



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

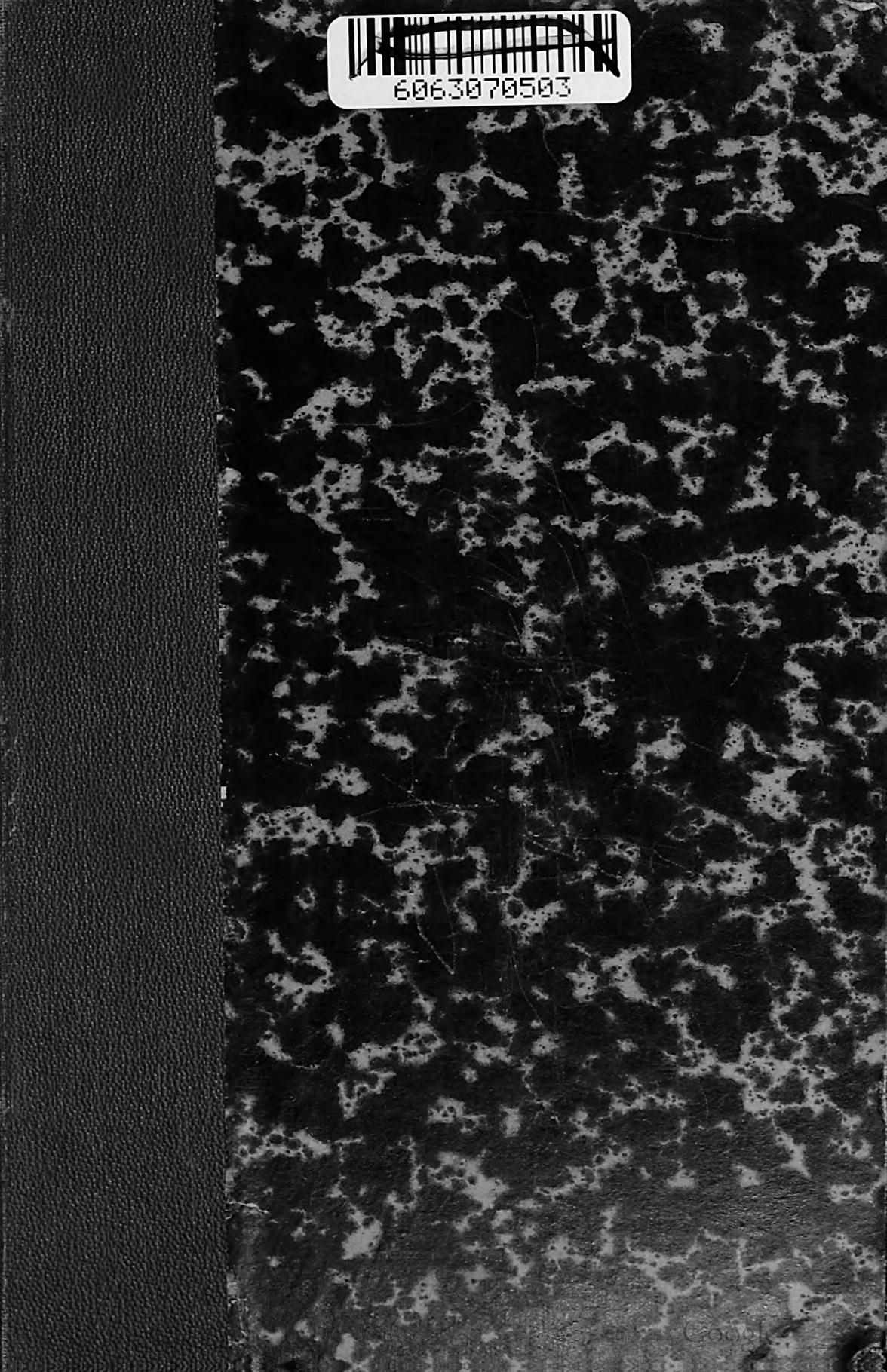
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



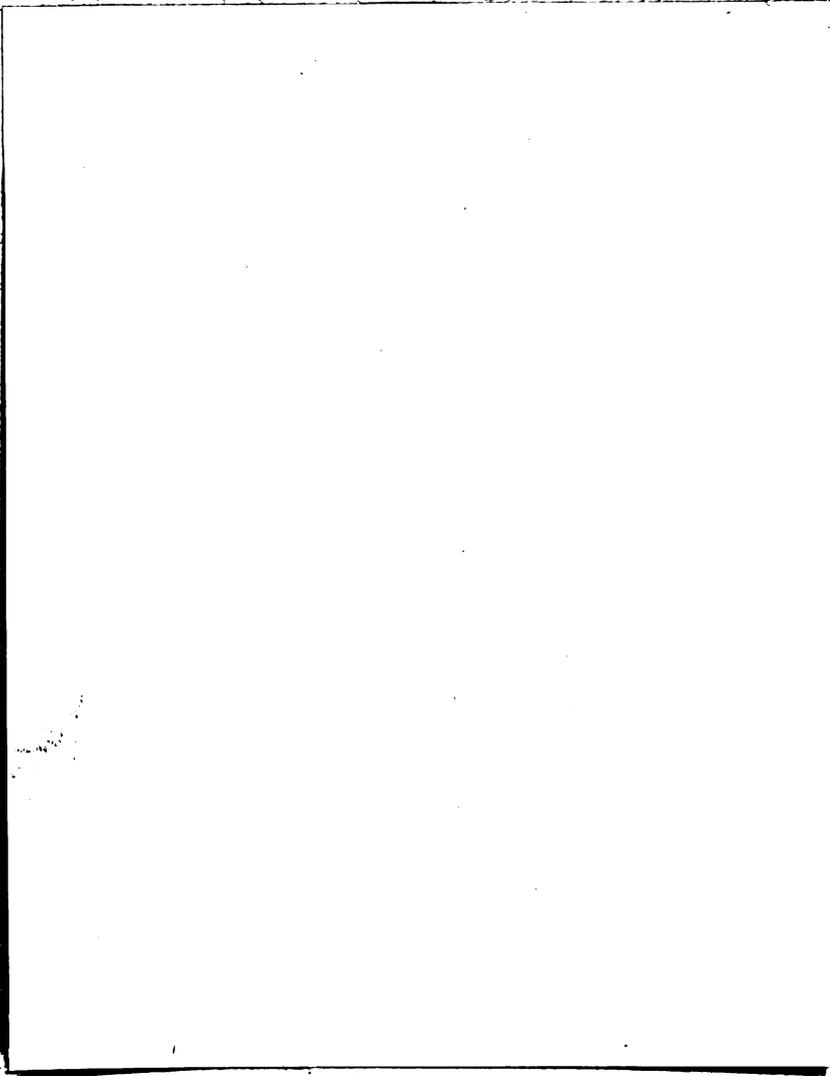
HP

2.27

P5

v. 63





LA

REVUE GÉNÉRALE

LA
REVUE GÉNÉRALE

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE



TOME LXIII

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
(SOCIÉTÉ ANONYME) Oscar SCHEPENS, Directeur
16, RUE TREURENBERG, 16

—
1896 - 1

LOUVAIN. — Imp. POLLEUNIS & CEUTERICK, 30, rue des Orphelins.

—

Même Maison à Bruxelles, 37, rue des Ursulines.

LES PREMIÈRES ANNÉES DU ROYAUME DES PAYS-BAS

(Suite.)

Le projet de *Loi fondamentale*, soumis par le Roi à l'acceptation des notables, comprenait sur les rapports de l'Église et de l'État trois règles capitales : la liberté des opinions religieuses était assurée à tous ; une protection égale était promise à toutes les communions religieuses existant dans le royaume ; tous les sujets du Roi, enfin, sans distinction de croyance, étaient déclarés admissibles à toutes dignités et emplois quelconques. A ces dispositions, il importe d'ajouter celle de l'art. 193 qui garantissait l'exercice public des cultes, sauf le cas où il pourrait troubler l'ordre et la tranquillité publique.

Ces diverses stipulations alarmèrent au plus haut point les catholiques belges. Non seulement elles ne répondaient pas à l'idéal que l'Église se fait d'une société chrétienne, mais elles étaient encore contraires à toutes les traditions nationales. Cependant, — et c'est ce dont les catholiques ne se rendaient pas suffisamment compte, — les éléments constitutifs du nouveau royaume et le courant général des idées contemporaines en rendaient la proclamation nécessaire. Le traité de Londres, au surplus, n'avait donné la Belgique à Guillaume d'Orange qu'à la condition formelle pour lui de garantir, dans la Constitution du nouvel État, la liberté des cultes et l'égale admissibilité de tous les citoyens aux emplois.

Vainement le Roi avait-il, par la proclamation du 18 juillet, fait connaître au pays, en même temps que le projet de *Loi fondamentale*, le traité de Londres resté secret jusqu'alors ; vainement avait-il, dans le même acte, garanti en termes exprès à l'Église catholique « son état et ses libertés », les évêques crurent devoir lui adresser une protestation collective contre le projet de Constitution. Dans leurs *Représentations*

respectueuses du 28 juillet, ils insistaient sur la nécessité d'assurer en Belgique une protection exclusive au culte catholique; ils signalaient, ensuite, l'abus qui pourrait être fait de l'art. 193, et ils terminaient en se plaignant amèrement de ce que la Constitution ne reconnût pas au clergé le droit de former un ordre dans l'État. Cette protestation étant restée sans réponse, les évêques rédigèrent, chacun pour leur diocèse, une *Instruction pastorale*, par laquelle ils défendirent aux notables de voter la Constitution projetée. Il n'est pas permis, disait Mgr de Broglie, évêque de Gand, dans son mandement du 2 août, d'adhérer au principe de l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques, car c'est exposer la Religion aux plus graves dangers. Il n'est pas permis non plus, ajoutait-il, de donner son approbation au principe de la liberté des cultes, car c'est consacrer évidemment la doctrine de l'indifférentisme. Cette dernière manière de voir était erronée, ainsi que la suite l'a démontré. En demandant aux notables de sanctionner le principe de la liberté des cultes, le gouvernement ne leur demandait pas d'adhérer à un système philosophique condamné par l'Église, mais simplement d'accepter, dans la pratique, une règle de droit public que les circonstances commandaient.

L'attitude de l'épiscopat irrita vivement le Roi. C'est qu'on demandait de lui une chose impossible : il était lié par le traité de Londres ; et, en la demandant, on entretenait dans le royaume une source de trouble éminemment préjudiciable. Quelqu'explicable que fût le mécontentement du Roi, il semble cependant qu'il n'ait pas montré beaucoup de sagesse et d'habileté dans les conjonctures difficiles que lui créaient les démarches des évêques. Il n'était pas possible, sans doute, de modifier la *Loi fondamentale*, mais le Roi eût pu tout au moins répondre aux évêques, et essayer d'apaiser leurs craintes, en précisant le sens véritable et la portée réelle des dispositions contestées.

Quoi qu'il en soit, le corps diplomatique se rangea ouvertement, dans ce conflit, aux côtés du Roi. Dans leurs rapports à leurs Cours, le Ministre du Roi très-chrétien et l'Envoyé de S. M. Apostolique, s'expriment en termes énergiques contre les démarches des évêques belges. Le 16 août, — deux jours avant le dépouillement du vote des notables, — le baron de Binder écrivait de La Haye à Metternich à propos de la Constitution :

« Plus l'esprit de cet acte, et le mode de participation égale des hommes les plus marquants des deux pays qu'on a adopté pour sa rédaction, démontrent la pureté des intentions du gouvernement, plus on a dû s'étonner de la démarche de M. de Broglie, évêque de Gand, qui dans un mandement, publié depuis peu, déclare la religion du pays en danger, et défend à ses diocésains d'assister aux assemblées pour l'élection des notables et l'acceptation de la Constitution et de fréquenter d'autres églises que celles du culte qu'il qualifie de dominant. Le Roi, qui trouve, avec raison, très repréhensible la conduite de ce prélat déjà connu par son esprit turbulent, prendra des mesures pour réprimer son zèle indiscret; et il paraît que c'est principalement à cet effet qu'on a mandé ici M. le baron Goubau qui se trouvait à Bruxelles, chargé de l'organisation du culte dans les provinces de Belgique. Les évêques de Tournai et de Namur n'ont pas imité ce mauvais exemple. »

Ce dernier point était inexact. Les évêques de Namur et de Tournai — (les autres diocèses étaient vacants) — rédigèrent des instructions analogues à celle de Mgr de Broglie. Le mandement de l'évêque de Namur fut même confisqué par ordre du gouvernement, entre les mains de l'imprimeur, avant d'avoir été publié. En procédant de cette manière, le gouvernement ne violait pas seulement la liberté de la presse, mais il démentait encore par un acte flagrant la promesse qu'il avait faite de respecter les libertés de l'Église. C'était fournir, avec la dernière maladresse, à ses adversaires un argument dont ils tirèrent aussitôt parti.

Dans une autre dépêche du même jour, dépêche chiffrée cette fois, le baron de Binder développait sa manière de voir au sujet de l'opposition des catholiques :

« Il se manifeste un assez mauvais esprit sur différents points de la Belgique à l'occasion de la publication de la nouvelle Constitution. On voit reparaître les hommes qui ont agité ce beau pays sous Joseph II, et le clergé et les avocats font leur ancien métier d'exciter le peuple contre le gouvernement. Le fait est que les Belges (bien différents en cela des Hollandais, dont l'esprit national s'est formé depuis trois siècles par une indépendance politique reconnue par l'Europe) sont aujourd'hui, comme du temps de la révolution du Brabant, trop peu éclairés pour apprécier l'avantage d'institutions sociales basées sur les principes d'une sage liberté, et qu'ils sont constamment le jouet d'une classe d'hommes qui ne calcule que son intérêt de corps, et qui emploie les nombreux suppôts de la chicane pour rendre ses prétentions popu-

laïques. Le clergé demande à grands cris que la religion catholique soit déclarée religion dominante en Belgique; le gouvernement s'y refuse parce qu'il ne suit, comme règle dans l'organisation du royaume des Pays-Bas, que les huit articles qui renferment les conditions auxquelles le Roi a été investi de sa couronne, et dont l'un garantit expressément l'égalité du droit de tous les cultes. Il y a un grand nombre d'individus en Belgique qui préféreraient à une existence politique indépendante, les anciens rapports de provinces d'une monarchie plus ou moins éloignée, rapports auxquels ils étaient accoutumés sous l'Espagne, l'Autriche, et même la France, qui leur assuraient l'espèce de ménagement dont les gouvernements font jouir des sujets que leur autorité n'atteint pas directement, et qui tournent principalement au profit des classes privilégiées et influentes, du clergé et de la noblesse surtout, que ces gouvernements sont intéressés à se rendre favorables par des distinctions et des récompenses. Ceux des Hollandais (et il n'en manque pas) qui auraient mieux aimé reprendre avec leur ancienne frontière, leur ancienne existence politique sont mûs par un principe tout opposé et craignent, ou bien des restrictions à leur liberté civile en proportion de l'extension de leur territoire, ou bien une rivalité de commerce et d'industrie entre les deux pays, dont la Belgique doit finir par recueillir l'avantage. Les hommes éclairés seuls, beaucoup plus nombreux en Hollande qu'aux Pays-Bas, comprennent que c'est l'intérêt bien entendu de l'Europe et de leur patrie qui commande aux Puissances alliées la création d'un nouveau royaume par la réunion des deux pays, et que les mêmes considérations leur font une loi impérieuse de son maintien. Il paraît qu'on usera de moyens sévères vis-à-vis les membres rénitents du clergé, dont le Roi, d'après ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire Lui-même, est décidé à remettre la discipline sur le pied où elle se trouvait du temps de Marie-Thérèse sans permettre au St-Siège ni plus ni moins d'influence que cette Souveraine ne lui en accordait...»

Quoique la majorité des notables belges eussent rejeté le projet de *Loi fondamentale*, le Roi n'en déclara pas moins la Constitution adoptée. Cette décision — que M. de Gerlache lui-même a approuvée — reçut, on le concevra sans peine après le rapport qu'on vient de lire, l'adhésion du Ministre d'Autriche. La proclamation du 24 août, dont le Roi accompagna la promulgation de la *Loi fondamentale*, semble avoir eu l'effet, écrit de Binder dans son rapport du 31 août (de La Haye) « de calmer les esprits inquiets de la Belgique », et il ajoute :

« La marche ferme que le gouvernement, fort de son droit et de l'assentiment des puissances européennes qui ont tracé sa ligne de

conduite, adopte dans ces circonstances, ne pourra que ramener les têtes égarées et imposer silence aux passions personnelles dont l'action les dirige ; et l'on est fondé à espérer que la totalité des Belges appréciera bientôt les avantages d'un ordre de choses qui, respectant tous les droits, et n'attaquant que des prétentions incompatibles avec l'organisation actuelle des sociétés, offre à ce pays, pour chaque sacrifice qu'exige sa réunion à la Hollande, une double compensation, et qu'on n'accusera plus de partialité pour ce dernier État un gouvernement qui retire des contributions et de l'industrie d'un million et demi de ses anciens sujets un revenu annuel de 52 millions de florins, tandis qu'aujourd'hui encore 3 1/2 millions de Belges n'en paient pas 50. Les fréquents voyages de LL. MM. à Bruxelles, joints aux fêtes auxquelles l'inauguration du Roi et le séjour de l'empereur Alexandre vont sans doute donner lieu, feront cesser les plaintes des Belges sur l'inégalité du partage de la résidence de leur souverain. »

L'inauguration du Roi eut lieu à Bruxelles le 21 septembre. Le marquis de la Tour du Pin, en rendant compte de cette cérémonie dans son rapport du 22 septembre, daté de Bruxelles, donne à son tour son opinion sur le dissentiment qui séparait le gouvernement et le clergé :

« La pompe de cette cérémonie, sans être brillante, a été convenable et suffisante au caractère simple des peuples qui en étaient l'objet. Celui de ce pays n'a montré ni beaucoup d'empressement à s'y rendre, ni beaucoup d'enthousiasme... Il faut attribuer cette froideur partie à la disposition naturelle de ce peuple, partie à celle où l'ont mis les prêtres, dont les démarches ouvertes et cachées n'ont rien épargné pour semer les défaveurs ou obtenir le rejet de la Constitution ; leur influence est encore grande dans ce pays ; cependant elle n'arrivera pas à le troubler, parce que le Roi annonce et a montré déjà une fermeté qui saura les contenir ; les manœuvres des prêtres, car leur conduite ici peut prendre ce nom, se fortifient, au reste, du peu de satisfaction que les deux peuples trouvent à s'allier ensemble. Ce mariage de convenance s'est fait sans aucun amour de part et d'autre, et il est douteux s'il fera le bonheur d'aucune des deux parties. Ce n'est pas que je veuille entendre par là qu'il y ait ici un parti français de quelque importance ; tout au contraire ces peuples sont restés religieux et sans animosité contre la noblesse lorsqu'en France on a tant à déplorer que nous soyons antireligieux et antinobles... »

Le prince de Metternich, qui se trouvait en ce moment à Paris, partagea en tous points, sur l'attitude de l'épiscopat belge, la manière de voir du corps diplomatique accrédité à

La Haye. Il promit même au baron Fagel, Ministre des Pays-Bas près la Cour de France, d'appuyer énergiquement auprès du Saint Père la cause du roi Guillaume. La nouvelle de cet appui fut d'autant plus agréable au gouvernement hollandais que les évêques, continuant leur opposition, après la promulgation de la Constitution, avaient défendu aux fidèles, par leur fameux *Jugement doctrinal*, de prêter les divers serments prescrits par la Loi fondamentale. Le Ministre d'Autriche, qui s'était rendu à Bruxelles pour l'inauguration du Roi, écrivait le 18 septembre au prince de Metternich :

« J'ai trouvé l'esprit public de ce pays-ci plus calme que je ne m'y étais attendu, grâce à la conduite ferme et mesurée qu'a tenue le gouvernement. Le clergé intrigue sourdement, et a tâché d'intéresser la Cour de Rome à ses griefs. Le gouvernement, de son côté, s'emploie à déjouer ces menées, et il a envoyé, il y a quinze jours, des instructions en conséquence à M. de Reinhold, son Ministre auprès des puissances italiennes, qui se trouve à Rome. L'assurance donnée par votre altesse à M. de Fagel, que la Cour de Vienne emploierait ses bons offices auprès du Saint-Siège en faveur du gouvernement, a fait une très agréable sensation ici. On peut espérer que toutes ces clameurs resteront sans effet; et l'opposition de la noblesse dont deux membres marquants par leur rang, le duc de Beaufort et le grand Maréchal comte de Mérode, ont refusé, par scrupule religieux, de siéger dans la 1^{re} Chambre des États Généraux, n'est au moins pas à craindre par les talents de ses chefs. »

Le baron de Binder faisait connaître sa manière de voir et celle de sa Cour à qui voulait l'entendre. « Le clergé, disait-il dans un rapport du 20 septembre, est secondé par quelques membres de la noblesse qui, par leur nom, leur fortune et leur considération personnelle, devraient donner l'exemple d'une réunion sincère avec leur souverain et leur pays. Je crois, d'après quelques conversations que j'ai eues avec des individus de ce dernier parti, qu'ils n'auraient pas été fâchés de me compromettre dans leur cause, et de s'étayer au besoin de l'appui supposé de l'ancien souverain du pays et de la première cour catholique... J'ai cru ne pas devoir laisser ignorer à ces personnes, et surtout au gouvernement, ma manière de voir fondée sur les principes sur lesquels ma Cour, d'accord avec ses alliés, a basé l'organisation de ce nouveau royaume. » Le duc de Beaufort l'ayant un jour

entrepris sur ce sujet : « Je lui ai témoigné que je ne pouvais » que désirer comme Ministre d'une des Cours qui a créé le » royaume des Pays-Bas et comme particulier, que tout ce qui » peut relever et affermir la majesté royale par son nom, ses » talents ou sa fortune se réunit franchement autour du trône » et de la Constitution. » Ce langage et cette attitude furent approuvés en termes exprès par le prince de Metternich dans une dépêche datée de Paris, 26 septembre :

« Nous y (dans vos rapports) avons trouvé avec regret la confirmation des bruits qui s'étaient répandus sur l'opposition coupable que le clergé flamand s'efforce de former contre le gouvernement, et nous pensons avec vous que son devoir, autant que son intérêt serait de donner l'exemple de la soumission au souverain et aux lois du pays. Il est fâcheux, que parmi les membres de la noblesse, il s'en trouve plusieurs qui partagent ce tort, et qui, au lieu de se réunir sincèrement autour de leur nouveau souverain, comme leurs intérêts les plus chers leur en font un devoir, entretiennent parmi leurs concitoyens une agitation dont ils seraient les premières victimes, si la sagesse et la fermeté du gouvernement ne parvenaient pas à la réprimer. Vous avez donc prévenu entièrement nos intentions en éloignant les insinuations indirectes, qui vous ont été faites à cet égard, et en professant, vis-à-vis de ceux qui se les sont permises et vis-à-vis du gouvernement, des principes entièrement conformes à ceux de votre Cour. Il nous trouvera toujours disposés à soutenir les principes sur lesquels l'Autriche, d'accord avec ses alliés, a basé l'organisation du royaume des Pays-Bas, et le Roi personnellement peut compter sur notre désir sincère de voir se resserrer tous les jours davantage les rapports d'amitié et de confiance qui existent depuis longtemps entre l'Empereur, notre auguste maître, et Lui. Vous pouvez à cette occasion assurer le ministère du Roi que le chevalier de Lebzeltern, notre Ministre à Rome, recevra sur cet objet intéressant des instructions conformes à son désir. »

* * *

Dans les jours qui précédèrent son inauguration, le Roi avait essayé de manifester par des actes et des déclarations explicites sa volonté d'assurer à l'Église catholique « son état et ses libertés ». Il annonça qu'il se mettrait incessamment en rapport avec le Saint-Siège ; au cours d'un voyage qu'il fit en Flandre, au commencement de septembre, ses ministres et lui-même multiplièrent à l'adresse des catholiques les déclara-

tions les plus rassurantes ; le 16 septembre, enfin, il prit un arrêté statuant que lorsque le Conseil d'État aurait à examiner des questions intéressant le culte catholique, elles seraient renvoyées à une commission spéciale composée exclusivement de membres appartenant à ce culte : l'ingérence redoutée des protestants dans les affaires de la religion catholique était ainsi écartée. Le marquis de la Tour du Pin étant parti pour Paris, où l'appelait l'ouverture de la Chambre des pairs, c'est le comte de Caraman, secrétaire de la légation de France, qui rend compte de ces mesures dans un rapport du 30 septembre (de Bruxelles) : « L'esprit public que l'opposition du clergé à quelques articles » de la Constitution avaient sensiblement aliéné au Roi s'améliore » peu à peu par le bon effet qu'ont produit la mesure que S. M. » a prise d'en déferer au Pape et la création d'une commission » du Conseil d'État composée de quatre membres professant la » religion catholique romaine. Le soin que le Roi a apporté à » ne laisser aucun doute sur sa ferme volonté d'écarter tout ce » qui pourrait tendre à affaiblir la garantie que la Loi fonda- » mentale assure à la liberté du culte catholique a calmé les » inquiétudes qui s'étaient manifestées (1). » Ce ne pouvait être et ce ne fut qu'une accalmie relative et momentanée. Car si l'arrêté du 16 septembre donnait, en ce qui concerne le Conseil d'État, satisfaction aux catholiques, il interprétait, d'autre part, d'une manière à la fois très inexacte et très défavorable aux libertés de l'Église, la règle ancienne qui exigeait aux Pays-Bas, pour la publication de certains actes émanés du Saint-Siège, le *placet* préalable du gouvernement. Aussi souleva-t-il bientôt de ce chef, des protestations fondées. L'instruction judiciaire ouverte à la fin du mois de septembre contre M^{sr} de Broglie, à raison du *Jugement doctrinal*, produisit également une fâcheuse impression.

* * *

D'autres causes, d'ailleurs, que les questions religieuses

(1) Le comte de Caraman fait ici allusion, je pense, à la belle lettre écrite par le Roi, le 16 septembre 1815, à Mgr de Méan. Elle parut dans le *Journal de la Belgique* le 19 septembre. C'est à la suite de cette lettre que Mgr de Méan crut pouvoir, en qualité de membre de la première Chambre des États Généraux, prêter serment à la Loi fondamentale.

agitaient dès lors les esprits et soulevaient l'animosité entre Belges et Hollandais. C'était, d'abord, la composition du ministère, constitué le 15 septembre et ne comprenant sur huit membres qu'un seul Belge. « Les Belges se plaignent aussi, écrit Caraman, de la composition du ministère, auquel, sauf d'Ursel, des Hollandais seuls ont été appelés (1). » C'était ensuite la préférence marquée du Roi pour la résidence de La Haye. Sur ce point, du moins, les Bruxellois obtinrent satisfaction. Les États Généraux devant d'après la Constitution se réunir alternativement dans une ville de Hollande et dans une ville de Belgique, il fut décidé que la Cour résiderait là où les États Généraux tiendraient leur session. « La détermination » prise au sujet de la résidence entre Bruxelles et La Haye, » écrit Binder, a été provoquée par les caquets et les criaileries » des salons d'ici (2) ». Mais si Bruxelles eut lieu d'être content, les Ministres, les Conseillers d'État et en général tous les fonctionnaires obligés de suivre le Roi, dans ses changements annuels de résidence, le furent beaucoup moins. La décision ne souriait pas non plus au corps diplomatique. « Cet arrangement, continue Binder, est surtout ruineux pour le corps diplomatique appelé très souvent après un avis très inopiné à se transporter d'une capitale à l'autre. Mes collègues d'Espagne, de Prusse et de France s'en tirent par des absences continuelles : le dernier, depuis 18 mois qu'il est nommé, n'a pas résidé 15 jours ici et à La Haye. Je ne parle pas de l'Ambassadeur d'Angleterre qui vit à peu près à discrétion, mais c'est surtout le Ministre de Russie et moi qui en sommes les victimes. »

Cette année, ce fut à La Haye que se tint la première session ordinaire des États Généraux du nouveau royaume. Elle s'ouvrit le troisième lundi d'octobre. Dès les premières séances, les discussions qui s'y élevèrent mirent en relief l'antagonisme entre Belges et Hollandais. Après l'adresse en réponse au discours du Trône, les États eurent à s'occuper d'une loi de finances destinée à parer au déficit de 40 millions que la guerre de France avait amené dans le budget. Le projet proposé par le gouvernement fut vivement combattu par un certain nombre de députés des provinces méridionales. La Belgique, disaient-

(1) Rapport du 31 octobre 1815, daté de La Haye.

(2) Rapport du 6 octobre 1815, daté de Bruxelles.

ils, ayant directement souffert de l'invasion et du passage des troupes. il était équitable d'imposer en compensation aux Hollandais la charge de combler la plus grande part du déficit. Le baron de Binder saisit l'occasion que lui offrait cette importante discussion pour dépeindre à Metternich les dispositions des esprits aux États Généraux (1) :

« Quoique le gouvernement puisse se flatter d'atteindre aujourd'hui le principal objet de la présente réunion des États Généraux, malgré la vive opposition qui s'est manifestée parmi les députés des provinces méridionales, il n'est malheureusement que trop certain que l'éloignement qui existe entre les Belges et les Hollandais, depuis le moment de la réunion des deux pays, ne fait que s'accroître davantage de jour en jour. Les Belges ont, les premiers, jeté le gant. Les Hollandais ne font que leur rendre haine pour haine et mépris. Les premiers forment corps entre eux, l'opposition à toutes les mesures proposées par les autres est un point de religion politique pour eux : plusieurs avouent ingénument que, s'étant attiré le blâme de leurs compatriotes pour avoir accepté des places dans les États Généraux, ils n'oseraient se montrer chez eux, sans pouvoir prouver qu'ils ont défendu ce qu'ils appellent les intérêts de leur pays. Les députés belges ont des conciliabules journaliers où ils règlent formellement et presque publiquement la marche qu'ils suivent dans les assemblées ; plusieurs tiennent dans le monde des propos très indécents contre le gouvernement, l'administration et surtout contre ce pays-ci. Si l'on demande ce que les Belges veulent après tout, on ne peut répondre autre chose si ce n'est qu'ils ne veulent pas être Hollandais ; car leur amour-propre, blessé par leur réunion à un aussi petit pays, leur fait envisager leurs rapports avec la Hollande comme des rapports de provinces. Ils préféreraient, puisque l'Autriche n'a pas voulu les reprendre, devenir Français, Anglais, Prussiens. Ils ont tripoté avec ces derniers, et ils ont plusieurs fois sondé le gouvernement anglais pour savoir s'il ne lui convenait pas d'échanger le Hanovre contre leurs provinces. Il ne me reste plus de doute qu'il n'existe en Belgique un parti qui vise à l'indépendance. Un journal très bien écrit, quoique d'une licence révoltante, intitulé *l'Observateur*, publié à Bruxelles par deux anciens jacobins (2), en est le principal organe. On m'a cité un propos du comte de Mérode, le particulier le plus riche du pays, qui vient à l'appui de cette opinion. Il a ajouté, dit-on, qu'il était utile pour l'exécution du plan, que les individus marquants non seulement ne se refusassent

(1) Dépêche chiffrée du 7 novembre 1815, de La Haye.

(2) *L'Observateur*, journal libéral, était publié par MM. D'Elhounge, Doncker et Van Meenen.

pas aux places d'administration, mais qu'ils les recherchassent même, lui qui, quoique grand maréchal de la Cour, a décliné, par scrupule religieux, de siéger aux États Généraux.

» Tout ceci prépare de grands et longs embarras au gouvernement. Il triomphera de ces menées aussi folles que coupables, s'il sait déployer à propos une fermeté qui a manqué quelquefois jusqu'ici à sa marche, et si comme on ne saurait en douter, les puissances restent unies pour le maintien de cette Monarchie et qu'au besoin elles se déclarent prêtes à assurer la tranquillité des Pays-Bas par les mêmes moyens qu'elles emploient aujourd'hui pour assurer celles de la France. L'aplanissement des différends ecclésiastiques en Belgique serait un grand pas de fait vers la tranquillité future de ce pays. Le gouvernement croirait avoir entièrement gagné son procès, si la Cour de Rome accordait l'institution de l'archevêché de Malines au prince-évêque de Liège, qu'il a désigné pour ce siège, et qui, se trouvant à la tête du parti fidèle du clergé, est en butte à la haine des cagots et des intrigants. Le voyage de l'Empereur en Italie fait espérer au gouvernement la réussite de cette affaire et il compte sous ce rapport sur l'intérêt et la protection de notre auguste Maître. On ne se flatte pas d'y parvenir seul, parce qu'on suppose que la Cour de Rome a encore sur le cœur le renvoi, parfaitement légitime dans le fond, mais un peu brusque dans la forme de Mgr Ciamberlani, qui s'est avisé l'année dernière, sans mission ou caractère public, de vouloir organiser les affaires de l'Église en Belgique. »

Voté le 4 novembre, à la seconde Chambre des États Généraux, par 77 voix contre 27, le projet du gouvernement fut admis le 10 à la première Chambre, par 23 voix contre 13. En annonçant cette nouvelle à Metternich, Binder s'écriait : « C'est un grand triomphe pour le gouvernement et une véritable » victoire remportée par le bon sens et le patriotisme sur la » déraison et la malveillance (1). »

Après avoir examiné quelques autres projets d'importance secondaire que MM. Gendebien et Dotrengé, entre autres Belges, combattirent avec vivacité, les États s'ajournèrent le 11 novembre pour un mois. A leur retour à La Haye, les députés furent saisis du projet de budget pour l'exercice 1816, projet qui souleva un très vif émoi parmi les membres représentant les provinces méridionales. Le Ministre des finances, M. Six Van Otterbeeck, proposait d'étendre aux provinces belges l'impôt sur les domes-

(1) Rapport du 12 novembre, de La Haye.

tiques et les chevaux qui fonctionnait en Hollande. Mais les députés belges ne voulaient pas en entendre parler. C'était sacrifier, disaient-ils, l'industrie agricole, principalement florissante dans le midi, aux convenances des Hollandais ; c'était demander à la Belgique la plus grosse part de l'impôt, les domestiques et les chevaux y étant beaucoup plus nombreux qu'en Hollande, où les fortunes sont surtout en capitaux. « Ce qu'il y a de certain, écrivait le 6 janvier, le comte de » Caraman, c'est que les Belges montrent déjà beaucoup de » mécontentement et que plusieurs membres distingués des deux » Chambres se préparent à combattre avec force le projet de » loi. Quelques-uns disent hautement que, si cette taxe doit être » établie, ce ne sera pas sans résistance. Ils se plaignent d'être » toujours sacrifiés à la convenance des Hollandais et déclarent » qu'il leur serait beaucoup plus avantageux d'appartenir à la » France ou même à la Prusse que de jouir d'une indépendance » apparente et qui leur coûte si cher. MM. de Trazegnies et » d'Assche, dans la première Chambre, et M. Vilain XIII dans » la seconde, se font remarquer dans l'opposition et, en général, » l'union entre les deux parties du royaume est loin de se con- » solider ». — « Beaucoup de familles de la Belgique, écrivait » Binder le même jour, sont gens à émigrer avec leurs fortunes. » Quelques semaines après, il annonçait que le marquis de Trazegnies était venu lui demander la légalisation de pièces nécessaires à l'acquisition de domaines en Bohême (1).

Au surplus, ce n'étaient pas seulement les hautes classes qui supportaient avec impatience le régime nouveau ; dans les classes inférieures, aussi, il régnait à l'égard des Hollandais une grande hostilité, et elle se traduisait souvent par des violences graves. C'est ainsi qu'au cours du mois de janvier il éclata à La Haye une rixe entre soldats belges et soldats hollandais : dans un de ses rapports (2), le comte de Caraman parlait de plusieurs tués ou blessés de part et d'autre.

L'opposition faite par les députés belges aux plans du Ministre des finances obtint un entier succès. Avant même que la discussion publique du budget fût commencée, le Roi consentit, à la demande des sections, à retirer le projet d'impôt sur les

(1) Rapport du 3 février 1816, de La Haye.

(2) Rapport du 22 janvier 1816, de La Haye.

domestiques et les chevaux, et à le remplacer par une augmentation des centimes additionnels sur la contribution personnelle, le mobilier et les portes et fenêtres. La décision royale produisit sur les esprits une excellente impression. Le 7 février, le budget fut voté à l'unanimité, à la seconde Chambre, et plusieurs députés des provinces méridionales tinrent à joindre à leur vote approbatif l'expression publique de leur reconnaissance pour la condescendance dont le Roi avait fait preuve à l'égard de leurs vœux. Quelques jours après, les Chambres s'ajournèrent jusqu'à la fin du mois d'avril. Tandis que les députés s'en retournaient, Binder exprimait à Metternich son impression sur leurs premiers travaux (1) :

« Les séances des États Généraux... ont offert un grand intérêt, et on peut assurer que l'esprit qui s'est manifesté, en général, dans la discussion de ces objets importants (déficit de l'exercice 1815, budget pour 1816) était celui d'un zèle prononcé pour le bien public. On peut étendre cet éloge même à certain nombre de députés Belges, de la seconde Chambre surtout, dont plusieurs se distinguent par un attachement sincère à leur souverain, comme le commandeur de Nieuport; et il n'est que juste de dire que plusieurs membres de l'opposition même, entre autres MM. Dotrengé, Gendebien et Choquier, n'ont pas moins fait preuve de talent par leurs discours, qu'ils ont attesté leur désir d'une réunion intime des deux parties de la monarchie, tout en combattant plusieurs mesures proposées par le gouvernement. Tous rendent justice à la pureté des intentions du Roi et sont pleins de confiance dans sa sagesse, et les ministres seuls, et principalement M. Six, sont en butte à leurs reproches, surtout à celui de ne connaître aucunement les besoins, les ressources, et l'esprit des habitants des provinces méridionales...

Il paraît qu'on s'applaudit beaucoup en Belgique du résultat de la première partie des séances des États Généraux, qu'on y attribue surtout au zèle avec lequel les députés de ce pays ont défendu les intérêts de leurs provinces. On peut espérer, avec raison, que les Belges, excusables peut-être jusqu'à un certain point dans leur première défiance envers un gouvernement qui leur était étranger, éloignés des principales places d'administration auxquelles leur défaut d'habitude des affaires ne leur donnait pas les mêmes droits qu'aux Hollandais, croyant, par cette raison, leurs intérêts tout à fait différents de ceux des provinces septentrionales, sacrifiés au bien de ces dernières, acquerront, avec la certitude de la justice et de l'impartialité du Souverain qui les gouverne, la

(1) Rapport du 17 février, de La Haye.

conviction qui a échappé à leur combinaison, mais dont la marche des délibérations des États Généraux leur a déjà fourni la preuve, que leur réunion à la Hollande est dans le véritable intérêt de leur pays, et que si jamais, dans la suite des temps, la balance des avantages de cette réunion penche en faveur d'une des parties de la monarchie, ce ne peut être qu'en faveur de celle qui offre 3,200,000 âmes à 1,800,000, et le résultat assuré de l'exploitation d'un sol fertile et de l'industrie agricole et manufacturière de ses habitants, au produit précaire d'un commerce fortement diminué dans ses moyens comme dans son extension, et détourné en grande partie, par les malheurs qui ont si longtemps accablé la Hollande, dans des canaux étrangers. Ces considérations évidentes calmeront, il faut le croire, à l'aide surtout de l'aplanissement des discussions qui se sont élevées parmi le clergé, la fermentation des têtes, et un esprit d'opposition sourd et de dénigrement des opérations de l'administration qui ne se manifeste que trop. Le gouvernement pourrait en hâter le moment, si, à l'instar des monarchies les plus limitées, de la France et de l'Angleterre même, il voulait se décider à réprimer la licence révoltante des écrits qui se publient en Belgique, d'un journal publié à Bruxelles, surtout, intitulé *l'Observateur*, manuel de tous les malveillants, où non seulement l'administration est constamment attaquée et vilipendée, mais ses principaux agents même sont traînés, de la manière la plus indécente, devant ce dégoûtant tribunal, qui ne verse pas moins ses injures sur les gouvernements étrangers et les souverains alliés du Roi. Des idées mal entendues de libéralité, de liberté de la presse, et de l'avantage d'une discussion publique des intérêts nationaux ont fait tolérer jusqu'ici ce scandale que le gouvernement s'empressera, sans doute, de faire disparaître, autant pour faire respecter son autorité trop méconnue, que pour ôter un point de réunion et un aliment journalier à l'esprit de calomnie qui empoisonne toutes ses mesures vis-à-vis de la classe nombreuse des ignorants et des malveillants. »

Le remède indiqué par le baron de Binder n'eût guère été efficace. En s'attaquant à la liberté de la presse, le gouvernement se serait tout simplement attiré des ennemis nouveaux, comme la suite des événements l'a démontré.

A la différence de son collègue d'Autriche, le marquis de la Tour du Pin croyait parfaitement inutile de disserter dans ses rapports sur les moyens de remédier à l'état troublé du royaume des Pays-Bas. Il était bien convaincu que la fusion des Hollandais et des Belges ne se ferait jamais, ou du moins qu'elle ne se ferait ni sous le règne de Guillaume ni sous celui de son fils :

« On ne peut révoquer en doute, écrivait-il de Bruxelles le 22 mars 1816, qu'il n'y ait dans les provinces méridionales un grand nombre de mécontents. Elles ne s'accoutument pas à la prédilection si marquée que le Roi montre pour les Hollandais. On veut faire de nous une province, disent-elles, et nous sommes à tous égards la grosse moitié de cet État. Les militaires sont comme de raison les plus échauffés sur ces questions. Ils n'ont aucune considération pour les Hollandais qui n'ont presque point servi, lorsqu'au contraire la plupart de leurs officiers ont fait la guerre dans nos armées. Aussi y a-t-il fréquemment des disputes entre les corps hollandais et belges qu'on a été obligé de changer de garnison. On peut prévoir que soit à cause de la disposition particulière du Roi pour les Hollandais, soit à cause de la disposition particulière du Prince héréditaire pour les Belges, l'amalgame de ces deux pays éprouvera d'immenses difficultés; avec le temps on parvient à fondre une petite partie dans un grand tout, mais on n'effacera jamais la ligne de démarcation de deux peuples qui se balancent presque également! »

Dans son rapport du 5 mai (de La Haye), la Tour du Pin déclarait de nouveau que ce serait « le comble de l'habileté » que de parvenir à faire un tout de ces peuples « si dissemblables dans leurs mœurs, dans leurs opinions, dans leurs sentiments », et il insistait sur l'urgence que présentait la solution des difficultés religieuses : « La tranquillité de ce pays (je veux dire de » la Belgique) demande que les affaires ecclésiastiques ne » restent pas trop longtemps dans la situation où elles se » trouvent; le clergé a besoin que des supérieurs ecclésiastiques, soit archevêque, soit même légat, viennent l'éclairer » sur ce qu'il doit à son souverain; tout dépendra de la sagesse » de l'homme qu'on enverra, il me semble qu'on se flatte d'en » avoir un d'esprit modéré et conciliant; j'ignore encore son » nom. »

C'était, paraît-il, au cardinal Brancadoro, nonce apostolique à Bruxelles de 1790 à 1794, que le gouvernement songeait comme légat du Saint-Siège. Mais à cette époque, on était loin encore d'une entente entre la Cour de Rome et celle des Pays-Bas. Tandis que les négociations se poursuivaient dans la Ville éternelle au sujet de la nomination de Mgr de Méan et du serment constitutionnel, les questions religieuses troublaient plus que jamais les consciences en Belgique. Aux Pâques de 1816, le clergé des Flandres refusait l'absolution à des notables qui avaient voté le projet de Constitution, ainsi qu'à des bourg-

mestres et à des membres des États Généraux qui avaient prêté serment à la *Loi fondamentale* (1). Le gouvernement de son côté suscitait de nouveaux mécontentements par un arrêté du 10 mai remettant en vigueur les *Articles organiques* du Concordat. Cet arrêté, écrivait, en l'absence du baron de Binder, le baron de Neven, secrétaire de la Légation d'Autriche, « a fait le plus mauvais effet en Belgique, parce qu'il » est constant que les lois organiques n'ont jamais été acceptées » par le Saint-Siège, et parce qu'on y cite l'article 17° du Concordat qui n'est pas favorable au gouvernement (2). ». Cet article 17 disait, en effet, que dans le cas où l'un des successeurs du premier Consul ne serait pas catholique, ses droits et ses prérogatives en matière ecclésiastique devraient être réglés par une nouvelle convention.

* *

La blessure faite aux catholiques belges par l'arrêté du 10 mai saignait encore lorsqu'une série de projets de loi sur les contributions indirectes, déposés aux États Généraux dans les premières séances de juin, vinrent mettre, à un autre point de vue, les esprits en fermentation. Après les questions religieuses, il n'y en avait pas, dans le nouveau royaume, de plus difficiles à régler que celles de douanes et d'accises. Le commerce, surtout aux mains des Hollandais, inclinait vers le libre-échange; l'agriculture et l'industrie, principale richesse de la Belgique, réclamaient la protection. Il n'était pas moins délicat de formuler un système équitable d'impôts de consommation, certaines matières imposables se trouvant plus spécialement produites ou consommées dans l'une ou l'autre des parties du royaume.

Les projets du gouvernement soulevèrent, dès le premier jour, de très vives alarmes parmi les députés belges. Tandis qu'ils s'apprétaient à la résistance, un des personnages les plus considérables du royaume, le comte de Hogendorp, l'illustre patriote de 1813, vint, par une publication malencontreuse,

(1) Procureur général De Bavay : *Episode judiciaire de l'ancien royaume des Pays-Bas*, Bruxelles, 1868, p. 8; rapport du baron de Binder, La Haye, 6 avril 1816.

(2) Rapport chiffré du 6 juin.

jeter l'huile sur le feu. « Au moment de fermer mon paquet, » écrit le 11 juin, le baron de Neven, dans un rapport chiffré à » Metternich, j'apprends que le comte de Hogendorp, ministre » d'État, vice-président du Conseil d'État, a fait distribuer hier » aux membres du Conseil d'État et des États Généraux un » Mémoire extrêmement violent contre la Belgique. Ce Mémoire, » que les Belges qualifient de libelle, menace de porter au sein » des premiers une scission désastreuse. » — « Les conseillers » d'État et députés belges, ajoutait-il le 15 juin, ne cachent » pas leur indignation et donnent à entendre qu'ils n'attendent » que la traduction pour demander satisfaction au Roi. Les » Hollandais et ceux même qui trouvent que le Mémoire » contient beaucoup de vérités sont d'avis que la démarche » de M. de Hogendorp est aussi inconvenante qu'imprudente. » On ne connaît pas encore positivement les sentiments du » Roi sur cet objet. Il est difficile à comprendre que le Ministre » se soit permis de faire imprimer le Mémoire en question sans » l'agrément de S. M. ; cependant on m'assure de plusieurs » côtés, que le Roi lui en témoigne son mécontentement en lui » ordonnant de supprimer la traduction et de retirer même » le peu d'exemplaires distribués aux Conseillers d'État. »

Ce Mémoire avait été rédigé au mois d'avril précédent, lorsque le Conseil d'État s'était occupé de rechercher le meilleur système de contributions indirectes. Il contenait un aperçu général de la situation financière, économique et morale du royaume. Hogendorp crut utile de le faire imprimer à la veille de la discussion des lois financières. Mais au lieu de préparer l'accord des intérêts divergents, son travail ne fit que le rendre plus difficile en éveillant de redoutables susceptibilités. L'auteur s'efforçait, entre autres, de prouver que tous les avantages matériels de la réunion de la Hollande et de la Belgique étaient pour les Belges. C'était déjà une « grande maladresse », écrivait la Tour du Pin, qu'une thèse pareille dans la bouche d'un Ministre du Roi (1) :

« Mais, ajoutait-il, les chapitres qui ont porté le mécontentement jusqu'à une sorte d'exaspération sont ceux où l'auteur traite de l'esprit public et où il présente les Belges comme des factieux disposés à retourner à la France et s'y préparant par une prédilection pour les institu-

(1) Rapport du 18 juin, de La Haye.

tions françaises, montrant les conseils de la nation comme infectés de ces pernicieuses doctrines et plusieurs de ses membres comme animés du plus dangereux esprit.

» On a peine à comprendre qu'un homme d'un esprit solide et grave ait pu méconnaître assez les circonstances difficiles dans lesquels se trouve placée sa patrie pour mettre au jour un pareil ouvrage. Il n'était pas possible de choisir plus malheureusement et son moment et son sujet.

» Si les membres des États Généraux ne s'apaisent pas, il paraît que leur intention est de déférer l'ouvrage au Roi et de demander satisfaction de son auteur. »

On croyait, disait encore la Tour du Pin, que le Roi, craignant la fâcheuse impression que le Mémoire du comte de Hogendorp pourrait causer dans les provinces méridionales, parviendrait à en empêcher la traduction française. Et de fait, le Mémoire ne franchit pas, semble-t-il, à ce moment du moins, la frontière de l'ancienne Hollande.

Parmi les dispositions les plus critiquées du projet de loi sur les contributions indirectes figuraient celles doublant le taux de l'accise sur la bière et imposant une taxe sur la houille. On remarquait par contre que le thé, le café, le cacao, le tabac, et d'autres denrées principalement trafiquées et consommées dans les provinces septentrionales jouissaient d'une exemption presque complète de droits :

« Ces observations, écrit la Tour du Pin le 30 juin, appartiennent particulièrement aux Belges, mais je ne sais pas si le gouvernement avait mesuré bien juste la force d'opposition qu'il rencontrerait. Je serais porté à croire que, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, il ne s'est pas rendu un compte suffisant des principes de dissidence qui partagent ces deux peuples. Rien ne paraît marcher vers leur rapprochement. Les Hollandais ont une humeur de vieillards chagrins qui, fiers de leur ancienne fortune, voudraient que rien ne changeât autour d'eux de ce qui la leur a procuré... Ils voudraient encore la fermeture de l'Escaut.

« Les Belges sont de jeunes émancipés qui, libres d'une contrainte d'un siècle, veulent enfin jouir des avantages de leur position et qui joignent à ces calculs solides ceux d'une certaine exaltation vaniteuse qu'ils tirent de leur réunion momentanée avec la grande nation. Les premiers trouveront longtemps encore dans l'habitude, dans leurs capitaux, dans leurs connaissances commerciales et dans leur économie, un moyen de

retenir les affaires, mais ils ne pourront les retenir qu'imparfaitement, et, chaque jour il en passera quelques-unes chez ces frères puînés, destinés, je le crains, à se détester toujours selon la loi éternelle des proximités.»

Tandis que les Belges combattaient ainsi la politique financière du gouvernement, ils apprirent que le Saint-Siège avait donné sa haute approbation au *Jugement doctrinal* et sanctionné ainsi la défense que les évêques avait faite aux fidèles de prêter les serments prescrits par la Constitution.

*
* * *

On a pu voir dans les correspondances que nous publions, — et il est suffisamment connu d'ailleurs, — qu'aussitôt après leur conflit avec le gouvernement au sujet de la Loi fondamentale, les évêques s'étaient adressés au Saint-Siège pour lui soumettre leur conduite. Le Roi, de son côté, avait engagé des négociations à Rome pour faire infliger un blâme aux évêques et pour obtenir la préconisation de M^{sr} de Méan au siège archiépiscopal de Malines. Ce ne fut que vers la fin du mois de juin 1816 que le public, en Belgique et en Hollande, eut connaissance des premiers résultats de ce double recours. M^{sr} de Broglie livra à ce moment à la publicité un bref que le Souverain Pontife lui avait adressé le 1^{er} mai. Le Saint Père y louait les prélats belges pour le zèle qu'ils avaient mis à défendre les intérêts de la religion, et il approuvait explicitement leur décision à l'égard du serment. C'était une victoire pour les évêques, une défaite pour le gouvernement. « Le gouvernement, écrivait le 29 juin, » le secrétaire de la Légation d'Autriche, fait mystère du bref » du Pape, parce qu'il ne lui est pas si favorable qu'il voudrait » le faire accroire. » Et comme d'autre part l'archevêché de Malines restait toujours vacant, le Roi paraissait débouté par le Saint-Siège dans l'une et l'autre de ses demandes.

Quelques mois plus tard cependant, le Pape consentit à préconiser M^{sr} de Méan, et le jour vint même où le Saint-Siège ne fit plus opposition à ce que les catholiques prêtassent les serments constitutionnels (1), le gouvernement ayant fini par déclarer que ces serments n'entraînaient pas l'adhésion au

(1) Voir Claessens, *La Belgique chrétienne*, t. I, pp. 249 et 257, et t. II, p. 75.

principe de la tolérance dogmatique mais simplement la reconnaissance de la tolérance civile. Il n'y avait donc pas d'obstacle absolu à une entente entre le Saint-Siège et le Roi. Si cette entente tarda si longtemps, au grand détriment des intérêts religieux et de la tranquillité des esprits, c'est avant tout aux actes inconséquents et aux maladroites multipliées du gouvernement hollandais qu'il faut l'attribuer.

Le Roi et ses Ministres, en effet, ne surent pas profiter des avantages multiples que les circonstances leur fournissaient. La protection de l'Empereur, l'appui du prince de Metternich, champion de l'Europe conservatrice, les stipulations impératives du traité de Londres, l'impossibilité pratique de donner satisfaction aux griefs principaux (1) allégués par les évêques dans leurs *Représentations respectueuses*, la possibilité, au contraire, d'apaiser leurs alarmes dans la question du serment : c'étaient là autant d'éléments favorables à une prompte et heureuse issue des négociations entamées avec la Cour de Rome. Il convient d'y ajouter les intentions conciliantes du Saint Père et du cardinal Consalvi. Bien plus, le Souverain Pontife et son secrétaire d'État, tout en rendant hommage au zèle des prélats belges, estimaient qu'ils n'avaient pas mis dans leur attitude toute la prudence et la modération désirables :

« M. de Méan a prêté le serment non seulement au Roi, mais »
 » à la Constitution qui établit des principes opposés au catho- »
 » licisme... La Cour de Rome ne peut donc approuver le »
 » serment prononcé par M. de Méan, elle ne peut blâmer »
 » directement les évêques des Pays-Bas de l'avoir désapprouvé... »
 » Reconnaître la nomination de M. de Méan serait non seule- »
 » ment articuler cette désapprobation le plus formellement, »
 » mais confirmer une démarche opposée aux maximes du »
 » catholicisme... Quant aux formes insurrectionnelles adoptées »
 » par ceux-ci, tant le Pape que le cardinal les improuvent »
 » intérieurement et Ils conçoivent les embarras où doit se

(1) Au congrès de Vienne, le cardinal Consalvi avait déjà refusé de prendre sous son patronage le fameux mémoire du 8 octobre 1814, dans lequel les vicaires-généraux de Gand, avec l'approbation de Mgr de Broglie, exposaient aux Puissances les desiderata du clergé et du parti conservateur belges. « Qui demande trop n'obtient rien, » disait-il. Cfr. PAUL VERHAGEN : *Le comte Paul Vander Vrechen*, p. 36 (extrait des *Publications de la Société Historique et Archéologique du Limbourg*, 30^e année, 1893).

» trouver le Roi, comme Ils ressentent le désir de contribuer
 » à les dissiper. » C'est en ces termes que le chevalier de
 Lebzeltern, Ministre d'Autriche à Rome, résumait une déclaration
 que lui avait faite le cardinal Consalvi dans un entretien
 relatif aux affaires religieuses des Pays-Bas (1). Et le diplomate
 autrichien, ajoutait : « Je ne puis disconvenir que le cas est, l'on
 » ne peut plus épineux, d'autant plus que le Pape veut éviter le
 » reproche d'avoir encouragé l'espèce de rébellion des évêques
 » belges et qu'il désire concilier les vœux du Roi et ceux très
 » puissants à ses yeux de l'Empereur... Je suis convaincu que
 » le cardinal Consalvi mettra à cette affaire et autant qu'il
 » dépendra de lui tout le bon esprit qui le distingue. »

Une série de mesures et d'actes aussi malheureux qu'inhabiles
 enlevèrent bien vite au Roi des Pays-Bas la position avanta-
 geuse qu'il occupait au début du conflit. Après la confiscation
 de l'*Instruction pastorale* de l'évêque de Namur, les poursuites
 judiciaires entamées contre les évêques à raison du *Jugement*
doctrinal, et l'arrêté du 16 septembre sur le *placet*, il était déjà
 bien difficile au Saint-Siège de se porter garant, vis-à-vis
 des catholiques belges alarmés, des bonnes intentions du Roi.
 La malencontreuse Note, enfin, que le baron de Reinhold,
 Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Roi
 près le Saint-Siège, remit, le 10 décembre 1815, au Cardinal
 Consalvi rendit toute solution immédiate impossible (2).

Dans ce document, le Roi des Pays-Bas soutenait avoir,
 depuis son avènement, « fait pour la religion catholique ce
 » qu'aucun autre souverain, qui ne la professe pas, et peu de
 » souverains mêmes qui la professent eussent fait. » Il formulait
 ensuite contre la Cour de Rome une série de reproches :

« Le Roi, disait-il, avait droit d'espérer qu'une pareille conduite
 aurait provoqué le plus vif empressement de la part de la Cour de Rome
 de le seconder dans des vues si nobles et si religieuses ; qu'elle n'aurait
 pas négligé un instant pour chercher à travailler d'un commun accord à
 un objet qui devait si particulièrement lui tenir à cœur... Quel cependant

(1) Rapport à Metternich, daté de Rome 17 janvier 1816. Les lettres du
 chevalier de Lebzeltern reposent à Vienne dans le fonds dit : *Correspon-*
dance avec la Cour de Rome (Berichte).

(2) En annexe à son rapport du 4 avril 1816 le chevalier de Lebzeltern
 envoya à Metternich une copie de la Note de M. de Reinhold. Les passages
 que nous en publions sont empruntés à cette copie.

a été l'effet de toutes ces démarches du Roi ? Une incompréhensible tiédeur de la part de la Cour de Rome, et une certaine insouciance à presser la conclusion de tout ce qui tient à une matière aussi importante que la matière ecclésiastique dans les Pays-Bas, et sans parler de cette espèce d'obstination qu'elle a mis à vouloir, en quelque sorte, contraindre le Roi d'accepter pour Nonce une personne qu'elle savait ne pouvoir lui être agréable (1), Sa Majesté voit avec un extrême étonnement les évasives et les subterfuges qu'on employe pour différer d'accorder au comte de Méan ses bulles d'institution canonique. On dit *évasives*, car le Roi ne peut considérer que comme un mécontentement le motif qu'on semble alléguer pour justifier ce délai... Le Roi est persuadé que le Saint Père est trop éclairé pour reprocher à un Prélat d'avoir adopté et juré une Constitution dont les principaux avantages sont pour le culte catholique puisqu'elle retire de l'oppression, ou au moins de la gêne, dans le Nord du Royaume six cent mille individus et qu'elle permet aujourd'hui au catholique d'Amsterdam d'exercer aussi librement et aussi publiquement sa religion qu'au catholique de Bruxelles et de Gand. Le Roi est persuadé que le Saint-Père est trop éclairé et trop conséquent pour réprover aujourd'hui, dans le comte de Méan, un acte auquel il a été en quelque sorte autorisé par Sa Sainteté même, c'est-à-dire par l'article 6 de Concordat en 1801 conclu avec la France, qui, pour la substance et les effets, coïncide tant avec ce qui est établi par la Constitution du royaume des Pays-Bas qu'avec ce qui se pratique dans d'autres États de l'Europe, notamment avec la marche que naguères on vient encore de suivre en France, et dont en somme le résultat final tend toujours à tracer virtuellement la ligne de démarcation et la sage distinction entre la tolérance dogmatique telle qu'elle réside dans le cœur de l'homme et la tolérance civile telle qu'elle se présente à l'extérieur. »

En réalité, le serment prescrit par l'art. 6 du Concordat était tout différent des serments imposés par la Loi fondamentale. Par le premier on promettait « de garder obéissance et fidélité *au gouvernement* établi par la Constitution » ; par les autres, au contraire, on jurait d'observer et de maintenir *la Constitution elle-même*, et on sanctionnait ainsi les principes qu'elle posait. C'est donc à tort que le Roi assimilait les deux serments.

Il n'était pas mieux inspiré lorsqu'il s'efforçait ensuite de prouver, par une série d'arguments tirés de l'histoire, qu'il jouissait du droit de nomination ou de présentation aux

(1) Il s'agit de Mgr Ciamberlani.

évêchés du pays. Dans les objections dont le but était de lui « disputer ce droit », Il ne pouvait voir, disait-il, « qu'une autre atteinte portée aux droits de la souveraineté ». C'est à juste titre qu'à la secrétairerie d'État on qualifiait cette prétention royale « d'absurde » (1), puisque le dernier Concordat disait formellement que, si le souverain cessait d'appartenir au culte catholique, de nouveaux arrangements devraient être pris en ce qui concerne la nomination aux évêchés.

La Note se terminait par une triple demande appuyée de menaces :

« Le soussigné terminera son présent mémoire par marquer de la part de son auguste Souverain le désir le plus vif et le plus pressant que le Saint-Père veuille le plus promptement possible accorder au comte de Méan l'institution canonique pour l'archevêché de Malines, et il énoncera le désir non moins vif et non moins pressant que Sa Sainteté par une Lettre à adresser aux évêques du pays, veuille les rappeler à leur devoir et improuver la conduite scandaleuse qu'ils ont tenue... Sa Sainteté y a d'autant plus de matière qu'Elle n'a eu la première connaissance de ce qui s'est passé que par les gazettes; qu'ainsi les évêques se sont déterminés au parti qu'ils ont pris de leur propre mouvement sans consulter ni le Saint-Père à qui il était de leur devoir comme évêques de s'adresser pour un objet qu'ils croyaient intéresser la religion catholique, ni le Roi, à qui il était de leur devoir encore, comme sujets, de faire de très humbles remontrances s'ils croyaient y être fondés. Le soussigné est aussi chargé d'informer la Cour de Rome que le Roi, son Souverain, verrait, après cela, avec plaisir que Sa Sainteté envoyât vers S. M. un Ministre...

Le soussigné est chargé enfin de prier S. E. le cardinal secrétaire d'État de porter sans délai le contenu de la présente Note à la connaissance du Saint-Père espérant que celui-ci daignera le mettre à même d'y faire une réponse *prompte et décisive*. Faute d'une telle, il ne resterait au Roi des Pays-Bas, quelque regret qu'il pût en avoir, d'autre parti que de recourir à une marche qui probablement ne présenterait pas pour le Saint-Siège des résultats aussi désirables que s'il consentait à terminer directement et immédiatement avec le Roi tout ce qui dans l'étendue de son royaume est relatif aux affaires ecclésiastiques. L'intention invariable de S. M., pour le dire en un mot, est de finir une bonne fois, de l'une manière ou de l'autre, tout ce qui dans cette matière peut prolonger les embarras qui se rencontrent tantôt d'un côté tantôt d'un

(1) Rapport cité de Lebzeltern, 17 janvier 1816.

autre, et qui ne sont propres qu'à alimenter la méfiance, alarmer les consciences et compromettre ainsi le repos et le bonheur de ses sujets. »

Ainsi qu'on l'aura déjà remarqué, ce document présentait une lacune capitale : il n'abordait qu'incidemment et d'une manière très insuffisante le point essentiel du différend, savoir l'admissibilité du serment constitutionnel pour une conscience catholique ; l'argumentation presque toute entière portait sur des questions étrangères à cette difficulté. Le gouvernement introduisit ainsi dans le débat des éléments nouveaux et délicats ; par là même, il compliqua les négociations et en retarda le dénouement. Les prétentions que la Cour des Pays-Bas alléguait étaient d'ailleurs manifestement mal fondées et de nature à inspirer de légitimes défiances au Saint Père ; ses reproches à la Cour de Rome étaient injustes en eux-mêmes et déplacés de la part d'une puissance protestante ; ses menaces, enfin, aussi inconvenantes que vaines. Aussi la Note de M. de Reinhold produisit-elle à la secrétairerie d'État le plus mauvais effet. Nous en trouvons le témoignage dans un rapport adressé par le chevalier de Lebzelttern à Metternich, le 16 décembre 1815 :

« Le dernier rapport de cette légation, n° 202, informait votre Altesse de la Note présentée par le Ministre des Pays-Bas à M. le cardinal Consalvi et de mon opinion sur cette pièce. Elle a produit beaucoup d'effet mais fâcheux, car je trouvai son Eminence tellement irritée de son contenu, de ses allégations, des maximes qu'elle renferme, et de son ton péremptoire et indécent (ce sont ses expressions) qu'Elle me parut plus occupée de son ressentiment que de l'affaire en elle-même. Je tâcherai de calmer le premier et d'exciter toute son attention sur cet objet sérieux, en faveur duquel toutes les Cours prendraient fait et cause, et j'insistai particulièrement sur la reconnaissance de M. de Méan. Le cardinal me parut plus difficultueux que les premières fois, il déclara cependant sentir toute l'importance de cette affaire, et que c'était pour cette raison même qu'elle ne pouvait être décidée en huit jours, comme on le prétendait, et que le Pape voulait la soumettre à des délibérations réglées de cardinaux. »

Aussitôt que Metternich eût pris connaissance de ce rapport, il transmit à Lebzelttern de nouvelles instructions lui enjoignant de continuer son appui au Ministre des Pays-Bas à Rome et de plaider auprès du Saint-Siège les circonstances atténuantes en

faveur de la regrettable Note du 10 décembre (1). Il engagea d'autre part le baron de Binder à conseiller au gouvernement hollandais de ménager davantage les formes dans ses négociations avec la Cour de Rome :

« Le chevalier de Lebzelttern, écrivait-il, le 3 janvier 1816 au Ministre d'Autriche à La Haye, n'a point hésité à appuyer de tous ses moyens auprès du ministère de Sa Sainteté, le dernier mémoire que M. de Reinhold a été chargé de présenter, en lui faisant sentir combien il serait dangereux même pour ses propres intérêts de ne pas arrêter le mal dans son principe et de mettre le gouvernement des Pays-Bas dans la pénible nécessité de sévir avec rigueur contre les ministres du clergé, qui oseraient continuer à prêcher la désobéissance aux lois et au souverain légitime. Ce mémoire a produit à Rome un effet fâcheux. Le cardinal Consalvi même a été irrité des maximes qu'il renferme, du ton péremptoire dans lequel il est rédigé, et il paraît, d'après ce que nous mande M. de Lebzelttern, que cette affaire sera renvoyée par Sa Sainteté au Collège des cardinaux pour y être prise en délibération. Le ministre de S. M. n'a rien négligé pour atténuer cet effet défavorable, et il a particulièrement insisté sur la reconnaissance et la nomination de M. de Méan. Nous lui transmettons l'ordre de continuer à suivre cette affaire avec l'intérêt véritable que la Cour y prend, mais nous vous engageons en même temps, M. le Baron, à faire sentir au ministère du Roi, combien il est désirable que dans ses communications avec la Cour de Rome, il évite avec le plus grand soin de blesser les formes auxquelles là, plus qu'ailleurs, on est toujours porté à sacrifier la chose même. »

En réalité, il y avait bien autre chose que des questions de formes qui séparaient les deux Cours. Metternich en convint lui-même dans une dépêche postérieure, datée de Milan, 5 février 1816, par laquelle il transmettait à Binder un rapport du chevalier de Lebzelttern mettant en pleine lumière la difficulté relative au serment (2) :

« Malgré notre désir sincère, écrivait Metternich, de contribuer de tous nos moyens à faire adopter à Rome les principes que le Ministre de S. M. le Roi des Pays-Bas a mis en avant, nous ne pouvons nous dissimuler que les arguments que lui oppose le cardinal Consalvi méritent d'être pris en considération. Ce ministre très éclairé, et dépourvu même des préjugés

(1) Metternich à Lebzelttern, Milan 7 janvier 1816. (Correspondance avec la Cour de Rome : *Weisungen*).

(2) Rapport du 17 janvier 1816 : nous en avons publié plus haut un extrait.

si communs aux membres du Sacré Collège, ne peut cependant se permettre de dépasser une certaine ligne, qui lui est tracée par la place qu'il occupe et par la haute dignité ecclésiastique dont il est revêtu. Il est au reste trop homme d'État pour ne pas désirer franchement de se prêter aux vues du Roi, autant qu'elles ne seront point en opposition avec les principes hiérarchiques ; il est donc nécessaire avant tout de chercher de se rapprocher, en montrant plus de respect pour les formes, et surtout en évitant de paraître vouloir décider en dernier ressort sur des questions qui, d'après les principes de la Cour de Rome doivent être portées à sa décision. Je vous invite, Monsieur le Baron, à faire sentir au Ministère du Roi combien il est désirable pour le maintien de la tranquillité dans ses nouvelles provinces qu'il évite de mettre dans cette négociation une raideur inflexible, qui loin de l'accélérer ne pourrait que prolonger un état de choses aussi pénible que dangereux. Je ne doute pas qu'avec l'esprit de conciliation dont vous êtes doué vous ne parveniez à amener un rapprochement si désirable ; au reste vous pouvez renouveler au ministère l'assurance que de notre côté nous ne négligerons rien pour seconder ses vues. »

Tandis que Metternich renouvelait ainsi à Bruxelles ses conseils de prudence et de modération, les cardinaux délibéraient à Rome sur les affaires religieuses des Pays-Bas et rejetaient les demandes du roi Guillaume. Le Saint Père s'étant rallié à leur manière de voir, le cardinal Consalvi communiqua sa décision à M. de Reinhold par une Note qu'il lui fit remettre le 19 mars 1816 (1). Ce document réfutait point par point les accusations et les reproches du gouvernement hollandais ; il se prononçait avec force contre les prétentions du Roi quant au droit de nommer les évêques ; le Saint Père y refusait catégoriquement l'élévation de M^{gr} de Méan au siège de Malines ; il se refusait aussi à blâmer l'attitude des évêques belges, se déclarant néanmoins prêt à faire tout ce qui dépendait de lui pour rendre la tranquillité à la Belgique, si le gouvernement voulait lui prêter son concours en renonçant à exiger des serments contraires à la conscience ; la Note se terminait en relevant avec dignité les menaces que renfermait la fin de la Note de M. de Reinhold : « la conduite précédente de Sa Sainteté est une

(1) On trouvera des extraits de cette Note, entre autres, dans DARIS : *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* (1724-1852), t. IV, p. 272. — Une copie de cette Note (en italien) se trouve à Vienne, en annexe au rapport n° 89 du chevalier de Lebzeltner, daté de Rome le 4 avril 1816.

» preuve suffisante que ni les menaces, ni les dangers ne peuvent rien sur Elle, quand il s'agit du maintien des principes. »

Or, le maintien des principes exigeait ou une modification de la forme du serment ou des explications authentiques qui en fissent disparaître le sens équivoque. La Note du 19 mars indiquait déjà comme moyen d'accommodement le changement de la formule du serment ; Consalvi insista sur ce point dans ses entretiens avec le chevalier de Lebzeltern et avec le baron de Reinhold ; le bref du Pape à Mgr de Broglie le répéta : mais ce ne fut que peu à peu, — ainsi que nous aurons l'occasion de le voir, — que le gouvernement hollandais consentit à entrer dans la voie qui seule pouvait aboutir à une solution satisfaisante. S'il l'eût fait plus tôt, s'il eût commencé par où il dut nécessairement finir, il eût fourni au Saint Père l'occasion de prononcer un arbitrage satisfaisant pour toutes les parties en cause : les évêques étant loués pour avoir défendu l'intégrité de la doctrine en face d'un serment équivoque ; le Roi obtenant, après de loyales explications sur la portée du serment, la réalisation de ses vœux les plus chers, c'est-à-dire la préconisation de M^{gr} de Méan et l'adhésion des catholiques à la Constitution.

PROSPER POULLET.

(A suivre.)

ANNINA (1)

L'aventure que je vais raconter nous conduit à Rome, où, par une après-midi ensoleillée d'octobre, un jeune peintre allemand, montait pour la première fois les escaliers de la place d'Espagne, tenant un petit chien en laisse. Il était arrivé de la veille, avait passé la journée à découvrir un gîte modeste, et dès l'aurore, il s'était hâté vers les chefs-d'œuvre qui l'attiraient du fond de sa patrie : les Chambres de Raphaël et la Chapelle Sixtine.

Lorsqu'il se retrouva, au milieu du jour, sur la place St-Pierre, la tête lui tournait. Il s'assit à l'ombre d'une des grandes fontaines, dont le nuage humide rafraîchit ses cheveux blonds. Les derniers visiteurs du Vatican disparaissaient de la gigantesque colonnade ; le solitaire demeurait là, sans s'apercevoir que son mince habit était trempé et que de grosses gouttes coulaient de son front, sur le pavé. Le souvenir de ce qu'il avait vu brûlait en lui d'une grande et calme flamme, consumant toutes les sensations terrestres.

Son chien, qu'il avait donné à garder dans une maison voisine, le déranga, en rompant sa corde et en venant se jeter sur lui. Le soleil ardent lui rappela que c'était l'heure du repas de midi. Il soupira, en passant devant les magasins de victuailles, moins pour lui que pour son fidèle compagnon, qui, maigre et honteux, regardait les jambons roses et les chapelets de saucissons. Depuis Florence, où il avait changé sa dernière pièce d'or, notre jeune homme s'était habitué à la faim, et repaissant son âme des lignes et de la couleur du paysage, pendant ses fatigantes étapes à pied, il s'était volontiers contenté de pain et de quelques figues. Mais le pauvre chien n'y trouvait pas son compte. Néanmoins, comprenant que les temps étaient durs, la fidèle bête ne se révoltait pas contre le

(1) Nous devons à M. A. Chevalier la traduction de cette nouvelle du célèbre romancier allemand, Paul Heyse.

destin, mais trouvait pénible, après avoir erré à travers la ville sans rien manger, de gravir les degrés brûlants du Pincio.

— Courage, Wackerlos, lui dit son maître; nous ne coucherons pas aujourd'hui sans souper, quand nous regagnerons le logis de la signora Pia, qui nous fait crédit, malgré notre piètre mine. En attendant, prends patience, mon ami, car nous sommes à Rome, sache-le, où bien d'autres gens de mérite ont jeûné avec joie, rien que pour voir le soleil de Raphaël briller sur leur assiette vide.

Malgré cette heureuse insouciance, il se disait que cela ne pouvait durer ainsi longtemps. Rien à attendre de sa famille, qu'il avait quittée contre le gré de son père, avec une faible somme péniblement épargnée. Il ne connaissait aucun de ses compatriotes, dans cette grande auberge des nations, et il était d'ailleurs trop fier pour accepter des secours étrangers. Hier, à vrai dire, son hôtesse que, du premier coup d'œil, sa blonde tête d'enfant avait intéressée, lui avait bien commandé son portrait, pour son mari, Sandro Carpacci, depuis deux ans au baigne, histoire de coup de couteau. Mais le gras visage, ravagé de petite vérole, lui répugnait indiciblement, et aujourd'hui, l'âme encore pleine des plus hautes révélations du génie humain, il jurait de se précipiter plutôt avec son chien de la Roche tarpéienne, que de laisser sa main servir d'instrument à cette profanation de l'art.

Soudain le chien s'agita, et poussa un aboiement sourd, signe de l'approche de quelque ennemi. Malgré sa petite taille, il était d'humeur batailleuse, et, voyant s'attacher sur lui les yeux d'un gros dogue, il témoigna, en tirant fortement sur sa laisse, que cela ne tenait pas à lui, si le combat ne s'engageait. Le dogue, quoiqu'en silence, paraissait prendre l'invitation au sérieux. Il était retenu par une chaîne légère, aux mains d'une jeune Romaine, qui se promenait avec une amie. Tout d'un coup, l'animal, poussant un hurlement farouche et résolu, se précipita, entraînant sa maîtresse, sur le querelleur Teuton, qui, montrant toutes ses dents, tirait aussi son maître vers l'ennemi,

— A bas, Rinaldo! — Paix, Wackerlos! — crièrent en même temps la jeune fille et le jeune homme. Mais le combat était commencé; le petit Allemand avait sauté aux oreilles du gros

Romain, qui menaçait de l'abattre d'un seul coup de dent. Le peintre tirait sur la corde ; la jeune fille cherchait à dégager ses doigts fins broyés par la chaîne : — on ne sait ce qui serait arrivé si, chose étrange, un esprit de paix n'eut soudain soufflé sur les combattants. Ils se lâchèrent, se flairèrent, et échangèrent des signes de la plus cordiale sympathie. Rinaldo mit délicatement sa grosse patte jaune sur le dos de Wackerlos, dont la langue brûlante léchait son collier. Cette amitié spontanée les absorbait si bien, qu'il eût été impossible de les séparer.

La jeune fille ne l'essaya que faiblement ; le peintre, pas du tout. Il ne pouvait quitter des yeux ce beau visage rougissant, qu'un incident ridicule avait fait surgir pour lui de la foule inconnue. Elle portait un costume simple mais gracieux, un grand chapeau de paille, de lourds anneaux d'or aux oreilles ; elle détournait à demi la tête, et l'étranger pouvait admirer le fin contour à peine épanoui du visage, les abondantes tresses noires, le cou pâle au-dessous du menton arrondi, l'incomparable sveltesse de cette jeune taille.

L'idée lui vint enfin de rompre la glace, car la jeune fille n'osait lever les yeux.

— Signora, dit-il dans son meilleur italien, je ne puis en vouloir à mon chien ; sans lui, je n'aurais jamais eu l'occasion ni le courage de vous parler. Si cela ne vous déplaît point, permettez-moi de faire quelques pas à vos côtés, pour ne pas séparer si vite ces nouveaux amis ?

La jeune fille lui jeta un regard rapide, comme pour juger si elle pouvait avoir confiance dans sa figure. Mais sa compagne, une vive et capricieuse créature, que l'embarras des deux autres avait paru beaucoup divertir, prit la parole.

— Que veux-tu, Annina ? Il faut bien attendre qu'il plaise à Rinaldo de nous suivre à la maison. Ou bien, seriez-vous musicien, Signor, car on le chasse aisément avec une chanson, et surtout une chanson allemande.

— Heureusement, je ne sais pas chanter, dit en riant le jeune homme, pendant que le petit groupe, les chiens en tête, se remettait en marche. Mais à quoi voyez-vous que je suis Allemand ?

— Pas à votre italien, répondit vivement la bavarde,

mais à votre rougeur, quand vous vous êtes adressé à Annina. Nos jeunes gens ne sont pas si timides ! Quel âge avez-vous ?

— Vingt-deux ans.

— Et votre nom ?

— En Allemagne, on m'appelle Hans, et depuis que je suis en Italie, Giovanni, ce qui me plaît davantage.

Il regarda Annina et vit au mouvement de ses lèvres muettes, qu'elle s'essayait à prononcer le nom étranger.

Ils marchèrent quelque temps sans parler, dans un coin solitaire des jardins, où ils ne voyaient plus la ville, mais d'où la vue s'étendait sur la Campagne romaine et les montagnes de la Sabine. Dans cette tiède atmosphère d'automne, ils buvaient à longs traits une douceur, dont chacun d'eux, à sa manière, sentait la magique influence. Dans la cervelle de la capricieuse Lalla, une idée chassait l'autre ; elle cachait son visage derrière son ombrelle et chuchotait à l'oreille de son amie des choses mystérieuses, coupées d'éclat de rires. Annina, beaucoup plus raisonnable, paraissait mécontente de cette impolitesse envers l'étranger. Soudain Lalla se tourna vers lui, et lui demanda, avec un regard impertinent.

— Vous avez laissé une fiancée chez vous, Signor Giovanni ?

— Voilà une question directe. J'y répondrai aussi formellement : non.

— Mais vous portez une bague.

— Elle me vient de ma mère.

— Vous voulez nous le faire croire. Dans notre pays, les mères ne donnent pas de bagues à leurs fils ; elles laissent ce soin à d'autres.

— Ma mère me l'a donnée en mourant. Je la porterai jusqu'à mon mariage, qui est encore loin.

Il regarda de nouveau Annina qui, très grave, ne levait pas les yeux, et remarqua pour la première fois, dans sa physionomie, quelque chose de rêveur et de douloureux, qui ne s'harmonisait pas avec sa gracieuse jeunesse. Il aurait beaucoup donné pour voir sourire ces lèvres roses. Il se mit donc à raconter son voyage, les aventures plaisantes que lui avaient values son ignorance de la langue et aussi la société de son chien. La glace rompue, il changea de thème et parla de la beauté de l'Italie et de ses habitants. Lalla le pressa vivement de dire où il avait vu les femmes les plus belles. Il dut produire

son album, qu'elles feuilletèrent longuement, assises sur un banc, tandis que, debout devant elles, il leur énumérait le nom et le pays des figures qu'il avait esquissées, souvent au prix de bien des ruses.

— Et à Rome ? demanda Lalla, tournant le dernier feuillet et abandonnant l'album sur les genoux de son amie.

— Je suis arrivé d'hier. Cependant j'ai déjà rencontré un visage qui surpasse en grâce et en noblesse tout ce que j'avais vu jusqu'alors. Si la faveur m'était accordée de pouvoir, durant une heure, étudier et reproduire ses traits, je serais trop heureux.

A dessein, il détournait la tête, et Annina feuilletait attentivement l'album.

— Savez-vous le nom de ce phénix de beauté ? demanda Lalla, avec une naïveté feinte. Ou bien ne trahissez-vous vos secrets que par votre rougeur ?

— A quoi me servirait, dit-il, le cœur palpitant de prononcer son nom ? Je ne suis qu'un étranger ; peut-être ne la reverrai-je jamais !

— Vous avez raison, dit sèchement l'autre. Cela ne vaudrait rien pour tous deux, surtout pour vous. Car vous ne savez rien d'elle, ni si elle n'a pas depuis longtemps donné son cœur.

Annina se dressa brusquement.

— Lalla, qu'avons-nous fait ? Je sens à l'air plus frais que le soleil va se coucher et nous sommes encore ici, quand nous devons rentrer au bout d'une heure.

— Alors viens, cher cœur, répondit la petite, passant le bras d'Annina sous le sien et brandissant son parasol comme une lance. — Rentrons vaillamment chez nous ; je me charge de conter tant de folies au papa qu'il en oubliera de nous gronder, et que même cet ours, Sor Beppo, ne grognera qu'en mineur. Bonsoir, M. Hans, si vous rencontrez votre phénix, faites-lui mes compliments, mais gardez-vous de chercher où est son nid, — car vous pourriez rencontrer dans le voisinage d'autres oiseaux ayant bec et ongles. N'est-ce pas, Annina ?

La beauté, qui était devenue très pâle, rougit jusqu'aux yeux.

— Adieu, Signor, — dit-elle, doucement, lui tendant sa petite main froide et hésitante, que la sienne cherchait.

— Signora, ne puis-je espérer de vous revoir ?

Comme effrayée, elle secoua la tête : — Non, non ! — dit-

elle, rapidement, et s'enfuit. Lalla fit à l'Allemand un dernier signe que celui-ci ne comprit pas, appela son chien qui ne se sépara pas sans résistance de son nouvel ami, et tout le groupe disparut,

— Nous revoilà seuls, Wackerlos ! dit Hans, après les avoir suivies du regard. Il souleva sur le banc la bête fatiguée. — Mais demain, quand nous aurons mangé et bien dormi, nous fouillerons la ville dans tous les coins, et se serait une honte éternelle pour la race canine, si tu ne retrouvais pas bien vite le vaillant Rinaldo.

Le soleil baissait déjà à l'horizon et les buissons étaient plongés dans une fournaise, tandis que les montagnes lointaines se voilaient de brumes violettes, et que des ombres grises couraient en vagues sur la campagne. L'œil du peintre, toujours si avide de ravir à l'éther ses secrets, était aujourd'hui, lui aussi, voilé d'une brume dorée qui lui cachait l'univers, ne laissant transparaître qu'une délicate tête de jeune fille et les étoiles de ses yeux énigmatiques. Il passait, distrait, sans émotion, le long du parapet d'où l'on aperçoit toute la majesté de la ville et de la couronne de Saint-Pierre, dans l'incendie du soir. Ses sens se refusaient à admirer de nouvelles merveilles. Ce jour qui lui avait révélé les Sybilles de Raphaël et la fleur des beautés romaines... que devait-il lui offrir de plus ?

Lorsqu'il eût gravi l'escalier raide menant à son pauvre logis, et qu'il fut entré dans la mansarde nue, il éprouva un vrai soulagement. Il masqua d'un rideau la partie inférieure de la fenêtre, ne laissant que le carreau supérieur, ouvert dans le toit même, afin de n'avoir du monde entier qu'un coin de ciel, dans sa solitude. Son hôtesse entra, bavarde et bienveillante ; elle insista pour lui servir à dîner, ainsi qu'à son chien. Hans, à qui ces avances indiscrettes étaient à charge n'osa pas la mettre à la porte, car de la bonne volonté de cette femme, dépendait qu'il ne fût pas venu à Rome seulement pour y mourir de faim.

Les jours d'Octobre qui suivirent se partagèrent pour lui également entre le Vatican et la ville, entre Raphaël et Annina. Seulement, il voyait de ses yeux les chefs d'œuvres du premier, tandis qu'il courait en vain après l'autre. Parfois, découragé, il se disait que sûrement il ne reverrait jamais la jeune fille. Quand il se retrouvait dans sa mansarde et qu'il voulait

travailler, il se surprenait souvent à regarder la muraille nue. Alors il sifflait son chien et s'en allait errer par la ville jusqu'à la nuit tombante, jusqu'à ce que les dernières mendiantes des églises, le dernier flâneur des rues eût disparu. Triste, il retournait alors sur ses pas ; et la conversation languissait avec son confident habituel. Du reste, il y avait du froid entre eux, depuis que le chien avait déçu l'espoir de son maître.

Ainsi se passa tout le mois d'octobre ; l'après-midi du dernier jour, notre ami se dirigea, le cœur très attristé, vers une des portes de la ville, escorté de Wackerlos, qu'absorbait la chasse aux taupes et aux lézards. Soudain, le chien tomba en arrêt au milieu de la route, leva le nez et enfin se précipita comme un fou par la porte ouverte d'un cabaret solitaire, trop peu attrayant, pour que Hans se souciât d'y dépenser son dernier sou. Il rappela le chien et s'arrêta sur le seuil. Dans la cour nue, garnie d'arbres et de bancs, quelques charretiers vidaient une bouteille. Cependant, c'était le 31 octobre, où, lorsqu'il fait beau, les jardins romains débordent de gaité et de danses joyeuses. Ici, l'on n'entendait qu'un maigre tambourin. Mais Hans se sentit frappé d'un éclair, lorsqu'à la voix aiguë de son chien se mêla un aboiement plus sonore : la basse du regretté Rinaldo ! En effet, Wackerlos, triomphant, reparut, entraînant l'ami retrouvé.

Comme un ouragan, le jeune homme franchit le cour et pénétra dans le jardin. Tout au fond, une grande tonnelle de vignes frappa ses regards.

Le tambourin y résonnait, et, à travers le feuillage, il voyait bondir légèrement une forme svelte, vêtue de clair. Celle qui jouait du tambourin était assise à l'entrée, elle tourna un peu la tête. Ce fut assez.

D'effroi et de joie, il sentit ses membres se paralyser et tomba sur un banc. L'hôte lui apporta du vin, du pain, une assiette d'olives. Il ne toucha à rien, cherchant toujours à percer du regard ce rideau de verdure. Il reconnut bientôt dans la danseuse, qui semblait un oiseau sautillant en cage, son amie Lalla. Ce vieux à la moustache militaire, à la tempe ornée d'une profonde cicatrice, était sans doute le père, mais l'autre, assis près d'Annina et lui parlant à l'oreille, qui pouvait-il être, sinon « *cet ours*, Sor Beppo ». Son corps gros et lourd couronné d'une tête en forme de poire, sans soupçon de cou, sa figure

bourrué plutôt que méchante, justifiait le surnom, quoique l'ours eût mis de beaux habits et une fleur de grenade à sa boutonnière. Ce qu'il chuchotait à la jeune fille ne semblait guère pénétrer l'âme de celle-ci. Sans changer de visage, elle gardait les yeux baissés et frappait machinalement, comme en rêve, son tambourin, jusqu'à ce que Lalla lui criât assez ! Sor Beppo se frottait les mains. C'était grâce à lui, évidemment, qu'on se trouvait en ce lieu écarté, et qu'on se cachait même au public sous ce bosquet de vignes. En effet, lorsque Lalla eut fini de danser et qu'Annina voulut sortir avec elle, Hans vit clairement que l'autre s'y opposait et se plantait devant l'entrée de la tonnelle. Il avait remarqué le jeune homme qui ne les quittait pas des yeux. Le regard de Lalla tomba sur lui, et, se penchant vers Annina, elle lui parla bas. Fût-ce indifférence ou tout autre sentiment ? La jeune fille ne se détourna pas. Un silence forcé régnait entre ces quatre personnages. Sor Beppo parut en sentir le poids.

— Comme tu es pâle, Annina ? dit-il. Quand ton père aura achevé son verre, nous retournerons à la maison, avant la fraîcheur du soir. Nous pouvons dire que nous avons fini notre mois d'octobre par une inoffensive et décente partie de plaisir.

Un sourire railleur passa sur les lèvres de Lalla, sans qu'elle pût le réprimer. Pâle et calme, Annina, sortit de la tonnelle, conduisant son père qui semblait avoir trop goûté au vin de l'aubergiste. Sor Beppo avait saisi l'autre bras de la jeune fille et il prit soin, en passant devant la table de l'étranger, de masquer de sa large personne cette svelte forme. Derrière, venait Lalla ; témoignant par ses haussements d'épaules, qu'elle n'avait librement choisi ni le lieu ni la compagnie. Elle mit un doigt sur sa bouche et fit un geste suppliant, pour conjurer Hans de ne pas les suivre. Mais les trompettes du Jugement dernier ne l'eussent pas empêché de se précipiter sur leurs traces. Seulement il se tint à quelque distance, et, afin de détourner les soupçons, s'arrêta parfois pour contempler le paysage et tracer quelque fugitive esquisse sur son album. Néanmoins il se demandait pourquoi l'amie, qui lui témoignait une certaine bienveillance, paraissait si inquiète de ne pas laisser s'engager entre eux de nouvelles relations.

Il devait, le soir même, obtenir l'explication de cette énigme. Le groupe étant entré dans une maison fort convenable de la

Vià Vittorià, le jeune homme passa devant la porte close, chargé d'un dernier regard furieux de Sor Beppo, et, moitié heureux, moitié désespéré, il s'engageait dans les rues déjà sombres, quand il s'entendit soudain appeler à mi-voix. Sautillante comme une bergeronnette, la petite Lalla arrivait derrière lui ; elle le dépassa, lui faisant signe des paupières qu'elle avait à lui parler, et l'entraîna, à sa suite, assez loin dans la ville, ne s'arrêtant que dans un coin noir, à l'ombre du Panthéon, où enfin elle se laissa aborder.

— Signor Hans, dit-elle, le menaçant du doigt, — quelle histoire nous avez-vous attirée ? Ne vous avons-nous pas assez clairement interdit notre agréable société, pour que vous marchiez ainsi sur nos talons ? Et que gagnerez-vous, sinon que la pauvre Annina sera enfermée par son ours dans une prison encore mieux close, qu'il aura sans cesse la patte sur le verrou de la porte, et grognera si fort par le logis que le plâtre en tombera des murs. N'avez-vous pas honte vous et votre maudit chien, cause de toute cette sottise affaire, de tourmenter ainsi une pauvre enfant qui doit faire de nécessité vertu ?

Et elle menaçait de son ombrelle l'animal infortuné qui s'enfuit devant cette colère.

— Chère Lalla, ne lui faites pas de mal, puis qu'il m'a enfin procuré le bonheur de vous revoir !

— Moi ? demanda-t-elle, ironique. Soyez donc franc : vous êtes amoureux d'Annina et très amoureux : cela fait un. Et ce qui fait deux, je vous le dis, c'est qu'il faut vous ôter de la tête cette Annina, belle, douce et brune, autant que vous voudrez, et me jurer ici de la fuir aussi assidûment que vous avez couru après elle. Car je ne souffrirai pas, ajouta-t-elle, résolue, que vous vous avisiez de la tourmenter ; il y a déjà assez de gens à s'acquitter de ce pieux devoir.

— Lalla ! s'écria Hans, très ému, que veut dire ceci ? Serait-il vrai que ce lourdaud ait osé lever les yeux sur cet ange ? Est-ce possible.

— Bah ! le lourdaud a un sac d'écus aussi gros que lui, et ne serait pas d'ailleurs un si mauvais parti, si nous vivions dans une île déserte, où il n'y aurait que lui et Annina. A Rome même, bien des jeunes filles l'épouseraient pour son argent ; mais Annina n'est pas comme les autres. Je vous en donnerai la meilleure preuve, si je vous révèle que la folle vous

a trop aisément pris en gré, quoique vous ne sembliez qu'un David à côté de son Goliath et qu'à en juger par vos habits, vous portiez votre fortune dans votre tête plutôt que dans votre poche.

— Elle vous a dit, Lalla, qu'elle ne m'avait pas oublié?

— Elle me l'a dit? Vous la connaissez bien mal. Mais moi, je la connais, et je ne souffrirai pas que vous la revoyiez, car l'ours la tient dans ses pattes, et tous les saints du ciel ne peuvent l'en tirer, ou il la broierait comme un gâteau de miel. L'histoire est déjà vieille, le papa fou de son futur gendre. Mon cher Sor Giovanni, si vous avez un cœur — et cela paraît vrai, puisque que vous êtes amoureux — emballez vos effets et retournez-vous en, par la Porte du Peuple, au lieu d'où vous venez. Voilà ce que vous dit votre sincère amie, qui pense pis que pendre de tous les hommes, mais qui a confiance en vous, car vous lui semblez avoir quelque part une conscience, sous votre gilet. Avez-vous compris? Bonsoir, signor.

Elle le laissa planté sous la colonnade et s'enfuit pour regagner avant la nuit sa maison du Transtévère, Hans ne pouvait quitter la place, tant la joie et l'angoisse lui torturaient le cœur. Renoncer pour jamais à l'aimée, à l'heure même où il la retrouvait, où il apprenait qu'elle ne l'avait pas oublié, lui semblait chose impossible. Durant une heure encore, il marcha comme un fou, discutant violemment avec lui-même, pendant que Wackerlos rampait derrière lui, oreilles basses.

— Quand l'enfer se liguera contre moi, s'écria-t-il enfin, je reverrai cet ange et je saurai de sa propre bouche s'il n'y a rien à faire, si je ne puis venir à son secours.

Cette résolution prise, il devint plus calme, oubliant qu'il n'avait pas trouvé le moyen de la mettre à exécution. Il retourna Vià Vittorià, s'assit jusqu'à minuit sur un banc en face de la maison, s'absorbant, plein d'ardeur et d'espoir, dans la chère pensée de tant de beauté et de souffrances. Mais le lendemain, quand le souci l'éveilla avant l'heure, les choses lui apparurent sous un plus mauvais jour. Malgré sa légèreté d'artiste, il ne lui semblait pourtant pas possible de mettre le feu à la maison de la bien-aimée pour l'arracher des flammes, où du reste, Sor Beppo ne lui rendrait peut-être pas le service de périr. Aller tout droit au vieux soldat et lui demander de ne pas marier sa fille avant que Hans, le peintre, fût devenu célèbre

et roulât carosse? Ce moyen aurait sans doute un médiocre succès. Il passa donc les jours suivants à bâtir des châteaux en Espagne, et tout ce qu'il fit de pratique, renonçant à sa répugnance, fut de commencer, dans un état de demi-somnambulisme, le portrait de son hôtesse, Dame Pia, étincelante d'or et de soie, un perroquet sur le poing, dernier présent de son époux. A côté, il esquissa une grande composition : *Rebecca à la fontaine*. Rebecca aurait les traits d'Annina, et, dans le voyageur fatigué qu'elle désaltère, il comptait représenter sa propre personne. Il avait eu raison, en croyant que tout lui réussirait du jour où il aurait revu la jeune fille. Le portrait, en deux séances, prit déjà une ressemblance frappante avec son modèle; le tableau avançait. Un juif qui furetait par les ateliers des artistes pauvres, l'acheta séance tenante. Fou de joie, le jeune homme monta et redescendit au moins douze fois de suite la Vià Vittorià, les yeux audacieusement levés vers les fenêtres. S'il avait rencontré Sor Beppo, le géant aurait été forcé de lui céder le passage.

Cependant il n'avait encore réussi à revoir Annina, quoiqu'il hantât quotidiennement sa porte. Les jalousies demeuraient sévèrement closes. De temps à autre, il apercevait le père à une fenêtre, fumant une courte pipe d'argile, et souriant d'un air presque enfantin; il ne paraissait pas remarquer le jeune homme, quoique celui-ci lui tirât respectueusement son chapeau, comme il le devait au père d'une telle fille. Impossible de pénétrer dans la maison, ou d'y nouer des relations secrètes. Les voisins, gagnés sans doute par Sor Beppo, témoignaient à l'étranger qui, deux fois le jour, passait dans leur rue, une méfiance muette. — Tout ce qu'il obtint, en tirant Wackerlos par l'oreille jusqu'à le faire hurler, fut de provoquer dans l'intérieur du logis les aboiements de Rinaldo, lamentables comme ceux d'une créature qui pleure sa liberté perdue.

Un hiver précoce commençait. Des tempêtes et des pluies froides battaient les rues; les Romains, enveloppés de leurs grands manteaux, passaient des journées entières dans les cafés; les étrangers gelaient près des braseros ou étouffaient dans la fumée que le vent refoulait des cheminées. Notre héros, dont la misérable mansarde ne pouvait se chauffer, continuait invariablement à arpenter la Vià Vittorià, mais l'âme plus

découragée à chaque jour de pluie. Un soir qu'il s'était abrité du mauvais temps, sous le portail de San Carlo, une femme voilée sortit d'un pas rapide de l'intérieur de l'église et, sans paraître redouter la tourmente, ouvrit un grand parapluie vert, pour suivre son chemin. Si bien enveloppée était-elle d'un manteau et d'un fichu, qu'on ne pouvait la reconnaître. Mais Hans devina au tumulte de son cœur que la robe d'Annina venait de le frôler. Il la rejoignit à grandes enjambées, au moment où elle s'arrêtait pour lutter avec le vent, engouffré dans son parapluie. Il ne dit rien, il saisit le manche et d'une main forte, tint le parapluie au dessus de leurs deux têtes.

— Tournons le coin, fit-il, sans la regarder. Nous serons abrités. Venez, Annina ; ne me refusez pas cette courte faveur. Qui sait si je ne vous reverrai jamais.

Son voile s'était dérangé ; il vit qu'elle était plus pâle qu'autrefois. Elle attacha sur lui des yeux d'enfant suppliante. Soit erreur, soit volontairement, il ne prit pas la direction de la Vià Vittorià, mais elle parut point le remarquer. Elle allait, comme en un rêve, ses grands yeux tristes et calmes perdus dans le lointain. Lui avait recouvré la parole et lui disait tout ce qui, lui gonflait le cœur, depuis tant de semaines. Il ne tut rien, ni sa haine pour sor Beppo, ni sa ferme résolution de lui arracher Annina à tout prix, ni sa pauvreté ! De son amour sexi, il parla à peine et ne lui demanda pas si elle l'aimait : cela semblait choses hors de doute. Annina ne donnait d'ailleurs aucun signe du contraire. Hans avait pris sa main qu'il serrait fortement ; elle ne la retirait pas.

— Annina, dit-il, nous sommes très malheureux. Il faut l'être pour ne pas pouvoir jouir en paix de cette heure, que le ciel nous accorde. Je vois votre cher visage, après lequel j'ai tant languï, et tout en moi cependant n'est que douleur et fureur impuissante. Dites un mot, chère aimée, si vous savez quelque consolation ; dites-moi avant tout que je ne dois pas désespérer et je vous promets d'agir en homme, de ne prendre aucun repos. Nous réussirons sûrement à triompher, même de l'enfer !

Elle s'arrêta court et retint doucement son bras.

— Hans, dit sa voix douce, comme voilée de crêpe, la Madone m'a exaucée en me permettant de vous ouvrir mon

cœur. Il était trop plein, il se serait brisé. Quand je vous ai vu chaque jour, passer devant notre maison...

— Vous m'avez vu ?

— Toujours ! J'étais derrière les jalousies et n'osais les soulever. Quand vous étiez passé, la force me manquait, et j'avais envie de me précipiter sur le pavé. Mais c'eût été un crime. Oh ? Giovanni, pourquoi nous sommes-nous rencontrés ? Je n'étais pas heureuse avant, mais je ne savais pas clairement pourquoi. Maintenant je le saurai toute ma vie !

— Que dites vous ! s'écria-t-il passionnément. Etes-vous déjà livrée à ce monstre, devant Dieu et les hommes ? Chaque jour ne peut-il amener le salut ?

— Non. Mes parents me maudiraient ; ma mère en mourrait ? Et quand Sor Beppo serait à cette heure même la proie de la mort, à quoi bon ? Vous êtes luthérien ; mes parents ne vous donneraient pas leur fille.

— Annina ! Et vous si étiez libre....

— Je supplierais la Madone de pénétrer votre cœur d'un rayon de sa grâce. Mais c'est en vain ! Je sais que je dois être la femme de Sor Beppo, quand j'en devrais mourir. Il faut nous séparer, Hans, cela ne sert à rien ; il n'y a plus de miracles !

— Vous pouvez le penser, le dire ? s'écria-t-il, lâchant sa main.

— Soyez fort et courageux. dit-elle, la voix tremblante. Que deviendrais-je, si vous vous désespérez. Retournez en Allemagne, oubliez Annina, et mettez au doigt d'une autre la bague de votre mère. Moi, moi, je reste ici !

Elle se tut, luttant péniblement avec sa douleur.

— Voyez ! reprit-elle, avec un indéfinissable regard. Il n'y a plus de miracles, c'est vrai, mais il y a encore des martyrs et peut-être le sang précieux de notre Sauveur se mêle-t-il au leur ! Pourquoi mon sort serait-il différent ? Parce que je suis jeune ? J'ai appris, depuis longtemps, à connaître la souffrance. Mais si la nuit m'enveloppe désormais, j'aurai du moins vu le soleil ! J'ai songé à quelque chose, continua-t-elle doucement, et une rougeur envahit son beau visage. Vous avez dit, la première fois, que vous aimeriez à faire mon portrait. J'ai bien réfléchi : ce n'est point un péché de vous le permettre ; et voici comment vous y prendre pour que nul n'en sache rien. Dans trois jours mon fiancé part pour Assise. Le Dimanche suivant,

je vais de bonne heure à l'église ; je m'arrangerai pour n'être pas accompagnée, et j'irai chez vous, Hans ; nous pourrons alors causer à cœur ouvert, mais pas un mot d'amour, promettez-le moi ! Nous serons comme de vieux amis. A midi, je m'en irai ; sous mon voile, on ne me reconnaîtra pas, car si Sor Beppo le savait, il me tuerait. Il n'est pas méchant, croyez-moi ; mais la jalousie le rend furieux et il ne se connaît plus. Une chose encore ! — j'aimerais avoir un portrait de vous, assez petit par le mettre dans mon livre de messe. Promettez-moi ce souvenir.

— Annina ! est-ce vrai ? Ferez-vous cela pour moi ?

— Oui, dit-elle, avec son pur sourire. Ma résolution est si forte que je mourrais plutôt que d'y renoncer. J'aurais chargé Lalla de vous le dire, mais j'ai pu vous le révéler à vous-même, cela vaut mieux. Je sais où vous habitez. J'ai vu votre chien à la fenêtre, en passant dans votre rue. Adieu maintenant, je retourne seule chez moi. Jusqu'à dimanche, évitez la Vià Vittorià. Si les soupçons étaient éveillés et ma captivité rendue trop étroite pour que je puisse aller vers vous, ce serait ma mort. Adieu, ... au revoir, une seule fois, et alors... oubliez-moi pour toujours.

Avec un geste d'une indicible grâce, elle le laissa sur le seuil désert du vieux palais, à l'abri duquel ils avaient eu ce dernier entretien.

Durant la moitié de la nuit, il ne put fermer l'œil ; mais quoique tous ses rêves fussent anéantis, c'était une joie folle qui chantait et résonnait en lui. La tempête de novembre hurlait autour de sa mansarde ; assis sur son lit, il regardait la flamme vacillante de la lampe de cuivre que chaque coup de vent menaçait d'éteindre. La nudité des murs, la pauvreté du mobilier le désolaient. Sans attendre le jour, il commençait à y remettre du moins un peu d'ordre, à enlever les toiles d'araignées, quand la lampe s'éteignit. Il dut se rejeter sur son lit. Ses pensées se transformèrent en rêves sans ombres.

Dès le lendemain matin, il était à son chevalet et y demeura jusqu'à la nuit. Il consentit à peine à manger, contraint par la Signora Pia, tant il se hâtait d'achever son tableau. Puis à la lumière, il entreprit un autre travail : il dessina son propre portrait, assez petit pour tenir dans la main. Il remarqua pour la première fois que, depuis un an, ses traits s'étaient

accentués et mûris ; on y lisait les joies et les souffrances de sa vie errante et isolée.

Sa joie le dominait quand, le soir du second jour, il porta son tableau chez le juif et reçut, avec une nouvelle commande, un rouleau de sequins quelque peu rognés. Depuis bien des mois, il n'avait pas possédé pareil trésor. Cependant l'idée ne lui vint pas d'acheter pour Annina quelque collier de coquilles ou de corail. Elle était pour lui le joyau le plus précieux du monde et il lui eût semblé ridicule de vouloir la parer. Mais il pouvait rendre digne d'elle le lieu où elle daignait entrer : d'abord, un grand fauteuil ancien, surmonté d'une petite couronne ; puis un tapis pour couvrir le plancher, et enfin deux coupes de cristal, finement taillées. Madonna Pia s'étonna fort en voyant ces objets débarquer le lendemain dans la mansarde de son modeste locataire. Mais il lui confia que son portrait avait un tel succès, qu'il pouvait recevoir à tout moment de nobles visiteurs : si la Princesse de Golconde daignait honorer l'atelier de sa présence, il fallait bien un siège pour la faire asseoir.

Deux jours d'attente s'étaient ainsi écoulés ; où trouver le moyen d'occuper les autres ? Pour tuer les heures, Hans commença à tracer sur les murs de sa chambre un paysage au charbon, et transforma bientôt la misérable pièce en une salle aux décors fantastiques, qui le ravit lui-même, quand il examina son travail achevé. Il ne manquait plus qu'un peu de soleil pour y verser la lumière et la chaleur. Avec quel transport, après une nuit de tempête qui eût fait croire à la fin du monde, le jeune homme revit-il, au matin du samedi, le ciel bleu et limpide.

Il passa cette dernière journée à achever ses préparatifs, rassembla dans sa chambre tout ce qu'il put trouver de fruits rares et de friandises délicates, avec quelques flacons de vin de Frascati. Il lui semblait rêver parfois un rêve enchanté, mais presque aussitôt une profonde tristesse l'envahissait. Son bonheur était tout proche, mais toute proche aussi l'heure amère de l'adieu. Il voyait devant lui Sor Beppo avec sa figure grimaçante et dure, qui lui glaçait le sang dans les veines.

— Non, s'écria-t-il en serrant les poings, cela ne peut finir ainsi ; ce serait la pire des lâchetés de laisser s'accomplir ce mariage, sans tenter l'impossible. Il faut fuir, quand nous devrions chercher un refuge dans la montagne et mendier notre

pain auprès des bergers. Mais n'ai-je pas mon art, qui, partout, nous donnera de quoi vivre? Est-ce la première fois qu'une fille quitte la maison de ses parents, et revient, des années plus tard, demander leur pardon?

Comme si une pierre lui était tombée du cœur, il dormit profondément toute la nuit. Quand le soleil et les oiseaux, chantant sur le toit, l'éveillèrent, il se leva, aussi joyeux que s'il était au matin de ses noces, prêt à conduire sa fiancée à l'église, avec les souhaits bienveillants des voisins et des amis.

Il se mit devant son chevalet et écouta sonner les heures à toutes les horloges; son cœur battait à l'unisson. Signora Pia vint crier un bonjour à sa porte et descendit pesamment l'escalier, pour se rendre à la messe. La maison était vide; Wackerlos, à la fenêtre, regardait gravement le flot des passants. Son maître y jetait parfois un regard, puis se retirait, craignant qu'on ne lût son secret sur sa figure. De minute en minute, il devenait plus impatient, plus angoissé. Craignant que ses objurgations passionnées ne se brisassent contre la fermeté calme de la jeune fille, il se monta à tel degré de surexcitation qu'il menaça le mur du poing et saisit un couteau pour frapper tout ce qu'il trouverait entre elle et lui... Au dehors, la rue était devenue silencieuse, les cloches avaient cessé de tinter. Soudain le chien bondit, la porte de la maison retomba, des pas rapides montèrent l'escalier. Hans, pâissant, ouvrit sa porte, et, dans le demi-jour du seuil, il vit émerger une femme voilée, qui rejeta son voile, en arrivant sur la dernière marche. Mais, au lieu des traits adorés, c'était le visage arrondi de Lalla, contracté, les yeux sombres, la bouche non plus riieuse, mais sévère, telle enfin, qu'il ne la reconnaissait plus.

Elle marcha droit au jeune homme qui, d'effroi, s'appuyait au mur, muet et pétrifié.

— Vous êtes charmé de me voir, mon brave sor Giovanni ? dit-elle, avec colère — Remerciez Dieu de ne pas expier plus durement votre abominable conduite. Je n'ai nulle pitié pour vous.

Elle se jeta dans la chambre, et il la suivit, abasourdi. — Ah! fit-elle; tout est bien préparé pour tourner la tête d'une pauvre folle! Quel dommage que tant de peines et de ruses soient perdues! Car, autant le dire tout de suite, jamais

Annina ne mettra les pieds ici. Entendez-vous, mon beau Monsieur ?

— Lalla ! par pitié, qu'est-il arrivé, que dois-je penser de votre air et de vos paroles ? Où est Annina ? Le misérable a-t-il...

— Silence ! votre colère est impie ! Le seul misérable, c'est vous, avec votre mine innocente et vos cheveux blonds ! Et vous n'avez pas d'excuses, car, sans vous rien cacher, je vous avais supplié d'épargner la pauvre enfant ! Maintenant ce que je craignais est arrivé !...

— Quoi ! Quoi donc !

— Vous le saurez, fit-elle, plus calme, je ne vous tairai rien, bien que les souffrances que vous causez soient une satisfaction pour votre amour propre. Si on vous plongeait un couteau dans la poitrine pour y chercher le cœur, on trouverait une pierre !

Il la prit par les deux épaules et la secoua comme un fou :

— Explique-toi, cria-t-il d'une voix sourde, et cesse de me torturer avec tes bavardages. Est-elle malade ? L'a-t-on enfermée et rendue folle, à force de mauvais traitements ?

Sa violence parut radoucir Lalla envers lui. Elle se dégagea. s'assit, et commença sans autre préambule :

— Elle est malade, et c'est votre faute, et voilà pourquoi elle ne vient pas ! Hier soir, elle m'a fait appeler. Je ne l'avais pas vue depuis plusieurs jours, grâce au mauvais temps ; d'ailleurs, elle devenait plus froide à mon égard, ayant des secrets pour moi. Mais j'y courus en toute hâte, pressentant un malheur. Elle a toujours été délicate ; on voit bien qu'elle est faite d'une autre étoffe que les autres. Je la trouvai au lit, le visage décomposé par la fièvre qui lui brûlait les veines ; mais elle me reconnut, renvoya son père, et m'attira tout près de son oreiller :

— « Lalla, dit-elle, je voulais aller demain chez lui, je le lui » avais promis, pour qu'avant notre séparation, il fit mon » portrait. Était-ce un péché ? Mais croirais-tu qu'avant son » départ, Beppo m'a emmenée promener en ville et m'a fait » entrer à l'église San Carlo, où se trouve la Madone, qui » a jadis préservé ma figure des traces de la petite vérole.

» Devant son autel, il a pris soudain ma main droite, l'a » posée sur la robe de la Mère Divine, et m'a dit : — Par cette » Madone, très sainte, jure, Annina, que tu ne reverras » jamais l'Allemand, que tu l'éviteras, pendant mon absence, s'il

» cherche à te rencontrer, que tu t'efforceras de le haïr comme
» je le hais. — Sa voix était étouffée, ses yeux étincelaient. Je
» restais muette. Il savait donc que j'avais revu Hans ; ses
» espions le servaient bien. Mais je ne pus obéir et prononcer
» les mots qu'il demandait. Après un instant d'attente : — Jeune
» fille, dit-il, tu ne me connais pas encore. Je suis doux comme
» un agneau ; mais, si on te touche du doigt, j'ai dans le sang
» de la poix bouillante. Jusqu'ici, j'ai épargné cet homme,
» quoiqu'il se soit honteusement conduit envers moi. car, tant
» que je suis là pour te garder, je me moque de ses ruses. Mais
» puisque je dois partir, j'exige de toi ce serment, ou je trou-
» verai un autre moyen de supprimer le personnage. — Que
» pouvais-je faire, Lalla ? j'ai juré devant la Madone, sachant
» que, dans sa jalousie insensée, il aurait de sang-froid fait
» assassiner Giovanni. Lui parti, seule dans ma chambre, je
» fus prise de désespoir, à la pensée de ce serment. Était-ce
» demander trop de bonheur, pour toute une vie misérable ?
» Deux heures avec lui, afin qu'il pût dessiner mon portrait
» sur son album ? Et si je ne viens pas, que pensera-t-il ? Je
» n'osais lui écrire, j'écrivis si mal et n'avais personne à qui
» dicter. Oh ! ce serment, Lalla ! Pendant vingt-quatre
» heures, je m'en suis répété les termes, essayant de leur
» trouver une interprétation qui me laissât libre d'aller vers
» lui. Mais j'étais prise de tous côtés. Enfin, vendredi soir,
» le cœur presque brisé de torture et d'angoisse, j'allai trouver
» la vieille de la *Chiavica del Buffalo*. — (C'est une tireuse de
» cartes, qui a des conseils pour tout, expliqua Lalla par paran-
» thèse. Mais une vilaine femme, et c'est grand-pitié qu'Annina
» y soit allée). — « Je lui dis tout, sans les noms, et mon
» serment devant la Madone de San Carlo, de ne point faire
» une chose qui, d'ailleurs, n'était pas un péché. Elle me
» conseilla de monter trois fois à genou, la Santa Scala de
» Latran, et de donner à la Madone une robe neuve, pour être
» déliée de mon serment. Il faisait nuit, je me glissai hors de
» chez la vieille, mon manteau sur la tête, jusqu'à Latran. Les
» marches de la Scala étaient comme des cascades ; je sentais
» dans les genoux un froid glacial, et pourtant quelque chose
» me poussait, dans cette obscurité et cette solitude terrible, à
» accomplir mon expiation. Je priai comme à l'heure de la

» mort. Quand j'eus fini, l'horloge sonna trois coups ; je remer-
 » ciai Dieu, puis mes forces s'éteignirent ainsi qu'une lumière
 » qu'on souffle ; il me fallut attendre une heure entière sous le
 » portail, jusqu'à ce que mes genoux pussent me soutenir. Mais
 » sais-tu ce qu'il y a de pire, Lalla fit-elle, se soulevant dans
 » son lit. Quand je rentrai, sans que mes parents se fussent
 » aperçus de rien, j'entendis clairement une voix dans mon cœur
 » me dire que c'était inutile, qu'il fallait tenir mon serment à la
 » Madone, sous peine de péché, quand j'en devrais mourir.
 » Lalla, c'est ce qui m'a tuée ! Depuis, j'ai la fièvre, et Dieu
 » sait si jamais je me relèverai de mon lit. —

Lalla se tut et se cacha le visage dans ses mains, tremblant de la tête aux pieds, Quand enfin elle regarda Hans, appuyé contre le mur, elle fut effrayée de l'effet qu'avait produit sur lui ce récit : « Signor Giovanni, dit-elle en se levant, vous savez tout. Annina m'avait priée de vous le taire, et de ne parler que de son serment à Beppo et de ses regrets de ne pouvoir vous dire adieu, tout en vous suppliant de quitter la ville. Mais j'ai jugé que vous méritiez une punition, et que, si vous aviez en vous une étincelle d'humanité, la leçon vous serait bonne. Je vois que vous êtes moins mauvais que je ne croyais, et si vous quittez Rome aujourd'hui, je vous pardonnerai. Ah ! Sor Giovanni, si les Luttériens prient, priez pour la pauvre âme, à qui vous avez fait tant de mal, pour qu'elle triomphe de la fièvre et n'aille point déjà frapper à la porte du Paradis, nous laissant la pleurer. »

Elle rabaissa son voile, se préparant à partir. Comme il ne disait pas un mot, et ne témoignait point l'avoir entendue, elle demeura un instant, irrésolue. Il lui faisait peine à voir, mais elle pensa qu'il avait mérité sa souffrance et dit seulement.

— Je retourne près d'Annina, savoir comment elle a passé la nuit. Si tout va bien, comme nous l'espérons, je repasserai à midi devant votre maison et vous ferai signe. Si je secoue la tête, c'est qu'il n'y aura rien de changé. Adieu, Sor Giovanni ; priez pour notre ange.

Elle quitta la chambre, tira la porte derrière elle et écouta s'il ne bougeait pas. Tout restant silencieux, elle descendit l'escalier, très grave, pensant :

— Le pauvre garçon ! Ah ! quand on aime !

Dans la rue, elle dut s'arrêter. Une foule inaccoutumée lui barrait le chemin, des gens aux fenêtres regardaient venir un lent cortège. Elle reconnut les pénitents blancs qui, à Rome, portent les morts au tombeau. Un sinistre pressentiment l'envahit.

— Qui apporte-t-on là ? demanda-t-elle à une fillette curieuse, dressée sur la pointe des pieds.

— Je ne sais pas, fit l'autre — Ce doit être une jeune fille, et très belle, qu'on se presse tant pour le voir.

Le cortège approchait, avec la civière, qui se balançait au soleil, au dessus des têtes. Au même moment, on entendit à une fenêtre un chien aboyer, toujours plus fort, et un hurlement sourd lui répondre de la rue.

— Annina ! s'écria la pauvre Lalla, et elle serra le bras de sa voisine. A travers la foule, un énorme dogue, furieux, se fraya un chemin jusqu'à elle, et, la saisissant par sa robe, s'efforça de la traîner vers le cercueil, comme s'il cherchait du secours pour la morte. Car, dans la cercueil ouvert, reposait la pâle Annina, une couronne verte dans les cheveux, une rose dans ses mains jointes.

— Qu'elle est belle ! qu'elle est jeune ! chuchotait le peuple qui faisait la haie. — Bénie soit son âme ? On n'a jamais vu pareille beauté d'ange.

Sous le pur soleil d'automne, le cortège descendit à San Carlo. La rue devint déserte devant la maison de Signora Pia, car Lalla, dès qu'elle reprit ses sens, s'éloigna lentement avec Rinaldo. A San Carlo, devant la Madone de son serment, Annina devait être exposée trois jours dans la chapelle, avant d'être enterrée.

Une demi-heure plus tard, Madonna Pia revint de la messe, et s'arrêta sur la dernière marche de son escalier de pierre, pour reprendre haleine. Elle entendit le petit chien gémir dans la chambre et sauter contre la porte, comme si son maître l'avait laissé enfermé. Par bonté, elle ouvrit et entra. Mais elle vit son locataire, étendu sans connaissance devant la fenêtre, les yeux clos, la main sur son cœur, comme s'il avait été frappé d'une balle. Avec un cri perçant, elle le releva et, aux hurlements de la bête fidèle, le porta sur son lit, où elle fit de son mieux, dans sa frayeur, pour le ramener à lui. A force de lui baigner le front et les tempes avec le vin qu'il destinait à

Annina, il ouvrit ses yeux pesants ; son chien se jeta sur lui, la mémoire parut lui revenir, et l'évanouissement finit par un flot de larmes. Pia, de son côté, se mit à pleurer.

— Dieu soit loué ? s'écria-t-elle, les mains levées au ciel. Quelle peur vous m'avez faite, Sor Giovanni ! Maintenant buvez et mangez un morceau, car c'est sûrement la faiblesse ; vous n'avez rien pris depuis hier !

Elle s'empressa de remplir une des coupes de cristal ; mais le jeune Allemand l'écarta en frissonnant et tourna son visage contre le mur, suffoqué de larmes nouvelles. La femme n'y comprenait rien. Secouant la tête, elle se retira doucement, pour revenir bientôt écouter à la porte...

La nuit était venue. Un firmament plein d'étoiles s'étendait sur Rome endormie. Quelqu'un frappa à la fenêtre du sacristain de San Carlo ; le vieux, fort contre son gré, mit la tête dehors, dans la nuit froide, et demanda ce qu'on lui voulait. Il vit un jeune homme suivi d'un petit chien, qui lui offrit un scudo, et le conjura de lui ouvrir l'église, disant qu'il avait fait un vœu à la Madone, et n'aurait point de repos, avant de s'être agenouillé devant son autel. À moitié endormi, le vieux sortit, prit l'argent, et introduisit ce dévot tardif ; le chien lui-même se glissa derrière eux. L'église était obscure ; seule, le clair d'étoiles y descendait par les vitraux blancs, et la lampe perpétuelle luisait devant le tabernacle. Mais une chapelle latérale resplendissait de cierges : Annina y reposait, aux pieds de la Madone. Des candélabres l'entouraient en demi-cercle fermé par un grand crucifix à la tête du cercueil. Le sacristain, soupçonnant le motif qui attirait si tard le jeune homme vers cette chapelle, se tint à l'ombre d'un pilier. Il vit l'inconnu s'agenouiller devant la morte et la contempler longuement ; puis tirer un anneau de son doigt, le mettre à ce doigt pâle, en échange de la rose que tenaient les mains aimées. Alors, il prit dans son porte-feuille l'étroit papier sur lequel était dessiné son portrait qu'Annina avait voulu posséder ; il le glissa sous son oreiller de mort, et approcha ses yeux des siens, comme si ses regards en avaient pu en rallumer la flamme éteinte. Minuit sonna lentement à l'horloge de l'église. Le jeune homme se releva, et sortit, chancelant, de la chapelle, sans même regarder le vieux qui le suivait avec compassion.

Vers Noël, le marchand juif songea à s'informer du tableau

qu'il avait commandé au jeune Allemand. En entrant dans l'atelier, il trouva Signora Pia assise à la fenêtre, avec son fuseau. Elle fut ravie de le voir, espérant qu'il lui apportait des nouvelles de son locataire, disparu depuis plusieurs semaines. Un de ses compères, qui possédait près d'Olevano une petite ferme, avait appris à la dame qu'on l'avait vu errer dans la montagne, dormant avec les bergers ou dans de misérables auberges, et partout reconnu, grâce à son chien. On le tenait pour faible de cervelle, car il ne riait jamais et ne passait jamais plus d'une nuit dans le même lieu, quelque temps qu'il fit. Le compère lui avait parlé, cependant, et l'avait trouvé dans son bon sens, mais triste et misanthrope, ce qui était étrange à son âge.

— Je crois toujours qu'il reviendra, dit Dame Pia, c'est pourquoi je ne veux pas louer cette chambre et j'y laisse tout comme il l'aimait. Voyez-vous ce vin et ces assiettes de fruits, qu'il avait achetés, dans le cas où une princesse viendrait voir ses tableaux ? Et les grands dessins sur le mur que vous admirez tant, il les a achevés peu de jours avant son départ. Qu'est-ce qui a pu lui faire perdre ainsi la tête ? Peut-être était-il vraiment amoureux d'une princesse ? Ah ! Sor Davidde, sait-on jamais ce qu'il faut à ces jeunes gens ? Grâce à Dieu, le cœur est comme les bras et les jambes ; s'il se brise, il se raccommode et ne s'endommage plus ensuite si facilement. C'est une consolation !

PAUL HEYSE.

Traduit par A. Chevalier.

AU PAYS DE VAUD

(Suite.)

II.

Ouchy, le charmant village qui sert de port à Lausanne, a été arrangé d'une manière très coquette, avec de beaux ombrages au bord du lac, et un embarcadère précédé d'un fort joli jardin. Les bateaux à vapeur qui à chaque instant y abordent, les canotiers, les pêcheurs à la traîne ou à la ligne, les cygnes qui s'ébattent dans le port, les promeneurs attirés par le mouvement, bruyant et gai à toutes les heures de la journée, donnent à ce coin l'aspect animé d'une plage de bains de mer normande ou bretonne. Ce ne sont que touristes en costumes hétéroclites, mais de cette fantaisie qui trahit la richesse, *misses* et *fraülein*, écoliers vêtus aux couleurs d'Oxford ou d'Eton, *clergymen* graves, Français pétulants, Vaudois guillerets et honteux de l'être, prenant un air compassé pour masquer leur méridionale exubérance.

A d'autres heures, Ouchy est d'un calme qui porte à la contemplation. Le lac, ici dans sa plus grande largeur, change incessamment, avec les effets mille fois variés de la lumière : tantôt uni comme un miroir, tantôt ridé par une brise légère. Quelquefois la brume cachant les monts à l'occident, il donne l'impression de la mer sans limites ; d'autres fois, soulevé par la tempête, et surtout lorsque le *föhn* souffle avec violence, il rappelle l'Océan avec ses hautes vagues qui déferlent écumantes sur le rivage. Ouchy était devenu le séjour de prédilection de Victor Hugo et de M. Thiers dans les dernières années de leur vie, et bien d'autres personnages, fatigués par la politique ou les travaux de l'esprit, comme le poète et l'homme d'État, vinrent chercher le repos dans la solitude sur ce rivage.

Ouchy a son histoire, comme les plus petites localités de ce pays de Vaud, où semblent être venus se jouer, de tous les points du monde, tant de drames émouvants. Son château fut bâti au x^e siècle par l'évêque Landry de Durnes, détruit au bout de trente ans par le comte Thomas de Savoie, et presque aussitôt réédifié par l'évêque Roger. Son port abrita les galères de guerres *les Grands et le Petit Ours*, que Leurs Excellences de Berne fournirent à l'amiral suisse, Jean Geoffrey, réfugié français. Et c'est dans une auberge de ce port que lord Byron, en 1816, composa, en deux jours, son poème célèbre : *le Prisonnier de Chillon*.

Lorsque le chef des Camisards, Jean Cavalier, quitta la France pour ne s'être pas entendu avec le roi Louis XIV, il donna rendez-vous à ses anciens soldats dans le pays de Vaud. Or, au mois de novembre 1705, le lieutenant baillival de Lausanne fut informé par des bateliers d'Ouchy, que des hommes armés étaient rassemblés dans le cabaret de Jean Noir, sous Montbenon, et leur demandaient leurs bateaux pour passer le lac. On fit couper les amarres, cacher les rames ; on cerna le cabaret, on s'empara des étrangers, on saisit dans la cave des munitions. Et l'on apprit alors que Jean Cavalier, s'étant mis au service du duc de Savoie, prétendait soulever tout le pays et chasser les Français, ses compatriotes, après avoir emporté d'assaut le donjon d'Yvoire. L'aventure se termina par le bannissement des conspirateurs.

A quelques tours de roues d'Ouchy, le bateau touche à Pully, village qui date de la reine Berthe, où l'on voit les restes d'un ancien prieuré, et qui n'a pour raison d'être que d'approvisionner les marchés de Lausanne, ce qui n'est point sans enrichir sa laborieuse population. Tout auprès on est à Lutry, ancienne ville, que déjà en 516 le roi saint Sigismond de Bourgogne donnait à l'abbaye de Saint Maurice qu'il fondait, au champ des martyrs. Là encore, un prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny en Lyonnais, qui tomba en commende aux mains de l'évêque de Lausanne, et disparut à la Réformation. La ville de Lutry fut fortifiée par l'évêque Berthold de Neuchâtel, et il reste une tour qui a gardé son nom. Les Bernois la dévastèrent lors de l'invasion de 1536 et la soumièrent sans même vouloir accorder quelques heures de délai au conseil communal pour

consulter la population. Ils y établirent un conseil général, une cour de justice, une cour des fiefs et un consistoire.

Au-dessus de Lutry est le château de Montagny, qui fut acheté en 1692 par le banneret Jean Pierre Blanchet. Ce personnage avait épousé la fille d'un réfugié français, le baron de Lais, duquel il prit le titre. Ce banneret s'étant emparé d'un convoi d'argent expédié à l'armée française qui pour lors assiégeait Turin sous les ordres du maréchal de la Feuillade, fut enlevé, conduit à Berne, condamné à mort et exécuté. Aucune recherche ne fut faite contre ses complices. Le patriciat bernois était intéressé au silence, et le silence se fit.

Cully montre des vestiges nombreux de l'occupation romaine: on y a découvert une voie, des fragments de sculptures, des tuiles, des briques, des médailles. Les archéologues déclarent qu'on y rendait un culte particulier à Bacchus. On le lui rend encore aujourd'hui, sous une autre forme. Au moyen-âge, c'est l'évêché de Lausanne qui possède cette jolie ville, et qui l'agrandit par ses libéralités, par l'octroi de franchises, de marchés et de foires. Les évêques bienfaiteurs sont surtout Jean de Rossillon, Aymon de Cossonay, Georges de Saluces et Sébastien de Montfalcon. Cully est la patrie du major Davel et lui a consacré un assez piètre monument, un obélisque fort maigre, orné de cette inscription qui vaut peut être mieux, au fait, que de pompeuses allégories: «*Au major Davel, mort pour l'indépendance de son pays, le 24 Avril 1723* ».

D'après la tradition, Saint-Saphorin serait tout ce qui reste de l'ancienne ville de Glerolles, détruite en 563, lors de la chute du mont Tauretunum, que Grégoire de Tours, et Marius, évêque d'Avenches, tous deux contemporains, ont relatée dans leurs chroniques. Voici le texte de Marius: «*Sous le consulat de Basile, l'année 22, indiction XI, la grande montagne de Tauretunum, dans le territoire du Valais, tomba si subitement qu'elle couvrit un château dont elle était voisine et des villages avec tous leurs habitants; elle agita tellement le lac dans une longueur de LX milles et une largeur de XX milles, que, sorti de ses deux rives, il détruisit de très anciens villages avec hommes et troupeaux; il engloutit plusieurs lieux saints avec ceux qui les desservaient. Il entraîna avec furie le pont de Genève, les moulins et les hommes, et, étant entré dans la cité de Genève, il y fit périr plusieurs personnes.* » On a, d'ailleurs,

trouvé sur la commune une foule d'antiquités romaines, des médailles, des statues et des inscriptions.

L'église conserve un splendide vitrail du xvi^e siècle qui représente l'évêque Sébastien de Montfaleon, ganté de pourpre, avec une chasuble de brocart, et ses armoiries entourées de la devise : « *Fortunæ sapientia victrix* ».

Si l'on veut savoir ce qu'il fallait d'autorités, vers le milieu du siècle dernier, pour administrer un village d'environ trois cents habitants, en voici l'énumération : un conseil de dix-huit assesseurs et un rière-conseil de trente-six, outre le banneret, le gouverneur, le secrétaire, et enfin le châtelain exerçant la charge de contrôleur pour LL. EE. de Berne ; un corps de justice, composé du dit châtelain, du curial et de douze justiciers, exerçant l'omnimode judication avec droit de dernier supplice ; la cour des fiefs : un juge et quatre membres ; le consistoire, un juge, les deux posteurs et quatre assesseurs. Ce qui prouve que les fonctions électives sont à la portée de toutes les ambitions ; de nos jours encore un simple canton ne compte-t-il pas, en corps politiques, administratifs et judiciaires, plus d'élus que tel royaume ?

Le district qui s'étend sur la rive vaudoise de Lausanne à Vevey, et qui renferme ces paroisses de Lutry, Cully, Saint Saphorin, est le plus riche du pays, mais non le plus pittoresque. Situé sur un contrefort du Jorat dont la pente est tournée au midi, il produit des vins généreux, et ne produit que cela, n'étant planté que de vignes. Cependant le spectacle est intéressant, de ces coteaux aux pentes rapides, autrefois couvertes de ronces et de buissons, transformées par une population industrielle en terrasses étagées, soutenues par des murs de pierre jaune, qui la zèbrent en tous sens d'une sorte de réseau doré. La terre qui forme ces terrasses a dû être transportée, *hottée* après *hottée* des bords du lac jusqu'au sommet des collines. Ce travail incessant et pénible a fait de la population vigneronne une race laborieuse et dure à la fatigue.

Le vin fameux de ces coteaux a donné à cette race un caractère vif, facilement excitable, mais plein de bonhomie et enclin à une généreuse hospitalité. Le vigneron accueille volontiers l'étranger, lui ouvre sa cave et met son amour-propre à ne le laisser partir que lorsqu'il n'a plus soif. Son esprit est généralement *gousseur*, et le patois est sa langue préférée ; elle se

prête admirablement du reste, à ces pointes naïves, mais d'une grande finesse, qui charment le cercle d'amis formé à la cave autour du gros tonneau. Ces qualités sont pourtant voisines d'un défaut grave. On boit trop, et cela dès le matin. Les descentes à la cave sont trop fréquentes et la vie d'un grand nombre est abrégée par l'abus d'un vin généreux qui, pris avec modération, en aurait prolongé le cours. Aussi il n'est aucune partie du pays où il y ait plus de jeunes veuves qu'à Lavaux. Les femmes de ce district, comme celles de Montreux, sont distinguées par l'amour du travail, l'économie et l'esprit d'ordre. Elles participent à tous les travaux de la vigne qui ne sont pas l'apanage exclusif de l'homme, veillent aux soins du ménage et préparent les repas. C'est à elles que sont confiées la bourse et la clef de la cave, et leurs maris les consultent pour toutes leurs transactions et affaires importantes (1).

Rappelons qu'avant la Réformation le district de Lavaux tout entier était soumis à l'évêque de Lausanne qui en était le souverain temporel. Sous ce régime les habitants jouissaient de grandes franchises et libertés. Pour eux aussi le dicton était vrai que « *mieux vaut vivre sous la crosse que sous le sceptre* ». Chaque paroisse, constituée en petite république, élisait son banneret, son conseil et son rière-conseil, elle avait ses propriétés communales, ses confréries, espèce de bourgeoisie dont les biens étaient administrés par les ayants droit, et plusieurs autres institutions toutes empreintes d'un grand esprit de liberté. Aussi les habitants de Lavaux montrèrent-ils une grande répugnance, en 1536, à accepter le joug des Bernois. Ils prévoyaient que les nouveaux maîtres seraient moins accommodants que les anciens (1).

« *Je suis dans le plus beau pays du monde* » télégraphiait dans l'automne de 1859, l'impératrice douairière de Russie, veuve de Nicolas, à son fils Alexandre II, alors qu'elle passait à Vevey la plus grande partie de ses journées en plein air. Est-il, en effet, une contrée plus belle ? Dans la large vallée du Rhône, sur la rive du Léman, en face et au pied des Alpes, au sein d'une nature admirable et sous un ciel clément, s'étale modeste, tranquille et caressée par un soleil qui rappelle celui du midi,

(1) MARTIGNIER et CROUSAZ.

la jolie ville de Vevey, dont le caractère particulier est la gaité, où tout charme et sourit. Bâtie sur les alluvions de la Veveyse, elle est d'origine romaine ; son nom *Vibiscum*, *Vivesium*, est mentionné dans l'itinéraire d'Antonin. Jean-Jacques Rousseau écrit dans ses *Confessions*. « J'allai à Vevey loger à *la Clef*, et pendant deux jours que j'y restai, sans voir personne, je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages et qui m'y a fait établir le héros de mon roman (1). » En 1839, Victor Hugo écrivait à son ami Boulanger : « Je suis à Vevey, jolie petite ville blanche, propre, anglaise, confortable, chauffée par les pentes méridionales du mont de Chardonne comme par des poêles, et abritée par les Alpes comme par un paravent. J'ai devant moi un ciel d'été, le soleil, des côteaux couverts de vignes mûres, et cette magnifique émeraude du Léman, enchâssée dans des montagnes de neige comme dans une orfèvrerie d'argent ». Aux yeux de l'illustre poète, Vevey avait alors « trois choses charmantes : sa propreté, son climat, son église ». Le spirituel chevalier de Boufflers y trouvait apparemment quelque chose de plus, lorsqu'il traçait, il y a un siècle, ces lignes : « Me voici dans le charmant pays de Vaud : je suis au bord du lac Léman, bordé d'un côté par les montagnes du Valais et de la Savoie, et de l'autre part de superbes vignobles, dont on fait à cette heure la vendange. C'est une belle chose que le lac Léman ! Il me semble que l'Océan ait voulu donner à la Suisse son portrait en miniature. Imaginez une jatte de quarante lieues de tour, remplie de l'eau la plus claire que vous ayez jamais vue, qui baigne d'un côté les châtaigniers de la Savoie et de l'autre les raisins du pays de Vaud. Du côté de la Savoie la nature étale toutes ses horreurs et de l'autre toutes ses beautés. Tout ce que je vois me cause une surprise qui dure encore. »

Le gentilhomme, qui paraît manquer ici de cet esprit fin dont on lui fit la réputation, parle un peu à *la française* : les horreurs de la Savoie, c'est pour lui ces montagnes énormes, créées de glaciers, sillonnées de ravins, colossales et sombres, sous le voile bleuâtre dont les enveloppe la brume, et qui font songer à Pélion et Ossa, dans leur grandiose majesté. Ce qu'il faut au courtisan de Versailles, ce sont les bergeries à la Watteau, les

(1) *La Nouvelle Héloïse*.

boulingrins et les charmilles bien taillées, les gazons veloutés, les fleurettes étoilant l'herbe, les cascates jaillissant d'urnes de marbre ou de bronze. Le XVIII^e siècle, galant et mièvre, sentimental et faux, mignard et voluptueux, ne comprenait rien décidément à la véritable grandeur, pas plus dans les hommes que dans les choses, pas plus dans l'art que dans la nature.

Les sommets les plus élevés de ces Alpes savoyardes qui se mirent dans les eaux bleues du lac sont la Dent d'Oche, les Cornettes de Bise et la Chaumény qui s'élancent à 2,500 mètres dans les airs. Les précipices, les pentes ou les vallons qui en descendent sont recouverts à leurs bases de forêts de hêtres, de sapins et de châtaigniers qui, en automne, enlacent la montagne d'une robe de fil aux couleurs bigarrées. Çà et là ce manteau broché de vert, de noir et de cuivré s'entr'ouvre pour laisser voir des champs fertiles, des habitations rustiques ou de pittoresques villages. A droite, voici Meillerie, avec ses carrières renommées de pierre calcaire. Plus à gauche saint-Gingolph à cheval sur la frontière, délimitée par un torrent, et plus loin encore le Bouveret. Entre ces deux villages on voit se dessiner un couloir gigantesque dont l'extrémité supérieure touche les pâturages de la Chaumény. Une avalanche énorme se précipite, chaque printemps, de ces hauteurs jusqu'au lac, laissant après elle la blanche tache de ses neiges éboulées. Ce n'est pas loin de là qu'eut lieu la chute du *Tauretunum*.

Au-dessus de la plaine du Rhône, encadrée d'un côté par les Alpes valaisannes et de l'autre par les Alpes vaudoises, se dressent dans leur majestueuse fierté et blanchies par des neiges éternelles, les sept pointes de la Dent du Midi, en face de laquelle s'élance, plus sombre et non moins hardie, la Dent de Morcles. Entre ces deux gigantesques piliers formant la porte d'entrée du Valais, on voit s'élever dans sa forme régulière, conique, et comme un autel dans le sanctuaire, le mont Catogne auquel sourient à gauche les blancs névés du Vêlan. La beauté des premiers plans, l'aspect des sommets, l'ensemble harmonieux des lignes ont fait de cette vue, qu'on appelle le *Fond du Lac*, un de ces tableaux classiques que la peinture ne s'est point encore lassée de reproduire. Au réveil de l'aurore, à l'aube d'un beau jour d'été, aux rayons dorés d'un brillant coucher d'automne, comme à la pâle et mélancolique clarté d'une nuit d'hiver ou de printemps, celui dont le regard s'arrête sur ce tableau y

trouve chaque fois quelque beauté et quelque émotion nouvelles.

Du côté du levant, on voit les hauts pâturages des Agittes, les pentes du mont Arvel, au-dessus les tours d'Aï et de Mayen, puis les rochers de Naye, la Dent de Jaman, et les avant-monts arrondis de Caux et du Cably. C'est aux pieds de ces monts que sourient les vertes collines de Villeneuve, de Montréux et de Clarens. Au premier plan s'avance le promontoire gracieux de la Tour de Peilz dont l'antique manoir semble rêver d'un printemps qui n'est plus, sous l'ombre et sous les caresses des vieux peupliers d'alentour. Au Nord sont les hauteurs des Pléiades et du Folly, dominant les fertiles vergers de Blonay, de Saint-Légier et d'Hauteville, et les gorges sauvages de la Veveyse. C'est au centre de ce cadre superbe, de cette coupe immense creusée par le Rhône et ses affluents que repose la mer des Alpes. Lorsque le vent est favorable, lorsque la brise moire ses ondes limpides, cette surface d'azur est sillonnée de barques et de brigantines, dont les vagues triangulaires et blanches les font ressembler à de gigantesques oiseaux déployant leurs ailes. Elles animent d'une poésie nouvelle le vaste bassin où passent et repassent de nombreux bateaux à vapeur et où viennent se mirer et s'ébattre des familles de cygnes blancs, et des myriades de mouettes aux cris discordants. (1)

Ce n'est que vers la fin du x^e siècle que Vevey, station lacustre, campement helvète, colonie romaine, renaît des ruines accumulées par l'invasion des Barbares : Conrad, roi de Bourgogne, purge la contrée des Sarrasins qui la ravageaient dès lors, et durant tout le moyen-âge Vevey offre le spectacle très compliqué d'une cité qui, placé au point de rencontre de plusieurs dominations ecclésiastiques et séculières, subit leur gouvernement successif ou simultanément. Elle relève tour à tour des évêques de Sion ou de Lausanne, des seigneurs d'Oron et de

(1) Nous empruntons ces belles descriptions, si fidèles et si poétiques, à la notice sur Vevey de M. le pasteur ALFRED CERESOLE, un des écrivains les plus distingués de la jeune génération littéraire, en Suisse. M. le pasteur Ceresole, dont nous avons eu l'honneur de connaître la franche et cordiale hospitalité, est le véritable historiographe de Vevey, non seulement il en a décrit avec charme les beautés naturelles, mais il en a écrit l'histoire avec la patience et la conscience d'un érudit. Ce nous est donc une bonne fortune que de pouvoir substituer durant quelques pages son style brillant à notre modeste prose de polygraphe.

Blonay, jusqu'à ce qu'une charte de l'empereur Henri IV eût concédé l'ancien Chablais aux comtes de Savoie. C'est à cette époque que Pierre, le Petit Charlemagne, choisit pour sa résidence préférée le manoir de Chillon, où tous les barons du pays, enfin pacifié, viennent lui rendre hommage.

En 1370, Amédée VI le Comte Vert, alors en séjour à Morges, accorde aux habitants de Vevey une charte de franchises, en échange de laquelle il reçoit 1200 florins d'or, et qui amena une prospérité durable. Cependant, vers le milieu du xv^e siècle, les écorcheurs, bandes de routiers, organisées pour le pillage, vinrent surprendre la ville, et, vers la fin du même siècle, des montagnards du Gessenay et du Simmenthal la dévastent, la frappent de contributions de guerre, sous prétexte de venger quelques pasquinades contre les Allemands. Peste, famine, invasions, discussions de corporations, tous les faits qui se retrouvent partout forment l'histoire de la ville, jusqu'à cette fameuse armée 1536 qui amène la conquête bernoise. Vevey crut bien faire de se soumettre, sous la seule réserve de ses anciennes franchises, et sans coup férir. Ses délégués furent reçus avec roideur par les capitaines bernois, et la ville ne tarda pas à être déçue des espérances qu'elle avait fondées sur son empressement à reconnaître le droit du plus fort. Berne commença par violer sa promesse de ne pas forcer les Veveysans à embrasser la Réforme. On ne lui laissa plus qu'une administration municipale, dont la compétence, fort restreinte, se répartissait entre trois conseils, celui des Douze, celui des Soixante, et celui des Cent-vingt, ayant à leur tête un commandeur et un banneret. L'autorité est exercée en réalité par un bailli qui ne réside même pas à Vevey, mais à Chillon, parce que Vevey n'a pas de logis décent à lui fournir.

A la Révocation de l'Édit de Nantes, on vit arriver à Vevey du pays de Gex, de la Bresse, du Dauphiné, du Languedoc un grand nombre de réfugiés. On logea les ministres à l'auberge de la *Fleur de Lys*, mais après en avoir enlevé l'enseigne. Environ cent quarante familles, dont il ne reste pas plus de quinze actuellement représentées, acquièrent la bourgeoisie. Ces réfugiés transformèrent complètement la population et l'aspect de la ville, ce furent eux qui ouvrirent les premières boutiques, les premières fabriques, des imprimeries, des tanneries, des poteries. Mais chaque propriétaire continua à vendre le vin

qu'il ne consommait pas chez lui. Quant aux fabriques de tabac, il n'en existait aucune, car à partir de l'année 1675, un édit de Leurs Excellences bernoises condamnait à une amende de cinquante livres ou au pilori ceux qui faisaient usage de cette « plante vénéneuse aussi funeste pour l'entendement que pour la santé ». Une chambre, dite *du Tabac*, fut nommée pour faire exécuter cette loi. Les amendes prélevées sur les fumeurs furent en vigueur jusqu'au milieu du siècle passé. Aux amateurs de contraste à réfléchir sur les pénalités infligées naguères aux partisans du tabac, et sur le nombre de « cigareuses » qui, aujourd'hui et depuis 1850, roulent et « pouponnent » les feuilles de « la plante à Nicot » dans les quatre grandes fabriques veveysannes.

C'est surtout après la période bernoise, et depuis l'émancipation de 1798 que Vevey entre dans une ère de croissante prospérité. Elle reçut un legs de 300,000 francs pour s'embellir, mais à la condition de changer les noms des rues et des quartiers contre des noms nouveaux. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que le *Vieux Mazel dessus*, — ancien emplacement d'une boucherie, — où les bourgeois s'assemblaient autrefois pour ouïr la lecture des franchises et élire leurs magistrats, est devenu prosaïquement la Place du Collège. En ces temps derniers, la ville fut dotée de l'eau excellente des Avants ; on perfectionna l'éclairage ; on introduisit enfin toutes les recherches exigées par le confort moderne. Le chiffre de sa population a doublé depuis un siècle. Les étrangers y affluent, et beaucoup même s'y installent à demeure, formant une colonie riche et très indépendante. Parmi les hôtes qui ont séjourné à Vevey à notre époque, on cite l'empereur Guillaume I^{er}, les rois des Belges, Léopold I^{er} et Léopold II, le roi de Wurtemberg, le roi de Bavière, l'impératrice de Russie, la reine et le roi de Hollande, M. Thiers, Victor Hugo, Charles Gounod, Massenet, et même le Shah de Perse.

Parmi les rares monuments que les révolutions ont laissé subsister dans Vevey, moins favorisée à ce point de vue que nos villes de Bretagne ou de Normandie, il en est un qui attire et retient l'attention de l'archéologue chrétien. C'est l'église qui date des premiers temps du christianisme dans l'Helvétie méridionale et qui fut dédié à saint Martin de Tours, longtemps patron de Vevey. Le chœur seul conserve des vestiges remon-

tant à une haute antiquité. Au-dessus du grand portail, on voit la croix pleine de Savoie et le millésime de 1498. Deux ans avant cette date, on avait fait une quête pour réparer le temple. L'intérieur est construit en style gothique, et d'un très bel effet. Les arcades à plein-cintre byzantin s'y marient çà et là avec l'ogive des Arabes. Autrefois fort riche, l'église de Saint-Martin avait dix-neuf autels et chapelles fondées et rentées par des maisons nobles de la ville « avec les armoiries d'icelles à la clef des voûtes » et que l'on voit encore. Elle dépendait du chapitre de Lausanne. En 1736, les spoliateurs bernois s'emparèrent de tous les vases sacrés et des ornements qui pouvaient rappeler le culte catholique. La tour a quarante mètres de hauteur ; elle est carrée et accostée à son sommet de quatre gracieuses tourelles.

Saint-Martin renferme les tombeaux de deux régicides : le général Ludlow qui fut un des juges de Charles I^{er} d'Angleterre et l'amiral Broughton qui accepta la mission de lire à l'infortuné monarque sa sentence de mort. On assure que la haine des Stuarts et de leurs partisans poursuivit ces deux proscrits, d'ailleurs criminels, jusque dans leur exil, où les protégeaient et la politique du gouvernement bernois, et les généreuses traditions d'hospitalité du pays de Vaud. Il leur était permis, en cas de nécessité, de sonner la cloche d'alarme, sans sortir de leur maison, sur laquelle ils avaient fait inscrire en latin cette légende : « Tout pays est une patrie pour l'homme courageux puisque partout il y trouve un père ». Victor Hugo, après avoir visité ces deux tombes, écrivait cette remarque : « Chacun de ces deux vieillards, hommes intègres, purs, grands d'ailleurs, a pris une posture différente dans le tombeau. Edmond Ludlow s'est envolé joyeux vers les demeures éternelles, *cedes æternas lætus advolavit*, dit l'épithaphe debout contre le mur ; Andrew Broughton, fatigué des traveaux de la vie, s'est endormi dans le Seigneur, *in Domino obdormivit*, dit l'épithaphe couchée à terre. Ainsi l'un joyeux, l'autre las ; l'un a trouvé des ailes dans le sépulcre, l'autre y a trouvé un oreiller. L'un avait tué un roi et voulait le paradis ; l'autre avait fait la même chose et demandait le repos. »

Le temple de sainte Claire, au centre de la ville, est tout ce qui reste d'un ancien couvent de clarisses, fondé par Amédée VIII, duc de Savoie, en 1427, et bâti sur l'emplacement d'une petite

chapelle, à la prière de sainte Collette qui habita Vevey pendant deux ans. La Réformation chassa les clarisses « servantes des pauvres » ; elles se réunirent d'abord à celles d'Orbe, puis traversèrent le lac et s'établirent à Evian, où leur couvent existe encore. Celui de Vevey fut naturellement confisqué, et devint propriété de la ville.

L'église catholique, en style néo-gothique, consacrée en 1872 par Mgr. Marilley, évêque de Lausanne et Genève, est un joli monument, sur la promenade des Cheneveyres, à l'orient de la ville. L'église russe dont la coupole dorée s'élève au-dessus de la terrasse de Saint-Martin, et dont l'architecture orientale est d'une parfaite élégance, a été construite aux frais du comte et de la comtesse Schouvaloff et livrée au culte en 1878. Vevey compte encore une chapelle anglaise, une chapelle allemande et la chapelle de l'église libre.

L'Hôtel de ville est fort ordinaire : on y remarque la rampe en fer forgé du grand escalier, et la tour St-Jean, propriété des chevaliers de Malte. Les autres bâtiments, que nous appellerons administratifs, sont modernes, confortables, bien aménagés, ayant moins que partout ailleurs l'apparence de casernes. On peut citer encore la cour aux Chantres, vieil hôtel bâti sur les ruines du palais de Rodolphe III le Fainéant, roi de la Bourgogne Transjurane, qui y signa, en 1011, l'acte de cession du comté de Vaud à l'évêque de Lausanne ; et aussi l'ancien château des baillis Bernois où vint avant son mariage, chez le bailli Lentulus, Charlotte de Lengefeld qui devint la femme du poète Schiller.

Pour être pratiques, nous devons insister sur les avantages que présente Vevey au point de vue climatérique. Nous nous en référons aux études spéciales de MM. les docteurs Martin et Curchod. La température moyenne de Vevey est de 10° centigrades. La mortalité y est une des plus faibles des villes suisses. On n'y connaît presque pas de brouillard, et la nature du sol empêche toute stagnation des eaux pluviales. La neige est rare. Les lauriers, les figuiers, les grenadiers croissent en pleine terre dans les jardins. On peut faire à Vevey de cures de lait, de petit lait, de bains et de raisins.

Outre un grand nombre de cercles et de sociétés artistiques, sportives, littéraires, musicales, qui offrent à leurs membres

des avantages précieux au point de vue des relations, des plaisirs permis, des études spéciales, Vevey possède un grand nombre d'institutions philanthropiques, dues à l'initiative privée, et qui font grand honneur à l'esprit public de sa population. S'agit-il en effet, de venir en aide aux malades? On n'a qu'à choisir entre l'*Hospice du Samaritain*, la *Maison des convalescents*, à l'usage des pauvres dont la santé réclame bon climat, logement sain et bonne nourriture; la *Société pour les ouvriers malades* qui a pour but de pourvoir à la subsistance et aux moyens curatifs des ouvriers incapables par accident ou maladie, de subvenir à leur guérison et à leur entretien; la *Société de sauvetage*, qui va au secours des personnes ou des embarcations en péril. S'agit-il de lutter contre la misère, — et de résoudre cette terrible question sociale qui est la menace de l'avenir? Voici la caisse d'épargne; la *Société philanthropique immobilière*, qui procure aux familles d'artisans des logements salubres à un prix modéré, l'*Administration des secours publics* qui assiste les pauvres non-bourgeois, domiciliés depuis plus de cinq ans; l'*Asile de jeunes filles*, refuge pour les enfants privées d'une surveillance suffisante; la *crèche*, dont le nom indique assez le but; le *Bureau de répression des abus de la mendicité*, qui donne une assistance en nature et facilite les renseignements sur les pauvres venus du dehors; la *Caisse de secours du conseil de paroisse*; l'association des secours mutuels; des sociétés françaises et italiennes; la *Société de patronage de dames* pour le relèvement de la moralité publique; le cercle ouvrier, pour réagir contre les abus de la boisson et fournir des moyens d'instruction et des délassements utiles; la *société de consommation* destinée à faire obtenir au public des aliments sains au plus bas prix possible; la société de Saint-Vincent de Paul, le cercle catholique, et d'autres institutions de ce genre relevant de la paroisse.

Vevey n'est pas moins bien doté au point de vue de l'instruction publique. Outre les établissements officiels, collège latin, école industrielle, école supérieure, écoles primaires, écoles catholiques, écoles enfantines, de nombreuses maisons d'éducation se partagent une clientèle considérable. Le budget dépasse 90,000 francs par an, ce qui suppose une capitation de 10 à 12 francs, et, étant donné la valeur de l'argent, on peut affirmer que ce budget correspond à une somme triple, qu'au-

cune ville française de cette minime importance ne saurait dépenser annuellement sans être obérée.

Vevey est célèbre par la fameuse fête que donne tous les vingt ou vingt-cinq ans la confrérie ou Abbaye des Vignerons, très ancienne et très puissante société dont l'histoire ferait à elle seule un volume et qui ne ressemble à aucune fête connue. Aussi attire-t-elle une foule de curieux.

Rien ne saurait donner une idée du spectacle admirable que présente la Fête des Vignerons, à Vevey. J'assistai à la dernière, en 1889 ; elle dura toute une semaine ; je la vis dans tous ses détails et je puis la décrire sous tous ses aspects, si différents et si variés. Même ceux que les merveilles les plus étonnantes n'étonnent plus, prirent un rare et singulier plaisir à voir une fête qui évoque le triple souvenir des poétiques mythologies de la Grèce et de Rome, des pastorales floriantes, des guerres héroïques par lesquelles, au quinzième siècle, le pays a reconquis sa liberté.

Fête païenne, ont dit quelques-uns ; ils se trompent. C'est la fête du Travail, et l'Abbé des Vignerons l'a définie dans un langage aussi noble que simple en rappelant la devise de la confrérie : *Ora et labora* : « Travaille, s'écriait-il, non pas comme le désespéré qui accomplit avec résignation une tâche ingrate, mais comme un homme libre qui augmente son bien-être, élargit son horizon, améliore le sort de sa famille. Prie, c'est-à-dire relève vers le ciel ce front que ton œuvre journalière tient courbé vers la terre, ouvre ton âme immortelle. à tout ce qui est grand et beau. Aime ta patrie, ce sol qui t'a nourri, ces champs, ce lac, ces montagnes et cette liberté, conquête de nos pères que nous voulons conserver à nos enfants. »

Cet Abbé de la confrérie des Vignerons était le colonel Ceresole, ancien président de la Confédération, officier distingué et savant, causeur spirituel et fin. Grave, mais souriant, sous la perruque à catogan, poudrée, coiffé du tricorne, avec le petit collet des anciens abbés de cour, la veste de satin, les bas violets et les souliers à boucle, portant la crosse enguirlandée de pampres, il conduisait le cortège. Et nul ne s'étonnait de voir ainsi travesti un ancien chef de l'État, militaire de haute valeur, présider à cette fête qu'on célèbre à de rares intervalles et dont le but réel est de glorifier la culture de la vigne, principale

richesse de la région, et de récompenser les travailleurs intelligents qui par leurs efforts conservent cette richesse.

Je voudrais savoir et pouvoir la décrire, cette fête, comme Gérard de Nerval a décrit l'Orient, ou le subtil et pénétrant Pierre Loti les contrées lointaines d'Indo-Chine. Ce serait la meilleure réponse au dédaigneux propos du pyrhhonien qui me disait devant chez Tortoni : « La Suisse ? Quelques chalets au bas d'une avalanche ! »

Vevey est nonchalamment couchée sur les bords du lac Léman, chanté par tous les poètes, dont l'éblouissante nappe d'azur, scintille et chatoie dans un cirque immense de montagnes. Dominée par la tour de sa basilique de Saint-Martin et la coupole dorée du temple russe, entourée de châteaux et de villas, sertis dans la verdure fleurie de beaux jardins, la coquette cité vaudoise ferait songer à Naples ou à Nice, avec son quai en ligne courbe courant jusqu'à Clarens et Montreux, le long de cette eau bleue si limpide. Mais c'est un autre aspect, et tout à fait particulier.

Voici les notes prises au jour le jour et que je retrouve dans mes carnets.

Cette jolie ville, proprette, blanche, étalée dans son incomparable paysage, est ce qu'il y a de plus joyeux, de plus gai pour les yeux, de plus calme et de plus reposant pour l'âme. De toutes parts brille son écusson *parti d'or et d'azur au double W de l'un en l'autre*. Partout se déploient les oriflammes, les bannières, les drapeaux chargés d'inscriptions et d'emblèmes héraldiques; le chaudron de Fribourg, la tête de taureau d'Uri, l'ours de Berne, les étoiles du Valais, le moine de Glaris, les lions de Thurgovie, les crosses de Bâle. Ce ne sont que tentures multicolores, guirlandes, gerbes de fleurs, massifs de feuillage. On a logé le Président de la Confédération à la cour aux Chantres, ancienne résidence des princes bourguignons. Une sentinelle veille à la porte, le drapeau national forme tente sur le perron.

Le temps est splendide; le ciel, sillonné de flocons roux et blancs, se reflète dans le lac moiré de turquoise et d'argent. Un léger voile de brumes diaphanes flotte sur les Dents du Midi, les Alpes du Valais, le Catogne, dont les neiges éternelles et les glaciers luisent sur le bleu.

C'est sur la fameuse place du Marché que s'élèvera le Colisée

en charpente qui sera le théâtre des représentations, le plus vaste théâtre du monde assurément. Trois estrades, qui peuvent contenir quinze mille spectateurs, entourent l'arène sablée et le plancher peint en vert de pré réservé pour les ballets. Le quatrième côté est fermé par trois immenses portes triomphales dédiées à Palès, Bacchus et Cérès, décorées de gerbes de blé, de fleurs, de pampres, d'attributs.

Les toits, les terrasses des logis voisins, les tours pavoisées sont chargées de curieux ; à voir ce cirque colossal, cette foule aux vêtements bariolés sur laquelle un beau soleil verse une ardente lumière, on conçoit le goût des peuples antiques pour ces spectacles grandioses.

C'est là que, pendant cinq jours, et six heures durant, auront lieu les ballets des quatre saisons, les tableaux des scènes de la vie champêtre, les danses, les chants, les défilés. Aux places d'honneur sont l'Abbé, le connétable, les conseillers et rière-conseillers de la Confrérie en habit Louis XV vert et argent, la canne à pomme et à glands d'argent à la main ; près d'eux les vigneron experts, les vigneron primés, vêtus élégamment aux couleurs vaudoises, blanc et vert.

Dès le matin les canons tonnent, les cloches sonnent à la volée, les fanfares jouent une marche solennelle. Alors on voit s'avancer du fond de l'arène, sous les arcs de triomphe, en trois groupes distincts, les cortèges de Palès, de Bacchus, de Cérès, dont l'ensemble réunit deux mille figurants, et qui ont chacun sa note de couleur dominante : bleu pour le printemps, rouge pour l'été, vert pour l'automne.

Un chœur majestueux et d'un grande puissance chante le cantique suisse de Zwissig. A gauche et à droite des groupes mythologiques conduits par les hiérophantes en fastueux ornements pontificaux, sont rangés les soldats suisses, écarlate et blanc, à chapeaux tailladés et empanachés, qu'on dirait descendus des toiles d'Holbein. Il y a là des officiers couverts d'armures, casqués du heaume à lambrequins, l'épée au clair ; des lansquenets, des hallebardiers de grande mine et de fière prestance, qui reportent en plein xv^e siècle. Le drapeau flammé se développe au-dessus des piques d'acier. C'est d'un effet extraordinaire.

Au fond, les chars ferment le décor, entourés de la multitude

des figurants, dont les vêtements bariolés se font valoir, dans une gamme de couleurs de la plus savante harmonie.

Les chœurs continuent par le *Salut à la Patrie*, les prêtres chantent l'*Invocation à l'Agriculture*, grand morceau, d'une inspiration religieuse, ample et grave, composé par Hugo de Senger, qui a eu l'art suprême de mêler à ses très nobles et larges compositions des réminiscences heureuses d'airs anciens et d'airs populaires. Quant aux paroles de cette série d'*oratorios* et de *saynètes*, elles sont l'œuvre collective des poètes romands, dont plusieurs, déjà célèbres chez nous, forment une école de valeur.

Les Enfants du printemps commencent leur ballet ; puis viennent les bergers et les bergères, adolescents et fillettes, en bleu céladon et vieux rose, enrubannés et pimpants, gracieux comme de fragiles figurines de Saxe. A tous ces Nemorins et à toutes ces Estelles, se mêlent des canéphores en chlamydes à la grecque, des musiciens coiffés du pschent d'azur et d'argent, des jardiniers coquets, enfin les faucheurs et les faneuses, dont les évolutions, admirablement réglées sur l'air vieillot, mais si joli du *Devin de village*, ne rappellent que de bien loin les bals « sous les ormeaux ». L'orage classique interrompt le divertissement, et après le final éclate soudain une étrange et sauvage harmonie.

Ce sont les *armaillis* de la Gruyère qui amènent leurs bœufs et leurs vaches, magnifiques bêtes de race, harnachés de colliers, garnis de ciselures en cuivre, soutenant les grosses clochettes, les énormes *topins* en airain, les *sonnailles* dont les tintements rythment un carillon.

Des *bovairons* en grègues de toile brodée les accompagnent, la pipe à la bouche, le fouet à la main ; les *armaillis* sont en costumes de velours mordoré, bleu de roi, tanné, vert bouteille, gris, couverts de galons et de canettes ; ils sont coiffés de la petite calotte ou du *seillot*, « gibus » en paille tressée ; ils portent le sac à sel, en cuir brodé à la Kabyle, des cannes curieusement travaillées, des bijoux singuliers.

Les iodleurs appenzellois, en culotte jaune et veste rouge, avec des chaînes d'argent chargées de paquets de breloques, des chapeaux couverts de fleurs, sifflent des tyroliennes interrompues soudain par le mugissement du cor des Alpes dont Tartarin eut naguère si grand'peur !

Enfin Placide Currat chante, avec une maëstria que l'Opéra lui envierait, le fameux *Ranz des Vaches*. Currat est notaire, mais je ne connais pas de plus grand artiste, et qui s'en doute si peu ! Sa voix chaude, vibrante, domine les frémissements et les murmures de ses vingt mille auditeurs, qui l'écoutent passionnément. Car de ce fameux *Ranz des Vaches* il n'est permis de plaisanter qu'à ceux qui ne l'ont pas entendu, ou, l'ayant entendu, ne l'ont pas compris. Dans ce fourmillement de couleurs éclatantes, sous ce beau ciel, devant ces patriotes naïvement sincères, et qui possèdent l'idée de patrie dans toute son admirable étendue, ce chant des armaillis est d'une harmonie si puissante, si solennelle que le cœur bat plus vite, que les larmes montent aux yeux, qu'on salue avec émotion l'hymne mélancolique de ces montagnards qui ont écrit jadis, avec leur sang, plus d'une page glorieuse de notre histoire.

Lorsque la conque d'azur, au dais de coquelicots et de bluets, où la brune Palès, souriante, repose avec une tranquille majesté, a fait le tour de l'arène, suivant le char des gruyériens tout encombré des ustensiles du chalet, depuis le tabouret pour traire jusqu'au chaudron cyclopéen, voici que s'avance le cortège de Cérès.

Vêtus comme les prêtres de la déesse, de la toge à bandes de pourpre et du manteau incarnadin, coiffés du *flammeum* mordoré, à fanons de gaze, les musiciens précèdent des porteurs d'attributs en tunique nacarat, couronnés d'épis ; puis vient le grand-prêtre, en robe et manteau de satin blanc constellé d'or, marchant dans une attitude hiératique.

Après lui défilent les enfants de l'été, portant les uns une ruche, les autres des gerbes de blé, les moissonneurs entourant le char de blé, les glaneuses, les batteurs, les vanneurs, la charue traînée par de beaux chevaux noirs, la herse, les bêcheurs, et semeurs, le char du meunier, enfin la blonde Cérès, d'une beauté souveraine, la faucille à la main, comme un sceptre, sur son trône rouge à baldaquin enguirlandé que traînent des bœufs aux cornes dorées.

Le ballet représente les scènes champêtres de l'été, figurées avec une grâce élégante sans apprêt. Les acteurs de cette féerie n'ont appris ni leurs gestes, ni leurs attitudes, ils leurs sont innés. Tout est naturel, simple, gracieux, sans pose. Ils ne parodient point la vie, ils la vivent. En un mot, qu'on me

passera, c'est du réalisme idéalisé. L'invocation, les chœurs, les chants, sont d'une belle poésie, large, honnête, joyeuse, célébrant avec la terre, notre mère, le Créateur qui dispense dans sa générosité infinie ses richesses aux laborieux.

Mais la merveille, c'est le cortège de Bacchus ? Le dieu du vin est entouré d'une pompe asiatique. Assis sur un tonneau couvert d'une peau de panthère et sous un dais de pampres, soutenu par des thyrses dorés, il est sur un char d'or, drapé de velours vert, traîné par quatre superbes chevaux gris pommelé.

Son grand-prêtre, portant la laticlave de satin vert, le manteau rouge, la tiare de pierreries, a la splendeur et la majesté d'un pontife. Il est entouré de faunes, couverts de peaux de panthères, de bacchantes, de corybantes, de nègres, de satyres, de toute cette cour que Carolus Duran a si vigoureusement peinte dans son *Triomphe*. Ce qui ne peut se décrire c'est le caractère viril, martial et d'une rare somptuosité de cette mythologie. C'est une débauche de nuances d'or, de broderies et ce ne serait encore que de l'art ; mais les types ont été choisis de telle façon qu'ils donnent l'illusion de la réalité.

Bacchus enfant est d'une rare beauté, point mièvre ni gracile, mais robuste et saine. Il sourit, en élevant sa coupe d'or ; il a une expression de si sereine indolence qu'il semble avoir exercé toute sa vie la « profession » de dieu.

Silène sur son âne, et soutenu par des Ethiopiens, sépare les antiquités des moderniste vigneron, effeuilleuses, vendangeurs, qui escortent en troupes nombreuses le rémouleur et son compère, le char des tonneliers, ceux du vigneron, avec le pressoir et la tonnelle en « vraie » vigne, des bûcherons, du tonneau (bosse) de la Confrérie, des porteurs de la grappe de Chanaan, et enfin des chasseurs de chamois.

Le ballet recommence, on danse la *Montferrine*, on chante de nouveaux chœurs ; puis le grand-prêtre dit magistralement l'invocation à Bacchus, et la bacchanale se déchaîne tout à coup, ardente, irrésistible, tempétueuse.

Ce ballet, pour le coup, est indescriptible. La fougue, l'emportement des bacchantes et des faunes, leur allégresse, leur violence dans le plaisir sont tellement sincères qu'on croirait assister à l'une de ces fêtes antiques où, sous l'influence de la sombre déité, rien ne pouvait plus réfréner les sens... Et pourtant bien que cette ardeur soit exprimée, elle l'est avec une

telle décence que rien ne choque, n'intimide et ne blesse. C'est la poésie de la passion, ce n'en est pas encore la brutalité.

Il fallait un instant de repos et de répit, après ces splendeurs, dont l'œil demeurerait ébloui. Voici donc la noce. La mariée, toute rougissante en ses atours immaculés, le jeune époux en habit fleur de pêcher avec un bouquet de fleurs d'orangers à son chapeau gris de perle.

Des ménétriers aux bas chinés les précèdent ; les amis de la noce, et les grands-parents les suivent.

Puis viennent des invités portant les trente costumes différents des vingt-deux cantons : ce n'est que soie, moire, velours, dentelles et taffetas, broderies et fines mousselines, et pour décrire ce groupe ravissant, il faudrait le peindre, comme les Indiens leurs théories de personnages polychromes sur les frises des temples... Un char, portant le trousseau de la mariée et le mobilier du ménage, est conduit par une fileuse au travail. Car les époux sont des fiancés qu'on mariera cette semaine, et le marié est le fils de ceux qui jouaient son rôle et celui de sa prétendue en 1865. C'est la Confrérie qui les dote, et cette fête où cent mille invités auront assisté, est réellement la fête de leurs fiançailles. Touchante et noble coutume !

Aussi avec quel entrain toute cette noce danse-t-elle la valse du Lauterbach ! C'est exquis, cette valse mimée, sur un air que fredonnent tous les spectateurs... Les couples s'enlacent, jouent la danse, avec des figures de menuet et de quadrille qui ne ralentissent pas une minute l'allure vive et leste des acteurs.

Et quand le ballet a pris fin, comme il faut décidément que nul ne s'y trompe, à prendre cette fête splendide pour une fête païenne, le chœur à mille voix et les musiques, dans un parfait ensemble entonnent l'hymne d'Alexandre Egli :

Heureux enfants d'une heureuse patrie,
 Assez de chants en l'honneur des faux dieux !
 C'est l'Éternel que sous leurs noms on prie ;
 C'est l'Éternel qui guida nos aïeux !...

La représentation a duré plusieurs heures. Mais sans souci de leur fatigue, les figurants vont maintenant parcourir tous les quartiers de la ville.

Et c'est un nouveau spectacle aussi curieux et beau d'une autre manière que cette promenade à travers les places étroites,

encombrées d'une foule ondoyante, et dans les rues tortueuses, bordées de vieilles maisons, dont les façades disparaissent sous les drapeaux, les fleurs et les tentures. Il y a là de petits coins moyen-âge, avec des enseignes suspendues à des tringles en fer forgé, qui encadrent bien la troupe des beaux lansquenets rouges, armoriés de la croix *alésée d'argent* ; des hôtels badigeonnés de clair du xvii^e siècle, devant lesquels s'ébattent gaiement les bergerettes Louis XV. Le coup d'œil est amusant, on voit de plus près les costumes ; le hoqueton, par exemple, avec ses aiguillettes d'argent où sont accrochés les instruments nécessaires au bon dégustateur.

En cette multitude coulant sur le pavé, dans la voie resserrée, comme un torrent entre ses digues, pas un sergent de ville : quelques hommes, portant le mot *police* en lettres d'or sur le ruban de leur chapeau de paille. Ils n'ont pas rude besogne. Aucun désordre, pas un cri discordant, point de rixes, pas d'accident.

Le soir, à la cantine, immense tente dressée sur le quai, devant les jardins du château, un banquet fraternel réunit dix-huit cents convives. Le président de la Confédération, nombre de personnages officiels, de journalistes, d'artistes y assistent. Le menu est digne de Sparte : on y voit figurer la soupe aux fèves, et le bœuf au risotto. Le chef de l'État, l'Abbé des vigneron, un ministre étranger, puis à la défilée vingt autres orateurs portent la parole. Et pas un mot n'est prononcé qui ne décèle la cordialité, la bonne grâce, l'hospitalier désir de plaire.

C'est vraiment enchanteur ! On se trouve si bien chez soi, on goûte avec tant de joie ces sympathies ! La « Cantine » enfouie dans le feuillage, éclairée à la lumière électrique, avec les figurants en costume, avec Cérès, Palès, Bacchus et leur pontifes offre un coup d'œil admirable. Ce n'est pas une kermesse à la flamande, mais une fête à la Véronèse.

Le soir, le lac est une féerie : la description en serait le conte de la mille et deuxième nuit. Vevey, splendidement illuminé, se reflète en lignes de feu dans l'eau unie comme un miroir. Saint-Martin se détache flamboyant sur le fond sombre de la montagne ; les flammes rouges, bleues, vertes, roses, les gerbes d'étincelles se mêlent en une éblouissante lumière. Sur chaque pointe de rochers, sur les cimes, les crêtes, les hautes plateaux, des feux de joie étoilent les Alpes. Le ciel a revêtu tous les

diamants de son écrin ; une escadre de steamers et de yachts, une flotte d'embarcations ; cochères, canaux, yoles, chaloupes, barques de pêche, voiliers, tout cela pavaisé, illuminé, navigue sur l'onde bleue. Les fusées, les soleils, toutes les merveilles de la pyrotechnie ajoutent leurs coruscations (dirait un décadent) à cet incomparable et magique tableau. On reste là jusqu'au milieu de la nuit à voir s'éteindre une à une ces gigantesques lucioles. On est mollement bercé par les mélancolies des orchestres, par les rires et les cris de joie sur le lac tranquille, et il semble qu'on soit enfin et pour un temps sorti des impitoyables réalités.

Est-ce au souvenir inoubliable de cette féerie que je dois l'amour que j'ai pour Vevey, qui m'apparaît toujours comme une cité en fête, pleine de tumulte et de gaité, en liesse comme les vieilles cités flamandes où tonitruaient des kermesses plantureuses, ou comme les blanches et dorées bourgades méridionales où se déroulent, aux accents d'une chanson pétillante d'entrain, l'interminable farandole ? Je l'ignore. Mais j'ai dans les yeux et dans le cœur ce pays si beau, si joyeux, si ensoleillé, si lumineux. J'aime tout de Vevey ; ses rues étroites, un peu tortueuses, qui me rappellent ce moyen-âge qui séduisit à si haut point mon imagination, aux années de la prime jeunesse ; sa place du Marché, et son château de l'Aile, palais de banquier, d'un goût pourtant original et d'un si bel effet sur le quai aux arbres séculaires ; ses jolies fontaines dont chacune est un monument gracieux, disséminées dans tous les carrefours, et leur donnent quelque chose d'imprévu, de décoratif sans apprêt ; j'aime ses vieilles maisons, et aussi les jeunes à volets verts, à balcons enguirlandés, à jardins suspendus, j'aime surtout ses habitants bons, simples, francs, hospitaliers, doucement railleurs, ayant l'esprit narquois et léger, la répartie prompte, le regard ferme, la poignée de main loyale, la parfaite indifférence des distinctions sociales, mais qui savent ce que c'est qu'un poète, parce qu'ils en ont vu quelques-uns, et qu'ils lisent. Aussi après le plaisir d'avoir vu à maintes reprises la noble cité veveysanne si mollement couchée dans ses vignes, au bord de ce lac, enchantement de mes rêves, n'aurai-je pas de plus grand plaisir que de la revoir.

CHARLES BUET.

(La fin prochainement.)

LA GUERRE D'ESPAGNE.

Nous ne savons s'il fut jamais, depuis ces guerres d'extermination que se faisaient les peuples des temps antiques, de campagne qui présente un caractère aussi sauvage, aussi cruel, aussi révoltant, que la conquête de l'Espagne par les troupes de Napoléon au XIX^e siècle de la civilisation chrétienne. A mesure que les années s'écoulent et que les témoignages des acteurs et des témoins de cette sanglante tragédie sont publiés, on se rend mieux compte des horreurs sans nom commises alors. Si la gloire militaire n'était pas de ces causes qui rejettent dans l'ombre bien des choses, la mémoire des plus grands généraux de Napoléon serait à juste titre en exécration parmi tous les peuples. La guerre a, en général, pour effet de donner chez l'homme libre carrière aux instincts les plus bas, mais jamais la nature humaine ne montra autant ce qu'il y a en elle de semblable à la brute, ne dépouilla aussi complètement tout sentiment de pitié, de justice et d'honneur, que pendant la guerre d'Espagne. A chaque page des annales qui racontent ces temps maudits, l'horreur vous étreint, le dégoût vous bouleverse tout entier, et l'on se demande si jamais les Peaux-Rouges des plaines d'Amérique, ou les nègres des contrées africaines se montrèrent aussi bassement sanguinaires.

Nous allons, dans les pages qui suivent, essayer de montrer à nos lecteurs quelques-uns des aspects de ce sombre drame. Nous en emprunterons les détails, non pas aux sources espagnoles que l'on pourrait suspecter de partialité et d'exagération, mais aux mémoires de soldats français qui prirent part aux opérations militaires effectuées dans la Péninsule (1). Nous nous

(1) Les ouvrages auxquels nous avons eu recours pour cette étude sont :
1^o *Les mémoires du général Thiébault*. (Paris. Plon). Nous avons déjà signalé cet ouvrage à nos lecteurs lors de la publication des deux premiers volumes. Il en comprend cinq aujourd'hui. Toutes les guerres de l'Empire

contenterons toutefois de consulter ceux qui ont été publiés le plus récemment.

* * *

La guerre d'Espagne fut souverainement injuste, la plus injuste de toutes celles entreprises par le premier Empire. Même ceux qui y prirent part et s'y comportèrent vaillamment, étaient contraints d'avouer qu'ils combattaient pour une mauvaise cause : « Comme militaire, écrit le baron de Marbot, j'avais dû combattre des hommes qui attaquaient l'armée française ; mais je ne pouvais m'empêcher de reconnaître, dans

y sont racontées. Pour l'histoire intime des armées françaises il est très précieux, mais peu édifiant. Il contient une foule de détails et de portraits. On ne peut accepter ces derniers qu'avec une grande réserve. Thiébaud avait un caractère jaloux et apporte peu d'indulgence dans ses jugements sur les contemporains. Nous croyons qu'on peut ajouter foi aux récits que nous lui avons empruntés, ils sont corroborés par d'autres témoignages. 2^o *Journal du maréchal de Castellane*. (Paris, Plon). Cet ouvrage, dont deux volumes seulement sont achevés, s'annonce comme devant être une des publications les plus considérables et les plus pittoresques sur l'histoire contemporaine. Bien placé par sa position et sa naissance pour tout voir et tout entendre, le maréchal de Castellane a beaucoup vu, beaucoup entendu et beaucoup retenu. Son journal constitue un véritable kaléidoscope où les aspects changent à l'infini et qui nous promène à travers les scènes les plus variées comme les plus pittoresques. La monotonie se trouve bannie de ses récits, rehaussés fréquemment par une pointe spirituelle, car il a le mot incisif et railleur. Les sujets traités dans ce journal ne sont pas seulement des événements militaires : Castellane raconte tout ce qui se passe d'important autour de lui et au récit des batailles succèdent sans cesse des anecdotes sur les événements mondains, artistiques, littéraires, etc. 3^o *Journal du général Fantin des Odoards*. (Paris, Plon) Comme l'œuvre du maréchal de Castellane, celle du général Fantin est écrite au jour le jour et offre sur les mémoires cet avantage d'être rédigé sous l'impression immédiate des circonstances et de nous donner des choses qu'il décrit une impression véritablement vécue. Fantin prit part à presque toutes les guerres de Napoléon. Son journal révèle en lui un observateur attentif. 4^o *Souvenirs militaires du colonel de Gonnevillle*. (Paris, Perrin). Ce livre constitue un des plus intéressants volumes de mémoires militaires qui aient été publiés récemment. Aide de camp de plusieurs généraux et officier de cuirassiers, après avoir été mêlé, tout jeune encore, aux affaires à la Vendée et de la Bretagne, l'auteur montre dans ses souvenirs de rares qualités d'écrivain qui rendent ce livre très agréable à lire. 5^o *Mémoires de François Lavaux* (Paris, Dentu). A part les pages consacrées de la guerre d'Espagne, ces mémoires sont très insignifiants. Mais pour les événements que nous avons étudiés ils sont précieux.

Nous avons aussi emprunté quelques détails aux *Mémoires du comte de Montgaillard*, (Paris, Ollendorff.)

mon fors intérieur, que notre cause était mauvaise, et que les Espagnols avaient raison de chercher à repousser des étrangers qui, après s'être présentés chez eux en *amis*, voulaient détrôner leur souverain et s'emparer du royaume par la force ! Cette guerre me paraissait donc impie, mais j'étais soldat et ne pouvais refuser de marcher sans être taxé de lâcheté !.. La plus grande partie de l'armée pensait comme moi, et cependant obéissait de même (1). » — Cette impression se retrouve dans un grand nombre de mémoires : il est peu d'auteurs de ces livres qui n'avouent combien à regret ils prennent part à l'invasion de l'Espagne. Tandis qu'ils partent joyeusement pour l'Italie, l'Allemagne, la Russie, c'est avec répugnance qu'ils franchissent les Pyrénées, beaucoup considèrent leur envoi au delà de la Bidassoa, comme une punition en quelque sorte.

Cette expédition n'en est pas moins pour beaucoup une source de richesses, mais de richesses mal acquises. « Il est certain que ces généraux, dit le comte de Montgaillard dans ses mémoires, commirent des concessions et des cruautés dont les peuples ont gardé le souvenir. Les noms de Murat, Augereau, Suchet, Soult, Lannes, ont été maudits dans toute l'Espagne (2). » Lorsque ce dernier se fut emparé de Saragosse, les chanoines de l'église de Notre-Dame del Pilar vinrent offrir au général vainqueur le tiers du trésor de ce sanctuaire. Un officier français, envoyé pour réclamer la totalité, l'emporta. D'après l'inventaire dressé à cette occasion par le chapelain, la valeur n'en était pas inférieure à 4,687,949 francs (3). Soult vola des millions en Andalousie et fit enlever de Séville une masse considérable de superbes tableaux signés des meilleurs maîtres de l'école espagnole, tableaux qui ne furent pas, comme beaucoup d'autres, déposés dans les musées de Paris, mais allèrent décorer les propriétés privées du maréchal (4). Le général Kellerman, fils de maréchal de ce nom, se signalait par des exploits du même genre. Il s'acquit la réputation d'un concussionnaire impitoyable. Pendant qu'il commandait à Valladolid, il faisait emprisonner dans les anciens cachots de l'Inquisition, sous des prétextes politiques, les habitants les plus notables et les plus riches

(1) Marbot, *Mémoires*, tome II, page 35.

(2) MONTGAILLARD, *Mémoires*, page 257.

(3) *Idem*.

(4) THIÉBAULT, *Mémoires*, tome IV, page 463.

soumis à sa domination, qui comprenait le quart de l'Espagne, et ne leur rendait la liberté qu'à prix d'argent (1). Le général Claparède suit une voie analogue : il fait la guerre à son profit, lève partout des contributions énormes, dont il ne rend compte à personne, et rentre en France avec une fortune qui lui permet les prodigalités les plus folles (2).

Les mémoires du général Thiébault, qui commanda à Burgos, sont particulièrement riches en détails affreux sur les exactions et les crimes commis par les Français. Mais ils nous révèlent en même temps une des raisons qui laissèrent ces faits couverts d'impunité. Le joug de fer et de sang que l'on faisait peser sur l'Espagne rentrait dans la politique de Napoléon. D'après les ordres de l'Empereur, tout combattant fait prisonnier et qui n'appartenait pas à l'armée ennemie régulière devait être impitoyablement mis à mort. Il voulait terroriser l'Espagne et espérait arriver par ce moyen à dompter l'insurrection.

Lorsque le baron Thiébault fut appelé au commandement de Burgos, cette fonction était occupée par le général Darmagnac depuis soixante jours « et depuis soixante jours le pillage et la dévastation duraient avec une frénésie dont il est impossible de se faire une idée. Le désespoir et la rage transportaient les habitants, et le manque de tout, voire même la disette, multipliaient les épidémies qui dévoraient nos troupes. La ville faisait horreur, les campagnes faisaient pitié. Au lieu de s'entendre, on se tuait, et paysans et soldats pouvaient conjuguer tous les temps du verbe : « J'assassine ».

» Mais, avec le caractère de Darmagnac, ce n'était pas de remède et de conciliation, c'est de vengeance qu'il était question, et de vengeance féconde en représailles (3). »

Un jour ce général reçoit une lettre lui annonçant l'assassinat d'un soldat. A peine l'a-t-il lue qu'il se met à parcourir à grands pas la salle où il se trouvait en criant : « Pauvre bougre ! . . . pauvre bougre ! . . . Je te vengerai, fût-ce sur cent innocents ! . . . Oui, je le sens, la colère me domine, et le sang demande du sang. » Il était homme à tenir parole.

Les troupes que Darmagnac commandait n'étaient pourvues de rien : elles vivaient, par ordre, de pillage, et tels avaient été

(1) *Souvenirs du colonel de GONNEVILLE*, page 143.

(2) THIÉBAULT, *Mémoires*, tome IV, page 423.

(3) THIÉBAULT, *Mémoires*, tome IV, page 281.

leurs excès que les campagnes environnantes s'étaient dépeuplées dans un rayon de cinq à six lieues.

Burgos eut d'ailleurs particulièrement à souffrir à plusieurs reprises. Le général Thiébault fut remplacé par le général Solignac. Les meurtres recommencèrent. Un jeune homme, voyant son vieux père maltraité par des soldats français, cherche à le délivrer. Solignac, pour ce fait, le condamne à mort et le fait fusiller. « Autre fait : un Espagnol, appartenant à une guérilla, est condamné à mort à Burgos, et comme il se trouve être de Logroño, il est, pendant trois jours de marche, traîné à la suite d'une colonne que le général Solignac commandait en personne, pour être exécuté dans cette ville ; inutile cruauté qui suscita mille assassinats pour une mort ayant révolté toute la province (1).

Non moins terrible était le commandement du général Dorsenne. Quand une guérilla a tué quelque soldat français, cet officier fait, pour obtenir des renseignements sur les meurtriers, arrêter et mettre à la torture les paysans qu'on trouve à la campagne ou qu'on saisit chez eux. On les suspend par les pouces, puis on les hisse en l'air jusqu'à ce que leurs bras soient disloqués. Des vieillards, des prêtres sont ainsi assassinés. On conduit ceux qui survivent dans les prisons de Burgos, ce qui entraîne pour eux la mort sans jugement.

« Sur la gauche de l'Arlanzon, au haut d'un coteau qui, au sud, domine Burgos, en face des fenêtres et bien en vue de la maison qui était occupée par lui, ce Dorsenne avait fait placer trois énormes potences, et à ces potences pendaient toujours trois prétendus affiliés ou complices des guérillas. Un matin, il n'en vit plus que deux ; en effet, pendant la nuit la famille du troisième pendu avait enlevé le corps, afin de lui rendre les honneurs de la sépulture, et de suite le général Dorsenne fit donner au commandant de place l'ordre de prendre un homme dans les prisons de la ville et de le faire pendre à l'instant à la potence qui se trouvait disponible. Ce commandant était un colonel suisse, nommé Traxler, bon et brave homme ; les cheveux lui dressèrent sur la tête à la réception de cet ordre. Il crut cependant à un malentendu et courut chez le général Dorsenne pour s'en expliquer ; mais, reçu de la manière la plus dure, il se vit

(1) THIÉBAULT, *Mémoires*, tome IV, page 384.

réitérer l'ordre de cet assassinat et réitérer avec tant d'exaspération que, faute de courage nécessaire pour résister, il se résigna à obéir, c'est-à-dire à se rendre à la prison, à choisir de son mieux le malheureux dévoué à la mort et à l'envoyer, bien entendu, sans confession, à l'échafaud.

Le général Dorsenne, aux premières loges pour voir cette exécution, guettait de ses croisées l'arrivée de la victime et jouissait à l'avance du spectacle (1). »

Le général Fantin des Odoards, alors capitaine de voltigeurs, entre en Espagne à la fin de 1808 en même temps que l'Empereur. Dès les premières étapes se révèlent à ses yeux les horreurs dont cette campagne fut marquée chaque jour. « La journée du 6 (novembre 1808), écrit-il, a encore été plus fatigante. Parvenus à l'entrée de Mondragon, nous avons aperçu trois hommes accrochés à un cerisier comme à une fourche patibulaire. C'est ainsi qu'on traite les insurgés du pays... Soit que les habitants des vallées que l'armée franchit aient en grande partie quitté leur domicile, soit qu'ils se tiennent enfermés dans leurs maisons qui sont aussi fortes que des citadelles, les villages m'ont paru à peu près déserts. Le goût du pillage que nos soldats ont contracté depuis longtemps, et qu'ils ont à peine réprimé en traversant leur patrie, reparait ici et achèvera infailliblement d'exaspérer un peuple fier et irascible. Aussi l'épouvante est à son comble autour de nous... Nous sommes allés, par une marche forcée, bivouaquer aux portes de Miranda, sur les bords de l'Èbre. Les habitants ont tout à fait disparu, et le pillage est à l'ordre du jour (2). » Le 5 janvier 1809, l'avant-garde de l'armée française attaque sur la route de la Corogne l'arrière-garde de l'armée anglaise, et s'empare d'une centaine de prisonniers, de nombreux bagages, de quelques canons et d'une partie du trésor de l'armée ennemie. « La portion la moins intéressante du butin de la journée, écrit le narrateur, n'a pas été, selon moi, plusieurs jeunes Anglaises devenues aussi la proie de nos cavaliers; mises à l'encan en même temps que les chevaux pris avec elles, j'ai vu, à mon grand scandale, qu'elles n'avaient pas toujours la préférence (3). »

(1) THIÉBAULT, *Mémoires*, tome IV, page 403.

(2) FANTIN DES ODOARDS, *Journal*, pages 187 et 188.

(3) *Idem*, page 196.

Dans les batailles, le soldat ne fait point de quartier. « A Medina del Rio Seco, raconte à son tour le maréchal de Castellane, quelques compagnies du 4^e léger et du 15^e de ligne, détachées en tirailleurs, poursuivirent vigoureusement les Espagnols. Beaucoup s'étaient réfugiés dans de grands tas de paille ; nos soldats lardaient ces malheureux à coups de baïonnette et les forçaient d'en sortir, puis tiraient ensuite dessus comme sur des lièvres. J'ai vu un de ces Espagnols sauter trois murs et n'être atteint qu'à par le vingtième coup de fusil. Nos soldats ne voulaient pas faire de prisonniers, disant : « Ce sont des brigands, ils nous tuent lorsque nous marchons isolément. (1) »

Malheur aux contrées dont les habitants osent tirer sur les troupes françaises, elles sont impitoyablement ravagées. Un canton de la Galicie a osé commettre ce crime. Le général Loison est chargé de le châtier. Partout où il paraît, les villages deviennent la proie des flammes et les habitants qui n'ont pu fuir sont massacrés jusqu'au dernier. Des soldats découvrent un Espagnol dans une retraite ; il essaye de se défendre, un coup de fusil le tue et ses meurtriers, s'emparant de sa jeune femme âgée de dix-neuf ans qui se trouvait à ses côtés, assouvissent sur elle leurs passions lubriques (2).

Nous ne connaissons rien de plus horrible dans sa simplicité, que le récit que fait de plusieurs incidents, dont il fut témoin pendant cette épouvantable guerre, François Lavaux, simple soldat au 103^e régiment de ligne. Il faut se borner à citer, tout commentaire est ici inutile.

En quittant le Sarragosse assiégée par le maréchal Lannes, l'armée, dont Lavaux faisait partie, est envoyée dans la direction de Valence. « Nous trouvâmes les brigands qui étaient retranchés dans une petite ville nommée Alaügiz. Après un fort combat, nous parvîmes à entrer dans la place. Elle nous fut livrée pour être mise au pillage pendant six semaines. Après avoir tout assassiné, tout pillé, etc., nous y fîmes séjour pendant six autres semaines. — Nous partîmes de Séville le 10 avril. Nous avons ordre qu'au premier village qui tirerait un coup de feu sur nous, nous missions tout à feu et à sang, sans épargner les enfants au berceau. Au deuxième

(1) DE CASTELLANE, *Journal*, tome I, page 23.

(2) FANTIN DES ODOARDS, *Journal*, page 246.

village nous trouvâmes cinq avant-postes ennemis dans un village sur le Guadalquivir, nommé Boetis. Ils le défendirent. Le village fut immédiatement pillé et ravagé. » Quelques temps après les Français attaquent Constantina. « Nous parvînmes à pénétrer dans la ville, qui fut immédiatement mise au pillage et réduite en cendres. Plusieurs soldats entrèrent dans un couvent de filles, qui furent pillées, violées, assassinées, etc. Le soir, après que les brigands furent dispersés, on coucha dans la ville ; mais il n'y avait plus personne dans les maisons. Ceux qu'on y trouvait encore, on les passait au fil de la baïonnette. — Le général nous envoya de nouveau en expédition dans un village où les brigands s'étaient réfugiés. Ils furent prévenus de notre arrivée, et ils ne nous attendirent pas. Nous ne pûmes nous emparer que d'un de leurs postes, composé de trente-deux hommes. Ils furent fusillés sur-le-champ. De là nous nous rendîmes dans un autre village qui fut pillé et ravagé. » Ces exploits se renouvellent presque chaque jour. Bientôt une nouvelle bourgade devient la proie de cette fureur destructrice. « Le général nous fit placer dans les jardins, en nous ordonnant de n'épargner personne, ni femmes ni enfants. Il fallait voir quel horrible carnage nous faisons ; car la plus grande partie des habitants s'y étaient cachés. Dans ma marche, c'est-à-dire au poste où j'étais placé, j'avais trouvé plusieurs dames et demoiselles à qui, par pitié, j'avais conservé la vie. D'autres voltigeurs survinrent après moi, qui les passèrent toutes au fil de la baïonnette... On parvint enfin à pénétrer dans le village. On brûlait, on égorgeait tout ce qui s'y trouvait... Il est impossible de rapporter toutes les atrocités auxquelles on se livrait dans ces montagnes. Cela ferait trembler les plus hardis... Nous partîmes de cet endroit pour aller dans un autre, à deux lieues de là, appelé Grazutima, qui était aussi insurgé. Nous pillâmes la ville, en tuant et en brûlant tout ce qui se trouvait devant nous. Le soir, dans mon excursion, je découvris un rocher qui était percé, et il y avait plus de vingt femmes qui s'étaient réfugiées dedans, après avoir mûré l'ouverture. Je n'osais pas regarder par le trou, de crainte de recevoir quelque coup de fusil. Je leur demandai en espagnol qui vivait dans ce trou. — « Nous sommes, dirent-elles, des femmes qui ont eu peur de l'attaque qui vient de se faire, et nous nous sommes retirées dans ce rocher pour nous mettre à l'abri des

outrages que les soldats auraient pu nous faire. Nous vous demandons grâce pour nous et nos enfants. » — Je leur demandai s'il y avait des brigands avec eux. Elles me dirent que non, qu'il n'y avait que des femmes et des enfants. Je leur ordonnai de sortir, je renversai les murs qu'elles avaient élevé pour cacher l'entrée de la grotte, mais il se trouvait avec moi plusieurs soldats qui tuèrent et massacrèrent plusieurs d'entre elles. J'avais taché de sauver une femme avec sa fille. Elles s'étaient jetées à mes pieds en me suppliant par grâce de ne pas les tuer. Je leur dis qu'elles n'avaient qu'à m'écouter, qu'il ne leur arriverait aucun mal, que je leur montrerais un chemin où il n'y avait pas de soldats campés et qu'elles seraient en sûreté. Ces malheureuses ayant pris un autre chemin que celui que je leur avais indiqué, furent rencontrées par d'autres soldats qui coupèrent le bras à la femme d'un coup de sabre. La fille se sauva, et je ne sais pas ce qu'elles devinrent ensuite... S'il me fallait détailler tous les villages que nous avons pillés et brûlés, je n'en finirais point. Je me borne à dire que, pendant six semaines consécutives, journellement, nous ne faisons que piller et brûler (1). »

Les chefs donnaient l'exemple de la cruauté. Après la prise de Saragosse, le maréchal Lannes fit mettre dans des sacs les moines fait prisonniers et ordonna qu'on les jetât dans l'Èbre, ce qui fut exécuté (2). Le maréchal Victor livra au massacre tous les Espagnols pris à la bataille de Medellin et c'est à l'intervention du roi Joseph que durent la vie 18,000 prisonniers dont le maréchal Soult avait impitoyablement ordonné la mort (3).

Rien de plus épouvantable que le sac des villes prises d'assaut.

Fantin des Odoards nous fait le tableau de Burgos pendant le pillage. « En approchant de Burgos, des traces de dévastation, des cadavres et des débris d'armes épars sur la route nous ont appris que, la veille, la colonne qui nous précède avait eu là une affaire. C'est principalement aux portes de Burgos que le champ de bataille étale ses horreurs. Des masses de paysans insurgés, hachés par notre cavalerie, y couvrent au loin la campagne. L'ennemi, dans une pleine déroute, a été suivi l'épée

(1) FRANÇOIS LAVAUX. *Mémoires* pages 232, 262, 263, 265, 266, 267, 269, 270, 273, 274, 275, 276 et 279.

(2) COMTE DE MONTGAILLARD, *Souvenirs*. page 257.

(3) FANTIN DES ADOARDS, *Journal*, page 264.

dans les reins à travers la malheureuse ville, dont les rues ont été semées de morts, et qui, ainsi enlevée l'épée à la main, est devenue le théâtre de toutes les calamités qui suivent un assaut. Il était nuit close hier quand nous y sommes arrivés, tombant de faim et de fatigue. A la lueur de mille et mille cierges que tenaient en main les pillards circulant en tout sens dans les rues, spectacle d'un effet fort extraordinaire, le régiment a été conduit à un couvent abandonné, où, sans paille et sans vivres et trop harassés pour aller en chercher, nous avons achevé la nuit, étendus pêle-mêle dans les corridors et de vastes salles. Le matin on nous a annoncé que nous ne ferions pas de mouvement dans la journée ; mais, comme il n'a pas été question de distribution de vivres, et la faim parlant très haut nos soldats sont allés grossir le nombre des pillards.

« La population a fui au loin. Ce qui en est resté, au nombre de 2 à 3 mille individus, s'est réfugié dans la cathédrale. Cet asile a été respecté, au grand regret de nos soldats, qui convoitent les choses précieuses que l'on y croit entassées. Les portes en sont fermées ; de forts piquets de la Garde Impériale en empêchent l'approche, et il y a peine de mort contre quiconque tâcherait d'y pénétrer. Cette cathédrale, dont je n'ai conséquemment vu que l'extérieur, me paraît un monument remarquable. En en faisant le tour, je me suis imaginé l'effroi de cet immense groupe d'être faibles, de jeunes vierges, de vieillards et d'enfants qui prient et tremblent au pied des autels, au bruit de la dévastation de leurs foyers. C'est une épouvantable chose que la guerre vue de sang-froid.

» Le roi Joseph vient d'arriver. On travaille à éteindre les divers incendies et à faire cesser le pillage, le tout assez inutilement (1). »

Dans le journal du maréchal de Castellane, nous trouvons le récit du sac dont fut victime la ville de Medina del Rio Seco. « Nous étions sur la place vers trois heures de l'après-midi. Un capitaine de grenadiers du 15^e de ligne débouchait en même temps avec sa compagnie par une autre rue ; il m'apporta des cerises qui me firent grand plaisir : je n'avais pas mangé depuis la veille. Je marquai le logement de mon général dans une des maisons de meilleure apparence. On ne voulait pas ouvrir, les sapeurs du 15^e brisèrent les portes, j'y placai une

(1) FANTIN DES ODOARDS, *Journal*, page 188.

garde ; elle préserva du sac les habitants. La ville était au pillage, on entendait de tous côtés le bruit des coups de feu faisant sauter les serrures. Une mère, avec son enfant dans les bras, venant pour ouvrir sa porte, fut tuée par la balle d'un fusil appuyé par un soldat contre le trou de la serrure, manière expéditive employée habituellement pour les forcer, dans les villes prises d'assaut. Dans un couvent, à l'entrée de Médina, deux femmes armées de carabines furent tuées pendant qu'elles tiraient sur nos troupes. On ne voyait que chevaux et hommes morts ou mourants. Un capitaine me proposa de manger un morceau dans la maison marquée pour le général de brigade Reynaud ; l'habitant, venant nous ouvrir, fut accosté par un soldat de dix-huit ans qui se mit à le fouiller ; je me fâchai contre lui. Ce jeune proscrit me répondit tranquillement : « Je voyais s'il n'avait pas de montre ».

« Cinq cuirassiers mis en sauvegarde dans le logement du chef d'état-major Forestier n'ont pas respecté l'hôtesse. Une femme nous racontait qu'elle avait eu à se plaindre de quarante soldats ; ils étaient chargés de butin. Le sac d'une ville est chose horrible.

» Nous quittâmes, le 16 juillet à trois heures du matin, Medina del Rio Seco ; à six, nous étions à Villa Bragina. Notre route fut jalonnée par les différents objets pillés par nos soldats. La plupart leur étaient inutiles, ils les jetaient, fatigués de les porter (1). »

Le colonel de Gonnevillè, qui prit part à la guerre d'Espagne, d'abord comme aide de camp du général d'Avenay, puis comme capitaine d'un escadron de cuirassiers, parle, lui aussi, du pillage de Burgos, qui fut, dit-il, d'une dévastation abominable. « Le mot de pillage dans le sens où on l'entend en pareille circonstance signifie non seulement spoliation, mais encore viol et meurtre ; enfin tous les excès auxquelles peuvent se livrer des hommes affranchis de toute discipline, et s'excitant les uns les autres comme cela ne manque jamais d'arriver (2). »

Le désir de piller amenait les troupes françaises à employer d'étranges procédés. Lorsque, au siège de Tortone, la brèche devint praticable et que les Espagnols capitulèrent, les soldats de garde dans les batteries et les tranchées criaient aux vaincus, au moment où le général Suchet recevait leur soumission : « Ne

(1) MARÉCHAL DE CASTELLANE, *Journal*, tome I, page 24.

(2) DE GONNEVILLE, *Souvenirs militaires*, page 127.

vous rendez pas, braves Espagnols ! Vos chefs vous trahissent ! La brèche n'est pas praticable ! » Ils voulaient emporter la ville d'assaut, afin de pouvoir la piller.

Tarragone fut condamnée à subir ce triste sort. Après trois mois de résistance acharnée, elle fut prise de vive force. « Elle devint le théâtre de toutes les horreurs qui accompagnent un semblable événement. Ni le sexe, ni l'âge, ne protégèrent les malheureux habitants. Le soldat, exaspéré par une résistance de trois mois qui nous avait causé des pertes énormes, ne respecta rien et massacra tout sans pitié, malgré les efforts que firent les officiers pour mettre un terme à cette boucherie (1). »

*
*
*

Ce serait une erreur de croire que, dans cette guerre néfaste, les Français furent seuls à se rendre coupables d'atrocités. Les Espagnols eurent, eux aussi, leur part de responsabilité dans ces faits qui laisseront leur trace sanglante et ineffaçable sur l'histoire contemporaine (2). Mais eux du moins peuvent invoquer des raisons qui excusent dans une certaine mesure, si elles ne les justifient, les représailles qu'ils infligèrent à leurs envahisseurs. La trahison dont leur pays fut victime, les injures sans cesse renouvelées infligées à leurs croyances et à leurs coutumes les plus respectables, en un mot les excès sans nombre que la Péninsule eut à souffrir, sont là pour expliquer leur conduite. Ils deshonorèrent souvent par des crimes une cause, vers laquelle allaient les sympathies de tous et qu'on eut aimée exempte de toute souillure. Mais leurs cruautés mêmes n'ont pu ternir la gloire que notamment les sièges de Sarragosse et de Tortone firent jaillir sur eux et l'on oublie leurs fautes pour ne penser qu'à leur héroïsme.

Quoi qu'il en soit, le spectacle de ces événements n'est pas fait pour réjouir le cœur et, en le contemplant, on ne peut que répéter ce que disait le général Fantin des Odoards : « c'est une épouvantable chose que la guerre vue de sang-froid ».

ALFRED DE RIDDER.

(1) DE GONNEVILLE, *Souvenirs militaires*, page 197.

(2) A ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier cet aspect de la question, nous signalerons, parmi les mémoires militaires publiés récemment, les *Souvenirs du général baron Paulin*, (Paris, Plon), et les *Souvenirs d'un marin de la garde impériale* par HENRI DUCOR. (Paris, Guillaumin).

LE COMMUNISME DANS L'HISTOIRE

ET

LES SYSTÈMES SOCIALISTES D'A PRÉSENT

d'après le Père Steccanella S. J. (1)

Nous croyons utile de signaler, d'un façon toute spéciale, aux catholiques qui s'occupent de la question sociale, un ouvrage que M. Onclair a publié, il y a quelques mois. C'est, pour eux, une véritable mine d'or, où ils puiseront contre le socialisme des arguments invincibles. Ce livre est divisé en deux parties : la première traite des différentes formes historiques du communisme depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours; la seconde est un exposé complet et une réfutation irréfragable du socialisme moderne. Quelle qu'ait été sa forme, jamais le socialisme n'a pu s'implanter dans une nation civilisée : tous ses essais de réalisation ont avorté : voilà ce qui est démontré par les faits. Or les systèmes modernes de socialisme ne sont que des plagiats des systèmes antérieurs. Du coup, par conséquent, l'impossibilité pratique du socialisme apparaît évidente. On voit d'ici quelle force cette réfutation historique ajoute à la réfutation théorique. Essayons de donner une idée claire de cette importante étude.

* * *

Une remarque préliminaire est nécessaire. L'auteur emploie, pour caractériser d'un mot les doctrines socialistes, le terme

(1) M. A. ONCLAIR, Prêtre. Namur, Imprimerie Douxfrils, 2,00.

communisme. Plusieurs se demanderont, peut-être, pourquoi *communisme* et non *socialisme*. Disons de suite que le communisme est l'essence même de tous les systèmes socialistes. Le communisme est constitué par deux principes : l'égalité des hommes en droit et en fait, c'est le principe théorique; la transmutation de la propriété privée en propriété publique, dont l'État répartira les fruits : c'est le principe pratique. Tous les systèmes socialistes sont donc essentiellement communistes. M. Périn a défini avec une admirable justesse scientifique le socialisme en ces termes : « C'est un système de réglementation *communiste*, inspiré par la passion égalitaire et par la passion utilitaire. » La définition est parfaite : nous n'en connaissons pas de meilleure. C'est bien le communisme qui est la substance de tous les systèmes socialistes. Les seules différences qu'on pourrait y marquer sont des divergences dans le mode de répartition des fruits de la propriété collective. Le collectivisme de Karl Marx, par exemple, au lieu des parts égales du communisme, tient compte de l'habileté et de la diligence de chacun. Mais, en définitive, la propriété *commune* remplaçant la propriété privée reste l'essence de son système et ne trouve d'autre fondement théorique, chez lui comme ailleurs, que l'égalité complète, absolue, des hommes. Son mode de répartition seul diffère, mais il contredit formellement le principe égalitaire, et son application ramènerait invinciblement le règne des distinctions et des oppositions sociales. Au sens socialiste donc, la façon de répartir de Karl Marx ne tient pas.

Il est, par conséquent, très logique d'identifier les termes *communisme* et *socialisme*. *Communisme* vaut mieux par ce qu'il est plus démonstratif et indique d'emblée l'idée essentielle du socialisme. Ajoutons qu'il est plus franc, car c'était le terme employé au siècle dernier, et nos modernes réformateurs de la démocratie ne l'ont changé en *socialisme* que pour se donner une allure philosophique, et ne point trop alarmer les coffres-forts, et les consciences timorées.

C'est donc l'histoire du communisme, que va tenter M. Onclair, c'est le communisme, qu'il va réfuter, et, en racontant et réfutant le communisme, il raconte et réfute, par le fait même, tous les systèmes socialistes dont le communisme est l'essence.

I

Le communisme est vieux comme terre : depuis les plus anciennes républiques grecques, où il avait pris une *forme pratique* jusqu'à nos jours, il est attaché aux flancs de la société, essayant de l'attirer à lui, mais n'en recevant que des refus dédaigneux. Treize cents ans avant Jésus-Christ, l'*île de Crète* vivait sous une constitution communiste, mais, en dépit de l'esclavage et des moyens les plus infâmes et les plus atroces employés pour empêcher l'accroissement de la population, en dépit de l'oisiveté et de la corruption, qui sont les conséquences fatales d'un semblable régime, la convoitise de la propriété reprit le dessus et anéantit jusqu'aux derniers vestiges du communisme. Voici *Sparte* avec son éducation uniforme, sa vie commune, son partage égal des terres ! Mêmes jeux, même travail, même propriété pour tous ! Ce régime se maintint longtemps, mais grâce à un despotisme effrayant et à un abêtissement inouï, qui faisaient de cette société, d'ailleurs très restreinte, une société sauvage, dont l'abolition de la famille, la promiscuité des sexes, le mépris pour tout travail, le plus féroce esclavage étaient les traits caractéristiques. Au premier contact d'un État fondé sur la nature de l'homme, cette société bestiale, vaincue par l'instinct de la propriété même, s'écroula dans la fange.

Sous la forme philosophique, le communisme dans l'antiquité a pour principaux champions Platon, Phaléas de Chalcédoine, et Solon. On sait assez à quoi aboutit l'organisation platonicienne, fondée sur le fameux proverbe : « Tout est commun entre amis ». Certes, tous s'assoient à la même table, mais l'esclavage est maintenu, les unions conjugales sont temporaires et réglées par un sort intelligent, les nouveaux-nés débiles ou issus d'une femme de quarante ans sont massacrés, les mères ne sont que des nourrices publiques ! Triste république, machine en politique, peste en morale. Aristote la démolit sous la puissance de ses raisonnements et Aristophane la siffla aux applaudissements du peuple.

Phaléas et Solon crurent aussi trouver dans le communisme le remède aux révolutions, croyant bénévolement que les troubles et les révoltes naissaient de l'inégalité des richesses. Ils imaginèrent bien, aussi forts en cela que nos socialistes, de

dépouiller les riches, mais ils ne virent pas, qu'en dépit de leurs spoliations, l'inégalité renaissait d'elle-même, et que l'existence de la famille, sur laquelle tout État repose, était un obstacle éternel à la réalisation du rêve égalitaire. Comme le leur disait Aristote : « Les révoltes n'ont pas tant pour cause l'inégalité des biens que les passions. Ce sont celles-ci qu'il faut corriger, pour faire fleurir la paix. » Le mot du grand philosophe antique est toujours vrai et peut se redire aujourd'hui avec autant de fruit qu'autrefois.

*
.

Passant *aux premiers siècles du Christianisme*, nous retrouvons le communisme *sous la forme philosophique et religieuse*.

Gnostiques et Néo-platoniciens admettaient comme base inattaquable de toute société politique la communauté absolue, et, selon l'un des principes d'Epiphane, fils de Tarpocrate, ils considéraient les lois, préservatrices de la propriété, comme la cause du vol. L'école d'Alexandrie, d'ailleurs, dès cette époque, avait trouvé la formule prudhonnienne : « La propriété, c'est le vol ». Les Gnostiques, semblables à certains socialistes de notre temps, couvraient leurs théories du manteau de la religion : Faustiniens, dans ses écrits; Appollonius de Thyane, dans ses meetings en plein air; Zénon, dans ses prédications prétendument inspirées, donnaient la communauté des biens comme le régime voulu de Dieu et attaquaient la propriété comme contraire au décret divin. Saint Irénée et saint Clément d'Alexandrie réfutèrent avec une admirable logique toutes ces erreurs, que nous croyons nouvelles, et qui avaient, il y a seize siècles, presque la même forme qu'aujourd'hui. Faustiniens qui appuyait la communauté des femmes sur la communauté naturelle des autres biens est un Bebel passablement réussi, et pour refuter le Bebel d'aujourd'hui, Clément suffirait amplement. Il a suffi, au demeurant, pour démasquer l'imposture des Bebel d'autrefois et infliger à leur communisme prétendument chrétien, le même échec qu'au communisme païen.

Après quelques années, le paganisme cédant de plus en plus le terrain à l'Évangile, le *Communisme théorique*, rejette ses défroques de la philosophie antique et du mensonge religieux,

et se montre, sans vergogne, *sous les traits même de l'Évangile*. Empruntant les jolis noms d'*Apostoliques* et de *Renonciateurs*, certains hérétiques affirmèrent que le Christ prohibait la possession de quoi que ce soit : d'où ils proclamèrent l'illicéité de la propriété privée et la condamnation du mariage. Les deux choses vont toujours de pair : propriété et famille sont indissolublement unies : attaquer l'une, c'est attaquer l'autre. Le communisme des biens amène fatalement la communauté des femmes ; depuis les temps les plus reculés du paganisme jusqu'à nos jours, la même vérité éclate avec une invincible persistance. Aussi, ce qui logiquement est une conséquence évidente, serait, peut-être bien, historiquement, une cause puissamment déterminante ? Les *Pélagiens* partagèrent les mêmes erreurs. Il est assez intéressant de signaler que c'est en transformant en devoir de justice le conseil évangélique, donné par le Christ à un jeune seigneur, de se dépouiller de toutes ses richesses pour atteindre la perfection, que les *Pélagiens* en vinrent à la suppression de la propriété privée.

Après ces derniers hérétiques, le communisme, follement basé sur l'Évangile, resta muet pendant plusieurs siècles. Les *Vaudois*, au XII^e siècle, lui rendirent la parole, et furent bientôt aidés dans leur triste besogne par d'innombrables sectes, au milieu desquelles nous ne signalerons que les *Fratricelles* et les *Dulcéniens*. C'est toujours la même répétition des mêmes erreurs. Au nom de la pauvreté évangélique, on abat la propriété privée ; puis, au nom de la communauté des biens, on abat le mariage, et on proclame l'amour libre. Comme le disait le sectaire Soulechat : « Cette loi bénie et plus que bénie de l'amour supprime toute propriété et tout domaine ! » C'est un joli thème à effet, et nos modernes réformateurs n'en ont pas trouvé de mieux tourné !

Wicléf y alla plus franchement encore et rêva d'une société carrément communiste et passablement anarchiste : plus d'autorité religieuse ; plus d'autorité civile, si ce n'est celle de la multitude désorganisée ; plus d'inégalité sociale, et plus de contrainte ! Mais tout cela n'était que de dangereuses théories : la Réforme du XVI^e siècle devait nous montrer *en action ce communisme mensongèrement chrétien*. Luther avait sapé toute autorité religieuse et proclamé l'égalité absolue des chrétiens ; Muncer, chef des anabaptistes, transporta la même erreur dans

l'ordre politique et économique et décréta l'égalité des citoyens, non seulement quant à leurs droits, mais aussi quant aux richesses. Mais hélas ! comme, en dépit de tous ces raisonnements, les deux puissances religieuse et civile restaient debout, il fallut bien en venir aux mains, et les *anabaptistes* commencèrent alors, pour réaliser leurs idées, cette terrible révolution, qui ensanglanta la Thuringe, la Franconie, la Souabe, la Suisse et la Hollande. Ils parvinrent à installer leur régime communiste notamment à Zolicon et à Munster. Des deux côtés, ce ne fut que débauche, licence, prostitution et tyrannie, fruits naturels de cette doctrine contre nature. Il y eut cependant, à la suite des défaites infligées aux anabaptistes, un essai prudent et modéré de communisme. C'est celui de *Hutter* et *Scherding*, tenté en Moravie, au milieu de terrains acquis des deniers communs, avec une population convertie au système. En dépit de l'autorité conservée, de la conviction des partisans, et de l'obligation du travail, la discorde se mit au camp d'Agramant, et l'instinct de la propriété privée reprit le dessus. Les hommes, de faculté et de puissance inégale, se fatigueront toujours assez vite d'être également traités : c'est très joli de travailler pour les fainéants, mais cela ne dure pas longtemps ! En sept ans, la colonie moravienne, naquit, vécut, et mourut ! Le communisme modéré était aussi sûrement écrasé par la nature, qui, toujours, reprend ses droits, que le communisme violent l'avait été par les armes.

* * *

Mais le *xvi^e* siècle ne nous montra pas seulement le communisme sous les formes repoussantes de la réalité, il nous le fit apparaître aussi sous la *forme gracieuse et reposante du roman*. C'est en 1516 que le chancelier *Thomas Morus* décrit l'*Utopie*, île merveilleuse, que le navigateur Hythlodée a rencontrée dans ses voyages et où le communisme s'épanouit dans une vie délicieuse. La partie théorique de cet ouvrage ressemble fort à la conception des Phaleas et des Solon de l'antiquité : c'est toujours l'égalité des hommes, rompue par la propriété privée, et celle-ci, cause des situations différentes, des misères, et des richesses, produisant fatalement dans nos sociétés le désordre et l'injustice. La partie pratique est autrement séduisante : nous voici en Utopie, où la propriété privée est inconnue : c'est le

pays de Cocagne : tout y est charmant, agréable et prospère ; plus de souci du lendemain, ni même de l'au-delà ; chacun suit sa nature, et l'ordre règne de lui-même. Il y a des lacunes cependant et même un peu grosses. C'est ainsi qu'on y garde des esclaves, qui travaillent sous le knout, et parmi ces esclaves nous rencontrons des Utopiens qui ont commis des délits. Ils avaient sans doute trop fidèlement suivi leur nature ! Au demeurant, Thomas Morus n'a voulu écrire qu'un roman. Il était bon catholique et sut mourir pour sa foi. Il avoue lui-même que, dans la société communiste réelle, l'abondance serait remplacée par la misère, et l'ordre social par l'anarchie. Mais, n'est-il pas intéressant, que voulant élever de toutes pièces une cité communiste, par l'imagination, l'auteur ait été entraîné, comme par la force des choses, à y décréter l'esclavage ? Un siècle plus tard *Thomas Campanella* publia, à son tour, sa *Cité du Soleil*. Je ne sais si toutes les béatitudes communistes de la *Cité du Soleil* sont bien assurées, mais elles sont loin d'être enviables. Toute l'organisation économique et politique y est fondée sur un despotisme tellement atroce et effrayant, et une immoralité tellement bestiale et cruelle, qu'il faut décider que le communisme apparaît aussi repoussant, aussi anti naturel sous la forme romanesque que sous la forme philosophique, religieuse, ou pratique. Et c'est un argument plus puissant qu'on ne croit, que cette impossibilité qu'éprouvent les romanciers du communisme d'échapper, pour asseoir leur système, à l'esclavage, au despotisme et à l'immoralité, à l'esclavage, spécialement, qui reste la contradictoire essentielle de leur principe initial de l'égalité absolue, à moins d'envisager l'esclave au sens abject de l'antiquité.

* * *

Le xviii^e siècle, qui connut tant d'erreurs de tout genre, eut aussi sa théorie communiste. L'école philosophique affirmait que l'état naturel, c'était l'état sauvage, l'état animal, sans loi ni contrainte, que partout la vie sociale n'était qu'une vie factice, désavantageuse, et qu'il n'y avait pas d'autre forme sociale que la *forme communiste*, qui pût donner aux hommes les bénéfices de l'association sans porter atteinte aux exigences de la nature.

Rousseau, maudissant cette société, où l'homme né libre est

partout enchaîné, la veut dorénavant fondée sur un contrat social, où tous mettent en commun ce qu'ils sont et ce qu'ils possèdent, sous la souveraineté de la volonté générale. *Morelly* aboutit à la même conclusion en partant de la bonté native de l'homme, corrompue par les préjugés de la propriété et de la morale. *Boissot de Warville* s'inquiète peu d'un système logique; il tourne toute sa fougue contre le droit de propriété, qui, d'après lui, n'existe que pour le moment présent. Il en est ainsi chez les animaux et les sauvages. L'argument est, peut-être, bon pour *Brissot* : sans vanité, il nous paraît médiocre ! En Allemagne, *Kant* et *Hegel*, en arrivent aux mêmes conséquences que le philosophisme français, mais ils y mettent, plus de forme, le premier cachant son communisme sous un *État civil juridique*, qui concentre tous les droits particuliers, et sous une *République universelle*, qui fait passer sous le despotisme d'un *droit cosmopolite* tous les États particuliers ; l'autre, à travers ses nébulosités panthéistiques, divinisant l'État, et sacrifiant à la volonté générale infallible l'homme, la religion, la propriété, et la morale. Théories infâmes et abêtissantes, qui autorisaient les plus terribles et les plus audacieuses attaques contre Dieu, la Famille, l'Église et la Société, et qui, détruisant toute responsabilité de la conscience personnelle, déchaînaient à la recherche de je ne sais quel paradis de la brute les appétits les plus vils et les plus bas ! Voilà les splendeurs de la théorie du communisme rationaliste. La *pratique* n'en eût pas été plus belle. Sans doute, les premiers pas étaient timides. Pour arriver à l'égalité des biens, *Rousseau* se contentait de l'impôt progressif ; *Mably*, de lois somptuaires, agraires et successorales ; *Helvétius* de donner à chacun quelque propriété. Mais les idées faisaient leur chemin. *Mirabeau* ne voyait dans la propriété foncière qu'un usufruit, *Tronchet* affirmait que la propriété ne repose que sur la loi humaine et conventionnelle, et l'hypocrite *Déclaration des droits de l'Homme* n'empêchait pas la spoliation des biens du clergé. Le Girondin *Rabaut* dans sa *Chronique de Paris*, indiquait les moyens de prendre le superflu aux riches, et de limiter le maximum de toute fortune. *Robespierre* alla plus outre et, après avoir soumis entièrement la propriété au caprice de la loi, il proclama le droit au travail et à la subsistance, et transforma le devoir de charité du riche en devoir de justice stricte sous la sanction de la loi. Mais, celui qui poussa le plus

avant et se montra logicien le plus féroce, c'est incontestablement *Babeuf*. Son journal, le *Tribun du peuple*, défendait l'égalité absolue des citoyens basée sur la communauté des biens et le travail obligatoire. Il fit de nombreux adeptes. Sa *Secte des Égaux* compta jusqu'à 30,000 hommes, prêts à s'insurger, et dont le Directoire déjoua le complot en jetant en prison les principaux chefs. Il faut relire le *Manifeste des Égaux* de *Sylvain Maréchal* et la *Constitution en onze articles* préparée par Babeuf pour retrouver sous une forme sauvage et pratique toutes les théories de Rousseau, en même temps que les appels violents et les objurgations féroces des socialistes de nos jours. Si Babeuf avait réussi, c'était le règne de l'égalité ou la mort, et Dieu sait quels flots de sang auraient encore coulé sur la France.

Malgré ces incroyables audaces de doctrine, qui marquèrent l'ère du philosophisme, les communistes de la première moitié du XIX^e siècle conservèrent à leurs différents systèmes une teinte *fallacieusement religieuse*. *Saint-Simon* se déclara tout simplement fondateur d'un *Nouveau Christianisme*. Il eut bientôt fait de transformer la fraternité évangélique en égalité absolue, et d'en tirer toutes les conséquences immorales et injustes du communisme. La seule inégalité qu'il reconnut était celle résultant des capacités. A part cela, tout était bien nivelé. La femme était naturellement émancipée et l'amour libre se donnait carrière. Pour conserver son masque religieux, il n'oubliait pas de faire gouverner la société par une *hiérarchie sacerdotale* et de lui prescrire la *sanctification* dans le travail et dans le *plaisir*.

Fourier, qui succéda à Saint-Simon, prétendait avoir trouvé la vraie loi divine, qui dirige le monde : l'*attraction passionnée*, en vertu de laquelle toutes les passions humaines, lâchées en liberté, évoluent, à l'égal des astres, dans le plus harmonieux ensemble. Quand 1620 ou 1800 individus sont réunis, ils peuvent se livrer à toutes les cabrioles passionnelles possibles, l'harmonie est parfaite : pas de dissonnance dans ce concert des appétits. C'était la *phalange*, qu'abritait le *phalanstère*, que nous n'appellerons pas de son vrai nom par respect pour nos lecteurs.

Pierre Leroux se contentait d'écarter la charité chrétienne pour la remplacer par la *solidarité mutuelle*, basée sur la

liberté, l'égalité, la fraternité, comprises dans le sens communiste. Toutes ces théories dégradantes sortaient du panthéisme du siècle précédent : les hommes, parcelles divines, ne doivent pas connaître de contrainte, et, parties du tout universel, seule l'organisation du communisme peut répondre à leur étroite solidarité mutuelle !

Le succès ne vint pas cependant à toutes ces aberrations. Pour essayer de se l'attirer, on tenta de faire de l'Évangile le code du communisme. Semblables aux socialistes d'aujourd'hui, *Cabet* s'écria que le royaume de Dieu c'était le communisme, et *Considérant* jeta à tout le monde chrétien le défi de lui prouver le contraire. Tout ce verbiage ne reposait que sur l'ignorance, la mauvaise foi et la falsification des textes. Aussi ne fit-il aucun effet. *Cabet* essaya alors du roman et publia son *Voyage en Icarie*. L'Icarie, la vraie, la bonne, la communiste, c'est évidemment, comme l'*Utopie* de Thomas Morus, un pays enchanteur, où coulent les ruisseaux de miel et les fleuves de jouissance. Cela ne coûté pas cher sur le papier. *Cabet*, au contraire de ses devanciers, ne maintient pas l'esclavage. Mais il se permet deux inventions, qui le remplacent aisément : c'est d'abord l'homme *perpétuellement parfait* aux mœurs toujours pures et intactes ; et puis des machines si prodigieuses et si merveilleuses, que même pour la culture des champs, le travail est plus que superflu : la surveillance suffit. Les deux inventions sont certes jolies, mais elles font justice du système ! *Cabet*, comme tous les communistes, bâtissait contre nature.

Ceux qui vinrent après lui se débarrassèrent de toute idée religieuse, et se contentèrent de donner à leurs systèmes une *teinte athée, politique et économique*. *Proudhon* se cantonne dans une triple haine : la haine de la propriété, qu'il proclame fièrement un vol, sans savoir qu'il ne fait que répéter la vieille formule de l'école d'Alexandrie et des Carpocratians ; la haine de Dieu, qui, sous sa plume, devient un véritable satanisme ; et la haine de l'autorité qu'il pousse jusqu'à la suppression de toute souveraineté, jusqu'à l'anarchie. Le moyen pratique de satisfaire ces trois haines farouches est de détruire, de fond en comble, le capital, le gouvernement et le catholicisme. Cela fait, le terrain sera déblayé et la société communiste égalitaire s'élèvera majestueuse, s'épanouissant au sein de l'ordre et de l'anarchie.

Tandis que Proudhon propageait ces doctrines en France, *Karl Marx*, un juif, fondait en Allemagne la *Société internationale des Travailleurs* et appelait de tous ses vœux le renversement de la suprématie des capitalistes par l'acquisition du pouvoir politique par les masses. Pour Karl Marx le gain net, que le capitaliste retire d'un travail quelconque, est un vol fait au travail. Il s'agit de faire rendre gorge aux capitaux privés, et d'en assurer à tous, par l'État, la *possession collective*. *Ferdinand Lassalle*, un juif encore, partage la même théorie, mais est prêt à la réaliser par la violence, en s'emparant du pouvoir. Pour lui, il n'y a pas d'autre élément de la propriété que le travail, et la seule mesure de la valeur d'un produit est la quantité de travail, qu'il a coûtée. Capitaux engagés, force de la nature, biens fonciers, équivalent à zéro. Ce sont donc les ouvriers qui doivent être les propriétaires des usines et il faut briser cette abjecte loi d'airain du salaire, qui pèse injustement sur les quatre-vingt-treize centièmes du corps social. L'État, issu du suffrage universel, réalisera le rêve de Lassalle.

Stuart-Mill ne va pas jusque-là, mais il ouvre cependant la voie bien large au communisme : en effet, d'après lui, la distribution actuelle des richesses est purement conventionnelle, dépendant des lois et de l'État ; il en est de même de l'appréciation de la terre, qui se réduit à une question d'intérêt général. Rien n'empêche donc l'État de transformer les modes actuels en modes communistes, sous prétexte d'intérêt général ou autre, car rien n'est élastique comme ce que les hommes d'État appellent pompeusement l'intérêt général.

Les *socialistes de la chaire* rendent à peu près le même service aux socialistes tout court : *Roscher*, *Hildebrand*, *Knies* et *Smoller* nient les lois économiques et n'admettent que des successions de faits économiques, changeant avec les hommes et les sociétés. Vous voyez d'ici quel pouvoir exorbitant une telle théorie donne à l'État et comment les socialistes peuvent démolir à l'aise et se vanter encore d'édifier : ils ne rencontreront plus l'obstacle invincible d'une loi inéluctable, à laquelle la société est nécessairement soumise.

Mais notre siècle ne devait point s'arrêter à la théorie : des formes pratiques de communisme lui ont été proposées : les unes ont déjà subi l'épreuve d'expérimentation, d'autres la subiront, peut-être. Voyons en quelques-unes.

On connaît le système de *Robert Owen* : l'homme est le produit de son milieu, purement et exclusivement ; partant, il est irresponsable. Codes, religions, institutions sont fondés sur la responsabilité humaine ; celle-ci n'existant pas, la société, telle qu'elle est constituée, doit disparaître, avec ses religions, ses lois et ses gouvernements. Une nouvelle société doit surgir fondée sur la charité universelle et la bienveillance réciproque, inspirées par l'éducation rationnelle. O rêve, toujours le même, d'un homme parfait, au moment même où l'on pulvérise tous les appuis de sa vertu chancelante et où l'on lâche la bride à toutes ses passions ! N'importe ! Owen partageait les hommes en *sociétés coopératives* de deux ou trois mille têtes, et ces coopérateurs, rationnellement éduqués, vivaient dans l'abondance au sein de l'égalité parfaite et de la communauté absolue. Trois essais furent faits de ce système coopératif : à New-Lanark, en Ecosse ; à New-Harmony, (o ironie !) en Amérique, et dans le Hampshire. Ces trois colonies eurent la fin fatale de toutes les cités communistes : elles périrent dans le désordre, l'immoralité et la misère.

Louis Blanc, en France, voulait à son tour réformer la société qu'à l'instar de tous les communistes, il trouvait mauvaise. Nous avons la misère et le malheur, il nous faut la richesse et le bonheur. La cause de tout le mal, c'est la concurrence. Ecrasons la concurrence par l'institution de grandes usines nationales, correspondant aux diverses branches d'industrie, et solidairement unies entre elles. Le prix de chaque marchandise sera fixé, et il sera le même partout. Le gain sera réparti de la sorte : un tiers, aux compagnons producteurs ; un tiers aux vieillards infirmes et invalides ; et l'autre tiers consacré aux instruments de travail et à la réserve. Tout d'abord le salaire devait être égal pour tous ; mais la formule fut changée : travail d'après les aptitudes et les forces ; rétribution d'après les besoins. L'État devenait le régulateur de cette formidable entreprise et l'emprunt lui fournissait les ressources nécessaires. De plus, pour bien assurer la défaite de toutes les industries privées, qui fatalement faisaient retour à l'État, l'hérédité en ligne collatérale était supprimée au profit du gouvernement et des communes. On fit en 1848 quelques expériences des célèbres ateliers nationaux, et l'on put se convaincre, une fois de plus, que le droit au travail, c'est spécialement le droit de vivre sans

travailler. Le désordre et la fainéantise eurent, en quelques mois, ruiné la fameuse invention de Louis Blanc.

La parole est aujourd'hui au système préconisé par l'*Internationale des travailleurs*, tel qu'il a été exposé au Congrès de 1868 à Bruxelles, et au Congrès de Bâle en 1869. Deux mots le résument : Collectivisme et Mutuellisme. Collectivisme : retour à l'État de toute la propriété mobilière et immobilière, devenue propriété commune, et confiée, à titre de simple usage, à des compagnies industrielles et agricoles de travailleurs, qui n'auront la propriété individuelle que du produit. Mutuellisme : droit d'échanger le produit contre les objets nécessaires, en calculant sa valeur d'après la somme de travail et les dépenses qu'il a causées.

Verrons-nous les réalisation de cette forme nouvelle ? C'est douteux ; mais si, à travers des flots de sang, on parvenait à la mettre debout, ce ne serait certes pas pour longtemps : elle s'écroulerait comme toutes ses devancières.

Car, de ce rapide exposé historique, deux conclusions jaillissent avec force. La première c'est que tous ces systèmes communistes se ressemblent essentiellement ; de Platon à Louis Blanc, c'est éternellement la même chose : abolition de la propriété privée, égalité absolue, communauté de biens, de travail et de jouissance ! Le sort, par conséquent, de tous les systèmes communistes, présents, passés, ou futurs, sera identique. Or, il est prouvé par l'histoire, c'est la deuxième conclusion, que le communisme est irréalisable parce qu'il est contraire à la nature de l'homme. Il nous semble qu'après avoir lu cette partie de l'ouvrage, que nous résumons, il est une conviction intime, profonde, lumineuse, éblouissante, qui s'impose à tout esprit sincère, si faible soit-il, c'est que le communisme ou le socialisme, sous quelque forme qu'il se présente, est pratiquement impossible. C'est un perpétuel avorté. Il ne peut prendre pied sur le sol humain. Il est chimérique. Cela suffirait à le réfuter sans réplique. Mais l'auteur ne se contente pas de cette éloquente démonstration. Il veut disséquer scientifiquement les systèmes socialistes d'à présent, et en montrer toutes les plaies honteuses et tous les vices infâmes. C'est l'objet de la deuxième partie.

II.

Tous les systèmes socialistes d'à présent, quelque variés qu'ils puissent être dans certains détails, ont des principes communs, qui forment leur essence et qu'il est très aisé de dégager. On peut les résumer en quatre articles, qui sont comme la charte du communisme : mise en commun des personnes, de ce qu'elles peuvent et de ce qu'elles possèdent ; somme totale de ces biens placée aux mains de l'État, infaillible comme expression de la volonté générale dont il émane, et maître absolu de régir à son gré ; recherche de la béatitude commune ou du bonheur de l'humanité sur la terre ; obligation légale pour tous d'entrer dans la communauté. Ces quatre éléments forment l'essence de tout communisme. Théoriciens et promoteurs pratiques se retrouvent là. Si certains théoriciens ne se sont pas proclamés communistes, comme Rousseau, Hegel, ou Kant, ils ont, par leur principe de l'État omnipotent et infaillible, légitimé le communisme. Babeuf, Saint-Simon, Owen ou Leroux n'ont fait que tirer les conséquences pratiques de leurs doctrines. La partie historique de l'ouvrage de M. Onclair la surabondamment prouvé. Apprécions donc en quelques mots ces quatre principes du communisme.

Le premier principe, la mise en commun des personnes et de leurs biens, constitue un esclavage, plus dégradant encore que celui du paganisme, puisqu'il est voulu. Le communisme, en effet, demande ici à l'homme la cession de ses droits innés comme de ses droits acquis, de ceux qui prennent leur origine avec sa nature spécifique, comme de ceux qui dérivent du développement de cette même nature. Or, un droit n'est aliénable, que si la renonciation à ce droit ne contient pas la transgression d'un devoir. L'homme étant né pour le Bien-Suprême, le pouvoir sur ses facultés et les choses lui ayant été donnée comme moyen pour atteindre sa fin, il commet un crime en se faisant la chose de la communauté, dont la volonté devient la règle absolue des individus associés. Il commet encore un crime en aliénant les droits paternels ou ceux du mariage, qui sont fondés sur la nature et l'ordre moral. Il cède donc ce qu'il ne peut céder ; il s'asservit dans l'immoralité.

Le second principe du communisme, l'État maître absolu,

réalise un despotisme insolent : c'est l'individu, avec tout ce qu'il est et tout ce qu'il a, broyé sous la dent de l'État; c'est la tyrannie, non pas se révélant parfois, mais élevée à la hauteur d'une institution, devenue légale. L'État est Dieu, stupide folie; il est la règle infaillible des devoirs, lui, faillible par nature, extravagance énorme! Aussi, on comprend la rage socialiste contre l'Église catholique, dont l'autorité est divine; contre le Christ, son fondateur; contre Dieu même, dont l'empire est suprême sur toutes ses créatures. Entre Dieu et le communisme, il n'y a pas de quartier! Mais Dieu supprimé, quels seront donc les fondements de l'autorité, du droit et du devoir? La force brutale et l'intérêt bestial! Tibère, Néron, Caligula ou la Terreur? Choisissez le régime, le communisme n'en peut fournir d'autre!

Le troisième élément du communisme, la recherche de la béatitude des sens, réalise l'abrutissement de la créature humaine. Voilà donc la fin de l'homme : jouir ici-bas, puis disparaître. Mais comme la terre ne satisfait aux besoins de l'homme qu'au prix et en proportion de ses peines, il faut corriger la nature, par la vie en commun, dans quelque phalanstère. C'est bien faire de l'homme une bête, et le parquer comme une bête : c'est le système des grands éleveurs! Et cette vie est voulue, décidée! Le communisme semble, à travers les âges, l'éternelle expression des passions en délire. Aussi quels efforts pour supprimer tout principe moral, la conscience, et la sanction divine! Tantôt c'est l'homme qui naît bon, ou c'est la morale qui change et varie, ou c'est la religion elle-même, qui ne doit être que la sanctification des passions, ces *impulsions divines*, comme les appelle sacrilègement Fourier. Tristes aberrations de la raison, qui jamais ne parviendront à gazer les putridités du cœur! La passion révoltée, c'est la cause et en même temps le principe de mort de tout socialisme.

On voit, dès lors, combien est monstrueux le quatrième principe de la charte communiste : l'obligation pour tous d'entrer dans une pareille société! Et cependant les socialistes ne nous en font pas grâce. L'état communiste est le seul juridique, donc il est obligatoire. Rousseau y avait poussé; Saint-Simon et Leroux le proclament avec une intransigeance qui n'admet pas de réplique. Étrange obligation imposée au nom de l'indépendance absolue de la créature humaine, alors que celle-ci, œuvre

des mains de Dieu, trouve en Dieu son suprême législateur et sa fin sublime ; au nom de l'égalité naturelle, alors que l'inégalité des hommes en fait jaillit de toutes parts ; au nom de je ne sais quelle justice, quel droit hypocrites, alors qu'on a sapé tous les fondements du droit et de la justice et mis sur le trône la force et la violence !

*
* * *

Et chose évidente cependant, pas plus que leurs devanciers, les communistes présents et futurs n'échapperont à cette conséquence fatale d'une société monstrueuse, fondée sur la grande charte communiste. Et pourquoi ? Parce que tous admettent le *principe mensonger de l'égalité* des hommes en fait, et que de ce principe découle nécessairement l'organisation d'une société communiste. Les hommes, disent les socialistes, sont égaux en nature, donc ils le sont en fait ; la cause de l'inégalité en fait, c'est la propriété individuelle, donc il faut abattre celle-ci et la remplacer par un système de communauté. Évidemment, ce principe est faux. C'est confondre l'homme abstrait avec l'homme concret. Dans les caractères essentiels de l'humanité nous sommes égaux, mais en fait, individuellement l'inégalité éclate partout. Ce principe étant faux, la société qui en jaillira sera également fautive, contraire à la nature, désordonnée. Pour organiser et maintenir l'égalité il faudra nécessairement que l'État possède tout, qu'il dirige souverainement la production, et exige le travail en commun ; qu'il détruise la famille, source inévitable d'inégalités ; qu'il donne à tous la même éducation, qu'il abolisse la religion, la propriété individuelle, et en même temps qu'il s'arme d'un pouvoir suffisant pour convertir ou exterminer les dissidents. Et alors, pour que les individus restent égaux, et ne dépassent pas la mesure commune du lit de Procuste où ils sont couchés, fatalement il faut écraser en eux toute liberté et toute personnalité l'égalité est à ce prix : absorption de l'individu et de tout ce qui lui appartient, par l'État. N'est-ce donc pas là la cité communiste, bâtie sur les quatre odieux principes que nous avons étudiés, et conséquence nécessaire du faux principe de l'égalité ?

Et croyez-vous qu'une pareille organisation fasse disparaître

l'injustice de la société actuelle? C'est tout le contraire. La société fondée sur l'égalité est essentiellement injuste. Prenez deux individus, différents d'aptitudes et de force. En quoi sont-ils égaux : en liberté. Pour tout le reste, ils sont inégaux. Que fait le communisme : il opprime la liberté, faite égale chez tous; et il égalise toutes les autres propriétés, faites inégales chez tous. C'est le renversement du *cuique suum*. Que fait-il encore? La rétribution du travail doit correspondre à la valeur de l'ouvrage accompli, or le socialisme paie d'après l'étendue des besoins. Soyez diligent, laborieux, mais ayez moins de besoins, vous aurez moins; c'est déchirer le vrai titre du salaire! Mais nous sommes tous frères, s'écrient les socialistes. Oui, certes, en égalité naturelle, mais, venir prétendre pour cela que je dois mettre au service des autres tout ce qui me fait supérieur à eux, c'est la plus flagrante des injustices, et vouloir organiser la société sur le prétendu sentiment qui y poussera, est la plus colossale des impossibilités! Ainsi en est-il du reste. La société actuelle est bâtie sur le vol, disent les communistes, et ils organisent la leur sur la spoliation totale; ils déclament contre la *chair à plaisir* et ils instituent la prostitution générale par l'abolition de la famille; ils s'attendrissent sur les prolétaires, et ils font de tous les hommes des esclaves! C'est l'art de réparer quelques injustices par l'injustice légale, absolue, universelle. Système stupide de Gribouille, que ses auteurs ne défendraient pas eux-mêmes s'ils n'avaient, dans leur hypocrisie, le secret désir de confisquer la communauté au profit de leur ventre!

Bâtir sur l'injustice, c'est édifier dans la misère. Le socialisme qui promet l'aisance à tous les hommes, ne remplira aucune de ses fallacieuses promesses. L'aisance, c'est la possession abondante de tous les moyens de vivre. Or, ces moyens ne s'acquièrent, c'est un axiome, que par un travail énergique et constant, et la société communiste met tout en œuvre pour diminuer l'énergie du travail. Tout d'abord le communisme détruit les trois motifs les plus puissants qui déterminent l'homme au travail : le besoin journalier des choses nécessaires à la vie, en donnant à tous le droit d'être entretenus; l'intérêt individuel, en rémunérant le travail sans souci de ses qualités; la famille, en l'absorbant dans l'État.

En second lieu, le communisme écrase la liberté individuelle, et par ce fait il enlève à l'individu le choix de son travail, et il détruit l'initiative privée, mère de toutes les grandes entreprises, soit qu'elle entraîne un individu, ou ces puissantes associations decapitales et d'énergies qui accomplissent les plus merveilleux travaux, sous l'aiguillon de l'intérêt.

En troisième lieu, l'organisation même de la société communiste met obstacle à une production suffisante : en effet, sous la maîtrise de l'État, tous les hommes sont réduits à l'état de pures forces productrices, de véritables esclaves. Or, c'est un principe indéniable que l'énergie au travail fait défaut là où il y a esclavage. Et comme les associés communistes seront esclaves, presque tous malgré eux, l'agitation et la révolte seront à l'état permanent dans une semblable société. On aura en même temps les abus de l'esclavage et de la liberté. Enfin, personne ne conteste que la vie de travail est une vie de sacrifice continu. Pour vivre cette vie, il faut une puissance que la religion et la morale seules peuvent donner, Or, jugez aisément ce qu'il en adviendra dans une société, où, la religion abolie, la chair réhabilitée, les passions surgiront avec une impétuosité effrayante. On peut l'affirmer sans crainte : la société communiste ne connaîtra ni le travail énergique, ni le travail constant, donc elle ne pourra procurer que la misère.

Cette conséquence est inéluctable et tous les expédients inventés par les socialistes pour y échapper ne sont que paroles de neige. Saint-Simon proclame le principe : « A chacun selon sa capacité, à chacun selon ses œuvres », mais l'appréciation de la valeur de la capacité et des œuvres appartiendra aux seuls chefs de la communauté, et partant sera presque toujours arbitraire ; et si elle était équitable, elle aurait tôt fait d'avoir rétabli l'inégalité, qu'on voulait détruire. Puis, quelle force aurait donc cet intérêt personnel dans une société où l'immoralité déchaînée énerverait toute énergie ? Fourier se vante bien de soumettre les passions aux lois harmoniques, qui régissent les astres, mais il oublie que les corps célestes sont soumis à des lois certaines, constantes et nécessaires, et que les passions, au contraire, dépendent dans leurs actes d'un esprit libre, qui peut en faire jouer la clef à son gré. Louis Blanc s'imagine vaincre toutes les difficultés par la suppression de la concu-

rence, qui, pour lui, est la cause unique de la misère, mais il fonde la concurrence sur le seul taux du salaire ou le seul prix du produit, alors que les concurrents se déterminent surtout par les aptitudes et l'utilité, et qu'il arrive même, d'ailleurs, que le défaut de demande ou la puissance de l'offre empêche toute concurrence. C'est aussi une de ses erreurs en fait, d'attribuer à la concurrence seule la chute des industries : que de causes personnelles, physiques, politiques et autres y contribuent ! Ce qui est vrai, au contraire, d'une vérité absolue, c'est qu'en supprimant toute concurrence, en fixant le prix uniforme du produit, et en déterminant le salaire, soit suivant une commune et égale mesure, soit suivant l'intensité des besoins, Louis Blanc détruit le stimulant si puissant et si indispensable de l'intérêt propre et de l'initiative privée, et tarit par là les sources fécondes de la production, tout en multipliant, en outre, les motifs de mécontentements et de disputes. Robert Owen allait tout sauver par ses coopératives, où la bienveillance réciproque aurait maintenu l'ordre et l'énergie au travail. Mais, il perdait de vue que son système d'irresponsabilité et d'épicurésisme constituait l'obstacle le plus formidable à cette universelle charité, qui exigerait des merveilles de renoncement et de sacrifice. Aussi pour lui, comme pour ses congénères, l'expérience fut désastreuse. Les Saint-Simoniens finirent dans l'immoralité et la faillite. Les phalanstères fouriéristes s'éteignirent dans la plus abjecte misère ; les ateliers nationaux se fermèrent après avoir englouti plusieurs millions ; et les coopératives d'Owen s'abîmèrent après une banqueroute de trois millions. En théorie comme en pratique, là misère noire est l'aboutissement fatal du socialisme.

* * *

L'auteur est arrivé au bout de sa tâche. Il nous paraît, à ce moment, que l'impossibilité du communisme, déjà si lumineuse à la fin de la première partie, devient plus évidente encore après les exposés et les démonstrations de la seconde. Le socialisme et la nature de l'homme sont deux ennemis irrécconciliables. L'homme est né libre, le communisme en fait un esclave. Tôt ou tard, l'esclave se révolte et brise ses chaînes.

Bien plus, une société ne peut vivre sans un but, qui réponde à la fin même de l'homme et sans une autorité, qui régisse le mouvement de ses membres en vue de l'atteindre. Or, l'homme porte au front l'image de Dieu et l'infini est son partage, tandis que la fin de la société communiste, c'est la vile jouissance. Jamais l'humanité toute entière ne s'abîmera dans cette dégradation. Et si, par impossible, elle le pouvait, il ne faudrait pas longtemps, pourque — en face des biens matériels, nécessairement d'une efficacité bornée et d'une quantité limitée, — elle s'affale désabusée ou se redresse rageuse pour périr misérablement, mordue au cœur par la fureur de ses convoitises inassouvies. Pareille société se dissoudrait dans la haine et la discorde ! Et l'autorité, où donc la chercher ? Pour unir les associés, il faut des règles de droit et de devoir s'imposant à toutes les consciences, et se fondant sur une base inébranlable, c'est-à-dire, la morale et Dieu. Et le socialisme est essentiellement athée et immoral. Son autorité ne résidera plus que dans la loi de l'État appuyée par la force publique. Mais la loi, qui n'a pas de racine dans la conscience, est une loi misérable et la force sera vaincue par la force.

Et ce n'est pas tout. Voulez-vous connaître la solidité d'un édifice ? Regardez ses assises. L'édifice socialiste est bâti sur des passions humaines, qui, tantôt agitées comme les flots de la mer, tantôt ardentes comme une flamme dévorante, sont de rapides et inévitables agents de ruine. L'ordre social et la vraie nature de l'homme ne peuvent s'appuyer que sur la lutte perpétuelle et énergique de la raison contre les passions !

De quelque côté donc que l'on se tourne, le socialisme apparaît comme antinaturel. Or, ce qui est contre nature ne saurait durer. Partant, le socialisme est une forme sociale impossible. Les doctrines socialistes organisent l'injustice et la dégradation : elles écrasent l'individu et la famille ; elles se fondent sur le despotisme et l'esclavage, et l'œuvre monstrueuse qu'elles pourraient édifier, s'écroulerait bientôt dans le sang et la boue ! Dernier et écrasant châtiment de l'orgueil humain s'attaquant à Dieu !

Luttons donc avec vaillance contre ces doctrines de mort, qui portent avec elles, à travers les siècles, tous les plus vils instincts de notre nature dégradée, et qui, sous quelque nom

qu'elles se cachent, ne charrient que la corruption et l'ignominie. Dévoilons-les au regard du peuple, et, pour cela, étudions-les avec conscience. L'ouvrage, que nous nous sommes permis de résumer à larges traits et de recommander aux propagandistes catholiques, rendra, à ce point de vue, d'inappréciables services. En le fermant, nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il soit si court, et peut-être M. Onclair eut-il bien fait de nous donner l'ouvrage complet du Père Steccanella. Mais hélas ! en Belgique on ne lit pas les gros livres ! Quoi qu'il en soit, tel qu'il est, il sera indispensable à tous nos conférenciers, qui y trouveront la véritable arme de choix contre le socialisme, celle qui porte au défaut de la cuirasse et assure la victoire.

TH. SCHYRGENS.

LETTRE DE PARIS

22 décembre 1895.

Il est bien tard pour parler de la mort d'Alexandre Dumas fils ! Encore faut-il que, pour le faire, on lui désobéisse. Car il avait demandé que la presse voulût bien laisser en paix sa mémoire. « Pas d'articles de journaux ! »... Il en a plu des trombes. Les uns, louant justement ce qu'il nous était pénible de constater ; les autres, en très petit nombre, rappelant, au milieu des tristesses de sa fin, les beaux passages de ses œuvres.

Il avait, d'ailleurs, prescrit bien d'autres choses, le grand dramaturge. Et s'il n'a pas voulu de soldats autour de son cercueil, malgré le grade élevé qu'il occupait dans la Légion d'Honneur ; s'il n'a pas voulu de discours sur sa tombe, lui de qui tant d'orateurs auraient aimé parler, il n'a pas davantage voulu des prières de l'Église. Né en dehors d'elle, privé même du baptême, il a refusé de fermer les yeux sous ses bénédictions et il s'en est allé vers le banal caveau, entouré non d'un cortège, mais d'une cohue, au dire du *Figaro* lui-même.

On m'a affirmé que son testament, auquel on a voulu se conformer, n'était, en somme, qu'un projet de testament et, qu'à la marge, des annotations fréquentes témoignent de l'indécision de la pensée. « A voir », « à retoucher » peut-on lire sur la minute. Et cela suffit pour espérer que sa volonté dernière a été plus digne de lui qu'on n'a pu le croire. Il y a peu d'années, des imprudences furent peut-être commises au moment du mariage d'une de ses filles. La princesse Mathilde, dit-on, avait « fait » ce mariage et favorisé la conversion de la fiancée au catholicisme. Dumas avait eu l'impression d'une défaite. Le prêtre qui prononça l'allocution traditionnelle n'arrangea guère les choses, en se montrant dur pour l'auteur célèbre qu'il avait devant lui. Ces impressions accumulées ont bien bien pu amener une certaine colère et même de l'aversion dans une âme qui aurait

exigé plus de ménagements, — tant elle était habituée aux hommages et presque à l'adoration mondaine.

Car cet homme est un de ceux qui ont remué le plus d'idées dans ces dernières années, qui ont parlé le plus haut sur les sujets les plus graves. Il s'était fait une habitude (et on l'y avait aidé avec tant d'admiration, souvent factice !) de donner, plusieurs fois l'an, des consultations motivées sur les cas de morale religieuse et sociale que révélait la vie habituelle. La presse, béatement, enregistrerait les homélies railleuses de ce casuiste pour gens du monde. Et, doucement, on s'était habitué à lui faire une place à part au milieu de nos auteurs, quelque chose comme une niche où de temps en temps, on le suppliait de vaticiner.

Ce ne sont guère ses romans qui l'avaient fait arriver là. De tous ceux qu'il a écrits, deux ou trois se lisent encore ; les autres, il les retirait de la circulation, rougissant un peu de ces œuvres que le besoin d'argent lui avait fait écrire, à ses débuts. Ses brochures sur les femmes y avaient beaucoup contribué, notamment celle sur le divorce, à laquelle répondit vaillamment un prêtre de Paris, mort il y a quelques mois, l'abbé Vidieu, et peut-être encore plus sa brochure sur la Commune de 1871, où il accable l'insurrection sous des anathèmes vengeurs.

Mais, plus que tout, ce furent ses pièces de théâtre, qui touchent aux plus graves problèmes de la société. Elles s'emparaient du public à un point tel que Le Play avait espéré faire servir le talent de Dumas fils à rendre populaire quelque-une de ses grandes revendications sociales. Il témoigna le désir de voir le dramaturge, et la conversation s'engagea sur Dumas père. Puis (c'est la *Réforme sociale* qui rapporte le fait) Le Play demanda nettement à son interlocuteur de mettre la réelle puissance dont il disposait, au service de quelque grande idée morale. Mais Dumas fils raillait toujours. Cependant il convint avec Le Play que la société se composait de malades, de détraqués qui pataugent dans les ornières. Mais il ne voulut pas s'avancer plus loin. Quand il partit, Le Play murmura tristement : « Il ne fera rien, lui aussi est malade ! »

Et de fait il ne fit rien de complètement sain, parfait. Mais il faut lui rendre cette justice qu'il a écrit des pages très belles et très nobles. Il s'appelait lui-même un « chrétien du

dehors » et il s'est parfois approché du christianisme autant que le lui permettait son manque de foi, prenant vigoureusement la défense des faibles trop souvent accablés par une société hypocrite. Tout cela, je l'espère, lui sera compté par Dieu. En tout cas, ce n'est pas une raison parce que toute son œuvre n'est pas bonne pour nier qu'elle le soit en quelques endroits et de quelque façon. Et je trouve au contraire un hommage au catholicisme dans ce fait que, chez Alexandre Dumas fils, plus la pensée s'élève et s'épure, plus elle se rapproche — presque malgré lui — de notre foi et de notre morale. L'existence de Dieu, l'existence et l'immortalité de l'âme, la nécessité de la révélation, il les a défendues avec courage.

Que lui a-t-il donc manqué pour se mêler à nos rangs? L'humilité. Il s'est cru trop grand et comme tous ceux qui, avant lui, avaient vécu d'orgueil, il a montré, à la fin, des pieds d'argile et il est mort dans une inconséquence — à moins que dans sa vie il n'ait été chrétien que d'occasion et pour ainsi dire inconsciemment et que la seule chose qu'il ait persévéramment voulu, c'est de ne pas l'être volontairement.

C'est pourtant lui qui a dit : « Le Calvaire et Sinaï sont les deux sommets lumineux où le monde ira toujours chercher la vérité. » Et encore : « C'est dans le Décalogue et le Discours sur la montagne que l'âme humaine, quelles que soient les formes des sociétés, puisera et devra puiser à tout jamais la vérité morale. »

Quand il évoquait la figure de l'Homme-Dieu, il la révérait et en écrivait ceci :

« Tant de génie ! tant de pureté ! tant de vertu ! tant de courage ! tant d'affirmations ! tant d'espérances ! tant de preuves ! tout cela pour rien ? Moïse un aventurier ! Jésus un imposteur ! Les apôtres des ambitieux ! Les martyrs des fous ! Allons donc ! Leur Dieu est le mien, c'est celui-là que je cherchais, c'est celui-là que je veux ! Vous tous qui avez combattu, qui avez aimé, qui avez souffert pour moi, accueillez-moi parmi vous ; je veux combattre, je veux aimer, je veux souffrir à mon tour pour cette vérité que vous avez affirmée et prouvée. Je vois, je sais, je crois, je comprends. »

Encore une fois ces beaux sentiments n'ont pas porté les fruits attendus. Et c'est une grande tristesse que cet esprit qui a eu

tant d'éclairs de vraie lumière ait voulu finir dans les ténèbres de la négation.

Du reste, pour avoir voulu sacrifier, avant tout, à l'indépendance de la pensée, il a été puni par une indépendance de pensée vraiment extraordinaire. C'est la Loïe Fuller qui est son châtiment ! Elle a éprouvé récemment le besoin de nous dire son sentiment sur Alexandre Dumas. Et ça ne traîne pas, je vous en réponds ! La danseuse serpentine parle avec une grâce non moins serpentine de son ami. Elle était au mieux avec le maître. Parfaitement ! Mais aussi, quelle séduction dans les débuts de leurs relations. Jugez-en par cet exquis morceau : « Tandis que les actrices étrangères le saluaient à la mode française, en l'embrassant sur les deux joues, je pris respectueusement sa belle tête entre mes deux mains et je l'embrassai sur la blanche couronne de ses cheveux » !

Et la Loïe Fuller ne s'en tient pas aux cheveux. Elle apprend au monde, stupéfait de tant de science, que le maître avait une forte moustache et des dents très blanches, et le teint le plus clair et les yeux les plus bleus du monde, un bleu de Delft. Puis, quelques détails aussi émus sur le chapeau mou et les amples vêtements de travail et sur bien d'autres choses encore ! Mais la perle de l'article, c'est l'aveu prêté à Alexandre Dumas par la danseuse. On parlait des plagiaires qui dénaturent la pensée en la copiant : « Que de misères m'ont faites ces gens-là, s'écrie-t-il avec un accent d'amertume, *Vous n'êtes pas la seule qui ait appris à ses dépens que la loi ne suffit pas pour protéger les créations du cerveau !* »

Je ne sais si cette phrase ne vous attriste pas... Elle me confond. Pauvre Alexandre Dumas ! C'est lui qui aurait pu dire : Préservez-moi de mes amis ! Voilà donc où aboutit la gloire incontestée d'avoir été, pendant un demi-siècle, l'un des plus grands remueurs d'idées d'une civilisation ! Non, cela dépasse vraiment la mesure. Il devrait y avoir des amendes pour les cas semblables, comme il y en a — en principes ! — contre les attentats à la morale ou à la personne. Malheureusement on n'appliquerait guère plus les unes que les autres, et le mieux est de faire des œuvres bonnes pour contrebalancer l'effet désastreux des mauvaises. Cette grosse question commence de nouveau à agiter l'opinion publique, et l'on sent, peu à peu, grandir le sentiment que si l'on n'enraye pas le

mouvement, nous courons à la décadence, que dis-je? à la déliquescence !

La responsabilité de l'écrivain ! Qui n'a pas frémi en y songeant sérieusement ? Sur la page blanche où court la plume que découvrira le lecteur ? Quelle circonspection de tous les instants pour ne blesser rien qui soit respectable, pour ne rien avilir de ce qu'on doit vénérer, pour ne rien railler à contre-temps ! Le nouveau drame de M. de Bornier, que joue la Comédie-Française, le *Fils de l'Arétin* est tout entier charpenté pour mettre en lumière cette responsabilité.

Vous n'ignorez pas que l'Arétin est un fameux satiriste italien qui faisait grand scandale au xvi^e siècle. Les rois comptaient avec lui. Sa plume était à vendre. François I^{er} et Charles-Quint l'achetèrent tour à tour, sans parler des petits rois, tyrans ou principicules qui évoluaient à l'ombre de ces deux grands rivaux. Ce qui tendrait à prouver que les fonds secrets et « les pots-de-vin » ont d'antiques aïeux et que les Saltabadils de la plume peuvent se réclamer d'une bruyante lignée.

Mais Arétin ne se contentait pas d'être un pamphlétaire vénal ; il avait d'autres cordes à son arc ; il avait même la corde religieuse, et, quand il le voulait bien, traduisait les psaumes en une admirable langue. Ce dernier exercice lui plaisait d'ailleurs médiocrement et sa triste réputation lui vient surtout d'avoir écrit les livres les plus obscènes qui puissent tomber d'une plume corrompue. Je sais bien que plusieurs érudits font annoncer qu'ils vont nous prouver, clair comme le jour, qu'Arétin était un brave homme. Mais en attendant que ce soit démontré, M. de Bornier avait le droit de le prendre tel que nous le présentait la tradition. Il a même agi courtoisement avec lui, puisqu'il le fait se convertir au premier entr'acte.

Il a joué avec sa responsabilité, l'Arétin, et le poète a voulu nous montrer de quelle épouvantable façon il en a été puni. Son drame, c'est la mise en exemple des ravages faits dans l'âme du fils par la littérature du père. Car l'Arétin a un fils, Orfinio, qui sent bouillonner en lui toutes les mauvaises passions mais qui les réfrène, jusqu'à ce qu'à ce qu'un livre de son père, livre infâme entre tous, vienne rompre tous les

barrages et ouvrir la brèche au torrent qui ne demande qu'à se précipiter en bouillonnant.

Il est donc vrai, mon père a fait ce livre-là !

s'écrie Orfinio. Dès lors il traduit en actions désordonnées la littérature paternelle, et de chute en chute, roulant jusqu'au dernier abîme, après avoir voulu déshonorer la jeune fille qu'on lui destinait pour femme, et la veuve qui lui servait de mère, il se prépare à trahir son pays ! Tous les siens l'entourent, se traînent à ses pieds. Rien n'y fait. L'enfant est bien empoisonné jusqu'à la moelle. Il se répète avec exaltation les noms de ceux qui trahirent avant lui, sans même connaître le remords.

Le remords ! ils savaient ce qu'on appelle ainsi :
C'est le nom des forfaits qui n'ont pas réussi.

Cependant l'Arétin se dresse devant son fils, essaye de l'attendrir. Orfinio répond :

Je n'aime rien au monde et ne veux aimer rien.
L'amour, pour une fois qu'est tombé de ma bouche
Son nom, m'a rendu l'âme indomptable et farouche.
La souffrance est le droit de haïr et je hais !
Et je n'aime ici-bas que le mal que je fais !
Je hais le dieu qui fit de nous ce que nous sommes,
Tous ceux qui sont heureux sur la terre des hommes,
Ce qu'on appelle honneur, gloire, courage, foi.
Vous parlez de patrie ! Eh ! que m'importe, à moi !

Et comme l'Arétin menace de le tuer, Orfinio ricane : « Tue-moi, mais tue-moi donc. Je ne demande pas mieux. Brutus fit ainsi jadis :

Mais tu n'es pas Brutus, tu n'es que l'Arétin ! »

Enfin, poussé à bout, et pour empêcher la trahison suprême, l'Arétin fait justice :

J'ai fait ce monstre : je le tue...

A la sanglante lueur de la mort, Orfinio comprend tout à coup l'infâmie qu'il allait commettre après tant d'autres, et quand l'Arétin gémit :

Voilà le châtement qui m'était réservé :
J'ai donc tué mon fils !.....

Orfinio lui répond, avec son dernier souffle :

..... Père, tu l'as sauvé !

Telle est très en raccourci la donnée du drame qui fait tres-saillir l'auditoire aux soirées du Théâtre-Français. La langue est chaude, pleine d'images somptueuses et vibrante comme dans les meilleures œuvres du poète. La pièce est d'ailleurs jouée à la perfection. M^{lle} Reichenberg est de plus en plus ingénue. M^{lle} Dudlay est une veuve sereine et noblement austère, tandis que M^{lle} Pierson joue, très en dehors, le rôle difficile de la courtisane Camilla, mère d'Orfinio. Parmi les hommes en première ligne, Mounet-Sully qui a dessiné de l'Arétin jeune une silhouette inoubliable de vigueur et d'insolence, et qui a traduit les remords du vieux pamphlétaire avec un art, une conscience et une abnégation admirables. M. Le Bargy a fait une excellente composition du rôle d'Orfinio, d'abord beau ténébreux, ensuite impatient du frein et railleur cynique dans le monologue de la trahison. Paul Mounet remplit avec grandeur le rôle de Bayard qui paraît au premier acte. Le chevalier sans peur et sans reproche accompagne l'envoyé de François I^{er} qui vient offrir à l'Arétin le prix de son dernier travail. Bayard ne supporte qu'avec peine de représenter le roi de France auprès de ce puissant coquin. Aussi ne tarde-t-il pas à lui décocher quelques rudes vérités qu'il est incapable d'enfermer plus longtemps dans son âme impatiente.

Ce nom de l'Arétin, tout un peuple l'honore
dit le pamphlétaire, et Bayard de répliquer :

Ce peuple-là devrait s'il tient à vivre encore
Vous chasser comme un traître au milieu des affronts.

ARÉTIN.

Je ne le trahis pas.

BAYARD.

Mais si : tu le corromps !

Certe, il faut entourer d'un éternel éloge
L'écrivain noble et pur qui jamais ne déroge
Qui, debout sur la brèche, au mal seul s'attaquant,
Défend la vérité comme un soldat son camp.
Que pour ces gloires-là le fondeur habitue
Le bronze des canons à devenir statue,

Le bronze sera fier ! et ce triomphe est doux,
 Et ce triomphe est bon ! — Mais, justice pour tous !
 La mauvaise herbe, il faut qu'on la brûle ou la fauche.
 Maudites soient du ciel les œuvres de débauche !
 Leur influence hélas ! flattant de vils penchants
 Commence sur des rois aveugles ou méchants ;
 Bientôt, après le chef qui l'aime ou la tolère
 Elle va gangrener la masse populaire.
 Et l'œuvre détestable à chacun de ses pas,
 Fait d'autant plus de mal qu'elle descend plus bas.
 Moi soldat, je le sais, je sais que tel ouvrage,
 En abaissant l'esprit, abaisse le courage !
 Qui pense et qui vit mal ne peut pas bien mourir,
 La mort est chaste et veut, quand elle vient s'offrir,
 Qu'on l'accueille le front calme, l'âme affermie,
 Les mains et le cœur purs comme une austère amie !
 C'est pourquoi tes leçons, tes exemples aussi,
 Sont mauvais ; c'est pourquoi Bayard te traite ainsi.
 — Tu ne reverras plus Bayard, quelque bombarde
 Peut m'étendre demain sur la terre lombarde ;
 Mais j'ai servi mon Dieu, ma patrie et mon roi,
 Et j'ai fait quelque bien, peut-être même à toi !

On le voit, M. de Bornier est toujours le même poète, solide artisan du vers, et toujours le même homme se servant de son beau talent pour la défense des grandes et belles idées. Nous abandonnons trop *nos* auteurs. Chaque fois que nous découvrons une paillette dans un ruisseau bourbeux, nous ne nous tenons pas d'en crier notre reconnaissance aux quatre coins du ciel. Et nous dédaignons celles que roule le flot limpide des ruisseaux de chez nous. Sous prétexte qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de faire pénitence, ce n'est pas une raison pour délaisser les justes. Et confessons que nous y sommes trop portés...

Combien parmi les auteurs adulés du public pourraient dédier leurs poésies complètes à leur fille et lui dire comme M. de Bornier :

Jamais d'une lèvre flétrie,
 Je n'outrageai, pas même un jour,
 La liberté, Dieu, la patrie,
 L'art sévère et le chaste amour ;

Si j'avais cédé, lâche et traître,
 Au démon que j'ai combattu,
 Je sais qui me louerait peut-être...
 Toi, ma fille, que dirais-tu ?...

C'est la caractéristique de M. de Bornier d'être essentiellement familial. Comment certains hommes qui se réclament des « bons principes » ont-ils, pendant trop longtemps, à l'Académie française, donné le pas sur l'auteur de *la Fille de Roland* à des écrivains notoirement incrédules ou immoraux ? C'est là un mystère que je n'ai jamais pu comprendre.

Ainsi ont-ils fait du reste pour Émile Montégut qui vient de mourir. Il avait plus de talent et de personnalité que beaucoup de ceux qui siègent sous la coupole, et tel qui l'ensevelit sous les fleurs, lui refusa constamment sa voix !...

On a voulu nous faire croire, ces temps-ci, qu'Alphonse Daudet ne tarderait pas à poser sa candidature à l'Académie française ! Heureusement il n'en est rien. Je dis : heureusement ; non certes que je ne croie pas Alphonse Daudet digne de siéger parmi les quarante ; mais le voir, lui aussi, exécuter la pirouette finale et quémander aujourd'hui une place qu'il conspuait naguère, c'est cela qui serait attristant. Ce rôle est assez ridicule pour ne pas vouloir y remplacer Zola !...

C'est une parole d'Évangile : on ne peut pas servir deux maîtres. Si les candidats-repentants à l'Académie nous en fournissent un exemple, nous en trouvons un non moins éloquent dans les penseurs « mondains », ces hommes éternellement ballottés entre la faveur et le caprice et qui meurent à la tâche de concilier la pensée et la « société ». Qui serait tenté d'en douter n'aurait qu'à lire le très joli volume publié ces jours-ci, dans la collection Ollendorff illustrée, par M. Charles Foley, sous ce titre : *Les Cornalines*.

C'est une satire, enlevée avec brio ; mais il y a çà et là, malgré la note railleuse qui domine, une fine pointe d'émotion qui repose et attendrit. Le triomphe d'Émile Cornalin, professeur de philosophie, les menues faiblesses que lui arrachent les flatteries de salon, les luttes de cet honnête homme, malgré tout fidèle au devoir professionnel et sa chute mondaine pour avoir refusé, au baccalauréat, un prince mal, élevé qui prenait Jeanne-d'Arc, pour la mère d'Henri IV — tout cela est décrit, analysé de main de maître. Et ce volume sera vite sur la table

de toutes les femmes qui lisent. Je ne réponds pas que leur main nerveuse ne soit parfois tentée d'en froisser quelques feuillets. Dame ! il y a des portraits un peu vifs... mais si bien en lumière ! Grand Dieu, comme c'est bien cela ! Mais à côté de ces aristocratiques causeuses, il y a aussi la douce M^{me} Aveline qui est peut-être le personnage le mieux filé du livre. Elle fut la dernière Cornaline et console le grand homme d'être remplacé par Kam-Hill et Yvette Guilbert.

Or, si vous voulez bien faire le compte intellectuel de ces dix dernières années dans certain milieu mondain, vous jugerez sans doute que M. Foley a concrétisé dans une formule, parfois rude mais trop vraie au fond, la décadence dont nous sommes les témoins. N'est-il pas vrai que nous sommes tombés de Cornalin à Kam-Hill ? Et à tous les points de vue, Cornalin n'était-il pas préférable ?

C'est, sans doute, l'opinion de l'auditoire très *select* qui applaudissait l'autre jour, à l'Académie française les beaux discours de M. Henry Houssaye et de M. Ferdinand Brunetière. Car, ce fut une des plus admirables séances que nous ait offertes la sévère compagnie. Avec ses yeux pleins de rêve et de pensée, son onduleuse barbe blonde, sa svelte et haute stature, M. Henry Houssaye était superbe dans son bel habit vert. Il avait l'air d'être, dès l'enfance, habitué à ce costume, tant il y paraissait à l'aise.

Et de fait, M. Henry Houssaye est académicien parce qu'il a voulu l'être. Il a « aiguillé » sa vie dans ce sens. Ses travaux n'ont pas eu de peine à justifier son désir ; car, peu d'œuvres sont aussi séduisantes que la sienne, malgré l'aspect austère de leurs dehors. Qu'il parle de l'invasion de 1814 dont il a si puissamment retracé la dramatique histoire, qu'il cause d'art contemporain ou de civilisation ancienne, il garde toujours ce charme intraduisible à l'épithète que possèdent les savants dont la suprême ambition consiste non à nous éloigner de leur science à force d'épouvante, mais, au contraire, à nous en rapprocher en le rendant accessible et aimable.

Avec une semblable largeur d'esprit, on devine comment il a parlé de son prédécesseur Leconte de Lisle, le grand poète « antique » dont il était l'un des plus fidèles admirateurs et amis. De quelle touche discrètement émue il a dépeint ces soirées intimes ou vingt à trente jeunes hommes se pressaient

autrefois autour d'un maître, dans la chaude fraternité de l'admiration ! Voilà encore qui ne se retrouve plus — ou si peu. Admirer, aujourd'hui ? Fi donc ! A d'autres !..

Un aveu de M. Henry Houssaye m'a particulièrement plu sur ses lèvres : « j'ai souvent pensé, dit-il, que M. Leconte de Lisle avait pris de son ami Baudelaire ce goût pour les professions de foi trompeuses et sarcastiques. Il trouvait des gens qui se laissaient mystifier et il s'amusait à la comédie qu'il se donnait à lui-même. » Il ne me déplait pas, je l'avoue, d'avoir cette confiance. Elle n'ôte rien à la majesté de l'œuvre du poète et elle permet, quelquefois, de sourire sans chagriner son ombre.

M. Brunetière, qui répondait à M. Houssaye, a retrouvé le succès qui l'avait suivi de l'Odéon à la Sorbonne. C'est un merveilleux diseur. Et il a prononcé un discours intéressant, ce qui n'étonnera personne. Ses admiratrices lui sont fidèles. En grand nombre — et toutes n'avaient pu trouver de places — elles étaient venues applaudir leur professeur favori.

De sorte que tout le monde fut heureux ce jour-là : l'auditoire, M. Brunetière, et M. Henry Houssaye. Il y avait aussi Arsène Houssaye, l'auteur du 41° *fauteuil* que personne n'oubliait, et que son fils salua si délicatement dès les premiers mots de son discours. Et c'est une bonne fortune pour les lettres de voir le père et le fils si justement célèbres.

Puisque je parle de gens heureux, je ne puis oublier M. Paul Meurice, l'ami de Victor Hugo et de Vacquerie. Une grande joie lui était réservée pour ses soixante-seize ans, celle de voir remettre à la scène son vieux drame : *Fanfan-la-Tulipe* qui date de 1858 et de Mélingue. Que tout cela semble déjà perdu dans la nuit ! Mélingue ! Qui se souvient du grand acteur, — à part Mounet-Sully ? Et longtemps fameux, il tint pourtant sous le charme toute une génération ! En voilà un qui croyait que c'est arrivé ? Il créa le « panache », c'est-à-dire l'art de dire avec emphase : « servez-moi du potage ! ». C'était l'acteur-né, fait sur mesure, des grandes pièces de Dumas le père, à moins que ce ne fussent les pièces qui étaient faites sur mesure pour lui... D'une prestance superbe, d'une élégance souveraine, il avait sur son auditoire un charme prestigieux qu'il rompit lui-même tout d'un coup et pour un motif qu'on n'a jamais connu. On dit qu'il mourut victime de son art ou, moins pom-

peusement, victime du blanc de céruse dont il teignait ses mains qu'il avait très belles et dont il était fort vaniteux...

Or, il avait marqué d'une si profonde empreinte *Fanfan-la-Tulipe* que personne n'avait osé se mesurer, dans ce rôle, avec son souvenir. Enfin Coquelin vint. Et il dit : un d'Artagnan, Fanfan-la-Tulipe? Allons donc! Dumanet, oui, ou Pitou intelligent. Et il joua Fanfan-la-Tulipe, et il y fut excellent — comme toujours. Ah! ce Coquelin! comme il joue bien les enfants gâtés et qu'il sait à merveille que le dernier mot devant la foule restera toujours à l'acteur étonnant qu'il est, envers et contre tous les décrets du monde, qu'ils viennent de Moscou ou d'ailleurs!

Donc, c'est un succès extraordinaire que tient la Porte-Saint-Martin. Ne me demandez pas de vous conter le drame. Il est agencé de main de maître, par conséquent à la fois très clair et très compliqué. Ajoutez par surcroît qu'il est écrit dans une langue peu commune pour les drames. Sachez enfin qu'il est mis en scène admirablement, que les décors sont très beaux, les costumes exquis, que l'action se passe sous Louis XV, que « paniers » et uniformes chatoient à plaisir, enfin et sans cesse que Coquelin y est un parfait Coquelin, et dites-moi si M. Paul Meurice n'a pas le droit d'être heureux? Il en a le devoir même et je pense qu'il le remplit.

ÉDOUARD TROGAN.

LA LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

UN DERNIER MOT.

Au mois de novembre, préoccupé du désir de marquer le véritable caractère de la loi sur l'instruction primaire, tel qu'il résultait des travaux préparatoires, j'ai publié dans ce recueil une étude intitulée : *La loi scolaire et les devoirs des catholiques* (1). Un point de cette étude a donné lieu dans la presse libérale à des controverses et au Sénat à une interpellation de M. Bara.

On sait qu'il a été admis que dans les écoles publiques où tous les enfants sont catholiques, l'enseignement pouvait être confessionnel. Mais que dire des écoles qui renferment des dissidents? A leur égard, j'ai écrit le passage critiqué que voici : « Là où il y a des dissidents, il n'est pas permis à l'instruction religieuse de déborder sur l'instruction scientifique. Mais celle-ci ne peut, ainsi que le proclamait déjà l'article 5 de la loi de 1884, être contraire aux croyances des élèves, et il lui est loisible de s'inspirer de Dieu, de la vie future et du décalogue. Sur ce dernier point M. de Burlet a prononcé à deux ou trois reprises quelques paroles qui, sans contredire formellement mes appréciations, semblaient prêter à des controverses. Mais les discours de M. Schollaert, ministre de l'intérieur, prouvent qu'il était pleinement d'accord avec moi, comme il n'a cessé de me le témoigner dans des entretiens nombreux; c'est ainsi que le 31 juillet 1895, il a dit à la Chambre : « Sans exception aucune tous les orateurs ont toujours déclaré que l'enseignement devait s'inspirer de ces » grandes doctrines qui, *tirant leur origine du christianisme*, » sont devenues le patrimoine commun de l'humanité. Jamais,

(1) Livraison du 1^{er} novembre de la *Revue générale*.

» ni en 1879, ni en 1868, ni en 1842, il n'a été question
 » d'empêcher l'instituteur d'affirmer dans sa classe *l'existence*
 » *de Dieu et d'enseigner les grands devoirs fixés par le*
 » *décatalogue.* »

Donc, dans mon sentiment, lorsqu'il y a des dissidents, l'instruction scientifique ne peut pas être confessionnelle ; mais elle peut s'inspirer de Dieu, de la vie future et du décatalogue. Les paroles de M. Schollaert que je viens de transcrire, montrent que, lors des débats de la loi, il ne pensait pas autrement que moi.

Cependant, le 19 décembre au Sénat, M. Bara a provoqué des explications ministérielles au sujet du passage ci-dessus ; après les avoir entendues, il s'est déclaré satisfait et il a prétendu que je m'étais trompé.

Comment M. Bara est-il arrivé à cette conclusion que démentait d'avance le langage tenu par M. Schollaert le 31 juillet 1895 ?

Il y est arrivé en m'attribuant une chose que je n'avais pas dite et en jouant sur les mots.

La chose que je n'avais pas dite, c'est que, quand il se trouve des dissidents dans l'école, l'enseignement doit être confessionnel : « M. Woeste, a-t-il soutenu, a prononcé des paroles qui étaient de nature à faire croire que, même lorsqu'il y avait plusieurs élèves qui avaient été dispensés de suivre le cours de religion, l'enseignement pouvait revêtir un certain caractère confessionnel. » Or, dans mon rapport à la Chambre, dans mes discours et dans l'article du 1^{er} novembre, j'ai reconnu au contraire que « là où il y a des dissidents, il n'est pas permis à l'instruction religieuse de déborder sur l'enseignement scientifique ». Il est donc certain que, d'après mes déclarations, l'enseignement scientifique dans ces écoles-là est non confessionnel. Comment donc M. Bara a-t-il pu m'attribuer des déclarations contraires ?

En second lieu, M. Bara a joué sur les mots.

J'avais dit et je maintiens que l'enseignement, s'il est non confessionnel dans les écoles dont il s'agit, peut néanmoins s'inspirer de Dieu, de la vie future et du décatalogue. Qu'est-ce, dans le sens étymologique et chrétien du mot, que le décatalogue ? C'est, et l'on s'étonne que M. Bara ne le sache pas, ni plus ni moins que *les dix commandements de Dieu.*

Or, pour me combattre, M. Bara n'a pas hésité à donner au décalogue une portée que personne, si ce n'est lui, n'y a jamais donnée : « Le décalogue, a-t-il dit, contient, à côté de principes qui sont communs à toutes les religions, d'autres principes qui sont ceux d'une religion positive, d'une religion déterminée. » Quelle serait cette religion positive ? Ce ne pourrait être que la religion des Israélites. Comment M. Bara a-t-il pu croire que c'étaient les préceptes de cette religion-là auxquels je faisais allusion en parlant du décalogue ? Il est manifeste que j'ai pris ce mot dans le sens que les catholiques, d'accord avec tout le monde, lui donnent et que l'étymologie indique, à savoir les dix commandements de Dieu qui comprennent les devoirs envers Dieu, envers soi-même et envers autrui.

Voilà donc ce que j'avais dit : l'enseignement scientifique, dans les écoles renfermant des dissidents, demeure étranger à toute confession déterminée ; mais il peut s'imprégner des vérités fondamentales qui constituent le fond de notre société, à savoir de Dieu, de l'immortalité de l'âme et du décalogue.

M. Schollaert est-il sur ce point en désaccord avec moi ? J'ai déjà rappelé ses paroles du 31 juillet : « Jamais, a-t-il dit, il n'a été question d'empêcher l'instituteur d'affirmer dans sa classe l'existence de Dieu et d'enseigner les grands devoirs fixés par le décalogue. » Le 19 décembre en réponse à M. Bara, il a déclaré qu'il ne retirait « aucune de ses paroles » ; et après avoir dit que la présence des dissidents empêchait l'école d'être confessionnelle, il a ajouté : « Mais cet enseignement doit s'inspirer de ces grands principes qui sont devenus, et nous devons en être fiers, le domaine de l'humanité. » On se rappelle qu'à la Chambre MM. Vandervelde et Heuse n'avaient rien admis de tout cela ; ils avaient opposé à la morale chrétienne la morale positiviste, et c'est pour marquer notre dissentiment avec eux que nous avons donné pour bases à l'enseignement l'existence de Dieu et le décalogue (1).

Rencontrant l'appréciation faite par M. Bara du décalogue, M. Schollaert a dit : « L'honorable membre parle de la partie dogmatique du décalogue, alors que j'ai parlé de la morale qui

(1) MM. Vandervelde et Heuse étaient membres de la section centrale ; ils ont parlé au nom des groupes socialiste et progressiste.

en résulte ». Mais le décalogue, en dehors de l'existence de Dieu que l'instituteur, d'après M. Schollaert, peut affirmer, ne renferme pas de partie dogmatique ; il contient, je le répète, les dix commandements de Dieu, et ceux-ci doivent continuer à inspirer l'enseignement dans toutes les écoles publiques.

Il est donc bien vrai que l'instruction scientifique, dans les écoles où il y a des dissidents, doit être non confessionnelle. Mais ce n'est pas à dire qu'elle soit neutre. Dans son premier discours du 19 décembre, M. Bara s'est écrié : « Il résultait des appréciations faites alors, que le gouvernement était d'avis que l'enseignement serait neutre ou non confessionnel... Je ne crois pas que M. le ministre de l'intérieur contestera qu'il n'y a au fond aucune différence entre ces deux expressions » ; et dans sa réplique, il a de nouveau assimilé les deux termes. Le gouvernement n'a rien dit de semblable et je ne pense pas que M. Bara obtienne d'une majorité catholique l'inscription dans la loi du mot *neutre*. Un enseignement non confessionnel ne reflète pas les dogmes d'une religion déterminée ; mais il n'est pas nécessairement neutre non plus, car un enseignement neutre ne saurait affirmer Dieu et ses commandements : que l'on demande plutôt à MM. Vandervelde et Heuse !

En vérité, à lire les discours de M. Bara, il semble qu'il n'ait pas une notion exacte des choses dont il a parlé.

Pour moi, après l'échange d'explications intervenu, je ne puis que maintenir purement et simplement ce que j'ai dit et écrit ; je dois aussi renouveler l'expression de mon accord avec M. Schollaert.

M. Bara a terminé en exprimant l'espoir que je publierais dans la *Revue générale* un article déclarant que je m'étais trompé. Je ne puis lui faire ce plaisir ; je me placerais en dehors de la vérité des faits. Il serait du reste étrange que l'interprétation vraie de la loi de 1895 pût émaner d'un membre qui l'a combattu, d'un des auteurs de la loi de 1879 !

CH. WOESTE.

DE QUELQUES OUVRAGES D'HISTOIRE

LÈS CAHIERS DES GRIEFS, RÉDIGÉS PAR LES COMMUNAUTÉS DE SOULE EN 1789, PUBLIÉS PAR LE D^r LARRIEU (1).

Quand on est sous la tyrannie, il y a deux moyens sûrs d'y échapper : le premier et le plus agréable, c'est de tuer le tyran ; le second c'est de se faire tuer, en le combattant. Mais la religion, la morale, la timidité personnelle empêchent parfois de tenter le premier moyen ; la lâcheté ambiante, la trahison des chefs naturels, l'hypocrite habileté des tyrans minent toute combinaison pour mettre utilement en pratique le second.

Tantôt le tyran est un tigre à mille griffes — *Seculum Pyrrhæ nova monstra questæ* — comme en la première république, la *terroriste* ; tantôt il se décompose en une bande de chacals, comme en la deuxième république, la *directoriale* ; tantôt, en un fourmillement de rats portant la peste, comme en la troisième république, la *maçonnique*. Quel que soit le tyran, quand l'esclave ne peut se réfugier dans la mort, il lui reste deux asiles : à l'esclave fougueux, l'espérance dans laquelle il entrevoit les beaux coups d'épée de l'avenir ou l'atroce vengeance du poignard ; à l'esclave sage, la prière et le rêve. Mais tous deux, dès que les lèvres leur sont ouvertes, entr'ouvertes même, ils commencent par le chœur des malédictions, gémissements, récriminations, cris et clameurs de la haine.

Cela est humain et historique. Aussi les gens qui écrivent des manuels civiques, des histoires populaires, des articles de revue ou de journaux à l'usage du jeune Démos, qu'eussent-ils dû faire, s'ils avaient eu la volonté réelle de savoir et d'instruire ? Ils eussent consulté sur le temps passé, sur l'Ancien Régime, les doléances qu'il a faites à l'heure où on lui a dit :

(1) Gr. in-8° de 277 pages. Pau, Léon Ri baut.

parlez comme vous voulez, criez, hurlez, clamez, gémissiez, maudissez, récriminez, menacez. Ils eussent saisi la tyrannie sur les lèvres de ces émancipés ; ils en eussent mesuré l'horreur, constaté les crimes ; ils eussent inspecté les ruines faites par elle.

Ils ont mieux aimé attendre que les assassins fussent maîtres de la place publique et les voleurs installés dans les maisons pour les interroger et les croire. Naturellement les assassins racontèrent qu'ils noyaient les jeunes filles, qu'ils martyrisaient sur les pontons les vieux curés, qu'ils guillotinaient les religieuses et emprisonnaient les vieilles femmes après les avoir fouettées, parce que ces gens-là avaient commencé. Les voleurs jurèrent sur l'honneur qu'ils reprenaient leur bien ou à peu près. C'est là que les historiens révolutionnaires ont ramassé leurs opinions. Ils se sont tous énivrés à ces sources, Louis Blanc comme Michelet ; au-dessous d'eux, bien au-dessous, Paul Bert et Compayré ; plus bas, tout en bas dans les détritius de l'histoire, Monteil et Mesureur ; enfin en dessous encore, dans les marécages du pamphlet, les fanatiques criards qui eurent de l'esprit comme Rochefort ou qui n'en ont jamais eu comme Lucipia, ont cherché leurs renseignements.

Ils avaient pourtant le document certain, authentique, daté, impassible, irrécusable, les *cahiers* ; les cahiers des États-Généraux, les cahiers des plaintes, doléances, réclamations de toute la France. Oui, c'était là, et c'est là qu'il faut saisir, dans sa vie intime, dans sa vie variée, dans toute l'illumination de son existence, l'Ancien Régime.

En dehors des résumés que les royalistes comme les révolutionnaires ont pu en faire, j'en ai lu beaucoup, *in extenso* — et cela doit m'être compté — je le dis à Lucipia et à Rochefort, à Monteil comme à Mesureur, aux journalistes juifs de l'*Intransigeant*, comme aux gazetiers maçonniques de l'*Événement*, je n'ai trouvé, dans aucun, ces signes de la tyrannie : ni la vengeance ni la menace de l'esclave délivré, ni l'espérance nouvelle, ni la prière de reconnaissance envers Dieu, ni le rêve des âmes comprimées.

Celui que nous donne aujourd'hui le D^r Larrieu n'est pas plus que les autres une clameur de Haro. Il publie par le menu jusqu'aux plus libres et plus intimes commérages, toutes les plaintes, les désirs, les récriminations, les volontés d'un petit

peuple, mal situé aux extrémités de la France, loin du pouvoir protecteur. Il habite la *Soule*, une province qui a cinq lieues de longueur, au milieu des Pyrénées, Chaque village est consulté et nous avons leur consultation. Les plus exigeants se plaignent de ce qu'on n'a pas distribué convenablement une somme accordée par le roi pour venir en aide à des communes éprouvées ; ils réclament contre l'envahissement de certains pâturages communaux, il demandent qu'un hôpital soit retiré aux Barnabites, et, en général, ils trouvent qu'il y a un peu trop de moines dont les revenus devraient être partagés entre les curés et les vicaires séculiers. Voilà les plus révolutionnaires de leurs vœux.

Sont-ce donc des abrutis que ces paysans basques ? Paul Bert et Compayrie le disent et Rochefort les en croit. Mais non. Ces gens vivent dans la belle et pure lumière de la philosophie chrétienne, ils ont tiré du catéchisme tout ce qu'il contient de grandeur intellectuelle et morale, ils parlent et pensent comme des gens de fière âme et de noble pensée.

Nous demandons : « Qu'on ne pourra assujettir la nation à aucune espèce d'impôt, qu'après qu'il aura été consenti par les États Généraux.

» Que les lois ne seront reconnues obligatoires qu'après qu'elles auront été faites et approuvées par les États Généraux.

» Que le retour constant et périodique des États Généraux sera établi comme loi constitutionnelle de la monarchie et fixé à une époque certaine.

» Que la liberté individuelle de tous les citoyens soit établie.

» Que la liberté de la presse soit établie.

» Que le collège de Mauléon soit fondé le plus tôt possible.

» Que la *corvée* en nature soit rétablie et que la prestation précuniaire, établie à la place de la corvée en nature, soit abolie.

» Que tous les chemins du pays de Soule soient faits et perfectionnés dans l'espace de deux ans.

» Qu'au bout de ce terme, les ingénieurs, sous-ingénieurs, conducteurs des routes et piqueurs, ne seront plus payés par la province. »

Qui parle ainsi ? Sont-ce Messieurs du Parlement de Paris ? Non ce sont les paysans d'un village de 400 habitants, qu'on nomme Mendite et qui est dans les Basses Pyrénées près de Mauléon ; et ce que Mendite dit nous le retrouvons dans les

cinquante-deux autres villages de la Soule, non pas dans les mêmes termes mais avec les variations qui prouvent la liberté de penser et la réflexion de l'individualisme. Ce que Mendite et Ithorroz et Aussurucq nous dévoilent, à l'autre extrémité du pays, mon cher Boulonnais et nos villages de Questrecques, de Tingry, de Wirwignes le montraient également. Ainsi pour toute la France. Voilà nos pères, ces pères abrutis, esclaves, nourris d'herbes, vivant dans la famine, sous le déshonorant pouvoir du Seigneur farouche ou sous l'hébétement conseil du curé libertin ou idiot !

Et penser que quelques Français déshonorent ainsi leur race et la vérité ! Penser qu'ils rendent quelques millions d'ouvriers imbéciles pour faire le jeu de 20,000 francs-maçons alliés à une bande de juifs et d'étrangers.

On peut tirer d'autres leçons de ces cahiers et particulièrement de celui que publie le D^r Larrieu. Mais qui ira les chercher ? Quelques passionnés pour connaître solidement la Révolution ; quelques savants du Béarn ! Combien y en a-t-il, sans offenser la mémoire d'Henry IV ! En tous cas ce n'est pas assez.

Je parlais des esclaves qui rêvent. Je suis comme tout honnête Français l'esclave de la bourgeoisie maçonnique et de la démocratie anarchiste, je rêve donc un gouvernement idéal. Dans ce rêve — car les rêves sont présomptueux de naissance — je me rencontre avec de grands personnages. Je fuis Thomas Morus qui est un équilibriste, mais je hante volontiers Platon avec sa République et Fénelon avec son Royaume ; Fénelon surtout, car l'essence de la république est de prendre, quand l'instinct de la monarchie est de donner. Je demande donc au *Cygne* de ne pas me cacher ce que le roi Idoménée donnera aux érudits, dans son royaume de Salente. Il ne me le cache pas. Il leur fera bâtir un palais-bibliothèque dans lequel il y aura tous les livres, excepté les livres bleus, jaunes, rouges, qui parlent de politique. Dans cette bibliothèque, des stalles en bois de rose, où les érudits, couronnés de chêne, trôneront, aux grands jours.

Si M. Larrieu ne trouve pas cette posture un peu incommode et si le royaume de Salente est constitué avant ma mort, je lui promets d'intriguer auprès du dit roi Idoménée pour lui obtenir une belle stalle dans un coin ensoleillé qui lui rappellera les vallées Pyrénéennes.

SOUVENIRS DE GUERRE DU GÉNÉRAL BARON POUGET (1).

Si nous avons devant nous une armée ennemie et le général Pouget pour commander la nôtre, je lui substituerais volontiers le génie militaire de Napoléon, de Moreau ou de Hoche. Nous sommes dans les perspectives philosophiques de l'histoire, là, je l'aime mieux tel qu'il est.

D'ailleurs de 1792 à 1815 ce ne sont pas les grands généraux qui ont manqué; Masséna, Brune, Augereau ont une physionomie dont on retrouve les traits caractéristiques dans beaucoup de grands et petits capitaines d'alors. Le général Pouget présente un type rare. C'est pourquoi, si le hussard peut lui préférer Ney, Murat, Soult ou Kléber, l'historien, le philosophe, si l'on veut, s'arrête plus volontiers auprès de lui.

Qu'a-t-il donc de particulier?

Nous avons, tiré à des milliers d'exemplaires, le capitaine Fracasse en tricolore, le beau Léandre à plumets, Crispin le balafré, ce sont les trois modèles courants : le bourreau des crânes, le bourreau des cœurs et le bourreau d'argent; l'effronté pillard qui continue, sous l'Empire, les traditions du brigandage républicain; le galant houzard qui ne connaît pas de cruelles et qui mêle l'odeur d'écurie, de bottes fortes aux parfums dont Elleviou charge ses culottes collantes et sa queue poudrée; grognard, mâtiné de troubadour, qui marie les jurons gracieux aux explosions de la « sensibilité la plus pure » enfin le troupiér qui néglige le Beau Dunois pour le souvenir du Père Duchesne et qui voit dans la société une grande caserne, dans toutes les femmes, des maritornes. Il y a donc dans les armées d'alors toutes les nuances, le héros, le libertin le verveux de corps et d'âme. Un spécimen domine tout : Je veux dire le colonel, esprit fort qui en est resté à la théologie des Jacobins, à la science du bivouac, à la philosophie de la cantinière.

C'est celui-la qui flambloie et il a été crument peint par Pigault-Lebrun; car la France en était tombée de Voltaire à Pigault lequel trouvait dans les guerriers insolents, ignares

(1) In-18 publié par M^{me} DE BOISDEFFRE, Plon. VIII 323.

aussi vaillants contre les curés que contre les kaiserlicks, l'idéal de son rêve social.

Le général Pouget nous présente un autre type ; non pas le type chevaleresque ; ce type n'était plus complet. Mais dans son effacement il n'était pas introuvable. La Révolution n'avait pas eu le temps de détruire en France le vieux sentiment de l'honneur, il lui fallait pour cela l'aide de la Franc-maçonnerie et de la Juiverie. Il restait donc quelques vestiges de l'antique beauté. Pouget en a plus que bien d'autres. Toutefois ce n'est pas là ce qui le caractérise.

Il n'est pas non plus le soldat chrétien. Celui-ci ne se retrouve que parmi les chers Vendéens. Il était difficile au soldat de faire le signe de la croix, au milieu de l'armée de Sambre et Meuse. Le Christ était moins respecté encore au milieu des armées du Directoire, plus corrompues par un plus grand nombre d'années de république, de pillage et de débauche.

Là dessus j'ai un souvenir personnel, non pas que je veuille doubler l'emploi de Cagliostro, en assurant que j'ai servi sous Pichegru et fait partie de ce fameux régiment de hussards qui prenait des vaisseaux à l'assaut. Mais j'ai connu, fort respecté et fort aimé l'un de ces fameux cavaliers. C'est le marquis de N. Il était, comme il aimait à le dire, fils d'émigrés » de père et de mère », de vieille famille chevaleresque, des *Petits chevaux de Lorraine*. Quand il eut 17 ans, les régiments d'émigrés étaient dispersés, son vieux sang martial s'enflévrant dans ses veines. Il vint s'engager dans un des régiments de cavalerie de la république directoriale.

Il était tout jeunet, grand, maigre, il avait l'œil dur avec une âme d'une sensibilité exquise, le courage froid et ferme. Il ne buvait ni ne jurait. Ce freluquet parut bizarre à ces grognards. Mais, enfin un adolescent de 17 ans qui vient de s'engager, cela mérite quelque considération.

« On verra donc » pensa la chambrée. Quand le moment fut venu de se coucher, les murailles furent ébranlées d'un rire formidable. Le freluquet s'était mis à genoux. Il fit le signe de la croix et récita une brève prière. Clameurs, malédictions, blasphèmes, chants obscènes, ignobles, impies et les insultes les plus méprisantes qui se sont jamais rencontrées sur des lèvres soldatesques ! François de N. se releva tranquillement. Il avait la voix mince et grêle, il eut du mal à se faire entendre.

La tranquillité de sa pose empêchait qu'on ne lui portât des coups. Il put enfin parler : « Vous avez chanté et causé toute la journée comme il vous a plu et sans me demander si cela me plaisait. Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui n'aime pas à voir un soldat prier Dieu ? »

J'abrège la scène qui se termina ainsi.

— Eh ! bien, vous, là, qui criez le plus fort, nous remettons si vous voulez la conversation à demain, de bon matin. J'ai fait du chemin pour venir m'engager et j'ai envie de dormir.

Le soldat ainsi interpellé, éclata de rire et jura un bon coup, c'était le prévôt de l'escouade.

« Quand j'en ai eu tué trois, me disait le colonel de N. (il était officier supérieur de la garde royale quand il donna sa démission en 1830) ils me laissèrent dire mes prières et je les allongeais un peu, car je les avais écourtées au commencement. Vous n'avez pas idée comme il est difficile de prier au milieu de gens qui chantent la *carmagnole* et c'était le plus décent de ce qui se chantait. »

Ce christianisme massacrant n'est pas à la portée de toutes les volontés. Le général Pouget, quoique toujours respectueux de la religion et bien qu'il ait terminé sa vie en bon catholique, n'est pas de la légion Thébaine. Il est le type de l'honnête homme officier.

Il a la vaillance douce et non tapageuse ; il n'avait pas besoin de se monter l'enthousiasme au cerveau. Il a le sang-froid, la claire vue, la méthode du courage. Il aime sa femme, ses enfants et l'empereur. Il aime la probité, son 26^e d'infanterie légère et l'empereur. Il aime l'urbanité, les ennemis vaincus et... l'empereur.

Son régiment est le modèle des régiments, ses soldats l'adorent, les pays conquis dont il a le gouvernement, — car Napoléon en même temps que des royaumes donnait des proconsulats — les pays conquis le vénèrent pour sa bonté et sa justice.

Il a donc en même temps que la gracieuse courtoisie du gentilhomme, la probe dignité du bourgeois et, pour tout ce qui l'approche les soins, l'équité, la douceur du bon père de famille.

Ses mémoires, d'une lecture reposante et agréable, n'apportent pas beaucoup de renseignements nouveaux, ils ne sont

pas échauffants ni entraînants. Ils donnent la plus parfaite estime et la plus sympathique amitié pour l'auteur.

Il se peint en quelques traits : « j'ai toujours dans mon portefeuille la nomenclature des objets qui sont dans mes malles. » Voilà le père de famille.

« Sa Majesté était assise devant une petite table carrée, recouverte d'un tapis vert, avec quelques franges et galons d'or, le prince de Neufchâtel me dit : « Mettez-vous devant l'empereur » et il lut la formule du serment. Je ne répétais que ces mots : je le jure. L'empereur fit un signe d'approbation et je me retirais. » Voilà le narrateur minutieux, méthodique et précis.

Maintenant voici l'honnête homme : « j'ajoute aujourd'hui, 28 ans après, que j'ai tenu fidèlement et religieusement mon serment. »

Il ne montre guère de chaleur que contre les juifs. Cette race pillarde, lâche et traîtresse exécrait les Français posés par leur courage, leur enthousiasme naturel, aux antipodes du naturel juif.

« L'ennemi aidé par cette canaille qui ne travaillait avec ardeur que quand il s'agissait de nuire aux Français ». « Cette partie de la ville n'est habitée que par des juifs entièrement dévoués aux Russes quoique Polonais ; mais cette vile nation n'est-elle pas toujours du côté du plus fort ? » Qui dit cela ? Drumont ? Non le général Pouget.

Du reste, c'est le jugement de tous les chroniqueurs. Il faut le remettre sans cesse sous les yeux des lecteurs, en un temps où cette « vile nation » s'unit à la Révolution et à la Franc-Maçonnerie pour anéantir la civilisation chrétienne.

CHARLES DE LACOMBE. BERRYER ET LA MONARCHIE
DE JUILLET (1).

Ce livre n'apprend rien de très nouveau. Il est paisible, grave, magistral. Il marche noblement, avec une solennité un peu dédaigneuse et une allure académique. Il paraît se défier de l'anecdote, méprise le détail précis. Il ne fait rien pour exciter

(1) In-8° VII-507 p. chez Didot.

la curiosité qu'il dédaigne. Il n'a donc rien à attendre d'elle, ni du public, surexcité par le journalisme contemporain.

Par son sujet même, il lui était difficile d'éviter toujours l'ennui. Le parlementarisme républicain qui déshonore aujourd'hui la France, discrédite aussi, dans le passé, comme il ruine dans l'avenir, tout parlementarisme. En entendant parler de discussions, de comités, de commissions, de budgets, de projets de loi, d'interpellations, l'attention prend la porte et s'enfuit.

En ce temps-ci, on a parfois quelque séance scandaleuse où l'opportuniste exhibe ses cancers maçonniques, le radicalisme son fantoche d'impiété, et le socialisme ses grévistes ou ses ivrognes. Ces séances au picrate politique rompent l'ennui parlementaire. Mais comment s'intéresser à un régime qui a eu, en 18 ans, deux scandales, quand aujourd'hui chaque jour donne la récréation d'une nouvelle ignominie et qu'il y a, pour le moins, 104 députés continuant de se promener de la tribune aux couloirs, en traînant après eux l'odeur de vin en pots. Quel attrait donc peut-on trouver en cette époque paisible, parmi des gens corrects où même les haines sont de bon ton et les colères décentes.

Heureusement ce livre présente un autre intérêt que ce qu'on peut trouver dans une Chambre de députés bien élevés. Il y a les procès et les voyages, et l'histoire de M^{me} la Duchesse de Berry en Vendée, où j'ai rencontré de la vie et quelques détails inédits.

Malgré cela, ce n'est pas au grand public que cet ouvrage s'adresse ; ce n'est pas non plus à tous les hommes politiques, trop agiles ou trop embourbés pour avoir le loisir de chercher les leçons du passé. Il est fait pour les historiens. Il aide à connaître les positions de l'armée d'attaque que les légitimistes firent manœuvrer pendant 18 ans contre l'*Institution de Juillet*. Car il n'était pas de haut goût de la nommer monarchie ni gouvernement. C'était une *institution* vaille que vaille, pas même une constitution. Quand on était plus raffiné, on disait l'*établissement de juillet* comme on dit établissement de bains et de maison de jeu.

C'était les gens de l'aile droite qui usaient de ces termes méprisants. L'armée légitimiste, en effet, avait un centre et deux ailes.

Cette aile droite comptait beaucoup de la cavalerie légère. C'est elle qui *housardait* les gens de l'*institution* et le maître de l'*établissement*. Elle comprenait surtout l'aristocratie, dont elle exhibait les dédains, dont elle satisfaisait les haines, dont elle faisait sourire les rancunes. Elle avait pour armes de guerre les railleries les plus acérées, les injures les plus odieuses. C'est Louis-Philippe qu'elle accusait d'avoir fait assassiner le duc de Berry pour ouvrir la succession au trône, car on ignorait la grossesse de la duchesse. C'est Louis-Philippe qui avait fait assassiner le dernier des Condé, après avoir forgé un testament en faveur du duc d'Anmale, c'est Louis-Philippe qui avait soutenu, suivant la tradition paternelle, les révolutionnaires de toutes sortes, encouragé les sociétés secrètes, rendu le parti libéral irréconciliable, dirigé la campagne d'atroces accusations contre la duchesse de Berry et contre cent autres.

Ces calomnies, comme ces exagérations, étaient tenues pour paroles d'Évangile. Quand les injures étaient un peu usées, on en revenait au ridicule ; et la poire, le parapluie, le chapeau blanc, l'avarice du roi comme la laidéur de Madame Adelaïde, et le reste couraient joyeusement de château en château. La *Mode* se distingua dans ce combat féroce.

Il est difficile d'en trop vouloir à des gens persuadés de l'hypocrisie et de la trahison de Louis-Philippe, à des victimes de la révolution de juillet, qui croyaient rendre petitement les injures calomnieuses dont le parti libéral les avait poursuivies pendant quinze ans.

En consultant nos souvenirs, nous sommes contraints de constater que ces railleries nous paraissaient joyeuses.

En fait, ces escarmouches étaient peu capables de produire des résultats immédiats. Leur bruit n'arrivait guère qu'à l'aristocratie. Celle-ci n'avait pas besoin de ces condiments pour trouver fort amer le gouvernement de juillet. Elles faisaient surtout le jeu des révolutionnaires. Enfin, elles rendirent difficiles les négociations qui eussent pu sauver la France, si la réconciliation entre légitimistes et orléanistes eût été plus prompte et tout d'abord plus franche, plus complète.

Elles ne furent pourtant pas complètement inutiles : elles entretenirent une telle antipathie que, malgré notre furieux mépris contre les républicains, nous — et je dis la plupart des

étudiants conservateurs — nous ressentimes une joie intense à la chute de Louis-Philippe.

Si l'aile droite comprenait les batailleurs, l'aile gauche représentait les réfléchis. Ils songeaient à l'avenir, quand les autres s'obstinaient au passé. Ils prévoyaient l'avènement des classes populaires. Ils voulaient faire alliance avec elles; ils flattaient leurs instincts, protégeaient leurs désirs, étaient indulgents pour leurs préjugés. *Tout pour le peuple et par le peuple*, c'était la devise de la *Gazette de France* et de M. de Genoude le journal et l'homme de cette bataille.

L'extension du suffrage, c'était le rêve ou du moins la proposition irréductible et persévérante. Cette diplomatie répondait aux instincts de beaucoup de légitimistes, plus près du populaire que de la bourgeoisie. Elle indiquait surtout une plus large compréhension de l'état social créé par la Révolution.

L'auteur du présent volume n'avait pas à étudier ces deux corps de l'armée. Ils paraissent ne l'intéresser que dans leur contact avec le reste du parti. Il me semble même avoir été trop sévère pour eux. Je le comprends. Ses instincts, tels qu'on peut les deviner, et l'objet spécial de son travail doivent le rendre peu favorable aux compagnons qui gênent la tactique de son héros. En tous cas, la double étude des légitimistes aristocrates et des royalistes démocrates est encore à faire et elle peut être, la première fort vive, et la seconde fort utile.

La présente monographie avait surtout un but, qu'elle atteint : Elle met Berryer en beau relief.

Elle nous donne quelques-unes des plus belles pages de l'éloquence humaine, cela est de valeur. Le reste, recherché en solennité, avec les allures d'une froide correction, n'attire pas la sympathie et tombe parfois dans la monotonie.

Je prends un exemple. Le récit de l'expédition de Madame en Vendée est la partie la plus intéressante du livre. Il est bien conduit, il est plus détaillé, plus facile, moins « en cravate blanche » que le reste; pourtant j'y ai vainement cherché le charme, l'émotion, la chaleur; et l'auteur aime vraiment trop le vague du style! Ainsi il nous parle de l'étonnante *vigilance* des paysans vendéens dans leur dévouement pour Madame. J'avoue que j'attendais pour qualifier cet héroïsme un adjectif moins mou et ce n'est pas l'étonnement qui doit ici saisir l'esprit ou le cœur du narrateur. D'un homme il nous dira : « sa vie,

avait un mystère ». Quel mystère ? « Deux jours après, écrira-t-il encore Carrel se battait avec Girardin » et puis ?

Le lecteur attend fréquemment quelque chose qui ne vient pas, se désintéresse et se lasse. Cela est fâcheux, car il y a dans ce volume une partie forte.

Le centre de l'armée légitimiste se compose des *politiques*, dont Berryer est le chef.

Puissant par l'éloquence, il est porté à croire que la France est renfermée dans la Chambre des Députés. là où l'éloquence est puissante.

Il a donc pour but de conquérir cette Chambre, ce parlement, ces représentants de la Bourgeoisie.

Avocat, habitué aux indignations momentanées, aux explosions restreintes et factices, il est passionné pour l'indulgence. Il n'a pas d'ennemis mais des argumentateurs *pro et contra*. Il n'a pas de haine contre les persécuteurs de son roi, contre les exploiters du libéralisme, contre les hypocrites, les menteurs, les usurpateurs ; tout cela est jeu de prince parlementaire. Il veut garder la main ouverte et les bras tendus, afin que ces gens-là puissent revenir plus aisément dans le giron de la royauté légitime. Il est prêt à beaucoup d'alliances ; il n'est pas très farouche sur les serments. Il veut reconquérir la bourgeoisie et il est peut-être plus irrité contre les aristocrates et les démocrates de son parti que contre les Thiers, les Guizot, les Odilon Barrot, les Molé, les Persil et les Mauguin, qui ont ouvert si vivement l'héritage de la Restauration : ce sont des avocats qui ont gagné leur cause contre lui.

Politique facile, habile en théorie ; en fait elle n'avait aucune chance de réussir ! La querelle était non pas entre Henri V et Louis-Philippe, elle était entre la bourgeoisie et la noblesse, c'était une question sociale. L'illusion de croire que la bourgeoisie deviendrait jamais légitimiste, était grande, tout autant qu'était décevante l'espérance de voir les maîtres du pouvoir orléaniste, les Thiers et les Odilon-Barrot se remettre doucement sous la direction de M^{rs} de Noailles et de Dreux-Brézé. Aussi longtemps que ces malins parvenus seront nantis ils accueilleront, en souriant les aménités de Berryer dans lequel ils voient un dupé ou un rêveur.

Quand la révolution de février les eut culbutés, ils purent se dire que n'ayant plus toute la place, ils étaient prêts à en

accepter une auprès de leurs anciens ennemis. Cela valait mieux que les coups, seul butin à eux offert par les républicains.

Encore voyons-nous que l'alliance ne fut jamais chaude. Lorsque le comte de Paris avec sa lumineuse sagesse, avec la grandeur simple, généreuse et touchante qui le caractérisait, alla s'incliner devant l'aîné de sa race, il fut mollement et insuffisamment suivi. Puis le moment vint où le néfaste et odieux représentant de cette diplomatie bourgeoise qu'on peut nommer *l'opportunisme libéral*, se crut le maître ; Thiérs — il n'était pas besoin de le nommer — vit qu'il n'avait plus besoin des royalistes. Il tira sa révérence à tous les honnêtes gens qui avaient cru en lui, aux Cochin comme aux Vitet, aux Dupanloup comme aux Falloux. Il mit le bonnet rose et cria : Vive la République !

Berryer pût voir, non pas cette extrême conséquence de ses illusions, mais la chute du parlementarisme bourgeois auquel il croyait tant.

Un dernier volume, qui a paru, nous raconte la conduite de notre héros et de son parti après la révolution de février. Nous en parlerons.

LA CAMPAGNE MONARCHIQUE D'OCTOBRE 1873 (1).

La légende raconte que le général Lefebvre se tourna vers ses grenadiers, des troupiers hérissés qui revenaient d'Égypte après avoir passé par Sambre et Meuse, et qu'il leur dit :

— « Grenadiers, attention ! aimez-vous les avocats, vous autres ? »

Les Égyptiens n'aimaient pas les avocats.

— Eh bien, suivez-moi, je vais vous amener dans un endroit où il y a beaucoup d'avocats ! »

C'est ainsi que se fit le dix-huit brumaire. C'est simple ; et bien des gens espèrent ne pas mourir avant d'avoir rencontré sur la place de la Concorde, à Paris, dans la voisinage du Palais-Bourbon, des grenadiers qui n'aiment pas les avocats.

Moi, aussi, je vais mener les lecteurs dans un endroit où il y avait beaucoup d'avocats. C'étaient les députés de la France,

(1) CH. CHESNELONG. Grand in-8° de 535 pages. Plon, Nourrit et C^{ie}.

mais ils ne ressemblaient pas à ceux d'aujourd'hui. Chez quelques-uns d'entre eux, le régime parlementaire avait produit son effet ordinaire de développer la personnalité tout en l'encadrant. Mais on était en 1873, la République n'avait pas encore joint ses vices au parlementarisme et les députés étaient, je l'ai dit, pour la plupart probes, vraiment libéraux, surtout aimant la France et avant tout désireux de défendre son honneur et d'assurer son avenir.

L'ouvrage de M. Chesnelong nous raconte ce qu'ils firent pour cela ; comment ils faillirent réussir, comment ils échouèrent et comment la France perdit cette dernière chance d'échapper à la décrépitude morale.

Ce livre est étonnant. On est, comme je l'indiquais, enseveli dans l'art oratoire, au milieu de ce régime qui est bien la quintessence du *bourgeoisisme* ; et l'on trouve une scène superbe, poignante, de la grandeur du théâtre antique ou plutôt d'une émotion Shakespearienne. On connaît cette émotion. Elle est intense et intime. Elle n'a pas besoin de coup de théâtre, de bruit extraordinaire, d'incident dramatique. Elle existe dans l'idée mère, dans les conséquences de cette idée, dans l'imagination du lecteur ou du spectateur. Celui-ci a été par des moyens simples et par le pur développement des faits, amené à comprendre que des quelques mots échangés dépendent une vie, une race, l'avenir d'un peuple et une direction nouvelle dans l'humanité.

Cette scène, on la devinait ; aujourd'hui on la connaît. Elle se passe entre deux hommes, l'un représente la France, l'autre la royauté. La France est perdue sans la royauté et la royauté est perdue si elle s'abaisse. Or il paraît nécessaire qu'elle s'abaisse pour suivre la France. Voilà tout.

La France, tout en sentant bien l'utilité, la nécessité même de la royauté, tout en ayant la crainte de la république et le mépris des républicains, a conservé des tendresses pour la Révolution. Elle veut que la cocarde révolutionnaire domine tout. Pour faire valoir cette volonté révolutionnaire, on a élu, habilement, l'homme qui l'est le moins. Il est le modèle de la vertu chrétienne, de l'intégrité austère, du patriotisme ardent. Il a la fermeté jointe à la bonté, la courtoisie avec la franchise. Il est respectueux, et il aime la liberté. Enfin, il est orateur comme les rossignols sont chanteurs : il a la méthode

instinctive, le bon sens inflexible, des idées nombreuses et mille nuances de ces idées ; une facilité, une abondance, une persévérance de parole qui stupéfiant.

Il faut lire le récit de cette entrevue de Saltzbourg, du 14 octobre 1873. C'est une grande date historique. Pendant toute cette journée, le roi Henri V et Chesnelong, l'ambassadeur de la majorité des députés de la France, sont en présence. Tous les incidents sont notés minutieusement. C'est de là que sort l'intensité de l'émotion, comme aussi de cette pensée qui harcèle le lecteur : chacun de ces mots rapproche ou éloigne, assure ou défait le salut de la patrie.

Le roi dit : « Je ne veux pas de l'Ancien-Régime. Toutes les aspirations de la société moderne, je les ai ; les résultats raisonnables, réalisables, vraiment libéraux de ce qu'on nomme les conquêtes de 89, je les accepte. Seulement je ne veux pas de l'esprit révolutionnaire. Je ne puis accepter le moindre signe qui indiquerait sa suprématie. Vous venez me chercher parce vous constatez que la royauté seule peut sauver la France de la tyrannie jacobine, socialiste, antichrétienne. Mais la royauté ne peut vous sauver qu'à condition d'être elle-même. Le roi ne peut être utile que s'il est honorable et honoré. »

La situation, du côté royal, se résumait ainsi : « Le roi ne peut, ne doit rien faire pour diminuer l'intégrité de son principe ou l'honneur de son caractère. » O mon roi, que cela est grand ! que cela est beau !

Le drapeau tricolore est le signe permanent de la Révolution. Il a été créé pour la prise de la Bastille. Il a mené Louis XVI à l'échafaud. Il ornait la guillotine. C'est à son abri que tant de milliers de femmes, d'enfants, de vieillards, de prêtres, de religieuses, de magistrats, de gentilshommes, de servantes, de paysans, d'ouvriers, enfin de tout ce qui constituait la vraie France, ont été exterminés. C'est au nom du drapeau tricolore que l'insurrection de 1830 a eu lieu. Le roi ne peut l'accepter sans lâcheté, sans déshonneur.

Le représentant de la France répondait que cela était vrai sans doute, mais que des centaines de victoires avaient réhabilité les trois couleurs et qu'après tout la France en voulait, y tenait et préférerait ce drapeau à son salut. Elle aimait mieux aller au diable avec le drapeau tricolore qu'au ciel avec le

drapeau blanc. L'armée surtout y tenait et si on le lui enlevait, « Les fusils partiraient tout seuls » comme disait Bourbaki.

Il fallait donc trouver un moyen d'avoir le drapeau tricolore, tout en le cachant ; de faire disparaître le drapeau tricolore, tout en le gardant. C'est à cette œuvre à la fois impossible et nécessaire que furent consacrées à Versailles et à Paris les journées suivantes.

Tout le monde n'y apportait pas la candeur de l'agneau. En gardant le drapeau tricolore, la bourgeoisie voulait démontrer qu'elle continuait son règne, le règne de Louis-Philippe, et que, tout en paraissant céder devant les légitimistes, elle les *matait*. Ceux-ci fidèles en leur dévouement au roi et à la France, voulaient bien accepter cette apparente défaite, si le roi y consentait mais c'était avec gros cœur. Avoir reçu des coups de couteau en 1792 et avoir été jeté à la porte, dépouillé et battu. cela on commençait à l'oublier. Avoir reçu un soufflet en 1830, recevoir les excuses de ceux qui vous l'ont donné, mais à condition qu'on portera sur le dos éternellement cette enseigne : *C'est moi qui suis le bâtonné !* c'était douloureux. Cependant ils cédaient. Le centre droit, qui représentait la bourgeoisie et l'orléanisme, ne voulaient pas reculer.

En fait et pour tout dire, ce centre ne le pouvait pas. Vraiment l'opinion publique était avec lui là-dessus.

De son côté, la royauté ne pouvait ni se deshonorner ni même s'amoinrir. Son rôle serait assez difficile ; et elle avait besoin de toutes ses forces morales parce qu'elle n'en avait pas d'autres. Il faut conclure que la Providence nous condamnait à l'état honteux et presque désespéré où nous sommes aujourd'hui.

En réalité, en politique, le roi eut tort, en droit et en honneur il eut raison. Selon que l'on aimera mieux l'honneur ou la politique, on choisira.

Pour moi, bien que l'enthousiasme montré par les républicains, célébrant la dignité de ce refus du comte de Chambord, m'ait mis en défiance, je persiste à dire ceci :

Sans doute, il est stupéfiant que la grande France soit présidée par un ouvrier tanneur qui a pour lui sa médiocrité, ses guêtres, sa franc-maçonnerie et contre lui son beau-père ; sans doute, il est déshonorant pour la république française d'être principalement représentée par Magnier et Wilson et

des centaines de Magnier à demi-voilés et de] Wilson *in-petto* ; sans doute, il est douloureux de penser que notre bourse et celle de nos enfants, l'honneur et le gouvernement de notre pays sont aux mains des gens qui nous persécutent aujourd'hui. Mais c'est une joie intense de penser que les plus honnêtes gens de ce siècle ont été deux rois de France : Henri V et Philippe VII.

Littérairement, l'ouvrage de M. Chesnelong est excellent ; historiquement, j'y trouve une critique à faire. L'auteur a été trahi par ses qualités, trahison que nos républicains n'ont pas à craindre : ce sont leurs vices qui les trahissent. Mais il n'en est pas moins vrai que la bienveillance et l'urbanité de M. Chesnelong l'ont empêché de tout dire.

Il y avait des renards dans la campagne parlementaire de 1873. En nous montrant leurs profils, fuyants si l'on veut, le paysage eut eu plus de mouvement. Cet ouvrage eût donc gagné en intérêt, à admettre quelques méchancetés. Les portraits, qui donnent tant de relief au récit, et qu'il y faut signaler très particulièrement pour leur finesse, eussent également gagnés à avoir quelques ombres.

Ce sont de minces imperfections et, tel qu'il est, ce livre restera parmi les grands documents de l'histoire du XIX^e siècle.

CHOSSES DE RUSSIE PAR NORBERT LALLIÉ (1).

Autrefois — il me semble qu'il y a longtemps — on disait : intéressant comme un roman. Aujourd'hui on dit : intéressant comme une chronique. Je veux croire que ce n'est pas la faute des romanciers. J'aime mieux en accuser le journalisme qui éparpille tellement les idées, et donne aux cerveaux une telle succession de secousses qu'il n'y reste plus assez de tension pour produire l'attention.

On en arrivera à proclamer que le maximum de l'intérêt réside dans l'*entrevue*, puis dans le *fait divers*.

Nous n'en sommes encore qu'à la chronique. Il faut que le récit historique s'accommode à cet état de nos esprits.

Jadis la noble Clio dessinait ses plans comme Le Nôtre ceux de ses jardins. Elle écoutait, avant de chanter les héros, la

(1) Grand in-8° chez Vitte à Lyon.

tragédie et l'oraison funèbre; elle s'en inspirait; car c'était bien costumés en héros qu'elle voyait les hommes et elle reconstruisait les événements rectilignes. Comme la tragédie n'admettait Néron qu'en habit à la Française, l'histoire cherchait Clovis derrière Louis XIV et Charlemagne n'était qu'un Childebrand civilisé.

Plus tard le romantisme força la vieille muse à mettre les gens en pagne, et en chlamyde, en saye, en pourpoint et en redingote, selon le temps.

Le réalisme les mit en chemise et la naturalisme veut qu'on regarde ce qu'il y a dessous.

Faut-il aller jusque-là, et descendre à ces éléments d'information? Ne pouvons-nous pas connaître le xvii^e siècle sans savoir comment se comportait la fistule de Louis XIV, et l'historique Michelet avait-il besoin de nous enfermer dans l'alcôve de Louis XV pour nous faire comprendre le xviii^e siècle? Ici comme en tout, *est modus*. Il est bon de se tenir à distance de la perruque à trois marteaux, comme de l'instrument de M. de Pourceaugnac. Toutefois il est difficile de ne pas tenir compte du foie de Napoléon I^{er} pendant la bataille de la Moskowa comme des reins de Napoléon III à la bataille de Sédan.

Nous savons que la Providence aime à humilier la superbe des grands hommes, en montrant le petit caillou qui fait verser le char triomphant. Il me paraît certain, pour citer ce fait entre mille autre plus connus, qu'un louis d'or, en 1791 a changé les destinées de l'humanité, et si Louis XVI, voulant brûler le relais de Varennes, avait offert au postillon un petit écu au lieu de ce louis d'or, le dit postillon ne fut pas entré en défiance; il eut consenti à ne pas entrer dans la ville; le roi eût rejoint l'armée de Bouillé; il eût fait rentrer Marat dans sa cave, Robespierre dans sa cachette du faubourg Saint-Antoine et Danton dans son tripot.

Gardons-nous donc de montrer les dents à la chronique. C'est un utile instrument, dans les récits de l'histoire contemporaine surtout.

Nous ne sommes pas si loin que nous pouvons le paraître, de M. Lallié et nous voulons le féliciter d'avoir bien utilisé cet instrument-là dans le travail qu'il nous donne.

Pour que la chronique monte jusqu'à la puissance de l'histoire, elle doit être préparée laborieusement par une érudi-

tion consciencieuse et intelligente. Il faut surtout que cette érudition soit mise en valeur par une pensée magistrale, qui, après avoir maîtrisé son sujet, l'enveloppe de politique et de philosophie.

Cet ensemble fait aujourd'hui le livre d'histoire qu'on lit, qu'on goûte, qui instruit et qui entraîne les convictions. Ce livre, M. Lallié nous le donne avec une pleine connaissance du sujet, avec un style d'une structure philosophique, avec une méthode rigoureuse et mathématique. Il nous fait connaître dans sa genèse et son développement toute l'histoire de ce nihilisme russe, qui a épouvanté l'Europe. Il est le frère du socialisme allemand et de l'anarchisme français. Par là il nous touche, par là il nous intéresse et tout le monde en parle sans guère connaître que son nom et ses crimes ; avec le présent ouvrage, il est désormais connu.

Outre cet ample morceau de la haute chronique politique contemporaine, outre le drame sombre, émouvant pourtant, l'auteur nous donne une belle étude d'histoire littéraire.

Après nous avoir exhibé l'homme russe en action de nihilisme, M. Lallié nous aide à comprendre comment il tombe dans cette école du crime : il va la chercher dans la littérature, dans la littérature populaire, surtout, là où le naturel se dévoile naïvement.

Ce livre vient à son heure. Il profitera de cette *russomanie* qui enflamme en ce moment les cervelles de France. J'en suis aise, car le livre est bon et l'auteur sympathique.

QUATRE PORTRAITS DE FEMMES

ÉPISODES DES PERSÉCUTIONS D'ANGLETERRE (1).

MAURICE MEIGNEN (2).

Nous venons de voir la société révolutionnaire, voici la société catholique. Les deux ouvrages dont je viens de donner le titre, et qui se complètent fort bien, la présentent dans sa double vie, vie martiale, vie domestique. Mais ces deux adjectifs

(1) Par la Comtesse DE COURSON. 1 vol. in-12 chez Didot.

(2) Par V. DE MAROLLES, 1 vol, in-8° chez Desclée.

n'ont pas ici leur signification ordinaire, ils ont comme le catholicisme une existence surnaturelle.

Vie *martiale*, en dialecte catholique signifie être battu, et la vie *domestique* n'est pas le calme selon le sens classique, c'est l'action continue. Mais c'est par la défaite que l'Église triomphe : *sanguis martyrurum semen christianorum*. On connaît ce mot fulgurant de Tertullien. C'est le phénix divin, elle renaît non de ses cendres mais de son sang ; de supplice en supplice, de persécution en persécution, de martyr en martyr, elle suit son chemin vers l'immortalité.

Quand parfois le mère divine semble arrêtée, un instant, par la mollesse, la corruption, l'aveuglement de quelques-uns de ses enfants, elle reçoit un coup de fouet de la lanière du Diable. Qui tient ce fouet ? C'est Néron ou Julien, ou Arien, c'est Mahomet ou Luther ou Henri VIII. C'est le philosophisme ou la Terreur, ou le Directoire, ou la Franc-maçonnerie, Géant ou Pygmées, orgueil ou bassesse, il faut que toutes les forces d'en bas soient utilisées. En voyant une mer de sang à l'endroit où l'Église était assise avant le temps de la persécution, les petits drôles comme les grands monstres s'écrient : « l'Église catholique est morte. »

Non. L'Église catholique a fait un pas en avant. Elle se retourne. Elle ne voit plus d'ennemis, les persécuteurs sont noyés dans ce sang qu'ils ont versé.

Elle reprend alors sa vie journalière. Torturée par les vicieux, elle continue sa lutte contre le vice ; et elle répond par ce combat spirituel à la guerre matérielle qu'on vient de lui faire.

M^{me} de Courson a choisi l'un des plus sanglants épisodes du temps de la persécution, comme M. de Marolles a étudié un des plus admirables représentants de la vie domestique de l'Église.

On n'analyse pas de tels livres qui ne contiennent que des faits, dramatiques et touchants. Ils forment un bloc lumineux. On les lit, et le meilleur service que je puisse rendre à mes lecteurs, c'est de les engager chaleureusement à les lire. Ils élèvent les âmes, ils consolent les cœurs, ils ennoblissent les pensées, ils nous rendent fiers de notre mère, ils nous font oublier les angoisses présentes. Après avoir rejoui notre intelligence comme le peut faire le plus noble drame ou le plus

mouvant roman de vie intime, ils nous montrent dans les luttes des siècles passés ou de la journée d'hier la victoire future.

M^{me} de Courson était destinée à nous raconter ces luttes, à la fois simples et grandioses du catholicisme en Angleterre. Elle est la descendante des martyrs ! Mais qui a révélé à cette catholique fille d'Albion le génie de la langue française ? Qui lui a donné ce don d'une prose souple, correcte et lumineuse ? Je sais bien que, d'après saint Grégoire, ces *angli* sont des *angeli*. Je ne vois pas trop de trace de cette origine angélique dans leur politique. M^{me} de Courson me porte à croire que la Providence les aide particulièrement, quand ils parlent en français et du catholicisme.

M. de Marolles était, lui aussi, appelé à écrire cette vie de dévouement, de charité, d'activité chrétienne. C'est un homme, je ne veux pas pousser la louange jusqu'au madrigal ; mais je promets à ceux qui le liront le charme et l'utilité : le charme dans le récit de la jeunesse de Meignen et l'utilité dans cette étude approfondie de son action sociale.

Si on lit ces deux ouvrages après celui de M. Lallié, on est saisi d'une émotion tendre et d'une immense fierté : on aime passionnément cette mère-Église ainsi torturée et on est fier d'être au nombre de ses enfants.

Voilà donc le nihilisme et voilà le catholicisme.

Le nihilisme russe met en scène la vie révolutionnaire dans son action la plus élevée. Car enfin ces gens là s'imposent des sacrifices réels et ils se font tuer. Ils ne ressemblent pas à nos grands et petits exploités du parlementarisme républicain dont les moins bas trompent, mentent, escamotent, persécutent, avilissent, pour prendre le pouvoir ou pour le garder, dont les autres mendient, pillent, se vendent et cherchent des pots-de-vin sous leurs chaises curules.

Eh ! bien quelle est la théorie au nom de laquelle les révolutionnaires russes sortent de la bassesse révolutionnaire ? La voici dans sa naïve simplicité.

« Nous n'admettons d'autre activité que celle de la destruction. Nous déclarons que les formes dans lesquelles doit s'exprimer cette activité sont extrêmement variées : poison, poignard, nœud coulant, la révolution sanctifie tout sans distinction. »

Voilà les gentilshommes de la Révolution. Pour les trouver dans la grandeur, il faut les chercher dans l'assassinat. Et pourquoi cette tuerie ! Pour en arriver à cette république que l'Europe nous envie, au règne des Wilson, des Magnier, à la domination maçonnique, à la toute puissance des juifs, à la dépopulation, à l'alcoolisation, à l'hébétement de la nation.

Ce nihilisme est-ce un accident, est-ce un moment d'exaltation ; est-ce une fanfaronnade d'étudiants grisés, d'étudiantes hystériques, d'ambitieux, d'impuissants, de ratés ? Non, il paraît que ces assassins ne sont pas des débauchés, ni tous des déclassés. Ils sont des révolutionnaires, simplement.

Ils parcourent la voie sacrée de la Révolution. Le Directoire suit logiquement la Terreur et leur théorie est la même que celle de Saint-Just, de Billaud-Varenne et de Robespierre. « Qu'importe l'individu pourvu que la race reste. On peut tuer sans danger 20 millions de Français, il suffit qu'il en reste cinq et qu'aucun n'ait plus de quinze ans. »

Maintenant que j'ai comparé cette gentilhommerie d'assassins à la gentilhommerie de nos martyrs, cette bourgeoisie de panamistes à la bourgeoisie du foyer chrétien, et les hébétés braillards de l'*Intransigeant* au bon petit soldat qui fait paisiblement le signe de la croix en mourant pour la patrie, que l'on compare et que l'on conclue !

Au moment d'envoyer ce long article je reçois un fort bel ouvrage : *La France chrétienne dans l'histoire*, édité par la librairie Didot sous la direction du Père Baudrillart, avec la collaboration d'écrivains, tous consciencieux, dont quelques-uns sont connus ; il mérite plus d'attention que je ne puis lui en donner en ce moment. Mais, s'il plaît à Dieu et à la Revue, nous y reviendrons.

CH. DE RICAULT D'HÉRICAULT.

VARIÉTÉS

LES JEUNES.(1)

M. René Doumic est un écrivain courageux. Il juge. Cela lui assure une originalité parmi les critiques.

Tout le monde sait, en effet, combien il est difficile d'échapper aux conseils de la camaraderie, de la sympathie naturelle ou de l'instinctive antipathie, pour dire à ses contemporains : « Vous avez tort », ou « Vous avez raison », et pour donner le vrai motif du blâme ou de l'éloge. La plupart des jugements que le journal ou la revue présente au public sous le nom de critiques littéraires, n'analysent pas toute la pensée de l'œuvre critiquée, et ne révèlent pas plus toute celle du juge. Il y a des reproches qu'on ne fait pas. Il y a des mérites qu'on a peur de relever. Il y a surtout des intentions profondes, des sous-entendus, des aboutissements de doctrine, qu'on ne veut pas voir et qu'on ne voit pas.

Voilà pourquoi j'aime, tout d'abord, l'œuvre de M. Doumic. Il n'est pas seulement sincère, — le beau mérite je vous prie, que celui de la sincérité, et que serait donc un écrivain qui ne l'aurait pas? — il est franc; il sait que la critique ne consiste pas en variations musicales sur un thème donné, et il parle moins de ses affaires personnelles que de son vrai sujet : un livre, un auteur, une théorie, des tendances, un talent qui se lève. Ses études sont complètes, parce qu'elles procèdent d'un esprit non seulement très avisé, mais discipliné, qui a une philosophie de la vie, des hommes, de la littérature, et qui ne la cache pas.

L'écueil serait d'avoir raison lourdement. M. Doumic n'y tombe pas. Lisez, ou rappelez-vous une demi-page, au hasard, signée de ce nom là. Et voyez quelle rapidité de forme ! Comme toute cette raison a de l'esprit ! Comme elle est française, — de cette école à laquelle tous les écrivains de France ne se rattachent pas, et où l'on sait donner aux idées les plus graves une forme légère, quelque chose d'aillé qui les porte ! M. Doumic appartient, par la qualité de son style, à la pure tradition.

(1) *Études et portraits*, par RENÉ DOUMIC, 1 vol. in-12, Paris librairie académique, Perrin et C^{ie}.

Et il est bien moderne par l'orientation de la pensée. La modernité ne consiste pas, en effet, à penser autrement que les anciens, lorsque ceux-ci ont eu raison, mais à regarder de préférence vers les problèmes nouveaux, et à comprendre d'instinct tout son temps, quitte à ne pas l'approuver toujours. Elle est dans une disposition sympathique de l'intelligence. Elle est dans cette belle liberté d'esprit qui nous rend plus humains, et, en dehors du domaine étroit des certitudes, nous empêche de tenir trop fortement à ce qui fut notre avis ou celui de nos maîtres. Celui qui la possède peut seul juger ces contemporains. Nous sommes en défiance contre ses sévérités, s'il n'a pas fait preuve d'une espèce de joie dans la louange, qui est la marque d'un esprit compréhensif et noble.

Or, M. Doumic, s'il n'appartient, à aucun degré, à la catégorie des écrivains bénisseurs, me semble noter volontiers les mérites littéraires des « jeunes », dont il fait lui-même partie. On ne lui reprochera pas de cacher leurs défauts, leurs erreurs, ou leurs ridicules. Mais je ne vois pas qu'on puisse lui reprocher le contraire. Le seul chapitre vraiment dur de ce volume, est peut-être celui qui porte pour titre « *Les cent quarante et un* ». Et il est si amusant ! Les autres, comme les comptes bien faits, mentionnent le doit et l'avoir. Qu'on lise les études consacrées à M. Edouard Rod, à M. Rosny, à M. Paul Hervieu, à M. Huysmans, à M. Barrès, à M. Rodenbach, à M. Art-Roë, à M. Léon Daudet, à M. Maeterlinck, etc. et on demeurera surpris et charmé, comme je le suis moi-même, de la souplesse et de la variété de cet esprit, du don de sensibilité très aiguë qui lui signale les nuances et les intentions d'art, de son robuste et spirituel bon sens, qui va chercher l'idée sous la couleur et qui dit ce qu'elle vaut. On peut ne pas partager l'avis de M. Doumic. Mais il est impossible d'échapper, en le lisant, à l'impression d'un rencontre heureuse et passablement rare : je veux dire d'un esprit et d'un livre bien faits.

RENÉ BAZIN.

LIVRES D'ÉTRENNES

MAISON PLON NOURRIT ET C^{ie} (1)

Je ne prétends pas avoir découvert que, au point de vue « étrennes » le genre humain se divise en gens qui les donnent et en gens qui les reçoivent. Mais j'espère rendre service aux deux corporations, en leur signalant quelques beaux livres, susceptibles d'être offerts et, surtout, d'être acceptés. La maison Plon marche au tout premier rang des grands éditeurs. Arrêtons-nous devant ses vitrines. Ces messieurs ont eu soin de subdiviser l'intéressante classe des *receveurs* d'étrennes en trois sous-catégories : celle des gens graves et des friands d'art ; celle des mondains sans prétention, et celle des « jeunes », — j'entends des *jeunes* au sens propre du terme. Il est clair que je ne songe pas à M. Paul Adam qui abomine le rire et qui dit touchant la joie : « de quoi sert-elle ? »

Aux premiers, MM. Plon ont dédié le superbe volume de M. F. A. Gruyer : *La Peinture à Chantilly* ; aux deuxièmes, ils réservent le spirituel ouvrage de Crafty : *Paris-sportif* ; quant aux derniers, les éditeurs ont prié MM. Guigou et Vimar de croquer, pour eux, une de ces irrésistibles odyssées *animalières*, dont M. Vimar semble avoir ravi le secret à feu Gavarni.

Tous les artistes, tous ceux qui s'intéressent aux belles publications d'art voudront posséder *La peinture à Chantilly*. Ce livre est précieux, d'abord au point de vue documentaire. Chacune des cent cinquante-quatre toiles formant la collection, *étrangère* du duc d'Aumale s'y trouve cataloguée, décrite, enregistrée avec la description du sujet, l'origine du tableau et, j'allais dire, sa généalogie. Les amateurs trouveront là maint renseignement dont, peut-être, ils poursuivaient, depuis longtemps la découverte. Ce vaste ouvrage est, en outre, édité avec ce luxe et ce souci du beau et du fini qui distinguent la maison Plon. Quarante héliogravures, exécutées avec un rendu et une précision merveilleux, reproduisent les principales toiles. La plus grande variété a présidé au choix de ces dernières. Depuis le délicieux *Automne* de Botticelli, jusqu'à la *Princesse de Barbançon* de van Dyck, en passant par les *Trois Grâces* de Raphaël et les *Dunes* à

(1) I. *La Peinture à Chantilly*. I. Écoles Étrangères par F.-A. GRUYER, de l'Institut Un splendide volume, avec quarante héliogravures (prix 40 fr.). II. *Paris-Sportif*, texte et dessins par CRAFTY ; un fort volume de 322 pages (prix 10 fr.) ; III. *L'Illustré Dompteur*, album illustré en couleurs : texte de Guigou, dessins de Vimar (prix 10 fr.)

Seheveningen de Ruysdaël, nous marchons d'enchantement en enchantement. Les écoles italienne, allemande, flamande, hollandaise, espagnole et anglaise sont représentées à Chantilly par de véritables bijoux. Je m'arrête, car chacun doit avoir compris que cette publication tient le premier pas parmi les travaux de luxe.

Si triste qu'en soit la constatation, il faut reconnaître que le goût des arts n'est pas donné à tous. C'est le privilège de quelques-uns. Les autres se rabattent le plus souvent sur... les sports : cheval, bicyclette, polo ou foot-ball. Ces sports et ces sportmen, M. Crafty les connaît « dans les coins ». Voyez plutôt l'infinité diversité des silhouettes qui défilent dans *Paris-sportif*, attrapées d'un crayon tantôt satirique, tantôt complaisant, mais toujours étonnamment vrai. Crafty n'a rien oublié : les *sports naturels*, voilà sa première partie qui comprend la marche, la boxe, la danse, la natation ; les *sports mécaniques*, forment la deuxième et la plus nombreuse catégorie : balle, paume, lawn-tennis, bicyclette, etc. Enfin viennent les sports qui exigent *l'emploi des animaux*. Crafty est trop poli pour dire comme cet autre : *qui exigent l'emploi d'un autre animal*. Chacune des 322 pages de cet album fourmille de dessins tous très piquants et très vivants. Il en est d'irrésistibles : entre autres, la série des grosses mamans montant à bicyclette. Quant au texte, tout lecteur de Crafty sait d'avance qu'il peut s'attendre non seulement à de la gaieté, ce qui est bien, mais encore à de l'esprit, ce qui est mieux.

Esprit et gaieté pétillent aussi dans les dessins de l'*Illustre dompteur*. Il est extraordinaire, M. Vimar. Prenez ses « bêtes ». Assurément, nul ne s'y trompera, c'est bien l'anatomie d'un éléphant, d'une girafe, d'un singe. Anatomie précise, étudiée, scientifique. Mais regardez ces expressions de physionomie... Ce sont des gens ! ma parole, des gens comme nous. A preuve ce pauvre hippopotame amoureux de dame Yolande, la Girafe... Non, mais voyez-moi cet œil langoureux et cette patte hésitante, offrant la fleur *parlante* à l'inhumaine !... M. Guigou a écrit une historiette amusante et drôle que savoureront les petits. Mais quant aux aquarelles de M. Vimar, je réponds d'avance qu'elles plairont non seulement aux bons enfants bien sages, mais encore aux papas, ces grands curieux qui regardent toujours de côté, par dessus les mignonnes épaules...

EUGÈNE GILBERT.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE BELGE

Les Ouvrages belges dont le titre seul est renseigné dans ce numéro seront analysés dans un numéro prochain.

SCIENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET LITTÉRATURE GÉNÉRALE

WAUTERS (A.-J.). — Bibliographie du Congo 1880-1895. Catalogue méthodique de 3800 Ouvrages, Brochures, Notices et Cartes, relatifs à l'Histoire, à la Géographie et à la Colonisation du Congo. *Bruxelles, 13, rue de Bréderode.* 1 vol. in-12 de 356 pages. Prix : 7 fr. 50

La *Bibliographie africaine* de G. Kayser, publiée en 1887, comprend 2276 travaux au sujet de l'*Afrique* ; la Bibliographie du Congo 1880-1895 de M. Wauters comprend 3800 gravures sur le Congo. C'est dire toute la place que le Congo occupe dans les préoccupations des nations colonisatrices ; cette foule d'ouvrages témoigne de l'intérêt toujours grandissant du Congo.

La Bibliographie de M. Wauters a un classement systématique, rendu indispensable par le relevé d'un très grand nombre d'articles de revues et de journaux qui rendaient le classement alphabétique malaisé et inefficace. Une liste des noms cités dans l'ouvrage facilite de beaucoup les recherches. On peut dire que le secrétaire du *Mouvement Géographique* a fait une œuvre bibliographique de grand mérite, qu'il a rendu aux savants, aux hommes politiques et à l'État du Congo un service

Tous les ouvrages annoncés peuvent être envoyés contre remboursement ou contre envoi du montant en mandat ou en timbres-poste. — Adresser les demandes à M. Oscar Schepens, Directeur de la Société belge de Librairie, rue Treurenberg, 16, à Bruxelles.

En dehors des ouvrages appréciés dans cette REVUE, la Société belge de Librairie n'entend pas recommander les livres simplement annoncés.

immense en leur ouvrant toutes larges les portes des Archives du Congo, un peu dispersées dans tous les pays qui en sont les voisins et qui sont aussi les nôtres.

L. L.

THÉOLOGIE — APOLOGÉTIQUE

DE SAN (LUDOVICI). — *Tractatus de Deo Uno*. Tomus Prior. *Lovanii, excu-
debat Carolus Peeters*. 1 vol. in-8° de 771 pages. Prix : 7 fr. 50.

Voilà un ouvrage capital. Bien qu'inachevé, il sera consulté par tous ceux qui s'occupent des graves questions qu'y traite son savant auteur.

Dans l'*Introduction*, nous trouvons quelques notions générales sur la théologie, sa nature, ses rapports avec la foi et la science d'origine humaine, son but et les divisions de la science théologique.

La *première partie* du traité répond à cette question : comment arrivons-nous à la connaissance de Dieu ? Chemin faisant, le P. De San fait la réfutation de l'ontologisme et de la théorie des idées innées. S'occupant ensuite de la capacité de la raison humaine pour arriver à la connaissance certaine de l'existence de Dieu, l'auteur réfute le traditionalisme. Les arguments pour démontrer l'existence de Dieu sont simplement indiqués. On renvoie pour les développements aux traités philosophiques.

Le *deuxième partie* traite de l'essence divine. Laquelle des perfections divines peut-on considérer comme le fondement logique, la source formelle de toutes les autres ? Suivent des chapitres spéciaux pour chacune des perfections de Dieu : Simplicité (contre l'anthropomorphisme, le polythéisme et le panthéisme) ; Infinité ; Unité (contre le Dualisme) ; Immutabilité (comment celle-ci s'accorde avec la liberté en Dieu, et comment elle n'est pas contredite par la création du monde *in tempore*).

La *troisième partie* expose les attributs divins : Éternité, Immensité, Science. Plusieurs chapitres très intéressants sont consacrés à la science moyenne ou à la manière dont Dieu connaît les futurs contingents et notamment les futurs conditionnels. Dans une note très étendue, en petits caractères, et qui ne compte pas moins de 155 pages, le savant jésuite, fidèle aux traditions de son ordre, combat l'opinion des thomistes sur la prémotion physique. En lisant ces pages érudites et profondes, nous nous sommes rappelé ces paroles du P. Monsabré : « L'esprit catholique n'abdique pas lâchement devant les mystères que l'Église propose à sa croyance ; il ne se prosterne devant l'incompréhensible qu'après l'avoir limité, en concentrant sur lui toutes les lumières qui jaillissent de la raison. Il ne faut pas d'ailleurs imputer à l'Église des opinions qu'elle agréa sans leur donner la suprême consécration de ses définitions. » (28 confér. de N.-D., 1876).

Enfin, dans les dernières pages de volume, le P. De San recherche comment la Providence de Dieu s'accorde avec la liberté humaine. Question intéressante mais difficile : *nodus intricatissimus totius theologiae*.

Nous constatons avec plaisir que le P. De San cite en entier les passages des Pères auxquels ils se réfère. Le contexte est souvent, sinon toujours, nécessaire à l'intelligence des sentences dont on veut s'appuyer.

■ Félicitons le savant théologien philosophe de son beau travail et souhaitons-lui force et courage pour l'achever bientôt.

J. J. D. S.

JURISPRUDENCE — LÉGISLATION.

CLOSSET (G.). — Code rural belge à l'usage des géomètres et des aspirants. *Namur, Wesmael-Charlier.* 1 vol. in-12 de 96 pages. Prix : 2 fr.

DE LEVAL (GASTON). — Le chèque. Doctrine, Jurisprudence, Législations comparées. *Bruxelles, Émile Bruylant.* In-12 de 50 pages.

GILIS (H.). — La Législation belge en matière de sociétés commerciales. *Bruxelles, Ramlot.* 1 vol. in-12 de 64 pages. Prix : 1 fr.

J'aime beaucoup les gros livres poudreux où dort la science du droit attendant le prince Charmant qui doit venir l'éveiller, mais il faut reconnaître que les petites brochures à la portée de tous, claires, simples, alertes ont leurs avantages : il est si peu de prince Charmant en notre siècle d'utilitarisme ! Voilà pourquoi M. Gilis a réuni, en moins de 60 pages, sur un plan méthodique, toute la législation belge sur les sociétés commerciales. Une simple compilation ? En effet, mais c'est si utile une compilation complète.

A. H.

GIRON (A.). — Dictionnaire de Droit administratif et de Droit public. *Bruxelles, Bruylant-Christophe et C^o* 3 vol. in-8° de 1336 pages. Prix : 45 fr.

LAURENT (FRANÇOIS). — Supplément aux principes de Droit civil. Tome I, 1^{re} livraison. *Bruxelles, Bruylant.* 1 vol. in-8° de 152 pages. Prix :

Loi organique de l'Instruction primaire. Coordination des dispositions de la loi du 15 septembre 1895 avec celles de la loi du 20 septembre 1884 qui restent en vigueur. Textes français et flamand. *Gand, Hoste.* In-18 de 40 pages. Prix : 50 centimes.

PETIT (LAMBERT). — Cinq années de la Jurisprudence belge en matière de Notariat. 1888-1892. *Bruxelles, Bruylant.* 1 vol. in-8° de 46 pages. Prix :

M. Petit a extrait de la *Table de cinq années des Pandectes périodiques* toutes les décisions de la jurisprudence belge en matière notariale, les classant méthodiquement et les faisant précéder d'une table alphabétique. Dire ce qu'elle contient suffit pour indiquer l'utilité de cette brochure qui trouvera sa place sur la table de

travail de tous nos tabellions, où elle occupera peu de place, il est vrai, mais où elle deviendra le vade-mecum à chaque instant consulté, au milieu des difficultés de la pratique. A. H.

ROLAND (Aug.). — De la servitude de Halage et de Marchepied. Grande voirie par eau. *Gand, Hoste.* 1 vol. in-8° de 288 pages. Prix : 4 fr.

Téléphone et Tramways électriques à Trolley. Jurisprudence anglaise. The National Téléphone. Company contre Graff Baker. *Bruxelles, D. Stevelinck.* In-8° de 19 pages. Prix : 2 fr.

SOCIOLOGIE — POLITIQUE

DIEPEN (ARMAND). — **De Waarde en de Waarde van den Handenarbeid.** *Antwerpen, Nederlandsche Boekhandel.* 1 Boekdeel van 312 bladz.

JOB. — **La Réforme sociale. L'Esprit nouveau.** *Bruxelles, St. Feron.* In-18 de 48 pages. Prix : 40 centimes.

JOB. — **La Réforme sociale. De la Religion.** *Bruxelles, St. Feron.* In-32 de 68 pages. Prix : 50 centimes.

LANGEROCK (HUBERT). — **Essai sur le Gouvernement local en Belgique.** *Bruxelles, Lebègue et C^o.* 1 vol. in-8° de 194 pages. Prix :

POFFÉ. (EDWARD). — **Het Gilde der Antwerpsche Schoolmeesters.** van af haar ontstaan tot aan hare afschaffing. *Antwerpen, H. et L. Kennes.* 1 vol. in-8° de 164 pages.

ROBYNS (F.-A.). — **Verzameling van antialcoolische Verhalen, gedichten en gezangen.** *Maaseyck, Druk. J. Van der Donck-Robyns.* 1 Boekdeel in-12 van 101 bladz. Prijs : 50 centiemen.

Sous une très belle couverture, ce petit ouvrage contient 35 récits bien choisis, dans lesquels est traité ou plutôt combattu, l'alcoolisme, cette grande plaie de notre époque, parfois sous une forme sévère, plus loin de façon humoristique, mais toujours très émouvante. Il va de soi qu'un tel livre est appelé à faire beaucoup de bien, surtout dans les intérieurs ouvriers.

Quoique spécialement destinés à la jeunesse, les *Récits Antialcooliques*, du fondateur bien connu de la « Ligue scolaire belge contre l'alcoolisme », feront la meilleure impression sur les personnes plus avancées en âge. Pères et mères surtout n'écouteront pas sans émotion leurs enfants lire ce petit livre, qui conviendrait dans tous les ménages comme cadeau aux enfants.

Nous appelons l'attention des personnes charitables sur ce dernier point.

La seconde série des *Récits Antialcooliques*, annoncée par M. Robyns, ne sera pas, espérons-le, la dernière qui verra la lumière par ses soins.

Nous osons même exprimer l'espoir que l'ouvrage, dont nous parlons ici, soit la première livraison d'une « Petite Bibliothèque Sociale », se composant en premier lieu de petits livres populaires, bon marché, contre l'alcoolisme, mais également destinés à faire connaître et apprécier, sous forme de récits, des institutions sociales telles que « Caisses d'Épargne et de Retraite » les « Sociétés de Secours Mutuels », des Maisons Ouvrières, etc.

N. N.

Waarom zijn de boekdrukkersbazen tegen het tarief. *Gent, Hoste.* In-8° van 16 bladz. Prijs : 20 centiemen.

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

BASTIN-LÉFEBVRE (F.). — Jumet, Heigne, Roux et Sart-les-Moines. *Charleroi, Tourneur-Schmitz.* 1 vol. in-8° de 330 pages. Prix : 3 fr.

DE BAETS (l'abbé MAURICE). — M^{gr} Seghers, l'apôtre de l'Alaska. *Gand, A. Siffer.* 1 vol. in-8° de 234 pages. Prix : 4 fr. 50.

L'infatigable secrétaire de Monseigneur l'Évêque de Gand retrace en ce livre la vie d'un grand missionnaire, d'un grand évêque, « le premier martyr d'Alaska ».

Né à Gand en 1839, Mgr Seghers avait été consacré évêque de Vancouver, en 1873. Devenu coadjuteur d'Orégon en 1878, il monta sur le siège archiépiscopal d'Orégon en 1880. Renommé à Vancouver en 1884, il fut assassiné en 1886.

La biographie de Mgr Seghers, faite d'après les sources les plus sûres, et notamment d'après la correspondance du saint missionnaire, est un monument élevé à la mémoire d'un enfant de la Belgique.

Mgr Stillemans dit à l'auteur : « En vous engageant à écrire la vie du grand apôtre de l'Alaska, je savais bien tout ce que vous deviez trouver d'exquises jouissances, dans la recherche des héroïques travaux de celui à qui vous unissaient les liens sacrés du sang ; mais je désirais, avant tout, que les vertus et les œuvres de cet homme fussent retracées et transmises à la postérité, pour l'édification des fidèles, pour l'honneur du diocèse de Gand, et, j'ajouterai, pour la gloire de la Flandre.

» Vous avez répondu à mon appel avec un empressement dont je vous sais gré, et avec un succès sur lequel j'attends avec confiance le jugement des lecteurs éclairés.»

Cette approbation si flatteuse nous permet de recommander ce beau livre pour les distributions de prix et pour les bibliothèques de collège. Il est à la fois instructif et édifiant.

J. J. D. S.

DONNET (FERNAND). — Histoire de l'établissement des Anversois aux

Canaries, au xvi^e siècle. *Anvers, V^e De Backer*. 1 vol. in-8° de 219 pages. Prix : 5 fr.

HAHN (G.) S. J. — **Thomas-Henri Huxley**. *Louvain, Polleunis et Ceuterick*. In-8° de 57 pages.

Huxley, né en 1823, récemment décédé, forme avec Tyndall et Darwin une triade scientifique dont l'Angleterre peut être fière. Huxley, c'était là son ambition, tout comme ses deux confrères, laissera un nom dans la science. Il s'est fait une légitime réputation comme paléontologiste et comme zoologiste. Le P. Hahn, naturaliste très compétent, vient de nous donner une appréciation raisonnée de la vie et des travaux d'un savant avec lequel il a eu d'aimables relations personnelles. Nous ne nous arrêterons pas à relever le talent de Huxley comme professeur, ou conférencier; il excellait donc en plusieurs genres. Grâce à son *humour*, les *lectures* de ce maître trouvaient le meilleur accueil auprès du public anglais et lui valurent une étonnante popularité. Pourquoi faut-il reconnaître que cet homme, si naturellement bon, travailleur opiniâtre confiné dans son cabinet, si digne de connaître et de pratiquer le christianisme, se soit pris de haine pour la scolastique et devenu le créateur de l'*Agnosticisme*? On pense involontairement à la réflexion de Chateaubriand : de grâce, qu'on ne nous donne point pour des nouveautés ce qui a traîné depuis deux mille ans dans les écoles de la philosophie grecque! En effet, d'après Huxley, il n'y a dans ce monde que des phénomènes. Nous n'avons pas le moyen d'arriver à la substance, nous ne pouvons connaître que des accidents. Oh! le beau système! Mais n'allez pas crier pour cela à la banqueroute de la science. Il est clair pour un homme raisonnable que nous ne trouverons jamais l'âme humaine au bout d'un scalpel. Fussions-nous même, M. Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et ministre des affaires étrangères; le chimiste, cherchant à remplacer le miracle par sa science, ne trouvera jamais dans sa cornue la substance d'un œuf ou d'une pomme. C'est nous jeter dans les bras de l'athéisme que de nous faire accroire que Dieu doit être, mais qu'il nous a privé des moyens de constater la réalité de son existence. La bonté infinie pourrait-elle ainsi se moquer de ses créatures? Évidemment non. L'agnosticisme passera; Dieu demeure éternellement. A. D.

KURTH (GODEFROID). — **Glovis**. *Tours, Mame*. 1 vol. in-8° de 630 pages. Broché, prix : 15 fr. Relié, prix : 20 fr.

LAURENT (E.). **Korte levensschets van zijne doorluchtige Hoogwerdigheid Carolus-Andreas-Anthonis**. Bisschop van Constance, Hulpbisschop van Z. E. den Kardinaal-Aartsbisschop van Mechelen. *Mechelen, L. et A. Godenne*. In-8° van 24 bladz.

M. l'abbé Laurent, professeur au collège d'Herentals, vient de publier cette esquisse de la vie de Sa Grandeur Mgr Anthonis, évêque de Constance, auxiliaire de Son Emin. le Cardinal Dechamps. Né à Auzel, d'une famille originaire de Grobben-

donck, le défunt prélat aimait d'une affection toute spéciale cette terre de Campine, où il avait grandi et qui lui rappelait les plus touchants souvenirs. C'est en Campine qu'il décéda, au monastère d'Averbode, l'an 1893, à l'âge de 70 ans.

Monsieur le professeur rend justement hommage aux grandes qualités de Mgr Anthonis, à ses profondes connaissances bibliques, théologiques, canoniques; le défunt prélat connaissait à fond son cérémonial; et il était très fort en philosophie et en botanique. Il avait l'amour des livres: il recherchait une édition princeps et ne dédaignait pas un élzévir.

Le clergé de la Campine, sur l'initiative de M. le Doyen d'Herenthals, a fait placer un monument votif à la mémoire de l'excellent prélat en l'église de Grobbendonck. On nous donne la photographie du gracieux monument; nous avons, en outre, la photographie de Mgr Anthonis. On trouve également dans cet élégant volume l'épithaphe, placée au cimetière d'Averbode, et le texte très réussi d'une épigraphe composée par un littérateur qui n'en est plus à compter ses succès en ce genre délicat. A. C. H. D.

MOELLER (CH.), professeur à l'Université de Louvain: — **Eléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France**. Un épisode de l'histoire des Cours au XVI^e siècle (avec extraits inédits des archives de Paris et de Lille). *Paris, Thorin*. 1 vol. in-8^o de iv-350 pages. Prix: 10 fr.

NOTERDAEME (JÉRÔME): — **Den heuglijken Nacht van den 29 September 1895**. Brugge-Zeehaven. *Brugge, J. Claeys en Zoon*. In-32 van 34 bladz. Prijs: 50 centiemen.

VAN SPEYBROUCK (EDOUARD). — **Bruno van Hollebeke de Bruges, Bruges, Van de Vyvere-Petyt**. 1 vol. in-12 de 46 pages. Prix: 1 fr. 50

LITTÉRATURE — ROMANS

KUFFERATH (MAURICE). — **Lohengrin**. Le Théâtre de R. Wagner, de Tannhäuser à Parsifal. Essais de critique littéraire, Esthétique et Musicale. *Bruzelles, Schott frères*. 1 vol. in-18 de 234 pages.

LOISE (FERDINAND). — **Histoire de la Poésie** mise en rapport avec la Civilisation en Italie, depuis les origines jusqu'à nos jours. *Bruzelles, Alfred Castaigne*. 1 vol. in-8^o de 487 pages. 5 fr.

LANGUE ET LITTÉRATURE FLAMANDES

BROECKAERT (JAN). — **Bastaardwoordenboek**. *Gent, A. Siffer*. 1 boekd. in-8^o van 438 bladz. Prijs: 5 fr.

MOREL (ALBERT). — **Jaloerschheid.** Blijspel met zang in een bedrijf. *Gent, Druk. Roegiers-Van Schoorisse.* In-12 van 24 bladz. Prijs :

MOREL (ALBERT). — **Katharina.** Drama in 4 bedrijven. *Gent, Druk. Roegiers-Van Schoorisse.* In-12 van 68 bladz. Prijs :

MOREL (ALBERT). — **Romeo en Julia.** Oorspronkelijk drama in 4 bedrijven. *Gent, Druk. Roegiers-Van Schoorisse.* 1 boekd. in-12 van 50 bladz. Prijs : 1 fr. 25.

MOREL (ALBERT). — **Trouwe liefde.** Oorspronkelijk blijspel in een bedrijf. *Gent Druk. Roegiers-Van Schoorisse.* In-12 van 24 bladz. Prijs : 85 centiemen.

Ces pièces sont écrites par un ouvrier typographe qui manie assez bien sa langue maternelle, mais auquel manque encore l'expérience des hommes et des choses de la vie, afin d'éviter l'in vraisemblable. Il devra étudier aussi l'art scénique, que l'on ne possède ordinairement que par une longue et sérieuse observation, au théâtre même.

Disons cependant que la tendance de l'auteur est toujours morale, et que ses pièces, avec un petit nombre d'acteurs et sans grands frais de mise en scène, peuvent être jouées dans les cercles ouvriers et par des amateurs des villes de second rang. D.

RODENBACH (ALBRECHT). — **Gedichten.** Bibliotheek van nederlandsche letteren. *Gent, Hoste.* In-12 van 32 bladz. Prijs : 26 centiemen.

ROOSES (MAX). — **Het Nevelingen Lied.** *Gent, Hoste.* In-12 van 32 bladz. Prijs : 25 centiemen.

STOCKMANS (FRANS). — **Novellen- en Schetsenboek.** *Brussel, Willems-Vandenborre.* In-8° van 156 bladz. Prijs :

L'auteur de ce volume donne preuve de beaucoup de sentiment et d'esprit d'observation ; en outre, il peint avec des couleurs attrayantes. Si c'est son premier, nous lui adressons volontiers nos félicitations.

Ces *Novellen en Schetsen* promettent beaucoup.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

LAMEERE (AUG.). — **Faune de Belgique.** Animaux non insectes. Tome I. *Bruzelles, Lamertin.* 1 vol. in-12 de 639 pages, cartonné. Prix : 5 fr. 50.

HUYENS (AUGUST). — **Leçons pratiques de Sciences naturelles,** d'après le programme du 20 juillet 1880. *Namur, Wesmael-Charlier.* 1 vol. in-12 de 183 pages. Prix : 1 fr. 25.

TECNOLOGIE — TRAVAUX PUBLICS

VAN SEYNHAEVE (l'abbé J.). — **La Chicorée**, son histoire, sa culture rationnelle, son travail industriel. *Roulers, J. De Meester*. 1 vol. in-12 de 84 pages. Prix :

Très intéressante monographie de cette plante dont la culture a pris, en ces derniers temps, une si grande extension. L'histoire de la chicorée, sa culture rationnelle et les diverses manipulations qu'elle doit subir avant d'être livrée au commerce, sont détaillées, avec une compétence parfaite, par l'auteur de cette plaquette, très jolie d'aspect ce qui ne gâte rien.

SCIENCES MÉDICALES

BOËNS (le Dr HUBERT). — **L'Art de Vivre**. Traité complet d'Hygiène et de Médecine à l'usage des gens du Monde. *Bruxelles, Hayez*. 1 vol. in-12 de 503 pages.

COPPEZ (Dr H. Fils) et **FUNCK** (Dr M.). — **Contribution à l'usage de l'Étiologie et du Diagnostic des Ophthalmies pseudo-membraneuses**. Traitement de la Diphtérie oculaire par le sérum autitoxique. *Bruxelles, H. Lamertin*. In-8° de 46 pages.

CROCQ (Dr fils). — **Les Névroses traumatiques**. Étude pathogénique et clinique. *Bruxelles, Lamertin*. 1 vol. in-8° de 178 pages. Prix : 4 fr.

VANDUYSE et **DEBERSAQUES** (Dr^{es}). — **Tumeur sacro-coccygienne congénitale avec vésicule oculaire rudimentaire**. *Bruxelles, Lamertin*. In-8° de 12 pages et 3 planches. Prix : 75 centimes.

ETHNOGRAPHIE — GÉOGRAPHIE — VOYAGES

Congo en images (Le), raconté aux enfants. *Bruxelles, J. Lebègue. et C^o*. 1 vol. in-4° de 136 pages, illustré. Prix : 3 fr.

Les histoires en images deviennent de plus en plus nombreuses, grâce aux facilités toujours croissantes des moyens de reproduire tableaux, gravures et photographies. MM. Lebègue viennent de faire un musée congolais à l'usage de la jeunesse ; c'est une revue intéressante même pour les grands. Le livre débute par les pionniers de la première heure : Livingstone — Wauthier — Crespel — Popelin — Vanden Heuvel — Roger — Braconnier — Ramaeckers, etc. M. de Brazza et beaucoup

d'autres Belges et étrangers, les uns, morts là-bas ; le plus petit nombre, revenus. Puis ce sont des tableaux de sites pittoresques ou sauvagés, de mœurs. La photographie des ponts dus à l'industrie des noirs, de marchés, de chasses à l'éléphant, de types de la race, etc. C'est une idée excellente que cette histoire graphique qui s'assimile et se retient sans effort. L. L.

ART MILITAIRE

SALKIN (E.). — Aide-Mémoire sur le service de Campagne d'après le règlement provisoire. Gand, Hoste. 1 vol. in-18 de 160 pages. Prix : 2 fr.

FRÈRE-ORBAN

La vie politique de M. Frère-Orban offre le contraste des fortunes les plus diverses et les plus opposées. De 1842 à 1857, à part une éclipse passagère en 1852, ses idées jouirent d'un crédit croissant ; de 1857 à 1870, il disposa d'une suprématie sans partage ; de 1870 à 1884, son rôle, quoique fort disputé au sein même de son parti, resta considérable ; à partir de 1884, son influence entra définitivement dans la période du déclin ; il se vit bientôt exposé à un isolement qui s'accrut rapidement, et il finit par échouer aux élections législatives de 1894, là même où son ascendant paraissait devoir rester invincible.

D'où vinrent ces revers après tant de succès éclatants ? Ce ne fut pas de l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles : il conservait, au sein d'une vieillesse superbe, une étonnante vigueur de dialectique, de parole et de plume. Faut-il attribuer ces changements de destinée à l'humeur inconstante des hommes qui saluent et abattent tour à tour les mêmes idoles et qui se lassent de l'autorité persistante du même chef ? Peut-être dans quelque mesure ; la volonté puissante de M. Frère a dompté pendant longtemps des volontés plus faibles qui, à la longue, se sont rapprochées et ont formé un faisceau serré de résistances. Mais la cause véritable est ailleurs : il a personifié une époque, ou plutôt, dans cette époque, les tendances d'une seule fraction de la société ; or, l'époque a pris fin et avec elle le règne de la fraction qui prétendait la diriger ; M. Frère leur a survécu : c'est dire qu'il ne pouvait plus être qu'un débris.

L'époque dont je parle est celle de la prépondérance de la bourgeoisie, de ses idées, de ses besoins, celle de son hégémonie intellectuelle et sociale. Elle était entrevue par Siéyès,

lorsqu'il réclamait pour le Tiers-État une sorte de puissance souveraine. Elle s'affirma surtout pendant les dix-huit années de la monarchie de juillet ; elle se prolongea en Belgique au delà de 1848, et, quelles que soient les visées actuelles, la justice commande de reconnaître qu'elle n'a pas été sans mérite et sans fécondité. La bourgeoisie, — j'entends par ce mot les classes aisées qui associent dans des carrières variées le travail de la pensée à un certain degré de richesse, — forme l'élite de la société ; elle brille dans les labeurs de la paix ; elle agrandit sans cesse le domaine de la science et des arts ; elle ouvre largement ses rangs à tous les talents qui s'élèvent des couches inférieures de la société ; elle forme le sommet de l'humanité, ou, si l'on veut, elle en occupe le poste d'honneur.

Mais il était à prévoir qu'une telle époque ne durerait pas, en tant tout au moins qu'elle attribuait à la bourgeoisie une autorité sans mélange : le développement de l'instruction, le désir du bien-être, le progrès des idées d'égalité, les excitations venant, tantôt d'en bas, tantôt même d'en haut, devaient petit à petit favoriser l'avènement du quatrième État, le peuple. On conçoit la difficulté pour un homme politique dont les calculs s'étaient toujours déployés sur un échiquier différent, de s'accommoder d'une situation aussi nouvelle et d'y prendre hardiment sa place. Encore si M. Frère-Orban avait réuni dans ses mains toutes les forces du régime de ses prédilections, et s'il avait su, tout en souscrivant aux concessions nécessaires, les discipliner pour sa défense : mais non ; il avait fait de ce régime un instrument d'hostilité aux influences religieuses et de défiance à l'égard de l'Église ; par là il avait désaffectonné certains catholiques qu'il avait rendus sympathiques à des modifications radicales à l'état des choses existant, en même temps qu'il avait facilité les recrutements du socialisme.

En d'autres termes, il avait voulu faire prévaloir en Belgique la soif de domination exclusive, les préjugés, les conceptions voltairiennes de la bourgeoisie française de la première moitié de ce siècle ; en agissant ainsi, il avait froissé la bourgeoisie catholique et miné aux yeux de beaucoup les avantages d'une organisation politique qui semblait permettre aux gouvernants de ne pas tenir compte des sentiments de la grande majorité des gouvernés. C'est ce qui me faisait dire qu'il avait représenté, non pas même la suprématie d'une classe qui, unie, aurait pu

conserver une action prépondérante, mais celle d'une portion de cette classe qui, cantonnée dans ses haines et ses préoccupations surannées, devait finir pas être battue en brèche de toutes parts. Le discrédit de plus en plus marqué de cette fraction ne pouvait qu'amener celui de M. Frère et la ruine de son influence.

Je ne suis pas étonné, dès lors, que ses dernières années se soient écoulées dans le désenchantement et dans les prévisions pessimistes. Un homme important du parti libéral me disait en 1894 : « M. Frère est très sombre ; il voit les choses fort en noir. » Rien de plus naturel : il avait voulu instituer un régime basé sur un corps électoral très restreint et sur des lois blessant les catholiques ; ce régime ayant disparu, il croyait tout perdu.

* * *

J'ai tâché, par cette vue d'ensemble jetée sur la carrière de M. Frère, de montrer quel est le secret des variations de fortune qu'elle présente. Je ne songe pas à contester la valeur intellectuelle de l'homme politique et les grands talents dont il était doué. S'il a pu pendant si longtemps gouverner son propre parti, c'est qu'il savait ce qu'il voulait, et il n'y a pas de force comparable à celle-là. Il connaissait supérieurement les questions qu'il traitait ; il mettait au service de ses convictions une argumentation ferme et riche, jointe à une grande clarté d'exposition ; parfois même, quand les préventions antireligieuses ne l'égarèrent pas, il s'exprimait en véritable homme d'État. Nombreuses du reste ont été, dans l'ordre économique et financier, les initiatives heureuses qu'il a prises (1), et il serait injuste de méconnaître qu'on lui doive plusieurs lois en faveur des classes ouvrières, bien que ces lois n'eussent qu'une importance secondaire. Il avait une éloquence superbe, mais un peu déclamatoire : M. Dechamps m'a dit un jour que, dans son beau temps, M. Frère leur donnait, à ses amis et à lui, « la chair de poule. » Pendant les discussions de la loi de 1884 sur l'enseignement primaire, je menai M. Denys Cochin l'entendre, et

(1) Je cite, à titre d'exemples, la création de la Banque nationale, de la Caisse d'épargne et de la Caisse de retraite, l'abolition des octrois, le rachat du péage de l'Escaut, la suppression de l'impôt sur le sel, la loi sur les conseils de l'industrie et du travail, etc.

comme je demandais à mon hôte ce qu'il pensait de son talent oratoire, je reçus cette réponse : « Il parle très bien, mais on ne parle plus comme cela » : tout en effet, dès ce moment, vieillissait chez M. Frère. Il a eu des admirateurs, mais peu d'amis ; les rares personnes qui jouissaient de son commerce intime, en vantaient les agréments ; mais en général, il ne se livrait pas ; il préférait dominer ses troupes par la supériorité de ses desseins que de se les concilier par le charme de ses épanchements ; la sensibilité lui manquait ; il ne comprenait pas que le cœur est une force comme l'intelligence. Quant à ses adversaires, il leur refusait la justice ; il ne reculait pour les combattre devant aucun expédient, et l'on s'est maintes fois demandé comment un homme, qui brillait par des qualités transcendantes, croyait nécessaire de recourir vis-à-vis d'eux au dénigrement systématique. Il avait enfin contre la religion et surtout contre le clergé une hostilité d'autant plus vive, qu'elle venait de son éducation et du milieu où il s'était formé : né en 1812, il leur témoignait cette hauteur railleuse et ce dédain méprisant, familiers aux hommes qui ont vécu au temps de Béranger et de Paul-Louis Courier, et d'autant plus enracinés en eux, qu'ils procédaient de l'ignorance. De là il advint que, malgré un amour très sincère de la liberté, il est peu d'hommes qui favorisèrent plus que lui les progrès de la centralisation ; l'État lui apparaissait comme la seule digue efficace contre la domination temporelle du clergé dont il se faisait un épouvantail, et c'est pourquoi il fallait, selon lui, fortifier ses prérogatives et laisser sans appui les œuvres de la liberté.

Tel était l'homme politique chez M. Frère-Orban. Il a eu un tort énorme dont il portera la responsabilité devant l'histoire et dont les effets ont été incalculables : il a fait dévier le parti libéral de la voie où l'avaient placé MM. Rogier, Devaux, Lebeau et Leclercq. Il a été radical dans les questions religieuses, à une heure où la plupart de ses amis étaient favorables aux bons rapports entre l'Église et l'État : ce radicalisme-là a enfanté le radicalisme dans les questions politiques et dans les questions sociales ; à peine ce dernier eût-il commencé à prendre corps, que M. Frère voulut se mettre en travers ; c'était trop tard ; il avait forgé les premiers anneaux de la chaîne ; celle-ci devait désormais s'achever sans lui ; après avoir été à l'avant-garde du libéralisme, lorsqu'il s'agissait de

contrecarrer l'influence de la religion et d'en favoriser les adversaires, il a été relégué à l'arrière-garde, lorsque d'autres problèmes ont surgi.

* * *

M. Frère s'était fait remarquer au Congrès libéral de 1846 ; il s'y était prononcé énergiquement avec M. Forgeur contre l'abaissement du cens et surtout contre son uniformité. Lorsque M. Rogier forma le ministère libéral de 1847, il lui confia le portefeuille des travaux publics. Dès ses débuts, M. Frère s'arrogea dans les conseils de la Couronne un rôle prépondérant ; on se rappelle encore le programme qu'il traça à son propre parti dans un de ses premiers discours politiques : « 1789 a remis aux mains de l'État l'enseignement, la charité et le temporel du culte ; au parti libéral d'accomplir ce programme ! »

La loi de 1842 sur l'instruction primaire répondait aux vœux de la très grande majorité du pays. M. Frère s'en était déclaré, dès l'origine, l'adversaire irréconciliable au conseil communal de Liège, et jusqu'en 1878, il inspira les restrictions que son application loyale eût condamnées. En 1854, il se prononça contre la Convention d'Anvers et il en provoqua l'échec dans un grand nombre de villes. En 1857, il rallia tous les éléments turbulents du libéralisme contre le ministère De Decker au cri révolutionnaire de : à bas les couvents ! En 1861, il exigea l'adoption par le cabinet de deux projets de loi, l'un sur les bourses d'étude et l'autre sur le temporel des cultes, que M. Rogier qualifia, non sans regret, de « deux gros morceaux à avaler ». En 1863, il confia le portefeuille de la justice à M. Bara, particulièrement désagréable à la droite par ses attaques contre le clergé. De 1870 à 1878, il dénonça à maintes reprises nos relations avec le S^t-Siège comme étant une cause de trouble et de danger international pour le pays. En 1879, il présenta une loi sur l'enseignement primaire neutre, et bientôt après une loi sur l'enseignement moyen imprégnée d'un fort esprit de centralisation ; il supprima les *Te Deum* officiels, décréta l'enquête scolaire, persécuta, au point de vue du temporel du culte, les fabriques et le clergé, supprima les exemptions ecclésiastiques en matière de milice. Lorsqu'on envisage toutes ces réformes, on ne peut contester qu'il ait largement

contribué, en entraînant toute la gauche à sa suite et en surexcitant la presse et les associations libérales, à faire du libéralisme, dans ses éléments militants, un parti nettement anti-religieux.

Des membres de l'ancien parti libéral m'ont déclaré que MM. Frère et Bara avaient été amenés par leurs collègues à donner à la loi de 1879 le caractère prononcé qui révolta l'opinion. Lors de l'examen préliminaire de cette loi, M. Frère faisait partie de la même section que moi. A un moment, m'interrompant dans le développement de mes observations, il me dit : « Je vous atteste très sincèrement que je désire que le prêtre vienne à l'école. » Je lui fis remarquer que son collègue, M. Van Humbeeck, qui faisait partie de la même section et était assis à ses côtés, ne partageait pas cet avis. Un peu interloqué, il se contenta de répondre : « Je laisse à chacun son avis. » M. Van Humbeeck ne me contredit pas. C'était lui en effet qui avait triomphé par la présentation de la loi et qui, d'ailleurs, s'attacha à en faire une application violente. Un ancien membre du cabinet de l'époque m'a dit depuis, avec un regret visible : « M. Frère-Orban laissa faire M. Van Humbeeck ! »

Le malheur de M. Frère a été d'être captivé par la passion sectaire, et quand celle-ci l'étreignait, il perdait toute mesure, ses instincts d'homme de gouvernement se voilaient. Rien ne le montre mieux que la rupture des relations diplomatiques de la Belgique avec le S^t-Siège, rupture qu'il consumma en 1880.

Lorsque le ministère libéral de 1878 se forma, une préoccupation se révéla dans les régions supérieures du monde politique : « Il faut, y disait-on, nous attacher à sauver la loi de 1842 et la légation auprès du Vatican. » L'intention était louable ; mais où trouver le moyen de déterminer M. Frère à renoncer aux deux premiers articles de son programme ?

On songea à prier le prince de Ligne qui, avec des nuances modératrices, faisait partie de la gauche, d'insister auprès de M. Frère pour le maintien de la légation du Vatican. Le prince se prêta avec empressement à cette démarche ; il échoua et rendit compte de sa mission dans une longue lettre qu'il écrivit à M^{sr} Vannutelli, nonce à Bruxelles (1). Seulement, M. Frère

(1) M^{sr} Vannutelli a bien voulu à cette époque mettre la lettre du prince de Ligne sous mes yeux.

lui avait déclaré que, tout en rappelant notre ministre à Rome, il ne s'opposerait pas à ce que la nonciature fût maintenue.

Sur ces entrefaites, des déclarations importantes émanèrent du S^t Père.

Dans les derniers temps du ministère de M. Malou, des attaques fort vives à l'adresse de la Constitution étaient parties de certaines plumes catholiques. La droite était convaincue que sa défaite aux élections de 1878 était due en grande partie à cette polémique ; dès le mois de juillet, elle rédigea un mémoire destiné à signaler au S^t-Siège la gravité de cette situation. MM. Malou, le comte de Liedekerke-Beaufort et moi, nous fûmes chargés de remettre ce mémoire au nonce ; M. Beer-naert et moi, d'en communiquer un second exemplaire au Cardinal Dechamps. Le nonce nous répondit qu'il était convaincu que le S^t-Siège prendrait notre démarche en grande considération ; le Cardinal Dechamps promit de nous appuyer.

Deux mois après, des échanges de vues sur la Constitution intervinrent entre le S^t-Siège et le comte Reusens, notre chargé d'affaires à Rome. Ils furent pleinement satisfaisants, et ils servirent de point de départ à de nouvelles instances qui furent tentées auprès de M. Frère pour maintenir notre légation du Vatican. Il parut fort combattu ; finalement, au commencement de l'année 1879, il demanda à faire une communication à la section centrale chargée d'examiner le budget des affaires étrangères. Il fut aussitôt reçu par elle, et il lui déclara — j'en faisais partie — que les échanges de vues qui s'étaient poursuivis entre le S^t-Siège et notre ministre à Rome n'étaient pas sans importance, et que si par là un apaisement pouvait se produire, ralliant tous les Belges autour de la Constitution, l'utilité de la légation serait démontrée. M. le comte Goblet objecta aussitôt, que les évêques venaient de prendre dans la question scolaire une attitude agressive, et que dès lors on ne pouvait espérer une entente durable avec Rome. M. Frère répliqua : « Cela, c'est tout autre chose ; certes, nous conserverons toujours, libéraux et cléricaux, nos questions ; mais le résultat obtenu dans la question constitutionnelle n'en demeure pas moins considérable ; il peut justifier le maintien de la légation. »

En plaçant ainsi en dehors des négociations avec le S^t Siège la question scolaire, en refusant d'en faire dépendre le sort des

relations diplomatiques de la Belgique et du Vatican, M. Frère avait eu une heure de sagesse. Cette heure ne se prolongea pas. Poussé par les éléments extrêmes de son parti, il ouvrit bientôt avec Rome une correspondance au sujet du problème scolaire, et, après bien des pourparlers, il parut avéré qu'il méditait de pouvoir combattre les évêques du pays à l'aide de l'autorité du Souverain Pontife. Celui-ci se refusa à se prêter à ce jeu ; mais en même temps, au mois de mai 1880, dans des instructions pressantes, il recommanda spontanément à l'épiscopat la modération vis-à-vis de ceux qui participaient à l'exécution de la loi d'enseignement de 1879. M. Frère fut immédiatement averti de ces dispositions du S^t-Siège (1). Néanmoins, brusquement, à la veille des élections de 1880 et probablement pour donner un gage aux radicaux, il congédia le nonce apostolique à Bruxelles, en déclarant qu'il rompait tout rapport avec lui. On se rappelle encore la dépêche pleine de dignité et de mesure par laquelle M^{re} Vannutelli répondit à cette incartade.

Une telle rupture blessa profondément les catholiques ; elle était, même au point de vue libéral, inutile ; elle était d'autant plus injustifiable, qu'elle se produisait vis-à-vis d'un Pape qui, bien qu'étant encore au début de son pontificat, avait, par ses premiers actes, fixé l'attention sympathique de l'Europe. Pendant toute cette période, M. Frère s'était montré très surexcité ; un diplomate de marque disait qu'il portait sur sa poitrine l'église de S^t-Pierre. Plus tard comprit-il sa faute ? Toujours est-il qu'il chercha à se justifier en publiant tous les documents relatifs à cette affaire en trois volumes intitulés *La Belgique et le Vatican* ; mais la préface, qu'il plaça en tête de cette publication et qui était fortement empreinte de ce fâcheux esprit de dénigrement que j'ai déjà signalé chez lui, ne fit qu'aggraver ses torts.

J'ai fait mention, avec quelque détail, de cet incident pour montrer que, si parfois M. Frère n'était pas dénué de vues élevées, il finissait presque toujours par céder le pas à ses préoccupations antireligieuses.

Il ne négligeait non plus aucun effort pour retenir son

(1) Je possède sur tous ces points des documents intéressants qu'il serait prématuré de publier.

ancienne hégémonie sur son parti. Quand, sous le cabinet de M. Beernaert, éclata l'affaire Pourbaix, il fut parmi les plus animés à incriminer les ministres, et même, directement interpellé par moi, il déclara qu'il applaudissait à la candidature à Bruxelles, où un siège venait de s'ouvrir, de M. Janson qu'il ne se faisait pas faute, à d'autres moments, d'accuser de félonie politique.

J'ai déjà rappelé l'attitude qu'il prit au Congrès libéral de 1846 dans la question électorale. Vingt ans après, il déclara qu'il ne voulait du suffrage universel ni en un temps ni en deux. En 1871, il vota contre la loi qui abaissait le cens communal à 10 francs. En 1883, talonné par le radicalisme, il présenta pour la province et la commune la loi sur le capacitarat. Plus tard, lorsque surgit la grande question de la revision de la Constitution, il se montra par moments disposé à la conciliation. Je crois même que, pendant les premiers mois de cette période critique, il se fût prêté à des concessions importantes, si M. Beernaert avait consenti à accepter, comme base de la réforme de l'article 47, le système alors en vigueur pour les élections communales. Mais le désir de mettre ses adversaires dans leur tort le hantait sans cesse, et lorsqu'il eut été repoussé dans ses efforts transactionnels par M. Beernaert, il s'opposa à l'adoption de toute proposition dont il n'était pas le père et il amena ainsi l'entente du chef du cabinet avec les radicaux (1).

Les débats de la revision achevèrent d'affaiblir le crédit de M. Frère, et, à partir de ce moment, il se renferma dans un silence presque absolu, que l'âge expliquait, mais auquel sa verdeur ne le condamnait pas.

. . .

De temps en temps cependant, il publiait un écrit ou prononçait un discours qui semblait émaner d'une voix d'outre-tombe. Le programme de sa maturité s'y figeait, et s'il dénonçait avec un remarquable bon sens les erreurs lamentables du socialisme, s'il plaidait avec éloquence la cause de la liberté humaine, il ne parvenait pas à dépouiller ses préventions contre

(1) J'ai raconté ailleurs, en détail, toute cette histoire. (Voir *La revision de la Constitution*, dans *A travers dix années* t. I, p. 27.)

ce qu'il persistait à appeler le cléricanisme, pas plus qu'il ne profitait des leçons de l'expérience pour reconnaître l'insuffisance de l'instruction comme digue aux progrès des maux sociaux. Dans le discours qu'il écrivit en 1894, avec l'intention de le prononcer à l'Association libérale de Liège avant les élections, il s'attacha à signaler les causes de la misère et les remèdes à y appliquer. Parmi ces remèdes, il ne daigna pas mentionner la religion, il ne souligna que l'instruction : « Ce sont, dit-il dans ce plaidoyer, les mœurs qui sont souveraines. C'est pourquoi il faut s'appliquer avant tout, en développant l'instruction, à améliorer à la fois l'état moral et intellectuel de l'homme. Mieux instruit, il apprendra à se défier des panacées sociales qui font tout reposer sur un état économique et matériel et qui pourraient bien n'être que des remèdes mortels. » En s'exprimant ainsi, M. Frère oubliait que l'ouvrier, voué aux travaux manuels, n'a guère le temps de se livrer à l'étude et aux exercices de l'esprit, et qu'étant aux prises avec des passions grandissantes, celle du bien-être notamment qui l'envahit de plus en plus, la religion seule peut le calmer, le réfréner, le discipliner.

Il eut à ce moment le très grand chagrin de voir se retourner contre lui l'arrondissement qui pendant quarante-six ans l'avait investi d'une confiance sans limites. Il est vrai que le corps électoral n'était plus le même. Mais beaucoup pensaient que de longs services rendus à la cause qui lui était chère, joints au renom dont il jouissait, élèveraient sa candidature au-dessus des coups de la fortune. Il n'en fut rien. Lui aussi, il devait subir les effets d'une vérité déjà connue de l'ancienne Rome et qui y avait fait déposer près du Capitole la Roche tarpéienne. Il fut donc soumis au ballottage avec dix candidats catholiques et onze socialistes ou progressistes. Peut-être aurait-il triomphé à la seconde épreuve, s'il avait fait alliance avec les candidats catholiques. Mais il refusa fièrement leurs suffrages et ceux de leurs amis. Dans d'autres temps, en 1848, M. Thiers avait déclaré qu'en présence des périls que courait l'ordre social, sa main était dans la main des conservateurs pour la défense d'intérêts supérieurs qui le touchaient profondément ; M. Frère, lui, ne sut pas se dégager des étreintes de l'esprit anticlérical ; il échoua.

Cet échec hâta-t-il sa fin ? Peut-être bien. Il continua cepen-

dant à suivre de près les événements. Mais il était « sans espérance », suivant l'expression d'un de ses anciens lieutenants, qui avait conservé pour lui un véritable culte.

Pourtant, dans un écrit tracé de son lit au mois de mai 1895 et qui dénotait, en dépit des assauts de la maladie, une étonnante vigueur de pensée et de style (1), il fit une dernière fois l'apologie du parti libéral; il attaqua avec la même passion les catholiques et les socialistes, et comme pour marquer derechef qu'il ne s'était jamais trompé, il exalta l'école neutre!

Un tel aveuglement était impuissant à triompher les événements et à leur imprimer une direction nouvelle. On peut dire de la voix de M. Frère qu'elle était devenue *vox clamans in deserto*. Aussi la pierre qui recouvre sa tombe a-t-elle scellé la fin d'une politique. Une autre politique a pris le dessus, née de la sienne, mais franchissant les bornes où il voulait s'arrêter. Comptait-il empêcher par l'ascendant de sa volonté, qu'elles ne fussent dépassées? On ne sait les rêves qu'un homme peut caresser quand la fortune le place à l'apogée du succès. En tout cas, s'il avait eu plus de clairvoyance, il aurait pressenti les ravages que produirait l'esprit d'iréligion, si vivement encouragé par lui.

Sa mort a été triste : triste au point de vue humain, car il ressentait le froid de l'isolement, et il assistait de plus en plus à l'effondrement de ses calculs et de ses plans; triste au point de vue de l'âme, car les clartés de la foi ne sont pas venues consoler et fortifier ses derniers jours. L'Empereur Sévère, surpris à Yorck par une maladie implacable, disait à l'ami qui soutenait sa tête accablée : « *Omnia fui et nihil expedit*, j'ai été tout et rien ne vaut. » Je me figure que M. Frère Orban a dû, lorsque la mort l'a envahi, murmurer, lui aussi, ces paroles désolées. Maintenant tout est fini d'un homme jadis si puissant; il a eu ses heures de royauté; mais ses desseins se sont évanouis en fumée et sur sa tombe on peut répéter le mot toujours vrai des livres saints : *Et nunc, reges, intelligimini.* »

CH. WOESTE.

(1) La situation présente : ses origines et ses périls.

LE SPIRITISME ⁽¹⁾

(Suite.)

La cause des phénomènes spirites est manifestement douée d'intelligence et de liberté. Les matérialistes eux-mêmes en tombent d'accord. Les causes intelligentes et libres sont : Dieu, l'homme, les âmes des trépassés et les êtres immatériels. Pour des raisons que nous avons exposées, rapporter les faits du spiritisme soit à Dieu, soit à l'homme, soit à l'âme des défunts, c'est impossible.

Il ne nous reste qu'à interroger les êtres immatériels, les esprits proprement dits.

Mais de quel droit, m'objectera-t-on, faites-vous appel à ces créatures mystérieuses ? La Révélation laissée de côté, au seul regard de la raison, l'existence de ces esprits est-elle probable, est-elle seulement possible ?

Possible, certes, elle l'est.

O Dieu, dit Bossuet, qui doute que vous ne puissiez faire des esprits sans corps ? A-t-on besoin d'un corps, pour entendre, et pour aimer, et pour être heureux ? Vous qui êtes un esprit si pur, n'êtes-vous pas immatériel et incorporel ? L'intelligence et l'amour, ne sont-ce pas des opérations spirituelles et immatérielles, qu'on peut exercer sans être uni à un corps ? Qui doute donc que vous puissiez créer des intelligences de cette sorte (2).

Cette existence n'est pas moins probable.

La contemplation de l'univers visible fait entrevoir, laisse deviner un monde invisible. Le monde des corps appelle comme couronnement un monde d'esprits.

Voyez comme dans la nature matérielle, les êtres se succèdent, montent, avancent sur une ligne harmonieusement progressive de perfection.

(1) Voir la *Revue* du 1^{er} novembre et du 1^{er} décembre 1895

(2) BOSSUET. *Élévations sur les mystères*, IV^e semaine, première élévation.

Au plus infime degré du règne minéral, le microscope ne découvre nulle vie, ne saisit aucun mouvement, n'aperçoit pas le moindre dessein d'organisation. C'est à peine si, entre ces éléments amorphes, il nous révèle quelques sourdes affinités. Mais voilà que depuis le grain de poudre jusqu'au plus fin, au plus élégant des diamants, commence une suite non interrompue de la perfection des formes géométriques ; on dirait d'une marche triomphale de la composition élémentaire qui va toujours crescendo jusqu'à sur les frontières inférieures du monde organique, où voltigent des ébauches de cellules qui semblent servir de transition de la matière inorganique au règne végétal.

Avec les végétaux se manifestent la vie et la perfection des tissus, qui ne font que suivre la plus constante des progressions. Voici des organismes rudimentaires, précurseurs de la vie sensitive. Du vibrion, le plus obscur des infusoires, jusqu'au plus noble des animaux, le sang circule, la locomotion, la sensation, l'instinct s'étendent, se déploient dans une gradation admirablement mesurée.

Toute cette création matérielle chante, à l'envi, les gloires du créateur :

L'Océan magnifique

Épandait une voix joyeuse et pacifique,
 Chantait comme la harpe aux temples de Sion,
 Et louait la beauté de la création.
 La clameur, qu'emportaient la brise et la rafale
 Incessamment vers Dieu montait plus triomphale,
 Et chacun de ses flots, que Dieu seul peut dompter,
 Quand l'autre avait fini, se levait pour chanter. (1)

Et, dans un perpétuel concert, les voix des cieux se mêlent aux voix de la terre :

J'étais seul près des flots, par une nuit d'étoiles.
 Pas un nuage aux cieux, sur la mer pas de voiles.
 Mes yeux plongeaient plus loin que le monde réel,
 Et les bois, et les monts, et toute la nature,
 Semblaient interroger dans un confus murmure
 Les flots des mers, les feux du ciel.

(1) *Les feuilles d'automne* : Ce qu'on entend sur la montagne.

Et les étoiles d'or, légions infinies,
 A voix haute, à voix basse, avec mille harmonies,
 Disaient, en inclinant leurs couronnes de feu ;
 Et les flots bleus, que rien ne gouverne et n'arrête,
 Disaient, en recourbant l'écume de leur crête :
 « C'est le seigneur, le seigneur Dieu ! (1) »

Oui ! les astres du firmament, les ondes des mers, les marguerites des prés, les pluies et les rosées, les vents et les tempêtes, les neiges et les glaces, les jours et les nuits, les éclairs et les nuées, les montagnes et les collines, les sources et les fontaines, les troupeaux et les bêtes sauvages, les plantes de la terre, les oiseaux du ciel, les géants de la mer, toutes les forces de la nature, l'univers entier, dans un continuel hosanna, bénit et glorifie Dieu. Toute la création est une harmonie où chaque créature est un son.

Mais tous ces êtres sont dénués de raison ; inconscients, ils ignorent la signification et la portée de leurs actes. Et le Créateur demande l'hommage d'un témoin conscient, l'hommage d'une intelligence qui comprenne et admire son œuvre.

Et voilà qu'au sommet de cette merveilleuse série des corps apparaît l'homme, comme le couronnement de tout l'édifice matériel, comme le roi de la création visible, en qui se résument toutes les perfections des règnes inférieurs. Ce souverain n'est pas seulement un microcosme, un petit monde, comme disaient les anciens ; il est plus qu'un merveilleux abrégé de l'univers corporel ; plus noble est son destin ; en sa personne Dieu a surajouté à la matière une force simple, intelligente et libre. Tandis qu'une partie de nous-mêmes nous attire vers la terre, une autre partie, créée à l'image et à la ressemblance divines, pénètre dans les régions supérieures de l'intelligible pour se nourrir du pain suprasubstantiel du vrai. Seule créature raisonnable de ce monde inférieur, l'homme connaîtra, admirera, parlera, aimera pour ce monde, et rendra à Dieu des hommages plus dignes de ses infinies perfections.

Mais dans tout l'œuvre de la création, n'y aura-t-il qu'une intelligence créée ? L'homme sera-t-il la seule pensée qui connaisse le Seigneur, l'unique voix qui publie ses bienfaits, le seul cœur qui l'adore ? Entre la pensée unie à la matière et la

(1) *Les Orientales* : Extase.

pensée incréée, n'y aura-t-il nul intermédiaire, aucune transition ? La gradation progressive des êtres sautera-t-elle brusquement de l'homme au Créateur ? Cette chaîne si artistement annelée se brisera-t-elle tout à coup à la créature douée d'intelligence mais aussi pétrie du limon de la terre ? La phrase musicale de l'hymne mondial ne se prolonge-t-elle pas dans les sphères d'un monde supérieur ? Au-dessus de la créature humaine, n'est-il pas de chœurs plus harmonieux ? Au-dessus de l'homme, n'y a-t-il que Dieu ?

Ne semble-t-il pas plutôt que l'homme doit servir de passage à une nouvelle série d'êtres qui s'élèveront graduellement jusqu'à Dieu ? L'homme trouve mariés en sa personne les deux éléments qui entrent dans la création, la matière et l'esprit. Ne se rattache-t-il pas, par cette dualité de nature à un double monde ; par son côté matériel au monde des corps, par son côté spirituel à celui des esprits ? Ne serait-il pas tout ensemble le terme de la série des corps et le principe d'une série d'esprits qui continuent dans un monde invisible la mystérieuse chaîne des créatures ? Ne serait-il pas l'anneau qui rattache les corps aux esprits ?

Qui n'en conviendra ? La contemplation de ce monde visible, ne rend-t-elle pas rationnellement probable l'existence d'un monde invisible, peuplé de créatures spirituelles ?

Il y a plus : Ce n'est pas seulement l'étude attentive de l'univers qui laisse soupçonner des substances immatérielles, le plan de la création exige, lui aussi, des êtres dégagés entièrement de la matière.

Le but que Dieu se propose lorsqu'il crée, dit saint Thomas d'Aquin, c'est le bien, qui consiste dans l'assimilation de la créature au créateur. L'assimilation parfaite des êtres à Dieu, ne se peut faire que par l'imitation de l'activité productrice de Dieu. Or, Dieu produit par l'intelligence et la volonté ; la perfection de l'univers exige donc nécessairement des esprits doués d'intelligence et de volonté. En effet, l'assimilation parfaite n'existe pas dans les substances corporelles, qui ne sont qu'une imitation lointaine de l'être et de la vie de Dieu. De même dans l'homme l'assimilation parfaite ne se reconnaît pas. Car l'homme, mélange de matière et d'esprit, ne peut pourtant agir, penser, rien faire, sans la matière.

Les nécessités logiques de l'acte créateur, non moins que la

contemplation de l'univers visible, appellent donc des intelligences spirituelles qui, par une similitude plus grande avec leur auteur et par des perfections qui réfléchissent plus lumineusement les attributs divins, comblent l'abîme entre l'homme et l'Être pur et simple.

Cependant, je le reconnais, ces inductions, si rationnelles, si belles, si resplendissantes qu'elles soient, ne sauraient revêtir le caractère de la certitude. On n'en peut déduire, sûrement, inattaquablement l'existence des esprits. Quand les matérialistes et tous ceux qui rejettent la pneumatologie, c'est-à-dire la science des esprits, m'arrêtent pour me dire : la Révélation, nous la récusons ; si vous voulez nous faire croire aux esprits, il importe de nous démontrer leur existence, scientifiquement, expérimentalement, sans faire appel à la foi ; faute de cette démonstration nous nions la réalité d'esprits mystérieux, habitants d'un monde inconnu, quand dis-je, les adversaires de la pneumatologie tiennent ce langage, j'admets que la science positive, c'est-à-dire la connaissance des phénomènes palpables est dans son droit, elle est dans son rôle, elle reste fidèle à ses principes, en refusant d'inscrire dans ses annales l'existence des esprits. Je ferai seulement observer que l'existence de créatures immatérielles est une croyance universelle dans le genre humain. Et comme le rappelait naguère un très docte conférencier de Notre-Dame de Paris : il y a pourtant quelqu'un qui a plus d'esprit que les savants obstinés à ne croire que ce qu'ils voient, ce quelqu'un c'est tout le monde (1).

Quoi qu'il en soit, je le répète, les natures invisibles ne tombent pas sous les prises de l'observation sensible. La science expérimentale, celle des faits vérifiés par l'observation et l'expérience, ne peut rien nous apprendre là-dessus. Mais grâce à Dieu, la science positive n'est pas toute la science ; il n'y a pas qu'elle au monde. A côté et au-dessus de cette science, il y d'autres certitudes, d'autres vérités qui, elles, s'appuient sur le témoignage infaillible de l'Omniscient. Une de ces certitudes, une de ces vérités, que l'Église propose à notre foi, c'est l'existence d'esprits purs qui ne sont pas par nature unis à des corps. Cette doctrine exige notre adhésion pleine et entière. Pour les chrétiens, la réalité

(1) MONSABRÉ. *Exposition du dogme catholique*. Quinzième conférence.

des natures célestes n'est pas seulement possible ou vraisemblable, elle est une certitude absolue, irréfragable.

Et voilà comblé l'abîme qui séparait l'homme de Dieu. L'hymne de l'univers, commencé à l'infime limite de la création, s'avancant à travers les classifications et les embranchements des règnes, se continuant par l'homme, monte et se poursuit par les milices célestes jusqu'au trône de l'Éternel.

L'école matérialiste et tous ceux qui nient la pneumatologie se voilent la face quand est agitée la question des esprits. A aucun prix ils n'en veulent entendre parler. Comme il leur plaît. Seulement nous ne craignons pas d'affirmer que pour eux le problème du spiritisme demeurera insoluble. Ils sont dans une impasse ; de leur propre aveu, une action intelligente se manifeste indiscutablement dans les merveilles spirites ; et cependant ils sont dans l'impossibilité de trouver une nature pensante à qui ils puissent valablement attribuer ces prestigieux phénomènes. Nous les défions d'assigner au spiritisme une cause satisfaisante, plausible, adéquate, apte à rendre raison de tous les faits. Pour eux, le spiritisme sera toujours un sphinx impénétrable.

Il y a donc des esprits. La raison les présentait, la foi les proclame.

Il ne s'agit pas ici de je ne sais quels êtres élémentals, qui habiteraient les régions supérieures de l'air. Je l'ai déjà dit, semblables créatures n'existent point. Selon la doctrine chrétienne la création ne compte que trois natures : la nature spirituelle ou angélique, la nature purement corporelle et la nature mixte de l'homme. C'est de la nature angélique que nous allons traiter, de ces vertus spirituelles qui, au-dessus de l'homme, dans une gravitation suréminente, continuent la marche ascendante de la création jusqu'à la plénitude de la vie, jusqu'à l'Être par excellence.

Ce monde de substances spirituelles est plus riche en nombre que le monde des substances matérielles. Il dépasse en nombre le sable de la mer et les étoiles du ciel. Les choses les plus parfaites, Dieu les multiplie avec une sorte d'excès. Aux choses corporelles, il donne l'immensité de l'étendue, aux esprits l'immensité du nombre, de sorte que les substances immatérielles

excèdent incomparablement, par leur multitude, les substances matérielles (1).

Cette immense armée d'esprits se groupe dans neuf chœurs, les chœurs s'unissent dans trois hiérarchies.

Ces êtres ultramondiaux seraient-ils le principe efficient du spiritisme ? Ces prodiges, seraient-ils dus à leur intervention ?

Pour répondre à cette question, nous devons nécessairement nous enquérir de la nature de ces esprits invisibles, connaître leurs facultés, leurs fonctions, leur manière d'entrer en relation avec l'homme. Je n'ai pas besoin de prévenir que nous ne faisons pas ici un traité des anges ; nous nous occuperons seulement de ces différents points pour autant qu'ils appartiennent à notre sujet.

Les anges sont, comme Dieu, de purs esprits, sans mélange de matière. N'ayant pas de corps, il n'y a des puissances de l'âme que l'intelligence et la volonté qui leur puissent convenir. Ils vivent d'intelligence et d'amour.

Connaître, c'est le premier acte de ces natures spirituelles. Leur connaissance s'étend à tout ce qui est esprit, à tout ce qui est corps. La création est à nu devant leur intelligence. Ainsi, connaissance de l'homme dans sa double substance, connaissance de son âme, des moyens d'influencer l'âme par l'organisme, et l'organisme par les divers éléments que fournit la nature ; connaissance du corps humain, de ses maladies, avec leurs causes et leurs remèdes ; connaissance des peuples, des familles, des individus, de leur histoire et de leur langue ; connaissance des vérités qui appartiennent au monde moral et à l'essence des choses ; connaissance des choses matérielles, des lois qui président à leur formation, leur conservation, leur développement, leur combinaison et leur transformation ; connaissance de tous les fluides, de tous les éléments, de tous les corps de la nature ; des semences répandues dans l'univers, de leurs propriétés diverses et des usages auxquels on les peut employer ; connaissance des propriétés variées des minéraux, des végétaux, des animaux ; connaissance des corps célestes, de leurs mouvements, de leurs lois et de leurs influences ; voilà, ce qu'il faut nécessairement leur reconnaître (2).

(1) *Sum. Theol.* I p. 9. 50, a. 5, a. 3.

(2) THIBAUDET. *Des esprits.*

L'avenir qu'aucune cause actuellement existante ne saurait amener, qui dépend de la volonté libre de l'homme et des desseins secrets de Dieu, leur est fermé.

Mais il est des choses futures que certains signes présents indiquent d'avance à un observateur attentif; il en est d'autres qui seront produites en leur temps par des causes naturelles déjà actuellement existantes. Un esprit clairvoyant qui comprendrait ces signes et saisirait ces causes, pourrait connaître les événements que les uns signalent et qu'amènent infailliblement les autres. Tous les jours, les hommes conjecturent l'avenir de cette manière. Les esprits angéliques, à plus forte raison, peuvent-ils connaître de cette sorte certaines choses futures par des conjectures d'autant plus certaines qu'ils jugeront mieux des signes et des causes, à raison de leur connaissance plus parfaite et plus sûre. Les choses qu'ils ont observées pendant leur longue existence, la vigueur de leur regard, qui leur donne la puissance d'embrasser beaucoup d'effets dans une seule cause et de savoir la signification des moindres indices, leur permettent de pénétrer dans l'avenir beaucoup plus avant que nous (1).

Nos pensées et nos desseins leur sont également cachés. Dieu seul pénètre le secret des cœurs. Mais, observe saint Thomas, on peut connaître les pensées du cœur par leurs effets. Il n'y a pas que les anges qui puissent ainsi les connaître, l'homme le peut également; car on connaît la pensée de quelqu'un non seulement par les actes extérieurs, mais encore par le changement que subit son visage. A plus forte raison, les anges peuvent-ils connaître de la sorte, puisqu'ils saisissent avec plus de pénétration les modifications cachées que les corps subissent (2). Le moindre signe donc, un simple frémissement du corps, un mouvement imperceptible à tout regard, est pour les esprits angéliques un indice révélateur, une claire manifestation des dispositions de notre âme.

Telles sont la nature et les facultés des anges.

Considérons maintenant leurs fonctions.

Les anges ont des fonctions à remplir, à l'égard de Dieu, à l'égard de l'homme.

(1) THIBAUDET. *Des esprits*.

(2) *Summ. Theol.* I p. q. 57, art. 4.

Adorer Dieu et obéir à tous ses commandements, c'est leur première fonction.

Prosternés devant le trône du Très-Haut, ils chantent incessamment sa gloire et sa majesté, dans de mystérieux cantiques, que seuls ils peuvent chanter. Instruments dociles des volontés divines, ils les exécutent instantanément, sans contredire en rien aux décrets de la Providence. Ils sont l'obéissance parfaite, anéantie.

Par rapport au monde, les esprits célestes sont les coopérateurs de Dieu dans l'administration des choses. Ils ont dans cette administration, pour fonction permanente et universelle, de présider au gouvernement de la nature entière. « Dans le gouvernement du monde deux choses sont à considérer, la raison fondamentale du gouvernement, c'est-à-dire la Providence elle-même, puis l'exécution. Par rapport à la raison fondamentale, Dieu gouverne immédiatement toutes choses ; mais relativement à l'exécution, il y a des choses qu'il gouverne par d'autres intermédiaires (1). » Et, ajoute saint Thomas, comme en vertu de leur forme immatérielle, absolue, intelligente, les anges sont supérieurs à tous les êtres corporels, nous devons croire que tous les corps sont gouvernés par les anges.

Quant à leurs fonctions envers les hommes, il est de foi que Dieu envoie de temps en temps ses anges pour annoncer aux hommes les mystères de l'avenir, intimer ses ordres, faire des promesses, des menaces ou des reproches, châtier les coupables, éprouver les forts, protéger les faibles, consoler les malheureux, combattre des influences maudites, délivrer les opprimés, excercer enfin d'une manière éclatante des offices de justice et de miséricorde (2).

Je ne résiste pas au désir de faire savourer au lecteur le superbe tableau que trace des manifestations angéliques le P. Monsabré :

Voici le chérubin dont le glaive flamboyant s'agite et protège contre toute tentative de retour la porte du paradis perdu (3). Voici les trois hôtes mystérieux qui reçoivent sous la tente du patriarche Abraham une généreuse hospitalité, et qui promet-

(1) *Summ. Theol.* I p. q. 111, a. 1.

(2) MONSABRÉ. *Conférences de N.-D. de Paris*. Exposition du Dogme catholique, quinzième conférence.

(3) GENÈSE III, 24.

tent à Sara, son épouse, un fils de sa vieillesse au nom de Celui pour qui toutes les merveilles sont faciles (1). Voici les deux ministres de la vengeance qui entrent le soir dans l'infâme Sodome, sauvent Loth et sa famille, et font, d'un geste, pleuvoir des torrents de flammes sur les villes criminelles que la colère du Seigneur a condamnées (2). Voici le consolateur céleste qui rassure au désert la plaintive Agar et lui révèle les destinées de son fils Ismaël (3). Voici le messenger sauveur qui arrête le bras d'Abraham, armé pour immoler son fils (4). Voici les saintes phalanges qui montent et descendent une échelle mystérieuse les mains pleines de prières et de grâces (5). Voici les forts qui protègent Jacob contre la colère de son frère Esaü (6). La vie des patriarches est un voyage, les anges en sont les éclaireurs et les guides ; une conversation avec le ciel, les anges y remplissent le rôle sacré d'ambassadeurs, soutenant d'un bout à l'autre, selon l'expression de saint Thomas, le rôle auguste de la divinité.

Quand Israël, devenu un grand peuple, s'enfuit de la terre d'Egypte, un ange lui montre le chemin, va et vient sans cesse de la tête à l'arrière-garde de l'armée pour éclairer et couvrir sa marche. C'est lui qui doit conduire la nation choisie vers le lieu qui lui est préparé. C'est lui qu'il faut honorer et écouter, car le Seigneur lui a donné son nom (7). Le Sinaï est en feu, la gloire de Jéhovah est descendue sur la cime tremblante, le Seigneur parle, et les anges écrivent sous sa dictée la loi sainte qui règlera désormais la vie religieuse d'Israël (8).

Moïse n'est plus, Josué a recueilli son héritage ; tout de suite il entre en rapport avec les esprits célestes. Dans les plaines de Galgala un homme lui apparaît et le menace de son épée nue. Qui es-tu, lui dit Josué, ami ou ennemi ? Ami, répond l'ange, je suis le chef de l'armée du Seigneur, je viens à toi pour t'aider (9). Plus tard c'est un ange qui révèle à Gédéon sa mission

(1) GEN. XVIII.

(2) GEN. XIX.

(3) GEN. XXI.

(4) GEN. XXII.

(5) GEN. XXVIII.

(6) GEN. XXXII.

(7) EXOD. XIV, 19 ; XXIII, 20.

(8) EXOD. XX.

(9) JOSUE V.

de libérateur (1). C'est un ange qui annonce la naissance et la vocation de Samson (2). C'est un ange qui nourrit au désert le prophète Élie (3). Ce sont les anges de Samarie, luttant contre les Syriens, qu'Élisée montre à son serviteur (4). C'est un ange qui frappe nuitamment l'armée de Sennachérib, jonche la plaine de cadavres, et oblige les Assyriens à une fuite honteuse (5). C'est un séraphin qui purifie les lèvres d'Isaïe (6). C'est l'archange Raphaël qui visite la maison de Tobie, conduit son fils au pays des Mèdes, bénit ses noces et le ramène sain et sauf aux bras de ses vieux parents (7). C'est l'archange Gabriel qui descend, à l'heure de la prière, près du prophète Daniël, et lui révèle les grands mystères du Très-Haut (8). Visité par les anges dans la personne de ses pères, de ses chefs et de ses prophètes, conduit par les anges, protégé par les anges, qui fléchissent en sa faveur le cœur des rois (9), le peuple juif rentre dans ses foyers, après soixante-dix ans d'exil. Les gardiens resteront près de lui jusqu'au jour de son grand crime. Alors l'abomination de la désolation envahira le temple saint. On entendra des voix plaintives qui crieront : — « Sortons d'ici ! Sortons d'ici ! — Abandonné par les anges, Israël ne sera plus un peuple.

Mais les messagers de Dieu ne quitteront pas la terre, un ministère plus saint que celui qu'ils ont rempli jusqu'ici les y retient encore. Les temps que vous avez marqués sont révolus : descendez Gabriel et venez annoncer à Zacharie la naissance du précurseur, à la Vierge qui doit enfanter la naissance de l'Emmanuel (10). Bataillons lumineux de la milice céleste, entourez l'étable où repose le divin enfant, répandez-vous dans les plaines de Bethléem et chantez : « Gloire à Dieu au plus haut des cieus, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Voici une grande nouvelle et une grande joie ; un Sauveur

(1) JUDIC VI.

(2) JUDIC XIII.

(3) III REG. XIX.

(4) IV REG. VI.

(5) IV REG. XIX.

(6) ISAÏE VI.

(7) TOBIE.

(8) DANIEL VIII.

(9) LUC I.

(10) LUC II.

aujourd'hui vous est né (1) ». Serviteurs du Très-Haut, prosternez-vous devant son fils, montez la garde autour de cette majesté anéantie, protégez-la contre la persécution d'Hérode et contre les embûches de vos frères tombés, volez au désert, approchez-vous de votre maître et servez-le (2). Si vous le voyez plongé dans la tristesse et près d'agoniser, soutenez sa tête défaillante et réconfortez-le (3). Puisqu'il ne veut pas de vos légions saintes pour l'arracher des mains de ses ennemis, soyez au moins les aides et les hérauts de son triomphe, renversez la pierre du sépulcre qui retient captive sa dépouille mortelle, saluez sa victoire sur la mort, et dites à tous ceux qui l'ont aimé : *Surrexit Dominus vere* : Le Seigneur est vraiment ressuscité (4).

Le Seigneur est ressuscité et monté aux cieux. A-t-il emmené ses anges ? Non. Nous les voyons consoler les apôtres (5), visiter Pierre dans sa prison et le délivrer de ses chaînes (6), emporter l'apôtre Philippe sur le chemin où l'attend un néophyte qu'il doit baptiser (7), annoncer au centurion Corneille que ses prières et ses aumônes ont trouvé grâce devant Dieu et que l'heure du salut est arrivée pour lui (8), rassurer le grand Paul au milieu d'une tempête (9), et réjouir, par d'admirables visions, le doux exilé de Pathmos (10).

Ne croyez pas que ces visions soient le terme des manifestations du monde invisible ; les anges ont leur domicile dans l'Église. Les déserts et les montagnes, les cloîtres et les champs de bataille ont été maintes fois honorés de leurs glorieuses et bienfaisantes apparitions. Maintes fois les saints ont joui de leur douce familiarité, maintes fois les peuples chrétiens ont ressenti les effets de leur puissante protection. L'Église raconte ces merveilles dans ses annales et les chante dans ses hymnes. Cela dure depuis plus de dix-huit siècles, et cela durera jusqu'au grand drame de la fin des temps. Alors, la pâle mort viendra

(1) MATH. II et IV.

(2) LUC XXII.

(3) LUC XXII.

(4) MATH. XXVIII.

(5) ACT. I.

(6) ACT. XII.

(7) ACT. VIII.

(8) ACT. X.

(9) ACT. XXVII.

(10) APOC.

moissonner ce qui reste de humains, alors les esprits célestes réveilleront par leurs clameurs ceux qui dorment dans la tombe, alors un ange ouvrira le puits de l'abîme pour y chasser les réprouvés et s'écriera : *Factum est*, tout est consommé, alors les élus de Dieu se mêleront aux saintes phalanges selon la place qu'ils auront méritée, alors l'épopée angélique et l'épopée humaine seront closes par un éternel *alleluia*.

Cette action intermittente des esprits célestes se greffe en quelque sorte sur une action constante, celle des anges gardiens, dont les fonctions consistent à établir, même à notre insu, des rapports permanents entre le ciel et la terre, à rapprocher les esprits inférieurs par des attraits sympathiques et des pressentiments mystérieux, à préparer, par de saintes inspirations, les âmes qui leur sont confiées à cette dernière et glorieuse transformation qui doit les rendre semblables à eux. Une âme vaut mieux qu'un monde aux yeux de Dieu, c'est pourquoi la Providence députe auprès de chaque âme un esprit vigilant et protecteur. Personne n'est privé de cet ami invisible qui, selon les touchantes expressions de l'Écriture, « ne s'endort jamais à son poste, nous protège dans toutes nos voies, nous porte dans ses mains afin que notre pied ne heurte pas contre la pierre du chemin, détourne la flèche égarée dans le jour et la malice rôdant dans les ténèbres ». Il nous a reçus des mains de Dieu au jour de notre naissance, nous pouvons compter sur sa fidèle garde.

Que les amis de ce monde, rebutés par nos défauts ou nos infortunes, s'enfuient loin de nous ; que la mort, sans pitié pour nos cœurs, ravisse l'un après l'autre ceux que nous aimons, l'ange du Seigneur demeure à nos côtés. Dans l'affliction il console, dans le péril il avertit, dans la lutte il protège, dans le doute il conseille, après la faute il réprimande. Il nous purifie, il nous illumine, il nous perfectionne (1).

Il nous reste à voir de quelle manière les anges entrent en relation avec l'homme.

Pour se mettre à notre portée, les esprits célestes agissent dans le lieu et agissent sur les corps.

Agir dans le lieu, c'est leur manière d'y être. Ils remplissent le lieu, non pas, comme Dieu, par l'universalité de leur

(1) MONSABRÉ. *Conférence de N.-D. de Paris*. Exposition du dogme, quinzième conférence.

présence, mais par la prodigieuse agilité de leurs mouvements. Les anges surpassent en rapidité et l'air et la foudre et la lumière qui nous est envoyée avec une vitesse de soixante-quinze mille lieues à la seconde. La célérité de leurs mouvements est celle de leur volonté. Comme la pensée se transporte instantanément d'un bout du monde à l'autre, ainsi, en un clin d'œil, ces natures spirituelles franchissent des espaces incomensurables.

Leur activité s'exerce aussi sur la matière, sur les corps.

Mais, dira-t-on, des êtres immatériels, n'ayant par conséquent aucun contact avec la matière, pourront mouvoir des corps ? Assurément ; bien plus, la cause première du mouvement est nécessairement simple et intelligente, elle doit être un esprit, la matière étant inerte par elle-même, c'est-à-dire, indifférente par nature au mouvement. Si l'univers n'était composé que de corps, le mouvement n'existerait pas. Les esprits peuvent donc imprimer un mouvement aux corps, soit immédiatement en y appliquant leur force motrice, soit médiatement en se servant d'autres corps. Est-ce que l'âme, substance spirituelle, ne meut pas continuellement notre corps ? Et comme l'activité est en raison de la nature en qui elle réside, les esprits, étant les natures les plus élevées, sont les activités les plus puissantes ; et de même que l'homme peut agir sur les êtres inférieurs à lui, les anges ont l'univers entier pour théâtre de leurs opérations.

Puisqu'ils peuvent mouvoir les corps, ils peuvent aussi les déplacer, les transporter d'un lieu à un autre, les lancer dans l'espace, les tenir suspendus dans l'air, et produire ainsi des phénomènes dont la vue nous saisira d'un étonnement d'autant plus grand que la cause de ces faits restera cachée à nos regards. Que ma main, observe avec raison Thibaudet, que ma main saisisse un meuble et le tienne suspendu dans l'air, rien d'étonnant ; mais que ma main devienne invisible, notre œil ne découvrant plus la cause de cette suspension d'un corps qui se tiendra dans l'air sans soutien apparent, vous serez frappé d'étonnement et vous appellerez cela un prodige. Eh bien, les esprits font de ces prodiges. Les anges n'ont-ils pas transporté la maison de Lorrette de Nazareth en Dalmatie, et de Dalmatie à Lorette ? N'ont-ils pas renversé la pierre qui scellait le tombeau du Christ ?

Ils peuvent aussi agir sur l'air, l'agiter, lui imprimer les vibra-

tions convenables pour produire des bruits, des sons, des paroles, des chants, comme ils le firent à la naissance du Sauveur, au dessus de l'étable de Bethléem ; comme, presque à chaque page de l'Écriture, nous les trouvons conversant avec les hommes.

Connaissant toutes les matières phosphorescentes qui dans la nature sont propres, soit par elles-mêmes, soit par leurs combinaisons avec d'autres, à produire des effets de lumière, ils peuvent à leur gré produire des clartés, comme l'ange qui vint trouver saint Pierre dans sa prison et y fit luire une vive lueur.

Rien de plus facile pour les esprits célestes que de produire des images, des formes sensibles, des fantômes, de revêtir des corps et d'apparaître aux hommes sous une forme humaine. Ces apparitions se produisirent maintes fois au vu et au su de plusieurs témoins ; toute la ville de Sodome vit les anges qui vinrent sauver Loth et sa famille. Selon saint Thomas, c'est au moyen de l'air que les anges forment les corps sous lesquels ils apparaissent. « L'air, tant qu'il est rare, ne prend ni figure, ni couleur ; mais quand il est condensé, il devient susceptible de représenter une figure et une couleur, comme on le voit par les nuages. Ainsi les anges prennent un corps aérien, en condensant l'air, autant qu'il est nécessaire pour lui donner la forme d'un corps (1). »

Ayant la faculté de mouvoir tous les corps, les anges pourront par conséquent aussi mouvoir le corps de l'homme. Le prophète Habacuc était en Judée ; ayant apprêté du potage, il le mit, avec du pain trempé, dans un vase. Il s'apprêtait à le porter dans le champ à ses moissonneurs, quand l'ange du Seigneur lui apparut et lui dit : Portez à Babylone le dîner que vous avez préparé et donnez-le à Daniel qui est dans la fosse aux lions. Habacuc répondit : Je n'ai jamais été à Babylone, et je ne sais où est la fosse. Alors l'ange du Seigneur le prit par le sommet de la tête, et, le tenant par les cheveux, il le porta avec la vitesse et l'activité d'un esprit céleste jusqu'à Babylone, où il le mit au-dessus de la fosse aux lions où était Daniel. Habacuc cria et dit : Daniel, serviteur de Dieu, recevez le dîner que Dieu vous a envoyé... Et l'ange du Seigneur remit aussitôt Habacuc dans le même endroit où il l'avait pris (2).

Les humeurs, le sang, les nerfs, l'imagination, les esprits

(1) *Summ. Theol.* I, p. q. 51, a. 2.

(2) DANIEL. XIV.

organiques de l'homme peuvent également être soumis à l'action des anges. Ils agissent sur nos sens extérieurement et intérieurement. « Extérieurement ils peuvent offrir aux sens de l'homme un objet sensible qu'ils prennent dans la nature ou qu'ils forment eux-mêmes à l'instant ; ce qu'ils font, par exemple, quand ils prennent un corps. Ils peuvent également mettre intérieurement en mouvement les esprits organiques et les humeurs, et par leur moyen modifier les sens... Il est évident que les visions de l'imagination sont quelquefois produites en nous par le mouvement local des esprits et des humeurs, qui sont dans le corps humain. C'est pourquoi Aristote, assignant les causes des visions que l'on a en songe, dit que quand l'animal dort, le sang descend avec abondance dans les organes de la sensation, et qu'avec lui se portent au même endroit les mouvements, c'est-à-dire, les impressions qui sont restées de l'action des choses sensibles qu'on a perçues pendant la veille. Ces impressions étant conservées dans tous les esprits organiques, elles meuvent le principe sensitif de telle sorte qu'il en résulte une apparition, analogue à celle qui s'est produite lorsque la sensibilité a été mue pour la première fois par les choses extérieures. La commotion des esprits et des humeurs peut même être si forte que ces apparitions persévèrent dans l'état de veille, comme on le voit chez les frénétiques et chez tous ceux qui sont atteints de folie. Ainsi, ce qui arrive par la commotion naturelle des humeurs, et quelquefois par la volonté de l'homme, qui se représente, quand il le veut, par l'imagination ce qu'il a d'abord connu par les sens, peut donc être produit par la puissance d'un ange, tantôt par une aliénation des sens, et tantôt sans cela (1). »

Les êtres spirituels agissent sur notre âme directement et indirectement.

Directement : C'est un point généralement admis que les intelligences angéliques insinuent mille suggestions dans notre esprit et dans notre cœur.

Ils agissent indirectement sur l'âme, au moyen des sens. On connaît l'influence du corps sur l'esprit. Toute force, agissant sur les sens, a un retentissement dans notre substance spirituelle et se fait sentir à l'âme.

(1) *Summ. Theol.* p. I, q. 111, a. 4, 3.

Sur notre volonté, les esprits n'ont qu'une action indirecte. Ils ne peuvent la mouvoir directement. Être libre, l'homme reste toujours maître de ses actes et de ses déterminations ; mais les anges peuvent peser sur lui par persuasion, instigation, suggestion.

Voilà la nature, les facultés, les fonctions, les relations des esprits célestes. Quant à leurs dons surnaturels, la grâce et la gloire, il suffit d'en faire ici une simple mention, le cadre de cette étude n'en demande pas davantage.

Qu'on veuille maintenant se rappeler les différents phénomènes spirites que nous avons esquissés dans un premier article, phénomènes matériels, phénomènes intellectuels, matérialisations des esprits. Serait-il *au pouvoir* des anges d'opérer ces prodiges ? *Pourraient-ils* être la cause de ces merveilles ? Evidemment, oui ! Aucun doute n'est possible à cet égard. Tous les phénomènes spirites ne seraient pour eux que jeux d'enfants. Mais, *de fait*, sont-ils les auteurs de ces prestiges ? Les produisent-ils en réalité ? Ici la réponse est absolument négative. La puissance naturelle qu'ont les anges d'opérer les faits préternaturels du spiritisme, la dignité de leur caractère et leur soumission absolue aux volontés divines, leur défendent de l'exercer, de la mettre en pratique. Comment voudriez-vous que de nobles intelligences, des esprits vertueux, supérieurs à l'homme, sur un signe d'un médium quelconque, descendent dans une salle de spectacle, pour venir agiter, et bouleverser des meubles, faire valser un guéridon, tambouriner sur une porte, jeter des ordures à l'assemblée ; tirer les moustaches, jouer de stupides farces aux spectateurs, frapper, égratigner, souffleter les assistants, leur administrer des coups de pied ; tracer sur des ardoises de répugnantes obscénités, d'insipides plaisanteries, des dessins méprisables !

Non, cela n'est pas possible, de la part d'esprits célestes, confirmés dans la grâce et dans la sainteté ; esclaves des volontés divines, ils ne communiquent avec les hommes que pour le bien des âmes et pour des fins dignes de la sagesse et de la bonté de Dieu.

L'agent du spiritisme est, d'ailleurs, menteur, malfaisant, pervers, impie. Allan Kardec, le grand-pontife du spiritisme, nous le certifie lui-même. D'innombrables expériences ont, du reste, confirmé ce témoignage.

Menteur est l'agent spirite : « La rouerie des esprits mystificateurs dépasse quelquefois tout ce que l'on peut imaginer... Il ne faut jamais se laisser éblouir par les noms que prennent les esprits pour donner une apparence de vérité à leurs paroles. Nous remplirions un volume des plus curieux avec l'histoire de toutes les mystifications qui sont venues à notre connaissance (1). »

Malfaisant, il l'est. « Les communications de quelques esprits sont grossières et impies et de telle nature qu'elles répugnent à toute personne qui a la moindre délicatesse de sentiment, car elles sont, selon le caractère des esprits, triviales, ordurières, obscènes, insolentes, arrogantes, malveillantes et même impies (2). »

Pervers, il l'est. « Il y a certains esprits hypocrites, qui, parmi des choses bonnes, insinuent avec habileté et avec une perfidie calculée des faits controvés, des assertions mensongères, afin de duper la bonne foi de leurs auditeurs (3). »

Impie, il l'est. Pour lui, Dieu « est cette cause qui s'appelle Dieu, Jéhovah, Allah, Brahma, Fohe, le Grand Esprit (4). » L'enfer, les esprits ne l'admettent pas : les plus monstrueux malfaiteurs, les pécheurs les plus endurcis, les plus franches canailles finiront quelque jour, par atteindre une félicité finale. Pour eux, il n'existe ni démons, ni anges proprement dits. Le péché originel, la sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ et son Incarnation, dans le sens révélé par l'Évangile et professé par l'Église, ils les nient.

Les fables du paganisme, une morale immonde, remplacent les dogmes et la morale révélés par Dieu.

Le symbole de la religion spirite, le voilà ! Ai-je encore besoin d'ajouter qu'attribuer aux anges les phénomènes du spiritisme serait aussi absurde que blasphématoire ?

Mais, alors, direz-vous, il faut qu'il existe une force spirituelle, raisonnable, libre, supérieure à l'homme, qui soit impie et perverse ?

(1) ALLAN KARDEC. *Livre des médiums*, p. 376.

(2) " " " " p. 172.

(3) " " " " p. 291.

(4) " " *Œuvres posthumes*, p. 27.

LES PREMIÈRES ANNÉES DU ROYAUME DES PAYS-BAS

(Suite.)

Les retards, cependant, que subissait la solution de la crise religieuse causaient plus de dommage à l'État et au gouvernement qu'à l'Église elle-même. Au milieu de l'été de 1816, un fait nouveau le prouva à toute évidence. Les administrations provinciales avaient été réorganisées et mises en harmonie avec les règles posées à leur égard par la Loi fondamentale. Il s'agissait de désigner les personnes appelées à en faire partie. Le ministère éprouva dans cette tâche les plus grandes difficultés : une foule de candidats refusèrent, par scrupule religieux, d'accepter ces fonctions, à cause du serment de fidélité à la Loi fondamentale auquel les membres des États provinciaux étaient astreints. Irrité des résistances qu'il rencontrait, le gouvernement usa de représailles à l'égard des récalcitrants : « L'administration, écrivait la Tour du Pin le 18 juillet, après un grand nombre de refus, est parvenue à avoir le nombre nécessaire. Le gouvernement a montré quelque vigueur dans cette circonstance ; il a fait rayer des registres du corps équestre plusieurs personnes qui avaient été nommées pour en faire partie et qui ont refusé ; il leur a en même temps ôté la qualité de chambellan. On compte parmi ces personnes des hommes distingués par tous les avantages de la société. » — Le baron de Neven donnait des renseignements plus précis : « Vingt-huit membres de la noblesse, disait-il, qui ont refusé de siéger dans l'ordre équestre de leur province, pour ne pas prêter le serment voulu par la Constitution, sont rayés par ordre du Roi des registres de la noblesse, et quatre d'entre eux, chambellans de S. M., ont été déclarés déchus de cette qualité (1). »

(1) Rapport du 18 juillet, de La Haye.

Il est permis de se demander si la vigueur montrée dans ces circonstances était bien opportune. En refusant les charges que le Roi leur offrait, ces personnes obéissaient aux motifs les plus respectables : le gouvernement par ses repréailles, greffait sur le mécontentement du clergé celui de la noblesse et tournait contre lui-même des influences qui lui eussent été précieuses. Un prompt arrangement avec Rome eût évité toutes ces difficultés.

* * *

Ce fut seulement à la fin du mois d'août que les États Généraux abordèrent la discussion publique des divers projets de loi relatifs aux contributions indirectes. Déférant aux vœux des sections, le Roi avait amendé sur plusieurs points ses propositions primitives : il avait notamment consenti à abaisser le taux projeté de l'accise sur la bière. Mais ces concessions furent jugées insuffisantes par la généralité des députés des provinces méridionales. Estimant — avec la Tour du Pin — que la « tendance du gouvernement était tout entière de ménager l'intérêt hollandais (1) » le plus grand nombre d'entre eux émirent des votes négatifs. Seul, le projet relatif à l'accise sur la bière, obtint une adhésion presque unanime, tandis que les taxes sur la tourbe, la houille et les eaux-de-vie indigènes rencontrèrent de trente cinq à quarante opposants (2). La discussion de ces objets si importants ne prit à la seconde Chambre qu'une seule séance, celle du 30 août : il est vrai qu'elle se prolongea de dix heures du matin à six heures du soir.

C'était la 91^e séance de la session et les députés soupiraient depuis longtemps après leurs vacances. Ils attribuaient la longueur de leurs travaux, écrivait la Tour du Pin, le 24 juin, au retard que les Ministres mettaient à leur soumettre les projets de loi : « Il en résulte de l'humeur, de la clabauderie, que » fortifient encore les dispositions peu bienveillantes où l'on » est en général pour le gouvernement, surtout du côté des » Belges. » — « En général, répétait-il le 28 juillet, les députés

(1) Rapport du 30 août 1816, de La Haye.

(2) Les renseignements que je donne sur les travaux parlementaires sont empruntés au compte-rendu même des séances, publié par M. NOORDZIEK : *Verlag der handelingen van de Tweede Kamer der Staten-Generaal*, La Haye, 1863.

ont de l'humeur de voir se prolonger autant cette session. On est peu accoutumé en Belgique et en Hollande au sacrifice de ses intérêts particuliers, on est peu ou point échauffé par le désir de briller, en sorte que chacun redoute ces longues sessions et soupire après le moment de sa liberté. »

Il restait pourtant encore des questions capitales à régler. Pour achever de doter le nouveau royaume d'une législation économique et financière uniforme, il fallait notamment déterminer le système des monnaies et le régime douanier. Le 18 septembre, la seconde Chambre adopta un projet de loi relatif au système monétaire : « Le florin servira d'unité, — » écrivait la Tour du Pin, au cours de la discussion du projet » en sections — la question est de savoir si on lui donnera la » valeur exacte de nos deux francs. Il est possible que parce » que le système d'une perfection mathématique est né en » France, on ne veuille pas l'adopter dans les Pays-Bas (1). » De fait, la loi nouvelle conserva au florin sa valeur courante antérieure (2,1164 fr.), malgré le vœu exprimé par les Belges de voir cette valeur fixée exactement au double du franc : mais ce ne furent point des sentiments hostiles à la France qui inspirèrent au gouvernement et aux Chambres cette décision, ce fut le désir d'éviter les frais d'une refonte générale des anciennes monnaies de la Hollande. Dix jours plus tard, le 28 septembre, la seconde Chambre adopta un projet sur les *convois et licences*, fixant le tarif et réorganisant le service des Douanes, qui laissait beaucoup à désirer. « Le service des Douanes, disait le Ministre de France, est en ce moment aussi bien fait chez nous qu'il l'est mal en Belgique. On m'a assuré que l'on demande à Anvers et à Ostende de 22 à 25% pour introduire en contrebande les denrées en France, tandis que les Français ne prennent pour le même commerce que de 3 à 5 (1). » Les propositions du gouvernement sur les droits d'entrée et de sortie rencontrèrent, aux États-Généraux, une opposition moins *vive* que celle qu'avaient soulevée ses projets sur les contributions indirectes : elles tenaient compte, dans une certaine mesure, des tendances protectionnistes de l'industrie belge, et elles obtinrent ainsi l'adhésion de plusieurs

(1) Rapport de 30 août, de la Haye.

(1) Ibidem.

députés marquants des provinces méridionales. Le projet fut voté par 47 voix contre 30 : au nombre des opposants se trouvaient quelques Hollandais.

Le 3 octobre, enfin, le Roi prononça la clôture de la session. Elle avait compté 106 séances. La Tour du Pin saisit cette occasion pour formuler sur les travaux parlementaires et sur les rapports du Roi avec la représentation nationale, une appréciation d'ensemble :

« Les discussions qui ont eu lieu, écrivait-il le 4 octobre, ont rarement eu de l'amertume à l'égard du Roi ; elles ont toujours porté l'empreinte méritée du respect et de la confiance dans ses intentions et ses sentiments. Les Ministres ont été moins ménagés ; cependant la décence n'a jamais été perdue de vue, et la critique de leurs opérations n'a pas passé les bornes que la raison peut espérer dans les gouvernements représentatifs.

Ces différentes lois étaient pourtant d'une nature délicate ; elles touchaient les intérêts si opposés de la Belgique et de la Hollande. On n'a cessé d'entendre pendant toute cette session, ces deux grandes fractions du royaume se plaindre qu'elles étaient sacrifiées l'une à l'autre ; preuve à peu près certaine qu'on avait tenu le juste milieu entre elles.

C'est au Roi qu'il en faut faire particulièrement honneur, il n'y a pas de doute que sa vertueuse conscience le pousse à l'impartialité envers ses différents sujets, malgré la prédilection naturelle qu'aurait son esprit pour les anciennes Provinces Unies. »

En dehors des Chambres, les relations entre Belges et Hollandais étaient loin d'être marquées au coin d'une sympathie et d'une bienveillance réciproques. Dans son rapport du 14 septembre, daté de La Haye, le Ministre de France, après avoir signalé une nouvelle rixe qui venait d'éclater à Namur, entre soldats belges et soldats hollandais, ajoutait : « On ne passe pas un jour ici sans être frappé de l'aigreur qui règne entre les deux peuples et on l'est également des partialités et des maladresses qui de la part du gouvernement accroissent plutôt qu'elles n'affaiblissent cette disposition ; aussi, je ne croirais pas beaucoup hasarder à faire des conjectures sur la destinée de ces deux peuples, si presque toujours des conjectures n'étaient pas la chose du monde la plus oiseuse à présenter à un homme d'État appliqué à des choses positives. »

* .

La session de 1816-1817 qui s'ouvrit à Bruxelles le 21 octobre, ramena en Belgique, avec la cour et les ministères, le corps diplomatique. Les envoyés des puissances étrangères se trouvèrent ainsi en mesure de fournir à leurs gouvernements, sur la situation des esprits dans les provinces méridionales, des renseignements plus précis et plus détaillés qu'ils ne pouvaient le faire de La Haye. Bruxelles offrait à cette époque un spectacle particulièrement intéressant à cause du grand nombre de Bonapartistes et de Conventionnels qui s'y trouvaient réfugiés. Exilés volontaires ou proscrits par la seconde Restauration, ces personnages cabalaient contre le gouvernement français et publiaient des journaux où les Souverains étrangers étaient chaque jour injuriés ou ridiculisés, au grand scandale du corps diplomatique, qui ne cessait de réclamer du gouvernement hollandais la répression de la licence de la presse et l'expulsion des révolutionnaires étrangers. Pour faire droit en partie du moins à ces réclamations, le Roi avait fait voter par les États Généraux dans leur dernière session, une loi érigeant en délit les attaques contre les gouvernements amis. Mais cette loi ne fut guère efficace et bientôt les plaintes des Ministres étrangers reprirent avec une force nouvelle.

Sans insister sur ce point que j'aurai l'occasion de traiter avec plus de développements lorsque j'étudierai les relations extérieures du royaume des Pays-Bas, je reproduis ici le premier tableau de la situation de la Belgique, transmis par le baron de Binder à Metternich quelques semaines après son arrivée à Bruxelles :

« La situation morale et politique de la Belgique, écrivait-il le 5 novembre, est singulièrement empirée depuis un an que je n'ai été dans ces provinces, et trois semaines d'observation m'en ont fait acquiescer la certitude. A l'époque où j'ai eu l'honneur de vous en offrir le tableau, le seul ferment qui travaillât ce pays-ci, était l'opposition du clergé aux mesures du gouvernement, et un mécontentement assez général de la réunion de la Belgique à la Hollande. Les symptômes qui se manifestent aujourd'hui et qu'on ne peut attribuer qu'à la présence de tant de mauvais sujets sortis de France sous différentes dénominations, et dont les opinions et les principes sont adoptés avec une déplorable légèreté par un peuple dépourvu de caractère national et

systématiquement démoralisé par 30 ans de domination française sont bien plus inquiétants pour la tranquillité future de ce pays. Bruxelles ressemble par ses habitudes, les mœurs de presque toutes les classes de ses habitants, surtout par les idées qui y sont en circulation, à une ville de France du troisième ordre ; mais je dois ajouter qu'à l'époque même où le pouvoir de Bonaparte se débattait encore contre les forces de l'Europe, je n'ai vu, dans aucune ville de France, une corruption de principes aussi générale. La licence des propos y est à son comble : administration intérieure, gouvernements étrangers, rien n'est épargné dans la plupart des sociétés de la seconde classe ; les endroits publics qui fourmillent de Français de toute espèce, ne sont plus fréquentables par les honnêtes gens ; le spectacle, les cafés sont le théâtre de rixes journalières qui dégèrent quelquefois en scènes tragiques. Tout récemment encore, un article du *Nain Jaune* (1) a donné lieu à un duel dont l'objet va occuper les tribunaux dans quinze jours... Les David, Siéyès et autres régicides se promènent publiquement ; les réfugiés français sont accueillis dans toutes les maisons marchandes ou bourgeoises, et le trop fameux lord Kinnaird (2) qui se trouve ici depuis quelque temps en compose sa société habituelle. Malgré la loi publiée contre la licence de la presse, le gouvernement français est attaqué tous les jours dans les feuilles publiques, avec la seule différence qu'on cite ou les gazettes anglaises dont on a tiré les diatribes, ou les ouvrages dont sont extraites les anecdotes injurieuses pour les princes de la Maison de Bourbon. Si M. de la Tour du Pin (qui, ancien préfet de Bonaparte à Bruxelles, n'y saurait jouir de la considération que devrait avoir le Ministre du roi de France et qui n'est sous aucun rapport à la hauteur de sa place) voulait dénoncer ces insolences journalières au ministère que la nouvelle loi charge de recevoir des plaintes de cette nature, il n'y a pas de jour où il ne donnerait trois ou quatre notes. Les feuilles rédigées dans un bon esprit même contiennent des articles compromettants pour la sûreté intérieure du royaume ; et Votre Altesse trouvera dans le n° ci-joint de l'*Oracle* (3) un mandement de M^r l'Évêque de Namur, recommandant

(1) *Journal Bonapartiste*, publié par MM. CAUCHOIS-LEMAIRE, ARNAULT, etc.

(2) Ce personnage avait jadis joué un certain rôle à la chambre des Communes comme membre de l'opposition whig contre le ministère Addington. Il faisait de fréquents séjours sur le continent. Ses relations avec les Bonapartistes de Paris déterminèrent le gouvernement de la Restauration, en février 1816, à l'inviter à quitter la France.

(3) Il s'agit du numéro du 3 novembre 1816. Le mandement de l'évêque de Namur, qui avait pour objet de demander des prières en vue de l'heureuse délivrance de la princesse d'Orange contenait ce passage : « Le Seigneur dans des desseins toujours justes et adorables nous a placés sous le gouvernement d'un Prince qui n'est pas de notre communion religieuse ; mais que

à ses ouailles de prier pour la conversion du Roi et de la famille royale, qui assurément n'est pas fait pour tranquilliser les fidèles et loyaux sujets hollandais du Roi, et dont le gouvernement, grâce à la plus mauvaise constitution qu'on ait jamais fabriquée dans aucun temps et dans aucun pays, n'a aucun moyen d'empêcher la publication. Le mal est sans remède, puisqu'on est parti, dès le principe, de la fausse idée d'un amalgame moral et politique de deux pays diamétralement opposés l'un à l'autre sous le rapport de la religion, des mœurs, de la nature du sol et de l'industrie, et qu'on n'a pas compris (ce dont l'exemple de la monarchie autrichienne donne la preuve la plus saillante) qu'un État peut se composer de provinces diverses, différemment administrées dans leur intérieur, dont l'action, développée par un régime analogue à chacune d'elles, acquiert un surcroît de force dans le centre, parce qu'on n'a pas voulu se dire, enfin, que les Hollandais, qui sont véritablement peuple, puis qu'ils ont d'anciennes mœurs, d'anciennes maximes et d'anciens souvenirs, supportent et réclament même un régime constitutionnel, qui, chez eux, n'est que le gardien de toutes leurs vertus nationales, tandis que la Belgique, trois fois province d'un empire éloigné, n'ayant jamais eu et ne pouvant jamais avoir par sa position géographique de véritable cachet national, ne peut qu'abuser d'une organisation constitutionnelle, qui, en dépit des déclamations de nos jours, n'a jamais été, chez aucun peuple, la source mais le résultat de la civilisation. Il suffirait du spectacle de ce pays-ci pour guérir de leurs théories les faiseurs de constitutions de nos jours, s'il y en avait qui fussent de bonne foi. C'est le Roi qui protège la Constitution puisque seul, dans son royaume, il est responsable de son maintien ; ses Ministres, presque tous hollandais, en connaissent les dangers dans son application aux provinces Belges...

Je le répète, le mal qui résulte d'une fausse organisation politique du royaume des Pays-Bas, est sans remède ; et la Constitution trompant le vœu de ceux qui ont voulu opérer par elle la fusion des deux peuples,

de qualités précieuses ornent l'âme de notre Roi !... Pourrions-nous donc nous refuser à prier pour S. M., pour la Reine, pour toute sa famille... ? Et qui sait d'ailleurs si notre Dieu, propice à nos prières, touché des vertus naturelles de ce bon prince... ne le ramènera pas un jour à la religion de ses ancêtres, au giron de la seule et véritable Église, à l'unité de foi que professent les quatre cinquièmes de ses sujets ? Qui sait si son auguste fils... également l'objet de nos prières, cédant au mouvement de la grâce divine ne voudra pas un jour former avec eux un nouveau lien d'union... Qui sait si la grande duchesse son excellente épouse... ne suivrait pas alors son exemple ?... Notre diocèse n'a-t-il pas eu depuis peu un pareil sujet et éclatant d'édification dans l'heureux retour à l'Église romaine d'une comtesse russe ? etc. » La princesse d'Orange était, les lecteurs de la *Revue* le savent, la sœur du Tzar Alexandre 1^{er}.

en empêchera toujours la réunion sincère. Mais ce mal dont le temps démontrera l'existence aux moins clairvoyants, peut être atténué dans ses effets les plus immédiats et les plus menaçants. Le bannissement des réfugiés français en est le premier moyen ; le maintien d'un ministère hollandais contre les intrigues des Belges qui travaillent à le renverser et à le remplacer par une administration prise dans leur sein, est un moyen plus positif encore. Heureusement, il ne se trouve pas en Belgique un seul talent ou un seul caractère assez marquant pour assurer le succès de cette intrigue, et on est généralement persuadé que les ministres hollandais, presque tous vieilliss dans les affaires publiques, et y portant le calme et la raison qui caractérisent leur nation, peuvent seuls faire mouvoir une machine mal montée qui se détraquerait le jour même où la légèreté, la pétulance et l'ignorance des Belges en entreprendrait la direction. Heureusement le Roi (différent en cela de son héritier présomptif qui, élevé hors de Hollande, a des idées et des habitudes opposées à celles de ce pays, penche ouvertement pour la Belgique, et fixera sûrement un jour sa résidence à Bruxelles), heureusement le Roi est ramené, par ses principes et ses goûts, vers le peuple de ses pères, vers le peuple qui l'a rappelé, et qui, confondant depuis des siècles le nom d'Orange avec l'idée de tous ses intérêts nationaux, lui restera inviolablement fidèle, tandis que la première guerre peut lui coûter la Belgique. Il est à désirer que la santé du Roi, chancelante depuis des années, résiste longtemps encore au travail forcé auquel il se livre, et aux chagrins que lui causent les embarras intérieurs du gouvernement et dont l'effet n'est malheureusement que trop visible en lui. »

Il faut faire dans ce jugement, la part de l'esprit de système. Le baron de Binder se trompait évidemment lorsqu'il disait de la Constitution qu'elle était « la plus mauvaise qu'on ait jamais fabriqué dans aucun temps et dans aucun pays », et lorsqu'il lui attribuait le malaise dont l'État souffrait : l'histoire de la Belgique indépendante a clairement montré que notre tempérament national peut s'accomoder des institutions les plus libérales. Mais le diplomate autrichien se rapprochait davantage de la vérité lorsqu'il affirmait la désastreuse influence exercée sur l'esprit public par la domination étrangère. En rompant brusquement le cours de la tradition nationale et en imposant au pays, sans aucun tempérament, les institutions issues de la Révolution, le régime français fut la cause principale du désarroi où s'agitèrent les partis pendant les années qui suivirent sa chute. Tandis que les conservateurs, déçus dans les espérances qu'ils avaient nourries de voir

l'ancien régime rétabli, s'épuisaient en regrets stériles, leurs adversaires ne prêtaient l'oreille qu'aux doctrines en vogue à Paris, et se faisaient trop souvent les humbles plagiaires du libéralisme français. Incapables en leurs tendances contradictoires de fonder un régime durable, ne s'accordant que pour dénigrer la marche du gouvernement hollandais, les Belges inspiraient aux hommes d'État la conviction que, pareille à la Pologne, leur patrie était destinée à se débattre à jamais dans l'anarchie et l'impuissance. Loin d'être la cause du mal, les libertés constitutionnelles furent précisément le remède auquel les partis eurent recours plus tard, lorsqu'ils conclurent les mémorables transactions d'où sortit, avec la Constitution de 1830, une Belgique unie, forte et prospère.

* * *

Dans la session de 1816-1817, les États Généraux s'occupèrent tout d'abord des mesures propres à atténuer la disette qui sévissait dans le royaume. L'été de 1816 avait été très pluvieux, des inondations calamiteuses étaient venues éprouver plusieurs provinces et presque partout la récolte avait été mauvaise. Le renchérissement inouï des grains, qui en fut la conséquence, était, pour les classes populaires surtout, une source de misères et de souffrances. De toutes parts, en Belgique, on réclamait que le gouvernement interdît l'exportation des grains, et cette demande paraissait d'autant plus justifiée que la France avait prohibé du côté des Pays-Bas la sortie des céréales françaises. Mais les négociants et les armateurs d'Amsterdam se montraient très hostiles à toute mesure de l'espèce, le haut prix des blés étant pour eux une source de bénéfices d'autant plus considérables que la famine atteignait encore d'autres contrées de l'Europe. Une fois de plus, dans une question vitale, les intérêts de la Hollande s'opposaient diamétralement à ceux de la Belgique. La situation, cependant, était des plus tendues : « Si cette libre sortie continuait d'être maintenue, écrivait le 28 octobre la Tour du Pin, il n'est rien moins que sûr que le peuple y souscrive et bien moins sûr encore que l'on pût disposer de forces suffisantes pour réprimer les excès auxquels on peut s'attendre. »

Le 5 novembre, le gouvernement se décida à déposer à la

seconde Chambre un projet interdisant l'exportation des pommes de terre et du blé sarrazin. Adoptée le 8 novembre à l'unanimité, cette mesure parut bientôt insuffisante aux députés belges. Le 12 décembre, un projet dû à l'initiative parlementaire et interdisant *toute* exportation de céréales et de farines fut adopté par 42 voix contre 35. La discussion avait donné lieu à de graves incidents : tandis que les députés hollandais opposés au projet furent sifflés par le nombreux public qui assistait à la séance, la proclamation du vote provoqua de sa part une explosion d'applaudissements. Pour faire respecter la dignité de la représentation nationale, le Président fit évacuer les tribunes publiques.

La première Chambre n'ayant pas sanctionné ce projet radical, le gouvernement usa de nouveau de son initiative et proposa le 20 décembre une mesure intermédiaire : l'exportation des grains et farines serait interdite « par la frontière de » terre du royaume, vers les pays d'où il n'est pas permis » d'exporter ces objets vers les Pays-Bas » ; elle continuerait au contraire à être permise par les ports. On sauvegardait ainsi complètement les intérêts du négoce hollandais, tout en donnant une certaine satisfaction aux Belges. La seconde Chambre adopta ce projet par 72 voix contre 2. Les députés des provinces méridionales avaient émis un vote affirmatif : « Le naufragé, disait M. Reyphins, luttant contre les vagues » en furie, saisit la planche quelque frère qu'elle soit qui s'offre » à sa vue. »

Ce ne fut pas la seule victoire que le gouvernement eut à enregistrer dans les premiers mois de la session. Il obtint successivement à des majorités considérables, voire même à l'unanimité des voix, le vote d'une loi sur la milice nationale, le vote du budget pour 1817, et enfin l'adoption d'un projet rendant la célébration du mariage civil obligatoire avant celle du mariage religieux. Mais quelque importants que fussent ces succès, les Ministres étrangers n'en furent point éblouis, et ils eurent soin d'avertir leurs Cours qu'elles ne devaient pas en conclure à une amélioration de la situation générale du royaume :

« Les choses, écrit la Tour du Pin le 30 décembre au duc de Richelieu, vont ici comme le veut le gouvernement, et cependant jamais gouvernement ne fut plus déprécié, vilipendé, méprisé même, et cela

avec une publicité extrême. Les deux grandes fractions qui partagent la nation, s'aliènent tous les jours davantage. Ce n'est pas de la haine, de ce sentiment là on en revient ; mais c'est bien pis, c'est de l'antipathie. Il est clair que l'application de ce système si à la mode aujourd'hui, d'uniformité et d'unité pour le même royaume a égaré dans la formation de celui-ci. Le Hollandais, par ses habitudes, par sa religion, par ses occupations était essentiellement républicain ; le Belge, par sa religion, par le crédit qu'a conservé son clergé, par l'existence qu'a encore sa noblesse, par sa nature agricole, par ses habitudes constitutionnelles, était essentiellement monarchique. Il ne fallait donc pas réunir sous une loi commune ces peuples si différents. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne pût pas les réunir sous un même Prince : mais ce Prince devrait être plus habile. On peut bien profiter d'une allure donnée et faire aller, même avec des moyens médiocres, des choses auxquelles le premier mouvement a été donné ; mais je n'ai guère vu dans l'histoire qu'il fût donné à la médiocrité de fonder quoi que ce soit. Aussi, Monsieur le Duc, je ne crois pas qu'il y ait la moindre stabilité à ce qui se fait ici ; mais ce serait bien oiseusement occuper votre temps que de jeter en avant des conjectures toujours dépendantes de tant d'événements. »

Le baron de Binder, on le sait, voyait aussi dans la politique d'amalgame l'obstacle majeur à la bonne marche des affaires dans le nouveau royaume. Les dernières difficultés le décidèrent même à ouvrir — avec la réserve que lui imposaient son caractère diplomatique et le défaut d'instructions formelles de la part de sa Cour, — une campagne en faveur d'une séparation administrative des deux grandes fractions de l'État :

« Une administration, écrivait-il le 20 janvier, aussi neuve et aussi dépourvue d'expérience même que l'est celle des Pays-Bas, ne saurait avoir de peine à diriger une assemblée dont la moitié hollandaise lui est dévouée de sentiments et d'opinions, et dont l'autre renferme nombre d'individus qui briguent des places, des récompenses et des distinctions et n'a pas assez d'assiette pour savoir former une opposition organisée. On se tromperait fort, cependant, si l'on voulait inférer du résultat assez satisfaisant des délibérations des États-Généraux une réunion ou un rapprochement seulement, de principes, de sentiments et de vœux entre les représentants des deux grandes divisions du royaume. La brèche est devenue beaucoup plus grande au contraire pendant la session actuelle, et la tendance vers la séparation des deux pays beaucoup plus prononcée. Chacune des questions qui ont été agitées dans l'assemblée a prouvé que les intérêts des Hollandais et des

Belges étaient entièrement opposés par leur nature même ; aucune n'a été nettement décidée, ou dans l'esprit de la chose, ou dans le sens de l'un ou de l'autre des partis ; et le gouvernement, suivant avec obstination un système d'amalgame en législation, a dû se contenter de moyens termes, qui, obligeant les deux pays à des concessions réciproques, là où chacun avait droit à la totalité de la jouissance des avantages de sa position, n'ont au fond satisfait à aucune des réclamations légitimes de ses sujets, et en ont plus ou moins mécontenté toutes les classes... »

Après avoir développé à titre d'exemple, la question de l'exportation des grains, Binder continuait :

« Il est assez simple que tant de faux pas, dont les effets sont devenus si palpables, aient fixé sur les causes d'un mal dont l'existence saute aux yeux, l'attention de ceux qui sont habitués et capables de réfléchir, et aient réveillé la torpeur de la classe, peu nombreuse dans notre siècle de transitions brusques, de ceux qui, dans leurs calculs politiques, font une part considérable au bénéfice du temps. L'opinion que quelques bons esprits avaient conçue, pour ainsi dire en théorie, d'après la connaissance des éléments constitutifs du nouveau royaume des Pays-Bas et le calcul de la probabilité de la fusion de ces éléments, est devenue une conviction presque banale : à l'exception de la classe assez nombreuse de Belges (dans laquelle se rangent beaucoup de membres très influents du gouvernement) qui, ne calculant que l'intérêt isolé et territorial de la Belgique et ne pouvant oublier les avantages qu'assurait à son industrie manufacturière et agricole le contact avec 40,000,000 d'âmes qui composaient le ci-devant grand Empire, ne vise qu'à redevenir partie de la France, espère réaliser ce vœu au premier changement politique en Europe, ou au moment de l'éclat de la première guerre, et applaudit peut-être secrètement aux fautes du gouvernement qui en préparent les voies ; à l'exception de cette classe, dis-je, tous les Belges et tous les Hollandais dont l'opinion compte, arrivent, en partant de points opposés, au même résultat de la nécessité d'une séparation dans l'organisation et administration des deux pays, comme unique moyen d'en maintenir l'existence politique et l'intégrité territoriale, au milieu des chances qui, heureusement peu probables, peuvent cependant résulter de l'état de tension où se trouve encore l'Europe. »

Binder invoquait ici, à l'appui de cette affirmation, un discours prononcé par M. Reyphins au cours des discussions relatives au commerce des céréales. Ce député, l'un des plus brillants parmi les Belges, y avait nettement déclaré que la

source de toutes les difficultés qui assaillaient la législature dans sa mission et qui divisaient la représentation nationale en deux fractions constamment opposées, devait être cherchée dans « une réunion à laquelle n'a point présidé la sagesse (1). » En terminant son rapport, le Ministre d'Autriche disait :

« Mes fréquentes conversations avec ceux des Ministres du Roi dont le caractère et les lumières m'inspirent le plus de confiance, et avec le petit nombre de Belges qui peuvent en faire naître sous ce double rapport, m'ont fait acquérir la certitude qu'ils partagent mon idée que le royaume des Pays-Bas ne saurait se consolider dans son intérieur, et remplir la vocation que lui a donnée l'Europe, à moins qu'une *fédération* entre les deux pays, gouvernés chacun d'une manière analogue à sa situation, ne remplace une *réunion* constitutionnelle et administrative qui n'est possible qu'autant que l'un et l'autre, forcés de sacrifier à une théorie qui n'aura jamais d'existence que sur le papier, une partie des avantages qui leur sont propres, se dévouent à un état de malaise permanent, qu'il est absurde d'espérer de maintenir à la longue, sans provoquer une explosion. Plusieurs des personnes que je viens de désigner à Votre Altesse, connaissant le dévouement absolu du Roi au système contraire, invoquent même à cet effet l'intervention des puissances qui ont créé le royaume des Pays-Bas, et un des Ministres de S. M. a été jusqu'à me parler des moyens d'exécution dont il disposait pour arriver à ce but.

Vous croirez facilement, mon Prince, que je me borne à me prévaloir du droit que chacun s'arroge ici, d'avoir une opinion sur les affaires publiques, et à l'énoncer avec réserve vis-à-vis de personnes parfaitement sûres, dont il m'importe de connaître les dispositions et que j'évite soigneusement de donner au gouvernement l'idée que je veuille influencer sur les affaires intérieures du pays. Je suis persuadé, d'ailleurs, que le Roi opposerait encore un obstacle invincible à la réalisation de ce plan, et quoique (dans la supposition que S. M. revint sur ses idées), je voie la possibilité d'opérer un changement avec calme, et même dans l'esprit de la Constitution d'aujourd'hui, par la réunion d'une double représentation nationale, je sais, d'un autre côté, que les Hollandais sont arrêtés par la difficulté, sinon insurmontable, au moins très difficile à résoudre du partage de la dette nationale, que la Loi fondamentale a rendue commune aux deux pays.

Je demande pardon à Votre Altesse de m'être tant étendu sur ce sujet qui, depuis que nous sommes à Bruxelles, et que les effets du faux

(1) Voir son discours dans NOORDZIEK, ouvrage cité, séance du 27 décembre 1816.

système adopté par le gouvernement deviennent plus sensibles, occupe tous les esprits, et fait l'objet de toutes les spéculations politiques. J'ai bien peur que lord Clancarty, l'un des principaux organisateurs du royaume des Pays-Bas, qui, peu au fait des intérêts du continent, comme la plupart de ses compatriotes, a à peu près envisagé la réunion de la Belgique à la Hollande comme celle de l'Irlande à la Grande Bretagne, et a ouvert la boîte de Pandore sur le royaume des Pays-Bas par les huit articles proposés par lui, que les puissances n'ont consenti que puisqu'ils leur étaient présentés comme l'expression du vœu des deux pays, mais que le Roi a regardés comme des conditions obligatoires et appliqués avec toute la sécheresse de l'interprétation littérale, j'ai bien peur que lord Clancarty, très entier dans ses opinions, ne confirme le Roi dans le système qu'il suit avec tant de persévérance. Comme je ne connais pas de raison politique à l'insistance que le gouvernement d'ici a mise à son retour (1), je ne suis pas éloigné d'admettre que S. M., qui, sans être ébranlée dans ses idées, n'en connaît pas moins l'existence et la généralité des idées contraires, l'ait appelé comme son allié, disposé à défendre un ouvrage commun. Je suis également porté à croire que le baron de Nagell, très-jaloux de l'indépendance de son maître, et croyant voir, dans la liaison intime qui existe entre les Ministres de Russie, de Prusse et moi et qui a pour résultat la plus grande uniformité de marche dans toutes les occasions, une espèce de directoire européen, après avoir plusieurs fois essayé de rompre cet accord, veut se renforcer du crédit de lord Clancarty, qui est exclusivement dévoué à ce gouvernement-ci, et qui portera toujours, dans toutes les réclamations que d'autres puissances pourront faire valoir ici, une partialité décidée pour ce gouvernement, et dans les questions qui intéressent la liberté individuelle ou celle de la presse, toute l'indifférence dont on fait profession dans son pays sous ce double rapport. L'invitation réitérée que m'a faite le duc de Wellington (et que l'extrême ménagement que mes collègues et moi mettons dans nos relations officielles avec le Ministère d'ici rend tout à fait superflue), d'éviter soigneusement l'apparence d'une influence combinée des quatre puissances, tout en maintenant l'esprit de leur union, me paraît autoriser ma supposition. »

* * *

(1) Lors de la restauration de la maison d'Orange, en novembre 1813, lord Clancarty fut accrédité à la Haye comme ambassadeur britannique. Envoyé ensuite comme plénipotentiaire au Congrès de Vienne, il reçut au commencement de 1816 de nouvelles lettres de créance pour les Pays-Bas. Mais il ne tarda pas à être envoyé en mission à Francfort, siège de la Confédération germanique et ne rejoignit son poste, auprès du roi Guillaume, qu'en janvier 1817.

La session de 1816-1817 fut close le 30 janvier, à la grande joie des députés hollandais. Dès leur arrivée à Bruxelles, ils avaient manifesté l'intention de hâter les travaux parlementaires. « Les Hollandais, écrivait la Tour du Pin, le 28 octobre, seront pressés d'abrégier la session ; ils ne sont qu'à vingt lieues de chez eux et se croient au bout du monde. »

Pendant le mois de janvier, le gouvernement avait subi plusieurs graves échecs devant les États Généraux. Le 10, la seconde Chambre rejeta par 59 voix contre 16 un projet sur la protection du commerce et de la navigation dans les ports de la Méditerranée et les Échelles du Levant ; le 23, elle repoussa par 46 voix contre 37, une proposition d'une importance considérable sur les droits de succession ; la première Chambre enfin, refusa son adhésion à un projet adopté par la seconde et créant sous le titre de *poste Royale aux chevaux*, un service régulier et privilégié de transports publics. L'opposition se montra particulièrement agressive dans la discussion du projet sur les droits de succession. « Un député belge, M. Reyphins, écrivait la Tour du Pin, le 24 janvier, l'a particulièrement attaqué sous le prétexte d'en faire ressortir les beautés avec une ironie poussée à un degré d'amertume et de violence, dont les assemblées délibérantes offrent peu d'exemples. La Cour ne cache pas son mécontentement contre cet individu. »

Le baron de Binder vit dans ces derniers événements un argument de plus en faveur d'une séparation administrative, et il résolut d'aborder franchement la question avec l'ambassadeur d'Angleterre, lord Clancarty, qui depuis quelques jours était arrivé à Bruxelles. Ces démarches n'obtinrent d'ailleurs aucun succès :

« Le Roi, écrivait-il de Bruxelles à Metternich, le 31 janvier, est on ne peut plus mécontent de l'esprit qui s'est manifesté dans la session des États Généraux qui vient de se finir et du rejet de plusieurs projets de loi qui a eu lieu dans cette assemblée... S. M. s'est expliquée d'une manière très-forte, vis-à-vis de plusieurs membres belges des deux chambres, sur la teudance constamment opposée aux vues du gouvernement, de leurs votes et de leurs discours. Il y a assurément plus de raison de s'affliger que de s'étonner du résultat des délibérations de la dernière session, dirigée et influencée par la mauvais esprit qui règne dans ce pays-ci, et il faut, dans le gouvernement, toute la prévention que donne l'amour des systèmes, pour ne pas avoir prévu ce résultat ; pour ne pas s'attendre

à voir aller les choses de mal en pis par l'effet des nouvelles élections (qui, pour la prochaine session, ne se feront plus par le Roi, mais par les assemblées provinciales et ne porteront que sur des avocats et des intrigants) ; pour ne pas remonter à la source du mal et comprendre qu'un régime républicain qui convient à la Hollande ne convient pas à la Belgique, qu'un peuple « qui ne veut pas être libre » (comme le disaient ses chefs en 1790) doit être monarchiquement gouverné, que la gêne qu'il éprouve d'une administration contraire à son esprit, le fera constamment tendre vers sa réunion à la France, qui, dans son intérêt isolé et territorial, est naturelle ; pour ne point chercher enfin, de bonne foi, le seul remède possible à un mal dont personne ne nie l'existence.

Lord Clancarty (ainsi que je l'avais prévu) est tout aussi entier que le Roi dans le système contraire, et toutes les conversations que j'ai eues avec lui, m'en ont donné la certitude. La part directe qu'il a eue à la première organisation de ce royaume à part, je crois trouver, dans son opinion, moins de conviction que de politique, et moins de désir du bien-être intérieur de ce pays-ci que de persuasion que le régime auquel est soumis le royaume des Pays-Bas, est le plus propre à assurer à l'Angleterre une influence exclusive. Il jouit de la plus grande confiance du Roi et de ses ministres ; il n'y a pas d'objet sur lequel il ne soit consulté, et il en sera désormais le principal véhicule pour les rapports des autres gouvernements avec celui d'ici. Je ne puis que me féliciter à cet égard de mes bonnes relations personnelles avec cet ambassadeur. »

PROSPER POULLET.

(La fin prochainement.)

L'HISTOIRE DES BOERS

Il est peu d'histoires aussi attachantes que celle des Boers. Le célèbre historien anglais Froude leur a rendu ce témoignage que « leurs aventures et leurs exploits constituent un des chapitres les plus extraordinaires de l'histoire moderne et méritent de plus nobles annales que celles qu'on leur a consacrées jusqu'à présent ».

L'histoire des Boers commence en quelque sorte avec le fameux exode connu sous le nom de « grand *trek* ». Cet exode eut pour cause le mécontentement des Boers contre le gouvernement anglais dans la colonie du Cap. Ils résolurent d'aller à la recherche d'autres contrées où ils pourraient jouir de la liberté. Le Boer aime la liberté au-dessus de toute chose, et il déteste de toute sa haine tout ce qui ressemble à l'oppression. Lorsqu'il n'a point de liberté il errera jusqu'à ce qu'il la trouve, fût-ce dans un désert, au milieu des bêtes fauves. Tout en aimant la liberté, il aime l'ordre et la loi. Ce qu'il voulait fuir en quittant la colonie du Cap, ce n'était point les lois, mais l'anarchie que le gouvernement y tolérait. Il n'y avait ni ordre ni discipline. Les Cafres pouvaient en agir à leur guise : ils pouvaient piller les Boers, et les Boers ne pouvaient se défendre et n'étaient point défendus par le gouvernement. Les choses en étaient arrivées à ce point, que les Boers ne virent d'autre parti à prendre que d'émigrer, ou *trekken*.

Le mécontentement des Boers fut surtout provoqué par l'émancipation des esclaves. L'esclavage avait été introduit au Cap dès les premiers temps de la colonisation hollandaise. Les esclaves étaient de toutes races, Malais, nègres des côtes orientale et occidentale, indigènes de Madagascar, Hottentots et Bushmen. Les lois de l'esclavage n'étaient point bien rigoureuses, et l'ère de l'émancipation s'annonçait depuis longtemps. Déjà en 1803 le gouverneur Janssens défendait l'introduction

des esclaves dans la colonie, et en 1808 le gouvernement anglais prohibait la traite. Mais il fallut encore un quart de siècle avant que le dernier pas fût franchi et qu'il fût mis fin à l'infâme trafic qui se poursuivait depuis tant de siècles. L'émancipation des esclaves fut proclamée en 1835 dans toute l'étendue de l'empire britannique ; mais, de peur que le passage soudain de la servitude à l'affranchissement ne causât des désastres, les esclaves ne devaient être définitivement rendus à la liberté qu'au bout de quelques années. Le 1^{er} décembre 1838, trente-cinq mille individus, qui jusqu'alors avaient appartenu à leurs propriétaires comme des bœufs ou des moutons, allaient devenir libres de travailler pour eux-mêmes. Leurs propriétaires devaient être partiellement indemnisés de leur perte, mais ils ne se contentaient point de ce dédommagement, et les colons hollandais surtout s'indignaient de ce qu'ils considéraient comme un acte injuste. Aussi longtemps qu'ils restaient sur le territoire de la colonie, ils ne pouvaient que se soumettre au nouvel état de choses. Un grand nombre de Boers se mirent donc à rechercher le moyen de se soustraire à un pouvoir qu'ils abhorraient. Ils jetèrent les yeux vers les sauvages contrées du nord, dont ils avaient entendu vanter par les chasseurs Griqua et par leurs propres esclaves les plaines fertiles et giboyeuses que jamais le pied des blancs n'avait foulées. Quand donc se répandit la nouvelle de la prochaine libération des esclaves, les Boers avaient pris leur parti. Avides de la vie libre et insouciantes du désert, pleines d'animosité contre un gouvernement qui les maltraitait et ne les protégeait point contre leurs ennemis, les premiers pionniers de la grande armée des émigrants commencèrent en 1838 leur voyage vers le nord, marchant lentement dans la direction du fleuve Orange.

Le mouvement, une fois commencé, s'étendit rapidement. D'année en année augmentait le nombre de ceux qui vendaient tout ce qu'ils possédaient dans la colonie pour aller grossir le flot des émigrants. La guerre des Cafres, en 1835, et les pertes qu'elle causa, décidèrent beaucoup d'irrésolus. Le gouverneur n'essaya point d'arrêter l'exode qui se produisait sous ses yeux, il ne fit pas le moindre effort pour mettre obstacle au drainage qui privait la colonie de ses plus robustes enfants.

Les émigrants choisirent pour chef Pieter Retief, homme d'une remarquable intelligence, d'une grande bravoure, et d'une admirable piété. Au moment où le gros de l'expédition passa la large et rapide rivière qui devait les séparer à jamais de leur ancienne patrie, ils rédigèrent un document dans lequel ils manifestaient leur intention de conserver leur indépendance dans la contrée inconnue où ils allaient s'établir, et dans lequel ils exposaient les raisons qui les déterminaient à quitter la colonie pour chercher une nouvelle patrie. Ils ne pouvaient, disaient-ils, supporter la perte de leurs esclaves, ni recevoir en compensation un tiers de leur valeur, et ils ne pouvaient endurer les violences et les brigandages des tribus cafres, contre lesquelles le gouvernement était impuissant à les protéger.

Les intrépides émigrants se dirigèrent vers le nord, à travers le territoire qui est devenu l'État libre d'Orange. Ils marchèrent longtemps sans être inquiétés. Les Basutos, occupant les fertiles terres qui s'étendent au pied des Malutis, les tribus des Baralongs et des Mantatis, dont les villages étaient disséminés le long de la route, ne cherchèrent point à s'opposer au passage des étrangers. Les sauvages considéraient avec étonnement les lourds wagons abrités d'une tente blanche qui s'avançaient majestueusement à travers les immenses plaines, et ils fuyaient par crainte de la poudre que déchargeaient les fusils des blancs. Les voyageurs ne manquaient point de subsistances. De grands troupeaux d'antilopes couvraient les plaines herbeuses et offraient une proie facile aux infaillibles coups de fusil des Boers. La terre était fertile, et occupée seulement par de faibles tribus indigènes. Et pourtant les émigrants avançaient sans cesse. Leur but se trouvait à l'est de la grande chaîne de montagnes qu'ils avaient à leur droite, et dont les cimes sourcilleuses semblaient s'opposer à toute tentative de passage dans cette direction.

Mais les maux allaient bientôt venir. Les émigrants marchaient paisiblement, non point en une colonne serrée, mais par groupes disséminés à plusieurs kilomètres de distance les uns des autres, quand, par une journée d'octobre, au moment où les premiers chariots s'approchaient de la rivière Vaal, le perçant cri de guerre des Zoulous s'éleva dans l'air. Soudain une bande de guerriers nus, sortant de leur embuscade,

s'élançait à travers les hautes herbes sur les attelages sans défense. Il s'ensuit une lutte-courte et désespérée, à l'issue de laquelle la malheureuse petite troupe si traiteusement assaillie ne compte plus un homme vivant. Les Matabélés, emmenant les troupeaux des fermiers tués, courent alors vers les tentes blanches des chariots qui leur annoncent l'approche d'une nouvelle bande de pionniers. Cette fois encore les Boers sont attaqués par surprise. Ving-cinq des leurs sont percés par les assagaies des hommes de Moselikatze, mais quelques-uns, qui ont pu échapper au massacre, courent en toute hâte annoncer le terrible désastre aux amis qu'ils ont laissés derrière eux. Les Boers se montrèrent braves et résolus en face d'un danger aussi soudain qu'imprévu. Montant leurs plus rapides chevaux, des cavaliers volent d'un camp à l'autre en ordonnant aux groupes dispersés de se réunir immédiatement. On ne diffère pas d'une minute les préparatifs de défense, on détache du joug les bœufs harrassés, on dispose en carré les massifs chariots, on comble au moyen d'arbustes épineux les intervalles entre les roues, et les derniers préparatifs sont à peine terminés, que surviennent toutes les forces des Matabélés. Abrisés derrière leur rempart de wagons, les fermiers sont décidés à lutter jusqu'à la mort, car ils savent que leur ennemi barbare n'épargnera ni hommes, ni femmes, ni enfants. Les sauvages les attaquent par colonnes épaisses, se baissent sous leurs boucliers de peau, chargent les wagons jusque tout près des roues, et leurs cris aigus dominent presque le bruit des coups de fusil. Les Boers, avec le sang-froid et la précision que donne une longue pratique de la chasse, abattent chaque homme qu'ils visent, tandis que les femmes chargent avec le même sang-froid les fusils de leurs maris et de leurs frères. Si bien que finalement les féroces guerriers se retirent vaincus et fuient dans la plaine, laissant les plus braves d'entre eux couchés dans la poussière autour du camp.

La nouvelle de ce combat parvint au gros des émigrants, qui étaient campés au pied du Thaba Nchu, ou « Montagne Noire ». Ils tinrent conseil. Ces descendants des héros de Haarlem et de Leyde n'étaient pas d'un caractère ardent et emporté, mais d'un esprit grave et résolu. Ils n'aspiraient nullement à verser le sang; mais les Matabélés les avaient

attaqués en traîtres et sans provocation, ils avaient massacré plus de cinquante de leurs amis, ils avaient volé leurs biens et leurs troupeaux. Le conseil résolut de punir Moselikatze et de venger leurs amis par un châtement qui servirait de leçon aux autres tribus. L'expédition fut préparée en peu de temps, et en janvier 1837, une bande de cent hommes choisis, bien montés et bien armés, traversa le Vaal sous la conduite de Gert Maritz. L'attaque fut dirigée contre Mosega, un des Kraals militaires de Moselikatze, et le chef Matabélé paya chèrement sa trahison par la perte de plusieurs centaines de ses guerriers. Les Boers reprirent leurs chariots capturés et s'en retournèrent triomphalement dans leur camp.

Les émigrants avaient eu jusqu'alors le dessein de contourner jusqu'à son extrémité septentrionale la base du Quathlamba; mais maintenant qu'ils rencontraient de l'hostilité chez les tribus indigènes, ils se mirent à rechercher le moyen de traverser immédiatement la chaîne montagneuse. On découvrit une passe, et Retief, à la tête d'une troupe de cavaliers, parvint dans le Natal et se rendit au Kraal de Dingaan, qui avait succédé à Chaka comme roi des Zoulous. Dingaan reçut bien les Boers, qui, après un séjour de quelques jours, retournèrent rejoindre leurs amis de l'autre côté des montagnes. Bientôt après le gros de l'expédition franchit la chaîne à son tour. C'était une tâche périlleuse et difficile de traîner les lourds chariots sur des pentes où il n'y avait aucune trace de chemin, sur le bord des précipices et des ravins. Mais on en vint à bout finalement, et en janvier 1838 les émigrants campèrent sur le versant natalien de la chaîne du Drakensberg. Éloignés des bandes meurtrières de Moselikatze, et confiants dans les bonnes dispositions de Dingaan, les Boers commencèrent à s'émietter de nouveau en petites bandes, ainsi qu'ils l'avaient fait avant que l'attaque des Matabélés ne les contraignît à se réunir pour leur salut. Retief se prépara à visiter de nouveau le chef des Zoulous, dans l'espoir d'obtenir de lui la concession du territoire du Natal pour l'établissement de ses compagnons.

Retief partit en février pour faire sa dernière chevauchée. Une troupe choisie l'accompagnait : ils étaient soixante-dix cavaliers, l'élite des émigrants. Ils marchaient gaiement vers l'est sans que l'ombre de leur destinée prochaine traversât leur

chemin. Et cependant les cœurs inquiets de ceux qui restaient entrevoyaient des malheurs, et ils supplièrent Retief de ne pas avoir confiance envers les Zoulous.

Au bout de deux jours de marche, les fermiers atteignirent le Kraal du chef. Ils furent bien accueillis comme antérieurement, et Dingaan concéda aux émigrants tout le pays situé entre la Tugela et l'Umzimvubu. Les Boers séjournèrent trois jours au Kraal royal, et Dingaan les traita comme ses hôtes favoris. Comme ils étaient près de retourner chez eux, Dingaan les invita à pénétrer dans l'intérieur du Kraal pour contempler une danse militaire exécutée par les guerriers de la tribu. Les Boers entrèrent, après avoir déposé leurs fusils. Le spectacle commença. Avec la grâce et l'habileté qui s'acquièrent par un exercice constant, les guerriers pirouettaient et tournaient dans des cercles de plus en plus étroits, jusqu'à ce qu'ils furent tout près des hommes blancs, qui étaient assis par terre. Tout à coup la bataille mimique se changea en une horrible réalité. A un signal donné, les sauvages s'élançèrent d'un bond sur leurs proies. Il n'y eut pas de résistance. Une mort prompte était tout ce que pouvaient souhaiter les infortunés colons, livrés sans armes et sans défense à la merci d'un ennemi cent fois plus nombreux. Les sauvages les menèrent sur une petite colline voisine et leur fracassèrent le crâne à coups de massue. De soixante-dix braves qui accompagnèrent Retief au Kraal de Dingaan, pas un seul ne revint. L'horrible drame eut pour seul témoin un missionnaire américain, M. Owen, qui le vit de la porte de sa hutte.

Le même jour les armées zouloues partirent du Kraal de Dingaan, et se dirigèrent dans le silence de la nuit vers les camps des Boers. A l'heure où le soleil levant illuminait les hautes cimes du Quathlamba, les infatigables guerriers fondirent à l'improviste sur les bandes éparses qui campaient sur les bords des rivières Bushman et Blaauwkrantz. Attaqués par surprise et à demi-éveillés, nombre de Boers furent massacrés avant d'avoir pu tirer un coup de fusil. Ce ne fut d'abord que terreur et confusion. Mais, revenus de leur première émotion, les fermiers se hâtèrent de disposer les chariots en carré et de se mettre en état de défense. Le combat fut long et sanglant, et un moment la victoire sembla pencher du côté des Zoulous qui étaient accourus en grand nombre et déployaient le plus

grand courage. Mais les colons maniaient leurs fusils avec tant de sûreté et de sang-froid, que chaque balle portait, et finalement ils firent reculer les bandes sauvages. Des centaines de braves perdirent la vie sur le champ de bataille. Ils furent pleurés pendant longtemps, et la petite ville qui s'élève aujourd'hui près de ce lieu funèbre porte encore le nom de *Weenen*, « Larmes ».

Un grand nombre d'émigrants se trouvait encore sur le versant occidental du Drakensberg. Dès qu'ils reçurent la nouvelle de la mort de leurs compagnons, ils traversèrent la montagne pour voler à leur secours. En avril 1838, une troupe de huit cents cavaliers se mit en marche vers le Kraal de Dingaan, sous le commandement de Piet Uys et de Hendrick Potgieter. Les Zoulous ne cherchèrent pas à éviter la bataille. Ils supportèrent l'assaut des blancs avec courage, mais les infatigables fusils des Boers dispersèrent leurs colonnes compactes. Or, pendant que les Boers poursuivaient les fuyards à travers la plaine, ils se disséminèrent en bandes éparses, et les Zoulous profitèrent de cette circonstance pour se rallier et faire volte-face. Uys se trouvait à la tête d'une petite troupe séparée du gros de l'expédition. Les Zoulous fondirent en grand nombre sur la petite troupe, et il s'ensuivit une terrible lutte corps à corps. Uys, tout en combattant avec bravoure, fut blessé à mort par une assagaie. Affaibli par la perte de sang, il supplia ses amis de l'abandonner à son sort. Tandis que ses compagnons s'éloignent de lui, son fils, un garçon de quatorze ans, se retourne et voit qu'une foule de guerriers entoure le mourant. A la vue des armes levées sur le corps de son père abandonné, il ne songe plus un instant à son propre salut, tourne bride, et tout seul se précipite au-devant d'une mort certaine au milieu des sauvages occupés à dépêcher leur victime blessée. Le jeune héros tue de sa main trois Zoulous, puis tombe de sa selle criblé de coups de lance. Ce garçon de quatorze ans sacrifiant sa vie dans le vain espoir de secourir son père mourant est une des plus touchantes figures de l'histoire des Boers. On ne trouve pas dans tous les pays des héros aussi admirables que le jeune Piet Uys.

Découragés par la perte de tant de braves, les émigrants commencèrent à désespérer de trouver jamais une terre où ils pourraient vivre en paix. Quelques-uns ne parlaient de rien

moins que de retourner dans la colonie du Cap, quand ils furent rejoints par une nouvelle caravane de Boers qui venaient de passer les montagnes. L'espoir les ranima, et ils reprirent la campagne contre les Zoulous sous le commandement d'André Pretorius. Ils passèrent la Tugela, et, tandis qu'ils campaient sur les bords de la rivière Umslatoos, ils furent de nouveau attaqués par les Zoulous. Un vigoureux combat se livra autour du rempart de chariots formé par les émigrants, mais finalement les Zoulous furent défaits, laissant trois mille des leurs sur le champ de bataille. Pretorius marcha aussitôt sur le Kraal de Dingaan, et le trouva abandonné. Tout près du Kraal furent retrouvés les squelettes de Retief et de ses malheureux compagnons, qui portaient encore les traces de leurs terribles blessures. Sur les restes de celui qui avait été leur chef, les colons trouvèrent un sac de cuir contenant l'acte par lequel le chef traître cédait aux Boers tout le territoire compris entre les rivières Tugela et Umzimvubu. Le cœur plein de tristesse, Pretorius et ses compagnons recueillirent les ossements de Retief et les déposèrent dans une tombe.

Bientôt après, une guerre civile éclata parmi les Zoulous. Panda, le frère de Dingaan, craignant d'être mis à mort, s'enfuit dans le Natal avec une troupe de guerriers et implora l'aide des Boers contre le roi son frère. Cette démarche fut accueillie avec empressement, et les Boers, avec leurs nouveaux alliés, marchèrent pour la dernière fois contre Dingaan. Ce fut un terrible spectacle que celui des deux armées zouloues se rencontrant sur le champ de bataille, l'une combattant pour la liberté et la vie, l'autre stimulée par l'esprit de vengeance et par la crainte. La lutte fut sanglante et sans merci, et quand elle prit fin, Dingaan était fugitif, et sa puissance brisée à jamais. Il s'enfuit vers le nord, et chercha un asile chez une tribu indigène près de Delagoa Bay. Le meurtrier y trouva le sort qu'il méritait : le peuple chez qui il s'était réfugié, redoutant de le cacher, le mit à mort. Panda fut proclamé roi du Zululand et conclut une solide alliance avec les Boers, qui commencèrent à espérer la fin de leurs misères.

Depuis longtemps un petit nombre de colons anglais étaient établis à Port Natal. Quand parvint à Cape Town la nouvelle du massacre de Retief et de ses compagnons et des combats qui avaient eu lieu entre les Zoulous et les Boers, le gouver-

neur de la colonie du Cap résolut d'étendre son autorité jusqu'à la Tugela. Une petite troupe fut envoyée à Port-Natal, mais au bout d'une année d'inaction, elle fut rappelée vers la fin de 1839. Les Boers de leur côté, après avoir placé leur allié Panda sur le trône du Zululand, fondèrent la république de Natalia. Ils regardaient leur nouveau pays comme un État indépendant, et ils désiraient faire partager cette opinion par le gouvernement anglais. Mais cette prétention ne fut pas accueillie, et en 1842 les Anglais reprirent possession du Natal. Les Boers, en effet, se trouvaient en conflit avec une tribu indigène dont le pays était très voisin de la frontière de la colonie du Cap, et le gouverneur craignait le renouvellement, dans le voisinage de la colonie, des terribles scènes qui s'étaient passées dans le Zululand. Quand les troupes britanniques arrivèrent dans le but d'occuper la contrée, les Boers résolurent de leur résister : une escarmouche eut lieu, dans laquelle ils infligèrent des pertes sérieuses aux Anglais. Ils bloquèrent ensuite la garnison dans sa petite forteresse. Il n'y avait aucune issue, aucune voie de retraite. L'épuisement des vivres était l'affaire de quelques jours, et, à moins qu'un secours ne vînt du dehors, la reddition était certaine.

Le secours ne pouvait venir que de la colonie du Cap, et la difficulté était de faire parvenir si loin la nouvelle de la situation désespérée de la petite garnison. Il n'y avait aucune chance de faire parvenir une dépêche par mer, et le voyage par terre, de Port-Natal au premier poste anglais, était long et périlleux. Il se trouva pourtant un homme assez décidé pour l'entreprendre : c'était un colon anglais du nom de Richard King. Il partit à cheval, dans l'obscurité d'une nuit d'hiver, et emmena avec lui un cheval de rechange. Pendant de longs jours il chevaucha, tourmenté par la faim, luttant contre la fatigue, marchant à travers les buissons épineux, franchissant les deux cents rivières qui tombent du Drakensberg dans la mer, bravant les dangers qu'il avait à attendre des hommes et des animaux. Le vaillant cavalier poursuivit sa route jusqu'au bout, soutenu par la pensée qu'il avait laissé des cœurs inquiets dans le petit fort, et que lui seul pouvait apporter du secours. Le succès couronna ses courageux efforts. Dix jours après son départ du Natal, King entra avec son cheval fourbu dans les rues de Graham's Town et fit son rapport. Sans retard des

renforts furent envoyés de Cape-Town et d'Algoa Bay. Dans la nuit du 24 juin, les assiégés de Port-Natal, à demi-morts de faim, aperçurent avec joie, du côté de la mer, les feux qui leur annonçaient du secours. Quand, au point de jour, la frégate *Southampton* apparut dans la baie, bondée de troupes, les Boers levèrent le siège et se dispersèrent. La paix fut conclue, les Boers renoncèrent à regret au pays pour la conquête duquel ils avaient versé leur sang, et le Natal fut proclamé territoire britannique en mai 1843.

N'ayant pu fonder un État indépendant dans le Natal, les Boers songèrent à s'établir de l'autre côté du Drakensberg, dans les plaines qu'arrosent le Vaal et l'Orange. Là encore ils allaient lutter contre les Anglais. En 1845 sir Peregrine Maitland proclama la souveraineté de la Grande Bretagne sur la contrée qui s'étend entre la rivière Orange et le Vaal, et qui s'appelle aujourd'hui l'État libre d'Orange. Un grand nombre de Boers s'y étaient établis, et des querelles s'élevaient fréquemment entre eux et les indigènes. En 1848 Sir Harry Smith confirma la proclamation de Maitland. Beaucoup de fermiers étaient satisfaits de la protection qu'ils trouvaient dans le nouvel état de choses, mais d'autres supportaient mal une sujétion qui ne leur permettait pas de vivre où ils voulaient ni comme ils voulaient. Ils se mirent en rébellion ouverte sous la conduite de Pretorius. Ils haïssaient la domination anglaise, et ils pensaient qu'à une si grande distance de la capitale ils pourraient impunément s'en affranchir. Mais Sir Harry Smith ne perdit point de temps. Il traversa l'Orange à la tête d'une petite force militaire, et marcha rapidement sur les révoltés. A Boomplaats, près de Smithfield, une bataille eut lieu entre les Boers et les Anglais. Après un combat acharné les premiers furent défaits, ce qui mit fin à la révolte. Pretorius se retira dans l'intérieur avec quelques-uns de ses compagnons, traversa la rivière Vaal, et fonda la république du Transvaal, dont la capitale actuelle, Pretoria, porte encore son nom.

L'année 1854 fut marquée par un de ces soudains changements de politique dont l'Anglèterre a souvent fait preuve en Afrique australe. Après la bataille de Boomplaats Sir Harry Smith laissa le major Warden à Bloemfontein en qualité de Résident britannique. Cet officier eut une tâche ardue à remplir. Beaucoup de fermiers n'étaient qu'à demi-loyaux envers

le gouvernement britannique, et la situation se compliquait des querelles et des luttes continuelles entre les tribus indigènes. Le Résident fut mêlé à une de ces disputes, et il se trouva du côté le plus faible, sans pouvoir disposer de forces capables de le secourir. Les bourgeois refusèrent d'entrer en campagne, et il s'ensuivit finalement que Sir George Cathcart dut accourir de la lointaine colonie du Cap avec une force de deux mille hommes, avant que le chef Moshesh, avec lequel le Résident était en conflit, pût être réduit à se soumettre (1852). Le gouvernement de la métropole, alarmé de ce nouvel incident survenant immédiatement après une guerre coûteuse contre les Cafres, décida de renoncer à une possession aussi dispendieuse et qui semblait être de peu de valeur. Un commissaire spécial, Sir George Clarke, fut envoyé à Bloemfontein en 1853. Beaucoup d'habitants supplièrent en vain le gouvernement de ne point retirer sa protection. Le 23 février 1854 le drapeau anglais fut emmené, et une poignée de fermiers, choisis par leurs camarades, prirent en main les affaires de l'État. La République de l'État libre d'Orange fut proclamée, et les fermiers abandonnés à eux-mêmes regardèrent en face les difficultés et les dangers de leur nouvelle situation. Ils eurent à lutter contre beaucoup d'obstacles, mais leur courage triompha de tout, et l'État libre prospéra et se développa comme les autres États de l'Afrique australe.

Telle est l'origine des deux républiques fondées par les Boers, l'État libre d'Orange et la République sud-africaine du Transvaal. On se rappelle de quelle façon sommaire l'Angleterre s'annexa le Transvaal en 1877. Cette annexion arbitraire provoqua chez les Boers la fameuse guerre de l'indépendance, où les troupes britanniques furent repoussées dans toutes les rencontres. Le premier engagement, à Bronkers Spruit, fut suivi d'un soulèvement général des Boers dans toute l'étendue du Transvaal ; les troupes britanniques, qui étaient disséminées dans tout le pays, furent assiégées dans leurs forts. Pretoria, la capitale, fut bloquée comme les autres villes, et coupée de toutes communications avec le monde. A cette nouvelle, le général Colley, gouverneur du Natal, accourut à la tête d'un régiment anglais pour secourir les garnisons bloquées. A Lang's Nek, où la route du Natal s'élève pour couper un contrefort du Drakensberg, les Boers leur barrèrent le chemin,

et les Anglais, malgré leur valeur héroïque, furent repoussés avec de grosses pertes. Quelques jours après, Colley essuya une nouvelle défaite à Ingogo. Alors le général s'empara de la montagne de Amajuba, qui s'élève à pic et commande la route du Natal au Transvaal. Si forte que soit la position, les Boers se mirent en devoir de l'attaquer. Une petite bande d'adroits tireurs, n'ayant d'autre arme que leur fusil, rampa sur les flancs à pic de la montagne, et telle était la sûreté de leur tir, qu'ils firent dégringoler en désordre les troupes britanniques. Le général Colley fut trouvé parmi les morts. Ce fut le 27 février 1881 que les armes anglaises essayèrent ce désastre, à la suite duquel le gouvernement anglais accorda aux Boers la liberté pour laquelle ils avaient si héroïquement combattu (1).

Il semble que les Anglais auraient dû profiter de la leçon d'Amajuba. Il n'en a rien été. On sait comment les Boers viennent d'infliger une nouvelle et sanglante leçon aux flibustiers qui accompagnaient le D^r Jameson.

(1) Dans mon livre *A travers l'Afrique Australe* j'ai donné d'amples détails sur le champ de bataille d'Amajuba, que j'ai visité.

JULES LECLERCQ.

LE PROJET DE LOI SUR LES RÈGLEMENTS D'ATELIER

Les lecteurs de la *Revue Générale* connaissent par les journaux le texte du projet de loi sur les règlements d'atelier.

Objet d'une sérieuse enquête poursuivie auprès de tous les conseils de l'industrie et du travail du pays, cette question des règlements d'atelier a été longuement étudiée par le conseil supérieur du travail et a abouti à l'adoption, par ce conseil, d'un avant-projet de loi destiné à régler la matière. Cet avant-projet de loi a obtenu les suffrages de 23 membres du conseil supérieur du travail. Un seul industriel a repoussé le projet. Six membres se sont abstenus, parmi lesquels un seul industriel.

Le projet de loi définitif déposé sur le bureau de la Chambre par le ministre de l'industrie et du travail, reproduit, en grande partie, les dispositions proposées par le conseil supérieur du travail.

Si l'on ne peut qu'applaudir à la marche prudente suivie successivement par MM. les ministres De Bruyn et Nyssens, et si l'on doit se féliciter de l'accord qui s'est établi, tant sur le principe d'obligation que sur l'application du règlement d'atelier, entre les représentants des intéressés, patrons et ouvriers, on ne peut se défendre de quelque étonnement à la vue de l'opposition, vive mais tardive, qui se produit en ce moment contre le projet de loi et qui cherche à enrégimenter, dans un mouvement d'ensemble contre le ministère de l'industrie et du travail, les patrons de la grande industrie.

Etonnante opposition ! Tandis que les patrons et les ouvriers interrogés dans les conseils de l'industrie et du travail se sont, en immense majorité et sur tous les points du pays, déclarés favorables à l'obligation du règlement d'atelier et à l'inscription, dans ce règlement, de quelques dispositions destinées à faire partie intégrante du contrat de travail ; tandis que l'avant-projet de loi formulé par le conseil supérieur du travail, œuvre

de transaction et de conciliation, y a recueilli presque l'unanimité des voix, voilà que le projet du gouvernement, qui amende, sur des points de détail, mais dans un sens généralement favorable aux chefs d'industrie, l'œuvre du conseil supérieur du travail, est l'objet d'une vraie levée de boucliers de la part de certains groupes de patrons...

A en juger par le point d'où sont partis les premiers coups, d'où vient tous les jours le mot d'ordre, où se forgent les armes, où se préparent les protestations véhémentes, on peut se demander si le souci très légitime de la défense des intérêts de l'industrie ne sert pas à déguiser le souci, beaucoup moins noble, de faire pièce au gouvernement catholique et tout spécialement au nouveau ministre de l'industrie et du travail.

Le *Comité central du travail industriel* et son *Bulletin* bi-mensuel, qui mènent âprement campagne contre le projet de loi sur les règlements d'atelier et contre les circulaires que le ministre de l'industrie et du travail a victorieusement justifiées au Sénat, à la fin de décembre, paraissent s'inspirer davantage du vieil égoïsme doctrinaire que de l'intérêt bien entendu de l'industrie.

Quoiqu'il en soit, nous nous proposons de faire connaître et d'apprécier impartialement les critiques dont le projet de loi est l'objet, comme si elles étaient dictées par le désir le plus sincère de sauvegarder notre industrie nationale. Aux lecteurs de juger et les critiques et les mobiles qui les ont inspirées.

Il n'est pas inutile, au surplus, de prévenir le lecteur que, membre du conseil supérieur du travail, nous nous rangeons résolument parmi les partisans du projet de loi.

Toutefois, notre modeste part de collaboration à l'œuvre soumise, en ce moment, aux Chambres législatives, ne nous empêchera pas de formuler, en toute franchise, les observations qu'elle nous suggère à nous-même.

*
* *

Il y a, tout d'abord, une question de principe à vider. Faut-il que la loi intervienne ?

Convient-il qu'elle touche, quand ce ne serait que par un seul côté, au contrat de travail ?

Convient-il qu'elle oblige le patron et l'ouvrier à adopter un

règlement d'atelier qui les liera tous deux, ou vaut-il mieux qu'elle laisse aux parties contractantes la liberté, soit de fixer elles-mêmes toutes les conditions du contrat de travail, soit de n'en rien faire et de s'en tenir, pour la plupart de ces conditions, à l'usage des lieux ?

Tous les bons esprits sont d'accord pour souhaiter que le contrat de travail soit libre et que les parties contractantes, le patron et l'ouvrier, possèdent la pleine liberté de débattre et de régler les conditions auxquelles le premier accepte et le second cède le travail qui fait l'objet du contrat. Outre que la liberté seule possède la souplesse voulue pour s'adapter à toutes les situations qui se présentent, seule elle répond à la nature et à la dignité de l'homme et elle respecte le libre arbitre dont le Créateur l'a doué.

Mais la liberté existe-t-elle réellement, pour les deux parties, si la loi n'intervient pas ? Suffit-il de proclamer le principe supérieur de la liberté du contrat de travail pour que, dans l'application, l'homme soit libre ?

Et si la loi intervient avec discrétion et prudence, la liberté sera-t-elle enrayée ou se trouvera-t-elle mieux assurée ?

Cette question est aujourd'hui jugée d'une manière bien différente de celle dont elle l'était autrefois. On le reconnaît aujourd'hui : la liberté n'existe pas au même degré pour le patron et l'ouvrier, si la loi n'intervient pas pour suppléer à la faiblesse de ce dernier.

Comme l'a dit un jour avec raison M. G. De Curtins, membre de l'Assemblée nationale de Suisse, l'ouvrier isolé, devant le patron de la grande industrie, ressemble au voyageur qui se présente devant le guichet du chemin de fer. Le premier n'est guère plus libre de discuter les clauses du contrat de travail qu'il se propose de conclure, que le second le prix du coupon qu'il va prendre et les conditions du voyage qu'il va faire.

L'ouvrier, dans un nombre sans cesse croissant de branches de la grande industrie, n'est plus que le servant de la machine. Peu d'apprentissage est requis pour le mettre à même de remplir le rôle qui lui est assigné. Aussi, s'il vient à quitter l'usine, le patron le remplacera-t-il avec la plus grande facilité. Il en résulte que, lorsqu'il se présente pour obtenir du travail, l'ouvrier n'a point, en réalité, la liberté de discuter avec le patron les clauses du contrat de travail. Il le sait et se soumet. Mais le

fait n'en est pas moins établi. Comment contester, dès lors, qu'un grand nombre des plaintes que formulent les ouvriers contre les inégalités du régime économique actuel et, partant, contre la tyrannie des patrons, ont précisément leur source dans cette situation que tant d'ouvriers ont vécue ?

Il semble à celui qui examine superficiellement les choses, qu'il y ait contradiction entre ces deux termes, liberté et intervention de la loi. Il n'en est rien au fond, pour celui qui descend des hauteurs de la théorie pure aux réalités pratiques qui nous entourent. Il s'aperçoit dès lors que la liberté, sans l'intervention de la loi, consacre trop souvent le triomphe de la force contre la faiblesse, c'est-à-dire, en d'autres mots, l'anarchie.

En veut-on un exemple ? Supposez que la Constitution proclame le droit de propriété et reconnaisse aux citoyens la liberté de posséder. Qu'arrivera-t-il si la loi n'intervient pas pour sanctionner ce principe, pour promulguer des peines contre ceux qui le transgresseront, pour ériger une magistrature chargée de veiller à l'exécution des lois et une force publique chargée d'exécuter les décisions de la magistrature ? La Constitution demeurera lettre morte ; la liberté solennellement promise ne sera qu'un vain mot et ceux-là seuls posséderont qui seront assez forts pour défendre eux-mêmes leur bien contre les attaques dont il sera l'objet. Il faut donc que la loi intervienne pour protéger efficacement la liberté et empêcher qu'elle soit illusoire.

Pour que le contrat de travail soit vraiment libre, il importe que les parties soient, en fait, également libres de défendre leurs intérêts respectifs. En ce qui concerne le point le plus important du contrat de travail, le salaire, il est certes bien difficile d'assurer aux parties contractantes une égale liberté d'action. Généralement le patron qui se trouve en présence de l'ouvrier isolé, dans la grande industrie, a toute facilité de régler le salaire comme il l'entend.

Mais si l'ouvrier, au lieu d'être isolé, est étroitement uni à ses compagnons de travail, comme cela se voit dans les Trade-Unions anglaises, la situation change et l'équilibre s'établit entre le patron et l'ouvrier, entre le capital et le travail. L'union professionnelle fortement organisée et pourvue de l'existence légale, tel est, pour ce qui concerne la fixation du salaire dans le contrat de travail, le seul moyen direct

d'assurer, autant que la chose est humainement possible, une égale liberté aux parties contractantes. Il va sans dire que ce moyen doit être mis à la disposition des patrons aussi bien qu'à celle des ouvriers.

On pourrait raisonner de même, dira-t-on, pour les autres éléments du contrat de travail, et se borner à exprimer le vœu que de fortes unions professionnelles suppléent à la faiblesse de l'ouvrier isolé et qu'elles interviennent pour faire régler à l'amiable les jours et heures de travail et de repos, la question des amendes, celle de la résiliation du contrat, les questions d'hygiène, de morale et autres inhérentes au travail industriel.

Seulement, il existe entre ces éléments du contrat de travail et le salaire des différences qui ne peuvent être perdues de vue et qui justifient l'adoption de moyens différents pour atteindre le même but : la sauvegarde de la liberté des parties contractantes.

Tandis que la fixation des jours et heures de travail et de repos, celle des amendes, la résiliation du contrat, l'adoption des mesures commandées par l'hygiène et la morale sont des clauses regardant l'ordre public autant que le contrat de travail, parce qu'elles sont applicables à tout un groupe, parfois à des groupes nombreux du personnel d'un établissement industriel, et qu'elles intéressent, d'une manière directe, la santé, la moralité, la dignité des ouvriers ainsi que le maintien de bons rapports entre eux et les patrons, le taux du salaire forme, au contraire une clause essentiellement privée et personnelle de ce même contrat. Le salaire offert et accepté varie tout naturellement d'après la valeur personnelle du travailleur, le métier qu'il exerce et la situation de l'industrie. Ce qui, en fait de salaire, constitue la seule clause d'ordre public, c'est la détermination du jour et du mode de paye, la fixation du mode de mesurage des produits façonnés par l'ouvrier et du mode de paiement du travail exécuté par lui. Le taux du salaire est essentiellement une clause d'ordre privé que les parties doivent débattre entre elles. Les pouvoirs publics, à moins de circonstances exceptionnelles, ne peuvent intervenir en pareille matière que d'une façon indirecte, par voie d'exemple notamment. D'ailleurs l'ouvrier, qui aura derrière lui une union professionnelle dont le caisse de chômage viendra à son aide jusqu'à ce qu'il ait trouvé du travail et un salaire conve-

nable, jouira en général d'une liberté suffisante pour défendre ses intérêts en matière de salaire.

Toutefois, il n'y a point d'illusion à se faire ; le moment où des unions professionnelles sérieusement constituées permettront aux ouvriers de discuter, de puissance à puissance, avec leurs patrons, le taux des salaires et d'obtenir, en toute circonstance, la rémunération la plus élevée possible de leur travail, ce moment-là est encore éloigné pour la Belgique. Même lorsque la loi accordant aux unions professionnelles la personification civile sera votée, il faudra du temps pour qu'elle pénètre dans les mœurs et que l'esprit de solidarité prenne la place, dans les cœurs, de l'esprit d'individualisme que la Révolution française y a enraciné.

Lors donc qu'il s'agit des éléments publics et généraux du contrat de travail, il convient de ne pas remettre jusqu'au moment où de fortes unions professionnelles pourront intervenir, la défense des droits et de la liberté de l'ouvrier industriel. Il faut se souvenir de son isolement et de sa faiblesse et intervenir, par la loi, pour le protéger et l'aider.

Pourquoi, du reste, le bon plaisir du patron ou de ses subordonnés réglerait-il seul les jours et heures de travail et de repos, la question des amendes, le soin de l'hygiène et de la morale dans l'atelier, le mode de mesurage du travail et de paiement des salaires, la résiliation du contrat ?

On objectera que ce n'est pas le bon plaisir du patron, mais l'usage des lieux et les nécessités de l'industrie qui interviennent. Soit. S'il en est ainsi, pourquoi le patron se refuserait-il à codifier cet usage des lieux — usage qu'il a lui-même créé dans la plupart des cas — et ces nécessités industrielles ? Pourquoi se refuserait-il à donner à ses ouvriers cette double satisfaction, qui apparaît ici comme la sauvegarde de leur liberté, à savoir de prendre leur avis, au moment de la confection du règlement, et de ne plus conclure désormais de contrat de travail sans se référer aux dispositions du règlement arrêté comme l'indique le projet de loi ?

En quoi l'exercice légitime de la liberté du chef d'industrie sera-t-il enrayé par le fait que la loi l'aura obligé de consigner, pour l'établissement qu'il dirige, et les usages locaux qu'il entend observer et les nécessités industrielles auxquelles il est tenu de se conformer ? Nous ne le voyons pas. Et le règle-

ment d'atelier nous apparaît, d'une part, comme la partie relativement stable et générale du contrat de travail, semblable à ces conditions d'ordre public que l'on trouve invariablement dans tous les contrats de vente et de location et, d'autre part, comme la vraie charte du travail dans l'établissement pour lequel il est fait. Il y sera la garantie des faibles contre les caprices et le bon plaisir des chefs d'industrie, la garantie des chefs d'industrie contre le mauvais vouloir des meneurs ouvriers auxquels le règlement d'atelier enlèvera désormais un de leurs griefs les plus fréquemment exploités contre la « tyrannie du capital ».

Nous aurons à montrer de plus près, lorsque nous étudierons dans ses détails le projet de loi sur les règlements d'atelier et que nous relèverons les critiques dont il est l'objet, que le règlement d'atelier sera le protecteur de la liberté des contractants, et nous nous efforcerons de prouver que tel sera l'effet de la loi proposée aux Chambres.

Pour le moment, il nous suffit d'avoir établi que l'intervention de la loi amènera non pas la suppression mais la sauvegarde de la liberté, aussi longtemps qu'elle se bornera à traiter des conditions d'ordre public et de caractère général qui font partie du contrat de travail.

Un autre point sur lequel nous tenons à appeler, dès à présent, l'attention des industriels et qui suffirait, nous semble-t-il, pour leur faire adopter sans hésitation des dispositions légales ayant pour but d'égaliser les situations et d'imposer le règlement d'atelier à tous les chefs d'industrie, c'est que beaucoup d'industriels et, parmi eux, les plus distingués et les plus honnêtes, ceux qui cherchent à concilier les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier, ont déjà devancé la loi et pratiquent, depuis longtemps, l'usage du règlement d'atelier.

La loi aura donc pour effet de généraliser un usage qu'ils ont adopté et d'amener entre les concurrents une certaine uniformité des conditions du travail et, partant, un adoucissement de la concurrence.

Au lieu de se plaindre du projet de loi, ils ont lieu de s'en réjouir.

Il est enfin une considération que nous avons eu l'occasion de faire valoir accidentellement au conseil supérieur du travail et qui nous paraît importante au point de vue du rétablis-

sement de la paix sociale. Répondant à un industriel qui redoutait l'obligation de renseigner, dans le règlement, le mode de comptabilité, de mesurage et de contrôle pour les diverses espèces de travaux exécutés par les ouvriers, nous avons émis l'avis que le patron, comme la femme de César, doit éviter d'être soupçonné. Il ne faut pas que l'ouvrier puisse s'imaginer qu'une partie de son travail n'est pas mesurée et ne lui est pas payée.

Cette considération, à elle seule, devrait suffire pour rallier franchement au projet de loi sur les règlements d'atelier tous les industriels de bonne volonté. Loin d'adopter l'aphorisme menteur des socialistes qui répètent tous les jours que les patrons sont les ennemis de l'ouvrier, qu'ils n'ont d'autre but que de gagner le plus d'argent possible, qu'ils ne reculent pas devant la fraude en fait de mesurage, qu'ils n'ont aucun égard pour le travailleur, nous sommes convaincu et nous proclamons hautement que beaucoup de patrons sont animés des meilleures intentions à l'égard de leurs ouvriers, que la préoccupation d'être justes, bienveillants, attentifs aux prescriptions hygiéniques, vigilants en matière de morale, occupe chez eux une large place. Ces sentiments se traduisent chez un grand nombre d'entre eux par d'excellents règlements d'ordre intérieur pour leurs ateliers. On y touche du doigt l'importance qu'ils attachent à ce que les ouvriers soient bien au courant des dispositions prises par eux ; on sent qu'ils cherchent, très légitimement d'ailleurs, à obtenir l'attachement des ouvriers et leur assiduité au travail et qu'ils s'efforcent, en même temps, d'éviter, dans la plus large mesure possible, les amers et injustes reproches dont les socialistes accablent sans relâche les chefs d'industrie.

Ces patrons intelligents veulent tout simplement, comme la femme de César, éviter d'être soupçonnés.

Ils ont cent fois raison. Si, par suite de la liberté illimitée de la presse, il n'est pas possible d'empêcher que des calomnies incessantes soient répandues dans le peuple contre les chefs d'industrie et qu'elles viennent ébranler la confiance mutuelle qui devrait régner entre patrons et ouvriers, du moins il est possible, il est aisé même de percer à jour cette tactique odieuse.

Les chefs d'industrie, par de bons règlements d'atelier, par

l'institution de conseils d'usine, par une attitude bienveillante envers les unions professionnelles sérieuses, peuvent désarmer, dans une large mesure, les critiques propagées contre eux, en prouvant aux plus prévenus d'entre les ouvriers, par des faits, que la « tyrannie patronale » que signalent journellement les feuilles socialistes, est une légende, que les conditions du contrat de travail sont partout nettement formulées, équitables et empreintes de bienveillance envers les travailleurs.

Ils ont donc un intérêt considérable à voir se généraliser l'usage du règlement d'atelier.

Or, la liberté ne suffisant pas à amener ce résultat et ne pouvant y suffire, vu la différence des dispositions qui animent les industriels vis-à-vis de leurs ouvriers, il convient d'imposer, par la loi, l'adoption du règlement d'atelier.

Il faut, du reste, constater un fait singulier. Si des industriels se plaignent du projet de loi, ce sont généralement de grands industriels, c'est-à-dire ceux-là même qui, dès aujourd'hui, satisfont presque tous aux prescriptions de la loi proposée.

Serait-ce leur sollicitude pour les petits patrons, dont un grand nombre seront obligés de se soumettre à la loi, qui les pousse à faire échec au projet ?

La chose n'est pas probable.

Quoi qu'il en soit, ceux qui réclament, ce ne sont pas les vrais intéressés, les petits patrons chez lesquels il y a jusqu'ici peu de règlements d'atelier, ce sont les grands patrons, c'est-à-dire ceux qui en grand nombre satisfont d'avance aux dispositions légales projetées.

On le voit : cette opposition est pour le moins bizarre et il faut espérer qu'elle ne trouvera guère de crédit au sein des Chambres législatives.

Celles-ci ont en effet le devoir, sans sacrifier un seul des principes qui forment la base et le lien des divers éléments de la société économique, de faire aux ouvriers les concessions commandées par la nécessité du maintien de ces principes. Telle est la vraie manière de fortifier l'ordre social ébranlé. Il faut chercher à le consolider dans les cœurs des ouvriers, afin qu'il trouve au sein des classes populaires de nombreux défenseurs capables d'empêcher l'avènement du socialisme.

Il semble d'ailleurs qu'un examen sérieux et impartial des principales dispositions du projet de loi peut suffire pour faire tomber les préventions dont on cherche à l'entourer.

Le projet de loi comporte quatre parties distinctes. Il définit l'obligation du règlement d'atelier, spécifie les objets que le règlement doit traiter, prescrit le mode de confection du règlement et enfin indique les sanctions pénales destinées à assurer l'exécution de la loi.

Comme le dit fort bien le ministre, dans l'exposé des motifs, « il est évidemment de l'intérêt du patron et de l'ouvrier que les termes de leurs engagements réciproques soient nettement actés et que chacun connaisse la nature et la portée de ses devoirs. La paix sociale y est grandement intéressée ».

La justification du projet de loi est toute entière dans ces quelques mots.

Il existe dans certaines industries et généralement dans les établissements de la grande industrie des règlements d'atelier qui forment une partie importante du contrat de travail. Toutefois la pratique du règlement d'atelier n'est pas générale et, surtout dans la petite industrie, le patron et l'ouvrier se bornent, au moment de la formation du contrat de travail, à débattre une seule clause de ce contrat, celle qui concerne le salaire. Pour le reste, ils s'en rapportent aux usages de la localité, c'est-à-dire, avant tout, il n'est pas inutile de le remarquer, aux usages consacrés par l'industrie elle-même. Or, ces derniers, c'est tout simplement le chef d'industrie qui les a introduits, au fur et à mesure du développement de la fabrique ou de l'atelier qu'il dirige, et il l'a fait sans s'enquérir spécialement des convenances et des besoins de l'ouvrier, mais en se plaçant avant tout au point de vue de ses intérêts personnels.

De là des conflits d'intérêts et, ce qui est plus grave, des froissements intimes et la conviction enracinée chez l'ouvrier que, sous le régime actuel, il est condamné à subir, sans pouvoir y apporter d'amélioration sinon par la force, une organisation du travail qu'il considère, *a priori*, comme vicieuse parce qu'elle lui a été imposée sans qu'il pût émettre même un avis à son sujet.

Le projet de loi a pour but de généraliser l'usage du règlement d'atelier en le rendant obligatoire. Toutefois l'obligation n'est imposée immédiatement que pour les entreprises qui occupent

au moins dix ouvriers. Cette distinction est motivée, aux yeux du gouvernement, par des raisons d'utilité pratique. Le nombre des entreprises industrielles et commerciales est si considérable en Belgique que les conseils de l'industrie et du travail se trouveraient dans l'impossibilité de donner leur avis dans un délai convenable, si le règlement d'atelier devait, d'un coup, être introduit jusque dans les plus petits établissements industriels. Un arrêté royal peut étendre l'obligation du règlement écrit aux entreprises qui emploient moins de dix ouvriers.

L'article premier du projet exclut formellement de l'obligation susdite les entreprises agricoles ainsi que celles où le chef d'industrie ne travaille qu'avec son ménage ou des membres de sa famille habitant avec lui, ou dont les ouvriers doivent être considérés comme domestiques ou gens de la maison.

Si le règlement d'atelier est obligatoire en vertu de l'article premier de la loi, c'est naturellement dans le but d'y rendre obligatoire l'insertion des dispositions publiques essentielles que comporte tout contrat de travail.

Les articles 2, 3 et 5 du projet de loi indiquent ces dispositions.

En voici le résumé. On se rendra aisément compte que l'obligation imposée par le projet de loi ne viole nullement l'exercice légitime de la liberté au détriment des parties contractantes.

Le règlement d'atelier doit indiquer : 1° le commencement et la fin de la journée de travail régulière et des intervalles de repos, ainsi que les jours de chômage régulier ; 2° les époques du paiement des salaires, le mode de comptabilité, de mesurage et de contrôle pour les diverses espèces de travaux. Lorsque l'entreprise le comporte, le règlement doit encore indiquer : 1° les droits et les devoirs du personnel de surveillance, le recours ouvert aux ouvriers en cas de plainte ou de difficulté ; 2° les fournitures qui seront faites à l'ouvrier à charge d'imputation sur le salaire ; 3° si un préavis de congé est exigé, le délai du congé, ainsi que les cas où le contrat peut être rompu sans préavis par l'une ou l'autre des parties ; 4° la nature des pénalités, le taux des amendes et l'emploi qui en est fait.

Enfin, un arrêté royal peut prescrire que, dans des catégories d'entreprises déterminées, le règlement d'atelier indiquera en

outre : 1° les règles spéciales adoptées en vue d'assurer la salubrité, la sécurité, la moralité et les convenances ; 2° les premiers soins qui seront donnés aux ouvriers en cas d'accident.

Les règlements d'atelier qui existent aujourd'hui sont, en général, l'œuvre des chefs d'industrie exclusivement. Les ouvriers sont rarement appelés à émettre leur avis sur les dispositions de ces règlements, quelle que soit leur importance au point de vue du contrat de travail. Cet avis offre cependant une grande utilité. Comme le dit l'exposé des motifs, « en recueillant les observations de ses ouvriers, en s'efforçant de leur donner satisfaction et même en leur expliquant pourquoi il ne peut le faire, le chef d'industrie évitera des froissements et des conflits dans l'avenir » .

Cette consultation aura lieu, d'après le projet de loi, de la manière suivante (art. 6, 7 et 8 du projet) :

Tout règlement nouveau ou tout changement à un règlement ancien doit être porté à la connaissance des ouvriers intéressés, par voie d'affiche.

Le jour même de l'affichage, le chef d'industrie transmet un exemplaire du règlement projeté à la section compétente du conseil de l'industrie et du travail ou, à son défaut, au Gouverneur.

Il tient, pendant quatorze jours, à la disposition de ses ouvriers, un registre où ceux-ci peuvent consigner les observations qu'ils auraient à présenter au sujet du projet de règlement. Ce registre, avec la réponse du chef d'industrie aux observations présentées, est transmis par ce dernier à la section du conseil de l'industrie et du travail ou, à son défaut, au Gouverneur.

Les ouvriers peuvent aussi transmettre directement leurs observations à la section du conseil de l'industrie et du travail ou, à son défaut, au Gouverneur.

Trente jours après l'affichage, la section du conseil de l'industrie et du travail transmet au Gouverneur le projet de règlement avec son avis et, s'il y a lieu, avec les observations qui lui ont été communiquées.

Si le projet ne contient aucune disposition contraire aux lois et arrêtés royaux et si aucune modification n'est proposée par les intéressés, le Gouverneur revêt le projet de son visa.

Le règlement, ainsi visé, entre immédiatement en vigueur.

Si le projet contient quelque disposition contraire aux lois et arrêtés royaux, ou si des modifications sont proposées, le Gouverneur en donne avis au chef d'industrie.

Ce dernier, s'il admet les modifications proposées, en avertit le Gouverneur et lui communique le texte remanié.

Le Gouverneur revêt enfin le projet remanié de son visa s'il ne contient plus aucune disposition contraire aux lois et arrêtés royaux.

Le règlement d'atelier visé lie les parties pour toute la durée du contrat de travail. Il demeure affiché dans les locaux où s'exécute le travail, à des endroits apparents. Tout ouvrier a le droit d'en prendre copie.

Il fallait naturellement une sanction pénale tant à l'obligation d'adopter un règlement écrit qu'à celles d'insérer dans ce règlement les dispositions dont l'objet est prescrit par la loi et de se conformer aux autres prescriptions légales.

Le projet de loi institue cette sanction dans ses derniers articles. Ceux-ci comminent des amendes allant de 26 à 2000 francs contre les chefs d'industrie qui contreviendraient aux dispositions de la loi.

Les agents chargés par le gouvernement de l'inspection du travail ont pour mission, en vertu de l'article 14 du projet, de surveiller l'exécution de la loi et de constater les infractions qui se commettraient, au moyen de procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve contraire.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet de loi sur les règlements d'atelier.

* * *

Ainsi que nous l'avons dit en commençant cette étude, ce projet est vivement critiqué dans un bulletin bi-mensuel qui est l'organe du *Comité central du travail industriel*, association de chefs d'industrie fondée en Belgique en 1895.

Bien que le Comité central du travail industriel ait averti le public, lors de la publication du premier fascicule du bulletin, qu'il s'abstiendrait de toute polémique, un genre spécial d'appréciations que l'on ne saurait qualifier autrement que de polémique contre le ministère du travail, n'a pas tardé à prendre une grande place dans ses colonnes, et aujourd'hui on peut, sans trop

d'erreur, qualifier le bulletin susdit de machine de guerre dirigée contre le ministère de l'industrie et du travail.

C'est, en effet, la rédaction du bulletin susdit qui a, par voie de circulaire, pressé les industriels affiliés au Comité central du travail industriel de manifester leur hostilité contre le projet de loi, en leur faisant entrevoir, à tort, certaines conséquences de l'adoption du projet présenté. — Des règlements actuellement en vigueur en Belgique, dit faussement cette circulaire, *pas un seul ne satisfait aux obligations principales de la loi proposée.* — Les dispositions relatives au mesurage et au contrôle du travail des ouvriers sont inapplicables. — Les sous-entreprises seront impossibles désormais. — Enfin l'obligation d'indiquer au règlement les jours de chômage régulier entraînera, pour les patrons, le paiement d'indemnités à l'occasion de tous les chômages qu'il n'aura pas été possible de prévoir.

Informées comme on vient de le voir, il n'est guère étonnant que des chambres de commerce, des ligues industrielles et des associations patronales chez lesquelles l'égoïsme doctrinaire occupe une place large, soient parties en guerre et aient frappé de leurs traits les plus acérés le projet de loi sur les règlements d'atelier.

Signalons tout d'abord les critiques générales dont le projet est l'objet, pour aborder ensuite les critiques spéciales formulées à propos de ses principaux articles. Un français, M. Georges Michel, a résumé ses appréciations dans le bulletin susdit, en disant que les partisans les plus convaincus du socialisme d'État seraient bien difficiles s'ils ne se déclaraient pas satisfaits du projet de loi. C'est de plus, a-t-il ajouté, une illusion de croire que des documents écrits, tels que des règlements d'atelier, énumérant les droits et les devoirs des patrons et des ouvriers, contribueront à rétablir la paix sociale et à empêcher la révolution.

Le rédacteur ordinaire du bulletin du Comité central du travail industriel estime, de son côté, que le projet tend à organiser, par la loi même, la guerre des ouvriers contre les patrons, et se demande s'il faut vraiment faire des lois pour complaire à quelques rêveurs, aux théoriciens de l'organisation sociale, aux agitateurs du parti ouvrier ?

Il laisse, malheureusement pour lui, passer le bout de l'oreille doctrinaire lorsqu'il écrit « faute d'éclairer les Chambres

législatives, celles-ci voteront sans hésiter tout ce qu'elles comprendront ou croiront comprendre et, avec enthousiasme, ce qu'elles ne comprendront pas ». Pour envoyer de pareils compliments aux législateurs, il est bien clair que le rédacteur du bulletin ne compte point la majorité d'entre eux parmi ses amis politiques.

L'association des Maîtres de forges de Charleroi a, de son côté, fait siennes ces lignes du *Journal des Débats*, qui résument les critiques générales que nous venons de rapporter :

« Il n'y a pas de calcul plus faux que de faire du socialisme d'État pour lutter contre le socialisme révolutionnaire. C'est ouvrir la porte à l'ennemi. »

Or, d'après l'association des Maîtres de forges, c'est du « socialisme d'État que ces lois ou ces projets de loi sur les unions professionnelles, les règlements d'atelier, l'inspection du travail, le payement des salaires, le repos dominical, etc. — Vous pensez, écrit-elle au Ministre, enrayer le mouvement socialiste en réalisant une partie des réformes qu'il réclame avec hauteur. Vous ne ferez que le rendre plus audacieux et plus exigeant. »

Il faut le reconnaître tout de suite : il n'y a rien de bien neuf dans cette façon de critiquer les réformes sociales que le gouvernement s'efforce d'introduire successivement en Belgique.

S'il est parfaitement exact de dire qu'il est dangereux de faire du socialisme d'État, pour combattre le socialisme révolutionnaire, il est absurde de qualifier de socialisme d'État les lois et les projets de loi qui ont pour objet de protéger la liberté de l'ouvrier, de faciliter le développement d'unions ouvrières sérieuses, d'organiser l'inspection du travail, de prescrire les règlements d'atelier, de généraliser, autant que possible, le repos dominical. Si toutes ces mesures sont imprégnées de socialisme, il faudrait sans doute en revenir, pour éviter de tomber dans une aussi funeste erreur, au bon temps de la liberté illimitée ! Alors, les associations qui n'avaient pas pour but le lucre et pour base le capital étaient réputées non-existantes ; les industriels étaient libres d'user et d'abuser des forces des ouvriers, de celles des femmes et des enfants ; ils ne subissaient pas l'inspection du travail. Il faudrait sans doute s'en rapporter à la liberté toute seule pour faire disparaître les abus qu'entraîne trop souvent le payement du salaire des ouvriers en nature !

Si les mesures déjà prises par le gouvernement relèvent du

socialisme d'État, on doit se demander ce qu'entreprendraient, pour conjurer la révolution sociale qui nous menace, les hommes qui critiquent si amèrement l'intervention discrète de la loi en Belgique ?

Ils seraient assurément embarrassés de répondre publiquement et nettement à semblable question. Leur réponse publique ne nous est du reste pas très nécessaire.

Nous connaissons leur manière de voir, pour l'avoir entendu exprimer plus d'une fois, par des hommes qui pensent comme eux.

D'après ces partisans de la liberté illimitée, pour combattre efficacement le socialisme, il suffit de savoir, à l'occasion, déployer la dernière énergie contre les socialistes révolutionnaires et distribuer largement à ceux-ci, quand ils sortent de la légalité, les coups de sabre et les coups de fusil.

Mais si tel est, à certains moments, un moyen nécessaire de défense, quel est l'homme clairvoyant qui pourrait y voir un moyen sérieux d'avoir raison du socialisme ?

Il faut assurément se garder du socialisme d'État, mais il faut se garder tout autant de repousser des réformes et des améliorations par ce seul motif que les socialistes, pour donner le change sur leurs revendications, les inscrivent à leur programme.

De ce nombre sont plusieurs des lois votées ou projetées sous l'influence du gouvernement catholique, depuis dix ans.

Or, ces lois n'ont nullement pour effet de restreindre l'exercice légitime de la liberté, mais bien de combattre et d'empêcher des abus dont personne n'oserait prendre la défense.

Et c'est non seulement un acte de justice que d'empêcher les abus, à une époque où le régime de la grande industrie tend de plus en plus à faire descendre l'homme au rang de simple serviteur de la machine, c'est également un acte de bonne politique que d'en agir ainsi.

Réussirons-nous à empêcher l'avènement du socialisme qui cherche à arriver au pouvoir soit par les voies légales, soit par les voies révolutionnaires ? Il est impossible de résoudre cette question. Mais, quoiqu'il en soit, il faudrait désespérer de la raison humaine si les réformes que demande la justice et qui ont pour objet de protéger la faiblesse des travailleurs contre les abus possibles du capital, devaient avoir pour conséquence de faciliter l'avènement du socialisme.

Nous aimons, quant à nous, à espérer que c'est plutôt le contraire qui est vrai. Lorsque les hommes d'ordre auront accompli les réformes nécessaires, lorsqu'ils auront rétabli l'équilibre entre le capital et le travail en mettant les travailleurs à même de s'unir entre eux, pour la défense de leurs intérêts professionnels, d'une façon aussi large et aussi complète que les capitalistes peuvent le faire par les sociétés commerciales, ils auront contribué, dans une large mesure, à battre le socialisme en brèche. Que si, malgré leurs efforts, les flots révolutionnaires débordent, laissez les socialistes escalader le pouvoir. Ils ne trouveront plus une bonne réforme à introduire. S'ils réussissent à faire accepter par la majorité des électeurs le régime d'odieuse tyrannie qui forme la base nécessaire d'un essai de collectivisme, ce ne sera pas à ceux qui auront introduit d'utiles réformes qu'il faudra adresser des reproches, mais bien à ceux qui auront détruit dans les intelligences et dans les cœurs la notion de la vraie liberté, l'énergie de la volonté et la conscience de la dignité humaine en y ruinant les croyances religieuses, et qui auront ainsi disposé les hommes à accepter la plus humiliante des servitudes.

Les critiques générales adressées au projet de loi sur les règlements d'atelier et, du même coup, à l'intervention du gouvernement sur le terrain des réformes sociales, tombent donc à faux.

* * *

Abordons maintenant, article par article, les critiques spéciales formulées contre le projet de loi sur les règlements d'atelier.

ARTICLE I.

La Ligue industrielle et commerciale du pays de Waes, l'Union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liège, l'Association houillère du Couchant de Mons, l'Association des maîtres de verreries belges, la Chambre de commerce de Verviers et l'Association charbonnière du bassin de Charleroi et de la basse-Sambre motivent leur opposition au projet de loi dans des termes différents, mais d'une façon analogue au fond et qui trahit une inspiration commune.

La Ligue du pays de Waes estime que l'adoption de règle-

ments d'atelier par un bon nombre d'industriels, à Saint-Nicolas, a fait croître le nombre de causes déferées au conseil des Prud'hommes. Toutefois, quelques lignes plus loin, le rédacteur de la protestation est obligé de convenir que l'augmentation du nombre des affaires, aux Prud'hommes, est due au développement du socialisme dans la classe ouvrière.

Le règlement d'atelier sera inutile, dit la Ligue susdite, car l'ouvrier connaît les conditions dans lesquelles s'exécute le travail.

Si, en immense majorité, les conseils de l'industrie et du travail se sont prononcés pour l'obligation du règlement d'atelier, c'est qu'ils n'ont pas apprécié la portée de la question posée.

Les usages des lieux, usages très connus des ouvriers, suffisent à régler l'organisation du travail.

L'Union des charbonnages de Liège estime que les difficultés entre patrons et ouvriers proviennent presque uniquement du salaire et qu'elles se produisent parfois à propos de l'application des usages ou des règlements et nullement à propos des dispositions formulées par les règlements ou consacrées par l'usage.

D'après *l'Association houillère du Couchant de Mons*, le règlement d'ordre intérieur qui existe dans les charbonnages de cette région, depuis 1852, n'a empêché aucune grève. Il a au contraire provoqué des grèves. Le nombre d'affaires à soumettre aux Prud'hommes sera plus considérable lorsque le règlement d'atelier sera obligatoire.

La loi projetée est, au surplus, inutile et mauvaise, car elle constitue une entrave à la liberté industrielle.

La codification des usages de l'industrie houillère est impossible. Elle se retournerait contre l'ouvrier, parce que l'usage peut admettre bien des tolérances que le règlement d'atelier ne pourrait consacrer.

Une idée nouvelle se fait jour dans la lettre de protestation de *l'Association houillère du Couchant de Mons* : la loi, y lit-on, ne peut créer qu'une formule rigide invariable, inapte à s'appliquer aux hommes et aux choses, impuissante à se prêter aux éventualités industrielles.

C'est ce que dit, en d'autres termes, la *Chambre de commerce de Verviers* : l'obligation du règlement d'atelier aurait le grave

inconvenient de toute mesure qui tend à légiférer sur des cas d'intérêt particulier : elle ne pourrait les prévoir tous.

L'*Association charbonnière du bassin de Charleroi et de la basse-Sambre* s'exprime dans les termes suivants : Le projet de loi est un pas marquant du Gouvernement dans ses tendances à vouloir s'immiscer à titre d'autorité dans les rapports du capital et du travail... Il est attentatoire à la liberté... L'État est-il bien dans son rôle en voulant réglementer le travail industriel?... Le règlement d'atelier est le moyen de faire naître des conflits. Les ouvriers inféodés au parti socialiste provoqueront certainement un mouvement en vue de réduire la durée de la journée de travail.

Quant à l'*Association des Maîtres de verreries belges*, si elle admet l'obligation du règlement écrit, elle estime que ce règlement doit être considéré comme un simple règlement d'ordre intérieur et non comme l'un des éléments du contrat de travail.

La réponse à ces diverses critiques n'est guère difficile à faire.

Si, comme l'assurent plusieurs groupes industriels, il existe des usages locaux, précis, bien connus des parties, non seulement il n'est pas impossible de les codifier, mais cette tâche doit être, quoiqu'en disent les protestataires, relativement aisée.

Il ne s'agit pas, en effet, de consigner au règlement d'atelier les conséquences variables qu'un système réglementaire bien défini peut présenter, ni les tolérances que l'on est disposé à admettre dans la pratique quotidienne ; le projet de loi vise, à l'article 2, le commencement et la fin de la journée de travail RÉGULIÈRE et des intervalles de repos, ainsi que les jours de chômage RÉGULIERS. Lorsque le commencement et la fin des heures de travail sont nécessairement IRRÉGULIERS, par suite des nécessités de l'industrie, lorsque l'heure des intervalles de repos est subordonnée aux péripéties du travail, le règlement d'atelier satisfera parfaitement à la lettre et à l'esprit de la loi en renseignant le nombre et, autant que possible, le roulement des heures de travail. Il est à remarquer d'ailleurs, quelque variable que soit le temps nécessaire pour terminer certaines opérations industrielles, qu'en pratique les directeurs de ces travaux industriels en arrivent à déterminer, à peu de chose près, un roulement comprenant deux semaines au plus, au bout desquelles l'ordre précédent recommence.

A moins de traiter l'ouvrier comme un esclave dont l'on dispose à toute heure de jour et de nuit, ou peut donc prévoir et déterminer, tout au moins par période, les heures de travail, ainsi que les autres conditions du contrat prescrites par le projet de loi.

Quant à l'utilité du règlement, elle ne peut être sérieusement contestée que par ceux qui, ne sachant pas se mettre à la place de l'ouvrier et ne comprenant pas ses aspirations, estiment qu'il suffit de débattre avec lui le salaire qui lui sera payé et, que pour les autres conditions du travail, le patron doit avoir non seulement la liberté de les régler — cette liberté ne lui est pas enlevée par le projet — mais même le droit de les régler seul, sans prendre l'avis des intéressés.

Que le règlement écrit soit la cause de grèves, de difficultés, de l'augmentation du nombre des contestations soumises au conseil des Prud'hommes, voilà ce qui fera sourire. La Ligue industrielle du pays de Waes, bien qu'elle ait fait large usage de cet argument, a l'honnêteté de reconnaître que c'est le développement du socialisme qui est la cause de ces difficultés croissantes. Combattez le socialisme, Messieurs les grands industriels, non pas en refusant aux ouvriers de justes concessions, mais en propageant l'instruction et l'éducation chrétiennes et en combattant les ravages de la presse socialiste et libre-penseuse dans les classes ouvrières !

Les groupes qui se sont plaints de l'immixtion de l'État, à titre d'autorité, dans les rapports du capital et du travail, de la rigidité invariable des formules légales et de leur impuissance à se prêter aux nécessités industrielles, n'ont vraiment pas fait une lecture attentive de la loi projetée. La loi ne prescrit, en effet, que l'obligation du règlement, mais elle laisse aux chefs d'industrie la plus grande liberté de donner à leur règlement particulier la souplesse voulue pour l'adapter aux nécessités spéciales de leur industrie.

Une critique plus sérieuse est celle relative à l'exemption du règlement d'atelier que le projet de la loi consacre au profit des entreprises industrielles et commerciales dirigées par l'État, les Provinces et les Communes.

L'Association houillère du Couchant de Mons s'exprime, à ce sujet, dans les termes suivants :

« Nous assistons à un bien étonnant spectacle. Sous prétexte

de paix sociale, l'État, en tant que *législateur*, nous *impose* des règlements d'ateliers, nous *impose* une inspection ouvrière, nous *impose* des syndicats ouvriers. Mais l'État, en tant qu'*industriel*, se met au dessus de ses propres lois : il ne parle point pour lui d'inspection ouvrière ; il ne veut point pour lui de l'obligation d'un règlement écrit et, quand un de ses ouvriers s'égaré dans une réunion syndicataire, il le révoque immédiatement.... La paix sociale n'est-elle pas aussi nécessaire dans les chantiers de l'État que dans les industries privées ? Et si la panacée des règlements d'atelier est bonne, n'est-ce pas aux ateliers de l'État qu'il faut l'appliquer tout d'abord ? »

Le conseil supérieur du travail avait proposé, dans son avant-projet, d'étendre l'obligation du règlement d'atelier aux services de l'État, des Provinces et des Communes.

Interrogé par la section centrale de la Chambre des représentants sur les motifs de l'exemption que le projet de loi consacre en faveur de l'État, des Provinces et des Communes, le Gouvernement a répondu que l'application de la loi aux ateliers de l'État présenterait des inconvénients. Ceux-ci n'existeraient pas, a-t-il ajouté, à l'égard des Communes et des Provinces.

Nous ignorons si cette réponse satisfera la Chambre. Elle nous paraît insuffisante. L'État, dans les entreprises industrielles et commerciales qu'il dirige, est, à notre avis, un chef d'industrie comme un autre. Il importe qu'il conserve ce caractère et qu'il ne prenne pas celui d'un patron idéal, infailible, impeccable, placé au dessus des lois et prétendant en définitive réaliser le rêve socialiste de l'État-Providence.

Cette façon de comprendre le rôle de l'État lorsqu'il exécute, par voie de régie, les décisions du pouvoir législatif, offrirait, à notre sens, les plus grands dangers. Il importe de placer l'État, organisant des entreprises industrielles et commerciales, autant que possible sur le même pied que les chefs d'industrie ordinaires. On invoque, pour justifier en faveur de l'État un régime d'exception, que les entreprises industrielles et commerciales de l'État ont pour objet d'assurer l'exécution, dans de bonnes conditions, de services publics et que les ouvriers engagés par l'État sont, jusqu'à un certain point, assimilables à des fonctionnaires.

Lorsqu'on va au fond des choses, on doit reconnaître que

ces motifs sont plus spécieux que réels. L'État pourrait en somme assurer l'exécution des services publics qui lui sont confiés, par le moyen d'adjudications comportant l'exploitation, les réparations, la construction, etc. Il en a agi ainsi jusque dans ces derniers temps, pour certains travaux, notamment pour le nettoyage des locomotives. Les ouvriers des entrepreneurs du nettoyage concouraient à un service d'utilité publique, exactement comme l'eussent fait des ouvriers engagés directement par l'État. Pour les premiers, le règlement d'atelier eût été obligatoire. Il ne le sera pas pour les seconds. Cet exemple montre combien est fragile le motif mis en avant par certains partisans du privilège de l'État-patron.

Les ouvriers de l'État ne sont, au surplus, assimilables aux fonctionnaires que par un petit côté : ils ont la chance, s'ils se conduisent honnêtement et s'ils travaillent bien, de rester toute leur vie au service de l'État. Dans l'industrie privée, les fluctuations que celle-ci subit ne permettent pas toujours d'escompter une stabilité aussi assurée. A part cela, les ouvriers de l'État, comme ceux qui travaillent pour des particuliers, sont engagés à raison d'un salaire variant d'après leur capacité et leur métier.

La pension et les soins médicaux que l'État assure à ses ouvriers n'est pas un don gratuit dont l'octroi permettrait une assimilation plus complète de l'ouvrier au fonctionnaire. Une retenue de 4 % sur les salaires des ouvriers forme le fonds de ces allocations.

L'ouvrier de l'État se trouve enfin en présence de contremaîtres, de brigadiers, de directeurs et d'ingénieurs, absolument comme il le serait dans l'industrie privée. Les motifs qui portent le législateur à protéger la liberté de l'ouvrier vis-à-vis du chef d'industrie, au moyen du règlement d'atelier obligatoire, existent donc dans leur entièreté lorsqu'il s'agit de protéger la liberté de l'ouvrier de l'État vis à vis de préposés de l'État, auxquels leur qualité de fonctionnaires n'a pas assuré l'infailibilité.

Le régime d'exception que le Gouvernement réclame pour les entreprises de l'État, mais auquel il n'attache pas d'importance pour les entreprises des Provinces et des Communes, offrirait, s'il était admis, ceci de dangereux qu'il évoquerait logiquement l'idée chère au socialisme, celle de l'État-Providence, infailible,

impeccable, parce qu'il est l'État. Or cette idée est fausse et il ne serait pas malaisé de démontrer que l'État, à bien des égards, est moins à même de remplir tous les devoirs du patronat que les particuliers.

Nous nous associons donc ici à la critique adressée au projet de loi et nous n'hésitons pas à formuler le vœu que la Chambre adopte le texte proposé par le conseil supérieur du travail de préférence à celui du gouvernement.

Nous exprimons le même avis pour ce qui concerne la limitation de l'obligation aux entreprises qui emploient dix ouvriers au moins.

Comme le dit, non sans raison, la *Société industrielle et commerciale de Verviers*, dans une lettre de protestation contre le projet de loi qu'elle adresse au ministre, « s'il y a des abus, n'est-ce pas dans les petits ateliers qu'ils peuvent le plus aisément naître et se perpétuer? Dès lors, pourquoi une législation spéciale pour une catégorie de patrons »?

Le ministre de l'industrie et du travail invoque, dans son exposé des motifs, pour justifier la restriction de l'obligation proposée, le nombre considérable des entreprises industrielles et commerciales qui existent en Belgique et l'impossibilité, pour les conseils de l'industrie et du travail, de donner leur avis sur les règlements d'atelier dans un délai convenable. Cet argument ne serait décisif que si le législateur adoptait le mode mis en avant par le projet de la loi pour la confection et la promulgation du règlement d'atelier. Ce mode est compliqué. Nous aurons l'occasion, plus loin, d'indiquer un mode plus simple dont l'acceptation permettrait d'étendre l'obligation du règlement à toutes les entreprises industrielles et commerciales, sans en excepter les petits ateliers où les abus sont généralement plus nombreux que dans les grandes usines.

Il nous reste enfin une remarque de pure forme à présenter.

L'entreprise agricole dont s'occupe l'article premier, pour la dispenser de l'obligation du règlement d'atelier, doit-elle s'entendre de la distillerie établie à la campagne, du moulin rural, ou bien uniquement de la culture des terres, de l'élevage du bétail, de l'exploitation des prairies et des bois?

La réponse à cette question ne paraît pas douteuse. La distillerie et le moulin sont des entreprises industrielles, quel que soit leur siège. Pour enlever toute hésitation, il conviendrait peut-

être d'ajouter un mot au texte proposé par l'article premier et de dire : les entreprises *purement* agricoles sont exceptées, etc.

ARTICLES 2, 3 et 5.

C'est à propos de ces articles que les critiques sont les plus nombreuses, les plus acerbes et, à notre sens, les moins fondées.

Résumons brièvement les plus importantes d'entre elles. Puisqu'il faut inscrire au règlement d'atelier, dit la *Ligue industrielle et commerciale du pays de Waes*, le commencement et la fin de la journée de travail, ainsi que les jours de chômage réguliers, le patron sera-t-il obligé de laisser travailler l'ouvrier, même quand le travail fera défaut ? La durée de la journée de travail dépend, ajoute-t-elle, des clients de l'industrie.

Faudra-t-il sans cesse reviser le règlement ? Sera-t-il défendu de faire travailler, par exception, les jours de chômage réguliers ?

Les autres dispositions des articles 2, 3 et 5 sont qualifiées d'inutiles par la ligue susdite.

Le IX^e fascicule du bulletin du comité central du travail industriel rapporte longuement, de son côté, une objection formulée par l'*Union des Charbonnages de la province de Liège*, lors d'une audience que lui accorda le ministre de l'industrie et du travail ; cette objection est relative à l'obligation d'insérer dans le règlement d'atelier le mode de comptabilité, de mesurage et de contrôle pour les diverses espèces de travaux.

L'extraction du charbon dans la province de Liège se mesure à la *berlaine*. La berlaine doit être remplie et ne contenir que du charbon propre, c'est-à-dire sans terre ni cailloux, pour donner droit à l'ouvrier à l'entièreté du prix convenu. Or, quand une berlaine est remplie au fond de la taille, on peut bien juger de la quantité de charbon qu'elle renferme, mais non de la propreté de ce dernier.

Il faut pour opérer ce contrôle que la berlaine soit remontée à la surface et renversée sur le carreau de la mine. La vérification se fait par les ouvriers de la surface, au nom du patron. Il est impossible que les ouvriers du fond accompagnent la berlaine pour en vérifier le contenu. Il est également impossible que la vérification se fasse au fond de la mine, vu le manque d'espace et de lumière.

Il n'y aurait donc pas moyen, au dire des réclamants, de satisfaire à la prescription de la loi relative à l'indication du mode de contrôle réservé aux ouvriers. Et les difficultés d'application sont bien plus graves, ajoutent-ils, pour les autres industries. Il faudra, du reste, combiner les prescriptions de la loi sur les règlements d'atelier avec celles du projet de loi déposé le 31 janvier 1895 par le ministre de la justice et portant complément à la loi du 16 août 1887 relative au paiement des salaires. Aux termes de ce dernier projet, l'ouvrier a *toujours* le droit, nonobstant convention contraire, de contrôler les mesurages, pesées ou toutes autres opérations quelconques qui ont pour but de déterminer la quantité ou la qualité d'ouvrage par lui fourni et ainsi de fixer le montant du salaire. Comment établir en règles fixes, invariables, *toujours* applicables, le mesurage et le contrôle réservés à l'ouvrier ?

Comment, dit de son côté la *Société industrielle et commerciale de Verviers*, prévoir dans un règlement les différents modes de paiement, de mesurage et de contrôle, alors que ceux-ci peuvent varier à l'infini dans une industrie comme celle de Verviers, où les genres de travaux et les catégories d'ouvriers sont des plus nombreux ?

Comment, dit encore l'Union des charbonnages, Mines et Usines métallurgiques de la province de Liège, appliquer dans les charbonnages la prescription relative au commencement et à la fin de la journée de travail régulière et aux intervalles de repos ? Comment déterminer, pour chaque catégorie d'ouvriers, l'heure exacte de la remonte et, par conséquent, de la fin de la journée de travail ?

Cela est impossible pour les ouvriers qui travaillent à la tâche.

La même impossibilité, ajoute-t-elle, existe pour les ouvriers qui travaillent à la pièce, dans les fabriques de fer.

Il serait, au surplus, très difficile de préciser d'une façon complète et en détail les droits et devoirs du personnel de surveillance. La surveillance est une question de tact et on ne codifie pas les règles du tact.

Le projet de loi entend imposer aux patrons un devoir élémentaire d'humanité en prescrivant, dans des catégories d'entreprises déterminées, l'indication des premiers soins qui

seront donnés aux ouvriers en cas d'accidents, comme si ce devoir avait jamais été méconnu !

L'*Association houillère du couchant de Mons* invoque, contre l'article 2, que le moindre charbonnage de la région de Mons n'occupe pas moins de cinquante catégories différentes d'ouvriers; or, ajoute-t-elle, chacune de ces catégories a ses heures et son mode de travail parfaitement déterminés par l'usage. Codifier ces usages serait une œuvre sinon impossible du moins très considérable et de nature à transformer le règlement d'atelier en un volume que l'ouvrier ne lirait certainement pas.

Ces critiques sont mal fondées.

Bien que nous ne nous occupions pas dans cet article du projet de loi du ministre de la justice sur le droit de contrôle des mesurages réservé à l'ouvrier, il nous sera permis de faire remarquer que les industriels qui protestent contre la rédaction que nous avons reproduite plus haut, semblent avoir pris plaisir à en étendre la portée. Le droit de contrôle est *toujours* assuré à l'ouvrier, dit le projet de loi, nonobstant convention contraire. Le mot *toujours* vise évidemment les divers cas que peut présenter le contrat du travail, cas de convention ou d'absence de convention au sujet du contrôle.

Il ne dit nullement que le droit de contrôle doit pouvoir s'exercer en tout temps, lors même que la nature de l'industrie rendrait ce contrôle impossible. L'interprétation des réclamants n'est pas tout à fait digne d'hommes sérieux. Elle tend à faire passer l'auteur du projet de loi pour un ignorant. Il va sans dire, en effet, pour tout homme qui raisonne, que le droit de contrôle, prescrit par le projet de loi, s'entend du contrôle possible et non d'impossibilités qui auraient pour premier effet de paralyser l'industrie.

C'est ce que le projet de loi sur les règlements d'atelier exprime au reste très clairement, en se bornant à prescrire que le règlement indique le mode de comptabilité, de mesurage et de contrôle pour les diverses espèces de travaux.

Si aucune convention ne peut priver l'ouvrier du droit de contrôle, si ce dernier conserve *toujours* son droit de contrôle, le patron a, de son côté, la latitude d'indiquer le mode de contrôle qu'il est en mesure d'offrir à l'ouvrier. Du moment où ce mode de contrôle sera trouvé conforme aux nécessités de l'industrie, personne n'aura rien à y reprendre. Si l'ouvrier

mineur n'est à même de contrôler personnellement que la quantité de charbon déposée dans la berline, rien ne l'empêchera, soit de confier aux ouvriers de la surface le soin de contrôler, en son lieu et place, la qualité de ce même charbon, dans le cas où il jugerait ce contrôle utile, soit même de s'entendre avec ses compagnons de travail et d'organiser, aux frais des intéressés, un contrôle spécial de la qualité du charbon, contrôle qui s'exercera au moment où les berlines seront renversées sur le carreau de la mine. La critique formulée contre l'article 2 est donc mal fondée.

Les mêmes remarques s'appliquent aux divers exemples cités par les groupes d'industriels qui protestent contre le projet de loi. Notre interprétation se trouve, au surplus, confirmée par la réponse qu'a adressée le Gouvernement à la question suivante posée par la section centrale de la Chambre des Représentants et relative au sens du mot *comptabilité*. Ce mot comprend-il le tarif fixant la base du calcul des salaires pour le travail à la pièce ?

Voici la réponse « Le terme *comptabilité* ne vise pas ce tarif. L'obligation d'insérer ce tarif essentiellement variable parmi les clauses du règlement aurait pour effet d'obliger le patron à des modifications incessantes de ce règlement.

« Les mots « le mode de comptabilité » impliquent seulement que le règlement indiquera, d'une manière générale, le système de rémunération du travail ou, comme le dit l'exposé des motifs, les principes suivant lesquels le salaire sera établi. Le règlement dira donc si l'ouvrier est rétribué à l'heure, à la journée ou à la tâche et, dans ce dernier cas, si le paiement se fait d'après le nombre des objets produits, ou la longueur, ou la surface, ou le volume, ou d'après d'autres bases ».

Pour tous ceux qui chercheront à appliquer le projet de loi tel qu'il est formulé, et non pas tel que ses adversaires le représentent, — dans le but de le détruire plus aisément, — la tâche sera aisée.

Le chef d'industrie devant indiquer dans son règlement le commencement et la fin de la journée de travail *régulière* ainsi que les jours de chômage *réguliers*, et nullement y marquer les époques irrégulières, indéterminables d'avance qu'amènent certaines nécessités industrielles, non plus que les jours de chômage imprévus, irréguliers, il n'y a pas lieu de s'arrêter

davantage aux diverses objections que cette prescription a soulevées.

Il ne s'agit, en fait d'indication des droits et devoirs du personnel de surveillance, de recours ouvert aux ouvriers en cas de plainte ou de difficultés, que des mesures générales prises par le chef d'industrie. Cette indication sera avantageuse pour les ouvriers, en ce qu'elle leur permettra d'embrasser aisément l'ensemble des mesures de surveillance auxquelles ils seront soumis.

Elle sera avantageuse aux membres du personnel de surveillance aux-mêmes, en ce qu'ils ne seront plus aussi fréquemment qu'aujourd'hui regardés comme des espions et des tyrans, ou tout au moins comme des agents d'un zèle outré, alors qu'ils se borneront à exécuter fidèlement leur consigne.

Si l'on ne codifie pas les règles du tact, — ce que le ministre de l'industrie et du travail savait probablement avant la révélation de cet axiome par l'Union des charbonnages de Liège, — on peut parfaitement codifier les mesures générales indiquées plus haut, faire connaître aux ouvriers si c'est par la voie du conseil d'usine ou celle de l'appel direct au contre-maître, à l'ingénieur, au directeur ou au patron qu'ils pourront exercer leur recours, en cas de plainte ou de difficultés.

Que si les devoirs d'humanité à remplir vis-à-vis d'ouvriers victimes d'accidents, n'ont jamais été méconnus en Belgique, il sera très aisé aux chefs d'industrie de satisfaire à la prescription du projet de loi relative aux premiers soins à donner aux ouvriers en cas d'accident. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à l'étrange critique formulée de ce chef.

Quant à l'objection tirée du grand nombre de catégories différentes d'ouvriers que comprennent certaines industries et des règles différentes qui doivent leur être appliquées, elle ne résiste pas davantage à l'examen.

Le règlement d'atelier ne devra nullement devenir un volume que l'ouvrier ne lirait pas. Il faudra tout simplement, pour chaque catégorie exigeant des règles spéciales, un règlement spécifiant, comme le demande le projet de loi, les dispositions essentielles que nous avons indiquées.

Le règlement d'atelier, dans les charbonnages, par exemple, renfermera d'ailleurs de nombreux points communs aux différentes catégories d'ouvriers. Quelques points spéciaux varieront

seuls, ce qui, au point de vue de l'exécution matérielle de la loi, simplifiera singulièrement l'obligation imposée aux chefs d'industrie.

* * *

On s'en rend compte aisément. Lorsque les critiques entassées contre le projet de loi sont examinées impartialement et à froid, elles s'évanouissent, à peu de chose près, comme le brouillard au soleil. Peut-être l'une ou l'autre modification de forme s'indiquera-t-elle au cours de la discussion, mais nous espérons que les Chambres adopteront dans son ensemble l'œuvre patriotique du ministre de l'industrie et du travail et conserveront les prescriptions proposées par le projet de loi sur les règlements d'atelier.

ARTICLE 4.

L'article 4 est relatif aux amendes. Le projet du Gouvernement prescrit que le total des amendes ne peut dépasser la moitié du salaire journalier.

La section centrale de la Chambre des Représentants propose que ce total ne puisse dépasser le tiers du salaire journalier. Plus le chiffre de l'amende permise sera réduit, plus il y aura lieu de craindre, dans la situation actuelle, que le renvoi de l'ouvrier devienne la sanction habituelle des prescriptions du règlement. Ce point ne peut être perdu de vue.

Au surplus, les prescriptions de l'article 4 qui édictent, en matière d'amendes, des règles invariables, nous semblent devoir plutôt trouver place, soit dans la loi à faire sur contrat de travail, soit, comme l'a proposé M. Zurstrassen au conseil supérieur du travail, dans le complément à la loi du 16 août 1887 sur le paiement des salaires.

ARTICLES 6, 7, 8 ET 9.

Les articles 6, 7, 8 et 9 sont relatifs à la confection du règlement d'atelier.

Les groupes industriels, dont nous avons déjà signalé les réclamations, se plaignent, avec une modération relative, de ce que désormais, si le projet de loi est voté, les ouvriers auront la faculté de faire entendre leurs observations au sujet des

règlements projetés ; mais ils critiquent avec une très grande vivacité les formalités qui seront imposées aux chefs d'industrie à propos de la confection de leurs règlements d'atelier et des modifications ultérieures qu'ils voudront y apporter.

Nous avons fait connaître la marche indiquée par le projet de loi, marche qui reproduit en grande partie, nous le proclamons volontiers, les propositions formulées par le conseil supérieur du travail.

Toutefois, il nous paraît difficile de méconnaître qu'il y a quelque chose de fondé dans les critiques adressées à cette partie du projet : la marche à suivre pour rendre exécutoire le règlement d'atelier paraît fort compliquée.

C'est d'ailleurs ce que le Gouvernement a indirectement reconnu lui-même lorsqu'il a limité, par l'article premier, l'obligation du règlement aux entreprises qui emploient dix ouvriers au moins.

On ne saurait, en effet, sérieusement contester que les abus, que le règlement d'atelier a pour but de prévenir, sont plus considérables dans les petits ateliers, chez les tailleurs, les boulangers, les couturières, les modistes, les laveuses, par exemple, que dans les grandes entreprises industrielles où le nombre considérable des ouvriers a rendu nécessaires, depuis longtemps, des dispositions réglementaires nettement définies.

Or, c'est, dit l'exposé des motifs, parce que les conseils de l'industrie et du travail se trouveraient dans l'impossibilité de donner leur avis dans un délai convenable, que le projet de loi n'étend pas aux entreprises qui occupent moins de dix ouvriers l'obligation du règlement.

C'est donc en raison même de la marche proposée par le projet de loi que cette extension, qui serait nécessaire, est jugée impossible.

Du reste, même en restreignant l'obligation du règlement aux entreprises qui emploient au moins dix ouvriers, le projet de loi imposera aux conseils de l'industrie et du travail un surcroît de travail qui exigera une transformation radicale de ces institutions.

Nous voudrions, quant à nous, simplifier l'intervention des autorités et réduire les formalités sans toucher au principe très sage qui a inspiré la rédaction proposée. Ce principe est double. D'une part il consacre l'autorité du patron qui demeure

libre, dans les limites que lui tracent les lois, de déterminer les conditions auxquelles il offre le travail aux ouvriers et, d'autre part, il consacre le droit, pour les ouvriers, de présenter leurs observations, lors de la confection du règlement d'atelier, de telle façon qu'elles soient placées, sans compromettre leurs auteurs, sous les yeux du patron.

Ce double principe pourrait, à notre avis, être réalisé, plus simplement que dans le projet de loi, de la manière suivante.

Avant d'entrer en vigueur, tout règlement nouveau serait porté à la connaissance des ouvriers par voie d'affiche.

Le jour même de l'affichage, le chef d'industrie transmettrait un exemplaire des textes proposés à l'inspecteur du travail du ressort.

Les observations éventuelles des ouvriers et du chef d'industrie seraient transmises, de la façon proposée par le projet de loi, à cet inspecteur du travail endéans les quatorze jours.

Si le projet ne contenait aucune disposition contraire aux lois et arrêtés royaux et si aucune modification n'était proposée soit par les intéressés, soit par l'inspecteur du travail, ce dernier revêtirait le règlement de son visa et le retournerait, ainsi visé, au chef d'industrie trois semaines au plus tard après l'affichage.

Si le projet contenait quelque disposition contraire aux lois et arrêtés royaux ou si des modifications y étaient proposées, l'inspecteur du travail en donnerait avis au chef d'industrie dans le même délai que ci-dessus.

Le chef d'industrie ferait connaître à l'inspecteur du travail, dans les sept jours, s'il accepte les modifications proposées et lui communiquerait le texte du règlement remanié.

Si le règlement ainsi remanié ne contenait plus aucune disposition contraire aux lois et arrêtés royaux, l'inspecteur le revêtirait de son visa et le renverrait au chef d'industrie dans les sept jours. Le règlement ainsi visé entrerait donc en vigueur au plus tard cinq semaines après l'affichage du projet.

L'inspecteur du travail ne pourrait refuser son visa que si le règlement contenait des dispositions contraires aux lois et arrêtés royaux ou si les formalités indiquées ci-dessus n'avaient pas été remplies.

Tout refus de visa serait motivé.

Nous laisserions, comme on le voit, en dehors de tout con-

cours à la confection du règlement, le Gouverneur de la province et le conseil de l'industrie et du travail.

Le Gouverneur, parce qu'à notre avis, l'inspecteur du travail du ressort aura une compétence plus grande que lui pour apprécier, dans bien des cas spéciaux, la conformité aux lois et arrêtés royaux de certaines dispositions du règlement d'atelier.

Le conseil de l'industrie et du travail, à cause de son organisation même qui interdit et interdira toujours, à notre avis, de le réunir assez fréquemment pour faire de lui l'intermédiaire entre le patron et les ouvriers, à propos de tous les règlements et de toutes les modifications à ces règlements qui seront nécessaires.

Il y a du reste un autre motif encore et plus péremptoire peut-être pour écarter le conseil de l'industrie et du travail.

C'est que, en vertu même de la loi qui a érigé ces conseils, la voie du recours à leur intervention demeure ouverte aux ouvriers après la mise en vigueur du règlement.

Le visa dont le règlement sera pourvu indiquera simplement qu'il ne contient aucune disposition contraire aux lois et arrêtés royaux. S'il n'a pas été fait droit aux observations des ouvriers, si ces observations leur paraissent assez sérieuses pour justifier l'intervention du conseil de l'industrie et du travail, rien ne les empêchera de faire appel à ce conseil et de solliciter son intervention conciliatrice.

On reconnaîtra que le mode que nous préconisons et que nous avons défendu, en partie, au conseil supérieur du travail, simplifierait considérablement les formalités indiquées par le projet de loi et activerait la confection des règlements d'atelier.

Pour ce qui concerne les modifications aux règlements susdits, modifications que certaines circonstances peuvent précipiter, nous ne sommes pas éloigné de partager l'avis de la Société industrielle et commerciale de Verviers et de demander que ces modifications entrent provisoirement en vigueur dès l'affichage, sauf à être annulées ou transformées, si elles étaient reconnues contraires aux lois.

Il pourra en effet se produire des circonstances où des modifications immédiates aux règlements d'atelier s'imposeront, pour toute espèce de motifs d'ordre pratique qu'il est inutile d'énumérer ici.

ARTICLES 12 ET 13.

Ces articles, comme l'article 4, nous paraissent s'écarter de la matière spéciale que le projet de loi a en vue et figureraient avec avantage, à notre avis, dans d'autres lois relatives au travail.

ARTICLES 15, 16, 17, 18, 19 ET 20.

Cette partie du projet de loi renferme les diverses sanctions pénales que le ministre juge nécessaires pour assurer l'exécution de la loi.

Plusieurs des associations industrielles que nous avons déjà citées s'élèvent contre le chiffre de 2000 francs que peut atteindre l'amende infligée aux chefs d'industrie qui, dans les délais légaux, ne se seront point pourvus d'un règlement dûment visé.

Ces associations semblent avoir perdu de vue que ce chiffre est le maximum de la pénalité proposée et que l'amende pourra varier de 26 à 2000 francs. Dès lors, l'appréciation du degré de culpabilité sera laissée au juge compétent et l'on ne voit pas pourquoi ce dernier serait moins impartial en matière d'application de pénalités, lorsqu'il s'agira d'appliquer la loi sur les règlements d'atelier que pour toute autre application de nos lois pénales.

*
* * *

Arrivé au bout de notre tâche, nous espérons avoir démontré que le projet de loi sur les règlements d'atelier répond aux nécessités de la situation sociale, qu'il ne viole en rien l'exercice légitime de la liberté et qu'il est formulé, à part quelques points de détail, de façon à concilier les devoirs de protection que la société doit accomplir vis-à-vis de ses membres avec le respect de la liberté et des exigences justifiées de l'industrie.

Comme le dit excellemment le ministre de l'industrie et du travail dans son exposé des motifs, la paix sociale est grandement intéressée au vote du projet de loi.

Formulons donc le vœu, en terminant, que les Chambres ratifient sans tarder, par leur vote, l'appréciation du ministre.

ARTHUR VERHAEGEN.

VARIÉTÉ

L'HISTOIRE DE LA POÉSIE EN ITALIE (1).

L'Italie est par excellence le pays des touristes. On parle volontiers de ses musées et de ses églises. Mais qui est allé à Ravenne ? L'on a entendu parler du Tasse et généralement l'on se présente au couvent de St-Onuphre au mont Janicule. On parle même de *Roland furieux*, sans l'avoir lu. La littérature italienne mérite beaucoup mieux que cela. A ce titre nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs le travail très condensé et très complet toutefois, de M. Ferdinand Loise, membre de l'Académie royale de Belgique. Nous nous dispenserons de présenter l'auteur à nos amis ; c'est une vieille connaissance de la *Revue Générale*.

La littérature italienne a débuté comme partout ailleurs par la poésie. Un seul peuple a fait exception à cette règle uniforme : le peuple hébreu. Le premier livre de Moïse est de la prose, cela tient à la mission spéciale des descendants d'Abraham dans l'humanité. Phénomène bizarre au premier coup d'œil néanmoins ! Tandis que la France a beaucoup plus tôt des produits littéraires en langue d'oïl et en langue d'oc, que la langue germanique a, elle aussi, ses monuments littéraires, la langue italienné ne commencera à avoir des œuvres poétiques que sous le souffle franciscain.

Innocent III était un homme de génie incomparable, poète à ses heures, quoiqu'il n'ait composé ni le *Dies iræ*, ni le *Stabat*, ni le *Veni Sancte*, peut-être l'*Ave mundi spes* ; mais enfin, sa muse parlait latin. Et le latin était toujours en ce beau pays la langue des lettrés. Mais le peuple parlait un langage rustique, susceptible de rendre les émotions de l'âme, s'il était aux mains d'hommes imbus de principes de littérature. Ces écrivains se trouvèrent parmi les disciples de saint François, auteur de cantiques que répétèrent les masses populaires. Du coup, on n'était guère loin d'avoir fixé la langue moderne avec un Jacopone de Todi ; pour achever la formation de l'idiôme national, il fallait un homme de génie.

(1) F. LOISE. *Histoire de la poésie en Italie*, 1 vol. in-8° de 488 p. Bruxelles, Castaigne. Prix : 5 fr.

Cet homme se rencontra; il était florentin et s'appelait *Durante Alichieri*; nous l'avons nommé Dante.

L'auteur de la *Divine Comédie*, 1265 à 1321, a été l'objet d'une foule de travaux; leur seule énumération occupe dix colonnes compactes dans le *Répertoire des Sources historiques* de l'abbé U. Chevalier; nous devons citer au moins ici la belle monographie d'Ozanam, parue il y a quarante ans. Qu'est-ce donc que ce poème dont Voltaire se riait et dont Madame de Staël ne connaissait que la première partie? L'idée même de la *Divine Comédie* appartient à l'humanité. Ces relations intimes de la terre avec le ciel, de la vie présente avec la vie future, on les retrouve chez tous les peuples et à tous les âges; mais n'est-ce pas cela même qui fait la *religion*? Le plus grand plaisir de l'homme a toujours été de pénétrer le secret de la mort, le mystère du tombeau. Nous allons en compagnie du poète visiter l'*Enfer*, le *Purgatoire*, le *Paradis*.

Dante débute par une allégorie. Au milieu du chemin de la vie, il est égaré dans une forêt obscure et sauvage. Il veut gravir une colline où il voit poindre les rayons de soleil. Trois monstres l'arrêtent: une panthère, un lion, une louve affamée. C'est le symbole des passions: l'amour du plaisir, l'amour des honneurs, l'amour de l'argent. En redescendant la colline, le poète rencontre le sage qui va lui montrer la route de la vertu par la contemplation du monde surnaturel, ce sage c'est Virgile. Mais Virgile ne guidera le poète que jusqu'à la sortie du *Purgatoire*; pour pénétrer dans le séjour des élus, il lui faut Béatrice, c'est-à-dire la théologie incarnée dans la conductrice de ce nom.

M. Loise donne tout naturellement une analyse soignée, avec citations à l'appui et traduction, de chacun des chants dont se compose la *Divine Comédie*. Mais pourquoi ce nom quelque peu déroutant aujourd'hui? Mais parce que le poète n'en trouva guère d'autre à donner à son œuvre. Poème épique, il ne pouvait l'appeler, parce que l'action ne pivotait pas autour d'un héros, comme Achille ou Enée. Poème tragique? Non, puisque le dénouement n'était point une catastrophe. Quelque étrange, en effet, que soit cette appellation appliquée au poème du monde surnaturel, l'œuvre est conçue comme un drame en trois actes, une trilogie dialoguée entre le poète et les personnages qu'il rencontre: c'est le drame de la vie future, où chacun joue le rôle qu'il s'est assigné lui-même par ses actions. Le poète raconte ce qu'il a vu dans son triple voyage: de là la forme épique; mais tous les genres sont ici confondus. La *Divine Comédie* comme toutes les créations de l'homme a des défauts, dont le principal réside dans l'imperfection du goût de l'écrivain. Dante cède trop à l'invective; si vous êtes au nombre de ses ennemis politiques, il vous colloque tout simplement en enfer. Mais son style, pour parler avec Lamartine, est unique; ni avant, ni après, ni dans les vers, ni dans la prose, le style n'a été élevé par personne à une taille plus sculpturale, à une plus

éclatante couleur pittoresque, à une plus énergique concision lapidaire que dans les stances de Dante.

Dante avec Pétrarque et Boccace forme le triumvirat italien. Pétrarque fut de son temps un grand patriote italien ; il travailla avec d'autres, notamment avec la suédoise sainte Brigitte à ramener la papauté des bords du Rhône sur les rives du Tibre. Tout cela est un peu oublié de la postérité qui n'a vu en lui que le chantre de *Laure*. C'est dans le *canzone* que se trouve la plus haute manifestation du talent lyrique de l'écrivain. Les anciens, comme dit M. Loise, n'ont pas connu cette forme moderne de l'ode, dont les larges strophes et les harmonieux entrelacements se prêtent aux plus sublimes inspirations lyriques. Les *canzoni*, qui ont pour objet la beauté de Laure, sont très remarquables ; et la plus poétique est la description de la fontaine entourée d'arbres et de fleurs où Laure allait se baigner.

Si Dante et Pétrarque ont fixé la langue versifiée de l'Italie, Boccace en a fixé la prose. Le *Décameron*, tel qu'il sortit des mains de son auteur, est un livre abominable digne de la même réprobation que les *Contes de La Fontaine*, et Savonarole n'avait point tort d'en faire un auto-da-fé sur la place publique de Florence.

Pétrarque, pour être mort en 1374, doit être considéré comme l'un des précurseurs du mouvement littéraire et artistique qui s'accrut plus tard en Italie sous le nom de Renaissance, et qui trouva sa plus éclatante expression dans la cour des Médicis à Florence et à Rome. Passons des noms moins connus pour nous arrêter à l'Arioste (1474 à 1533) et à Torquato Tasso (1544 à 1595).

Orlando Furioso ! chose piquante, ne vous laissez point prendre à ce titre. Roland n'est pas le pivot du poème. Ce n'est que dans deux ou trois chants que ce terrible paladin de Charlemagne épouvante le monde de ses fureurs. Le véritable héros du poème, celui dont il est question depuis le premier chant jusqu'au dernier, c'est l'ancêtre du duc de Ferrare, c'est Roger. Et le sujet principal du roman, ce sont les amours de Roger et de Bradamante, dont l'union féconde présage de glorieuses destinées à la maison d'Este. Pour compléter la trilogie d'intrigue ajoutez-y le siège de Paris par les Sarrasins et la folie de Roland, mais ces trois actes n'ont entre eux qu'un simple rapport de se suivre. L'unité, cette loi nécessaire dans toute œuvre d'art, manque ici. Et cependant, la popularité de *Roland furieux* est incontestable. Ce succès durable qui ne diminuera point, tient à la variété de ce roman épique tout plein d'épisodes. Raconter des aventures, puis des aventures et encore des aventures, c'est l'attrait de ce genre fantastique, tout à fait en dehors de la réalité, non des passions, mais des faits. Quelle fantasmagorie éblouissante ! Pourrait-il en être autrement quand le héros est monté

sur un cheval ailé, rapide comme la pensée, Hippogryphe, ce Pégase de la chevalerie ?

Les poèmes épiques ne sont guère nombreux dans l'histoire des littératures. L'Europe chrétienne cite le *Paradis perdu* et la *Messiede*; nous garderons sur la *Henriade* un silence discret, et les *Martyrs* de Châteaubriant sont en prose. Il y avait un admirable sujet profané par une muse sacrilège, Jeanne d'Arc.

Que faut-il donc penser de la *Jérusalem délivrée* ? Pour M. Loise, le Tasse a éclipsé tous les poètes modernes dans l'épopée héroïque. Le Tasse par l'ensemble de ses facultés, par la conduite de son poème, par le choix de sujet, par l'intérêt des épisodes, par les beautés de style enfin, est le premier poète épique des temps modernes. Ajoutons, pour compléter son triomphe, que la *Jérusalem* est la seule épopée sérieuse qu'on puisse lire d'un bout à l'autre sans fatigue et sans ennui. Seulement, nous le reconnaissons, il faut être jeune pour en goûter tout le charme et la fraîcheur.

Si nous disposions de plus de place, nous entretiendrions nos lecteurs des productions de la scène tragique et comique, de l'opéra *buffa* et du règne de l'Arcadie, réaction littéraire de la fin du xvii^e siècle en faveur de la poésie pastorale. Alfieri, né à Asti, en 1749, décédé en 1803, allait réagir contre la mièvrerie, la fadaise mise à la mode par Métastase. Chez lui, c'est la passion qui domine toujours ; dans *Virginie* comme dans *Agamemnon* on retrouve toujours l'auteur du livre sur la *Tyrannie*.

Parmi les illustrations que nous pouvons appeler contemporaines, nous citerons Manzoni, Silvio Pellico et Leopardi.

Est-ce une nouvelle époque littéraire qui commence par l'Italie depuis un quart de siècle ? Ces états distincts avec des nuances politiques se reflétant dans leur littérature, ont disparu pour faire place à une monarchie unitaire. Le nouvel ordre de choses parviendra-t-il à donner l'essor à la littérature et à l'art, à lui imprimer une direction intelligente, raisonnée ! C'est là le secret de l'avenir. En fermant le livre de M. Loise, résumé par nous dans ses grandes lignes, nous sommes persuadé que l'Italie s'écarterait de sa voie et de sa véritable mission en demandant en dehors de la pensée catholique une inspiration pour ses créations littéraires et artistiques.

AD. DELVIGNE.

REVUE LITTÉRAIRE TRIMESTRIELLE

NOVEMBRE — DÉCEMBRE — JANVIER

- I. LETTRES BELGES. 1. *Mor Seghers*, par l'abbé M. De Baets (Siffer, Gand); 2. *Contes chimériques*, par Jehan Maillart (Lacomblez, Bruxelles); 3. *Dinah Didière*, par A. Lavachery (Besnard, Liège); 4. *Une Rose à la bouche*, par Louis Delattre (*Le Coq rouge*, Bruxelles); 5. *La Renaissance de la sculpture en Belgique*, par O. G. Destrée (Un fascicule du *Port-folio*, en anglais, à Londres).
- II. LETTRES FRANÇAISES. I. ROMANS. 1. *Le Tournoi de Vauplassans*, par M. Maindron (Plon, Paris); 2. *Après fortune faite*, par Victor Cherbuliez (Hachette, Paris); 3. *Eyrimah*, par J. H. Rosny (Chailley, Paris); 4. *Nouveaux contes de Garrison*, par F. de Villeurs (Plon, Paris); 5. *Simple histoire*, par Paul Margueritte (id.); 6. *Le Chemin de Velours*, par F. Vanderem (Ollendorff, Paris); 7. *Les Brisants*, par Gabriel Mourey (id.); 8. *Miss*, par Samuel Cornut (Perrin, Paris); 9. *La Confession d'un paysan*, par Martial Moulin (id.); 10. *Un bonheur*, par J. Vincent (Plon, Paris).
- II. POÉSIES. 1. *Les chansons de Bilitis*, par P. L. (*Mercur de France*, Paris); 2. *L'Almanach des poètes*, par MM. de Souza, de Régnier; etc. (id.); 3. *Poèmes*, par H. de Régnier (id.); 4. *Poèmes*, par F. Viélé-Griffin (id.); 5. *Le Verger doré*, par Yvanhoé Rambosson (id.); 6. *Le Sang des Crépuscules*, par Ch. Guérin (id.).
- III. CRITIQUES, ÉTUDES, etc. 1. *Histoire et Littérature*, par Edmond Biré (Viette Lyon); 2. *Les Théâtres parisiens*, par J. J. Weiss (Calmann-Lévy, Paris); 3. *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, par J. Texte (Hachette, Paris); 4. *Les classiques populaires : Augustin Thierry*, par F. Valentin; *Rabelais*, par Émile Gebhart; *Montaigne*, par Maxime Janusse; *le Cardinal de Retz*, par Ch. Normand (quatre volumes, chez Lecène et Oudin, Paris); 5. *Gœthe, les œuvres expliquées par la vie*, par A. Mézières (id.).
- IV. DIVERS. 1. *Le livre des Reines*, par E. Tissot (Perrin, Paris); 2. *La Frise du temple*, par H. Mazel (*La Plume*, Paris); 3. *Le livre de la naissance, de la vie et de la mort de la Bienheureuse Vierge Marie*, par A. F. Hérold (*Mercur de France*, Paris); 4. *L'Ymagier*.

I

LETTRES BELGES

1. En nos abominables et fatigants jours de chéquards, nous avons encore des héros. Ils ne se campent plus sur les ponts pour arrêter toute une armée; ils ne se laissent plus ronger le

foie par un renardeau ; ils ne se font plus rissoler les mains sur un brasier... Ils font mieux et plus grand. Depuis les temps du soigneux Plutarque, une humble croix de bois a resplendi sur le monde et a renouvelé la vaillance... Il va, maintenant, le pionnier de la Science ou de la Foi, sachant d'avance les tortures promises, il va, pressentant les horribles mutilations des carnages, il va, sous la menace de l'implacable maladie, tapie dans l'ombre

Comme un poulpe rusé qui l'observe et l'attend...

selon le vers suggestif d'Iwan Gilkin. Et c'est une âpre consolation, à la fin du XIX^e siècle, de lire l'épopée tragique d'un Flatters ou de voir le génie d'un Constantin Meunier immortaliser l'héroïsme d'un Père Damien...

M^{sr} Segers fut un des plus grands missionnaires de notre âge. Le célèbre cardinal Gibbons a dit de lui : « L'histoire pourra l'appeler le premier martyr de l'Alaska ». C'est donc un héros. A ce héros, il était réservé de trouver un historiographe ou, si l'on préfère, un panégyriste digne de le chanter. Tout le monde qui pense, sait, en Belgique, le nom de M. l'abbé de Baets, secrétaire de M^{sr} l'évêque de Gand. M. de Baets est docteur en philosophie et en théologie de l'université grégorienne de Rome. C'est un nom scientifique. Et nous voici, d'avance, rassurés. L'admiration et la ferveur de l'auteur ne sauraient l'entraîner. Tout ce qu'il écrira sera certain, prouvé, indiscutable. Au premier rang des documents consultés, je vois deux cent soixante dix-huit lettres de M^{sr} Seghers : lettres dont les originaux sont aux mains du biographe.

Si M. de Baets s'est attaché à la vie du missionnaire, s'il a voulu l'écrire et, par là, élever à sa mémoire un monument durable, c'est parce que M^{sr} Seghers n'a pas été uniquement un apôtre et un martyr... — Combien sont-ils, à l'heure sonnante, d'apôtres et de martyrs qui sillonnent les continents inconnus, rencontrant, à chaque détour des chemins explorés, les émissaires de la Pâle Moissonneuse ? — Non, M^{sr} Seghers a été, de plus, un esprit cultivé, un orateur disert, habile et entraînant, un écrivain de réel mérite. On sent que la joie n'a pas été mince pour le jeune et distingué savant, de pouvoir rendre cette justice à son héros. Aussi sa plume correcte est-elle passionnée, élégante et chaleureuse.

Tout le livre — que je ne puis même entr'ouvrir ici — est intéressant, bien bâti, jamais alourdi d'emphase ni coupé de hors-d'œuvre. C'est avec orgueil qu'un chrétien doit prononcer le nom de M^{re} Seghers ; car ç'a été un esprit hautement dirigé et admirablement doué ; mais ç'a été surtout, ne l'oublions pas, un cœur de flamme. Et c'est pourquoi toutes les générations l'appelleront Bienheureux...

* * *

2. Comme je finissais la lecture d'un roman naturaliste, lourde tâche entreprise par devoir de critique, je reçus les *Contes chimériques* de M. Maillart. Ce n'est pas *Peau d'Ane*, sans doute, mais j'y pris un plaisir très vif. Quand on a vu de très près l'homme-nature, on est las. On est maussade aussi. Et peut-être cette maussaderie m'a-t-elle rendu plus favorable à M. Maillart, par esprit de contradiction. Ces contes m'ont donc plu extrêmement. Tout d'abord ils sont variés. Sérieux mérite aujourd'hui, car l'invention se fait rare. De plus, parmi ces poèmes, il en est de fort beaux : *la Vision de Rhaná*, *le Triomphateur*, *les Fous*. Un des plus simples, *l'Oubliée*, est d'une superbe allure. Mais quelques-uns m'ont vraiment paru trop mystérieux, trop fermés, trop « chimériques »... *Les Vieux*, *le Suaire*, *les Veilleurs* ne manquent pas de qualités. Toutefois ils gagneraient à être plus clairs. C'est qu'il y a du symbole dans tout ceci. Aimez-vous le symbole ? Chacun des contes de M. Maillart, qu'il soit philosophique ou simplement poétique, est surtout symbolique. Madame la Mort y joue grand rôle. C'est elle qui fait la beauté de *l'Oubliée* .. Mais tout de même ne faut-il pas abuser du symbole et surtout ne faut-il pas exiger du lecteur trop grand effort pour en trouver partout. Cette observation, sans amoindrir le mérite littéraire du livre, devait être formulée. J'ai bien envie, d'ailleurs, pour en finir avec les critiques, de recommander aussi à l'auteur une plus grande sobriété de style. Sa plume marche empanachée comme un mousquetaire romantique. Adjectifs et épithètes pleuvent. Mais je dois ajouter, sous peine d'injustice, que cette richesse n'empêche nullement la langue d'être élevée, poétique, colorée.

On aurait tort de confondre les *Contes chimériques* avec des

contes de fée. Ce sont des poèmes philosophiques et humains, peu édifiants parfois comme tableaux, mais d'une signification souvent profonde. Ils font réfléchir et rêver comme ces ballades allemandes où passe le foudroyant galop des chevaux de la Mort, où le vent, dans les forêts, chante des lamentations redoutables et mystérieuses...

*
* *

3. M. Alfred Lavachery n'aime pas la plate grand' route naturaliste. Il répugne aussi aux escalades chimériques. Mais il adore circuler dans des sentiers ombreux, à mi-côte, dominant les vallées réalistes et lorgnant sans envie les hauteurs inaccessibles. C'est un charmant conteur idéaliste. *Dinah Didière*, qu'il a l'honneur de pouvoir dédier à sa femme, est une histoire d'amour fraîche et toute simple. Peut-être les grincheux en estimeront-ils trop mince le sujet. L'aventure a déjà été contée souvent. Deux jeunes filles s'éprennent d'un même héros. L'une d'elles est aimée, et c'est précisément celle-là qui, par un désintéressement héroïque, se sacrifie au bonheur de sa sœur. Ne cherchons donc ici qu'une trame pour de jolis et mélancoliques incidents. Nous serons servis à souhait.

Le début du roman me ravit. Cette arrivée du jeune Lacharerie, le nouveau juge de paix nommé à Bouillon, ce voyage en diligence, où toute l'étroite monotonie des vies provinciales l'enveloppe petit à petit comme d'une poussière impalpable, son dépaysement des premiers jours, le foyer de cette excellente vieille fille dont il devient le locataire, tout cela est vrai, naturel; tout cela recèle le charme intense des choses vues et senties. Et surtout, comme, dès les premières lignes, on reconnaît l'accent d'un poète qui excelle à traduire la poésie des choses familières! Plus tard l'intérêt change de nature. Le récit dévie. Ce devient une idylle presque tragique, M. Lavachery alors s'attache d'avantage à peindre les sentiments qui partagent l'âme de ses héros. L'observation du milieu passe au second plan. Mais toujours règne l'attrait des petits détails usuels si bien pris sur le vif, des types provinciaux d'une ressemblance frappante et d'un pittoresque naïf, des coutumes locales finement décrites.

J'ai négligé de dire qu'en cette étude des sentiments, M. Lava-

chery se montre excellent psychologue. Son verre est petit peut-être, mais la liqueur est fine. Son analyse du cœur d'une vraie jeune fille et de l'âme d'un brave garçon est pénétrante, sans maniérisme ni appareil pédantesque.

Mais là encore ne se borne pas le mérite du romancier. Il n'est pas seulement un peintre avisé des combats que la vie livre chaque jour dans le plus intime de l'homme ; il n'est pas seulement un traducteur poétique et enflammé des rêves d'amour et des fièvres de jeunesse. Car il y a dans *Dinah Didière* des pages vraiment musicales pour rendre la mélancolie, la tristesse, le désir inconscient prenant possession d'un cœur qui s'ignore. Avec tout cela, M. Lavachery est, enfin, un écrivain. Sa langue, dédaigneuse des bizareries et des nouveautés passagères, coule, ondoiyante et claire, comme la Semoys au pied du château de Bouillon.

Certaines descriptions forment d'exquis tableaux. En voici un :

« On approchait de Bouillon. Il s'inquiéta, devint curieux et, par les fenêtres de la diligence, essaya de voir, de se rendre compte. Un brouillard très fin s'était levé de terre peu après la chute du jour. Le soir veuu, ses voiles s'étaient lentement épaissis et les plans différents des collines s'étaient confondus en une ouate uniformément opaque : ne demeuraient visibles que les arbres qui bordaient la route et, derrière eux, presque toujours en contrebas, que des maisonnettes couvertes de chaume ou d'ardoises larges et épaisses comme des tourteaux. Par ci-par là s'allumaient des lumières n'éclairant autour d'elles que la brume. Il faisait presque froid ».

N'est-ce pas, justement rendue, l'impression maussade d'une arrivée, à la tombée du jour, en automne, dans une petite cité, à demi ville, à demi campagne ?

* * *

4. M. Delattre, en intitulant son dernier volume de contes « *Une rose à la bouche* » a été modeste. Ce titre semble n'annoncer que d'insouciantes et fantaisistes nouvelles. Or, je sais peu de recueils aussi vibrants de poésie humaine, aussi emportés dans un souffle chaud de pitié et d'émotion que celui-ci. Il est tout

imprégné, non seulement d'une large et bienveillante solidarité, mais encore d'une philosophie sereine et apaisée. La vie est bonne et douce, nous dit M. Delattre, malgré l'inévitable souffrance. Pour nous traduire son credo, il trouve des phrases au bercement délicieux : « Va dans la vie caressante, et n'insulte pas la destinée. Ne pleure pas sur ce qui s'en va, ne pleure pas sur ce qui arrive. Les événements sont les enfants de Dieu ; souvent, dès l'abord, on ne les reconnaît pas. On les croit étrangers et on se défie ; on leur trouve une physionomie sournoise et on est près de les chasser avec des pierres. Mais plutôt, attends. Les voilà qui tirent brusquement la main de leurs tabliers ; et ils t'offrent leurs bouquets de fleurs.... »

Je l'ai dit ailleurs et je le répète ici. Les contes de M. Delattre ne sont pas sans défaut. Sa langue chaude, habile aux trouvailles, douée d'un tact rare de délicatesse et d'émotion, est parfois trop exubérante. Cette sève coule trop abondamment de ci, de là, prompte aux digressions si chéries des poètes. Mais elles parlent au cœur, ces pages-là. Il n'est pas une phrase de l'auteur qui ne soit sincère, tout enflammée de sa plus intime conviction. Et les choses, puériles parfois, mais enchanteresses de rêve et de poésie, s'y pressent, abondantes et comme bourdonnantes. Les trois contes intitulés *l'Accordéon à l'hôpital*, *la Mort d'un enfant* et *Une rose à la bouche* dominant tout le livre par leur signification à la fois si noblement résignée et par la douceur mélancolique qui s'en dégage.

Je veux citer une page du premier. C'est la traduction des sentiments qui s'agitent dans les âmes des pauvres vieux de l'Hôpital, pendant qu'un des leurs joue de l'accordéon :

« Un vieux houilleur jouait de l'instrument. Il avait un visage blafard où le nez cassé et déjeté et la barbe de bouc presque verte rendaient plus terne encore l'expression de ses yeux d'un bleu fade sans cesse tremblottants dans leurs orbites comme des mains qui ont trop travaillé. Il s'accroupissait, et le corps contourné, l'oreille penchée sur les touches, il tirait, des soufflets, de longues plaintes criardes et caressantes ainsi que des doléances de pleureuses villageoises. Ses sourcils restaient remontés, l'angle de ses paupières pincé, sa bouche bée. Il était semblable à un de ces tout vieux qui perdent le sens et que les enfants font taire par honte.

» Pour les malades, c'étaient eux-mêmes qui pleuraient dans cette histoire que l'ancien rabâchait ; chacun y écoutait la mélodie de sa vie, rythmée, là, ainsi qu'au clic-clac d'un berceau frappant le plancher. Cependant que leurs âmes vagissaient des mots vagues et câlins de nourrice et s'endormaient tout doucement, à la façon des petits enfants que l'on plaint et caresse, les rêves heureux entr'ouvraient leurs bouches séchées par la fièvre ; pour eux s'arrêtait le temps, la barque entre les roseaux dans une anse où le courant meurt. Et ces simples rendaient grâce au musicien avec des regards de moribonds recevant le verre d'eau fraîche... »

Je plaindrais ceux qui ne comprendraient par toute l'humaine sève de cet épisode, tout ce qu'il renferme de vrai, de pitoyable et d'éternellement touchant. Pour les autres, qu'ajouterais-je... ?

* * *

5. Quelque *laudator temporis acti* — vous savez que c'est ainsi qu'on nomme, en latin, les abonnés du « *Temps* » — disait dernièrement : la sculpture belge se meurt, la sculpture belge est morte. Tel n'est pas l'avis de M. Olivier Georges Destrée. Telle ne sera pas davantage l'opinion des esthètes anglais qui lisent le *Portfolio*. Dans cette remarquable publication d'art anglaise, a paru dernièrement un fascicule tout entier, et fort considérable, intitulé : *La Renaissance de la sculpture en Belgique*. J'ai peu qualité pour célébrer les mérites du travail de M. Destrée. La première raison est péremptoire : je ne suis pas critique d'art. La seconde pèse aussi : je ne suis qu'à demi familier avec ce piquant idiôme qui appelle *beefsteak*, le bœuf, et qui traduit pantalon par *inexpressible*. Mais j'ai suffisamment pu apprécier l'œuvre de M. Destrée pour oser la recommander à tous ceux qu'intéressent les choses d'art. Les médaillons consacrés par lui à tous nos sculpteurs de mérite, depuis les grands, comme le génial Meunier, jusqu'aux petits comme M. X., sont ciselés avec un soin auquel s'apparente bien la singulière précision des planches qui accompagnent le texte. Surtout M. Destrée a bien caractérisé les différents courants qui, aujourd'hui, orientent l'art sculptural chez nous et légitiment ce qu'a de consolant le titre de ce travail.

II

LETTRES FRANÇAISES.

I. ROMANS.

1. *Le Tournoi de Vauplassans* est un roman historique. Il trahit donc, au sujet d'événements réels, la pensée intime de son auteur. C'est pourquoi je ferai à son propos une remarque extra-littéraire. M. Maindron, dans ce tableau des guerres de religion au xvi^e siècle, tableau largement brossé d'ailleurs, lumineux de coloris et tout frétilant de vie, eût pu se montrer plus impartial. Je sais que la réaction catholique fut souvent aussi furieuse, aussi cruelle, aussi sanglante que l'attaque huguenote. Toujours est-il que les réformés semblent ici un peu blanchis, en regard des orthodoxes, qui sont atroces. M. Maindron n'y va pas de main morte. Tout lui est bon pour noircir les catholiques. Les évêques sont d'indulgents simoniaques ; les moines, de gros cupides ; les femmes, des commères faciles et vaines ; les chevaliers, des apostats pillards et paillards. C'est facile à dire ! Il y a là, entre autres, un certain seigneur de Bernage que l'auteur nous accommode de pied en cap, en belle posture ! On a beau nous le présenter comme un glorieux héros de tournois, comme un reître valeureux : il n'en demeure pas moins, pour nous, un triste personnage, tout à fait révoltant, un de ces gaillards à la Dumas père, qui vous ravissent les filles et vous saignent les gens comme des poulets. Aussi la chute de l'idéale et pure Madeleine de Gardefort — déjà peu vraisemblable par sa rapidité — devient-elle absolument incompréhensible si l'on songe au triomphateur, à ce Bernage meurtrier qui se présente à elle ivre de vin et puant le sang.

Pour en finir avec les petites querelles que je cherche à M. Maindron, j'avoue trouver dans certains tableaux de ce roman un excès d'érudition trop étalée. Il y a là une préoccupation trop méticuleuse — même pour un roman historique — de la mise en scène *datée* et de la couleur locale. Je souligne trop de phrases dans ce goût-ci :

« Les hommes n'eurent rien à redire aux saluts du baron, car tous trois furent faits avec une netteté produite par la disposition du mors à longues branches jarretées, avec une gour-

mette fixée au pas d'âne et au caveçon caché par le chanfrein d'acier. »

Que nous importent ce pas d'âne, ce caveçon et ce chanfrein !

J'ai été suffisamment explicite au sujet de ce que j'estime être des erreurs, dans l'œuvre de M. Maindron, pour me montrer large en éloges. Eh bien ! oui, ce livre est dramatique, oui, nous nous intéressons à ces héros, si révoltants et si grotesques que soient la plupart ; oui, la couleur, la vie, le feu de la narration évoquent bien les luttes implacables de cette sanguinaire et violente époque. Il y a ici des tableaux de tueries qui sont des eaux-fortes achevées ; il y a des séances de beuverie, des descriptions de tournois, toute une mise en scène romantique attachante et pittoresque. Voilà-t-il pas beaucoup de mérites ?

2. M. Cherbuliez ne conte que pour le plaisir de conter. Ainsi faisait déjà le bon M. Galland, des *Mille et une nuits*. Le propre des conteurs de ce genre est d'être infatigables. Cela nous explique comme quoi M. Cherbuliez emploie quatre cent treize pages — pas une de moins — à nous narrer, dans un texte serré, une histoire certes amusante et curieuse, mais tout de même assez mince. Ne nous plaignons pas trop. L'auteur est un homme de vaste savoir, de philosophie piquante, de boutades et d'humour.

M. Trayaz est millionnaire, après fortune faite. Étant seul et sans enfants, il lui prend fantaisie de réunir autour de lui ses neveux et ses nièces qui doivent, quelque jour, devenir ses héritiers. Il sera choyé, amusé, dorloté. Toute la smala accourt. On voit d'ici les convoitises, les petites vilenies, les grosses malices. Or, M. Trayaz est un roublard cruel. Il a laissé en Amérique — on ne comprend pas trop pourquoi — une femme moins légitime qu'originale et deux filles qu'il adore de loin. C'est pour elles, le magot. Vous voyez d'ici la tête des héritiers à l'ouverture du testament. Le bonhomme Trayaz en a dû rire sous terre. Mais quoi ? Il a eu une vieilleuse heureuse, cajolée ; il a eu l'âpre et verjuteux plaisir de l'excellente comédie que lui donnèrent ses proches. Il a vu les rongeurs à l'œuvre. Cela n'empêche que le procédé soit un peu canaille.

Mais M. Trayaz n'y a pas regardé de si près, car l'argent a fait de lui un tyran. Voilà le point de vue philosophique du roman. C'est à lui que nous nous arrêterons un instant. Nous n'avons pas, en effet, à redire les qualités et les défauts de

l'écrivain. On connaît ce style spirituel, mordant, personnel, mais sec et lourd. On sait quel romanesque est au fond de toutes ces inventions. Sceptique en religion et moraliste peu austère, l'auteur d'*Après fortune faite* répugne à l'impiété de mauvais goût comme aux grossièretés. Ceci dit pour les gens qui demandent : « Est-ce un livre qu'on puisse laisser traîner... ? » Comme s'il fallait jamais laisser traîner un livre !

Scepticisme et nombreuses digressions sur tous sujets politiques et sociaux mis à part, ce roman a donc une portée philosophique. Cette réunion si drôle, si divertissante de personnages qui tous sont des types, sinon absolument vrais — car M. Cherbuliez est lui-même, et tout seul, au fond de tous — du moins originaux, suffisamment vraisemblables pour ne pas choquer et assez irréels pour être amusants, cette réunion de chacals autour de l'oncle Trayaz a une signification. L'auteur a voulu nous montrer, d'une part, la griserie tyrannique qui monte au cerveau de l'homme engorgé d'or : et, d'autre part, il a voulu nous faire voir quel vilain insecte ingénieusement destructeur est l'héritier trop pressé de jouir. Ce n'est peut-être pas très neuf, mais c'est si joliment rajeuni ! En face de cette coalition d'être désobligeants, M. Cherbuliez a, selon l'usage, campé son héros, Sylvère, le seul fier, le seul indépendant, le seul vraiment homme, et, hélas ! le plus romanesque de tous.

* * *

3. Nous changeons de note avec M. J. H. Rosny. Nous entrons dans un art autrement large et autrement humain. *Eyrimah* est une jolie blonde, jeune captive montagnarde, qui, « loin de l'adresse de ses compagnes et de leur assiduité, semblait vivre au delà des choses et donnait une grâce aux êtres ». Elle vécut il y a six mille ans environ. M. J. H. Rosny l'a ressuscitée pour en faire l'héroïne de son dernier roman. Je dis roman et je parle improprement. Poème, épopée, seraient termes plus exacts. L'œuvre est étrange mais d'une singulière beauté. C'est l'épopée de l'homme lacustre, chantée avec une chaleur extraordinaire, une passion de la vie et de l'action qui emporte tout. Les frères Rosny sont certainement les plus documentés, parmi nos écrivains d'imagination, sur les origines et sur les temps préhistoriques. Nous relevons dans *Eyrimah*,

comme jadis dans *Vamirch*, une préoccupation significative de rendre les mœurs et les paysages de l'Âge du Renne, avec une précision reconstitutive qui, forcément, doit être un peu arbitraire. Mais il faudrait être l'ennemi de son propre plaisir pour en vouloir à l'auteur. Cela nous vaut de si majestueux tableaux et si saisissants ! Sa plume, dégagée des scories qui, jadis, lui furent amèrement reprochées, évoque si grandioisement et si puissamment le fourmillement de la vie, l'immensité des horizons, le concert solennel des éléments aux premiers jours !

Il est temps de dire ce qu'est, en son essence, ce roman à la fois fabuleux et profondément humain. L'auteur met en scène l'homme primitif aux prises avec les deux grandes forces qui, d'abord, l'opprimèrent : l'amour et la guerre : l'ivresse d'être et l'instinctif besoin de se propager ; la bataille nécessaire pour la vie, et sa conséquence formidable : l'extinction de la vie autour de soi. M. J. H. Rosny a brossé des fresques superbes pour rendre les épisodes de cette lutte contre les éléments, contre les grands fauves, contre l'homme... Il a évoqué, en croquis singulièrement doux et attrayants, l'éveil des sentiments d'amour, non brutaux mais adoucis ; il nous a montré l'homme travaillé, dès le premier jour, par ce qui, aujourd'hui encore, s'agite en lui : la tendresse, l'orgueil, la jalousie. Telles pages, la *mort de Galeh* (p. 157 et suivantes), sont d'une poignante et intense mélancolie, d'une horreur navrée et mystérieuse. La tyrannie des forces aveugles et mortelles, l'ivresse instinctive de se défendre et de gagner le sol, et l'amour, « l'éternel mystère qui vainct la Destruction », tels sont donc, encore une fois, les mobiles et les ressorts irrésistibles de cette œuvre originale.

* * *

4. Vous connaissez la recette pour écrire un « conte de garnison » ? Voici : on prend un jeune officier fringant et dépourvu de scrupules, une ordonnance tenant, comme intelligence, le milieu entre le pingouin et le crétin des Alpes, un gros major atrabilaire et jaloux, et, pour finir, une petite dame appétissante et non pudibonde. Le gros major peut être bête comme sa jument ; la petite dame peut être l'épouse légitime de Pierre, de Paul ou, de préférence, celle du gros major. Voilà les éléments. L'aventure est facile à trouver. Sera-ce très spirituel ?

Ma foi, non. Sera-ce très édifiant? Ma foi, non. Que sera-ce donc? Ce sera un « conte de garnison ». J'en connais beaucoup de cet acabit, que M. Bouilly n'eut pas voulu conter à sa fille...

Commençons donc par féliciter M. J. de Villeurs, d'avoir dédaigné ce genre facile et roturier. Sans doute, *Basquette*, le dernier de ses *Nouveaux contes de garnison*, ne compense pas, par l'intérêt du récit, le scabreux de la donnée, et *Trop mûr*, le premier, tout joliment narré qu'il soit en certaines de ses parties, est loin d'être irréprochable. En revanche *la Fiancée du Commandant*, *Robert Vaillance* et *l'Aventure de St-Gabain* nous intéressent et nous touchent. *La Fiancée du commandant* embaume comme une délicieuse idylle : cette passion d'une fillette de six ans pour le pauvre isolé est un bijou de grâce et d'émotion. Quant à *Robert Vaillance*, le plus important des récits, c'est tout un petit roman. Il se passe à la fin du XVIII^e siècle, au début de la tourmente révolutionnaire. L'auteur a su varier ses effets. Nous y trouvons de tout : des déclarations d'amour et des marivaudages avec des tueries et des trahisons. Ajoutons que M. Darnac a composé, pour ce volume, de très jolis dessins.

* * *

5. *Simple histoire* est la première de quelques nouvelles récemment publiées sous ce titre par M. Paul Margueritte. A part deux ou trois, qui sont assez insignifiantes, ces nouvelles reflètent toutes, plus ou moins, les qualités dominantes du romancier. Je les ai, plus d'une fois déjà, énumérées : il a l'émotion en même temps sobre et profonde, le don de saisir, dans les incidents les plus vulgaires de la vie, dans ces mille petites rencontres qui concourent à former une destinée, un aspect neuf, inédit, philosophique ou moral, fécond en sensations. *Une rafte*, pour prendre un exemple, est l'aventure d'un saint prêtre qui, par un hasard imprévu, se trouve devoir, pour quelques instants, protéger contre la police une malheureuse égarée : il lui voit le cœur touché, il veut la sauver, et, la dure besogne accomplie, quand il vient, tout heureux, chercher la femme pour la rendre au bien, il découvre que la misérable est retournée au vice. *La pèlerine*, c'est l'histoire d'un monsieur marié, asservi au joug d'une acariâtre Xantippe, et qui voit déjouer, l'un après l'autre, tous les trucs ingénieux qu'il imagine pour dépister sa

surveillance. *Au secours* forme un mélange ironique de tragédie et de comédie : au bord d'un fleuve, une grosse femme pousse des cris affreux : on accourt ; elle fait comprendre qu'un être chéri vient de disparaître. On s'empresse. Un brave ouvrier se jette à l'eau, plonge, replonge et, finalement, ne reparait plus. L'objet du sauvetage, le malheureux qui vient de causer mort d'homme, c'est, on l'apprend alors, le bichon de la grosse dame.

Une note un peu brutale caractérise quelques-uns de ces récits ; d'autres sont trop pessimistes. Mais le premier, *Simple histoire*, est d'une poignante émotion. En quelques pages, à propos d'un incident vulgaire, — un pauvre diable qui tombe du « haut mal » devant la demeure d'une famille heureuse et paisible — M. Margueritte a su exprimer des sentiments vibrants et profonds de pitié, de mansuétude et d'humaine solidarité. C'est comme un regard, rapide et aigu, embrassant d'un coup tout l'immense, tout l'incurable, tout l'énigmatique problème de la souffrance.

* * *

6. Parcourons encore un volume de contes, avant d'en revenir aux romans. Ce sera *le Chemin de velours* de M. Fernand Vanderem. Titre joli, mais énigmatique. Qu'est-ce au juste qu'un « chemin de velours » sur lequel nous voyons passer, au grand trot, Pingouin III, le crack de l'écurie collégienne (*Major Hendry*) et courir après sa bourgeoise destinée, la dodue et peu décourageante Poulette ? Mais ces contes sont infiniment variés ; ils sont écrits avec un art de précision réaliste amusant, guidé par une philosophie parfois paradoxale, toujours ingénieuse et neuve. On a la joie de recueillir, au cours de ces pages, telles échappées, rapides et judicieuses, qui, en quelques lignes, avec des apparences de boutades, résument un sujet. « Les amis sont des gens pareils à nous, qui souffrent des mêmes soucis, des mêmes faiblesses, des mêmes peines, et qu'on aime avec un peu de pitié, avec du dévouement charitable, pour les mêmes raisons qui font qu'on s'aime soi-même. » Ailleurs : « Il existe des âmes dentelées, écrasantes et vigoureuses comme des machines, pour qui mentir est un jeu. Ces âmes-là vous happent les plus gros mensonges, ainsi que des fétus, les mâchent, les hachent, les réduisent en une pâte informe et

insipide, que la conscience avale, digère, oublie, sans discerner si c'est de la vérité ou le contraire. Mais il y a d'autres âmes, délicates et flexibles comme des joncs, qui plient sous le mensonge, succombent sous un poids trop lourd, ne savent rien, ne peuvent rien, n'osent rien pour l'alléger, lui enlever sa noirceur et son amertume. Alors, quand le mensonge est fait, quand il leur pèse brutalement sur la conscience, elles étouffent : il faut qu'elles le rejettent, qu'elles le rendent. »

Ceux qui ont lu les premiers volumes de M. Vanderem savent qu'il n'écrit pas dans la note de la comtesse de Ségur. Il y a, rassemblées ici, deux ou trois histoires à fond d'adultère. La donnée en est renouvelée. Ce n'est pas la tentation et la chute : il ne s'agit plus de décrire la banale aventure et ce n'est point la souffrance déclarée et définitive de la victime qui nous est exposée. Ce que M. Vanderem étudie, c'est le soupçon, le doute, l'angoisse de celui qui cherche à savoir s'il est trahi. Mais il faut redire que l'auteur a suivi, avant tout, la fantaisie variée de ses inspirations. *Sammy*, une histoire piquante qui résume toute la philosophie du régiment, suit *Pingouin III*, anecdote raillant la manie des sports qui envahit jusqu'aux lycées, et précède le *Pensionnaire*, aventure tout simplement drôlatique. Tout à côté, les *Yeux cloués* racontent un drame bizarre et mystérieux d'obsession et de folie. On pourrait noter, comme caractéristique générale de ces études, une vue indulgente, apitoyée et railleuse, des ridicules et des manies dont l'assemblage s'appelle un homme.

* * *

7. Reprenons les romans. *Les Brisants* ne sont pas un livre pour les lecteurs bénévoles qui pleurent de tendresse quand l'ingénieur épouse la millionnaire, à la barbe du marquis. C'est une étude sincère et douloureuse. Le sujet en est délicat, pénible même. Il était périlleux à traiter. Tous ceux qui voudront parcourir le volume de M. Gabriel Mourey, reconnaîtront que l'auteur a su s'en tirer avec tact, en psychologue de race. Une jeune fille, élevée de façon spéciale, habituée à regarder la vie de très haut, à mépriser ce que beaucoup de femmes tiennent durant toute leur existence pour la seule chose importante, coquetteries, flirts, danses, toilettes, écrit ses impressions à un vieil ami lointain. Elle est malheureuse profondément. D'une

irritabilité de sensitive, d'une exaltation nerveuse très développée, elle sent peser sur elle une fatalité. Sa mère — une veuve frivole — ne l'aime pas, semble la détester et ne quitte pas un certain M. de Ruault qui joue « l'ami de la maison ». Et petit à petit, dans ces lettres navrantes, d'une franchise si éloquente, qu'écrit la jeune Marceline à Ary La Chapelle, on voit se dresser, prendre corps, éclater l'horrible soupçon qu'elle a des relations coupables de sa mère. La « découverte » est quelque chose d'affreux. Sans quitter la plus délicate réserve M. Mourey y a jeté une intensité de douleur et de révolte qui fait frissonner. On reste écœuré, sans qu'il y aie un mot brutal. Tant certaines choses sont, décidément, trop laides pour être maniées. Que fera l'enfant ? Ah ! ce n'est pas, comme le Charlie de M. Vanderem, une âme d'indulgence et de tolérance mondaine ! Elle ne peut, elle ne veut plus vivre en ce milieu souillé. Elle pousse un cri d'angoisse vers l'ami lointain et respectable. Elle lui demande de l'arracher à cette torture, dùt-il l'épouser. Et celui-ci..... — qu'on devine si humainement égoïste, si humainement prompt à l'épouvante devant les troubles et les gênes ! — celui-ci lui fait comprendre que tout est impossible. A demi-mot, avec des phrases qui hésitent et qui rougissent il lui révèle, il lui laisse entendre..... qu'il est son père ! Quelle femme était donc cette mère ? Alors, comme la pauvre Marceline est blessée à mort, comme elle ne voit dans le passé que souillure, que compromission abominable dans le présent et dans l'avenir, et comme on lui a appris la vie mais non pas que Celui qui l'a donnée peut seul consoler et sauver, elle s'arrange pour tomber à la mer et son pauvre petit corps de vierge, délicat et miné par les tortures de l'âme, vient rebondir sur les Brisants.....

*
*
*

8. On a souvent reproché à la littérature dite « familiale » son optimisme. Le monde y est vu « tout en rose ». Si malmenés que soient, à certaines heures, les héros qui l'inspirent, le dénouement des aventures auxquelles ils sont mêlés est généralement bénin. Tel n'est pas, assurément, le caractère de *Miss*, le roman très distingué que M. Cornut vient de publier. L'auteur, malgré la louable réserve de sa plume, l'a écrit pour « les grandes personnes ». C'est une œuvre empreinte d'un pessimisme

amer. L'impression corrosive qui demeure à sa suite est d'autant plus indélébile qu'elle se dégage plus naturellement du récit sobre et simple. M. Cornut, s'il a des phrases poignantes, ne chérit guère les grandes phrases et déteste l'emphase. Mais, après l'avoir lu, on demeure comme courbaturé par une douloureuse tension de tous les nerfs ; c'est la désolation des désolations...

Les deux héros principaux du livre sont Eugène Azeline — ah ! l'admirable type du gendelettre contemporain ! — et Miss Lee. Les autres sont des comparses, bien dessinés et si vrais qu'ils demeurent dans l'esprit et intéressent presque au même titre que leurs chefs de file. Parmi ces figures secondaires apparaissent les très rares caractères sympathiques que M. Cornut ait voulu nous suggérer : M^{lle} Claire, la vieille Lotte, et cet énigmatique révolté de Jean-Jacques Beaufaron.

Dans ce roman d'un jeune écrivain vibrant et d'un psychologue expert, il est deux parties absolument maîtresses. C'est d'abord toute la psychologie d'Eugène Azeline, le lâche égoïste, et de Miss Lee, l'héroïque et tendre délaissée ; c'est ensuite l'odyssée navrante, de plus en plus haletante et angoissée, de la pauvre jeune femme.

L'histoire ? Mon Dieu, elle est simple et banale. Un fait divers, comme le grand registre de la vie doit en contenir beaucoup. Une malheureuse enfant de misère, prise à la rue, est soi-disant adoptée par Madame Beaufaron qui l'a « sauvée ». Mais la dite dame est le type de la femme méchante, tracassière, cupide. Elle a voulu se donner, bien simplement, une bonne à tout faire et... sans gages. Vie d'humiliation, lourde et pesante existence pour la pauvre Sarah ! Rebutée de tous, un rayon de soleil luit soudain à ses regards éblouis. Un pauvre diable de lettré, réduit à coucher sous les ponts, est recueilli par le grotesque prud'homme de Beaufaron. Ce sera un précepteur pour le jeune Jean-Jacques. Azeline, le lettré, d'abord tenu à distance, s'éprend de l'âme délicate et fière qui souffre à ses côtés. Mais j'ai dit que c'est le plus lâche et le plus égoïste des hommes. Un vrai gendelettre. A peine ses « bourgeois » daignent-ils lui faire risette, à peine entrevoit-il qu'il pourrait épouser cette mauvaise petite peste de Clotilde, leur fille, aussitôt il délaisse Sarah. Après lui avoir arraché son consentement à l'épouser, « il la plante là » comme dit le peuple. Il la force à lui rendre

sa parole, ce qui est d'un joli monsieur... Toute la seconde partie du roman, qui amène, d'une part, le développement progressif de la vanité égoïste d'Eugène, *faisant sa trouée*, et qui, d'autre part, nous initie aux tortures morales de Sarah délaissée par tous et acculée à l'extrême misère est, je le répète, étreignante. La faim et la honte la guettent et finissent par avoir raison d'elle... Au dernier moment, pourtant, elle se reprend et sera sauvée.

Ce livre, écrit avec art et élévation, est profondément douloureux. Dirai-je qu'il l'est trop? Assurément, et l'on s'aperçoit vite qu'il manque à Miss Lée ce que peut être M. Cornut n'a pas pu lui donner : l'espoir en Dieu. Cela nous explique sa chute et son désespoir. Il y a là quelques cris de révolte que nous n'entendrons pas sans rappeler à l'auteur que l'Éternel a l'Éternité pour panser les blessures et pour faire resplendir l'auréole des martyrs...

* * *

9. Les vieillards sont gens de menus propos, longuement contés. Je ne sais si Claude Pascal est aujourd'hui un vieillard. Je ne sais non plus si c'est une autobiographie, cette *Confession d'un Paysan* que nous livre M. Martial Moulin.

L'extrême romanesque de plus d'un épisode, entre autres l'intimité de ce gâcheur de mortier avec les comtesses et les marquis me met en défiance. De plus, son mariage final avec la comtesse Berthe jeune, jolie, riche, tombe bien singulièrement! Tout cela fait un contraste bizarre avec l'allure véridique du récit pris dans son ensemble. Enfin, comme Pascal est un veinard, tout cela est possible. Mais sa confession est longue... Qu'elle est donc longue, bon Dieu! J'avoue d'ailleurs qu'elle est variée, qu'elle embrasse tous les mondes et tous les métiers, qu'elle fait succéder les tableaux mondains aux tableaux rustiques et le cliquetis guerrier aux beuglements des troupes.

M. Moulin nous raconte la vie d'un brave homme, non pas sans défaut, mais tout de même d'un brave homme. Il fut d'abord paysan, puis manœuvre, ouvrier, et finalement soldat. Par sa bonne conduite, appointée d'une chance fabuleuse, il devient rapidement commandant. La plus intéressante des phases de sa vie est, certes, sa jeunesse, ou plutôt son enfance. Pascal y apparaît une simple, honnête et loyale nature. Les

pages qui nous décrivent l'éveil de l'amour dans ce cœur frais sont exquises de naturel et de tendresse. Je ne puis parler du style qui est étranger à l'art et se borne à une sorte de diction bonne enfant.

Nous retiendrons donc que cette destinée d'un petit paysan qui lutte et arrive à devenir « quelqu'un » est par elle-même intéressante. Mais il n'est pas un saint, je l'ai dit et je le répète. Élevé par un père libre-penseur, dans la religion protestante, on ne trouve pas, dans la vie du jeune Pascal, trace de Dieu. C'était bon pour son célèbre homonyme cela. Pour M. Martial Moulin, Dieu manque évidemment d'actualité. De plus, instinctivement honnête, Pascal devient peu à peu ce qu'on appelle une nature vulgaire : les mensonges ne lui coûtent rien, comme disent les avarés ; d'abord chaste et respectueux de l'honneur des femmes, les habitudes et le laisser-aller de sa vie uniquement matérielle changent cela. La pudeur et l'honneur d'une jeune fille lui paraîtront désormais peu de chose, mis en balance de son plaisir ou de sa vengeance à lui. Et constatation curieuse ! Il y a des pages absolument répugnantes, non d'intention sans doute, mais par leurs détails crus, à côté d'autres d'une rare délicatesse...

Pour tout dire sur ce Pascal, je voudrais qu'il ne nous apparût pas, en quelques rencontres, si brutal, ou, à parler franc, si goujat. Vice d'éducation évidemment. Il faut aussi que je signale la charmante et idéale figure de la jeune fille que Pascal aime et qui reste chaste jusqu'au jour où lui-même la séduit et... l'abandonne. Il la retrouve plus tard vieillie, fatiguée, mariée à un rustre. Il ne l'aime plus naturellement ; elle le dégoûte. Ah ! mon Dieu, qu'il est loin, son amour d'antan ! Et vive donc, la comtesse de Claremont, jeune, jolie, riche ! Prolétaire Pascal, vous finissez comme un « bourgeois »...

*
* * *

10. Un dernier roman : *Un Bonheur* par M. J. Vincent. C'est une œuvre trouble. J'en connais peu dont l'impression soit aussi pénible et aussi malsaine. L'héroïne — l'auteur a cependant dû vouloir la rendre intéressante ? — nous fatigue et nous révolte. Elle ne nous dit rien, absolument rien. Elle est désobligeante au delà du terme. Ce n'est qu'une égoïste et une dépravée. C'est

une de ces déplorables *curieuses* qu'un caprice de notre heure met à la mode. M. J. Vincent, qui possède le don du style et celui d'analyser un caractère, a fait de ces dons un triste usage. Je n'ai guère goûté pleinement dans son roman que certains paysages décrits avec sobriété et vigueur et une scène excellente au vieux château-ferme. Quant au reste, c'est souvent redites et fadaïses. Oh ! qui nous délivrera de l'éternel adultère ! Qui nous délivrera de la femme bête et « snob » qu'un prince de salon, vicieux et insolent, peut affoler ! Qui nous délivrera de la « goule » buveuse de sang et rongeuse de cœurs ! La comtesse de Mers n'est que cela. Aussi, arrivés aux dernières pages du récit, quand nous la voyons revenir à son mari et trouver la place prise, ne sommes-nous pas tentés de la consoler. « Elle a rampé comme les reptiles, qu'elle aille vivre avec les reptiles... »

II. POÉSIES.

1. Nous vivons en un temps peu banal, où les jeunes lettrés traduisent du grec. Non pas tous, grands dieux ! mais quelques-uns. C'est un dangereux divertissement d'esprit. Quoiqu'en ait dit dans ses *Amours Antiques* notre jeune romancier, le comte A. du Bois, le paganisme eut des mœurs roides. Il est prudent, quand on traduit ses trésors, de les tirer « à petit nombre ». Voyez ces *Chansons de Bilitis* que nous interprète, avec une souplesse raffinée, un subtil poète, M. Louijs : elles nous ouvrent d'étranges horizons, qui n'étonnent plus quand on a lu la *vie de Bilitis*. Bilitis fut une courtisane grecque, vivant au commencement du vi^e siècle avant notre ère. Jusqu'où peut conduire l'inconsciente dépravation des sens et du cœur, elle alla. Admirablement douée comme poète, elle fut, comme femme, de mœurs infâmes. Cela avec l'âme la plus douce, la plus mélancolique, la plus affectueuse. Une irresponsable païenne, tout simplement. Était-il donc nécessaire que M. Louijs nous révélât, à côté de chansons qui sont de merveilleux petits bijoux, d'autres pièces, dignes d'être illustrées par un Rops de Pompéi ? Que nous parle-t-il de « morale vulgaire » et de passion vraie ? Quand l'art de Bilitis aboutit à la description de sensations abominables, cet art nous révolte et nous n'en voulons pas.

Mais j'ai l'air, ma parole, de croire que cela a existé, tout cela, et Bilitis, et ses mœurs, et ses chansons. Naïf serais-je pourtant de ne pas reconnaître la plume de M. Louijs dans cette pièce, prise au hasard parmi celles qui sont citables :

« La pluie fine a mouillé toutes choses, très doucement et en silence. Il pleut encore un peu. Je vais sortir sous les arbres. Pieds nus, pour ne pas tacher mes chaussures. La pluie au printemps est délicieuse. Les branches chargées de fleurs mouillées ont un parfum qui m'étourdit. On voit briller au soleil la peau délicate des écorces.

» Hélas ! mais que de fleurs sur la terre ! Ayez pitié des fleurs tombées. Il ne faut pas les balayer et les mêler dans la boue, mais les conserver aux abeilles.

» Les scarabées, les limaces traversent le chemin, entre les flaques d'eau : je ne veux pas marcher sur eux ni effrayer le lézard doré qui s'étire et cligne des paupières. »

2. Les fervents de la poésie nouvelle — j'entends nommer les *vers libristes* — viennent de publier dans la collection du *Mercure de France* un *Almanach des poètes*. Chaque poème est fleuri d'un dessin, bref et comme schématique, de M. Donnay dont nous connaissions déjà l'art mélancolique et préraphaélite. Quant aux chantres des *Mois*, ce sont les principaux et, avouons-le, les plus experts parmi les partisans du vers libre : MM. de Souza, Verhaeren, Retté, de Régnier, Francis Viélé-Griffin, Fontainas, A. Gide, A. F. Hérold, Albert Mockel, Gustave Kahn, St-Pol-Roux (le Magnifique) et Charles Van Lerberghe. Chacun, sans préciser sa vision ni forcer la nôtre, a voulu nous suggérer les symboles les plus significatifs, et, à son gré, les mieux représentatifs des douze mois. Ce sont de gracieuses mélopées, car quel autre terme employer à propos de vers dont les rimes, les césures et la régularité des pieds sont exclues ?

M. Robert de Souza voit, dans *Janvier*, le Dauphin radieux, né de la vieille année, de la Reine lamentable à laquelle sa naissance apporte la mort :

Pauvre Reine :

Sa cour ailée ne gazouille plus d'oiseaux ;

Elle n'a plus pour amants voraces de ses charmes

Que les corbeaux.

.

Puis les jours passent, célébrés par chaque poète suivant le caprice de son rêve, jusqu'en *Septembre*, dont la voix mélancolique de M. de Régnier évoque l'harmonieuse tristesse :

Avant que l'âpre vent exile les oiseaux,
Disperse la feuillée et sèche les roseaux
Où jadis j'ai coupé mes flèches et mes flûtes,
Je veux, assis au seuil qu'encadre la lambrusque,
Revoir, avec des yeux déjà demi-fermés
Sur les jours, un à un, que nous avons aimés,
La face que l'année, en fuyant mois à mois,
Détourne en souriant de l'ombre qui fut moi.

Mais les rafales de *Novembre* arrivent, et, dans un paysage glacé déjà, M. Van Lerberghe erre, désolé :

Une voix grêle de cloche tinte
Aux companiles du soir mourant :
Et c'est la pluie encore, la grêle, le vent
L'éternelle et monotone plainte
Qu'exhale le vent.....

Et, dès lors, la lugubre pesée hivernale, l'ennui lourd des jours engourdis, ne sont interrompus que par l'hosanna glorieux de Noël...

Dites, les gens, les vieilles gens,
Faites flamber foyers et cœurs dans les hameaux
Dites les gens, les vieilles gens
Faites luire de l'or dans vos carreaux
Qui regardent la route,
Car les mages avec leurs blancs manteaux,
Car les mages avec leurs blancs troupeaux
Sont là qui débouchent et qui écoutent
Et qui s'avancent sur la route. »

C'est l'adieu de M. Emile Verhaeren.

3. Nous retrouvons MM. de Régnier et Viélé-Griffin au *Mercure de France* qui, dans deux volumes fort compacts, a réédité les *Poèmes anciens et romanesques*, *Tel qu'en songe*, etc. du premier, et la plus grande partie des œuvres du second. La physionomie de M. de Régnier, le maître de l'école nouvelle, est déjà très connue. Je pense ne pouvoir mieux vous définir

son talent qu'en vous citant l'appréciation de M. René Doumic, juge éclairé, loyal et d'une pénétration peu suspecte à ceux mêmes qui, lorsqu'il s'agit des « jeunes », suspectent toujours.

« M. de Régnier a ce don de l'expression imagée et chantante où on reconnaît le poète. Il a commencé par subir la discipline parnassienne, et il s'en souvient jusque dans son dernier recueil, où telle vision antique fait songer à quelque pastiche de Ronsard. Il a fréquenté chez Leconte de Lisle et chez M. de Hérédia avant de prendre M. Mallarmé pour maître et pour émule M. Viélé-Griffin ; c'est chez lui qu'on voit le mieux la fusion des traditions d'hier avec les plus récentes influences. Dans ses derniers livres : *Tel qu'en songe*, *Contes à soi-même*, *Aréthuse*, se précise son idéal personnel d'une mélancolie très noble. Il a une imagination somptueuse et une âme triste. Et derrière le décor de ces poèmes aux lignes harmonieuses et larges, où des héros et des dames, des chevaliers et des pèlerins errent parmi des forêts merveilleuses, traversent des villes de rêve, heurtent à des châteaux emblématiques, il semble qu'on entende l'accompagnement d'un invisible orchestre wagnérien. »

4. M. Viélé-Griffin nous apparaît, incontestablement, plus abstrus, plus insoucieux de cohésion et de clarté, plus « flou ». Il est aussi plus subtil. C'est le chantre de la nature radieuse et sereine. Parfois, dans sa façon de la chanter, on retrouve comme l'écho des rondes enfantines. On peut regretter telle influence exercée par M. Viélé-Griffin. En effet, ce poète a comme engendré une armée d'éphèbes qui ne produisent guère que des balbutiements, qui, sous prétexte de vers libres, coupent arbitrairement des « proses » incompréhensibles ou de la plus désolante banalité.

Mais ce déplorable succès ne peut nous autoriser à manquer de justice à l'égard de l'auteur de la *Chevauchée d'Yeldis*.

Il est indispensable à tout lettré qui voudra connaître la poésie nouvelle, de pénétrer les deux volumes édités par le *Mercur de France*. D'ailleurs la tâche n'est point aride. Chez M. Viélé-Griffin, non moins que chez M. de Régnier, chacun trouvera de fort belles pièces. Quelques-unes sont inégales, d'autres, trop voluptueuses, et il en est, enfin, qui sont un peu laborieuses à bien saisir ; mais beaucoup vibrent d'un souffle

soutenu et d'une harmonie étrange, douce, indéfinissable. Tel, ce poème de la *Mer* :

Je suis venu vers toi, Mer, comme vont tes fleuves
 Impétueux et forts, rongant le frein des rives,
 Tes fleuves triomphants dans leurs courses déclives
 Les fleuves souriants et doux où tu t'abreuves ;

Je suis venu noyer mon cœur en tes flots gris,
 Mon cœur et ma pensée altière d'insurgé ;
 Moi dont le rêve aventureux a voyagé
 Confiant vers la gloire acerbe du mépris ;

O mer ! je suis venu vers toi, l'insatiable,
 Vers le gouffre oublieux et vers l'immense tombe
 Engloutir mon orgueil en l'abîme où retombe
 La buée éphémère au mirage implacable ;

.

Mer d'oubli, sois le but de ma folle équipée :
 Voici que tombe au large un soleil en détresse...

5. Décidément, la collection du *Mercure de France* est florissante. Car nous lui devons encore le *Verger doré* de M. Yvanhoé Rambosson et le *Sang des crépuscules* de M. Charles Guérin. Ces deux poètes, sans faire table rase des règles imposées jusqu'aujourd'hui par l'art des vers, s'affranchissent de plusieurs que d'excellents artistes persistent à estimer essentielles. La rime devient chez eux l'assonance et l'*hiatus* abonde. Attachons-nous donc moins à la forme — souvent très heureuse chez M. Guérin et chez M. Rambosson — qu'à l'inspiration. Si ces deux jeunes poètes nous donnent de bons vers, d'un martelé sonore et d'une mélodie exquise, c'est à leur inspiration qu'ils le doivent. Si ces vers voisinent avec d'autres dont l'imprécision ou la rudesse nous choquent, c'est à leur désir d'être modernistes qu'il le faut parfois attribuer. Je continue à croire que très peu de poètes français sont doués pour cette harmonie étrange et exotique du vers libre. Je ne méconnaîtrai jamais le charme de ce dernier, où telles rencontres et telles conditions étant réunies. Mais il exige, pour être autre chose qu'un vain divertissement, une éducation et des labeurs que beaucoup négligent, profitant seulement d'une indépendance aisément conquise.

M. Rambosson a réuni dans le *Verger doré* des pièces aussi variées d'accent que de forme. Comme il le dit lui-même « le manque d'unité dans la facture du présent volume s'explique quand on sait que ces poèmes furent écrits à des dates diverses ; quelques-uns lorsque l'auteur était dans sa quinzième année » : « A cette époque il apprenait son métier et s'astreignait aux lois des prosodies », continue le poète, en manière d'excuse. Au demeurant, c'est toujours son âme qu'il nous raconte et ses ardeurs — dont plusieurs en vérité fort peu chastes — et aussi ses luttes et ses espoirs et ses besoins d'action...

J'ai noté, parmi les meilleures pièces, parmi celles qui sont les plus soignées, le sonnet pour *Toute la Lyre* de V. Hugo, pour le *Tombeau de Baudelaire*, pour l'hommage à *Puvis de Chavannes*. Tous sonnets de belle allure, ce qui est rare dans l'ordre des *poèmes de circonstances*. Aussi très attirant, le sonnet à ce pauvre Lélian, parti précisément ces jours derniers pour le sombre Voyage :

Que ton front embelli des lueurs du couchant
Soit — en hommage dû — paré de notre aurore
Lorsque ta bouche close aura cessé son chant
Verlaine, dans nos vers, tu chanteras encore...

Je ne puis citer davantage et je dois négliger le *Triomphateur*, *Volonté*, et d'autres, malgré leurs mérites. Qu'on me permette, pourtant, de noter, pour leur fraîcheur et pour leur sincérité, ces mélancoliques variations sur l'*Angelus d'Hiver* :

Un ciel de plomb attristé avec ses tons blafards,
Les champs nus agrandis, tout frissonnants d'hiver.

La désolation emplit l'espace morne
Où flotte sous le ciel une mélancolie :
Le vin des souvenirs troublé jusqu'à la lie
Vous imprègne le cœur d'un désespoir sans borne
Grand comme le néant et comme la folie.

Tout à coup l'Angelus dans le lointain résonne,
Apportant à mon âme une sainte accalmie.
Et, songeant solitaire en la plaine blêmie,
Mon cœur réconforté tranquillement raisonne.
Oh ! la paisible église en les bois endormie !

Douceur des oraisons ! là-bas les cœurs brisés
 Trouvent l'entier repos devant l'autel si doux
 Où l'Angelus redit aux hommes à genoux
 Ses sons qui vont au cœur comme autant de baisers
 D'une mère attendrie et qui veille sur nous.

Dehors, à l'infini, ce n'est qu'un long désastre,
 Et la maison de paix, de gris vitreaux voilée,
 Domine le désert de la plaine gelée.
 L'humble clocher montant vers le ciel noir sans astres
 Semble prier Dieu pour la terre désolée.

C'est dans l'église simple aux purs recueils
 Que palpite la vie encor. Lorsque tout dort
 Ou meurt, l'hiver, devant le Jésus tendre et fort,
 Les hommes éceurés cherchent l'apaisement,
 Oubliant dans la foi l'insanité du sort.

Béni soit l'Angelus, chant divin qui console
 Se perdant aux échos dans les forêts prochaines,
 Sous le ciel bas et mat aux pesanteurs de chaînes,
 Le voyageur transi, perdu, qui se désole
 En l'entendant se croit moins seul sous les grands chênes.

M. Rambosson peut répudier — bien qu'il ait tort ! — la paisible majesté de ces alexandrins. S'il m'en croit, il ne regrettera pas la note pacifiante et chrétienne que jette ce poème dans son *Vergier*. Ce n'est point là l'arbre des mauvais fruits, des fruits de sable et d'amertume...

6. Chez M. Charles Guérin je verrais volontiers un parent de notre poète Iwan Gilkin. M. Gilkin, en son style lapidaire, disait :

Je m'enferme à l'abri même de ceux que j'aime
 Plus seul quand j'ai parlé qu'au temps où je me tais.

Ma parole est un mur sans porte ni fenêtre
 Qui monte autour de moi, dur, puissant et massif.

M. Guérin, lui, conseille au solitaire :

Aie une âme hautaine et sonore et subtile,
 Tais-toi, mûre ton seuil, car la lutte déprave ;

Ferme ton cœur à la rumeur saouïe des villes

Sache une île stérile où ton orgueil s'exile.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il existe, entre ces deux écrivains, des différences essentielles. Ciseleur minutieux et habile, M. Gilkin œuvre patiemment. Ses travaux sont d'une précision achevée. Plus tumultueux, plus recherché, plus ami du vague et de l'indécis, moins artiste mais peut-être plus sincère, M. Guérin nous livre, avec leurs scories et des négligences, les produits de sa muse féconde. M. Gilkin est un objectif. M. Guérin me paraît plutôt subjectif.

Comme George Rodenbach a chanté le silence, M. Guérin célèbre le soir, le crépuscule. Il le célèbre tantôt en sourdine, avec des phrases tristes et comme ouatées, tantôt en tragiques cris d'espoir ou de détresse. Il voit venir, avec la nuit, les heures du remords et de la lassitude. Des heures de fièvre, même, d'une bizarrerie un peu malsaine, s'aventurent parmi les autres. Une préoccupation mystique et religieuse — étrangement coudoyée à certains moments — apparaît aussi. Parmi des recherches maniérées, il passe alors des souffles rafraîchissants, comme cette *Prière du bon serviteur* :

Le soir ramène un peu de calme dans les âmes
Que le rire des cieux rouges et lourds révolte ;
La chasteté qui délaissa les vierges folles
S'abreuve aux calix clairs des lys qu'un baiser fane.

Ah ! ces folles, Seigneur, pour qui les fous se damnent,
Passaient sur les chemins en rythmant des corolles ;
Le désir et la mort déformaient leurs paroles
Et leurs thyrses charnels mimaient l'ombre des palmes.

Mais l'Angelus du crépuscule les éloigne
Car leur boue aurait peur de mirer les étoiles...
Maître, il est temps que je repose et que je dorme,

La brume a rafraîchi la terre pour mon corps,
Tranche le pain de songe et verse le vin fort
Pour le bon serviteur qui rentre ta récolte.

Je me suis expliqué la diversité d'inspiration qui se peut signaler dans les différents poèmes de M. Guérin.

Je n'ai eu qu'à lire la pièce *Triple*. Le poète a trois âmes. L'une

Dessert l'autel maudit d'une idole perverse.

Elle se trahit rarement, et j'en félicite l'auteur. Je ne serais pas étonné qu'elle fût là tout simplement pour représenter les droits de ce misérable Dilettantisme, le tyran du jour. La deuxième âme

Vit aux bords des étangs où son dédain l'exile

C'est l'âme qui suivit les conseils cités par nous en commençant de parler ici de M. Guérin. La troisième, enfin, la meilleure, c'est

..... La tendre et chère âme naïve

Qui :

Prie et sanglote et me reproche son angoisse
Et vers la mort se laisse aller à la dérive...

III. ÉTUDES ET CRITIQUES.

1. Je ne reviendrai pas sur le livre si intéressant de M. René Doumic : *les Jeunes*. Mes lecteurs n'auront pas été fâchés, je l'imagine, de trouver dans notre dernier fascicule la prose de M. René Bazin remplaçant la mienne. M. Bazin a dit, et en termes parfaits, ce qu'il fallait dire. Je passerai donc, sans plus grand retard, à deux nouveaux volumes de critique : *Histoire et littérature* de M. Édmond Biré et les *Théâtres Parisiens* de J.-J. Weiss.

M. Biré possède un don que j'estime assez rare. Il est érudit, profondément et sérieusement érudit, tout en restant avant tout littérateur. Quand on lit ces études si diverses, si vivement écrites, si alertement composées, on demeure sous le charme. L'auteur est toujours clair, net, précis. J'ai entendu parfois des gens se plaindre de l'étonnante exactitude de M. Biré. Il va chercher « les petites bêtes », dit-on. Je comprends peu ce reproche. Pour un écrivain loyal, de bonne foi, est-il rien de plus agréable que d'arriver au vrai ? Et si l'auteur d'*Histoire et Littérature* vous y conduit à l'aide de ses renseignements, en éclairant tel point demeuré obscur pour vous, en réformant votre religion sur tel autre, mal compris, de quoi vous plaignez vous ?

M. Charles Gidel écrit une *Histoire de la littérature fran-*

caise depuis 1815 jusqu'à nos jours. Cette histoire fourmille d'omissions. M. Biré a bien le droit de le constater peut-être ! A qui la faute si ces omissions portent précisément sur des écrivains chrétiens ?

Dans le présent volume l'*Histoire* est représentée par de sérieuses études : un magistral portrait de Taine, une analyse du *Roman d'un royaliste*, et des causeries embrassant plusieurs ouvrages sur Napoléon : on n'a guère écrit que sur Napoléon durant ces dernières années. Dans la partie *Littérature*, j'aime surtout l'article consacré à *M. René Bazin*, celui sur *Villiers de l'Isle Adam*, et celui sur *Lamennais*. Voilà donc, encore une fois, un « livre de bibliothèque » comme tous ceux qu'écrit M. Biré.

2. Il y a des gens qui aiment beaucoup M. Francisque Sarcey. Je veux dire, qui l'aiment déraisonnablement. Moi pas. Je reconnais ses mérites, évidemment : son gros bon sens, sa naïveté, affectée mais drôle, et son tact des choses littéraires, quand elles ne dépassent pas certain niveau. Mais l'esprit du bonhomme ne m'est pas sympathique, parce qu'il se laisse trop guider par ses fétiches ou par ses antipathies. Il transporte sur le terrain des lettres ses sentiments privés. J'ai horreur de cela. Et voilà qui me gâte les *lundis* du *Temps*.

Combien les feuilletons dramatiques de J.-J. Weiss furent plus élevés, plus spirituels et plus pénétrants ! Tout ce qu'écrivit ce délicat esprit est à lire et à relire. Ce fut donc une bonne fortune pour moi, que la réception de ce dernier volume : les *Théâtres parisiens*. Une préface, bien documentée quoiqu'un peu enthousiaste en certaines parties, a été écrite par le prince Stirbey qui a mis en tête du livre un portrait littéraire de Weiss vraiment bien fait. Je pourrais vous le résumer ici. Cela me donnerait occasion de faire connaître, aux lecteurs qui l'ignorent encore, quel critique théâtral fut le regretté feuilletoniste des *Débats*. Mais, décidément, ce serait un peu long et j'aime mieux renvoyer les curieux au volume lui-même. Celui-ci renferme un nombre considérable d'études. Théâtre ancien et théâtre contemporain s'y coudoient. *Les Ménéchmes* et le *Chapeau de paille d'Italie* et la *Parisienne* nous repassent sous les yeux. Que M. Sarcey lise donc la sévère mais impartiale étude consacrée ici à la pièce de M. Becque. Ce n'est pas Weiss qui eût dit avec un haussement d'épaules : « M. Becque ne

compte pas ! » Ce n'est pas non plus que l'auteur ne sache être à l'occasion mordant et même méchant. Dame ! il a la dent rude, de temps en temps, tout comme un autre. Mais jamais ne perce un sentiment mesquin. Il peut avoir tort, il a des préjugés, certain amour du paradoxe, le goût des boutades qui ne sont pas toujours heureuses, mais quel délicieux et vivant écrivain et, surtout, quel honnête homme !

3. Le livre de M. Joseph Texte, sur *Jean-Jacques Rousseau et les origines du Cosmopolitisme littéraire* vient à son heure. On parle beaucoup de cosmopolitisme aujourd'hui. Bien des gens, pourtant, semblent ignorer que si le mot est nouveau la chose est vieille. Le volume que nous signalons est très compact. L'auteur est entré dans tous les développements que le sujet comportait. Nous ne pouvons, par suite, entreprendre ici de discuter certaines de ses opinions. Plus d'un jugement étonnera, plus d'une conséquence paraîtra plus ou moins arbitrairement déduite. Mais cela n'ôte rien à la valeur du travail, si approfondi, si courageusement mené à bonne fin, si intéressant par lui-même et par la façon dont M. Texte l'a réalisé. Le style est peut-être un peu didactique et terne pour les lecteurs non spécialistes. Mais ce sont là des inconvénients que les « gens du métier » n'aperçoivent pas. Trop heureux sont-ils de farfouiller dans un gros volume regorgeant de notes et de citations !

M^{me} de Staël a écrit : « Il existe deux littératures tout à fait distinctes, celle qui vient du Midi et celle qui vient du Nord. » Cette théorie subsiste dans ce qu'elle a d'essentiel. « Mais comment cette théorie a-t-elle pu être formulée ? Quels faits lui ont servi de base ? Comment, où, et sous l'influence de quelles circonstances est-elle née ? » — Tel est le problème qu'a essayé de résoudre l'écrivain. Il a donc recherché ce qu'était cet « exotisme » qui précéda le Cosmopolitisme. Il y a eu un mouvement qui, détournant le génie français des sources où il avait coutume de boire, c'est-à-dire l'*antiquité*, l'a poussé vers le génie des pays étrangers et, spécialement, des pays germaniques et slaves. Ce mouvement, M. Texte a voulu en déterminer les origines et il lui a paru qu'il fallait remonter, non pas seulement, comme on le fait d'ordinaire, à l'école romantique, mais au XVIII^e siècle et à Rousseau. Tout l'objet de ce livre est donc : « Montrer en Rousseau l'homme qui a le plus

fait pour nous inspirer le goût et le besoin des littératures du Nord. » Il nous a expliqué d'abord comment Rousseau profita largement de l'influence anglaise — *Clarisse Harlowe* ayant certainement engendré *la Nouvelle Héloïse*. — C'est là, à vrai dire, tout le livre de M. Texte. *Rousseau et la littérature anglaise* en forme la première partie. La seconde est intitulée : *J.-J. Rousseau et l'influence anglaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*. Nous y trouvons de fines et jolies pages sur Sterne, Thomson, Gesner, Gray, Young, Macpherson. Et ces pages ne sont pas seulement jolies — c'est-à-dire ingénieuses et variées — elles sont encore éminemment instructives. Un tel ouvrage ne pouvait se dispenser de faire une large part à M^{me} de Staël, qui en a inspiré le sujet. Aussi l'auteur lui consacre-t-il un chapitre avant de nous parler, en conclusion, du Cosmopolitisme au XIX^e siècle.

4. Les éditeurs Lecène et Oudin viennent d'ajouter quatre volumes à leur utile collection des *Classiques populaires* : Ce sont : *Augustin Thierry*, par M. Ferdinand Valentin, *le cardinal de Retz*, par M. Ch. Normand, *Rabelais*, par M. Émile Gebhart et *Montaigne* par M. Maxime Lanusse. Je redirai à cette occasion ce que j'ai dit précédemment déjà. Nous ne pouvons accepter toutes les opinions philosophiques ou religieuses émises dans la collection des *Classiques populaires*. Mais il faut reconnaître, en général, que les écrivains y sont mus par un très louable souci d'impartialité et que la valeur littéraire de ces ouvrages est très sérieuse. Prenons l'*Augustin Thierry* de M. Valentin. Ce dernier est, assurément, des plus enthousiaste à l'égard de l'illustre auteur des *Récits mérovingiens*. Est-ce à dire qu'il soit un admirateur aveugle ? Non pas. S'il place au-dessus de toute critique le narrateur et l'artiste, — dont il résume très bien les qualités en parcourant les œuvres — il fait au sujet du théoricien et du savant les réserves qui paraissent bien devoir s'imposer. Doué d'une très haute bonne foi, Thierry n'a certes jamais altéré sciemment la vérité. Mais il avait les passions, les sympathies et les antipathies de l'époque romantique. Sans le vouloir il en a souvent laissé percer quelque reflet dans ses écrits. Seulement, il savait reconnaître ses erreurs. Si, plus d'une fois, l'histoire prit, sous sa plume, tantôt « la forme d'un pamphlet contre le pouvoir, tantôt celle d'un plaidoyer en faveur des idées libérales », il ne fut jamais

pêcheur endurci et il sut dire adieu à la politique, cause de ses écarts. La question de la conversion religieuse d'Augustin Thierry est, aujourd'hui encore, controversée. M. Valentin, à l'encontre de la thèse soutenue dans un ouvrage récent, croit qu'il faut y voir plutôt un retour à la religion qu'une adhésion définitive au dogme catholique. La distinction est subtile.

Le cardinal de Retz de M. Ch. Normand se présente à nous sous des allures tout autres. Une émotion sympathique se perçoit à travers chacune des pages consacrées à A. Thierry. Le distingué professeur au Lycée Condorcet, nous plaît, lui, surtout par la verve et la finesse piquante de ses aperçus. Son livre peut se lire comme un ouvrage d'imagination, quelque sérieux et documenté qu'il soit. Les événements nous sont si bien présentés, avec tant de vie, de couleur, de nerf et d'imprévu ! L'auteur fouille si adroitement dans l'existence et dans les écrits de M. le Coadjuteur ! Il est arrivé à bien saisir et à mettre en lumière d'une façon typique cette personnalité étrange.

L'ouvrage débute par un portrait dont le pittoresque s'allie bien au ton général du livre :

« François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, était un petit homme noir et chafouin, dont la mine ne répondait guère à l'esprit. Il était myope, maladroit de ses mains et sujet à des distractions aussi amusantes pour les autres qu'incommodes pour lui-même. Dans la disgrâce de son visage et de sa taille, ses yeux seuls parlaient pour lui et laissaient entendre qu'une âme fière et ardente vivait dans ce corps disgracié. Il était né, en effet, violent, inquiet et plus encore ambitieux. Sans avoir porté l'épée, ce qu'il regretta toute sa vie, il a bien tenu sa place parmi toute cette foule d'aventuriers de qualité qui battaient à cette époque le pavé du Roi, On a pu dire de Bonaparte avec une apparence de raison qu'il fut un condottiere du xvi^e siècle égaré au milieu du nôtre. On ne fera pas le même reproche à Gondi. Il appartient vraiment à son temps. Il en est l'une des figures les plus expressives et les plus vivantes... Il fut hardi, provoquant, agressif, avide de coups et d'aventures, plus turbulent que vraiment actif, plus épris de parades et d'applaudissements populaires que de gloire solide et sérieuse, plus vaniteux qu'orgueilleux. » N'est-ce pas, bien résumé, le caractère de ce problématique personnage, en qui se personnifie si

bien la Fronde, c'est-à-dire le parti le plus tapageur et le plus brouillon qui ait jamais divisé la France ?

C'était une tâche plus difficile, sans doute, que celle dévolue à M. Lanusse et à M. Gebhart. Rabelais et Montaigne ! que n'a-t-on dit déjà au sujet de ces gigantesques moralistes ! Quel document reste-t-il à produire, quelle opinion à débattre, quel portrait à tracer — qui n'aient déjà exercé la science et la plume des écrivains les plus habiles ? Eh bien ! M. Lanusse nous a — venant après tant d'autres — très bien défini, dans Montaigne, l'homme, le penseur et l'écrivain. C'est le système de M. Émile Faguet. Je crois qu'il est bon. Il se prête surtout aux vues synthétiques. Or, dans un ouvrage classique, consacré à un écrivain archi-étudié, la synthèse s'impose doublement. Dans quelques pages formant ses conclusions, M. Lanusse démêle judicieusement l'influence durable exercée sur l'esprit français par l'auteur des *Essais*. Ce ne fut ni le plus grand ni le plus profond de nos moralistes, et, chose curieuse, les plus profonds et les plus larges lui sont redevables. La Rochefoucauld, Molière, Pascal, Montesquieu ont été à son école et ont puisé chez lui tantôt la finesse et l'ingéniosité des jugements, tantôt la modération, la tolérance et la belle humeur.

Il me reste peu de place à consacrer au *Rabelais* de M. Gebhart. Peu importe, d'ailleurs, la plus efficace des recommandations étant encore, pour ce livre, le nom de son auteur. Ce qu'il a surtout étudié, c'est l'esprit de Rabelais. Après un exposé court mais suffisant de sa vie — qui est rapprochée de la légende rabelaisienne — M. Gebhart entre en plein dans son sujet ; *Rabelais et le moyen âge*, *Rabelais et la Renaissance*, *la Religion de Rabelais*, *la Comédie rabelaisienne*, *la satire philosophique de Rabelais*, telles sont les étapes successives de ce travail aussi agréablement écrit que finement pensé.

5. Goethe reste un des rares génies contre lequel s'épuisent les efforts du temps et de l'oubli. Au contraire, à mesure que se répétissent les minuscules notoriétés qui, momentanément, gravitent autour d'eux, ces géants grandissent dans la Gloire. Aussi comprenons-nous l'heureuse idée qu'a eue M. Mézières de livrer au public une nouvelle édition de son *W. Goethe — les Œuvres expliquées par la vie*. L'actualité d'un ouvrage de cette envergure est permanente. Qu'importe si le style un peu solen-

nel en a vieilli et si l'anecdote, choyée aujourd'hui, y trouve une place plus mince ?

La première édition date de 1872, et l'intérêt n'a fait que croître, depuis, autour de l'immortel auteur de *Faust* et des *Affinités électives*. M. Mézières ne s'est point proposé de pousser jusqu'aux extrêmes limites l'étude philosophique et morale des idées de Goëthe. Il s'est attaché surtout à fondre en un ensemble prestigieux et très lié la vie et les œuvres de son héros. Il y a merveilleusement réussi. Nous comprenons, en le lisant, comment se formèrent les idées dans cette puissante intelligence et comment l'existence de l'homme eut son contre-coup sur les œuvres de l'écrivain : « Il ne faut jamais oublier avec lui qu'il n'écrit pas pour écrire, qu'il ne s'impose d'avance aucun sujet, qu'il attend, au contraire, que les événements le lui fournissent et que, s'appuyant toujours sur des faits réels, il manifeste sa force poétique, non par la conception d'un idéal abstrait, mais par l'étonnante puissance avec laquelle il transforme la réalité. Même dans ses œuvres en apparence les plus détachées de lui-même, il y a toujours un lien secret entre ce qu'il écrit et ce qu'il a vu et éprouvé. L'art du critique, qui seul pénètre jusqu'au fond de sa pensée, consiste à retrouver sous le voile de la poésie, le linéament biographique. »

Cet art, M. Mézières nous a prouvé qu'il le possède. Dès le premier chapitre, consacré à la jeunesse de Goëthe, nous sommes conquis. Nous sentons que l'auteur vit en communion avec son poète. Nous sentons qu'il l'a devant lui, qu'il le suit dans sa vie et dans ses œuvres, épiant sur celles-ci le retentissement de celle-là, cherchant dans celle-là le principe de celles-ci. Nous comprenons que le génie de Goëthe fut universel parce qu'il se dégagea du préjugé et sut chercher l'humanité là où elle s'affirme le plus nettement : dans le peuple. Nous nous rendons compte que sa naissance et son entourage contribuèrent à former sa personnalité. Nous trouvons enfin la clef de sa poétique dans cette faculté qu'il eut de bonne heure de se replier sur soi-même, et d'exprimer dans une œuvre d'art ses sentiments immédiats et intimes. Et, ce chapitre préliminaire bien compris, nous suivons avec une véritable passion le savant académicien à travers les développements très complets qu'il donne à son sujet : *Goëthe à Francfort et à Strasbourg* ; les *Amis de jeunesse de Goëthe* ; les *Séjours à Weimar et en Italie* ; les

Rapports avec la Révolution française ; avec Schiller, avec Napoléon ; ses Amours ; ses entretiens avec Eckermann. J'admets que tous les lettrés ne sympathisent pas avec la façon dont M. Mézières a traité son sujet : mais tous devraient lire cet intéressant ouvrage, car il est instructif pour tous.

IV. DIVERS.

1. Si les rois s'en vont, j'ai bien peur que les reines ne suivent. Ce sera dommage. Je ne sais rien de beau et de consolant comme une bonne reine. Elle nous enlève aux mesquineries ambiantes et nous ramène à l'âge d'or. Nous retrouvons en elle nos rêves d'enfant.

Le gracieux volume de M. Ernest Tissot est consacré à quatre reines vivantes, quatre seulement. Ce sont quatre émaux délicats et finement nuancés en teintes roses, mauves ou grises. La reine d'Angleterre s'avance la première. M. Tissot nous la décrit en termes à la fois sympathiques et impartiaux. « Nul ne pourra désigner la cour de la reine comme responsable, par un seul mauvais exemple, de l'affaiblissement de la foi ni du relâchement des mœurs publiques. » C'est le fier éloge du cardinal archevêque de Dublin, repris par M. Tissot. C'est, aussi, comme la caractéristique de toute une vie, cette appréciation. En sa langue agréable, facile, délicate sans mièvrerie, M. Tissot nous dit la vie intime et la vie publique de la reine Victoria. Il a des pages d'un charme très émotionnel pour nous narrer le délicieux roman d'amour du mariage de la jeune princesse ; il a des pages pénétrantes et décisives pour résumer sa vie politique, ses actes publics, et des pages mélancoliques pour nous tracer les années présentes de cette pauvre femme, frappée en plein bonheur, à plusieurs reprises. « La voilà maintenant à compter ses morts, à vivre de souvenirs, toujours dévouée et attachée à son peuple, mais vieillie, traînant d'année en année, de saison en saison, ses fatigues et ses tristesses, au milieu des égards sans fin d'une étiquette ridicule, entourée de respectables douairières qui encouragent ses stériles rêveries. »

M. Tissot parsème la trame de ses études d'anecdotes jolies. Hélas ! il en est peu dans la carrière de la pauvre impératrice Frédéric, que voici en longs vêtements de deuil, le regard morne, la lèvre pâlie. Toutes ces pages sont endeuillées,

elles aussi. Sans doute l'impératrice enfant et jeune fille nous est révélée... Mais tout ne s'évanouit-il pas, tout ne disparaît-il pas devant le drame éternellement lamentable que vit cette Villa Zino, de San Remo, à laquelle l'auteur a fait un pèlerinage pieux et ému ?

Drame encore à Meyerling, drame mystérieux et terrible sur lequel M. Tissot reste muet, et qui vient assombrir cette esquisse de rêve, où palpite une femme de légende, à jamais énigmatique : l'Impératrice Élisabeth d'Autriche. On regarde ce ravissant visage et l'on cherche en vain son secret. L'équitation, l'escrime, la natation, sont-ce donc là tes seules joies, ô enchanteresse à la tête si folle et au cœur si bon, ô bizarre impératrice qui fais murmurer ta noblesse et te soustrais, furieuse, à l'acclamation de ton peuple dérouteré ?

La reine d'Italie fut la dernière à poser devant l'objectif bien intentionné de M. Tissot. Celle-ci est, avant tout, la femme du monde. Son instruction et son développement restent assez superficiels. Elle est pieuse et bonne. Vaillante, infatigable alpiniste, M. Barrès l'appellerait : *Notre-Dame de l'Alpenstock*...

2. La dernière plaquette de "proses" que m'envoie M. H. Mazel, *la Frise du Temple*, est écrite de ce même style à la fois somptueux et éloquent, harmonieux et grave que nous ne cessons d'admirer chez lui. Cet ensemble a, d'ailleurs, plus d'unité encore qu'*En Cortège*, qui en avait plus que *la Flottille dans le Golfe*. Le temple est élevé à la gloire du beau pays d'Oc. L'auteur a rêvé cette gloire "rapide comme une descente de grand fleuve, et, comme elle, triomphale ; départ au brouillard froid de l'aube, et, d'heure en heure, gloire ascendante du soleil, les brumes percées de flèches d'or et le plein midi dardant ses flammes sur les grands rocs blancs."

Les tableaux se succèdent, en effet. Eaux fortes tristes et aquarelles scintillantes, toiles flamboyant au beau soleil et fusains exagérant les ombres... Voici que surgissent, tour à tour, devant nos yeux *l'Aqueduc, les Saintes, Maguelonne, les Doms, Saint-Gilles, les Alyscans, les Baux, la Tour Magne, la Maison carrée*, tous ces fiers lambeaux du passé, dressés aujourd'hui encore, dans la splendeur du ciel méridional, comme une protestation et un reproche...

"Que prouve tout cela ?" pourrait demander l'homme pra-

tique. Tout cela prouve que le talent et l'enthousiasme peuvent nous rendre chers les objets qui nous sont le moins familiers, et qu'une belle langue, vibrante et saine, sera toujours la première des séductions...

3. Voici, enfin, le *Livre de la Naissance, de la Vie et de la Mort de la Bienheureuse Vierge Marie*. Ce n'est pas une brochure hagiographique. C'est une légende, peu orthodoxe, je le crains, quoiqu'infiniment touchante et respectueuse. C'est aussi une pure œuvre d'art. M. A. F. Hérold l'a reconstituée à l'aide d'un assez grand nombre de vieux bouquins grecs et latins, publiés par l'austère Tischendorff, soit dans les *Evangelia apocrypha* soit dans les *Apocalypses apocryphæ*. Et c'est merveille qu'un concours d'éléments, à première vue aussi rébarbatifs, ait pu engendrer un joyau d'une telle poésie et d'une si divine naïveté. Sans doute, les Évangiles, dans leur grandeur saisissante et dans leur mystérieuse éloquence, ne reconnaîtraient-ils pas pour leur ce récit entremêlé d'invéraisemblances et de balbutiements enfantins. Mais, à titre d'esthétique, l'ouvrage de M. Hérold est un triomphe de reconstitution et de mise au point. Comme un critique l'a justement observé : « il faut constater avec une orgueilleuse joie que notre siècle si compliqué et si alourdi d'intellectualité tourmentée possède des artistes qui sachent sentir et rendre ces productions presque directes de l'instinct des foules, poétisant puérilement de grandes adorations. »

La légende est ornée de lettres — conçues dans ce genre de dessin naïf et voulu inhabile, où les enthousiastes voient du « génie » et les grincheux de « l'inexpérience. »

4. Nous en retrouvons des types, authentiquement primitifs ceux-ci, dans le numéro de l'*Ymagier* qui m'est récemment parvenu. Parmi des bois curieux, des reproductions patientes d'œuvres où s'essayèrent les premiers imagiers, je demeure rêveur devant ce *Vrai portrait du juif errant, tel qu'on l'a vu passer à Bruxelles en Brabant le 22 avril 1774, avec une complainte nouvelle, sur un Air de chasse...*

EUGÈNE GILBERT.

Louvain, 25 janvier 1896.

EN DÉSIR

I.

Des montagnes à deux étages, le premier revêtu de chênes, de châtaigniers et de champs qui semblaient se reposer d'un long travail, le second couvert de prairies et de sapins, suivaient, à une lieue et demie environ de distance, les contours d'un large fleuve.

Sur la route aux lacets nombreux et d'où la vue sur la plaine était admirable, deux chars montaient lentement : l'un, très chargé de meubles recouverts d'une toile grise, était traîné par deux énormes bœufs fauves ; ils étaient dirigés par un paysan vêtu d'un pantalon bleu et d'une chemise de toile grossière, qui marchait à côté d'eux et les interpellait de temps en temps à voix très haute pour exciter un peu leur allure. L'autre, à moitié rempli de grandes corbeilles d'osier, avait sur le devant un banc occupé par deux dames en deuil, et une planche d'où un autre paysan en blouse bleue guidait le vieux cheval fatigué.

Des quatre âmes de ce groupe, trois contemplaient la nature sans la voir, comme la plupart des hommes pour qui l'habitude est un voile entre leur âme et les choses. La plus jeune, Anne Morère, voyait ainsi : un paysage d'automne, très beau, aux feuillages jaunes et rouges d'une richesse extrême, et triste pourtant, car la lumière terne du ciel gris, reflétée par les eaux calmes du fleuve, enlevait aux choses toute apparence de vie. « Ainsi sera ma vie, pensait-elle, terne et grise, ni soleil ni tempête... trop heureuse encore que le lieu de mon existence soit revêtu d'une telle beauté, elle semble s'être faite aujourd'hui compatissante à ma tristesse en voilant la splendeur que l'éclatante lumière doit faire naître en elle. Je donne à ce fraternel paysage toute la part de mon cœur que n'occupent pas les

affections rendues immatérielles par l'absence ou la mort ; ma plus sûre joie désormais, peut-être la seule, sera d'en suivre les expressions diverses, comme celles d'un visage aimé.

« Les meilleures figures de ma vie, les plus aimées ont disparu. L'amour est-il donc l'essence même de la joie sur terre pour que ma vie soit si attristée par l'absence de l'amour ? Car je n'aime plus rien de cet amour passionné qui me rendait jalouse des soucis dans lesquels ma mère se laissait absorber ; je n'aime plus rien depuis sa mort, pour moi si douloureuse.

» J'ai compris alors que l'amour, en possédant une âme, y créait la joie qui est la vie ; et cette union est semblable à celle de la nature avec la lumière, l'une cessant d'exister quand l'autre disparaît, et reflétant avec fidélité sa joie ou sa tristesse, ou plutôt s'en imprégnant jusqu'à créer en elle les saisons diverses.

» Mais d'où vient l'amour ? pourquoi ne l'ai-je jamais senti m'envahir tel que mon esprit le conçoit maintenant, tel que je le désire ? car maintenant qu'il n'est plus pour moi le charme inutile de la vie, mais son essence même, je crois qu'il est au monde la seule chose désirable. Il serait dans ma vie ce que doit être l'éblouissant soleil à ce paysage ; il transformerait mon existence aux Charmeuses où je n'entrevois qu'une solitude profonde ; car nul ne viendra m'y chercher et je n'irai au devant de personne, craintive de l'inconnu qui succède à chacun de nos actes : il y a trop d'erreurs possibles. Et les âmes simples et s'ignorant elles-mêmes, près de qui nous devons habiter, ne pénétreront point jusqu'à mon âme ; je demeurerai pour elle une inconnue ; pour moi, elles feront partie du décor de mon existence et ne seront guère plus que ces grands arbres et ces champs moissonnés..... »

L'âme d'Anne Morère était trop jeune encore pour être tendre ; elle ne comprit donc point son injustice de ne pas évoquer dans sa rêverie, plutôt sentie que pensée, l'infinie tendresse, si bienfaisante, de sa tante, M^{lle} Madeleine Barrel, pour qui elle était tout au monde maintenant et qui concentrait sur elle seule tout son dévouement. Anne l'aimait sans doute, mais cette tendresse lui semblait trop naïve dans ses manifestations, et, sans se l'avouer, venant d'une âme d'essence inférieure, comme si l'amour n'égalisait pas les âmes.

II

Les chars s'arrêtèrent enfin devant une grande maison carrée entourée d'arbres ; d'un petit bâtiment voisin qui était l'habitation des fermiers, une femme vint au devant de M^{lle} Madeleine et d'Anne et, comme elles lui tendaient la main, cette femme les serra dans les siennes très noires et très calleuses ; puis elle appela à grands cris sa servante et lui commanda d'aider les deux hommes à déballer le mobilier. En même temps un gros chien noir s'agitait joyeusement pour fêter le retour de ses maîtres, et par la porte grande ouverte de la ferme, on voyait plusieurs têtes d'enfants aux cheveux dorés qui regardaient curieusement et se cachaient aussitôt qu'ils croyaient être vus.

Anne sentit son cœur se serrer lorsqu'elle pénétra dans cette vaste demeure inhabitée depuis la ruine, qui, trois ans auparavant, avait obligé sa famille à la plus stricte économie pour ne pas dépasser le traitement d'inspecteur des forêts de M. Morère et le revenu de la ferme des Charmeuses ; cette ferme, d'un rapport de douze à quinze cents francs, était la seule fortune d'Anne aujourd'hui, et M^{lle} Barrel ne possédait plus qu'une vingtaine de mille francs ; elle avait, comme sa sœur, sacrifié sa fortune pour payer les dettes laissées par leur père ; elles avaient ignoré malheureusement les absurdes spéculations où il avait été entraîné.

Jusqu'à ce moment, Anne avait senti très doucement passer les jours, insouciante et absorbée par la joie de vivre, enfant gâtée sans le savoir, se croyant exceptionnellement bonne parce que tout arrivait selon ses désirs. Mais depuis trois ans, elle avait reçu les dures leçons de la vie ; elle s'était vue aussi délaissée qu'elle avait été choyée par ce monde de petite ville aux sentiments de fonctionnaires. Elle n'en souffrit que dans ses illusions, n'ayant jamais encore donné son cœur ; le monde lui parut alors tout entier méprisable, elle ne lui en voulait pas de l'être ailleurs, car elle avait adopté cette idée que les hommes sont ce que les circonstances de leur vie les ont faits.

Puis la mort de ses parents, survenue l'année précédente et qui lui avait été si douloureuse, avait de nouveau changé sa vie intérieure ; elle avait conscience maintenant d'une force supérieure, pouvant faire la vie heureuse et les hommes très

bons, pourvu qu'ils sachent la découvrir et s'abandonner à son action ; elle comprenait la piété vive et calme de sa mère, croyait, à l'intime union qui naît de l'amour et sentait la puissance de la religion qu'elle avait pratiquée jusqu'alors presque inconsciemment ; mais son cœur cependant était demeuré un cœur fermé.

Les occupations de cette première journée furent absorbantes. Quand vint la nuit, la maison, qui paraissait le matin morne et vide, avait pris un tout autre aspect. Le salon était confortable et gai avec ces petits fauteuils Louis XVI, aux couleurs tendres et fanées, ses grandes bibliothèques de vieux chêne, ses tentures d'un vert mousse très sombre brodées d'iris jaunes et mauves ; les coins étaient coupés par des étagères, un piano droit et un paravent dont les chrysanthèmes et les roseaux ressortaient nettement sur un fond noir ; la grande glace de la cheminée réfléchissait à cette heure les feuillages rougeâtres des arbres du jardin et la verdure sombre d'un bosquet de sapins et d'ifs, que laissaient apercevoir les deux grandes portes-fenêtres, ouvertes malgré la fraîcheur du soir.

La chambre de M^{lle} Barrel, aux meubles vastes et lourds, inspirait un sentiment de repos et de bien-être ; celle d'Anne, très encombrée par un mobilier Louis XV d'un ton vert pâle un peu passé, s'éclairait des lueurs roses du couchant ; les nuages gris semblaient avoir été soulevés un instant par le vent pour laisser transmettre par les heureuses clartés du soleil disparu comme une promesse de retour.

On entendait M^{lle} Barrel donner de claires explications à leur nouvelle cuisinière arrivée vers le milieu du jour, pendant qu'Anne, assise dans un fauteuil, se reposait devant le feu de la salle à manger aux boiseries sombres ; il avait été convenu qu'elle en allumerait aussi ce soir-là dans leurs chambres pour les assainir après avoir été si longtemps fermées, mais elle était si lasse qu'elle ne se sentait pas la force de bouger. Elle pensait aux arrière-grand'mères évoquées dans le courant de leur emménagement par sa tante qui, pour la centième fois peut-être, lui avait redit l'origine de chaque meuble : ceux du siècle dernier avaient appartenu à cette arrière-grand'mère très noble et très belle qui avait épousé le notaire au jabot de dentelle du salon, à cause de son dévouement pendant la

Terreur; les meublès empire venaient de ce pimpant sous-préfet qui avait obtenu cette situation après son temps de service où les campagnes n'avaient pas manqué ; le grand lit de sa tante avait été celui de cet arrière-grand'père qui, revenu d'Italie capitaine et décoré, s'empressa de redevenir un paysan comme auparavant et épousa celle qui, depuis six ans, l'attendait ; de grands bahuts sculptés étaient un souvenir de cette autre arrière-grand'mère, fille d'un magistrat, qui avait perdu cinq de ses fils dans les guerres du premier empire.... De toutes parts des arrières-grand'mères aux airs bienveillants et fatigués surgissaient autour d'Anne, celles-ci enrubannées et poudrées, celles-là un peu graves et tristes, les unes en jupe courte et petit bonnet, les autres à la démarche rallentie par une lourde traîne, toutes vieilles et fanées, mais d'une bonne grâce exquise. Anne souriait à chacune lorsqu'elle entendit sa tante lui dire gaîment : « Eh, bien ! Anne, tu n'as plus faim, toi qui criais famine tout à l'heure ?

— Je crois vraiment que je commençais à dormir. Quelle heure est-il ? Et les feux que j'ai oubliés !

— Ne t'inquiète pas, je les ai allumés ; dînons vite. Je crois que nous sommes également fatiguées, nous nous sommes levées de si bonne heure que nous avons hâte toutes les deux d'être au lit.

Leur repas terminé, elles se chauffèrent encore un instant, ailèrent ensemble à la cuisine voir la jeune fille qui se débrouillait fort bien au milieu de ses casseroles, et entrèrent dans la chambre d'Anne, où le feu créait de grandes ombres fantastiques. Anne alluma sa bougie et embrassa sa tante avec affection : « Je crois que nous serons très bien, n'est-ce pas ?

— Si tu es bien, Anne, tu peux être sûre que je le serai comme toi. Prions ensemble pour que Dieu bénisse notre nouvelle vie...

Après une brève prière, elles s'embrassèrent encore et quelques minutes plus tard toutes deux dormaient profondément.

III

Les jours qui suivirent, Anne fit de longues promenades dans les forêts environnantes, escortée par le grand chien noir du fermier. Les souvenirs qui étaient en elle, la conduisaient

sans cesse vers les lieux dont elle avait le plus joui jadis lorsque l'époque des vacances ramenait sa famille aux Charmeuses. Elle passait des matinées entières à parcourir les bois attristés par l'automne et les prés verts semés d'innombrables colchiques d'un mauve très doux ; sa promenade favorite était une châtaigneraie à laquelle on arrivait par un chemin rocailleux, entre des talus couverts d'arbustes variés, troènes à fruits noirs, prunelliers à fruits bleus, vinettiers à fruits rouges, entremêlés de grandes fougères, scolopendres, polypodes, osmondes royales déjà près de mourir. Anne en cueillait des gerbes qu'elle fleurissait de scabieuses, de solidages à grandes fleurs jaunes, de pâles inules et de gentianes à la sombre corolle bleu de roi.

Puis le chemin se perdait sous la voûte des grands arbres à demi-dépouillés de leur feuillage ; Anne aimait le bruissement des feuilles sous ses pas et, comme au temps de son enfance, elle s'amusait parfois à tracer sa route en marchant. Cependant son esprit ne se reportait point vers le passé et ne prenait point possession du présent, il était hanté par le désir d'une vie différente, moins calme et plus heureuse, d'une vie qu'elle imaginait plus vivante, c'est-à-dire plus agitée et plus dispersée dans le monde.

Elle avait rencontré ce matin-là une paysanne, portant sur sa tête dans une grande corbeille, le dîner de son mari et de ses fils qui travaillaient dans un champ un peu éloigné. Et comme elle lui avait adressé en passant quelques banales questions, elle avait été surprise de l'air content de cette femme, mère de dix enfants, dont les fatigues et les soucis devaient être accablants. « Que voulez-vous, ma chère demoiselle ! avait-elle dit dans un léger mouvement d'épaules qui marquait une sorte d'indifférence résignée, chacun a ses peines, chez nous on a bon courage, peut-être que plus tard on se reposera bien. »

Et le soir devant sa fenêtre ouverte sur la plaine qu'elle voyait dans toute son étendue, Anne entendait encore cette parole. « Ainsi, pensait-elle, ces femmes courbées tout le jour sur leur pénible travail, sont plus heureuses que moi peut-être ; elles sont sans désir, le cœur pris par leur famille, l'esprit occupé par les soins qu'elle demande, et c'est tout... Je n'en demanderais pas davantage non plus pour être heureuse, et je les envie ; mais je ne suis pas libre de vivre comme elles dans la simplicité du cœur et de l'esprit.

» Les rives de ce large fleuve n'étaient pas libres non plus de demeurer sauvages, de se laisser entraîner par les eaux, de disparaître en elles ou d'y puiser seulement la vie qui fait naître une triomphante végétation. Les hommes sont venus y bâtir leurs demeures, ils ont endigué les eaux errantes, ils ont défriché les forêts, ils ont imposé à la terre une végétation selon leurs désirs. Et comme ces rives, notre âme n'est pas libre de demeurer primitive : avant qu'elle se possède elle-même, elle se remplit de mensonges, d'idées fausses et de préjugés ; elle subit des impressions étrangères qui font naître en elle une seconde nature, et cela ne peut pas être autrement. »

Anne vit défilér dans sa mémoire toutes ses amies d'enfance, celles qui dédaignaient leurs compagnes mal mises, celles qui mentaient pour éviter même la plus légère des réprimandes, celle-ci qui, jalouse d'une robe neuve portée par une autre fillette, avait versé sur elle un encrier, cette autre de quatorze ans qui affirmait d'un air capable que ceux qui sont pauvres le sont par leur faute, toutes déjà gonflées de mensonges, petites poupées de vanité dont les esprits moulés sur les esprits étroits de leurs mères ne s'adaptaient à rien de réel. Elle les vit mariées maintenant pour la plupart, mariées comme elles avaient été élevées, suivant les convenances, suivant l'usage, comme dans une harmonie d'absence d'âme, « car, se dit-elle, pour que deux êtres puissent se rechercher et s'unir, il faut que la vie les aient formés d'une manière à peu près semblable, au moins en apparence ; l'apparence, elle est la pierre d'achoppement de tant d'unions qui paraissent trop tard mal assorties. Maintenant que la vie m'a faite différente des autres, combien je me sens incapable d'un rapide mariage avec un inconnu que j'aurais accueilli jadis comme elles si joyeusement ; il me semble que je ne connaîtrai jamais assez l'homme qui voudra faire de moi sa femme, que jamais je ne serai sûre de trouver en lui la confiance et l'amour que je désire. On dirait que plus la pensée devient subtile et les sentiments raffinés, moins les âmes peuvent s'aimer et se comprendre. En devenant différentes, elles ne deviennent pas meilleures cependant, comme cette plaine n'est pas embellie par sa culture ; je me sens également capable d'énergie et de lâcheté, d'égoïsme et d'abnégation ; le bien et le mal qui étaient en moi se sont accrus du bien et du mal que j'ai vus hors de moi et ils me

paraissent ne former encore qu'un indescriptible chaos. Je désire qu'il en naisse une vie intense, une floraison d'actes et de pensées bienfaisante pour moi-même et pour les autres... » Et comme la nature était admirable à cette heure, elle s'absorba dans sa contemplation.

Un couchant de nuages empourprés entre des nuages et des monts d'un gris violet foncé, un ciel de nuées tour à tour grises et pourpres, les monts de l'orient revêtus des clartés roses, le fleuve aux vagues lentes miroitant comme une pourpre soyeuse, une nuit qui commence et s'annonce profonde et sombre, un inconnu lendemain.....

Puis des lueurs très roses, très orangées, très jaunes, seules couleurs visibles de ce paysage assombri ; de ci de là, dans les nuées, de profondes éclaircies sur un ciel très pâle, presque vert ; et le fleuve toujours reflétant les clartés qui vont disparaître, dernière vision de l'union si douce et si resplendissante parfois de la lumière avec ses ondes, produisant la dernière apparence de vie de la nature qui va rentrer dans le néant pour quelques heures...

Pendant ces mystiques heures crépusculaires, Anne sentait passer en elle le désir d'une ascension si haute que la lumière l'éclairât sans cesse, illuminant son âme de la joie dont ses rayons furent formés aux premiers temps du monde, éclairant son intelligence des clartés qui sont son essence et formant son énergie de la chaleur, unique source de force donnée par le Créateur. Intense était la tristesse qui montait en elle comme la brume qui s'élevait de terre à mesure que le jour disparaissait, et le découragement d'une totale impuissance, supprimant ses forces morales, unissait son âme à la disparition nécessaire des choses.

IV.

Le soleil était de plus en plus pâle, le vent froid de novembre enlevait les dernières feuilles des rameaux d'où la vie s'était retirée. L'approche de l'hiver faisait frissonner les plantes desséchées et jaunies. Des bandes de corbeaux passaient en coassant dans le silence de la terre assoupie.

Anne rentrait de son habituelle promenade, n'ayant cueilli que des branches de genévrier bleuâtre, lorsqu'elle vit de très

loin, sur la route grise, la silhouette d'un homme à cheval qui s'éloignait rapidement et ne tarda pas à disparaître.

Comme elle entrait dans le jardin, elle vit que sa tante, debout sur la galerie et couverte d'un châle, semblait l'attendre avec impatience depuis un moment. Elle se hâta et M^{lle} Barrel lui dit :

— Tu viens de manquer une agréable visite : Jean Rainefort est venu de la part de sa sœur prendre de nos nouvelles et savoir si nous étions satisfaites de notre installation.

— C'est lui sans doute que j'ai vu de loin tout à l'heure. Je regrette qu'il ne soit pas resté plus longtemps ; il est si triste et si aimable.

— Mais non, Anne, il n'est pas triste, tu te trompes ; sa sœur l'a trop accoutumé à une vie sérieuse et chrétienne pour qu'il se laisse aller à une tristesse qui serait sans cause. Il m'a dit qu'il était très heureux que nous soyons leurs plus proches voisins de campagne et qu'il comptait bien que nous nous ferions de fréquentes visites l'été prochain comme jadis.

Pendant leur repas elles parlèrent encore de Jean et de sa sœur Françoise qui, ayant dix ans de plus que lui et leur mère étant morte, lui avait consacré sa vie. Son père lui avait transmis son ambition qui était de faire de sa famille l'égal des plus renommées du pays comme considération et comme fortune ; lorsqu'il mourut à son tour, M^{lle} Françoise avait près de trente ans et il savait que la destinée de Jean était devenue pour elle un rêve personnel. Jean tenait de sa mère une santé délicate, une disposition à la phthisie qui avait déjà emporté une de ses sœurs, la petite Anne, sa préférée, un esprit rêveur et une volonté parfois indécise, parfois cristallisée dans une résolution arrêtée dont il était difficile de la dégager, car elle se revêtait alors de son apparence d'indécision : c'est ainsi que sa sœur croyait n'avoir pas encore su éveiller en lui une ambition parallèle à la sienne, alors qu'en lui s'était formée la résolution de n'avoir jamais aucune sorte d'ambition personnelle.

— Il paraît, continua M^{lle} Madeleine, que nous allons avoir des élections législatives dans quelques mois et que l'on s'en occupe déjà. J'ai dit à Jean qu'il devrait poser sa candidature, il ferait un excellent député ; mais il m'a répondu que leurs propriétés ne lui permettaient pas d'accepter ce surcroît d'occupations. Figure-toi que leurs immenses terres, forêts, champs

et prairies, leur rapportent à peine 35.000 fr. dont il faut soustraire près du quart pour les impôts, plus toutes les dépenses nécessitées par l'entretien des bâtiments et de l'outillage, sans parler des fermiers qui ne paient pas leur fermage, sous prétexte de sécheresse, de grêle ou de gelée.

— M. Rainefort fera, comme tant d'autres, un mariage riche qui lui permettra de fumer ses terres. En même temps, Anne pensait : « C'est peut-être pour cela qu'il est triste, il n'est pas libre d'épouser qui lui plaira, parce qu'il doit tenir compte des désirs de sa sœur dont les sacrifices après tout n'ont servi qu'à lui enlever son indépendance; M^{lle} Françoise est très autoritaire, comme toutes les femmes qui ont de l'énergie et dont la vie a toujours été en ligne droite; il faudra que la femme de Jean s'accommode à son caractère et à ses idées, et la vie qu'elle mènera dans leur château des Houlquières ou dans leur hôtel à C. ne sera pas assez distrayante pour lui faire oublier ces petites difficultés quotidiennes qui rendent la vie si désagréable. J'ai bien de la chance que ma tante soit ce qu'elle est : une intelligence moyenne, pas beaucoup de volonté, mais une bonté sans borne; j'aime mieux cela. »

M^{lle} Barrel, en effet, était bien ce que pensait sa nièce; très grande et très forte, on devinait au premier abord sa bonté et son dévouement qui s'exprimaient dans ses regards très doux et sa parole caressante. Anne se laissait aimer par elle sans mesure; elle savait que tout ce qu'elle faisait serait trouvé bien fait par sa tante qui l'admirait beaucoup, mais qui n'osait pas toujours lui exprimer ses sentiments, car Anne, très grande aussi, avait parfois un air dominateur et un peu froid qui arrêtaient les élans d'affection. En apparence, c'était M^{lle} Madeleine qui dirigeait la maison, mais elle n'eût rien commandé ni rien fait, pas même déplacé un meuble, entrepris un ouvrage de couture ou de tapisserie, sans l'avis de sa nièce, au rebours de M^{lle} Françoise qui ne laissait rien faire à son frère sans son propre assentiment. S'il arrivait de temps à autre à cette bonne M^{lle} Barrel d'être un peu impatiente, Anne pensait aussitôt : « Voilà ma tante qui vient de rêver pour moi quelque bonheur extraordinaire et qui s'étonne que je ne lui en sois pas reconnaissante. » Elle l'embrassait alors et tout rentrait dans l'ordre accoutumé.

V

L'hiver était venu, isolant d'avantage encore le hameau des Charmeuses et marquant plus fortement pour Anne le changement de sa vie. L'ennui et le désœuvrement s'étaient emparés d'elle, sans qu'il fût possible de déterminer lequel avait engendré l'autre. Tandis que sa tante était sans cesse en mouvement dans la maison, rangeant les armoires, ôtant la poussière des meubles, apprenant le plus possible de recettes à la cuisinière, Anne restait inactive de longues heures, regardant les flammes sinueuses du foyer ou la neige amoncelée autour de la maison

Préoccupée par l'approche du jour de l'an, M^{lle} Barrel préparait avec ardeur les objets d'une ravissante layette qu'elle voulait envoyer à la fille d'une cousine germaine aimée par elle comme une sœur ; cette jeune cousine, dont elle était marraine et qui l'appelait tante, était mariée depuis une année et habitait le Texas où son mari dirigeait une vaste exploitation agricole. La layette devait être complétée par une couverture de berceau et une robe de baptême dont Anne s'était chargée ; comme elles n'avançaient guère, M^{lle} Barrel s'en désolait intérieurement ; elle en parlait timidement quelquefois et, ces jours là, quelques points s'ajoutaient aux quelques points déjà faits.

Le premier samedi de décembre, Anne regardait la neige tomber en larges flocons : « Voici le facteur, ma tante, de qui nous arrive-t-il une lettre aujourd'hui !

— Nous le saurons dans une minute.... Je pense que nous pourrons le faire dîner, il doit avoir grand besoin de se reposer et de se réchauffer, le temps est si mauvais. »

Le passage du facteur était le seul petit événement de la vie aux Charmeuses pendant l'hiver, aussi était-il toujours bien accueilli. Il apportait ce jour-là à M^{lle} Barrel une longue lettre d'Amérique lui annonçant triomphalement la naissance d'un beau garçon qui était presque son petit neveu, elle en était tout émue : « Comme elle est bonne, cette petite Madeleine, et quel bon mari elle doit avoir ; ils n'ont pas osé nous dire l'époque exacte où ils attendaient cet enfant, de peur que notre inquiétude fut trop grande. Il faut leur écrire tout de suite, Anne, et même leur télégraphier, je suis sûre qu'ils auront

pensé aussi qu'un télégramme pourrait nous bouleverser, j'en ai reçu de si tristes dans ma vie. Et fièvreusement elle écrivit quelques lignes ainsi que sa nièce ; celle-ci était beaucoup moins émue, quoiqu'elle fût heureuse aussi de la joie de sa cousine ; il lui était très doux de penser à ce bonheur lointain environnant une des âmes qu'elle aimait le plus au monde, et le désir de partir pour aller la rejoindre s'élevait en elle avec une grande force. « Si je n'avais la crainte, pensait-elle, que nous soyons pour eux là-bas une gêne, je partirais malgré tout ; je sais qu'ils nous accueilleraient joyeusement, mais je ne suis pas assez sûre de pouvoir leur être utile, et cependant quelle joie ce serait d'espérer une vie moins perdue, moins inutilement vécue..... »

Cette disposition d'esprit s'accrut après la lecture d'une lettre qu'elle reçut, quelques jours plus tard, d'une de ses amies de couvent. « Vous rappelez-vous Germaine Vielle, ma tante ? Elle a passé jadis deux jours à la maison ; une blonde ayant un très beau teint..... L'année dernière elle a épousé un interprète de la légation française à Pékin et depuis lors, je n'ai plus eu de ses nouvelles ; mais voici qu'elle m'écrit d'une manière charmante en nous souhaitant une bonne année, et savez-vous ce qu'elle me dit ? » Cette interrogation, bien inutile puisque M^{lle} Madeleine n'avait pas lu cette lettre, avait sans doute pour but d'exciter sa curiosité, car elle paraissait attacher fort peu d'importance aux nouvelles de Germaine Vielle ; elle entendait cependant, et répondit à sa nièce : « Il me semble que cette jeune fille aimait beaucoup les bals et la toilette, aussi j'imagine qu'elle doit dire des choses absurdes.

— Mais non, ma tante, je vous assure, elle est très sensée et sait fort bien ce qu'elle dit et ce qu'elle fait.

— Et que te dit-elle ?

— Elle m'écrit qu'à la légation, il y a plusieurs jeunes gens très bien, ayant de belles situations, qui ne demanderaient pas mieux que de se marier, même avec des jeunes filles sans dot, mais que les Françaises craignent vraiment trop de s'expatrier, et elle ajoute que, pour elle, elle est toujours plus heureuse de la décision qu'elle a prise. Anne avait aussitôt entrevu là-bas, très loin, le bonheur désiré, l'union et l'amour impossibles dans sa solitude, et le désir de partir s'emparait d'elle avec plus d'intensité qu'à jamais. « Si je lui écrivais, reprit-elle...

franchement je n'ai pas peur d'aller vivre à Pékin ou ailleurs...

— Comme tu voudras, Anne.

Le regard de M^{lle} Madeleine exprima tout à coup si clairement son angoisse à la pensée d'une séparation possible entre elle et sa nièce, qu'Anne vit subitement apparaître en elle ce que serait la vie solitaire aux Charmeuses de cette âme si constamment dévouée dont elle était la dernière grande affection, et, dans un sentiment de justice qui fit évanouir à ses yeux l'ennui et l'inutilité de son existence, elle embrassa sa tante et lui dit : « Non, je ne le veux pas, parce que j'aurais trop de peine à vous quitter et que vous craindriez de me suivre ; je n'ai pas de peine, je vous l'assure, à vous préférer à l'inconnu. »

VI

Cependant Anne se sentait poursuivie par le désir de partir, l'environnante tristesse des choses s'augmentait de sa tristesse intérieure ; elle rêvait sans cesse des pays lointains entrevus à travers la joie de sa cousine et de son amie. L'hiver habite les âmes qu'a désertées l'amour, et l'âme d'Anne avait cessé d'aimer car elle était envahie par l'unique pensée de sa destinée personnelle, et l'approche d'une année nouvelle, qu'elle prévoyait stérile comme l'année finissante, surexcitait son impatience de vivre enfin.

C'est pourquoi un jour elle déclara à sa tante qu'il était temps d'accepter l'invitation de leur cousine de Nice et qu'elles iraient passer chez elle janvier et février. M^{lle} Madeleine n'osa pas protester, car elle sentait qu'un profond ennui s'était depuis quelque temps emparé de sa nièce, et pourtant les raisons contre ce voyage ne lui manquaient pas : ce serait une dépense bien forte, leur cousine étant très riche et recevant beaucoup, il leur faudrait de nombreuses toilettes, mais elle pensa aussitôt que pour le plaisir d'Anne elle pourrait bien diminuer un peu ses dernières ressources ; elle redoutait encore qu'au retour, Anne ne trouvât toujours plus triste leur demeure, les mois de mars et d'avril ne revêtent pas encore la nature d'universelle joie ; enfin elle craignait que la santé d'Anne ne fût ébranlée par un voyage accompli deux fois en des jours humides et gris. Elle ne songeait pas à ses habitudes changées, à l'ennui que lui réserveraient ces jours sans plaisir pour elle parce qu'aucun de

ses goûts ne seraient satisfaits ; mais à son insu cependant elle en souffrait et s'en attristait aussi tout en faisant les préparatifs de leur départ qui devait avoir lieu après Noël.

VII.

Malgré les trois quarts d'heure de chemin qui les séparaient de l'église, M^{lle} Barrel proposa à sa nièce d'assister à la messe de minuit ; Anne ayant accepté, elles se disposèrent donc la veille de Noël à se joindre aux gens de village qui avaient la même intention. L'heure venue, on alluma les lanternes, Anne et sa tante se couvrirent de manteaux et de châles, et, sur leurs fortes chaussures, elles mirent des chaussons de laine afin de ne pas glisser sur la neige durcie.

Le froid était attrayant par cette nuit d'étoiles brillantes dans un ciel profond. Des groupes se formèrent, déjà l'on en voyait d'autres très loin que l'on devinait aux points dorés de leurs lanternes ; on eût dit que la terre reflétait des constellations. On partit en chantant : Venez, divin Messie.... En passant devant les maisons isolées, on appelait et le groupe s'augmentait encore. De temps en temps un éclat de rire de jeune fille heureuse de vivre venait troubler la rêverie d'Anne.

« Qui sait, pensait-elle, si là-bas, plus loin que les plus lointaines étoiles, il n'est pas un pauvre astre ignoré, inhabité, et qui se meurt du désir d'échauffer d'autres astres ou de puiser une éternelle vie dans des êtres aimés qui se souviendraient de lui pour toujours ? Et la joie de ces astres, éblouissants ce soir, qu'il pressent peut-être et qui ne versent aux hommes que la douceur de leur très lointaine lumière, n'est-elle point pour lui une amère ironie ?... Ou bien l'union existe-t-elle entre ces étoiles et lui, l'union qui augmente immensément toute joie et qui affaiblit la souffrance en la divisant à l'infini ?..... Pourquoi l'union n'existe-t-elle pas entre les hommes et ne puis-je me réjouir avec ceux-ci que rien ne trouble à cette heure, tandis que, compatissant à mon ennui de cette vie morne et sans but, ils raviveraient mon âme en me prouvant que l'union entre nous est la seule bonne chose, la seule belle et la seule utile en ce monde ?... Mais ils ne peuvent me comprendre et je ne puis les comprendre. »

Le son des cloches passa doucement dans les airs, leur com-

muniquant de joyeuses vibrations, et ces bruits lointains et doux, et ces lumières très lointaines et très douces insinuèrent au cœur d'Anne leur douceur. « S'ils ne peuvent comprendre mon âme, ne puis-je essayer de pénétrer les leurs et d'y apporter un surcroît de jouissance en leur découvrant d'inconnues sources de joie, ou même simplement en leur témoignant de l'amour ?..... Ne le dois-je pas et ne trouverai-je pas ainsi l'intensité de vie que je désire et qui ferait mon âme heureuse ?..... »

On arriva dans le village, de rapides paroles furent échangées avec d'autres arrivants et l'on pénétra dans l'église rendue très lumineuse par d'innombrables cierges, et la messe commença. Le plain-chant, cette musique de foi, emplissait l'âme d'ardente conviction ; l'encens répandait sous les voûtes une buée parfumée qui semblait symboliser les prières s'élevant unies jusqu'à Dieu... L'intense émotion de cette heure où l'on pressentait la présence d'êtres invisibles s'unissant aux hommes, dans l'inconcevable sacrifice qui s'accomplissait sur l'autel, agita soudain ces âmes rassemblées, et bien des yeux se remplirent de larmes..... L'union s'accomplissait, pour une heure brève sans doute, mais qui pénétra l'âme d'Anne de sa joie.

Peu à peu, comme une aube ressuscitante dissipe les vapeurs de la nuit, l'Amour apparut en elle, éblouissant et dominateur, dissipant le désir de fuir, car son essence est d'être partout. « Seigneur, je sou mets mon âme à votre amour, qu'il prenne possession de ma volonté, qu'il en fasse sa docile servante et la servante de toutes ces âmes que vous avez placées près de moi, car votre amour habite en elles ; apprenez-moi à les aimer, à leur communiquer le bien qui est en moi, à recevoir le bien qui est en elles ; ouvrez toutes les âmes à l'Amour et que l'union formée par votre amour entre mon âme et ces âmes ne cesse jamais par ma faute..... »

La foule se portait peu à peu vers la Table de Communion, où le prêtre, vêtu de l'aube blanche et d'une chasuble d'or, marquait l'intime union des âmes dans l'Amour qui est Dieu, en les faisant participer à l'Eucharistie. Et les âmes s'abimèrent dans la contemplation de l'Amour

Mais cette immatérielle union après laquelle l'âme d'Anne

soupirait sans cesse et qu'elle venait de goûter avec délices pendant quelques instants, elle la sentait peu à peu se rompre. D'étrangères pensées entravaient sa prière ; les chauves-souris qui passaient tout à coup, à grands coups d'ailes, comme grisées de lumière, lui causaient une légère crainte, et l'air froid, arrivant par bouffées de la porte soudainement entr'ouverte, lui donnait des frissons augmentés par le besoin de sommeil qui commençait à la saisir. L'impression de joie et d'universel amour, qu'elle avait éprouvée, s'affaiblissait et lui semblait un souvenir déjà presque lointain, comme le phare d'un port quitté en pleine lumière.

Les chants cessèrent, le prêtre bénit les fidèles, et, pendant le dernier évangile, chacun reprit les manteaux quittés en pénétrant dans l'église. Puis l'on sortit avec lenteur, et la place fut presque éclairée par les nombreuses lanternes, tandis que chacun s'agitait pour retrouver ses voisins et rentrer avec eux. Anne et sa tante refirent le même trajet, mais Anne ne reconnaissait pas le ciel de l'heure précédente ; les étoiles lui semblaient plus rapprochées, et plus heureuses, l'air plus doux et les hommes meilleurs ; elle s'associa à la gaité que faisait naître autour d'elle une jeune fille dont on venait d'annoncer les fiançailles, elle riait de la voir rire, elle était heureuse de son bonheur et de la joie qu'on manifestait autour d'elle ; puis, comme elle voyait sa tante un peu triste, elle lui dit tout bas :

— Si nous ne partions pas ? qu'en pensez-vous ?

— Est-ce que tu parles sérieusement, Anne ?

— Très sérieusement.

— Tu ne le regretteras pas ?

— Non, je ne le regretterai jamais, je ne désire plus partir.

— Alors, restons ici ; je suis bien heureuse que tu ne sois plus sous cette impression d'ennui qui me faisait tant de peine. Et la nuit n'empêcha pas leurs regards de pénétrer leur intime satisfaction.

En rentrant, elles allumèrent une lampe et rassemblèrent les braises du foyer.

— Ainsi, ma tante, nous faisons du vin claud, n'est-ce pas ? c'est la chose dont j'ai le plus envie maintenant.

— Certainement ma chérie ; j'ai préparé, tout à l'heure avant de partir, le vin, le sucre et la cannelle.

— Et les rissoles, les indispensables rissoles de Noël, comment

les réchauffer sans four?... attendez, j'ai une idée. » Et en riant Anne enfla les légères pâtisseries sur la baguette de la rôtissoire et les approcha du foyer.

Quand le vin fut bouillant, les rissoles furent brûlantes. Anne riait de la précipitation de M^{lle} Madeleine.

— Comme vous vous hâtez, ma tante, on dirait que le temps doit nous manquer tout à l'heure ; nous avons pourtant la vie devant nous pour faire à nous deux tout ce qui nous fera plaisir.

Elle avait oublié déjà son intense désir de partir ; son esprit était dans une disposition très différente, sans inquiétude sur l'avenir. La jeunesse qui était en elle l'empêchait de croire à la perpétuité de son existence aux Charmeuses ; elle aurait à cette heure affirmé que la nouvelle année serait pleine pour elle d'heureux événements.

Cependant leurs yeux se fermaient malgré elles ; elles s'em brassèrent avec une affection plus sensible que ies jours précédents, et, après quelques instants, le sommeil transposa leurs pensées et leurs sensations dans le rêve.

VIII

Janvier, février, mars furent cependant pour Anne des mois interminables. Son âme s'encombrait d'inutiles désirs ; elle les écrivait quelquefois, par besoin de s'exprimer, mais aussitôt leur vide lui apparaissait et chacun d'eux était accompagné d'un mot de découragement.

* * *

« J'ai rêvé bien des jours une vie semblable à celle de ces femmes qui furent de célèbres écrivains.

» Être partout l'objet du respect et de l'attention, inspirer la pensée des autres et peut-être leurs actes.

» Mais est-ce qu'on échappe à la griserie du succès qui fait qu'on s'admire avec candeur et bêtise, à la fatigue d'être recherchée par la plus sotte des curiosités, à l'inquiétude aussi de voir ses idées mal comprises, d'inspirer des pensées niaises ou pires, et des actes mauvais ?

» D'ailleurs je suis si sûre qu'en réalité la gloire n'atteint jamais ce que j'ai pu imaginer. »

* * *

« La gloire pour une femme n'est guère désirable, mais la beauté ?

» A quoi bon ? N'est-ce pas toujours la même chose ? Mêmes flatteries, mêmes dangers, même ennui, mêmes fatigues.

» Et pour qui voudrais-je être si belle ? Au fond, on s'aime toujours tel qu'on est, surtout si l'on se porte bien, et maintenant je ne connais personne dont je me soucie ».

* * *

» Être immensément riche et ne vivre qu'avec des riches, afin d'ignorer la misère, qui sait si ce n'est pas sur la terre le suprême bonheur ? Ignorer non-seulement la misère, mais le mal même, car une société composée d'hommes sans envie parce qu'ils posséderaient tout et qu'ils posséderaient également, ne serait-elle pas uniquement bonne ?

» Pourquoi la plupart des riches que j'ai connus étaient-ils égoïstes et durs ? Peut-être de l'indépendance des hommes naît-il autant d'actes mauvais que de la misère, et du désir inévitable d'avoir plus que les autres la même envie et la même bassesse que du désir d'avoir autant ».

* * *

« Connaître tous les hommes illustres de son époque, être mêlée aux événements de son siècle, sentir passer en soi toute la vie de son temps, au lieu d'une vie semblable à l'eau d'un marais. »

* * *

« Se posséder soi-même, ne jamais se tromper, savoir... quel désir égalera ce désir ? »

* * *

« Partir, fuir, n'importe où... n'emporter de soi-même que ce qu'on ne craint pas, ce qu'on ne hait pas, laisser la misère, le doute, l'ennui, l'indifférence. »

JEAN MANAYRE.

(A continuer.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE BELGE

Les Ouvrages belges dont le titre seul est renseigné dans ce numéro seront analysés dans un numéro prochain.

SCIENCES BIBLIOGRAPHIQUES — LITTÉRATURE GÉNÉRALE

Catalogue de la Bibliothèque de l'école de St-Luc à Gand. *Gand, A. Siffer.* In-8° de 41 pages. Prix : 50 centimes.

Cataloog der Boekery der Sint-Lucasschool te Gent. *Gent, A. Siffer.* In-8° van 31 bladz. Prijs. : 50 centiemen.

Catalogus Codicum Hagiographicorum Græcorum bibliothecæ nationalis Parisiensis ediderunt hagiographi Bollandiani et Henricus Omont. *Bruzelles, 14, rue des Ursulines.* 1 vol. in-8° de 371 pages. Prix : 12 fr.

THÉOLOGIE — APOLOGÉTIQUE

JUNGMANN (B.). — Tractatus de Gratia. *Ratisbonne, Pustet.* 1 vol. in-8°.

L'éloge des traités théologiques du regretté professeur de Louvain n'est plus à faire. Ils sont dorénavant classiques. Le *Tractatus de Gratia* est arrivé notamment à sa sixième édition. C'est tout dire.

L'importance de ce traité est manifeste. Quel est le prédicateur qui n'ait à parler de la grâce? Et cependant dans quel sujet est-on plus exposé à des erreurs? On est donc heureux d'avoir sous la main un traité suffisamment développé, mais sans longueur, où l'on trouve le nécessaire, tout le nécessaire. C'est le grand service que rendra à tous ceux qui le consulteront le volume que nous nous bornons à annoncer ici.

J. J. D. S.

PHILOSOPHIE — MORALE

BODSON (L'abbé J.-M.-J.) — **Pensées recueillies par sa famille et ses amis**, précédées d'une introduction par Augustin Largent, prêtre de l'Oratoire, professeur à la faculté de Théologie de Paris, et d'une lettre de L. Planus, Vicaire-Général d'Autun. *Liège, Grandmont-Donders*. 2 vol. in-18 de 540 pages. Prix : 6 fr.

HALLEUX (JEAN). — **Les Principes du Positivisme contemporain**. Exposé et critique. *Louvain, 1, rue des Flamands*. 1 vol. in-8° de 347 pages. Prix : 3 fr. 50.

(Bibliothèque de l'Institut supérieur de Philosophie.)

KNOCH (D^r. A. A.). — **De Libertate in societate civili ad mentem** Encycl. Leonis, Pp. XIII « Libertas ». *Louvain, F. Van Linthout*.

Il n'est pas possible de creuser tant soit peu l'une ou l'autre grande question qui préoccupe le monde moderne, sans rencontrer les applications de la Liberté dans le domaine privé et public. La Liberté est un point central vers lequel tous les problèmes vitaux de la société civile ou, pour parler le langage moderne, *de l'État* convergent; impossible de comprendre ceux-ci, si l'on n'a une idée juste de celle-là. Cette connexion intime a été parfaitement saisie et magistralement exposée par M. l'abbé Knoch, le jeune et brillant théologien qui subit avec tant de distinction l'épreuve décisive du doctorat à l'Université de Louvain, en juillet dernier. Sa dissertation doctorale témoigne tout d'abord d'une vue très nette de l'ensemble de son sujet. L'auteur commence par établir solidement la doctrine fondamentale de la Liberté, rencontrant de préférence les doutes et les récriminations des philosophes et sociologues modernes; c'était la base indispensable d'un travail sérieux. Ces notions bien fixées, il aborde carrément les grandes questions sociales, si troublantes à l'heure présente: l'État moderne, théories d'Hobbes et de Rousseau, système des physiocrates, radicalisme social, doctrine des anciens scholastiques et des écoles catholiques modernes, démocratie, libéralisme, socialisme, machiavélisme, tolérantisme, devoirs de l'État sur le terrain économique; sur ce dernier point, nous relevons en particulier les chapitres qui traitent avec beaucoup de

précision et de justesse du libéralisme économique et de la question sociale; on est heureux d'y trouver les éléments raisonnés d'une analyse claire et sérieuse.

Comme on le voit, M. l'abbé Knoch a fixé hardiment ses regards sur tous les tenants et aboutissants de la question. Il faut l'en féliciter : un des premiers devoirs qui s'imposent aujourd'hui aux esprits sérieux, c'est de réagir contre l'émiettement de la pensée, source de tant d'idées incomplètes et, partant, hasardées, et contre cette anarchie intellectuelle qui règne jusque dans les milieux que l'on est convenu d'appeler intellectuels. Trop souvent, on n'a ni idées claires et précises, ni conceptions justes et complètes sur les questions les plus vitales : de là ces raisonnements lamentables, soutenus parfois par des esprits vifs et brillants, et ces pratiques plus lamentables encore, admises par d'autres qui font du libéralisme comme M. Jourdain faisait de la prose : sans le savoir.

Le livre de M. l'abbé Knoch est un livre d'étude destiné à ceux qui veulent fixer leurs pensées sur les grands problèmes actuels et qui cherchent un travail clair, méthodique, complet. Ajoutons que l'auteur s'est sans cesse inspiré des grands enseignements de Léon XIII — ce qui donne à son livre une garantie d'actualité et de sûreté de doctrine incontestable — et qu'il l'a en même temps enrichi d'un nombre très considérable de citations, empruntées aux sociologues les plus estimés de France et d'Allemagne — ce qui constitue, par ce temps de discussions souvent si passionnées, un avantage qui sera très apprécié par tous ceux qui aiment à avoir rapidement sous la main la citation authentique dont ils ont besoin. F. W.

JURISPRUDENCE — LÉGISLATION

AERTS (ÉMILE). — **Corps de Droit fiscal. Droits d'enregistrement.** 1^{re} partie. Tome II. *Malines, L. et A. Godenne.* 1 vol. in-8° de 520 pag.. Prix : 5 fr.

Dans le tome second du remarquable travail dont nous avons indiqué récemment le caractère, M. Aerts traite des mutations secrètes, de la résolution des contrats, de la perception, de la restitution et de la prescription des droits; un appendice est consacré à l'étude des actes passés à l'étranger et des mandats à ordre.

L'examen de ce volume nous a pleinement confirmé dans l'impression que nous avons retenue de la lecture de la première partie. La clarté de l'exposition, la sûreté de la doctrine, le soin minutieux apporté à l'analyse de la jurisprudence assureront à cet ouvrage une autorité incontestable dans le monde juridique et fiscal.

Signalons tout spécialement à l'attention des citoyens si nombreux qui ont eu ou auront des démêlés avec le fisc à l'occasion de vente ou d'achat d'immeubles, la partie traitant de l'*expertise*. Ils y trouveront d'utiles renseignements. A. H.

LAURENT (FRANÇOIS). — **Supplément aux Principes de Droit civil.** Tome I, 1^{re} livraison. *Bruzelles, Bruylant.* 1 vol. in-8° de 152 pages. Prix : 3 fr.

Avec le temps, l'œuvre de Laurent a vieilli. Les hypothèses et les explications nouvelles de la doctrine, les progrès de la Jurisprudence ont fait faire de grands pas à la science du droit depuis l'achèvement des *Principes du Droit civil*. Ce sont ces étapes que les auteurs du *Supplément* ont entrepris de consigner, en suivant le plan adopté par Laurent lui-même. De fréquents renvois aux documents préparatoires des différentes lois, aux auteurs et aux recueils de jurisprudence mettent le chercheur à même de contrôler facilement les solutions adoptées par les auteurs. Des indications marginales établissent la concordance entre les *Principes* et le *Supplément*.

Tel qu'il est conçu et exécuté, le *Supplément aux Principes du Droit civil* de Laurent se verra réserver dans toutes les bibliothèques une place honorable à côté de l'ouvrage du professeur gantois. Il épargnera à ceux qui le consulteront temps et peines à la fois. Cela seul ne suffirait-il pas à en assurer le succès ? A. H.

Nieuwe Schoolwet (De) van 1895 voorafgegaan door l'Exposé des Motifs en gevolgd door de Onderrichtingen voor het intvoeren der wet. *Gent, A. Siffer*. In-12 van cxxvi bladz. Prijs : 75 centiemen.

THIRY (FERNAND). — **Organisation judiciaire. Compétence et Procédure en matière civile.** Éléments du cours donné à l'Université de Liège *Liège, Vaillant-Carmanne*. 1 vol. in-12 de 218 pages. Prix : 8 fr.

Dans ce volume très maniable, M. Thiry a exposé de façon claire les principes généraux de la matière. Outre les services incontestables que pareille publication rend aux étudiants, qu'elle dispense de la servitude moyenageuse d'écrire le cours plutôt que d'écouter les développements du maître, elle sera utilement consultée par ceux qui voudront rafraichir des notions un peu obscurcies par le temps.

A. H.

SOCIOLOGIE — POLITIQUE

BEKAERT (MAURICE). — **De l'Assistance par le Travail.** *Gand, A. Siffer*. 1 vol. in-8° de 100 pages.

BODEUX (MICHEL). — **Études sur le Contrat de Travail.** *Louvain, Uystpruyt-Dieudonné*. 1 vol. in-8° de 538 pages. Prix : 8 fr.

BULLETIN de l'Institut International de Statistique. Tome IX. Première Livraison. *Rome, Imprimerie Nationale*. 1 vol. in-8° de 154 pages. Prix : 5 fr.

Conseil provincial de Liège. Séance d'ouverture de juillet 1895. Discours de M. le Gouverneur. *Liège, A. Miot et Jamar*. In-12 de 20 pages.

Réponse au Rapport sur six années d'Administration socialiste à Familleureux. *Bruxelles, 65, Rue de l'Ecuyer.* In-18 de 15 pages. Prix: 4 fr. le 100.

Socialismus (Het) en de Leering der H. Kerk. Een woord aan het Christelijke werkvolk. *Gent. A. Siffer.* In-18 van 8 bladz. Prijs : 5 centiemen.

Vie de saint Eloi, Artiste, Homme d'Etat, évêque. Illustré de 11 gravures. *Bruxelles, Desclée De Brouwer et C^o.* 1 vol. in-8° de 235 pages. Prix : 2 fr.

Il n'y a peut-être pas de saint qui ait plus de clients que saint Eloi. Vingt-deux corps de métier l'ont choisi pour patron, et cela se comprend : ouvrier lui-même, n'a-t-il pas commencé par être le modèle de ceux dont il est aujourd'hui le protecteur ? Outre que sa vie est à tous les points de vue un *Sursum cor*, qui fait honneur à la classe laborieuse et prouve l'accessibilité de tous aux plus hautes charges, dans la société chrétienne, puisque l'apprenti de maître Abbon devint un grand homme d'Etat et un saint évêque ! L'auteur de cette vie nouvelle semble avoir eu particulièrement en vue le monde du travail dans la composition de son ouvrage. Non content de raconter les faits d'après saint Ouen, le contemporain de saint Eloi, qui consacra à son ami une notice «digne de figurer à côté des biographies les plus vantées de Plutarque et de Cornélius», le mot est du cardinal Pitra,—il en fait l'application aux problèmes sociaux qui troublent notre époque ; aussi son livre mérite-t-il doublement d'être pagagé.

D. D. B.

WAXWEILER (EMILE). — **Les Hauts Salaires aux États-Unis.** *Verviers, Pont St.-Laurent.* 1 vol. in-18 de 116 pages.

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

BAAS (TH.). — **Het Leven van de Eerwaarde Moeder Gertrudis** (Mej. Justina Desbille), Stichteress der Zusters van het Kind-Jezus. *Gent, H. Van der Schelden.* Boekdeel in-8° van 170 bladz. Prijs :

Mère Gertrude, dans le monde M^{lle} Justine Desbille, est une âme vraiment généreuse, qui, avec une abnégation parfaite, ne cherchait que Dieu seul et le bien des pauvres.

Elle est une vraie Mère des pauvres orphelins, pour lesquels elle a accompli des choses si extraordinaires qu'elles frappent d'admiration les plus grands savants et inspirent un profond respect pour sa personne.

Dans Mère Gertrude on voit la puissance d'une confiance illimitée en Dieu pour ce qui concerne le bien-être de son prochain.

Elle a entrepris des œuvres que la raison humaine croyait impossibles, et les a achevées, au grand étonnement de tous, par sa seule confiance en Dieu.

Son conseiller, un érudit foncièrement chrétien, lui dit, quand elle lui parla de

fonder l'orphelinat de Brugelette : « Mais, ma Mère, vous ne disposez absolument d'aucun moyen pour cela. »

« Je crains moi-même pour la réussite de mon entreprise, dit-elle, mais un orphelinat pour les enfants exposés à des dangers constants est indispensable, et au lieu d'épuiser mes faibles ressources, ne vaudrait-il pas mieux demander, ce que Dieu veut ! »

Elle est un instrument de Dieu pour le salut des orphelins.

Elle est une religieuse parfaite, dont l'image s'est propagée dans les autres après elle.

Cet ouvrage retrace une belle vie, vie admirable de piété, de dévouement et de Charité.

H. A. D.

BASTIN-LEFEBVRE (F.). — Jumet, Heigne, Roux et Sart-les-Moines, Charleroi, Tourneur-Schmitz. 1 vol. in-8° de 330 pages. Prix : 3 fr.

M. Bastin-Lefebvre a groupé, dans ce volume, par ordre chronologique, une série de notes et de documents relatifs à Jumet, sa ville natale. Plusieurs de ces pièces sont inédites ; leur publication est le fruit de patientes recherches dans les dépôts d'archives et les bibliothèques publiques. Non seulement les concitoyens de l'auteur seront charmés de posséder ces annales, mais l'histoire générale elle-même y recueillera de-ci de-là un renseignement intéressant. Parmi les documents que nous avons spécialement remarqués figurent *un compte communal détaillé*, de 1772, et des pièces relatives à la domination française et aux Stevenistes.

Pr. P.

BORMANS (S.) et SCHOOLMEESTERS (E.). — Cartulaire de l'église St.-Lambert de Liège. Tome II. *Bruxelles, Hayez.* 1 vol. gr. in-4° de 671 pages.

La première partie de cette publication provoqua une vive polémique dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Le second volume comprend quatre cent six documents, dont le plus ancien porte la date du 15 mars 1251 et le plus récent celle du 19 décembre 1300.

Il suffit de parcourir le sommaire de chacune de ces pièces pour être convaincu de l'importance que ce cartulaire présente au point de vue de l'histoire de la principauté de Liège. Bulles pontificales, actes impériaux, traités de paix, etc., s'y rencontrent en grand nombre et seront d'une aide précieuse pour les futurs historiens des princes-évêques.

A. DE R.

BOUMAN (R.), S. J. -- Le Bienheureux Bernardin Réalino, prêtre de la Compagnie de Jésus. *Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C^{ie}.* 1 vol. in-8° de 216 p. Prix : 4 fr.

Le 12 janvier la Compagnie de Jésus eut de nouveau l'honneur de voir un de ses fils, le Vénérable Père Bernardin, couronné de l'auréole des Bienheureux.

La Compagnie de Jésus, comme un régiment dont on a décoré les colonels, marche

rayonnante dans le lumineux sillage laissé par son fondateur Ignace de Loyola, et son troisième général François Borgia ; ses missionnaires se pressent sur les taces des François-Xavier et des Pierre Claver ; ses prédicateurs ont des modèles à choisir : François Régis, François Hiéronimo, Vincent Balducci ; ses élèves s'honorent du patronage des Stanislas, des Louis, des Berchmans ; Edmond Campion est le chef de file des ses martyrs. Bernardin Réalino, qui s'est sanctifié dans une petite ville de Calabre, sans en jamais sortir, sera le type admirable de ces Pères de résidence que nous connaissons tous, et qui jusqu'à présent n'avaient pas de patron spécial.

D. D. B.

DELAITE (JULIEN). — **Quelques mots sur l'origine de la Croissance aux Nains** (Nutons, Sottais, etc.). Extrait de la Wallonia N° 10 du 13 octobre 1895. *Liège, Jos. Wathelet.* In-8° de 8 pages. Prix : 50 centimes.

DE POTTER (FRANS) EN BROECKAERT (JAN). — **Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen.** Vijfde Reeks. Arrondissement Aalst. 2^{de} deel. *Gent, A. Siffer.* Boekdeel in-8° van 200 bladz. Prijs : 4 fr.

DE PRATERE (L'abbé H.). — **Histoire du Moyen Age.** Classe de troisième. *Gand, A. Siffer.* 1 vol. in-8° de 240 pages. Prix : 4 fr.

DONNET (FERNAND). — **Une Expertise de Monnaies à Anvers en 1678.** *Bruxelles, J. Goemaere.* In-8° de 4 pages. Prix :

La législation d'autrefois était fort sévère sur la valeur des monnaies. La falsification en cette matière exposait le fabricant de fausse monnaie ou celui qui la mettait en circulation à de grosses pénalités. A ce titre, M. Fernand Donnet nous donne un document curieux : c'est l'expertise demandée aux essayeurs de la monnaie ducale à Anvers l'an 1678 par David Hagenel, maître de la Monnaie d'Enckhuyzen, de deux pièces : un escalin de Dordrecht, 1671, et une pièce frappée nouvellement en 1677, à Enckhuyzen. L'une pesait 3 estrelins, 6 as, l'autre avait trois as de moins. Des documents de ce genre se rencontrent rarement dans les archives de l'histoire numismatique.

A. C. H. D.

DONNET (FERNAND). — **Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries,** au xvi^e siècle. *Anvers, V° De Backer.* 1 vol. in-8° de 219 pages. Prix : 5 fr.

Le contenu de cet ouvrage ne répond pas tout à fait à son titre : nous y trouvons bien quelques renseignements sur l'établissement des Anversois aux Canaries, mais en aucune manière un exposé détaillé des anciens rapports commerciaux de notre métropole avec cette colonie espagnole. Ce qui constitue, en réalité, l'intérêt principal de ce livre, ce sont les notices généalogiques et biographiques qu'il contient sur quelques-unes des plus vieilles familles d'Anvers, telles que les Van

Dale, les de Lannoy, les Van Ghemert, les Van Vlierden, les Van Groenenberghe, etc., qui ont eu jadis des relations avec les îles africaines. M. Donnet, à l'érudition et au zèle duquel on doit tant de travaux utiles, a rendu un véritable service à la science en publiant le résultat des recherches qu'il a faites aux archives d'Anvers sur ces antiques maisons. Si nous lui avons cherché chicane, à propos de l'intitulé de son travail, nous ne lui marchanderons pas par contre les félicitations pour les renseignements précieux et variés que son livre nous apporte. L'auteur a refait, peut-on dire, sur pièces authentiques, des généalogies que la vanité et la complaisance n'avaient que trop longtemps faussées; en outre, ses notices renferment une foule de détails importants ou curieux sur la vie privée d'autrefois, et elles viennent enrichir de plusieurs faits remarquables l'histoire du commerce d'Anvers.

L'ouvrage contient quelques planches et se termine par une table alphabétique des noms de familles citées.

PR. P.

GAILLIARD (EDW.). — De Keure van Hazebroek van 1336, met aantekeningen en glossarium. Tweede deel. *Gent, A. Siffer*. Boekdeel in-8° van 448 bladz, Prijs : 5 fr.

Gent door de Eeuwen heen. Historische Stoet. *Gent, A. Siffer*. In-12 van 40 bladz. Prijs : 50 centiemen.

GOOVAERTS (ALFONS). — Poppenspel, Tooverij, Lijniging. Een zonderling procès, in 1601-1602, voor de vierschaar van de schepenbank van Eppegem. *Antwerpen, Jan Boucherij*. In-8° van 24 bladz. Prijs : 75 centiemen.

Un procès de sorcellerie en 1601-1602 se déroula devant le banc des échevins d'Eppegem. Un bateleur se promenait dans les foires avec son petit théâtre dont ses pantins étaient les acteurs; une sorte de Guignol, un *Jan Claes* pour nos populations flamandes, un *Pulcinello*, comme on aurait dit plus tard à Naples. Mal lui en prit. La justice s'occupa de l'affaire : il fut arrêté ainsi que sa femme, sous l'inculpation d'injure « in materie van injure » et incarcéré à Vilvorde. Mais l'enquête réservait une surprise aux magistrats instructeurs. La prévention de diffamation tourna en accusation de sorcellerie. La femme avoua s'être adonnée à des pratiques superstitieuses. Gaspar Cobbenies vit ses mannequins condamnés au feu et il dut acquitter une amende de dix florins du Rhin. Quant à sa femme Elisabeth Lauwers, on la trouva morte dans sa prison le 2 décembre 1602. Curieux spécimen des mœurs judiciaires de l'époque.

AD. D.

Heiligheid (Zijne) Paus Leo XIII. Zijn leven, zijne pauselijke Akten, zijn gouden Priesterjubileum. *Gent, A. Siffer*. Boekdeel in-8° van 160 bl. Prijs : 1 fr. 50:

Inventaire des Cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État en Belgique. *Bruxelles, Hayez*. 1 vol. in-8° de 123 pages.

Cet inventaire a été publié en vertu d'une décision prise par la commission royale d'histoire. Il inaugure la série des répertoires qui seront consacrés successivement aux principales catégories de documents conservés dans les dépôts publics et privés de la Belgique. Ces répertoires serviront de base pour le choix des publications futures de la Commission d'histoire.

Indépendamment du but immédiat en vue duquel ils sont rédigés, ces inventaires seront très utiles aux historiens, auxquels ils feront connaître les richesses contenues dans nos archives et auxquels ils faciliteront beaucoup les recherches.

On ne peut que féliciter la Commission royale d'histoire d'avoir entrepris cette publication.

A. DE R.

KOHN (JOHANN KARL). — *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen, in seinen Beziehungen zu Frankreich. Luxemburg, Worré-Mertens.* In-8° de 58 pages. Prix 1 fr. 25.

Peu de princes du Moyen Age ont eu une existence aussi mouvementée que Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême. Il faudrait plusieurs volumes pour rappeler avec quelque détail les combats et les tournois auxquels ce vaillant chevalier prit part. Dans le présent opuscule, M. Kohn se borne à retracer ses relations avec la Cour de France. Son récit, qui a pour base le récent ouvrage de M. Th. Puymaigre, *Jean l'Aveugle en France*, est plein de vie et d'animation. L'auteur émet, en terminant, le vœu que le corps de son héros (qui repose actuellement en terre prussienne) puisse être un jour ramené dans son pays natal. Le grand-duc tient à être la dernière demeure du plus glorieux de ses enfants !

Pr. P.

MOELLER (CHARLES). — *Eléonore d'Autriche et de Bourgogne, Reine de France.* Un Episode de l'histoire des Cours au xvi^e siècle. (Avec extraits inédits des archives de Paris et de Lille.) Paris, A. Fontemoing: 1 vol. in-8° de 348 pages. Prix : 10 fr.

Ce volume nous fait vivre au milieu de la cour de Bruxelles au commencement du xvi^e siècle et reconstitue les mœurs à cette époque curieuse de transition entre le Moyen Age et la Renaissance. Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'en présenter l'auteur au public : nous sommes certain que la grande majorité de nos lecteurs connaît M. Moeller pour avoir étudié sous sa direction, à l'université de Louvain, les institutions de l'Antiquité et du Moyen âge, ainsi que l'histoire contemporaine. Ils savent les qualités de son enseignement clair, précis, méthodique, qui a formé déjà plus d'un historien apprécié dans le monde savant.

Le livre qu'il vient d'écrire marqué par beaucoup de discernement, des vues larges, un esprit judicieux, une manière d'écrire pittoresque et colorée, est consacré à une figure assez effacée de notre histoire, Eléonore d'Autriche, fille aînée de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle. Elle ne joua pas aux Pays-Bas le rôle prépondérant de sa tante Marguerite de Savoie, de sa sœur Marie de Hongrie, de sa nièce Marguerite

de Parme; mais si, au point de vue politique, elle fut reléguée à un plan secondaire, son dévouement constant à son frère Charles-Quint l'a entourée d'une touchante auréole, dont l'histoire a gardé le poétique souvenir.

Comme bien d'autres, Eléonore connut les tourments de mariages sans amour et son sort fut d'autant plus cruel que, avant de devoir subir des unions politiques, elle avait connu les joies d'une affection partagée. Mais des combinaisons diplomatiques l'avaient contrainte de renoncer à l'accomplissement du rêve qui avait bercé sa jeunesse.

C'est cet incident, ce roman d'amour princier, qui fait le sujet principal du livre de M. Moëller. Il avait été jusqu'ici traité de légende par des historiens qui n'avaient voulu y voir qu'une fantaisie de chroniqueur peu scrupuleux. L'écrivain en a établi l'authenticité en faisant usage de documents inédits trouvés dans les archives de Paris.

M. Moëller a donné à cette idylle un cadre des plus pittoresques, et, en développant son récit, il a évoqué toute la société du temps au milieu de sa vie journalière, de ses fêtes, de ses intrigues. Rien de plus charmant et de plus pittoresque que ces pages où revit une société disparue, mais dont maints souvenirs frappent encore nos yeux chaque jour.

C'est toujours une bonne fortune pour l'histoire quand un chercheur peut, à l'aide de documents authentiques, reconstituer quelque épisode de l'existence privée des rois. On est si habitué à contempler les princes représentés au milieu de l'appareil officiel du gouvernement, ne parlant et n'agissant que sous l'empire de sentiments empruntés, qu'on est heureux de les voir dépouillés de tout cet attirail menteur, de pénétrer dans leur intimité, de les entendre exprimer des idées qui ne soient pas en dehors des communes idées humaines. Des études semblables sont d'ailleurs absolument indispensables pour établir la vérité historique. Les drames de la politique se jouent autant dans les coulisses que sur la scène. Bien des événements ont leurs raisons cachées qu'il faut aller chercher non pas au grand jour de la vie publique, mais dans les recoins plus obscurs de l'existence intime. L'histoire de la vie privée est un adjuvant indispensable de l'histoire politique, qui, sans les lumières qu'elle lui fournit, pourrait souvent faire fausse route dans ses inductions.

Il faut donc savoir gré à ceux qui entreprennent des travaux de ce genre et ne pas voir dans ces derniers, comme d'aucuns le veulent, un signe de décadence des esprits, qui, rebutés par les difficultés de ce qu'on est convenu d'appeler la grande histoire, se tournent vers une science à l'aspect moins rébarbatif, accessible à tous les esprits, mais exclusive aussi, affirme-t-on, des grandes considérations, des théories générales, des savantes leçons.

A. DE R.

POFFÉ (EDWARD). — *De Gilde der antwerpsche Schoolmeesters, van bij haar ontstaan tot aan hare afschaffing. Antwerpen, H. et L. Kennes. boekd. in-8° van 164 bladz.*

L'auteur de ce livre s'est déjà fait connaître par différents travaux historiques et littéraires concernant sa ville natale. L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est le fruit de longues recherches et nous ouvre un monde presque inconnu, même aux historiens.

Les éducateurs de la jeunesse anversoise, réunis en corporation, avaient leurs statuts, leurs assemblées, leurs chapelles, leur banquet annuel. Ils étaient soumis à l'inspection, jouissaient de l'exemption du service militaire et avaient leur caisse de pension. On avait proclamé à Anvers, en l'an de grâce 1557, l'instruction obligatoire, sous peine pour les parents indigents qui négligeaient d'envoyer leurs enfants à l'école de perdre les aumônes distribuées par les chambres des pauvres, instituées dans chaque paroisse.

Ce n'est donc pas aux *xix*^e siècle que nous devons l'instruction populaire, comme prétendent certains « savants » de nos jours. Déjà au Moyen Age il y avait des écoles presque partout, et leur nombre augmentait avec l'accroissement de la population. L'auteur prouve qu'Anvers possédait des écoles paroissiales depuis le commencement du *xiii*^e siècle, et puisque nous, fils des temps modernes, nous admirons encore les innombrables œuvres d'art, les temples grandioses, les monuments civils bâtis en plein Moyen Age, nous avons bien le droit de dire que l'enseignement de cette « époque barbare » fut aussi solide que celui de notre siècle de progrès.

L'éducation de la jeunesse a été de tout temps une des grandes préoccupations des autorités anversoises. Vers le milieu du *xvi*^e siècle, la ville comptait environ 100 écoles ! Il est vrai que chacune de ces institutions n'avait qu'un nombre restreint d'élèves, mais il faut se rappeler aussi qu'à cette époque la ville ne comptait pas le tiers des habitants qu'elle accuse aujourd'hui.

Le livre de M. Poffé, bien pensé et bien écrit, est très instructif et très intéressant ; nous le recommandons volontiers à l'attention des lecteurs sérieux. D.

ROMBERG (EDOUARD). — **Les Journaux à Gand en 1815.** Une Page des Cent-Jours. *Bruxelles, P. Weissenbruch.* 1 vol. in-18 de 70 pages. Prix : 2,50 fr.

VAN LAEKEN (LODEWIJK). — **Geschiedenis van Maria-Antoinette en der Fransche Revolutie.** 1^{ste} Deel. *Brussel, J. Vergaert en C^{ie}.* Boekdeel gr. in-8^o van 280 bladz.

VAN LAEKEN (LODEWIJK). — **De Sanskulotten in Vlaanderen of De Heldenstrijd der Boeren in 1798.** Versierd met prachtige platen. 6^{de} tot 10^{de} aflevering. *Brussel, J. Vergaert en C^{ie}.* Elke aflevering in-8^o van 16 bladz. Prijs : 10 centiemen.

LITTÉRATURE — ROMANS

COLLIN (JOSEPH). — **Contes de Noël : L'Inondation, l'Orphelin, la Cloche d'Harlingen.** *Bruxelles, Société belge de Librairie.* In-18^o de 30 pages. Prix : 50 cent.

KUFFERATH (MAURICE). — *Lohengrin*. Le théâtre de R. Wagner, de Tannhœuser à Parsifal. Essai de critique littéraire, esthétique et musicale. *Bruzelles, Scott frères*. 1 vol. in-18 de 234 pages. Prix : 3,50 fr.

Le temps n'est plus où régnait en matière d'art une critique purement subjective, diseuse d'impressions personnelles. Et même le temps n'est plus où l'on pouvait se borner toujours à juger un tableau ou un opéra d'après les seules lois de la peinture ou de la musique. L'Art tend à se faire plus universel, plus idéaliste, plus symboliste ; ses divers domaines tendent à se compénétrer, à s'influencer réciproquement. Des œuvres d'une haute et profonde intellectualité ont surgi et exigent, pour elles-mêmes comme pour les chefs-d'œuvre du passé, des critiques qui soient à la fois des artistes, des érudits et des penseurs. Les admirables drames de Richard Wagner sont de celles-là et M. Maurice Kufferath est de ceux-ci. Tout le monde sait qu'il est un des plus estimés — et peut-être le premier — parmi les critiques wagnériens et qu'il a surtout contribué, avec Hans von Wolzogen, en Allemagne, et Alfred Ernst, en France, à l'éducation intellectuelle du public et à la compréhension de telles œuvres. Il nous a déjà donné la *Walkyrie*, *Siegfried*, *Parsifal*, un gros livre sur *Tristan*, et voici la quatrième édition de son étude sur *Lohengrin*.

M. Kufferath connaît à fond et dans ses plus petits détails l'histoire si intéressante de la composition des drames de Wagner, de leur conception poétique et musicale, des influences qui s'y manifestent, enfin des mouvements d'opinion que leur apparition a provoqués. Il interprète merveilleusement la partition, en éclaire toutes les difficultés, en fait sentir toutes les splendeurs.

Un long chapitre préliminaire bien documenté traite de l'origine et du développement de la légende du chevalier au cygne. L'auteur ici ne craint pas de s'avancer hardiment sur un terrain qui ne lui est pas très familier : on s'en aperçoit vite à sa façon de comprendre les vieux textes français ; par ex. à la page 44, il traduit *vêler* (défendre) par « faire faire un vœu » et l'expression *au chef de* (au bout de) par « au début de » et il oublie de traduire des mots comme *galie*, *alie* que ses lecteurs évidemment ne comprendront pas.

A part quelques incorrections de ce genre, le livre, répétons-le, mérite tous éloges.

C. Ms.

L'ABYSSINIE, LA COLONIE ÉRYTHRÉE ET LA RUSSIE

Le mouvement colonisateur providentiel auquel semble prédestinée la race japhétique, attire de plus en plus les nations européennes à conquérir et à coloniser le continent noir. Un des pays africains qui sollicite plus spécialement à cette heure l'attention du monde occidental, tant par son importance intrinsèque que par les conflits dont il est le théâtre, c'est sans contredit, après l'Égypte, l'Abysinie qui y confine de si près et qui a eu avec celle-ci des rapports si fréquents et si suivis. Les établissements récents des Italiens à proximité de son territoire et sur une partie de celui-ci le long de la Mer Rouge, leurs velléités d'envahissement du pays tout entier, leur prétention au protectorat du royaume abyssinien, leur alliance avec l'Angleterre en vue d'une extension commune dans ces contrées et les pays limitrophes, la possibilité pour eux de s'y heurter contre la rivalité de la France et de la Russie, les relations récentes, plus ou moins officiellement cherchées et voulues, des Abyssins avec les Russes qu'ils sont venus appeler leurs frères et protecteurs au nom d'une prétendue communauté de religion et de croyances religieuses, tous ces faits récents et actuels rappellent à chaque instant dans la presse européenne le nom de l'Abysinie et des Abyssins, et éveillent l'attention du monde politique sur cette contrée et sur ses habitants.

On voudrait, dans les pages qui vont suivre, faire connaître en quelques traits rapides l'Abysinie, ses peuples, son église, son organisation politique et les rapports qu'elle entretient avec ses voisins. Quelques mots préalables sur sa configuration géographique et son climat sont nécessaires.

I

L'Abysinie, partie intégrante de l'ancienne Ethiopie, dont elle porte fréquemment le nom, mais qu'elle ne compose pas

toute entière, est le pays, non délimité et sans frontières précises et arrêtées, qui s'étend au sud de la Haute-Egypte entre la Mer Rouge et le Soudan, à des distances encore inconnues vers le midi de l'Afrique.

Elle comprend, à proprement parler, les pays de Tigré, d'Amhara, du Choa et du Gogiam, ainsi que les pays tributaires des Gallas, ces peuples de race européenne, dit-on, portant le même nom significatif que les Gaëls, Celtes, Gaulois, et les Galiléens, Galates ou Galiciens, dont le territoire est séparé du reste de l'Abyssinie par deux grands fleuves, le Hanasch et l'Abai ou Nil bleu.

La configuration en est des plus singulières, de même que les diverses conditions climatiques, celles de la production animale et végétale, et celles de la vie en général. Elle a la forme d'une corbeille renversée, placée au rebord d'une table. La table, c'est l'Afrique. En effet, à 30 kilomètres de la Mer Rouge, se dresse une couronne imposante de montagnes, hautes d'environ 2500 mètres ; mais quiconque arrive au sommet de ces hauteurs chercherait en vain l'autre versant. La montagne a disparu, et à sa place apparaît un vaste plateau, sur lequel surgissent d'autres montagnes, où coulent des fleuves imposants, et qui s'étend au nord, au sud, à l'ouest, à une distance de plusieurs centaines de kilomètres, sans que l'œil puisse entrevoir le point où le plateau cesse et commence à descendre vers des plateaux situés plus bas.

Telle est, dans ses grandes lignes, la configuration de l'Abyssinie.

Le plateau ainsi formé a une étendue égale à celle de toute l'Italie, c'est-à-dire 240.000 kilomètres carrés, mais ne compte que 3.500.000 habitants. Ce territoire est un des plus curieux que l'on puisse rencontrer au monde. Son énorme élévation, si escarpée, improvisée, pour ainsi dire, au milieu des vastes plaines africaines de l'Anssa et du Soudan, constitue un pays presque à part, distinct du reste de l'Afrique, où tout est en quelque sorte différent de ce que l'on rencontre ailleurs, climat, produits, race et religion.

Dans son ensemble, le plateau abyssinien consiste en une multitude de plateaux distincts, taillés en précipices et surmontés de tours énormes.

Divers par leur étendue, certains d'entre eux forment des

territoires entiers, qui ont des villes et une population assez nombreuse. Par ci par là on voit des massifs énormes de montagnes, quadrangulaires pour la plupart et d'une hauteur de plusieurs centaines de mètres, que l'on appelle des *Ambes*.

D'une superficie peu étendue, presque inaccessibles, ils ont été souvent convertis en prison ou en lieu d'exil pour des personnages tombés en disgrâce. Plusieurs de ces ambes ont été choisis par des moines pour y établir leurs couvents, et, en leur qualité de lieux saints, ceux-ci servent d'asile et de refuge aux persécutés du pouvoir ou de la fortune.

La hauteur des plateaux abyssins est variable; il y en a qui dépassent 2,408 mètres et qui prennent le nom de *Déga*; d'autres, entre 1,800 et 2,400 mètres d'altitude, celui de *Voïna-Déga*, au-dessous de 1,800 mètres, on ne compte plus que des vallées, traversées par des fleuves, des torrents et des lits de torrents desséchés, que l'on appelle « Kualla ». Ces vallées ou « Kualla » descendent souvent à pic jusqu'à 1000 mètres, et forment ainsi de grands obstacles à la marche. Par ces fissures, l'Abyssinie se trouve divisée en un grand nombre de territoires distincts, aussi délimités par des espèces de frontières naturelles, et les fleuves, loin de faciliter les communications comme dans les pays plats, sont autant d'abîmes difficiles à franchir, qui, dans les saisons des pluies, séparent souvent pendant des semaines et des mois entiers l'une de l'autre, et d'une manière complète, des provinces limitrophes. L'Abyssinie, une ainsi par son isolement au milieu des peuplades qui assiègent la base de ses montagnes, se subdivise par là, à l'intérieur, par les fissures de son plateau; c'est ce qui explique tout à la fois en partie, son indépendance vis-à-vis des peuples étrangers et ses incessantes guerres civiles.

Les montagnes d'Abyssinie atteignent en général de grandes hauteurs, supérieures, en certains endroits, à celle du mont Rose. Le territoire, sur lequel sont situées les plus élevées, n'est pas très loin d'Adua; c'est le *Simen*, dont le nom signifie *pays froid*.

Dans la direction du sud, Adua est à environ 100 kilomètres du Simen; mais les voyageurs ne sont pas d'accord pour déterminer les hauteurs respectives des monts de cette contrée. Toutefois la différence entre les diverses indications fournies par eux est peu sensible. L'*Abba-Yored*, le *Buabit*, le *Ras*

Dajan, s'élèvent à 4,430 et 4,685 mètres au-dessus du niveau de la mer. De la passe de Lamalmou, sur la route de Gondar, le cadre prodigieux des montagnes du Simen se révèle tout entier aux regards.

Il n'est pas certain que leurs sommets, qui paraissent blancs et neigeux, soient réellement couverts de neige. D'aucuns prétendent qu'ils sont revêtus d'une sorte de grêle congelée, de manière à former ainsi des glaciers énormes. Il paraît que les indigènes ou les Européens, qui ont franchi les « scoscendimenti » ou plaines de glace, du Simen, n'ont jamais eu l'occasion de se plaindre du « mal de montagne » ; mais le froid y fait chaque année des victimes. En 1848, trois cents individus périrent de froid en traversant le Buahit.

D'Abbadie raconte la légende d'une dame qui s'assit dans ce passage pour prendre un peu de repos. Elle n'en bougea plus. Pendant huit jours, les passants terrifiés la virent sur le bord du chemin, assise comme une « déesse des glaces » enveloppée de ses eaux cristallisées.

On rencontre aussi des cimes très élevées dans le pays de Zasta, dans le district de Debra-Tabor, où se trouvait la capitale du Négus Johannes, enfin dans le Gogiam.

L'Abyssinie ne manque pas de volcans, éteints en général. Il y en a qui projettent de la fumée et laissent échapper des eaux thermales très chaudes. Dans le volcan de Budri, par exemple, la fumée émerge d'entre les escarpements rocheux de son cratère, tandis que de ses flancs jaillissent des sources d'eau abondantes, à la température de 67 degrés centigrades, que les indigènes traversent en courant afin de ne pas se brûler les pieds. Mais, de fait, Budri se trouve en dehors des confins politiques de l'Abyssinie.

Il en est de même du (mont) volcan de Ranfila, connu par les Danakiles sous le nom d'*Ortoale*, ou « Mont de la Fumée ». Il paraît d'autre part qu'en 1861 il y eut une éruption volcanique sérieuse d'un autre mont ignivome, voisin de l'*Ortoale*, appelé *Edd*. Toute la région environnante n'est d'ailleurs qu'un amas chaotique de soufre et de petits cratères, qui donne au pays l'aspect d'une mer bouleversée par la tempête.

Les monts couronnés de cratères sont un objet de grande appréhension pour les indigènes qui les envisagent comme autant de demeures des mauvais génies. Conduits par des

mages, ils y amènent fréquemment une vache pour la sacrifier. Mais à peine l'animal a-t-il été mis sur le bûcher flamboyant, qu'ils s'enfuient sans oser regarder en arrière, dans la crainte et la croyance qu'il ne leur arrivât malheur s'ils voyaient les Esprits du mal dévorer la proie ainsi offerte. Ils se sont fait aussi une idée des plus supertitieuses des tremblements de terre, dont ils attribuent la cause « aux secousses du taureau qui porte le monde, » (ancienne tradition égyptienne.)

Sauf un seul, les lacs de l'Abyssinie ne sont ni grands ni nombreux. Les moindres se trouvent le long de la margelle orientale de la mer, ce sont : l'Achangi, le Huik et plusieurs autres. Le grand lac, Tsana ou Tana, est situé dans l'Amhara, à 1,755 mètres d'altitude. Sa plus grande largeur est de 60 kilomètres sur 70 de longueur.

Il convient de signaler encore, quoique placé au pied du plateau du côté de la mer, le lac d'Alalbed, qui fournit à lui seul presque toute la quantité de sel nécessaire à la consommation du pays, et les coquillages employés comme petite monnaie divisionnaire jusqu'à concurrence de trente millions par an.

Les principaux fleuves de l'Abyssinie sont le Mareb, le Takassié, le Tsellari, l'Abai, le Hanasch, etc. — Tous ont un grand nombre d'affluents en forme de torrents.

Tout près de l'Asmara, ou pour parler plus exactement, à proximité de Lasega, à 2,328 mètres au dessus du niveau de la mer, se trouvent les sources des trois fleuves : l'Anseba, le Baraka et le Mareb.

Né presque dans le même berceau, ces trois cours d'eau se séparent les uns des autres à peu de distance de leur point de départ, les deux premiers pour se rejoindre à nouveau à quelques centaines de kilomètres plus loin, tandis que le Mareb, qui est le plus septentrional de tous, continue seul sa marche, coule d'abord vers le sud, sur une centaine de kilomètres, tourne ensuite brusquement vers l'ouest, et sort du territoire Abyssin par sa frontière intérieure, après un parcours d'environ deux cents kilomètres. Il est profondément encaissé ; à l'endroit où les Italiens l'ont récemment franchi pour se rendre à Adoua, il se trouve à 1150 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que ses deux rives sont ailleurs à environ 2000 mètres du même niveau.

Après lui viennent le Takassié, puis le Tsellari, puis l'Abai, finalement le Hanasch, qui est le plus méridional de tous. De ceux-ci, les trois premiers, avec tous leurs affluents, courent vers l'ouest et rejoignent le Nil, tandis que le Hanasch a pris la direction de la mer Rouge dans laquelle il se jette.

Pendant la saison des pluies, les communications sont totalement interrompues, par l'effet des crues extraordinaires et subites des torrents et des fleuves, entre les plateaux séparés par de profondes *Kualla*.

La première de ces *Kualla* est formée par le lit du Mareb, la seconde, à 100 mètres plus au sud, par le Takassié, qui tourne également vers l'ouest, profondément encaissé : car il se trouve à environ 1820 mètres au dessus du niveau de la mer.

Dans ces *Kualla* le climat, bon et froid sur les plateaux voisins, est chaud et meurtrier ; on risque d'y périr de chaleur. Sous l'ardeur du soleil, le sol de ces fournaises, sur lequel leurs parois brûlantes répercutent toute la chaleur, atteint parfois une température de 70 et même 75 degrés. Dans celles formées de précipices étroits seulement, l'air est ordinairement doux et tranquille, mais dès que le vent se lève, elles sont sujettes à des tempêtes terribles, emportant tout, déracinant tout, et le plus souvent accompagnées d'averses diluviales qui entraînent tout sur leur passage, et dont il est très souvent difficile de se garer.

Les unes et les autres sont aussi visitées habituellement par des fièvres pernicieuses, suite de manque de courants réguliers qui balayeraient les impuretés de l'air. Surtout avant ou après la saison des pluies, il faut les franchir en toute hâte, en monter rapidement les pentes et rejoindre la région supérieure qui s'étend immédiatement au-dessus.

II

La population de l'Abyssinie comprend des éléments divers avec lesquels elle s'est plus ou moins fusionnée, Arabes, Niliens, indigènes des plaines, aborigènes des plateaux.

Ces derniers qui s'appellent entre eux *Agan* ou Libres, constituent encore le fond de la nation ; ils sont cantonnés principalement dans le Lasta, sur le Haut-Takassié, et dans l'Aganmeder, à l'ouest du lac de Tsana. — Ils semblent être

d'origine nubienne. Diverses cérémonies de leur culte rappellent l'influence persévérante de la vieille et antique religion égyptienne. Les Agan célèbrent des fêtes en l'honneur de l'eau divine, et adorent le serpent. Ils parlent un dialecte particulier.

Les *Felachia* (peut-être de la même race que les Fellahs égyptiens), et qui passent pour les frères des Agan se rencontrent en Abyssinie dans le Choa, et dans le Guaghé. Les évaluations varient beaucoup quant à leur nombre, entre 10.000 et 250.000. Ils sont Hébreux, divisés en trois groupes dont chacun a pour chef, un Grand-Prêtre, *summus sacerdos*. Leur nom signifie « Exilés », et, en effet, ils prétendent descendre des bandits chassés de la Terre-Sainte, et font remonter leur origine jusqu'à Ménélik, fils de Salomon et de la Reine de Saba. Leur langue ressemble à l'idiome des Agan. Leur ferveur religieuse est fort grande. Ils ne forment pas, comme les Hébreux de l'Arabie, une caste méprisée, persécutée de tous ; ils se tiennent néanmoins à l'écart, habitent des villages distincts, ou des quartiers séparés dans les villes, ont leurs églises propres, se marient entre eux et sont assujettis à la défense d'entrer dans les demeures des chrétiens, et à l'obligation de se purifier après tout contact avec ceux-ci. Ils ne pratiquent pas la polygamie et sont d'une moralité supérieure à celle des autres Abyssins. Contrairement à tous les autres Hébreux, ils abhorrent la pratique du commerce et sont avant tout gens de métiers. Mais ils tendent à disparaître à la suite des conversions forcées ordonnées par le Négus. Les Musulmans du pays se trouvent à cet égard dans les mêmes conditions. Rolph raconte qu'en 1880, peu avant son arrivée dans le Lasta, un grand nombre de villages Musulmans durent embrasser le christianisme par ordre du Négus Johannes.

Il existe encore une autre petite caste, les Kamant, également distincte des autres. Ils vivent dans les montagnes de Gondar, dans les Kualla occidentales et dans le pays de Choa. Ils ont pour prophète Moïse, comme les Felachia, et parlent la même langue. Eux aussi se considèrent comme appartenant à la race des Agan ; mais les autres indigènes, tant hébreux que chrétiens, les tiennent pour païens.

Les Agan indigènes professent un christianisme grossier et impur, qui tend à se rapprocher des formes extérieures du culte

catholique. Malgré les assauts de l'islamisme, qui vint assiéger aussi les plateaux éthiopiens, la vieille religion chrétienne, introduite au iv^e siècle de notre ère, s'est maintenue prédominante. Les chrétiens d'Abyssinie sont rattachés à l'église dite «alexandrine». Dans leur croyance, de même que dans celle de tous les chrétiens dignes de ce nom, le Christ fait homme ne cesse pas d'être Dieu. Mais ils ne paraissent pas avoir une notion bien nette et bien précise des principaux mystères du christianisme, et notamment du dogme de l'Incarnation, car ils attribuent à Jésus-Christ une double ou triple naissance, ou, plus probablement, certains d'entre eux, une triple nature, question que Gondar et Akoum ont cherché à plusieurs reprises à trancher par les armes.

Vers l'an 1540, les Portugais se mêlèrent des querelles religieuses des Abyssins et voulurent les convertir au catholicisme. Les Jésuites, entrés dans le pays à la suite des Portugais, réussirent à amener l'abjuration du *Negus Neghesti*, «Roi des Rois», et, en 1624, celui-ci promulgua l'ordre de la conversion générale.

Mais il se heurta à des préjugés et à des habitudes invétérées, et les révolutions, les guerres civiles éclatèrent. Après une vingtaine d'années de luttes sanglantes, l'Abyssinie en revint à ses anciennes croyances, mélange étrange de christianisme erroné et de vieilles doctrines et cérémonies païennes ; les prêtres catholiques durent prendre le chemin de l'exil, ou périrent massacrés, martyrs glorieux de leur foi et de leur zèle.

Au cours de notre siècle, les missionnaires catholiques sont retournés en Abyssinie, flanqués d'un certain nombre de missionnaires protestants en quête d'établissements et d'affaires. Les Abyssins sont devenus très tolérants en fait de religion ; mais ils craignent que la conversion ne soit le prélude de la conquête. Le roi Théodore répétait souvent : «D'abord les missionnaires, puis les consuls, puis les soldats !». — C'est ainsi que le territoire abyssin se trouve, en majeure partie, fermé actuellement aux prêtres de religions étrangères : les Lazaristes français y ont encore plusieurs couvents, missions et écoles. — Mais la mesure prise à l'égard des représentants de cultes étrangers n'a pas suffi à préserver l'Abyssinie de l'invasion anglaise, égyptienne et italienne.

Le clergé abyssin est extrêmement et particulièrement hostile

aux Italiens. Par suite de ses relations avec l'église alexandrine, il est présidé par un prêtre cophte, par conséquent étranger, qui porte le nom d'*Abouna*, et est envoyé par le patriarche d'Alexandrie, auquel cette nomination vaut une assez forte redevance en argent.

Cet *Abouna* ordonne les prêtres et les diacres, bénit les autels et les églises, et excommunie les malfaiteurs et les blasphémateurs. Le negus Theodoros qui se tua à Magdala, après avoir perdu la bataille contre les Anglais, le 12 avril 1868, fut lui-même excommunié un jour par l'Abouna. Theodoros empigna froidement un pistolet, mit en joue le Grand-Prêtre et lui demanda sa bénédiction. Et le Grand-Pontife, levant la main, s'empressa de satisfaire à son désir. Surveillé par les agents politiques du Souverain, il est en outre tenu en respect par un compétiteur sur le terrain religieux, l'*Echiaghé*, ou prêtre national, son égal en dignité ecclésiastique, mais qui ne peut conférer les ordres sacrés. C'est ce dernier qui administre les nombreux couvents de l'Éthiopie et commande à cette multitude de *dabtaras* ou « lettrés », qui forment la classe la plus cultivée et la plus influente du pays.

Ces *dabtaras* sont des laïques ; mais leur autorité dans l'église est supérieure à celle du dit prêtre même, leur chef.

A l'exception des hauts dignitaires, les prêtres abyssins ne sont pas tenus au célibat, mais, devenus veufs, ils ne peuvent se remarier. Il existe en outre, en Abyssinie, un grand nombre d'ordres religieux, comptant plus de 12,000 moines, les Sœurs de charité non comprises. Princes déposés, fonctionnaires prévaricateurs, soldats sans moyens d'existence, cherchent également un refuge dans les monastères. Une grande partie du sol appartient aux prêtres et aux moines, et les paysans des alentours sont tenus de labourer gratuitement la terre pour eux.

Les églises et les couvents sont en même temps les écoles du pays, les *dabtaras*, les prêtres et les moines, les maîtres enseignants de celles-ci ; toutefois l'instruction qu'ils donnent se réduit à peu de chose, quoique les gens complètement illettrés ne soient pas nombreux.

Jadis les édifices du culte, les couvents, et même les simples propriétés ecclésiastiques, étaient des asiles inviolables. De nos jours, plusieurs dispositions restrictives ont amoindri cette immunité, et rares sont aujourd'hui les sanctuaires dont le

Souverain ne puisse arracher les suppliants pour les livrer au bourreau.

Le zèle religieux des Abyssins a en général beaucoup diminué. Maint couvent, qui attirait jadis des nuées de pèlerins, n'est plus guère visité aujourd'hui. Il y en a cependant encore un certain nombre auxquels la foule se rend avec une vénération entremêlée de préoccupations commerciales, tout lieu de pèlerinage étant en même temps doublé d'une foire. Beaucoup des pèlerins, qui se rendent à Jérusalem pour visiter le Saint-Sépulcre, s'arrêtent, dit-on, en route à Yedda sur la Mer-Rouge, et y embrassent l'islamisme pour se procurer l'argent nécessaire au voyage. Arrivés dans la Ville-Sainte, ils déserteraient à nouveau la religion de Mahomet et redeviendraient chrétiens-Coptes. Mais ce détail, émané d'un explorateur italien sceptique, paraît sujet à caution.

Les Abyssins seraient néanmoins observateurs rigides des pratiques extérieures du culte. Ils se soumettraient aux pénitences imposées par les confesseurs et observeraient assez volontiers et strictement la loi du jeûne. Ils ont deux carêmes, dont un très rigoureux et qui dure 45 jours. Ils ont aussi des Fêtes sans nombre qui, avec les pénitences acceptées par eux, leur enlèvent une bonne partie de l'année. Les enfants mâles sont circoncis par des femmes deux semaines après leur naissance; tous sont baptisés ensuite, les garçons le quarantième jour après celle-ci, les filles le quatre-vingtième. Le mariage religieux est toujours précédé de la communion, et est indissoluble. Toutefois la loi civile admet le divorce par trois fois. Mais les Abyssins ne s'en tiennent pas là, et, dans la pratique, on divorce quand on veut. Dans ce cas, les fils suivent le père, les filles la mère. S'il n'y a qu'un seul fils issu du mariage, il reste sept ans auprès de sa mère.

De toutes les pratiques religieuses, celle qui est considérée comme la plus importante c'est celle qui suit la mort. Personne, d'après la croyance populaire, n'entre au Paradis s'il n'a payé la redevance du *Teskar*. Ce *Teskar* n'est autre chose qu'une messe de requiem, suivie d'un somptueux banquet funéraire. L'on voit ainsi maint pauvre diable faire des économies durant toute sa vie, afin de pouvoir acquitter cette dette sacrée du *Teskar*.

Les églises abyssiniennes sont en général de piètres édifices :

un mur circulaire en pierres et moëllons avec un toit en paille de forme conique, et voilà tout. Dans les temples, rien ou presque rien; autour d'eux les cimetières, plantés d'arbres funéraires, tels que cèdres, ifs, genévriers, etc.

III

Il a été question, tout récemment, d'une mission religieuse russe en Abyssinie et de tentatives d'union. Il ne paraît pas que l'on soit près de s'entendre. L'opinion qu'il existerait une parenté étroite entre les articles de foi admis par l'église abyssinienne et ceux de l'église russe, ou orientale-grecque, n'est que bien peu d'accord avec les faits. La condamnation formelle et persistante des croyances monophysiques, acceptées par la première jusqu'au ^v^e siècle, a été prononcée par le concile de Chalcédoine dans le courant des mois de septembre et d'octobre de l'an 451, après Jésus-Christ. Dans ce concile, auquel prirent part 520 évêques et auquel le Pape Saint-Léon, qui l'avait convoqué, avait envoyé de Rome cinq Légats pour l'y représenter, a été condamnée la doctrine d'Eutychès et de Nestorius, et l'on a adopté, dans l'assemblée plénière du 22 octobre, les articles de foi établissant qu'il y a en N. S. Jésus-Christ deux Natures, la nature divine et la nature humaine réunies en une seule personne. A ce même concile, fut condamné Dioscore, patriarche d'Alexandrie, qui prétendait que l'on ne devait honorer en Jésus-Christ qu'une seule nature, la divine; il fut dépouillé de sa dignité épiscopale, exclu de toute fonction ecclésiastique, et envoyé en exil à Gangres en Paphlagonie, où il mourut en l'an 451. Mais l'église d'Alexandrie reprit plus tard la doctrine de Dioscore, constamment adoptée également par l'église d'Abyssinie. Plusieurs siècles se sont écoulés depuis le concile de Chalcédoine, et toujours la religion chrétienne abyssinienne est restée la même, sans fusionner avec d'autres confessions chrétiennes. Tandis que l'église russe enseigne, de même que l'église catholique, qu'il y a en Jésus-Christ deux natures inséparables et distinctes, à savoir la nature divine et la nature humaine, et qu'à chacune de ces deux natures correspond une volonté propre, elles admettent en même temps que ces deux natures ne forment qu'une seule personne, Dieu et homme tout à la fois, c'est-à-dire l'Homme-Dieu. Tel est le dogme confirmé

par le concile de Chalcédoine, qui se trouve dès lors en contradiction avec la doctrine de Dioscore, adoptée par l'église d'Abyssinie

D'après le calendrier russe, on célèbre le 18 février de chaque année la fête de saint Léon, de ce même Pape romain, dont l'œuvre la plus célèbre a été sa lettre au patriarche Flavien de Constantinople, dans laquelle la déclaration de la double nature de Jésus-Christ se trouve nettement exprimée. Cette croyance à la sainteté du Pape romain Saint Léon a été le coup le plus terrible porté aux croyances éthiopiennes; quand on songe que c'est précisément le pape saint Léon, honoré de nos jours comme un saint par les Russes, qui a déclaré hérétique le patriarche Dioscore et l'a condamné comme tel.

L'église russe ne reconnaît pas la sanctification du Sabbat, que fêtent les Abyssiniens, et telle a été l'une des causes principales de la révolte contre la propagande catholique portugaise du xvi^e siècle, qui voulait imposer aux Abyssiniens la non-sanctification du Sabbat.

D'autre part, l'église abyssinienne a adopté la circoncision. Les missionnaires portugais, qui la combattirent, rencontrèrent de la part des Abyssiniens, une résistance opiniâtre et invincible.

Enfin, conformément aux dispositions de l'Ancien Testament, l'église abyssinienne admet la distinction des aliments en purs et impurs, et prescrit le rite d'après lequel le bétail doit être abattu.

L'église russe ne connaît ni la circoncision ni la distinction des aliments. Elle peut bien avoir avec l'église abyssinienne de nombreuses analogies par rapport à la liturgie, par exemple; quant à la manière de dire la messe, la perpétration du baptême, la détermination des lieux consacrés dans les églises, les objets du culte, de même que relativement à la question de l'indépendance vis-à-vis du Pontife romain, chef suprême de toute l'Église catholique; mais toute tentative faite d'une réunion religieuse et d'une formation en communauté échouera contre chacun des points susmentionnés qui forment les principaux articles de foi et préceptes de la religion éthiopienne. Si donc le clergé éthiopien, adoptant la similitude avec l'église russe, permettait aux envoyés de la Russie d'attirer à eux la direction dans les matières ecclésiastiques, la croyance héritée du patriarche Dioscore disparaîtrait, et cette disparition aurait pour consé-

quence la naissance de guerres d'Abyssiniens à Abyssiniens, telles qu'elles se sont produites sous la domination de Osnad Saghed, qui voulait imposer à ses sujets la religion importée par les Portugais.

Nous ne parlerons pas de la morale des Abyssiniens. Elle est fort relâchée. Beaucoup de femmes et filles abyssines peuplent les harems de l'Égypte et même du Mahdi et de ses Cheiks.

IV

Le pouvoir royal, absolu et illimité en droit, est passablement restreint en réalité par les usages, la coutume, la puissance de mille vassaux turbulents, en un mot par le régime féodal, dont l'Abyssinie ne sortira point, aussi longtemps que des voies faciles ne mettront pas les divers plateaux en communications réciproques.

Chaque montagne constitue un fief naturel ; la plaine environnante en est dominée ; les précipices profonds en tracent les limites, surveillées et défendues avec une égale facilité. Du haut de cette montagne, ou *Amba*, (mont fortifié,) le feudataire surveille le travail des serfs, évalue la part des produits qui lui revient, attend à la frontière les étrangers, qui auront à lui payer un droit de passage sur son territoire.

Le souverain cherche en général à ne concéder de fiefs qu'à ceux qu'il croit lui être dévoués ; mais les autres obtiennent souvent de force ce qu'il refuse de donner de plein gré.

Il y a aujourd'hui en Abyssinie un grand nombre de soldats « habillés de feu, » c'est-à-dire armés de fusils. Ils servent les princes féodaux aussi bien que le roi ; souvent même ils sont en conflit entre eux ou avec lui. Le roi cherche en outre le plus possible à retenir à la Cour les vassaux dont il se méfie le plus ; mais son ambition se heurte fréquemment à d'autres ambitions et éprouve souvent de fréquentes déceptions.

Il n'est pas toujours bien solidement assis sur son trône. Voici déjà le troisième roi d'Abyssinie investi du pouvoir suprême, non en vertu du droit héréditaire, mais par l'effet de la violence, le roi Théodore, le roi Geem (Jean), le roi Ménélik.— Tous prennent le titre de *Négus-Negesti*, se prétendent souverains d'Israël, descendants de Salomon et de la Reine de Saba, et portent sur leurs bannières le Lion de la Tribu de Juda.

Mais tout cela ne fait que peu d'effet dans le pays : les ambitions aux prises ne peuvent se passer de recourir aux armes. La dignité royale n'a pas et n'a jamais eu la consécration de la légitimité, suite d'une nombreuse succession de Monarques. En réalité le roi d'Abyssinie n'est souverain que du sol où campe son armée. — Voilà pourquoi il est inexact de parler d'une capitale de l'Abyssinie, et de la placer tantôt à Adua, tantôt à Gondar, tantôt à Amhara, à cette heure encore à Ankober ou à Antoto. Cette capitale, la vraie capitale n'existe pas.

Au dessous du souverain, il y a toute une hiérarchie de fonctionnaires que nous ne connaissons pas encore bien. Les degrés de ces autorités, dans l'échelle hiérarchique descendante, doivent être, si les informations sont exactes : Les *Ras*, les *Dégiacmacs*, les *Sciums*, les *Dégiacs*, les *Barambaras*, les *Titaurars*. Il y en a probablement d'autres, mais on les ignore. En général, tous ces fonctionnaires sont irresponsables, sauf vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques.

Il existe cependant un Code de lois, le « Guide des Souverains, » qui prescrit, entre autres, le droit de vie et de mort du père sur ses enfants, le même que le roi a sur ses sujets ; la rébellion du fils contre le père, du vassal contre le feudataire, est punie de la perte de la vue ou de la mort. On coupe la langue à celui qui blasphème Dieu ou outrage le Roi, la main droite au voleur ; l'assassin est livré à la famille de sa victime, qui lui fait subir le même genre de mort que celui auquel celle-ci a succombé ; néanmoins si l'homicide a été involontaire, la famille du défunt est tenue d'accepter le prix du sang. Les membres amputés des condamnés sont toujours rôtis sur un gril, sous les yeux de ceux-ci, pour leur être remis ensuite trempés dans du beurre, afin qu'ils puissent les conserver, les faire ensevelir avec le reste de leur corps, et ressusciter entiers au jour du Jugement dernier.

L'usage du tabac est défendu, sous prétexte que cette plante est née dans la tombe d'Ario, (sans doute l'Arius ancien, le premier grand hérésiarque,) ennemi de l'Église ; certains Ras fanatiques ont été jusqu'à faire taillader la langue aux fumeurs.

Une autre coutume étrange, c'est que les condamnés pour crimes ne sont pas mis en prison ; on les attache par des chaînes au poignet de leur gardien. De cette sorte condamné et géôlier sont soumis au même traitement. — Celui qui désire

présenter une supplique à un supérieur, se présente devant lui avec une grosse pierre au cou.

Lorsqu'un Abyssin veut porter plainte en justice contre quelqu'un, il attache sa veste à celle de son adversaire; si celui-ci s'en défend, il est considéré comme coupable; il doit, au contraire, suivre volontairement son accusateur devant le juge. Ils se défendent eux-mêmes, considérant comme honteuse l'intervention d'un tiers. Les avocats ne feraient pas fortune en Abyssinie. Souvent les Abyssins s'adressent à un enfant pour en appeler à son jugement; l'innocence là-bas est placée au-dessus du droit de juridiction.

L'esclavage n'existe que pour les nègres, ceux-ci mêmes ne peuvent plus de nos jours faire l'objet d'un commerce.

Les divisions politiques et administratives de l'Abyssinie changent souvent suivant le degré de puissance des feudataires et le caprice des Souverains. Un Ras commande à plusieurs provinces; il porte parfois même le titre de roi, comme Teckla-Aïmanat du Gogiam.

En 1882, les grands fiefs étaient au nombre de 24, dont 4 gouvernés par des « Ras » de première classe, 5 par des « Ras » du second rang, et 15 par des chefs appelés *chioms* (*sciùm*).

Voici l'état actuel de la division administrative :

Gouvernement du Tigré,	18 provinces;
» de l'Amhara,	20 »
» de Lasta,	3 »
» du Gogiam,	5 »

Reste le Choa, qui constitue un royaume et un gouvernement à part; tributaire de l'Abyssinie jusqu'en 1889, il y lutte aujourd'hui pour la suprématie. Il serait trop long de faire un exposé, même résumé et confus, de l'histoire de ce pays; il suffit de rappeler que, dans ces dernières années, il s'est en majeure partie assujéti les tribus du pays des Gallas et du Harrar. En dedans de ses frontières, il a été longuement visité et parcouru en tous sens par des Italiens, dont plusieurs ont publié des récits de leurs voyages, tels que le cardinal Massaja qui y vécut trente-cinq ans, Chiarmi, Cecchi, Antonelli, et autres. L'on ne peut que renvoyer à ces auteurs le lecteur désireux d'en savoir davantage sur ce pays.

(La fin prochainement.)

LADISLAS WITEBSKI.

AU PAYS DE VAUD

(Suite et fin.)

De Vevey au château de Chillon, la rive vaudoise ne forme pour ainsi dire qu'une seule ville, sur une longueur de plusieurs lieues. Ce n'est en effet qu'une succession de villages, reliés les uns aux autres par des villas, des parcs et des jardins. Tous les styles d'architecture s'y côtoient, le grec pur, avec ses colonnes droites, ses chapiteaux feuillagés, ses entablements et ses frontons ; le romain, ou plutôt l'italique de Pompéi, avec ses peintures à la cire, ses marbres polychromes ; les différents gothiques, l'ogival trapu, sobre et sévère et les murs de pierre grise des manoirs anglais, les briques, les ferrures, les tourelles du flamand, les ouvrages délicats de la renaissance italienne entassant dais sur clochetons, les murs rouges à chaînes de pierres blanches de castels Louis XIII. Puis, mélangés à tous ces logis plus ou moins archaïques, des maisonnettes fleuries de clématite, de chèvrefeuille et de jasmins, des chaumières habillées de lierre, des chalets vernis qui semblent sortir d'une boîte de joujoux de Nuremberg, des cottages, des isbas russes, enfin tout ce qui peut être bâti par la main de l'homme, avec un enchevêtrement de kiosques, de verandas, de serres, de terrasses, de colonnes, de parterres, d'aires à jouer le *lawn-tennis*, de jets d'eau et de fontaines, de statues mystérieusement posées à l'ombre de vieux arbres.

C'est un décor merveilleux, une sorte de féerie créée par la baguette d'un magicien, que cette agglomération de villas superbes, enchâssées en des villages rustiques sans doute mais d'une admirable propreté et brillants comme ces joujoux auxquels je faisais allusion tout-à-l'heure. Et tout cela, si coquet, si gracieux qui révèle tant de luxe, d'abondance, de sécurité, de certitude, est disséminé, au hasard peut-être, mais avec un

art suprême, parmi les vignes, au creux de vallons, sur des tertres de gazons semblables à du velours, sous des bosquets arrangés par quelque Le Nôtre champêtre, au bord d'un torrent, près d'une cascade mignonne clapotant sur des cailloux roses, au bord de la route poudreuse, au raz de la grève dorée, au fond d'une anse fleurie de syringas ou de troènes, voire insolemment campé au long de la ligne du chemin de fer, narguant la conquête du progrès sur le pittoresque.

Et ce n'est pas des paysans que l'on rencontre dans les sentiers margés d'orties, d'ellébores et de nerpruns, sur la route qui va, tourne, monte, s'abaisse, grimpe et redescend, d'un gris clair, rayant d'un fil d'argent la déclivité des monts eux-mêmes arrondis à leur base, en croupes molles. Ce ne sont que seigneurs de haute futaie, et gentes dames, étalant toutes les splendeurs du luxe moderne, des costumes fantaisistes, des soies et des gazes légères, des plumes empanachant les immenses chapeaux en paille flexible, les ombrelles épanouies en volumineuses fleurs de dentelle; cavaliers, amazones, landaus, jonchés de fleurs, calèches blanches de poussière, charettes vernies, paniers tirés par des ânes, touristes brandissant l'alpenstock, tartarins suant d'ahan sous la charge d'équipements grotesques, tramways électriques glissant avec un plaintif tremolo, vastes omnibus, breaks et chars-à-bancs, trains filant dans un nuage de vapeur et de fumée, voilà ce qui transforme ce petit coin du monde en je ne sais quelle foire sans marchands ni marchandises, mais dont tous les accessoires se groupent avec une ravissante harmonie, offrant le plus curieux et le plus suggestif spectacle à l'observateur désintéressé, ou même à l'homme de plaisir blasé, en quête de sensations nouvelles.

La Tour de Peilz n'est pas un faubourg de Vevey, dont aucune ligne frontière pourtant ne la sépare; c'est une commune indépendante. On passe devant l'église catholique, on admire un arbre immense dont le tronc est entouré d'un banc, comme autrefois nos « sullys » dans nos villages français, et l'on est à la Tour, qui a aussi son histoire. Autrefois c'eût été le refuge des banquiers, car une charte du comte Amédé de Savoie concédait aux habitants le privilège de n'être soumis à aucun arrêt sur leur personne et leurs biens pour fait d'usure. Un de ses autres privilèges était d'avoir un hérault à ses armes,

parti de gueules et d'argent, à la tour crénelée de l'un en l'autre, et vêtu d'un habit mi-parti. La Tour fit partie de la dot de Louise de Savoie, mariée à François de Luxembourg, vicomte de Martignès, en 1497. Le château n'a plus que deux tours rondes, dont l'une a pour nom Jacquemart.

C'est à Clarens que Jean-Jacques Rousseau a fait vivre quelques personnages de la *Nouvelle Héloïse*, et une auberge avait encore pour enseigne, il y a quelques années : *Au bosquet de Julie*. Matthison et lord Byron ont également habité ce lieu charmant, dont la température est si douce qu'on y voit vivre et prospérer plusieurs arbres et arbustes de la Provence et de l'Italie : figuiers, mûriers, romarins, grenadiers qui croissent en pleine terre. C'est dans le cimetière de Clarens que repose le fameux doyen Bridel, le premier qui ait popularisé l'histoire nationale, et qui fut vraiment une curieuse et intéressante figure. Il possédait au plus haut degré cette sorte de malice narquoise qu'on appelle l'esprit vaudois. Tant qu'il fût pasteur dans la montagne, le sel dont il assaisonnait ses discours ne fut qu'une grâce de plus, mais dès qu'il eut été élu à Montreux, ses saillies malicieuses se changèrent en mordantes épigrammes : un jour il salua une bande avinée du titre d'auguste souveraine, ajoutant :

Car où le peuple est roi, la populace est reine.

Mais il eut de plus que cet esprit gouailleur familier à nos pères, la verve libre, le bon sens, la droiture du jugement. Il fut un homme de la vieille roche et chez lui le sentiment religieux épura toujours ce que la jovialité aurait pu avoir d'excessif. Il sut être gai ; il fut une sorte de patriarche échoué sur le seuil de notre siècle. Il eut la bonhomie et la gravité d'un homme qui lisait la Bible chaque jour. Il fut érudit, un peu à la façon de Walter Scott, et livrant les abstractions ou les faits brutaux de la science au creuset de son imagination. Aussi les récits du doyen, restés en grand honneur parmi ses compatriotes, et même au delà des frontières, car le doyen Bridel est de ces hommes dont tout le monde connaît le nom sans en connaître les œuvres, sont plus souvent de gracieuses fictions que de solides dissertations historiques. Il est à la fois un compilateur et un poète, un archéologue et un romancier,

un chroniqueur du meilleur aloi, et dont les œuvres sont vraiment du domaine national.

C'est au dessus de Clarens dans la métairie de Chailly aux Crêtes, que naquit Françoise Marie, fille de noble Jean-Baptiste de la Tour, bourgeois de Vevey, et de damoiselle Jeanne-Louise Warnéry, qui fut mariée contre son gré à M. Loys de Villardin, seigneur de Vuarrens, et qui devint célèbre sous le nom de M^{me} de Warrens, dans les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau. M'est-il permis de dire ici à quel point ce personnage antipathique a séduit les critiques, et de remarquer qu'on a probablement écrit plus de dissertations et de livres sur cette M^{me} de Warrens, en somme peu intéressante par son mariage, sa conversion, ses amours, ses aventures, que sur des femmes de son siècle infiniment plus respectables dans leur vie, et plus estimables, dans leurs œuvres? Le château des Crêtes fut un moment célèbre aux premières années de la troisième République, alors que Léon Gambetta venait s'y reposer sous les châtaigniers du « bosquet de Julie ».

Le Chatelard, vieux débris féodal qui domine également Clarens, évoque le souvenir de l'héroïque lignée des barons de la Sarraz, éteints au XV^e siècle dans la noble maison de Gingins. Ce nom brille à chaque page de l'histoire de Suisse, durant ces interminables guerres de seigneurie à seigneurie, de clocher à clocher, qui remplissent tout le moyen-âge. Le château actuel, qui ne possède plus droits ni redevances, ni les 209 hommes libres et francs devant la chevauchée au seigneur, ni les 95 hommes-liges, ne pouvant quitter la seigneurie pour s'établir ailleurs, est une tour carrée et massive, dont les murs ont cinq pieds d'épaisseur, avec porte en fer et fenêtres grillées. Un couronnement en briques, semblable à celui de Lausanne, termine la partie supérieure de l'édifice, et de larges pans de verdure revêtent les vieilles murailles de leurs réseaux de lacs et de feuillages.

Montreux est aristocratiquement la plage à la mode des rives du Léman. Qu'importe que ce village ait existé sous les Romains et que les Barbares l'aient saccagé? Il a subi toutes les vicissitudes des autres villages placés d'étape en étape sur la même route. Il ne veut plus s'en souvenir. Il est né d'hier, il est fleuri, d'une élégance extrême, tout battant neuf, réalisant l'idéal de l'endroit où viennent vivre ceux qui ne veulent plus vivre chez

eux, que le passé opprime, que la grande ville fatigue, qui répudient les luttes, les combats, le travail et la peine, pour ne se plus délecter qu'au repos, à la paix, à la paresse, aux plaisirs. Cette terre bénie de Dieu est devenue un des berceaux classiques de la poésie. Lorsque pour la première fois lord Byron découvrit des hauteurs de Jaman les horizons du lac, il ne fit point comme ce vacher de la Gruyère, qui rebroussa chemin brusquement, pour ne pas descendre, disait-il, en un pays où le ciel était tombé. Ce ciel tombé sur la terre fit à Byron l'effet d'un paradis, et ce pays dont il dit qu'il est beau comme un rêve, fut dès lors une des patries de sa muse errante. « Limpide Léman, chante-t-il dans *Childe-Harold*, le contraste que m'offre ton miroir paisible avec le monde orageux dans lequel j'ai vécu, m'avertit d'abandonner les vagues de la terre pour une onde plus pure. La voile de la nacelle sur laquelle je glisse à la surface de ton miroir me semble une aile silencieuse qui me détache d'une vie bruyante. J'aimai jadis les mugissements de l'Océan furieux ; mais ton doux murmure m'attendrit, comme la voix d'une sœur qui me reprocherait d'avoir trop aimé de sombres plaisirs. »

Et lorsque Félix Mendelssohn, le musicien inspiré, revenait d'Italie et laissait errer ses pas dans les chemins de Montreux, il s'écriait : « Qu'ils sont beaux ces sentiers ! De tous les pays que je connais, le plus beau c'est le canton de Vaud. Si Dieu m'accordait une longue vieillesse, c'est là que j'aimerais vivre... Quel aimable pays ! Quand on revient d'Italie on se sent presque attendri jusqu'aux larmes, à voir ce coin du monde. » Jean-Jacques Rousseau, qui n'est admirable que comme peintre de la nature, connut à Montreux les plus vives émotions que la nature lui ait fait éprouver. « Rien n'égalait à ses yeux, dit Vulliemin, la belle ligne de ses monts, leurs fronts perdus dans l'azur du ciel, leurs crêtes tour à tour arrondies ou brisées, leurs nobles inclinaisons et leurs chutes hardies, leurs mouvements, mélange de grâce et de fierté. Il aimait ces teintes variées, vives, pures, riches, harmonieuses ; ce mélange de la pelouse des pâturages avec la couleur sombre des forêts, ces champs, ces vignes et ces prairies, se mariant, sur les hauts gradins, aux noyers et aux châtaigniers, sur les terrasses inférieures aux myrtes, aux lauriers et aux grenadiers. Il se perdait dans la contemplation des hauts rochers et dans celle des nombreuses cascades qui descendent en filets argentés des sommets jusques au lac. »

Ce n'est pas seulement la main de l'homme, disait-il, qui rend ces pays si curieusement contrastés ; la nature semble encore se jouer et s'y mettre en opposition avec elle-même, tant on la trouve différente au même lieu, sous divers aspects. Au levant, les fleurs du printemps ; au midi, les fleurs de l'automne ; au nord, les glaces de l'hiver. Elle réunit toutes les saisons dans le même instant, tous les climats dans le même lieu, des terrains contraires sur le même sol, et forme l'accord inconnu partout ailleurs, des productions des plaines et de celles des Alpes. Ajoutez à tout cela les illusions de l'optique, les pointes des monts diversement éclairées, le clair obscur du soleil et des ombres... »

La vue qu'on a de Montreux est la même que celle qu'on a de Vevey, à certaines différences près que la plume ne saurait expliquer. C'est toujours, sans doute, le même panorama se déployant au delà du lac, mais avec des aspects nouveaux, des paysages variés, des effets de perspective inattendus. Des institutions analogues à celles des villes voisines y sont établies. et tous les services publics y sont assurés avec un ordre et une méthode qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, car on a surtout en vue les intérêts et les commodités de l'étranger, pour lequel fonctionnent les divers cercles et casinos, et surtout le kursaal, admirablement établi. Il existe à Montreux près de quatre-vingts hôtels et pensions, depuis le plus somptueux caravansérail aussi bien organisé qu'à Londres, New-York ou Paris, jusqu'à la maison de famille, la plus modeste et la plus simple où l'on vit pour trois francs par jour. Éclairage électrique, télégraphe, téléphone, moyens de communication multipliés, magasins bondés de tout ce que l'on peut trouver dans les immenses bazars, établissements financiers, rien ne manque pour fournir aux hôtes qui font la fortune du pays, le confort qu'ils sont en droit d'exiger, les plaisirs, les distractions, la facilité des transactions, et pour satisfaire aussi bien les besoins d'économie des petites bourses que les exigences du luxe des plus opulents.

Parmi les étrangers qui fréquentent cette partie du littoral du Léman, les uns sont de simples promeneurs qui affluent tous les jours et surtout le dimanche. Quand il fait beau, c'est-à-dire tout l'été, dès le samedi soir et pendant toute la nuit, défilent des caravanes sur le chemin qui tend aux Avants, par la grande forêt du mont Cubly. Ils vont riant, chantant, jodlant. Jodler c'est siffler une espèce de tyrolienne interminablement prolongée

par les plus surprenantes variations. Plusieurs ont des flambeaux. Les uns prennent aux Avants quelques heures d'un repos souvent troublé ; d'autres cherchent un gîte aux chalets supérieurs ; d'autres, partis plus tard, ne cessent de cheminer, et tous ensemble se trouvent à l'aube sur les cimes de Naye ou de Jaman. Vers le soir on les voit arriver à la débandade, ou par groupes joyeux ; les chapeaux sont couronnés de rhododendron, et les bâtons des Alpes en sont empanachés ; boîtes à botaniques, panières, mouchoirs, tout est plein. En même temps arrivent les promeneurs plus modestes, qui ne se sont hasardés que sur les collines, ou qui ont fait, vers quelque cave hospitalière une ascension en sens inverse, et la cohue chamarrée assiège les wagons, les voitures, enfin tous les véhicules qui s'empressent à regorger.

Les touristes, peut-être moins nombreux que dans l'Oberland, font leur apparition de bonne heure au printemps. D'autres fuient les villages du bas, réputés trop bruyants ou trop chaudement exposés ; ce qu'ils demandent c'est la tranquillité et la verdure, et ils trouvent l'un et l'autre soit sous les larges noyers qui décorent les collines de Baugy ou de Chailly, soit du côté de Chillon, à l'ombre des châtaigniers. A Brent, à Charnex, à Sonzier, à Glyon, un souffle déjà plus vif ajoute sa fraîcheur à celle des plus riches vergers ; et dans les stations supérieures, aux Villars, à l'Alliaz, aux Avants, on a tout ce que peut donner la montagne : l'air léger et tonique, les forêts, les ruisseaux et les fleurs des Alpes. Un grand nombre d'étrangers, attirés par la beauté des lieux, achètent du terrain et se font bâtir une villa. Peut-être les vieux bourgeois de Montreux ne voient-ils pas d'un très bon œil cette invasion à titre permanent, qui détruit le principe de l'extrême division de la propriété. Et comme ils ne possèdent point assez les traditions de l'industrie et du commerce, ils ont abandonné à des étrangers la pratique des métiers, la direction des hôtels.

Territet est un groupe d'habitations coquettes, hameau de la paroisse de Montreux, d'où l'on a une belle vue sur Chillon, et au pied des pentes d'Arvel, sur les maisons de Villeneuve d'où s'échappent des spirales de fumée bleue. C'est de là que part le fameux funiculaire de Glyon, qui s'élance à 304 mètres de hauteur sur une pente maxima de 57 %. Le constructeur de ce

beau travail est l'ingénieur Riggerbach, d'Olten. On peut de là monter en chemin de fer jusqu'aux rochers de Naye.

« Ce matin, écrivait un jour Victor Hugo à l'un de ses amis, je suis allé à Chillon par un admirable soleil ; le chemin court entre les vignes du bord du lac ; le vent faisait du Léman une immense moire bleue ; les voiles blanches étincelaient, au bas de la route, les mouettes s'accotoient gracieusement sur les rochers à fleurs d'eau ; vers Genève l'horizon imitait l'Océan... Chillon est un bloc de tours posé sur un bloc de rochers. Chaque tour du château pourrait raconter de sombres aventures ; dans l'une on m'a montré trois cachots superposés ; on entre dans celui d'en haut par une porte, dans les deux autres par une dalle qu'on soulevait et qu'on laissait retomber sur le prisonnier ; le cachot d'en bas recevait un peu de lumière par une lucarne : le cachot supérieur est orné de ces lugubres peintures de prisonnier, qui semblent faites avec du sang : ce sont des arabesques, des fleurs, des blasons, un palais à fronton brisé dans le style de la Renaissance. Par sa lucarne, le prisonnier pouvait voir un peu de feuilles et un peu d'herbes dans le fossé. »

Tout le monde connaît Chillon que la peinture, l'aquarelle, tous les arts graphiques et enfin la photographie ont popularisé à ce point qu'il n'est personne qui n'ait vu une image de cette curieuse forteresse féodale. Entourée de toutes parts par les eaux du lac, elle ne communique avec la terre ferme que par un pont-levis : avant l'invention de la poudre, elle était inexpugnable, commandait tout le pays, et surtout la route d'Italie. Elle est certainement un des plus beaux restes de l'architecture du vrai moyen-âge. Ses murailles, massives et irrégulières, sont flanquées de quatre tours et de plusieurs tourelles munies de créneaux et de meurtrières ; elles accusent des constructions de différents âges. La tour carrée du centre domine au loin le lac et ses beaux rivages ; c'est là que se trouve la cloche d'alarme qui, dans les moments de danger, appelait jadis les habitants de la contrée à la garde du château. On y voit des cachots et aussi des oubliettes ; celles-ci, d'ailleurs, n'auraient été comme dans beaucoup d'autres châteaux, que des fosses destinées à satisfaire aux plus humbles besoins de la nature humaine, car dans un temps où l'on disposait de tant de moyens d'ôter la vie à ses ennemis, avec la quasi-certitude de l'impunité, il n'était guerre utile de recourir à des supplices

mystérieux, bons tout au plus pour la mise en scène du théâtre ou du roman. Le rocher de Chillon est profondément creusé et excavé sous les murs de la forteresse à travers un espace de 256 pieds. Ces souterrains qui sont encore à huit pieds plus haut que le niveau des hautes eaux, sont divisés en plusieurs salles d'inégale grandeur. Les plus grandes sont situées sous la salle à manger et la salle de justice. Entre les deux, dit le *Dictionnaire* de Martignier et Crousaz, auquel nous empruntons les éléments de cette description des lieux, entre les deux se trouvent deux cavités sombres destinées au supplice des condamnés. On y descendait par la salle de justice. La dernière salle, qui est la plus grande, est traversée par sept colonnes qui soutiennent la voûte.

Elle ne reçoit le jour que par des meurtrières longues et étroites qui ne laissent passer qu'une lumière douteuse. Ces souterrains paraissent avoir eu pour destination première de servir de magasins et de retraite à la population voisine en cas d'alarme. Les femmes et enfants y étaient abrités comme dans des casemates, tandis que la population virile gardait les murs du château. Les « corps d'habitation » de Chillon s'élevaient de deux étages au-dessus des souterrains. L'étage supérieur était celui habité par le prince dans ses séjours au château ; c'est là qu'on voit encore la salle des chevaliers, placée entre les appartements des serviteurs et la chambre du prince. La chambre de la duchesse communiquait avec celle de son époux par une porte dérobée ; une grande croisée d'un beau dessin, et ornée de figures allégoriques donne le jour à cette pièce où un artiste, Jehan de Grandson, a représenté, en 1342, diverses scènes de chasse sur les murs et semé sur les poutres et le plafond une profusion de fleurs de lys et de croix blanches de Savoie. De l'appartement du prince, quelques degrés conduisent à une chapelle antique, jadis décorée de riches peintures dont le badigeon moderne ne laisse découvrir aucune trace. L'étage inférieur du château servait de résidence, sous la maison de Savoie, au châtelain de Chillon. La cuisine, la vaste salle à manger soutenue par des colonnes de chêne sculpté et destinée à recevoir les commensaux du château attestent encore l'importance réelle de la charge de cet officier féodal. C'est là que se voit la salle de justice, communiquant par un escalier avec le souterrain.

Dès le ix^e siècle le rocher de Chillon était occupé par une

énorme tour, massive et isolée du rivage. C'est là que, dans l'année 830, sous le règne de Louis le Débonnaire, fut conduit comme prisonnier le comte Wala, oncle de l'empereur, qui avait commandé les armées de Charlemagne, dont il possédait un moment toute la confiance. Il ne resta d'ailleurs pas longtemps sur les bords du Léman, fut relégué dans une île de l'Océan et mourut en Italie, en 836.

La véritable importance de Chillon date du règne de Pierre de Savoie « le petit Charlemagne », qui dut apprécier sa position pour ses nouvelles conquêtes. Il tenait ainsi les clefs du Valais ; il empêchait la noblesse vaudoise de se réunir, dans un moment de trouble, aux évêques toujours guerroyants de Sion, en même temps qu'il protégeait la route la plus fréquentée de ses États. Pierre de Savoie, dit l'historien Victor de Saint-Genis, destiné d'abord à l'état ecclésiastique avait renoncé à la certitude de l'épiscopat pour se livrer à ses goûts d'aventures. Il passa plusieurs années en Angleterre auprès d'Henri III ; devenu comte de Richmond et d'Essex, grâce à l'affection de sa nièce, la reine Éléonore, il y attira ses parents, ses amis, et fit bâtir, à Londres, l'hôtel de Savoie, rendez-vous des gentilhommes et des lettrés. Rappelé dans les Alpes par son mariage avec Agnès, héritière du dernier baron de Faucigny, il amena avec lui plusieurs nobles anglais qui firent souche. Il profita de l'élection au titre impérial de son neveu Richard de-Cornouailles, pour obtenir l'investiture régulière des fiefs qu'il avait conquis, achetés ou hérités. La préoccupation principale du comte Pierre fut de régulariser l'annexion du pays de Vaud et des seigneuries du Valais aux domaines héréditaires de Savoie. Depuis le grand interrègne, l'extinction du Rectorat de Bourgogne et la dissolution du fief impérial dont l'évêque de Lausanne était comte, la *patrie de Vaud* se subdivisait en de nombreuses seigneuries indépendantes que Pierre réorganisa dans leur unité féodale et politique par l'accord de 1264 ; cet acte, la *grande Charte de la Suisse romande*, réglait la composition des États et leur attributions.

Dès lors, et pendant des années, Pierre achève pacifiquement la conquête. Il n'a pas besoin de se donner grand-peine. On vient à lui. Il est riche, et la plupart de ses ennemis sont obérés. Il se réserve « les peines contre les brigands, les traîtres, les meurtriers et les perturbateurs de la paix publique ». C'est à lui

qu'a recours le pauvre opprimé par les nobles arrogants. « Le Petit Charlemagne », tel fut le surnom du comte Pierre. On pourrait se demander s'il ne cache pas une intention d'ironie. Un bien petit Charlemagne, en effet, dont les États tinrent longtemps à l'aise entre les Alpes et le Jura, et dont les armées n'ont jamais dépassé les gorges du Valais ! Et pourtant l'œuvre qu'il accomplit, en des dimensions plus étroites, est bien celle d'un Charlemagne. Il s'est emparé d'un pays où l'État se dissolvait en anarchie, et, de sa main habile et puissante, l'a reconstitué en un corps social. Il a été conquérant et législateur, il a été créateur. La nationalité vaudoise, ébauchée sous les rois rodolphiens, lui doit d'être sortie du néant.

S'il n'eut pu écouter que les désirs de son cœur, il eût fini ses jours dans son château de Chillon. Il aimait à se laisser bercer sur l'eau profonde, en écoutant les vers de son troubadour favori, Guillaume de Ferrat. Mais il dut s'arracher à cette douce retraite et repasser les monts une dernière fois. Il revenait à Chillon, lorsque, tout à coup frappé d'une maladie subite, il dut s'arrêter dans son château de Pierre Châtel, en Bugey.

Sous le comte Pierre, Chillon reçut des constructions nouvelles: la tour carlovingienne, où avait été emprisonné Wala, fut accostée d'une forteresse formidable. La fameuse bataille de Chillon, où le duc de Koppingen, et avec lui les comtes de Nidau, de Gruyères, d'Arberg « ensemble quatre-vingts barons seigneurs, chevaliers, escuyers et nobles du pays » furent faits prisonniers.

Les successeurs du comte Pierre ne firent que des séjours momentanés à Chillon, Amédée V y épousa Sybille de Baugé en 1272. Parmi les châtelains qui gouvernèrent le château, on retrouve les noms les plus célèbres de la noblesse vaudoise et de la noblesse savoyarde, les Grandmont, les Montmayeur, les Châtillon, les Montbel, le Pontverre, la Chambre, la Sarraz, Blonay, Châlons, Gingins, Menthon.

En 1536, au mois de mars, l'armée bernoise mit le siège devant Chillon que défendait Antoine de Beaufort. Les galères de Genève vinrent s'emboîser devant le manoir, et les soldats, commandés par le capitaine-général Hans-Frantz Nœgeli, vinrent par terre. Beaufort, se voyant investi de toutes parts, demanda à capituler, et pendant que l'on discutait les conditions, il embarqua sa garnison sur une grande péniche, et par

surprise passa au travers de la flotille genevoise, pour piquer droit sur la côte de Savoie, où il aborda à la Tour ronde. Là, il jeta son artillerie au lac, brûla sa péniche et gagna les montagnes.

Chillon fut une prison d'État. En 1348, les Juifs, accusés d'empoisonner les fontaines et d'être les auteurs de l'épidémie qu'on appelait *la mort noire*, furent jetés dans les cachots où la populace de Villeneuve vint les chercher pour les livrer aux flammes.

Mais le prisonnier le plus célèbre qui ait été enfermé à Chillon fut François de Bonivard, prieur de St-Victor, dont la détention et la délivrance ont inspiré tant de prosopopées, et notamment le beau poème de lord Byron. On a trop souvent présenté Bonivard comme un martyr de la liberté de conscience, et fait son apologie uniquement parce qu'il fut un apostat. Un jugement sur ce personnage, basé sur les documents, est tellement accablant pour sa mémoire que l'on hésiterait à le formuler si, parmi les erreurs de sa vie, on ne voyait pour tout objectif que la cupidité et la négation de toute espèce de patriotisme. Les Bonivard étaient d'anciens bourgeois de Chambéry. Le prieur de St-Victor fut à Genève parmi les premiers conspirateurs contre le duc de Savoie, son maître. Dès que le mouvement devint imposant par la valeur des hommes qui le dirigeaient, il s'effaça et passa au second rang. Doué de talents, sans doute, il n'avait ni énergie, ni dignité dans le caractère, ni volonté, ni suite dans l'esprit. On n'a qu'à voir les continuelles demandes d'argent dont il harcelait le Conseil de Genève. Il devient difficile, quand on connaît Bonivard, d'estimer si peu que ce soit ce vaniteux et versatile mendiant qu'on appelait le « stultus M. de St. Victor ». La vérité, la voici : François de Bonivard fut traître à sa religion, qu'il abandonna ; traître à son caractère ecclésiastique, qu'il viola ; traître à sa patrie, qu'il desservit de tout son pouvoir ; traître à son prince, qu'il méprisa ; traître à l'histoire, qu'il travestit ; traître à ses femmes qu'il trompa et abandonna aux tortures.

Se captivité à Chillon l'a rendu intéressant, quoique l'on puisse, en toute sécurité, douter de son arrestation faite au mépris d'un sauf-conduit que lui aurait accordé le duc de Savoie. Il doit à son emprisonnement, à la pitié qui s'attache à tout homme privé de sa liberté, aux beaux vers de Byron, une

célébrité entièrement ausurpée. On sait que Bonnivard a été un prétexte pour le noble lord, qui ne savait pas un mot de l'histoire du prisonnier dont il a chanté les souffrances. Il est plaisant de lire dans la première strophe de son poème que Bonivard fut chargé de chaînes pour la religion de son père, que ce père mourut sur un chevalet, martyr d'une foi qu'il ne voulait pas renier... *Sic vates!*...

Cette détention, Bonivard ne l'avait-il pas méritée par quinze ans de révolte ouverte contre son souveraine légitime ? Et si, à cause de ces six ans de prison, l'on veut absolument faire de ce renégat un grand homme, il est juste d'associer à sa gloire Catherine de Courtaronel, sa *quatrième* femme. Comme lui, elle apostasia ; comme lui, elle quitta son couvent ; comme lui, elle y rentra sous promesse d'amendement ; avec lui, elle vécut en concubinage d'abord, puis en mariage forcé par ordonnance du Consistoire ; comme lui, elle fut accusée d'adultère, et dut avouer ce crime dans des tortures affreuses, après quoi elle fut noyée.

Un tel misérable a-t-il mérité la gloire dont on veut couronner son nom ?

Le dernier prisonnier d'État qui fut enfermé à Chillon, dans ce siècle, fut Mgr Étienne Marilley, évêque de Lausanne et Genève. Au mois d'octobre 1848, ce prélat avait adressé au gouvernement de Fribourg des protestations contre les restrictions apportées par la nouvelle constitution aux droits de l'épiscopat. Le gouvernement feignit de craindre des troubles intérieurs et fit arrêter l'évêque que l'on conduisit d'abord à Lausanne ; de là il fut transféré à Chillon où il fut détenu six semaines. Il put ensuite se réfugier sur terre française, à Divonne, d'où il revint lorsque les discussions politiques et religieuses de son diocèse se furent calmées.

Au delà de Chillon, vers le fond du lac, il n'est plus qu'une station intéressante, c'est Villeneuve, l'ancien *Pannitucus*, mot qui vient du celte pennloch (tête du lac). On y a trouvé des bains romains, une villa, quantité de médailles et d'objets de l'époque romaine. Elle fut, au moyen-âge, florissante par le commerce de transit. Les produits de l'industrie de l'Angleterre, de la Flandre, de la France, de Genève, de Venise et de toute l'Italie y arrivaient par terre et par eau, et le péage de

Villeneuve était l'un des plus importants de la maison de Savoie.

Un des princes de cette maison, Aymon, seigneur du Chablais, frère du comte Pierre, avait fondé à Villeneuve un hôpital dédié à sainte Marie et richement doté, pour recevoir les nombreux étrangers et pèlerins qui passaient par là, allant à Rome ou en revenant. La tradition dit qu'à certains jours on distribuait à cet hospice au delà de six cents livres de pain, et qu'on y voyait quelquefois jusqu'à cent malades. La Réformation fit cesser les pèlerinages et confisqua les aumônes, ou plutôt en régla administrativement la répartition, qui profitait surtout, paraît-il, aux bourgeois de Villeneuve.

Ces largesses inconsidérées, dit Vuilliemin, à qui nous empruntons la conclusion de ce chapitre, ont dû contribuer, avec l'air pesant des marais, à entretenir dans l'incurie les habitants de cette petite ville ignorée. Au spectacle de la prospérité de leurs voisins, ils opposaient naguère celui d'une joyeuse insouciance. Une « Société de Gueux » s'était formée. Pour être admis il fallait prouver que l'on ne possédait rien. La caisse renfermait des pierres plates au lieu d'écus. La société avait son président, son huissier, son drapeau, sa parade, son tambour et sa flûte ; une médaille en conserve le souvenir...

En arrivant à Villeneuve, on débarque non loin d'une tour toute enveloppée de lierre, à laquelle se rattache le souvenir d'une conjuration, ourdie par un bourguemestre de Lausanne et plusieurs gentilshommes du pays, dans le but de secouer le joug de Berne et de rétablir la domination de la maison de Savoie. La vieille tour massive était le manoir d'un des conjurés, nommée Bouvier. Lieutenant du bailli de Chillon, il comptait surprendre le château. Dans cette pensée, il embusqua, au jour convenu, quelques hommes dans la forêt voisine et alla dîner chez le bailli. Comme ils étaient à table, une lettre arrive ; le bailli ne l'a pas plutôt lue qu'il se tournant vers son convive : « J'en suis fâché, mon compère, lui dit-il, mais je reçois l'avis de vous arrêter. » Bouvier demanda deux heures pour mettre ordre à ses affaires ; une garde devait veiller sur sa personne. Ayant obtenu ce qu'il demandait il se rendit à Villeneuve. Auprès de la porte de sa maison était celle de sa cave, et l'usage du pays voulait que l'on commençât par y descendre pour se

rafraîchir après une course précipitée. On descend donc ; on goûte d'un vin, puis d'un autre. Lorsqu'on est arrivé au meilleur, Bouvier s'esquive, fait rouler sur les miliciens les gonds de ses portes de chênes, puis chargé de ce qu'il a de plus précieux, il s'élançe à cheval, gagne le Rhône, très bas en hiver, trouve un gué et arrive à l'autre bord sur la rive savoisienne.

C'est de ce noble Bouvier que descendent les barons d'Yvoire.

CHARLES BUET.

MOEURS ANGLAISES

A PROPOS D'UNE « LANDLADY »

Cette variété du règne animal est fort répandue en pays anglo-saxon, dans les grands centres et à Londres surtout. On en trouve les spécimens à des degrés de conservation fort divers, mais la plupart à l'état fossile.

Le mot lui-même est aussi décevant que la chose qu'il exprime : *landlady* ! Dame du sol. Cela évoque le moyen-âge, de belles châtelaines, coiffées d'un chapeau en pain de sucre, la main appuyée sur la fine tête d'un lévrier, passant, au son du cor, le pont-levis garni de herbes, d'un château renfrogné qui ouvre pour la garde de sa maîtresse les innombrables yeux de ses créneaux ! Il faut en rabattre. La « *landlady* » anglaise ne possède en fait de *land*, et encore à titre précaire, que la cour de sa maison, grande comme son mouchoir et aussi sale, encombrée de tessons de bouteilles, de débris de terrines, de reliefs de cuisine, et autres « *vestigia* » organiques ou non. Quant à *lady*, c'est sa prétention bien arrêtée d'avoir droit à ce titre. Mais toute prétention est contestable et celle-ci est absurde.

Voici comment je connus cette race curieuse. J'étais un soir de Mars 1890 dans la chambre d'un vaste mais tranquille hôtel londonien. Ses fauteuils bas et profonds étaient garnis de housses en cretonne à fleurs rouge pâle sur lesquelles tombait doucement la lumière d'une lampe carcel. Avez-vous remarqué combien les fauteuils anglais sont plus commodes que les nôtres ? Ils n'invitent pas au sommeil, — *suadent somnos*, — ils le commandent. Dans ses *Principes de Sociologie*, livre aussi intéressant dans ses détails que faux dans sa thèse, Spencer parle de la confection rationnelle des fauteuils à laquelle il a fallu de longues évolutions dans l'ébénisterie pour se réaliser.

Je suppose que nos tapissiers n'ont pas encore atteint cette évolution particulière. — Sur la tablette de la cheminée s'élevait ce petit édicule fantaisiste en bois, à compartiments multiples garnis de bibelots et de bric-à-brac qui est une autre spécialité anglaise et dont l'origine devrait exciter la curiosité d'un antiquaire. Dans le foyer étroit, bordé de plaques rayonnantes en faïence historiée, scintillait joyeusement le soleil de Newcastle dont parle Dickens, le seul que les Londoniens connaissent pendant de longues semaines. Devant le foyer s'étalait une moëlleuse carpette aux laines larges et frisées, teintes en noir. Elle est presque obligatoire. C'est sur cette carpette que le paterfamilias anglo-saxon se carre après le dîner, le dos au feu, les basques de l'habit relevées et soigneusement ramenées près des poches du pantalon où s'enfoncent ses larges mains : position éminemment favorable, au point de vue physique, à une sorte de convection de la chaleur qui fait monter les courants chauds des couches inférieures aux couches supérieures, et, au point de vue familial, à des conversations digestives et reposantes. C'est là aussi que les Benjamins allongent leurs jambes nues, avec l'insouciance de l'innocence, et se livrent à leurs taquineries sous l'œil admirateur de leurs Jacobs respectifs. Mais pour le moment, il n'y avait ni Benjamins ni Jacobs en face de mon feu, rien qu'un Joseph solitaire qui, pour n'être pas dans une citerne, n'en avait pas moins ses préoccupations. Au fait, de bien vulgaires préoccupations. Il discutait dans son parlement intime ce chapitre qu'on retrouve dans toutes les discussions des parlements : celui des voies et moyens. Un maître d'hôtel allemand, maigre mais sévère venait d'apporter sur un plateau d'argent une tasse d'un café probablement récolté en Angleterre, tant son goût était national, un sucrier rempli de ces polygones irréguliers dont le bon marché fait la santé, paraît-il, des populations ouvrières. A côté, dans une enveloppe du plus brillant bristol était recélé un document intéressant, portant au haut de colonnes toutes bourrées de chiffres ces lettres fatidiques : *£. s. d.* Au bas, sur un timbre, s'étalait une trompeuse reproduction des traits de la reine Victoria, telle qu'elle était il y a 58 ans. Au travers de cette image royale et flattée, irrespectueusement une main énergique — à en juger par la dépense d'encre, — avait tracé ces mots : Reçu avec remerciements.

Ici il faut que je m'arrête pour glisser une observation, n'ayant nulle envie d'étrangler ma pensée au fil du récit. Les Anglais qui, depuis le gros Guillaume de Normandie et son cousin de France le moqueur Philippe I^{er}, n'ont jamais eu avec leurs voisins d'en face, ce qu'on appelait au collège une amitié particulière, conservent cependant en français les expressions essentielles les plus hautes ou les plus importantes de leur vie nationale. Leurs devises : Dieu et mon droit ; Je maintiendrai ; leurs cris : Oyez ; la Royne le veult, et puis ce *L* et ce *d* que le plus insignifiant écolier de la Grande Bretagne traduira aussitôt en prononçant avec respect les mots *pounds* et *pence*, oubliant ou ignorant que ces lettres sont les initiales des mots français, livre et denier. Ce sont de ces traces historiques qu'on rencontre à chaque pas, scrupuleusement gardées, dans ce pays de traditions. Il n'en est pas ainsi à Paris où le conseil municipal a fort à faire à gratter les L ou les N sur les ponts et les monuments publics pour faire croire à ses administrés sinon au monde que Paris date de M. Chautemps et la France tout au plus de Danton ou Marat.

Le document qui a donné lieu à cette digression était la note de semaine dûment payée et acquittée, non sans un soupir de regret et une sensation d'écorchure. Dans nos pays continentaux, nous sommes bien revenus des mylords depuis que les excursions à forfait, en grands omnibus nous ont amené tous les Harry et toutes les Harriets de derrière les comptoirs qui sont venus pratiquer en pays étranger ce proverbe de la sagesse britannique : prenez garde aux sous et les livres prendront soin d'elles-mêmes. Mais le mylord n'en existe pas moins dans son pays d'origine où il corrompt tout ce qu'il touche. Entendons-nous, c'est le type du parfait gentilhomme, nul ne l'est plus que lui, mais il paye si largement, vit si grandement, compte si négligemment, qu'hôteliers et fournisseurs qui ont l'habitude de traiter avec lui — ceux de Bond street et environs par exemple — deviennent inabordables pour tout autre que pour lui, exceptés pour des milliardaires américains ou peut-être la danseuse en vogue, laquelle, d'ailleurs, paie généralement par procureur. Cette note se ressentait évidemment du voisinage des mylords. Le maître de l'hôtel dont l'enfance avait été secouée sur les genoux d'une brave cabaretière de campagne, était devenu un parfait

grand seigneur par la façon cavalière dont il jonglait avec les *L, s, d* et l'air de majesté lésée qu'il prenait à la moindre observation sur la hauteur vertigineuse de ses prix. Seulement la superbe indifférence qu'il montrait au sujet du vil métal ne tournait jamais à son détriment et son mépris des biens terrestres ne se manifestait nettement que quand ces biens appartenaient à autrui. Ces sages réflexions servaient de base aux débats engagés dans mon *forum* intérieur et leur conclusion fut ce qu'elle devait être, un *bill* d'éviction contre moi-même.

L'affaire qui m'avait appelé à Londres exigeait ma présence le plus souvent dans les faubourgs, ces coquets villages enfouis autrefois dans la paix et la verdure des champs et que le monstre londonien a englobés les uns après les autres, les envahissant de briques, de mortier, de chemins de fer, de tramways, de crieurs de journaux — *all the winners! extra spécial!* — de marchands de quatre-saisons appelé *costers*, et de bazars appelés *stores*. Il valait donc mieux à plus d'un point de vue que j'aie de ce côté me chercher un nid.

Je m'emparai du *Daily Telegraph*. C'est, comme tout le monde sait, un grand journal de dix ou douze pages, dont six au moins d'annonces dans lesquelles l'offre et la demande étalent toutes leurs variétés, toutes leurs fantaisies : actions de mines d'or, ventes de châteaux, occasions de vieux-neuf, supplications attendries de pauvres veuves désireuses de se défaire des fourrures, ou de la montre, ou des bottes d'un tendre époux récemment endormi dans le Seigneur, propositions de mariage avec des héritières invraisemblables dont la beauté est sans fard, les millions sans nombre et la réputation sans tache, programmes des théâtres et concerts, horaire des chemins de fer et des steamers, rendez-vous clandestins sous la grande horloge d'une gare ou sur le banc d'un square, avertissements mystérieux en langue chiffrée, appels à la charité, à la cupidité, à la crédulité, à la stupidité, tout cela rédigé avec un art de réclame, un luxe d'expression, une science du mot vague et tentateur que nous ne connaissons pas et qui semble un privilège de la race et de la langue anglo-saxonnes.

A la rubrique : Pensions et Appartements, je cherchai longtemps à deviner sous des promesses presque identiques de bons soins de propreté, de confort, de table abondante et variée — substantielle étant naturellement sous-entendu au pays des

roast beef — celles qui avaient le meilleur air de sincérité. Voici l'annonce qui me fixa : « Une dame veuve offre à un ou deux messieurs, pension et appartement dans sa famille, à des prix modérés. Tout le confort d'un chez soi, compagnie agréable et musicale. Adresse, Mater, 160, rue Coche en fer, Chapelland. » Il y avait dans ces lignes je ne sais quel air candide, familial, presque touchant, avec un parfum de classicisme : Mater, et une vague promesse de jouissances esthétiques : compagnie musicale. Ce ne pouvait être une société de fanfares, évidemment, cette institution est inconnue en Angleterre sauf dans l'armée de S. M. la Reine, et dans celle du général Booth.

Ce devait être une, — peut-être deux — jeunes Misses, aux chaudes couleurs, aux libres mouvements, au regard clair et pur comme le teint, modestes et franches, qui le soir charmaient les rêveries de leur digne Mater avec des sonates de Mozart, des mélodies de Grieg, des danses d'Arthur Sullivan ; qui réveillaient dans son cœur les souvenirs attendris d'un passé joyeux, au chant des ballades nationales lancées d'une voix claire, chaude, pure, probablement vibrante, l'une d'alto grave, l'autre de soprano aérien. — Tais-toi, mon cœur. — Rien n'empêchait qu'un frère revenu de la cité ne trompât sa fatigue en joignant ce chœur d'anges, et donnant aux vocalises de ses sœurs l'appui de sa voix de basse-profonde, ou n'accompagnât leurs arpèges des soupirs d'un violoncelle, d'un violon, ou — bonheur immense — des babillages de la petite flûte. Depuis le Tityre des Églogues, j'ai toujours eu un faible pour le « bâton percé de trous ».

C'était la fumée de mon cigare qui donnait à mes rêves cette vivacité et cette sorte de palpable réalité. Je jouissais déjà de la silencieuse paix d'une rue de faubourg — un *rus in urbe* qu'il ne faut pas comparer à Ixelles ou Schaerbeek ; — je savourais à ce foyer étranger une ombre au moins des joies qui m'attendaient au coin de mon propre feu, après lequel je soupirais. Tout le luxe et toutes les facilités de la vie d'hôtel ne valaient pas l'intimité et la sérénité de la vie de famille que je m'attendais à trouver là-bas à Chapelland.

Le lendemain, mes affaires terminées, je grimpai au sommet d'un des innombrables tramways dont la tête de ligne se trouve au-delà du pont de Westminster, un peu plus bas que l'hôpital de Saint-Thomas. Je ne connaissais guère cette partie de

Londres. Byron a appelé Londres « tout un monde » et il a eu cent fois raison. Ceux qui visitent la capitale d'Angleterre pour leurs affaires, à l'occasion du Derby, ou comme point de départ d'une excursion en Écosse, se cantonnent le plus souvent dans sa partie cosmopolite, la moins caractéristique. Ici sur la rive de Surrey, ce qu'à Paris les derniers survivants des boulevardiers appellent dédaigneusement l'autre côté de l'eau, j'étais dans le vrai Londres commerçant, populaire, pittoresque. Sur le trottoir, un grouillement bariolé de commis-voyageurs et d'employés en chapeau de soie, d'ouvriers en pantalon de velours à côtes appelé là-bas du nom hybride de *corduroy* — délicate allusion peut-être à la solidité des dévouements loyalistes ; — de dames avec robe à volants, châle à carreaux, chapeau à plumes d'autruche et pas de linge ; jeunes filles un boa autour du cou, une fleur au corsage et des bas tombant en spirales sur un soulier béant, et au milieu de tout ce monde pressé, emporté par un double courant à sa besogne, à ses plaisirs, à ses vices, le dominant de sa tête paisible comme Neptune les flots — *placidum caput* — se promène le gros agent de police, le solide « bobbie », sous son casque de feutre et sa pèlerine de caoutchouc, prêt à abattre un mécréant d'un coup de sa massue ou à transporter sur son bras avec des précautions maternelles un pauvre petit égaré, Hercule serviable dont l'Omphale habite généralement les sous-sols et préside aux casseroles. Sur la chaussée une mêlée silencieuse de fiacres, de cars, de fardiens de toute espèce.

Si mes yeux étaient satisfaits de ce spectacle, mon nez, qui a des prétentions, regimbait énergiquement. Il y avait en effet là deux ou trois *Cook-shops*, restaurants populaires, l'un à côté de l'autre et tous les oignons d'Égypte et ceux de Termonde semblaient s'y être donné rendez-vous. Ces Bignon de l'ouvrier étaient composés d'une seule salle, longue et basse, un boyau ; le long des murs s'allongeaient des tables de bois blanc autrefois peintes, il y a longtemps, — oh ! combien ! — pour le moment les couches d'huiles étaient remplacées par celles de graisse et personne ne s'en plaignait. A l'entrée il y avait un comptoir et derrière le comptoir une opulente matrone qui distribuait les plats au client moyennant paiement préalable : trente ou quarante centimes une large tranche de rôti, dix centimes une pomme de terre et un peu de choux, dix centimes une pièce de

pudding, un diner pour six-pence, pratiquement notre demi-franc. C'est dans la partie de la salle que le comptoir séparait du public que se faisait la cuisine ; il y avait là fournaux et réchauds auxquels présidait un gentleman dont le costume de cuisinier aurait certainement constitué l'élément le plus riche du prochain pot-au-feu. Les affaires devaient aller bien mal pour qu'on ne pût trouver les trois sous nécessaires au blanchiment de ce lamentable veston, et du bonnet plus lamentable encore sous lequel les mains du Vatel faisaient de fréquentes et inquiétantes incursions. A la fenêtre de la rue, large d'un mètre et demi, était penchés trois ou quatre réceptacles en fer, reposant sur un poêle à gaz et où rissolaient, braisaient, mijotaient les morceaux les plus tentants. Parmi eux la place d'honneur était occupée par des rondelles d'oignon en quantité inimaginable, se trémoussant dans une graisse bouillante et dégageant avec un susurrement et un crépitement caractéristique leurs plus fortes effluves. C'était à cela que mon pauvre nez en voulait et mon estomac allait le suivre dans sa révolte quand le *tram* partit. Ces *trams* sont de véritables arches de Noë comme grandeur sinon comme contenu. Ils sont parfaitement attelés et je me suis laissé dire que les chevaux étaient payés jusque mille francs pièce. L'impériale est garnie de bancs de jardin à dossier mobile, placés dans le sens de la longueur, et où deux personnes de dimensions moyennes peuvent trouver un siège commode commandant la vue de tous les environs. Nous avons devant nous un bon ruban de route et de chaque côté des maisons à deux étages dont les briques, vierges de tout « plâtrage » ou peinture, autrefois rouges étaient devenues presque noires sous l'action du temps, des brouillards et de la suie ; ces longues rangées de maisons étaient percées à la même hauteur de fenêtres basses dont l'uniformité n'était interrompue par aucun balcon, ni égayée d'aucun ornement, de sorte que leur perspective était celle d'une caserne, d'une usine, de tout ce que vous voulez de sombre, de triste, de puritain. C'était encore là le vieux Londres et ces maisons ont été sûrement bâties par ces grincheux « saints » du XVII^e siècle, dont parle Macaulay, et qui punissaient d'une bastonnade ceux qui s'étaient laissés aller à la coupable contemplation d'une danse d'ours.

Là où le nouveau Londres se soude à l'ancien, l'aspect

change. Les briques gardent leur couleur rouge un peu criarde, et leur ensemble prend les formes des architectures les plus variées ; dans des proportions réduites ces villas rappellent le boulevard Anspach, ou les digues d'Ostende et Blankenberghe. Chaque architecte a réalisé son modèle favori dans la série de maisons ou de rues qui lui a été confiée, et l'on a ainsi l'occasion d'étudier côte à côte tous les styles depuis l'anglais primitif jusqu'au jacobéen, en passant par l'élizabéthain. C'est une symphonie en rouge heureusement interrompue de ci de là par une vieille maison jadis de campagne autour de laquelle trois ou quatre chênes séculaires, échappés à la hache des vandales bâtisseurs, rappellent la réclusion d'autrefois.

Tout ceci, il est temps de l'observer, me rapproche de mon but, la *landlady* vers laquelle le *car* me porte. Il vient tout juste de passer sous un pont de chemin de fer dont les lignes dédaignent dans Londres le niveau banal des rues ; elles s'allongent au-dessus ou au-dessous. Aussitôt des boutiques à vastes devantures, se succédant sans interruption, des clochers d'église en aiguille effilée qui s'élancent dans l'air à droite et à gauche, une grande abondance de voitures d'enfants sur les trottoirs poussées par des mamans paisibles en courses d'emplettes, annoncent le centre du village. Nous sommes à Chappelland. Le conducteur bientôt vient courtoisement m'avertir que nous voici arrivés à la rue Coche en fer. Je descends. Avant de faire le pas décisif, je me rends compte de l'état des lieux. Les Anglais avec cet éclectisme généreux qui ouvre l'hospitalité de leur dictionnaire aux mots de toutes les langues, appellent cela *reconnoître*. Le centre du village est un peu dépassé maintenant ; à ma droite s'ouvre un vaste espace planté d'arbres en bouquets, semé de gazon fin, d'un vert tendre et si propre qu'il doit être peigné tous les matins ; çà et là la surface miroitante et grise d'un étang coupe la monotonie de la plaine gazonnée. Au fond, d'un rideau de verdure naissante, émerge le clocheton de l'église paroissiale dont l'horloge sonne cinq heures, l'heure du thé. A ma gauche, une rangée de maisons cossues, anciennes ; à cette rangée vient s'amorcer la rue Coche en fer. C'est là mon but, *requies ea certa laborum* comme disait le Tibre à Énée en lui promettant la rencontre d'une laie blanche avec trente blancs petits cochons. Je l'enfourche — la rue — et me trouve parmi des villas séparées,

toutes riantes sous leur tapisserie de lierre et autres plantes que mon érudition en botanique ne me permet pas de nommer ; elles valaient bien comme spectacle tous les « chers anges » de Monselet ; l'air qui circulait était vif, pur et salubre comme celui des bois. C'est qu'en effet derrière ces villas s'étendait un large parc appartenant à un particulier qui n'a pas entendu se dessaisir de son patrimoine, malgré les tentatives des chevaliers de la truella. Cet entêtement de meunier de Sans-Souci, dont l'exemple est hélas ! peu contagieux, donne à tous les voisins le bénéfice de l'air pur et l'illusion de la campagne. Les barrières d'entrée de ces villas portent toutes, inscrits en lettres noires à la barre supérieure, des noms plus ou moins bien choisis, en général assez prétentieux, empruntés au calendrier de nos saints, au martyrologe de Fox, à l'histoire des colonies, et surtout à la liste des châteaux historiques de l'Angleterre. Quant aux numéros des maisons, il fallait les aller chercher travaillés en caractères bizarres dans le verre de l'imposte des portes. Cela m'avait bien pris un quart d'heure d'allées et venues, d'examens rendus plus insolents par ma myopie, au point que plusieurs vieilles dames en train de faire de la tapisserie dans la large embrasure de leurs fenêtres rondes s'en montrèrent scandalisées et me firent signe de m'en aller.

Enfin je le découvre, le n°160 ; je pousse la barrière, traverse le petit jardin sur une allée de carrelage, et arrive à la porte — porte étrange aux panneaux formés de verre en culs de bouteille ; — je m'empare du marteau et je lui fais exécuter un *ratata* à la fois ferme et modeste. Il faut avoir habité une maison anglaise pour connaître la variété d'intonations que peuvent prendre ces deux morceaux de fer heurtés l'un contre l'autre, depuis le coup sec du propriétaire jusqu'à celui presque imperceptible du solliciteur, sans oublier les deux coups rapides obligés du facteur, ou ses quatre coups à intervalles inégaux quand il est porteur d'une lettre recommandée, d'un paquet, d'un télégramme.

Faut-il l'avouer ? En face de cette porte, j'étais un peu curieux, un peu ému. Je pensai malgré moi au héros troyen allant solliciter l'hospitalité d'Evandre : *supplex ad limina veni*.

« Malgré moi » paraîtra fort pédant, tout naturellement, et et la citation aussi. Il faut donc que j'excuse une fois pour

toutes mes extraits de Virgile par une profession de foi : depuis le collège, oh ! surtout depuis, j'adore ce doux poète crépusculaire, aux couleurs vagues, transparentes et funèbres. Je le préfère à Mallarmé. Je ne vais pas aussi loin que certains grands hommes du moyen-âge, comme Bernard de Chartres, Jean de Salisbury et même le pape Innocent III qui a pris l'Eglogue IV comme texte d'un sermon ; il ne me semble pas qu'il mérite la béatification, mais que voulez-vous ? il me repose des symbolistes, je le cultive et, en toute circonstances, graves ou plaisantes, mon souvenir va à lui spontanément. Il était avec moi, là, devant cette porte, quand j'entends s'approcher un pas lent, léger, un peu traînard, de pantoufle probablement. L'huis s'ouvre, à moitié, avec précautions. Dans le clair-obscur d'un vestibule, j'aperçois un être enjuponné dont la situation sociale ne s'indiquait pas clairement. Ce n'était pas une servante, il lui manquait le bonnet de tulle tout blanc, posé en merveille d'équilibre au sommet de la tête, et le tablier, blanc aussi, rattaché aux épaules, qui constituent la livrée ancillaire. Était-ce une gouvernante ? Était-ce la Mater elle-même ? Tout ce que je peux dire — fort irrévérencieusement — c'est que la dame était courte comme un manche à balai, plate comme une limande, maigre comme un clou, jaune comme un citron et incontestablement de méchante humeur. Son teint était celui d'un parchemin qu'on aurait trop approché du feu — le feu des passions ? — Les cheveux noirs, striés de blanc, étaient coiffés à la vierge ; ils montraient des envies de déménager comme le prouvaient la raie trop large qui les séparait, et des espaces vagues sur les tempes. Le nez petit, campé énergiquement sous un front bombé, avait, malgré son exigüité, une tournure fort autoritaire ; les yeux noirs, froids, peu enfoncés, prenaient sous les sourcils épais une expression plus dure encore : la bouche était étroite, aux lèvres minces d'un bleu très pâle, d'une expression douloureuse et ironique. L'ensemble des traits quoique rude devait avoir eu sous les roses de la jeunesse un charme peu ordinaire. Maintenant les épreuves de la vie jointes à une maladie du foie avaient ravagé tout cela ; de plus, pour compléter l'altération, le menton manifestait une tendance à monter rejoindre le nez, et l'âge avait amené sur la lèvre supérieure une végétation assez touffue pour justifier l'usage du rasoir.

Le costume était fort simple : taille et jupes brunes, tout unies ; bonnet blanc orné d'un large nœud de velours roux fané. Du cou descendait une chaîne, en or apparemment, qui venait se rattacher à la ceinture et probablement à une montre. L'ornement le plus remarquable était une sorte de soucoupe encadrée d'or, ajustée sous le menton, et au fond de laquelle une figure d'homme très douce, malgré l'abondance de chevelure et de barbe, vous souriait mélancoliquement sous la protection d'un verre. C'était une broche, mais je n'en avais jamais vu de pareilles dimensions.

Dans mon meilleur anglais et donnant leur pleine valeur aristocratique aux *th*, aux *d*, aux *ay*, aux *h* surtout, j'informai la personne que je venais en réponse à une annonce du *Daily Telegraph* de la veille, et que j'eusse été heureux de pouvoir présenter mes hommages à la respectable dame, auteur de l'annonce. Je ne dis pas annonce, mais simplement paragraphe, par politesse.

Les lèvres minces s'ouvrirent dans une apparence, une tentative de sourire, et laissèrent tomber ces mots, prononcés d'une voix grêle :

— C'est moi qui ai inséré l'annonce, veuillez entrer.

L'endroit où j'entrai était probablement le salon ; il y avait un tapis sur le sol, des « cadres » au mur, un piano dans un coin, un sofa, trois fauteuils, et quatre chaises de faible constitution ; car celle sur laquelle j'avais pris position se livrait à des balancements précurseurs de catastrophes. Aussi allais-je déplacer le centre de gravité de ma personne, quand, la dame, anxieuse pour son mobilier, me dit :

— Asseyez-vous là, sur ce fauteuil ; vous allez casser cette chaise.

Ce que je fis promptement admirant la franchise de ce langage. Une fois solidement installé, j'ouvris le feu.

— Je n'ai aucun doute, Madame, que nous ne nous entendions aisément sur les conditions ; j'ai peu d'exigences personnelles, et je me ferai un scrupule de conformer mes goûts aux habitudes de votre maison. Si, comme j'en caresse l'espoir, l'entente se fait vite entre nous, je vous serais reconnaissant de pouvoir jouir de votre hospitalité le plus tôt possible.

Voilà une jolie phrase ! pensai-je ; j'ai l'air de demander une faveur alors qu'au fond il ne s'agit que d'un marché. C'est digne

du marquis de Coislin ou du comte de Chesterfield. Mais la phrase n'eut aucun succès. La dame garda le silence, ses lèvres reprirent leur pli ironique et ses yeux noirs me fouillaient. Elle prenait *stock*, c'est-à-dire faisait l'inventaire de ma personne : figure, costume, chapeau, canne. Cela fini, elle me dit.

— Vous êtes un étranger.

C'était raide. Je croyais ma prononciation impeccable. Mais je pensai à Thémistocle et à la femme du marché d'Athènes, et, tout en admirant la justesse d'ouïe de mon interlocutrice, je lui répondis par une phrase de Shakspeare, « admettant la douce accusation ». Cet appel délicat à sa vanité nationale doublé d'un hommage à son érudition littéraire n'eut pas plus de succès.

— C'est que, ajouta la voix grêle, en Angleterre nous manquons de confiance dans les étrangers et comme je suis une veuve sans grandes ressources, avec une famille, je dois prendre mes précautions.

— Fort bien, Madame, repondis-je en me levant, je serais désolé de vous causer une inquiétude au sujet de l'avenir de votre intéressante famille ! Et laissez-moi vous assurer que, si votre annonce avait au moins laissé deviner cet exclusivisme égoïste — je vous aurais épargné la souffrance et à moi l'ennui de cette malencontreuse visite.

— Je n'ai pas eu l'intention de vous offenser, dit-elle, un peu radoucie, mais toujours ferme avec une pointe d'obstination : c'est une mesure générale : je dois prendre mes précautions.

— Et quelles précautions, je vous prie, Madame ? Faut-il vous apporter un carnet de rentes et des titres de propriétés ? Désirez-vous une hypothèque ?

— Il me faut simplement des références, et je ne crois pas, Monsieur, — ce dernier mot en français et en faisant bien sonner l'*n* — que ce soit une prétention exorbitante.

— Dieu me garde de le prétendre ! Mais encore je ne comprends pas. Jusqu'ici, je le confesse, je n'ai jamais pratiqué votre genre d'hospitalité, et aux hôtels où je descendais comme à celui d'où je viens — et que je nommai — on s'est contenté de la garantie de mon honnêteté, et comme supplément de celle de mes bagages.

— Je vois, Monsieur, que vous ignorez les usages des pensions

de famille et des « *boarding-houses* » où il est de règle de fournir et en retour de requérir des références ; un banquier, un clergyman, un bon avocat sont les garanties ordinaires. Mais dans votre cas, je veux vous montrer de la confiance, parce que je tiens à vous avoir ; et le nom de votre hôtel suffira.

Tout ceci paisiblement, lentement, comme si sa pensée allait bien au delà de ses paroles. Elle m'intriguait, et, de plus, je me trouvai fort stupide de m'être emporté mal à propos. Je me rendis à merci. Elle profita de mon repentir pour augmenter ses prix, et me proposa en guise de calumet une tasse de thé que j'acceptai. Je n'ai jamais su tenir tête à une femme.

Nous passâmes dans la salle à manger qui me plut tout de suite. Elle prenait l'air et la lumière sur la rue par une *bow-window*. Le mobilier était solide : acajou et cuir. Un feu modeste — il ne s'élevait qu'à la seconde barre du foyer et il y avait une brique dans un coin pour empêcher la trop grande dépense de charbon — égayait la chambre.

Sur la table d'apparence massive se trouvait un plateau portant une miche carrée, un beurrier en cristal taillé, un sucrier, des tasses, et une sorte de bonnet d'évêque en tapisserie rappelant celle des sacs de nuit qu'affectionnent les oncles de province. Ce bonnet m'inquiétait. Mais j'avais à subir des présentations et mon attention fut distraite. Il y avait deux dames dans la chambre. Mater nomma l'une tout simplement : « Miss Smith » ce qui ne m'apprit rien, les Smith étant les Durand ou les Dubois de l'Angleterre. L'autre était : « Ma fille Kathleen ». La première jeune fille avait au moins deux fois dix-huit ans, comme disait Alexandre Dumas, et des yeux vifs. La seconde pouvait avoir vingt ans ; elle était la plus jolie. Figure ronde, grassouillette, un peu déparée par des lèvres trop grosses, mais ensemble plaisant et intelligent. Ces demoiselles faisaient courir leur aiguille sur ce qui me paraissait être *proh pudor !* des chemises. Je n'essayai point de fixer ce doute. Elles interrompirent leur utile labeur pour me donner une de ces poignées de main qui mettent à l'épreuve la solidité des attaches, et que je rendis sans broncher. Nous nous assîmes. Malheureusement la conversation tomba sur le temps, ce qui a le privilège de me rendre muet. « Il a fait beau hier, il fait beau aujourd'hui, espérons que le soleil percera, le vent a tourné, un accident est si vite arrivé », à tout cela je ne peux, quoique je fasse, répondre

que par des grognements ou des monosyllabes. Au temps passé — *cum mihi prima genus vestibat flore juventus* — j'ai jamais mieux une danseuse me demandant de quelle poudre dentifrice je faisais usage qu'une autre me répétant : Il fait chaud. Donc, pendant ces échanges de vues météorologiques, je me tins coi, avec cet air important que donne naturellement un silence forcé et attentif, l'air d'une autruche qui couve, *alias* d'un imbécile. Je surveillais avec angoisse le bonnet d'évêque. Mater s'était emparée d'un couteau et avec une extrême précision détachait de la miche de belles tranches carrées. Après quoi elle prit sur la cheminée une longue baguette enrubannée, terminée par une fourchette à trois dents. Elle y fixa une tranche de pain et passa la baguette à M^{lle} Smith qui, aussitôt, présenta le pain au feu et procéda à la confection de rôties appelées *toasts*. Distrait par ces opérations culinaires, je rompis machinalement mon silence pour présenter cette remarquable observation : que ce devait être une bien heureuse vie que celle que ces dames menaient là. A quoi Miss Smith ne répondit rien, ayant l'air d'être plutôt persuadée du contraire. Miss Kathleen me confia qu'elle était en vacances, ce qui était tout dire. Mais Mater me rappela d'un air dolent que les apparences sont trompeuses et que les souffrances ont leur entrée partout. Je compris que j'avais fait une fausse manœuvre, ouvert peut-être les écluses à tout un flot de confidences mélancoliques, et pour en prévenir l'écoulement, je me tournai vers Miss Kathleen et me permis de lui faire remarquer que, si les vacances étaient joyeuses, la vie de pension au milieu de compagnes du même âge avait bien aussi ses charmes. Au fond, je sentais bien que je patageais, et quand Miss Kathleen m'eut répondu que je faisais erreur et qu'elle n'était point pensionnaire mais directrice d'école à Eastbourne, je m'effondrai tout à fait et mon expression ahurie aurait fait la fortune de John Leech ou de Du Maurier du *Punch*. Décidément la pluie et le soleil valaient mieux. Heureusement que les rôties étaient à point.

M^{lle} Smith les plaça sur une assiette, les beurra soigneusement, tournant l'œil vers Mater pour s'assurer qu'elle ne dépassait pas les limites, puis les coupa en deux. Je vis alors que le bras de M^{me} Baxter — c'est le nom de la *landlady* — se mouvait dans la direction du bonnet d'évêque. Elle le prit par un anneau formé à son sommet, le souleva avec dextérité et

laisa apparaître dessous une théière en ruolz. Le mystère était dévoilé. J'appris plus tard que ce bonnet d'évêque porte le nom de « *cosy* » ; il est chaudement rembourré. C'est une enveloppe très peu conductrice que l'on place au-dessus de la théière pour lui conserver toute sa chaleur. Cette sorte de marmite automatique est restée en usage seulement dans la petite et moyenne bourgeoisie. Les jeunes filles ont coutume d'en confectionner par douzaines pour le vicaire célibataire de leur paroisse, qui peut y voir un emblème ingénieux de cœurs ne connaissant pas le refroidissement, et se laisser tenter par leur langage figuré.

Le thé était bon ; il l'est presque partout en Angleterre quoique, là aussi, on connaisse le triple extrait ou troisième brassin, et les décoctions de balayures des dépôts de Ceylan, des Indes, ou des Docks. Mater se servait amplement de « la boisson qui égaye mais n'enivre point », périphrase souvent employée par les missionnaires de la tempérance. Au reste, en Angleterre, une femme qui n'aime pas le thé est un être si rare qu'elle paraît une perversion de l'ordre naturel. Mais la conversation languissait ; j'étais paralysé par l'insuccès de mes tentatives précédentes, et j'avais peur de mettre encore les pieds... où ils n'avaient que faire. Je m'en tenais au système des interjections : Ah ! — Oh ! — Allons donc ! — En effet ! — Oh ! mon Dieu ! cette dernière éjaculation ne peut se traduire en Anglais. Ce serait un blasphème. Un jour que je l'avais lancée à pleine voix à une table nombreuse, je faillis me faire expulser par la maîtresse de maison suffoquée. Les « gens bien » disent : *Oh ! dear me !* — oh ! cher moi ! ce qui évidemment ne compromet rien ni personne. Les femmes du peuple disent : *Oh ! Lord !* — Seigneur — qu'elles prononcent *Lawk*, dans une sereine ignorance de sa signification religieuse. D'autres, surtout parmi les militaires et les dandys, n'osant invoquer leur propre Dieu, se rabattent sur la « friperie mythologique » et répètent à tout propos : *By Jove !* Par Jupiter. Ce qui tend à prouver une fois de plus que l'appel à la divinité est un cri naturel du cœur humain, et que là où l'esprit puritain l'interdit dans la conversation, il ne réussit pas à l'étouffer tout à fait. Il ne faut pas d'ailleurs que, d'après cela, on s'imagine que l'Anglais ne jure pas. Hélas ! il a des jurons et même des blasphèmes aussi caractéristiques et plus variés que le Flamand.

Une dispute entre deux hommes du peuple édifie complètement à ce sujet ; elle ferait dresser les cheveux sur une tête chauve et regretter l'abrogation des lois pieuses de Philippe Auguste et de saint Louis. Mais à ce propos, il y a dans le vocabulaire anglo-saxon un mot qui m'a toujours intrigué et contre lequel je prémunis tout le monde parce qu'il m'a joué de mauvais tours. C'est le mot *bloody*, qui signifie tout simplement sanglant. Il s'emploie très bien dans ce que les professeurs de rhétorique appellent le style soutenu — pourquoi soutenu ? par qui ? — On dit fort élégamment un *bloody battle* un bataille sanglante. Mais gare au « style familial » ? Si dans un mouvement d'humeur, après un cor au pied écrasé, par exemple, vous vous avisez d'accoler cette épithète au qualificatif fou et de dire : *Bloody fool*, vous tombez aussitôt au dessous de toute considération. Les ouvriers en général bourrent leurs phrases de ce mot sonore, et il ne faut pas une longue éducation de l'oreille pour ressentir involontairement, à ce son, un mouvement de répulsion. Mystère et linguistique ! Autrefois j'avais entendu un homme d'écurie anglais apostropher ses chevaux par ces mots : *Bloody beggars*. A coups de dictionnaire, j'avais réussi à traduire cela par : mendiants sanglants. Je trouvai l'appellation bizarre, mais non blasphématoire, et, quand j'eus affaire à des chevaux anglais, je crus utile de stimuler leur paresse, ou de réprimander leurs écarts au moyen de cette apostrophe nationale. J'espérais qu'elle leur irait au cœur. Mais un jour je l'employai, ayant à côté de moi, sur le siège, une vénérable douairière anglaise. Le sermon que je reçus m'a guéri à jamais de l'habitude. J'ai découvert, depuis, que ce terme pourrait bien être une corruption de : *By our Lady* ! Par Notre-Dame ! et son caractère offensant remonterait aux âges catholiques de l'Île des Saints.

Inutile de dire que je supprimai toute interjection de cette nature dans ma conversation avec Mater. Cela l'eût tuée. De cet entretien, mémorable à plus d'un titre, je ne retins guère que les doléances de la Maman sur la dureté des temps, et une notion plus complète de la famille qui me fut fournie par Miss Kathleen. Quant à Miss Smith elle demeurait impénétrable, absorbée dans ses pensées ou peut-être dans les réparations à faire à la chemise qui me parut d'ailleurs à divers endroits en avoir grand besoin.

J'appris donc que M^{me} Baxter avait, outre Miss Kathleen, le joyau placé sous mes yeux, une autre fille dont les occupations ne me furent pas spécifiées. Quant aux fils, elle en avait deux et tous deux étaient « employés dans la cité ».

C'est le renseignement traditionnel, stéréotypé. Sur cent bourgeoises interrogées au sujet des occupations de leur fils ou maris, quatre-vingt-dix-neuf répondent : « il est employé à la cité ». Chez nous les mères de famille disent tout uniment qu' « Anatole travaille sur un bureau ». La réponse anglaise est plus adroite. Sa généralité autorise toutes les suppositions, et la vanité espère toujours que, parmi elles, l'interlocuteur choisira la plus flatteuse. Souvent ce serait trompeur. On raconte l'histoire d'un paterfamilias suburbain qui occupait à la cité l'utile position de balayeur de rue. Et pourquoi pas ? Le balayeur indépendant et volontaire, le *crossing-sweeper*, ne s'occupe que de tenir propre le passage des piétons à l'intersection de deux voies. Toute l'année il se tient au coin de la même rue. Sa fierté ne connaît pas de dépendance municipale ou paroissiale. Il n'attend son traitement que de la générosité des passants. Il connaît ses clients ; il est le protégé des vieilles dames nerveuses et le soutien des vieux messieurs dont, pour diverses raisons, le pas est devenu incertain. Les journalistes l'interviewent. Aux bons endroits on en a connu qui faisaient 75 frs et plus par semaine, Dimanches exclus. Pourquoi n'aurait-il pas une villa dans les faubourgs ?

Cette maigre information sur les occupations journalières des fils de ma landlady, Dick (Richard) et Bob (Robert), ouvrait un vaste champ à mon imagination. Du cireur de bottes au directeur de la banque d'Angleterre, elle pouvait errer parmi les mille emplois que le Gouvernement (Administration des postes et des prisons), le commerce, la banque, la bourse, la loi, le journalisme, les compagnies d'assurances, de transport, de publicité, de propagande, d'exploitation des champs, des mines, et aussi de l'homme, font miroiter aux yeux de tant d'appelés et de si peu d'élus dans ce vaste monde de la cité. Vaste monde, en effet, où le présent se remue dans le même décor que le passé, où l'amour de tous les progrès s'associe au respect de toutes les traditions. Ce spéculateur pressé, ruminant dans sa tête des émissions et des syndicats, heurte du pied en descen-

dant Cannon street, la borne milliaire qu'il y a vingt siècles les Romains avaient plantée sur ce sol conquis.

Les francs-bourgeois de la cité sont régis en ce XIX^e siècle par des formes municipales identiques, dans leurs grands traits, à celles qui gouvernaient les « *toto divisos orbe Britannos* ». Le Lord-Maire avec sa chaîne d'or, son manteau d'hermine et son tricorne, fait remonter ses fonctions à 1189; autour de lui se groupent les *shériffs* et les *aldermen* dont les titres, les privilèges et le costume ont presque la même antiquité; plus bas, les compagnies de corps-de-métier dont les capitaux accumulés par les siècles donnent environ vingt millions de francs de rente, et qui peuvent exposer sur leurs dressoirs pour plus de huit millions de vaisselle plate, dont l'hospitalité cependant est moins généreuse encore que la charité. Avant le Parlement, puis avec lui, souvent plus que lui, la cité fut le boulevard des libertés du peuple. Quand le vainqueur de Hastings voulut exercer son droit de conquérant sur ce petit état indépendant, sa fierté dut s'abaisser à signer un traité particulier avec le chef de cette poignée de bourgeois, l'ancêtre du Lord-Maire, décoré alors du titre saxon de *Portreevee*, que nous retrouvons, si je ne me trompe, dans l'histoire de nos Communes flamandes. Aujourd'hui déchu de son importance politique et de sa prépondérance municipale, la cité n'est plus guère habitée; sa population nocturne, résidente, diminue de jour en jour; elle ne compte pas plus de 35,000 âmes, Mais elle a conservé son sceptre commercial; le jour des centaines et des centaines de mille personnes viennent s'enfermer dans ses murs, se bousculer dans ses rues, se presser à ses comptoirs; car c'est ici que se danse la grande sarabande des millions; c'est ici le champ-clos où, pour la plupart des londoniens, se dessinent les péripéties de la lutte pour la vie. Cet îlot, d'une superficie de trois kilomètres carrés, est le centre du commerce et des finances de Londres qui compte 1832 kilomètres carrés de surface, de la Grande Bretagne qui en a près de deux cent mille, de l'Empire britannique qui en a plus de quatorze millions.

Coin sombre de la métropole où, comme au cerveau et au cœur, vient se concentrer toute son activité, affluer tout son sang! Ses rues sont étroites, ses maisons vieilles; ses cours et ses allées enchevêtrées les unes dans les autres, font le déses-

poir de tout Dédale qui n'est pas un *city-man*. Leurs noms bizarres autant que leur aspect vous donnent la sensation, la brusque évocation du passé. Vous rencontrez *Ave Maria Lane* et *Paternoster Row* où règnent les éditeurs ; *Amen court* où réside le clergé de S^t-Paul ; *Lombard street* où, par sympathie pour leurs ancêtres du moyen âge, se cantonnent les banquiers ; *Fleet street* où les grands journaux ont élevé leurs palais et que le fameux lexicographe Johnson préférait à toutes les splendeurs printanières des champs ; *Old Jewry* (Vieux Ghetto) et *Chancery Lane* où s'entassent les sollicitors (avocats-avoués et notaires) ; *Holywell Road* (route du puits sacré) dont les boutiques basses empilent les vieux bouquins comme au quai Voltaire ou à la galerie Bortier ; passage des Frères Augustins (*Austin Friars*), le centre des agents de change (stockbrokers). Puis, soudain, au détour d'une rue pleine de monde, de bruit, de mouvement, de poussière ou de boue vous découvrez un paradis de verdure s'épanouissant dans une solitude et une paix de béguinage : une fontaine clapotant à l'ombre de grands arbres où nichent les corbeaux, une herbe abondante où s'ébattent les enfants, et sur un banc de pierre quelques vieux, ronronnant au soleil, comme dans un jardin d'hospice. Au sortir de cette île fortunée, vous retrouvez les constructions sombres, interceptant le soleil et la lumière, toutes remplies des greniers, à la cave — littéralement — de bureaux, de magasins, de cabinets de consultation, bourdonnant du va-et-vient des clients, du grincement des ascenseurs qui travaillent sans relâche, automatiquement, sans conducteurs. Et toutes ces fourmillières d'hommes, toutes ces routes charriant leurs flots de passants et de voitures semblent venir aboutir à cette place grouillante que bordent la Banque d'Angleterre, le Stock-Exchange et la Mansion-House, temples élevés à la Richesse, à l'Entreprise, à l'Autorité, au milieu desquels on est surpris de ne pas voir reluire quelque colossale statue du Veau d'or, tant la cohue de ses adorateurs y est épaisse.

Cité bizarre ! où sur quelques trois cents hectares s'élèvent plus de deux cent vingt-cinq banques, qui ont leurs ramifications en tout pays et dont le capital souscrit — au moins pour les 128 formées en société anonyme — monte à près de neuf

milliards de francs. C'est là, dans une ruelle obscure dédiée à S^t-Swithin, que les Rotschild de Londres occupent une modeste maison ne gardant à l'extérieur aucun reflet de l'or qui se remue derrière ses murailles, n'annonçant en rien ces comptoirs fameux dont le monde est tributaire. C'est là, dans une arrière-cour, noire, introuvable, où l'on s'attendrait à voir installés des chiffonniers ou des ramasseurs de mégots, qu'a son siège cet établissement gigantesque le Clearing-House qui règle journalièrement les comptes des différentes banques entre elles au moyen d'un chèque sur la Banque d'Angleterre, dont le chiffre de transactions s'élève à cent-soixante-deux milliards de francs par an, et qui, aux jours de liquidation de bourse, pendant ses six heures de bureau, paie en chèques plus de vingt-cinq milliards !

Et surtout, c'est une chose étrange, fantastique, que cette vie intense, haletante à la poursuite de l'or et de tout ce qui peut le procurer : l'audacieux, le neuf, l'inédit, se heurtant à chaque pas aux immobiles reliques du passé ; — cette fièvre de progrès s'exaspérant à l'abri des froides murailles d'édifices presque délabrés dans leur vétusté ; — cet éternel flux et reflux d'hommes absorbés par leurs calculs, leurs échéances, leurs ambitions qui vient battre de sa houle quelque vieille église, respectée par le temps et par la pioche, comme celle de *All Hallows* (tous les Saints) au bout de *Lombard Street*, narguant dans sa sereine stabilité toute cette vaine agitation, gardant sous ses voûtes noircies le secret d'une paix que ces inquiets ignorent, dressant au dessus de cette mêlée le symbole d'une religion de renonciation qui y paraît bien dépaycé !

Ouf ! Pardonnez, lecteur bienveillant, cette longue digression. Sortons de cette cohue et retournons, si vous le voulez bien, à Chapelland dans la salle à manger de Mater. Ma visite ne pouvait plus se prolonger, mais avant de quitter je devais prendre une résolution définitive. Mon rêve — comme un oiseau aux barreaux de sa cage — avait, au contact de la réalité, perdu bien de ses plumes chatoyantes. Je sentais maintenant que mes aspirations familiales ne trouveraient point leur satisfaction dans cet étrange intérieur. J'avais le pressentiment du martyr gastronomique qui m'attendait. Mais la curiosité, le désir d'étudier ce milieu si nouveau, de pénétrer ces personnages inconnus, presque mystérieux, se livrant malgré

eux dans le laisser-aller de la vie côte à côte. la curiosité qui perdit Pandore me décida. Je me levai, secouai le bras aux deux jeunes filles, et, dans le vestibule, seul avec Mater, je lui confiai que ma décision était prise, que je viendrais le lundi suivant — nous étions au jeudi — avec malles et colis, et que même je lui fournirais des « références ». Sa figure s'épanouit dans un sourire si joyeux, sa voix se fondit dans un merci si chaleureux, que j'oubliai ses singularités. Elle m'apparut presque aimable. Ma vanité même allait prendre texte de cette démonstration pour se gonfler, quand je me rappelai les quatre morceaux de charbon dans le foyer, le parcimonieux usage du beurre sur les rôties, les chemises en loques — et les conditions auxquelles j'avais souscrit. Je devins modeste et m'en allai en répétant avec mon grand homme :

..... quid non mortalia pectora cogis
Auri Sacra fames ?

et plaignant la pauvre Mater...

PIERRE LEROUGE.

(A suivre.)

UNE VISITE A LA PRISON DE FORCE DE GAND.

Dois-je avouer qu'en pénétrant dans la prison de force de Gand, j'avais présentes à l'esprit toutes les horreurs si souvent et si tristement décrites sur les prisons communes et que j'y entr'ai, si pas méfiant, du moins inquiet? Je ne pouvais m'imaginer qu'au moins des traces, des vestiges des turpitudes morales dont j'avais lu le récit n'existassent dans cette maison.

Je me hâte de le dire, toutes mes appréhensions se sont évaporées aux premiers pas que je fis dans cet établissement, et je crois que la prison commune de Gand doit être placée à la tête des maisons de l'espèce. Elle n'est pas « le foyer de corruption qui menace la sécurité et la santé publiques » dont parle M^{me} de Grandpré (1).

J'étais d'ailleurs convaincu que nos prisons communes échappaient aux vices si souvent inhérents à la communauté du crime et que la surveillance rendait leur pratique presque impossible.

Si je pouvais dire toute ma pensée, je n'hésiterais pas à affirmer que la direction, dans ces établissements, fait beaucoup, sinon tout. Aussi, ai-je besoin d'ajouter que la direction prudente, habile, active, intelligente, juste mais sévère de M. Bailly, empêche beaucoup d'abus de se produire.

Pourquoi peut-on espérer voir toutes les prisons communes ressembler à celle de Gand !

Je ne puis songer à faire ici la description de cette prison ni à passer en revue les huit sections qui la composent.

Qu'il me soit cependant permis d'en tracer rapidement le plan.

La prison de force de Gand a été établie sous le règne de Marie-Thérèse, en 1773.

(1) *La prison de Saint-Lazare depuis vingt ans.*

On y voit les deux systèmes d'emprisonnement : le régime commun et le régime cellulaire ; le régime commun où tous les détenus travaillent ensemble pendant le jour, pour n'entrer en cellule que pendant la nuit et le régime cellulaire, où tous les condamnés restent jour et nuit dans l'isolement et travaillent en cellule.

La prison de Gand est surtout destinée aux condamnés de la première catégorie ; sur 1200 cellules qu'elle contient, 1040 sont destinées aux détenus qui travaillent le jour en commun.

Elle a la forme d'un grand octogone et est divisée en huit sections, donnant toutes sur une cour centrale.

La première section est destinée aux détenus correctionnels condamnés à une peine de un à trois mois d'emprisonnement, la seconde aux détenus correctionnels également, mais dont la peine est de trois à six mois ; la troisième forme le quartier des condamnés criminels, la quatrième comprend le service domestique de la maison, la cinquième l'infirmerie, la sixième et la septième comprennent le quartier des enfants ; enfin dans la huitième est établie la prison cellulaire ; celle-ci renferme les condamnés de cinq à dix ans d'emprisonnement.

Chaque section a sa chapelle ; toutefois la cinquième et la sixième n'en ont qu'une pour elles deux.

Le détenu fait chaque jour au préau une promenade d'environ une heure.

Le silence doit être absolu dans les ateliers.

La cellule des condamnés qui accomplissent leur peine en commun est assez singulièrement imaginée. Elle n'est pas chauffée et n'a pas de fenêtre ; l'air et le jour n'y pénètrent que par la porte, qui reste ouverte toute la journée, et dont la partie supérieure peut être abaissée de l'intérieur par le détenu, de l'extérieur par le gardien.

Rappelons que le détenu dans le régime commun ne se trouve en cellule que pendant la nuit.

On m'a affirmé que les détenus ne se plaignent jamais du froid et ne souffrent pas de rhumatismes.

Les cellules des quartiers communs forment trois étages ; les ateliers sont placés au dessus et en dessous de ces étages. Ainsi, les ateliers de menuiserie et les forges, par exemple, sont en dessous, et ceux dans lesquels le détenu s'occupe de

couture ou de tissage se trouvent au dessus des étages composant les cellules. Chaque quartier forme une espèce de triangle sur une cour intérieure.

Quand j'ai demandé à M. le Ministre de la Justice l'autorisation — qu'il m'a gracieusement accordée — de visiter la prison de Gand, je ne voulais voir que les détenus de la troisième section, les condamnés criminels, et même parmi ceux-ci, ceux qu'il m'a été donné d'étudier à la prison cellulaire de Louvain, et qui avaient été transférés à Gand.

Je désirais essayer de me rendre compte du changement que la communauté avait exercé sur eux ; je voulais voir si les idées de tristesse et de découragement avaient disparu et si la force et l'espérance en même temps que le désir de vivre et le courage pour continuer à souffrir l'obsédante pensée de la soif de la liberté leur étaient rendus ; en un mot, je voulais voir l'effet du changement de ce régime cellulaire si critiqué et même si calomnié.

Et j'en revis plusieurs et ma première pensée fut que rien n'était changé en eux.

Je vois d'abord C... condamné aux travaux forcés à perpétuité pour incendie et vol ; celui qui du pénitencier de Louvain m'écrivait de longs et fastidieux grimoires, habitué du cachot — il a encouru à Louvain vingt-quatre punitions disciplinaires — et dont, avec un de mes collègues du Comité de Patronage, j'étais parvenu à calmer l'esprit emporté. Au fond, bon cœur et sincère ; esprit vif, caractère colérique. On le crut fou, il fut transféré dans un asile d'aliénés d'où il s'évada ; rattrapé à Bruxelles et interrogé, il déclara simplement et avec calme qu'il se rendait à Louvain chez mon collègue ou chez moi. Il est à Gand le détenu qu'il était à Louvain ; son esprit n'est pas calmé ; il est resté vif et emporté ; il m'a avoué de suite qu'il avait été puni pour le même fait que ceux qu'il avait posés à Louvain.

Et M... condamné à mort pour assassinat prémédité sur sa femme qu'il accusait de se méconduire. Il demanda son transfert à Gand, parce que, disait-il, il avait des hallucinations, tandis que le vrai motif était qu'il avait transgressé le règlement et croyait au ressentiment du membre du personnel, qui avait découvert sa faute. Et vos hallucinations ? lui dis-je. A peu près disparues, répondit-il ; j'ai fait hier ma demande pour retourner

à Louvain. D'après moi, ce détenu a beaucoup changé, mais dans ce sens qu'il a énormément vieilli. Il est resté rusé, hypocrite et très intelligent.

Et puis D... condamné à mort pour assassinat sur la personne de son frère, dans une discussion au sujet d'une question de salaire ; il était en état d'ivresse quand il commit son crime. A Louvain, il était fort, robuste et gai ; c'est une intelligence moyenne. Il fit dix ans de détention au cellulaire de Louvain et demanda son transfert à Gand pour se trouver auprès de sa famille qui habite cette ville et aussi parce qu'il ne pouvait plus espérer sa grâce ; il est récidiviste de crime sur crime. « J'étais très bien et très content à Louvain » ; me dit-il, « et je n'aurais jamais demandé à partir, mais ici j'ai ma famille ». Je n'ai constaté aucun changement dans son caractère.

Ensuite T... condamné à mort pour assassinat. Il a conservé son esprit et sa gaité de Louvain ; aucun changement n'est survenu non plus dans son caractère.

Encore un, T... condamné à mort pour assassinat d'un compagnon dans le but de le voler. Vieux flatteur, hypocrite, qui se prétend innocent. « Comment aurais-je pu le tuer, me répète-t-il à Gand, lui mon meilleur ami. » Oui, son compagnon de débauche. Il fut transféré à Gand et si j'avais un avis à émettre sur ce détenu, je dirais que je préférerais le T... de Louvain au T... de Gand, le second me paraît plus ignoble que le premier. Il est resté mauvais et sa santé est loin de s'être améliorée à Gand ; elle est même, d'après lui, plus délabrée. Il est beaucoup plus désespéré à Gand, qu'il ne l'était à Louvain.

Et V... condamné aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre et vol qualifié. Il tua un vieillard pour le voler ; le corps de sa victime qui portait soixante blessures fut retrouvé dans un puits. Il tenta de s'évader de Louvain et s'estropia. Aucun changement dans le caractère ; il est resté présomptueux et a conservé tout son orgueil ; il est assez intelligent ; comme à Louvain, il se porte bien, il se promène beaucoup.

L... condamné à mort pour assassinat ayant le vol pour mobile. Ce détenu est resté hypocrite et orgueilleux ; il a conservé à Gand son caractère de Louvain ; rien non plus en lui ne s'est amélioré.

C... condamné à quinze ans de travaux forcés du chef d'incendie volontaire. Il fut transféré à Gand il y a un an pour motif de

santé ; c'était un hypocondriaque. L'état de sa santé a empiré à Gand. Il est beaucoup plus découragé qu'à Louvain, où il est resté cinq ans.

En voici deux autres, les derniers ; je ne peux les citer tous. Ils ont l'un et l'autre attenté à leur vie.

L'un condamné à mort pour assassinat est resté fort et robuste ; son teint est naturel ; il n'est demeuré à Louvain que quelque temps, et est à Gand depuis cinq ans. Oh ! me dit-il, que ne puis-je retourner à Louvain ! que je regrette d'avoir commis l'action qui m'a amené ici ; si j'avais pu connaître sa conséquence ! Il ne se plaint pas du régime auquel il est soumis ; mais il préférerait celui de Louvain et sa cellule.

L'autre P... condamné aux travaux forcés à perpétuité pour deux tentatives d'assassinat commis par vengeance. Il est resté à Louvain quatre ans ; il a attenté d'une manière odieuse à ses jours. P... avait toujours été sombre, et avait des idées de suicide depuis son entrée. Je crois bien qu'il les a conservées à Gand. Il a le teint livide et n'est pas guéri. Il regrette vivement sa tentative, comme aussi sa cellule.

J'en pourrais citer d'autres ; ce parricide, par exemple, qui lui aussi a conservé à Gand tous les défauts qu'il avait à Louvain et dont la santé n'est pas devenue meilleure, pas plus que le caractère moins hypocrite ni l'esprit plus vif.

Il y en a un autre encore, véritable philosophe. Il a passé dix ans à Louvain et se trouve depuis neuf ans à Gand ; Je ne l'ai pas connu dans la première de ces prisons. Il m'a déclaré qu'il ne voudrait jamais être mis en liberté ; qu'il ne pourrait jamais être mieux qu'en prison. Je dois avouer que je crois cette déclaration peu sincère. Son caractère est vif et même enjoué.

De tous les détenus que j'ai revus, pas un ne se rappelle son ancienne cellule de Louvain avec horreur ; dans le cœur du plus grand nombre, il reste un vif regret de ce changement, soit qu'ils y aient été forcés, soit qu'ils aient volontairement quittés Louvain ; elle ne leur inspire pas dans leurs souvenirs cette amertume que l'on croirait trouver chez l'homme qui, ayant passé dix ans dans la solitude, se retrouve dans la société de ses semblables.

Et je ne m'étonne pas que, lors de sa visite à la prison de Gand, M. Bailleul y ait rencontré un détenu qui avait fait

vingt-deux années de cellule à Louvain et qui les regrettait « en comparaison du régime mixte auquel il venait de commencer à être soumis. » (1)

Il est indéniable — et je ne saurais en faire un grief au personnel dont je ne puis assez louer le dévouement et la vigilance — que, malgré la surveillance si active qui est exercée à Gand, les détenus communiquent entre eux. Il est impossible d'empêcher toute communication.

Un détenu de Gand me demanda des nouvelles d'un de ses anciens co-détenus qui vient d'être, il y a un mois, transféré sur sa demande au pénitencier de Louvain. « Et B... l'avez-vous déjà revu à Louvain », me dit-il. Et comme je feignais d'ignorer son retour « je sais qu'il y est retourné, je le connaissais ici ; il m'a raconté pourquoi il était condamné et il se prétend innocent », ajouta-t-il. « Où pouviez-vous donc lui parler » ? lui demandai-je. « Mais à la cour », dit-il, d'un ton tout naturel. Je soupçonne qu'il avait envie de me charger de ses compliments pour son ancien compagnon. Cet ancien détenu de Gand, qui revint à Louvain, il y a quelque temps, je l'avais revu au pénitencier ; ce n'est pas un intéressant, car il est condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir tué l'enfant qu'il avait eu de sa propre fille. Et lui... !! aussi préfère mille fois la cellule à la communauté : il s'y trouve beaucoup mieux, m'a-t-il dit.

Un second exemple prouvant que les détenus communiquent entre eux, à Gand, et celui-ci est plus convaincant que le premier. Un de mes collègues du Comité m'a raconté qu'un détenu, transféré de Gand à Louvain, lui avait remis une lettre d'un pensionnaire de cette prison commune qui avait été antérieurement à Louvain. Inutile d'ajouter que mon collègue a immédiatement déchiré cette lettre devant le détenu, après lui avoir fait remarquer qu'il avait transgressé gravement le règlement.

L'on conçoit facilement quelle doit être la force de cette tentation. Se voir continuellement à visage découvert et ne pouvoir jamais échanger une parole, un signe, un geste. Parmi ces détenus, il y a des rusés qui, malgré la surveillance, parviennent à enfreindre la défense et à créer tout un système

(1) *Revue pénitentiaire*, 1894, page 1283.

de communication qui échappe et doit échapper à la vigilance du gardien, aussi active qu'elle puisse être.

Et puis, les complices se voient, nouvelle et presque irrésistible tentation ; les frères se retrouvent, séparés seulement par l'œil attentif du gardien. Quel supplice, quel martyre !

Enfin quelle action le patronage peut-il exercer sur ces détenus en commun ?

Pour être efficace, on ne peut contester que l'action du patronage doive être libre et s'exercer là où le détenu doit vivre, là où il doit souffrir. Est-il seulement praticable dans un atelier où quarante ou cinquante détenus épie la moindre parole ? Est-ce là que le condamné saura faire une confiance au visiteur et celui-ci pourra-t-il lui montrer cette confiance nécessaire, indispensable ou pour le ramener au bien ou pour l'aider à supporter ses souffrances ? Ses efforts seront impuissants, et ce qui est pire, le détenu sentira lui-même cette impuissance.

Et que l'on ne dise plus que la cellule tue ou hébète le condamné. L'expérience prouve le contraire. J'ai essayé de le démontrer en ce qui concerne le pénitencier de Louvain (1).

Elle me revient à l'esprit cette page que M. le Vicomte d'Haussonville consacre à la prison de Cherry-Hill — ouverte en 1829 — dans un remarquable et si attrayant ouvrage. L'illustre académicien montre ce vieil Allemand détenu à Cherry-Hill et dont Dickens fait en 1842 un portrait si pitoyable, qu'il appelle « une créature misérable et brisée, qui s'attachait aux vêtements de l'un des visiteurs — parmi lesquels se trouvait le célèbre romancier — en lui demandant si on ne ferait rien pour lui obtenir la remise du restant de sa peine ».

M. d'Haussonville continue : « cet infortuné en est arrivé aujourd'hui à sa cinquième condamnation subie dans le même pénitencier ; cette créature brisée est arrivée à l'âge de soixante-douze ans et paraît en fort bonne santé ». Et il ajoute avec infiniment d'esprit : « C'est Dickens qui est mort ; du prisonnier et du visiteur, c'est le visiteur qui a quitté la vie le premier » (2).

Le régime commun ne peut se comprendre qu'à l'égard des condamnés pour lesquels tout espoir de rédemption doit être abandonné ; pour ceux — et ils sont rares — que l'on sait

(1) *Revue pénitentiaire*, 1895 pages 205 et 795.

(2) *A travers les États-Unis*. X. pages 237 et 238.

destinés à finir leurs jours en détention, faute d'amendement.

Et cette question est un des problèmes les plus difficiles à résoudre et dont on ne peut donner la solution qu'en tremblant, quand on réfléchit aux conséquences qu'elle peut entraîner pour la société ou pour le condamné ; car, si renvoyer un condamné non amendé dans la société est un crime, il peut être parfois peu équitable de le conserver en détention, alors que l'on est certain de son amendement.

Le régime commun ne se comprend même pas pour ceux qui, par suite d'une cause ou d'une autre, ont le sens moral oblitéré ou dégénéré. La communauté pour ceux-ci ajoute à leurs souffrances à cause des désirs qu'ils doivent constamment réprimer ou dont l'accomplissement le serait par voie d'autorité.

N'oublions pas que les causes de crime sont multiples et de natures diverses et qu'il est essentiellement dangereux de réunir, même dans le milieu le mieux approprié, ceux qui ont été assez faibles ou assez pervers pour ne pas savoir se soustraire à ces causes.

Dans les prisons communes, on fera des détenus, peut-être, des moutons dociles qui, sous la conduite du berger vigilant et intelligent, feront et referont chaque jour la même promenade pour aller paître dans les mêmes prairies. Mais, on n'élèvera jamais leur âme, au point de se rendre compte par eux-mêmes de l'énormité de leur crime et du trouble qu'ils ont jeté dans la société.

Il serait présomptueux d'affirmer que la cellule conduira certainement et toujours le condamné au repentir et à l'amendement, mais elle sera le seul moyen pour l'amener au but que l'on poursuit par la condamnation.

Je disais que les causes de crime sont nombreuses et de natures diverses.

Hélas ! il semble qu'elles augmentent chaque jour.

Et sans vouloir ici parler de ces causes que certains croient trouver dans l'hérédité, qui nient absolument la volonté et le libre arbitre, qui veulent trouver dans chaque criminel un individu ayant subi une force impulsive à laquelle il n'a pu résister, qui prétendent que la faute n'est pas imputable à une certaine catégorie de criminels, que de causes de crimes ne rencontrons-nous pas encore ?

L'alcoolisme, dont les effets sont effrayants ; l'immoralité, sans cesse grandissante dans toutes les classes de la société ; l'absence du frein religieux, frein dont on mine l'influence si salubre et d'autant plus nécessaire dans ces jours troublés, que rien, sans lui, ne peut retenir les passions déchaînées et que seule la religion peut contenir, la religion qui est « le premier effort de l'homme pour se dépasser lui-même, pour franchir l'horizon borné du monde visible » comme le dit si bien M. Alfred Fouillée (1).

Et combien d'autres encore : le désir immodéré des jouissances et des richesses ; le manque absolu du respect de l'autorité ; la presse qui sème chaque jour à profusion le grain dont doit sortir dans une terre hélas ! préparée pour le recevoir, tous les vices, comme tous les maux. Le gouvernement, dit si justement M. Léon Lallemand, dans son *Histoire des Enfants abandonnés et délaissés*, « doit empêcher ces publications éhontées : journaux, romans dont nous sommes inondés et qui portent la dépravation jusqu'au sein des plus petites bourgades ; il doit arrêter cette propagande antireligieuse enlevant à l'âme la meilleure sauvegarde contre l'entraînement des passions » (2).

Ajoutons à ces causes, la misère. Et si M. Hector Denis a pu dire qu' « on ne peut évidemment rattacher à l'influence du milieu économique toutes les variations de la criminalité » (3), il est incontestable que la misère conduit bien des âmes au crime ; âmes faibles, sans doute, peu préparées à la lutte, soit, mais pour lesquelles l'impérieux besoin a été le chemin vers la criminalité.

Une chose m'a frappé à la maison de Gand, c'est l'attitude des condamnés correctionnels à trois et à six mois de détention que comprennent les première et deuxième sections.

Je n'ai pas vu peintes sur leurs visages, cette angoisse, cette amertume que j'ai presque toujours trouvées sur la figure des détenus de nos maisons d'arrêt cellulaires. Je n'ai pas remarqué en eux cette impression morale que j'ai presque chaque fois reconnue chez les détenus entrant dans la cellule et ayant cependant la certitude de n'y demeurer que quelques mois.

(1) *La psychologie des peuples et l'anthropologie*. REVUE DES DEUX MONDES, 15 mars 1895, page 383.

(2) *Conclusions*. Chap. I. page 650.

(3) *Actes du 3^e congrès d'anthropologie criminelle*, page 370.

Est-elle d'ailleurs étonnante cette impression de tristesse et d'épouvante ? Peut-on transplanter sans secousse dans une serre, une plante ayant grandi en plein air et ayant jeté déjà de puissantes racines dans un sol fertile ?

A la prison de Gand, ils sont comme dans un atelier, — très bien tenu, il est vrai — à leur aise, sans gêne comme sans souci, vite habitués au genre de vie auquel ils se savent soumis pour quelque temps.

Dans la cellule, au contraire, ils se retrouvent eux-mêmes ; leur première impression est affreuse ; ils comprennent l'horreur de leur situation, le tourment de la solitude et se mettent, sans s'en rendre compte, à réfléchir sur ce qui les a amené en prison.

C'est la première étape vers le repentir, vers l'amendement.

Et ce point a sa grande importance par rapport à la récidive. Il est certain que l'expiation d'un premier délit accomplie en cellule aura un effet bien plus considérable sur l'âme du délinquant que si elle est faite en commun. Il se souviendra de cette première impression ressentie à son entrée en cellule, et cette pensée empêchera souvent une nouvelle chute.

Pour les délits qui ne jettent pas un trouble profond dans la société, il y a lieu, semble-t-il, de demander au mode d'expiation tout ce qu'il peut donner. Dans ce cas, l'aggravation dans le mode de faire subir la peine est un moyen d'empêcher la récidive et d'empêcher aussi que le délit ne devienne une habitude de l'oisiveté, de l'usage immodéré de l'alcool ou de l'intempérance de toute nature.

Si la solitude était complète, le but de la cellule ne serait pas atteint et ne pourrait l'être, c'est pourquoi il faut imposer le travail et soutenir le détenu par de fréquentes visites.

A l'origine ces deux éléments manquaient.

On croyait qu'il était préférable d'abandonner le condamné uniquement à lui-même, à ses réflexions, comme à ses remords, on le laissait sans travail ; on éloignait de lui la vue et les conseils de ses semblables qui pouvaient réveiller en lui la pensée qu'il appartenait encore au monde des vivants, on le privait des visites.

L'absence de ces deux correctifs nécessaires au système cellulaire le rendit vicieux et le fit aboutir à des résultats inefficaces, quelquefois pernicieux.

Tel était à l'origine le système des prisons des États-Unis d'Amérique, et tels étaient aussi les principes qui avaient inspiré les créateurs du pénitencier de Walmetsstreet à Philadelphie et qui donnèrent naissance aux prisons d'Auburn, de Pittsburg et de Cherry-Hill, et de celles de nombreux États.

Les Américains s'aperçurent bientôt des déplorables effets du système, et bientôt aussi, ils surent y porter remède.

On trouva alors le système dit d'Auburn, parce que c'est dans cette prison que fut établi le travail en commun pendant le jour et l'isolement pendant la nuit.

A Cherry-Hill on établit l'isolement complet pendant le jour et pendant la nuit, mais avec le travail, en cellule, pendant le jour. (1)

Le système pratiqué à Gand correspond à celui d'Auburn, et celui pratiqué à Louvain à celui de Cherry-Hill. L'un et l'autre ont reçu de nombreux perfectionnements.

Aujourd'hui on impose le travail, et les visites en cellule font partie de tout système cellulaire bien organisé.

Le travail fait pour ainsi dire aimer la cellule par le détenu, il s'y trouve chez lui, entouré des ses outils et du fruit de son ouvrage. Il est aussi un puissant dérivatif à ses pensées. Si le détenu doit réfléchir, il ne doit pas faire que cela ; le travail sera sa distraction. Il sera de plus, pour lui, l'espoir sinon la certitude de se trouver, du moins pendant les premiers temps de sa libération, à l'abri du besoin, par le pécule qu'il amassera.

Si la vue de ses semblables doit lui être interdite, il doit pouvoir voir ceux qui sont appelés à le régénérer.

M. Stevens dit très justement en s'exprimant ainsi : « les détenus sont séparés des semblables en mal et mis en contact fréquent avec le personnel chargé de les moraliser par des conseils salutaires et de bons exemples » (2).

J'aime à croire que l'auteur éminent de ces lignes ajouterait aujourd'hui, au nombre des visites nécessaires aux détenus, celles des membres des Comités de Patronage. Son esprit droit et élevé aura reconnu l'utilité de nos institutions en tant que visitant les détenus. Il dira avec nous que les détenus doivent

(1) Voir sur les prisons des États-Unis le remarquable ouvrage de MM. de BEAUMONT et de TOCQUEVILLE : *Système pénitentiaire aux États-Unis*.

(2) *Revue pénitentiaire*, février 1889.

être mis en « contact fréquent » avec ceux-là qui entrent dans leur cellule pour consoler le reclus et le fortifier, et leur apportant une parole d'encouragement et de paix font taire en eux ou l'excès de leurs remords ou la violence de leur ressentiment.

Peut-on, en effet, imaginer un consolateur, attendant la fin de la peine d'un malheureux pour venir lui dire : vous avez souffert pendant cinq, dix ou quinze ans ; j'étais là, à la porte de votre demeure, d'où vous ne pouviez sortir, attendant l'occasion de vous consoler, de vous aider ; aujourd'hui, vos peines sont passées, vos chagrins, vos inquiétudes ont cessé, me voici...?

Qui peut soutenir que pour les criminels d'occasion la cellule n'est pas l'unique moyen de s'amender. La solitude tempérée par un travail régulier et par les visites reconfortantes est la seule occasion qu'ils auront de réfléchir.

Et pour les criminels d'habitude auxquels quand ils quittent le pénitencier, on est tenté de dire « au revoir » la cellule ne sera-t-elle le moyen si nécessaire de les tenir éloignés de la communauté de leurs « semblables en mal ».

Et pour ces détenus dangereux que l'on voit même attenter aux jours de leur gardien ou de leurs co-détenus ? Pour eux la cellule sera un moyen préventif certain et surtout dans un pays comme le nôtre où la peine de mort n'est plus qu'un souvenir de la pratique judiciaire, chose que les condamnés connaissent.

Et pour le condamné qualifié d'incorrigible, « cette menace incessante contre la société » qu'il faut cependant, sa peine expiée, rendre à la liberté, aurait-on pu inventer un abri plus sûr que la cellule ?

Que fait-on de l'aliéné ? on le colloque dans une maison de santé, où on le laisse seul — pas à ses méditations celui là. A-t-on jamais pensé le mettre en société d'autres malheureux, et son mal est cependant incurable. Je parle naturellement des aliénés dangereux — les criminels incorrigibles le sont aussi pour la société.

Et celui qui en criminalité reçoit ce nom qui glace, en même temps qu'il désespère, d'incorrigible, on le laisse dans la société d'individus aussi pervers que lui ? Non, n'est-ce pas ? Il lui faut la cellule où l'on pourra encore tenter, et là seulement avec quelque espoir, de le guérir, de le sauver.

On fait encore au régime cellulaire le reproche de frapper

uniformément tous les caractères, tous les tempéraments comme aussi tous les crimes.

Cette objection est spécieuse.

Sans vouloir l'examiner, je me demande s'il y a une différence dans le crime ou le délit d'après l'individu qui le commet.

Oui, évidemment, plus l'homme est placé haut dans l'échelle sociale, plus le crime qu'il commet est grand, puisqu'il pouvait plus facilement se rendre compte de sa gravité et l'éviter ; plus son caractère sera grand, plus sa faute sera perverse ; plus son éducation aura été soignée, plus sa chute pourra lui être reprochée.

Mais peut-il s'en suivre que le meurtre, l'assassinat, le viol, le vol doivent être punis différemment d'après le caractère de l'agent?

Il y a dans le code pénal la faculté pour les juges d'appliquer les circonstances atténuantes ou aggravantes qui peuvent ou aggraver ou diminuer la peine, mais la peine seulement.

La cellule sera certes plus dure pour celui dont le besoin ou l'habitude de se trouver avec ses semblables sont plus grands. N'en n'a-t-il pas moins commis un crime ou un délit que le malheureux abandonné peut-être dès son bas âge à lui même, à ses penchants, à ses vices et n'ayant jamais reçu que les exemples les plus pernicieux.

Faut-il augmenter ou diminuer la rigueur de la peine pour l'un ou pour l'autre. Non ; le régime doit être le même pour tous, parce qu'il doit les amender, les corriger l'un et l'autre.

MM. de Beaumont et de Tocqueville disaient en énumérant les avantages d'un projet de réforme en matière pénitentiaire voté par le conseil général d'Indre et Loire, qui supprimait la pistole : « Il est inique que le criminel riche soit mieux dans la prison que le criminel pauvre. S'il y avait une distinction à établir, le pauvre pour lequel sa misère est une circonstance atténuante, devrait être traité avec plus d'indulgence que le riche » (1).

Il y a des condamnés qui n'ont pas besoin de la cellule, comme ils n'auraient besoin d'aucun régime, pour s'amender : ils le sont pour ainsi dire au moment où le crime est accompli.

(1) *Système pénitentiaire aux États-Unis*. Introduction à la 2^e édition, note 2, page 71.

S'ensuit-il qu'il ne faille pas les punir ? C'est la colère, la jalousie, la vengeance ou tel autre sentiment qu'il faut réprimer en eux, et, pour ceux là, la cellule est le moyen unique dont la société peut disposer.

Ce qui est incontestable, c'est que certain condamné sera plus qu'un autre sensible aux visites ; qu'il en comprendra mieux l'utilité ou le charme ; le visiteur pourra l'entretenir de choses qui lui sont plus familières ou mieux connues.

Mais le crime reste crime, le délit reste délit pour quiconque le commet, et la société doit en demander compte à son auteur quel qu'il soit et de la même manière.

Que je suis loin de mon sujet. Je m'étais proposé de montrer au lecteur quelques types de la prison de force de Gand, et je me suis égaré dans une foule de considérations. J'ai parlé du régime cellulaire, du régime commun, des causes de crime et si je reviens à mon but, bien simple et bien borné, je m'aperçois que c'est pour conclure sur le résultat de ma visite à cette prison.

Je conclus donc.

De tous les détenus que j'ai revus à la prison de Gand et que j'avais connus à celle de Louvain, aucun n'est changé à son avantage ou physique ou moral. Tels qu'ils étaient au pénitencier de Louvain, tels on les retrouve à la maison de force de Gand. Le teint des uns a conservé toute sa lividité, le caractère des autres toute sa tristesse et toute son acrimonie : les uns ont gardé leur nature emportée et colérique, les autres leur nature sombre et ombrageuse. Leur esprit n'est ni plus vif, ni plus enjoué ; l'état de leur santé ne s'est pas amélioré, pour quelques uns il a même empiré. Plusieurs manifestent hautement leurs regrets pour leur ancienne petite cellule où ils voudraient rentrer.

Aucun ne se souvient de sa cellule de Louvain comme d'un lieu attristé par de cuisantes douleurs, dont le souvenir est resté gravé dans l'âme ; dans leur rêve de liberté, aucun ne la revoit ni à travers des sanglots furieux, ni même à travers des soupirs...

GEORGES GUELTON.

Décembre 1895.

EN DÉsir

(Suite).

« Aimer, à cœur perdu, sans désir de retour.... »

» Oh ! l'infinie douceur de ces mariages d'amour dont le rêve est de devenir meilleurs par l'amour qui lie à jamais, pour l'amour qui seul demeure... C'est là mon désir, mon suprême désir. Je rêve et j'attends comme Elsa sûre de la venue de Lohengrin ; je rêve une volonté meilleure que la mienne et faisant la mienne meilleure, je rêve un cœur ayant plus souffert et faisant le mien plus calme et plus résigné, je rêve une âme ayant plus de foi et faisant mon âme plus humble et plus douce... dois-je rêver toujours ?... »

* * *

« Mon désir d'hier me fait peur aujourd'hui ; une vie pareille ne sera-t-elle pas une vie de constant sacrifice ? Comment ai-je pu la rêver, moi qui ne sens aucune force en moi-même ? »

* * *

« Encore un regret, encore un désir, si triste et d'avance imprégné de toute l'angoisse de son impuissance.... »

» Le passé revit sans cesse en moi, et j'en regrette tant de choses, et je le désire, oh ! je le désire plus que tout, avec toutes ses tristesses surtout pour les atténuer.

» Je me souviens de ces dernières années ensemble, si angoissantes à cause de la ruine... J'étais jalouse des soucis qui me semblaient dominer notre affection, et mon humeur s'en ressentait souvent... Que de choses je voudrais revoir, que d'heures je voudrais revivre pour les faire meilleures, que je voudrais revoir mamère, cela surtout, les revoir... je leur prouverais maintenant que je les aime, jamais comme ils m'ont aimée, il n'est pas possible d'égaliser un tel amour, un tel abandon de soi-

même... Les revoir ensemble, heureux par moi qui fut pour eux une cause de tristesse... Alors déjà j'étais triste toujours de ma solitude d'âme où je ne savais pas accueillir leur amour, et je n'ai pas cessé de souffrir... S'ils revenaient, comme nous serions heureux ensemble... »

* * *

« Je voudrais pourtant jouir de moi-même et je ne le sais pas... Ma vie est semblable au sommeil où toutes nos facultés sont assoupies. Je me sens parfois aussi forte qu'inutile, et la tristesse d'être inutile anéantit la jouissance d'être fort. Je ne suis pas à l'aise dans ma vie.

» Qui sait ? Peut-être même auprès d'hommes éminents par leur intelligence et leur énergie, n'arriverai-je pas à trouver ce qui pourrait me faire jouir de moi-même, car les hommes ne savent pas se comprendre les uns les autres, et ce qui fut pour eux le soleil de leur existence demeurerait peut-être à jamais pour moi dans le néant, malgré leurs efforts et les miens pour créer en moi une vie semblable à leurs vies.

* * *

» Je voudrais que quelqu'un pût m'imposer une direction de vie, au point que je ne puisse pas agir autrement ; je sens que je n'ai pas la force d'agir par moi seule ; je ne suis pas de celles qui font leur vie, mais de celles qui la subissent ; si de nouvelles peines m'atteignaient, je serais simplement une résignée, et j'envie celles qui savent lutter. Je voudrais sentir assez de force en moi pour, malgré ma solitude, développer chaque jour mon corps, mon esprit, ma volonté, sans jamais me dire : A quoi bon ? — Il me semble que, même seule ici, je pourrais n'être pas inutile, mais je ne puis me décider à associer mon âme aux âmes qui m'entourent. Nous avons eu trop longtemps de la fortune et un bien-être assuré ; c'est cela, sans doute, qui m'a faite incapable de me donner à moi-même un but à atteindre, coûte que coûte, cela et l'éducation que l'on nous donne maintenant qui ne nous prépare guère qu'à la résignation, non à la lutte pour la vie.

» La vie, après tout, ce n'est pas l'acceptation des événements, c'est le développement, obligatoire pour chacun, de ses facultés physiques, intellectuelles et morales ; nous devons à nous-

mêmes de vivre dans la plénitude de toutes nos facultés, et cela dépend uniquement de nous. Si chacun le savait et le croyait, si chacun pratiquait tout ce que cette croyance impose, la société ne posséderait-elle pas le bonheur par la santé, l'intelligence, l'énergie et l'amour des autres?... Le malheur, c'est que la plupart sont incapables comme moi de se donner un but, de vouloir l'atteindre à tout prix. Nous ne savons même pas nous intéresser à nous-mêmes, comme si nous méprisions notre être sans le connaître, comme si notre destinée nous était indifférente.

» J'envie ceux qui n'ont dans la vie qu'à suivre une impulsion ; ils ne perdent pas leur temps à chercher leur voie, et si leur vie n'est qu'une erreur, ils n'en sont pas responsables. Mais pourquoi envier ceux qui n'ont jamais pu exister... »

IX

A diverses reprises cependant le milieu où Anne Morère avait été amenée sembla devoir influencer sur sa vie intérieure : ainsi sa tante ayant été appelée auprès d'une vieille femme qui se mourait, elle l'accompagna et fut hantée bien des jours par le spectacle de cette agonie. Elle sentit une grande pitié pour ces pauvres qui ne redoutent pas la mort parce qu'elle a pour eux l'attrait d'un long repos après un dur travail ; elle comprenait l'apparente indifférence qui faisait demander à voix haute auprès de la mourante : « Est-ce qu'elle est morte ? » et qui venait de l'habitude de considérer la mort sous cet aspect de béatitude ne pouvant inspirer de révolte... Mais cette pitié ne la rapprocha point des pauvres parce que ses habitudes de vie extérieure et de vie intérieure avaient produit entre son âme et leurs âmes une séparation, et la pitié seule ne pouvait la faire disparaître.

L'affaiblissement de sa volonté, l'accablement auquel elle venait de s'abandonner longuement, avaient anéanti pour Anne le charme des premiers jours de ce très doux printemps. Mais son âme participait trop à la vie des choses pour n'être pas bientôt reprise par leur contemplation. M^{lle} Barrel qui s'inquiétait de voir sa nièce un peu pâlie par l'hiver triste, l'attira peu à peu vers les bois qui l'avaient charmée aux derniers jours d'automne, et comme la nature, Anne se sentit bientôt transformée.

Aux timides fleurs de mars avait succédé la merveilleuse floraison d'avril qui transfigure la terre jusqu'alors attristée. Les routes étaient bordées d'arbres fleuris blancs et roses ; les haies de coudrier, de bois-gentil, d'aubépine et de buis se fleurissaient encore d'orobes, d'anémones et de violettes parfumées ; le ruisseau qui passait entre des peupliers et des saules semblait s'être fait une route odorante au milieu des populages, des oxalides et des myosotis aux éclatantes couleurs jaunes, blanches et bleues. Les prés et les bois, d'un adorable vert tendre, étaient parsemés d'orchis rosés, de blanches cardamines, de renoncules jaune vif, de violettes, de pervenches, d'hépatiques et de scilles qui formaient de ci de là comme un tapis d'un bleu très doux. Les heures roses du soir étaient exquisés lorsque le ciel très pâle s'ornait de quelques étoiles. Orion à peine marqué, Sirius et Jupiter comme deux points brillants et de ci, de là, un point d'or presque invisible. La nature avait de nouveau ressaisi l'âme d'Anne qui errait comme autrefois de longues heures et rapportait sans cesse des gerbes de fleurs délicates par leurs nuances et leurs formes. « Un jour aussi, pensait-elle, je verrai ma vie se fleurir et se parfumer ; peut-être ce jour n'est-il pas éloigné où la joie doit venir en moi comme elle est autour de moi, où la lumière éclairera mon avenir de ces rayons heureux qu'elle prodigue à ces paysages habités maintenant par la jeunesse et la grâce. Il fallait que la lumière devînt plus éclatante et plus chaude pour que ces fleurs pussent éclore et répandre leurs parfums qui, portés par le faible vent, nous frôlent comme des caresses rêvées. D'où me viendra cette lumière ? J'ai senti quelques instants, la nuit de Noël, la douceur de s'aimer les uns les autres, mais depuis je n'ai plus éprouvé cette impression que j'ai vainement recherchée aux offices, le seul instant où la foule pense ; d'ailleurs elle ne pourrait être constante et je voudrais vivre toujours dans la douceur de l'union par l'amour. »

X.

Une autre influence allait agir sur Anne. Des religieux possédaient près des Charmeuses un ermitage habité par un Père et deux Frères ; or, depuis ce printemps, on y avait envoyé le Père André qui revenait d'Afrique où sa santé avait été très

affaiblie, et l'on comptait sur l'air des montagnes pour le rétablir. Anne l'avait par hasard rencontré et, reconnaissant en lui un ami de son père, elle lui avait déjà fait quelques visites seule ou avec M^{lle} Barrel qui avait été très heureuse aussi de trouver en lui un prêtre bien supérieur à leur bon curé.

Le Père André vint les voir à son tour dans leur solitude des Charmeuses. Anne, qui trouvait sa conversation intéressante et rare, l'accompagna de quelques pas au delà du jardin :

— D'où vient, lui dit-elle en continuant à parler des paysans qui venaient de faire le sujet de leur causerie, que presque tous sont contents de leur sort ?

— C'est qu'ils ne procèdent pas par comparaison, ils ne se disent pas : mon voisin a ceci, comment pourrai-je l'avoir?... mais : j'ai ceci, comment pourrai-je en tirer le meilleur parti possible ?

— Il en est qui ne possèdent rien.

— Ils ont leurs forces et ils comptent sur elles pour posséder un jour ; ils ont l'amour de la terre, et leur âpreté au gain n'a qu'elle seule pour but.

— Ne pensez-vous pas que cet amour est légitime, même nécessaire ?

— Oui, il est nécessaire que la terre soit aimée pour qu'elle produise le maximum de biens qu'elle peut donner à l'homme ; malheureusement, à cette heure, le découragement se mêle à cet amour. Il ont vu des hommes produire davantage avec des ressources qu'ils jugent moindres ; le mal de la comparaison s'infiltré déjà parmi eux, et, vous le savez, c'est une chose séduisante, absurde et dangereuse.

— Ils n'ont pas besoin de ce mal nouveau et de la peine qu'il fait naître ; déjà la vie leur est si dure.

— Il suffit d'être pour souffrir et c'est notre rôle à nous, prêtres, de faire comprendre à tous que la souffrance est humaine est qu'elle est bienfaisante.

— Bienfaisante ! L'amour n'est-il pas la seule chose bienfaisante qui soit au monde ?

— Vous savez comment se forme une source, cette chose si bonne à la plus infime créature comme à la plus grande ? Il faut de longs temps de pluie et de neige. Ainsi, pour créer en nous cette source d'amour qui nous manque, et dont les eaux feront à notre âme la brèche nécessaire par laquelle elle pourra

sortir enfin d'elle-même où elle languit sans force et sans joie, il faut traverser de longs temps d'épreuves.

— On n'arrive donc à l'amour que par la souffrance ?

— Oui, par la douleur et le sacrifice. L'amour humain est essentiellement souffrant, la joie n'est qu'au-delà de la souffrance.

— Mais la souffrance vient du mal. Le mal est donc nécessaire ?

— Si du mal ne pouvait pas naître le bien, après sa chute Dieu, sans doute, aurait supprimé l'homme de la création. Le mal a pour cause la connaissance qui détruisit l'union entre les hommes, cette union qui devait leur faire accomplir naturellement ce commandement incompréhensible au plus grand nombre : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Se connaître soi-même, c'est posséder la science du bien et du mal, c'est se distinguer, se séparer, rompre l'union qui devait laisser notre âme ouverte à l'amour, et les prédestinés sont ceux qui poursuivent ce rêve d'union en Dieu, seul lien possible parce qu'il est l'amour.

— Ne rien posséder, pas même son âme, puisqu'on ne doit pas la distinguer des autres âmes, est-ce donc le but suprême ?

— Non, le but c'est de posséder l'amour et dans l'amour soi-même et tous les biens. Et vous savez ce que j'entends, par l'amour : c'est le germe de toute vie, c'est la raison d'être de toute créature, c'est leur principe et leur fin dont tout amour terrestre n'est qu'une imparfaite image, incapable de réaliser l'union absolue que l'amour divin, l'amour qui est Dieu même, peut seul accomplir éternellement. C'est par le mal et la souffrance que nous comprenons et désirons cette union où notre âme doit se perdre ; ils nous font voir clairement notre solitude et le désordre qui est en nous. Rétablir les liens brisés qui font l'humanité et chaque âme divisées contre elles-mêmes, ce serait nous rendre la joie de l'amour. Oh ! cette union qui rend possible notre admirable dogme de la communion des saints, l'universaliser est le seul rêve, et mourir pour sa réalisation est bien la suprême joie..... »

Son regard extasié voyait au-delà de ce monde limité, et son âme frémissait de joie à la pensée de cette universelle union, accomplissant un jour la conception du Créateur.

XI.

De plus en plus la terre était vivante par l'union de ses germes avec une lumière plus ardente, et les âmes que l'hiver mélancolise accueillaienent joyeusement la grâce de ce printemps fleuri aux clartés chaudes et bienfaisantes.

Les Houlquières étaient habitées depuis quelques jours ; au commencement de mai, M^{lle} Rainefort et son frère vinrent aux Charmeuses où leur visite fut reçue avec le plaisir que la rupture d'une involontaire solitude fait toujours éprouver. Le soleil entraît gaiement par les portes-fenêtres ouvertes pour l'accueillir, mais comme l'air était cependant encore un peu froid, ayant passé sur des cimes neigeuses, un feu clair aux flammes brillantes complétait l'impression de bien-être éprouvée sur le seuil de ce petit salon.

M^{lle} Madeleine et M^{lle} Françoise, dont l'amitié était née de l'habitude plus que de la sympathie, causaient avec une vive animation et manifestaient un extrême contentement de la récente encyclique de Léon XIII sur les devoirs des catholiques français envers le gouvernement.

— Le respect, disait M^{lle} Françoise, ne se permet ni de louer, ni de blâmer ; mais vraiment, devant les blâmes que certains journaux se permettent, on ne peut s'empêcher de louer énergiquement le Saint-Père.

— En effet, répondit M^{lle} Madeleine, les catholiques auront beau jeu maintenant dans les élections puisqu'on ne pourra plus leur reprocher de faire de l'opposition à la République. J'espère qu'un grand nombre d'entre eux arrivera prochainement à la Chambre, et je disais cet automne à Jean qu'il devrait bien préparer son élection.

— Sans doute, mais je vous en prie, ma chère amie, prêchez-lui le mariage avant la députation, il a déjà trente-deux ans et je ne puis le décider à se marier. »

M^{lle} Françoise dit ces mots de manière à ne pouvoir être entendue d'Anne et de Jean qui regardaient des photographies de paysages du Texas au sujet desquelles Anne donnait à Jean quelques explications ; comme les personnes qui vivent beaucoup en elles-mêmes, elle y mêlait de brèves réflexions qu'on eût aimé à entendre développer, mais elle s'arrêtait court au moment où l'on espérait quelque aperçu intéressant et original ; Jean la

regardait alors un peu surpris et sa physionomie exprimait un regret qu'Anne comprit, car elle s'efforçait de parler plus longuement, lorsque M^{lle} Madeleine proposa à son amie de visiter la maison.

— Vous venez avec nous, Anne ? dit M^{lle} Françoise.

— Non, si vous le voulez bien, j'irai au jardin avec Jean pour lui demander son avis sur une plantation de poiriers que nous avons l'intention de faire.

M^{lle} Françoise pensa qu'Anne avait pris goût à son tête-à-tête avec Jean et qu'elle ne se souciait pas de le voir rompre si vite ; elle en fut mécontente, mais comme elle craignit de le manifester, elle ne dit rien et suivit M^{lle} Madeleine.

Anne se couvrit pour sortir d'un grand châle blanc ; un vent léger emportait doucement une multitude de pétales de fleurs qui semblaient une neige odorante et dorée par le soleil. L'avis demandé fut donné très vite ; Jean conseilla une exposition au midi, dont la terre était cependant un peu fraîche à cause du ruisseau passant à quelques mètres.

— Nous choisissons pour les plantes le lieu qui leur conviendra le mieux, et amènera leur complet développement, pourquoi ne pouvons-nous choisir aussi pour nous le lieu de notre existence ?

— Peut-être sommes-nous comme ces plantes, répondit Jean, incapables de savoir ce qui nous convient ?

— En ce cas notre vie devrait être uniquement passive, non active. Nous devrions admettre que tout ce qui arrive est bien et que nous n'avons rien à faire qu'à regarder passer les événements comme les plantes regardent couler l'eau.

— Elles ne se contentent pas de la voir couler, elles en profitent.

— Oui, et si l'eau manque elles meurent ; ainsi pour nous l'absence de tout événement nous atrophie.... Si vous saviez comme j'ai désiré partir ! J'ai cru que cet hiver ne finirait jamais. S'est-on amusé à C. ?

— Le carnaval a été assez gai. »

Jean allait ajouter que le dernier carnaval amusant avait été celui où Anne, qui allait dans le monde pour la première fois, avait montré un entrain si grand ; l'idée des changements survenus depuis cette époque l'arrêta. Anne le comprit et dit :

— Je ne regrette pas les bals et les soirées, d'ailleurs je ne

sais même plus ce que je regrette et ce que je désire. Vous savez que le rêve de ma tante serait de vous voir député ?

— Je ne puis pas l'être. Je suis resté aux Houlquières jusqu'à vingt ans, et depuis ma vie n'a pas été assez mêlée à celle des hommes de mon temps pour que je puisse entrer dans le monde politique.

Anne pensa que M^{lle} Françoise s'était trompée en voulant trop s'occuper de son frère, en lui faisant donner une éducation spéciale qui avait fait naître en lui une extrême défiance de lui-même ; elle fut même injuste car elle ne se dit pas que la santé très délicate de son jeune frère avait demandé bien des années de soins et une véritable abnégation de la part de M^{lle} Françoise.

L'enfance de Jean s'était tristement passée dans une complète absence d'amour maternel ; la femme qui l'avait nourri et qui l'aimait passionnément n'avait pu demeurer longtemps aux Houlquières, et Françoise Rainefort, chez qui de bonne heure la volonté avait été très développée, manquait de tendresse et de sensibilité. La joie est le lait des âmes naissantes, un lait nécessaire, car les enfances heureuses font les vieillesse paisibles. Cette joie, nul n'avait su la faire goûter à Jean dans son enfance ; son père était un homme froid et sévère qui crut avoir fait tout ce qu'il devait en choisissant avec soin ses domestiques et les maîtres de ses enfants. Il ne comprit jamais bien la petite âme de ce fils qui lui ressemblait si peu et qui, ne découvrant point d'âme tendre parmi ceux qui l'entouraient, prit l'habitude de se renfermer en lui-même et de garder pour lui seul toutes ses impressions. Deux de ses impressions d'enfance furent particulièrement intenses et le firent ce qu'il était maintenant : un profond sentiment de la nature qui lui avait semblé jadis une personne vivante, le comprenant et l'aimant comme il la comprenait et l'aimait ; et une étrange peur de vivre et de mourir qui venait de paroles dites près de lui sans prudence et qui étaient demeurées en lui, affaiblissant tous ses désirs : « Cet enfant ne vivra pas, il ressemble trop à sa mère. » Sans cesse il entendait cette phrase ; arrivé à l'âge d'homme, il commença à espérer qu'il était comme les autres, mais ayant été reconnu incapable de supporter les fatigues du service militaire, et ayant remarqué le hochement de tête du médecin qui semblait dire aussi : « Ce jeune homme ne vivra pas longtemps »,

il fut repris du même dégoût de vivre. Sa sœur ne sut pas alors l'intéresser à sa fortune, elle tenait trop à en continuer l'administration pour être capable de la lui confier sans un contrôle constant. Ses qualités personnelles et sa fortune l'avaient fait naturellement beaucoup rechercher dans le monde, mais il paraissait n'avoir jamais remarqué personne. C'était le grand souci de M^{lle} Françoise qui n'avait jamais deviné que l'avenir n'existait pas pour Jean et qui désirait avec ardeur pour lui un brillant mariage. Il avait connu Anne toute petite, puis la carrière de M. Morère les avait séparés pour les rapprocher plus tard, mais à ce moment-là, Jean voyageait beaucoup avec un de ses amis et ne demeurait jamais longtemps à C. ou aux Houlquières.

XII.

Les heures passent vite lorsqu'on a sur l'avenir une perspective de journées heureuses, Anne avait senti l'harmonie qui existait entre la pensée de Jean et la sienne, le souvenir lui en revenait fréquemment et elle se réjouissait de pouvoir causer quelquefois avec lui. Les hôtes de Houlquières et des Charmeuses se voyaient souvent.

Les Houlquières, à cinq ou six kilomètres des Charmeuses, étaient une vieille tour carrée, énorme, bâtie sur un rocher qui dominait la plaine, le milieu de cette tour était un hall très grand, il reliait les appartements qui existaient seulement de deux côtés. Anne aimait beaucoup cette vieille tour massive, aux fenêtres ogivales, dont elle avait autrefois entendu raconter toutes les légendes et qui appartenait aux Rainefort depuis bientôt trois siècles ; elle en connaissait tous les coins pour les avoir découverts jadis dans les parties de cache-cache où Jean se faisait presque toujours son guide. Ce fut donc pour elle un très grand plaisir de reprendre avec les hôtes des Houlquières l'intimité d'autrefois.

Anne s'aperçut bientôt de l'inquiétude éprouvée par M^{lle} Rainefort à cause d'elle, c'est pourquoi elle dit un jour vivement à sa tante en revenant des Houlquières :

— Je vous en prie, ma tante, dites à M^{lle} Françoise que nous désirons toutes deux un riche mariage pour Jean ; nous savons bien qu'il a besoin d'une belle dot en argent comptant pour mettre ses terres en pleine valeur. J'espère qu'après cela elle ne

m'honorera plus de ces regards inquisiteurs ; sa surveillance m'ennuie, est-ce ma faute à moi si Jean et moi nous aimons le même genre de conversation ?

Il arrivait souvent en effet qu'Anne et Jean s'absorbent ensemble dans de longues recherches philosophiques ; le grand hall des Houlières se prêtait à leur intimité en leur permettant de s'éloigner un peu de M^{lle} Madeleine et M^{lle} Françoise.

Anne, un jour à propos d'un article de revue sur le développement de la religion bouddhique à Paris, demanda à M. Rainefort ce qu'il en pensait :

— Il doit venir, lui répondit-il, de ce que beaucoup d'esprits n'étant plus sûrs de rien, il leur paraît naturel de passer leur vie dans une attente pleine de quiétude et en contemplation devant la nature. Un des hommes les plus intelligents de notre temps a écrit ceci : « Ne tolérer en soi aucune immixtion étrangère et en même temps s'abstenir d'agir sur autrui, voilà proprement une vie de pensée opposée à une vie d'action. »

— Voilà surtout une vie stérile. Il me semble qu'il faut unir ces deux vies comme l'intelligence et la volonté sont unies en nous.

— Oui, lorsque l'esprit voit clairement le but qu'il faut atteindre, il est naturel qu'on s'efforce d'agir sur autrui, cet autrui étant composé d'ignorants, d'insouciantes et d'hommes simples dont la volonté sommeille et ne demande qu'à être entraînée par une volonté plus énergique. Mais combien y a-t-il de ces esprits voyant clairement leur but, parmi les hommes les plus éminents de notre époque ?

— La foi leur manque, et dès lors il ne peuvent en effet distinguer le bien du mal. J'ai cherché pendant longtemps pourquoi tel acte était nécessairement bon et tel autre nécessairement mauvais.

— Puisque vous ne le cherchez plus c'est que vous l'avez trouvé sans doute ?

— Vous avez l'air de me railler un peu.

— Non, je trouve trop essentielles ces questions de vie morale pour railler qui s'en occupe. C'est même un supplice pour moi d'entendre au prône du dimanche parler si mal de choses si graves.

— Alors, je vais vous dire ce que j'ai trouvé. Notre volonté

réclame un but qui soit digne de ses désirs ; ce but ne peut être que l'Amour, l'Amour absolu, et dès lors tout ce qui nous rapproche de ce but est bien, tout ce qui nous en éloigne est mal. Et la conséquence naturelle de cette volonté d'arriver à l'Amour absolu, c'est la nécessité d'augmenter tout ce qu'on sent de bien *en soi même*, et pour cela sauvegarder son indépendance et sa dignité par le travail, et *dans le monde*, et pour cela s'efforcer d'augmenter son influence personnelle sur les autres.

— De sorte que vous admettez d'une part qu'il ne faut « tolérer en soi aucune immixtion étrangère », et d'autre part, vous trouvez légitime la domination d'une volonté sur d'autres volontés ?

— Oui, quand le but est celui que je vous ai dit, autrement non, parce que je crois que nous ne pouvons être sûrs de rien si nous n'avons pas cette croyance.

Ils demeurèrent pensifs quelques instants, puis leur âme s'imprégna de la béatitude des choses et ils cessèrent de penser pour jouir de l'environnante félicité. C'était encore une disposition semblable en eux, cette domination de la nature sur leur âme.

L'intime harmonie de leur esprit se manifestait par la douceur qu'ils éprouvaient à être ensemble ; ils ne se doutaient pas que déjà il y avait en eux de la tendresse, et lorsqu'ils l'exprimaient dans leurs regards, elle leur semblait naturelle entre amis d'enfance ; ils ne remarquaient pas que, par elle, chaque jour leur joie de vivre s'accroissait.

XIII

Le soir de ce jour, Anne ne se lassa point de contempler la nature qui demeurerait sensible, malgré la nuit profonde. Elle écrivit ensuite parmi ses désirs ce qu'elle avait pensé pendant ces heures de méditation :

« Je jouissais de la nuit, sans pensée selon ma coutume, participant à ce sommeil de la nature vivante. A diverses reprises, je vis des étoiles filantes et je me souvins de cette croyance naïve que tout vœu formé pendant le rapide passage d'une étoile était sûrement exaucé, Quel vœu pouvais-je former ?

» Rien sur la terre ne me paraissant digne de désir, je laissai ma pensée s'égarer parmi les étoiles. J'admire les lois qui les conduisent dans l'espace et je songeai que c'est sans doute la même et unique loi qui donna l'être et le mouvement à l'univers entier. Je songeai que cette loi qui avait donnée la vie était vivante, était la vérité vivante, la vie même. Or le propre de la vie étant d'engendrer, et, ayant engendré, ne pouvant qu'aimer sa génération et lui donner une vie égale à la sienne, cet amour lui même, cet acte suprême qui unit la vie à la vie est vivant.

» Si nous ne considérons l'amour que comme un état de notre âme, c'est par suite d'une erreur de notre esprit qui ne nous fait concevoir comme acte que les conséquences visibles de notre vie intérieure : l'amour est un acte, le plus parfait de tous les actes, le seul qui communique la vie parce qu'il a la vie en lui ; et nous n'aurons une âme vivante qu'en faisant de notre âme un acte d'amour.

» Mais qui donc aimer ? Car l'amour exige la perfection dans son objet et la possibilité d'une union absolue et éternelle avec lui. Qui donc aimer, sinon la vérité vivante, la vie ? Et je cherchai l'apparition d'une étoile pour lui communiquer mon désir, mais je n'en revis point ce soir là.

» Alors je priai de toutes mes forces : Mon Dieu, faites de mon âme une âme vivante, en vous faisant aimer par elle sans relâche et sans mesure, dans le temps et dans la mort, dans la force et dans la faiblesse, dans la joie et dans la douleur. Je sais que votre amour veille sur moi, qu'il est en moi pour me fortifier, autour de moi pour me garder, devant moi pour me conduire. Mais je veux davantage : je veux que votre amour absorbe mon être de telle sorte qu'il ne reste rien de mon âme que votre amour. Ayant abandonné mon âme en vous, j'aurais conquis une âme vivante, éternellement vivante comme votre amour.

» L'impression que j'éprouvai dans ce moment fut si intense (était-ce de la joie ou de la douleur ?) que je pleurai jusqu'à l'heure où je m'endormis.

» Je ne cesse depuis de sentir en moi ce désir ».

Le lendemain elle ajouta au bas de ces lignes :

« Je ne comprends plus aujourd'hui ce que j'écrivis hier,

c'était plus simple quand je le pensais. Mais je désire toujours plus un âme vivante.

» Quand mon âme sera-t-elle vivante ? et comment le saurai-je ? »

XIV

Le P. André avait un jour engagé Anne Morère à assister à la messe chaque matin. Anne s'en était défendue, disant qu'elle ne voulait pas qu'on la crut plus pieuse qu'elle ne l'était, mais le Père avait insisté :

— Que voulez-vous, mon enfant, nous sommes bien obligés quand nous voulons acquérir une vertu de faire comme si nous l'avions, vous savez que, lorsqu'on a usé longtemps d'un objet comme si on le possédait on finit par en être le légitime propriétaire : il y a aussi une sorte de prescription morale que nous devons nous efforcer d'atteindre pour les vertus qui nous manquent.

Depuis lors l'église était devenue pour Anne le but de ses promenades matinales. Aux matins de juin, la campagne est si doucement belle avec sa parure d'étincelante rosée qu'absorbent lentement les premiers rayons du soleil ; la montagne du levant ne les laissait arriver sur la route que vers le milieu de la matinée, jusqu'à ce moment l'air était frais et léger, les plantes semblaient le respirer avec délices, et l'ombre paraissait symboliser la protection des grands monts sur ses hôtes qui ne goûtaient de l'été que son charme et la beauté radieuse de son ciel toujours serein et de la terre en pleine floraison. Anne était dans cette disposition heureuse où l'on jouit doublement, où l'on aime toute la nature et tous les hommes, et, sans qu'elle s'en rendit compte, ses causeries avec Jean développaient sans cesse en elle la puissance de jouir.

Comme ils la sentaient plus accueillante, plus facilement familière, les paysans la saluaient cordialement et témoignaient ainsi qu'ils aimaient sa rencontre. L'un deux, que l'on disait être riche, l'aborda sur la route un jour pour lui demander son avis au sujet d'un prospectus qui disait des merveilles sur une mine d'or d'Amérique :

— Comme vous avez des parents là-bas, j'ai pensé qu'ils pourraient savoir si c'est vrai ?

— Alors vous voulez placer de l'argent, pourquoi ne le

prêtez-vous pas dans le pays ? On m'a dit que beaucoup de malheureux ne pouvaient trouver à emprunter de petites sommes qui les tireraient de peine ; là du moins vous seriez sûr de ne jamais perdre.

— Je sais bien, Mademoiselle, mais, voyez-vous, ça ne fait pas mon affaire, ça ne rapporte pas assez. Si c'est vrai qu'on peut faire par là bas de beaux bénéfices, je pourrai en acheter encore de la terre !.. » Et sa figure exprima le contentement qu'il aurait lorsqu'il réaliserait ce rêve.

Anne, pour s'en débarrasser, promit de prendre des renseignements ; en y pensant elle se reprocha de n'avoir pas essayé de réveiller dans cet homme la volonté de venir en aide à ses semblables, sans rien perdre d'ailleurs de ce qu'il possédait ; elle devint triste, parce qu'elle comprit que l'idée du devoir imposé à ceux qui ont trop de rendre service à ceux qui n'ont pas assez, disparaissait des campagnes peu à peu. « Ainsi, pensait-elle, le désir de posséder toujours davantage tourmente aussi ces âmes si calmes d'apparence et les rend injustes et dures. »

Une autre fois, ce fut une femme qui lui demanda ce qu'il fallait faire pour devenir institutrice, « parce que ça ferait bien l'affaire de sa fille ».

— Et pourquoi ne voulez-vous pas que votre fille soit ce que vous êtes ?

— Parce que la vie m'est dure. Et puis voyez-vous, Mademoiselle Anne, quand elle instruira, elle sera plus que moi.

— Plus que vous ! Et que sera-t-elle de plus ? Elle sera comme vous une pauvre femme, qui souffrira comme vous de n'avoir pas tout ce qu'elle désire, qui souffrira plus que vous parce qu'elle n'aura pas tout ce que vous avez : une maison où nulle autre ne commande, où tous ont besoin de vous et vous aiment.

— Ça ne fait rien, voyez-vous, je n'ai guère, et elle aura de plus beaux habits, elle mangera mieux.

— Oui, elle aura de belles robes et pas de chemises ; elle mangera de la viande, mais elle n'en aura pas à sa faim. Et puis tout cela n'est rien : les femmes sont faites pour être mères ; avec qui se mariera-t-elle ? Avec quelque instituteur ou quelque commis et, à eux deux, ils vivront dans la misère, parce qu'ils n'auront pas assez d'argent pour élever leurs enfants comme eux et pas assez d'esprit pour en faire des ouvriers ou des paysans.

Et puis son ménage ira mal ; est-ce que vous pouvez, vous, faire votre ménage et en même temps la moitié de l'ouvrage de votre mari ? Êtes-vous sûre d'ailleurs qu'elle l'aura cette place d'institutrice ? Etes-vous sûre encore que, vivant toute seule, loin de vous, votre fille ne se laissera pas tromper par quelque mauvais sujet ?

— Mais qu'est-ce que ça vous fait que j'en fasse une institutrice ?

— Ce que ça me fait ? ça me fait pitié de penser que vous aimez votre fille et que vous êtes prête à lui enlever ses chances de bonheur les plus certaines. Savez-vous comment se font les familles comme la mienne ? Un de mes arrière grands-pères était un paysan comme votre mari, mais son père et le père de son père avaient déjà amassé beaucoup d'argent et de biens, il était donc riche et il fit apprendre à lire et à écrire à son fils ; dans ce temps-là il n'y avait pas tant d'écoles par ici et très peu savaient lire. Il y eut des guerres, son fils partit et comme il avait un peu d'instruction, il devint officier ; il resta cependant paysan, mais il fit élever ses enfants, parmi lesquels était le père de ma mère, comme les meilleures familles du pays. Il avait donc fallu cinq ou six générations, près de deux siècles et une accumulation d'économies et d'efforts désintéressés pour qu'une famille de paysans comme la vôtre devint une famille de bourgeois. Vous, vous n'avez pas assez de biens pour commencer.

— Mais la petite ne se plaît pas dans le ménage et dans les champs, elle n'aime que les livres, elle lit tout le temps, même dans les dictionnaires.

— Eh bien, laissez-la lire quand elle en a le temps.

— Oui, mais elle dit qu'elle veut se faire religieuse et alors elle ne gagnera rien, tandis qu'institutrice elle aura bien des cents francs.

— Mais, pauvre femme, ces quelques cents francs ne lui suffiront pas pour vivre et elle sera bien exposée à bien des dangers. Si plus tard elle veut être religieuse, au moins vous n'aurez pas d'argent à lui envoyer et elle sera en lieu sûr. Pourquoi voulez-vous la pousser à un malheur certain pour éviter une chose qui ne l'est pas ? A son âge on change d'idées à chaque instant. »

Et elle quitta cette femme, un peu impatientée, parce que la

connaissance de ce désir inconsideré avait troublé la sérénité de sa pensée. Pour elle-même, Anne se croyait alors sans désir, ou plutôt elle croyait ne désirer qu'une vie morale très haute et très douce.

XV

Lorsqu'elle revit Jean, Anne était encore préoccupée de ce paysan et de cette femme.

— Que pensez-vous des paysans, » lui dit-elle sur la terrasse fleurie de roses blanches des Houlquières, assise sur un fauteuil de jonc garni d'étoffes aux couleurs vives : Jean était assis non loin d'elle et tous deux avaient les yeux fixés sur la plaine qu'Anne aimait tant à contempler depuis sa chambre, surtout le soir au soleil couchant. « Ne croyez-vous pas que tous les sentiments mauvais ou plutôt déraisonnables, qu'on fait pénétrer en eux, finiront par rompre la solidarité qui les a unis jusqu'ici et que le socialisme trouvera bientôt dans les campagnes un terrain tout préparé ?

— Si ce n'est le socialisme, il se pourrait bien en effet qu'une révolution surgît parmi les paysans lorsque, après tant de saisies qui font vendre la terre à vil prix, tant d'impôts acquittés à grand-peine, ils comprendront, par une attaque plus directe, qu'on abolit en détail le droit de propriété. Et chez les paysans comme chez les socialistes, on se soulèvera au nom de la justice, masquant ici l'unique désir de la jouissance, et là le seul amour de la possession.

— Les uns et les autres seraient donc seulement poussés par leurs instincts mauvais ?

— Mais ces désirs sont légitimes, c'est pourquoi ceux qui se révoltent ne sont guère que des impatients, des impatients dangereux peut-être parce que leurs colères semblent justifier les mesures qui rendent leurs espérances plus lointaines. Et cependant combien excusables ces pauvres qui ont faim, qui ont froid, qui redoutent l'avenir, qui regrettent le passé uniquement parce qu'il est passé et qu'ils n'espèrent même pas aussi bien.

— « Je les plains et je les excuse comme vous ; » elle aurait pu dire parce que vous les plaignez et les excusez, et la pensée de Jean ayant éclairé la sienne, elle la refléta dans ses paroles : « D'ailleurs nous sommes tous plus ou moins les victimes d'une société remplie d'injustices ; comme au premier jour du monde,

c'est la loi du plus fort qui gouverne ; on ne s'inquiète guère des faibles, des rêveurs et des misérables, pas plus qu'on ne s'inquiète en marchant des insectes qu'on écrase ; à moins d'être arrêté par une fourmilière, on ne se détourne pas pour une fourmi.

— Oui, et c'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si les malheureux se sont enfin réunis pour que leur masse obtienne ce que, isolés, ils n'obtiendraient jamais. Leur demander d'être modérés dans leurs revendications est absurde, car leurs plaintes n'égalent pas encore leurs souffrances et leurs violences n'égalent pas l'injustice qui les oppresse. Ne les craignons pas non plus, car peut-être la souffrance et l'insécurité de la vie rendraient à notre société le don de croire et le don d'aimer. Avez-vous remarqué que les hommes les plus éminents de notre époque comprennent que la foi est le seul calmant pour toutes les aspirations de notre âme et qu'ils demeurent pourtant dans l'impuissance de croire ? Une révolution qui imposerait un renoncement forcé à soi-même et qui nous ferait tous semblables à la masse des misérables, ne serait-elle pas un bienfait pour nous ?

— A moins que cette révolution nouvelle ne fasse que communiquer à tous les hommes tous les maux. On les verrait à la fois angoissés par l'insécurité et le doute, la faim et l'indifférence, la maladie et le découragement de leur impuissance. Et l'on verrait ainsi réalisée une égalité véritablement bien heureuse, que ne compenseraient pas une liberté sans but et sans force, une fraternité d'indifférence, car vous ne croyez pas que les hommes s'aimeraient davantage dans cette universelle souffrance.....

Peut-être y avait-il dans l'âme d'Anne un plus fort désir de bonheur et une plus grande amertume de ne pouvoir le réaliser. Jean craignit de l'avoir inutilement troublée ; il y avait en lui comme en elle une volonté indécise, portée au bien par l'habitude et la nature de ses réflexions, mais ne se possédant pas elle-même. Il sentait croître en lui son attrait pour Anne, mais depuis si longtemps il avait résolu de ne jamais se marier, se sentant incapable d'associer une autre vie à sa vie, une vie qu'il faudrait diriger et qui compliquerait sa vie par de lourdes responsabilités dont il s'effrayait maladivement, qu'il ne lui vint

pas à la pensée qu'un jour il aimerait Anne Morère, qu'elle-même l'aimerait et que cet amour pourrait les faire souffrir.

XVI

Les jours de soleil ne cessaient point. Après l'accablement du jour, on n'aimait à sortir qu'aux premières heures de la nuit dont la fraîcheur était exquise. Cependant comme la chaleur s'atténuait déjà vers le soir, Anne allait souvent contempler le couchant aux sensations profondes, aux attrayantes pensées. Ce soir d'un dernier jour de juillet, le ciel était d'une idéale pureté, d'une profondeur incommensurable, d'un bleu très doux, très pâle, un ciel de rêve de jeune fille ignorante de la vie; sur les montagnes lointaines, dont la ligne bleuâtre était à peine ondulée, l'incandescent soleil descendait lentement, lentement et disparaissait enfin dans la splendeur que sa lumière laissait derrière lui. Et sur la terre s'effaçaient les couleurs; le fleuve seul participait aux dernières largesses du soleil et rayonnait des lueurs roses qui le transformaient en un fleuve de pourpre. Anne pensait : « ... Où placerais-je ma vie dans ce décor? Le ciel pâle m'attire et je l'aime, mais j'aime plus que tout la lumière, sa chaleur et sa beauté, ... et je rêve d'une âme qui serait ma lumière et que je refléterai comme ce fleuve le ciel triomphant. Comme il doit être doux de n'être qu'un reflet de clarté, un reflet d'âme surtout... N'est-ce pas avoir une seule intelligence, un seul cœur?... »

Et comme le désir se réveillait en elle « d'une volonté meilleure que la sienne et faisant la sienne meilleure, d'un cœur ayant plus souffert et faisant le sien plus calme et plus résigné, d'une âme ayant plus de foi et faisant son âme plus humble et plus douce », et que le souvenir de Jean s'élevait parfois en elle comme un lumineux espoir, après avoir pensé : « Je cherche qui sera tout cela pour moi », sa rêverie en vint à préciser ainsi l'état de son âme : « Oh! Jean, votre douceur m'enveloppe, votre pensée me pénètre, votre cœur me transforme, j'aspire à n'être plus que le reflet de votre volonté qui est l'essence de vous-même; je vous désire pour frère, j'envie le sort de celle qui vit près de vous, pour qui vous êtes tout au monde, et je rêve une vie près de votre vie... » La pourpre du couchant sembla la vêtir un instant de son reflet :

la pensée que Jean était pour elle plus qu'un frère était apparue en son âme avec une grande clarté, et sa première impression fut un inconnu sentiment de trouble et de joie.

XVII

La meilleure amie d'Anne, Louise Vergelle, était venue la voir aux Charmeuses avec son père, et, pensant être agréable à sa nièce, M^{lle} Barrel l'avait engagée à demeurer avec elle quelques jours.

Anne inspirait confiance à ses amies. « Elle comprend tout, disait l'une d'elles, on peut tout lui dire. » On la savait très discrète, très droite et jamais railleuse, on la trouvait seulement un peu froide, comme s'il y avait toujours en elle une sorte de crainte d'être mal accueillie; cela venait sans doute de ce qu'elle n'avait pas dans les autres la confiance qu'elle-même inspirait.

Louise avait une nature heureuse et pratique, un peu enfant, une seule petite manie, celle de se faire attendre; elle n'était jamais prête au moment convenu, et comme Anne le lui avait fait remarquer : « Tu sais, lui avait-elle répondu, il faut m'aimer patiemment. »

Mais la patience n'était pas à la portée d'Anne lorsqu'il s'agissait d'aller aux Houlquières. M^{lle} Françoise les avait invitées à passer chez elle une journée; M^{lle} Madeleine eut la migraine ce jour-là, mais ne voulant pas priver les jeunes filles du plaisir qu'elles s'étaient promis, elle les engagea à y aller sans elle. Naturellement Louise se fit attendre, si bien qu'Anne lui dit après beaucoup d'exhortations : « Écoute, Louise, puisque tu n'es pas prête, je pars sans toi, au moins l'une de nous deux arrivera à l'heure convenue. » Et Louise n'ayant pas fini de se friser, Anne partit.

En franchissant le seuil de la maison, elle était déjà prise de remords; elle marcha cependant, puis s'arrêta dans un bois taillis qui bordait la route, espérant voir paraître Louise et se disant : « Décidément, je ne suis plus qu'une vieille fille, il n'y a plus rien à faire de moi, je ne sais rien sacrifier à personne; ma tante en a peut-être souffert, malgré toute son affection. Je suis absurde de vouloir aimer quand je suis incapable d'aimer patiemment, comme disait Louise. Pauvre Louise! elle

s'imaginer peut-être que je ne l'aime pas parce que je ne suis pas expansive comme elle ; j'ai été ridicule l'autre jour quand elle est venue m'embrasser à pas de loup tandis que je rêvassais à ma fenêtre, je l'ai presque grondée, je lui ai même dit qu'elle était insupportable ; ce n'est pourtant pas sa faute si rien de ce que je désire n'est possible. » Sans presque s'en douter, Anne se trouva tout à coup sur le seuil d'une des porte-fenêtres du salon où sa tante reposait dans un fauteuil comme tout à l'heure, et dans un coin Louise lisait ; elle leva la tête au bruit de l'entrée d'Anne, et, la voyant, ses yeux se remplirent de larmes, elle lui sauta au cou en lui disant : « Tu ne m'en veux pas, dis ? Anne l'embrassa plusieurs fois, et jamais elles ne sentirent leur affection comme à ce moment.

Leur journée fut gaie ; Jean les quitta presque aussitôt après le déjeuner, prétextant une course nécessaire et imprévue, en réalité parce que Louise, il le savait, était de celles que sa sœur aurait voulu lui voir épouser. Anne en eut comme une vague intuition qui lui fit trouver son départ agréable.

Le soir, tandis que la voiture des Rainefort les ramenait aux Charmeuses, Louise dit à son amie :

— Je crois que maintenant je serai plus facile à marier.

— Comment ?

— Cet hiver, j'ai vu plusieurs fois au bal M. Rainefort, et il était si bien que je ne voyais plus que lui ; je n'étais pas seule d'ailleurs. Le malheur, c'est que lui ne voyait personne. Après chaque bal, je disais à mes amies : « Est-ce qu'il vous a vues, hier, en dansant avec vous ? » Et toutes m'ont toujours répondu « non, » sauf les petites filles, tu sais, celles qui sortent du couvent et qui croient que tout le monde les remarque.

— Et maintenant, pourquoi es-tu changée ?

— Parce qu'il l'est aussi. As-tu remarqué comme il a l'air malade ? et il paraît ne prendre aucun soin, son mal empirera donc. Moi, je veux être mariée dans l'année, parce que, ensuite, je serai trop vieille ; or il faut à M. Rainefort plus d'une année pour se remettre, sans compter qu'au bout de l'année, il ne me verrait peut-être pas plus qu'au commencement. Je m'imaginer d'ailleurs qu'il sera le dernier de sa race, il a un air de ne tenir à rien qui n'indique pas un grand désir de perpétuer sa famille.

Louise bavarda encore un peu, tandis qu'Anne jouissait vaguement de la pensée que Louise ne penserait plus à Jean ;

elle n'avait pas remarqué qu'il eût l'air si malade que Louise disait, et d'ailleurs, pensait-elle dans un inconscient égoïsme, « s'il m'aime et qu'il soit malade, sa sœur fera tout ce qu'il voudra. »

XIX

Louise partit. Anne continua à voir Jean deux ou trois fois par semaine. Il venait fréquemment aux Charmeuses, subissant toujours plus l'attrait de la présence d'Anne, de sa parole différente de celle des autres jeunes filles, et de ses regards qui semblaient voir son âme en lui.

Un jour qu'il était venu aux Charmeuses, après son départ, M^{lle} Barrel qui se doutait de l'état d'âme de sa nièce et désirait la calmer en lui montrant les obstacles à ses rêves, lui dit :

— Ce Jean est un charmeur, sa voix, ses gestes, sa physionomie ont quelque chose d'inexplicablement attrayant qui plaît à tout le monde. Il fera le mariage qu'il voudra. D'ailleurs Françoise dit très haut que le contrat de mariage de Jean lui assurera la totalité de leurs biens, elle ne se réservera qu'une petite propriété dans le genre de la tienne. »

L'âme d'Anne atteinte par ces paroles dans son rêve s'exprima par ces mots empreints de l'amertume qui était montée à sa surface :

— Et si Jean ne veut pas accepter, s'il préfère ne rien devoir à sa sœur de plus que ce qu'il lui doit ? Lui doit-il quelque chose d'ailleurs ? il n'est pas responsable, je pense, de sa manie de sacrifice ; il eût peut-être bien mieux aimé qu'elle se mariât et le laissât tranquille ; il n'y a rien d'assommant comme ces gens qui veulent à tout prix vous servir.

— Comment peux-tu parler ainsi ? Alors Françoise aurait eu tort d'aimer son frère comme elle l'a aimé, de lui préparer un avenir magnifique ?

— Oui, elle a eu tort après tout, car sans cela elle ne pèserait pas sur lui comme elle le fait maintenant. Pourquoi Jean serait-il obligé de sacrifier sa vie, ses rêves et ses désirs à une idée qu'il n'a pas, l'honneur de sa famille ?

— Et sais-tu s'il ne l'a pas ? On ne vit pas auprès d'une femme comme Françoise sans adopter l'idée qui a dominé son existence.

— Si cela est, c'est le malheur de Jean.

Et la pauvre Anne se retira dans sa chambre et pleura non sur Jean, mais sur-elle même. Elle aurait voulu ne pas connaître d'obstacle à ses désirs, et peut-être Jean partageait-il les idées de sa sœur : cela elle n'oserait le lui demander. Quand on est pauvre on ne peut qu'attendre, et qu'y a-t-il de plus pénible qu'une attente incertaine ?

Mais cette crainte devait s'effacer en elle sous l'influence de l'amour qui grandissait sans cesse et qui lui paraissait envahir aussi l'âme de Jean. Sous son influence, elle devenait heureuse et le bien-être moral où elle vivait se manifestait par le développement de sa beauté et le rayonnement de sa joie, troublée à peine quelquefois par l'impatience que lui causait l'incertitude de la destinée de son amour.

JEAN MANAYRE.

(A suivre.)

LES PREMIÈRES ANNÉES DU ROYAUME DES PAYS-BAS

(Suite et fin.)

Le baron de Binder avait raison de prévoir que les choses iraient « de mal en pis. » La crise religieuse, en effet, qui s'assoupissait peu à peu, reprit dans les premiers mois de 1817 toute son acuité, grâce à une série de mesures aussi maladroites que peu justifiées du gouvernement. Après avoir laissé reposer dans les cartons l'instruction ouverte en 1815 contre M^{sr} de Broglie à raison du Jugement doctrinal, le gouvernement s'était décidé à donner suite à cette affaire, qu'il compliqua d'autres griefs moins fondés encore : un arrêté du 21 décembre 1816 en attribua la connaissance à la cour supérieure de justice séant à Bruxelles. Quelques semaines après, un arrêté du 25 février 1817, obligeant tous les magistrats, avocats, avoués et huissiers, à prêter le serment d'observer et de maintenir la Loi fondamentale, vint troubler profondément le monde judiciaire : aucun arrangement n'étant encore intervenu avec Rome, une foule de magistrats refusèrent le serment et sacrifièrent leurs places à leurs convictions religieuses (1). Dans le courant du même mois enfin, l'abbé De Foere, rédacteur du *Spectateur belge*, prévenu d'avoir attaqué, dans ce journal, la politique religieuse du gouvernement et excité ainsi la défiance et la désunion entre les habitants du royaume, fut traduit devant la cour extraordinaire créée en vertu du célèbre arrêté du 20 avril 1815 : le 21 mars, cette cour rendit un arrêt qui le condamnait à deux années d'emprisonnement.

Ces divers faits produisirent sur l'opinion publique une impression très défavorable. La famille royale elle-même eut l'occasion de s'en rendre compte lorsqu'elle vint à

(1) Procureur général de Bavay, travail cité, p. 10.

Bruxelles pour assister au baptême du fils aîné du prince d'Orange, né dans cette ville le 19 février : « On a été frappé, — écrivait dans un rapport chiffré daté de Bruxelles, 28 mars, le comte de Caux, chargé d'affaires de France, — du silence glacial avec lequel LL. MM. (et même le Prince royal qui est aimé dans ce pays) ont été accueillis par les Belges en cette circonstance. Il est pénible mais exact de dire qu'une grande partie du peuple a poussé les choses jusqu'au point de ne pas se découvrir malgré les saluts continuels que le Roi et la Reine adressaient à la foule. Tel paraît déjà être le fruit de mesures aussi fausses que déplorables. » Cinq jours auparavant, le même agent écrivait : « La condamnation de l'abbé De Foere a produit une grande impression de tristesse sur beaucoup de gens même peu religieux. On craint que ce jugement ne soit le précurseur d'une nouvelle sévérité contre l'évêque de Gand. » Cette crainte n'était que trop fondée. M^{er} de Broglie ayant refusé de reconnaître la compétence du pouvoir laïque, et, par suite, de répondre au conseiller commissaire que la Cour supérieure de justice avait délégué pour l'interroger, celui-ci décerna contre lui, le 4 avril, un mandat d'amener.

L'attitude du gouvernement, dans ces circonstances, fut jugée avec sévérité par le Ministre d'Autriche, et son appréciation est d'autant plus remarquable, qu'il n'avait personnellement aucun faible pour « la superstition », et qu'il avait constamment, quant au fond même du conflit religieux, pris le parti du Ministère :

« Par une gaucherie qui semble tenir de la fatalité, écrivait-il le 7 avril, le gouvernement a choisi l'époque de Pâques (époque marquante dans ce pays où le catholicisme est encore superstition dans les basses classes de la société) pour choquer les esprits et alarmer toutes les consciences par des mesures qu'aucune nécessité ne semblait provoquer : la condamnation de l'abbé de Foere, les poursuites intentées contre l'évêque de Gand, la demande, retardée jusqu'à ce moment inopportun, de la prestation de serment des employés de l'ordre judiciaire, la solennité publique donnée au baptême d'un prince réformé dans un pays fanatisé par les prêtres, tous ces actes, qui se sont passés dans la quinzaine qui a précédé les Pâques, ont fait ici la plus mauvaise sensation, et ont singulièrement contribué à aliéner l'affection du peuple pour son souverain, qui a pu s'en convaincre par la froideur extrême avec laquelle il a été reçu par le public le jour de la cérémonie. Les hommes sages mêmes ont trouvé révoltant le procès intenté

au premier pour des publications faites il y a deux ans, tandis qu'aucune loi n'atteint les libellistes politiques, la double violation des formes judiciaires qui a eu lieu dans ce procès, par le refus d'entendre son défenseur, qui, par hasard, est arrivé quelques minutes après l'audience commencée, et par la nomination d'un nombre plus qu'ordinaire de juges, la condamnation, enfin, de cet ecclésiastique, recommandable d'ailleurs sous beaucoup de rapports, à une détention de deux ans dans la maison de correction de Vilvorde; ces mêmes hommes ont blâmé que le mandat d'arrêt contre l'évêque de Gand (dont l'esprit turbulent s'est exercé avec une trop longue impunité) ait été lancé au moment où il faisait sa tournée dans son diocèse pour administrer les sacrements; ils ont désapprouvé, avec raison, qu'on ait choisi le moment actuel pour exiger la prestation du serment des juges, dont un grand nombre a cédé aux menaces du refus d'absolution;... ils ont trouvé, enfin, que le baptême du jeune prince devait, ou avoir lieu dans l'intérieur du palais ou se passer en Hollande. Quand on ajoute à tous ces actes que la conscience d'une force irrésistible pourrait seule inspirer à un gouvernement absolu, la faiblesse qu'a déjà trahie ce même gouvernement par la tiédeur avec laquelle s'exécute l'arrêt lancé contre l'évêque de Gand... et par une nouvelle ordonnance du Roi qui *maintient* provisoirement dans leurs places les juges récalcitrants, il n'est pas difficile de s'expliquer le mécontentement général que provoquent ici une aussi longue série de fautes et de bévues et l'application, dénuée de toute connaissance des hommes et des proportions morales des choses, d'un système de fusion et d'amalgame des principes d'administration que je me permets de qualifier de *despotisme libéral*, puisqu'il est de l'essence du despotisme, sous quelque forme qu'il se présente dans le monde d'attenter au domaine moral des hommes, et de vouloir les rendre heureux, non pas à leur manière, mais à celle d'autrui, et que je ne trouve entre les conversions faites dans les Cévennes par les dragons de Louis XIV et les actes violents par lesquels le gouvernement de ce pays-ci veut *libéraliser* ses nouveaux sujets sous le rapport religieux et politique, d'autre différence si ce n'est que la première de ces persécutions élève autant que l'autre rétrécit l'âme.

Je n'ai pas la prétention de prédire l'avenir; mais j'ose croire que l'époque, où le gouvernement des Pays-Bas pourra continuer à agir dans ce sens sans danger imminent, est marquée, et que les armées d'occupation protègent au moins autant la tranquillité des provinces Belges que celle de la France. Je reviens à mon ancienne idée que la séparation de l'administration des deux pays (calculée aujourd'hui sur les proportions de la Hollande, qui ne sont pas applicables à la Belgique) sera inévitable à cette époque au plus tard; et la marche que suivra jusque-là le gouvernement et le résultat de ses actes démontreront alors peut-être la

nécessité d'une intervention étrangère pour le maintien du repos d'un royaume qui a été créé dans des vues de conservation et d'utilité pour le système général de l'Europe, et qui a étrangement manqué sa vocation jusqu'à ce moment. »

Les détails que renfermait ce rapport et les renseignements que le baron de Binder ne cessait d'envoyer à Vienne sur la bienveillance témoignée par le gouvernement hollandais aux réfugiés français et sur son indulgence pour leur presse, décidèrent le prince de Metternich à charger le Ministre d'Autriche à Bruxelles de faire auprès de lord Clancarty des démarches pressantes en vue d'obtenir un changement dans la politique du roi Guillaume :

« Les intelligences des malveillants, de la Belgique avec ceux de France, écrivait le Prince le 19 avril, se sont trop prononcées dans les scènes qui ont eu lieu dernièrement à Paris à l'occasion de la représentation de *Germanicus* (1) et l'abus toujours croissant de la liberté de la presse dans les Pays-Bas est trop en liaison avec les manœuvres et les coupables espérances du parti révolutionnaire pour que les principales puissances ne vouent pas la plus sérieuse attention aux symptômes de désorganisation qui se manifestent de plus en plus en Belgique et à l'impuissance des moyens que le gouvernement y oppose. Le tableau que vous en avez tracé dans votre rapport du 7 de ce mois n'a pu qu'ajouter à nos justes alarmes et nous ne pouvons douter, d'après les communications des autres Cours et nommément de celle de Berlin, que tous les gouvernements, amis de l'ordre et attachés à la stabilité du système politique actuel, ne les partagent au même degré. Nous croyons, et c'est ainsi que nous nous sommes expliqués envers l'envoyé de S. M. à la Cour de France, que, pour ramener le gouvernement des Pays-Bas à une marche plus conforme à l'intérêt général et aux besoins de sa propre situation, il est essentiel d'agir dans ce sens sur les Ministres et Agents de l'Angleterre. Ce que M. le baron de Vincent (ambassadeur d'Autriche à Paris) doit tâcher d'effectuer par la persuasion sur l'esprit du duc de Wellington (2) et de sir Charles Stuart (ambassadeur d'Angleterre à Paris), vous devez, Monsieur, chercher à l'obtenir sur les dispositions de lord Clancarty. Si l'effet des premières idées adoptées de sa part relativement à la Constitution des Pays-Bas doit vous faire rencontrer des difficultés à lui faire admettre la nécessité de faire

(1) Drame d'Arnault, l'un des proscrits de la Restauration.

(2) Le duc de Wellington commandait en France l'armée d'occupation que les alliés devaient y laisser jusqu'au paiement complet de l'indemnité de guerre stipulée par le second traité de Paris.

prendre une autre marche aux affaires générales du gouvernement de ces provinces, la loyauté connue de ce Ministre et la rectitude de ses intentions doivent vous engager à ne pas renoncer à l'espoir de le voir désabusé par les preuves de fait qui s'élèvent de toutes parts.

Je ne puis que me renfermer dans ce point de vue général jusqu'à ce que je sois instruit des démarches dont le baron de Vincent a été chargé dans le même but. Vous voudrez bien continuer à me tenir informé des notions et observations qui rentreraient dans cette tâche, et votre zèle m'est garant qu'elles répondront toujours à l'importance de l'objet. »

Dans les tentatives que le baron de Binder fit auprès de lord Clancarty, en acquit des précédentes instructions, il n'obtint guère plus de succès que dans ses démarches précédentes. C'est à peine si l'ambassadeur d'Angleterre lui promit son concours pour faire expulser quelques-uns des réfugiés les plus compromis. Il refusa catégoriquement de conseiller au roi Guillaume la suppression de la liberté de la presse garantie par la Loi fondamentale. « Comme sujet d'un pays libre, il ne pouvait pas admettre, dans un autre pays libre, l'établissement d'une censure préalable. » Binder lui ayant fait remarquer que le gouvernement des Pays-Bas devrait, tout au moins, être armé d'un *pouvoir discrétionnaire* à l'égard des publications qui pourraient troubler ses bons rapports avec les États voisins, « lord Clancarty, comme Anglais, se récria beaucoup contre tout pouvoir arbitraire, en me citant de nouveau l'exemple de l'Angleterre, et en me disant qu'il n'y avait, dans son pays, pour réparer les injures dirigées contre les gouvernements étrangers, qu'un acte du Parlement qui instituait les tribunaux pour les juger, et il insista sur la liberté de chaque État de se constituer sous ce rapport comme il jugeait convenable... » Binder n'osa contester le principe :

« Mais, explique-t-il, dans son rapport du 3 mai, je lui fis observer combien il y avait de différence entre un ancien pays consolidé depuis des siècles, comme l'Angleterre, et un nouveau royaume, complètement désorganisé encore, plus exposé qu'aucun autre par sa position géographique, et créé pour être l'un des boulevards de la sûreté et de la tranquillité des autres. J'ajoutai que je croyais qu'indépendamment de ces considérations le repos intérieur de ce pays-ci et ses bonnes relations avec d'autres gouvernements étaient des avantages trop précieux pour être sacrifiés à des théories constitutionnelles et à des caprices libéraux, et que, puisque le mal existait, il fallait trouver un remède,

les palliatifs employés jusqu'ici ayant entièrement trompé notre attente. Je priai l'ambassadeur de me dire franchement sous quel jour son observation personnelle lui faisait paraître l'esprit public de ce pays-ci. Il convint qu'il était détestable dans les villes, très équivoque dans les campagnes, et en général singulièrement empiré depuis l'établissement du nouveau gouvernement ; mais il attribua ces tristes symptômes à la disette universelle et à l'influence des prêtres sur le peuple... Il compte que le temps changera ces mauvaises dispositions.

« Je lui répliquai que je faisais entrer pour beaucoup dans mes calculs politiques le bénéfice du temps, là où l'on procédait d'après des principes corrects, mais que le temps ne pouvait qu'empirer ce qui était faussement conçu, comme nous en avons la preuve sous nos yeux. Je lui ai dit qu'à mon avis (qui était celui de la grande moitié des deux pays), le premier jet était manqué ici... »

Binder en concluait à la nécessité d'une séparation administrative : on aurait conservé les formes républicaines en Hollande et rétabli, en Belgique, l'autorité royale dans toute sa force. Mais l'ambassadeur d'Angleterre ne voulut entendre parler d'aucun changement à la Constitution du royaume :

« Je m'élevai, disait Binder, contre cette chimie politique qui, incapable de saisir les proportions morales des choses, anatomise, dissèque et décompose les États, essaie sur eux des expériences *in anima vili*, et ne calcule que le produit physique de la terre et des bras, et je soutins que les États étaient des corps vivants qui ne pouvaient être mus que par des forces morales analogues à leur nature. Lord Clancarty ne disconvint pas que l'organisation actuelle de la Belgique était contraire aux vœux de ses habitants ; mais il ajouta que, pour les satisfaire, il faudrait leur rendre, comme Constitution, leur ancienne Joyeuse Entrée. Je lui ai dit qu'il savait ce que je pensais en général sur les Constitutions écrites ; que dans la règle, je les croyais ou superflues ou dangereuses... ; et que pour revenir à la Joyeuse Entrée, qui était le recueil des chartes, privilèges et libertés accordées aux différentes provinces belgiques par leurs anciens souverains, je la regardais comme une base d'organisation de ce pays tout au moins aussi bonne que les théories physiocratiques et libérales qu'on avait suivies à cet effet. L'ambassadeur s'opposa constamment à toute idée de changement dans les principes constitutionnels de cette monarchie. L'unité seule peut faire la force de ce nouveau royaume ; et il soutint à l'égard des Constitutions, (j'ai quelque peine à répéter ce propos), qu'elles étaient le meilleur moyen financier entre les mains du gouvernement, et qu'il valait mieux faire peser la responsabilité des charges du peuple sur les représentants que sur le gouvernement.... Lord Clancarty me dit

encore qu'à son avis nous avons tous eu tort de ne pas chercher à influencer sur la rédaction de la Loi fondamentale, et de nous liquer à cet effet avec les Hollandais qui auraient certainement agi dans nos principes puisqu'ils étaient les leurs, tandis que leur esprit d'indépendance se révoltait plus encore que celui des Belges contre toute intervention des gouvernements étrangers. Je lui répondis que... je doutais fort que nous eussions obtenu, par des intrigues ministérielles, ce qu'il me semblait que nos gouvernements devaient obtenir, en justice et en dignité, par des voies de persuasion, de la part de celui d'ici.... Vous jugerez, mon Prince, que nous trouverons dans l'ambassadeur d'Angleterre un faible allié pour obtenir la répression de la licence de la presse, par le seul moyen..., par l'autorité du gouvernement... »

Non seulement l'état moral du royaume était lamentable mais une crise matérielle intense l'affligeait. Depuis l'hiver, la disette avait été en augmentant, et, dans le courant du mois de juin, on vit à Bruxelles; à la Haye et dans d'autres villes hollandaises et belges, les boutiques de boulangers pillées par une populace affamée. « Les Belges, écrivait de Bruxelles, le 29 juin, le comte de Caux, ont vu en général sans peine que la Hollande eût pris part à ces agitations. Cela sauve aux yeux des gens bien intentionnés l'odieux de la comparaison entre les deux pays. »

* * *

Ce fut au milieu de ces tristes circonstances que les journaux publièrent (1) la célèbre déclaration par laquelle M^{sr} de Méan restreignait le sens du serment qu'il avait prêté à la Loi fondamentale (2). Il semblait que l'on fût à la veille de la pacification religieuse, et cette espérance vint un moment éclaircir l'horizon assombri du royaume. « On se flatte, écrivait le comte de Caux le 26 juin, que cet arrangement écartera les principaux objets de discussion entre la Cour de Rome et celle des Pays-Bas et agira favorablement sur l'esprit du clergé de ces provinces. » Cette déclaration publique était la condition posée par le Souverain-Pontife à l'élévation de l'ancien prince-évêque de Liège au siège de Malines; elle avait été exigée autant à titre de réparation pour le scandale que ce

(1) *Gazette générale des Pays-Bas*, 25 juin 1817.

(2) CLAESSENS, *la Belgique chrétienne*, t. I, p. 252, et t. II, p. 76; Daris, ouv. cité, t. IV, pp. 281-282.

prélat avait donné en prêtant un serment condamné par les évêques du pays, que comme gage de la conformité de ses sentiments avec ceux de l'Église. Quelques semaines plus tard, M^{er} de Méan fut préconisé : le vœu du roi Guillaume se trouvait enfin réalisé !

Pour atteindre ce résultat, il avait fallu, depuis le 19 mars 1816, de longues et laborieuses négociations. On se souvient qu'à cette époque le Saint-Père s'était catégoriquement opposé à cette promotion. Quoique prévenu depuis longtemps de l'insuccès probable de ses diverses demandes à Rome, le gouvernement hollandais n'en reçut pas moins avec une vive contrariété la réponse négative du Saint-Siège (1). Elle ne fermait pas, cependant, toute voie à un accommodement : restait à savoir si la Cour des Pays-Bas répondrait à ces avances en se prêtant à une entente sur la formule du serment, ou si elle prétendrait prolonger le débat sur des questions étrangères à cette difficulté ou du moins subordonnées à celle-ci.

Il eût été sage, semble-t-il, de se prononcer pour la première alternative. C'était l'avis de Metternich : dès le 3 février, nous l'avons vu, il avait engagé le baron de Nagell à témoigner, dans les questions où la doctrine était en jeu, du plus large esprit de conciliation. Ce fut encore son opinion (2) et celle du baron de Binder après qu'ils eurent l'un et l'autre pris connaissance de la Note du 19 mars. Le baron de Binder trouvait cette pièce « aussi bien écrite que raisonnée dans le sens de la Cour de Rome » (3). Devant le Chargé d'affaires de France, il la qualifia un jour de chef-d'œuvre et il déclara avoir dit au baron de Nagell « de ne pas y répliquer vu l'extrême difficulté de la réfuter » (4).

Au premier moment, le gouvernement parut disposé à suivre ces conseils. Il commença par convenir du tort qu'il avait eu en manquant aux convenances et aux formes dans ses premières communications avec la Cour de Rome. « Le Ministre (Nagell) » a parfaitement compris, écrivait Binder, le 3 février, que le » style du mémoire en question (celui du 10 décembre) pouvait » avoir contribué à rendre cette négociation plus difficile, et il

(1) Rapport Binder du 6 avril 1816.

(2) Dépêche du 6 mai 1816 à Binder.

(3) Rapport du 27 avril 1816 à Metternich.

(4) Rapport du comte de Caux, en date du 4 mars 1817.

» m'a assuré qu'il avait désapprouvé et même changé la rédaction originale, conçue dans des expressions plus fortes encore. » Le gouvernement reconnut ensuite aussi qu'il serait opportun de provoquer sans délai l'envoi d'un Légat pontifical. « Dans la discussion des principes de cette Note (du 19 mars) qui s'est engagée entre M. le baron de Nagell et moi, écrit Binder le 27 avril, le Ministre s'est réuni à mon opinion que rien ne hâterait plus l'établissement d'un accord très désirable entre les deux Cours sur un objet qui regarde d'aussi près la tranquillité publique des États du Roi que le prompt envoi d'un Légat d'esprit conciliant. » Le baron de Nagell sollicita même, à ce moment, l'intervention du prince de Metternich pour faire accréditer à La Haye le cardinal Brancadoro avantageusement connu d'une partie de la famille royale et réputé pour sa modération : « Sa nomination, disait Binder, serait considérée comme un nouveau gage des sentiments conciliants du Saint-Père et comme celui d'un prompt arrangement des affaires spirituelles en Belgique, que la Cour des Pays-Bas est aussi intéressée qu'Elle à hâter par tous les moyens (1). »

Malheureusement, ces dispositions ne furent pas de longue durée, et le gouvernement, se laissant emporter par d'autres sentiments, prit le parti de se montrer aussi intransigeant dans ses propres prétentions qu'inflexible à l'égard des vœux du Saint-Siège. « Le courrier expédié pour Rome — écrivait le 4 juin le baron de Neven, secrétaire de la Légation d'Autriche — y porte la réponse du gouvernement à la Note de M. Consalvi du 19 mars. Au lieu de demander, comme on aurait dû le croire, le prompt envoi d'un Légat, cette réponse s'occupe à réfuter les arguments de M. le Cardinal et finit par une sorte d'ultimatum, en exigeant, comme première condition de la réception d'un Légat, que le Saint-Siège commençât par instituer dans l'archevêché de Malines le comte de Méan. Ce mémoire est rédigé par l'auteur de celui qui a été remis à la Cour de Rome, au mois de décembre dernier. M. de Nagell ne m'a pas parlé de cette affaire. » Mais, deux jours plus tard, le baron de Neven eut l'occasion

(1) Rapport du 27 avril 1816.

de s'entretenir à ce sujet avec le Ministre des affaires étrangères. La Légation d'Autriche venait de recevoir de Metternich une dépêche datée de Trieste, 6 mai, par laquelle le Prince l'invitait à insister auprès de la Cour des Pays-Bas pour qu'elle consentit à modifier la formule du serment et à donner ainsi à la Cour de Rome une satisfaction qui permettrait à celle-ci de déférer de son côté aux vœux du Roi. Cette dépêche, à laquelle étaient joints plusieurs rapports du chevalier de Lebzeltern, contenait ce passage remarquable :

« Les réflexions que fait M. de Lebzeltern sur l'impossibilité de porter le Saint-Siège à céder sur les principes au maintien desquels il est appelé à veiller sont justes et fondées sur l'expérience des temps ; et il est certain qu'en attaquant de front les maximes de cette Cour on s'expose à ne terminer avec Elle aucune affaire. Si c'est une vérité dont les États catholiques eux-mêmes sont pénétrés, s'ils se trouvent souvent dans la nécessité pour maintenir l'intégrité de leurs droits d'éviter avec soin de les opposer directement à ceux que la Cour de Rome prétend exercer sur toute la catholicité, on concevra facilement qu'un gouvernement protestant doit mettre plus de ménagements encore dans sa conduite avec la Cour de Rome, s'il veut sincèrement la porter à entrer dans ses vues, et éviter des complications dangereuses. »

Quoique ces sages conseils arrivassent trop tard, les instructions destinées au baron de Reinhold étant déjà parties, le baron de Neven n'en crut pas moins devoir s'acquitter du message dont il était chargé. Mais M. de Nagell avait son siège fait et les avis de Metternich lui parurent pour le moins sans application dans l'espèce. On avait répondu « victorieusement, disait-il, à tous les arguments produits par son Éminence contre les justes demandes de S. M. », ajoutant qu'il ne pouvait donner copie du mémoire envoyé à M. de Reinhold « vu que celui-ci était chargé de conférer avec le Ministre de l'Empereur à Rome pour en adoucir autant que possible la forme » (1). Le baron de Neven se permit d'insister et fit remarquer « que si le gouvernement se montrait disposé à céder un pas, en modifiant la formule du serment voulu par la Constitution, Sa Sainteté peut-être ne se refuserait plus à donner l'institution à M. de Méan et que le reste des différends s'arrangerait facilement avec un Légat d'esprit

(1) Rapport Neven du 6 juin.

» conciliant ». Nagell répliqua qu'il était inutile de recourir à ces moyens de conciliation puisqu'il « était démontré sans réplique dans le nouveau mémoire envoyé à M. de Reinhold » que le serment en question était un serment purement civil et n'empiétait aucunement sur les droits de l'Église; et que par conséquent le Saint-Père, sans se contredire, pouvait se déclarer satisfait des explications ultérieures qui Lui avaient été donnés à cet égard » (1).

Ayant eu l'occasion de lire le mémoire envoyé à M. de Reinhold, le diplomate autrichien fut loin d'en trouver la démonstration « victorieuse et sans réplique ». « Il me paraît plus fort en volume qu'en arguments », disait-il à Metternich dans un rapport chiffré (2). Tel fut aussi, semble-t-il, l'avis de M. de Reinhold, qui jugea, en tout cas, opportun de faire subir au document qu'on lui envoyait de La Haye, non seulement des modifications de forme mais encore des changements de fond :

« Il est question — disait le comte Apponyi, qui remplaçait à Rome le chevalier de Lebzelter, envoyé à St-Petersbourg — il est question dans ce mémoire du droit de la nomination des évêques auquel le roi des Pays-Bas croit pouvoir prétendre. Comme cette prétention est tout à fait étrangère à la question présente, et comme la relever ne servirait qu'à aigrir les esprits et à augmenter les difficultés qui s'opposent au succès de la négociation, M. de Reinhold a jugé à propos de ne toucher que très faiblement cette matière dans sa Note et de ne la traiter qu'en passant et sans s'y arrêter... M. de Reinhold n'opine pas favorablement de l'impression que son office produira sur l'esprit du Saint-Père et de son Ministère (3). »

En effet, le terrain sur lequel on l'obligeait de poursuivre le débat était doublement mauvais. C'était une première faute que d'exiger comme condition préalable à l'envoi d'un Nonce la préconisation de M^{gr} de Méan. C'en était une plus grande encore que de discuter contradictoirement avec la Cour de Rome la question de savoir si le serment constitutionnel était licite ou non au point de vue catholique. C'est là, disait fort justement le comte Apponyi, entreprendre « une discussion » théologique dans laquelle la Cour de Rome remportera

(1) Rapport Neven du 6 juin.

(2) Rapport, daté du 6 juin comme le précédent.

(3) Rapport du 15 juin 1816.

» toujours une victoire sûre et qui doit être bannie d'une
 » affaire où il faut agir et se rapprocher et céder mutuelle-
 « ment ». Le Saint-Père, pour définir la doctrine de l'Église,
 n'avait, en effet, que faire des lumières que prétendait lui
 fournir une puissance protestante !

Le baron de Reinhold remit sa Note à la secrétairerie d'État
 le 15 juin. Son contenu contraria très vivement le cardinal
 Consalvi. On s'engage, disait-il au comte Apponyi, dans une
 impasse. Si le gouvernement hollandais persiste à trancher contre
 l'Église un point de doctrine, le débat est sans issue, car « les
 principes que la Cour de Rome a déclarés inadmissibles resteront
 toujours tels ». Le Cardinal se montra particulièrement déçu de
 ce que le Roi voulait à toute force ajourner la réception d'un
 Légat :

« Le Roi, s'écriait-il, désire qu'avant tout le Saint-Père donne au
 comte de Méan ses bulles d'institution pour l'archevêché de Malines,
 après quoi S. M. verra avec plaisir la présence d'un Légat dans son
 royaume qui s'y occupera des intérêts de la religion catholique et avec
 lequel on conviendra des bases d'un arrangement concernant les matières
 ecclésiastiques.

Mais n'est-ce pas exiger qu'on commence par où on doit finir, c'est-à-
 dire vouloir qu'on aplanisse préalablement la difficulté majeure sur
 laquelle roule toute la discussion, et qui fait l'objet principal de la pré-
 sente négociation. C'est pour aviser aux moyens de terminer le différend
 que la nomination de M. de Méan à l'archevêché de Malines avait fait
 naître, que le Pape a consenti à envoyer un Légat aux Pays-Bas.
 L'affaire de la nomination des évêques, de la circonscription des évêchés
 et des cures, enfin ce qui appartient à la conclusion d'un Concordat peut
 être négocié à Rome entre l'Envoyé du Roi et le Ministère du Saint-
 Siège. Mais l'effervescence des esprits, l'insubordination des évêques
 provoqués par la nomination du comte de Méan semblaient exiger un
 moyen extraordinaire de conciliation et de rapprochement. Sa Sainteté
 a voulu l'employer en consentant à la mission d'un Légat dans les États
 du Roi... »

« Le Cardinal, concluait le comte Apponyi, m'a paru ne pas
 augurer favorablement de l'avenir que promettait la marche de
 cette affaire (1). »

* * *

(1) Rapport Apponyi du 19 juin 1816.

On finit toute fois par s'entendre. En présence de la volonté inflexible du Roi de subordonner tout accord quelconque à la nomination préalable de Mgr de Méan, le cardinal Consalvi consentit à ajourner la solution de la question du serment, et chercha un moyen d'accommodement qui permit au Saint-Siège, sans céder sur les principes, de procéder à cette nomination si désirée. Cette fois, du moins, il trouva chez le baron de Reinhold les dispositions les plus conciliantes :

« M. de Reinhold a déclaré, mandait le 3 août le comte Apponyi, que S. M. ne négligerait aucun moyen propre à écarter les obstacles qui s'opposeraient encore à ce but tant désiré et qu'Elle consentirait même, en cas de nécessité, que M. de Méan signât un acte qui, sans être humiliant pour sa personne ou compromettant pour la dignité et les intérêts du Roi, contint une déclaration d'une nature satisfaisante pour Sa Sainteté et les intérêts de l'Église dont il est le souverain chef. Le Cardinal est convenu de ce qu'un expédient pareil pourrait accélérer l'heureuse fin de la présente négociation. « Le Saint-Père, pour sa personne, » ajouta-t-il, se contenterait d'une déclaration que M. de Méan ne trouverait pas la moindre difficulté de signer, mais l'affaire dont il s'agit » étant pour ainsi dire devenue l'objet d'un scandale public, il faut que » la réparation porte ce même caractère de publicité, ce qui probablement fera naître de nouvelles difficultés. »

Le baron de Reinhold est allé jusqu'à assurer Son Eminence qu'on se plierait même à cette nécessité pourvu que la déclaration ne soit pas en opposition avec la dignité du Roi et le respect dû à sa souveraineté...

M. de Reinhold vient d'avoir un courrier du Roi. Ce courrier n'a pas été porteur de nouvelles instructions pour ce Ministre, mais il est simplement à sa disposition pour pouvoir transmettre au plus tôt à S. M. la réponse du Saint-Père qu'on attend avec la plus vive impatience.»

Le Saint-Père ayant agréé le moyen d'accommodement proposé, le cardinal Consalvi en avertit officiellement M. de Reinhold par une Note datée du 2 octobre 1816 :

« Le ton de modération, écrivait Apponyi le 19 octobre, et l'esprit de conciliation qui règnent dans cette pièce, et l'expédient qui y est proposé pour lever les obstacles qui s'opposaient à la préconisation de M. de Méan, font espérer que cette affaire fâcheuse autant dans son origine que par la publicité et l'animosité avec laquelle elle a été discutée, ne tardera pas à être terminée à la satisfaction des deux parties, la Cour de Rome sauvant son principe et celle des Pays-Bas arrivant au but qu'elle s'était proposé d'élever Mgr de Méan à l'archevêché de Malines... »

M. de Reinhold est très impatient de connaître l'impression que la réponse du Saint-Siège aura produit sur l'esprit de son souverain. Il désire vivement qu'elle soit conforme aux désirs de la Cour de Rome qui a épuisé toutes les voies de conciliation possibles dans une affaire aussi délicate et fondée sur des principes auxquels le Saint-Siège ne voudra ni ne pourra jamais renoncer.»

A son tour le roi se rallia aux bases d'arrangement proposées. Mais il ne voulut pas accepter, sans changement, la déclaration que le Saint Père se proposait d'exiger du comte de Méan. Cet acte commençait par les mots : « Je réproouve ce qui dans le dit serment a été trouvé par le Saint-Siège contraire aux principes de la religion catholique » — L'expression *je réproouve*, disait le comte Apponyi, et non : *je rétracte* est adoucie et aussi peu humiliante que possible (1). Le roi se montra moins subtil, et, estimant que ces expressions se valaient, il ne voulut ni de l'une ni de l'autre. Dans une note remise au cardinal Consalvi le 1^{er} janvier 1817, le baron de Reinhold exprima, en conséquence, au nom de son Souverain, le désir qu'il plaise au Saint-Siège :

« De mitiger la formule de déclaration, demandée à M. de Méan et de se contenter d'une protestation solennelle de sa part, « que par leserment » prêté à la Constitution, il n'entend s'engager à rien qui puisse attaquer » les dogmes de la Religion catholique apostolique romaine ; que jamais » il ne fera rien qui y soit opposé ; qu'au contraire il la soutiendra dans » toutes les occasions possibles, et qu'en jurant de protéger toutes les » communions religieuses de l'État, il n'entend leur accorder cette » protection que sous le rapport civil, sans vouloir par là approuver » directement ni indirectement les maximes qu'elles professent et que la » religion catholique proscrie ».

En quoi une pareille déclaration diffère-t-elle de celle qui a été demandée... ? La pureté des maximes prise dans leur plus grande rigueur est sauvée dans l'une comme dans l'autre... La seule différence git dans ce que l'une manifeste la réserve mentale, qui a accompagné le serment, sans qu'elle comble de confusion celui qui fait la déclaration, tandis que l'autre, non contente de sauver l'intégrité des maximes, non contente qu'un homme soit l'interprète de ses propres pensées veut qu'il réproouve celles qu'il n'a pas eues, et veut en un mot qu'il y ait un coupable.

Un coupable ! La Note de son Excellence le désigne, et le soussigné

(1) Rapport du 19 octobre 1816.

et son gouvernement ne le voient pas. Mais comme cette diversité de vues pourrait durer longtemps et que le seul juge (capable de les concilier), ne prononcera son jugement qu'à la fin des siècles, que le voile d'une indulgence généreuse couvre ce qui aurait besoin d'être couvert, et que le pardon soit sans la honte du pardonné !...

La Note s'efforçait ensuite, de démontrer que la publicité qu'il était question de donner à la déclaration de M. de Méan était superflue ; le Roi ne s'y opposait pas cependant, d'une manière formelle. M. de Reinhold rappelait aussi qu'en France les évêques, membres de la Chambre des Pairs, prêtaient sans difficulté le serment constitutionnel, quoique la Charte proclamât la liberté des cultes, et il terminait son office par un appel pressant à la bonté du Saint-Père :

« Ce n'est pas, disait-il, parce qu'il croit avoir épuisé la matière, mais parce qu'il craint de fatiguer l'attention de Votre Excellence que le soussigné se résume pour demander au nom du Roi, son Souverain, qu'il plaise à Sa Sainteté de consentir que la difficulté qui s'oppose à la promotion de M^{sr} de Mélan au siège archiépiscopal de Malines soit levée au moyen de la déclaration ou explication intentionnelle ci-dessus détaillée.

Le soussigné ne peut penser qu'avec le pressentiment le plus agréable aux suites heureuses d'un pareil consentement. Toutes les voies, jusqu'ici fermées, à un accommodement universel, seraient ouvertes dans le même instant. Devancé par le Métropolitain qui manque à l'Église des Pays-Bas, le Ministre que Sa Sainteté serait dans le cas d'y envoyer, y trouverait l'accueil le plus empressé et toutes les âmes pleines d'espérances. Le Roi et son gouvernement écouteraien^t volontiers ce qu'il aurait à dire, et si même il revenait sur la question de l'admissibilité, d'après les maximes de la religion catholique, du serment à la Constitution, on prêterait une oreille attentive à ses arguments, surtout s'il les produisait avec la même urbanité que Son Excellence l'a fait à l'égard de celui de l'identité des communions et des cultes : argument dont toutefois, s'il était reproduit, on essayerait de contester la justesse en faisant observer...

Quoiqu'il en soit de ceci, le motif le plus grave, qui fasse désirer au Roi le prompt aplanissement des voies préliminaires, c'est la sollicitude sincère pour le bien-être de la religion catholique dans ses États et le déplaisir infini qu'il éprouve sans cesse, en voyant de ses yeux les suites déplorables de l'état provisoire où se trouvent les matières ecclésiastiques dans son royaume sans qu'il lui soit possible d'y remédier.

C'est pour parvenir à cette fin désirable et qui sans doute tient autant

à cœur au Saint-Père qu'à lui, que le Roi tend de nouveau la main à Sa Sainteté. Qu'il lui plaise de la saisir ! Car si elle tombait de lassitude qu'est-ce que l'Église catholique des Pays-Bas y gagnerait ? Sa Majesté, certes, en serait affectée sensiblement ; et quelle serait l'amertume de son cœur si devant désespérer de s'entendre directement avec Sa Sainteté, il ne lui restait d'autres ressources que de chercher, dans ses liaisons intimes avec des Souverains plus heureux qu'Elle dans leurs négociations à la Cour de Rome, l'espoir qu'elle aurait perdu pour Elle-même.

« Le soussigné Ministre est bien loin encore de ressentir une appréhension dont le cri, échappé à son Gouvernement, ne doit prouver que la vivacité de son désir de recueillir enfin les fruits des sentiments amicaux et bienveillants que Sa Sainteté lui a fait certifier par l'organe de Votre Ex. à plusieurs reprises. Il nourrit au contraire en terminant cette Note, les espérances les plus flatteuses, auxquelles il est encouragé par l'heureux augure qu'en ce jour lui offre l'année qui commence.

Puisse cette année ne pas finir son cours, sans avoir vu ajouter à la tiare du Saint-Père et à la couronne du Roi un nouveau fleuron par l'arrangement définitif des affaires de l'Église catholique dans les Pays-Bas. »

Le souffle de conciliation qui animait cette Note et les belles perspectives qu'elle ouvrait sur l'avenir de la religion catholique aux Pays-Bas, décidèrent Pie VII à accepter la formule proposée par le roi des Pays-Bas, sauf à ajouter à la protestation de fidélité aux *dogmes*, une promesse de soumission au *Saint-Siège* et aux *lois* de l'Église. Après que ces derniers changements eurent été agréés à La Haye, M^{sr} de Méan signa l'acte concerté entre les deux Cours. Les obstacles qui s'étaient opposés à sa nomination se trouvaient ainsi levés : préconisé le 28 juillet, il fit, enfin, le 13 octobre, son entrée solennelle à Malines. Mais déjà toutes les espérances attachées à son arrivée s'étaient évanouies. La sentence de déportation, prononcée le 8 novembre par la Cour d'assises du Brabant contre M^{sr} de Broglie, acheva de rendre impossible toute tentative de rapprochement entre le gouvernement et les catholiques belges. L'envoi d'un Légat pontifical, la conclusion d'un concordat et le règlement définitif de l'affaire du serment se trouvèrent, par suite, ajournés pour un temps indéfini ; et ce ne fut qu'après la mort de l'évêque de Gand, survenue en 1821, que ces questions, intéressant non moins la tranquillité de l'État que le bien de l'Église, purent être définitivement réglées.

* *
* *

Le trouble et la confusion où se débattait le royaume à la fin de 1817 furent encore augmentés, en ce même mois de novembre, par une rupture entre le Roi et le Prince royal. Depuis longtemps, leurs relations étaient fort tendues, le Prince désapprouvant la politique du Gouvernement à l'égard des Belges, et se plaignant du rôle effacé qu'on lui réservait au département de la Guerre, dont il était cependant, en titre, le chef suprême, sous l'autorité du Roi.

Le Prince avait exprimé le désir qu'un certain nombre d'officiers à demi-solde, mis en inactivité de service après la chute de Napoléon, fussent réintégrés dans les cadres. Accédant à ce vœu, le Roi décida que ces officiers seraient envoyés à... Batavia. « Sur cela, — écrit La Tour du Pin le 17 novembre, » — grande plainte de ces messieurs qui n'entendaient pas être » employés ainsi : le jeune La Woestine surtout, Français » aimable, spirituel et brave, protégé par toutes ces raisons » par beaucoup de dames, et qui par elles est parvenu à se » procurer la protection du prince d'Orange, a fait jeter de » hauts cris par ses protectrices, et l'on a persuadé au Prince » que c'était moins servir ses protégés que les envoyer perdre de » leur donner pour destination Batavia. Il paraît que le Prince » ainsi poussé, aurait écrit une lettre vive à son père qui » renfermait plusieurs sujets de plaintes sur la nullité et l'igno- » rance même dans lesquels on le tient pour tout ce qui a » rapport à l'armée... »

Le Prince ne se borna pas à des récriminations ; il sollicita du Roi le renvoi du comte de Goltz, commissaire général pour les affaires de la Guerre, ajoutant qu'en cas de refus il abandonnerait toutes les charges militaires qu'il remplissait lui-même. Appelé à La Haye où, disait le Roi, tout s'éclaircirait entre eux, le Prince répondit qu'en présence de son père, le respect lui fermerait la bouche. De nouvelles insistances, auxquelles se joignirent celles de la Reine, n'ayant pas été mieux accueillies, Guillaume se rendit lui-même à Bruxelles où il tenta en vain de changer les résolutions de son fils, dont la démission fut finalement agréée par un arrêté du 15 novembre. Mécontents de cette décision, le prince et la princesse d'Orange se refusèrent à accompagner le Roi en Hollande, où la Cour

résidait cet hiver à cause de la session des États, et où il eût été particulièrement convenable qu'ils se rendissent le 18 novembre, jour anniversaire de la naissance de la Reine (1).

Un tel éclat entre le Roi et son fils ne pouvait manquer de produire sur l'esprit public la plus désastreuse impression et de diviser davantage le royaume. Tandis qu'à La Haye, on était très irrité de l'attitude du Prince : « Le peuple s'en prend » ici — écrivait le 19 novembre la Tour du Pin — aux « Français réfugiés, le Prince Royal est vivement blâmé, son » frère, le prince Frédéric, devient l'objet de la prédilection » hollandaise, et hier on buvait, dans des cabarets, à sa santé » en disant : celui-ci est le nôtre », à Bruxelles, on l'acclamait par esprit d'opposition, d'abord, et parce que les officiers dont le Prince avait pris la défense étaient presque tous des Belges :

« Le prince jouit en ce moment — écrivait La Tour du Pin de La Haye, le 24 novembre — à Bruxelles d'une triste popularité, se faisant applaudir au spectacle où il s'est montré en frac, lorsque toujours il y allait en uniforme ; il a pensé être traîné par la populace dans sa voiture jusque chez lui et ses fenêtres qui donnent sur la rue sont le rendez-vous de ses partisans ; et des groupes s'y rassemblent une grande partie de la journée. Au milieu de cela les gens sensés gémissent, et il est fort loin d'être approuvé : l'armée elle-même, encore je veux dire, la partie belge de l'armée, est très partagée. On calcule que cette levée de boucliers du prince contre son père est faite à l'occasion de quarante-trois officiers, dont plusieurs étrangers, tous officiers supérieurs, qui viendraient, s'ils étaient reçus dans les rangs, prendre des régiments ou des bataillons, et cela ne peut convenir à ceux qui ont des prétentions, et beaucoup des prétentions infiniment mieux fondées que ne le sont celles de ces officiers.

On doit donc s'attendre que la réflexion sera de plus en plus contraire au prince d'Orange. Il aura manqué d'une manière très essentielle à ses premiers devoirs ; il aura fait beaucoup de mal à sa patrie : mais il s'en sera fait davantage à lui-même... »

*
* * *

Réconcilié avec son père, dans les derniers jours du mois de décembre, le prince d'Orange se brouilla de nouveau avec lui

(1) Rapports Binder du 15 novembre et jours suivants ; *Journal de la Belgique* du 21 novembre ; BOSSCHA : *Het leven van Willem den Tweede*, Amsterdam, 1865, pp. 258-261.

quelques semaines après, à l'heure même où les rapports, jusque-là excellents du Roi avec les États Généraux, commençaient à se gâter à leur tour. De plus en plus inquiet de la tournure des affaires, Binder demanda à Metternich qu'au cours du Congrès, qui devait se tenir prochainement à Aix-la-Chapelle pour arrêter l'évacuation définitive du territoire français, les Souverains fixassent d'une manière spéciale leur attention sur la situation de la Belgique :

« La situation de ce pays-ci — écrivait-il dans une dépêche particulière datée du 18 février — aura sûrement quelques droits à l'attention des souverains, au moment où, privant l'Europe de la garantie que lui offrait l'armée d'occupation, ils devront s'occuper à trouver d'autres gages du maintien de l'ordre et de la tranquillité publics. Les choses vont de mal en pis dans l'intérieur, et il suffira du moindre choc extérieur pour faire crouler la machine. La Constitution est le cri de ralliement des deux partis ministériel et libéral, le Roi seul y croit; le Gouvernement et les libéraux travaillent également à la détruire, sinon de forme, du moins de fait, le premier parce qu'elle entrave sa marche à chaque pas, les autres parce que leur activité est encore contenue par l'ombre d'une autorité royale. Je fournirai à Votre Altesse la preuve de ce que j'avance ici quand j'aurai l'honneur de Lui faire ma cour à Dusseldorf. Il n'y aurait qu'un remède à ce mal, et la Loi fondamentale l'a prévu, c'est la révision de la Constitution par une double représentation nationale. Malheureusement, ce remède est une arme à deux tranchants : le renversement de la Constitution actuelle peut assurer le triomphe des libéraux, aussi bien que celui des pouvoirs monarchiques; et comment espérer que la victoire resterait à un souverain qui, investi par l'Europe d'une autorité inespérée, n'en a fait usage que pour planter et cultiver l'arbre de la Révolution que des efforts inouïs sont enfin parvenus à déraciner ailleurs, et qui n'a pas compris que si ses devoirs envers ses peuples et ses alliés lui prescrivaient une marche contraire, aucune époque, plus que celle de son avènement, ne rendait facile la réalisation du vœu général, puisque le nom d'Orange seul aurait fait passer en Hollande des institutions monarchiques, auxquelles le pays était déjà façonné, et que ces mêmes institutions sont la condition unique à laquelle on puisse régner sur les provinces belgiques ! Les ministres du Roi le comprennent fort bien, et tremblent à l'idée des dangers que ferait courir à l'autorité l'emploi d'un moyen aussi violent. La partie est liée entre les libéraux de France et ceux de la Belgique : les premiers trahissent assez hautement leur espoir que la retraite des troupes alliées aplanira le chemin pour la réunion des deux pays. Votre Altesse sait, mieux que moi, jusqu'à quel point un *roi académicien et bel esprit*, comme Louis XVIII

saura réprimer, dans l'occasion, l'élan d'une armée bonapartisée par la loi sur le recrutement et la création des légions de vétérans; et je n'oserais pas assurer que le prince d'Orange, dangereux en raison de sa faiblesse, ait renoncé aux illusions de sa vanité, et ne puisse être porté à regarder une telle réunion comme un acheminement à un trône qu'il croit à peine suffire à son mérite (1). »

Un grand nombre de diplomates et d'hommes d'État, en Europe, partageaient les craintes du Ministre d'Autriche, et ce fait explique comment, au cours de l'été 1818, le bruit se répandit qu'une partie des troupes alliées sortant de France viendrait occuper les forteresses de la Belgique, « supposition » très admissible, en elle-même, écrivait Binder le 4 juillet, « sous le double rapport de la position critique où la retraite » des troupes alliées pourrait mettre la partie méridionale de « ce royaume, et de l'insuffisance des moyens militaires de ce » pays-ci pour l'occupation des places fortes de frontières. »

Tandis qu'on agitait ainsi les moyens de préserver les Pays-Bas des dangers qui les menaçaient, la Tour du Pin engageait son gouvernement à exploiter, au profit de la politique traditionnelle de la France, le mécontentement croissant des Belges. Les Conférences d'Aix-la-Chapelle, disait-il, donneront peut-être lieu à des remaniements territoriaux : il faut en prendre texte pour revendiquer la Belgique ! A l'appui de ce conseil, il rédigea même un mémoire très remarquable (2) qu'il envoya à Paris par son secrétaire en personne, porteur en outre de la dépêche suivante adressée au duc de Richelieu, président du Conseil et Ministre des affaires étrangères :

« Je crois de mon devoir dans les conjonctures présentes de vous offrir des réflexions, tirées du cercle même des objets politiques que le Roi a daigné me confier.

J'ignore, entièrement, Monsieur le Duc, et vous le savez mieux que personne, ce qui doit se traiter à Aix-la-Chapelle, mais il est difficile de croire, qu'il ne s'y découvrira pas des vues auxquelles la France ne peut

(1) Allusion à un projet agité par plusieurs réfugiés français et consistant à renverser Louis XVIII pour établir à sa place, sur le trône de France, le prince d'Orange.

(2) J'insérerai intégralement ce mémoire dans un travail que je compte publier sous peu et qui traitera des relations extérieures du royaume des Pays-Bas ; j'y mettrai également le texte entier des notes échangées entre Rome et La Haye relativement à Mgr de Méan.

rester étrangère ; il est également bien sûr que personne n'y proposera la réduction de sa propre puissance, mais cherchera plutôt à disposer les moyens de l'étendre. La France doit donc considérer soigneusement les moyens d'accroître la sienne, sous peine de reculer encore dans le rang qu'elle occupe vis-à-vis des autres nations.

Ainsi, c'était le moment de faire un examen approfondi de la disposition de la Belgique relativement de la France, car c'est là que nous devons trouver la force réelle et suffisante, la considération pour nous, sans effroi fondé pour les autres, la solide gloire sans de trop pénibles sacrifices, c'est là enfin que nous devons refaire l'existence de la France au dehors, et le crédit de ses princes au dedans.

Je n'ai pas fait, je le sais bien, un grand effort de génie, en indiquant la Belgique comme le but auquel la France devait tendre, mais à la place d'une idée vague, j'ai, je crois donné la preuve, sans enthousiasme et par les calculs d'une froide et raisonnable observation, des motifs qu'avait la France pour être sûre d'atteindre à ce but le cas échéant.

Je ne suis nullement chargé, Monsieur le Duc, d'étendre mes vues plus loin, je serais probablement hors d'état de le faire, et je sortirais d'ailleurs du cercle borné dans lequel je suis renfermé ; mais pour vous, Monsieur le Duc, qui êtes forcé de parcourir celui du monde tout entier, il m'a paru qu'il y avait un à propos indispensable dans les circonstances où vous allez vous trouver, à démontrer à votre esprit, que le Belge, français de cœur et d'esprit, s'offre à nous, corps et bien. Vous ferez le reste.

Je voudrais, Monsieur le Duc, vous avoir convaincu de cette idée avant le congrès, d'abord parce qu'elle est juste, parce qu'elle pourra servir de contrepois à celles que vous apercevrez, et puis aussi parce qu'elle pourrait fortifier et consoler le courage dont vous aurez besoin. Je ne puis pas voir avec plus de confiance. »

Ce n'est pas le lieu d'insister ici sur l'exagération manifeste de cette thèse que « les Belges, français de cœur et d'esprit, s'offraient à la France corps et biens ». Bon nombre d'entre eux, sans doute, plus occupés des difficultés présentes que des espérances à venir et enclins à voir dans la réunion avec la Hollande l'assujettissement de la Belgique à ce pays, eussent préféré une annexion à la France : entre deux maux, c'était choisir le moindre. L'idéal de la majorité des Belges était l'indépendance nationale : ils le prouvèrent en 1830, dès qu'ils purent, enfin, fixer eux-mêmes leurs destinées.

Je ne puis terminer cette étude sans dire un mot de la suite qui fut donnée à Aix-la-Chapelle aux vœux contradictoires du marquis de la Tour du Pin et du baron de Binder.

Se rendant justement compte du tort que ferait à la France toute manifestation de vues de conquête et d'ambition, le duc de Richelieu s'abstint prudemment de suivre les conseils que lui suggérait le Ministre de France à Bruxelles ; loin de parler de l'annexion éventuelle de la Belgique, il s'estima déjà fort heureux d'avoir obtenu, avec la libération complète du territoire, la rentrée de la France dans le concert des grandes puissances.

Quant aux Alliés, ils discutèrent longuement les mesures qu'il convenait de prendre pour garantir la sûreté du royaume des Pays-Bas. Les généraux prussiens auraient voulu qu'un certain nombre de places fortes de la Belgique fussent dès lors occupées, au nom de l'Europe, par un corps d'observation. Mais cette opinion ne prévalut pas, et les coalisés se bornèrent à arrêter un protocole militaire, en vertu duquel le roi des Pays-Bas devait, au premier danger qui menacerait son pays du côté de la France, confier la garde de plusieurs forteresses aux troupes de LL. MM. Britannique et Prussienne (1).

Telle était la conséquence dernière de la déplorable politique suivie, depuis trois ans, par le gouvernement du roi Guillaume. Après avoir exaspéré les Belges et surexcité les convoitises traditionnelles de la France, elle aboutissait à l'humiliante tutelle de l'Europe coalisée !

PROSPER POULLET.

(1) PROKESCH-OSTEN. *Dépêches inédites du chevalier de Gentz*, Paris, 1876, t. I, pp. 412 et suivantes. — Le roi Guillaume, par un sentiment de dignité qui l'honore, refusa de donner son adhésion à ce protocole militaire : Cfr. Stern, *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871*, B. I, Berlin, 1895, p. 471.

LE SPIRITISME

(Fin.)

Les phénomènes spirites ne sauraient être l'œuvre ni de Dieu, ni des anges, ni de l'homme, ni des âmes des trépassés. Cependant ces pratiques prestigieuses accusent un agent spirituel, dont l'intelligence prime celle de l'homme et qui, en même temps, est malfaisant, perfide, impie.

La création renferme-t-elle semblable créature ? La Révélation répond affirmativement ; pareils esprits existent. Ce sont les mauvais anges ou les démons. Je le sais, il n'y a pas que les esprits forts qui, d'un dédaigneux mouvement d'épaules ou d'un compatissant sourire, me prendront en pitié de croire encore, au seuil du xx^e siècle, à l'existence du diable ; combien aussi d'inexplicables catholiques qui s'offusqueront de voir cet invisible ennemi intervenir dans cette étude. A leur avis, par égard pour les défaillances de notre temps, il faut prudemment écarter la question démoniale. Ils ne prétendent pas précisément que le démon soit un être fabuleux, — sous peine de ne plus être chrétien, ils sont obligés d'admettre son existence — mais partout et toujours ils cherchent à esquiver cette question, qui remplit la Bible et l'histoire universelle de l'Église et au sujet de laquelle ils affectent, par vanité, une ignorance ou un scepticisme qu'ils s'imaginent niaisement être, dans l'occurrence, la marque d'un esprit supérieur, affranchi de vulgaires préjugés. Vaines tentatives pourtant. L'enseignement de l'Église qui dominera toujours le respect humain des uns et les orgueilleux démentis des autres, cet enseignement fait de l'existence de l'esprit malin et de son action sur le monde inférieur un dogme devant lequel tout croyant doit s'incliner, que nul ne peut rejeter sans renier sa foi.

Les démons existent donc ; mais furent-ils créés dans l'état

de dépravation ? Sont-ils malfaisants par nature ? La malice est-elle leur condition naturelle ? Sont-ils, dès le commencement, comme le voulaient les Manichéens, le principe du mal, le dieu méchant ? Certes non ! Ce serait une grossière erreur de le croire. Tout ce que le Créateur a fait était bon, quand il l'a fait. Tout était bien, parfaitement bien (1). Les anges, en particulier, lors de leur création, étaient resplendissants des trésors de grâces et de beauté, que la libéralité de Dieu avait répandus sur leur sublime nature.

Comment donc es-tu tombé du ciel, astre brillant ? Toi qui réjouissais par ta splendeur le matin de la création, toi si fortement marqué du sceau de la ressemblance divine, si plein de science et de beauté, toi plongé dans les délices de ce paradis où Dieu avait accumulé tant de dons sur ta grande et riche nature (2).

C'est qu'au sortir des mains créatrices de Dieu, l'ange a été soumis à l'épreuve et que tous n'ont pas su traverser cette épreuve avec fidélité. Avant de contempler l'essence divine il leur faut mériter cette gloire que Dieu ne doit à aucun être créé. Par un acte de leur liberté, ils ont à se soumettre aux adorables décrets du Très-Haut. Voici qu'ils doivent se décider. Tout à coup, dans les profondeurs des cieux, s'élève un cri de révolte. Lucifer, un des anges les plus beaux, déploie le drapeau de la désobéissance. Séduits par son ineffable beauté, des milliers d'esprits célestes suivent l'archange prévaricateur dans son orgueilleuse rébellion. Une grande mêlée s'engage dans le ciel. « Il ne faut pas s'imaginer dans ce combat, ni des bras de chair, ni des armes matérielles, ni du sang répandu comme parmi nous ; c'est un conflit de pensées et de sentiments (3). » Mais voici que dans les bataillons restés fidèles un mot a retenti : Michaël ? Qui est semblable à Dieu ? En un clin d'œil, plus rapides que l'éclair, les phalanges rebelles sont précipitées d'en haut aux abîmes éternels.

C'est ce drame mystérieux, accompli au fond des sphères célestes, qui donna naissance au mal.

Les esprits superbes et dévoyés, appelés désormais démons, l'ont introduit dans la création. D'anges de lumière ils sont

(1) *Cuncta erant bona, valde bona.* GEN, I, 31.

(2) ISAÏE. XVI, 2.

(3) BOSSUET. *Elév. sur les mystères*, III^e élév.

devenus tout d'un coup anges de ténèbres. Tous leurs dons sont tournés en mal. Dans leur rage et leur désespoir ils exerceront leur haine contre Dieu, contre les anges et contre les hommes.

Contre Dieu : Satan fera lui-même le Dieu sur la terre, il cherchera à imiter le Tout-puissant, en contrefaisant les miracles divins par des prestiges préternaturels. Jaloux des honneurs divins, il exigera des sacrifices, recevra des vœux et se fera eriger des temples. Et les astres, et les plantes et les animaux, il cherchera à tout tourner en idolâtrie, à tel point que l'Écriture-Sainte dira en toute justesse : les dieux des nations, c'étaient des démons.

Des anges, ses frères restés fidèles, il se vengera en contrecarrant le gouvernement et la protection qu'ils ont mission d'exercer sur le monde des corps.

Contre l'homme aussi, appelé à remplir les vides qu'il a laissés dans le céleste séjour, il mènera une guerre incessante. Le cœur rongé d'envie et rempli d'amertume, il ne cessera de ruminer quelque dessein funeste, de machiner de secrètes embûches, dans le but de nous perdre et de nous envelopper dans sa ruine. Ennemi irréconciliable il ne s'endormira jamais ; sans cesse il rôdera autour de nous, comme un lion rugissant, toujours à la recherche d'une proie à dévorer.

Les démons, en effet, ne sont pas que dans l'enfer, ils habitent aussi l'air. « La Providence conduit l'homme à sa fin de deux manières : directement, en le portant au bien : c'est le ministre des bons anges ; indirectement, en l'exerçant à la lutte contre le mal. Il convenait que cette seconde manière de procurer le bien de l'homme fut confiée aux mauvais anges, afin qu'ils ne fussent pas entièrement inutiles à l'ordre général. De là, pour eux, deux lieux de tourments : l'un à raison de leur faute, c'est l'enfer ; l'autre à raison de l'exercice qu'ils doivent donner à l'homme, c'est l'atmosphère ténébreuse qui nous environne.

Or, procurer le salut de l'homme doit durer jusqu'au jour du jugement. Jusqu'alors donc durera le ministère des bons anges et la tentation des mauvais. Ainsi, jusqu'au dernier jour du monde, les bons anges continueront à nous être envoyés, et les mauvais habiteront les couches inférieures de l'air. Toutefois, il en est parmi eux qui demeurent dans l'enfer, pour tourmenter ceux qu'ils y ont entraînés ; de même qu'une partie des bons

anges reste dans le ciel avec les âmes des saints. Mais après le jugement tous les mauvais anges et tous les hommes pervers seront dans l'enfer, tous les bons anges et tous les hommes justes dans le ciel (1). »

« Mais soit que les démons voltigent en l'air ou qu'ils parcourent la terre, soit qu'ils errent dans le centre du globe ou qu'ils y soient enchaînés, partout et toujours ils portent avec eux les flammes qui les tourmentent, semblables au fébricitant qui, dans un lit d'ivoire, ou exposé aux rayons du soleil, ne peut éviter la chaleur ou le froid inhérent à sa maladie. Ainsi, que les démons soient honorés dans des temples splendides, ou qu'ils parcourent les plaines de l'air, ils ne cessent de brûler des feux de l'enfer (2). »

Le Maudit exerce donc une action sur notre monde. Comme elle nous a narré les multiples interventions des anges dans les affaires d'ici-bas, l'Écriture témoigne aussi des agissements des démons sur notre globe et nous annonce même les prestiges pleins de séduction qu'ils opéreront dans les derniers temps.

Dès le lendemain de la création de l'homme, sous les berceaux enchanteurs de l'Eden, le Malin entre en scène ; il prend le corps d'un animal, et, sous l'aspect d'un serpent, il entre en conversation avec la mère du genre humain.

Dans le livre de Job nous lisons que les Sabéens, mus par les démons, fondirent sur les gens du juste et les passèrent tous au fil du l'épée (3).

Un feu allumé par les démons consuma ses innombrables troupes et leurs gardiens (4).

Puis, ils suscitèrent du désert un orage impétueux qui, renversant les quatre angles de la maison, ensevelit sous ses ruines les fils et les filles du saint homme (5).

Enfin, ils frappèrent le corps de Job d'un ulcère qui le couvrit de la plante des pieds au sommet de la tête (6).

Au désert, Satan s'approcha de Jésus qu'il considérait comme un homme extraordinaire, dont la sainteté l'inquiétait ; il lui

(1) *Summ. Theol.* P. I, q. 64, a 4.

(2) BÉDE. *Comm. in cap. III epist. Jac.*

(3) JOB. I, 15.

(4) JOB. I, 16.

(5) JOB. I, 19.

(6) JOB. II, 7.

parla, et le transporta sur le pinacle du temple de Jérusalem et de là sur la cime d'une montagne.

Comme, avec la permission de Dieu, il put agir sur le corps du divin Sauveur, de même aussi il agit sur le corps de l'homme ; même il peut prendre possession de ses organes corporels. Il est de foi que le démon peut posséder et obséder le corps humain. L'Église propose même, dans le rituel romain, la méthode pour reconnaître et exorciser les possédés. Jésus-Christ fait profession de chasser les démons des corps des possédés ; il donne cette puissance comme un signe de sa mission divine, et lègue ce pouvoir à ses apôtres et à son Église qui n'a cessé de le mettre en pratique. Très fréquentes aux premiers siècles de l'ère chrétienne, les possessions sont actuellement fort rares dans les pays chrétiens. Jamais, en aucun cas, le diable ne peut demeurer dans l'âme, sanctuaire où Dieu seul pénètre ; mais il peut envahir la sphère de ces facultés, qui sont comme le vestibule de l'âme et exercer ainsi une action indirecte sur l'âme elle-même.

Enfin, dans les derniers temps, les esprits séducteurs seront déchaînés. Grâce à leur puissance, il s'élèvera de faux christes et de faux prophètes qui opéreront des signes et des prodiges tels qu'ils pervertiront la presque totalité de la race humaine, et qu'ils séduiraient jusqu'aux élus, si les temps d'épreuve n'étaient abrégés.

N'y a-t-il pas lieu de nous étonner que ces œuvres prestigieuses puissent être accomplies par des anges déchus ? En aucune façon. Ne nous imaginons pas que, parce que leur volonté a été dépravée, leur nature ait déchu. Il n'en est absolument rien. Assurément, les dons surnaturels ont été à tout jamais enlevés à ces esprits dévoyés. En perdant la grâce qui élevait leur nature à l'état surnaturel, ils ont été privés de toute beauté et de toute rectitude ; mais ils n'ont pas été dépouillés de leurs facultés naturelles. La perfection de leur nature est restée complète, parce que, dit saint Thomas, les anges ne sont pas comme l'homme qu'on peut punir en lui ôtant une main ou un pied ; êtres simples, on ne peut rien enlever à leur nature. Après comme avant leur chute, leur intelligence est également sublime, leur volonté également puissante.

Hormis donc la justice et la sainteté, tout est resté entier dans les Déchus, nature, facultés, connaissances. Tout leur

pouvoir sur les esprits et sur le corps ils le gardent intact. Ils exerceront, en conséquence, une action sur notre monde et sur les créatures dont il se compose. Mais cette action sera nocive, maligne, malfaisante. Mu par une haine inextinguible, c'est à faire des ruines que le Proscrit emploiera toutes les ressources de sa vaste intelligence, toutes les forces de sa puissance.

Maintenant que nous connaissons la nature et le pouvoir d'action du démon, posons la question déjà faite à propos des anges : les démons ont-ils la faculté d'opérer les différents phénomènes spirites, les phénomènes matériels, les phénomènes intellectuels, les matérialisations des esprits ? Est-il dans leur puissance de produire ces prodiges ? Evidemment ; la réponse ne peut faire l'ombre d'un doute. Les démons jouissent de cette faculté, possèdent ce pouvoir, et cela très largement. De fait, usent-ils de cette faculté ; mettent-ils cette puissance en pratique ? Et pourquoi ne le feraient-ils pas ? Quel motif pourrait bien les retenir d'en agir ainsi ? Ce ne sera pas, comme chez les bons anges, la noblesse de leur caractère qui s'est changée en jalousie, haine et artifice : ce sera encore moins leur soumission à Dieu qu'ils abhorrent et dont ils s'évertuent à traverser les desseins ; ce ne seront pas davantage leurs égards pour l'homme, à qui ils ne demandent qu'à proposer le faux, le mensonge et l'illusion, à qui ils ne songent qu'à tendre des pièges, au moyen desquels ils cherchent à agripper les âmes.

Cette conjecture qui rend très vraisemblable l'intervention diabolique dans les faits spirites ne saurait cependant nous suffire. Nous avons mieux. Nous possédons des preuves palpables, évidentes, irréfragables de l'action des Très-Bas dans les phénomènes du spiritisme. Nous nous bornerons à en exposer les trois principales : d'abord, l'application au démon des caractères que revêt l'agent spirite, caractères qui conviennent à l'esprit malin et ne conviennent qu'à lui seul ; ensuite l'identité parfaite du spiritisme et de la magie, qui, elle, est incontestablement l'œuvre du démon ; enfin les aveux des démons eux-mêmes qui confessent être la cause des pratiques en question.

De l'aveu des spirites eux-mêmes, avons-nous vu, l'agent du spiritisme est un esprit intelligent, menteur, malfaisant, pervers, impie. Or, ces qualités et ces notes s'appliquent exactement à l'esprit déchu et ne s'appliquent qu'à lui.

Intelligent, certes le démon l'est. Sa nature angélique n'ayant été ni amoindrie ni viciée, son intelligence est demeurée aussi vaste, aussi perçante que jamais. Cette intelligence étant éminemment supérieure à celle de l'homme, le diable pourra produire des effets bien au dessus des forces humaines. Tels sont précisément les faits spirites. Il ne faut être ni grand savant ni profond théologien, pour toucher au doigt que les phénomènes du spiritisme dépassent la puissance humaine. Un grain de bon sens suffit pour savoir qu'il est contraire à la mécanique qu'une table tourne sans impulsion, qu'elle se balance et voltige dans l'air sans force locomotive.

Révéler des faits éloignés et cachés à nous-mêmes ; s'exprimer exactement dans une langue qu'on ignore ; discourir sur des sciences dont on ne sait pas le premier mot, ne sont-ce pas des faits contraires à la psychologie naturelle ?

Ne répugne-t-il pas à la métaphysique qu'un martelet, que le pied d'un escabeau donnent des réponses rationnelles, exactes, précises ?

L'ordre existant parmi les hommes ne s'oppose-t-il pas à ce que des fantômes apparaissent, sous des formes humaines, conversent, écrivent, agissent, se laissent toucher, et puis disparaissent, soudainement, par enchantement ?

Ces faits, et bien d'autres que nous omettons, non seulement ne sont pas conformes aux lois de la nature, mais ils sont en opposition flagrante avec ces lois, qui sont constantes et universelles.

Or, ces faits sont en parfaite concordance avec les signes qui, d'après le Rituel romain, dénoncent une intervention diabolique. Ces signes, les voici : faculté de connaître les pensées, même non exprimées ; intelligence des langues inconnues ; faculté de parler ces langues ; connaissance des événements futurs et de ce qui se passe dans des lieux éloignés ; développement de forces supérieures, surpassant les forces des agents physiques et humains ; suspension des corps en l'air pendant un temps considérable.

L'agent spirite est menteur. Le démon l'est. D'après la divine parole de Jésus-Christ : « Il n'est pas demeuré dans la vérité ; la vérité n'est pas en lui, il est menteur et père du mensonge (1) ». L'agent spirite se dit l'âme d'un tel ou d'un tel ; le démon fait

(1) JOANN. VIII, 44.

exactement la même chose. Les démoniaques, écrit saint Jean-Chrysostôme, disent quelquefois : Je suis l'âme d'un tel. Mais, reprend le Père, c'est là une fraude et une tromperie diabolique. Car ce n'est pas l'âme du mort qui crie ainsi, mais le démon qui se dissimule pour tromper les auditeurs (1). De même le Rituel romain, dans les avertissements qui précèdent la formule des exorcismes, nous prévient que si l'obsédé vient à dire qu'il est l'âme d'un mort, il faut regarder cette parole comme un mensonge et ne pas y ajouter foi.

Ceci devrait faire réfléchir ces caractères faibles, qui dominés par une tendresse malade, mais peu respectueux de la loi divine, font évoquer leurs chers défunts. Ces fantômes chéris les pressent dans leurs bras, les couvrent de baisers et de caresses ; qu'ils songent, dit le Père Franco, que c'est entre les bras d'un démon de l'enfer qu'ils se trouvent, ce sont ses honteux baisers et ses diaboliques caresses qu'ils subissent.

Il arrive, surtout dans le principe des communications, que, pour mieux se dissimuler, l'agent spirite respecte la religion et la pudeur des personnes pieuses et honnêtes que rebutteraient une impiété et une lubricité trop franches. Il parle piété, dévotion et s'élève parfois jusqu'aux régions élevées de l'ascétisme.

N'est-ce pas Satan qui, au dire de saint Paul, «se transforme en ange de lumière » ? (2)

L'agent spirite est malfaisant. Fréquemment, avouent les initiés, l'esprit anime à la vengeance, excite des haines, des litiges, des dissensions domestiques, occasionne la folie, le suicide et même la mort subite au milieu des pratiques spirites elles-mêmes. Or, «le diable a été homicide dès l'origine» (3). Il exerce, d'ailleurs, une action malfaisante sur la nature entière et glisse un venin secret dans toutes les substances matérielles. De là les exorcismes que l'Église, qui n'a rien d'étroit ou de frivole dans ses institutions, emploie pour purifier les choses qu'elle veut bénir. Ces exorcismes expriment bien clairement la croyance de l'Église à l'action corruptrice des démons qui occupent toutes les créatures.

L'agent spirite est pervers et luxurieux. — «L'esprit immonde» c'est le qualificatif propre que Jésus-Christ donne au démon. Il

(1) *Opera S. Joan.-Chrys.* t. 7, p. 353.

(2) *I Cor.* XI, 14.

(3) *Joann.* VIII, 44.

ne peut, il est vrai, jouir lui-même des voluptés charnelles, mais il pousse à ce vice, comme étant l'instrument le plus efficace de la corruption physique et morale, l'outil le plus apte à procurer la dépravation privée et sociale.

L'agent spirite est impie. — Tous les efforts de Lucifer tendent à bannir l'empire du Christ de la surface de la terre et à régner à sa place.

On le voit, tous les caractères de l'agent spirite s'appliquent exactement au démon, comme l'empreinte sur le modèle.

La magie et le spiritisme sont identiques. Or, la magie est un prestige diabolique. Elle fait profession de produire des faits préternaturels, soit en eux-mêmes, soit dans la manière de s'effectuer, par l'invocation et la puissance d'esprits placés en dehors de la nature humaine. Suivant les différentes époques et les divers peuples, elle s'est appelée théurgie, goëtie, divination, pythonie, nécromancie, présage, oracle, philtre, sortilège, maléfica, etc., etc.

Que la magie ait existé, qu'elle existe encore dans les pays infidèles, c'est un fait qui défie toute contestation. Révoquer ce fait en doute, ce serait faire preuve ou d'un manque de sincérité ou d'une ignorance peu commune.

Les livres des Hébreux, qui, au dire de Littré lui-même, sont les plus lointains des monuments écrits que nous possédions, nous apprennent, en effet, que la gentilité entière recourait aux oracles et aux devins. Ce furent ces pratiques, odieuses au Seigneur, qui provoquèrent, de sa part, l'extermination des Chananéens. Séduit par le mauvais exemple des peuples voisins, Israël lui-même, malgré la défense divine, eut trop souvent recours aux faux prophètes, en sorte que force fut à Moïse de fulminer la peine capitale contre quiconque des Juifs se rendrait coupable d'une telle abomination.

De son côté, toute l'histoire profane de l'antiquité est remplie de magie. Les Babyloniens, les Égyptiens, les Chinois, les Indiens, les Grecs, les Romains se livraient à ces opérations mystérieuses. Leurs historiens, leurs orateurs, leurs poètes en sont pleins.

Les Romains, à différentes reprises, portèrent des lois contre les magiciens. Assurément on ne fait pas de lois contre des crimes qui n'existent point.

Aux premiers siècles de l'ère chrétienne les Plotin, les Iamblique, les Porphyre de la fameuse école gnostique des néo-

platoniciens d'Alexandrie s'attachèrent à la cause des esprits et réédifièrent l'ancienne école de magie païenne.

Ces esprits évoqués, les païens les considéraient soit comme des dieux, soit comme des génies divins; tandis que les Pères de l'Église tenaient pour certains et n'hésitaient pas à affirmer que ces esprits n'étaient autres que des démons. Sur ce point, il y a concordance, unanimité complète. Qu'est-ce donc que la magie disait Tertullien ? Une tromperie. Mais l'auteur de ces tromperies n'est connu que de nous seuls, chrétiens, initiés aux mystères des mauvais esprits. Les démons sont les auteurs de la magie, au moyen de laquelle ils se donnent pour des morts. On invoque donc les morts...mais ce sont les démons qui opèrent sous le masque des âmes (1).

Au temps de Tertullien du reste, des chrétiens de foi ont, à plus d'une reprise, obligé les esprits impurs, auteurs des prestiges magiques, à confesser qui ils étaient.

De leur côté, nos missionnaires, témoins instruits, prudents, autorisés, affirment avoir vu, au sein de la gentilité, dans l'Inde, en Chine, au Thibet, des pratiques de magie, appelées par nous phénomènes spirites, et qu'eux n'hésitent pas à qualifier de diableries.

La magie c'est donc de la diablerie. Or, les phénomènes spirites concordent en tous points avec les opérations de magie. Multiples et variés dans leurs formes, les moyens sont au fond toujours les mêmes, offrant partout des signes de ressemblance qui ne permettent pas de se tromper sur leur auteur. C'est toujours la même griffe. Même façon de procéder, mêmes effets dépassant les forces connues de la nature, même intervention intelligente, libre et dépravée.

Alors comme aujourd'hui il y avait évocation d'esprits extramondiaux; autrefois plus solennelle et plus formelle, de nos jours plus implicite. L'évocation, en effet, est double : formelle ou tacite, explicite ou implicite. L'évocation tacite ou implicite se pose par l'emploi même d'un moyen qu'on sait n'avoir aucune proportion naturelle avec le but désiré. Par le fait seul qu'on pose l'acte, on sollicite et on accepte, du moins indirectement, l'aide d'une force extranaturelle quelconque, qui procurera l'effet recherché.

(1) TERTULLIEN. *De anima*. LVII.

Alors comme aujourd'hui, les médiums tombaient dans d'horribles transes. Les médiums de jadis s'appelaient théurges, mages, pythons, sibylles, augures, aruspices, sorciers, enchanteurs, nécromanciens, comme les médiums des contrées païennes actuelles se nomment derviches, bonzes, sorciers, magiciens, devins, enchanteurs, fakirs, pagès, caraïbes, bouddhivivants, lamabokte.

Les classiques grecs et latins nous ont décrit les excès d'enthousiasme des pythons et des sibylles. La prophétesse prélude par quelques cérémonies, puis ses traits et son teint s'altèrent, sa chevelure se hérissé, son sein palpite, son cœur farouche est transporté de fureur ; elle semble grandir et parler d'une voix plus qu'humaine ; elle a senti la présence et le souffle de la divinité (1). Possédée par cette puissance étrangère, elle perd sa liberté, n'est plus maîtresse de ses actes, parle sans savoir le sens des paroles qu'elle profère et ne conserve plus, après la crise, le souvenir des choses qu'elle a dites ou faites. Ces mêmes phénomènes se reproduisent de nos jours en Océanie, en Afrique, en Chine, dans l'Inde, au Brésil, dans la Tartarie, au Thibet et dans toute la gentilité contemporaine.

Les médiums spirites reproduisent en leurs personnes tous les caractères propres aux magiciens obsédés. Seulement, observe le P. Franco, ces débordements de fureur de la magie noire, grossière et sauvage, sont aujourd'hui abrégés, et plus maniérés, comme il convient à une magie accueillie dans les salons civilisés. A la frénésie déchaînée, on substitue l'état inconscient ou simplement le sommeil. En sorte que les pythonisses et sibylles antiques étaient des médiums un peu primitifs, et que nos médiums sont des pythonisses ou sibylles un peu dégrossies. Mais le plus ou le moins ne change pas la nature de la chose.

Dans la magie comme dans le spiritisme, on évoque les morts. C'est une chose publique, dit Tertullien, que cet art qui se flatte d'évoquer de la région des morts les âmes des défunts. Des spectres et des fantômes se montraient alors comme aujourd'hui (2).

Les tables tournantes et parlantes sont connues depuis la plus

(1) TERTULLIEN. *De anima* LVII.

(2) *Énéide*, VI, 47-51

haute antiquité. « Malheur qui dit au bois : anime-toi et lève-toi (1). » « Mon peuple a demandé des oracles à son bois et son bâton lui a répondu (2) ».

Chez les Grecs et les Latins l'esprit faisait entendre sa voix par les chênes de Dodone et du Latium.

L'antique navire Argo, le fameux vaisseau de la toison d'or, était doué de la parole, il parlait et rendait des oracles, son gouvernail étant fait d'un chêne de la forêt de Dodone.

Les magiciens, écrivait Tertullien dans son apologétique adressée aux magistrats romains, produisent des fantômes, outragent les âmes des morts par des évocations, tuent des enfants pour en tirer des oracles, font plusieurs prodiges par des prestiges circulatoires et évoquent les démons par l'entremise desquels les chèvres et les tables ont coutume de faire de la divination.

La lévitation elle-même se pratiquait dans la magie. L'empereur Néron s'adonnait à ces pratiques occultes. Le magicien Simon se vanta un jour de voler en présence de l'empereur et du peuple. Soutenu par les démons, il s'élevait dans les airs. La foule éclatait en applaudissements et le saluait comme une divinité. Cependant, le cœur et les mains levées au ciel, saint Pierre, qui était présent, suppliait Dieu d'abattre l'orgueil de cet imposteur et de briser la puissance des démons. Soudain, délaissé par ceux-ci, Simon tombait avec fracas dans l'amphithéâtre, se brisant les deux jambes dans une chute effroyable.

C'est donc patent, tout ce que pratique aujourd'hui le spiritisme, tout cela se faisait, il y a deux mille ans à Claros, à Dodone, à Préneste, dans toutes les villes de la gentilité, comme cela se fait encore partout où l'Évangile n'a pas été prêché.

Les spirites en conviennent eux-mêmes. Au congrès spirite international de Paris, en 1890, Papus, chargé de classer les différentes écoles spirites, avoue que le spiritisme est une branche de la *magie antique*.

« Le fait des communications avec le monde invisible, écrit la *Revue spirite*, se trouve en termes non équivoques dans les récits bibliques, dans saint Augustin, saint Jérôme, saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze. Les plus savants

(1) *Habac*, II, 19.

(2) *Osée*, IV, 12.

philosophes de l'antiquité l'ont admis : Platon, Zoroastre, Confucius, Pythagore... Nous les trouvons dans les mystères et les oracles du paganisme... dans les devins et les sorciers du moyen-âge... dans toute la phalange des nymphes, des génies bons et mauvais, des sylphes, des gnômes, des fées, des lutins, etc. »

Voilà établie la parfaite conformité du spiritisme et de la magie, l'œuvre diabolique par excellence.

Recueillons maintenant les aveux des démons déclarant eux-mêmes qu'ils sont les agents des phénomènes spirites.

En 1853, à Rauzan, dans la Gironde, le vicomte de Meslon et sa famille prirent l'habitude de consulter un trépied du salon qui se faisait passer pour l'âme d'un frère du vicomte, décédé saintement, huit ans auparavant, et qui, de fait, parlait comme une âme de Dieu. Un dimanche en plein jour, dit le vicomte de Meslon, ma mère et une de mes tantes ayant interrogé le guéridon, qui parlait presque toujours sans qu'on l'interrogeât, celui-ci refusa de répondre. Les dames insistant vivement pour avoir une réponse, il se dressa avec impatience et prononça textuellement ces paroles : « Je suis dégoûté de vous répéter sans cesse des paroles mielleuses que je ne pense pas et de vous exprimer des sentiments affectueux, tandis que je n'ai pour vous autre chose que des sentiments de haine! — Mais tu n'es donc pas celui que tu prétendais être? lui dîmes-nous tout stupéfaits. — Non! — Alors, qui es-tu? — L'esprit du mal. — Quel est le but de l'indigne comédie que tu joues depuis si longtemps avec nous? — De chercher à vous inspirer confiance, pour mieux vous tromper par la suite. — Mais ne souffrais-tu pas quand tu étais contraint de nous parler de Dieu, de la Vierge et des Saints, et surtout quand on posait sur le guéridon un crucifix, des médailles bénies, un chapelet, etc.? — Je souffrais, oui, mais je dissimulais la souffrance dans l'espoir d'arriver plus tard à vous tromper. — Tu nous hais donc? — Oui, parce que vous êtes chrétiens!... En suite, l'esprit prit congé de nous en ces termes : Dieu me force de parler ainsi. L'enfer me réclame. Adieu! . (1) »

Le P. Xavier Pailloux (2) raconte le fait suivant :

(1) MIRVILLE, *Question des esprits*, p. 57.

(2) X. PAILLOUX, *Magnétisme, spiritisme et possession*.

« M^{er} l'évêque de Rennes avait jugé bon d'entreprendre, dans l'intérêt de ses diocésains, des expériences sur les tables tour-nantes et parlantes. Et voici l'événement qui a fait que sa Grandeur y a renoncé. L'évêque, ses vicaires généraux et ses chanoines réunis à l'évêché, interrogeaient une table par rapport au sort et aux souffrances d'un jeune et courageux missionnaire récemment martyrisé en Chine. L'évêque portait sur lui, comme une relique, un morceau de la chemise ensanglantée de ce généreux soldat de la foi. Fût-ce l'influence de cette relique? Nous ne savons. Le fait est que la table se mit à raconter dans son langage (par des coups alphabétiques convenus) et avec une fidélité étonnante toute l'histoire des angoisses et des tortures du courageux missionnaire, toutes circonstances que les assistants connaissaient fort bien. L'évêque, pour sa part, en fut si frappé, que, interrompant la conversation de l'esprit parlant de la table il s'écria à haute voix : Pour savoir tout cela, il faut que tu sois le démon. Eh bien! si tu es le démon, je t'adjure par le Dieu tout puissant, par Jésus-Christ crucifié, je t'oblige et te commande de te briser à mes pieds. Aussitôt dit, aussitôt fait : la table fait un grand saut et, retombant obliquement, elle vient briser deux de ses pieds, aux pieds de M^{er} de Rennes. »

Dans la vie du R. P. Iandel, maître général des dominicains, le P. Cormier (1) rapporte le fait suivant que le P. Talongo, jésuite romain, lui a affirmé tenir de la bouche même du P. Iandel.

Le P. Iandel, prêchant à Lyon, en 1846, fut un jour pressé par un mouvement intérieur d'enseigner aux fidèles la vertu du signe de la croix ; il ne résista point à cette inspiration et prêcha.

Au sortir de la cathédrale, il fut rejoint par un homme qui lui dit : — Monsieur, croyez-vous à ce que vous venez d'enseigner ? — Si je n'y croyais pas, je ne l'enseignerais pas, répondit-il ; la vertu du signe de la croix est reconnue par l'Église, je la tiens pour certaine. — Vraiment, reprend l'interlocuteur étonné, vous croyez ? Eh bien, moi, franc-maçon, je ne crois pas ; mais, profondément surpris, de ce que vous nous avez enseigné, je viens vous proposer de mettre à l'épreuve le signe de la croix. Tous les soirs, nous nous réunissons dans telle rue,

(1) *Vie du P. Sandel*. 1891.

à tel numéro. Le démon vient lui-même présider la séance. Venez ce soir avec moi, nous nous tiendrons à la porte de la salle ; vous ferez le signe de la croix sur l'assemblée, et je verrai si ce que vous avez dit est vrai. — J'ai foi à la vertu du signe de la croix, ajoute le P. Iandel, mais je ne puis, sans y avoir mûrement pensé, accepter votre proposition. Donnez-moi trois jours pour réfléchir. — Quand vous voudrez éprouver votre foi, je suis à vos ordres, reprend encore le franc-maçon ; et il donne son adresse.

Le P. Iandel se rendit aussitôt auprès de M^{sr} de Bonald et lui demanda s'il devait accepter le défi. L'archevêque réunit quelques théologiens et discuta longtemps avec eux le pour et le contre de cette démarche. Enfin, tous finirent par être d'avis que le P. Iandel devait accepter : — Allez, mon fils, lui dit alors M^{sr} de Bonald en le bénissant, et que Dieu soit avec vous.

Quarante-huit heures restaient au P. Iandel : il les passa à prier, à se mortifier, à se recommander aux prières de ses amis, et, vers le soir du jour désigné, il alla frapper à la porte du franc-maçon. Celui-ci l'attendait. Rien ne pouvait révéler le religieux ; il était vêtu d'un habit laïque, seulement il avait caché sous cet habit une grande croix. Ils partent, arrivent bientôt dans une vaste salle meublée avec beaucoup de luxe et s'arrêtent à la porte. Peu à peu la salle se remplit, tous les sièges allaient être occupés, lorsque le démon apparaît sous la forme humaine. Aussitôt, tirant de sa poitrine le crucifix qu'il y tenait caché, le P. Iandel l'élève à deux mains, en formant sur l'assistance le signe de la croix.

Un coup de foudre n'aurait pas eu un résultat plus inattendu, plus subit, plus éclatant !.... Les bougies s'éteignent, les sièges se renversent les uns sur les autres, tous les assistants s'enfuient. Le franc-maçon entraîne le P. Iandel, et quand ils se trouvent loin, sans pouvoir se rendre compte de la manière dont ils ont échappé aux ténèbres et à la confusion, l'adepte de satan se précipite aux genoux du prêtre : Je crois, lui dit-il, je crois ! Priez pour moi !.... Convertissez-moi !.... Entendez-moi !....

Nous ne donnons pas ce fait pour certain ; il a été contesté, quoique de fortes probabilités militent en faveur de sa réalité. Quoi qu'il en soit, d'après tout ce que nous avons vu jusqu'ici, il est très possible et n'aurait rien d'étonnant.

Nous mettons ici fin à cette étude. Avant de la clore, faut-il

parler du satanisme, la monstrueuse queue du spiritisme ? J'en dirai un mot, mais un seul ; l'honnêteté défend de mettre à nu toutes les turpitudes de ce culte infâme.

La réalité du satanisme est indéniable. Il a des adeptes dans plusieurs grandes villes d'Europe, notamment à Berlin, Leipzig, Paris, Londres, Rome, Naples, Genève.

Le domaine de Satan se partage en deux camps : le Satanisme et le Luciféranisme.

Le satanisme regarde Lucifer, pour ce qu'il est, c'est-à-dire, pour l'archange proscrit, et il l'invoque sous le nom de Satan. Le luciféranisme, qui s'estime être la théurgie, qualifie le satanisme de goétie ou magie noire.

Le luciféranisme c'est la secte du palladisme ou de la haute franc-maçonnerie ; c'est le spiritisme des triangles palladiques. Derrière la maçonnerie vulgaire et les arrière-loges, il y a des triangles, c'est-à-dire les sacrariums du luciféranisme.

Pour les Palladistes, Lucifer est l'égal d'Adonaï, le Dieu de lumière, le principe du bien. C'est l'ancienne *gnose*, dont le dogme fondamental était le principe double : l'un, bon, était Lucifer ; l'autre, mauvais, le Christ.

Parodiant la cour du vicaire de Jésus-Christ, les lucifériens possèdent un anti-pape, une curie, un collège de cardinaux. La Rome infernale fut longtemps Charleston. Le général Pike, suprême grand-maitre de la franc-maçonnerie, mort en 1891, était le vicaire du Déchu. Adriano Lemmi, qui, à ce qu'il semble, serait démissionnaire depuis quelques semaines, lui succéda et fixa le siège du luciféranisme à Rome même, dans la capitale du monde catholique, côte à côte avec le Vatican.

Le but de cette secte est d'abattre le catholicisme et de préparer le règne de l'antechrist.

Elle se compose de Vocates procédants et de Vocates élus.

Les Vocates procédants sont les appelés du diable ; tels sont les fakirs à Galles et à Pondichéry ; et en Chine les Bouddhistes et les thian-niu (filles du ciel) des yu-kiao (maison des sages).

Les lucifériens de Singapore et de Calcutta, ainsi que les parfaits initiés de la San-Ho-Hoeï, sont des Vocates élus.

A l'heure qu'il est, le palladisme est en pleine prospérité en Asie, en Amérique et dans plusieurs capitales de l'Europe. C'est surtout en Orient, aux Indes, en Chine, qu'il fleurit à son maximum d'intensité.

Il va sans dire que, dans les réunions palladiques, il n'y a plus de médiums, ni de tables tournantes, etc., il n'y a que des évocations directes à Lucifer qui, apparaît, tantôt sous la forme humaine, tantôt sous la forme d'un animal. De ses adeptes palladiques, tant il les domine, Lucifer exige des sacrifices effroyables. Les femmes adonnées au culte du vrai Brahma, Lucif, se brûlent à petit feu, membre par membre et à plusieurs mois d'intervalle ; les hommes se murent, se mutilent et se laissent pourrir parmi des horreurs sans nom.

Chez les lucifériens civilisés d'Europe, ces horribles pratiques sont remplacées par de diaboliques abandonnements de luxure mêlés à des sacrilèges inouïs, innommables.

Tirons un voile sur ces ignominies et posons les conclusions de ce travail,

Le spiritisme existe. Pour le prouver, nous avons apporté des témoignages authentiques, autorisés, irrécusables. Faire le fendant, nier systématiquement, sous prétexte qu'on n'a jamais vu de phénomènes spiritiques, c'est d'une absurde insanité. Autant dire : la Chine n'existe pas, car je ne l'ai jamais vue. Faites la part aussi large que vous désirez à la prestidigitation, ou charlatanisme, à la jonglerie et au dol, qui, nous sommes les premiers à le proclamer, se donnent pleine carrière dans les séances des salons, des théâtres, des musées, cercles et autres lieux publics, nous concédons tout, pourvu que vous n'en concluiez pas à l'inexistence du spiritisme. Il existe d'ailleurs, peut-on dire, depuis six mille ans, depuis qu'à commencé la lutte entre le bien et le mal. Et selon que les peuples, à travers les siècles, suivent ou abandonnent les voies du Seigneur, il disparaît ou réapparaît avec une nouvelle recrudescence.

L'auteur de ces faits ? Là, où il y a véritablement spiritisme, les phénomènes préternaturels, ceux qui sortent manifestement des habitudes de la nature, dénoncent une force supérieure, raisonnable, libre, perverse, qui est le démon. Cependant, l'Église est loin d'adopter tout ce que l'ignorance ou la superstition imaginent et débitent sur les opérations du diable. Il ne faut pas tout croire, mais il ne faut pas tout rejeter non plus. Pour d'aucuns, l'esprit malin n'est nulle part ; il est une fable, un mythe, un néant ; pour d'autres, l'action démoniaque se manifeste partout et dans tout. La vérité est entre ces deux extrêmes.

Quant à la question si un chrétien peut se livrer aux pratiques spirites, la poser, c'est la résoudre.

« Lorsque vous serez entrés dans le pays que le Seigneur votre Dieu vous donnera, prenez bien garde de ne pas vouloir imiter les abominations de ces peuples, auxquels vous succéderez.

» Qu'il ne se trouve personne parmi vous qui consulte les devins, ou qui observe les songes et les augures, ou qui use de maléfices, de sortilèges et d'enchantements, ou qui consulte les pythons, qui se mêlent de deviner ou qui interrogent les morts. Car le Seigneur a toutes ces choses en abomination, et il exterminera tous ces peuples à votre entrée, à cause de ces sortes de crimes qu'ils commettent (1). »

L'Église répète et confirme cette défense. Nul, sous aucun prétexte, né peut participer aux opérations du spiritisme.

Plus d'un lecteur, sans doute, se sera déjà demandé : Pourquoi Dieu permet-il cette action des démons ? Pourquoi ne restreint-il pas leur puissance et ne musèle-t-il pas leur fureur ?

Nous pourrions d'abord répondre que les desseins de la Providence sont toujours adorables, quoiqu'ils ne puissent toujours être pénétrés. Saint Thomas donne pourtant une raison très plausible de cette licence accordée aux anges prévaricateurs. Nous l'avons indiquée plus haut. La Providence, dit-il, conduit l'homme à sa fin de deux manières : directement, en le portant au bien : c'est le ministère des bons anges ; indirectement, en l'exerçant à la lutte contre le mal, et il convenait que cette seconde manière de procurer le bien de l'homme fût confiée aux mauvais anges, afin qu'ils ne fussent pas entièrement inutiles à l'ordre général.

Sans doute, Dieu pourrait empêcher absolument toute action des démons dans le monde, mais il veut faire servir leur perversité même à l'ordre du salut de l'homme. Dans la mesure qu'il lui plaît, Dieu permet à Satan d'user de ses moyens de séduction dans un but de châtement pour les méchants, et d'épreuve pour les bons, qui ne sont, d'ailleurs, jamais tentés au dessus de leurs forces. Mais Dieu reste toujours le maître de ses créatures. Il a mis un frein dans les mâchoires du Déchu et ne lui lâche la bride qu'autant que le jugent bon les secrets

(1) DEUTER. XVIII, 9 — 13.

desseins de sa Providence. Quelquefois le Seigneur permet au malin d'exercer son action sur l'homme le plus juste, mais c'est là une épreuve destinée à rendre la vertu de celui-ci plus éclatante et plus méritoire.

En règle générale, il est beaucoup de choses que le démon ne peut faire qu'autant qu'il y est provoqué par les hommes. Trop souvent, nous-mêmes, nous lui donnons, imprudemment, prise sur nous. Satan, dit saint Augustin est lié comme un chien à la chaîne. Il ne peut mordre que celui qui va, par une coupable imprudence, s'exposer à ses morsures. Il peut aboyer, essayer de séduire, il ne mordera que celui qui veut se laisser mordre.

Bataille, médecin de la Compagnie des Messageries maritimes de France, un homme dont on ne saurait révoquer la véracité en doute, qui a pénétré dans les arrières loges et de là dans les réunions occultistes interdites aux francs-maçons vulgaires, rapporte le fait suivant :

« C'était à Calcutta, dans une séance de magie devinatoire. Une jeune dévadase, la sœur Indra, s'assit sur un trépied en fer ; le frère Walder la magnétisa. Puis, à la ronde on lui posa des questions.... Je m'approchai à mon tour de la sœur Indra, et, lui faisant toucher mon cordon du rite de Memphis, à moi délivré par Pessina le grand hiérophante de Naples, je lui posai la question suivante :

» — Quelle est la profession de la personne de qui je tiens cet objet ?

» La dévadase me répondit, sans aucune hésitation :

» — Cette personne est un frère, qui, dans le monde profane, exerce la profession de maître d'armes.

» Pessina, en effet, donne des leçons d'escrime ; c'est, après la maçonnerie, la principale corde qu'il a à son arc.

» — Voyez, continuai-je, voyez ce frère hier ; trouvez où il était à quatre heures de l'après-midi, et dites ce qu'il faisait.

» Indra se recueillit quelques instants. Après une minute environ de silence, elle dit :

» — J'ai franchi les mers. Je suis dans une ville italienne, au pied d'un volcan. Je vois l'homme dans sa chambre, il écrit. Il porte une large chemise flottante, rouge. Il cachète sa lettre ; il met l'adresse sur l'enveloppe ; il se lève. Il est bien quatre

heures de l'après-midi à la pendule qui est sur la cheminée de la chambre.

» — Lisez, fit Walder, ce qui est écrit sur l'enveloppe de la lettre.

» La dévadase se pencha, comme si elle était réellement dans la chambre de Pessina, auprès de la table où il écrivait la veille. Elle dit ensuite, ayant l'air de lire :

» — *Cavaliere Vincenzo Ingoglia, Castelvetrano, Sicilia.*

» Plus que tous les autres, j'étais frappé de la précision de la réponse de la sœur Indra. Il est parfaitement exact que Pessina, ancien officier garibaldien, porte toujours, et surtout chez lui, la fameuse chemise rouge. En outre, j'ai su depuis que le grand hiérophante italien du rite de Memphis compte parmi ses meilleurs amis le chevalier Ingoglia, professeur de sciences naturelles à Castelvetrano, et l'un des membres actuels de son état-major maçonnique.

» Un assistant, un anglais voulut interroger la dévadase :

» — Puisque vous êtes en Italie, fit-il, transportez-vous à Rome.

» — M'y voici, dit Indra, après quelques secondes.

» — Voyez ce que faisait hier, toujours à quatre heures, le pape de la superstition ; pénétrez dans le Vatican.

» Indra eut un tressaillement par tout le corps; puis, elle porta les deux mains à son front, ensuite elle les agita en avant, comme si elle essayait de se débarrasser d'un obstacle, de traverser quelque chose qui s'opposait à elle.

» — Je ne puis pas ! Je ne puis pas ! Cria-t-elle.

» Les assistants se regardèrent, décontenancés.

» — Malédiction ! fit Walder avec colère. Les prêtres d'Adonai sont toujours protégés contre nous. Il est inutile d'insister ; j'ai fait cent fois, mais vainement, cette expérience

» Et il proféra un épouvantable blasphème. »

Ce ne sont pas seulement les prêtres mais tous ceux qui s'attachent fidèlement à Dieu, qui sont défendus contre les entreprises du démon. Ce que Dieu garde est bien gardé !

PROSPER SAEY.

VARIÉTÉS

LE PÈRE LIBERT (1).

En écrivant cette biographie, le R. P. Van Tricht a rendu à la jeunesse catholique un grand service. A ceux qui ont connu le Père Libert, son livre donne la joie de voir fidèlement reproduits les traits de cette figure vénérée. Aux autres, il procurera le bienfait d'entendre au moins un écho des paroles, d'apprendre au moins l'histoire de la vie du Père Libert.

L'apôtre des étudiants de Louvain ! Combien d'hommes aujourd'hui dispersés aux quatre coins de la Belgique, dans les carrières et les positions les plus diverses, ont monté ce petit escalier qui conduisait à sa cellule ! « que de drames intimes se sont passés sur les marches de ce petit escalier sombre !..... Et cet escalier si dur à monter, comme on le descendait l'âme joyeuse, car cet homme répandait le courage à flots. Et il est, si bon à l'homme, dans ses luttes, de sentir revivre son courage » (2).

On allait chez « le citoyen Libert », comme disait le pittoresque langage des étudiants, chercher la vaillance et la paix. Tous y venaient, aimantés par le surnaturel prestige de ce pauvre religieux courbé sous sa vieille capote.

Ceux qui avaient eu le bonheur de garder l'intégrité de la foi et la pureté des mœurs, et les égarés aussi ; et si le Père Libert avait une prédilection, des attentions plus spéciales, c'était pour eux, les brebis perdues qu'il fallait ramener au bercail. Il les attendait impatiemment, il les mandait, quand ils se refusaient à venir il allait les chercher comme le père de famille de la parabole évangélique allait à la rencontre de son enfant prodigue.

Dans cette œuvre de conversion, de sauvetage, il avait besoin d'auxi-

(1) *Le Père Libert*, par V. VAN TRICHT, S. J. Préface par M^{sr} Cartuyvels. Namur Paul Godenne.

(2) *Vie du Père Libert*, pp. 174, 175.

liaires, et des étudiants eux-mêmes devenaient par lui des instruments de salut pour leurs compagnons. L'amour des âmes qui brûlait en lui, rayonnait et se communiquait.

Apôtre, il voulait faire des apôtres, non pour les années d'université seulement, mais pour toute la vie ; il voulait l'action énergique et sans peur pour le bien, dans toutes les situations, par tous les moyens, et cette science de l'action on l'apprenait dans les œuvres dont lui-même avait été le créateur et demeurait le soutien : L'Étudiant, la Générale, l'école d'adultes.

Puis, quand il avait lancé en avant ses chers étudiants, quand il les avait armés pour le bon combat, lui s'enfonçait dans la prière, dans la méditation, dans la mortification, convaincu que, sans Dieu, il ne pouvait rien, que Dieu seul ferait lever la moisson, dont il avait bien voulu confier la semence à sa main indigne. Et de fait la moisson levait, elle grandissait et mûrissait superbe, parce que le Père Libert était vraiment un homme de Dieu, un saint.

GEORGES LEGRAND.

Lettres d'un curé de campagne. — Lettres d'un curé de canton ⁽¹⁾.

Voici deux bons, beaux et sains livres. Il est difficile d'en rendre compte, surtout si l'on veut en exposer l'ordonnance et les idées d'une façon complète. Comment, en effet, dire avec quelque détail ce que contiennent ces cent lettres, écrites au cours de la vie bien remplie d'un curé de campagne d'abord, du même curé chargé ensuite du soin d'un doyenné, et relatant toutes les difficultés, tous les soucis, toutes les peines, tous les moyens employés par lui pour accomplir sa grande mission, toutes les consolations éprouvées au cours de son ministère, terminés par une mort prématurée et glorieusement sacerdotale ?

Ces deux volumes ont un attrait extraordinaire, qui tient certes beaucoup au style, varié, simple et éloquent en même temps, mais bien plus encore aux idées, généreuses, mûries et profondément chrétiennes. Plusieurs de ces lettres jettent de remarquables lumières sur les problèmes les plus troublants de notre époque. D'autres, sur ces sujets, éclairent, par des aperçus d'un exquis et incisif bon sens, les solutions

(1) *Lettres d'un curé de campagne. — Lettres d'un curé de canton* publiées par YVES LE QUERDEC. Paris, Lecoq, 1895. 2 vol., prix : 3,50 frs chacun.

à la fois sincèrement catholiques et sagement démocratiques, alliant l'amour du prochain, le respect de l'ordre et de l'autorité, la foi religieuse la plus énergiquement soumise, la volonté ferme de tendre et d'aider au progrès social.

Le plus grand nombre des lettres sont écrites par le curé à un laïque parisien de ses amis. Quelques-unes sont les réponses de cet ami, et ce ne sont pas les moins intéressantes. D'autres, dans le premier volume, (*lettres d'un curé de campagne*) sont échangées entre le seigneur du village et un autre personnage de la noblesse; elles fournissent à l'auteur l'occasion de montrer d'une façon très nette les erreurs du légitimisme français. Il y revient dans le second volume à propos des conseils du Pape relativement à la ligne de conduite des catholiques de France vis-à-vis du gouvernement républicain. Nous trouvons encore dans le premier volume, un échange de lettres entre les deux jeunes filles des personnages de la noblesse que nous venons de rencontrer. Elles nous font suivre les péripéties émouvantes de la vocation religieuse de l'une d'elles, et sont écrites dans un style délicieusement touchant. Elles nous donnent, de plus, le contraste des appréciations des pères et des filles au sujet des mêmes actes du curé, et les lettres du curé lui-même à son ami nous les fait voir sous un troisième biais; l'ensemble établit vraiment une impression complète dont l'harmonie est parfaite. C'est une véritable trouvaille en ce genre.

La courte correspondance entre l'évêque et le curé, la lettre à l'évêque du vicaire général chargé d'instruire le cas du curé, accusé d'exercer son ministère... autrement que les autres, complètent le premier volume.

Dans le second (*lettres d'un curé de canton*), nous rencontrons encore des lettres fort intéressantes d'un vicaire à l'un de ses anciens condisciples de séminaire.

Nous l'avons dit tantôt, ces deux volumes sont remplis de grandes et justes idées écrites dans un beau style. On en achève la lecture sous une impression de paix et de satisfaction. Cependant, c'est tout simplement l'exposé des moyens employés par un prêtre pour accomplir, pendant un court laps de temps, le ministère paroissial dans un village presqu'entièrement indifférent et même hostile, et dans une ville industrielle, dont la population est voltairienne, doctrinaire, sceptique, anticléricale.

Nous n'essaierons pas de résumer cette œuvre. Contentons-nous d'indiquer rapidement quelques idées recueillies çà et là dans le grand nombre :

Le curé de Saint-Julien et de Saint-Maximin n'avait point de procédé spécial. Il basait toute sa conduite, tous ses efforts, sur un principe admirablement mis en lumière dès les premières pages : « Être prêtre, c'est se priver, être au service des autres et penser très peu à soi. »

Parlant de ses paroissiens campagnards, il écrit :

Je pensais au Petit Poucet égaré au milieu des bois et tremblant de peur des loups. Ces loups, bien sûr, ne me dévoreraient pas, mais je les devinais méchants et je me prenais à trembler. Et cependant je venais à eux plein de bonne volonté. Je venais pour les servir et pour les aimer. Peut-être ne pourrai-je pas les servir, mais du moins je pourrai les aimer. Aimer des gens qui vous détestent et en guise de salut vous ferment la porte au nez, cela est dur, cela est froid, et cependant cela ne doit pas être impossible puisque cet amour tient à ma fonction, puisque je suis obligé de les aimer.

C'est cela le sacerdoce ! Il oblige jusqu'au fond de l'âme. Ce n'est pas seulement un certain nombre d'obligations extérieures qu'il impose, il absorbe l'homme tout entier... Moi, parce que prêtre, je me dois tout entier... Quelle tâche et quel fardeau, ô mon Dieu ! Il y a là quelque chose de surhumain.

... Je pénétrai dans l'église, dans mon église. Je ne la regardai même pas. Je ne vis que la petite lampe qui brillait solitaire et tranquille devant l'autel. Une grande paix m'envahit soudain. Une douceur invincible me pénétra. Je sentis l'Amour qui sortait du tabernacle et il ne me parut plus impossible d'aimer et d'accomplir mon devoir. Je m'agenouillai et je parlai longtemps à mon Maître. Il me dit les paroles qui réconfortent.

Cette citation nous a paru nécessaire pour faire connaître le fond même, l'idée inspiratrice et la conviction créatrice de l'œuvre.

Nous espérons que les deux volumes de M. Yves le Querdec se répandront partout, pour le plus grand bien du clergé et du peuple catholique. Ses lecteurs y trouveront les applications de la pensée fondamentale de l'auteur dans tous les ordres de choses. Il y verront développés les moyens de restaurer, au sein d'une population indifférente et hantée seulement des soucis matériels, la vie chrétienne dans toute sa grandeur et son admirable fécondité ; d'imposer à des adversaires haineux le respect de la vertu et de l'autorité du prêtre ; d'écarter de celui-ci les embûches de la politique et les attaques des partis locaux ; de l'établir en ami, en conciliateur, au milieu des dissentiments et des hostilités de la petite vie provinciale. Ils y verront comment le prêtre, attaqué dans son honneur, dans la dignité de sa vie sacerdotale, élève cet honneur, et cette dignité, et sa vertu héroïque, à un degré tel que, tout simplement, tout naturellement, la calomnie est vaincue. Ils y verront la bonne foi d'un curé de village aux prises avec les malices, les méchancetés et les sottises campagnardes, avec les petites et écœurantes difficultés matérielles ou spirituelles, embusquées au tournant des conversations les plus simples, des actes accomplis avec la meilleure intention, des règlements de la fabrique d'église. Ils y verront le prêtre entreprenant avec courage et persévérance la conversion de tout un peuple, et commençant cette œuvre immense par la jeunesse. Ils suivront avec un puissant et croissant intérêt, l'œuvre de cette conversion.

Les patronages, les cercles ouvriers, les institutions d'épargne et de crédit, les mutualités, organisés peu à peu, pour relever, convertir et conserver la classe ouvrière dans une ville voltairienne; les congrégations, les œuvres religieuses, les missions, établies dans ce milieu qui ne songe qu'à se moquer de la foi catholique; la parole de Dieu, annoncée avec sérénité, d'abord dans le petit groupe fidèle, puis au milieu d'un concours plus considérable; les idées de justice et d'égalité, les revendications sociales légitimes, les principes proclamés par Léon XIII, émis dans les conversations, défendus sans aigreur, jusqu'à la table même des plus endurcis; tout cela est exposé, justifié, spécialement dans le second volume, avec une sagesse tranquille quoique vibrante, qui fait profondément pénétrer dans les consciences ses grands et utiles enseignements.

N'oublions pas de signaler les relations de curé à curé, du doyen avec ses vicaires et avec les curés de son canton. Il y a, à ce sujet, quelques pages du plus fécond intérêt dans les lettres d'un curé de canton.

On y remarque aussi un épisode quelque peu romanesque qui fournit à l'auteur l'occasion de revenir sur la question des vocations. C'est l'épisode de l'amour et du mariage de deux jeunes gens choisis parmi les meilleurs de la paroisse. Épisode plein de fraîcheur et de sentiment, que traverse la mort d'une mère chrétienne, et qui semble s'en trouver relevé, ennobli, purifié. C'est le pendant de l'épisode de la vocation religieuse de la jeune fille entrevue dans les lettres d'un curé de campagne.

Nous regrettons de ne pouvoir point tenter de prolonger ce compte rendu. Nous eussions voulu reproduire quelques-unes des pages qui nous ont frappé. Mais le choix en serait vraiment trop difficile et nous y renonçons pour ne point trop allonger cet article.

Puissions-nous avoir donné à quelques lecteurs de la *Revue* le désir de lire ces deux petits volumes. Nous leur prédisons qu'ils voudront ensuite les relire et les méditer. L'auteur a atteint le but qu'il se proposait, de représenter, dans tous les détails d'une simple vie de pauvre prêtre, ce que c'est qu'un curé idéalement bon, pieux, charitable, cherchant par-dessus tout le royaume de Dieu et sa justice. Que l'on nous permette, pour finir, de lui donner la parole afin de montrer comment il comprend ce devoir de recherche de la justice :

Si l'on prêche la justice aux ouvriers, ne faut-il pas aussi la prêcher à leurs patrons? Sommes nous donc moins les pasteurs des uns que des autres? Faut-il nous désintéresser du salut des patrons pour ne nous attacher qu'à celui des ouvriers? Car on oublie trop qu'en prêchant aux patrons la justice, c'est dans l'intérêt de leur âme que nous parlons plus que dans l'intérêt de l'âme de leurs ouvriers.

C'est de ce biais qu'il faut prendre les choses, on l'a peut-être trop oublié. Il faut qu'on sente, derrière nos paroles et derrière nos prédications en faveur de la justice vis-à-vis des pauvres et des ouvriers, le souci des intérêts spirituels des riches et des patrons bien plus que le souci des intérêts matériels des autres. Ainsi nous éviterons de blesser ceux auxquels nous nous adresserons. Ainsi nous arriverons, je l'espère,

à les toucher. Ce n'est pas à nous d'attiser le feu des révolutions, de réveiller dans les cœurs la haine, ou seulement de la fomenter. C'est par amour pour les hommes que nous leur prêchons le devoir et, plus nos prédications sont pressantes, plus nous leur faisons voir que nous les aimons.

Nous ne sommes pas des tribuns du peuple qui recherchent une popularité vaine quand elle n'est pas malsaine. Nous sommes les amis, les maîtres des âmes. Et si nous compatissons de plus près aux souffrances des malheureux, c'est parce que leur misère risque de les éloigner de Dieu. Ils ont les pieds plus meurtris et ils viennent de plus loin ; il faut donc panser doucement leurs plaies et les porter dans nos bras. Les autres marchent tout seuls. Mais nous les aimons autant. Au regard du prêtre comme au regard de Dieu, une âme d'homme vaut une âme d'homme et, s'il s'occupe davantage des plus tristes, des plus misérables, ce n'est pas parce qu'elles valent davantage, mais parce qu'elles ont plus de besoins.

N'est-ce pas vraiment là un simple et bel exposé de l'alliance nécessaire, dans la vie chrétienne, privée ou sociale, des deux éléments essentiels d'une société bien organisée : la justice et la charité ?

P. L.

L'ABYSSINIE, LA COLONIE ÉRYTHRÉE ET LA RUSSIE

(Suite.)

V

Dans cette Abyssinie, dont on vient d'indiquer les principaux éléments autochtones, un nouvel élément européen, complètement étranger au pays, cherche à s'implanter, à prédominer de plus en plus, à l'absorber petit à petit : c'est l'élément italien.

Cantonné depuis une quinzaine d'années environ dans sa colonie d'Erythrée, il songe journellement à s'étendre dans toute la contrée au détriment du Roi des Rois, à en faire successivement la conquête et à la transformer en une vaste possession coloniale africaine qui dédommagerait le gouvernement du Roi Humbert de l'occupation de l'Algérie et de la Tunisie par la France et peut-être encore de l'annexion possible de Tripoli par cette même puissance à la première occasion favorable.

De là ses guerres continuelles avec les « Ras » les plus puissants des possessions abyssiniennes les plus rapprochées de l'Erythrée, ses prétentions au protectorat de l'Abyssinie, et le nouveau conflit armé engagé à cette heure-ci avec le Roi d'Abyssinie lui-même et ses principaux lieutenants.

Les origines de l'occupation sont obscures. En 1881, on fit un premier pas par l'établissement d'un commissaire royal civil à Assab. Mais on refusa d'en faire un second lorsque les Anglais invitèrent l'Italie à agir avec eux contre Arabi-Pacha. Toutefois, en 1885, le 26 janvier, une première prise de possession a lieu à Beilul et à Goubbi, à la suite d'une cession de territoire obtenu du sultan de Raheita par l'intermédiaire de la compagnie de navigation Rubattino, à qui l'on paie un quart de million de lires. Depuis, la colonie s'est étendue de plus en

plus, et l'on ne sait pas encore aujourd'hui où et à quel point elle s'arrêtera.

Récemment encore, et avant les guerres des dernières années, elle ne comprenait que la longue bande de terrain située le long de la côte de la Mer Rouge, depuis Assab jusqu'à Massaouah, et quelques territoires à l'intérieur, spécialement dans les parages d'Arkiko et de Massaouah.

Depuis elle s'est étendue à Keren et à l'Asmara, qui se trouvent, celle-ci à 2500 mètres au dessus du niveau de la mer, la première à environ 1500 mètres, plus au Nord, dans la vallée de l'Amseba, territoire des Bogos, en y comprenant Massaouah et son territoire immédiat, Arhiko, Qôlu, Arafali sur la mer, Wûa, Otûmba, Moukûllo et Sarti à l'intérieur, Gadofelassi, Adigrana, et toute la partie du plateau qui constitue le Hamasen, l'une des nombreuses provinces du Tigré, jusqu'à la rive droite du Mareb.

Comme on l'a vu, Assab, Beïlul et Gubbi ont été acquises en 1881 en vertu d'un traité conclu avec le sultan de Raheita et la Compagnie Rabattino ; Massaouah, son territoire immédiat et les sept autres villes ci-dessus dénommées en 1885-1886 par voie de simple occupation et conquête, Keren et l'Asmara en 1891, Gadofelassi et Adigrana, jusqu'au Mareb, plus récemment.

Massaouah a été reliée, au printemps de 1887, avec Assab, et toutes deux avec l'île de Perim, par un câble sous-marin, établi par une maison anglaise, mais à la suite d'une concession faite par le gouvernement à la maison Pirelli et C^{ie} de Milan.

Autour de Massaouah, et dans un rayon variant de 15 à 20 kilomètres environ, on a construit des forts très importants nombreux et coûteux, dont le principal se trouve à peu de distance de Moukulla. Un petit chemin de fer, dû surtout à des considérations stratégiques, a été également établi entre Massaouah et Saati.

Massaouah elle-même a été transformée, moins par l'initiative des forces vives du commerce, que par l'effet de l'occupation militaire italienne. Elle est divisée en trois parties : un flot, rattaché par une digue au continent, contient le fort de Taulud, le commandement et la ville proprement dite ; puis viennent les deux presqu'îles de Ghérar et d'Abd-El-Kader, séparées par une petite baie.

Malgré la longue occupation de cette ville par les Italiens, ils ne sont pas parvenus à y attirer leur commerce national. A cette heure encore, comme avant l'occupation, le principal commerce, qui est celui des peaux d'animaux et de la nacre, prend la route de Trieste, et l'Italie n'y participe que pour une portion minime. La plupart des transactions s'y font par un petit nombre de commerçants étrangers, presque tous Grecs ou Bosniaques. Le commerce local y est d'ailleurs insignifiant et tout à fait aléatoire, subordonné aux besoins plus ou moins grands de la garnison italienne. — Il faudra attendre longtemps encore le grand commerce, celui qui couvre de navires anglais le chemin des Indes, et dont les revenus pourraient et devraient seuls compenser les frais de la conquête et les dangers d'une politique coloniale trop étendue ; jusqu'à présent on n'en voit pas même de trace ni d'apparence.

Le territoire aux alentours de Massaouah est en général aride. Un aqueduc va de Monkullo à la plage, traverse la digue qui relie au continent l'îlot de Taulud, et amène dans la ville l'eau potable nécessaire. On trouve aussi de cette eau aux environs de Saati, dont le nom signifie « borbier ». A Ailet, un peu plus haut, se trouve une source d'eau chaude, de 59 degrés de chaleur, tellement abondante, qu'elle forme un petit fleuve.

Sur le plateau de Biger, entre Massaouah et Asmara, il existe un couvent de moines, mentionné déjà par les Portugais, qui porte le nom de « Couvent de la Vision », et renfermait, en 1885, comme aujourd'hui encore, près de mille moines.

En ce qui concerne les populations voisines de Massaouah, il est assez difficile d'en indiquer la race, la religion, ou le nombre. Désignées sous le nom générique d'*Assaortini*, elles consistent en un mélange d'Arabes, de Hébab, d'Abyssins et même de Bosniaques, derniers débris des anciennes garnisons turques, et fusionnés avec les Hébab par de nombreux mariages.

Les Italiens ont commencé de bonne heure à se rendre en Abyssinie. Le premier qui ait laissé quelque trace de son passage dans ce pays, grâce à son Diario ou Journal de voyage, écrit en 1321, fut Marco Sanudo, voyageur vénitien.

En 1520, Alvarez, Portugais, qui y accompagna alors l'ambassadeur portugais Don Rodrigo de Luma, trouva dans le pays Nicolas Brancaleone, Zeoné et Tommaso Gradenigo, patriciens

véni tiens, qui y résidaient depuis plusieurs années, retenus contre leur gré par le Négus.

A notre époque, ils y abondent, tant comme missionnaires que comme explorateurs scientifiques, commerçants, hommes politiques, etc., à leur tête Sapeto, Massaja, Naretti.

En 1867, le marquis Antinori s'y rend avec Chiarini et Martini, et y est suivi peu après par le capitaine Cecchi, Tagliabue, Vigoni, Matteuci, Gustave Bianchi, Giulietti, Salimbeni, Antonelli, Nerazzani, Traversi, Cappucci, Porro, Ragazzi, Andreoni, Viscardi, dont plusieurs tombent victimes de l'insalubrité du climat, d'autres sous le couteau d'assassins indigènes, Somalis, Danakili ou autres, surpris par eux et égorgés sans pitié, tels que Giulietti et ses compagnons, en 1881, entre Choa et la Mer, à travers l'Assab, Gustave Bianchi et ses quatre acolytes, en 1884 dans la même région, et deux ans après, vers Choa encore, sur la route très fréquentée de Zeilla et de Harrar, à Galdegga, le comte Porro et sa suite.

Le marquis Antinori resta quelques années dans le pays, où il mourut, et y fonda la station de Zet-Maréfa, dans le Choa, à petite distance de la capitale Ankober, station actuellement dirigée par le Docteur Vincenzo Ragazzi, sans caractère d'ailleurs bien défini. Depuis 12 à 15 ans qu'elle existe, elle n'a donné que de bien maigres résultats. Elle a servi et sert encore de pied-à-terre aux Italiens qui se rendent dans le Choa avec les vues souvent les plus différentes, politiques, commerciales, scientifiques.

Parmi les autres explorateurs qui l'ont précédé ou suivi, il en est trois qui méritent une mention particulière ; ce sont le cardinal Massaja, le menuisier Naretti et le comte Antonelli.

Né le 8 juin 1809 à Piovà dans l'Astigiano, entré en 1825, dans l'ordre des Capucins à Turin, nommé Evêque et Vicaire apostolique des Gallas en 1846, le cardinal Massaja se rendit aussitôt en Abyssinie, et demeura dans ces régions, à part une courte interruption, jusqu'en 1879, fondant successivement des missions catholiques dans le Choa, dans le Gimma et à Caffa. Il fut pris en affection par le Roi Ménélik, et ce motif suffit pour lui attirer les suspicions du Roi Jean qui s'empressa de l'appeler auprès de lui à Debra-Tabor sous un faux prétexte, et l'expulsa aussitôt d'Abyssinie, la même année 1879. Ce fut lui qui encouragea la société de géographie italienne à envoyer Anti-

noris dans le Choa. Rentré en Italie, il se retira dans un couvent et y composa une œuvre volumineuse, intitulée : *Mes trente-cinq ans de séjour dans la Haute-Ethiopie*, ouvrage rempli d'informations précieuses sur la géographie, l'éthnographie et l'histoire de ces régions africaines qu'il a parcourues et étudiées si longtemps. Un autre explorateur de mérite, encore un Piémontais, de retour récemment en Italie, c'est le menuisier Naretti.

Parti pour l'Abyssinie, on ne sait trop pourquoi, il y peina 15 années, dans la compagnie presque habituelle du Négus, dont il se fit assez bien voir et qui l'employa à toutes sortes de métiers, tantôt comme ingénieur, puis comme architecte, fondeur, forgeron, médecin, etc. Il épousa une Abyssinienne, revint ensuite en Italie, et vécut dans le silence et l'obscurité.

Le comte Antonelli enfin, un Romain, un neveu du célèbre Cardinal, entreprit d'abord en Abyssinie un voyage de plaisir et d'agrément, et ne tarda pas à y devenir l'acteur principal et l'intermédiaire indispensable de la politique italienne en Afrique. C'est lui qui est parvenu à faire accepter au roi Ménélik le traité des Italiens avec l'Abyssinie, lui encore qui en combina le protectorat, contesté depuis par le rusé monarque quant à sa réalité et son authenticité et qui amena en Italie le principal ministre du roi d'Abyssinie, Makonnen, qu'il reconduisit ensuite auprès du Négus.

VI

La gravitation spontanée des Italiens vers l'Abyssinie, au cours de ces dernières années, vient d'être accentuée encore par la manie des conquêtes coloniales qui s'est emparée de toute l'Europe. Si, d'une part, la France a envahi la Tunisie, Madagascar et le Congo, tout en s'étendant dans le Sénégal et sur les côtes du pays des Esclaves, le long du Niger, d'autre part l'Allemagne a pris possession du Ludéritzland sur la côte occidentale de l'Afrique, du Héréroland, pendant que, sur la côte orientale, elle s'est implantée vigoureusement sur un territoire des plus étendus, qui commence à peu près sous l'équateur et s'étend jusqu'au dessous du 11^{me} degré de latitude sud, sauf un court espace intermédiaire où les Anglais se sont établis. Ceux-ci ont également étendu considérablement leurs

zones d'occupation à l'est et au centre de l'Afrique australe.

Les Portugais, restés inactifs pendant deux siècles dans leurs vastes possessions africaines, se sont réveillés à leur tour de leur engourdissement, et ont déployé au Zambèse une grande énergie, cause d'un grave conflit avec les Anglais, qui aspirent de leur côté à la domination exclusive de ces régions.

C'est l'entente intime avec ces derniers pour le maintien de l'équilibre colonial et maritime dans la Méditerranée, qui, joint à l'occupation du Soudan égyptien par les Mahdistes, et à l'expédition anglaise qui en a été la conséquence, a été le point de départ des entreprises militaires des Italiens sur la côte d'Abyssinie.

Un premier pas, nous l'avons vu, avait été fait, en 1881, dans le sens d'une prise de possession sommaire d'un seul point de relâche dans ces contrées, par l'établissement d'un commissariat civil italien à Assab. Dans les premiers jours de 1895, le désir de coopérer avec les Anglais à la lutte contre les Mahdistes, amena les Italiens à s'asseoir d'une façon moins précaire sur la côte abyssinienne, et le 25 janvier 1885, le cuirassé le *Castelfidardo* débarquait à Beïlul et à Goubbi un détachement de troupes et deux pièces d'artillerie, le drapeau italien fut hissé, et la garnison égyptienne, qui occupait ces endroits, désarmée et envoyée à Massaouah.

Le 5 février suivant, la corvette le *Garibaldi* et l'avisos *Amerigo Vespucci* entrèrent à Massaouah, y débarquèrent des troupes, occupèrent les forts sans rencontrer de résistance et arborèrent le drapeau italien à côté de la bannière égyptienne.

Arafaly, au fond de la baie d'Annesley, et Arkiko, à peu de distance de Massaouah, furent occupés au mois d'Avril. En juin, l'occupation s'étendait jusqu'à Saati où un fort fut érigé.

Ainsi le drapeau italien flottait à de grandes distances sur la côte de la Mer Rouge, et touchait vers l'intérieur du continent africain, à la frontière de l'Abyssinie par Saati et Wua-à.

Au mois de décembre 1885, le général Gênee, commandant en chef des troupes italiennes, lança une proclamation aux habitants, qui leur annonçait leur annexion aux possessions du roi Humbert, et le drapeau égyptien fut définitivement enlevé.

Après le désastre de Dogali et la reprise de Saati par les Abyssiniens, la défaite et la mort de leur Roi Jean par les Mahdistes, le rappel successif des généraux italiens Gênee et

San Marsano, la reprise de Saati le 1^{er} février 1888, l'hésitation des Italiens à se mesurer avec ce peuple qui les avait battus, le retour du général San Marsano en Italie le 3 avril 1888, et son remplacement par le général Baldissera, enfin, après une seconde défaite plus sanglante encore des Italiens à Saganesti, et l'avènement du Roi Ménélik au trône d'Abyssinie, une sorte de trêve momentanée fut conclue entre les Abyssiniens et les envahisseurs. Ménélik envoya en Italie une ambassade ayant à sa tête son principal ministre Makonnen, et il s'ensuivit un traité, dont Ménélik a toujours contesté depuis la sincérité, les termes et la véracité, qui aurait assuré aux Italiens, à ce qu'ils prétendent, leur protectorat définitif sur l'Abyssinie.

Depuis, le général Baratieri a pris le commandement des troupes italiennes ; les hostilités ont été reprises, non avec le Roi d'Abyssinie directement, mais avec deux de ses principaux lieutenants, le Ras Alula et le Ras Mangascha, successivement battus dans deux rencontres dérisoires, et le général italien, qui a conquis presque tout le Tigré, se dispose à s'avancer au delà même du Mareb, jusques dans le Choa, pour en venir à une bataille définitive aussi avec le Négus Ménélik lui-même. Il a occupé en dernier lieu Antalo, dont le major Toselli se propose de faire un poste avancé, en la fortifiant et en organisant le pays, tandis que le général Grimardi fortifie Makale.

Ménélik est de plus en plus un embarras pour les Italiens. Après avoir contesté l'authenticité du traité d'Utchiali, qui le soumettait avec des Etats, au protectorat de l'Italie, il est entré en lutte ouverte avec des anciens alliés.

Dès 1890, une dépêche de Rome, arrivée au ministère des affaires étrangères italien, publiée par tous les journaux, annonçait que Ménélik se refusait absolument à reconnaître le traité de protectorat invoqué par les Italiens.

Il n'aurait conclu avec le comte Antonelli, et du vivant du Négus Jean, qu'un traité d'amitié et de commerce analogue à celui conclu par Sallais avec le roi Louis-Philippe par l'intermédiaire de Rochet d'Héricourt.

Aux termes de cette convention verbale, Antonelli devait attaquer le Roi Jean au Nord, pendant que Ménélik ferait diversion au Sud.

Devenu le successeur de Roi Jean, Ménélik n'avait plus même de raison de maintenir cette partie du traité de commerce. Afin

de confirmer son indépendance, il renouvela ses protestations contre le protectorat prétendu par les Italiens et notifia directement, le 1^{er} décembre 1889, à chaque puissance européenne, son avènement au trône, par les soins des consuls de chaque nation à Aden.

Sa lettre pour la France a en effet été envoyée d'Antolo, le 1^{er} décembre, par un courrier royal à un négociant grec de Zeïla, du nom de Moussaïa, son fournisseur habituel, auquel il avait donné mandat de se rendre en Europe pour remettre personnellement aux divers chefs des gouvernements européens la communication de ces notifications. Mais M. Moussaïa, qui avait reçu des fonds particuliers pour cette mission, a dû suspendre son voyage en Europe par suite de la mort de son cousin Marialopoulo, assassiné sur la route de Zillah au Harrar. Il a alors fait parvenir ces communications : à la Reine Victoria, par le moyen du commandant militaire d'Aden, M. A. J. G. Hogg, puis à l'Empereur d'Allemagne et à M. Carnot, Président de la République française, par l'intermédiaire de leurs consuls respectifs résidant à Aden, de M. de Gaspar pour la France ; ce qui a été ponctuellement exécuté. (V. Lettre d'Aden, 28 avril 1890, publiée par l'Ephimo'ris d'Athènes et reproduite par le journal *La Turquie*).

En attendant l'action militaire des Italiens continue.

VII

Les Italiens ne sont au surplus pas les seuls à avoir des visées sur l'Abyssinie, et leurs vellétés d'occupation de ce pays ou de protectorat se heurtent déjà contre la concurrence possible des Français ou des Russes, de ces derniers surtout.

La Russie est jusqu'à cette heure en effet la seule grande puissance maritime qui n'ait pas pris pied en Afrique et n'y ait formé jusqu'à présent aucun établissement.

Tout semble d'ailleurs l'attirer vers l'Abyssinie, la situation favorable et la proximité relative du pays, la possibilité de couper aux Anglais éventuellement la route directe aux Indes à la sortie de la Mer Rouge, enfin une certaine similitude prétendue entre le schisme copte des Abyssiniens et le schisme grec de l'orthodoxie russe.

Aussi la Russie a-t-elle encore, dans ces derniers temps,

cherché à nouer des relations plus suivies avec ce pays et ce peuple africain chrétien. Il suffit de rappeler à cet égard la mission, présente au souvenir de tous, du Cosaque Achinoff, et du P. Païssié, celle plus récente de Léontieff, l'ambassade abyssinienne en Russie qui a été la suite de celle-ci en 1894, et les allures hostiles de la presse russe à propos du protectorat réclamé par les Italiens.

Il paraît assez difficile de se faire de prime-abord une idée exacte et vraie des origines, du caractère, de l'historique et des résultats premiers, fictifs, simulés ou réels, de la mission et de l'expédition du Cosaque Achinoff et de l'archimandrite Païssié, faute de renseignements suffisants et suffisamment précis. Le but toutefois en paraît assez nettement indiqué ; quant aux résultats derniers, les Italiens prétendent qu'ils ont été complètement nuls et n'ont absolument rien produit ni laissé derrière eux.

Le point de départ de cette expédition paraît avoir été le suivant. Dès 1884, l'hetmann ou général des Cosaques libres du Don, Aschinoff ou Achinoff, sur la personnalité duquel on s'expliquera plus loin, doit s'être rendu en Abyssinie, seul, ou avec une expédition dont on n'a jamais eu de nouvelles, pour essayer d'y fonder une colonie, qu'il a prétendu depuis y avoir créée en effet sous le nom de « NouvelleMoscou » et pour y propager à la fois le commerce, la religion et l'influence politique de la Russie. En réalité, Achinoff paraît n'avoir rien fondé de tangible en Abyssinie ; car personne n'a jamais pu se rendre compte de la situation topographique de sa prétendue colonie, ni obtenir le moindre renseignement sur le personnel et l'existence de celle-ci.

Il semble toutefois qu'Achinoff serait parvenu à intéresser le Négus d'alors, le Roi Jean, à ses projets de colonisation en Abyssinie, et d'établissement de relations suivies entre ce pays et la Russie. Car, après un second essai malheureux de colonisation qui doit avoir eu lieu en 1887, et à la suite duquel les quelques Cosaques expédiés par lui en Afrique sous la conduite d'un ancien sous-officier du nom de Samussejeff manquèrent, dit-on, de mourir de faim, sans trouver trace d'un établissement russe quelconque, on le voit reparaître en Russie vers le milieu de l'été de 1888, en compagnie de deux prêtres abyssins, l'archimandrite Grégoire et l'archi-diacre Michel, membres du clergé de la cour du Roi Jean, envoyés par ce dernier en Russie pour,

en apparence, assister à la célébration du 900^e anniversaire de la conversion des Russes au christianisme, et s'y enquérir d'une croix d'or offerte par le Roi au Czar une dizaine d'années auparavant et de l'arrivée à destination de laquelle on était resté sans nouvelles en Abyssinie depuis, en réalité sans doute pour cimenter l'intimité politique entre les deux pays et les deux gouvernements sur le terrain des affinités religieuses mises en première ligne.

Après avoir conduit les députés abyssins à Kiew pour y assister aux solennités jubilaires, Achinoff les ramena à Saint-Pétersbourg et parvint à leur obtenir une audience de l'Empereur Alexandre III. Malgré de puissantes influences qui s'unirent contre lui, et grâce à l'appui du Procureur-général du Grand-Synode russe, le fameux Pobedonosseff, il finit lui-même par se faire accorder tout ce qu'il demandait.

La croix égarée, cadeau du Roi Jean, fut retrouvée à Livadia. L'Empereur chargea les prêtres abyssins de remercier leur souverain de son envoi et de lui donner l'assurance de sa bienveillance et de ses bonnes intentions. Païssié ou Païsios, de simple moine du Mont-Athos, devint archimandrite, ce qui ne s'était jamais vu-dit-on, dans les annales du clergé russe, et destiné à devenir le prier du Couvent à ériger dans la future colonie du « Nouveau Moscou » qui devait avoir pour mission de protéger les femmes et d'instruire les enfants ; enfin une nouvelle expédition fut résolue, avec le concours secret du gouvernement russe, sous la conduite d'Achinoff, mais sous la direction officielle seule reconnue, de Païssié, comme devant n'être qu'une qu'une simple mission religieuse russe destinée à l'Abyssinie.

Après avoir prêché en faveur de cette mission à la foire de Nijni Novogorad, où il obtint un succès immense, fut porté comme en triomphe, assista à un grand dîner donné en son honneur, et où il refusa l'argent qu'on lui offrait et la souscription que l'on voulait ouvrir en faveur de son entreprise, ne demandant d'ailleurs que des armes et des ornements du culte, Achinoff se rendit à Odessa pour préparer tout ce qu'il fallait pour cette nouvelle expédition. Grâce à son activité et à l'appui secret du gouvernement et des autorités russes, tout fut bientôt prêt. L'on mit à sa disposition la corvette russe, « le Kornilow », d'autres disent la « Russia », de la flotte volontaire russe de la Mer noire, subventionnée par le gouvernement

russe, et même un certain nombre de petits canons ; les quêtes d'argent abondèrent, ainsi que les enrôlements volontaires, et produisirent de magnifiques résultats. Bientôt les chefs de l'expédition se trouvèrent à la tête de tout le matériel et des sommes nécessaires à leur entreprise, et d'un personnel de Cosaques, déguisés en ouvriers, dit-on, de 120 hommes et de 20 officiers, outre l'archimandrite et 10 prêtres, disent les uns, de 300 hommes, d'après les autres.

Mais, au moment où ils se préparaient à partir, le gouvernement russe eut une sorte de scrupule et ne put se décider à laisser s'éloigner sur un navire quasi-gouvernemental une mission à laquelle il ne lui convenait pas de reconnaître publiquement le moindre caractère officiel, surtout au regard de l'Angleterre et de l'Italie, directement intéressées dans la question abyssinienne.

D'autre part Achinoff ne lui inspirait qu'une confiance limitée. De ses deux premières expéditions en Abyssinie, et de la création de sa prétendue colonie, il n'avait rapporté que des dires. On ne savait au juste où placer sur la carte d'Afrique « la Nouvelle-Moscou », qui devait se trouver au sud de Zoula, d'après les uns, au sud et à peu de distance de la colonie française d'Obok, suivant les autres, au milieu des tribus des Danakils et des Somalis, suivant une troisième version, et qui, pour d'autres encore, n'existait pas le moins du monde et était encore à fonder. De ses premiers compagnons d'exploration presque aucun n'était revenu. De ces derniers, l'adjudant sous-officier libéré Samussejeff, Chevalier de Saint-Georges, qui s'était laissé entraîner par lui à le suivre dans l'expédition de 1887, l'accusait de les avoir séduits, lui et d'autres Cosaques, par de belles promesses, de les avoir jetés sans secours sur une côte d'Afrique complètement déserte, de les y avoir presque laissés mourir de faim, puis de les avoir lâchement abandonnés à la charité des Abyssins, et l'avait assigné pour le 1^{er} décembre 1888 devant le Juge de paix d'Odessa en paiement de 300 roubles qu'il disait que lui avait coûté ce voyage intempestif et malheureux à tous égards. Ce n'était pas fait pour donner confiance.

Ainsi, à la dernière heure, après avoir toléré pendant plusieurs mois et les préparatifs de l'expédition, et l'enrôlement et les quêtes d'argent, après avoir favorisé officiellement la nomi-

nation du moine Païssié aux fonctions d'archimandrite, les autorités russes d'Odessa crurent-elles devoir intervenir, et mirent l'embargo sur le navire loué par la mission. La cargaison, destinée à la Nouvelle-Moscou, fut remise à terre, ainsi que les petits canons ajoutés, comme arguments sonnants, à sa mission de propagande religieuse, et l'archimandrite Païssié, avec ses collègues, invités à quitter le bord du bâtiment.

Il paraît toutefois que les choses parvinrent à s'arranger ; car, après avoir quitté la « Russia » sur l'ordre des autorités russes d'Odessa, la mission se retrouve tout d'un coup, l'on ne sait comment, avec armes et bagages, à bord du « Kornilow » autre navire de la flotte volontaire de la Mer Noire, et arrive, vers la fin de décembre 1888, à Constantinople avec une suite de 200 personnes, destinées à peupler la colonie à former par leurs soins sur les bords de la Mer Rouge. Après une visite faite à l'ambassade russe, à Péra, par le seul archimandrite Païssié sans qu'aucun autre des voyageurs eût débarqué, elle repart avec sa garnison, pour Beyrouth, d'où les nouveaux colons devaient se rendre à leur destination.

Ce ne fut toutefois pas à bord du « Kornilow » qu'ils continuèrent leur route. Dès les premiers jours de janvier 1889, ils passent, on ne sait trop pourquoi, à bord du vapeur du Lloyd autrichien l'*Amphitrite*, qui les conduit de la Méditerranée à la Mer Rouge à travers le canal du Suez, et leur fait prendre la direction de Souakim, d'Obock et du golfe de Tadjourah.

Arrivée à Souakim le 14 janvier 1889, avec l'*Amphitrite*, la mission en repart pour Obock, suivie et surveillée de près par la canonnière italienne le *Barbarigo*, qui en observe avec soin tous les mouvements.

Le commandant de la flotille italienne de blocus le long de cette partie de la côte lui refuse toute autorisation de toucher terre ou de débarquer sur l'un des points compris dans la ligne de blocus, sans que les croiseurs italiens aient osé néanmoins arrêter le navire autrichien ou le soumettre à leur visite. De même à Obok, les autorités françaises s'opposent à tout débarquement, et force est à « l'*Amphitrite* » de poursuivre sa route jusqu'à Tadjourah.

Mais déjà à partir de Souakim, la mission avait, paraît-il, dédaigné de dissimuler plus longtemps son véritable caractère,

et moines et paysans avaient, dit-on, paru sur le pont du navire autrichien en uniforme militaire.

On prétend même que le général Achinoff avait donné au capitaine de l'*Amphitrite* l'ordre de tirer sur le *Barbarigo*, l'avisio italien qui surveillait ses allures, pour le cas où il s'approcherait de trop près, et aurait déclaré qu'il agissait ainsi conformément aux instructions de son gouvernement.

En passant devant Obock, l'*Amphitrite* échangea des signaux avec la terre et continua sa route sur Tadjourah, où ses passagers débarquèrent, avec soixante tonnes de matériel, et quatre canons, tous les Cosaques étant en uniforme, et la canonnière française le « *Météore* » assistant au débarquement, ce qui a été démenti par les journaux officieux français.

L'expédition fut reçue par l'émir de Tadjourah, qui est sous la protection de la France. Achinoff gagna l'Abyssinie en passant par les États d'Amphila, émir d'Aoussa, allié de l'Italie, à qui il a assuré qu'il ne venait pas combattre les Italiens. Il annonçait en même temps l'arrivée, dans une quinzaine de jours, d'un autre corps de 300 Cosaques.

Qu'est-il advenu de cette expédition et de ceux qui la composaient ?

On ne sait. Aucun de ceux qui en ont fait partie comme colons ou volontaires, rien est revenu, si ce n'est Achinoff.

LADISLAS WITEBSKI.

(*La suite prochainement.*)

SOCIALISME ET CHARITÉ.

Sous ce titre, M. d'Haussonville, membre de l'Académie française, a réuni quelques études sociales (1). Un titre est souvent difficile à trouver et peut-être celui-ci laisse-t-il à désirer. En réalité, l'ouvrage roule sur le problème de la misère. D'où vient la misère? Peut-il y être remédié et comment? Tels sont les points débattus. C'est assez dire que M. d'Haussonville rencontre sur son chemin le socialisme. Le socialisme a la prétention de mettre fin à la misère. Il ne peut cependant supprimer la souffrance et la mort; qu'il le croie ou non, il n'effacera pas non plus l'inégalité des conditions sociales. Les chrétiens savent que Dieu a dit à l'homme à l'origine : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », et que le Christ a ajouté : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. » Les incroyants ne s'arrêtent pas à ces décrets; mais comment méconnaître les enseignements qui découlent de toute l'histoire de l'humanité et des faits de chaque jour? Assurément il faut chercher à améliorer la condition des humbles, que ce soient des ouvriers ou des pauvres proprement dits; mais c'est une chimère que de vouloir conclure d'une amélioration, désirée et poursuivie de l'aveu général, à la possibilité du règne de l'égalité sociale.

La misère est donc tout d'abord inséparable de la lutte pour la vie qui s'impose plus ou moins à tous et qui pour beaucoup est plus âpre que pour d'autres. Mais elle découle aussi de causes accidentelles qui, en dépit de l'infirmité humaine, peuvent être largement atténuées dans leurs effets; il s'agit de l'inconduite, de l'alcoolisme, de la criminalité et du vagabondage. Inconduite, alcoolisme, criminalité et vagabondage engendrent souvent la misère; mais ils en sont aussi des

(1) Paris, Calmann-Lévy, 1895; 1 vol. de 500 pages.

conséquences ; il se fait là un travail d'action et de réaction continu. Quelle est actuellement l'intensité de ces maux ? Est-on en mesure de les affaiblir ? Peut-on relever ceux qui en sont atteints ? C'est une seconde face du problème que M. d'Haussonville examine également et sur laquelle il fait porter tout d'abord ses études.

Il m'a paru intéressant de le suivre dans ses investigations, en serrant peut-être un peu ses déductions et en aboutissant à des conclusions plus nettes.

I.

L'inconduite enfante des gaspillages de toute espèce ; elle se complait dans la fréquentation des mauvais lieux, maisons suspectes, cafés-concerts, débits divers, où le débraillage et le goût du vice s'infiltrèrent comme des poisons ; et quand le vice est éveillé et cherche des satisfactions, il consacre à des dépenses irrégulières un argent dont le bon emploi servirait à la stabilité des familles et à la prospérité des foyers domestiques. Voyez, par exemple, ce qui se passe à Paris. M. d'Haussonville nous apprend que là les salaires sont notablement plus élevés que dans le reste de la France ; ils sont en moyenne de fr. 5,84 pour les hommes et de fr. 2,90 pour les femmes, tandis que dans les départements ils ne dépassent pas fr. 3,43 et fr. 1,80. On ne peut dès lors douter que l'immoralité ait une grande part dans l'extension de la misère qui sévit à Paris.

Cette immoralité se révèle surtout dans les naissances naturelles et dans la prostitution.

Les naissances naturelles étaient en France, en 1892, au nombre de 71,086 sur 855,847. Étudiant ces chiffres en détail, M. d'Haussonville écrit : « On se trouve en présence d'un double fait : décroissance continue du nombre total des naissances ; augmentation presque continue et en tout cas relative du nombre des naissances illégitimes. Elles fournissent une proportion de 8 p. c. : 2 à 4 p. c. parmi les populations rurales, 10 p. c. parmi les populations urbaines ; 24 à 28 p. c. à Paris... Il y a eu à Paris, en 1891, 18,242 naissances illégitimes sur un chiffre total de 65,424 naissances. » Une situation analogue existe en Belgique ; les naissances naturelles y sont plus nombreuses dans les villes que dans les campagnes ; dans

l'ensemble du pays, il y avait en 1893 une naissance illégitime sur 10,38 légitimes.

Comment contester que les familles irrégulières auxquelles donnent lieu les naissances naturelles et qui sont souvent privées du travail d'un chef soient une source de misère? C'est pourquoi la Société de Saint-François Régis accomplit une œuvre sociale utile au premier chef en aidant à la formation des liens religieux et légaux là où n'existaient que des attachements passagers. Mais elle ne réussit pas toujours, et parfois le père a disparu. Aussi, quelle n'est pas la situation des malheureuses qui, délaissées après leur faute, repoussées de partout, ayant charge d'enfant, ne savent de quel côté trouver des moyens d'existence! Beaucoup sont tentées d'abandonner les fruits de leurs désordres. Il y a en France de 10,000 à 11,000 enfants abandonnés par an, et Paris entre pour un cinquième dans ce chiffre. C'est ici que la charité a un rôle étendu à remplir; quand le père est connu, elle doit s'efforcer de susciter en lui le sentiment du devoir; quand il ne l'est pas, elle doit recueillir les filles-mères, les secourir, et en même temps les pénétrer des obligations que leur impose leur maternité. Mais, à côté de la charité, la loi ne peut abdiquer; elle l'a fait jusqu'à présent, en proscrivant la recherche de la paternité, et pendant longtemps elle a pu compter sur la complicité ou l'indifférence de l'opinion; mais aujourd'hui des idées nouvelles, inspirées par les nécessités suprêmes de la justice, prévalent, et il est à espérer que, pas plus en Belgique qu'en France, elle ne maintiendra un état de choses qui affranchit l'homme de la responsabilité de ses actes.

Cependant, si les naissances naturelles sont l'une des causes de la misère, elles en sont aussi, suivant le phénomène que j'ai déjà indiqué, une des conséquences. Beaucoup de jeunes ouvrières sont mal payées; parfois, elles n'ont plus de foyer de famille; parfois aussi elles sont sollicitées par les séductions que leur apportent les ateliers et les rues des villes; alors elles cèdent à l'espoir de trouver un soutien; elles se figurent aisément qu'après s'être abandonnées, elles atteindront plus facilement le mariage dans lequel elles entrevoient une aisance relative; souvent elles ne tardent pas à assister à la ruine de leurs espérances, et alors leur misère, loin de s'atténuer, s'aggrave.

Qu'on tourne ou qu'on retourne ce problème tant qu'on

voudra, on n'y trouvera de remède décisif que dans le développement, sous l'égide de la charité, des sentiments moraux et religieux. Ce n'est pas à dire que la loi soit absolument impuissante, et, sans revenir sur la recherche de la paternité, on ne peut que désirer qu'elle renonce partout aux entraves mises trop longtemps au mariage. M. d'Haussonville se plaint à juste titre du nombre de papiers requis pour se marier et de la difficulté d'obtenir les consentements exigés; dans les classes aisées, ces obstacles se lèvent assez facilement; dans les classes laborieuses, ils sont une source d'embarras et de découragement. En Belgique, j'ai proposé deux lois, celles du 16 août 1887 et du 26 décembre 1891, qui ont fait disparaître en grande partie ces justes griefs, et la Société de Saint-François Régis, dans son dernier rapport décennal, en constate les heureux effets : elles ont constitué, dit-elle, pour la classe ouvrière « un immense bienfait ». Souhaitons que les législations étrangères, qui ne se sont pas encore mises au niveau de la nôtre, ne tardent pas à le faire.

La prostitution, de son côté, se rattache au problème de la misère. On dit, parfois que c'est la nécessité qui y pousse la jeune ouvrière et qu'elle vend son corps pour avoir du pain. M. d'Haussonville, s'autorisant d'études suivies de près, s'inscrit en faux contre une affirmation aussi absolue. Presque toujours le premier pas dans la débauche a été l'œuvre de quelque séducteur; puis l'abandon est venu, et dans la recherche d'un appui, on finit par l'inscription. D'autres jeunes filles sont entraînées soit par une perversité native, soit par le dégoût du travail. Quoiqu'il en soit, la plupart des femmes tombées ne calculent pas les conséquences de leur chute; arrivent les années et les flétrissures de l'âge : c'est alors que l'abîme de misère, vers lequel elles se sont précipitées, leur apparaît; mais malheureusement il est trop tard pour réparer un passé irrémédiablement perdu, et elles ne peuvent plus que tourner vers la charité des regards d'espérance. Seule, en effet, la charité est à même de leur fournir un refuge, de les relever, de les aimer et de les ramener au sentiment de leur dignité de femmes et de chrétiennes. C'est à elle encore une fois à multiplier les asiles de réhabilitation, et l'on est en droit de se demander quelle pourrait être, dans ce domaine, l'intervention efficace de la loi.

Après l'inconduite, l'alcoolisme est une cause de misère.

J'ai signalé, lors de la discussion du budget de 1894, les progrès effrayants de la consommation de l'alcool en Belgique. En France, ils ne sont pas moins sensibles, et M. d'Haussonville mentionne spécialement qu'on a introduit, en 1891, à Paris 173,527 hectolitres d'alcool, dépassant de plus de 100,000 hectolitres les introductions de 1872. J'ai proposé en 1894 la nomination d'une commission à l'effet de rechercher les remèdes ; j'y suis revenu en 1895. Après moi, M. Le Jeune a formulé la même demande au Sénat, et une commission a été constituée. Pourquoi ai-je fait une semblable proposition ? On dit communément que les commissions sont créées pour enterrer les questions. Il y a beaucoup d'exagération dans ce jugement. Ici la commission m'a paru nécessaire, parce que les solutions à trouver présentent une difficulté inouïe et qu'on n'a guère réussi jusqu'ici à en découvrir de pratiques. Le cabaret est en Belgique, comme la consommation du vin en France, dans les usages de la population ; il est un lieu de réunion et de distraction, parfois aussi un remède aux tristesses du foyer, en même temps qu'il donne satisfaction à une passion nationale. D'autre part, l'alcool est envisagé comme un stimulant ; je sais que les médecins le contestent ; mais le préjugé existe et il se perpétue grâce à une sensation qui, pour être momentanée, n'en n'est pas moins réelle.

Comment faire ? Ailleurs, on a essayé de fonder des sociétés de tempérance ; on en a créé en Belgique aussi ; on affirme qu'elles font des recrues importantes, surtout dans les écoles ; je m'en réjouis ; mais jusqu'ici on n'aperçoit nulle part de diminution dans la consommation des boissons alcooliques. Cependant, il faut chercher, combiner les moyens de persuasion et les moyens légaux si on en trouve (1), et surtout améliorer les logements ouvriers, de manière à y retenir le père de famille les jours où il ne travaille pas.

Je suis si pénétré de l'utilité d'organiser le combat contre l'alcoolisme que je l'ai mis à l'ordre du jour de la Fédération des Cercles Catholiques en 1894. Cependant, le discours prononcé récemment au Sénat par M. Le Jeune pour dénoncer le fléau m'a

(1) Dans divers pays on a recours à l'internement des alcooliques dans des asiles spéciaux. Mais ce remède est bien plus répressif que préventif.

paru empreint de quelque exagération. M. d'Haussonville montre, d'après M. Fournier de Flaix, que « dans les différents pays de l'Europe, il n'y a aucune corrélation entre, d'une part, la consommation de l'alcool, et d'autre part le chiffre des naissances, celui des suicides et celui des crimes. » « C'est ainsi, ajoute-t-il, que la Russie et l'Allemagne consomment beaucoup plus d'alcool que la France : le nombre des naissances y est infiniment plus élevé. L'Italie consomme beaucoup moins d'alcool que la Suède et le Danemark : la criminalité y est beaucoup plus forte. L'Autriche et la France consomment à peu près la même quantité d'alcool : le chiffre des suicides est le double en France. » Après cela, que l'alcool ait sa part de responsabilité dans le nombre des suicides et des crimes (1), que les alcooliques transmettent à leurs descendants des germes funestes et que ceux-ci naissent chétifs et malingres, il n'y a pas à le contester. Mais je crois que M. d'Haussonville donne la note juste en disant que ceux qui prétendent que l'alcoolisme est le principal ennemi se trompent : c'est un des ennemis à combattre : voilà tout. Puissent les efforts des hommes de bonne volonté aboutir à la découverte de remèdes sérieux !

Il est impossible de parler des causes et des effets de la misère sans mentionner la criminalité.

Mais d'abord, la criminalité augmente-t-elle et que faut-il penser des théories nouvelles qui tendent à dégager de toute responsabilité ceux qui s'y livrent ?

J'ai montré, dans la discussion de la loi récente sur l'instruction primaire (2), que la criminalité suivait en France comme en Belgique un mouvement ascensionnel. M. d'Haussonville aboutit pour la France aux mêmes conclusions ; mais il aurait pu les rendre plus évidentes encore en ajoutant aux crimes et délits poursuivis ceux dont les auteurs sont restés inconnus. Quoique opérant sur des chiffres partiels, il a constaté que la grande criminalité s'est accrue « d'une façon très sensible » depuis le commencement du siècle ; que les délits contre les mœurs avaient passé de 12 à 23 sur 1000, et que notamment les

(1) M. d'Haussonville observe qu'en France on attribue 12 p. c. des suicides à l'alcool, et que sur 229,145 individus traduits en 1890 en police correctionnelle, il n'y en a que 9,869 qui aient été poursuivis en même temps pour ivresse.

(2) Discours du 24 juillet 1895.

attentats à la pudeur contre les enfants qui étaient avant 1830 de 136 par an, s'étaient élevés à 791 cinquante ans plus tard. Et alors, il s'est trouvé notamment amené à poser la question de savoir « si l'accroissement de la criminalité est une conséquence de la civilisation, du moins dans ses raffinements excessifs qui, en augmentant les jouissances, augmenteraient aussi le besoin de les satisfaire à tout prix, ou bien s'il faut demander l'explication de cet accroissement à des causes indépendantes de ces raffinements de la civilisation » ?

On connaît les théories de Lombroso ; il attribue la criminalité à une sorte de fatalité qui fait de certains individus des criminels-nés ; ne pouvant les rendre responsables, ne voulant pas non plus leur livrer la société sans défense, il est d'avis qu'on doit, non les punir, mais les frapper d'une détention perpétuelle. La conclusion est subtile, car la privation de la liberté est la plus dure peine que l'on puisse infliger à l'homme. Quant à la théorie même, elle a contre elle le témoignage de l'humanité à travers les siècles, le sentiment inné de chacun de nous et la foi due à la justice et à la bonté de la Providence. Sans doute, l'homme est en même temps ange et bête ; il se produit en lui une action de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme ; mais que l'âme ait une prééminence sur le corps, qu'elle puisse l'assouplir et le subjuguier, c'est ce qu'une expérience riche de faits innombrables atteste, et c'est pour attester cette vérité, que M. de Bonald a pu dire, dans une définition critiquée à tort par M. d'Haussonville, que l'homme « est une intelligence servie par des organes ». Je me hâte d'ajouter que M. d'Haussonville se sépare très nettement de Lombroso ; il repousse avec non moins de vigueur le sentiment de M. Ch. Letourneau qui s'est fait l'introducteur en France des doctrines lombrosiennes et qui a dit avec trop de présomption : « Nous savons, quoiqu'il arrive et quel qu'il soit, que l'homme obéit toujours fatalement au mobile le plus fort » ; il répudie enfin l'effort d'une autre école anthropologique qui cherche dans l'hérédité l'explication de la criminalité. Que l'homme subisse les influences de milieu et d'éducation : c'est incontestable ; qu'il reçoive avec le sang certaines prédispositions, on ne saurait en douter, encore qu'il n'y ait pas là une loi générale. Mais autre chose est une action dont il lui est loisible de triompher, autre chose une sorte d'étreinte contre laquelle il se débattrait en vain.

Comment combattre la criminalité et en réduire les effets ? On répond parfois : développons l'instruction. Mais la statistique démontre que cette confiance est exagérée. M. d'Haussonville fait remarquer qu'il y a parmi les délinquants 79 lettrés et 21 complètement illettrés, et que notamment le département de la Seine, l'un de ceux où l'instruction est le plus répandue, fournit 86 prévenus pour 10,000 habitants. Bien plus : l'instruction obligatoire n'a pas diminué en France la criminalité juvénile ; on compte actuellement 30,000 prévenus ou accusés de moins de 21 ans ; on n'en comptait que 11,000 au début de la statistique judiciaire. Certes, l'école est un instrument de moralisation, mais à une condition, c'est que tout y soit combiné de manière à favoriser l'éducation morale et religieuse des enfants.

L'accroissement des crimes et des délits ne vient donc pas de la conformation physique, des prédispositions héréditaires et de l'ignorance. La criminalité naît des passions, des vices et des besoins. Les passions et les vices se développent sous l'influence des excitants que l'on prodigue dans la société moderne ; les besoins sont devenus plus exigeants sous l'empire des théories qui dénoncent comme une injustice l'inégalité dans la répartition des richesses. La misère, autrefois plus résignée, est mécontente et irritée ; elle suscite des infractions, et ces infractions à leur tour placent ceux qui les ont commises dans une situation de plus en plus précaire. L'affaiblissement de la criminalité dépend donc de la solution à donner à cette question générale : comment convient-il de combattre la misère ?

Je ne pense pas qu'on y arrive à l'aide de lois sur la mendicité et le vagabondage. Ce n'est pas que je conteste que de telles lois, bien ordonnées, puissent être nécessaires ; mais je doute fort de leur efficacité sur ceux qu'elles atteignent. Parmi les vagabonds et les mendiants, il y a des vicieux et des paresseux, gens qui, par goût, par habitude, par profession, refusent de demander au travail des moyens d'existence. Mais combien aussi n'y a-t-il pas de malheureux, victimes des circonstances, victimes du combat de la vie ! On les envoie dans les dépôts de mendicité. Ces dépôts sont une plaie qui gâte au lieu d'améliorer. Que deviennent les malheureux qui en sortent ? Repoussés de partout, ils sont pour ainsi dire dans l'impossibilité de se relever.

En France, il y a 41 dépôts de mendicité. M. d'Haussonville décrit le dépôt de Nanterre ; on y a supprimé tout service religieux ; le plan primitif du bâtiment comportait une chapelle : on l'a laissé inachevée ; une pancarte apposée dans un des coins d'une des salles porte que ceux qui en feront la demande expresse pourront à leurs derniers moments obtenir l'assistance d'un prêtre : c'est tout ; inutile d'ajouter qu'au personnel congréganiste en vue duquel la maison avait été aménagé, on a substitué un personnel laïque. En Belgique, on a divisé les dépôts en deux catégories : dépôts de mendicité proprement dits et maisons de refuge ; mais ce n'est là qu'un trompe-l'œil ; la maison de refuge est l'antichambre du dépôt ; ce sont les mêmes causes qui suscitent les envois dans les établissements des deux genres. On a notablement prolongé l'internement dans les dépôts ; on y a mêlé les souteneurs de filles publiques aux vagabonds, et la promiscuité qui y régnait est devenue ainsi plus dangereuse encore. Les Chambres, par impuissance de trouver un autre remède, ont voté la loi qui a consacré ces réformes et dont, selon moi, M. Le Jeune a eu tort de se prévaloir : depuis lors, en effet, les grandes routes et les villes ne sont pas devenues plus sûres, les crimes et les délits n'ont pas diminué. La question est donc ouverte ; elle mérite la sollicitude de tous ceux que touche le sort des misérables ; mais, j'en suis convaincu, on ne trouvera que des palliatifs en dehors de la religion. M. d'Haussonville est à cet égard d'accord avec moi. Après avoir exposé tous les faits qui se rattachent au problème de la criminalité, il conclut à la nécessité « de l'éducation morale inséparable de l'éducation religieuse » ; puis, frappé de ce que la misère demeure l'une des causes principales de la criminalité, il y a lieu, dit-il, de tenir compte dans la façon dont on se comporte avec ces criminels, « de cette circonstance assurément très atténuante », et il rappelle cet éloge que la miséricorde divine a placé sur les lèvres du psalmiste, parlant de l'homme d'œuvres : « Il sauvera les âmes des pauvres. » Tout est là. J'ai soutenu un jour à la Chambre, contrairement à certaines phrases échappées à M. Le Jeune, qu'il n'y avait pas d'incorrigibles ; sans vouloir contrarier l'exercice des droits de la société, je me suis senti toujours une grande pitié pour ceux qui succombent aux tentations du besoin, et

c'est, selon moi, un devoir impérieux de repousser tout moyen de répression qui ne se donnerait pas pour but de les guérir.

M. d'Haussonville signale enfin, comme un des aspects de la misère méritant une étude approfondie, la condition des ouvrières qu'il juge en France « difficile et douloureuse. » L'idéal serait de laisser la femme au foyer domestique ; mais les circonstances paraissent souvent plus fortes que les bonnes volontés, et il arrive que la femme est obligée de sortir de chez elle pour gagner son pain et celui de ses enfants. Comment améliorer, dans ce cas, sa condition présente ? M. d'Haussonville, pour tâcher de répondre à cette question, fait une double excursion aux États-Unis et en Angleterre et il y recherche si le sort de la femme ne vaut pas mieux qu'en France.

Il constate tout d'abord un point capital, c'est qu'en général l'ouvrière américaine n'est pas mariée : « Plus heureuse que l'ouvrière française, elle n'est pas obligée de quitter son mari dès le matin, pour ne le retrouver que le soir, d'abandonner son foyer sans feu pour n'y rentrer qu'à la nuit, ayant à peine la force de préparer le repas de famille ; surtout elle ne se voit pas dans la douloureuse nécessité de confier son enfant à des mains charitables ou mercenaires, de le quitter malade pour le retrouver mourant. »

Il ne peut en être ainsi que pour autant que le salaire normal du mari suffise à nourrir la femme et les enfants ; il est à désirer que ce résultat, obtenu sans contrainte légale, puisse être atteint également sur l'ancien continent. D'autre part, aux États-Unis, les jeunes ouvrières ne sont pas abandonnées. Il existe des *Associations chrétiennes de jeunes femmes*, dans le but de leur porter assistance. La forme ordinaire de cette assistance est la création de pensions où elles trouvent, moyennant un prix assez modique, le vivre et le couvert. A Paris aussi, certaines congrégations religieuses ont ouvert des patronages où les jeunes filles qui travaillent dans les magasins et les ateliers peuvent rencontrer un abri pour la nuit, prendre le déjeuner du matin, le repas du soir et passer les dimanches. Cette œuvre de préservation morale mérite tous les encouragements ; mais on sait hélas ! que les congrégations religieuses sont actuellement en France, plus que jamais, sous le coup des exactions des lois d'impôts.

En Angleterre, des dispositions légales nombreuses ont été

prises pour interdire le travail excessif, l'absence de repos suffisant, le travail de nuit, et aussi pour assurer le repos de dimanche et l'observation des règles d'hygiène et de précaution contre les accidents éventuels : une loi de 1878 notamment a réglé ces divers points.

Mais bientôt on s'aperçut de l'inefficacité des prescriptions légales. On apprit qu'à Londres et dans les grands centres manufacturiers, il existait un grand nombre d'ateliers fétides et malpropres où s'entassaient ouvriers et ouvrières, et cela non seulement pendant la journée, mais pendant une partie de la nuit, et que les pratiques suivies surtout par les petits patrons portaient un nom douloureux : *sweating system*, système qui fait suer.

La Chambre des lords s'émut de ces révélations. Une enquête fut ordonnée. La commission reconnut que l'hygiène des ateliers était en général déplorable, mais qu'il était pour ainsi dire impossible d'exercer une surveillance sérieuse sur les petits patrons faisant travailler dans de simples chambres ouvriers et ouvrières ; elle se convainquit de plus que ces derniers travaillaient parfois seize à dix-sept heures et qu'ils recevaient ce qu'elle appelle des *starvation wages*, des gages avec lesquels on meurt de faim. Mais ces renseignements recueillis, la commission se trouva fort embarrassée pour conclure ; elle proclama qu'une stricte application de la loi était, non pas seulement matériellement, mais moralement impossible, et termina par cet aveu d'impuissance : « Nous exprimons le ferme espoir que l'exposé fidèle des maux que nous avons été appelés à constater, aura pour effet d'amener les capitalistes à prêter une plus grande attention aux conditions dans lesquelles s'effectue le travail que leur fournit la marchandise dont ils ont besoin. Lorsque la législation a atteint la limite au delà de laquelle elle ne peut plus avoir un effet utile, l'amélioration de la condition des travailleurs ne saurait résulter que du sentiment croissant de leur responsabilité morale chez ceux qui les emploient. »

M. d'Haussonville tire de cette comparaison entre les États-Unis et l'Angleterre la conclusion, qu'aux États-Unis, pays de liberté, la condition de l'ouvrière est satisfaisante, et qu'en Angleterre, pays de réglementation, elle est misérable, au moins dans un grand nombre d'industries. Il ne prétend pas

que la liberté soit la cause du bien et la réglementation la cause du mal. Mais au moins faut-il reconnaître, ajoute-t-il, que la législation ne peut pas grand'chose, et il met en garde contre la tendance actuelle à trop légiférer dans un domaine abandonné autrefois à la liberté.

Pour moi, j'estime que la vérité est dans un juste milieu. Je reconnais que certaines prescriptions légales sont utiles à raison des abus qui ont été signalés. Mais, à les pousser trop loin, on risquerait de dépasser le but et d'aggraver la condition de ceux auxquels on s'intéresse justement. En tout cas, ce n'est pas dans ces prescriptions qu'on trouvera l'antidote de la misère ; elles pourront contribuer jusqu'à un certain point à améliorer la santé matérielle et morale de l'ouvrier ; elles ne lui donneront pas des moyens d'existence plus abondants.

Et c'est ainsi qu'après avoir exposé un certain nombre de causes de la misère et l'impuissance des remèdes spéciaux qui ont été imaginés ou tentés, on en revient au point de départ. Est-ce que la misère qui découle de ces causes diverses, qui résulte surtout de l'inégalité des conditions existant dans notre société actuelle comme dans toutes les sociétés passées, est-ce que la misère, dis-je, peut disparaître ? Existe-t-il à cet effet des procédés ou des expédients pouvant être recommandés ? Ou bien tous nos efforts ne doivent-ils pas se contenter de réveiller partout le sentiment chrétien et d'amener par une expansion plus grande des principes de justice et de charité la diminution des maux dont on se plaint ?

II.

Ici apparaît le socialisme. Il prend l'attitude chère aux oppositions qui n'ont jamais connu le pouvoir : venez à moi, dit-il, je réformerai la société de fond en comble ; la misère sera proscrite ; l'égalité sociale régnera : plus de riches ! plus de pauvres ! une aisance modeste sera le partage de tous.

Pendant longtemps le socialisme a prêché dans le désert ; il ne réunissait autour de lui qu'un petit nombre d'adeptes ; mais, petit à petit, par un travail dont les classes dirigeantes ne se sont pas suffisamment préoccupées, il a conquis des portions considérables des masses ; et aujourd'hui, fier de ses succès, il affecte une confiance absolue dans l'avenir et prophétise son

triomphe final. On ne peut méconnaître qu'il soit devenu une force ; depuis son entrée dans les parlements, on discute avec lui après l'avoir trop dédaigné, et l'on s'habitue même à l'idée qu'il pourrait disposer de la majorité. Est-ce, comme le croit M. d'Haussonville, parce que le mot de socialisme aurait « perdu la signification violente et un peu blessante qu'il avait autrefois ? » Je ne le pense pas, et, à voir les programmes, les prétentions du début n'ont rien perdu de leur intensité ; mais l'homme est ainsi fait, qu'il prévoit difficilement un lendemain différent du présent ; son insouciance lui rend peut-être la vie plus supportable ; mais elle l'expose à des réveils terribles.

Quelles sont les causes des progrès du socialisme ? M. d'Haussonville en signale quatre.

Et d'abord le découragement de la liberté qui a envahi beaucoup d'âmes. Je me souviens du temps de ma jeunesse où le nom seul de liberté enthousiasmait les esprits et provoquait des battements de mains unanimes. Tout aujourd'hui est bien changé ; on reproche à la liberté de ne pas avoir tenu ses promesses ; on met en relief les défauts du régime parlementaire ; on oublie qu'aucune organisation politique ne peut réaliser la perfection. Et comme la jeunesse se figure aisément que ses devanciers ont mal fait et qu'elle, elle fera beaucoup mieux, elle se jette sur des plans nouveaux et y voit le salut. La mode joue dans tout ceci son rôle, et c'est une autre cause des conquêtes du socialisme. La mode ! on en méconnaîtrait en vain la puissance. L'histoire de l'humanité montre l'existence de courants puissants qui se sont formés périodiquement, qui parfois semblent devoir tout entraîner à leur suite et puis se sont tout à coup desséchés. Il en sera ainsi, espérons-le, du socialisme ; mais en attendant, il profite d'une de ces lois mystérieuses qui régissent les destinées de l'humanité.

En troisième lieu, le socialisme bénéficie du souci de la condition des classes populaires qui tient aujourd'hui une si grande place dans l'opinion publique. Ce souci a toujours existé ; il y était principalement satisfait par la charité ; actuellement on veut améliorer par l'application exclusive des principes de justice ; cette thèse favorise l'orgueil humain, et, comme les socialistes l'ont adoptée, ils entraînent ceux qui n'ont pour la charité que du dédain.

Le suffrage universel, enfin, a favorisé la marche en avant

du socialisme. C'est le nombre qui en ce moment domine dans beaucoup de pays ; le socialisme affecte de dire qu'il le représente ; il constitue, dit-il, le parti ouvrier, et comme la fascination des mots a toujours été grande, il a, non sans un certain art, réussi à exploiter une expression qui séduit le peuple.

Le socialisme se donne pour mission d'arriver au collectivisme. Le procédé qu'il se contente de recommander pour le moment, c'est la réglementation à outrance.

En battant en brèche le principe de la liberté du travail, il a trouvé quelque écho parmi beaucoup de catholiques qui, pénétrés à juste titre de la nécessité de réagir contre la Révolution française, se plaignent de l'isolement auquel elle a condamné l'ouvrier et voudraient, pour le protéger efficacement, rétablir à divers degrés les anciennes corporations sous le nom de syndicats ou d'unions professionnelles.

Cette dernière réforme rallie de plus en plus les catholiques. Mais, parmi eux, quelques-uns songent à aller plus loin ; ils entendent recourir à la loi pour imposer des règles fixes au point de vue tant du travail que du taux des salaires, et, à l'appui de ce sentiment, ils invoquent deux arguments : le premier, c'est que l'État devrait protéger les faibles, le second, c'est qu'il n'y aurait pas d'égalité complète dans le contrat de travail entre le patron et l'ouvrier.

M. d'Haussonville repousse ces arguments ; il estime que l'ouvrier n'est pas un faible ; qu'il est en mesure de défendre ses réclamations par la grève ou autrement ; qu'il a même toute chance de les faire accueillir et qu'en général, en élevant la voix, il est favorablement écouté de l'opinion et de l'administration.

Tout cela est exact ; mais il ne l'est pas moins que, dans les rapports normaux entre le patron et l'ouvrier, le premier jouit de certains avantages ; le patron peut souvent attendre ; l'ouvrier ne le peut pas, et c'est pourquoi, quand il est livré à ses seules forces, il est presque fatalement amené à céder. Seulement il s'agit de savoir si la loi doit directement intervenir entre l'ouvrier et le patron ou si elle ne doit pas se contenter, sauf les exceptions, de fortifier la situation de l'ouvrier.

Les socialistes d'État préconisent la première solution ; leurs adversaires préfèrent la seconde ; j'estime que ceux-ci ont raison. Tel est l'avis aussi de M. d'Haussonville qui, malgré un dissentiment plus apparent que réel sur les prémisses,

aboutit aux mêmes conclusions. Il proclame comme nous que la Révolution française a commis une faute en proscrivant les corporations libres et en interdisant aux ouvriers de se réunir et de s'associer en vue de leurs intérêts communs ; que, sans doute, il ne faut pas décourager le travailleur en lui disant qu'il ne peut rien par lui-même, ni l'accoutumer à compter outre mesure sur la protection de l'État, mais que cependant il est aujourd'hui trop isolé et que l'association est appelée à le relever de sa faiblesse.

C'est de ce côté, en effet, qu'il convient de chercher le principal remède légal à l'état de choses dont souffre la classe laborieuse. On peut désirer que la liberté demeure la règle des rapports du travail et du capital ; mais il ne s'en suit pas que le principe des économistes : *Laissez faire, laissez passer*, doive être maintenu. D'une part, toute règle comportant des exceptions, la loi doit pouvoir intervenir dans l'intérêt de l'hygiène, de la morale ou de la faiblesse évidente ; d'autre part, il convient de faire de l'association une force dont puissent user les ouvriers. Il ne suffit pas de laisser l'association se développer librement ; les faibles auront toujours de la peine à s'unir et à se procurer par eux-mêmes les ressources destinées à donner vie à leurs desseins ; il est nécessaire d'encourager l'association, en lui reconnaissant, dans des limites à déterminer, le droit de propriété ; « ce droit, dit M. d'Haussonville, c'est terreur d'enfant que d'en avoir peur ». Durant de longues années, nous avons vécu de cette terreur ; mais, depuis quelque temps, nous y échappons de plus en plus, et le moment approche où cette évolution de l'opinion se traduira dans les lois.

Que conclure de tout cela ?

C'est qu'il y a lieu de se tenir à une égale distance de la vieille économie politique et du socialisme d'État. La première est hostile à toute intervention de la loi ; elle méconnaît l'une des raisons d'être de la société humaine ; le second ne tient aucun compte ni de la liberté ni de l'initiative individuelle ; il prétend régler d'autorité les rapports du travail et du capital. La vérité est entre ces extrêmes ; elle est dans l'élaboration de réformes limitées dont quelques-unes ont été indiquées dans les pages qui précèdent et surtout dans l'appui à donner aux ouvriers quand ils désirent se servir du droit d'association.

Est-ce à dire que par là il sera mis fin à la misère ? Dieu me

garde de le prétendre. Mais la misère pourra être atténuée, et c'est le seul résultat que la législation soit en mesure d'atteindre. Les catholiques qui, de bonne foi, voudraient aller plus loin, ne font pas autre chose que travailler pour le socialisme : « A ceux-là mêmes dont on embrasse la cause, ce n'est pas rendre un bon service que d'entretenir leurs illusions et d'épouser leurs colères. L'illusion et la colère sont également mauvaises conseillères. Dénoncer comme un scandale qui ne saurait subsister la continuation d'un état social où les quatre cinquièmes de la population souffrent et travaillent pour augmenter la puissance d'un cinquième, c'est tenir un langage malsain et dangereux. »

Mais à côté de la tâche du législateur vient celle de l'individu, du chrétien, qui la complète et doit contribuer, elle aussi, efficacement à la diminution de la misère. Cette tâche, c'est la tâche de la charité.

La charité est pour le chrétien une loi de sa conscience et un instrument de salut ; on en rencontre les préceptes à toutes les pages des livres saints. Elle revêt les formes les plus variées. Quelques-uns pensent à tort qu'elle ne consiste que dans l'aumône : certes, l'aumône est utile, tant à ceux qu'elle prive d'une partie de leurs ressources qu'à ceux dont elle adoucit l'infortune ; mais à côté d'elle vient se ranger une multitude d'œuvres, destinées à soulager ou à prévenir trois espèces de misères : la misère morale, la misère intellectuelle et la misère religieuse, et qui toutes sont des manifestations d'un même devoir, l'amour du prochain. Dans cet ordre d'idées, les patrons ont de grandes obligations à remplir. Il en est beaucoup qui ont créé pour leurs ouvriers des institutions admirables, impliquant de leur part de grands sacrifices et dont il ne leur est pas suffisamment tenu compte ; mais il en est d'autres qui se sont laissé fortement distancer dans cette voie et qui ont besoin de recevoir une impulsion énergique. Combien notamment, dans certaines régions industrielles qui, se contentant de payer à leurs ouvriers des salaires convenus, ont négligé les intérêts de leurs âmes et parfois leur ont donné de détestables exemples ! Ceux-là ont foulé aux pieds les prescriptions de la charité ; si elles étaient partout observées, il en résulterait un bien immense : l'amour est le meilleur remède au mal de la haine.

Cependant, la charité a aujourd'hui ses adversaires : il n'est rien à l'heure actuelle, pas une doctrine, pas une idée, pas un

sentiment, pas une institution qui ne soient contredits ; on veut faire autrement que par le passé ; la vérité ne doit dater que de maintenant ! Les uns repoussent l'aumône en soutenant qu'elle dégrade. Les autres, et parmi eux il y a des catholiques, prétendent que le riche doit, pour me servir du terme employé, « communiquer sa richesse » en vertu d'un devoir non de charité, mais de justice ; et ils tirent de là la conséquence, qu'il n'est pas loisible au riche de refuser au pauvre ce qu'il possède, et que celui-ci a le droit de le réclamer. Seulement la sanction de ce prétendu droit n'est pas facile à déterminer ; aussi préfère-t-on les déclamations aux réformes pratiques ; on dénonce l'injustice de l'ordre social actuel, on en prône le changement, l'on exclut la charité des moyens à employer ; quand on se voit obligé de préciser, c'est encore une fois à l'intervention de l'État qu'on recourt, et, en suivant la pente à laquelle conduit un principe erroné, on arrive à lui demander la fixation du salaire et à soutenir que tous les besoins de la famille doivent entrer en ligne de compte dans cette fixation.

Ceux devant lesquels on étale ces théories séduisantes finiront peut-être par perdre patience, et alors il y aura une insurrection du prolétariat. Pourtant, M. d'Haussonville a confiance : « La société organisée, dit-il, ne saurait périr ; elle est la forme nécessaire de l'inégalité providentielle ou fatale des conditions ; on ne lutte point avec succès contre la nécessité. La société peut être ébranlée par la lutte ; mais elle l'emporte toujours. »

Retenons ces mots : l'inégalité des conditions est providentielle ou fatale ; quand on y réfléchit, on ne conçoit pas la possibilité d'un état de société où elle n'existerait pas ; elle est utile à la généralité ; elle est la source de tous les progrès ; sans elle et à défaut de richesse, il ne saurait exister de travail vraiment fructueux ; on la rencontre dans l'Évangile, elle a toujours été consacrée par les suffrages de l'Église. Seulement elle implique des obligations graves pour les riches. Elle rend l'exercice de la charité, dans l'expression la plus étendue de ce terme, nécessaire ; et puisqu'elle est une loi de l'humanité et qu'elle a l'aumône pour conséquence, celle-ci ne saurait dégrader ; l'aumône ne dégrade que les paresseux ; les autres peuvent la recevoir sans en être humiliés, car elle est le fruit d'un ordre de choses établi par la Providence. Je pourrais dire du reste aux promoteurs de théories commodes : consultez les

pauvres, demandez-leur si l'aumône leur est à charge et ne vous réfugiez pas dans l'esprit de système, quand la souffrance est en jeu !

La charité doit pourvoir à trois misères matérielles, la pauvreté, la maladie et la vieillesse. Elle est publique ou privée. La charité publique est un service de l'État ou de la Commune ; elle s'exerce par l'entremise de fonctionnaires qui apportent rarement dans l'exercice de leur mission l'élan et la compassion que l'amour de prochain inspire à la charité privée. Et cependant elle est indispensable, dans les pays tels que la France et la Belgique, où la Révolution a confisqué le patrimoine des pauvres et supprimé les fondations qui abritaient sous leur aile bienfaisante tant de malheureux ; au moins ne devrait-elle pas être exclusive. Mais on sait combien elle est jalouse de ses prérogatives. En Belgique on a proscrit en 1859 la liberté des fondations. En France, des entraves de toute espèce sont apportées à la charité privée, et, pour comble d'injustice, la charité publique, par des mesures de laïcisation empreintes de l'esprit le plus étroitement sectaire, laisse les âmes des misérables sans paix et sans consolation. C'est donc à juste titre que M. d'Haussonville constate avec regret que « depuis vingt ans beaucoup de talents, de bonnes volontés et d'efforts se sont dépensés à la poursuite de conceptions chimériques ou de réglementations périlleuses au lieu de réclamer avec une énergie incessante la liberté de la charité. »

Il donne ensuite deux conseils dont il serait bon de tirer profit partout.

Et d'abord, il faut, dit-il, apprendre à bien faire la charité. A cet effet, il signale la constitution à Paris d'un *Office central de la charité* qui a pour but d'aider, par des avis éclairés, ceux qui veulent placer leurs aumônes et soulager l'infortune d'une manière efficace ; en tenant un bureau de renseignements perpétuellement ouvert, en servant de trait d'union entre les œuvres, en dirigeant des efforts qui vont trop souvent à l'aventure, l'Office empêche le mauvais emploi de beaucoup de ressources mises par le cœur à la disposition de la misère. Un tel exemple mérite d'être médité ailleurs.

En second lieu, la charité doit s'efforcer de procurer du travail à ceux qui en demandent et d'amener à en demander

ceux dont l'infortune se perpétue dans la paresse. Bien des œuvres ont surgi çà et là dans ce but ; toutes sont à recommander ; car elles ont pour objet de relever le pauvre en même temps que d'apaiser sa faim.

Résumons ce qui précède.

Trois systèmes sont en présence :

Celui des socialistes qui poursuit, par un bouleversement complet de la société, la fin des maux individuels ;

Celui des adeptes de la réglementation qui lèvent les bras vers l'État et se figurent qu'il est en son pouvoir, par des mesures légales, de faire surgir l'aisance partout où règne la misère ;

Celui des chrétiens fidèles aux enseignements traditionnels de la foi, qui, tout en cherchant à réaliser dans les lois l'application progressive des principes de justice, voit dans la charité bien entendue le remède le plus puissant de la misère.

Ce dernier système n'est pas celui des politiciens qui déclament et qui prophétisent ; c'est celui des hommes qui agissent et qui rendent service à l'humanité. Il a aussi les sympathies de M. d'Haussonville : « Je sais, écrit-il, combien ce vieux mot de charité sonne mal à certaines oreilles... Notre démocratie orgueilleuse incline à croire qu'elle pourrait rayer la charité de son organisation... Elle a voulu l'égalité des droits ; elle veut aujourd'hui l'égalité du bien-être. C'est là qu'elle échouera, car elle viendra se heurter contre la nature des choses qui est plus forte qu'elle... Il faudra ici revenir à la charité comme à la grande consolatrice des affligés, et l'on finira par reconnaître que, dans ce monde obscur où nous vivons, dans ce monde voué sans trêve aux deux grandes souffrances de l'humanité,

L'éternelle douleur et l'immense désir

le meilleur remède à la douleur comme au désir sera la charité ; la charité, c'est-à-dire l'amour inspirant le sacrifice et le don de quelque chose de soi. »

Telle est aussi la solution de l'Encyclique *Rerum novarum*. On paraît l'oublier, mais ses termes sont précis : « C'est, dit-elle, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut. »

CH. WOESTE.

LE PÉRIL JAUNE

LE CARACTÈRE — LA CAUSE — LE REMÈDE

Le sommeil est indispensable à l'homme; je ne sais plus qui prétendait qu'il était même nécessaire à certains peuples anciens et que le sage et légendaire Crétois Épiménide aurait dormi la bagatelle de 57 années de suite, sans s'arrêter! —

Ce curieux phénomène se serait-il reproduit en Europe, pour que les peuples ne s'y soient pas aperçu plus tôt du *Péril jaune*, tandis que depuis un quart de siècle il s'avance vers nous; ils viennent seulement de se réveiller! —

Depuis 20 ou 25 ans nous étions envahis par les produits indiens, japonais et chinois; personne ne s'en était ému et voici que subitement journaux, revues, romans et livres sérieux ne parlent plus que du *Péril jaune*! A les entendre, ce serait depuis que la guerre, si heureusement poursuivie par les Japonais, a abouti au traité de Simonasaki, qui lui a donné libre accès en Chine, que cet envahissement aurait commencé; tout depuis lors serait changé, et l'Europe se trouverait, depuis quelques mois, menacée par les produits, les marchandises, voire même par les ouvriers orientaux; l'extrême bon marché de la main-d'œuvre orientale viendrait imposer sa loi à la main-d'œuvre européenne, à ce point que nos ouvriers seraient menacés de devoir diminuer leurs salaires au niveau ridicule-ment bas des salaires indo-chinois; ils seraient prochainement de ce fait réduits à la misère noire!

Que le péril existe, il serait puéril d'en douter, les témoignages affluent et nous-mêmes avons maintes fois décrit les avantages que possèdent les orientaux et certaines colonies à faire concurrence aux produits européens.

Prétendre que le danger soit récent serait une erreur; mais quant à croire qu'il n'est pas grave, personne ne doutera de son

importance après avoir constaté les caractères qu'il présente. Nous avons d'ailleurs renoncé au droit de nous plaindre, de pleurer ou de geindre, car nous verrons que le *Péril jaune* n'est qu'une de nos créations. — Le mal est fait, sachons le regarder en face, — en étudier le caractère — en signaler la cause et appliquer le remède.

Ce sera l'objet des trois paragraphes de notre petite étude.

I.

LE CARACTÈRE.

Depuis un quart de siècle la Chine et le Japon, et nous pourrions ajouter bien d'autres colonies encore, ont fait d'immenses progrès; naguère nous leur fournissions leurs objets de consommation, aujourd'hui ils se passent de nous et sont même en fort bon chemin de nous envoyer les produits de leurs industries.

La Chine a des fonderies de canon; elle fabrique ses navires, ses armes et sa poudre. Ses Vice-Rois très riches, tels que Li-Hung-Chang, employent leurs énormes capitaux à monter de vastes usines, des filatures et des tissages mécaniques qui produisent des centaines de milles pièces de cotonnades par an. — Le rapport des douanes pour 1895-96 prévoit la création de 15 grandes manufactures représentant 360,000 broches et 3000 métiers à Shang-hai, à Ning-po et dans les ports du Yang-tsé. — Le « *London and China télégraph* » annonce la création d'un bureau officiel pour encourager l'établissement de manufactures modernes. — La Chine possède un bassin houiller évalué par le baron Richtofen à 400,000 milles carrés. — L'ouvrier chinois est adroit et habile. — Des ingénieurs et des contre-maîtres anglais de premier ordre, attirés par de grands avantages pécuniaires, s'en vont diriger les usines, les exploitations et les mines; le télégraphe réunit tous les centres; la lumière électrique éclaire Pékin, et les chemins de fer s'en vont, d'ici peu, répandre ces progrès aux quatre points cardinaux du Céleste Empire!

Telle est la Chine aujourd'hui, quand, il y a vingt ans à peine, elle ne vivait que des fabrications et du travail européens; — le fait est grave à méditer. La Chine a une population évaluée à 360 millions d'habitants, c'est-à-dire celle de l'Europe tout entière; si un jour, elle arrivait à s'armer régulièrement comme

les Européens, elle s'y prépare chaque jour, elle pourrait certainement mettre une quarantaine de millions de soldats sous les armes.

Qu'advierait-il de l'Europe si ces masses jaunes, nombreuses, compactes et denses arrivaient un jour par la lutte pacifique de l'industrie à se passer impunément de nous ? N'arriveraient-elles pas à nous imposer leurs lois ?

Cette crainte n'est peut-être pas étrangère à la politique russe et anglaise poursuivie en Extrême-Orient ; si les Russes prennent du champ chez les Célestes, et s'établissent en Corée et dans des ports accessibles en hiver, l'Angleterre n'y voit-elle pas surtout des difficultés créées au Japon, dont les industries la préoccupent bien autrement et bien plus immédiatement encore que celles des Chinois.

Les Japonais, plus civilisés, plus doux, plus obéissants et plus industriels, marchent bien plus encore que les Chinois à pas de géant : ils développent dans l'Extrême-Orient des industries absolument similaires aux industries anglaises, allemandes et européennes et expulsent des marchés orientaux tous nos produits.

Ce phénomène du développement industriel n'est pas spécial à la Chine et au Japon ; il se produit dans une foule d'autres colonies, nous verrons plus loin pourquoi. — Contentons-nous de parler de la Chine, du Japon et des Indes pour le moment.

Pendant que, depuis vingt ans, l'Europe se débat contre une crise sans précédent, n'est-il pas véritablement étrange que la Chine et le Japon voient grandir chaque jour leur prospérité ? — La population du Japon a passé de 33 à 41 millions d'habitants ; ses récoltes de thé et de soie ont doublé, les progrès de ses industries sont immenses. — En dix années, écrivait le *Journal de Genève*, le nombre des fabriques et des usines a passé de 84 à 1100 ; et les broches des filatures ont, en neuf années, passé de 65,000 à 1.100.000.

L'on ne peut douter que nos industries se déplacent, elles sont attirées vers l'Orient par la grande richesse du sol et une main-d'œuvre excessivement basse ; elles sont chassées au contraire de chez nous par le change et les lois monétaires que nous nous sommes données, aussi bien que par les résistances de nos classes ouvrières à baisser leur salaire.

Le charbon japonais offert à sept francs la tonne a chassé

du Levant les combustibles anglais. Depuis 1887, le Japon a commencé à construire ses navires, il avait déjà en 1892 cinquante-trois chantiers de constructions ; la Compagnie japonaise la *Kiodo-Unya-Kaisha*, à elle seule, possède soixante navires de mille tonnes chacun, et fait le service postal de l'Extrême-Orient jusqu'en Russie, en Australie et aux Indes.

N'y a-t-il pas de quoi justifier nos émotions et nos inquiétudes ?

Peut-on douter que nos ouvriers comme nos capitalistes soient sérieusement menacés ?

L'importation du fer en lingots bruts, ce baromètre du développement industriel d'un pays, est devenu plus de mille fois plus forte en vingt années, et la poste qui, il y a vingt années, transportait à peine deux millions et demi de lettres en transporte aujourd'hui 370 millions ; n'y a-t-il pas lieu de s'effrayer de pareilles transformations ?

L'on peut dire que dans ces dernières vingt années le Japon a passé, du moyen âge et des Seigneurs à trois sabres, à la vie moderne européenne ; encore bien même qu'il n'ait inventé aucune des machines dont il se sert, il utilise toutes les inventions de l'Europe, bien mieux et bien plus profitablement que nous-mêmes, grâce à une main d'œuvre intelligente, docile et d'un bon marché, inconnu chez nous.

Les cotons filés du Japon ont accaparé le marché chinois et en ont chassé les cotons de Manchester et même ceux de Bombay qui ne peuvent plus lutter.

Le Japon en est arrivé à vendre dans les colonies anglaises des articles infiniment moins cher qu'on ne peut les fabriquer dans la mère patrie, c'est ainsi que : soieries, parapluies, allumettes, épingles, mouchoirs, tricots, pendules, miroirs, malles, papiers, fils de fer, savon, bière, eaux minérales, cotons manufacturés, bonneterie, lampes à pétrole, charbon, graines, sont tous articles de fabrication japonaise qui figurent dans les sorties de la douane de l'Empire du Levant pour être consommés dans les colonies anglaises.

Le Japon possède des mines de charbon très abondantes, dont on extrait déjà 3.200.000 tonnes par an qui se vendent, avon-nous dit, à 7 frs la tonne, bien meilleur marché que le charbon anglais.

L'industrie européenne, s'en va déclinant chaque jour, pendant que la prospérité se développe outre mesure en Extrême-

Orient ; — il y a 6 ans le Japon avait déjà 21 fabriques de coton qui réalisaient des bénéfices dépassant 17 pour cent pendant que les fabriques similaires fermaient à Manchester et ruinaient le Lancashire.

La journée de travail dans l'Extrême-Orient est restée ce qu'elle était jadis, le salaire y est extrêmement minime : un mineur chinois ne gagne guère que 17 fr. 50 ou au plus 50 fr. par mois ; les tisseurs, en plus du logement, ne gagnent que 85 centimes, et les maçons 50 centimes ; un orfèvre 40 francs par mois, un peintre 23 francs. — La journée d'un homme au Japon n'est que de 41 centimes, celle d'une femme de 21. Certains docteurs tant mieux à outrance se bouchent les oreilles et les yeux ; ils prétendent que, si la main d'œuvre est bon marché en Orient, c'est que le travail qu'elle donne ne vaut pas grand'chose ; il suffit de voir la prospérité de l'industrie orientale et d'entendre les rapports des consuls de France, d'Angleterre et d'Allemagne, pour constater l'erreur de ces docteurs optimistes à l'excès ! (1)

Si nos journées d'ouvriers baissaient au niveau oriental, peut-être bien la concurrence nous serait-elle possible, mais bien avant d'y arriver, notre équilibre social européen serait détruit par les révolutions qui seraient la conséquence fatale d'une baisse de salaires aussi forte ; nos populations ouvrières se refuseraient à la subir !

(1) Si M. Jacques Siegfried, ancien ministre du commerce de France, qui a soutenu cette thèse assez hardie devant la société de l'Économie politique de Paris en février dernier, avait pris la peine de lire les derniers rapports envoyés de Shang-Hai à leurs Gouvernements respectifs par les Consuls de France et d'Angleterre, il n'eût pas manqué de reconnaître qu'il faisait erreur en attribuant aux ouvriers chinois et japonais une infériorité si grande relativement aux ouvriers des autres pays.

Que ne s'est-il souvenu, d'ailleurs, des efforts tout récents qu'a dû faire le gouvernement américain pour empêcher les mines, les usines et les fabriques des États-Unis, d'employer, de préférence aux ouvriers leurs compatriotes, les travailleurs chinois et japonais.

Le travail oriental est à ce point préféré au travail anglais, que les sociétés anglaises de navigation ont déclaré à leurs actionnaires qu'elles préféreraient faire réparer leurs flottes en Orient qu'en Angleterre.

C'est donc par une erreur flagrante que certains économistes tentent de populariser cette idée que, si la main d'œuvre est à si bas prix en Extrême Orient, cela tiendrait à ce qu'elle ne vaut intrinsèquement pas plus cher. — Alors que cela tient bien plus probablement à nos relations monétaires et au change entre l'or d'Europe et l'argent chinois.

Tout le monde s'accorde à reconnaître l'existence et le caractère menaçant de ce que l'on est convenu de nommer le *Péril jaune*. Ce péril ne nous menace pas uniquement en Chine et au Japon mais tout aussi bien au Mexique et dans une foule de colonies.

Ce que nous allons montrer ici, c'est que ces périls qui nous font à juste titre si peur ne sont que le produit de lois que nous avons faites, que nous-mêmes, par conséquent, nous en sommes les auteurs, et que nous rappelons fort naïvement ces enfants qui font des ombres sur un mur et se prennent à en avoir peur.

Les immenses progrès des trois premiers quarts de ce siècle avaient à ce point favorisé le travail en Europe que, nouveaux Titans, nous étions devenus les véritables maîtres de notre planète. Depuis 25 ans cette puissance décroît visiblement au profit des colonies; dépêchons-nous d'en étudier la cause et de provoquer un remède, car il ne faut pas que cette évolution s'achève et que les *Titans* modernes deviennent de simples *Pygmées*.

II.

LA CAUSE.

Par un singulier contraste, pendant que l'Orient se développe dans les proportions gigantesques que nous constatons, l'Europe se débat, au contraire, dans une crise qui accable son agriculture, ses industries, son commerce et ses finances.

Partout le découragement ralentit l'organisme social, la nullité d'affaires paralyse l'activité des hommes les plus entreprenants; la réussite devient rare, les bénéfices et les économies diminuent et la consommation se ralentit du même coup.

L'Orient et les colonies deviennent d'autre part nos concurrents industriels et consomment de moins en moins nos produits. En fallait-il plus pour provoquer la baisse des prix de toutes nos marchandises, ruiner notre agriculture, détruire nos industries, paralyser notre commerce et nos finances?

C'est dans cette baisse des prix, que nous trouverons l'origine du *Péril oriental*. Pour nous permettre d'en saisir clairement le caractère, nous retournerons à l'année 1873, alors que les peuples occidentaux empêchèrent, par des lois, que ce métal si éminemment oriental, qui s'appelle l'argent, continue comme

naguère à être transformé en monnaie en Europe; telle fût la véritable origine du *Péril jaune*, nous allons l'expliquer.

La science monétaire, moins que toute autre, ne peut être ni un dogme ni une doctrine, elle ne peut être fondée sur l'autorité; elle n'est pas une croyance, mais une expérience.

Le fait posé en 1873 de déclarer par la loi, que la doctrine monétaire du monométalliste était la seule bonne et d'admettre, à l'égalité d'un dogme, l'obligation de supprimer la monnaie d'argent en Europe, constituait une de ces terribles imprudences, de ces immenses fautes que l'expérience condamne, et dont nous expions cruellement aujourd'hui les fatales conséquences!

Que dire d'ailleurs de cette faute commise pour le triomphe d'un *mythe* qui s'appelle : *la mesure invariable de la valeur des choses*? Depuis 1867 la commission de l'étalon monétaire avait établi en France que ce *mythe n'existait pas, n'a jamais même pu exister et n'existera jamais* (1).

Au mépris de ces constatations, certains hommes de très haut mérite et de très grands talents, dont l'amour propre se trouvait engagé, firent prévaloir l'erreur, et, grâce à leur autorité, leur mauvaise thèse sortit victorieuse! (2)

(1) Le rapport du marquis de Laizer, 24 mai 1867, ne laissait à cet égard aucun doute; « La valeur des choses vénales, disait-il, est une quantité » éminemment variable, qui dépend d'un rapport variable lui-même, et » comme on ne saurait mesurer les semblables que par leurs semblables, » on ne peut spécifier la valeur que par des valeurs; donc il ne saurait » y avoir une mesure fixe des valeurs comme il y a une mesure fixe des » choses pesantes ou des choses étendues. »

(2) MICHEL CHEVALIER en France, FRÈRE-ORBAN et EUDORE PIRMEZ en Belgique furent les meilleurs et les plus ardents champions de ces funestes théories.

C'est en Belgique que les premiers essais du mono-métallisme d'or furent tentés.

Le 28 décembre 1850 M. Frère Orban, Ministre des Finances, démonétisait l'or en Belgique, mais au mois de décembre 1860 la crise monétaire était telle qu'un comité de sauvetage national s'était organisé, le 4 juin 1861 le Gouvernement belge forcé par l'opinion publique dû rétablir le cours de l'or et revenir au bi-métallisme. Après un essai malheureux de 10 ans, M. Frère quitta le Ministère pendant 4 mois plutôt que de contresigner cette loi. — Il tenait ses théories monétaires comme devant prévaloir contre le pays entier, et contre l'expérience qui venait d'être tentée.

La même erreur fût soutenue en 1867-73 par M. Pirméz contre l'argent qui fut démonétisé à son tour en 1873-74 pour amener la crise actuelle en Europe!

Cette prohibition d'un métal, qui depuis Salomon avait été la base de la circulation et constituait la moitié de la circulation monétaire de l'univers, ne pouvait manquer d'être féconde en conséquences graves!

Elle divisait l'univers en deux camps : l'un ayant l'argent, l'autre l'or, entre lesquels aucune transaction monétaire n'était dorénavant possible; — les acheteurs, dans les pays qui avaient conservé l'or, ayant moins de monnaie à leur disposition, en donnèrent moins, les prix baissèrent; on donnait moins de monnaie pour le même article. — Le commerce colonial ne pouvant plus nous envoyer d'argent se vit réduit pour payer ses achats chez nous, à nous accabler de ses produits, déterminant une autre impulsion vers la baisse des prix.

Est-il imaginable que les hommes d'État d'Europe n'aient pas songé, dans leur incroyable empressement à prohiber l'argent, que la plus grande partie du globe ne pourrait plus nous payer ni faire aucune affaire avec nous, qu'à la condition de ne les faire que contre argent et non contre or comme nous voulions les y contraindre. Nous allons évidemment nous heurter contre une impossibilité matérielle, ces peuples n'avaient pas d'or à nous donner.

Ils tâchent aujourd'hui de se passer de nous et de nos produits, de là le ralentissement industriel que nous constatons en Europe, cette concurrence ardente que les colonies orientales font à nos industries (1), de là cette activité qu'ils déploient à fabriquer eux-mêmes nos produits, puisque nos lois nous interdisent de leur vendre nos produits contre leur argent. La seule monnaie qu'ils avaient à nous offrir, nous l'avons prohibée chez nous depuis 1873! Telle fut notre erreur! Nous l'expions durement!

Nous commençons déjà à comprendre comment une mauvaise loi monétaire a pu provoquer la concurrence de l'Extrême-

(1) Voici à peu près comment se comportent les différents systèmes monétaires dans notre univers :

1.320.000.000 d'habitants ont L'ARGENT (en y comprenant 460.000.000 africains du centre noir).

300.000.000 ont le BI-MÉTALLISME.

160.000.000 n'ont pour monnaie que du PAPIER A COURS FORCÉ.

54.500.000, enfin, ont L'OR!

Après avoir vu ces chiffres, est-il admissible qu'il vienne à la pensée que l'on pourrait impunément retrancher l'argent de la circulation du monde sans amener de crise?

Orient et des autres colonies, mais nous allons voir, bien plus clairement encore, se dresser devant nous le spectre menaçant du *Péril jaune*.

On parle partout et un peu trop volontiers de la baisse de l'argent, cette baisse n'existe pas! Il y a un fait qui le prouve contre lequel aucune théorie ne saurait prévaloir : tous les habitants des pays qui n'ont en circulation que de l'argent et même au Mexique, ce pays qui produit ce métal en abondance, affirment que chez eux le métal blanc n'a jamais perdu de sa valeur; — que *l'argent y achète encore les mêmes quantités de produits qu'autrefois*; — c'est précisément ce phénomène que nous avons constaté aux Indes (voir notre 1^{er} §) où les salaires des ouvriers n'ont pas monté (1).

Et pourtant s'il était vrai, comme tant de gens le prétendent, que le métal argent eût baissé de valeur dans l'univers à cause de la surproduction, cette baisse ne se serait-elle pas produite de préférence à l'endroit où l'on retirait ce métal de terre en grande abondance ou bien là où nul autre métal n'est en circulation comme au Mexique, aux Indes ou en Chine?

La vérité est que le métal argent, depuis qu'on n'en peut plus faire de la monnaie en Europe, n'est plus chez nous qu'une simple marchandise comme toute autre; l'argent a baissé de 50 pour cent ni plus ni moins que toutes les autres marchandises. Cette baisse ne s'affirme que là où la monnaie d'or est devenue le moyen unique d'évaluation, l'or a monté de valeur.

Si le métal blanc semble avoir diminué chez nous, ce n'est uniquement que parce que nous le comparons à nos monnaies d'or. L'or a monté dans le monde entier : voici ce qu'il valait, le 21 février dernier dans quelques États de l'univers : (2)

(1) Ces témoignages unanimes ont été contrôlés et reconnus exacts par les enquêtes ordonnées par le gouvernement anglais.

(2) Ces chiffres sont fournis par M. Edmond THÉRY dans l'*Économiste Européen* de Paris, le 22 février 1896, en voici le détail :

NOMS DES PAYS	Valeur au pair en francs	17 oct. 1895	24 oct. 1895	30 oct. 1895	7 nov. 1895	14 nov. 1895	23 janv. 1896	30 janv. 1896	6 févr. 1896	13 févr. 1896	20 févr. 1896
Indes (roupie argent)	2,38	1,44	1,45	1,45	1,45	1,44	1,47	1,47	1,48	1,49	1,52
Japon (Yen argent)	5,39	2,39	2,89	2,89	2,88	2,86	2,79	2,79	2,80	2,81	2,83
Chine (Shanghai) (Taël argent)	7,47	3,96	3,96	3,97	3,96	3,95	3,87	3,78	3,89	3,89	3,92

	valaient aux États-Unis	100,56
100 francs d'or	” au Mexique	199,26
en	” dans l'Argentine	313,25
Billets de la	” au Chili	271,73
Banque de France	” au Brésil	273,68
	” aux Indes	156,57
	” au Japon	190,45
	” en Chine	190,56

Les mêmes changes établissent en sens inverse que :

100 francs	en pièces	des États-Unis	valaient	99,44	en or Européen
	”	du Mexique	”	50,18	
	en billets	Argentins	”	31,92	
	”	du Chili	”	36,80	
	”	du Brésil	”	36,54	
	Roupiés	des Indes	”	63,86	
	Yens	du Japon	”	52,52	
Taëls	de Chine	”	52,47		

Il suffit de jeter les yeux sur le premier de ces tableaux pour acquérir la preuve que si un Japonais veut aller acheter un objet de 100 francs en Europe, il doit emporter avec lui 190 francs de sa monnaie.

Il a donc un intérêt de 90 francs sur cent à se passer des objets Européens et à se fournir de préférence chez lui. Les prix n'ayant pas monté au Japon, cela ne sera pas bien difficile, la main-d'œuvre est encore à aussi bas prix que jadis ; et les 90 pour cent de marge lui suffiront à couvrir les frais bien largement.

Telle est l'explication simple de cet immense développement industriel et agricole en Chine, au Japon et aux Indes que nous avons constaté dans notre premier paragraphe.

Si nous examinons maintenant notre second tableau, nous voyons que, moyennant 52 de nos francs d'or, nous pouvons aller acheter au Japon 100 francs en yens d'argent japonais. Puisque les prix n'ont pas monté au Japon, nous pouvons donc aller acheter avec ces 100 yens au Japon et à moitié prix (52 pour cent) tous les objets nécessaires à notre existence en tant que les Japonais soient capables de les fabriquer à notre intention. Ils sont en train de se mettre en mesure de satisfaire,

avec entrain, à nos extraordinaires instances, ils développent leurs industries et font ainsi la guerre aux nôtres.

Voilà comment se produit ce double phénomène qui étonne tant de monde et dont nous sommes les témoins assez inconscients : la croissance continuelle des forces productives et de la prospérité orientale, et leur décroissance continuelle et progressive en Europe.

Les peuples d'Europe à monnaie d'or luttent en vain contre les peuples à monnaie d'argent ! Dans cette gigantesque lutte ce sont les peuples jaunes, à monnaie d'argent, qui sortent victorieux !

Tel est le *Péril jaune* qui nous effraie tant et à si juste titre — c'est nous qui l'avons provoqué.

Qu'avions nous besoin d'ailleurs de démonétiser l'argent en Europe en 1873 ?

Les prix de toutes choses avaient monté dans le monde de 1850 à 1873 ; terres, propriétés, marchandises et salaires, avaient subi l'impulsion des grandes découvertes d'or de Californie et d'Australie ; les mêmes économistes qui ont démonétisé l'argent en 1873 avaient réclamé en vain la démonétisation de l'or en 1851, on avait refusé de les écouter, une prospérité inconnue fut le résultat de ce refus. Pourquoi donc les avoir écoutés en 1873 ?

« Il semble, disait Joubert, que les hommes aiment les périls, lorsqu'ils en manquent, ils s'en créent. Il y a dans le naturel des hommes quelque chose de querelleur. Quand cet esprit de dispute et de contestation s'exerce sur des minuties, pour quoi gémir ? Ce sont les siècles heureux. Le mal à craindre est celui qui s'attaque et qui dérange ce qu'il y a de fondamental dans l'ordre de la société. » Peut-être est-ce au fond de cette pensée que nous pouvons trouver l'explication du refus de démonétiser l'or en 1851 et de l'acceptation de démonétiser l'argent en 1873 ; nous étions trop heureux, il fallait provoquer les révolutions économiques dont nous sommes les témoins.

Quoi qu'il en soit, le temps des regrets et des reproches est passé : le *Péril jaune* nous menace, nous l'avons décrit, nous venons de le faire toucher du doigt. Il ne nous reste qu'à examiner les efforts faits par l'Angleterre pour le conjurer, et à dire un mot du seul remède qui, à notre humble avis, devra tôt ou tard être appliqué.

III.

LE REMÈDE.

Puisque le *Péril jaune* doit son origine à la démonétisation de l'argent en 1873, direz-vous, le remède serait tout indiqué. Quoi de plus simple ? Il suffirait de réhabiliter le métal blanc dans ses séculaires fonctions monétaires !

Sans vouloir faire de jeu de mots, ce serait *parler d'or* et faire preuve de bon sens, que de s'énoncer ainsi ; mais en Europe le jugement est long à se former en ces matières. Les peuples, quand on leur parle de réhabiliter le métal blanc, paraissent se trouver devant un fleuve d'argent qui les arrête ; ils sont désireux peut-être de le traverser, ils sondent les gués, ils trouvent les passages trop profonds pour leur taille, ils restent collés au bord et finissent même par tirer gloire de leur immobilité, de leur hésitation et de ce qu'ils appellent leur prudence ! — Et si vous voulez les encourager, les tranquilliser, leur donner des conseils, ils font ce que leur reprochait naguère Montaigne : « A chaque opposition ils ne regardent pas si elle est juste ; mais comment à tort ou à droit, ils s'en desferont ; au lieu d'y tendre les bras ils y tendent les griffes ! »

C'est l'histoire des trois conférences monétaires de 1878 et de 1881, mais surtout de la dernière, celle de Bruxelles en 1892. — Si ces conférences n'ont pas abouti à conjurer les dangers monétaires et le *Péril jaune*, c'est que « les gouvernements au lieu d'ouvrir leurs bras y tendaient leurs griffes », ils déléguaient des personnes dont les opinions étaient d'avance hostiles à l'entente bi-métallique qu'ils avaient pourtant pour but avoué de rechercher en commun (1).

(1) Dès la seconde séance de la conférence de Bruxelles le 25 novembre 1892. M. ALLISON, délégué des États-Unis, ayant prié la conférence à Bruxelles de voter la déclaration suivante : « *Que, suivant l'opinion de cette conférence, il serait fort à désirer qu'on pût trouver des moyens d'augmenter l'emploi de l'argent métal dans les systèmes monétaires des nations.* »

Aussi anodine qu'elle fut, cette proposition provoqua les réserves suivantes : Le Comte D'ALVENSLEBEN déclarait que l'Allemagne, satisfaite de sa monnaie, ne désirait prendre part ni aux discussions ni aux votes. — Il était suivi par le Comte KEVENHÜLLER METSCH au nom de l'Autriche, —

C'est ce qui faisait dire à M. A.-J. Balfour, premier lord de la Trésorerie d'Angleterre dans le *Times* du 4 septembre 1895.

« Il n'y a que peu de chance, écrivait-il, qu'une conférence aboutisse, si elle a lieu sans que les gouvernements représentés soient arrivés à une sorte d'entente préalable sur les principaux points à résoudre avant que la conférence se réunisse ; si une seconde conférence venait à échouer, ce serait un sérieux malheur. »

L'Angleterre, en attendant que cette entente préalable puisse s'établir, n'entrevoyait pas comment elle pourrait naître, ni par quels hommes elle pourrait être menée à bien. L'Empire Britannique, moitié Indien moitié Européen, se trouvait entre deux courants d'idées fort différents, presque entre deux feux !

Au point de vue Indien il était désirable de ne rien changer. — La prime de l'or rendait, il est vrai, la charge des dettes à payer en or en Europe plus lourde, mais l'agriculture, le commerce et l'industrie trouvaient, d'autre part, de trop larges compensations pour réclamer un changement.

Tout au contraire au point de vue anglais en Europe, les doléances, les plaintes, les pertes, allaient chaque jour grandissant, compromettant l'agriculture, le commerce et l'industrie anglais.

C'est ainsi que la Grande Bretagne voyait se compliquer, pour elle plus que pour les autres peuples de l'Europe, les dangers du *Péril jaune* ; il était urgent pour elle d'y obvier et de prendre sans tarder les mesures qu'une situation aussi grave pouvait comporter.

Le mal était intense, la Roupie indienne d'argent en était arrivée à ne plus valoir qu'à peine 1 schelling d'or anglais, au lieu de 2 schellings qu'elle valait autrefois. La monnaie indienne perdait ainsi à Londres 50 pour cent, ce qui voulait dire qu'avec 50 livres sterling anglaises on pouvait aller acheter aux Indes ce que l'on devait payer naguère 100 livres sterling.

C'était une prime, un attrait irrésistible qui attirait vers l'Angleterre tous les articles de fabrication orientale, c'était une

par le Prince OUBOUSSOF pour la Russie, — par M. BENGESCO pour la Roumanie, — par M. D'ANTAS pour le Portugal, — et ainsi de suite !

A la première tentative d'entente, entre les représentants des gouvernements assemblés à Bruxelles, l'étincelle de la discorde éclatait aussitôt.

concurrence fatale aux industries et à l'agriculture non seulement de l'Angleterre, mais aussi de l'Europe !

Le change si bas de la Roupie indienne d'argent entraînait pour l'Angleterre une situation des plus pénibles : ses industries s'expatriaient ; les Anglais qui, de tout temps, avaient trouvé dans l'Inde un marché largement ouvert à leurs produits, se trouvaient devant un marché qui possédait déjà en 1894 plus de 3,700,000 broches à filer le coton employant un capital de 133 millions de Roupies. Que pouvait y faire le Gouvernement de la Reine-Impératrice Victoria ? Aussi Indien qu'Anglais, il ne pouvait pourtant pas se poser en champion des intérêts anglais contre les intérêts des Indiens et semer chez lui la guerre intestine ?

Et pourtant le gouvernement des Indes, au fur et à mesure de l'augmentation de la prime de l'or, voyait ses charges augmenter et l'équilibre budgétaire de plus en plus compromis. On sait, en effet, qu'il reçoit de l'argent de ses contribuables et doit payer *en or* en Europe acquittant des primes de 50 à 60 p. c. par moment. Il fallait donc chercher une cote mal taillée, une sorte de moyen terme, en dessous duquel la roupie ne pourrait plus baisser.

C'est alors qu'il vint au conseil des Indes cette pensée bien singulière, en vue de faire remonter la Roupie à un taux officiel de 1 schelling 4 pence d'or : de supprimer le monnayage de l'argent et d'inaugurer l'étalon d'or aux Indes *sans or* ; (on sait qu'on n'en regorge nulle part malgré le Transvaal.)

Le conseil des Indes allait ainsi devenir seul maître à Londres du change indien, personne ne pourrait plus envoyer d'argent puisque le monnayage était fermé, et tous ceux qui auraient à payer aux Indes allaient être forcés d'acheter des *councils bills*, la roupie allait remonter à 16 pence (1 schelling 4 pence) à condition que le conseil des Indes tint bon et ne vendît pas en dessous du prix ainsi tarifé d'avance !

Les Indes ont 250 millions d'habitants, l'Angleterre n'en a que 37 millions à peine, la lutte allait être grosse de difficultés.

Les Indes ont chaque année à payer de différents chefs, et entre autre au gouvernement anglais lui même, une somme de 500,000,000 francs, ce qui fait que le conseil des Indes vend chaque année au commerce anglais de 4 à 500 millions de francs de *Councils bills* payables aux Indes.

Il se trouve, par contre, que les achats anglais de marchandises indiennes montent, bon an mal an, à une somme de roupies assez sensiblement égale à celles que l'Angleterre a à recevoir.

Une sorte de compensation pouvait être imaginée entre les deux pays, sans que la question monétaire soit mise bien sérieusement en jeu. Que la monnaie indienne soit d'or, d'argent ou de papier, cette compensation permettait, jusqu'à certain point ce rêve, d'établir aux Indes un étalon d'or au moyen des *councils bills* sans qu'il y eût d'or réellement en circulation.

C'est pour réaliser ce rêve que le monnayage de l'argent aux Indes avait été suspendu le 26 juin 1893.

Le commerce n'en continua pas moins à expédier de l'argent à Bombay ; en 1894 on y envoyait encore les $\frac{3}{4}$ de ce qui avait été expédié l'année précédente. Les Indiens employaient cet argent à thésauriser ; des mœurs aussi anciennes ne se modifient pas au gré d'une loi, et puis la valeur de l'argent était descendue de 20 p. c ; de 35 pence en 1893, elle était tombée à 28 pence en 1894, le métal faisait une concurrence avantageuse aux *councils bills* !

Le change était tombé plus bas que jamais et *Gribouille*, de glorieuse mémoire, se noyant pour éviter la pluie, ne paraissait pas avoir été moins bien avisé que les rénovateurs anglais de 1894, qui avaient voulu faire monter le prix de la roupie indienne !

Le gouvernement indien, qui dans cette lutte ouverte, n'entendait pas reculer, imposa un droit de douane à l'entrée des lingots d'argent aux Indes ; dès cet instant le conseil des Indes parvint à relever le prix de ses traites et la roupie commença à monter à Londres.

C'est par de pareils stratagèmes et de pareils moyens, factices et extra monétaires, que les rénovateurs anglo-indiens prétendent établir un système monétaire rationnel aux Indes, et arriver à faire remonter la Roupie du change de 12 pence qu'elle avait atteint, au change plus acceptable de 16, sinon au pair ancien de 24 pence.

Les banquiers se déclarent en général partisans de ces mesures, l'un d'eux vient même dans un petit opuscule récent de conclure ainsi :

« *Mon opinion personnelle dans cette question, écrit-il, c'est*

» qu'il ne serait pas plus difficile d'atteindre 20 pence que 16,
 » ce serait une simple question de temps et sans doute de temps
 » assez court (1). »

La réforme monétaire indienne ne serait à ce compte qu'une simple jonglerie, puisqu'au dire de ce banquier il pourrait dépendre du conseil des Indes ou du gouvernement anglais que la roupie devint l'équivalent de 12, de 16 ou de 20 pence suivant le caprice ou le bon plaisir souverain, sans que « la » *gent taillable et corvéable indienne ou anglaise* ait rien à y redire (2).

Sait-on bien pourtant qu'il s'agit ici de centaines de millions de francs chaque fois que la roupie monte ou baisse de quelques pence ? Chaque année les Indiens viennent acheter en Angleterre pour un milliard de roupies de marchandises anglaises, ils auront à payer 1,371, — 1,828, ou 2.285 millions de francs, selon qu'il aura plu à Londres de faire monter le change indien à 12, à 16, ou à 20 pence par roupie ! (3)

Que d'autre part on ne perde pas de vue que l'Angleterre

(1) M. KLEINMANN, administrateur du crédit Lyonnais (Hyères 20 fév. 96)

(2) Voici d'ailleurs ce que M. Arthur Raffalowich écrivait à ce sujet le 1^{er} mars dans le *Journal des Débats* :

... LE CHANGE EST AUJOURD'HUI 14 3/8, il était au mois de mars dernier aux environs de 13, c'EST 10 1/2 P. C. DE HAUSSE... la roupie est de 25 P. C. AU DESSUS DE SA VALEUR INTRINSÈQUE. —

Les indigènes ont eu de la peine à admettre que la Roupie pût s'élever beaucoup au dessus de sa valeur intrinsèque. Le principal obstacle à la hausse du change était l'importation excessive de l'argent. Le gouvernement l'a compris et il a rétabli depuis le 10 mars 1894 un droit de 5 % sur l'importation du métal blanc.

L'importation du métal aux Indes décroît.

Le taux de 16 pence préconisé par le comité Herschell semble devoir être pris comme base du nouveau système monétaire de l'Inde. Cependant des personnes autorisées estiment qu'il y aurait de grands avantages à ADOPTER UNE BASE MOINS ÉLOIGNÉE DE LA VALEUR ORIGINAIRE DE LA ROUPIE, QUI ÉTAIT DE 2 SCHELLINGS (24 PENCE)... il importe surtout d'arriver le plus tôt possible à donner une base fixe aux affaires,... et surtout à permettre à l'Inde d'avoir l'étalon d'or !

M. Arthur Raffalowich n'avoue-t-il pas clairement en s'énonçant ainsi, que la valeur d'une monnaie en circulation n'est pas régie par le métal dont elle est faite, — mais par la loi qui en fixe la valeur. C'est ce que les mono-métallistes, à l'école desquels se flatte d'appartenir M. Raffalowich, ont toujours nié.

(3) Pour la facilité et la simplicité des idées, nous avons calculé ici que la roupie à 12 pence, soit 1 schelling valait 1 fr. 25 (25 francs la livre), la roupie à 16 pence vaut alors 1 fr. 67, et ainsi de suite pour la roupie à 20 pence.

expédie chaque année aux Indes pour 800.000.000 de roupies de marchandises et que ces marchandises lui rapporteront 1000, 1300 ou 1600 millions de francs suivant le bon plaisir et le caprice qu'elle mettra, à vendre à haut ou à bas prix, ses *Councils bills* (1).

N'est-ce pas une atteinte portée à la sûreté de tous les commerces et de toutes les industries, et ne doit-on pas s'étonner de l'admiration que paraissent professer pour de semblables pratiques monétaires, qui rappellent les anciens rois faux monnaieurs, les chefs respectés de la haute finance anglaise ?

L'éternelle vérité de Figaro : *l'intérêt, pesez tout à cette balance Monseigneur* » ne se retrouverait-elle pas si l'on cherchait bien au fond de ces singulières combinaisons ?

L'on croit retourner de plusieurs siècles en arrière lorsqu'on voit le gouvernement anglais, privant deux grands pays, les Indes et l'Angleterre, de la monnaie effective nécessaire aux transactions internationales; abandonnant sans contrepoids monétaire, au conseil des Indes, le privilège du change entre les deux pays; lui donnant la main mise sur le commerce et la libre disposition des énormes pertes ou des profits immenses que nous venons de supputer ici.

Et tout cela, n'en doutons pas, se décide au nom des principes monétaires les plus purs, au nom de la science économique la plus éclairée, au nom de la liberté du commerce la plus sacrée !

Gageons que la liberté, si sacrée au peuple anglais, se sera voilée la face ce jour là !

Si encore le *Péril jaune* était écarté du coup, « la fin justifierait au moins les moyens »; mais cette excuse même n'existe pas. Si un change fixe s'établissait entre les Indes et l'Angleterre et qu'une roupie indienne d'argent valût toujours 17 ou 24 pence d'or anglais, les Indes seraient, par la monnaie d'or, plus intimement liées à la mère-patrie, voilà tout, mais le *Péril jaune*, ce péril qui nous vient de la Chine

(1) Ces chiffres prouvent qu'une baisse ou une hausse de 4 pence, dans la valeur de la roupie à Londres, déterminent des paiements de centaines de millions à charge des Indes ou de l'Angleterre.

En provoquant ces variations de change, on amène un déplacement grave des forces productives industrielles, en faveur de l'Angleterre si la roupie monte, en faveur des Indes si elle baisse à Londres.

et du Japon n'aurait pas disparu; il menacerait simplement les deux pays, au lieu de ne menacer que l'Angleterre seule, comme aujourd'hui.

Il semble douteux, d'ailleurs, que les Indiens restent longtemps enthousiastes de ces réformes et se déclarent satisfaits d'être exposés aux mêmes difficultés que l'Angleterre; bien des signes de mécontentements se manifestent déjà chez eux.

La vérité, croyons-nous, finira par prévaloir; de tous ces essais aucun ne résistera à l'expérience, rien de solide n'en sortira, et *le Péril jaune* s'accroissant, les peuples en arriveront sous peu au bi-métallisme, par le rétablissement universel du monnayage de l'argent; c'est, d'après nous, le seul moyen de relever en Europe la valeur de tout ce qui se vend et s'achète, et la valeur de cette marchandise spéciale, qui nous sert de trait d'union avec l'Orient et qui s'appelle les lingots d'argent.

Si, sous peu, l'on n'arrive pas à cette entente recherchée depuis 1878, le *Péril jaune* ne peut manquer de nous ruiner complètement; l'œuvre de dévastation et de décadence, commencée en 1873, s'achèvera; l'évolution qu'elle provoque marche à grands pas, elle ne peut manquer de nous anéantir à bref délai au profit de l'Extrême-Orient et des colonies qui n'ont *comme outil que des monnaies d'argent*, mais qui ont *la seule, la véritable richesse: un sol fertile et une main-d'œuvre à bon marché*.

Malthus l'a dit depuis longtemps, nos subsistances croissent bien moins vite en Europe que nos populations.

Nos peuples fuient devant la misère, l'émigration en est la preuve!

L'exode des peuples qui, depuis l'origine des temps, pousse les civilisations de l'Orient vers l'Occident, continue à s'accomplir, avec une vitesse que nos chemins de fer, nos facilités de communications et l'ardeur insatiable du XIX^e siècle ne peuvent manquer d'accélérer: la prospérité européenne et américaine retourne au Japon et à la Chine, les peuples rentreront en dernière analyse dans leur antique berceau.

Nous avons un exemple de la vitesse avec laquelle s'accomplit aujourd'hui ce mouvement d'exode.

Les États-Unis d'Amérique ne datent guère que d'hier, (Washington et Lafayette). — Ils sont déjà vieux, tant leur

activité est prodigieuse, tant leur *Go-ahead*, lancé dans le tourbillon des affaires, exerce de puissance sur notre siècle.

Peuplés des fils et des petits-fils de ces désespérés qui sont allés y jouer leur va tout, les États-Unis sont entraînés dans cette course frénétique qui semble s'accélérer en proportion géométrique ; la société américaine rappelle ces jeunes vieillards fin de siècle déjà blasés, elle est en train de tomber avec nous devant le *Péril jaune*, tout comme nous ; il faudra qu'elle prenne à temps ses mesures.

Depuis trop longtemps, dans notre incommensurable orgueil, nous considérons les Japonais et les Chinois comme des peuples arriérés et négligeables ; ils sont en train de prendre une cruelle revanche, et de nous montrer que les plus Chinois n'étaient peut-être pas ceux qu'on avait pensé jusqu'ici.

Le prologue de cette bataille de l'Orient contre l'Occident se joue en ce moment sur la scène du monde ; l'on est en droit de se demander ce qu'il arrivera de nous, si nous ne nous hâtons de modifier les lois qui ont provoqué l'action, et, entre toutes, notre loi monétaire de 1873.

Ce n'est pas sans angoisse que l'on voit commencer ces luttes entre la race jaune et la race blanche.

L'invasion pacifique de notre vieille Europe, épuisée d'impôts, de charges militaires, de dettes, d'excès de tous genres, surtout de théories économiques et de sophismes philosophiques, présage la lutte la plus gigantesque qu'elle aura jamais eu à soutenir ! (1)

L'heure de l'invasion orientale s'annonce menaçante et peut-être prochaine, l'Angleterre indienne fortifie ses frontières vers le *Pamir*, elle vient de séparer les peuples touraniens à l'idiome persan et russe de ses peuplades, aryennes parlant l'Indien. — Elle vient de constituer l'Afghanistan en État-tampon sous forme de Protectorat ; — peut-être a-t-elle pour objectif de conjurer au moins de quelques années l'envahis-

(1) « La petite Europe, dit M. de Vogüé, est entraînée sur toute la planète par une tâche de pénétration et de diffusion dont l'histoire lui a marqué le moment. Elle subira de redoutables chocs en retour, chocs économiques à coup sûr, militaires peut-être. Elle n'aura pas trop de l'union de toutes ses vieilles forces pour résister à la pression des masses lointaines qu'elle réveille, qu'elle introduit sur le champ de la concurrence. Ne nous mangeons pas les oreilles entre vieux frères quinteux, ouvrons-les plutôt au bruit sourd de ces flots humains que nous soulevons et qui pourront un jour nous engloutir. »

sement de l'Europe, et de reculer de quelques temps encore l'achèvement définitif de notre décadence!

Et si plus tard, sur les ruines de Berlin, de New-York, de Paris ou de Londres, cette décadence s'étant accomplie, un nouveau Tacite, plus en juge qu'en historien, venait un jour à écrire son histoire, il pourrait hardiment en imputer la faute à certains de nos économistes, et établir que cette faute, qui avait été fatale déjà à tant de peuples anciens, consistait à ne considérer la monnaie que comme une *richesse*, au lieu de n'y voir qu'un *instrument*; d'avoir porté leur attention sur *la matière dont elle était faite*, bien plus que sur les *résultats utiles qu'elle aurait dû procurer* à nos sociétés! Simple sophisme! Fausse monnaie du bon sens, qu'il s'agit de mettre hors cours, si nous voulons conjurer à temps encore, le *Péril jaune*!

ALPHONSE ALLARD.

Bruxelles, 13 mars 1896.

DE L'ÉTAT ACTUEL DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

DANS LE CLERGÉ CATHOLIQUE ANGLAIS

On sait comment un vieil auteur écrit dans une description de l'Islande : « CHAP. XX. *Des serpents en Islande*. En Islande il n'y a pas de serpents. » Et ce fut tout !

Je suis bien tenté de répondre au titre de cet article par cette seule phrase : « Dans le clergé catholique anglais, il n'y a pas d'études supérieures. »

Mais comme j'ai moins pour but de signaler une situation que de chercher à provoquer le remède qu'on pourrait y apporter, je ne me bornerai point à cette simple constatation.

Il est impossible de se rendre un compte exact de l'état actuel des études supérieures parmi les catholiques anglais, sans jeter au préalable un coup d'œil rapide sur l'histoire des trois derniers siècles.

Jusqu'au déplorable schisme d'Henri VIII, les études supérieures en Angleterre florissaient dans les deux universités nationales d'Oxford et de Cambridge. Ces illustres universités sœurs avaient été, dès leur origine, intimement liées avec l'histoire et la grandeur du catholicisme en Angleterre. Celle d'Oxford, fille de l'ancienne université de Paris, remonte au moins au commencement du XIII^e siècle ou à la fin du XII^e siècle ; en tous cas en 1209 nous trouvons la première mention certaine de l'existence de chacune d'elles. A cette époque, il y avait déjà 3000 étudiants à Oxford. Seules les universités italiennes de Salerne et de Bologne et celle de Paris les avaient précédées dans l'histoire. M. Gladstone, dans un discours remarquable d'éloquence et d'érudition prononcé devant l'université d'Oxford (1), a essayé de prouver que ces

(1) *The Romanes Lecture*, Oxford, 1892, pp. 9-10.

anciennes universités de l'Europe médiévale, produits spontanés et libres de ce qu'il appelle « l'esprit laïque », représentaient une sorte de réaction, un essai d'émancipation de cet « esprit laïque » contre l'autorité absolue de l'Église et surtout de la papauté. Il affirme même qu'au moins dix d'entre elles existaient déjà avant que l'action des papes s'y fit sentir. Ces idées de M. Gladstone ne semblent guère d'accord avec les enseignements de l'histoire. Au contraire, pour citer un autre auteur protestant, commentant le discours de l'éminent homme d'État anglais, « l'opinion généralement admise par les historiens est celle-ci : l'Église, en vertu de sa constitution et eu égard aux circonstances du temps, érigeait d'abord des écoles à côté de ses cathédrales. Au cours du temps, ces écoles devenaient moins ecclésiastiques et réunissaient autour d'elles bon nombre d'étudiants laïques, mais elle continuaient à demeurer sous l'autorité et la juridiction des évêques diocésains. Les papes, qui voyaient déjà dans ces écoles des instruments intellectuels, des armes utiles aux besoins de l'Église, leur conférèrent des immunités, des privilèges : finalement, ces institutions prirent corps sous le nom d'universités (1). »

Le R. P. Zimmermann S. J., dans son admirable étude sur les universités anglaises au xvi^e siècle (2), n'admet pas cette connexion entre les écoles des cathédrales et les universités ; il n'appuie cependant pas la manière de voir de M. Gladstone. Car, quoi qu'il en soit de l'origine primitive de ces républiques intellectuelles du moyen âge, le fait est que, dès l'origine, elles ont trouvé leur protection et leur prospérité toujours croissante sous l'égide de l'Église catholique ; elles ont été redevables aux papes, aux évêques, aux ordres religieux, de leurs progrès et de leur gloire.

En Angleterre, les universités d'Oxford et de Cambridge ont été, dès leurs premières années, des institutions absolument rattachées à l'Église et les foyers mêmes de la vie intellectuelle et théologique de cette Église. Parmi les enfants de l'*Alma Mater* d'Oxford aux temps primitifs de son histoire, nul n'a été plus intimement lié avec son développement, nul n'a fait plus pour son accroissement intellectuel que le saint archevêque de

(1) *The Manchester Guardian*, 25 octobre 1892.

(2) *Die Universitäten Englands im 16 Jahrhundert*, Freiburg-in-Breisgau, 1889.

Cantorbéry, Edmond Rich, qui, le premier, introduisit la philosophie d'Aristote dans les écoles oxfordiennes. Mais c'est surtout aux ordres mendiants que les universités anglaises doivent les gloires de leur âge d'or. Immédiatement après la clôture du second chapitre général de son ordre, en 1221, S. Dominique envoya Gilbert de Fresnoy en Angleterre, avec douze compagnons. Dès le commencement de cette première mission des religieux mendiants dans le pays, ils se fixèrent à Oxford, au beau milieu de la vie intellectuelle de la jeune université. Ils ne tardèrent pas à attirer bon nombre des hommes les plus marquants par leur éducation, entre autres Jean de Saint-Giles, Robert Bacon, Richard Fishacre, et surtout l'illustre Robert de Kilwardby, plus tard archevêque de Cantorbéry et cardinal, une des gloires de l'ordre dominicain. Bientôt le nombre des étudiants les plus distingués, qui demandaient à être reçus, s'accrût à tel point que le monastère devint trop étroit pour les contenir, et le roi Henri III dut leur donner une île au milieu du fleuve Isis ; ils y construisirent une belle église et un vaste monastère où les étudiants se pressèrent pour suivre les cours de philosophie et de théologie.

Mais si grande que fût l'influence des Frères-Prêcheurs, c'est surtout à l'ordre séraphique de Saint-François que l'université d'Oxford est redevable de l'essor prodigieux, qui aux XIII^e et XIV^e siècles, la rendit bientôt *aemula Parisiensis* (1). Arrivés quatre ans plus tard (1225), les Frères Mineurs se fixèrent à Oxford comme leurs devanciers. En peu d'années, la plus grande partie de l'enseignement universitaire, comme aussi la plupart des hommes illustres, appartenait à l'ordre séraphique. M. Gladstone en rend un éclatant témoignage.

Voici ses paroles : « Aux XIII^e et XIV^e siècles, l'ordre franciscain a donné à Oxford la majorité de ces hommes remarquables, qui ont marqué dans leur siècle et qui ont assuré à cette université pendant le moyen âge une carrière si glorieuse..... Il est aussi bien étrange que le moment précis, où l'université a pris cet extraordinaire épanouissement de gloire, a coïncidé avec celui où les deux ordres mendiants des Dominicains et des Franciscains acquièrent dans l'université une influence prépondérante. Il paraît que, vers l'an 1250, les thèses des bacheliers

(1) DENIFLE, *Die Universitäten des Mittelalters*, Berlin, 1885, p. 252.

étaient soutenues ordinairement dans le couvent de l'un ou de l'autre de ces ordres. Remarquons aussi que les plus beaux noms d'Oxford, aux XIII^e et XIV^e siècles, n'appartenaient pas à l'ordre de Saint-Dominique, auquel le Dante attribue les splendeurs intellectuelles des chérubins, (*Paradis*, XI, 39-41), mais à celui du séraphique François, qui ne pouvait tolérer le monde, même dans sa forme académique. Tous ces hommes étaient Anglais de naissance, mais telle était la renommée de leur école, que les Franciscains y affluaient non seulement de l'Écosse et de l'Irlande, mais aussi de la France, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de l'Allemagne (1). »

Parmi ces noms illustres citons ceux d'Alexandre de Hales, d'Adam Marsh, de Duns Scot, de Guillaume d'Ockham, et surtout de Roger Bacon, selon M. Gladstone « le plus puissant génie de la Grande-Bretagne au moyen âge », et que les critiques modernes, tels que Herschel, Lewes, Jevons et Gladstone s'accordent à placer, même au-dessus de son homonyme plus célèbre, François Bacon, le philosophe du XVII^e siècle.

L'influence des ordres mendiants se fit bientôt sentir en dehors de leurs propres établissements, dans le clergé séculier et régulier de l'Angleterre. Les évêques, les Bénédictins, d'autres ordres religieux se mirent bientôt à fonder des collèges ou des bourses d'études dans les deux universités.

Le premier collège établi à Oxford, principalement pour les élèves pauvres, fut celui de Merton, en 1264, et la première fondation de Cambridge fut celle de Peterhouse, en 1274.

Impossible de décrire ici l'enthousiasme pour les hautes études qui régnait à cette époque dans les universités nationales. On évalue à douze, quinze et même, sous Roger Bacon, à vingt mille le nombre des étudiants qui, de toutes les parties de l'Europe, fréquentaient les écoles d'Oxford.

Il est bien vrai que, comme le remarque M. Gladstone, la théologie n'avait aucunement le monopole dans les études universitaires. La philosophie péripatéticienne, le droit, la médecine, les lettres, avaient aussi, comme dans toutes les universités de ce temps, leur place et leurs privilèges. Néanmoins les universités elles-mêmes étaient des institutions éminem-

(1) GLADSTONE, *loc. cit.*, pp. 12, 18.

ment ecclésiastiques, soumises à des officiers pour la plupart ecclésiastiques, jouissant d'immunités et de privilèges octroyés par les papes et les évêques, et la majorité du corps enseignant, comme aussi des écoliers, appartenait au clergé tant séculier que régulier. Les universités du moyen âge, étaient, par excellence, des écoles nationales de théologie. Là se sont formés les grands évêques, les abbés et les prieurs des ordres religieux, les docteurs et les prédicateurs, les pasteurs les plus instruits de l'Église d'Angleterre, dans les siècles de foi. En un mot, l'instruction supérieure du clergé se résumait dans l'histoire des universités nationales. Ces universités étaient les forteresses de l'orthodoxie en Angleterre. Dans aucune nation la vie intellectuelle et religieuse de l'église nationale n'a été si intimement liée avec celle des universités que dans l'Angleterre catholique.

Et à l'époque des troubles religieux du xvi^e siècle, ce sont encore les universités qui y ont joué des rôles prépondérants. Toutefois ces rôles furent très différents. Nous ne parlerons pas ici du mouvement intellectuel de la Renaissance, qui a si profondément modifié l'état des choses dans les universités, en Angleterre comme ailleurs. Nous ne discuterons pas l'influence que ce mouvement a pu avoir dans la préparation des esprits, pour les bouleversements religieux qui le suivirent. Mais on ne saurait nier que l'influence des doctrines luthériennes a commencé à se faire sentir dans l'université de Cambridge, dès le début du règne d'Henri VIII. La position géographique de cette ville, située à l'est de l'Angleterre, l'exposait surtout à l'infection des idées colportées de la Hollande et de l'Allemagne. Le terrain était du reste plus ou moins préparé, car dans les comtés de l'est de l'Angleterre le wycleffisme subsistait encore, bien qu'à l'état latent. On ne s'étonnera donc pas que le protestantisme ait pris pied en Angleterre pour la première fois dans l'université de Cambridge. Néanmoins, tout porte à croire que sans l'incroyable insouciance des deux archevêques, Varham et Wolsey, ces germes d'hérésie ne se seraient jamais développés dans le pays. Même à Cambridge, le mal n'était pas indéracinable, malgré les succès du premier protestant, le Normand, Pierre de Valence, qui réussit à gagner trois ou quatre membres de l'université, qui devinrent dans la suite les coryphées de

l'erreur. En 1526, huit étudiants de Cambridge partirent pour Oxford, et se mirent à y répandre leurs doctrines. Là, le terrain était bien moins propice aux nouveautés d'opinion, car Oxford était à cette époque, et plus tard encore, foncièrement orthodoxe. M. Gladstone nous l'affirme. « L'histoire de la soi-disant « réformation » anglaise est presque entièrement liée à celle de Cambridge, tandis qu'Oxford est resté jusqu'au bout l'arsenal du catholicisme. »

Mais le protestantisme n'aurait eu en Angleterre aucun succès durable, et le mouvement aurait disparu sans presque laisser de trace, comme en Italie et ailleurs, n'eût été la malheureuse question du divorce royal. Henri VIII, on le sait, épuisa tous les moyens pour extorquer aux deux universités nationales des déclarations favorables. Ses agents ne reculèrent devant aucune espèce de pression ; mais les universités demeurèrent inébranlables, et ni l'une ni l'autre, pas plus celle de Cambridge que celle d'Oxford, n'a rendu d'arrêt favorable au roi. C'est alors qu'a commencé cette longue série d'injustices et d'oppressions qui, poursuivies pendant toute la dynastie des Tudors, a abouti au complet changement des universités nationales, les a réduites à un état de servitude absolu, leur a ôté presque toute vie intellectuelle et a fini par en faire de simples séminaires du clergé anglican.

Nous n'avons pas le loisir de suivre les péripéties de cette triste histoire. Mais il importe de remarquer que le changement ne s'accomplit, dans l'une et dans l'autre des universités, qu'après une longue résistance. Il s'en faut que les universités se soient aisément converties au protestantisme ; loin de là, le roi Henri VIII et ses successeurs, Édouard VI et Élisabeth, ont dû faire dans les universités une guerre acharnée au catholicisme avant de l'éteindre absolument. Pour arriver à ce but, ils leur ont arraché une à une chacune de leurs libertés, chacune de leurs immunités, tous les précieux privilèges d'indépendance et d'autonomie acquis pendant les siècles précédents. Les plus illustres professeurs de cette époque, du moins à Oxford, étaient des catholiques fervents. Un à un, ils ont dû quitter leurs chaires et s'enfuir du pays. Pour les remplacer, il fallut appeler des luthériens des divers pays, tels que Bucer, Musculus, Pierre Martyr, Alasco, Fagius, Ochino et d'autres. « Dans le monde ecclésiastique, écrit M. Gladstone, on a la

preuve de la faiblesse intellectuelle du mouvement, par ce seul fait que pour instruire nos aspirants aux ordres sacrés et pour réformer nos livres liturgiques, nous fûmes obligés de nous procurer l'assistance des étrangers. » Et après avoir cité les noms que nous venons de mentionner, il ajoute : « Oxford était du parti des vaincus ; les hommes les plus distingués qu'elle a produits, Allen, Campion, Stapleton et les autres, furent déposés et chassés (1). » Pendant la persécution d'Élisabeth les protestants ne pouvaient en aucune manière faire concurrence aux catholiques dans les hautes études. Plusieurs des professeurs les plus éminents d'Oxford se réfugièrent dans les Pays-Bas et les autres pays du continent et se firent une grande réputation dans l'université de Louvain et ailleurs. Ce fut dans ces circonstances que le célèbre Allen, plus tard cardinal romain, pourvut à l'avenir et à la formation du clergé catholique anglais, en établissant à Douai son collège destiné à jouer un rôle si important dans l'histoire du catholicisme en Angleterre. Ce collège était bien autre chose qu'un simple séminaire. Il était en relations intimes avec l'université de Douai, à laquelle il fournit des hommes éminents. A cette époque, le collège anglais de Douai pouvait non seulement rivaliser avec les universités anglaises, mais encore il les surpassait de loin par le mérite de ses professeurs et par l'application et l'esprit de travail de ses écoliers. Tout le monde sait que si le clergé catholique anglais, tant séculier que régulier, n'a pas péri sous le règne des Tudors et des Stuarts, c'est surtout grâce au collège de Douai, ainsi qu'aux autres du même genre établis à Rome, à Valladolid, à Séville, à Saint-Omer et ailleurs. Ainsi pendant que les hautes études s'éteignaient et que le niveau de la culture intellectuelle s'abaissait dans les universités nationales, l'enseignement du clergé catholique dépassait de loin celui du clergé protestant.

Cet état de choses persévéra jusqu'au siècle dernier. Peu à peu la persécution des catholiques en Angleterre commençait à se ralentir et ils pouvaient espérer des jours de paix qui permettraient de voir l'enseignement catholique rétabli dans leur patrie. Vers la fin du siècle, la Révolution française supprima les collèges anglais établis sur le territoire de la

(1) *Op. cit.*, p. 25.

République, et les étudiants durent se réfugier en Angleterre. Après maintes difficultés, divers corps de professeurs et d'élèves réussirent à se réunir dans de petits centres, qui devinrent les noyaux de nos plus célèbres collèges d'aujourd'hui.

C'est ainsi, par exemple, que les deux collèges d'Ushaw au nord, et d'Old Hall (Ware) au sud de l'Angleterre, sortirent des débris de l'ancien collège de Douai, dont ils ont conservé les traditions pendant plus de cent ans.

Mais il faut bien remarquer que les nouveaux collèges, créés de cette manière pendant le siècle qui s'achève, diffèrent complètement de leur devanciers. D'abord l'ancien collège de Douai, nous l'avons vu, était, du moins à ses débuts, plutôt un collège universitaire qu'un simple séminaire. Au contraire, tous nos collèges modernes ne dépassent pas le niveau des séminaires diocésains et n'ont jamais songé, jusqu'ici, à introduire dans leurs cours les hautes et fortes études de théologie, de philosophie, de philologie, ou des sciences mathématiques et physiques, qui les auraient mis en concurrence avec les universités nationales, fermées depuis trois siècles aux catholiques, tant laïques qu'ecclésiastiques. De plus, ces collèges combinaient, d'une façon peu connue dans les autres pays, le petit avec le grand séminaire. C'est ainsi qu'à Ushaw jusqu'à nos jours, à Oscott et à Old Hall jusqu'à une époque très récente, les enfants arrivent à l'âge de huit à neuf ans pour commencer leurs humanités, et restent sous la direction de l'*Alma Mater* jusqu'à ce qu'ils aient complété leurs études de philosophie et de théologie et reçu la prêtrise, demeurant ainsi parfois seize ou dix-sept ans dans le même collège.

Mais ce n'est pas tout. Dans ces collèges non-seulement les élèves destinés à la prêtrise, mais aussi les jeunes laïques, reçoivent leur éducation côte à côte, assis sur les mêmes bancs et intimement associés dans les mêmes exercices intellectuels et religieux. Ce régime, si différent de celui auquel on est habitué ailleurs, a été pour beaucoup, selon l'opinion de plusieurs, dans le développement remarquable de l'Église catholique en Angleterre dans notre siècle. Il a assuré aux laïques une éducation foncièrement religieuse et les a formés à un esprit profondément catholique. Il a rattaché le clergé, par les liens si puissants d'une éducation commune, aux chefs laïques du

parti catholique, en lui donnant une influence très grande sur ces derniers.

De nos jours, ce régime a été plus ou moins modifié. Dans plusieurs diocèses, on a séparé soit les études supérieures des humanités, soit les étudiants laïques des ecclésiastiques. Ainsi le collège d'Oscott a été transformé en grand séminaire ecclésiastique proprement dit, tandis que les étudiants de philosophie et de théologie ont été transférés, il y a déjà longtemps, de celui d'Old Hall, d'abord au séminaire diocésain érigé par le cardinal Manning à Hammersmith, et, après la suppression de celui-ci par son successeur, au séminaire général d'Oscott. Sous l'administration de l'éminent prince de l'Église dont nous venons d'écrire le nom, une nouvelle tendance s'est affirmée pour le développement de l'enseignement ecclésiastique et a prévalu pendant au moins un quart de siècle. Se basant sur les décrets du concile de Trente, le cardinal Manning a cru de son devoir d'établir lui-même, et de faire établir par les autres évêques dans leurs diocèses respectifs, de grands séminaires. Lui-même, nous l'avons vu, a fondé celui de Hammersmith pour le clergé londonien. D'autres ont été créés, notamment dans les diocèses de Liverpool, de Leeds, de Nottingham, de Southwark, et des sommes importantes ont été consacrées à l'érection de ces établissements.

Cependant on avait oublié une chose. Le concile de Trente visait dans ses décrets les grands et puissants diocèses des pays catholiques, qui pouvaient fournir, non seulement les moyens matériels, mais aussi un choix de professeurs distingués et un grand nombre de candidats pour remplir les bancs des séminaires diocésains. Or, notez bien que le seul diocèse de Milan, de nos jours comme du temps de saint Charles Borromée, contient presque exactement le même nombre de catholiques et le même nombre de prêtres que l'Angleterre actuelle tout entière. On conçoit donc aisément que nos petits diocèses anglais soient tout à fait incapables de fournir, je ne dis pas les sommes nécessaires à l'entretien de tant de séminaires diocésains, mais surtout des hommes savants en assez grand nombre pour former tant de corps professoraux et même les jeunes lévites pour remplir les classes. C'est ainsi que nous avons vu des séminaires avec un, deux ou trois professeurs, et avec six, sept ou huit élèves. Impossible dans

ces conditions, ou de former des professeurs distingués, ou de pousser les jeunes gens même les mieux doués aux fortes études. Toute émulation, toute culture intellectuelle due à ce que les Anglais appellent si bien « le frottement des esprits », leur manquait nécessairement. On comprend aisément que le clergé séculier était, sous ce rapport, dans une position bien inférieure à celle des ordres religieux.

Avant de rendre compte du changement qui s'est opéré dans ces dernières années, je tiens à faire remarquer aussi une autre circonstance qui jusqu'ici a beaucoup entravé les études supérieures du clergé anglais. Je fais allusion à la grande pénurie de prêtres, dont le nombre était absolument insuffisant aux besoins multiples du ministère, car les vocations religieuses sont loin d'être nombreuses en Angleterre. Sous ce rapport, nous sommes dans une position extrêmement défavorable en comparaison de la France, de la Belgique, de la Hollande ou même de l'Irlande. Un des effets de cette disette de prêtres a été que nos évêques n'ont pu accorder aux aspirants au sacerdoce que le temps strictement nécessaire pour faire un cours très sommaire de philosophie et de théologie, souvent une seule année pour la première et trois, quelquefois deux ans, pour la dernière. C'est ainsi que les esprits les mieux disposés pour les hautes études se sont trouvés trop souvent dans l'impossibilité de cultiver les dons précieux de l'intelligence dont ils étaient doués. Récemment nos évêques ont pu remédier dans une certaine mesure à cet état de choses, et dans les plus grands collèges, tels que Ushaw et Oscott, ils ont heureusement prolongé le temps des cours et relevé jusqu'à un certain point, le niveau des études.

II.

Je m'arrête ici pour parler d'une autre question intimement liée avec la précédente, et indiquée dans le titre même de cet article. Le cours de notre travail nous a porté déjà très loin des anciennes universités nationales de l'Angleterre, création de l'Église catholique, et pépinières des théologiens anglais du moyen âge. Aux jours néfastes de la persécution d'Élisabeth, ces universités, nous l'avons dit, avaient fermé leurs portes

à tout catholique et même à tous les autres dissidents, en imposant des serments, *tests*, que nul catholique ne pouvait admettre. Vers le milieu de ce siècle, ces obstacles ont été peu à peu abolis. Les portes commençaient même à s'entr'ouvrir. Mais alors l'accès fut interdit par une autre autorité. L'épiscopat anglais, appuyé sur les décrets de la congrégation de la Propagande, défendit aux catholiques la fréquentation des universités nationales (1). A cette époque, — il y a déjà trente ans, — nos évêques craignaient, et avec raison, les influences pernicieuses qui eussent pu altérer la foi et les mœurs des jeunes catholiques au contact des universités anglicanes.

Il y avait sur cette question des opinions très divergentes parmi les catholiques les plus éminents. Je n'ai pas l'intention de refaire ici l'histoire de la controverse plus ou moins âpre qui remplit longtemps les pages de nos principales revues, surtout de la *Dublin Review* et du *Tablet*. Les uns faisaient valoir le manque presque absolu de haute culture intellectuelle parmi les jeunes catholiques, occasionné par leur exclusion des universités nationales, centres de tout ce que le monde de la science et des lettres comptait de plus distingué. Pour les laïques cette exclusion réagissait d'une manière très défavorable sur leur avenir, en leur fermant presque totalement l'accès de la vie publique et des emplois politiques. Pour le clergé, c'était la privation de tout développement et de tout encouragement pour les études supérieures.

D'autres, tout en reconnaissant ces désavantages très réels, étaient effrayés de la corruption des mœurs, de la frivolité, du manque d'esprit de travail sérieux de la jeunesse universitaire, recrutée presque exclusivement parmi les familles riches et nobles, et adonnée aux suprêmes excentricités ; ils craignaient plus encore l'atmosphère intellectuelle des universités chargée à un si haut degré d'incrédulité, ou du moins de scepticisme religieux. Toutefois à ce moment la controverse avait peu d'importance pratique, car la défense de la Propagande et des évêques était formelle.

(1) Voir *Decreta Conc. Prov. Westm.*, IV, decretum XVII, § 3, et appendice XVI.

Pour suppléer tant bien que mal au manque absolu d'enseignement universitaire, les catholiques anglais durent recourir à divers moyens. Un jour, on eut l'espoir que les étudiants anglais, tant ecclésiastiques que laïques, trouveraient tout ce qui leur manquait sous le rapport de la haute culture dans la nouvelle université catholique d'Irlande, établie en 1854 à Dublin, sous la présidence de l'illustre Newman ; mais cet espoir ne se réalisa pas ; les catholiques anglais ont profité très rarement de l'université irlandaise, qui du reste a eu peu de succès.

Un autre expédient se présenta lors de la création la soi-disant université de Londres. Cette institution fut établie en 1836, principalement en faveur des sectes dissidentes (*dissenters*), titre sous lequel on rangeait aussi les catholiques, exclus, comme nous l'avons vu, des deux universités nationales.

L'université de Londres, qui n'a de l'université que le nom, n'est pas autre chose qu'un jury d'examineurs, qui, sous l'autorité du gouvernement, font subir des examens pour toutes les facultés, excepté la théologie, et octroient à ceux qui les subissent avec succès les divers grades académiques. Cette université n'enseigne donc absolument pas. Ses candidats étudient où et comme ils veulent.

Pour nos collègues catholiques ce système offrait de sérieux avantages, car, après les études faites dans nos propres collèges, les examens subis à Londres offraient tous les moyens de se procurer les grades académiques, si hautement appréciés en Angleterre. Ces examens sont très rigoureux, et les diplômes obtenus à Londres jouissent d'une grande réputation. On ne saurait nier que l'effet de ce système plus ou moins chinois a été de rehausser considérablement le niveau des études dans tous nos collèges. Mais il faut remarquer que cette amélioration ne s'étendait qu'aux seules humanités, c'est-à-dire aux études préliminaires. Car jusqu'ici nos collèges ont presque entièrement négligé de préparer aux grades pour les sciences mathématiques et physiques, la biologie, ou le droit. On s'est contenté presque toujours de celui de « bachelier ès arts » (*baccalaureus artium*), qui équivaut plus ou moins au doctorat en philosophie et lettres. Ici donc encore il n'est pas question de hautes études proprement dites, encore moins de celles qui se rattachent aux disciplines philosophiques et théologiques.

III

Les trois années qui se sont écoulées depuis la mort du regretté cardinal Manning ont vu des changements extrêmement importants se réaliser dans les conditions d'études du clergé anglais, telles que nous avons essayé de les esquisser.

Une expérience de vingt ans a convaincu la plupart des esprits que les diocèses anglais ne pouvaient continuer à soutenir, avec une si mince garantie de succès, un grand nombre de séminaires diocésains. Dans sa préface remarquable à la traduction de la Vie de S. Jean-Baptiste de Rossi, publiée il y a douze ans, son Éminence le cardinal Vaughan, aujourd'hui archevêque de Westminster, à cette époque évêque de Salford, constatait déjà que la multiplication de ces établissements, si petits et si peu peuplés d'étudiants, ne contribuerait guère à relever le niveau des études ecclésiastiques, et il prévoyait, dans sa sagesse pratique, qu'il faudrait en venir à la réunion de plusieurs séminaires (1). Devenu métropolitain Mgr Vaughan, avec la haute approbation de S. S. Léon XIII, commença aussitôt pour le centre et la partie méridionale de l'Angleterre, cette œuvre importante de concentration. Il abolit le séminaire diocésain de Hammersmith, et en transféra les étudiants au collège central d'Oscott. La plupart des évêques l'ont chaleureusement appuyé dans ce mouvement. Dans ces derniers mois le nouvel évêque de Clifton vient de vendre son séminaire de Prior-Park à un ordre religieux et d'envoyer ses élèves au séminaire commun. Seul dans cette partie du pays, le diocèse de Southwark garde encore son grand séminaire.

Pour le nord de l'Angleterre le changement fut moins radical ; car, dès le commencement de ce siècle, les diocèses du nord possèdent à Ushaw un séminaire commun, dont nous avons déjà parlé. Deux de ces diocèses cependant ont encore leur séminaire diocésain établi dans ces derniers vingt ans.

Voici comment, dans l'état actuel des choses, il est pourvu à l'enseignement du clergé séculier de l'Angleterre.

1. Grand séminaire général à Oscott, près de Birmingham, pour les étudiants de philosophie et de théologie des diocèses de

(1) *Life of Saint J. B. de Rossi*, pp. XXV, XXVI. Londres, 1833.

Westminster, Birmingham, Clifton, Northampton, Plymouth et Portsmouth.

2. Grand séminaire général, combiné avec un petit séminaire et un collège laïque, à Ushaw, pour les étudiants des diocèses de Hexham, Leeds, Liverpool, Middlesbrough, Salford et Shrewsbury.

3. Grand séminaire diocésain du diocèse de Liverpool, à Up-Holland, près de Wigan.

4. Grand séminaire diocésain du diocèse de Leeds, dans la ville du même nom.

5. Grand séminaire diocésain, combiné avec petit séminaire, du diocèse de Southwark à Womersley, dans le Surrey.

6. Grand séminaire diocésain, combiné avec petit séminaire, du diocèse de Nottingham, dans la ville du même nom.

Il faut y ajouter les collèges anglais de théologie et de philosophie à Rome, Valladolid et Lisbonne ; les étudiants n'y sont cependant pas très nombreux.

Le nombre des étudiants de philosophie et de théologie dans les deux séminaires généraux s'élève, je crois, à une centaine à Oscott, et au delà d'une soixantaine à Ushaw. Dans les séminaires diocésains le nombre est bien plus restreint, et dans certains mêmes il est extrêmement mince.

On a fait et on fait beaucoup, surtout dans le séminaire d'Oscott, pour créer un corps de professeurs distingués et pour relever le niveau des études. C'est une œuvre que le Saint-Père a grandement à cœur et à laquelle son Éminence le cardinal Vaughan s'est sérieusement dévoué. Il faut avouer cependant que jusqu'ici il y a de graves lacunes dans l'enseignement supérieur du clergé anglais. Et même, pour dire toute la vérité, les hautes études proprement dites n'existent pas encore. Je veux parler des études critiques d'histoire, des recherches archéologiques, de la diplomatique, de la critique biblique, de l'étude des langues orientales, de l'histoire comparée des religions, de la psycho-physiologie, et des autres branches d'études approfondies, telles qu'on les enseigne, par exemple, à l'Institut Saint-Thomas à Louvain et ailleurs.

Voilà donc où nous en sommes. Nous avons des séminaires en assez grand nombre — quelques-uns disent même que nous en avons trop — pour l'enseignement ordinaire du clergé séculier. Nous possédons un certain nombre de maîtres capa-

bles, mais il nous manque presque absolument un corps de professeurs vraiment distingués. Ce n'est pas que nous n'ayons quelques savants réellement éminents : nous en avons de très distingués, surtout dans les sciences historiques ; tels que le bénédictin Dom Gasquet, et le chanoine Moyes. Mais ces hommes ne font pas école, ils n'enseignent pas, ils ne formeront pas de disciples et de continuateurs de leur œuvre. Cela tient à ce que nous restons toujours exclus de la vie intellectuelle, du mouvement scientifique des universités. Sous ce rapport le clergé est actuellement dans une position inférieure, comparativement aux laïques, car la défense ecclésiastique vient d'être levée par ces derniers. Une pétition, qui est un document très remarquable et par les arguments qu'il développe et par les noms illustres dont il est signé, fut présenté à l'épiscopat au commencement de l'année 1894 (1). Cette pièce éloquente faisait remarquer le grand changement moral et religieux opéré dans les universités nationales depuis trente ans. Appuyé sur le témoignage explicite des pères jésuites qui se sont succédé à Oxford et du vicaire-général de Cambridge, ce document prouvait que la plupart des dangers d'autrefois n'existent plus pour les catholiques dans ces universités. Il faisait valoir les immenses avantages que l'Église catholique pouvait espérer de la participation de ses enfants les mieux doués à la vie et à la culture intellectuelle de ces républiques de lettres. S. É. le cardinal Vaughan daigna lui-même présenter cette pétition à la Sacrée Congrégation, qui par un nouveau décret finit par accorder la permission désirée, avec des restrictions très sages et très raisonnables.

Jusqu'ici cependant le clergé ne semble pas devoir profiter des avantages que les laïques retireront de ce nouvel état de choses. Les portes des universités ne se sont ouvertes qu'aux seuls laïques. Or, il est évident que pour former un enseignement vraiment docte et éminent, on devra forcément rendre accessibles, je ne dis pas au clergé en général, mais aux esprits d'élite, toutes les sources de la plus haute culture intellectuelle et leur procurer les avantages que fournissent les grands centres académiques avec leur atmosphère de fortes études et de

(1) *A memorandum on the Universities Question as affecting Catholics.* Londres, 1894.

recherches profondes, leurs bibliothèques de manuscrits précieux, et tout l'outillage du haut enseignement.

Les sectes dissidentes ont compris cela mieux que nous et ont établi à Oxford des maisons de hautes études pour leur clergé sous les noms de *Mansfield College* et de *Manchester College*. Ces établissements ont beaucoup fait pour relever le niveau des études parmi le clergé des sectes. On objecte que les études critiques y ont plutôt exercé un effet désastreux sur la théologie des sectes et y ont introduit un esprit de scepticisme et d'incrédulité. En effet ! Mais n'est-ce pas la destinée fatale, inévitable, de toute théologie des sectes placée en face des sciences critiques ? Tout autre est le cas de la philosophie et de la théologie de l'Église du Christ, qui n'a qu'à gagner au progrès des sciences, et qui, au lieu de redouter la vraie critique, l'encourage et l'accueille.

D'un autre côté, vu les tendances actuelles des esprits, les catholiques anglais ne peuvent pas, avant longtemps, se flatter d'établir une université catholique dans leur patrie, c'est-à-dire une université ayant le pouvoir de conférer des grades académiques. La Belgique a sa glorieuse université catholique de Louvain, dont elle est si fière à bon droit ; en France, il y a les Facultés catholiques ; le petit parti catholique en Suisse entretient, avec une générosité et un succès au-dessus de tout éloge, une excellente université à Fribourg ; les catholiques des États-Unis ont monté leur université sur une échelle grandiose à Washington ; le Canada a également son université catholique ; en Autriche les catholiques sont en train d'en fonder une à Salzbourg ; les catholiques allemands participent à la vie universitaire nationale et ont plusieurs facultés de théologie catholique dans les universités mixtes, par exemple à Bonn, à Tubingue, etc., et ils érigent une maison de hautes études pour le clergé, *Collegium Sapientiae*, rattachée à l'université de Fribourg en Bade. On songe encore à établir des universités catholiques en d'autres pays. Seuls les catholiques anglais, au moins pour ce qui concerne le clergé, ne montrent aucun souci de l'enseignement supérieur, des fortes et hautes études. On se demande avec anxiété, dans quelle position se trouvera notre clergé d'ici à un quart de siècle, non seulement vis-à-vis du clergé anglican et même du clergé des dissidents, qui font tout pour participer aux avantages des

hautes études, mais encore vis-à-vis de nos laïques qui seront plus instruits, qui auront l'esprit mieux cultivé que leurs prêtres.

N'est-ce pas là une question extrêmement grave pour l'avenir de l'Église catholique en Angleterre? N'est-elle pas digne d'une étude approfondie et consciencieuse?

* * *

Il y a quelques mois, cette question a été publiquement agitée au Congrès annuel catholique (*Catholic Truth Society's Conference*) tenu cette fois à Bristol, sous la présidence de S. G. Mgr l'évêque de Clifton. M. Costelloe y présenta une étude courte, mais très remarquable, qui a donné lieu depuis à une discussion très importante dans le journal de Londres *The Tablet*. Au cours de cette discussion, on a prêté aux PP. Jésuites l'intention d'établir à Oxford une maison d'études pour leurs scolastiques, afin de les former au professorat dans leurs collèges de laïques, Stonyhurst, Beaumont, etc. Si cette résolution se réalise, on ne peut que féliciter les Pères de la Compagnie de leur sagesse pratique et prévoyante.

Mais, je demande ce que vont faire nos autres collèges, tant séculiers que réguliers; pour la formation de leurs professeurs, afin de les tenir au niveau du progrès scientifique? On a suggéré pour ceux-ci la fondation d'une semblable maison d'études. Il me semble qu'une telle mesure s'impose, si le clergé anglais ne veut pas laisser tomber de ses mains l'éducation future de nos jeunes catholiques. *Quod Deus avertat!*

L. C. CASARTELLI M. A., PH. D.,
doyen du collège de Saint-Bède à Manchester.

IDYLLE ÉLECTORALE.

Jean Chabot revenait du régiment. Le matin, il avait dit adieu pour toujours à la caserne, aux compagnons, à la Grand'ville.

De son pas militaire, rapide et cadencé, il faisait résonner l'asphalte de la route, et, heureux de vivre, respirait à pleins poumons la forte brise d'automne qui faisait tourbillonner autour de lui des nuages de feuilles jaunies. C'était l'air natal, l'air du pays tout proche, qui lui apportait déjà le parfum de la résine et le relent subtil des feuilles tombées et humides qui s'amassent dans les grands bois.

Depuis cinq ans, Jean avait quitté Méritogne. Et rien que de penser à son village, son cœur battait à se rompre dans sa robuste poitrine, son visage bronzé s'illuminait et il sifflait joyeusement ses plus gais refrains.

Cependant Jean n'avait laissé là-bas ni femme, ni enfants, ni vieux parents qui pleurent en pensant au soldat, non..... mais il y avait laissé tout son cœur.

Il l'aimait comme au jour du départ, la mignonne fillette si douce, si blonde et si rieuse qui était sa promise ; il l'aimait comme un fou, et vraiment n'était-ce pas folie de confier ainsi son bonheur au caprice d'une petite cousine de quinze ans !

Le sourire aux lèvres, il se laissait aller au doux mirage du revoir, il hâtait le pas en pensant que, dans peu d'instant, il franchirait le seuil de l'oncle Célestin et qu'il verrait sa Fanchette.

Elle devait être maintenant une belle et robuste jeune fille, mais Jean ne pouvait se la figurer femme faite : toujours, devant ses yeux charmés, apparaissait la gracieuse silhouette de la Fanchette de quinze ans, qui, le jour de son départ, l'avait accompagné jusqu'à la gare, et comme le train s'ébranlait, lui avait crié, sans crainte des camarades moqueurs :

« Aie courage, mon Jean, reviens quand tu seras général, et nous nous marierons ! » Penché à la portière, il l'avait regardée, sa jolie petite promise, qui, pour le voir plus longtemps, était grimpée sur la barrière, et là, les cheveux au vent, les mains en porte-voix, lui criait de tout ses forces des « adieux » qu'il n'entendait plus. Il l'avait regardée à travers la buée de ses premières larmes d'homme, et son image était pour toujours gravée dans son esprit et dans son cœur.

Un bonjour, lancé d'une voix grêle et nasillarde, chassa tout-à-coup les doux pensers du jeune homme. Il reconnut, sur le talus de la route, la stature disgraciée et la figure chafouine de monsieur Renardot, ancien maître d'école retraité de Méritogne. Malgré la très médiocre sympathie que le pédagogue avait toujours inspirée à Jean, il alla vers lui, les mains tendues : — « Bonjours mon cher Monsieur Renardot, lui dit-il joyeusement, voici le premier « pays » que je rencontre ! Donnez-moi de vos nouvelles, et si vous voulez bien faire route avec moi, contez-moi ce qu'il y a de neuf à Méritogne ! »

— « Ah ? mon garçon, répondit le maître d'école en emboitant le pas aux côtés de Jean, que peut-il arriver de bien neuf dans notre village endormi ! Tu connais le Méritognais, trop ennemi des événements qui pourraient troubler sa placidité, pour rechercher le moins du monde fut-ce un plaisir ou un progrès ! Ainsi, il se présente actuellement la plus belle occasion, aux prochaines élections, d'envoyer dormir ailleurs le conseil communal qui sommeille chaque dimanche soir, depuis quinze ans, sur les bancs de notre hôtel de ville, aux frais des administrés ! Eh ! bien, non, pas une liste d'opposition pour exprimer tout haut ce que chacun pense tout bas ! Une seule nouvelle nomination, sans lutte : celle de Nicolas Billard. »

— Comment, Nicolas Billard, que j'ai connu si bête ?

— Il n'a pas démerité depuis, tu peux m'en croire, et son oncle, le savant ingénieur, dont il a hérité, n'a pu lui léguer que son argent. Cela suffit, cependant, pour tourner la tête à toutes nos filles, même aux plus « avisées ». Il y a une histoire de femme sous sa candidature : ce sont les beaux yeux de Fanchette Chabot, la fille du fermier Célestin, qui l'ont fait mettre sur les rangs.

Jean l'interrompit d'un ton brusque : — « Qu'a de commun ma cousine Fanchette avec cet animal de Billard !

— Eh ! Eh ! tout beau ! mon jeune ami, reprit le maître d'école en ricanant. Crois-tu que, parce que tu as quitté le village depuis quatre ans, on ne puisse plus y mourir, y naître, ou s'y marier ! Nicolas Billard a demandé quatre fois ta belle cousine en mariage ; les trois premières fois, elle s'est mise à rire et s'est sauvée sans répondre ; la quatrième, le père Célestin, qui a des embarras d'argent, a mis sa fille en demeure de donner une réponse sérieuse à ce prétendant si cosu. Et M^{lle} Fanchette, prenant alors son air de princesse et tendant la main à Billard, qui la regardait de ses grands yeux de ruminant en adoration, lui a dit carrément : « Ma réponse dépend de vous, M. Billard, je suis très ambitieuse, et je me suis promise, n'importe comment, n'importe qui, n'importe où, de n'épouser jamais qu'un conseiller communal ! » Puis elle s'est mise à rire, parce qu'elle rit toujours. Billard n'a rien répondu, parce qu'il ne parle jamais. Mais, il y a huit jours, le vieil échevin Désiré étant mort, Nicolas Billard a posé sa candidature.

Jean s'était arrêté brusquement : « Bonsoir, M. Renardot, dit-il, voici le sentier qui me ramène chez moi ! »

Et, laissant le bavard interdit et songeur, le jeune homme s'éloigna à grands pas dans le chemin creux, qui menait, un peu à l'écart du village, au coin de la forêt, à la jolie maisonnette et au bien assez considérable que lui avaient laissés ses parents.

Jean marchait vite, le front baissé et la respiration haletante. Il se rappela confusément avoir éprouvé cette même grande douleur un jour au régiment, quand, par accident, il avait attrapé un coup de crosse sur la tête. Ses pensées flottaient, comme hallucinées, et dans l'obscurité qui tombait, il lui sembla qu'une bise glacée lui coupait le visage, que le froid lui étreignait le cœur, et que c'étaient ses belles illusions, ces pauvres feuilles mortes, qu'une rafale soudaine saisissait, roulait à ses pieds et dispersait ensuite dans les profondeurs sombres de la nuit.

Il rentra chez lui, triste à en mourir, et la vieille servante, qui l'attendait, fut seule à lui souhaiter la bienvenue.

II

Le dimanche suivant le paisible village de Méritogne était en émoi.

Ce jour-là expirait le délai fixé pour la présentation des can-

didats aux prochaines élections communales ; contre toute attente, une liste nouvelle et complète se faisait inscrire contre les anciens édiles, tous petits propriétaires et fermiers, qui, de temps immémorial, de père en fils, régissaient d'une allure traditionnelle et paternelle, les intérêts de leur petite commune.

La nouvelle liste se déclarait hautement socialiste. Elle s'était recrutée d'abord dans une petite colonie d'ouvriers, qui, dans un hameau de l'agglomération, travaillait à l'extraction des terres plastiques, mais chez lesquels ce métier avouable servait d'étiquette à d'autres plus lucratifs : ceux de braconniers, de voleurs de poules, de recéleurs, de faux témoins au plus offrant, et pis encore. Comme les marchands honnêtes mettent dans une tonne spéciale le dépôt de leur vin, Méritogne s'était épuré en rejetant vers ce hameau la lie de sa population.

Il y avait aussi deux ou trois candidats, qu'une rancune envieuse, nourrie depuis trente ans, comme nos tenaces paysans savent seuls les couvrir, portaient à faire pièce, soit à l'échevin dont la sœur avait refusé l'un d'eux autrefois, soit au bourgmestre, parce que son grand-père avait été favorisé dans certain héritage séculaire, soit à tel autre, parce qu'il n'avait pu faire exempter, sans raison, Pierre ou Florimond de la milice.

Mais chacun se demandait comment ce levain de mécontentement avait levé tout d'un coup, et pourquoi s'étaient réveillées soudain et ensemble toutes ces rancunes, toutes ces haines assoupies. Il avait fallu ici non seulement l'étincelle qui allume l'incendie, mais le tisonnier qui excite et anime sans relâche un foyer étouffé sous la cendre. Les ouvriers n'auraient pas compris seuls la puissance nouvelle que le Suffrage Universel leur mettait entre les mains ; une intervention étrangère, intelligente, mais pernicieuse, les avait éclairés et les rendaient maintenant semblables à ces enfants auxquels on donne une arme pour se défendre et qui, pressés de s'en servir, ne l'emploient que pour attaquer.

On racontait bien que le grand Jacques, le taupier, avait vu plusieurs fois, vers la nuitée, M. Renardot sur la route du hameau, se dissimulant dans un chemin de traverse quand il entendait des pas derrière lui. On disait même qu'on l'avait aperçu se glissant, le soir, dans un petit cabaret mal famé, achalandé uniquement par les ouvriers terrassiers ; mais, allait-on s'informer de ces faits auprès de Jacques ou des autres, ils

niaient effrontément et demandaient d'un ton bourru, si on voulait « les mettre mal » avec l'ancien maître d'école.

Ces candidatures-là étonnaient les honnêtes gens et les mécontentaient. Mais leur étonnement se changeait en stupeur et leur mécontentement en colère et en mépris quand, au milieu de cette liste de gens tarés, ils lisaient le nom de Jean Chabot.

Les vieux du village n'avaient pas voulu y croire quand on était venu leur dire que Jean, le dernier de cette race de Chabot qui était synonyme d'honneur et de probité, que Jean, revenu depuis plusieurs jours du régiment, n'avait pas paru chez les membres de sa famille, et qu'on ne voyait plus que lui dans les cabarets, où, ivre et blasphémant, il sautait sur les tables et haranguait ses auditeurs. Il rapportait du régiment des idées nouvelles d'affranchissement et de communisme qu'il exprimait d'une voix de stentor en des figures effrayantes : il parlait de mettre Dieu, les prêtres, les riches et le Gouvernement en un seul mortier, pour que le peuple souverain, d'un coup de pilon, n'en fit qu'une bouillie.

Le vieux curé de la paroisse, en apprenant ces menées impies, levait les bras au ciel en gémissant. Il se rappelait son enfant de chœur si pieux et si docile et le citait comme un vivant et triste exemple des funestes influences de la vie de caserne sur l'âme pure des jeunes gens.

Ce n'est pas en termes aussi anodins que la conduite de Jean était jugée à la ferme de son oncle. Tous les soirs, les vieux amis du fermier se réunissaient dans ce qu'au village on appelle « la Place » ; c'est le vestibule d'entrée, grande chambre dallée qui sert de cuisine et de lieu de réunion. Là, la pipe courte et noire entre leurs lèvres tannées, assis en cercle sur des chaises de paille autour de l'âtre, ils racontaient, en se penchant, à voix basse et avec de grands gestes, les méfaits et les discours de Jean.

Parfois, la colère montait trop fort à la tête du fermier Célestin. Il se levait et frappait alors si violemment de son poing sur la grande table de chêne que les petits carreaux enchâssés de plomb en tremblaient et que les causeurs se taisaient et le regardaient.

Il était superbe à voir dans sa fureur, le vieux fermier : son sarrau bleu le grandissait encore et son profil d'aigle ressor-

tait si étrangement sous la longue mèche blanche qui se dressait sur son front et laissait d'un noir de jais le reste de sa chevelure, que malgré eux, les vieux du village regardaient cette mèche d'argent et pensaient à la légende des Chabots.

Cette légende datait de loin ; elle disait que le véritable nom des aïeux de Célestin était : de Rohan-Chabot, et que cette forte race de fermiers, tous hommes d'honneur et têtes chaudes, descendait en droite ligne du vaillant Louis Auguste de Rohan-Chabot, maréchal de camp, qui en 1746, pendant la campagne de Flandre, vint en notre pays et y laissa le souvenir d'une noblesse sans tache, d'un courage invincible et d'une galanterie dont il resta des preuves.

Ces preuves portaient toutes, comme acte généalogique, le signe distinctif de leurs ancêtres : la mèche blanche tranchant sur la chevelure et s'élevant en flamme sur le front.

C'était tout l'orgueil de son sang qui, chez le vieux Célestin, se révoltait en une colère bruyante de paysan. Il jurait et maudissait son neveu, et, dans le coin le plus sombre de « la Place », la jolie Fanchette, assise sur un escabeau, les coudes sur les genoux et la tête dans les mains, sanglotait tout bas et ne disait mot.

III.

Le jour des élections se leva sous un ciel gris et maussade.

De bonne heure Fanchette alla à la messe où elle pria de toute son âme, puis revint s'enfermer dans sa chambrette, pour cacher à tous ses yeux rougis.

A dix heures, le fermier Célestin passa son sarrau bien empesé des dimanches, se coiffa de sa casquette de renard aux larges oreilles relevées, décrocha son bâton noueux terminé par une lanière de cuir, et s'en fut pour aller voter.

Si Fanchette n'avait pas pleuré si fort, elle eût pu voir à travers les vitres striées par la pluie fine, qui commençait à tomber, les groupes d'électeurs qui, lentement, en causant par monosyllabes, se rendaient à la maison communale.

Soudain, la voix grondante de son père la fit tressaillir. Vite, elle essuya ses larmes de son mouchoir déjà bien humide, et courut dans « la Place ».

Le fermier semblait en proie à une vive agitation ; il marchait à grands pas, en jurant, d'un bout à l'autre de la salle. En

voyant entrer sa fille, il s'arrêta, lança son bâton sur la table, et, croisant les bras, se donna le soulagement très humain de décharger sa colère sur cette innocente :

« Eh ! bien ! cria-t-il d'une voix âpre et sifflante, il va bien, » ton cousin !

» Il est mûr pour le baigne, ton cousin !

» Ah ! je torderai le cou à qui me dira que celui-là est le fils » de mon frère !

» Où a-t-on été le ramasser, ce faux Chabot ? Non content de » mettre partout le désordre, tantôt, devant moi, il a profité » d'une bousculade pour tomber à coups de poing sur Nicolas » Billard. Mais Billard a tiré son couteau, et c'est ton Jean qui » a roulé dans la boue, la tête ouverte. On vient de le rapporter » chez lui. Qu'il y creve ! » —

Et sur cette péroraison, Célestin s'en fut donner de vigoureux coups de talon dans les bûches qui n'en pouvaient mais et qui lancèrent en crépitant une longue flamme dans la cheminée.

Fanchette était restée debout au milieu de la chambre, les mains jointes, et si pâle, si pâle, qu'elle pensa se trouver mal.

Mais, tout-à-coup, un flot de sang lui empourpra les joues ; vivement, elle se baissa, tira ses petits pieds nus de ses sabots de bois, et prenant en main sa chaussure, elle ouvrit la porte, la tira violemment derrière elle et s'élança sur la grand'route, tête nue, les cheveux au vent, à travers la pluie qui cinglait le visage.

Elle courut, sans se soucier des gars qui la voyait passer, à travers le village, tout d'une traite, jusqu'à la maison de Jean. Sans faire halte sur le seuil, sans frapper, elle poussa la porte mal fermée, d'un coup d'épaule, et s'arrêta haletante, toute tremblante, dans la demi-obscurité de la chambre.

Jean était là. Assis sur une chaise basse, il appuyait contre le montant de la cheminée sa tête blessée, dont une large bande de toile blanche dissimulait mal la blessure sanglante.

A la soudaine apparition de Fanchette, il s'était levé brusquement, et, se retenant d'une main à la barre de fer du foyer, il restait immobile, si surpris, qu'il ouvrait les yeux pour la regarder mieux, et ne trouvait rien à lui dire.

Après un moment de silence, Fanchette s'approcha lentement de lui, les mains jointes, ses regards voilés de larmes fixés sur la blessure de son ami : « Oh ! mon Jean, dit-elle d'une voix

tremblante, comme tu dois avoir mal ! Laisse-moi te soigner... dis ? ... veux-tu ? »

Au son de cette voix si douce, Jean ferma les yeux, croyant rêver comme autrefois ; mais alors, se souvenant, il la repoussa brutalement et s'écria avec un rire amer : « Ce n'est pas à vous, mademoiselle Françoise, à soigner les coups de couteau de Nicolas Billard ! »

Un éclair de haine chassa les larmes des yeux de Fanchette :

— Oh ! ce Billard, cria-t-elle rageuse, je le déteste, et si j'avais été là, vois-tu, quand il t'a frappé, de mes deux mains, comme cela, je lui aurais arraché les yeux !

D'un geste brusque, Jean arrêta les petites mains dans leur mimique expressive ; saisissant la jeune fille par les poignets, il l'attira vers lui, et la renversant presque, ses yeux égarés cherchant les siens : « Répondez, dit-il d'une voix étranglée par l'émotion, et ne mentez pas. Billard est-il votre promis, oui ou non ? »

— Mais non, mille fois non, répondit la jeune fille craintive en se débattant. Jean tu me fais mal, lâche-moi ? Mon promis, mais c'est toi, mon promis !

Jean desserra ses mains crispées autour des frêles poignets de l'enfant ; il était devenu blanc comme les linges qui couvraient sa tête. D'une voix très douce il demanda :

— Alors tu ne lui as pas promis de l'épouser quand il serait conseiller communal ?

— Oh ! dit la petite en souriant, je lui ai dit cela une fois, pour rire, pour l'envoyer promener. —

— C'est vrai ce que tu dis ? —

— Oh ! oui, mon Jean, bien vrai ! —

Jean se laissa tomber sur une chaise, et longtemps, dans une détente de tout son être, il sanglota comme un enfant.

Quand il fut un peu calmé, il fut s'asseoir à côté de Fanchette, et là, serrant tendrement dans ses mains les petites mains que tantôt il avait meurtries, il lui fit humblement sa confession.

— Alors, dit la jeune fille, c'est pour un mot d'une méchante langue que tu n'es pas venu à la ferme et que tu me laisses pleurer depuis quinze jours après quatre ans passés à t'attendre ? C'est pour cela que tu combats Billard aux élections et que tu t'imagines que toi, conseiller, et conseiller socialiste, tu

obtiendras tout de suite mon consentement et celui de mon père ? Mais Jean, tu est fou !

— Oui, j'étais fou, Fanchette, fou de toi. Je me rappelais ton désir enfantin de me voir général et je te retrouvais ambitieuse. Je te voulais, et je voulais d'abord écarter de toi Billard, l'empêcher de devenir conseiller. Pardon, ma chérie, de t'avoir si mal aimée ! — Mais il y avait auprès de moi un suppôt de l'enfer, je ne le comprends que maintenant, un intrigant qui voulait profiter d'un nouvel état de choses, qui me poussait en avant et manigançait tout dans mon ombre. C'est lui qui a excité les ouvriers, trouvé les candidats, composé des listes. C'est lui qui profitait habilement du voile que mon amour et ma jalousie jetaient devant mon jugement, pour irriter à chaque instant mon désespoir, pour faire miroiter des espoirs insensés à mes yeux, pour me pousser dans une aventure où il devait trouver son profit et moi mon déshonneur ! Oui, tout, jusqu'à mes discours, il me les dictait chaque soir !

— Oh ! tes discours, dit Fanchette tristement, en retirant ses mains, voilà l'obstacle entre nous, Jean !

— Pourquoi, qu'ai-je dit ? s'écria le jeune homme.

— Tu as dit, Jean, qu'il ne fallait plus ni bon Dieu, ni religion, ni Sœurs de Charité. Tu as dit, ajouta-t-elle, hésitante et les yeux baissés, que tu supprimerais le mariage et que les femmes... les femmes... on en changeait quand on voulait !

— Oh ! Fanchette, Fanchette, pardonne-moi. C'était Renardot qui parlait par ma bouche après m'avoir forcé à boire. Et pour te prouver que je dis vrai, écoute. Quand je rentrais seul ici, la nuit, si malheureux que je regrettais bien la caserne, je me mettais à genoux, là, devant la petite Vierge de ma défunte mère et je lui disais avec tout mon cœur : « Notre Dame, faites que les socialistes passent et que j'épouse ma Fanchette !

— Mais, Jean, s'écria la jeune fille en riant, c'était idiot !

— Oui, ma petite promise, oui ; Dieu veuille maintenant que mon premier désir ne soit pas exaucé et que le second le soit bien vite !

Ils partirent pour la ferme, la main dans la main, comme l'étiquette l'exige des fiancés villageois.

Arrivés à la porte de l'habitation, ils entendirent la voix de coq de Renardot, qui chantait victoire : « Heureusement,

M. Célestin, ces impudents socialistes échouent contre 300 voix de majorité !

— Dieu soit loué ! Cela facilitera nos affaires, murmura Jean en serrant la main de sa promise.

Comme le maître d'école sortait, il heurta le couple enlacé, et cette vue lui causa un tel effroi qu'il se recroquevilla tremblant contre le mur ; sa grimace obséquieuse dénotait une si ridicule frayeur, que Jean se mit à rire et lui cria : « Rampe en paix, vipère, je suis trop heureux pour t'écraser ! »

Et passant devant lui, ils entrèrent dans la maison.

En les voyant, le fermier s'avança vers eux le visage menaçant ; mais d'un geste de prière, Fanchette l'arrêta et se jeta dans ses bras. Jean, la tête basse, prit la parole : « Mon Oncle, tous les reproches que vous pourriez m'adresser, je me les suis faits à moi-même. J'ai été coupable, mais je reviens à vous en enfant prodigue. Pardonnez-moi. Vous m'avez accusé d'avoir déshonoré votre nom ; je vous jure que désormais vous serez fier du dernier des Chabot. Et, voyez, mon oncle, ce signe que vous me reprochiez tant de ne pas posséder, la douleur et la honte de ces derniers jours l'ont marqué sur mon front. »

Et, écartant son pansement, Jean montra au fermier, au milieu de ses cheveux coupés militairement en brosse, à côté du sang coagulé de sa blessure, la mèche blanche des Rohan.

Et le vieillard, tout ému, sans demander d'autres explications, réunit dans ses bras les deux amoureux.

IV

Jean et Fanchette se sont mariés hier, par une belle journée d'automne. Socialistes et conservateurs ont assisté à la noce, et l'organiste, maître Renardot, élevé à cette fonction par l'échevin Billard en reconnaissance des services rendus aux dernières élections, a joué à leur entrée solennelle dans l'église, la Marche Nuptiale de Mendelssohn... avec des variations.

SINCÈRE.

Octobre 1895.

EN DÉsir

(Suite).

XX

En elle se confondaient maintenant le désir de jouir de soi-même et celui de donner son âme sans réserve ; il lui semblait que ce don de soi-même pouvait seul faire naître enfin cette joie de vivre sans laquelle il n'est pas de jouissance possible. Et la joie de vivre s'élevait en elle, très douce et confiante, assurée d'être impérissable, et ses actes s'imprégnaient de cette douceur, ses pensées de cette confiance ; elle était dans cette disposition d'esprit où l'on aime tout, où la souffrance même est aimable tellement elle est éloignée.

C'est ainsi qu'elle disait à Jean :

— Ne pensez-vous pas que beaucoup de livres modernes sont faux parce qu'ils font toute peine trop triste ?

— Qui sait ? Je n'aime pas non plus ce qui est uniquement triste, ainsi la neige sans soleil, parce que la tristesse est affaiblissante, mais il est des vies si uniformément tristes qu'aucun livre n'en rendra jamais l'amertume, et cela est heureux du reste : la tristesse est un mal qu'il ne faut point communiquer.

— Mais croyez-vous qu'il y ait au monde des choses uniquement tristes ? Même la neige sans soleil n'éveille pas que des idées de mort et de linceul, elle semble être formée de toute la fraîcheur des êtres qui vont naître, grâce à sa bienfaisante préservation.

— Peut-être, mais quand l'âme est triste, tout est triste, et combien d'âmes sont atteintes de ce mal ? Mais vous m'avez parlé des livres modernes : je dois vous dire que je ne lis plus guère ; tout livre me fatigue, je l'accueille d'abord avec joie comme un ami attendu, je le quitte comme un importun dont

on regrette la rencontre. Cela tient peut-être à l'effort que la lecture, comme toute chose au monde, demande pour être comprise.

— Oui, je rêve aussi de choses belles que nous pourrions comprendre ensemble et qui resteraient immatérielles cependant. La musique elle-même m'a lassée et je me demande parfois si le travail n'aurait pas pu exister sans l'effort, car au fond le travail lui-même aurait pu être uniquement une source de joie.

— Mais tout don est devenu une source de souffrance et uniquement cela : la beauté, la fortune, la pensée, l'amour, l'énergie...

— Il en est qui ont joui de ces dons, ils ont eu du moins des minutes de bonheur.

— Avoir joui, qui sait si ce n'est pas la plus grande des souffrances humaines ... être impuissant à revivre ce qui fut...

— N'avez-vous jamais entendu dire au père André que la souffrance est nécessaire et bienfaisante et qu'il faut l'aimer ?

— Oui, je sais que le père André dit cela fréquemment, mais il ne dit pas comment on arrive à l'aimer.

Anne était si heureuse à ce moment qu'elle répondit. « Je crois qu'on devrait l'aimer naturellement, puisqu'il ajoute que nous sommes faits pour elle. » Mais elle sentit aussitôt que l'âme de Jean était triste et ne pensait pas ainsi, il lui sembla même qu'une insaisissable défiance était entre eux soudainement et leur causerie ne continua point ce jour-là.

XXV

Cette journée de septembre avait été sans soleil. Le ciel était uniformément gris, mais vers le soir les lueurs dorées du couchant semblèrent présager une aube de soleil. Anne demeura longtemps en contemplation sur la pelouse aux herbes jaunies et couvertes déjà de feuilles mortes. Elle laissait son cœur là-bas s'égarer ; son cœur espérait une aube d'amour, une aube incertaine encore, mais si douce ; et son espérance était pareille à ces lueurs d'or qui donnaient au gris des teintes rosées, aux herbes séchées un semblant de vie. Là-bas s'égarait sa tendresse encore sans désir, semblable à cette heure calme et silencieuse

où l'on sentait pourtant sourdre des choses endormies comme une joie de vivre.

« Que fait-il à ce moment ? Sent-il aussi le charme de cette heure ? Est-il aussi moins triste par cette ligne de lumière qui fait le gris rosé et semble une promesse de félicité pour le gris de notre existence ? Est-ce folie à moi de croire à l'influence sur ma vie de ce crépuscule aux sensations exquisement douces et réconfortantes ? Pourquoi ne me confierais-je pas en sa promesse comme en celle d'une créature vivante, qui voit le fond de mon âme et mes besoins, et qui se sent la puissance de les satisfaire ? Pourquoi cette lumière ne serait-elle point vivante ? Pourquoi ne m'aimerait-elle point comme je l'aime ? Pourquoi n'aurait-elle pas le don de me faire aimer ? ... Pourquoi s'affaiblit-elle ? Pourquoi s'efface-t-elle ? O lumière qui va disparaître, reviens pour réjouir notre âme, que de l'amour qui est en toi naisse une aube de joie éclatante qui dissipera sa tristesse et fera nos âmes heureuses. Jè te désire parce qu'en toi est l'unique source de l'amour que j'appelle, parce que sans toi la joie déserterait la terre, et que j'ai faim et soif d'amour et de joie. Je te désire pour chacun des jours de ma vie, toi l'unique donneuse d'espoir ; je compte sur toi comme sur une amie, écoute bien ma prière et n'égare point ma confiance. »

Et comme le lendemain le ciel était encore uniformément gris, Anne en fut attristée comme d'un funeste présage.

XXII

Avant d'aimer sans cesse, il est bien des heures d'indifférence, où l'on ne sent guère, ni ne pense, ni ne veut. Anne n'avait aimé d'abord que quelquefois, lorsqu'elle sentait en elle l'harmonie de son âme et de l'âme de Jean ; elle avait aimé seulement dans la jouissance causée par l'union du cœur et de l'esprit ; peut-être alors une dissonance dans un sentiment violent, un désaccord entre leur pensée, eussent-ils rompu les chaînes de cet amour qui l'enlaçait sans la presser, et dont les liens plus resserrés sont doux et chers malgré les dissonances, et ne peuvent plus être brisés que par la mort.

Maintenant elle aimait sans trêve. Jean habitait son cœur et sa pensée, mais la joie de son amour s'attristait d'une anxieuse

inquiétude qui paraissait dans l'expression de ses nouveaux désirs ainsi notés par elle-même :

* * *

« J'ai gardé la même âme que jadis lorsqu'on me donnait une poupée neuve et que je la brisais pour savoir ce qu'il y avait dedans. Aujourd'hui ce que font les hommes ne m'intéresse pas ou ne m'intéresse guère, mais je voudrais toujours savoir ce qu'ils pensent, ce qu'ils sont au-dedans d'eux-mêmes ; je voudrais voir leur vie intérieure... Jean m'a dit l'autre jour qu'il était heureux pour moi de l'impossible réalisation de ce désir, car je verrais rarement de belles choses. A-t-il compris que c'est son âme à lui que je voudrais voir, et que je suis assurée, si elle renferme comme toute âme humaine des parcelles mauvaises, d'y trouver une si rare résignation à la souffrance, une telle grâce à l'accueillir comme une sœur dont on a la charge et qu'on aime pourtant, une tendresse si grande pour ceux qui pleurent, que volontiers je passerais ma vie à le servir pour l'aimer de plus près...

» Je lui ai donné ma foi, ma confiance... sentir en moi cette absolue confiance qui lui a livré mon cœur et la direction de mon esprit est une joie sans pareille. Je serais trop heureuse si lui-même avait confiance en moi, pas la même que j'ai en lui, simplement cette confiance qui est la certitude d'être toujours aimé et compris, toujours reflété comme l'eau reflète le ciel...

* * *

» Je voudrais désirer quelque chose que je puisse vouloir... ou bien vouloir sans désirer... Pourquoi ne puis-je enfin vouloir son amour ? Ce qui m'arrête après tout, ce n'est que le préjugé de ma dignité, ou plutôt le seul, l'unique préjugé : la peur d'être vu tel qu'on est, car, après tout, il n'y en a pas d'autres... Et j'ai peur de montrer le désir si intense qui est en moi de lui être unie pour toujours, j'ai peur qu'on ne le revête de la vulgarité de tous les désirs de bonheur personnel ; est-il autre chose, après tout ? Ai-je la prétention de faire l'âme de Jean moins triste et plus heureuse ?... Au fond je crois bien que cette prétention est la moitié de mon amour et si je savais qu'on vit aussi clairement mon rêve de bonheur pour lui que mon rêve de

personnelle joie, je ne craindrais plus peut-être de montrer mon cœur tel qu'il est, à lui du moins...

* * *

» Ce que je voudrais dans mon amour pour Jean, ce n'est pas la puissance qu'il me donnerait sur lui, c'est au contraire la soumission, l'abandon à sa volonté, oui, l'abandon le plus absolu.

* * *

» Pourquoi Jean ne reçoit-il pas mon amour ? Ne le connaît-il pas ? Comment pourrais-je le lui faire comprendre ? s'il m'aimait, ne verrait-il pas que je l'aime ? il faut donc que je me fasse aimer, mais je ne suis pas sûre qu'on puisse m'aimer ; il me semble que pour cela il me manque quelque chose, une chose que je ne puis expliquer, mais que j'ai vu pourtant chez d'autres qui étaient si aimées. »

Et comme elle relisait de précédentes pages dans le petit livre où s'accumulaient ses espérances, arrivée à ces mots :

« L'amour exige la perfection dans son objet et la possibilité d'une union absolue et éternelle avec lui », elle écrivit en marge : « L'amour n'exige pas tant de choses, il lui suffit d'être accepté. »

XXIII.

L'amour d'Anne, lui ayant d'abord paru semblable à ces fraîches sources qui embellissent la terre de leur grâce après l'avoir fécondée de leur vie, s'attristait parce qu'elle y sentait un peu d'amertume. Nous voudrions connaître la destinée de nos sentiments, comme si cette connaissance ne devait pas en détruire la joie.

Anne eut voulu hâter en effet le moment de l'union si désirée, le moment où elle aurait la certitude d'être aimée.

Un soir aux Houliquières, assise près de Jean, comme elle remarquait la transparence des plantes dans la lumière, « Le bonheur, pensait-elle, doit faire aussi les âmes transparentes », et, se sentant heureuse : « Peut-être Jean voit-il que je l'aime. » Elle se tourna vers lui et vit qu'il la regardait depuis un instant : leurs regards se rencontrèrent, il lui sembla que l'âme de Jean allait s'ouvrir devant elle, que ses lèvres allaient lui dire

les paroles désirées ; mais le soleil disparut, et les âmes, un instant attirées pour ainsi dire à l'extérieur, se recueillirent ; la pensée qui leur était venue d'exprimer leurs sentiments s'effaça dans la crainte du trouble qu'ils causeraient peut-être.

Un instant auparavant, la lumière autour d'eux avait pénétré les plantes, les yeux avaient pu voir dans leur transparence le réseau ténu de leurs organes de vie ; mais la vie, nul ne la verra jamais et ne saura ce qu'elle est dans la vérité.

Depuis ce jour, Anne sentit davantage la tristesse de son impuissance sur sa destinée, et le Père André lui parlant de nouveau de l'union rêvée entre tous les hommes, elle lui dit avec la mélancolie de son amour :

— Si votre âme a trouvé le repos dans son unique rêve, la mienne n'en est pas là. Ah ! ce n'est pas ma faute si je n'ai qu'une pauvre âme changeante qui désire toutes les apparences. Pourquoi Dieu les a-t-il faites si séduisantes s'il ne nous donna pas le droit de nous y abandonner ?

— Que désirez-vous donc ?

— Je désire tout ce que vous dédaignez, la beauté, la fortune, la gloire, parce qu'elles sont d'irrésistibles puissances.

— Vous donneraient-elles donc une si grande joie ?

— On m'aimerait peut-être.

— Peut-être...

— Non, à coup sûr, il m'aimerait, car une seule d'entre elles supprimerait la différence qui est un obstacle entre nous. Ah ! je ne suis pas aveugle, je sens bien que si je possédais quelque chose, je trouverais en moi la force de lui parler de ma peine qu'il peut supprimer, et lui m'aimerait de toute son âme, parce que déjà il m'aime et qu'il aurait alors la certitude de me faire heureuse.

— Êtes-vous donc si sûre du bonheur de votre désir accompli ?

— Je n'en sais rien et cela ne m'importe guère. Ce n'est plus le bonheur que je rêve. Et en elle-même elle pensait : « C'est cela, cela seulement, être unie à lui pour toujours. »

Puis, confuse d'avoir montré son cœur tel qu'il était dans ce moment, elle ajouta : « Si je vous parle ainsi, mon Père, c'est que je sais votre absolue discrétion. » Mais à peine le Père André fut-il parti, que, se souvenant de ses paroles, elle les regretta :

« Qui sait, pensait-elle, il eût peut-être cherché à voir dans

l'âme de Jean, pourquoi lui ai-je imposé cette discrétion qui m'enlève une espérance? »

Elle le regretta bien davantage lorsqu'elle sut, quelques jours plus tard, que le Père André serait absent jusqu'au commencement de l'hiver.

XXIV

L'automne était semblable à celles qui aiment, adoucie et caressante, avec des nuages pareils à l'incertitude d'être aimé. Les teintes semblaient d'autant plus éclatantes que la lumière était plus pâlie, comme si la nature voulait à force de parures éblouissantes ramener à elle le soleil. L'air était chaud et léger et portait les vagues parfums des dernières fleurs odorantes; un charme d'attente indéfinie, d'imprécis espoir retint longtemps ce soir d'octobre l'âme d'Anne en contemplation devant la beauté de la nature.

Rien n'avait été plus doux à son âme que cette lumière atténuée, presque rose, un crépuscule de fiançailles et de rêves d'amour, aux clartés presque disparues, mais avec une adorable promesse de retour sans fin, là-bas, sur les montagnes vêtues de pourpre pâle. Son âme s'unissait à la douceur des choses et sentait confusément en elle des promesses d'amour, des rêves de fiançailles heureuses... Quand donc lui dirait-il cette parole si désirée, si attendue, qui ferait une vie de leurs deux vies, cette parole qu'elle avait cru tant de fois être au moment d'entendre, qu'elle sentait sur ses lèvres sans qu'elle pût comprendre pourquoi elle ne s'en échappait pas pour la remplir de sa joie? Était-il possible qu'il y eût en lui la crainte de s'exprimer et de ne pas sentir en elle toute l'harmonie désirable!

Il avait bien dû deviner cependant tout le bonheur que sa présence lui donnait... Et comme elle rêvait ainsi doucement, elle vit avec son âme qu'il était là; son regard reposait sur elle; il s'approcha très près, et prenant ses mains dans les siennes, leurs âmes véritablement unies comme ce paysage et cette lumière qui le pénétrait de sa grâce, elle sentit un frémissant baiser, et son visage devint rose comme le ciel du couchant et ses mains se serrèrent dans l'angoisse d'un bonheur qui va disparaître, dans la joie d'une promesse de retour sans fin...

XXV.

Dans les derniers jours de novembre, Anne et sa tante descendirent en ville pour y faire leurs provisions d'hiver. L'atmosphère était étrangement douce, l'air d'une très pure transparence et les rayons du soleil presque chauds avaient le charme des caresses dont on se souvient; ils demeuraient joyeux et bienfaisants, malgré la tristesse environnante des pâturages désertés, des arbres sans feuilles, et des cimes déjà blanches de neige qui apparaissaient au loin, au-dessus des nuées, et semblaient une fantastique évocation de l'hiver.

La matinée se passa à errer sans plaisir dans les rues assez mornes; puis elles se rendirent chez les Vergelle où elles étaient attendues pour déjeuner.

Tandis que sa tante causait avec M^{me} Vergelle, Anne se dirigea vers la chambre de Louise d'où les ondes sonores s'échappaient chargées des funèbres lamentations de la Semaine-Sainte, coupées d'éclats de rire; lorsque Anne frappa à la porte, elle était imprégnée déjà de la gaieté environnante, elle n'attendit pas pour ouvrir qu'on l'eût invitée à entrer, et elle vit, assis par terre autour de la cheminée, son amie et deux de ses frères qui, un livre à la main, psalmodiaient un latin quelconque: « Bonjour, Anne, que tu es gentille » et Louise lui sauta au cou.

— Nous nous lamentons gaiement, Mademoiselle Anne, dit le jeune rhétoricien qui admirait beaucoup M^{lle} Morère.

— Je vais vous dire, ajouta le plus petit dont la voix muante avait des sons de vase fêlé; Louise se marie, alors comme elle va partir, nous nous lamentons, et comme elle est contente nous nous réjouissons.

— Oui, ma chère, je me marie, je me marie, et Louise pirouettant s'effondrait dans ses jupes en répétant: Je me marie, je me marie, » puis elle ajouta gravement: « Oh! il n'est pas joli, joli, mais il est si gentil, tu verras. »

Et elle recommença ses pirouettes, puis elle saisit ses deux frères par la main et, leur faisant signe de mettre Anne entre eux, elle entonna la vieille ronde: « Malbrough s'en va-t-en guerre, mironton-ton-mirontaine. Malbrough s'en va-t-en guerre, on ne sait quand il viendra... » Et toujours chantant, elle ouvrit la porte et guida la bande en farandolant jusqu'au

salon où, essoufflés, ils tombèrent sur les premiers sièges venus; puis Louise et ses frères se relevèrent aussitôt, et allèrent saluer M^{lle} Madeleine qui embrassa Louise en lui disant :

— Je vous félicite de votre gaieté et de ce qui la cause, sans doute, ma chère Louise.

Anne demanda : « Est-ce qu'il t'a vue déjà aussi follette que tout à l'heure ? »

— Bien sûr ; les deux premières fois qu'il est venu, j'avais mis une belle robe à queue et je me tenais gravement, mais je me suis trouvé un air si perruche que je me suis décidée à être comme d'habitude, et depuis je l'aime bien mieux, et lui aussi. »

Le petit Marcel, qui n'avait que trois ans et qui était le favori d'Anne, apparut à ce moment et s'attacha à elle jusqu'à son départ, se faisant pour elle tranquille et câlin. Anne en était heureuse et touchée et, dans cette atmosphère de joie et de tendresse, elle sentait plus intimement son désir d'union avec Jean.

Dans l'après-midi elle alla avec M^{lle} Barrel chez les Rainefort. Leur grand salon, donnant au nord sur une cour grise, était triste malgré les énormes bûches qui flambaient dans la cheminée de bois sculpté.

Jean était un peu fatigué, il était enroué et très pâle, les yeux cernés et agrandis. La dernière fois qu'elle l'avait vu, Anne déjà lui trouvait mauvaise mine et le lui avait dit. « Pourquoi ne vous êtes-vous pas soigné ? » lui demanda-t-elle ; il fit un geste de lassitude et parla d'autre chose. Anne savait qu'il n'aimait pas qu'on s'occupât de lui, et que sa sœur elle-même n'avait plus à ce sujet depuis longtemps aucune influence sur lui. Cependant il parut un peu plus gai après cette marque d'intérêt, avec par moment des mots découragés auxquels répondait aussitôt un regard où se lisait clairement l'inquiétude qui apparaissait dans l'âme d'Anne ; mais elle était si heureuse de ces instants passés près de lui que l'inquiétude ne demeurait pas en elle où l'espérance ne laissait de nouveau place à aucun autre sentiment.

Comme en novembre les jours sont très courts, après peu d'instants M^{lle} Barrel parla de remonter aux Charmeuses, mais son amie l'arrêta en lui disant :

— Si vous restiez avec nous jusqu'à demain ? je vous ferai

reconduire à l'heure qui vous conviendra, et même ne pourriez-vous pas demeurer ici quelques jours?

Mais M^{lle} Madeleine avait peut-être lu dans l'âme de sa nièce, peut-être comprenait-elle que son amie, devant l'état persistant de fatigue de son frère, voulait par tous les moyens lui donner le désir de guérir, quitte après à éloigner ceux qu'on aurait trop rapprochés ; c'est pourquoi, lorsque Jean lui dit qu'il les reconduirait lui-même en allant visiter les Houlquières, elle lui répondit sur un ton si résolu qu'il étonna sa nièce :

— Je vous remercie tous les deux, croyez bien que si je n'accepte pas, c'est que cela nous est impossible.

Et comme raison elle ajouta :

— Nous avons eu comme cocher ce matin le fils du fermier qui n'a que dix-huit ans, et si nous ne rentrons pas avec lui, il serait capable de boire en ville et de rentrer Dieu sait quand ; je me considère comme ayant charge d'âme, car je crois qu'on ne l'aurait pas envoyé si nous n'avions dû rentrer ce soir même. L'hiver sera très long pour nous, si habituées maintenant à vous voir souvent.

— J'espère aller vous voir quelquefois, reprit Jean ; nous devons faire quelques réparations aux Houlquières et je devrai y aller plusieurs fois dans l'hiver ; je serai très heureux de passer par les Charmeuses.

— C'est cela et ne craignez pas de venir nous demander à déjeuner, vous serez toujours aimable de rompre notre solitude.

XXVI.

Au retour, Anne était triste du refus de sa tante de passer cette soirée chez les Rainefort ; elle l'attribuait à la crainte qu'elle n'aimât Jean.

— J'aurais dû lui dire que le mal était fait, si mal il y a, pensait-elle, déjà cet été elle semblait toujours redouter nos visites aux Houlquières....

Puis sa tante ayant manifesté une assez vive inquiétude au sujet de l'enrouement de Jean qui durait depuis quelques semaines, Anne commença à éprouver un sentiment de crainte que l'approche de la nuit vint rapidement augmenter, et comme la possibilité de la mort effleura tout à coup vaguement son

esprit, sa tante ayant parlé de phthisie, elle fut saisie d'un frissonnement d'épouvante. Il fut bientôt calmé par l'espérance que cette parole de M^{lle} Madeleine fit naître en elle : « Il paraît que Jean a toujours redouté de mourir du même mal que sa mère et que c'est la raison pour laquelle il a refusé jusqu'ici de se marier. Sa sœur espère que, cette crise passée, il y songera enfin.... » Très doucement Anne enveloppa son âme de cette espérance.

Un bon feu accueillit leur retour, elles abrégèrent la soirée et se couchèrent de bonne heure. Anne avait l'âme pleine du souvenir de Jean, elle s'endormit en l'aimant.... Ils étaient ensemble dans un pays de rêve ; la lumière était joyeuse, mais affaiblie comme aux soirs d'été, elle emplissait la clairière silencieuse que leurs paroles ne troublaient pas, car ils voyaient leurs âmes dans leurs regards. Leurs pieds effleuraient des anémones rosées, des genêts dorés et des épilobes roses. Derrière eux, la terre s'effondrait à mesure qu'ils avaient passé, mais ils savaient que cela devait être ainsi.... « Là-bas, par delà le mystère, nous nous aimerons sans fin. — Quel mystère ? — Ne vois-tu pas le chemin sombre ? — N'y allons pas, Jean, restons ici où il fait bon. — Nous ne le pouvons pas, regarde, est-ce nous qui marchons, est-ce la terre qui marche sous nos pas ? Nous ne pouvons pas ne pas avancer vers le mystère... Il nous enveloppe déjà, je ne vois plus ton âme..... Un abîme nous sépare.... Anne ! Anne !.... »

Devant eux une mer murmurante éveillait un ardent désir de partir.... « Partons, Jean, si loin si loin, égarés l'un et l'autre, si loin que nul n'entravera notre amour... Vois, cette mer est vivante, ses vagues sont les caresses de ceux qui se sont aimés et qui n'ont jamais pu se le dire ; elles m'enserrent avec tendresse.... Jean, je ne vois plus ton âme, pourquoi m'as-tu laissé partir ?.... » Une aiguë sensation d'abandon sans cause et sans fin l'envahit et la fit frissonner, puis la torpeur endormit sa peine, et les heures passèrent, monotones et calmantes.

Lorsqu'elle s'éveilla, une journée d'automne, presque aussi radieuse que la veille, renouvela son espérance en l'entourant de son calme bien-être, elle se souvint de la promesse que Jean leur avait faite de venir les voir quelquefois et s'abandonna toute entière à la douceur d'aimer sans cause et sans fin.

XXVII

Un mot de M^{lle} Françoise à sa tante, lui disant que Jean était plutôt mieux, acheva d'éloigner pour Anne toute crainte, et les jours d'hiver reprirent leur apparente mélancolie ; mais la joie qui était en elle revêtait de sa douceur les choses attristées et l'amour lui faisait aimer ce paysage gris aux lignes que la brume rendait indécises, à la lumière terne et sans vie. Il lui semblait un assoupissement précurseur d'aurores magnifiques, un sommeil réparateur des forces affaiblies, la jouissance d'un repos, d'une très douce intimité rapprochant le ciel et la terre presque confondus dans ces teintes grises, un paysage d'attente heureuse où le plus léger pas devait être entendu de très loin, où même le battement d'un cœur, joyeux ou triste, devait rompre le silence et attirer à lui la joie ou la tristesse d'un autre cœur agité par la même émotion.

Et les soirs, à la clarté des lampes, qui lui semblaient autrefois interminables, lui donnaient maintenant une impression de vie indéfiniment tranquille, et calmée par la réalisation de tout désir.

XXVIII.

Le Père André était maintenant leur seul visiteur. Anne était de plus en plus pénétrée de son désir d'union avec Jean ; l'impatience, parfois même la crainte, la gagnait. C'est ainsi qu'elle dit au Père André un jour avant Noël : « Il me semble que j'aimerais davantage Jésus-Christ, s'il avait été plus homme encore qu'il ne fût, jusqu'à désirer sans cesse, même d'irréalisables choses. »

— Mais il fut par dessus tout un homme de désir, lui qui s'est fait homme uniquement pour gagner notre âme et pour être la voie qui nous mène à son Père. Il nous a aimés jusqu'à désirer notre amour, et maintenant encore il désire, il désire comme jamais âme humaine n'a désiré ; n'avez-vous jamais médité sur l'Eucharistie, ce mystère de désir, ce très humain mystère ?

Et lorsque la nuit de Noël fut venue, durant le trajet des Charmes à l'église, ces mots passaient en elle : « L'Eucharistie, ce mystère de désir, ce très humain mystère.... » Comme l'année précédente, la nuit était admirable, moins profonde à

cause des clartés lunaires apparues vers les heures du soir, et ces pâles clartés se posaient doucement sur la neige blanche comme une caresse mystérieuse et froide, comme un baiser sur un être sans vie. Anne sentait tressaillir en elle toute sa tendresse, et ce froid qui unissait le ciel à la terre lui causait une inexprimable angoisse.... « Ainsi, pensait-elle, c'est vainement que ces clartés essayent de donner aux choses de la joie, elles sont des visiteuses tristes et mornes, et rien ne peut naître de leur union avec la nature hormis la crainte et l'inquiétude. C'est ainsi que mon âme jusqu'à ce jour s'est unie à l'âme de Jean, mais du moins j'ai compris que mon âme jusqu'ici étant sans amour était sans vie, et je désire aimer ; je désire vous aimer, vous, Seigneur, dont l'âme humaine fut un abîme de désir ; soyez la lumière qui fécondera mon âme et la fera semblable, non à cette froide nature ensevelie, mais à l'admirable nature des jours d'été, parée de floraisons merveilleuses, vêtue de toute la joie que la lumière et la chaleur font naître d'elle. La joie qui naît de l'amour est toute puissante pour attirer l'amour : ainsi mon âme, heureuse par vous, attirera suivant son désir cet amour que vous avez placé vous-même sur ma route et dont les clartés encore trop pâles m'ont fait comprendre que j'étais jusqu'alors sans vie. »

Des groupes lointains tachaient la neige de points noirs à peine visibles, et des chants éloignés répondaient aux chants du groupe que formaient les habitants des Charmeuses. Ils inspi- raient une sécurité tranquille, comme une certitude de protection prête à s'affirmer à toute heure. Pour Anne, ils étaient le symbole de cet amour qui chantait en elle et de celui qu'elle avait cru sentir s'éveiller dans l'âme de Jean, un amour heureux et protecteur, prêt à prouver sa bienfaisance à chaque instant.

« Nos âmes chantent la même incommensurable joie, le même désir de rapprochement et d'union, mais elles s'entendent à peine, parce que leur hymne est étouffé, non par la distance, mais par cette crainte indéfinie de voir finir son rêve en voulant le fixer à jamais ; d'ailleurs jusqu'ici nous avons l'un et l'autre laissé nos vies se rapprocher, sans rien faire pour les éloigner ou les unir, comme s'il y avait en nous la pensée que l'effort est inutile, même dangereux, comme si nous attendions d'une volonté supérieure à nos volontés, l'acte qui les rendrait ou indissolublement unies ou éternellement séparées. A cette heure

cela ne me suffit plus ; je veux connaître enfin ma destinée, savoir si nous devons arriver ensemble au même but pour y confondre notre amour, comme dans un instant les âmes de ces groupes encore lointains et nos âmes confondront pour une heure l'amour qui tressaille en elles. Oh ! Jean, je crois que dans une autre église vous adresserez à Dieu la même prière, que vous lui confierez le même désir ; puisse-t-il vous inspirer cet acte qui doit me faire heureuse, ou bien préparer le lieu où nos âmes s'uniront à jamais, de manière qu'il ne puisse pas en être autrement ; que l'apparente force des choses, établie par sa volonté souveraine, oblige nos destinées à s'unir, comme elle obligea leur rencontre, comme elle forma leur ressemblance... »

Chaudement vêtue, Anne n'éprouvait maintenant de ce froid intense qui l'environnait qu'une délicieuse sensation de plaisir et ce lui fut presque un regret d'arriver au seuil de l'église, blanche sous les rayons blancs de la lune, un peu isolée des maisons du village ; la porte grande ouverte laissait voir la nef illuminée et déjà presque remplie, et son regret fut très vite emporté par la même douce impression qu'on éprouve au seuil d'un ami très cher et qui vous attend.

Et les chants s'élevèrent avec la fumée de l'encens, et les âmes se fondirent dans une très confiante prière, un peu distraite parfois, mais que l'atmosphère des âmes faisait de nouveau recueillie presque malgré soi-même. La prière d'Anne était un hymne de désir : « Faites-moi connaître ma destinée, Seigneur ; vous qui connaissez la route où nous devons marcher, soyez un guide bienveillant qui ne se refuse pas à montrer au voyageur le chemin qu'il doit parcourir ; faites que nos deux âmes soient unies pour vous aimer et montrez-moi l'heure et le lieu de leur union. Nous vous aimerons à deux bien plus que séparés, car l'amour de l'un de nous pour vous s'augmentera de l'amour qui est en l'autre, il vous reviendra donc un bien plus grand amour, mais faites nos âmes unies... »

Et le souvenir de ce soir d'automne, où l'âme de Jean vint lui donner un baiser de fiançailles, reparut en elle avec un très doux rayonnement de joie, et son âme absorbée par ce souvenir rêva qu'elle était maintenant elle-même auprès de lui et qu'elle troublait un instant sa prière en lui disant : « Demandez-moi mon âme puisque je ne puis dire que je vous l'ai

donnée. » Comme elle accomplissait cet acte en elle-même, elle en fut distraite soudain par le mouvement de la foule qui se portait vers la Table de Communion, et se reprochant d'avoir à ce moment éloigné son cœur de Celui qui allait être son hôte et qui l'avait désiré, elle se joignit à cette foule orante unie à son âme par les liens mystérieux d'une identique prière.

Puis le retour s'accomplit ; comme tout à l'heure, les rayons lunaires se posaient tristement sur la neige triste, mais cette tristesse n'arriva point jusqu'à son âme enveloppée d'espérance.

XXIX

« Je voudrais connaître ma destinée. » C'est un désir qu'inspire l'espérance. Anne rêvait une année heureuse, elle la voulait heureuse ; elle attendait la visite de Jean ; elle avait même résolu, lorsqu'il viendrait, de lui dire qu'elle l'aimait : « Après tout, pensait-elle, ce ne sera même pas une imprudence, puisque c'est vrai et que ma confiance en lui est absolue ; je n'ai rien à craindre étant assurée que s'il ne m'aime pas il me respectera du moins toujours, et j'ai peut-être tout à gagner. Pourquoi laisserais-je l'incertitude troubler plus longtemps ma vie ? il saura bien comprendre que notre union ne m'apparaît que dans l'égalité de notre amour. Peut-être n'a-t-il aussi qu'une pauvre âme indécise qui, ne trouvant pas le bonheur en elle, n' imagine pas la donner à une autre âme en se donnant elle-même ; et quand il verra que ma seule joie possible est de m'unir à lui, qui sait si cette révélation ne le fera pas plus heureux ? car je crois aussi qu'il m'aime, je crois à mes fiançailles de rêve, ce soir d'automne, où mon âme attira son âme qui s'unirent par un baiser dont le souvenir m'est si doux. »

Mais voici que, dès les premiers jours de janvier, M^{lle} Françoise leur écrivit des lignes anxieuses, elles renouvelèrent pour Anne l'instant d'effroi qui avait suivi sa dernière visite aux Rainefort.

« Ma chère Madeleine, mille fois merci de vos vœux et de ceux de votre nièce ; si vous saviez dans quelle angoisse ils m'ont trouvée. Jean a de nouveau pris froid la nuit de Noël, en allant à la messe de minuit, malgré l'avis du médecin ; je me reproche tant de ne l'avoir pas forcé à renoncer à cette idée ! Je n'ai pas d'illusion, hélas ! et Jean non plus. Priez pour nous. »

Toutes deux furent attérées. M^{lle} Barrel le fut cependant bien

plus que sa nièce qui crut à une exagération d'inquiétude ; il n'était pas possible que la mort atteignit Jean, maintenant qu'il était aimé ; mais M^{lle} Madeleine le savait bien, la sœur de Jean voyait toujours juste, et tant qu'il y avait une lutte possible, elle ne regardait ni en avant ni en arrière, elle ne voyait que le moment présent et en écartait tout retour sur elle-même qui eût pu l'affaiblir ; si elle avouait qu'elle était sans illusion sur l'issue de cette maladie, c'est qu'il n'y avait pas de doute à ce sujet, il n'y avait plus qu'à attendre, et comme elle dit à sa nièce qui exprimait un espoir : « Je crois que Françoise ne se trompe pas ; d'ailleurs il y a chez Jean un dégoût de la vie, une impuissance de vivre qui seront peut-être la véritable cause de sa mort. » Anne ne put protester, car elle était atteinte en plein cœur par cette remarque sur Jean. « Je me serai donc trompée, pensait-elle, en croyant qu'il commençait à m'aimer, car un amour semblable à celui que j'ai pour lui, produirait en lui le désir de vivre ; ce n'est pas possible, il vivra, parce que je veux qu'il vive et parce qu'il voudra vivre. » Elle n'eut pas de repos qu'elle n'eût obtenu de sa tante de descendre en ville :

— Si M^{lle} Françoise désespère, c'est peut-être parce qu'elle même est malade, lui disait-elle, et alors à eux deux, ils se frapperont, s'inquiéteront et ne se soigneront pas comme il faut ; allons les voir, je vous assure que Jean n'est pas aussi malade que vous le croyez. » Et vers les derniers jours de janvier, ayant fait réparer un traîneau qui depuis très longtemps n'avait pas servi, elles descendirent à C., pour une journée. La course rapide était pour Anne un si extrême plaisir, qu'elle endormit plus que jamais ses inquiétudes ; Jean guérirait, elle en était sûre maintenant, elle était sûre aussi qu'il l'aimait et elle jouissait de ce paysage de neige étincelant par le soleil. « On dirait que le printemps va venir, pensait-elle. » Ce paysage en effet semblait une œuvre nouvelle avec ses lignes très nettes, ses couleurs de ciel et d'eau très bleus, sa neige très brillante, et l'on eût dit que la terre adressait à ses germes l'appel qui les réveille afin de lui donner sa parure ; la nature avait l'air impérieux de ceux qui commandent et qui savent faire dominer leur puissance. L'amour d'Anne se faisait impérieux comme elle : « Je lui dirai, pensait-elle, qu'il doit guérir, que je veux qu'il guérisse, qu'il guérira s'il le veut ! je réveillerai sa volonté, et, si je pouvais augmenter son amour, sa guérison ne serait-elle pas

assurée ?... » A l'entrée de la ville aux rues boueuses, elles durent quitter leur traîneau et rencontrèrent Louise Vergelle ; elle voulut à tout prix les conduire d'abord chez sa mère, malgré les efforts de M^{lle} Madeleine qui inventait une foule de commissions à faire, et prétextait le peu de temps dont elles pouvaient disposer, ne voulant pas rentrer de nuit. « Sans compter, ajouta-t-elle, que nous devons aller prendre des nouvelles de Françoise Rainefort et de son frère.

— On dit qu'il ne se remettra pas, et il ne sera pas le seul que cet hiver emportera. M. de Véralle, qui vient d'avoir un cinquième enfant, est mourant d'une fluxion de poitrine, mais la mort de M. Rainefort sera encore plus triste !

— Plus triste, interrompit M^{lle} Morère, je ne trouve pas, que peut-il y avoir de plus triste que la mort d'un père de famille ? » Elles durent entrer chez M^{me} Vergelle, où le petit Marcel les accueillit joyeusement. Anne était sa grande amie ; au bout de quelques instants, en causant avec Louise, il fut un peu oublié lorsqu'il apparut tout à coup avec un gros bouquet de jacinthes ; il le posa sur les genoux d'Anne en lui disant : « Tiens, je t'aime bien, je te les donne. » Louise se leva précipitamment en lui disant :

— Qui est-ce qui t'a permis de couper ces fleurs, dis ?

— Maman me les a données ce matin, tu peux aller lui demander si c'est vrai, va ! répondit l'enfant, fort de son droit, puis il ajouta en s'adressant à Anne : « Elles sont à moi, tu les veux bien, dis ?

— Oui, mon chéri, lui répondit-elle en l'embrassant, mais tu aurais dû demander à ta grande sœur si tu pouvais les couper.

— Oh ! elles repousseront, tu sais. les fleurs, elles repoussent. »

M^{me} Vergelle qui rentrait en ce moment, confirma les paroles de l'enfant :

— C'est vrai, Marcel, je t'ai donné ces fleurs ce matin parce que tu avais été bien sage et que tu me les as demandées ; mais les petits enfants ne doivent rien donner, même de ce qui est à eux, sans demander la permission à leurs parents.

— Vous avez raison, maman, et vous auriez fait le bouquet bien plus joli, j'aurais dû vous les porter en vous demandant la permission.

— C'est cela, dit Louise, tu l'aurais demandée après avoir coupé les fleurs.

— Mais puisqu'elles repousseront.

— Non, mon chéri, ces fleurs là ne repousseront que l'année prochaine ; tu seras privé de leur couleur et de leur parfum, mais puisque tu as eu un plus grand plaisir en les donnant à M^{lle} Morère, tu as bien fait de les lui donner ; elle les gardera en souvenir d'un petit étourdi qui l'aime bien. »

Anne sourit à M^{me} Vergelle et au petit Marcel qui vint encore l'embrasser. M^{lle} Barrel et sa nièce firent cette visite imposée et qui, dans un autre temps, leur eût été agréable, aussi brève que possible, puis elles se rendirent chez les Rainefort.

M^{lle} Françoise fut heureuse de les voir parce qu'elle était sûre de leur entière sympathie, et comme elle disait :

— « Jean ne veut plus voir personne » ; il apparut, mais si changé, si amaigri, courbé comme un vieillard ; Anne sentit alors que tout le monde avait eu raison contre elle, il était perdu ; et rien maintenant ne pourrait faire qu'il guérit. Elle fit un grand effort sur elle même pour cacher l'épouvante que cette certitude soudaine lui avait donnée, mais elle vit qu'il avait lu en elle et quand elle lui dit : « J'espérais vous revoir comme autrefois » il lui répondit :

— C'était impossible, je savais que je mourrais comme ma mère. » Et il ajouta durement : « J'ai hâte que ce soit fini.

— Oh ! Jean, vous ne le pensez pas.... Et votre sœur ? » Cette parole aurait dû être pour Jean une révélation, et cependant il répondit avec une tristesse encore plus grande :

— Sa peine s'effacera, car nous ne possédons même pas la douleur, c'est-elle qui nous prend et nous quitte quand il lui plaît ».

Anne détourna la tête pour qu'il ne vît pas les larmes dont ses yeux étaient remplis ; puis les minutes passèrent, insignifiantes et tristes.

Anne, cette fois, était absorbée par son chagrin, et le retour s'accomplit sans qu'elle en eût conscience. Et le soir, lorsque le souvenir lui revint des mots qu'elle avait dits à son amie, elle pleura longtemps sans bruit dans son lit : « Je ne l'ai pas pensé, Jean, je vous l'assure, je suis si désolée d'avoir renié mon amour pour vous, d'avoir eu si peur de le laisser voir, comme si c'était une tache sur ma vie... Dire, moi, qu'il pouvait y avoir au monde une mort plus triste que votre mort... Je ne l'ai pas

pensé. Oh ! non, pas une minute, mais je ne me croyais pas capable de cette lâcheté et de ce mensonge, je ne pouvais non plus vous croire aussi malade... C'est bien fini cette fois de mes rêves, puisque vous ne désirez pas guérir, et cela m'a fait mal presque autant que de vous voir si changé, moi qui croyais que vous m'aimiez un peu, et que peut-être à cause de moi, l'avenir ne serait pas si peu de chose pour vous. Et quelle dure parole vous m'avez dite ; vous pensez que la douleur de votre mort s'effacera chez ceux qui vous ont aimé, et si vous saviez maintenant que je vous aime, vous penseriez que l'oubli enveloppera bientôt mon amour, le seul hôte aimé de mon âme dans sa tristesse comme dans sa joie ; oh ! je suis bien sûre à présent que je n'ai rien été de plus dans votre vie que la passagère vision d'une âme un peu sympathique et que le détour d'un chemin fait disparaître... » Elle pensait ces choses très lentement, car la tristesse obscurcit notre âme et l'empêche de voir en elle-même, comme les larmes rendent indistincts à nos yeux les objets extérieurs.

XXX.

La tristesse était descendue sur la terre, la neige semblait destinée à assoupir les plaintes de la terre désolée, à étouffer les bruits qui auraient pu troubler son sommeil. La nature était incapable de consoler l'âme d'Anne ensevelie sous sa douleur ; elle ne regardait point au dehors, car il n'y avait pas de sympathie entre son âme et la nature qu'elle eût voulue à cette heure rayonnante de chaleur et de lumière pour guérir Jean malgré lui. Et comme elle s'affaissait dans sa douleur, une douleur plus désespérée passa près d'elle. Elle revenait de la messe un matin de soleil de mars, lorsqu'une pauvre femme vint à elle ; les humbles voient facilement des consolateurs dans ceux qu'ils jugent plus instruits. En la voyant s'approcher, Anne comprit qu'elle avait simplement besoin de parler d'elle, et faisant un grand effort sur elle même pour la mettre à l'aise, elle parle la première :

— Le temps, dit-elle, semble enfin s'adoucir, les travaux pourront être bientôt repris. Avez vous passé un bon hiver ?

— Oh ! non, demoiselle, si vous saviez la peine qu'on a dans ce pauvre monde ; quand on est jeune on n'espère que du bonheur, et quand on est vieux on n'espère plus que des malheurs.

Est-ce que j'oserais vous demander quelque chose pour ma pauvre fille qui est bien malade à l'hôpital ? elle m'a demandé l'autre jour des confitures et des raisins, et moi, je n'en ai pas, je ne sais pas où j'en pourrai trouver. » Anne lui promit de lui en donner, et, la sentant bienveillante, cette femme se mit à lui conter sa vie :

— Voyez-vous, quand je me suis mariée, tout allait bien chez nous ; mon mari était chez son père qui mourut en nous laissant la maison et un petit bout de terre ; moi, j'étais un peu tailleuse et je gagnais quelques sous qui mettaient du beurre dans la soupe ; nous avons eu deux enfants, ça allait toujours bien. Mais ensuite les impôts ont augmenté, les récoltes sont devenues mauvaises, mon mari est tombé malade d'un coup de froid ; il a fallu emprunter pour se tirer d'affaires, et, depuis, tout à mal marché : l'année dernière mon fils a tiré au sort, il est parti pour la Tunisie, et il y a pris les fièvres ; si vous saviez comme il était gentil, et penser qu'il est mort là bas et que je n'ai pas pu le revoir.... Alors ceux qui nous avaient prêté ont voulu qu'on leur rende, ils n'avaient plus confiance, c'est bien sûr ; les avoués ont fait des frais, notre dette est allée à mille cent francs, et on nous a expropriés, et la maison s'est vendue avec le bout de jardin pour neuf cents fr. ; elle en valait bien trois mille, mais que voulez vous, il n'y a plus d'argent dans le pays, on n'a pas pu la payer davantage.... Alors ma fille est allée se placer dans Lyon, une bonne place, mais le chagrin l'a prise aussi, je n'ose pas vous dire, mais la pauvre ne voulait plus revenir par honte, vous savez une fille qui a un enfant, au village on l'aurait montrée du doigt ; je l'ai tant suppliée qu'elle est arrivée l'autre jour au chef-lieu, si malade qu'on a dû la conduire à l'hôpital tout de suite ; l'enfant est mort ; elle ne guérira jamais... » La pauvre femme pleurait, et devant cette douleur qu'elle sentait pourtant plus grande que la sienne, Anne demeura indifférente. Puis la vision de la fille de cette femme, condamnée à mépriser celui qu'elle avait aimé, passa devant ses yeux, et cela lui parut une si affreuse douleur qu'elle s'attendrit en même temps qu'elle fut découragée par son impuissance à consoler cette femme ; cependant elle lui parla, non pour consoler, mais pour distraire sa souffrance :

— Vous avez bien des peines, ma pauvre femme, j'irai avec ma tante voir votre fille ; il faut qu'elle se laisse bien soigner

d'abord, quand elle sera mieux, vous l'amènerez chez vous, et vous verrez qu'on l'accueillera bien dans le village; lorsqu'on est malade, on a besoin de sentir qu'on est aimé. Venez avec moi aux Charmeuses, je vous donnerai ce que vous m'avez demandé, et vous le lui porterez. »

Et elles continuèrent leur route ensemble en marchant très vite. M^{lle} Madeleine aida sa nièce à faire une corbeille de provisions pour la fille de cette femme qui repartit en se hâtant. Un peu plus tard M^{lle} Barrel apprit qu'elle était arrivée quelques instants à peine avant la mort de sa fille; Anne pensa que la morte était bien heureuse. Cette fois encore la pitié était entrée en elle sans la rapprocher pourtant de ces deux âmes souffrantes comme la sienne.

XXXI.

Anne souffrait autant de penser qu'elle s'était peut-être trompée en croyant que Jean l'aimait que de le savoir peu à peu dépérir, et cette sorte de souffrance avait enlevé à son âme tout besoin d'agir en l'accablant par le sentiment de son impuissance, sans cesse présent à son esprit. « Impuissance à me faire aimer, impuissance à le préserver du mal, impuissance à le guérir, impuissance même d'adoucir ses derniers jours... Ah! j'ai hâte, moi aussi, que tout soit fini, que le monde entier disparaisse pour moi. » Elle exprima au Père André ce désir de mourir qui l'envahissait. « Ce n'est pas la mort que vous désirez, lui répondit-il, c'est je ne sais quel anéantissement stupide de toutes vos facultés, où la souffrance ne peut plus être sentie, on ne désire la mort que joyeusement. » Il ne lui parla point plus longuement, car il savait que son âme était lasse, mais en s'éloignant il lui dit : « N'oubliez pas Celui qui vous désire pour alléger votre peine. » Ces mots ne la délivrèrent point de l'engourdissement où elle vivait; sa vie extérieure était machinale : le matin, suivant son habitude, elle se rendait à l'église où elle ne priait point, puis elle rentrait lentement et s'installait quelque part, n'importe où, avec un livre ou un ouvrage, et elle demeurait inactive de longues heures; sa vie intérieure se passait tout entière avec Jean, à le voir souffrir sans rien pouvoir pour lui; et lorsque parfois un mot de M^{lle} Françoise leur donnait de ses nouvelles, elle savait

d'avance qu'il n'y avait rien de changé qu'un peu plus de lassitude, un peu moins de force, une mort plus prochaine ; et les demandes de prières qui terminaient toujours ces courts billets lui paraissaient vaines : « Jean ne tient pas à guérir, donc il ne guérira pas. » C'est pour cela que la nature n'avait plus le don de la faire agir, elle la savait aussi impuissante qu'elle-même à réaliser son désir.

Pendant jamais le printemps ne fut plus vivifiant ; ses parfums et sa lumière avaient la grâce des enfances heureuses, ses arbres fleuris semblaient d'une immortelle jeunesse ; son air, d'une pureté transparente, apportait dans ses ondes les premiers chants d'oiseaux, les premières chansons des bergers, les premiers sons des clochettes de leurs troupeaux, et tous ces bruits avaient un charme de réveil ; mais il demeurait pour Anne inaperçu, ainsi que le soir rose et pâle des journées d'avril.

Anne sentit le printemps pour la première fois un jour de mai où elle reçut une lettre de Louise, qui lui disait la date fixée pour son mariage, et lui rappelait sa promesse d'y assister. « D'ici au 20 août, lui disait-elle, tu as dix fois le temps de te faire la plus jolie toilette du monde, car je veux que tu sois ravissante à mon mariage, plus belle que la mariée, ce que je ne permets qu'à toi. » Cette affection et la vision du mariage prochain de son amie réveillèrent son désir de vie heureuse. A la fin de sa lettre, Louise ajoutait que nul ne pouvait plus pénétrer jusqu'à M. Rainefort et qu'on l'attribuait à la fraternelle jalousie de sa sœur ; ce fut pour Anne l'explication de ces mots que M^{lle} Françoise leur avait dits : « Jean ne veut plus voir personne », au moment même où il témoignait en venant à elles le plaisir qu'elle et sa tante lui causaient par leur visite ; elle s'en irrita : « Oh ! cette femme, pensait-elle, elle l'isolera jusqu'à la fin, elle ne comprend donc pas qu'elle est impuissante à le rattacher à la vie ? » Et elle n'eût pas de repos qu'elle n'eût obtenu de sa tante d'aller à C. quand même. Elle voulait le revoir, au moins encore une fois, faire passer en lui la vie qu'elle sentait en elle maintenant ; et son désir fut accompli, malgré M^{lle} Françoise.

Derrière la maison des Rainefort, du côté du fleuve, était leur jardin, et comme Anne et M^{lle} Barrel passaient devant la porte de ce jardin, elles la virent entr'ouverte, elles entrèrent, et

derrière un bosquet de viornes et de lilas, Jean leur apparut assis tristement au soleil. Il était bien tel qu'Anne l'avait vu en elle-même, plus las, plus faible, plus proche de la mort ; M^{lle} Madeleine comprit peut-être leur secret désir d'être seuls, car après quelques mots elle les quitta pour aller, dit-elle, « à la recherche de Françoise ».

Le soleil déversait sur eux toute la jeunesse de ses rayons. Anne sentit qu'il fallait toute la force de sa volonté et de sa raison pour contenir en ce moment l'expression de son amour : « S'il sait que je l'aime, à quoi bon le lui dire ? S'il ne le sait pas, à quoi bon le troubler ? » Mais lorsque Jean lui dit : « Si vous saviez ! J'avais cru que cela me serait indifférent de mourir, j'ai toujours eu la certitude que ma vie serait brève, depuis longtemps je ne regrettais rien et je ne pensais pas redouter la mort... et maintenant je regrette tout de ma vie, tout ce qui a été, tout ce qui aurait pu être. On ne se survit que par ses enfants et par ses œuvres, je suis de ceux qui disparaîtront tout entiers. » Anne pleura devant lui, puis craignant de l'agiter par son émotion, et voulant s'apaiser elle-même pour lui, elle prit sur elle et parla comme si leurs âmes étaient unies : « Pourquoi regretter ? Pourquoi ne pas désirer toujours, en transposant seulement nos désirs au-delà de ce monde où nous ne pouvons rien posséder ? Le Père André m'a dit un jour : « Beaucoup désirent que leur amour soit durable, bien peu savent le vouloir éternel parce que bien peu croient véritablement en Dieu qui est l'Amour et qui éternise en lui tous nos actes d'amour. » Nous qui ne laisserons rien après nous, nous placerons devant nous, en Dieu, dans l'autre vie, nos actes d'amour, tous ceux que nous avons accomplis, tous ceux que nous aurions voulu accomplir, et lorsque nous disparaîtrons tout entiers de ce monde, dans l'invisible monde des âmes, l'amour nous accueillera pour nous pénétrer de sa lumière et de sa joie. C'est le bienfait de notre souffrance de nous obliger à le croire. » Jean la contemplait dans la force de sa croyance, et cette croyance fortifia son âme comme un aliment réconfortant ; et comme cependant, sans le savoir, ils espéraient encore en cette vie tous les deux, ils sentirent la joie que le printemps avait faite autour d'eux. Jean fit admirer à son amie les fleurs qu'il avait voulues dans le petit parterre placé sous ses fenêtres. et les arbustes qu'il avait fait transplan-

ter : « Voyez comme ils sont forts, bientôt il formeront un buisson, puis un bosquet, mais je ne les verrai pas grandir. » Dans ces mots cependant, on sentait qu'il n'y avait pas de conviction ; Anne en fut heureuse : « Maintenant, pensait-elle, il veut vivre, qui sait s'il ne guérira pas ? »

M^{lle} Françoise et M^{lle} Madeleine les rejoignirent, et presque aussitôt, M^{lle} Madeleine se retira avec Anne, craignant de fatiguer Jean en restant davantage.

JEAN MANAYRE.

(A suivre).

VARIÉTÉS

NAPOLÉON ET ALEXANDRE I^{er}

L'ALLIANCE RUSSE SOUS LE PREMIER EMPIRE (1)

J'ai signalé deux fois dans ce recueil, en 1891 et en 1893, le grand ouvrage de M. Albert Vandal sur *Napoléon et Alexandre I^{er}*. Je ne puis résister au désir d'annoncer aux lecteurs de la *Revue générale* l'apparition du troisième volume. Le premier conduisait le lecteur de Tilsitt à Erfurt; le deuxième l'entretenait du déclin de l'alliance; le troisième le guide à travers les péripéties de la rupture.

L'alliance, à son aurore, semblait enfantée par une sympathie réciproque. Mais qu'on y regarde de près : chacun des contractants entendait tirer parti de ces relations nouvelles, et quand ils s'aperçurent qu'ils seraient déçus, le refroidissement se dessina, et bientôt s'accrut. Alexandre avait espéré avoir la main libre du côté de Constantinople; il ne tarda pas à devoir renoncer à ce rêve; puis il vit Napoléon dépouiller sans vergogne un de ses parents, le grand-duc d'Oldenbourg; puis encore il se prit de plus en plus à craindre la reconstitution de la Pologne; d'ailleurs, derrière ces actes de mauvais vouloir, apparaissaient à ses yeux des desseins d'asservissement universel.

Napoléon déclarait bien, qu'il ne songeait pas à rien changer à l'état de la Pologne; mais il exigeait que personne ne se mêlât de ce qu'il faisait en deçà de l'Elbe, et de plus, de Naples à Stockholm, de Madrid à Berlin, il prétendait être écouté et obéi; or, il croyait rencontrer partout la Russie sur son chemin, et vexé, il disait que l'alliance russe n'avait été « qu'un leurre, une ombre passagère ». Cependant, au milieu de ses convoitises de suprématie personnelle, il avait une préoccupation d'homme d'État. M. Vandal l'expose en ces termes : « La Russie se renforce chaque année de 500,000 âmes, et peu à peu monte sur l'horizon cet océan de populations rudes et pauvres, cette inépuisable réserve d'hommes qui peut un jour se

(1) Troisième volume. *La Rupture*, par Albert VANDAL; Paris, librairie Plon, 1896; in-8° de 607 pages.

déverser sur l'Europe et la submerger », et quand cette invasion se produira, « l'Europe se sentira petite, humble et menacée ». Cette préoccupation, déjà légitime à ce moment, devrait exister aujourd'hui bien plus qu'alors. Mais la France n'en est plus touchée; elle ne raisonne pas; elle subit l'influence de ses impressions.

Dès le commencement de 1811, un choc violent, immense, suprême, se révélait aux yeux clairvoyants comme inévitable. Mais près de dix-huit mois s'écoulèrent avant que le mot décisif fût dit, et, pendant ces dix-huit mois, les tergiversations, les alarmes, les préparatifs ne firent pas relâche un seul jour. M. Vandal les décrit avec le plus grand détail et il ne cherche pas à cacher la duplicité des deux souverains, attentifs l'un et l'autre à recouvrir de dehors trompeurs la trame de leurs plans et de leurs efforts.

La lutte se présentait surtout comme redoutable pour l'Empereur Alexandre : Napoléon était regardé comme invincible, et il avait réussi à grouper autour de lui par la peur presque toute l'Europe. Mais dès l'origine de ses méditations de rupture, le czar s'était pris à compter bien plus sur les steppes et peut-être sur la Sibérie que sur des victoires à remporter en batailles rangées : un jour il montra à un agent français le détroit de Behring, et il déclara qu'on devrait le poursuivre jusque-là.

Chose surprenante ! Napoléon ne prévoyait pas cette éventualité. Cependant, il n'était pas sans alarmes, et l'un de ses serviteurs, M. de Caulaincourt, bien placé à cet effet, ne se faisait pas faute de les entretenir : non seulement l'Espagne n'était pas pacifiée; mais, pour lutter contre un colosse tel que la Russie, il convenait de pouvoir compter sur d'autres forces que celles de la France.

Aussi, toute l'année 1811 fut consacrée à chercher des alliances. A Berlin, à Vienne, dans maints petits États, on eût bien voulu secouer le joug de Napoléon, mais on n'osait pas. Il restait, indépendamment de l'Angleterre toujours irréductible, la Suède et la Turquie. La Suède surtout fut l'objet de compétitions ardentes; Bernadotte hésitait; il poursuivait l'annexion de la Norvège à sa patrie adoptive; il l'eût reçue de la France ou de la Russie; mais ses préférences le faisaient plutôt pencher vers la Russie, et son double jeu offre à M. Vandal le sujet de maintes pages curieuses.

Pendant que la diplomatie déployait toutes ses ressources, les préparatifs de guerre s'achevaient. Napoléon surtout les développait avec la dernière vigueur, et, dit M. Vandal, « il était parvenu, sans que les Russes eussent interrompu et dérangé son travail par une attaque intempestive, à dresser contre eux, à porter sur place, à monter de toutes pièces, à pousser jusqu'au dernier degré de perfection un appareil guerrier qu'il jugea suffisant à briser tous les obstacles ». Il s'enorgueillissait de cet appareil; il croyait que, grâce à lui, grâce à une armée formidable, il vaincrait à coup sûr les Russes qu'il s'imaginait devoir lui disputer leur sol pied à pied. C'est ici que

sa prévoyance était en défaut et que l'intervention de la Providence devait se révéler.

Quoi qu'il en soit, Napoléon se mit en marche avant que la rupture eût été déclarée; toute l'Europe centrale accourut vers lui à Dresde; M. Vandal nous fait assister, dans un tableau dramatique, aux heures d'enivrement qu'il y passa; là, l'empire jeta ses derniers feux, et Napoléon apparut au milieu de leur éclat comme une sorte de divinité; il semblait « qu'un météore eût subitement traversé l'espace, laissant derrière lui une ardente traînée de pourpre et de lumière. »

Peu de semaines après, il était sur les bords du Niémen; il y tomba de cheval; lui, son entourage, tout le monde fut frappé de cet accident; un vague pressentiment harcelait les âmes les plus fermes. Le Niémen franchi, Napoléon croyait trouver l'armée russe sur l'autre rive; elle se replia; une dernière tentative de paix, inspirée moins par un espoir sérieux que par le désir de mettre son antagoniste dans son tort, fut faite par Alexandre; elle échoua, et l'envahissement se poursuivit. Mais le comte Rostopchine avait écrit au Czar : « Votre empire a deux défenseurs puissants, son étendue et son climat; l'empereur de Russie sera formidable à Moscou, terrible à Kazan, invincible à Tobolsk », et cette vue qui traçait tout un plan de conduite répondait trop aux idées personnelles de son maître pour qu'elle ne dominât pas les mouvements des troupes russes.

En entrant sur le territoire ennemi, Napoléon avait dit, rapporte M. Vandal : « Il faut en finir avec le colosse du Nord, le refouler, mettre la Pologne entre la civilisation et lui. Que les Russes reçoivent les Anglais à Arckhangel, j'y consens; mais la Baltique doit leur être fermée. » C'était une illusion qu'une longue fortune pouvait excuser, mais dont les conséquences devaient être lamentables.

Ici s'arrête M. Vandal, dans le récit des faits : le plan de son ouvrage ne lui permettait pas d'aller plus loin; mais il a senti le besoin de jeter, avant de finir, un coup d'œil sur les événements qui suivirent et aussi de formuler une conclusion.

Dans quelques pages palpitantes d'intérêt, il nous fait assister à la fin du drame. Alexandre est devenu impitoyable : « Plus de paix avec Napoléon, a-t-il dit; nous ne pouvons plus régner ensemble; lui ou moi, moi ou lui. » Napoléon a tout perdu, son armée, son prestige, ses vassaux, ses alliés. En quelques mois, sa puissance s'est trouvée réduite en poussière; aux abaissements forcés, aux soumissions contraintes d'autrefois ont succédé le murmure des générations exténuées ainsi que la plainte des neutres et bientôt la révolte.

M. Vandal n'a pas cru devoir déposer la plume sans juger ce que valait l'alliance russe essayée sous le premier empire. « L'alliance, écrit-il, portait en soi un germe de mort, le principe de sa destruction, parce que c'était une alliance pour la guerre et la conquête, une alliance spoliatrice

et dévorante, et que ces pactes ne se concluent jamais sans arrière-pensées respectives, sans méfiances réciproques, d'où renaissent à coup sûr les rivalités et les haines. »

Rien n'est plus exact. Mais en est-il autrement de l'alliance d'aujourd'hui, au moins de la part de la Russie? On dirait que M. Vandal s'est laissé gagner par l'engouement des foules actuelles; il déclare « qu'un élan d'amour a fait succéder à l'aurore éphémère des souverains le pacte des peuples. Ils ont compris sans doute, ajoute-t-il, qu'en dehors d'une parfaite réciprocité d'engagements modérateurs, tout serait illusion et péril ».

On voit bien le profit que tire la Russie de l'alliance française; on voit moins celui que procure à la France l'alliance russe. La Russie s'étend jusqu'aux mers de Chine, et, dans le récent conflit entre cet empire et le Japon, elle a obtenu de la France qu'elle l'aidât à paralyser le vainqueur; elle reprend à force de patience et de sourdes manœuvres son vieil ascendant dans la presque balkanique; elle impose son influence à l'Asie Mineure et elle domine à Jérusalem. Mais, quant à la France, où sont ses prises? La Russie lui prodigue des démonstrations d'amitié qui l'affolent; elle flatte son imagination, elle l'encense; elle l'adule; elle lui distribue des cordons et des plaques... et puis, c'est tout. Au fond, la France espère, grâce à la Russie, reconquérir l'Alsace-Lorraine: ce serait là son profit. Mais, tandis qu'elle se contente ainsi d'un avantage futur et plus que problématique, la Russie multiplie ses annexions et fait sentir à des peuples de plus en plus nombreux le poids de sa volonté et de ses exigences.

Je gage que M. Vandal voit tout cela; mais il juge sans doute qu'il ne saurait déjà parler du présent en historien. Je comprends cette réserve, et si la courte appréciation qu'il donne de l'alliance russe actuelle est peu exacte, elle ne saurait cependant enlever à l'ouvrage son mérite transcendant, et empêcher qu'il ne soit un des plus beaux monuments littéraires et historiques dont puisse se prévaloir la littérature française du XIX^e siècle.

CH. WOESTE.

LES CLASSIQUES CHRÉTIENS

ET L'ŒUVRE DE L'ABBÉ GUILLAUME,
CURÉ-DOYEN DE BEAURAING.

I.

Rien de nouveau sous le soleil, a dit la Sagesse antique. Aussi n'est-il pas étonnant que les questions brûlantes, un instant assoupies, se réveillent avec intensité et passionnent de nouveau les hommes.

Tout a été dit sur les classiques : les discussions se sont succédé, viriles et convaincues, parfois âpres et rudes ; des joueurs de première force sont entrés en lice et se sont tour à tour partagé les faveurs et les acclamations du public ; chaque système eut ses partisans opiniâtres ; et, aux heures d'accalmie les plus silencieuses, on sent que le feu continue à couver sous la cendre.

Faut-il pour cela se tapir dans une tranquille indolence ? Et, sous prétexte de ne pas aviver les querelles et de ne pas éterniser les débats, doit-on rester spectateur impassible de ces luttes, nous voudrions dire de ces duels bruyants dont l'enjeu est à la fois si riche et si sacré ? Faut-il, par amour de la paix, se désintéresser entre les partisans irréductibles et exclusifs des anciens classiques et les novateurs entreprenants qui prétendent infuser un sang plus pur aux jeunes générations par l'étude des chefs-d'œuvre du christianisme ? Et ne peut-on pas espérer qu'un jour, grâce à une analyse psychologique plus calme, à des discussions plus courtoises, à de mutuelles concessions, il y aura plus qu'une trêve, et que partisans et adversaires des auteurs chrétiens s'uniront en une fraternelle étreinte dans l'intérêt des études elles-mêmes, pour le bien des âmes et de la société ?

La question en effet a cette haute portée intellectuelle et morale. Certes, nous nous garderons bien d'attribuer à l'ancienne éducation classique tous les désordres de la société contemporaine : c'est à nos yeux une erreur manifeste ou du moins une exagération injuste. Le nombre des lettrés, des humanistes, par goût ou par devoir, a toujours été fort restreint et partant leur influence n'a pu être si prépondérante. A côté d'eux, on l'a dit avec raison, que d'hommes élevés bien loin des auteurs païens, formés même par des maîtres pieux et selon des méthodes chrétiennes, se sont égarés et sont devenus les chefs acharnés du mouvement antireligieux et antisocial. Assurément, Démosthène et Cicéron, Homère et Virgile sont fort innocents

de leurs impiétés et leurs audaces. Mille autres causes ont contribué à cette œuvre de dévastation et de mort : les écarts de la presse, les attrails multipliés du plaisir, la facilité des communications, le cosmopolitisme de notre époque, l'infiltration incessante et mutuelle des familles et des peuples, tels sont les agents nouveaux qui, secondant les mauvais instincts de la nature humaine, ont, beaucoup plus que les auteurs païens, voilé la vérité, troublé l'état social, altéré les mœurs, énervé les intelligences et ruiné les caractères. Au surplus nous ne sommes pas de ceux qui maudissent notre siècle. Si ses derniers jours sont profanés par les blasphèmes d'un athéisme éhonté, par les clameurs d'un socialisme dissolvant, que sont ces ombres isolées à côté des splendeurs vivifiantes que projettent sur lui les découvertes de chaque jour, les entreprises gigantesques du génie, les incessantes conquêtes de la civilisation et de l'Évangile, l'alliance de plus en plus féconde de la science et de la Foi ? Grâce au ciel, auprès de ces hommes qui nient Dieu et qui, sous prétexte de solidarité humaine, veulent détruire la société, que de millions d'autres répètent avec amour l'immortel *Credo* et sont debout pour opposer une digue au torrent et défendre, avec l'ardeur du devoir, l'Église outragée et la patrie menacée ! Et ces vaillants d'où sortent-ils ? Ces preux aux convictions fortes, au caractère chevaleresque, ne sont-ils pas encore les fruits de cette éducation séculaire que peut-être on a trop décriée et maudite ?

Laissons donc de côté toutes les conclusions outrées, plutôt inspirées par un zèle généreux que dictées par la froide raison. Mais, ces réserves faites, est-ce à dire qu'il n'y a rien à réformer, que les éducateurs ont atteint l'idéal et qu'on doit désormais s'immobiliser dans une admiration stérile ? Faut-il répéter toujours que l'intelligence n'a brillé qu'aux siècles de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV, et que l'histoire de la littérature n'a pas d'autres horizons ? Faut-il croire, comme un dogme pédagogique, qu'en dehors des quelques auteurs privilégiés admis au sanctuaire des Humanités, l'esprit humain, repliant ses ailes, n'a su prendre aucun essor ni produire aucun chef-d'œuvre ? La thèse semblerait hardie, et pourtant...

Pour nous, nous n'admettons pas qu'on borne ainsi à son gré le domaine littéraire ; nous aimons tout ce qui peut l'agrandir et le couvrir d'une riche floraison et d'abondantes espérances. Il nous paraît évident que, plus le champ sera vaste, plus aussi la moisson sera féconde, pourvu que la culture soit intelligente et laborieuse. C'est donc au nom même de l'esprit humain que nous demandons pour les auteurs chrétiens une place large et respectée dans l'enseignement humanitaire. Leur refuser le droit de cité sans examen et en bloc, c'est faire preuve d'une intolérance inexplicable, c'est amoindrir volontairement le capital intellectuel, c'est priver la jeunesse d'une nourriture substantielle et saine. Et même si l'on devait constater que la littérature chrétienne est inférieure en mérite, pourquoi reculer devant un facile travail de comparaison qui ferait mieux ressortir encore

par les contrastes les beautés de l'idole ? Et peut-on de bonne foi refuser un essai loyal et sincère ? Nous sommes heureux de nous trouver ici d'accord avec des professeurs éminents (1) qui, étrangers à nos convictions religieuses, n'en revendiquent pas moins avec une large indépendance de caractère les droits des auteurs chrétiens.

D'ailleurs qu'est-ce qu'un chef-d'œuvre ? Nous avouons ne pas être bien sûr de la définition. Il est sans doute des ouvrages dont la haute supériorité frappe aisément tous les esprits ; mais, sans être sceptique, nous croyons difficilement à cette perfection idéale, plus conventionnelle que réelle, que l'on prête à certaines œuvres, et l'on peut sans blasphème reprocher plus d'un défaut parfois même bien grave aux auteurs proclamés les plus parfaits. Certes, nous ne voudrions pas nous insurger contre l'opinion générale ni contester les beautés et la valeur de Sophocle ou de Cicéron : ce serait de la confusion et de l'anarchie. Mais nous nous demandons, sans pouvoir répondre, en quoi, pourquoi, comment ces auteurs sont les types exclusifs du chef-d'œuvre, de la beauté sans rivale, de l'incomparable sublime désormais inaccessible. Pourquoi seraient-ils le monomètre qui doit servir à mesurer tous les fruits de l'intelligence humaine ? Pourquoi les chefs-d'œuvre de la pensée ne seraient-ils pas nombreux et variés comme les chefs-d'œuvre de la nature ? Aussi ferait-on bien de reconnaître qu'il y a beaucoup de parti pris et que volontiers on répète ce que l'on a souvent entendu et surtout ce que l'on a souvent redit soi-même. Il nous souvient d'un excellent homme, blanchi dans l'enseignement, helléniste distingué, amoureux de la belle littérature, qui d'un geste dédaigneux repoussait comme imparfaite toute œuvre contemporaine : d'ailleurs il en connaissait à peine les noms, tant il était convaincu de leur inévitable infériorité. Un jour, presque par surprise, nous lui avons lu le « Crucifix » de Lamartine. Après chaque strophe il convenait de sa beauté littéraire. Mais sentant l'émotion le gagner et se reprochant déjà d'être infidèle à la belle antiquité, il interrompit brusquement la lecture et nous opposa les Odes d'Horace, dont il recommença, avec une mimique étrange, l'apologie enthousiaste, résumée d'ailleurs dans ces deux mots : c'est beau ! c'est beau ! Trop respectueux pour le contredire encore, nous n'avons pu néanmoins nous défendre d'un pénible sentiment en face de ces admirations incurables. Ainsi les Romains défendaient leurs dieux lares qu'ils croyaient menacés !

Donc, élargir et doubler le domaine de la pensée, fournir à l'intelligence de nouveaux aliments, lui offrir des chefs-d'œuvre inconnus, permettre un travail de comparaison sérieux et salutaire, tels sont les premiers fruits de l'introduction des classiques chrétiens dans les humanités. Mais il est un autre point de vue plus élevé et plus intéressant encore ; c'est la

(1) Notamment M. Dwelshauwers, professeur à Bruxelles, qui se proclame libre-penseur et un autre professeur qui signe A. Z. dans la *Flandre libérale* (N° du 30 janvier 1895).

formation du cœur et du caractère. Qui pourrait sincèrement contester que le contact avec les auteurs qui partagent notre foi et nos espérances soit utile à la jeunesse studieuse ? Nous l'avons dit, nous ne voulons pas aller aux conclusions extrêmes ; mais il y a toujours du vrai dans le proverbe : « dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es ». L'atmosphère dans laquelle on vit n'est pas sans influence sur la santé : or la vie morale est parallèle à la vie physique et a avec elle des relations étroites et des ressemblances intimes. Et si l'on ne craint jamais de faire respirer trop d'air pur et sain pour épurer le sang et fortifier les organes, pourquoi voudrait-on doser l'influence chrétienne et en redouterait-on les effets ? Certes, l'excès n'est pas à craindre sous ce rapport. Et pourtant *sancta sanctis* ; les chrétiens, les fils des martyrs, abreuvez-les aux sources les plus pures de la vérité et de la vertu ; leur cœur en deviendra plus vigoureux et plus fier.

Ce langage de la raison, tous les catholiques, prêtres, religieux, laïques, savent qu'il a été confirmé par l'autorité le plus auguste de la terre, celle du Souverain Pontife. A plusieurs reprises (1) Pie IX a vivement insisté sur l'urgence d'étudier dans les classes les auteurs chrétiens. Et l'on a bien le droit de s'étonner que cette parole si claire et si pressante n'ait pas été plus universellement écoutée. En réalité, la grande voix du Pape est restée longtemps sans écho ; et l'on croyait avoir beaucoup fait quand, sans méthode et sans goût, pour obéir à un programme imposé, on avait parcouru à la hâte quelques lambeaux mal choisis de saint Jean-Chrysostome ou de saint Ambroise. Non, jusqu'aujourd'hui l'essai n'avait pas été complet ni même loyal ; et trop volontiers à tous les arguments de la raison, à tous les appels de la Religion on a opposé une déplorable fin de non recevoir.

Dieu nous garde de soupçonner le goût et la sincérité de ces défenseurs de l'antiquité païenne ! Nous savons trop le caractère élevé et le mérite supérieur de beaucoup d'entre eux pour ne pas être juste à leur égard avec l'espoir qu'ils le seront envers nous. Mais qu'ils nous permettent d'aller plus avant encore dans l'analyse de leurs griefs et la réponse à leurs arguments.

Admettons, et eux-mêmes ne vont pas jusque là, que tous les modèles étudiés dans les classes soient des chefs-d'œuvre reconnus et d'une incomparable beauté plastique. La forme élégante, correcte, pure, ne laisse rien à désirer. — Mais quel usage pouvons-nous faire de cette forme admirable si nous ne pouvons l'adapter à aucune de nos conceptions, si jamais elle ne doit servir de vêtement à notre pensée ? Le fond n'est-il pas l'essentiel et la forme l'accessoire ? Il sert de peu, dans nos humbles villages, d'avoir le

(1) Encyclique *Inter multiplices*. — Bref à Mgr d'Avanza, évêque de Calvi et Théans, du 1^{er} avril 1875.

plan d'un antique cathédrale ou d'un hôtel de ville gothique, si la modicité des ressources et la rareté des matériaux impose plus de simplicité et moins de luxe.

Le but des études, des humanités, est bien de former l'homme aux austères devoirs de l'avenir, de le mettre en rapport avec son époque et avec la vie. Or la civilisation païenne a disparu, depuis que le christianisme a réformé le monde ; l'humanité s'est couchée dans un moule nouveau, et à cette situation nouvelle il a fallu un langage nouveau. Il était impossible de parler des mystères de la Foi dans le style de Démosthène et de Cicéron ; le spiritualisme chrétien s'accommodait mal du sensualisme antique. Il est donc naturel et légitime que le ton diffère comme les sujets et les circonstances. De nos jours la politique a fait de remarquables évolutions, l'industrie d'immenses progrès, la science de glorieuses découvertes : aussi nos hommes d'État, nos savants ne parlent-ils plus comme au xvii^e siècle ; mais Lacordaire est-il moins éloquent, parce que son langage n'est pas celui de Pascal ? Or si le point de vue du fond est le seul vrai, il faut incontestablement accorder la palme aux auteurs chrétiens. Car que nous font aujourd'hui les querelles des dieux, les plaisirs de l'Olympe, les marches guerrières de César ?

Mais, sous le rapport de la forme, est-il vrai que nos auteurs laissent tant à désirer ? Et parmi eux n'en est-il aucun que le génie anime de son souffle et que l'art a marqué de son sceau ? Sans doute, pressés par les travaux de l'apostolat ou les ardeurs de la polémique, la plupart d'entre eux ne prenaient pas toujours le temps de limer leurs œuvres, et l'on ne dira pas que « leurs pages sentent l'huile ». Mais que de perles, que de joyaux semés avec profusion dans ces Homélie, dans ces panégyriques, dans ces poésies de tout genre ! Aussi, encore une fois, pourquoi s'obstinerait-on à les exclure ou à les répudier au nom du goût, quand du moins ils sont mieux faits pour nous initier à la connaissance de notre civilisation et de nos mœurs ?

Enfin, pourquoi sont-ils si émus les admirateurs de la belle antiquité classique ? Jamais on n'a songé à supprimer l'étude des chefs-d'œuvre ; et en parlant d'eux, les plus ardents protagonistes de l'idée nouvelle répètent volontiers le mot d'Horace :

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

Oui, qu'ils gardent leur place séculaire, qu'ils continuent à former le goût littéraire le plus délié et le plus pur, qu'ils soient en honneur ; tant mieux. Loin de nous en plaindre, nous applaudirons de grand cœur. Mais que l'on rompe enfin avec un trop long exclusivisme ; qu'on partage les sympathies et les efforts ; qu'au foyer élargi viennent s'asseoir les illustrations chrétiennes ; et que le souffle catholique dissipe ces miasmes païens que l'on a trop respirés dans les classes.

II.

Ne serait-ce qu'une illusion ? Mais il nous semble que nos considérations sont si justes, nos conclusions si inattaquables, nos prétentions si modestes ! Aussi avons-nous la confiance qu'elles seront bien accueillies de tous nos lecteurs et qu'à leur tour ils seront les propagateurs de l'idée nouvelle et les partisans des classiques chrétiens.

Mais c'est trop peu d'étayer de belles théories, si elles n'ont pas une objectivité pratique. Naguère nous rencontrions un de nos anciens et vénérés maîtres, un érudit et un puriste, qui a vécu avec les anciens et en sait tout le prix. Nous éprouvions quelque surprise à le voir si favorable à une sage et immédiate réforme ; alors, nous révélant sa pensée : « Je ne crois pas, disait-il, que l'on puisse raisonnablement entraver l'étude des modèles chrétiens ; et si l'on a tardé jusqu'aujourd'hui, c'est qu'il y avait un obstacle insurmontable, l'absence d'édition classique. Mais désormais la question est tranchée et cette lacune est enfin comblée. »

Un homme s'est rencontré, un vaillant doublé d'un savant, qui a voyagé de congrès en congrès et a trouvé qu'il fallait sortir des vœux platoniques et se mettre à l'œuvre. L'entreprise était hardie, le travail gigantesque, les ressources modestes, les encouragements rares, les adeptes hésitants. Mais rien n'a arrêté M. l'abbé Guillaume et depuis des années il poursuit sa tâche ardue avec une ardeur presque surhumaine et une inébranlable confiance. Entouré de collaborateurs intelligents et laborieux il a, au prix d'efforts héroïques et de sacrifices sans nombre, réuni les auteurs chrétiens, les Pères et les Docteurs de l'Église, et bientôt leurs œuvres, ensevelies sous les poussières du temps, lui étaient familières et lui révélaient leurs mystérieuses beautés. L'enthousiasme grandissait avec l'étude ; et les obstacles, loin d'ébranler cette âme de fer, ne faisaient que la convaincre davantage de sa mission providentielle. Qui dira les longues veilles passées à ce labeur absorbant, les courses fatigantes, les dépenses généreuses consacrées à l'œuvre de sa vie ?

Une chose surprend quand on parle avec lui. On a répété, nous ne savons pourquoi, qu'il est un novateur téméraire, un intransigeant opiniâtre ; et, en l'écoutant, on sent vite tomber ces préventions injustifiées. Plus que d'autres, il revendique sa part de l'héritage glorieux de l'intelligence humaine. Mais il a son plan raisonné, logique ; et son argumentation serrée ne laisse place à aucune hésitation. Il a puissamment médité son sujet ; il en a pesé tous les avantages et toutes les difficultés ; il en a mûri les détails ; il devance et repousse à ravir toutes les attaques de l'adversaire. Aussi plus d'un humaniste, qui l'approchait pour le combattre, s'est retiré de la lutte, vaincu mais satisfait.

Dans le courant de l'année dernière, deux volumes ont paru sous le titre : « Collection de classiques latins comparés, publiée sous la direction de M. l'abbé Guillaume, curé-doyen de Beauraing. — Première série. — Morceaux choisis à l'usage de la quatrième (1). » Le public lettré les a lus avec autant d'avidité qu'il avait eu d'impatience à les attendre. Rien d'ailleurs ne manque ni à la commodité du format ni à l'élégance typographique. L'un des volumes est destiné au maître, l'autre à l'élève.

La *partie du maître* débute par une préface qui est un petit chef-d'œuvre de raison et de style. Elle échappe à l'analyse, tant la trame en est serrée ; et il faut la lire en entier pour suivre le développement de cette pensée convaincue et goûter la chaude éloquence de ce cœur enthousiaste. M. le doyen y fait l'historique de son œuvre, indique son plan, et, dans des pages magistrales, expose la nature et les avantages de la *méthode de comparaison*. Cette étude d'une cinquantaine de pages sera pour beaucoup une révélation. Il était difficile de mieux envisager le problème sous toutes ses faces et de le résoudre avec plus de limpidité et de succès. La *partie de l'élève* s'ouvre par un rapport présenté par M. l'abbé Guillaume au Congrès de Lille en novembre 1892. C'est le complément de la préface dont nous venons de parler.

Ces deux volumes sont fort bien réussis et le bon doyen peut dire en vérité :

Mes pareils à deux coups ne se font point connaître.

Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître.

Les abeilles de Beauraing ont admirablement butiné ; vingt-trois auteurs chrétiens, dix-sept païens, historiens, orateurs, philosophes, poètes, ont laissé entr'ouvrir leurs fleurs et en sucer le miel. Le choix est d'autant plus judicieux que souvent le même sujet est traité à la fois par un chrétien et un païen : la comparaison s'impose donc d'elle-même et peut aisément se faire. Assurément cet exercice n'est pas au dessus des forces d'un élève de quatrième. D'ailleurs le texte est enrichi de notes philologiques, littéraires, historiques, fort nombreuses, qui en rendent l'étude agréable et l'intelligence facile.

La notice biographique de chaque auteur est toujours très-sobre ; la liste de ses ouvrages fort intéressante, et le jugement sur son caractère et ses œuvres emprunté à l'un ou l'autre esthète de profession. Pour n'être pas absolument personnelle, cette partie du travail n'en offre peut-être que plus d'intérêt et de garantie. — Naturellement un critique minutieux trouvera bien par ci par là quelques défauts à signaler : des passages un peu trop difficiles, des notes risquées, des traductions peu correctes. Mais que pèsent ces menus détails dans une œuvre si vite improvisée et déjà si grandiose ? Aussi nous comprenons et nous acceptons sans réserve les

(1) Société de saint Augustin. Desclée, De Brouwer et C^{ie}. 1895.

éloges de la presse catholique en général de la Belgique et de l'étranger, les encouragements de M. Kurth, de M. Dwelshauwers, de *La Flandre libérale*, et de vingt autres aussi convaincus et aussi sincères.

Nous avons appris avec bonheur que le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen vient d'adopter ces volumes et d'allouer un subside pour la continuation de l'œuvre. Puisse-t-elle marcher rapidement avec le même succès. D'ailleurs de si brillants débuts sont trop pleins de promesses pour ne pas tout espérer.

M. l'abbé Guillaume va bientôt commencer également la collection des auteurs grecs comparés. C'est M. l'abbé Conrotte, docteur en philosophie et lettres et professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Bastogne, qui ouvrira la marche avec l'Éloge de saint Basile, par saint Grégoire de Nazianze, comparé avec l'éloge d'Evagoras, par Isocrate. On le voit, le bon Doyen n'est pas seulement un homme de grande initiative ; mais il sait admirablement choisir ses collaborateurs ; et dans ces conditions il n'est pas douteux que la collection grecque ne soit à la hauteur de la collection latine. Ce sera tout profit pour les amis de la saine et bonne littérature.

Quelques-uns, entendant parler d'extraits, se récrieront peut-être. Mais qu'ils se rassurent ; car bientôt paraîtront les ouvrages de longue haleine dans les différents genres. Et ce ne sera pas sans une joyeuse surprise que nous verrons combien de trésors gisaient, ignorés et inconnus, au fond des bibliothèques chrétiennes. Honneur à M. le Doyen de Beauraing de les avoir si opportunément exhumés et d'avoir, plus que personne, tourné les regards vers ces richesses séculaires ! Et puisse la Providence lui accorder assez de force et de vie pour mener à bien sa généreuse entreprise !

En finissant nous souhaitons que les portes de tous les collèges s'ouvrent à sa collection et qu'au lieu de discuter encore on agisse sans retard ; il faut espérer que bientôt l'exemple de tous les établissements catholiques entraînera l'adhésion des maîtres officiels. Nous souhaitons que les pouvoirs publics lui viennent largement en aide et que les bourses des particuliers généreux s'ouvrent devant lui pour parer aux épreuves des mauvais jours. Nous souhaitons aussi que tant de professeurs, prêtres ou laïques, jeunes et vieux, actifs, instruits, dévoués, prêtent leur concours à cette œuvre de rénovation et d'avenir. Il sera doux un jour d'y avoir collaboré par ses conseils et ses travaux, par ses encouragements et ses largesses.

TILLIÈRE.

LE CHEMIN DE FER TRANÇAÏARIEN.

I

En février 1859, M. Hanoteau, chef de bataillon du génie, commandant le cercle de Drâ el Mizan (Algérie), écrivait ces paroles qui pouvaient alors passer à bon droit pour fantaisistes : « qui sait si un jour, reliant Alger à Tinebectou, la vapeur ne mettra pas les tropiques à six journées de Paris ». Plus loin il ajoutait : « nos projets sur le sud devront passer par une série de phases successives que, sans viser au rôle de prophète, il est permis du moins de pressentir, en tant qu'il est donné à l'homme d'interroger les secrets de Dieu ».

Repoussant l'hypothèse d'une expédition armée « le seul but raisonnable que nous puissions nous proposer, dit-il, est l'établissement de relations commerciales avec le pays des nègres ».

Depuis cette époque, la marche en avant des puissances européennes dans le Centre Afrique, non moins que la soumission effective des tribus turbulentes du sud Algérien, jointes à une connaissance plus approfondie des régions du Soudan central et du Grand Çahara, ont mis à l'ordre du jour la question du chemin de fer transçaïarien et démontré, avec la nécessité de le construire, la possibilité, au point de vue technique, de le faire.

Le 26 novembre 1862, une mission française, composée du colonel Mircher, du capitaine prince de Polignac et de l'ingénieur Vatonne signait à Ghadamès avec Si el Hadj Khenoukhen, le plus puissant des chefs touareg, un traité ouvrant à la France la route du Soudan central, traité confirmé en 1893.

Après les voyages des Duveyrier et des Bou Derba, à travers le Çahara, on ne pensait guère qu'à attirer sur les marchés du Sud Algérien les Touareg et les habitants du bled es Soudân.

En 1872, M. Soleillet, se dirigeant sur Aïn Salah qu'il ne

put atteindre, reconnaissait la possibilité de faire franchir le Çahara à un chemin de fer.

En 1873, le commandant Rondaire, alors en mission géodésique dans la région des Chott' en Algérie, constata que le bord occidental du Chott' Melrir' était à une trentaine de mètres au-dessous du niveau de la mer.

Cet officier, pensant que l'immense Chott' et Djerid (Tunisie) se trouvait dans les mêmes conditions, conçut alors l'idée de la Mer Intérieure.

Ce projet, qui consistait à relier le fond des Chott' au golfe de Gabés par un canal de près de 20 kilomètres de long, fit grand bruit à l'époque, et, s'il trouva des détracteurs sans pitié, il sut aussi rallier bon nombre d'ardents défenseurs.

Un comité fut formé et une mission envoyée dans la région des Chott', où elle constata qu'au lieu de se trouver au-dessous du niveau de la mer, le Chott' et Djerid se trouvait à quelque trentaine de mètres au-dessus.

Ce fut un effondrement.

En vain « l'inventeur » de la Mer Intérieure, secondé par M. de Lesseps, se défendit-il avec une rare énergie. Le gouvernement retira son appui et peu à peu le silence se fit autour de cette utopie originale.

Cependant il est bon de noter cette tentative hardie qui, si elle avait pu réussir, aurait certainement amené la ruine d'une bonne partie du sud algérien et tunisien.

Malgré cela la Mer Intérieure n'en est pas moins un nouveau pas marqué vers la pénétration du Çahara.

M. Duponchel, ingénieur en chef du service hydraulique, reprit le projet lancé par M. Paul Soleillet.

Tout d'abord l'idée parut absolument folle aux gens les plus initiés aux mystères du Çahara.

M. Largeau, qui avait fait en 1874, 1875 et 1876, de très intéressants voyages dans le Grand Erg et à Ghadamés, présenta par M. Duponchel au sujet de la construction d'un chemin de fer au travers du Çahara, mit plus d'une année à faire connaître son avis, tellement l'idée lui parut étrange.

Mais en examinant la question de plus près, on fut bientôt forcé de reconnaître que, si l'entreprise devait être difficile, elle était loin d'être irréalisable.

De 1879 à 1881 Flatters, mort dans de tragi-ques circonstances

à Bir el Gharama, était envoyé par le gouvernement français pour effectuer la traversée du Çahara et se diriger vers le pays d'Aïr.

Le colonel devait se rendre compte de la possibilité d'établir une voie ferrée reliant le Sud Algérien au Soudan.

Attiré traîtreusement dans une embuscade, Flatters et ses compagnons furent massacrés le 26 février 1881.

Néanmoins, il avait pu envoyer en France l'assurance d'un passage existant au centre du Çahara et de la possibilité d'y établir une ligne de chemin de fer.

A l'heure actuelle de nombreux tracés ont été projetés. Nous allons en indiquer les principaux.

Tracés occidentaux : 1° d'Aran à Tinebectou, par M. Bauty ; 2° d'Alger à Tinebectou, par M. Braussais ; 3° d'Oran au Niger, par M. Sabatier.

Tracés centraux : 1° de Philippeville au Tsád, par MM. le général Philebert et Georges Rollands ; 2° d'Alger à Tuggurth et au Tanat, par M. Mario Vivarez.

Tracés orientaux : 1° de Bou Grara (Tunisie) au Tsád, par M. Edouard Blanc ; 2° de Tripoli au Tsád par Maurzauk, avec variante sur Ghadamés. (M. de Sanhés ? !)

II.

Le Transçaïarien devant être surtout un simple moyen de communication et de transport entre l'Algérie et le Soudan, il faut, dès lors, écarter la plupart des tracés cités plus haut.

Les uns, comme le tracé Bou Grara-Tsád présentent des difficultés politiques et matérielles considérables, quoique cette ligne soit de beaucoup la plus courte.

En effet la voie ferrée longerait la frontière tripolitaine et sa construction serait la cause de perpétuels conflits avec le gouvernement turc, qui ne peut se faire à l'idée de voir les Européens s'avancer vers le Soudan.

Les tracés occidentaux qui, passant par le Touat, vont rejoindre la boucle du Niger, ne sont pas à vrai dire de véritables transçaïariens.

Il faut reconnaître que la prise de Tinebectou par les Français a causé plus d'une déception, au point de vue commercial surtout.

Jusqu'ici, on n'apercevait guère cette cité des marabouts qu'à la lueur des récits de quelques rares voyageurs.

Dans son horizon lointain de sables brûlants, elle nous apparaissait comme une des forteresses du panislamisme noir le plus absolu, une sorte de Kallova mystérieuse, un emporium immense, d'où les caravanes rapportaient l'or, les pierres précieuses, l'ivoire et les esclaves.

Il fallut en rabattre. La colonne française fut accueillie par une population de paisibles marchands, ruinés ou à peu près, heureux de voir pénétrer dans leurs murs une garnison qui pourrait les défendre contre leurs ennemis les Touareg.

Par sa situation géographique même, cette ville est plus à portée de diriger ses marchandises par la voie fluviale vers les établissements du Soudan occidental.

Quoique située sur le Niger, elle fait plutôt partie du Çahara que du Soudan.

Comme tête de ligne elle n'est pas en position d'amorcer un mouvement suffisamment considérable de marchandises, tel que le transit nécessaire à l'existence d'un chemin de fer de près de 3000 kilomètres de long.

Aussi, aux tracés prenant Tinebectou pour objectif, est-il préférable et plus rationnel de préférer celui qui s'enfonce au cœur même du Soudan, vers les régions les plus riches, les plus peuplées, les plus susceptibles de fournir un transit important.

Cette ligne est celle qui, partant de Philippeville, passe par Ouargla et aboutit à Agadès, en plein pays d'Aïr, avec un embranchement sur le Tsád et un au besoin sur Tinebectou.

C'est le tracé Rolland.

Le Touat est un lieu d'écoulement de marchandises plutôt que de production. Mais la consommation de ce pays est forcément limitée et c'est surtout par l'exportation en Europe que le Transçaharien doit se signaler.

Je crois même que le chemin de fer devant surtout être considéré comme un moyen de pénétration, il ne faudra pas lui demander de produire des bénéfices tout au moins immédiats. Il devra se contenter de l'amortissement de l'énorme capital qu'exigera sa construction.

Bien des personnes considèrent cette entreprise comme devant rapporter de gros intérêts. C'est un non-sens à mon avis.

C'est aux compagnies commerciales qu'il appartiendra de

faire fructifier leurs capitaux. Pour conserver au chemin de fer toute son utilité, pour qu'il réponde au but que l'on attend de lui, c'est-à-dire le transport rapide et à peu de frais des marchandises soudaniennes, il faut que ses tarifs soient excessivement bas.

Dans ces conditions il ne peut être considéré comme une affaire financière.

Il est à peine nécessaire de signaler en passant la ligne Tripoli-Maurzank-Tsád. Si les Turcs la construisaient eux-mêmes, et je doute fort qu'ils autorisent une autre puissance à le faire, il est probable, il est certain que ce serait la ruine complète des pays vers lesquels se dirigerait le chemin de fer.

Les Turcs ne savent que détruire. Partout où ils passent, ils ne laissent que des ruines. Aussi les Arabes, qui leur ont été longtemps soumis en Algérie, qui sont aujourd'hui sous leur dépendance en Tripolitaine, disent-ils avec une naïveté terrible : « Quand Baba Tourki se présente et tousse trois fois en caressant sa barbe, la plaine se fait un désert. »

III.

Ce qui frappe tout d'abord dans le tracé Rolland, c'est la distance sur laquelle on a des renseignements précis et positifs.

A l'heure qu'il est, le chemin de fer s'avance jusqu'à Biskra et les ingénieurs qui faisaient partie de la mission Flatters ont dressé, sur près de 1200 kilomètres, un projet pour l'établissement de la voie ferrée, jusqu'au point portant le nom d'Amguid.

On possède de plus des renseignements exacts de ce point à Bir el Gharama, renseignements rapportés par les survivants de la mission et cela sur un parcours de 200 kilomètres environ.

De là, jusqu'à Azatelli, il faut s'en rapporter aux dires des Touareg. Mais ce point ne se trouve qu'à une quarantaine de kilomètres au sud-est du précédent.

Au delà et jusqu'à Tintellust la ligne traverse les régions parcourues par l'illustre Barth, ce qui permet de se faire une idée générale exacte du pays et de constater la faible pente de la ligne de faite du Djebel Ahaggar.

Si l'on passe à l'étude des différents tracés orientaux et occidentaux, on est bien forcé de reconnaître qu'ils ne sont basés

que sur des renseignements donnés par les indigènes et souvent de seconde main.

Les dunes seront le principal obstacle qu'auront à vaincre les constructeurs du Transçaharien.

Seul, le tracé central s'avance par un débouché naturel ; à peine y aura-t-il deux cents mètres de sables à franchir vers El Biodh.

Au sud d'Anargla une grande trouée existe dans les dunes, c'est le gassi de Mokhanza s'étendant dans la vallée de l'Igharghar au travers des massifs du grand Erg. Le terrain en est dur, formé de cailloux agglutinés, bref un sol de ballast incomparable.

Le colonel Flatters, dans son rapport, décrit au sud d'Amguid une plaine de reg (1) dont il évalue l'altitude moyenne à 500 mètres au-dessus du niveau de la mer et où un chemin de fer pourrait être établi avec une grande facilité.

La ligne de faite est réellement peu sensible et la question se trouve, par le fait, résolue.

Le rapport de l'ingénieur des chemins de fer, Béringer, qui faisait partie de la mission Flatters, constate l'absence de tout obstacle matériel jusqu'à plus de 1000 kilomètres au sud d'Ouargla. De plus, le profil en long que l'on doit à cet ingénieur prouve d'une façon surabondante qu'au Sud d'Ouargla et en suivant l'one d'Igharghar, il n'y a pas de déclivités supérieures à 0.005. La moyenne est de 0.00065.

Les courbes ont toutes des rayons supérieurs à 500 mètres.

Quant à l'eau on la rencontre partout sur la totalité du parcours.

Voici ce que dit à cet égard le rapport de l'ingénieur Béringer :

« J'ai prévu un puits tous les 20 kilomètres.

» Entre Ouargla et le grand Erg, l'alimentation d'eau pourra se faire soit au moyen de puits artésiens de 30 à 50 mètres de profondeur, soit au moyen de puits ordinaires ne dépassant guère une dizaine de mètres.

» Les nombreux puits ouverts dans toutes les dépressions de cette zone et le résultat des sondages de l'Oued Birh, ne laissent pas de doutes sur la possibilité de trouver, à peu de frais, dans cette section l'eau nécessaire.

(1) Sol dur et uni.

» Dans la trouée de l'Igharghar on aura de grandes chances de rencontrer la nappe artésienne à une profondeur de 30 à 50 mètres correspondante à celle de la nappe d'eau qui alimente les entonnoirs de Mokhanza et d'Aïn Taba. Plus au Sud il suffira de creuser des puits ordinaires, car à Manilah-Matallah et à El Biodh, l'eau apparaît dans le sable à quelques centimètres de profondeur seulement.

» Dans la vallée de l'Igharghar, immédiatement au sud du Grand Erg, le forage des puits artésiens paraît aussi devoir réussir à en juger par le puits artésien creusé par les indigènes à Témassinin.

» En remontant le cours de l'Igharghar sur Tahohaït (27° degré de latitude), on rencontre paraît-il de nombreux puits et le pays est habité. Il sera donc facile de procurer l'eau nécessaire. »

On le voit l'établissement de la ligne ne saurait rencontrer de sérieuses difficultés matérielles.

IV.

Que le chemin de fer Transcaharien soit une ligne stratégique répondant à des besoins militaires, la chose ne fait pas l'ombre d'une doute. Il est certain que le rail sera un puissant auxiliaire de la civilisation et qu'il facilitera beaucoup les opérations qu'il pourrait être nécessaire d'entreprendre pour le maintien de l'ordre et la soumission de tribus rebelles.

Mais là n'est point le but important que doit atteindre le transcaharien. Comme je l'ai dit plus haut, il doit surtout et avant tout être une ligne commerciale. Cela devient une condition *sine qua non* de sa construction par une compagnie privée et non par l'État.

Aussi faut-il se rendre compte de l'importance que doit atteindre le mouvement des marchandises entre le Soudan et l'Europe et inversement.

Dans sa traversée du Çahara le railway devra forcément couper plusieurs routes de caravanes aujourd'hui fréquentées, (1. Tripoli, Ghadamés, Aïn Salah. — 2. Tripoli, Ghadamés, Ghat, Aïr, Tinebectou). — 3. (Mourzank, Ghat, Aïr, Tinebectou), et ces points d'intersection deviendront promptement de grands marchés.

En effet, les populations s'approvisionneront à meilleur compte et partant achèteront plus, du jour où le chemin de fer leur apportera des marchandises en grande quantité, tout en leur économisant la moitié d'un parcours long et onéreux.

Choisissons, par exemple, la gare d'El Biadh qui coupe la ligne des caravanes allant au Touat. Les marchandises qui se dirigent actuellement dans ce pays paient un fret de 800 fr. par tonne, (soit environ 96 fr. la charge de 120 kilos). De Tripoli à Aïn Salah la durée du voyage est de cinquante jours à peu près.

De Philippeville à El Biadh le trajet ne durera que quelques jours. Au tarif kilométrique de 0,05, la tonne paiera 55 fr. de transport en chemin de fer et 375 fr. d'El Biadh à Aïn Salah par caravane soit $55 + 375 = 430$ fr., ou une diminution de moitié dans les prix du fret et cela sans faire entrer en ligne de compte l'économie résultant de la rapidité du transport.

Mais ce transit que j'appellerai le trafic çaharien sera forcément restreint et ne comprendra guère que l'importation d'Europe.

Cependant la seule région du Touat, étant habitée par 5 à 600,000 habitants, aura besoin d'approvisionnements assez importants non seulement en objets manufacturés, mais encore en céréales qui seront envoyés d'Algérie en grandes quantités.

La gare d'Amguid deviendra un marché où s'approvisionneront les tribus du Çahara central et de Bir Asiou. Cependant il ne faut pas, je crois, compter sur un mouvement important de marchandises à cause du peu de densité de la population nomade et de l'absence absolue de centre important.

Mais le Transçaharien, comme son nom l'indique lui-même suffisamment, ne devant être construit que pour les régions du Soudan, le trafic saharien, quoique susceptible d'atteindre un certain accroissement, n'aura pour lui qu'une importance secondaire.

En admettant même qu'il fasse complètement défaut, le chemin de fer n'en devrait pas moins être établi pour le commerce soudanais.

Un des articles les plus importants au Soudan est le sel qui manque tota'ement au pays des Nègres.

La Royal Niger Company, ne pouvant suffir à fournir les quantités demandées, a retiré de gros bénéfices de la vente de

briquettes de plâtre salé dont les indigènes se montraient très amateurs.

Actuellement le sel est transporté à dos de chameaux de Bilma au Soudan.

La quantité qui entre dans les États nègres avoisinant le Tsád est donc forcément limitée.

Elle ne doit pas dépasser 1200 tonnes au maximum par an, en se basant sur le chiffre de 4000 chameaux faisant le transport plusieurs fois par an.

La sebkhâ d'Amadghar, située dans les parages d'Amguid, est signalée par les ingénieurs de la mission Flatters comme contenant une quantité inépuisable d'un sel de première qualité. Cette dépression a été du reste exploitée autrefois et se trouve sur une ancienne route de caravanes abandonnée, depuis que les Français se sont emparés de l'Algérie.

M. Duveyrier, l'explorateur bien connu, l'avait visitée lors de son voyage chez les Touareg du nord.

On a donc ainsi sur la ligne même un gisement considérable d'une denrée de première nécessité au Soudan, où le sel se paie à l'heure actuelle environ 2 fr. le kilo.

Si les salines d'Amadghar sont insuffisantes comme rendement, il sera toujours loisible de faire venir le sel d'Europe, qui pourrait ainsi se vendre dans les régions du Tsád au prix de 100 fr. la tonne environ.

Les populations du Soudan central pouvant être évaluées à près de 3,000,000 d'habitants, cela ferait un transit de 120,000 tonnes de sel, dont la moitié, soit 60,000 tonnes, semble assurée d'avance. J'ai évalué la consommation annuelle du sel à 4 kilos par tête d'habitant.

Voici les chiffres que donne M. Rolland pour l'importation du sel par le Transcaharien :

LIGNES	Nombre de kilomètres	Nombre de tonnes	Taxe de la tonne kilométrique	RECETTES		Observations
				Kilométriques Frs	Totales Frs	
Tintellust-Tsád	800	20,000	0,055	4,100	880,000	
Amadghor-Tsád	1800	10,000	0,04	400	760,000	
Biskra-Tsád	3100	15,000	0,02	300	93,000	

Soit une recette kilométrique moyenne de 2000 francs et une recette totale de 1,733,000 francs.

Qui songerait à contester aujourd'hui l'importance commerciale des régions si privilégiées du Soudan central !

Il n'y a du reste qu'à voir l'accroissement journalier du transit vers ces régions pour se rendre compte des proportions colossales qu'il atteindra lorsque la vapeur reliera les bords de la Méditerranée à ceux du Tsád.

Les ennemis du Transsaharien ont beau dire que les transports par la voie fluviale et maritime seront moins onéreux. Un simple coup d'œil de comparaison entre la taxe de la tonne arrivée à Marseille par voie fluviale et maritime ou par le chemin de fer, fera pencher la balance en faveur du railway.

M. Rolland préconise pour son tracé l'adoption des tarifs décroissants, de telle sorte que plus la marchandise vient de loin, moins la taxe de la tonne kilométrique sera élevée.

Pour cela l'ingénieur français divise en quatre catégories les marchandises qu'il devra transporter.

La première catégorie comprend les denrées de prix, telles que les plumes, l'or, l'ivoire, etc.

La deuxième catégorie embrasse les produits de moindre valeur, telles que les peaux, caoutchouc, kola, café, etc...

Dans les troisième et quatrième catégories sont comprises les matières premières, arachides, graines oléagineuses, bois précieux, coton.

Au sujet de ce dernier article il est bon d'ajouter qu'il est susceptible de prendre au Soudan une place très appréciée. Sa culture convient admirablement aux régions que desservira le chemin de fer et l'exemple, donné par le Transcaspien en Asie, est une preuve palpable de l'importance que ce textile doit prendre parmi les productions du Soudan.

Quant aux marchandises de la première catégorie, il est bien entendu qu'elles ne donneront jamais lieu à d'importants tonnages. Leur nature même s'y oppose. Tout l'effort du chemin de fer portera sur les marchandises des deuxième, troisième et quatrième catégories susceptibles de prendre un développement pour ainsi dire indéfini.

TABLEAU COMPARATIF DU PRIX DE LA TONNE KILOMÉTRIQUE
PAR LE TRANÇAÏHARIEN.

Itinéraires et Transbordements	1 ^o CATÉGORIE			2 ^o CATÉGORIE			3 ^o CATÉGORIE			4 ^o CATÉGORIE		
	Distance en kilomètres	Taxe kilométrique	Taxes générales									
Du T ^o sad à Philippeville.	3400	0,08	272	3400	0,035	119	3400	0,025	85	3400	0,018	61,20
Transbordement à Biskra.	"	"	5	"	"	4	"	"	3	"	"	2
Transbordement à Philippeville et dépôt.	"	"	8	"	"	5	"	"	4	"	"	3
Traversee de Philippeville à Marseille.	"	"	80	"	"	20	"	"	10	"	"	5
Totaux			365			148			102			71,20

LA VOIE FLUVIALE ET MARITIME.

Itinéraires et Transbordements	1° CATÉGORIE			2° CATÉGORIE			3° CATÉGORIE			4° CATÉGORIE		
	Distance en kilomètres	Taxe kilométrique	Taxes générales									
Tsád à la Bénoué par chemin de fer.	400	0,15	60	400	0,10	40	400	0,07	28	400	0,06	24
Transbordement et embarque- ment sur le fleuve.			8			6			4			3
Transbordement sur la Bénoué et le Niger.	1200	0,04	48	1200	0,03	36	1200	0,02	24	1200	0,01	12
Transbordement et mise en dé- pôt au port			17			13			10			7
Traversée jusqu'à Marseille.			250			65			44			30
Totaux			383			160			110			76

Nous avons donc avec le Transçaharien une économie de :

Pour la première	catégorie	18 frs	par tonne
”	deuxième	”	12 frs ”
”	troisième	”	8 frs ”
”	quatrième	”	4,80 frs ”

Ai-je besoin d'ajouter que par bateau les envois mettront 45 jours de plus que par le Transçaharien ?

Il n'y a pas à craindre de voir s'amoinrir le taux des taxes de la voie fluviale et maritime. Les frets, par suite de la concurrence qui existe sur la côte occidentale de l'Afrique, ont atteint leurs dernières limites d'abaissement, et, de ce côté encore, l'avantage reste au chemin de fer.

Le tonnage des exportations du Soudan peut être fixé, d'après M. Rolland, à 250,000 tonnes.

Ce chiffre ne doit pas paraître excessif. En effet, la France seule importe pour 600,000 tonnes de denrées que le Soudan peut fournir.

D'un autre côté le chemin de fer transportera non seulement les marchandises se dirigeant de ou pour la France, mais bien entendu les denrées venant des autres pays d'Europe ou y allant.

La Belgique surtout a un grand intérêt à la construction de cette ligne de chemin de fer, qui lui permettrait d'entrer ainsi en relation directe et rapide avec les régions du Haut Congo. Il est certain que la création de factoreries, commanditées par des sociétés belges et situées dans les régions du Tsád, seraient un puissant moyen de civilisation et contribuerait dans une large mesure à la pacification des provinces les plus reculées de l'État du Congo, où les marchandises arriveraient beaucoup plus facilement.

Ce serait un coup mortel porté à l'esclavagisme dont ces régions sont le dernier refuge.

Quant aux objections soulevées par l'insalubrité du climat, la férocité des Touareg etc.... etc..., elles ne sont pas sérieuses.

Est-ce que ces considérations ont arrêté les Américains et les Russes lors de la construction des railway du Far West et du Transcaspien.

Le climat du Çahara central est loin d'être insalubre. Il est certainement plus sain que bien des postes militaires, en Tunisie par exemple.

Les Touareg sont incapables de détruire un chemin de fer.

Ils n'ont ni les outils, ni les connaissances nécessaires pour compromettre la régularité des services sur la ligne.

Tout au plus pourraient-ils détériorer un tronçon de la voie, que les secours restés en arrière auraient tôt fait de remettre en état.

L'arrivée du rail dans leur pays ouvrira pour eux une ère de prospérité jusqu'ici inconnue. Convoyeurs du Çahara, ils auront d'importants transports à effectuer du jour où les marchandises afflueront sur les marchés du désert, tandis qu'à l'heure actuelle et sous la domination turque, les caravanes, abandonnant leur ancien itinéraire, se dirigent vers le Soudan par Maurzonk et Bilma.

La création de nouveaux puits d'eau sera pour eux un bienfait inappréciable.

L'eau est d'une telle importance dans ces régions torrides que les indigènes l'ont appelée « iemna » notre mère.

Le fait de creuser un puits est une action méritoire à leurs yeux et le nom du bienfaiteur se perpétue dans les tribus.

L'existence de nouveaux et nombreux puits, et surtout des puits artésiens, sera le meilleur trait d'union entre Européens et musulmans, car selon le dicton arabe :

« Elli iakhoud oummna hououa babana. »

« Celui qui épouse notre mère devient notre père. »

EUGÈNE CARETTE.

AQUAFORTISTES MODERNES

M. M. ROPS, ARMAND RASSENFOSSE, STORM VAN 'S GRAVESANDE,
BERNARD MANNFELD ET MARIUS BAUER.

Au moment où toute l'Allemagne délire d'enthousiasme pour Klinger, il serait temps, semble-t-il, de consacrer à l'œuvre de Félicien Rops une monographie définitive qui apprit au grand public, à défaut de la vision de l'œuvre qui doit être réservée de par la nature des sujets, ce qu'est ce grand Maître, évidemment dans les arts graphiques l'un des premiers de tous les temps et l'incontestable premier de notre époque (1). A côté de lui Klinger, qui joint la roublardise d'être visible aux yeux de tout le monde à toutes les autres roublardises dont il joue avec la science consommé d'un Brahms, *son paraedre musical*, Klinger existe certes encore, mais diminué d'intérêt dans des proportions si fabuleuses, que l'idée de le comparer à Rops ne viendrait jamais qu'à des écrivains superficiels ou mal informés. Cette monographie de l'œuvre de Rops, je voudrais bien l'essayer à mon tour ; il va sans dire que sa place ne sera point ici, mais ayant à parler de quelques-uns des plus remarquables aquafortistes d'aujourd'hui, il m'eut semblé malséant de le faire sans réserver, même en tête d'un simple article, un immense espace blanc — la *terra incognita* des mappemondes d'il y a quelques siècles — avec la suscription : ici devrait-il être traité de Maître Félicien Rops.

I.

On lui doit non-seulement une série d'œuvres d'une telle valeur artistique qu'elles font rentrer dans la pénombre les meilleures compositions de Klinger, qui a, il faut l'avouer, un talent si non une imagination par bien des côtés analogues à l'imagination et au génie de Rops, mais on lui doit encore des élèves dont quelques-uns se sont spécialisés dans certains genres inexplorés ou tout au moins inattendus, et sont devenus

(1) Comme le fait remarquer notre collaborateur, le talent de M. Rops est apprécié ici au seul point de vue technique, toutes réserves devant être faites quant aux inspirations de l'artiste.

à leur tour des individualités extrêmement marquantes. Je n'en veux citer que deux dans des voies bien différentes : M. Armand Rassenfosse et M. Ch. Storm van 's Gravesande.

Le premier non plus n'est pas analysable ici, au moins pour ce que je connais de ses œuvres. Les mots adéquats aux choses ne sauraient trouver place dans ces pages familiales pas plus que n'y serait admise une eau-forte de M. Rassenfosse si la revue était illustrée. Mais il a beaucoup, beaucoup de talent, et une telle spontanéité. Et à force de serrer de près la vérité, et une si lamentable vérité, il est si moral ! Que de curiosités malsaines ses cruelles eaux-fortes pourraient guérir. De même que le respect de la femme déborde de toutes les œuvres des praeraphaélites, le mépris de la « fille » jaillit implacable de ces gravures aux morsures empoisonnées ne faisant grâce d'aucun indice d'ignominie, marquant les sévices de la luxure sur les corps de la façon dont on fleurdelysait au fer rouge.

II.

Les marines de M. Storm van 's Gravesande réalisent ce tour de force. Elles font les mers et les cours d'eau *ressemblants* ; l'eau qui coule, l'eau qui dort et l'eau que bat la tempête, on sait lorsqu'il les représente où elle coule, pourquoi elle dort, et d'où souffle la tempête. On les reconnaît ; on en peut dire comme de ces portraits de gens qu'on n'a jamais vus et qu'on sait malgré cela criants de ressemblance : je suis absolument sûr que si je rencontrais le modèle je le distinguerais entre mille, tant il doit être immanquablement tel ! Puis il arrive qu'un jour ou l'autre, par hasard, on fasse l'expérience. Et alors l'admiration se surcharge de toute la joie d'avoir prévu juste. — Sans couleur, simplement par ses traits, certains soins et certaines habiletés de tirage, M. Storm van 's Gravesande donne plus que les couleurs et les valeurs de ses paysages fluviaux et maritimes ; il donne même parfois avec son seul dessin la sensation de la qualité particulière que démontrerait l'analyse chimique des eaux dont il aime tant exprimer les insaisissables mobilités, les encore plus intraduisibles immobilités. Son art est si raffiné que, pour en donner la sensation par des mots, on danse tout le temps sur des pointes d'épingles. Les *effets* les plus colorés, les plus violents d'ombre et de couleur, il sait souvent les rendre en une douzaine de *traits*... Un seul trait inexorablement juste chez lui exprime davantage qu'une ombre hasardée chez un autre. Et puis il décrit d'une façon aussi scientifique que sommaire. Tout est raisonné, voulu dans ses pointes sèches ; depuis l'observation primordiale jusqu'à telle roublardise — oh ! très légitime ! artistique elle aussi — de tirage. Cet aquafortiste au nom houleux et démonté comme telle de ses mers, doit avoir parmi ses ancêtres de hardis capitaines à

l'œil aguerrri, de vieux loups de mer sachant louvoyer entre les brisants et les bancs de sable, d'inaffiables pilotes à l'instinct sagace, doctes à démêler l'écheveau embrouillé des chenals et des canaux dans les sables mouvants, les mille bras pas tous navigables des grands fleuves tombés en enfance et mourant dans leurs alluvions comme un homme meurt de ses vices. Il a la vue perçante et l'esprit froid de ceux qui naviguent sans hésitation à travers les écueils et les tempêtes et n'ont peur de rien étant certains de tout. Les heureux hasards sont chez lui chose prévue et escomptée avec la présence d'esprit qui fait servir ces heureux hasards jusque par les accidents. Quel art que celui qui donne, de toute évidence, la sensation, en quelques égratignures à la pointe sèche, que l'eau de la vague battant avec une si belle fureur, une si belle obstination de bélier tête baissée les estacades de Flessingue, n'a pas la même densité et la même température que l'eau dormant dans les vases poissonneuses des lagunes vénitiennes, que l'eau salie et croupissant dans les ports, les canaux et les bassins fermés de Dordrecht, ou que l'eau du Waal ou du Rhin en plein courant. Selon qu'elle sera limpide ou savonneuse, on la verra d'une façon toute différente dormir, courir, bouillonner, se rider, se franger, se lamer, se moirer et même refléter. Et c'est cela justement qu'excelle à exprimer M. Storm van 's Gravesande.

J'ai pu contrôler cet artiste dans une seule circonstance, dans quelques-uns de ses travaux de Venise. De ce jour-là mon admiration pour son art devint une sorte de fanatisme. Pour décrire ses planches je vais me servir presque exclusivement de mots qui impliquent la couleur et c'est le plus bel éloge que j'en puisse faire ; car colorer, alors qu'on se sert uniquement de noir sur du blanc, et d'après nature, au point de rendre sensibles les plus subtils effets de clair-obscur non pas, mais de coloration, de finesse et de velouté *dans la nuance*, c'est là le triomphe. C'est ce qu'on peut appeler de l'idéalisme par transposition, le dessin étant au fond pour les natures fines et délicates incomparablement plus distingué que la couleur ; quand il est bon c'est-à-dire œuvre de grands artistes, il donne de la spiritualité aux objets représentés, tout comme en sculpture le marbre enlève au corps ses vulgarités. Mais pour cela faut-il interpréter, non point un objet mais la poésie de cet objet, et réduire, ne faudrait-il pas dire grandir, selon la formule sacrée, le paysage à être surtout un état d'âme ?

Chez M. Storm l'état d'âme y est toujours. Cela saute aux yeux. Aussi voudrais-je insister sur la perfection de ce métier incomparable qui lui permet d'appliquer ses états d'âmes à des ... états d'eau.

Midi, ou à peu près. En somme, plein midi méridional. L'heure de feu où la lagune assoupie reluit et reverbère le ciel comme une plaque de fer blanc. Là-bas sur la *piazza* les dalles brûlent et les pigeons eux-mêmes somnoient abrutis de soleil. Ici en rase lagune, c'est une torpeur d'été

sèche et salée, le paroxysme de la brûlante évaporation forte, âpre, d'un éclat insoutenable et sans mollesse, qui recule tous les horizons et fait des îles lointaines comme un mirage fluide flottant on ne sait si c'est dans le ciel ou sur la mer. Au ciel, un gros nuage estival bombé devant le soleil, il est tout imbu de clarté, tout fulgurant de rayons, globe de vapeurs et de concentration lumineuse aveuglant, crachant de toutes parts les rayons sur l'eau morte épuisée, qui blanchie en conflit de lumière avec le ciel, lui renvoyant sa totale étreinte de rayons, toute recueillie et fervente à son cuisant travail d'évaporation. Au large, lentement, comme torrifié lui même, papote dans le chenal un petit bateau à vapeur qui sue sang et eau entre Malamocco ou Chioggia et le quai des Esclavons, et donne cependant l'impression d'une lutte courageuse, mais étouffante, vapeur contre chaleur, sous une lumière implacablement loyale. Outre ce point noir, l'eau forte ne se compose que de l'horizon, des nuages blancs, de la mer, et des reflets pas même, des miroitements d'îles flottantes qu'on croit deviner plus qu'on ne les voit, le tout indiqué non pas, mais réellement exprimé *blanc sur blanc*, grâce au subterfuge vertigineux de sûreté de quelques traits légers, très sobres, juste ce qu'il faut pour tout suggérer sans même le montrer. Et cela éblouit et fatigue la vue, et cela fait s'éponger le front au spectateur, tant cela dégage de torpeur en face de la cuisson.

Matin d'une journée de sirocco grise, encore dans la lagune, en vue de Chioggia flottant au ras de l'eau, ses maisons carrées et caduques serrées en quelques masses distendues comme de l'écume flottante entre ses trois clochers également carrés et ses églises trappues... Le sujet, de nouveau, c'est l'eau, *toute l'eau*, cette eau qui n'a pas de menus petits caractères particuliers par où l'on puisse l'analyser et dont le groupement aide à en saisir l'aspect général, mais dont l'aspect général même *n'est qu'un détail* excessivement ténu, immensément élastique, épandu jusqu'à l'infini. Et c'est ce qui le rend à peu près impossible à saisir, c'est que cet unique informe et infini détail dont on ne voit ni le commencement ni la fin, on le perçoit la majeure partie du temps sans se rendre compte où en git l'essence, de quoi en est faite la substance grossie, diluée jusqu'à l'immense, et qu'il est devenu, ce détail à saisir, comme un morceau de sucre qui aurait fondu dans la mer, qu'il consiste désormais en quelque chose qui serait presque pour les yeux un goût comme pour la bouche. Eh bien ! cet insaisissable est absolument sensible dans cette gravure là. Voici comment. Au milieu de l'épreuve imprimée en roussâtre, il y a une savante, souple et dégradée réserve, blanche, opaque, laiteuse, presque oléagineuse, lourde de toute l'épaisseur blanche de l'eau comme savoneuse, à fond de glaise des lagunes, cette saumure au bain-marie où mijotent les alluvions séculaires du Pô et de l'Adige, où dorment, dans le limon, des Alpes entières détruites morceau après morceau, pulvérisées

Pierre après pierre. Et c'est cela la merveille, cela le chef-d'œuvre, cela que presque personne ne comprend chez Storm van's Gravesande et cela qui ne se saurait payer assez à prix d'or. C'est une nuance si l'on veut, mais à cette nuance, *seul* il atteint. Il fait un tableau non pas avec une atmosphère et des couleurs comme Turner, mais sans couleurs avec tout simplement l'informe impression d'assoupissement dans de la chaleur sous nue, l'asphyxie dans la diffusion grise où, semble-t-il, pas un oiseau ne trouverait la force d'un battement d'aile, la force d'enfler sa gorge pour roucouler. La précédente eau-forte flamboyait, criait de clarté franche, sèche. C'était la victoire d'Apollon radieux, un bouclier de nuages au bras, criblant dru de ses flèches la mer muette ; ici c'est l'étouffement sous les mille mousselines grises des brumes matinales tièdes qui, tout à l'heure, chauffées à blanc vont presser, comprimer sous elles l'atmosphère, et rendre écrasante, intolérable la journée. Ce soir il y aura des rixes sur les quais et sous les arcades de Chioggia...

Dans le cas particulier cela vaut toutes les peintures vénitienes modernes, ces *dessins d'enveloppes atmosphériques*. Ludwig Dill et Edmond de Pury certes ne font pas mieux.

Les eaux-fortes de Hollande et d'Allemagne, dont je n'ai pas pu vérifier l'exactitude, ne sont pas moins *ressemblantes* et surtout pas moins remarquables. C'est d'elles que je peux dire ainsi que de certains portraits dont j'ignore le modèle : je ne m'y tromperais pas si jamais ce site et cet effet se présentaient à mes yeux, tant cela doit être ainsi... Le balancement rythmique, voile lourde de vent, banderolle claquante, d'une multitude de barques de pêche, essorant à travers les flots longs, leur danse verticale sur la houle comme piaffant sur place, leur retour à la queue leu leu groupé en raccourci dans l'or d'un crépuscule estival, les bruyants après-midi de la vie des ports et des bassins de radoubage fermés par les ponts volants, hérissés de mats, bordés de grues becs plongeant dans les entrailles commerciales des navires, les docks et les hangars affairés, les chantiers actifs et fumeux, le pataugeage essoufflé des petits caboteurs et des remorqueurs dans l'écheveau des bras du fleuve qui sont presque déjà la mer, les rives mornes et plates des estuaires trop larges, les pieds morts, paralysés des fleuves décrépits, les pilotis ébranlés par la marée, les ressacs écumeux contre les jetées rongées de mollusques, l'assaut des estacades frémissantes par la mer en coup de vent, les furies de la bourrasque labourant les eaux comme le soc des charrues sillonne la glèbe, toutes les variétés de vague depuis les délicates petites houles fraîchissantes jusqu'aux tempétueuses luttes des conques et des vallées liquides, depuis les flux et les reflux monotones et berceurs jusqu'aux soulèvements de montagnes galopantes, de trombes aspirant le ciel ; puis des spectacles plus tranquilles, plus humains : la confiance des steamers tranquilles et gagnant le large dans

le plein jour serein, la majesté de leur fonctionnement presque administratif, institution d'État, rouage social, l'illumination des bateaux à vapeur au repos dans la nuit tombée, à l'ancre derrière les môles protecteurs, les services nocturnes des mouches de service le long des escales fluviales, l'air vainqueur et battant neuf des barques renflouées, tout cela Storm van's Gravesande l'a dit mieux que personne en surajoutant à la vie de l'eau, du commerce et de la navigation, la vie autrement insaisissable du ciel orageux ou rieur et les protéens et fugaces colin-maillards de ses reflets. Aurores, midis et crépuscules, stratus en déblâcle, cumulus en croissance et en excroissance, toutes les variétés de nuages, les diverses étapes de la nuit qui tombe et les lents acheminements du soleil au zénith, il a observé tout cela avec une justesse de coup d'œil, une mémoire impeccables, et l'a traduit avec un art d'une maîtrise et d'une sobriété consommées. D'autres, on les admire beaucoup qui traduisent des formes et la vie de ces formes en quelques traits... Lui, c'est l'atmosphère, l'eau, la lumière, les ténèbres, les reflets, tout ce qui est ambiant, fluide, liquide, vague, indécis, tout ce qui court, tout ce qui fuit, qui échappe, se déforme, l'éternel transitoire qu'il parvient à rendre par ce qui leur est le plus contraire, par ce qui est le plus sec, le plus précis, le plus déterminé : quelques traits d'encre grasse, quelques incisions dans une plaque de cuivre mordues par un corrosif ou laissées dans toute leur sécheresse primitive.

Aventuré à l'intérieur des terres, Storm van's Gravesande n'a cependant pas la démarche écarquillée et gauche du marin étonné de sentir sous ses pieds le plancher des vaches. Il pourrait être et il est un poète des grandes plaines et des lointains horizons solides, comme nous l'avons vu naguère notateur minutieux des mirages de la mer et des fleuves. Quand il retrace la silhouette enténébrée de Cologne violette et tourbeuse comme noyée dans l'haleine de ses marchands, dans les émanations de son commerce, la fumée de ses gares, sur un fond d'incendie silencieux, et se mirant noire semée d'écaillures fauves dans son large fleuve olapoteux, il donne nerveusement sur une surface grande comme les deux mains la synthèse rapide et l'effet serein diamétralement opposés à la consciencieuse, complète et patiente analyse et à l'effet tourmenté, agité et multiple de la grand eau-forte in-folio de Mannfeld. Son *Clèves* est un rêve crépusculaire encore plus poétique, si calme, d'une si grandiose mélancolie, et si bien allemand.... Son *Retour de pêche* au pied des falaises normandes, presque sinistre, tragique tout à fait avec les baïonnettes des gabelous en vigie sur la jetée, nous le prouve conscient des drames journaliers de l'existence, révélés par une seule attitude, un seul geste, un fortuit hasard de ligne, de couleur, ou d'expression, et qui ne cessent de passer sous nos yeux sans que beaucoup d'entre nous y aient même jamais pris garde.

Il y aurait longuement à s'extasier à propos de questions de métier, de réussites spéciales, d'habitudes toutes personnelles, d'effets neufs obtenus par l'impression qui chez Storm van 's Gravesande est aussi artiste que la gravure. Mais détailler plus ici et aujourd'hui ne m'est guère possible, voici que mon vieil et fondamental amour pour l'orient me reprend et m'emporte et me campe de force devant les grandes eaux-fortes de M. Marius Bauer. Mais auparavant, opposons le *Cologne* de Mannfeld à celui de M. Storm van 's Gravesande.

III.

C'est ici même que j'ai développé, pour la première fois, combien M. Mannfeld excelle à saisir de chaque ville l'aspect monumental le plus imposant, le paysage type de la cité, le grand aspect général et essentiel, le point de vue le plus caractéristique. J'ai dit qu'il élit son motif si bien qu'on pourrait le croire composé, qu'il sait toujours découvrir pour le voir un endroit d'où l'on puisse constater: un peintre n'aurait pas disposé autrement ses lignes. Chacune de ses eaux-fortes épuise une cité en un seul aspect. J'ai raconté que sa *Schillerplatz* était la synthèse du Berlin du Grand Frédéric, son *Dresde* de la capitale du rococo et du baroque, son *Albrechtsberg* à Meissen de la petite ville de province septentrionale; qu'il a même su faire plus: être par exemple l'un des meilleurs historiens de Bismarck par une simple vue de *Friedrichsruhe*. Mais c'est tout récemment qu'il s'est attaqué à Cologne et à Francfort et à réussi dans ces deux grandes feuilles à être tout aussi complet et profond.

Il donne à son *Cologne* pour avant-plan toute la vie tumultueuse du Rhin houleux, qui somnolait si bien chez M. Storm, et la géante silhouette, presque aérienne, noyée de brume, comme Wotan dans la tempête, de la cathédrale, Wotan d'entre les cathédrales, apparaît à l'arrière plan dans le rêve et le passé séparée des quais et du port où bouillonne et grouille et fume la vie commerciale et industrielle, par tout le fouillis des masures médiévales, blessées de démolitions, cicatrises de bâtiments neufs. Et il fait planer, on ne peut mieux, sur toute cette fièvre moderne la grande ombre du passé. Il y a tout dans cette eau-forte depuis Charlemagne et les Trois Rois jusqu'aux chalands, aux caboteurs chargés de marchandises, aux débarcadères peuplés de portefaix, aux grues chargeant les lourdes barques, à un bout de pont de fer trépidant sous le passage du train. Cela vit et cela grouille dans toute la fièvre fumeuse et ferrugineuse du présent, tandis qu'au contraire, dans l'eau-forte de M. Storm van 's Gravesande, Cologne semblait se recueillir et examiner sa conscience dans une vision de son passé, belle, poétique

et harmonieuse comme un rêve de bonheur qui n'est pas sans vraisemblance de réalisation.

La vue de Francfort que M. Mannfeld a prise également du fleuve est moins tumultueuse et grouillante, mais non moins suggestive ; c'est davantage la ville de province allemande, la ville de Goethe, de la Diète et du Couronnement que Mannfeld a voulu exprimer que celle de l'électricité, des grosses opérations de la banque et de la bourse, des chemins de fer et des gares colossales. La tour de la Cathédrale, d'aspect intermédiaire entre le clocher et le beffroi avec son sommet arrondi en forme de dôme, de dôme ciselé, domine aussi toute la composition reflétée dans le Mein, mais elle n'a pas, comme tout à l'heure la cathédrale de Cologne dans la fumée, l'air de s'éloigner et de se détourner de l'exubérante vie fluviale : au contraire elle semble ne pas se désintéresser de la vie des habitants actuels, et continuer à se complaire dans son vieux Francfort et à lui sourire, de ce poétique sourire voilé des vieilles qui ont vu beaucoup d'événements et qui se sont convaincues que toute la morale et le sens de la vie tiennent dans le seul mot : aimer. Au reste le Mein apparaît moins profané, moins souillé de l'huile et du charbon des pyroscaphes que le Rhin : quelques canotiers y glissent comme des flèches et des lents remous y évoluent à fleur d'eau avec une lenteur et une bonhomie toutes germaniques.

IV.

Marius Bauer, lui, ne procède pas de Rops, mais de Rembrandt. Rembrandt voyait Java à Amsterdam et l'Ancien Testament dans un ghetto ; Marius Bauer a ramené Constantinople et l'Égypte, les mosquées, les sérails, les *Mille et une nuits* en Hollande ; il a, après Villiers de l'Isle-Adam, réinventé l'Inde depuis la Haye ; son illustration épique et in-folio de *L'Akadysséril* de Villiers ne saurait être surpassée par rien, sinon par son éminente illustration minuscule d'une réédition du petit conte populaire roumain que j'avais traduit et publié en français, dans une édition tirée à cent exemplaires, avec enluminure d'André des Gâchons : *la Jeunesse inaltérable et la vie éternelle*. Son art est félin, fauve, il égratigne le cuivre, il a des cruautés et des traîtrises de chat jouant avec une souris, des rages de tigre balafant à coups de griffes... et avec cela de tout petits détails imprévus très surprenants ; c'est dans une réserve blanche comme une verrue qui aurait quelques poils, ou bien un cil isolé chu sur le papier, des paquets de cheveux arrachés d'un peigne, ou bien tout autre griffonage subit, presque frénétique, comme éclaboussé là par suite d'un mouvement ataxique. Cela a tout le désordre, le grouillis, la désinvolture des foules et des villes orientales. Chaque eau-forte est un petit monde de traits compliqués comme le

labyrinthe des bazars musulmans... Il a des surfaces claires qu'il laisse vides d'ornements et des ombres où tout se précise sous les tailles fiévreuses avec une patience rassise, comme si deux artistes tout à fait différents avaient fait cet impossible miracle de superposer leur travail contradictoire ensemble au même endroit. Il a la passion des fouillis arabes, gothiques, hindous ; les pagodes et les cathédrales, les alhambras et les mosquées, il les interprète d'une manière qui est pourtant la négation de l'art décoratif, puisque c'est la liberté dévergondée, le pittoresque le plus débridé, la désinvolture la plus embrouillée dont il soit exemple... Des phrases de Villiers de l'Isle-Adam semblent faites exprès pour chaper de leurs dalmatiques de mots gemmés ses évocations des foules et des édifices orientaux : on revoit Bénarès « violette, au » fond des brumes d'or, un soir des vieux âges ; alors que la mort de » l'astre Sourya, phénix du monde, arrachait des myriades de pierreries » aux dômes de Bénarès.

» Sur les hauteurs, à l'est occidental, de longues forêts de palmiers- » palmyres mouvaient leurs bleuissements dorés de leurs ombrages sur » les vallées du Habad : — à leurs versants opposés s'alternaient, dans » les flammes du crépuscule, de mystiques palais séparés par des » étendues de roses, aux corolles par milliers ondulantes sous l'étouff- » fante brise. Là, dans ces jardins, s'élançaient des fontaines dont les » jets retombaient en gouttes d'une neige couleur de feu. »

Un seul membre de phrase de Villiers parfois même suffit à évoquer une eau-forte chez Marius Bauer, telles : « L'eau radieuse dormait sous » les quais sacrés. » — « La multitude emplissait d'une allégresse grave » les rues. » — « On distribuerait au peuple le butin d'Éléphanta. » — » Et le terrain résonnait sourdement sous ces approches. » — « La » Souveraine du Ilabad entre dans Bénarès. »... Il faudrait décrire tout cela, décrire le saint Julien l'hospitalier, les rues du Caire...

Et voici que partout dans l'œuvre de Bauer les architectures donnent le vertige, elles fléchissent sur leur base, les minarets dansent, les flèches gothiques s'envolent, les murailles ont des ventres, les tours des lézardes ; tout le délabrement oriental rit en crevasses sur leurs façades de vieilles ridées couvertes de lourdes orfèvreries, un tremblement de terre perpétuel semble les faire osciller, et ce tremblement de terre figé sur le papier, évoque irrésistiblement en moi le souvenir de ces marches turques entendues par les musiques militaires osmanlies à Salonique, de ces rythmes auxquels on ne sait vraiment quelle métrique appliquer, aucunes mesures employées dans notre musique occidentale ne pouvant les carrelor logiquement, eux qui semblent toujours vous laisser un pied en l'air, qui finissent même par vous donner des angoisses au cœur, en fausser les battements, et rendre même la respiration pénible... une musique qui doit déchaîner le fanatisme comme une folie de se détendre

les nerfs. Beaucoup des stupéfiantes eaux-fortes de Marius Bauer semblent tracées comme sous l'empire de cette musique. Que nous voilà donc loin de la sobriété et du bon sens abrégiateurs et amples et synthétiques de Storm van 's Gravesande, de la carrure solide et soigneuse de Mannfeld, de l'admirable anatomie perverse et de l'imagination raisonneuse et comme casuistique de Rops, mais c'est en son genre aussi beau... Essayez de saisir un être écorché ; la façon dont il se débattrait épileptisé dans votre étreinte le mettant en feu et en sang, et dans cet état convulsif la façon dont il poinçonnerait et grifferait autour de lui des plaques de métal brûlantes, hurlant et écumant de douleur, à cela aussi je pense devant certaines eaux-fortes de Marius Bauer, et voilà pourquoi il faut les mettre absolument à part de tout ce qui a été fait dans cet art jusqu'ici. Il unit la patience, la profondeur de pensée du Hollandais à l'exaspération frénétique et crispée du derviche tourneur et de l'Aissaouah dont il arrive au délire héroïque. Puis l'accès passé, la crise de travail traversée, il regarde avec froideur son œuvre, l'étudie, la reprend régulièrement jusqu'à ce qu'il s'hystérise de nouveau la main et l'imagination en un crescendo et un fortissimo de fébrilité...

Je ne sais rien de la manière de travailler de Marius Bauer et je puis me tromper du tout au tout ; mais ses eaux-fortes donnant l'idée de *cela*, exprimer cela sera peut-être le plus sûr moyen de donner l'idée de ses eaux-fortes.

WILLIAM RITTER.

Vienne, Février 1896.

LETTRE DE PARIS

24 mars 1896.

De qui parler, sinon de lui ? Nulle gloire n'égala la sienne ! Proscrit, exilé pendant un quart de siècle, passé presque à l'état de légende dans l'esprit des enfants à qui, tous les ans, on racontait ses grandeurs passées avec des tremblements de tristesse dans la voix, il a repris enfin possession de sa bonne ville de Paris ! Plus heureux que Napoléon qui n'y revint qu'en cendres, il put contempler de ses grands yeux tranquilles toute une population se pressant sur son passage avec des applaudissements et des hurrahs ! Son cortège, tout ce que nous avons de mieux dans notre grand magasin de détroques historiques : les grognards du premier Empire, les soldats de la République, les mousquetaires de l'ancien temps, les licteurs de Rome, les médecins et les soubrettes de Molière et jusqu'au cardinal de Richelieu. Afin de lui faciliter le triomphe, le ciel se mit de la partie et lui versa généreusement une des plus agréables températures que nous ayons connues pendant les hivers parisiens.

Tenez, le voilà qui s'avance avec un appareil de grand enterrement de gala, ce qui est, ici, la suprême courtoisie de la police : premier cordon de sergents de ville, cinquante mètres d'intervalle où déambulent gravement les officiers de paix et inspecteurs ; deuxième cordon de sergents de ville, coude à coude faisant sur la chaussée l'office d'un piston foulant. Sur leurs talons, un peloton de la garde municipale, et en avant le cortège ! Des chars curieux et scintillant de dorures. Un, surtout, qui est une trouvaille — à condition qu'on ne le voie pas de trop près — celui des femmes-fleurs, immense corbeille de camélias qui montrent, dans leur corolle épanouie, des femmes un peu passées. Ça et là, des accessoires qui sont l'image de la vie : de grands dindons qui déambulent gauchement, des petits cochons qui esquissent un bain purificateur, des têtes de veau

qui marchent... Car, au fait, c'est pendant les jours gras que ceci se passait, j'ai peut-être oublié de vous le dire. Mais la chose est si considérable qu'il fallait la signaler, même à la veille du Pâques !... Enfin, après cette débauche de perruques, de fausses barbes, de casques en papier doré et de toges en lustrine, il arrivait lui, l'oublié, lui, le revenant, lui, le triomphateur, lui, lui — le Bœuf gras.

Et l'impression qu'il produisit fut si grande qu'on croirait qu'elle règne encore. Nous continuons à patauger en pleine carnavalcade ! Nous n'avons que l'embarras du choix.

Vous n'ignorez pas le grand assaut qui s'est livré entre la Chambre et le Sénat, à propos des affaires des Chemins de fer du Sud. L'ineffable ministre de la justice dont nous jouissons, M. Ricard, trouvant qu'un juge d'instruction se refusait à faire de l'instruction buissonnière, le remplaça carrément par un autre qui devait aller infiniment plus vite en besogne. Or, voilà des semaines que ce dernier a pris possession de son cabinet... et on n'en parle plus !

Mais on parle longtemps, et on en parlera encore, de la façon dont M. Ricard « inspire » la magistrature. Les discours se croisaient d'une tribune à l'autre avec des étincelles amusantes. Le ministre faisait pleine eau de très réjouissante manière, et M. Bourgeois, le chef du ministère, plongeait avec courage pour le ramener d'une main puissante. Le fait est que M. Bourgeois a fait preuve d'une souplesse et d'un « estomac » peu communs ! Un jour, le ministère est en minorité au Sénat. Le ministère boude et ne s'en va pas. La Chambre lui redonne une majorité. Le Sénat lui allonge incontinent une magistrale paire de gifles. Ici l'affaire se corse. Est-ce que la Chambre va décidément abandonner un ministère vraiment trop accommodant avec la vérité ? Les modérés se reprennent, ceux qui avaient commis cette lourde faute de laisser vivre le gouvernement à ses débuts — parce qu'ils l'avaient à leur discrétion et qu'ils le renverseraient quand et comme ils voudraient ! Cette fois, ayant combiné sérieusement leur attaque, ils paraissent devoir aboutir, lorsque M. Ribot surgit à la tribune, contredit tout ce qu'ils viennent de dire... et sauve le cabinet ! Pourquoi ? on ne l'a jamais compris. Certains disent que M. Ribot, ne se trouvant pas encore possible comme futur président du conseil, préfère sauver M. Bourgeois que de voir un autre modéré que lui à sa place !...

Et le Sénat ? Le Sénat qui ne peut arriver à chasser ce ministère-crampon, le Sénat... vous devinez bien ce qu'il fait... il *pro-tes-te*, et passe à l'ordre du jour !

Vite, vite, M. Bourgeois part en voyage, se faisant accompagner du Président de la République, ou plutôt l'accompagnant, d'après les feuilles officielles. Et ce fut une jolie fête ! A bas le Sénat ! Vive le ministère ! Telles sont les acclamations dont on salue M. Félix Faure. La Franc-maçonnerie est reçue de plus en plus officiellement par le Président. Certaine délégation lui offre même les ustensiles de l'institution. Je me demande ce que ferait M. Faure, s'il prenait fantaisie à un évêque de lui offrir un chapelet ou un scapulaire ? Le fait est que, courtois jusqu'ici, M. Faure s'est permis, au cours de son voyage dans le Midi, une incartade qui n'augmentera pas son prestige, vis-à-vis d'un chanoine, rédacteur d'une semaine religieuse, qui prenait des notes sur sa réponse à l'évêque : « quand vous aurez fini d'écrire, aurait dit le Président d'un ton rogue, je commencerai de parler ! » Et le trait n'a pas été démenti. Vraiment, M. Faure aurait mieux fait de garder sa mauvaise humeur pour ceux qui arboraient devant lui des drapeaux tricolores cravatés de rouge.

Le plus amusant, c'est que ce président-captif, (car il est mené en laisse par les radicaux) n'a pas entendu crier : A bas le Sénat ! pendant son voyage ! Il l'a affirmé lui-même aux lauréats d'un concours d'agriculture ! Le pauvre homme, le voilà sourd !

Après cela, nous avons eu le procès du maître-verrier Rességuier contre M. Jaurès et ses journaux. M. Rességuier demandait de très gros dommages au député socialiste pour le préjudice causé à son industrie par la grève de Carmaux. Le procès fut retentissant. Le réquisitoire du procureur général accabla les meneurs, députés et journalistes. Peu de jours avant, avait paru une brochure du premier président de la cour d'appel de Toulouse où avait lieu le jugement, qui concluait en faveur de M. Rességuier. Subitement le président du tribunal tombe malade le jour du prononcé de l'arrêt ! Et pendant quinze à vingt jours, l'un ou l'autre membre du tribunal était malade à son tour. C'était absolument stupéfiant ! Enfin, les voilà tous rétablis, après un voyage du procureur à Paris, — voilà une médication fin de siècle ! — et le jugement est enfin prononcé contze

M. Ressayier. Bien entendu l'affaire va aller en appel et, s'il le faut, en cassation. Elle est très intéressante et instructive — oh, combien !...

Ce n'est pas tout. Nous avons encore une autre affaire ! Dame, on ne se repose pas à Paris ! Il paraît que ce pauvre Max Lebaudy qui est mort, comme l'on sait, à Amélie-les-Bains, et qui a emporté dans la tombe le portrait de sa maîtresse, qu'un de ses frères avait glissé pieusement sous son dólman au dernier moment ! (Cela, non plus, n'a pas été démenti)... Donc, il paraît que Max Lebaudy a été la proie d'une bande de maîtres-chanteurs qui, présentement, viennent de passer sur les bancs de la correctionnelle. Ce serait, pour les journaux, un moment unique pour faire des économies : ils n'auraient plus besoin de publier de feuilletons, la chronique des tribunaux y est infiniment supérieure à toutes les imaginations de Gaboriau et consorts. Et c'est du vécu, du document !...

Ce pauvre millionnaire, qui est mort d'être trop riche, avait bien recommandé qu'on le laissât tranquilles au moins après sa mort. On ne lui a pas même accordé cela ! Et peut-être bien qu'il savait mieux que d'autres ce qu'avait à perdre sa mémoire à une discussion publique. Car enfin, on l'a fortement houspillé, ce petit tringlot, c'est malheureusement trop vrai ; mais là, franchement, il y a des moments où il n'est pas intéressant, intéressant, le pauvre petit... ah ! non ! Mais nous n'avons pas encore le jugement au moment où j'écris. Et pourquoi ?... Je vous le donne en cent, et sans y mettre de malice, parce qu'enfin les débats furent très bien menés et très fatigants, mais c'est la coïncidence qui est amusante. Pourquoi ?... parce que le président du tribunal est malade !...

Vous croyez que c'est fini ! Comme vous êtes naïfs ! Nous commençons, à grand orchestre, le prestigieux, prodigieux, étonnant, ébouriffant, stupéfiant, procès Dupas-Arton... Vous n'y êtes pas ? Vous souvenez-vous qu'il y a trois ans, parut une brochure : *Pourquoi on n'a pas arrêté Arton ?* Tout le monde fut convaincu qu'elle était véridique, car on n'en poursuivit pas l'auteur. M. Dupas, qui l'avait écrite, y racontait comment le gouvernement l'avait chargé de négocier avec Arton la remise de certains papiers, résidus panamiques, qu'il y avait, paraît-il, intérêt à ne pas laisser courir le monde. Or, officiellement, le gouvernement d'alors jurait avec éloquence qu'il faisait tous ses efforts pour

arrêter l'inarrêtable Arton. M. Dupas, mandataire spécial, déclarait que ces belles tirades étaient pure comédie. Et que jamais, on ne lui avait dit d'arrêter le financier avec qui, touchante idylle, il s'était fait photographeur donnant à manger aux pigeons de St Marc, à Venise !

Et voici que M. Dupas est enfin poursuivi, qu'Arton est enfin extradé, et que la danse commence. M. Ribot qui succède à M. Loubet à la présidence du conseil, l'a jeté cavalièrement par dessus bord, à l'audience d'hier, avec une désinvolture pleine de crânerie... C'était presque une consolation de voir M. Ribot redevenir crâne ! Bien entendu, M. Ribot a ordonné d'arrêter le fugitif, et je le crois volontiers. Mais M. Loubet, lui, a négocié, a tripatouillé. Or, M. Loubet étant, depuis peu, président du Sénat, ne peut constitutionnellement venir déposer à la barre. Quel dommage ! C'eût été infiniment curieux !

Qui sait à quelles découvertes nous allons assister ! Vous les saurez avant ma prochaine lettre... En attendant que l'affaire soit vidée... et que, sans doute, le président fasse une petite cure avant de prononcer le jugement, on peut dire que ce qui arrive est fâcheux pour M. Loubet, et non moins fâcheux pour le Sénat qui l'a mis naguère à sa tête... Si je risquais une prophétie?... Allons, je me lance. Mais je vous garantis que je n'ai pas de tarots, pas de hibou, et pas de crocodile empaillé. Eh bien ! ce qui ne serait pas impossible, c'est que 1° M. Loubet, trop démonétisé par l'affaire Arton, fût obligé de quitter la présidence du Sénat ; 2° que M. Ribot, au contraire, ayant repris un bain d'intégrité, et ayant fait assez de risettes aux radicaux pour qu'il lui soit beaucoup pardonné, devienne gouverneur général de la Banque de France ; enfin 3° que le gouverneur actuel, M. Magnin, devienne président du Sénat.

Ceci n'est pas impossible. Est-ce probable ? Nous verrons.

Je ne sais si j'ai bien tout dit sur la vie de dame Thémis. On peut en oublier, avec cette pléthore ! Et c'est déjà, me semble-t-il, un joli bouquet, pour un temps de carême ! Il est certain qu'avec nos mœurs actuelles c'est une concurrence énorme, que les audiences font aux sermons. Et pourtant nos églises ont leurs habituels prédicateurs qui s'efforcent — dure affaire ! — de nous enlever un moment aux enlissements quotidiens !

A propos de prédicateurs, on va reprendre une idée déjà

expérimentée à la Gaité par M. Dupont-Vernon. Le très distingué professeur de diction de nos principaux établissements catholiques lisait, sur un discret accompagnement d'orgue, les discours de Bossuet. C'était, dit-on, fort beau. Demain, ce sera Mounet-Sully qui *dira*, à la Bodinière, les sermons du grand orateur. J'aime beaucoup Mounet-Sully. Est-ce pour cela que j'ai peur? Je crains que ce ne soit *trop* beau. Et j'imagine que Bossuet devait être très ample, mais très simple... Après tout, pourquoi Mounet-Sully ne garderait-il pas précisément ces qualités! Je le souhaite vivement pour tout le monde. Car l'essai est gros de conséquence.

Une série de conférences qui gardent leur irrésistible attrait sur l'aristocratique auditoire qu'elles réunissent, sont celles que M. Victor du Bled fournit à la salle de la rue des Mathurins. Avec son érudition pleine d'agrément, il étudie cette année la société d'après les prédicateurs, la cour sous Henri IV et Louis XIV, Richelieu, Mademoiselle de Scudéry, la Grande Mademoiselle et leurs intimes, les sciences occultes dans la société et enfin l'Académie française au xvii^e siècle.

Je n'ai pu assister qu'à la conférence de début, sur les prédicateurs avant Bossuet, et je n'ai pas perdu mon temps, je vous l'assure! Ah! ils allaient bien les prédicateurs de cette époque. L'un d'entre eux voyant arriver la reine Anne d'Autriche, au lieu de recommencer son discours suivant l'usage, lui décoche ce madrigal : « Soyez la bienvenue, Madame, nous n'en ferons pas plus grand pot-au-feu pour autant! » Un autre, protestant contre la tenue morale de certaines femmes, en désigne une au fond de l'église : « Tenez, là-bas! dit-il, vous ne l'apercevez pas, je vais lui lancer mon mouchoir pour que vous la voyiez bien. » Aussitôt, toutes les femmes de s'incliner en même temps, de peur de recevoir l'envoi du Révérend Père! Vous voyez quel effet il pût tirer de ce *meâ culpa* universel!

Mais l'un des plus drôles est celui qui, prêchant sur l'Annonciation, débute ainsi : « Il y a promesse de mariage entre très haut et très puissant seigneur, Monseigneur le Saint-Esprit et très haute et puissante dame, Madame Marie de Lévi. Que ceux qui connaîtraient à cette union quelque empêchement le disent tout de suite et sans embarras. » Personne ne dit mot, comme il est naturel! L'orateur reprend : « Puisque personne n'élève

la voix, c'est moi qui vais protester au nom de la raison, de la chair et du démon. Ce seront les trois points de ce sermon que je place sous la protection de l'auguste fiancée : *Ave Maria!* » Quand je vous disais que M. du Bled est un érudit aimable!

C'est dans la même salle qu'un conférencier non moins infatigable, M. Charles Fuster parle tous les quinze jours sur la *Poésie et les Poètes* au XIX^e siècle. Ses causeries sont accompagnées de chants ou de morceaux de diction qui y ajoutent un attrait de plus. Elles sont très recherchées par les jeunes filles que la variété séduit, et l'on sait que, dans ce public très aimable et très spécial, M. Fuster s'est taillé un large domaine où il règne très agréablement.

Il serait injuste d'oublier l'Académie parmi les attractions de la saison. Elle avait une occasion de faire chambrée d'élite avec la réception de M. Jules Lemaitre; elle n'y a pas manqué. Pourtant, M. Jules Lemaitre avait à parler de M. Victor Duruy et il annonçait à tout venant qu'il allait faire un discours « sérieux ». Il tint parole, mais vous pensez bien que ce fut avec cet agrément, cette habileté suprême qui le caractérisent. L'on devrait bien agrandir la coupole pour des séances pareilles. On y étouffait littéralement, et M. Lemaitre, qui est un dilettante a dû jouir comme il convenait, de distiller devant un semblable auditoire, son esprit de race, ses trouvailles de style et de pensée.

Son discours fut donc, suivant la parole donnée, sérieusement composé et admirablement dit. Il sut y éviter les écueils auxquels d'autres, moins habiles, auraient pu se heurter. Avec quelle grâce légère, parle-t-il, par exemple, des résultats de quelques-unes des réformes qui tenaient le plus au cœur de M. Duruy! Jamais l'art de la prétérition ne fut plus légèrement manié. Et quelles délicieuses lignes consacrées à Napoléon III « l'homme aux yeux troubles et aux pensées vagues! » Pourtant il est bien resté lui-même, et les courtes réflexions entre parenthèses ne manquaient pas. Je ne jurerais pas même qu'il n'ait voulu prouver que, lui aussi, quoique critique subjectif, il sait faire des phrases longues, solennelles, tout comme un critique objectif entré avant lui dans le Compagnie, M. Brunetière pour ne pas le nommer.

C'est M. Gréard qui répondit à M. Jules Lemaitre, et quel regret que sa voix fût trop faible! Son discours est un des

jolis morceaux de la critique contemporaine. Il a dit et répété au récipiendaire qu'il espérait, avec l'Académie, pour l'avenir, encore plus de talent et de sérieux de l'ondoyant feuilletoniste des *Débats*. M. Gréard ne demande qu'une chose à M. Lemaître : c'est de pouvoir l'admirer encore davantage.

Que demandera-t-il à M. Anatole France ? Car c'est lui qui doit répondre au romancier de *Thaïs*, de *la Reine Pédauque* et de Jérôme Coigniard. Il paraît que M. France en a le cauchemar. Il est certain que si entre les deux discours de M. Gréard, il y a la même différence qu'entre M. France et M. Lemaître, cela pourrait nous mener loin ! Je me souviens toujours d'un feuilleton des *Débats* sur le *Lys rouge* où M. Lemaître conjurait, avec toutes sortes de grâces, M. France de ne pas verser dans le sadisme. Malgré l'apparente analogie de leurs façons de penser, des appréciations semblables font voir un abîme entre deux hommes. Cet hiatus me plaît beaucoup, pour mon compte. Je sais bien tout ce qu'on dit, et ce qu'on dira de M. Anatole France. C'est un styliste, un maître styliste. D'accord ; tout ce que vous voudrez dans ce sens. Mais cela ne m'empêche pas de croire, le plus sincèrement du monde, qu'il a encore perverti plus d'âmes qu'il n'a satisfait d'esprits. Comme dans les vieilles bibliothèques, il devrait décidément y avoir, à l'Académie, le coin des écrivains que l'on met sous clef... Je ne vois pas trop pourquoi on refuserait plus longtemps de recevoir M. Zola.

Nous avons heureusement à enregistrer une élection à laquelle on peut applaudir cordialement : celle du marquis Costa de Beauregard. Je ne me risquerais pas à parler ici de l'écrivain qu'a si finement analysé mon ami Henry Bordeaux. Je me réjouis simplement de voir ce Savoyard authentique entrer à l'Académie d'emblée et la tête haute, comme il sied à un gentilhomme de sa trempe. Nul n'est plus « ouvert » que lui, plus fidèle aux vieux souvenirs et plus moderne à la fois ; comprenant et décrivant avec une rare pénétration les mobiles des âmes les plus subtiles : écrivain délicat avec une pointe de sentimentalité qui donne tant de charme à ses ouvrages. C'est M. Édouard Hervé qui est chargé de répondre au marquis Costa et je pense qu'il n'aura pas à lui faire les remontrances qui sont et seront le lot de M. Gréard.

Il est vrai que pour l'effet qu'elles produisent !... Peu de

jours après sa réception solennelle, M. Jules Lemaître donnait au Vaudeville une nouvelle pièce. Oh ! une pièce d'étudiant, un badinage de normalien, une « charge » doucement railleuse, comme sait en tourner le malicieux académicien — et en vers, s'il vous plaît ! Cela s'appelle *la Bonne Hélène*. Elle est bonne, en effet, bonne, toujours bonne. Et je vous laisse à penser le joli écheveau que ce félin de Lemaître a pu embrouiller à son sujet ! Ce n'est pas précisément d'une moralité sévère ; mais on m'a répondu que c'était presque littéralement traduit d'Homère. Que voulez-vous objecter à cela ? Qu'entre l'époque d'Homère et la nôtre, on a eu le temps de bâtir bien des ponts et qu'il a passé beaucoup d'eau dessous ? Soit. Mais c'est homérique, nous dit-on. Et cela suffit à tout... même à remplir le feuilleton dramatique des *Débats*. L'Académie n'a pas changé M. Lemaître, je vous le jure. Il vit que son feuilleton traînait (aussi, on n'imagine pas un journal qui agrandit son format, n'est-ce pas ; ce n'est pas de jeu !) et qu'il y avait encore deux colonnes à remplir. Pan ! il envoie à ses lecteurs deux colonnes de vers qu'il a supprimés au théâtre. Et il les en prévient en bonne âme exempte de perfidie.

Cependant Sarcey jugea que *la Bonne Hélène* était trop pontifiée au Vaudeville par d'excellents acteurs qui ne sont pas familiers avec les classiques de l'antiquité. C'est à l'École normale, dit-il, qu'il aurait fallu jouer cela, avec toute la fantaisie, la tournure d'esprit de ces jeunes gens criblés de littérature. Et voilà Sarcey qui s'emballé : « Tenez, écrit-il, je détache les quatre premiers vers ; Hélène est seule et cause avec elle-même :

Voilà bientôt dix ans, que sous les murs de Troie,
Grecs et Troyens, guettés par les oiseaux de proie,
S'entr'égorgeant sans trêve et se rompant les os
Du pâle Simoïs ensanglantent les eaux.

« Je me vois disant ça, le front couronné de roses et drapé dans un rideau de croisée ! Je serais moins joli que M^{lle} Darland, cela va sans dire. Ah ! qu'elle est jolie, la greline ! etc., etc. »

Moi aussi, je le vois, Sarcey, le front couronné de roses et jouant la belle Hélène. Et je déclare que ce ne serait pas banal ! Le joli dessin pour Caran d'Ache ! Comme légende, « Sarcey demande des leçons à M^{lle} Darland pour l'interprétation de la *Bonne Hélène*. » Ce serait délicieux et cela conviendrait tout à

fait au spirituel dessinateur qui avait si joliment illustré le cas Cadet-Sarcey. Car il y a eu un cas Sarcey-Coquelin-Cadet.

Vous n'ignorez pas que Cadet est récemment rentré d'une tournée en Russie, Serbie et Roumanie. Il a repris, à la Comédie-française, des rôles d'Argan et d'Harpagon, et il les a joués, comme toujours, avec une outrance d'effets qui frise l'épilepsie. M. Sarcey ne lui a pas mâché la vérité. Il lui a dit en termes nets qu'il « guignolisait » Molière. A quoi Coquelin-Cadet a fait une réponse... Quel dommage qu'elle soit si « fin de Comédie » ; on dirait si bien qu'elle est homérique ! L'auteur énumère les pays où il vient de jouer, et il ajoute avec importance : « J'ai joué ces deux pièces dans presque toutes les villes de ces pays et partout l'on a trouvé que j'étais dans la véritable tradition de Molière ! Cela est admirable ! Voyez-vous Serbes, Russes et Roumains juges de la tradition de Molière ? Je sais bien que Coquelin est un comique, mais je ne croyais pas qu'il fût capable d'aller si loin dans sa noble carrière ! L'on dit souvent que les voyages forment la jeunesse. Cadet aurait-il mal voyagé... on ne serait-il plus jeune ?

Le plus drôle de l'histoire, c'est qu'il n'y a pas bien longtemps, le même Coquelin-Cadet donna sa démission de semainier à la Comédie, parce qu'un jeune acteur se refusait à observer complètement les traditions de la maison dans le *Dépit amoureux*. Or, il est incontestable que, s'il prétend jouer Argan et Harpagon suivant la tradition de Molière, il ne les joue pas suivant les traditions du Théâtre-français. Lui aussi !...

Une pièce sur laquelle l'entente a été parfaite, c'est la *Manette Salomon* de M. Edmond de Goncourt, au Vaudeville. Rarement, four plus noir apparut sur nos scènes. Noir à ce point qu'il a rendu M. Jules Lemaitre presque dur pour l'auteur ! « L'incapacité de faire autrement », — « les compilations où s'obstine depuis dix ans une vieillesse irrésignée et qui s'est donné, une fois de plus, l'illusion de produire ! »... et « attendrissant, unique, naïf ! »... Mais aussi pourquoi, dans un certain clan, cette adoration de M. Edmond de Goncourt ? On lui tourne la tête, comme on a tourné la tête à Victor Hugo, et l'on s'étonne après qu'il fasse des « impairs ». Eh ! messeigneurs, un peu moins d'encens, un peu moins d'ardeur à vouloir vous tailler une part de notoriété dans sa renommée littéraire, en évoluant dans son ombre, et vous n'aurez pas à déplorer de voir

un roman, qui est vraiment très fort, découpé sur un théâtre en tranches si ridicules que, pour rendre supportables ces personnages de 1855, on a été obligé de les habiller à la mode de 1840. De sorte qu'on y dit du mal de Napoléon III, en portant les costumes du Louis-Philippe !

Voici encore un revenant : *Thermidor* à la Porte-Saint-Martin. Mais celui-ci revient avec des attraits de plus. Et fort habilement choisis et mis en scène comme il fallait l'attendre de la collaboration de Sardou et de Coquelin. On vous a raconté, il y a cinq ans, la fable de la pièce. Elle est aujourd'hui modifiée, en ce sens que Fabienne ne meurt plus, mais que la « dernière charette » qui l'emporte au supplice est délivrée par une émeute. C'est moins vrai, mais plus agréable au public, et cela fait un nouveau tableau pour la fin. Il y en a un autre qui est monté avec une perfection vraiment admirable : c'est la séance de la Convention où tomba Robespierre. Les députés sont sur leurs bancs, les loges regorgent de monde, l'hémicycle est bondé. Couthon, Billaud-Varennés, Vadier et Tallien escaladent la tribune, et Robespierre tourne et glapit comme une bête à l'hallali.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer, d'ailleurs, jamais la foule n'avait mieux manœuvré au théâtre. Le « peuple » envahit quatre tableaux sur six et ces masses de deux ou trois cents personnes évoluent sans un accroc, avec une intensité de vie merveilleuse. A la fin et pendant l'émeute qui délivre les prisonniers, une averse de vraie pluie inonde la scène, à ce point que Coquelin a dû s'abriter sous un superbe parapluie de l'époque pour venir, à la rampe, nommer M. Sardou.

C'est un grand et légitime succès que tient Coquelin. Il le mérite. Lui-même est vraiment admirable. Il joue en prodigieux artiste la fameuse scène des dossiers où, pour sauver Fabienne Lecoulteux, il cherche un homonyme à envoyer à sa place à la guillotine. Trois personnes arrêtées portent le même nom... et la main de Labussière hésite, malgré les prières de Martial, le fiancé de Fabienne. Enfin voici un nom : Maria-Clotilde Lacoulteux, vingt-six ans... « une créature quelconque » ajoute Martial. — « Une créature de Dieu ! » reprend Labussière. Et je sais bien que c'est du gros mélo, cette réplique, tout ce que vous voudrez, mais il n'y a pas à dire, elle empoigne quand même, et vivement. Aussi, quel succès !...

Ces jours derniers, à la requête de plusieurs jeunes filles du monde, énervées de l'éternelle réponse : « Ce n'est pas pour les jeunes filles », M. Sardou a supprimé les deux ou trois bouts de phrase qui leur interdisaient d'aller voir *Thermidor*. Et l'auteur n'aura pas à regretter sa condescendance ! Il y aura longtemps foule à ce merveilleux spectacle que nous offre l'ingéniosité combinée du premier metteur en scène et du premier comédien que nous ayons à notre époque.

ÉDOUARD TROGAN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE BELGE

Les Ouvrages belges dont le titre seul est renseigné dans ce numéro seront analysés dans un numéro prochain.

SCIENCES BIBLIOGRAPHIQUES — LITTÉRATURE GÉNÉRALE

LOISE (FERDINAND). — **Histoire de la Poésie** mise en rapport avec la civilisation en Italie depuis les origines jusqu'à nos jours. *Bruxelles, Alfred Castaigne.* 1 vol. in-8° de 487 pages. Prix : 3 fr.

L'ouvrage de M. F. Loise mérite la haute estime des lettrés et les sympathies du public. Après un engouement, trop exclusif pour durer, vers les littératures du nord, on se retourne, aujourd'hui, vers le midi. Et si M. Loise est au-dessus du soupçon d'avoir voulu profiter de cette *actualité* — l'étendue et la conscience de son labeur le prouvent bien! — il n'en est pas moins légitime qu'il en profite.

Science et poésie sont aux yeux de bien des gens deux termes qui s'excluent. Le mérite de M. Loise qui a su nous donner un ouvrage de vaste érudition, plein de détails et d'analyses, mais largement ventilé par un souffle de haute poésie, s'en accroît. La seule objection que feront peut-être quelques lecteurs est celle-ci : M. Loise ne s'est, pour ainsi dire, attaché qu'aux plus grands noms et pour la période tout à fait contemporaine, il s'est montré d'une extrême sobriété. Ce ne peut être là un reproche. L'auteur est libre de son plan, et, s'il n'a voulu s'attacher qu'aux principaux et ne pas aborder le terrain peu sûr encore du temps présent, je ne sais trop qui serait meilleur juge que lui-même?

Je ne puis m'étendre plus longtemps sur un ouvrage qui a été très doctement résumé ici même, mais mon dernier mot sera une chaude recommandation de le lire.
E. G.

THÉOLOGIE — APOLOGÉTIQUE

De quibus cumque requisitis ad Missam vite celebrandam. — De diversis Missis, præsertim ab officio Dei alienis. *Tornaci, J. Huberland.* 2 tableaux in-plano. Prix franco : 2 fr.

JURISPRUDENCE — LÉGISLATION

BIDDAER (PIERRE). — **Code belge des Lois politiques et administratives coordonnées et annotées.** *Bruxelles, J. Lebègue et C^o.* 1 vol. gr. in-8° de 317 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce code belge n'est autre que le condensé de la *Revue commerciale*, l'excellente publication de M. Biddaer. C'était bien le moment de coordonner et d'annoter les lois politiques et administratives après les modifications profondes qu'elles viennent de subir et nous ne doutons point que l'ouvrage ne trouve auprès des secrétaires communaux, bourgmestres, échevins et en général auprès de ceux qu'intéressent la politique et l'administration locales, l'accueil le plus empressé. L.

NIZET (A.-J.). — **Manuel du Citoyen belge** ou Code à l'usage des personnes qui n'ont pas étudié le Droit. Neuvième édition. *Liège, Auguste Bénard.* 1 fort vol. in-8° de 954 pages. Prix : 6 fr.

Quand un livre belge peut, comme celui de M. Nizet, arborer sur la couverture « neuvième édition », tout commentaire devient superflu : c'est un hors pair. Il est donc absolument inutile de dire que c'est un travail utile, complet, pratique ; le public l'a jugé, et comme il est le premier intéressé, tout ce que nous pourrions dire n'ajouterait rien à son jugement. L.

NYS (ERNEST), professeur à l'université de Bruxelles. — **Les Origines du Droit international.** *Bruxelles, A. Castaigne.* 1 vol. in-8° de 414 pages. Prix : 10 fr.

PETIT (LAMBERT). — **La Jurisprudence belge de cinq années (1888-1892) en matière de sociétés.** Extrait de la Table de cinq années des « Pandectes périodiques belges ». *Bruxelles, V^o F. Larcier.* In-4° de 38 pages. Prix : 2 fr.

SCHÈERE (PH.). — **Projet de Loi sur les Sociétés mutualistes.** Fédé-

ration nationale des sociétés de secours mutuels de Belgique. *Bruxelles, 10, rue Saint-Christophe*. In-8° de 63 pages.

WESTLAKE (JOHN). — **Études sur les principes du Droit international**. Traduit de l'anglais par Ernest Nys, professeur d'université. *Bruxelles, A. Castaigne*. 1 vol. in-8° de 304 pages. Prix : 10 fr.

SOCIOLOGIE — POLITIQUE

ALLARD (ALPHONSE). — **La Question monétaire**, son influence sur la politique douanière et sur l'union politique du parti conservateur en Belgique. *Bruxelles, Société belge de Librairie*. In-8° de 45 pages. Prix : 1 fr. 50.

Nous sommes un peu en retard pour parler de ce discours, mais la question est toujours vivante et, hier encore, elle reparaisait à la Chambre à la suite d'un vote de la Société centrale d'agriculture. Il n'est donc jamais trop tard pour signaler et lire le discours de M. Allard, le défenseur convaincu et infatigable de la monnaie blanche. Nous n'entrerons pas ici dans la controverse ni dans l'étude des chiffres. Signalons seulement dans cette brochure nouvelle les allusions à l'influence que peut exercer sur la question la production d'or du Transvaal. En cette matière monétaire, il n'y a guère moyen de compter les coups : M. Allard est parmi les champions les plus résolus.

N.

ANCLIAUX (MAURICE). — **Heures de Travail et Salaires**. Études sur l'amélioration directe de la condition des ouvriers industriels. *Bruxelles, V° F. Larcier*. 1 vol. grand in-8° de 299 pages. Prix : 5 fr.

BEKAERT (MAURICE). — **De l'Assistance par le Travail**. *Gand, A. Siffer*. 1 vol. in-8° de 100 pages. Prix : 50 centimes.

Partisan convaincu de l'assistance par le travail, l'auteur en indique la nature et explique le fonctionnement des diverses institutions où on l'a voulu organiser. Il examine les assistances publiques et celles de l'initiative privée en Angleterre, en Allemagne, en France, et insiste longuement sur les réformes introduites en Belgique par M. le ministre Le Jeune. Ce travail, documenté et écrit avec clarté et chaleur, intéressera même ceux qui feraient des réserves sur certaines appréciations.

V. B.

BODEUX (MICHEL). — **Études sur le Contrat de Travail**. *Louvain, Oyst-pruyst-Dieudonné*. 1 vol. in-8° de 358 pages. Prix : 8 fr.

La législation du Contrat de Travail est à l'ordre du jour, un projet va être très prochainement discuté au conseil supérieur du travail de Belgique. Ce volume est donc d'actualité. On comprend qu'il ne puisse entrer ici dans notre mission de

discuter les idées émises dans ce fort volume. Constatons seulement que le louage d'ouvrage y est exposé dans sa notion juridique et ses détails organiques, au point de vue des lois étrangères et notre régime belge, comme aussi au point de vue des réformes proposées. L'auteur examine d'abord la notion même du contrat, vente ? société ? contrat *sui generis* ? Il examine ensuite les personnes contractantes, les éléments essentiels du contrat, le travail à faire (pourquoi *besogne* ?), le salaire, la forme et la durée du contrat et, à ce propos, le délai de congé ; les obligations réciproques des parties, le paiement, les garanties, les risques et les cas de force majeure. La législation étrangère occupe la seconde partie : Angleterre, Hollande, Suède, Norvège, Italie, Espagne, Hongrie, Russie, Suisse, Autriche, Allomagne. Enfin, la troisième partie s'intitule la *Législation de demain*, et, outre les caractères généraux du contrat, elle s'occupe en particulier du règlement d'ateliers et du tarif minimum de salaire. Sur ce dernier point, l'auteur a organisé une sorte de *referendum* scientifique très curieux. Nous nous abstenons de tout débat sur les opinions de l'auteur, car en pareille matière, tout est sujet à quelque controverse, mais ce volume est rempli de données, de renseignements, de réflexions qui intéresseront et instruiront ceux, nombreux, qui veulent ou doivent s'occuper de ces graves problèmes. Ajoutons que les documents législatifs sont analysés avec beaucoup de détail, parfois même reproduits *in extenso*, ainsi que des pièces statistiques. Ce volume est le résultat d'un long et rude travail ; il fait preuve de l'activité et de l'initiative du jeune et intelligent magistrat qui en est l'auteur.

V. B.

Carte politique de la Belgique. Résultat des Élections communales des 17 et 24 Novembre 1895. *Liège, Ch. Desoer.* In-plano. Prix : 50 centimes.

La carte a comme signes conventionnels :

Jaune = Catholiques.

Bleu = Libéraux.

Rouge = Socialistes.

Du premier coup d'œil, on voit les sphères d'influence : tout le nord du pays au-dessus de la ligne qui passerait de Mouscron — Renaix — Bruxelles — Louvain — St-Trond — Tongres est jaune, à l'exception des villes dont plusieurs sont tout à fait jaunes. Le bleu est assez fourni dans le Hainaut — Namur et Liège. Le rouge s'étend tout le long des bassins houillers et une demi-douzaine de points rouges dans le Luxembourg. Pour les Flandres, Anvers et le Limbourg, point de rouge en dehors de Gand.

Accompagnée de statistiques, cette carte serait doublement intéressante.

L.

DE HARLEZ (Mgr C.). — Le Mouvement ouvrier. Lettre à l'« Algemeene Volksbelang ». *Bruxelles, Van Gompel.* In-18 de 40 pages. Prix : 75 centimes.

DE HARLEZ (Mgr C.). — Over de Arbeidersbeweging. Brief aan het

Algemeene Volksbelang Maastricht, Boosten et Stols. In-12 van 54 bladz. Prijs: 75 centiemen.

Mgr de Harlez traite, avec sa connaissance habituelle des choses, l'histoire et les causes du mouvement ouvrier, la question du salaire, les unions professionnelles, le rôle de l'État dans les affaires du travail, et rappelle, en les réfutant, les objections qui ont été faites en ces diverses matières. Il le fait avec tant de précision et de clarté que les 54 pages de la brochure en apprennent autant que les nombreuses pages de maints livres.

Mgr de Harlez ne se place pas à un point de vue exclusif : il défend aussi les intérêts des classes possédantes, dont la ruine serait celle du monde ouvrier, et réclame pour la religion la place qui lui revient dans la solution de la question sociale.

(Extrait du *Katholieke Werkman* d'Utrecht, 28 février 1896.)

FRITSCH (le Dr C.). — **Sept Études sur la Question sociale**, traduites de l'allemand des « Stimmen aus Maria-Laach ». Louvain, *Uystpruyst-Dieudonné*. 1 vol. in-8° de 400 pages. Prix : 7 fr. 50.

JANSEN (FR.-XAV.), S. J. — **Où mène le Socialisme...** Véridique histoire. Bruxelles, *Société belge de Librairie*. In-18 de 16 pages. Prix : 15 centimes.

KURTH (GODEFROID). — **Légitime Défense**. Liège, 16, Rue Saint-Adalbert. In-12 de 12 pages.

LECOMTE (GEORGES). — **Quatre Causeries sur le Socialisme.** (*Publications sociologiques primées par la Fédération des Cercles catholiques de Belgique. N° 1*). Bruxelles, *Société belge de Librairie*. In-18 de 64 pages. Prix : 30 centimes.

Tableau statistique des Élections communales de Novembre 1895, par un Docteur en Droit. Gand, *Van der Schelden*. In-8° de 92 pages. Prix : 75 centimes.

Presque à l'issue des élections communales, l'auteur s'est attelé à cette besogne effrayante de statistiquer les résultats électoraux. Il donne par province et par arrondissement les communes et leur population, classée celle-là, sous les rubriques politiques, lib. cath., etc.

Il en arrive à ce résultat qu'actuellement les catholiques dominent dans 1745 communes avec 3,202,638 habitants. Les libéraux dans 408 communes avec 1,246,991 habitants. Les socialistes ont 96 communes avec 327,142 habitants. Le catholicisme est donc absolument en majorité, mais les socialistes ont gagné bien des places fortes et ébréché des murs par-ci par-là ; il s'agit pour les catholiques de ne point relâcher un instant les travaux de défense.

Voilà ce que nous apprend ce livre de statistiques.

L.

VERHAEGEN (A.). — **Le Risque Chômage**. Rapport présenté à la sous-commission de Prévoyance. Gand. In-4° oblong de 11 pages.

L'assurance ou le secours pour cas de chômage est un des points qui attire actuellement l'attention de beaucoup d'économistes. Comment y pourvoir ? Quelle est la nature du risque ? Est-il susceptible d'une prévoyance et dans quelle mesure ? Quels remèdes peut-il comporter ? Quelle est l'étendue possible de ces remèdes ? Telles sont les questions qu'examine M. Arthur Verhaegen avec la compétence qu'on lui connaît. Il distingue les chômages volontaires des involontaires, ce qui est essentiel ; il subdivise ceux-ci en habituels, périodiques ou temporaires et expose avec précision sur ces divers points des vues qu'il est intéressant de connaître et d'examiner. Elles constituent un projet présenté au comité d'hygiène et de bienfaisance qu'a créé le gouvernement.

V. B.

VERHAEGEN (A.). — L'Union professionnelle. Traduit du flamand par M. X. Gand, 32, Rue du Vieux-Bourg. In-18 de 45 pages. Prix : 50 centimes.

WOESTE (Ch.), ministre d'État. — Une expérience. La Représentation proportionnelle. Bruxelles, Société belge de Librairie. In-8° de 45 pages. Prix : 1 fr.

Après un *Historique de la Représentation proportionnelle*, l'auteur expose ses idées sur ce qu'il appelle *Abdication ou gâchis ; Injustices ; Falsification de la volonté des électeurs*, et termine par un chapitre ayant pour titre : *Les désillusions et les remèdes*.

Nous aurons à revenir sur le travail de l'honorable publiciste.

N.

WORMHOUT (ALPHONSE). — La Mutualité en Belgique. Bruxelles, 10, Rue Saint-Christophe. In-18 de 93 pages. Prix : 25 centimes.

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

Analecta Bollandiana. Tomus XV. Fascicule 1. Bruxelles, Société belge de Librairie. In-8° de 170 pages. Prix par tome : 15 fr.

Chambre des Représentants en 1894-1895 (La). Biographies de nos 152 Députés, par A. Henry et F. Livrauw, précédées d'une étude sur le mouvement de la vie parlementaire en Belgique depuis 1830 à nos jours, par A. De Ridder, et suivies d'une Notice sur le Palais de la Nation. Ouvrage orné de 157 portraits, d'un plan de la Chambre et de plusieurs vues du Parlement. Bruxelles, Société belge de Librairie. 1 vol. gr. in-8° de 468 pages. Prix : 5 fr.

Le même ouvrage, in-18 avec les mêmes portraits et gravures, et comprenant le même nombre de pages. Prix : fr. 3.50.

C'est avec un très vif intérêt que le public aura accueilli cette publication ; l'idée est heureuse. En Allemagne et en Autriche, on publiait depuis quelque temps de petits, tout petits volumes, à portraits mignons, pour chaque législature. Le présent

volume agrandi et le cadre et les images. On peut se faire une idée de nos honorables, de leur physionomie, de celle de leur carrière et de la mesure des services qu'ils ont rendus dans leur *Curriculum*. Maintenant le plus rude de la besogne est fait, et sous cette forme ou sous une autre, plus réduite, nous aurons sans doute, comme les autres pays cités, notre volume parlementaire périodique. L'idée de cette publication répond si bien au désir, qu'on s'étonne de l'avoir vu surgir si tard. On se plaît à connaître les mandataires grands et petits, illustres ou curieux. Et on les connaît ici d'après des images remarquablement bien faites. C'est un vrai charme, en lisant l'*Analytique*, de pouvoir contempler l'orateur. On a la *Chambre chez soi* !

Je viens de voir à la Société belge de Librairie l'exemplaire relié de l'édition de luxe, c'est vraiment un livre de toute beauté : une reliure grenat avec le texte du plat en or pur. Le petit dessin qui figure la façade de la Chambre est très bien venu, donnant un ensemble sobre, mais très distingué.

DE L'ÉPINOIS (HENRI). — **Les Catacombes de Rome.** Nouvelle édition revue et augmentée par Paul Allard. *Bruxelles, A. Vromant.* 1 vol. in-8° de 292 pages. Prix : 4 fr.

Il est dans la nature de l'érudition comme de la science de progresser sans cesse. Les excellents manuels de physique dont nous nous servions, il y a quarante-cinq ans, commençaient à nous renseigner sur le télégraphe; il n'était guère question alors de photographie ou de téléphonie. C'est ce que comprit naguère un de nos solides érudits, feu Félix Nève, en mettant *au point* ses recherches sur l'Inde ancienne et la Renaissance des lettres en Belgique. On a fait quelque peu tort à la mémoire de Gachard, un incomparable archiviste, en réimprimant tout uniment ses lectures faites à l'Académie durant un demi-siècle. Lui-même aurait dû nous déclarer que tel manuscrit, copié à Simancas en 1843, a été publié trente ans plus tard par les soins de la commission royale d'histoire, établie à Madrid depuis 1869.

Nous ne saurions donc à ce point de vue nous réjouir assez de la *nouvelle édition* publiée par M. Paul Allard. La *Roma sotterranea* du commandeur J.-B. de Rossi parut respectivement en 1864, 1867 et 1877; durant plus de trente années, le même savant fit paraître à lui seul son *Bollettino*, constatant au jour le jour les découvertes faites dans les nécropoles de la Rome chrétienne. Il va de soi que le manuel in-12, publié sous les auspices de la Société bibliographique en 1875, se soit accru de quelques pages; au lieu de 234, il en compte précisément 280. Le livre d'il y a vingt ans n'avait qu'une planche, le nouveau en compte dix-sept. M. Paul Allard, on le voit, a tenu essentiellement à ne pas déformer l'œuvre primitive de son illustre devancier.

Les premiers chapitres nous donnent l'histoire des cimetières chrétiens de Rome depuis les temps apostoliques jusqu'à l'époque actuelle. Vient ensuite la description des nécropoles souterraines. L'art a sa part dans les catacombes. Si les sculptures sont rares dans les trois premiers siècles, les peintures sont nombreuses. On y

trouve des représentations symboliques des sacrements ; des images de la T. S. Vierge ; d'intéressantes épitaphes attestant la foi des premiers chrétiens à la résurrection future. Nous signalerons à ce propos une excellente dissertation de M. Allard sur le sens du mot DEPOSITVS ; et une autre sur l'inscription d'Abercius, offerte à Sa Sainteté Léon XIII lors des fêtes jubilaires de 1888.

Les découvertes de M. J.-B. de Rossi, saluées par d'unanimes applaudissements de l'érudition contemporaine, ont été vulgarisées par des savants de haute valeur en Allemagne, en France, en Angleterre. Dans une lettre-préface de la deuxième édition de la *Rome souterraine* de M. Allard, datée de Rome le 25 mai 1872, M. de Rossi écrivait : « La part directe que j'ai pu prendre à l'édition de l'abrégé français m'autorise à l'adopter d'une manière spéciale et à la reconnaître comme l'expression de ma pensée... Je tiens à témoigner publiquement ma grande reconnaissance et ma sympathie à son auteur... » Depuis un quart de siècle, M. Paul Allard a travaillé les antiquités chrétiennes ; l'éloge décerné par l'illustre archéologue romain est plus mérité aujourd'hui que jamais. Nous n'en dirons pas davantage.

AD. D.

DEMARTEAU (JOSEPH). — **La Bienheureuse Eve de Saint-Martin.** Note d'histoire. La première auteur wallonne. *Liège, Demarteau.* In-8° de 90 pages. Prix : 4 fr.

DE RIDDER (A.). — **La Chambre des Représentants de 1831 à 1894.** Essai historique. *Bruxelles, Société belge de Librairie.* 1 vol. gr. in-8° de 215 pages. Prix : 3 fr.

C'est le tiré à part de l'ouvrage ci-dessus. M. De Ridder y a condensé toute notre histoire parlementaire depuis notre indépendance ; cette partie du livre n'est pas la moins intéressante et donne au tout un caractère de permanence que les biographies isolées n'auraient pas eu. Cette introduction consacre M. De Ridder historien de mérite ; dans la foule de documents il a su prendre les faits notables ayant exercé une influence sur les destinées du pays et ceux qui expliquent la chute et l'avènement des gouvernements qui ont régi la Belgique. Je pense bien que le Directeur de la *Société belge de Librairie*, se décidera à faire de ce travail une œuvre séparée d'histoire quand l'auteur en aura un peu élargi le cadre.

DUBOIS (le R. P. ALBERT). — **Le Bienheureux Antoine-Marie Zaccaria,** fondateur des Barnabites et des Angéliques de Saint-Paul, 1502-1539. *Tournai, H. et L. Casterman.* 1 vol. in-18 de 194 pages.

L'ordre des Barnabites n'est guère répandu en dehors de l'Italie. Depuis peu, ces clercs réguliers de Saint-Paul, comme on les dénomme, se sont établis à Mouscron. On compte parmi les illustrations de leur congrégation le liturgiste Gavantus et les cardinaux Lambruschini et Bilio. Ils reconnaissent pour fondateur le B. Antoine-Marie Zaccaria, né à Crémone en 1502, décédé en 1539. Ses reliques ont été

retrouvées en 1891, dans l'église de Milan dédiée à l'apôtre saint Barnabé et dont ses disciples ont reçu leur nom vulgaire. Le B. Antoine Zaccaria fut un apôtre dans toute la force du terme durant la première moitié du xvi^e siècle, époque de grands malheurs pour l'Église, de grandes épreuves, mais aussi, il faut le dire, de solennelle réparation. Les prétendus réformateurs eurent pour contemporains saint Philippe de Néri, saint Ignace, saint François-Xavier, sainte Thérèse. Sans parler d'un ordre de femmes, les Angéliques de saint Paul, Antoine Zaccaria s'occupa beaucoup de la sanctification du clergé; il eut également une congrégation de *Maris*; les persécutions ne lui manquèrent pas non plus. Un appendice très complet nous donne les constitutions des Barnabites, le tableau de leurs missions et leur état actuel. Ce livre, rehaussé d'illustrations, nous conduisant en une région assez peu explorée de l'histoire ecclésiastique, surtout en deçà des Alpes, est à recommander absolument.

AD. D.

KLEIN (l'abbé J.-B.). — **Clovis, fondateur de la Monarchie française.** XIV^e centenaire du Baptême de Reims (25 Décembre 1896). *Lyon, Emmanuel Vitte.* 1 vol. in-12 de 340 pages. Prix : 4 fr. 50.

LA JEUNE FILLE

DANS LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE.

Dans ses curieuses notes de voyage sur les États-Unis, M. Paul Bourget nous dit que la jeune fille fournit à elle seule presque tous les sujets de la caricature américaine. Chez nous, c'était la lorette du temps de Garvarni, la demi-mondaine dans Grévin, c'est la *marcheuse* ou c'est la femme du monde aujourd'hui. Feuillotez les albums délicats de Ferdinand Bac, cruels de Forain, légèrement troussés de Guillaume, de formes opulentes et de légendes vides de Mars : la constatation est facile à faire. C'est que la jeune fille est — de *l'autre côté de l'eau*, pour parler comme les Américains qui traitent l'Océan comme les étudiants de la rive gauche traitent la Seine — la grande attraction de la vie mondaine et exerce une sorte de souveraineté sociale : les caricaturistes s'acharnent sur elle, — pas bien méchamment d'ailleurs, — parce qu'elle est un personnage de premier plan, parce qu'elle attire les hommages et la curiosité des hommes beaucoup plus que la femme mariée, au rebours de ce que nous voyons autour de nous.

Si de la caricature nous passons à la littérature, nous pouvons observer le même phénomène, Les portraits de jeunes filles abondent dans les romans anglais ou américains ; ils sont rares chez nous. Nos romans d'analyse les plus beaux et les plus fouillés ont des femmes pour protagonistes. Il faut à nos romanciers des âmes féminines complètes et compliquées, et non pas ébauchées à peine : or les jeunes filles leur apparaissent jusqu'ici comme de simples ébauches de femmes, — des femmes en puissance, mais non en exercice, dirait un homme de loi ; le mariage seul ou l'amour devait leur donner

leur plein épanouissement. Au contraire la jeune fille anglaise ou américaine est « avant tout un petit univers complet qui s'est formé, qui a grandi hors de toute influence masculine », et les écrivains qui la voulaient peindre trouvaient en elle une volonté, une sensibilité et une intelligence particulières qui leur permettaient les variétés de tons et les diversités de nuances.

Voici que la jeune fille pénètre avec effraction dans notre littérature. On en rencontre de très différentes et de très enlevées (par leurs analystes seulement) dans les pimpants volumes de Gyp, de Henri Lavedan, de Marcel Prévost. Mais elle semble perdre à cette publicité soudaine : sortie de l'ombre où elle vivait, ou simplement végétait, elle apparaît avec une hardiesse qui fait regretter son ancienne réserve, avec une effronterie qui fait apprécier sa discrétion de jadis. On a dit bien souvent et avec raison que la littérature était l'expression d'une époque : fait-il voir dans ces nouvelles tendances de notre art l'image de nouvelles tendances dans l'éducation de la femme ? C'est possible, et après avoir cherché dans le roman contemporain les différents types que nos écrivains se sont faits de la jeune fille, il sera intéressant de chercher s'ils correspondent à la réalité et d'étudier les avantages et les inconvénients des différents modes d'éducation.

Un journaliste, ces temps derniers, dénonça le *krach* de l'adultère, dans la littérature. On n'en veut plus. — disait-il. — Il a tellement défrayé notre production romanesque depuis des années et des années, qu'on en est excédé. Toujours les bonnes petites dames tombant dans les bras de petits messieurs bien mis, toujours l'opposition facile du mari grotesque et de l'amant élégant, toujours les droits de la passion magnifiés et exaltés. C'est d'une lamentable pauvreté d'imagination....

Ces analyses de femmes passionnées, sentimentales ou perverses, nous ont valu pourtant les portraits, d'une si puissante facture, de M^{me} de Mortsau, de M^{me} Bovary, de M^{me} Moraine, de Michelle de Burnes, de Juliette de Thilières, et de tant d'autres. Balzac, Flaubert, Maupassant, Bourget se sont bien rendus compte que le mariage, tel qu'il est compris dans notre société, surbordonné comme il l'est aux convenances, aux intérêts, à l'argent, risquait bien souvent d'être pour la femme une déception en même temps qu'une révélation : son âme, jusque là

ignorante, naïve, écartée de toute observation, dépourvue d'une réelle personnalité, s'ouvrait à la vie, mais, ne trouvant point en cette vie la réalisation de ce qu'elle avait rêvé, ne renonçait point son rêve qu'elle rechercherait plus tard dans l'amour, comme M^{me} de Mortsau, dans le romanesque, comme Emma Bovary, dans le luxe et la jouissance obtenus par tous les moyens, comme M^{me} Moraine.

Pour longtemps encore — car les transformations sociales s'accomplissent avec lenteur — la femme jouera le premier rôle dans les livres de nos écrivains. Il est pourtant curieux de constater la progression croissante des jeunes filles dans les romans, depuis Balzac jusqu'à nos jours ; je parle bien entendu des romans qui témoignent de quelque souci de la beauté et de la vérité, et non des innombrables tomes des bibliothèques bleues ou roses, où sont contées les aventures naïves d'un jeune homme et d'une jeune fille — toujours les mêmes — dont l'amour rencontrera bien des obstacles, et qui — chose consolante — s'épouseront cependant à la fin.

I.

C'est bien dans le roman qu'il faut chercher des types de jeunes filles et non au théâtre. Ce n'est pas que notre théâtre en soit totalement dépourvu : il suffit de rappeler l'Agnès de Molière, dont le caractère est si admirablement étudié dans la crise soudaine de sentiments qui brise son ignorance de la vie. Mais la jeune fille — du moins telle qu'elle était jusqu'ici dans la société française — demandait pour être analysée un souci des nuances, un art des demi-teintes dont la scène n'est point coutumière. Au théâtre, les personnages ne se révèlent que par leurs actions et leurs paroles. Or, les êtres dont la vie est toute intérieure ne révèlent point dans leurs paroles leurs âmes profondes, et leurs actes insignifiants et banals ne peuvent que tromper sur leur caractère véritable. Il faut un Shakespeare pour donner à des phrases le mystérieux reflet d'une âme compliquée et ténébreuse comme celle de Hamlet ; il faut un Racine pour rendre en quelques vers les sentiments troublés et douloureux de Bérénice. Il n'y a pas de Shakespeare et il n'y a pas de Racine aujourd'hui. Aussi les différents

types que nous offre le théâtre contemporain sont-ils plus extérieurs : ce sont des portraits aux lignes nettes, aux oppositions vives d'ombre et de lumière, aux dégradations moins savantes des teintes.

Le roman a plus de moyens à son service. Il ne dit point seulement les paroles et les actes de ses personnages, mais encore leurs pensées les plus intimes, leurs sentiments les plus secrets. Il peut les révéler directement, en pénétrant en eux-mêmes, ou les leur faire dire par des lettres, par des mémoires. Je sais bien qu'au théâtre il y avait les confidants autrefois, comme il y a le monologue aujourd'hui : mais les confidants ennuiant, les monologues fatiguent, on sent trop que ce sont des trucs, et puis, il y a tant de choses profondes qui ne peuvent être exprimées à haute voix ! Ainsi le roman est mieux armé pour l'analyse des âmes très cachées des jeunes filles ; aujourd'hui que ces âmes *se déveloutent* — demandez plutôt à M. Marcel Prévost que l'on dit spécialiste en la matière — le théâtre sera plus à l'aise pour les peindre, et pour des demi-vierges les demi-teintes seront inutiles.

M. Scribe a, dans ses pièces, mis tout un essaim de jeunes filles. Je ne pense pas qu'on y puisse trouver un caractère. Il a pourtant contribué à créer le type de *l'ingénue*, et ce type est un des plus faux qui soit au monde. On dit communément au Conservatoire que telle actrice est faite pour les emplois *d'ingénue* et telle autre pour ceux de *grande coquette*, de même que les *moyens* des acteurs les classent tout de suite en *jeunes premiers*, *pères nobles* ou *traîtres*. L'ingénue de Scribe a les yeux baissés et le maintien pudique ; elle s'exprime avec réserve, demande conseil à sa mère, et a peur des jeunes hommes ; on ne saurait la blâmer de tout cela, car l'auteur ne peut être responsable du changement qui s'est opéré graduellement dans nos mœurs ; seulement ces quelques traits sont insuffisants pour former un caractère, ce n'est pas en quelques lignes vagues et indécises qu'on fait un portrait. D'ailleurs ces ingénues sont charmantes, elles ont des rougeurs aimables, et s'éprennent si volontiers du jeune homme qui demande leur petite main : ce dernier trait est encore le plus observé, car il y a chez la femme un côté instinctif, plus développé que chez l'homme, qui lui permet cette spontanéité de sentiments et cette éclosion inattendue de son cœur. Mais

encore une fois tout cela ne constitue point un type d'observation et de vérité ; le dramaturge ne nous apprend rien, ne nous révèle rien ; il ne dit que des choses que tout le monde sait et qui sont insignifiantes : ce pouvait être intéressant en 1840, c'est démodé aujourd'hui comme une crinoline. Lisez ces pièces, même la *Demoiselle à marier*, chère à M. Sarcey, et vous serez étonné, si vous allez jusqu'au bout, du manque d'analyse et de la banalité insipide des caractères.

Le grand mérite d'Émile Augier et d'Alexandre Dumas fils, fut d'introduire plus d'analyse au théâtre. Aux dons de l'auteur dramatique tous deux joignaient des qualités d'observateur et de psychologue, et Dumas des préoccupations de moraliste et de philosophe. Mais ce sont des hommes et des femmes qui occupent le devant de leur scène ; les jeunes filles n'ont guère de premiers rôles dans leurs pièces, elles y seraient insuffisantes, il leur faudrait une individualité tranchée qui leur manque, et qui est nécessaire aux protagonistes de tout drame : quand par hasard elles sont au premier plan — dans Augier surtout — elles gardent leur type classique de banales ingénues.

Cependant les femmes de Dumas laissent deviner les jeunes filles qu'elles furent, et soulèvent, sans que l'auteur le veuille peut-être, ce délicat problème de l'éducation féminine. Au cours des années, Dumas a changé de sentiment sur les femmes ; elles sont elles-mêmes si changeantes. — « Ah ! les sacrées femmes ! — dit vertement le marquis de Riverolles dans *Françillon*, — il n'y en a pas une qui ressemble à une autre. » Jadis il la regardait comme l'ennemie et, reprenant toutes les malédictions de la Bible, il partait en guerre contre elle avec la fougue et la vaillance des prophètes antiques : ce fut le temps des comparaisons avec le guenon du pays de Nod, et du fameux *Tue-la* de la *Femme de Claude*. Ces temps passèrent, et Dumas considéra la femme avec moins de rigueur ; il vit en elle une créature instinctive capable de dévouement et de sacrifice comme de perfidie et de trahison, une créature dont la force était dans les autres et qui dépendait de celui qu'elle aimait. Elle arrivait au mariage avec beaucoup d'ignorance dans le cœur et d'idéal dans la tête, une grande bonne volonté et une tendresse désireuse de se manifester. Il ne tenait qu'au mari de s'en faire aimer réellement et de la former à sa guise. Mais le mari — du moins dans la société que l'écrivain étudiait — n'était le

plus souvent qu'un jouisseur plus ou moins débauché et plus ou moins dépourvu de caractère et de vigueur morale, qui reprenait après le mariage les habitudes qu'il avait avant, sans plus s'occuper de sa petite épouse troublée et déçue. De ce conflit entre la femme perdant à la fois son ignorance et son idéal et réclamant sa part de bonheur et d'amour — et l'homme inapte à comprendre ses devoirs envers l'être qu'il accepte de prendre et de diriger — sont nées plusieurs des meilleures comédies de Dumas. La *Princesse Georges* ni *Francillon* ne s'étaient doutées de la désillusion que serait pour elles le mariage : elles se donnaient tout entières, elles voulaient un don réciproque ; elles exigeaient de l'époux l'amour et la fidélité qu'elles lui apportaient ; elles étaient logiques, l'une presque jusqu'au crime, l'autre presque jusqu'à la chute. Trop passionnées pour être des résignées, elles allaient droit à la révolte. Cette logique était la suite de leur éducation : ignorantes et aimantes, elles ne pouvaient admettre les petites habitudes sociales auxquelles s'accoutument ceux qui vivent parmi elles et qui finissent par ne plus même les remarquer, pas plus qu'elles ne pouvaient accepter la trahison de leur mari. Cette révolte était la suite de leur tempérament ardent et impétueux : plus calmes et douces, elles se seraient soumises avec beaucoup de souffrance, espérant le retour de l'époux, et reportant sur leurs enfants — destinés sans doute à les décevoir à leur tour — cette nécessité de tendresse et d'illusion que les femmes n'abandonnent jamais.

Mais il y a en outre, dans le théâtre de Dumas fils, des rôles épisodiques de jeunes filles intéressants à connaître. Dans l'*Ami des Femmes*, j'en relève deux. D'abord cette petite Balbine Leverdet qui a encore des robes courtes, bien que déjà grandelette : mais l'on sait que les robes courtes des filles font les jeunesses longues des mères. Elle est puérile et bécasse comme il convient à son âge ; comme il convient à un premier amour, elle s'éprend d'un imbécile, ce brave Chantrin qui a une barbe de mage assyrien ou de sapeur et ne fume pas par crainte de déplaire à maman : crise de larmes et crise de nerfs, elle a d'une vraie femme tout le côté comédien ; seulement la comédie est sincère chez elle, tant elle a l'âme encore ingénue. Heureusement son amour sera bref et bien vite consolé : l'homme-providence, le Machiavel de l'amour, le prince de la stratégie féminine, l'*ami des femmes* enfin, — j'ai nommé M. de Ryons, — a la

bonté de veiller sur elle parmi ses multiples occupations et combinaisons : Chantrein ayant coupé sa barbe, par suite d'événements qu'il serait trop long d'expliquer, Balbine s'aperçoit qu'elle n'était amoureuse que de cette barbe, et sa passion se dissipe dans un éclat de rire.

Il y a encore dans l'*Ami des Femmes* M^{lle} Hackendorf. Balbine n'offrait qu'une étude de cette crise assez banale de tendresse qui se manifeste chez les jeunes filles à un âge très précoce, et qui les fait s'éprendre, ne sachant où fixer leur vague sentimentalité, de leur aumônier au couvent, de leur cousin pendant les vacances. M^{lle} Hackendorf était plus compliquée. C'était la jeune fille immensément riche et étrangère, qu'on a montrée dans tous les endroits luxueux, qu'on a remarquée pour ses millions, pour ses toilettes extravagantes, pour ses airs évaporés, pour son aplomb avec les hommes : elle plaisantait volontiers sur l'amour, comme sur tout, et pourtant l'amour demeurait pour elle une chose sérieuse, la seule qu'elle cherchât dans la vie, et sous ses dehors mondains trop brillants et trop hardis, elle cachait une âme profonde, désireuse d'aimer et d'être aimée, et prête à tout sacrifier — simplement et sans regret — à qui l'aimerait vraiment. Ajoutez qu'elle a trop vu de choses, trop compris la bassesse d'âme des hommes aimantés par sa dot, qu'elle est un peu dégoûtée, et que ce désenchantement qu'elle exprime avec une amabilité sceptique ajoute à sa beauté de la mélancolie. Elle est gracieuse et touchante ainsi, et certes de Ryons, l'éternel *rasseur*, ne mérite guère qu'elle lui offre sa main, dans une des scènes les plus charmantes du théâtre de Dumas. Enfin M^{lle} Hackendorf — on ne s'en souvient guère — est l'embryon d'un type de jeune fille que nous retrouverons tout à l'heure dans le roman moderne, et que Gyp surtout a parachevé : le type de la jeune fille qui apparaît aux observateurs superficiels, mal élevée, audacieuse, coquette, et qui est loyale, bon garçon et même sérieuse. *Mademoiselle Eve* est un peu parente, la nièce si vous voulez, de M^{lle} Hackendorf, et Dumas est son parrain.

On peut retrouver d'autres jeunes filles dans le théâtre de Dumas. Je n'en étudierai plus qu'une : c'est l'Annette de Riverolles dans *Francillon*, celle qui donne si gentiment la recette de la salade japonaise, et qui fait non moins gentiment cette profession de foi : « J'ai appris à faire la cuisine comme

j'ai appris à lire, à écrire, à dessiner, à jouer du piano, à parler l'anglais et l'allemand, à chanter en italien, à monter à cheval, à patiner, à chasser, à conduire, comme j'ai appris la valse à deux et trois temps, la polka et toutes les figures du cotillon, dans le but de trouver un mari. Tout ce que font les jeunes filles, n'est-ce pas, messieurs, dans le but de vous plaire ? et ne doivent-elles pas s'efforcer d'être aussi parfaites que possible pour mériter l'honneur et la joie d'associer toute leur existence à quelques moments de la vôtre ? » Après avoir servi le thé chez sa belle-sœur, la comtesse Francine de Riverolles, celle que dans l'intimité on appelle Francillon, elle se retire discrètement. Et comme les amis de son frère — Stanislas et Henri — veulent la retenir. — « Je ne suis venue que pour servir le thé, répond-elle. Le salon m'est interdit après. » — « Parce que ?... » demande Stanislas. — « Parce qu'il paraît que vous dites des choses tellement inconvenantes qu'une jeune fille ne doit pas les entendre. » — « Nous ne dirons que les choses les plus convenables » reprend Henri. — « Mais c'est qu'il paraît aussi que quand vous n'êtes pas inconvenants, vous êtes ennuyeux. »

Mais cette répartie lui a été soufflée par sa belle-sœur ; elle n'eût jamais été capable de la trouver toute seule. Elle est déjà sérieuse et pensive, cette petite Annette, et le peu qu'elle a vu du monde lui a paru si faux et si artificiel qu'elle en est par avance dégoutée. Le seul homme qui lui inspire un peu de confiance est Henri de Symeux qui a quarante-deux ans et qui est un sage sur le retour : — « Quelquefois, — lui confie-elle, — je regrette d'être née dans la classe où je suis. J'aurais voulu être une petite bourgeoise très occupée, une bonne ménagère. Lorsque j'entre dans un magasin et que je vois une jeune femme avenante qui me demande, en souriant toujours, ce que je désire, j'ai toujours envie de lui répondre : « Ce que je désire, Madame, c'est d'être à votre place. » Si je me faisais religieuse, comme mon confesseur m'y exhorte souvent, cela arrangerait tout !... N'importe, la vie est bien compliquée !... »

Elle pense aussi à l'amour ; elle le voudrait très grand et très naïf, celui de Roméo et de Juliette, de Paul et Virginie. Mais cet amour-là, elle ne l'a jamais vu dans le mariage autour d'elle. Pour se rassurer elle demande à Henri s'il existe, et ce qu'il souhaiterait à sa sœur s'il en avait une. La réponse d'Henri est d'une très belle émotion : il ne faut pas demander à l'amour

plus qu'il ne peut donner, il faut lui demander par le mariage d'accomplir sa destinée naturelle et se tenir pour satisfaite s'il apporte la maternité. Il lui prêche ainsi l'indulgence aux pauvres hommes, et tranquillise son âme idéale et ménagère.

Francillon la définit bien lorsqu'elle révèle à son père les sentiments d'Annette pour Henri de Symeux qu'elle a devinés : « C'est une enfant très simple, très raisonnable, très réfléchie, quelquefois un peu triste, toujours sérieuse, et qui ne rêve pas sur la vie plus qu'il ne faut. Nous vivons dans un monde un peu tapageur, surtout depuis quelques années ; elle a peur de ce monde... Bref je ne vous étonnerai pas en vous apprenant qu'au milieu de tous les hommes plus ou moins jeunes, plus ou moins séduisants, plus ou moins frivoles qui nous entourent, ses pensées se sont portées sur le moins jeune, mais aussi le moins léger, sur celui qui pouvait le moins prévoir une pareille distinction et qui n'a rien fait pour la provoquer. Il a plus de quarante ans et il a les cheveux presque gris... C'est M. de Symeux... Je ne dirai pas qu'elle l'aime, ce mot a servi à tant de choses banales, étranges ou honteuses, qu'on ne sait plus si on peut l'employer, mais elle ne voit certainement que lui dont elle consentirait à être la femme, avec qui elle accepterait de passer toute sa vie... »

Elle a beau être ingénue encore, cette Annette de Riverolles, ce n'est pas tout à fait l'ingénue de M. Scribe. Elle a autrement d'attrait. Elle a soulevé un coin du voile qui lui cachait la vie, elle a regardé et cela l'a rendue toute triste. Elle a bien compris que les hommes, l'amour, le mariage n'étaient point ce qu'avait imaginé son âme rêveuse d'adolescente : seulement elle ne s'est ni révoltée, ni résignée, et parce qu'elle était d'esprit sain et équilibré, elle a suivi le conseil de Henri et n'a pas demandé à la vie plus qu'elle ne pouvait donner.

Il est dommage qu'Alexandre Dumas, qui a abordé avec tant de vigueur morale les problèmes de l'amour et du mariage dans la société contemporaine, n'ait point songé à écrire une comédie sur la jeune fille moderne et sa nouvelle éducation. Le thème, il l'a indiqué lui-même dans cette longue phrase que débite l'un des personnages de Francillon : « Il ne faut pas se dissimuler que l'éducation des jeunes filles du monde diffère beaucoup maintenant de celle qu'elles recevaient autrefois. Sans rechercher toutes les causes qui ont amené cette modification,

telles que l'invasion des étrangères, la glorification des courtisanes, la religion des couturiers, l'avènement de l'argot, l'argent voulant acheter la noblesse, la noblesse voulant retrouver l'argent, un arrivage quotidien de mœurs exotiques par toutes les lignes des chemins de fer, venant précipiter les dégénérescences locales résultant de mélanges imprévus, la publicité donnée à tous les scandales, la fusion et la communion de toutes les classes aristocratiques, bourgeoises et interlopes sous les espèces du plaisir quand même : toujours est-il que la jeune fille actuelle, à quelque milieu qu'elle appartienne, ne paraît plus disposée à reconnaître l'homme pour son maître naturel et indiscutable . . » Elle ne voit plus dans le mariage une association de tendresse, elle n'y apporte plus le noble désir de se dévouer à l'époux ; elle cherche une fortune et de la liberté. Il en est qui se marient, comme dit Stan, pour aller dîner aux Ambassadeurs. Elles ne se contentent plus du second rôle dans le mariage, la suprématie du mari n'étant plus à leurs yeux qu'une chose risible ; il leur faut un rôle égal, sinon supérieur.

Dans le théâtre contemporain il serait facile de retrouver d'autres esquisses de jeune fille ; il en est dans Henri Meilhac, dans Louis Ganderax, dans Edouard Pailleron ; je ne parle point de l'Américaine fantaisiste de l'*Abbé Constantin*. La Marguerite Leveau, de M. Jules Lemaître, est bien moderne avec ses allures un peu fringantes, sa bonne humeur de jeune fille bien portante, qui dissimulent mal une âme droite, fidèle et vaillante. Dans *Mariage blanc*, du même M. Lemaître, il y a l'angélique Simone et la diabolique Marthe : Simone, une âme toute blanche de petite poitrinaire tout près du ciel, Marthe, un pauvre être de passion et de flamme. Ce sont deux jeunes filles un peu spéciales, chacune dans son genre, trop spéciales pour qu'on en puisse tirer quelque indication précieuse sur une question d'ordre général.

Mais, encore une fois, ces caractères sont à peine esquissés dans notre théâtre actuel. Ce sont généralement des rôles épisodiques ou, lorsque, par hasard, ils sont de premier plan, ils tombent dans le convenu ou dans l'artificiel. Peut-on dire qu'*Un Lycée de jeunes filles* de M. Alexandre Bisson est une critique de la nouvelle éducation féminine ? Ce serait faire beaucoup d'honneur à une satire qui est amusante et frivole. La pièce sur la jeune fille moderne demeure à faire : la comédie

des *Demi-Vierges* de M. Marcel Prévost — que nous retrouverons à l'étude du roman — ne saurait, certes, compter, étant trop inférieure au livre, qui est lui-même d'une humanité restreinte.

Serait-elle par hasard semblable, la jeune fille moderne, à cette *Hedda Gabler* dont Henrik Ibsen analyse avec une âpreté si aiguë la perversion cérébrale ? Hedda est une fille du Nord, du pays où l'on a trop tristement réfléchi parmi les soirs de neige. De bonne heure, son âme se flétrit par des curiosités malsaines de jeune fille désireuse de vivre ; elle flirte sans amour et dévirginise sa pensée. Lorsqu'elle épousa, à vingt-neuf ans, Georges Tesman, un jeune homme doux, faible et distrait, qui seul lui avait parlé de mariage, elle arrangea simplement son existence. Elle est une indépendante et une révoltée : elle a supprimé de sa vie le devoir, et ne cherche que la jouissance. Mais la jouissance se refuse à ceux qui la raffinent et la veulent étrange : aussi, livrée à de perverses fantaisies sentimentales, appelant *aimer* un mot écœurant, elle souffre de l'ennui qui définitivement s'installa en son âme désenchantée à jamais. — « Vous pouvez me tutoyer en pensée, mais non pas en paroles », — dit-elle à Loevborg, son ancien flirt. Et cette phrase résume presque son être où l'esprit, dominant les sens, a tout envahi. Et cette perversion intellectuelle est pire que la perversion des sens, car on ne lui connaît point d'efficaces remèdes.

Le caractère d'*Hedda Gabler* est un mélange de dégoût de la vie, d'intelligence corrompue et d'insouciance morale. Il est trop compliqué pour être fréquent. Il demeurera un curieux exemple de ce que peut produire une société faisandée. Heureusement l'on est en général beaucoup moins complexe, beaucoup plus simple. Entre l'ingénue de Scribe et l'*Hedda* d'Ibsen, il y a place pour tous les types de la jeune fille moderne, et dans leur peinture on peut facilement éviter ces deux extrêmes.

II

Il faudrait avoir présentes à la mémoire toutes les pièces et tous les romans de ce siècle pour cette recherche des divers types de la jeune fille à travers l'art contemporain. L'énorme

production de notre temps ne le permet point et il est nécessaire de se résigner à des oublis parfois injustifiés. Cette étude n'a d'ailleurs que la prétention d'une esquisse qui voudrait être légère.

Dans un des jolis et audacieux paradoxes qu'il aime à soutenir, M. Maurice Barrès, au moment du fameux procès de l'anarchiste Emile Henry qui lança la bombe du café Terminus, émettait cette idée que Balzac était enfin dépassé : jusque-là tous les personnages de la vie moderne se retrouvaient dans l'œuvre colossale du romancier ; il n'était pas d'homme politique, de financier, de *struggleforlifer*, de journaliste, dont on ne put retrouver chez lui les traits essentiels ; il avait, semblait-il, prévu toute notre société actuelle et ce que serait à notre époque la bataille des intérêts, le conflit des égoïsmes et des passions ; il n'avait pas prévu le jeune homme intelligent et instruit commettant un crime par amour de l'humanité, *travaillant* avec désintéressement en vue d'un idéal absurde et mauvais qui n'en était pas moins à ses yeux un idéal. Emile Henry était ainsi le premier personnage dont la psychologie ne fut pas indiquée dans Balzac : on peut concevoir un Rubempré un peu plus cérébral accomplissant le crime de Chambige, celui de Robert Greslou dans le *Disciple*, on ne le conçoit point faisant le *geste* de Henry.

On pourrait objecter à M. Barrès que le personnage méphistophélique de Vautrin n'est pas très éloigné de l'anarchiste : il est vrai que Vautrin lui-même n'aurait pas montré dans le crime un désintéressement complet ; il en aurait profité, car il l'aurait accompli avec un monstrueux dilettantisme. Mais de la remarque de M. Barrès il faut retenir simplement ceci : la singulière facilité qu'avait Balzac de créer des types de notre humanité. Il les fait un peu supérieurs à nous, surtout dans le mal, par suite de la vision hyperbolique qu'il avait des choses ; il voyait grand et déformait ainsi la réalité ; mais il voyait juste, et savait incarner les manières d'agir et de penser, familières à notre époque. Le créateur d'êtres se doublait chez lui d'un théoricien social : beaucoup de problèmes sociaux que nous discutons aujourd'hui, l'éducation, la justice, l'omnipotence de l'État, la décentralisation, il les a discutés avec une netteté admirable. Aussi cette question de l'éducation des femmes ne pouvait-elle le laisser indifférent. A diverses reprises il l'a effleurée : il ne l'a pourtant pas approfondie dans un livre, et les jeunes filles

qu'on trouve çà et là dans ses romans ne sont pas analysées avec ce luxe psychologique qu'il mettait à étudier la femme de trente ans.

« L'éducation des filles comporte des problèmes si graves — écrit-il dans *Albert Savarus* — car l'avenir d'une nation est dans la mère, que, depuis longtemps, l'Université de France s'est donné la tâche de n'y point songer. Voici l'un de ces problèmes : Doit-on éclairer les jeunes filles ? doit-on comprimer leur esprit ? Il va sans dire que le système religieux est compresseur : si vous les éclairez, vous en faites des démons avant l'âge ; si vous les empêchez de penser, vous arrivez à la subite explosion si bien peinte dans le personnage d'Agnès par Molière, et vous mettez cet esprit comprimé, si neuf, si perspicace, rapide et conséquent comme le sauvage, à la merci d'un événement. »

Dans *Une fille d'Ève*, il refait la même opposition entre les deux classes de jeunes filles : « Il n'y a pas de milieu : un homme doit épouser une jeune fille très instruite qui a lu les annonces des journaux et les a commentées, qui a valsé et dansé le galop avec mille jeunes gens, qui est allée à tous les spectacles, qui a dévoré des romans, à qui un maître de danse a brisé les genoux en les appuyant sur les siens, qui de la religion ne se soucie guère, et s'est fait à elle-même sa morale ; ou une jeune fille ignorante et pure. Peut-être y a-t-il autant de danger avec les unes qu'avec les autres. »

Ce n'est pas rassurant. Mais Balzac complique la vie pour avoir ensuite le plaisir d'en démêler les complications. Pour lui la société est comme un champ de bataille où il y a des vainqueurs et des vaincus. Partout où sont des hommes, une lutte doit exister : l'amour même est un conflit de dominations. Le mariage lui paraît ressembler à un procès, parce qu'il s'y trouve toujours une partie de mécontente. La femme cherche sans cesse à prévaloir sur l'homme : « Les hommes, dit l'une d'elles effrontément, sont des toupies, il ne s'agit que de trouver la ficelle qui s'enroule à leurs torsos. » Malheur à l'homme qui se laisse vaincre dans cette lutte quotidienne, car si un homme nul est quelque chose d'effroyable, il y a quelque chose de pire, c'est un homme annulé.

Le romancier ne prend point parti dans ce débat sur l'éducation de la femme. Il a peint dans *Albert Savarus* une petite

pensionnaire, M^{lle} de Wateville, dont l'apparente tranquillité dissimule une âme perverse et méthodique, accomplissant le mal avec la rouerie d'un professionnel, brisant le bonheur de deux êtres sans pitié et sans remords. Mais il a dessiné aussi la figure charmante et pure d'Ursule Mirouet, une des seules femmes parfaitement honnêtes et réservées de ses livres, — et aussi le type presque classique d'Eugénie Grandet, la jeune fille simple, loyale, équilibrée, qui garde son amour malheureux comme une chose sacrée et continue à vivre avec cette blessure profonde en son cœur vaillant.

Cependant il a plus confiance dans la jeune fille élevée chaste-ment, loin du monde et loin les hommes. Elle sera la meilleure épouse si le mari sait lui inspirer de la tendresse et de la confiance. Mais la grande cause, pour Balzac, non seulement des malheurs conjugaux, mais encore des dégénérescences sociales, c'est la manière dont se concluent les mariages en France. L'amour n'y est pour rien ; l'argent, les convenances, les relations, l'ambition, l'intérêt, en sont les uniques éléments. Il aurait été d'accord avec Schopenhauer qui écrivait : « La misérable constitution physique, morale ou intellectuelle de la plupart des hommes provient sans doute en partie de ce que les mariages sont conclus habituellement non par choix ou inclination pure, mais pour des considérations extérieures de toutes sortes et d'après des circonstances accidentelles. »

Il avait pourtant imaginé un remède qui devait transformer le mariage et lui rendre le désintéressement et l'amour : c'était tout simplement la suppression de la dot. Il voulait qu'on déshéritât la femme : celle-ci serait, dans la vie, à la charge de son père, de son frère ou de son époux. Il va sans dire que cette aide lui serait due, lui serait garantie par la loi et ne pourrait en aucun cas lui être refusée. Ainsi les hommes, ne voyant plus dans le mariage un but de lucre — il en est aujourd'hui qui l'ont perfectionné et en font une sorte de carrière — chercheraient dans leurs épouses les qualités physiques, intellectuelles et morales qui leur garantiraient des compagnes sûres et dévouées pour eux-mêmes, des mères irréprochables pour leurs enfants. Cette idée de Balzac paraîtra sans doute saugrenue aux bruyants partisans de l'émancipation de la femme ; ceux-ci se refuseront toujours à comprendre les différences physiologiques et psychologiques qui interdisent aux

deux sexes l'identité sociale et qui réclament pour la femme la tutelle et la protection de l'homme. Des sociologues et des philosophes un peu plus sérieux seront moins hostiles à la pensée du romancier : s'ils sont quelque peu juristes, ils se souviendront que les peuples où la dot n'existait point ont été les plus énergiques et que, récemment encore, dans le royaume de Piémont, la loi sarde réduisait l'héritage de la femme à une *légitime* qui assurait sa vie sans constituer pour les époux un appât suffisant s'il ne s'y joignait d'autres qualités. Aujourd'hui encore, en Amérique, la dot dépend de la volonté du père. Il est vrai que, maintenant, les jeunes filles désirant le luxe et la fortune par le mariage tout comme les jeunes gens, et devenant expertes à la conquête du mari, un autre abus se révélerait en cas de suppression de la dot : ce seraient les femmes qui se marieraient par intérêt, et ne se soucieraient point de l'époux bossu, tordu, tortu ou mal fichu pourvu qu'il eût le sac. Ainsi les jeunes filles américaines se donnent déjà autant de mal pour dénicher le mari richissime que chez nous le jeune *struggleforlifer* pour découvrir la dot imposante. Elles ne réussissent pas toujours ; il y a d'amusantes déconvenues. Voici une caricature d'un journal de New-York qui en fait foi : « Sais-tu que M. et M^{me} Brown Smith doivent s'amuser immensément ? » dit la charmante Perdita à son exquise amie Pénélope. — Et pourquoi ? — Pourquoi ? Mais tous les deux ont voulu faire un mariage d'argent et ils n'ont le sou ni l'un ni l'autre. Ils ont de quoi se moquer l'un de l'autre pour toute leur vie... »

George Sand, qui vint après Balzac, fut sur cette question de la femme d'un avis contraire à celui du grand romancier. Elle plaidait pour son sexe, si vraiment c'est plaider pour lui que vouloir son indépendance absolue. Ses *Valentine* et ses *Indiana* ne sont pas beaucoup plus intéressantes que la *Corinne* de M^{me} de Staël. M. Lemaitre prétend que l'on retrouve dans M^{me} Sand toutes les théories individualistes d'Ibsen : peut-être, mais ces théories sont vues par la femme sous un angle très étroit, et cela suffirait à les différencier, si même l'œuvre d'Ibsen n'avait pas un accent plus sincère et plus profond.

On reproche sans cesse aux nouvelles générations leur goût des littératures étrangères. Sont-elles donc si coupables de trouver plus d'humanité et de vérité chez un Dickens ou chez un Tolstoï que chez tant de nos romanciers ? Il y a tant de

noble émotion dans *David Copperfield* et dans *la Guerre et la Paix*, une si grande connaissance de tous les sentiments humains, un art si parfait des détails familiers et révélateurs. Dans l'œuvre des écrivains anglais Tackeray, George Elliot, Dickens, les types de jeunes filles abondent. Cependant c'est dans *la Guerre et la Paix* que je choisirai un portrait pour l'opposer à ceux de nos propres écrivains : Tolstoï a d'ailleurs mis toute son âme à peindre les mille nuances du caractère changeant de Natacha Rostow.

C'est un délicieux milieu que celui de la famille Rostow : il y flotte une atmosphère toute chargée d'affection qui dispose au bonheur. Dans ce coin du grand salon où ils se réfugient, surtout aux heures du chien-et-loup propices aux confidences, Natacha, ses deux frères Nicolas et Petia, sa sœur Vera et sa cousine Sonia, forment un groupe d'une exquise intimité ; leurs propos n'ont de sens et de valeur que pour eux ; ils goûtent un bonheur enfantin et doux dont le souvenir plus tard caressera leur cœur. Natacha est un peu la reine de ce petit groupe ; elle a tant d'exubérance de vie ; elle a une petite âme affectueuse et dévouée, mais ardente, enthousiaste, rieuse et oublieuse. Lorsqu'elle devient jeune fille, elle séduit tous ceux qui l'approchent par son naturel, son charme prime-sautier, son amour de la vie. Elle coquette avec elle-même devant les glaces, courant vite s'y mirer lorsqu'elle se sent jolie, comme cette Marie Bashkirtseff qui devait lui ressembler avec moins de simplicité et plus de cabotinage et qui, lorsqu'elle pleurait, n'oubliait pas de se regarder dans son miroir et écrivait ensuite dans son journal : « Les larmes en petite quantité m'embellissent assez... » Elle a des réflexions imagées qui sont extraordinaires ; elle dit de son ami d'autrefois, le mince et élégant Boris : Il est étroit, il est gris-clair. — et de Pierre Bezoukow à la tournure massive et athlétique : Il est gros-bleu et rouge et me fait l'effet d'un carré, — et puis elle s'étonne qu'on ne comprenne pas.

A son premier bal à Moscou, comme une petite fillette dédaignée elle demeure assise à côté de sa mère, oubliée des danseurs, lorsque le prince André Bolkonsky, dont la séduction est si grande, vient l'inviter : alors un sourire radieux, reconnaissant, débordant de joie, illumine sa bouche, ses yeux, et en chasse les larmes prêtes à jaillir. « Le prince André, à

l'exemple de tous ceux qui ont beaucoup vécu dans la société, trouvait du plaisir à rencontrer sur sa route un être qui se détachait de la foule et ne portait pas l'empreinte de l'uniformité mondaine. Telle était Natacha, avec ses étonnements naïfs, sa joie sans bornes, sa timidité et jusqu'à ses fautes de français. Assis à ses côtés, causant de choses et d'autres, les plus simples et les plus indifférentes, il s'adressait à elle avec une douce et affectueuse délicatesse, charmé par l'éclat de ses yeux et de son sourire, qui ne se rapportait point à ce qu'elle disait, mais au bonheur dont elle débordait. » Et comme le vieux comte Rostow passe à côté de sa fille, et lui demande si elle s'amuse, Natacha a un beau sourire de protestation : « Je m'amuse tant ! comme jamais ! » dit-elle, et le prince André surprend le mouvement involontaire de ses deux bras, ses deux petits bras fluets, qu'elle lève comme pour embrasser son père, mais qu'elle abaisse aussitôt. Elle goûtait un de ces bonheurs où tout l'être se dilate, où l'on devient bon et parfait : « car, lorsqu'on est heureux, on ne croit plus ni au mal, ni au chagrin, ni au malheur ! » Pour l'âme heureuse de Natacha, tous ceux qui étaient là, dans ce bal, étaient bons, s'aimaient comme des frères et devaient être heureux.

Puis Tolstoï analyse en des pages exquises de douceur, l'amour naissant de Natacha et du prince André. Après la demande en mariage et le bonheur des fiançailles, le prince s'éloigne pour un an, le délai que lui impose son père. A l'heure de la séparation : — « Ne partez pas ! » lui dit-elle avec une telle angoisse dans la voix qu'il hésite une seconde. Son grand amour la soutient pendant les premières semaines : elle sent le prince André si près d'elle malgré les distances. Mais le quatrième mois après son départ, elle tombe dans une profonde mélancolie ; il lui semble que ce temps d'exil ne finira jamais, elle pleure sur les jours qui s'écoulent ainsi sans profit pour elle, alors qu'elle sent dans son cœur un invincible besoin d'aimer et de se faire aimer. — « Il me le faut, lui, tout de suite... » dit-elle à sa mère. Et celle-ci inquiète et attristée, devine en sa fille cette surabondance de sève, cet amour trop grand de la vie qui nuira à son bonheur. Pauvre petite Natacha, avec son mélange d'enfantillage, de profondeur, de joie, de tristesse, son exubérance trop ardente, elle sent bien aussi

qu'il la faut défendre contre elle-même. Un jour où, se regardant dans la glace, elle se trouve si jolie qu'elle est toute pénétrée d'une amoureuse langueur, elle murmure avec douleur : « Mon Dieu, si au moins il était ici !... » Il ne lui suffit plus d'aimer et d'être aimée, il lui faut la présence de l'être cher sans lequel elle ne peut vivre heureuse, loin duquel elle ne sait plus se diriger.

Et ce qui était à craindre arrive. Un soir, au théâtre, elle voit Anatole Kouraguine, le viveur beau et audacieux dont le charme est aussi dangereux que l'âme est ignoble. Il commence auprès d'elle ses entreprises de séducteur professionnel. Elle ne sent pas entre elle et lui cette pudeur instinctive qui la séparait des autres hommes ; elle a peur de ce sentiment confus qui s'empare d'elle malgré elle. Il ne faut pas trop lui en vouloir : elle est dans un état d'énervement et de tristesse qui la rend sans défense ; le charme noble et fier du prince André est si différent de la grâce intrigante et hardie de Kouraguine ; et puis elle est une petite créature trop ardente, où la passion, même passagère, domine si facilement la volonté. Elle ne sait pas, elle ne comprend pas ce qui se passe en elle, elle n'a pas l'expérience que donne la corruption ; son amour pour son fiancé demeure intact, même durant cet irrésistible vertige qui l'entraîne vers Anatole ; des sentiments contradictoires se mêlent en elle parmi lesquels son âme flotte désespérée, prête à se livrer au mal en le regrettant. Elle doit partir avec Anatole qui lui a promis de l'épouser : par l'intervention de la dévouée Sonia son plan échoue. Alors la pensée du prince André reconquiert toute entière ; elle a honte enfin de l'avoir trahi, elle souffre de l'idée qu'il va revenir et qu'elle va le revoir, et qu'il s'est passé entre eux quelque chose d'irréparable.

Le prince André revient en effet pour apprendre la ruine de son amour. Après lui avoir fait rendre ses lettres, sans la revoir, il part pour l'armée. Elle ne devait le retrouver que plus tard, dans de tragiques circonstances. Lui garde le cœur brisé de ce douloureux dénouement de ses fiançailles. La veille de la bataille de Borodino, comme il erre dans la nuit, regardant le vaste ciel plein de mystère, des souvenirs confus de Natacha, de ses gestes, de ses paroles, viennent caresser son âme de leur douce amertume. « Je la comprenais alors, — songe-t-il, — je comprenais sa franchise, l'ingénuité de son

âme : oui, c'était son âme que j'aimais en elle, que j'aimais si profondément, si fortement, de cet amour qui me donnait tant de bonheur ! » Et tout à coup il tressaille, se rappelant la fin et cet Anatole Kouraguine qu'il n'a pu joindre et dont il ne s'est pas vengé : « Il n'avait guère besoin de tout cela, *lui* ! Il n'a rien vu, rien compris, elle n'était pour *lui* qu'une fraîche et jolie fille qu'il n'a pas daigné lier à son sort, tandis que moi... Et cependant, *il* vit encore et *il* s'amuse !... » A ce souvenir il se redresse brusquement, comme si on le brûlait avec un fer rouge, et recommence à marcher dans la nuit obscure.

Mais la souffrance épure son âme et la magnifie. Blessé à mort à la fin de la bataille et transporté à l'hôpital, il se trouve à côté d'Anatole Kouraguine dont on ampute la jambe. Et son cœur est inondé d'une joie admirable, parce qu'il ne sent plus que de la compassion pour son ennemi : la pitié domine la haine en lui, et il comprend enfin le but véritable de la vie. Cependant la retraite de l'armée russe continue, et il est emmené avec les blessés. Les Rostow ont quitté Moscou avec l'armée, et Natacha a appris la présence du prince André auprès d'elle. Dans le village où ils passent la nuit, elle se fait indiquer la misérable isba où le blessé repose, elle y pénètre et s'arrête auprès du lit. En voyant entrer cette apparition blanche, aux grands yeux brillants, au pâle visage, semblable à sa Natacha bien aimée, il fait un effort pour se rendre un compte exact de sa vision. Mais sa vue se trouble et il perd connaissance.

« Lorsqu'il revint à lui, Natacha, Natacha vivante, celle qu'entre tous les êtres il désirait aimer de cet amour pur et divin qui venait de lui être révélé, était là, à genoux devant lui. Il la reconnut si bien qu'il n'en éprouva aucune surprise, mais un sentiment ineffable de bien-être. Natacha terrifiée n'osait bouger : elle cherchait à étouffer ses sanglots et un léger tremblement agitait son pâle visage.

« Le prince André poussa un soupir d'allègement, sourit et lui tendit la main.

— Vous, dit-il !... Quel bonheur !

Natacha se rapprocha vivement de lui, et lui prenant délicatement la main, la baisa en l'effleurant à peine de ses lèvres.

— Pardonnez-moi, murmura-t-elle en levant la tête. — Pardonnez-moi.

— Je vous aime, dit-il.

— Pardonnez-moi !

— Que dois-je vous pardonner ?

— Pardonnez-moi ce que j'ai fait, — lui dit Natacha tout bas et avec un pénible effort.

— Je t'aime mieux qu'auparavant, répondit le prince André en lui prenant la tête pour regarder ses yeux qui se fixaient timidement sur lui à travers des larmes de joie et rayonnaient d'amour et de compassion. »

Les pages qui racontent la mort du prince André sont d'une émotion noble et profonde : Natacha ne l'a plus quitté, il a la joie de retrouver son amour jusqu'à l'heure où trop près de la mort pour s'attacher aux choses terrestres, sa pensée se sépare du monde des vivants pour entrer dans le mystère des choses invisibles.

Natacha l'a pleuré, mais son cœur n'est point resté dans la tombe du prince André. Sur cet amour qui tout de même demeurera unique dans sa vie, auquel elle devra le meilleur d'elle-même, fleurit un autre amour. Est-elle donc coupable de continuer à vivre et d'aimer encore la vie, malgré tant de deuils survenus au cours de sa route ? Lentement elle s'est reprise à l'existence, et lorsque Pierre Bezoukow demande sa main, elle la lui tend avec joie, parce qu'il lui faut de la joie encore, parce qu'il lui faut du bonheur.

J'ai parlé longuement de cette curieuse Natacha si séduisante et si passionnée. C'est que je ne trouve point l'équivalent de ce caractère dans notre art. C'est une figure de contrastes : elle est ingénue et ardente, enfant et femme, aimante et changeante, elle est presque un mélange de pensionnaire et de demi-vierge, — et ainsi disparate et compliquée elle attire irrésistiblement.

HENRY BORDEAUX.

(La fin prochainement.)

MOEURS ANGLAISES

A PROPOS D'UNE « LANDLADY »

(Suite *)

Carlyle a dit que l'Angleterre comptait une trentaine de millions d'habitants, la plupart des fous — *mostly fools*. Le sage de Chelsea souffrait de la goutte, et on est enclin à exagérer dans les moments de crise. Mais, certainement, il n'eût rien exagéré en rangeant mon hôtelier dans cette majorité. Depuis que je lui avais annoncé ma résolution de déménager, cet homme me méprisait. Il avalait sa canne, métaphoriquement, dès qu'il me voyait, et tout le monde sait que la considération des directeurs d'hôtel pour un client se mesure aux degrés de l'angle d'inclinaison qu'ils décrivent avec leur corps en le saluant. Aller habiter Chapelland ! là-bas presque à l'Est ! Si c'eût été à Kensington au Sud, ou à Hampstead au Nord, à la bonne heure ! On y court la chance de rencontrer un lord. Mais à Chapelland, fi donc ! il n'y habite que des marchands de pâtés de porc retirés. Il me disait cela avec un air de mépris si dégoûté que j'en fus effrayé pour sa raison. Je voulus accentuer encore ma dégradation à ses yeux ; je décidai de m'en aller tranquillement à pied à mon nouveau domicile, le lundi suivant, comme j'avais de la besogne dans ces environs. Au fond j'étais heureux d'échapper à la corvée du départ traditionnel, au mensonge des souhaits de « bon voyage, bon retour », à la mise en scène d'un omnibus chargé de malles dans lequel on pénètre à travers une haie de garçons et d'hommes de peine, tous la main tendue, tandis que d'un beau geste, le majordome nous envoie un dernier et majestueux coup de chapeau. J'allais tout simplement confier mes bagages à un camionneur local, comme on dit à Bruxelles. Il y a à Londres plusieurs de ces émules des Cail et Laffitte parisiens et de nos Van Gend. Leurs voitures, très

(*) Voir la livraison du 1^{er} mars 1896.

nombreuses, couvertes d'une bâche où brille le nom familier de Carter et Paterson, ou de Pickford, sillonnent la capitale, ses faubourgs, sa banlieue au trot rapide d'un, deux et parfois trois chevaux. Le cocher a l'œil au guet pour surprendre aux fenêtres des maisons la présence d'un carton portant les initiales de sa firme. C'est le signe convenu pour commander ses services. Il s'arrête, sonne, prend le paquet, l'inscrit et l'envoie à sa destination rapidement et sûrement. Des étrangers intrigués ont pu remarquer sans pouvoir la déchiffrer une autre carte avec un gros D. Celle-ci est mise en évidence par les ménagères afin de faire arrêter le tombereau du service d'hygiène de la paroisse. Les « poubelles » et la ferme des boues étant inconnues on se sert de ce moyen encore primitif pour se débarrasser du « refuse » disent les Anglais, de ce qu'on ne veut plus. Joli euphémisme !

C'était le soir vers huit heures que je fis mon entrée définitive chez Mater. Cette fois ce fut une servante qui m'ouvrit, une brave fille, très grande et très maigre avec des traits fatigués mais empreints d'une douceur assez rare chez ses congénères. Elle me fit de la peine parce qu'elle avait positivement l'air d'avoir faim. Après cela, c'était peut-être un jour de jeûne. Elle m'apprit que mes bagages étaient arrivés, que le souper était pour neuf heures et qu'elle s'appelait Annie. Je la suivis dans ma chambre qui était grande, bien aérée, et dont les deux fenêtres s'ouvraient sur le parc du seigneur de Sans-Souci. Ma toilette terminée, je m'assis près de la fenêtre ouverte. En face de moi il y avait cinq ou six grands et vieux ormes ; leurs racines allaient se baigner dans l'eau d'un vivier qui brillait comme une lame d'acier sous les rayons de la lune. Les feuilles bruissaient doucement et seules rompaient le silence de cette solitude rurale..., bientôt Chapelland, l'Angleterre avaient disparu, la Manche était franchie, mes regards reposaient sur un autre paysage rural que mes pieds d'enfant avaient parcouru, j'étais installé dans une autre chambre où chaque coin avait son histoire, chaque meuble son souvenir, j'entendais des voix dont le son agitait toutes les fibres du cœur..., je rêvais. Bienfaisante imagination, que de fois je l'ai bénie alors que m'enlevant aux rudes contacts, aux tristes horizons, aux désenchantantes réalités, elle me promenait à travers un passé aimé, me rendant, avec l'illusion de présences regrettées, la sensation de joies depuis longtemps évanouies !

Tout à coup une sonnette retentit et me réveilla brusquement. Je ne répondis pas *Deo Gratias*, comme, au sortir du pensionnat, je fis un jour à un garde ahuri qui, ouvrant la portière de mon compartiment, criait à tue-tête : *Nuremberg ! Fünf minuten aufenthalt !* Mais je descendis. Au bas de l'escalier m'attendait Mater qui m'introduisit dans la salle à manger. J'y trouvai réunie avec M^{lle} Smith, toute la famille. Je fus présenté à la fille aînée et les deux fils vinrent me serrer la main comme à un vieil ami.

Le cadet était un parfait gommeux. Ce terme s'applique assez exactement aux élégants français à cause de l'abondance de cosmétiques à l'aide desquels ils maintiennent, en défiance de toutes les lois naturelles, leurs cheveux séparés en deux bandes jusque dans la nuque. La gomme semble bien y être pour quelque chose. Mais ces outrages au bon sens sont inconnus en Angleterre et les messieurs tirés à quatre épingles s'y nomment *swells* ou *mashers*. Le premier de ces noms qui a quelque parenté avec les verbes *gonfler*, *s'enfler*, fait naturellement penser à la grenouille de la fable et y trouve une explication aisée. Le second a un sens plus subtil et moins traduisible. Il se rapporte à l'influence que ces messieurs prétendent exercer sur le cœur féminin.

Mon jeune Dick avait de vingt à vingt-cinq ans et sacrifiait manifestement au culte de la toilette, mais avec plus d'enthousiasme que de goût. Son col, un vrai miroir, était trop haut ; sa cravate blanche, tournée en nœud marin, trop aveuglante ; son gilet trop ouvert ; son pantalon trop large, sa fleur de boutonnière ou plutôt son bouquet de corsage trop écarlate et trop envahissant. Au demeurant un beau et grand garçon, au regard franc, aux couleurs vives, comme on en rencontre beaucoup en Angleterre. Il est incontestable que la vieille Albion est *felix prole virum* (1) et, si je n'avais peur de me faire écharper en Belgique, j'ajouterais tout bas *feminarum* aussi. La constatation de ce fait n'est pas malaisée. Allez entre cinq et sept heures de l'après-midi, pendant le mois de Mai, faire un tour dans Piccadilly ou aux environs de la statue de Wellington-Achille dans Hyde-Park, vous y rencontrerez quantité de beaux et grands hommes d'une stature de tambour-major, solidement

(1) Génératrice de beaux hommes.

bâtis sur des fondements un peu larges peut-être, l'œil bleu, la moustache blonde ou pas de moustache du tout, la taille bien prise dans leur redingote, avec l'allure aisée, le pas élastique, un air à la fois énergique et doux. Puis retournez, je ne dirai pas à la Montagne de la Cour à Bruxelles, Dieu m'en garde ! Mais dans la rue de la Paix ou au boulevard des Capucines, et comparez. Vous saisirez sur le vif le triomphe des dolichocéphales sur les brachycéphales, des crânes longs sur les crânes larges, la suprématie des blonds sur les bruns. Au lieu de moustaches soigneusement brossées mais retombant selon toutes les lois de la pesanteur, vous verrez ici des cheveux plaqués, des moustaches cirées menaçant le ciel de leur perpendiculaire, des moustaches en brosse, des merveilles d'artifice, et non d'art, des pieds chinois, des tailles torturées, des teints terreux, des hauteurs lilliputiennes, des allures sautillantes ou alourdies, le tout s'agitant dans une atmosphère nauséabonde de « Chypre, de Peau d'Espagne, d'héliotrope » et autres produits de Guerlain ou Piver dont, plus que de tout autre chose, l'excès nuit.

Or, je prétends voir en tout ceci un caractère ethnographique d'une haute signification. Il sera temps de le développer quand nous abandonnerons les petits côtés des mœurs anglaises pour de plus sérieuses questions. Résumons l'impression en disant que l'Anglais comme les pommes de terre de sa cuisine nationale est plus « nature » ; le Français comme ses ragoûts, plus artificiel. Creusez cette réflexion saugrenue et appliquez-la aux sphères morales, politiques, littéraires, vous y trouverez des explications vraies et des solutions exactes.

Je me suis laissé emporter au plaisir mauvais de ces comparaisons, et Dieu me pardonne ! j'ai eu l'air de présider de très haut un concours de beautés. Permettez-moi d'avouer humblement que je n'y ai pas mis un atôme d'intérêt ou de vanité personnelle. Il y a longtemps que je suis hors concours dans ces sortes de compétitions et ce n'est pas pour y avoir obtenu autrefois le prix d'honneur. Non, je vous le jure.

A côté de ce malencontreux Dick qui m'a entraîné dans des conflits internationaux se trouvait son frère Bob.

Celui-ci faisait exception à la règle. Il était petit, maigre et chétif, très myope, sans couleur, l'air peu endurant. Il devait appartenir à la race des ronds-de-cuir et passer sa journée enfermé dans quelque obscur sous-sol.

Quant à la fille aînée c'était une de ces personnes insignifiantes comme on en rencontre cent par jour, ou treize à la douzaine, — d'après un proverbe qui semble être de toutes les langues, — sans que l'œil soit attiré, l'imagination frappée, la curiosité excitée. Dehors frustes et vulgaires sous lesquels la bonne Providence a caché souvent, comme la pierre précieuse dans sa gangue, des âmes d'héroïnes. Sources ignorées de dévouement, de fidélité, de charité dont la richesse et la profondeur étonnent soudain quand jaillissant sous la bague des circonstances elles vous rafraîchissent, vous inondent de leurs bienfaits. En remontant la pente des souvenirs intimes du passé qui ne rencontre à ses côtés, à son chevet, à ses heures de souffrances physiques, d'angoisses morales où la foule vous fuit, où l'amitié même déserte, unes de ces âmes naïves toutes faites de sérénité, de bonté, de droiture, de pure tendresse et d'irrévocable résolution, dont les soins silencieux méprisant toute crainte et toute fatigue vous ont rappelé à la vie, ou dont la vigilante affection, fidèle à travers tous les abandons vous a rappelé du découragement, qui sait ? du désespoir, à la vigueur renouvelée des résolutions viriles, au culte restauré du devoir. Ames superbes s'ignorant elles-mêmes dont la beauté illumine et transforme l'enveloppe grossière dont il a plu à Dieu de les revêtir !

M^{lle} Maud était gouvernante, courant le cachet de 9 heures du matin à 7 heures du soir. J'aurai plus long à en dire ; pour le moment c'était elle qui s'occupait de servir le souper avec l'aide d'Annie déjà nommée.

Faut-il décrire ce souper ? et, tout chaud encore de cette incursion dans le pays de l'idéal, redescendre à cette table et vous en narrer l'ordonnance ? Au bout de la table carrée Mater avait pris la place qui lui revenait ; j'occupais sa droite avec M^{lle} Kathleen à mes côtés ; en face de moi le frère cadet, au petit bout la Cendrillon M^{lle} Smith, auprès de laquelle s'empresait seule M^{lle} Maud. Sous une cloche de toile métallique se dressait le plat national, un roast-beef froid, dont les prémices avaient fait le fond du dîner de la veille. Des tranches de betteraves saignaient dans un ravier ; des pieds de céleri trempaient dans un grand verre et un bocal de cornichons montait la garde à côté d'un réceptacle en porcelaine où un fromage de Cheshire attendait l'heure du sacrifice. Devant chaque assiette, un verre sans pied ; et au coin de la table une carafe rebondie contenait

l'*aqua pura* dont ces Spartiates faisaient leur unique rafraîchissement.

Cela, c'était exagéré. Si bien que je l'eusse remontée, ma vertu ne pouvait atteindre ces sommets cénobitiques. Madame Baxter surprit le regard d'anxiété que je jetais involontairement sur la carafe et me dit ;

— Si vous désirez de la bière, Monsieur, il faut en faire venir de chez l'épicier. Pour ce soir, je vous prêterai une de mes bouteilles.

Annie en effet m'apporta une bouteille de je ne sais plus quelle boisson fermentée très généreusement étendue d'eau. Au reste je n'en abusai point. Je ne pus naturellement pas songer à m'en servir sans en avoir offert à ma voisine, puis à mes vis-à-vis. Les dames refusèrent, mais la collaboration des messieurs réduisit ma part à un modeste verre.

Le souper fini je trouvai que jamais je n'avais si bien suivi le conseil du sage : restez sur votre faim. Ce que j'en avais gardé était de taille à faire brèche en un plantureux dîner flamand.

Le jeune Dick me pria de passer au salon où le feu venait d'être allumé, insuffisant cependant pour enlever à l'atmosphère son humidité et sa fraîcheur. Il m'y accompagna seul. Ce tête-à-tête fut malheureux : Dick était un fat. Il n'avait à me conter que ses succès ; aux bals de charité ou de société, ou aux *cinderellas* — petites parties de danses qui finissent à minuit — il était irrésistible ; on se l'arrachait. S'il n'était pas marié encore cela tenait simplement au phénomène bien connu de l'embarras du choix ; il se perdait, positivement, se perdait, dans les guirlandes de mains féminines qui toutes se disputaient l'honneur de la sienne. Il me confia aussi qu'il avait de la voix et chantait des romances s'offrant à m'en donner la preuve sur-le-champ. Je lui proposai une promenade sous prétexte d'hygiène. Il accepta non sans une moue de regret. La nuit était belle et les rues silencieuses, mais Dick ne raffolait guère de méditations nocturnes. Il éprouva le besoin de se rafraîchir.

Nous entrâmes dans ce que nous nommerions le meilleur café de l'endroit. Mais le café étant une denrée inconnue dans cet établissement, il vaut mieux lui laisser son nom de « *public house* » vulgairement dit « *pub* ». Les Anglais aiment beaucoup les abréviations, et la plupart des noms qui reviennent souvent

dans la conversation ont subi quelque contraction. « *Pub* » est incontestablement un de ces mots usuels de la langue courante, sinon élégante.

A la façade de celui que nous allons visiter brûlaient trois réverbères ; deux larges vitrines prodigalement éclairées élargissaient encore la tâche de lumière criarde au milieu de l'obscurité de la rue. Si bien éclairées qu'elles fussent par une abondance de becs de gaz, ces vitrines, défendues à l'intérieur jusqu'à hauteur d'homme par des volets en bois, ne permettaient pas de voir ce qui se passait à l'intérieur. Il en est ainsi partout ; vous ne trouverez pas une taverne, luxueuse ou pauvre, où le passant puisse voir les consommateurs au comptoir, comme on voit les joueurs de domino ou les buveurs de « perroquets » à travers les grandes glaces de nos cafés. Il semble que boire participe de la nature d'un péché, et la « respectabilité » ne permet pas que cela se fasse en public. Ce qui n'empêche pas de le faire copieusement à l'intérieur. Mais le scandale est évité et la personne vouée à l'abstention perpétuelle peut passer sans se voiler la face. C'est de l'hypocrisie, dit-on, mais cette hypocrisie a du bon, socialement.

Ces antres d'iniquité — *dens of iniquity* — comme ils sont appelés dans les sermons de tempérance, s'entourent à l'extérieur de tout le luxe ou plutôt de tout « le tape-à-l'œil » que leurs ressources permettent, et chargent l'intérieur d'ornements lourds et tapageurs. Ils sont généralement formés d'une vaste salle dont tout le milieu est enclos d'un comptoir circulaire. De cette façon le personnel placé derrière le comptoir peut surveiller les clients dans tous les compartiments. Car il y a toute une classification de compartiments divers, formés de cloisons en bois et munis de portes d'entrée spéciales. Il y a le *jug and bottle*, compartiment avec entrée sur la rue, où l'on vient faire remplir des bouteilles ou canettes pour consommations à domicile. Il faut en dire un mot car il est frappant de voir combien il est achalandé, le dimanche surtout avant le dîner. Des enfants dont la tête blonde n'atteint pas la tablette du comptoir viennent y chercher la boisson du repas dominical et s'y accoutumer avant l'âge aux capiteuses odeurs de l'auberge. Je crois que, depuis, une loi a fixé l'âge auquel les enfants peuvent se livrer à ces courses de ménage.

Il y a le bar privé où l'on peut se piquer le nez avec toute la

discrétion possible. Ici le comptoir est planté de baguettes plus ou moins sculptées supportant à leur partie supérieure et à hauteur de tête, une rangée de carreaux mats mobiles. De cette façon le consommateur ne livre au personnel de l'établissement que la couleur de son gilet ou les dimensions de sa ceinture. Si son état le permet ou que ses goûts l'y inclinent il peut, en soulevant un carreau, révéler sa personnalité et tailler une bavette avec la bar-maid ; car la plus grande partie des employés de taverne sont des jeunes filles, et c'est bien la plus dure et la plus fatigante des occupations qu'elles puissent choisir. Inutile de dire qu'il existe déjà une société hautement patronisée, pour la défense de leurs intérêts et l'amélioration de leur sort. C'est bien le moins dans un pays où il y a des maisons de retraites pour les chiens.

Enfin, au bout, là où s'arrondit l'extrémité du comptoir se trouve le bar-salon, séparé de tout le reste. C'est le séjour du luxe manifesté surtout par la plus grande cherté des consommations et une demoiselle plus pomponnée. C'est là sur de hauts tabourets de peintre que perche la jeunesse dorée de l'endroit ; c'est là qu'elle pourvoit à ses nécessités physiques et intellectuelles par des lampées de whisky, de Bass's ale ou de Guinness's stout et des conversations idiotes avec l'Hébé du comptoir.

Ce fut là que nous pénétrâmes. Dick y était tout-à-fait chez lui. Il serra la main aux gandins, et secoua vigoureusement celle de la jeune vendeuse. Il me fit même l'honneur de me présenter dans les règles à cette fort aimable personne. Je lui eusse volontiers tiré une belle révérence, mais je venais tout juste, après de pénibles efforts, de me hisser sur une de ces maudites chaises-perchoirs et le souci de mon équilibre l'emporta sur celui de la galanterie. Je demeurai coi, esquissant un sourire mélancolique, car j'avais devant moi un verre de whisky que Dick insista pour me faire accepter, puis, pour me faire avaler et je savais ce qui m'attendait. Au bout d'un quart d'heure je m'enfuis et regagnai le N° 160 sous l'empire de sensations et de réflexions également déplaisantes.

Je vous fais grâce des premières et résume les secondes. La taverne que je venais de quitter et ses pareilles sont la vraie vache à lait du trésor anglais.

Les taxes d'accise sur les bières dans le Royaume-Uni montent à plus de 236 millions de francs ; celles sur les spiritueux

à plus de 382 millions. Si vous ajoutez à cela les produits des douanes sur les mêmes articles, les droits de patente sur les détaillants, vous trouverez que les consommateurs d'alcool sous ses divers mélanges et formes paient tout près de la moitié du revenu total de l'Angleterre. Et cependant on y boit moins que chez nous ; nos douze litres d'alcool par habitant, nos débits si nombreux qu'on en compte un par 37 habitants nous donnent en matière d'alcoolisme une avance tristement incontestable sur les autres nations. Malgré cela, je crois fermement que l'alcool est plus destructeur, plus meurtrier en Angleterre que chez nous. Nos ouvriers ne boivent que des liqueurs bien diluées en comparaison de ce qu'avaient leurs confrères britanniques. Il faut voir dans des cabarets de bas étage, des terrassiers, par exemple, les jours de paie, absorber debout, silencieusement, verre sur verre d'un whisky écossais ou irlandais, brutal, falsifié, à peine allongé d'un peu d'eau. Ce sont de véritables coups de massue qu'il s'applique sur le cerveau ; l'ivresse qu'il produit est un abrutissement complet ou une sorte de folie furieuse. Et pendant que le mari se brûle ainsi stoïquement les tissus de l'estomac, dans la stalle voisine, à son insu, souvent la mère de ses enfants complète la ruine du ménage en ingurgitant du gin et surtout du rhum, la liqueur préférée de ces dames et qui de ce chef produit un revenu chaque année croissant. La bière même est autrement forte que nos bières flamandes ou wallonnes. Le Diest, l'Uitzet, le Faro, le Dinant, la Saison, sont vraiment de la petite bière à côté des Burton, Bitter, Six-Ale, dont là-bas l'ouvrier compose de curieux mélanges. Quant au Pale-Ale de Bass qui se sert en bouteilles, et dont la vogue a passé le détroit, c'est une boisson de luxe ; pour employer l'argot des cochers de fiacre parisiens, c'est du « cacheté » en comparaison du demi-setier ordinaire.

En outre, chez nous, la classe moyenne, celle des commis par exemple, des employés d'administration, ne fait pas au cabaret des stations meurtrières comme trop de jeunes gens et même d'hommes mariés, jouissant d'un bon revenu, le font dans les grandes villes d'Angleterre. A quand le *Local veto bill* promis par le parti gladstonien et dont l'attente attache à ses fortunes Sir Wilfrid Lawson, M. Caine et les autres députés dont le symbole politique se résume dans la guerre à l'alcoolisme ? Les conservateurs l'ont remis pour quelque

temps, mais eux aussi sont pressés par de nombreux adhérents d'entreprendre cette croisade hygiénique et morale. Ils ont le choix entre de nombreux systèmes dont l'exposé ne peut trouver place ici. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. Qu'il suffise de constater pour le moment que les préférences de l'Anglais en matière de boisson vont droit à ce qu'il y a de plus fort. Il y en a moins qui boivent mais ceux qui le font s'assomment tout uniment : les gens « de qualité » avec le Porto, le Sherry, le Champagne sec, et avec cette boisson nationale le S & B, soda et brandy ; les autres avec le whisky, gin et rhum. Nos sirops, orgeats, limonades sont pour eux un « nasty stuff » une mauvaise drogue.

Autrefois c'était pire, et l'ivrognerie était fort bien portée. Sans remonter aux romans de Fielding, à la romanesque Histoire d'Angleterre de Macaulay qui contient à ce sujet de bien jolies descriptions, les mémoires de la fin du XVIII^e siècle et même les souvenirs d'il y a quarante ou cinquante ans attestent que, parmi les gens de qualité, une bonne « cuite », après le dîner, faisait partie des habitudes traditionnelles et ne heurtait pas les convenances. Quand Fox risquait et perdait sa fortune à l'ancien et fameux White's club dans S^t James' street, en s'en allant à la Chambre des communes tonner contre Pitt et Burke en faveur de la Révolution française, il venait de quitter une table sous laquelle beaucoup d'illustres rejets de l'aristocratie anglaise cuvaient en ronflant des Portos et des Bordeaux extrêmement authentiques. Et à la campagne chez ces *squires* dodus et rondelets, en culottes à boucles, bottes à revers, habit bleu et gilet à fleurs, dont la race se perd par suite de la dépression agricole mais dont les joues bouffies, le teint de poupon, la tête ronde et le nez camus restent typifiés dans le John Bull des caricatures, oh ! les bonnes beuveries après une chasse au renard sur le velours gazonné des *shires*, quand le sang s'était fouetté au vent de la course, et l'appétit aiguisé à l'air vif de décembre. Les voici dans leur salle à manger, installés dans de confortables fauteuils chippendale, le dos au feu, le ventre à table. Les laquais poudrés à frimas viennent de changer le couvert ne laissant sur la table que des fruits et de brillantes carafes où les *magnums* de Château-Lafite, soigneusement décantés, prennent l'aspect de gros rubis cabochons. Les dames se sont retirées, laissant les messieurs

à leurs vins, sans grand espoir de les revoir au salon. Un convive galant a refermé la porte sur elles et la petite fête commence au milieu d'un grand bruit de conversations, d'éclats de rire à gorge déployée, de tapes retentissantes sur les cuisses ; puis, peu à peu, les langues s'épaississent, les gosiers ne profèrent plus que des grognements, les yeux se troublent et se ferment, les mains impuissantes à soulever les verres retombent alanguies sur la table où la tête va les rejoindre à moins que toute la massive personne du buveur ne glisse du fauteuil se répandant sur le tapis en une masse informe qu'au bout de quelque temps les domestiques, stylés par l'habitude, sans rire ni étonnement, soulèvent doucement pour la glisser dévêtue entre ses draps.

Si cela se passait au château et au club, soyez sûrs que le cabaret et la taverne ne restaient pas en arrière. Panurge suivait Pantagruel.

Aujourd'hui ces mœurs de l'abbaye de Thélème sont exclues de la bonne compagnie. Et le bon ton qui autorise de détestables choses et en condamne d'excellentes a rendu, là du moins, un arrêt salutaire. Mais il est encore trop peu obéi non seulement dans les classes ouvrières et moyennes, mais même dans la « société ». Combien en ai-je vus ou connus auxquels l'usage déraisonnable, sans jouissance ni profit, de la boisson avait été le fléau destructeur de leur santé, de leur foyer, de leur fortune, de leur vie ! Depuis ce lord qu'un scandaleux procès a mis en évidence et qui montait en titubant les escaliers de son hôtel à 7 heures du matin, en été, à la face du soleil avec une bougie allumée pour s'éclairer, après avoir passé la nuit à boire, injuriant sa femme et ses domestiques en un langage de charretier — jusqu'à cette misérable Jane Cakebread qui a subi dernièrement sa 276^e condamnation pour ivresse publique et qui ne sort de prison que pour retomber ivre au ruisseau.

Tout cela est triste et ma première nuit sous mon nouveau toit fut troublée par des cauchemars dont ces réflexions et le whisky de la veille se partageaient les responsabilités. Heureusement que, le matin, les aménagements hygiéniques de la maison me fournirent le remède en d'abondantes ablutions d'eau froide. Délicieuse eau froide ! grand médecin de nos maux corporels et aussi spirituels, plus efficace que toutes les pilules

même d'Holloway, que toutes les pastilles même de Géraudel, que tous les barbarismes de la pharmacie ! toi que les anciens employaient avec des rites religieux, comme Énée au bord du Tibre

rite cavis undam de flumine palmis
sustinet,

toi qui attires sous les affusions du pastor Kneipp tant de patients qui se sauvent par ta vertu ; remède souverain que la nature met à la disposition de tous et qui n'est méprisé qu'aux dépens de tes obscurs blasphémateurs, je voudrais, si j'étais poète, emboucher en ton honneur la trompette lyrique !

Mais voilà ! les abeilles du Parnasse ont négligé mon berceau, et c'est très prosaïquement que je dois vous apprendre qu'il n'y a guère dans le nouveau Londres de maison d'un loyer de 900 à 1000 frs qui ne contienne une salle de bains spacieuse, munie de robinets d'eau froide et chaude. Ces derniers ne fonctionnent utilement que grâce au poêle de la cuisine derrière lequel se trouve, encastré dans le mur, un réservoir qui s'échauffant fait monter jusqu'à la baignoire, au premier ou au second étage, les couches d'eau chaude. C'est à leur physicien Rumford que les Anglais doivent cette ingénieuse disposition. Elle serait absolument parfaite si, en temps de gélée, les impitoyables lois de la physique n'envoyaient parfois en éclats et le réservoir et la vaisselle et l'infortunée cuisinière elle-même endormie dans son fauteuil.

Londres est encore placée sous la coupe de compagnies particulières pour l'adduction et la distribution des eaux ménagères et potables. Je dis la coupe parce que les règlements de ces compagnies sont assez vexatoires et leur administration fort capricieuse.

Outre la taxe fixe supplémentaire pour les jardins quand il y a des tuyaux d'arrosage, certaine compagnie prélève un droit sur les baignoires si elles sont fixées au mur. Plusieurs contribuables se sont affranchis de ce paiement en faisant détacher leurs baignoires et les plaçant sur des roulettes. Ces compagnies sont d'ailleurs fort riches et je vous souhaite, lecteur, une action de la New River Company qui vaut une fortune — quelques deux millions. Elles se soucient davantage de fournir à leurs actionnaires de gros dividendes que de

servir les intérêts de leurs clients. Ceux-ci sont fort négligés, en hiver surtout. Les tuyaux sont placés à si petite profondeur que l'eau s'y congèle, et, pendant les froids rigoureux, il ne reste que les gros conduits des voies principales qui échappent à l'action de la gélée. On adapte à ces tuyaux, au beau milieu de la rue, une sorte de pompe et vous voyez un cortège grincheux de ménagères armées de seaux, aiguères, pots et chaudrons s'en allant comme autant de Rebeccas, à la fontaine improvisée parfois à un quart de lieue de distance. Tout est compromis alors, la cuisine, la toilette et l'hygiène. Et les journaux s'emplissent de lettres furibondes contre les Water-Companies. Cet exercice épistolaire est la soupape de sûreté habituelle des contribuables. Les compagnies laissent passer l'orage. Le printemps revient, l'eau avec lui. Tout est oublié, les tuyaux dorment paisiblement au ras du sol, et les actionnaires se frottent les mains.

Bientôt cependant, je le crains, ces compagnies particulières pour la distribution de l'eau et de la lumière, fondées sur le principe de la libre concurrence atténuée par la surveillance du Parlement, disparaîtront englouties dans la municipalisation des services publics de la capitale. Le conseil du Comté les guette. C'est l'autorité administrative principale de Londres, depuis 1888. Il se prépare à fournir lui-même le gaz et l'eau, il veut même devenir propriétaire de tous les tramways. Les contribuables crient, mais c'est leur métier ; l'expropriation se fera et l'Europe aura une administration de plus à envier.

Mais tout ceci retarde considérablement le déjeuner et, de tous les repas anglais, c'est celui que je préfère.

Pardon ! Vous n'aimez peut-être pas ces vils détails et vous en voulez même à Homère, quand il vous arrive de le relire, de montrer Nausicaa à la lessive, ou Ulysse en train de faire sa cuisine pieuse pour évoquer l'ombre de Tirésias. Et cependant la cuisine est pour les peuples ce que les amitiés sont pour l'individu. On l'a dit : Dis-moi ce que tu manges, je dirai ce que tu es. L'influence des estomacs sur les Constitutions est réelle. Il ne faut pas remonter au *Mons sacer* des Romains pour s'en assurer. Le *roastbeef* anglais joue un rôle énorme en économie politique ; la facilité avec laquelle l'Italien se contente de trois sous de macaroni ou de polenta a fait

couler des ruisseaux de sang et tant que le paysan flamand se nourrira de lait battu et de pommes de terre avec un peu de viande le Dimanche, sa vigueur physique — incontestable, tâtez-en, — soutiendra son énergie morale et le socialisme se cassera le nez à sa porte. Peut-être ces considérations vous amèneront-elles à pardonner les détails qui suivent.

Je livre aux méditations des savants ce fait vulgaire mais mystérieux : l'air de Londres, de toutes les îles Britanniques, et celui de l'Amérique du Nord a des propriétés apéritives auprès desquelles tous les *amers*, fussent-ils de Picon, ne sont que vanité. On n'y éprouve aucune difficulté à rompre le jeûne — *breakfast* — par un repas solide qui donnerait des nausées si on essayait de le substituer ici au café au lait et aux « pistolets », à Paris au chocolat et au croissant. Quels sont les éléments subtils de l'atmosphère qui ouvrent l'estomac au point de lui faire accepter à 7 heures du matin, au saut du lit, des tranches de lard, des œufs, plus au Nord des côtelettes de mouton, des soupes à l'avoine, et en Amérique de gros beefsteaks ? Le fait est indéniable, je lui apporte l'humble témoignage de mon expérience ; mais l'explication ne m'en a jamais été fournie. Voilà du pain sur la planche pour l'Académie des sciences — section de la cryptologie !

Quand je vins prendre ma place à la table de famille, toutes les chaises étaient garnies déjà et huit heures venaient de sonner. C'était la maîtresse de maison qui distribuait les tasses de thé — parcimonieusement. Quelques tranches d'un lard douteux furent apportées. Je fus confus d'avoir à m'en servir le premier mais l'injonction de Mater — absolument hostile aux compliments, la bonne Mater — était formelle :

— Veuillez vous servir, c'est la règle.

J'en compris le motif, quand le plat, après des assauts répétés, vint à M^{lle} Smith, vide, nettoyé. Les principes élémentaires de la civilité puérile et honnête me dictèrent mon devoir. Je présentai mon assiette (intacte encore) à cette pauvre demoiselle qui, surprise, envahie soudain d'une rougeur de pivoine, inattentive aux regards foudroyants de M^{me} Baxter, accepta. J'attendais patiemment qu'Annie reparût avec un supplément de porc. Mais Annie demeura absente et le porc aussi. J'eus à me contenter de tranches de pain et de la satisfaction du devoir accompli. On me présenta bien une marmelade de pelures

d'orange mais cette nourriture ambrosiaque rebutait mon robuste appétit. Je me levai de table encore une fois avec la sensation — et l'horreur — du vide et je compris que la période des vaches maigres avait commencé pour moi. Au reste le déjeuner avait été extrêmement terne, tout le monde semblant pressé d'en finir. Ma landlady parcourait son courrier dont elle promettait la communication à ses enfants « plus tard », ce qui me suggéra l'idée de me lever au milieu du repas pour lui laisser la liberté de ses épanchements, mais je la repoussai, commençant à voir que l'excès de politesse devait me faire jouer un rôle de dupe.

Dick fut le premier debout pour fixer une sorte de chou rouge à sa boutonnière. Il était employé au West-End, chez son oncle, propriétaire d'un grand établissement de tailleur, et devait s'y trouver à 9 heures. Bob, le gringalet, était beaucoup moins pressé. Ce qui n'étonnera plus quand on saura qu'il appartenait à l'India Office, bureaux du gouvernement de l'Inde. Tous les gouvernements, même celui de l'Inde, ont le temps d'attendre. Au reste le règlement ne l'y appelait que de 10 à 4 heures, avec intervalle suffisant pour le lunch et Bob imitait ce délicat écrivain, Ch. Lamb, employé, lui aussi, à l'India Office qui, disait-il, arrivait toujours tard à son bureau mais par manière de compensation s'en allait toujours tôt.

N'ayant pas d'engagement avant onze heures, je remontais à ma chambre lorsque des voix perçantes chantant la mélopée familière *morning papers* appelèrent mon attention à la rue. Des gamins la parcouraient portant des paquets de journaux. Il est à remarquer que personne à Londres ne s'abonne aux journaux. On s'arrange avec un intermédiaire du quartier qui se charge de vous procurer matin et soir les gazettes que vous désirez. Cet intermédiaire s'entend avec un autre et parfois celui-ci avec un troisième. Tous font bien leurs affaires quoique les plus gros journaux quotidiens, excepté le *Times*, ne coûtent que deux sous.

La plus riche et la mieux connue de ces firmes d'intermédiaires appelés *newsvendors* est celle de W. H. Smith et C^o. Elle est établie dans le Strand et depuis trois heures du matin ses magasins offrent l'aspect d'une fourmillière. Les feuilles humides sont apportées en grands ballots, triées, empaquetées, adressées, jetées sur des cabriolets qui les transportent à fond

de train aux différentes gares d'où les *newspapers express*, les convois de journaux, les emportent à toute vapeur aux derniers recoins de l'île.

Le chef de cette maison W. H. Smith a laissé en mourant une fortune mobilière déclarée supérieure à 25 millions de francs, une fortune immobilière à l'avenant et le tout gagné presque entièrement par la vente et l'expédition de journaux, revues et livres. Après cela on ne niera plus que l'Anglais — et surtout l'Anglaise — lise beaucoup. Ce marchand de journaux était devenu premier lord de l'Amirauté, membre du Conseil privé, lord gardien des Cinq ports après Pitt, Wellington, Palmerston, puis lord de la Trésorerie et *leader* de la Chambre des Communes, position qui n'est inférieure qu'à celle de premier ministre. Ce bourgeois parvenu s'était rendu indispensable au cabinet de son aristocratique collègue, le marquis de Salisbury, et la retraite de celui-là eût été plus désastreuse que le départ de celui-ci. Aussi il resta à son poste jusqu'au dernier jour, héroïque de fidélité à son devoir. Je l'ai vu qui se faisait presque porter à son banc au Parlement, où, en plein Juillet, il enveloppait ses jambes rhumatisées d'un *plaid*, souriant, attentif malgré ses douleurs. Il est mort à la tâche, regretté, vénéré également par ses amis et ses adversaires politiques. Ce nom qui est inscrit sur toutes les bibliothèques des gares et sur les casquettes d'innombrables crieurs de journaux, l'est d'une façon plus durable dans les annales de l'Angleterre.

Ce type d'honnête homme, négociant millionnaire et politicien éminent, me suggère une réflexion que je demande la permission de communiquer. En Angleterre la politique, pour le très grand nombre de ceux qui s'en occupent, forme le couronnement d'une carrière, elle n'en constitue pas une à elle toute seule, comme en Belgique et surtout en France. Ce n'est le plus souvent qu'après s'être distingué au barreau, dans le commerce, dans l'armée, la marine, l'industrie qu'on se présente devant les électeurs, les mains plaines d'œuvres. Les jeunes sont rares à la Chambre des Communes et les deux lettres M. P. (Membre du parlement) constituent un titre que peu d'illustrations dédaignent. Il n'en est pas ainsi en Amérique où la politique est un guépier soigneusement évité par les meilleures classes de la société. Cela tient à la nature d'un régime purement démocratique. Voyez Tocqueville que je n'oserais

citer. Cette même abstention en France, dans une grande partie de l'aristocratie se pratique par bouderie, par dépit. Éloignés de la scène politique, des fenêtres de leurs châteaux ils comptent les bévues, mesurent les faux pas, jugent les coups de leurs adversaires dans une sorte de béatitude qui rappellerait le *Suave mari magno* s'ils n'oublieraient apparemment que c'est sur le dos de la patrie commune que les coups se portent et que leur neutralité volontaire met en danger leurs propres destinées. En Angleterre c'est un honneur pour n'importe qui, et rien qu'un honneur de s'asseoir sur le maroquin de la Chambre des Communes. Les Anglais répètent encore, quoique un peu moins haut que jadis, que leur Parlement est le meilleur *club* du monde. Il y a une dizaine d'années c'était plus vrai qu'aujourd'hui parce que depuis lors les organisateurs de compagnies anonymes ont placé sur le chemin des représentants des appels à la convoitise trop souvent écoutés. La mère des Parlements — expression traditionnelle contre laquelle lord Palmerston protestait chaque fois en disant : « nous sommes tous sous des messieurs ici » — a connu des temps mauvais comme le ministre Sir Robert Walpole où tout était à vendre pourvu qu'on sût y mettre le prix, mais l'ère victorienne y a vu peu de Jabez Balfour même au petit pied. Que lui réserve l'avenir ? Les conservateurs voient avec horreur les tentatives faites pour amener le payement des membres. Il n'y aura plus, disent-ils, aucun *gentleman* qui acceptera d'en faire partie ; la politique deviendra une affaire et le député un délégué à solde. Ce sera certes une révolution sociale profonde et grosse de conséquences que cette modification rêvée aux principes fondamentaux des institutions représentatives de l'Angleterre. Qui vivra verra, mais je crains bien que l'étude de ce régime nouveau ne soit pas laissée à nos petits-neveux.

PIERRE LEROUGE

(A suivre).

EN DÉSIR

(Suite).

XXXII.

Des semaines passèrent dans un anxiouse espérance, Anne croyait bien encore à la mort de Jean, mais à une mort lointaine et qui serait pour eux sans douleur. Elle participait à la félicité de la terre qu'une admirable journée de juin rendit plus intense que jamais.

De la lumière, des parfums, des couleurs, des bruits très doux, des lignes vagues, tout se mêlait, se confondait dans l'espace, si intimement unis que l'absence d'un seul eût détruit l'harmonie de ce paysage d'été, rendu vivant par l'amour, seul lien des êtres et des choses avec la vie. Le ciel et la terre s'aimaient en se donnant l'un à l'autre sans compter la magnificence qui en fait d'impérissables créatures pour l'âme humaine sachant les comprendre, créatures vivantes et consolatrices de l'universelle souffrance, abolissant la faculté de souffrir par la puissante joie qui découle de leur intime union....

Anne pensait : « Il va mourir, et je ne suis pas triste pourtant. car je sais que l'union désirée par mon âme ne trouvera son accomplissement que dans la mort. Son âme alors verra l'amour de mon âme, comme le ciel voit l'amour de la terre dans sa lumière, et bientôt il possèdera cette lumière qui est la vérité vivante, et nos âmes s'aimeront dans la vérité. J'aime cette nature qui symbolise les mystères des âmes et qui seule nous donne quelques clartés sur eux. J'aime la lumière surtout, et j'ai la certitude de ne pas la désirer en vain : un jour viendra où mon être en sera pénétré comme ce paysage par ce lointain soleil qui lui déverse à flots la vie ; bien plus, mon être, corps et âme, participera de son essence dans l'amour et la vérité qui en

feront, non pas un foyer de vie, mais un être rayonnant la vie, comme une eau pure, fermée dans un vase transparent, rayonne la lumière sans être la lumière. Et nos âmes, voyant leur amour, s'uniront enfin sans rupture possible ; ensemble elles seront la gloire de l'amour qui les créa à son image et qui leur communique sa vie, et jamais rien ne troublera l'harmonie de leur incommensurable joie....

« Ici nous nous sommes aimés, j'en suis sûre, autant qu'il est possible d'aimer, mais nous n'avons pas su comprendre notre amour, ni l'accepter. L'inertie de nos volontés et des volontés environnantes, l'aveuglement de nos esprits, attardés aux manifestations extérieures ; peut-être aussi la croyance à l'inutilité de l'effort ont rendu impossibles l'union de nos âmes... Ou bien le don de l'amour est-il trop grand pour nous, ne sommes-nous pas faits pour lui, ne doit-il être reçu que par le Dieu jaloux dont parlent les Saint Livres... ?

« Quand l'amour est entrée en moi, il me troubla, et je ne pus voir si j'étais aimée, et je n'osai pas avouer mon amour, comme si j'avais eu la certitude qu'il ne pouvait sortir de moi-même pour pénétrer un autre cœur, et plus je fus envahie par l'amour, plus je connus l'illimité de notre solitude.

« Ainsi notre âme est donc, pour chacun de nous, seule au monde avec l'amour ; mais son indéfectible union avec la matière arrête sans cesse son élan vers l'amour, elle n'est plus susceptible que d'accès d'amour, quelquefois d'actes d'amour, elle n'est plus capable de recevoir l'amour ; murée en elle-même, elle ne peut le voir qu'en elle-même ; comment accepterait-elle un don qu'elle ignore et qui ne peut pénétrer jusqu'à elle ? car si parfois une âme semble accepter l'amour, elle ne tarde pas à laisser voir, dans un accès de défiance, qu'elle n'a jamais cru l'avoir reçu véritablement.

« Pourquoi celui que j'aime n'a-t-il compris notre amour qu'à l'heure où sa volonté n'était plus servie par ses organes ? La maladie, l'approche de la mort étaient donc les conditions essentielles de notre intelligence de l'amour, comme le crépuscule et la nuit sont les nécessaires conditions de l'aurore et de la splendeur du jour.... Il faut donc que la souffrance vienne faire à notre âme comme une brèche par où son amour puisse recevoir un autre amour et s'y unir....

« Oh ! Jean, quoique vous alliez cesser de vivre, je ne désire pas mourir, car je ne crois pas que les liens entre nous puissent être rompus..... Vous reviendrez immatériel et réel cependant, vous associer à tous les actes d'amour de ma vie, et dans les aubes éclatantes, dans les tristes crépuscules, dans les clartés roses des couchants, dans la vie que donne au monde la lumière, je retrouverai sans cesse notre amour, éternisé par ses immatérielles aspirations... Oh ! je désire toujours, mais cette fois du moins ce ne sera pas en vain... Je veux cet amour que je rêve, ce lien entre l'âme et l'amour que rien ne peut rompre, j'emploierai ma vie à le former, et notre amour, Jean, m'aidera sans cesse, il sera l'étoile de ma nuit profonde, c'est guidée par lui que j'arriverai à l'amour absolu où notre âme bienheureuse résidera dans la souveraine joie. Je ne regrette rien de ma peine, ni de mon amour, j'attends le don qu'ils doivent me faire, qui ouvrira mon âme pour recevoir l'amour dont l'attente et la venue seront la douceur et le charme de ma vie... »

Ainsi la puissance de la vie qui était en elle et la splendeur de la nature, symbole d'une splendeur de vie créé par l'amour, dissipait pour Anne la possibilité de la souffrance.

XXXIII.

Mais voici qu'un matin des derniers jours de juin, Anne qui se rendait à l'église, rencontra le P. André. — « Jean me demande, lui dit-il, sa sœur m'écrit une lettre navrante, il veut à tout prix guérir, il supplie son médecin de prolonger sa vie ; les remèdes qu'il ne voulait pas jadis, il les désire et les prend avidement ; c'est le dernier effort de la vie pour vaincre la mort, car il ne guérira jamais....

— Il vous demande ? Qu'espère-t-il de vous ?

— L'apaisement peut-être, la douceur de ses derniers jours. Priez avec nous pour lui.

Anne n'ajouta rien. Jean ne l'avait pas demandée, il ne lui avait fait transmettre aucun souvenir, aucun désir, à elle qui lui avait rendu le désir de vivre ; et de nouveau s'enfonçait en elle cette pensée douloureuse : « Je me suis peut-être trompée, Jean ne m'a jamais aimée... »

XXXIV.

Anne se sentait attirée vers la demeure où Jean vivait ses derniers jours ; le voir chaque jour, même sans être vue, lui aurait suffi, mais cela était impossible. Un oratoire s'élevait au bord de la route, dans un endroit d'où la maison de Jean était visible, elle s'y rendait tous les jours ; elle cueillait en chemin des gerbes de fleurs dont elle ornait l'oratoire, il lui semblait qu'en renouvelant les fleurs de la veille, elle renouvelait aussi son espérance, si affaiblie cependant. Elle ne priait guère, parce que Jean remplissait sa pensée comme son cœur, c'est à lui qu'allaient ses prières : « Oh ! Jean, ne mourez pas, n'acceptez pas de mourir. Que deviendrais-je, si vous ne viviez plus ? je n'aime que vous, laissez-vous envahir par la joie et la vie de la nature ; quand elles nous pénètrent, est-ce qu'il est possible de cesser de vivre ! Et si vous laissiez pénétrer jusqu'à vous mon amour, si vous laissiez croître en vous l'amour que vous avez éprouvé quelquefois pour moi, Jean, je suis sûre que la mort s'éloignerait de vous ; il me semble que si j'étais auprès de vous, je saurais, même maintenant, vous enlever à elle ; ceux qui sont près de vous ne vous aiment pas comme je vous aime, ils ne savent pas vous guérir comme je saurais le faire. et si je ne vous savais pas, si cette chose impossible se réalisait pourtant, je saurais bien partager votre mal et en mourir avec vous. Ce serait encore une consolation que de ne pas vous survivre, à vous dont la rencontre a été la seule grande joie de ma vie. » Et dans ses rêves, elle le voyait, tantôt mourant avec tristesse, tantôt guéri et venant à elle les mains tendues comme à celle qui l'avait sauvé de la mort.

Mais les nouvelles se faisaient plus rares, M^{lle} Françoise se lassait peut-être de parler de cette longue agonie, et l'inquiétude croissait chaque jour. « Être là, au moins être là quand il mourrait. » Ce désir ne pouvait pas non plus se réaliser.

Un jour qu'Anne était auprès de l'oratoire, un homme passa qui se dirigeait vers la ville, et dans son désir de savoir comment allait Jean, elle arrêta cet homme pour s'assurer du but de sa course, puis elle prit une feuille de son carnet et écrivit : « Par grâce, donnez-moi des nouvelles, » et le pria de porter ce court billet au P. André chez M. Rainefort.

En rentrant elle trouva avec sa tante le curé de la paroisse ; il venait de la part du P. André qu'il avait vu la veille chez le curé de C. « M. Rainefort va bien mal, disait-il, il a été administré justement hier matin par le P. André ; lorsque le Père est entré dans sa chambre avec le S^t-Sacrement pour le communier, il a voulu qu'on réunit tous les domestiques, et il a demandé pardon à sa sœur des peines qu'il avait pu lui faire, et à eux des mauvais exemples et des ennuis qu'il leur avait donnés ; tout le monde pleurait, sauf M^{lle} Françoise qui avait l'air aussi malade que lui. On ne voit plus guère d'hommes ayant assez de foi pour accomplir de pareils actes d'humilité au moment de mourir... » Il racontait encore banalement lorsqu'Anne les quitta sans bruit pour se retirer dans sa chambre. Elle ne pleurait pas, il lui semblait qu'elle ne pensait ni ne souffrait dans son âme, mais elle souffrait dans son corps accablé de lassitude : « Jean est mort », de cela elle était sûre en ce moment, et c'était comme si son agonie la pénétrait. Sa tante vint à elle aussitôt que le curé fut parti ; elle l'embrassa : « Anne, tu es souffrante, dis-moi ce que tu désires. »

— Le repos, ma tante, rien que le repos. Il faudra que nous descendions à C. demain, M^{lle} Françoise sera mieux de vous voir.

— Oui, je descendrai si tu crois que ce soit utile, mais toi, n'aimes-tu pas mieux rester ?

— Non, je veux descendre, mais maintenant j'ai besoin de repos.

Sa tante la laissa seule comme elle voulait être, et dans l'après-midi, l'homme qu'elle avait rencontré le matin passa et remit pour elle un billet du Père André : « Jean est mort. M^{lle} Françoise désire M^{lle} Barrel. Je prie pour vous, ma chère petite Anne. » Ces derniers mots, les seuls sans doute qui feraient jamais allusion à sa peine, détendirent les nerfs de la pauvre Anne qui pleura et ne montra pas à sa tante les mots du Père André : « Il annonce la mort de Jean, lui dit-elle, et vous demande de la part de M^{lle} Françoise. »

M^{lle} Madeleine obligea sa nièce à prendre le soir un léger repas puisque son mal de tête était un peu moins violent. Nous resterons au moins deux jours, je logerai chez Françoise, mais toi, Anne, où iras-tu ?

— Chez Louise, ma tante, sa mère me donnera bien l'hospitalité pour une nuit.

— C'est vrai, je n'y pensais pas, c'est une maison où l'on t'aime bien, Anne. »

En même temps, M^{lle} Madeleine pensait : « C'est une maison où l'on est dans la joie, pourvu qu'Anne en ressente une bien-faisante influence. »

XXXV.

A dix heures le lendemain, elles étaient chez les Rainefort ; Anne avait demandé à sa tante d'aller aussitôt voir Jean. Les portes étaient ouvertes afin que tout le monde pût entrer et prier auprès du mort. Les volets et les persiennes, fermées en signe de deuil, ne laissaient pénétrer dans cette vaste demeure qu'une lumière très affaiblie. Une vieille femme, qui avait été la nourrice de Jean, apparut au léger bruit que fit l'entrée de M^{lle} Barrel et de sa nièce, et les conduisit aussitôt à la chambre de Jean dépouillée de tous ses tableaux et tentures. Il reposait, vêtu de noir, sur le lit tendu d'un drap blanc qui tombait jusqu'à terre ; sur une petite table à côté, recouverte d'une nappe, deux cierges brûlaient près d'un grand crucifix.

Anne était auprès de lui maintenant pour la dernière fois. Comme sa tante, elle s'agenouilla par terre, s'appuya sur une chaise et essaya de prier, la tête dans ses mains. Elle l'avait à peine vu en entrant, et maintenant elle n'osait plus le regarder, tant elle avait été effrayée par le changement qui s'était accompli sur son visage ; il avait, les dernières semaines, laissé croître sa barbe, par lassitude, et cela ne faisait qu'accentuer la pâleur de son front, la maigreur de ses joues ; ses vêtements trop grands semblaient être des vêtements d'emprunt, et sur ce lit d'un blanc crû, dépourvu d'ornements, Jean paraissait un pauvre homme, bien misérable et sans famille. Anne n'osait pas le regarder, parce qu'elle redoutait de voir cette vision de mort prendre dans sa mémoire la place de l'être vivant qu'elle avait tant aimé. Déjà elle avait peine à le revoir en elle-même tel qu'il était lorsqu'elle avait commencé à l'aimer, elle cherchait en vain à le faire apparaître distinctement à son esprit avec la plénitude de vie qu'il avait possédée, toujours il se

présentait à elle, courbé, maigri et très las ; mais ne voir devant ses yeux lorsqu'elle se souviendrait de lui que ce pauvre mort, si changé qu'elle ne l'aurait pas reconnu, elle ne le voulait pas... Et comme elle sentait ces choses sans les penser, elle revit ce soir très doux d'octobre où Jean était venu à elle, les mains tendues, et où leurs âmes s'étaient unies dans de mystérieuses fiançailles, par un invisible baiser ; mais cette vision était attristée et lointaine, comme une chose insaisissable et désirée : « D'imaginaires caresses furent seules mon partage... imaginaires pourquoi ? Où commence le rêve ? Qui le saura jamais ?... Qui sait si son âme alors n'eut pas l'intense désir d'un baiser, et si, portée vers moi par ce désir, vers moi qui l'attendais, mon âme ne le reçut pas en vérité ? Ne l'ai-je point réellement senti, n'en ai-je pas été troublée aussi profondément, n'en ai-je pas eu l'immense joie répandant dans tout mon être la conviction d'aimer et d'être aimée, corps et âme, à jamais ?... Oh ! la douceur de cette heure unique d'amour partagé, la douceur de cette lumière rose, la douceur des feuilles transparentes, la douceur de cette caresse de nos mains, la douceur de ce baiser... »

Anne tressaillit et sa chère vision disparut, sa tante l'avait touchée et lui disait : « Françoise me demande dans sa chambre, veux-tu que je revienne pour t'accompagner chez Louise ?

— Non ce n'est pas la peine, c'est si près. »

M^l^e Madeleine sortit, alors Anne vit qu'elle restait seule avec Jean, et le désir de lui rendre son baiser de rêve s'empara d'elle, elle le vit dans la pauvreté de la mort ; des souvenirs passèrent en elle. « Il faut aimer les pauvres... Jean, je vous aime... Dites-moi si vous m'aimez. » Ses yeux se remplirent de larmes, elle se leva, très doucement s'approcha de lui, et ses lèvres touchèrent son front glacé ; il lui sembla que le froid de la mort l'envahissait aussi, et son extrême angoisse fut comme engourdie dans ce moment.

XXXV.

Puis d'autres personnes entrèrent, et fatiguée, ne sentant plus, Anne se retira et se rendit chez son amie où son arrivée fut accueillie avec un plaisir tempéré par la tristesse que la

mort de Jean avait répandue dans toutes les familles qui le connaissaient. Louise mêlait tout dans ses paroles : la joie de la visite d'Anne, son bonheur de fiancée, et le frisson que cette mort lui causait, non parce que Jean était un ami, mais parce qu'il était jeune.

— Viens avec moi, Anne, il faut laisser de côté ces pensées lugubres ; je vais te montrer mon trousseau, ma robe de mariée, et les cadeaux que j'ai déjà reçus ; j'en recevrai encore ; dans trois ou quatre jours je partirai pour Paris avec maman et M. Louis pour choisir ma corbeille, je veux les plus belles robes possibles. L'autre jour j'ai essayé les capotes de maman pour voir si j'aurais une jolie tête de dame, elles me vont bien, mais elles ne sont pas assez jeunes, j'avais presque l'air vieille là dessous... »

Et dans sa chambre, elle ouvrit une grande armoire et fit subir à son amie l'inspection de tout son trousseau. Puis elle alla chercher sa robe de mariée :

J'ai voulu l'avoir un mois à l'avance, d'abord pour être sûre qu'elle ne me fera pas défaut au dernier moment, et puis je la mets de temps en temps en cachette pour m'habituer à marcher avec cette longue traîne ; j'ai vu des mariées, M^{me} C. entre autres, qui avaient l'air si embarrassée le jour de leur mariage. Tiens, Anne, aide-moi à la mettre, j'ai juste le temps avant qu'on nous appelle pour le déjeuner.

— Oh ! non, Louise, pas maintenant.

Louise s'aperçut seulement alors de la pâleur d'Anne.

— Tu es fatiguée, dis ?

— Oui, un peu, j'ai mal à la tête, ce n'est rien.

— Veux-tu une infusion de camomille ou du thé ?

— Non, non, ce n'est rien.

— Alors, tiens, mets toi sur une chaise longue et repose toi ; veux-tu déjeuner ici ?

Anne eut volontiers dit : oui, mais elle n'osa pas, et quelques minutes plus tard, elle s'efforçait de manger un peu et de répondre aux attentions que tout le monde avait pour elle, tandis qu'elle sentait encore le mal involontaire que lui avait causé Louise par l'évocation du jour prochain de ses joyeuses noces.

Elle espérait passer l'après-midi seule dans sa chambre, mais on l'avait vue arriver le matin, et ses amies accoururent pour

la voir au moins un instant et l'inviter à venir aussi chez elles. Louise leur dit qu'Anne était fatiguée, qu'elle avait la migraine, ce qui n'était pas étonnant par une telle chaleur ; mais à peine sorties, toutes furent d'avis que la migraine d'Anne avait pour cause la mort de Jean, et le soir tout le monde sut que « cette pauvre M^{lle} Morère était désolée, parce qu'elle perdait tout espoir de ne pas rester vieille fille ; il paraît qu'elle faisait tout son possible aux Houlquières pour épouser M. Rainefort, et qu'il commençait à s'y laisser prendre. »

XXXVII.

Le soleil se leva de nouveau dans la joie de sa lumière. La terre rayonnait déjà de sa vie lorsqu'Anne s'éveilla le lendemain, et comme sa peine demeurait endormie, elle crut possible pour elle d'assister aux funérailles de Jean. Avec M^{me} Vergelle et Louise, elle se rendit près de la maison mortuaire pour prendre place dans le cortège ; une foule se pressait dans la rue, des groupes causaient à voix basse ; plusieurs dames et jeunes filles vinrent à elles ; Anne ne remarqua point qu'elles lui parlaient comme pour la consoler, faisant de plaintifs éloges de M. Rainefort et des sous-entendus singuliers sur sa sœur qui l'avait entravé dans bien des choses. « Qui sait ? si elle l'avait laissé se marier, comme il en avait, dit-on, le désir, peut-être serait-il encore plein de vie. » Distraitement et avec lassitude, Anne répéta : M. Rainefort voulait se marier ?

— Oui, on me l'a dit hier ; puis craignant je ne sais quoi, et s'imaginant parler avec délicatesse, la petite dame qui avait dit ces mots ajouta : avec une jeune fille qui n'est pas d'ici et dont on dit le plus grand bien.

Anne aurait donc toujours en elle ce doute qui la torturait : « Jean m'a-t-il aimé vraiment comme jé l'ai cru avec une si grande joie ? »

Les prêtres arrivèrent, entrèrent dans la maison ; au bout d'un instant ils en sortirent, bientôt suivis par le cercueil ; Anne le vit, mais en ce moment elle ne sentait pas. Puis le cortège se forma, et l'on put remarquer que la plupart des jeunes filles et de leurs mères ne craignaient pas de bavarder

dans ce triste défilé, comme si elles avaient redouté qu'on pût leur attribuer un regret.

Aucune chaise n'était libre auprès de celles des Vergelle, Anne le vit de loin et fit signe à Louise qu'elle allait dans une chapelle latérale à peu près vide. L'église, malgré son deuil, était lumineuse.

Puis le chant des orgues la remplit de tristesse, et l'engourdissement d'Anne se dissipa, elle cacha sa figure dans ses mains, mais elle sentait qu'elle ne pourrait plus contenir les sanglots qui l'oppressaient, et, placée près d'une petite porte, elle sortit, traversa les rues désertes, et, sans le savoir, se trouva dans le jardin des Rainefort. Elle l'avait vu là, vivant, pour la dernière fois, et de nouveau elle s'assit à l'ombre de ces arbres où Jean lui avait dit :

« Je regrette tout ce qui a été, tout ce qui aurait pu être... »

Elle appliquait ces mots à leurs deux vies, si pareilles en douleur, si désireuses de joie durable, si involontairement attristées.

« Mais Jean est le plus heureux maintenant, pensait-elle, il ne regrette et ne désire plus rien. »

Elle était là depuis un instant lorsqu'elle vit venir à elle la nourrice de Jean ; M^{lle} Barrel, qui était restée avec son amie pendant la cérémonie funèbre, avait aperçu sa nièce ; elle eut d'abord l'idée d'aller la chercher, puis elle pensa qu'elle serait plus à l'aise avec une inconnue, et elle lui envoya cette femme qui trouvait tout naturel qu'on pleurât « son pauvre enfant ».

« Ça vous fait aussi de la peine, cette mort, lui dit-elle ; ça ne m'étonne pas, il était si bon, le meilleur des hommes ; et, penser qu'il a fait une mort si pénible... encore s'il était resté comme les premiers temps, quand il ne voulait pas qu'on le soignât, mais rien, le soleil est venu qui lui a rendu l'envie de guérir ; il voulait guérir à la fin, et plus il mourrait, plus il voulait guérir. »

— Je pensais que le P. André lui avait inspiré beaucoup de résignation ?

— Oui, mais le dernier jour, je ne sais pas si c'est la fièvre, il n'a fait que regretter. « Pourtant, je voudrais vivre ! » qu'il disait, et puis à chaque instant il répétait : « Anne restez, je vous en prie, Anne, restez. » C'est sa petite sœur qu'il appelait,

vous savez, celle qui est morte quatre ou cinq ans après sa maman. Alors moi, quand j'ai vu que la dernière personne morte de sa famille venait comme ça le chercher, j'ai bien pleuré, parce que jusqu'à ce moment-là, je pensais qu'il se remettrait ou bien qu'au moins ça durerait encore longtemps...

La chaleur se faisait desséchante. Anne ne pleurait plus. Son âme jouissait de la chaleur d'amour que ces mots avaient apportée en elle : « Anne, restez, je vous en prie, Anne, restez. » Elle crut encore à ce moment que Jean l'avait véritablement aimée, et, calmée inconsciemment par cette diminution de sa douleur, elle embrassa la vieille femme, la chargea de dire à sa tante qu'elle l'attendrait chez les Vergelle vers cinq heures pour remonter aux Charmeuses et la quitta par un besoin de mouvement qui se réveillait en elle.

Chez son amie elle fut moins triste que la veille. Elle aida Louise à revêtir sa robe de mariée, elle sourit de la voir se raidir en marchant pour entraîner sa robe avec majesté : « Tu n'y es pas encore, lui dit-elle, je crois d'ailleurs que la traîne est trop lourde, si tu la faisais un peu diminuer de longueur ?

— Ça, jamais, je l'aurais voulu encore plus longue, je m'y ferai, tiens, regarde, est-ce que ça ne va pas maintenant ! »

Ses petits pieds avaient bien encore l'air de faire de très grands efforts, mais pour en finir, Anne convint que c'était beaucoup mieux. Elle admira les cadeaux reçus déjà par Louise, et chercha avec elle ce qu'elle pourrait lui donner. Elles feuilletèrent divers journaux de mode et finirent par s'arrêter à une banquette de foyer recouverte de tapisserie, et, pour ne point perdre de temps, car le mariage était fixé au mois prochain, Anne devait se hâter, elles sortirent pour faire échantillonner le dessin choisi.

Ces choses importantes firent passer rapidement l'après-midi, si bien qu'Anne fut surprise lorsque M^{lle} Barrel vint la chercher. Le retour silencieux lui fut très-doux, dans cette atmosphère chaude et lumineuse. « Anne, restez, je vous en prie, Anne, restez. » Ces mots avaient aussi créé dans son âme de la lumière et de la chaleur, ils passaient doucement en elle avec la voix de Jean, et leur inflexion caressante l'enveloppait de langueur et de charme. « Anne, restez... » Une douceur inconnue la pénétrait, charmeuse comme ces dernières lueurs d'une radieuse

ournée, présage d'une autre aussi radieuse, elle n'en ressentait pas encore l'amertume, l'âme de Jean lui semblait auprès d'elle, murmurant des mots de tendresse, des désirs d'union auxquels toute son âme acquiesçait et s'abandonnait.

L'arrivée arrêta son rêve, et voulant le poursuivre, elle demeura seule un instant dans le jardin, mais la réalité des choses l'avait déjà ressaisie. « Anne ! Anne ! » Quelle tristesse ! Ce n'était pas elle peut-être... Qui donc avait été sa dernière vision, elle ou cette petite morte qu'elle avait aimée aussi d'un amour passionné d'enfant ? Tristesse et lassitude. « A quoi bon donner son âme ? Eut-il jamais accepté ce don ! M'a-t-il aimée ? — Anne, restez ! — Ah ! je l'aurais aimé malgré lui-même, malgré lui je serais devenue sa vie, son âme, l'essence de ses pensées et de ses désirs... Lui dire mon amour m'eût suffi. Pourquoi toute joie est-elle absente de mon âme maintenant ? Ce que ma tristesse demande, est-ce donc impossible ? Le revoir une fois, une seule fois, lui faire le don de tout moi-même, quand même je ne devrais pas entendre sa réponse, quand même elle serait un refus... »

Pauvre Anne ! — L'ombre gagnait sur les clartés crépusculaires. Le soleil éclairait d'autres mondes.

XXXIX

Le P. André, aussitôt après la mort de Jean, avait été appelé par ses Supérieurs pour prêcher une mission dans un village un peu éloigné. Ce fut après quelques jours seulement qu'il eut le temps d'écrire à M^{lle} Morère ces quelques mots :

« On a dû vous parler de la manière admirable dont M. Rainefort a reçu les derniers sacrements, mais il y a une chose qu'on n'a pas pu vous dire et que j'aurais voulu vous communiquer plus tôt et verbalement : lorsque je fus resté seul avec lui, Jean m'appela, me prit la main et me dit presque à voix basse : « Vous direz à M^{lle} Morère que je lui demande pardon si je l'ai troublée par des paroles injustes et fausses, il y avait tant de choses que je ne savais pas... » Priez pour lui Celui qui reçoit les âmes de bonne volonté et qui console toute douleur.

Anne lui répondit ainsi : « Je vous remercie, mon Père, de

vosre communication ; vous pensiez sans doute qu'elle adoucirait ma peine ; il n'en a rien été, peut-être parce que je suis incapable de suivre votre conseil et de me consoler par la prière. Je me demande si ma religion ne fut pas rêvée comme mon amour ; il me semble que jusqu'ici rêver a été ma vie, car, étant subitement devenue incapable de rêve, je demeure sans foi et sans amour.

» Il me faudrait voir Dieu pour croire en lui et pour l'aimer ; j'ai besoin d'un bonheur que je voie de mes yeux, que je touche de mes mains. Ne me dites plus rien si vous ne pouvez mettre un bonheur tangible entre mes mains ; ne me dites pas qu'il y a un Dieu juste et bon et qu'il m'aime, je ne le croirais plus. Est-ce qu'il ne m'aurait pas écoutée lorsque je lui demandais la guérison de Jean !

» Il me semble que je suis si seule au monde à présent, si absolument seule ; tout m'est étranger, même les lieux que j'habite, même ceux qu'il a habités. C'est comme un dégoût qui m'a saisie et qui ne me laisse plus, et je suis si sûre qu'il en sera de même partout ailleurs que pas un instant je n'ai désiré partir.

» Partout je suis mal, partout je sens qu'il est mort et qu'une partie de moi-même, celle qui était un peu joyeuse, est ensevelie avec lui. Vous allez me répondre que son âme est vivante, mais j'aimais son corps et son âme inséparablement.

» Les instants les moins tristes sont ceux où je pleure et ceux où je ne pense pas, la vie animale est la seule bonne. Il y a trop de choses impossibles pour qu'il vaille la peine de vivre. »

Le découragement l'avait prise en effet toute entière, elle s'abandonnait à l'inconscience qu'elle eût voulu incessante et qu'elle cherchait à développer en elle. L'influence de la nature sur elle l'aidait à y parvenir ; elle faisait de longues promenades, lentes et sans pensée, au bienfaisant soleil qu'elle recherchait avec volupté, aimant l'assoupissement de sa chaleur. Et comme elle repoussait sa souffrance, comme elle l'éloignait ainsi d'elle-même, son âme semblait s'endurcir pour ceux qui l'entouraient ; de plus en plus son cœur était un cœur fermé. Par un naturel effet de réfraction, les autres lui paraissaient hostiles et ironiques ; c'est pourquoi de plus en plus elle recherchait la solitude et recevait mal ceux qui venaient la troubler.

XL

Elle reçut un jour du mois d'août une nouvelle lettre du P. André, et comme sa vue ravivait son souvenir, elle lui fit mal comme une pression sur une plaie. Elle ne voulut pas la lire et sortit.

La plaine était au dessous d'elle, accablée par le soleil dont la lumière l'enveloppait d'un voile transparent. La lassitude était partout dans la nature, les feuilles se penchaient languissantes, les brins d'herbe touchaient la terre, les insectes taisaient leur bourdonnement, la chaleur dominatrice avait absorbé toutes forces.

Anne se souvint d'autrefois et la plaine un instant resplendit : la lumière était un éblouissement, l'apothéose de la nature en travail, la gloire de l'arbre immense et du brin d'herbe ; la chaleur étreignait la terre avec la force de l'amour. Elle se souvint d'un amour qui resplendissait dans son âme, elle avait aimé sa lumière, elle avait aimé sa chaleur ; l'amour dominateur absorbe toutes forces. La lassitude était en elle, le soleil accablait la terre.

Vers le soir cependant, Anne ouvrit la lettre du P. André :

« Le temps des rêves a passé pour vous, ma chère fille ; tout ce que vous avez rêvé jadis, il faut le vouloir aujourd'hui, votre foi comme votre amour ; vous n'avez pas le droit d'y renoncer, croyez moi, ce n'est pas en vain que votre âme et celle de Jean se sont rencontrées et aimées, et l'union entre elles que vous avez seulement désirée, vous devez la vouloir éternellement.

» Vous me dites que vous êtes sans foi et sans amour, c'est parce que jusqu'ici vous n'avez fait que les subir : c'est avec votre volonté qu'il faut aimer et qu'il faut croire ; que votre volonté ne doute jamais, qu'elle ne soit jamais indifférente. Au lieu de n'avoir qu'une âme passive, faites-vous donc une âme agissante, une âme vivante.

» Vous êtes d'une génération qui craint la souffrance, et qui préfère se mentir à elle-même, s'apitoyer, se distraire, s'éloigner, se révolter, s'anéantir, plutôt que d'accepter la souffrance comme une chose légitime et bienfaisante. Vous savez bien cependant que nos âmes grossières ne peuvent être annoblies, affinées, épurées que par la souffrance, et qu'il ne faut pas

détourner la tête pour ne pas la voir, se cuirasser d'indifférence ou d'inconscience pour ne pas la sentir, sous peine de n'être plus capable que de la vie animale, où la souffrance physique d'ailleurs sait bien aussi nous atteindre.

» Il n'y a rien d'impossible que ce qu'on ne veut pas : il faut aimer et croire, je vous en supplie, ma fille bien-aimée, et vous verrez votre voie s'aplanir, et votre vie devenir féconde. Il faut aussi vouloir souffrir. Acceptez de souffrir, alors vos désirs et vos rêves seront anéantis et vous aurez la volonté de l'union avec Dieu qui est l'amour, et vous ne cesserez point de l'aimer.

» Vous avez dit à Jean : « Il ne faut pas cesser de désirer, mais transposer nos désirs au delà de ce monde », et ces mots l'avaient consolé. Qu'ils vous consolent aussi, ma chère fille ; en Dieu s'accompliront tous vos désirs. Croyez et aimez. »

Anne lut cette lettre d'un trait et ne la comprit pas encore. Mais elle avait ravivé à tel point son amour, que tout son être se prit à désirer la présence matérielle de Jean avec une intensité si violente qu'elle lui donnait la fièvre.

— J'accepterais la souffrance si elle était inévitable ; mais j'aurais pu guérir Jean, l'empêcher de mourir, c'est par stupidité d'éducation que je ne l'ai point fait, et c'est cela qui me fait si mal. Ce n'est pas ma faute pourtant si l'on m'a appris qu'il y a des choses qui ne se disent pas, qui ne se font pas, non parce qu'elles sont blâmables, mais parce qu'elles sont blâmées : pourquoi mon amour a-t-il eu cette crainte d'être dévoilé, tandis que la vérité éclairant nos âmes les eût peut-être à jamais unies. On n'a jamais que la logique de ses préjugés, et l'on m'a placée par eux au milieu de ceux qui n'admettent un acte que si nul ne le pourra blâmer. Et c'est cela qui me révolte.

» La vie est mauvaise, parce qu'elle est sans but, incapable qu'elle est de satisfaire un désir, impossibilisant notre volonté devant qui sans cesse elle place d'absurdes et infranchissables obstacles. Est-ce que Jean serait mort si la vie n'avait découragé son âme ? Nous ne sommes jamais libres ; comme notre corps notre âme est soumise à des besoins ; elle n'est pas libre de ne pas les avoir, elle n'est par libre non plus de les satisfaire, ne le pouvant que si les circonstances le lui permettent. Où notre volonté trouverait-elle l'espace pour se mouvoir dans l'inextricable réseau que la vie forme autour d'elle ?

» Dans toutes les circonstances de ma vie, ma volonté est demeurée sans action : je suis née sans le vouloir, j'ai fait les études qu'on m'a imposées, je suis venue ici parce que je l'ai dû, j'ai aimé parce que je suis jeune, j'ai aimé Jean parce qu'il était seul ici. Comme il me l'a dit, c'est par la force des choses que cet amour disparaîtra de moi-même. Et il en sera toujours ainsi, je subirai ma vie, je ne la ferai point. Je suis destinée à vivre sans faire usage de ma volonté. Est-ce qu'on peut toujours vouloir ce qu'on ne peut empêcher ? Est-ce qu'on peut l'accepter sans révolte ? Vouloir aimer, croire, souffrir, cela est-il possible ! »

Et les jours qui suivirent se passèrent ainsi dans des alternatives d'inconscience, de révolte et de tristesse. Parfois sa tristesse était plus amère, lorsque le doute la reprenait : « Je me demande si notre amour a véritablement existé. Je ne sais pas s'il m'a aimée, et je ne suis plus sûre même de l'avoir aimé puisqu'il n'en reste en moi qu'une si faible trace... Les lieux où je le vis, son nom prononcé près de moi, son souvenir passant dans ma mémoire comme une ombre de lui, tout cela m'émeut, tout cela me fait mal, mais je ne sais pas si cela n'agit pas davantage sur mes nerfs que sur mon âme. La tristesse de sa mort ne peut égaler la tristesse de cette pensée : mon amour et ma peine n'ont été peut-être qu'imaginaires, c'est-à-dire faux, comme ce baiser doux et mensonger auquel j'ai voulu croire pourtant. »

XLI

Le jour du mariage de Louise approchait ; Anne cherchait en vain un prétexte pour éluder sa promesse qui lui coûtait trop à tenir ; elle n'avait pas répondu à la dernière lettre de son amie qui vint la surprendre un jour et l'emmena avec elle ; Louise pensait que la solitude avait fait Anne un peu sauvage, et qu'elle craignait de se trouver tout à fait dépaysée dans une fête. Anne se laissa faire, elle laissa Louise s'occuper de sa toilette ; il y avait en elle une indifférence qui la faisait s'étonner de l'amitié qu'on lui témoignait ; elle se sentait si froide sauf pour le petit Marcel qui était sans cesse avec elle ; sa mère et sa sœur avaient tant de choses à préparer qu'elles s'occupaient beaucoup moins de lui.

Les jours qui précèdent une noce sont toujours rapides et joyeux ; Anne sentait diminuer sa tristesse et germer en elle de nouveaux espoirs ; elle comprenait maintenant la joie de Louise qui lui avait paru jadis si ridicule puisqu'elle connaissait si peu le fiancé que sa famille avait accepté pour elle ; elle eut voulu comme Louise laisser diriger sa vie, vivre dans l'atmosphère de joie dont la confiance entoure ceux qui l'éprouvent et qui l'inspirent. Et lorsque le cortège pénétra dans l'église, elle s'étonna d'elle-même, ne se reconnaissant plus. La lumière arrivait des vitraux par rayons de couleurs vives, la musique de l'orgue était triomphante, la foule pimpante et Louise heureuse. Anne sentait en elle un grand désir d'être à sa place, d'être heureuse à sa manière ; elle pouvait l'être encore, elle pouvait encore aimer avec confiance celui qui viendrait à elle lui demander d'être sa femme, la mère de ses enfants ; la tête brune du petit Marcel attirait son cœur, et la pensée qu'elle pourrait un jour avoir des fils comme lui, de petits enfants chéris et caresseurs, amenait en elle un immense désir de vie maternelle. Puis le souvenir de Jean reparut, comme atténué par ce nouveau désir d'où il était absent :

« Restez, Anne, je vous en prie, Anne, restez. » Elle entendait de nouveau cette prière : « Rester fidèle à votre souvenir, Jean, vous savez bien que je ne le puis plus que par moments. Oh ! ce n'est pas ma faute si je sens ma pensée s'éloigner de la vôtre, après les avoir senties confondues. Je ne possède pas mon âme et je ne puis vous la donner. C'est tristement que je vous suis parfois fidèle, et cette tristesse même, cette tristesse qui m'est si douce, je la sens malgré moi s'atténuer chaque jour... vous le savez bien, vous qui m'avez dit : « nous ne possédons pas la douleur, c'est elle qui nous prend et nous quitte quand il lui plaît. »

Le prêtre lisait le dernier Évangile, un mouvement se produisit dans la foule qui se leva, et les regards d'Anne, passant sur elle, s'étonnèrent de ne pas rencontrer un seul visage d'homme qui lui fut sympathique ; c'est que devant eux s'était placé le souvenir de Jean, Anne le comprit, ce souvenir l'empêcherait toujours d'être semblable aux autres jeunes filles dont le cœur est demeuré vide ; toute sa tristesse lui revint : « Jean, revenez-me dire que notre amour fut véritable, prenez-moi de nouveau toutes mes facultés, car je sens en moi mon

âme toujours prête à se donner et découragée d'aimer dans le vide. Prolongez-vous-même la douleur que j'eus de vous perdre, rendez-la toujours plus profonde, car elle m'est bienfaisante. Ah ! si la souffrance d'aimer est si chère à ceux qui l'ont connue, que doit être la joie d'aimer !... »

Durant l'interminable dîner, Anne s'efforça de ne pas laisser paraître la tristesse dont elle était imprégnée de nouveau jusqu'au fond d'elle-même. M^{me} Vergelle avait placé près d'elle quelques jeunes gens ayant devant eux un bel avenir ; il lui semblait, à elle qui considérait Anne comme une femme supérieure, que l'un d'eux saurait aussi deviner l'appui et le charme qu'elle apporterait à son mari. Anne était jolie dans la robe blanche que Louise avait voulue pour elle « afin, lui avait-elle dit, que nous soyons aussi pareilles que possible » ; elle écouta quelques instants la gaieté de son entourage, et comme elle vit Louise la regarder avec affection, elle essaya de s'y associer et finit par trouver agréable la légère causerie de ses voisins. Ce qu'Anne n'avait point prévu et que M^{me} Vergelle espérait, arriva : l'un d'eux exprima à la mère de Louise le désir que M^{lle} Morère devint sa femme, et lorsqu'il lui fut transmis, Anne s'étonna de ne pas le repousser, de s'en réjouir même, bien qu'elle eût demandé quelques semaines de réflexion.

Le désir croissait en elle d'une vie plus active, il lui semblait qu'agir serait encore une joie ; elle relut la lettre du P. André et fut frappée par ces mots : « Au lieu de n'avoir qu'une âme passive, faites-vous donc une âme agissante, une âme vivante. » Une âme vivante, elle l'avait déjà désirée ; plus tard elle avait oublié ce désir, ou plutôt l'avait confondu avec le désir d'aimer Jean et d'en être aimée, maintenant elle le confondait avec le désir de prolonger son amour, d'en retrouver la douceur peut-être dans un autre amour, car elle sentait son âme prête à se donner encore, et avec le désir d'une famille à fonder, à aimer et à diriger.

« Le P. André va revenir, pensait-elle, je me confierai à lui, il me prendra par la main, il me montrera ce que je dois faire et je l'accomplirai. Il est le seul prêtre en qui j'ai confiance, car la plupart subissent aussi les déformations de la vie, et lorsqu'on me dit que leur parole est la parole de Dieu, j'ai peine à la croire, puisqu'ils s'en préoccupent si peu. Tandis que le P. André a une âme vivante, une âme qui semble avoir reçu

de Dieu de spéciales clartés. J'irai à lui et je ferai ce qu'il me dira. »

Elle nourrissait son âme de ce désir, et ce désir encore ne devait pas se réaliser.

XLII.

Vers le milieu de septembre, après midi, le P. André apparut aux Charmeuses, et sa première parole annonça son départ pour Tunis, d'où il devait entreprendre une mission nouvelle dans l'intérieur de l'Afrique.

— Je suis venu vous dire adieu, je pars à l'instant même pour C. « Il fut frappé de l'attitude lasse et du regard triste qui venaient subitement de remplacer l'air joyeux avec lequel Anne l'avait accueilli ; il eut l'intuition qu'elle aurait désiré lui ouvrir son âme, mais cela lui était impossible, l'heure pressait, il n'avait que quelques minutes à rester encore, puis il se leva pour partir et lui dit :

— Ne m'écrirez-vous pas ?

— A quoi bon, la distance détruira l'harmonie entre votre parole et ma peine....

Et le P. André partit pour toujours tandis qu'Anne sentait de nouveau qu'en elle une nouvelle vie s'anéantissait, car à nul autre elle ne consentirait à montrer son âme, puisque nul autre ne pourrait être pour elle un guide et un appui.

Pour être absolument seule Anne sortit presque aussitôt après le départ du P. André, afin « de porter, dit-elle, la layette que sa tante venait de finir à la femme qui l'attendait ». La maison de cette femme était sur le flanc d'une montagne voisine, à une heure de distance environ. La route qui était récente et à peine terminée avait coûté beaucoup de travail et demandait un entretien constant ; les pluies la ravinaient et la détruisaient même partout où les travaux de maçonnerie, qui devaient la supporter, n'avaient pu encore être faits.

Anne y monta lentement, elle se sentait fatiguée et regrettait d'avoir entrepris cette course, elle la continua cependant parce qu'elle se trouvait bien d'être incapable de penser. Elle arriva enfin, et comme il était un peu tard, ne voulant pas être en

route la nuit, elle n'entra pas, remit son paquet au gamin qui secouait un prunier devant la maison et redescendit.

Après quelques instants elle s'arrêta très lasse, car la chaleur était toujours plus étouffante, bien que la fin du jour fut très proche. La plaine était encore lumineuse, le soleil était d'un rouge flamboyant, il touchait déjà le front des montagnes lointaines, il s'enfonçait peu à peu derrière elles, ses rayons semblaient toujours plus intenses. Une colonne de feu se refléchissait dans le fleuve teinté d'un rose étrange. Anne contemplait ce paysage que la nuit allait ensevelir, et elle sentait croître en elle le découragement, l'amertume et la révolte ; depuis trop longtemps les causes de tristesse se multipliaient en elle avec parfois de rapides espoirs de les voir faire place à de grandes joies ; son âme avait été trop fréquemment bouleversée pour que la paix pût habiter en elle ; maintenant surtout que sa route semblait impitoyablement tracée dans la nuit et la solitude, elle ne sentait plus ni désir d'amour ni espérance de vie, mais une disparition absolue d'amour et de vie. Et la révolte domina son âme dont tous les souvenirs devinrent amers, et il n'y eut plus en elle ni foi ni amour, mais seulement la tristesse d'avoir cru et d'avoir aimé, tristesse intense comme celle de la nature abandonnée par la lumière un soir d'orage, car ce coucher de soleil, ces teintes pâles et charmeuses, ces rayons d'or rouge, cette douceur calmante de la plaine qui va dormir, cet apaisement d'une longueur troublante combien avaient-ils duré, quand un vent violent se leva tout à coup, secouant les feuillages comme des crinières, marquant les routes de tourbillons blanchâtres, courbant les plantes et les faisant gémir ? La lumière douce devint blafarde et jaunâtre, Anne en se retournant vit des nuages noirs qui semblaient sortir du sommet de la montagne comme d'un cratère, ils s'avançaient rapides, le tonnerre grondait et se rapprochait, elle se hâta pour rentrer. La pluie commençait à tomber par larges gouttes, puis plus pressées, enfin torrentielles. Anne courait maintenant sur la route, le nuage était partout autour d'elle, plus d'autre lueur que celle des éclairs pleins d'épouvante et qui lui montraient son chemin. Son pied n'était plus très sûr, ses chaussures pleines d'eau la gênaient, elle se hâtait, courait plus vite, l'épouvante s'emparait d'elle, elle avait peur. Cette nuit subite, ces lueurs bleuâtres, ce chaos, cette plainte universelle lui devinrent une infernale

vision ; le sentiment de sa faiblesse, de sa solitude, de son impuissance absolue, de ses inutiles désirs, s'éleva dans son âme et y déclencha une tempête aux épouvantes terribles. Elle n'avait rien pu dans toute sa vie pour gagner un atome de joie, quand tout lui paraissait paisible en elle, la tempête venait tout à coup comme elle était venue tout à l'heure sur cette admirable nature, elle emportait dans son tourbillon toute son espérance.

« Il n'y a rien dans ce monde qui en vaille la peine et Dieu ne s'occupe pas de nous, s'il existe ; il n'y a qu'une seule bonne chose, c'est la mort lorsqu'elle est douce, mais je ne veux pas mourir ici, non, non, pas ici, pas ici... »

La route était interminable, l'orage continuait dans sa violence, on entendait parfois très loin des cris désespérés d'animaux et de bergers surpris par la tourmente. Les jupes d'Anne l'embarrassaient et pendaient lamentablement, elle releva sa robe trop longue et sa course devint plus rapide encore, un moment elle s'arrêtait pour souffler, l'effroi la poussait de nouveau plus vite, toujours plus vite, elle était affolée. La route était glissante, la pluie la détrempeait, le bord tombait dans le ravin ; l'obscurité devenait plus épaisse, le bruit plus effrayant, les éclairs plus aveuglants. Anne glissa dans le ravin avec un ruisseau de boue qui courait droit sur la pente, elle lutta pour arrêter sa chute, mais les brins d'herbe accrochés au passage restèrent dans ses mains, sa tête se meurtrit sur les cailloux, elle se heurta violemment contre un arbre où elle demeura inerte tandis que le torrent de boue se détournait près d'elle.

JEAN MANAYRE.

(La fin prochainement.)

CLOVIS

PAR GODEFROID KURTH

Écrire l'histoire de Clovis était une entreprise qu'on peut qualifier d'ingrate : le fondateur de la France n'a jamais eu de biographe et la raison en est simple : les matériaux nécessaires pour écrire cette histoire font absolument défaut. De tous les documents émanés de la main de Clovis, nous ne possédons qu'un bout de lettre adressée aux évêques de son royaume : les six diplômes conservés sous son nom sont apocryphes ; il ne nous reste pas une seule monnaie de lui : son mariage, ses guerres, ses luttes avec ses proches ont inspiré des récits qui portent l'empreinte de la légende populaire. On sait que M. Kurth s'est appliqué, dans un autre de ses ouvrages, à démontrer qu'en France, où tout, dit-on, finit par des chansons, c'est au contraire par là que tout a commencé : Clovis ne pouvait échapper à la tradition poétique et son premier historien n'a pas eu d'autre base pour appuyer son récit. De cette difficulté même, M. Kurth a tiré avantage ; limité par la pénurie des documents authentiques sur Clovis, il a été amené à élargir son cadre et, par un heureux tour de force, son livre est devenu un tableau complet des origines, des institutions, de la fondation du royaume des Francs et de sa mission civilisatrice à travers les siècles.

Il débute par une riante esquisse de la Belgique romaine, à laquelle en succède une effrayante de la dépopulation et de la ruine qui éprouvèrent cette province après l'envahissement des barbares et la révolte des campagnes. La décadence est partout et — détail navrant — le tableau qu'en trace M. Kurth a toute la vigueur d'une toile exécutée d'après nature ; les civilisations expirantes ont des symptômes identiques : corruption, volupté, décroissement de la natalité, soit des amusements frivoles, dégoût de la vie, misère universelle, tous ces phénomènes

précurseurs de la mort des peuples semblaient se liguier pour annoncer la fin du monde romain, comme ils semblent présager aujourd'hui la fin du monde franc. Il ne me déplait pas de citer à l'appui un passage topique du livre de M. Kurth :

« Les plaisirs intellectuels, dit-il, ne valaient pas mieux, et ceux qui se flattaient d'appartenir à l'aristocratie de l'intelligence étalaient une indigence de pensée, une stérilité d'imagination qui trahissaient l'épuisement total de l'âme antique. Les plus vigoureux efforts de l'esprit n'aboutirent, à partir du IV^e siècle, qu'à des panégyriques. La Gaule septentrionale a excellé dans ce genre, et ce sont des Tréviriens et des Éduens qui en manient le sceptre. Il n'est rien d'affligeant comme leur sonore rhétorique d'antichambre, qui enfle les faits comme les mots, et qui, avec une naïve indifférence, est toujours prête à l'apothéose du maître vivant, quel qu'il soit. L'imprudence de ces malheureux déclamateurs n'a pas de bornes, et la sérénité avec laquelle ils usent de l'hyperbole finit par appeler le rire au lieu de l'indignation. L'un d'eux ose dire à Maximien qu'il est le premier empereur qui ait passé le Rhin, et voudrait insinuer que les passages attribués à ses prédécesseurs ne sont que des fables. Un autre déclare tranquillement que c'est l'expédition de Valentinien, en 368, qui a fait découvrir les sources du Danube ; un autre encore affirme que Trèves se félicita d'être tombée en ruines, pour avoir le bonheur d'être rebâtie par Constantin ! Voilà ce qu'est devenue l'éloquence romaine. Quant aux lettres pures, elles sont tombées plus bas encore, car il semble qu'elles se soient interdit, comme une preuve de vulgarité et de grossièreté d'esprit, toute trace de pensée sérieuse, toute préoccupation d'ordre moral et social. Il faut, si l'on veut être un esprit délicat et un vrai lettré, qu'on isole le domaine littéraire de tout contact avec la vie, qu'on se fasse l'adorateur de la forme pour l'amour d'elle-même et que l'on tende toutes les forces de son esprit vers un seul but : la difficulté à vaincre, le tour de force à exécuter. L'admiration imbécile du savoir-faire devient peu à peu la dernière manifestation de l'intérêt du public pour les choses de l'esprit. On se fera une réputation par une épigramme, par un bon mot, par un trait piquant et nouveau d'ingénieuse flatterie, on colportera soi-même ses petits vers, ou l'on fera des recueils de sa propre correspondance pour ne pas priver la postérité de beaux

modèles littéraires, écrits beaucoup plus pour elle que pour le correspondant d'occasion. Toutes ces sénilités viendront aboutir finalement à la plaisante extravagance de lettrés qui se persuaderont que la gloire consiste à n'être pas compris de ses lecteurs. On se rendra illisible de parti pris, et le dernier écrivain que l'antiquité romaine puisse revendiquer, ce sera le décadent connu sous le nom de Virgile de Toulouse ! »

Lorsque, après plusieurs siècles de combats opiniâtres, les barbares pénétrèrent enfin dans ce monde civilisé dont ils battaient depuis si longtemps les portes, ils eurent à soutenir de nouvelles luttes pour lesquelles ils n'étaient pas armés. Victorieux des vivants, ils devaient être vaincus par les morts. Rome, se faisant le spectre de ses propres ruines, venait épouvanter et égarer les malheureux envahisseurs. La tête troublée, l'imagination fascinée par l'ascendant prodigieux que Rome avait conservé sur eux, les maîtres nouveaux se fourvoyaient dans des chemins perdus, construisaient sur des fondements croulants ou au milieu d'atmosphères malsaines. Bientôt ils disparaissaient empestés par les miasmes ou écrasés sous les ruines de leurs fragiles édifices. Ces scènes tragiques ont été pour les hommes de cette époque un spectacle familier : Il semblait, dit M. Kurth, que ce fût la vengeance de l'Empire, sortant de sa tombe pour y entraîner à sa suite tous les peuples qui avaient mené ses funérailles. L'un après l'autre, ils ne mettaient les pieds dans l'enceinte sinistre que pour y être immolés aux mânes des Césars. Les Francs toutefois échappèrent à cette destinée. Au seuil du monde romain détruit, ils rencontrèrent un génie bienveillant qui les prit par la main et qui les guida à travers les ruines des cités. Il prononça les paroles magiques qui les protégeaient contre le retour des spectres irrités ; il les écarta des endroits empestés où achevaient de se corrompre les cadavres ; il leur apprit à ne considérer les monuments qui croulaient autour d'eux que comme des matériaux pour en construire de plus durables. En leur montrant le parti qu'ils pouvaient tirer de ce qui restait de la civilisation romaine, il leur enseigna l'art de s'en passer. Ce génie, c'était l'Église catholique. Elle seule, au milieu de l'affolement universel des civilisés et de l'erreur grossière des barbares, elle gardait une claire conscience d'elle-même, se rendait compte

des misères du passé et entrevoyait les formes naissantes de l'avenir.

Le nord de la Gaule a tout reçu de la Gaule méridionale, le christianisme comme le reste : c'est du midi que rayonnait toute culture sociale, comme toute culture religieuse, sur les marécages de la Batavie et sur les vastes solitudes de l'Ardenne. Le christianisme y pénétra de bonne heure, mais il est impossible de préciser la date de son introduction ni l'organisation de ses églises, distribuées dans des diocèses immenses qui embrassent des pays entiers et qui ont leurs sièges à Reims, à Trèves et à Cologne. De toutes les églises, du nord de la Gaule, c'est de celles des deux Germanies, Mayence et Cologne, que l'antiquité est le mieux établie : les sièges de Reims et de Trèves sont les plus anciens des deux Belges et bien antérieurs à l'édit de Constantin. Au ^{iv}^e siècle, la majorité de la population des grandes villes adorait Jésus-Christ.

Vers la fin de 406, une avalanche de peuples germaniques avait fondu sur le Rhin. Les Francs leur opposèrent une résistance héroïque, mais ils finirent par succomber ; le gros de l'invasion se répandit sur la première Germanie ; une autre colonne, qui avait passé le Rhin plus bas, traversa la seconde Germanie et la seconde Belgique, jusqu'à Boulogne, ne laissant pas une ville debout sur son passage : Reims, Amiens, Arras, Thérouanne, Tournai, furent saccagées et réduites en solitudes barbares. Rien ne fut épargné, et ce qui restait de la culture romaine disparut dans la plus effroyable des tourmentes. Rome retrécit les bornes de son empire et le lien qui rattachait les Francs à celui-ci fut brusquement rompu. Lorsque le grand flot de l'invasion se fut écoulé, ils se retrouvèrent seuls sur les deux rives du Rhin, en face de la Gaule abandonnée où leur amour de la gloire et des combats trouvait largement l'occasion de se satisfaire. Une seule famille royale donnait des souverains à toutes leurs tribus, famille dont les origines se perdent dans des légendes qui les relient au dieux eux-mêmes : c'était la force des dynasties barbares et aussi le plus grand obstacle à leur conversion. Se faire chrétien, c'était renier ses ancêtres, c'était couper la chaîne de sa généalogie et se priver de son titre à régner. Il fallait un très grand courage pour embrasser la foi du Christ et l'on entendra plus tard saint Avitus féliciter Clovis d'avoir osé commencer sa généalogie à lui-même. Clodion est

le premier roi franc qui sorte de la pénombre historique, Faramond étant relégué parmi les apocryphes. Clodion commença par s'emparer de Tournai, de Cambrai, de tout l'Artois, jusqu'au moment qu'il fut arrêté par Aétius. Mérovée, qui lui succéda, se trouva mêlé aux événements les plus grandioses de son temps et prit part à cette grande bataille des nations, à Mauriac, où fut brisé l'orgueil du fléau de Dieu. Mérovée, mort jeune, fut remplacé par son fils Childéric qui, après une vie agitée, fut enlevé aux siens par une mort prématurée. Sa femme, Basine, lui avait donné plusieurs enfants : Clovis, à ce qu'il paraît, fut son fils unique, mais il avait trois filles qui s'appelaient Lanthilde, Alboflède et Aldoflède. Il mourut à Tournai, en 481, et on lui fit des funérailles royales. Ce roi païen avait montré une sympathie bienveillante et respectueuse pour l'idée chrétienne et pour ses représentants. Le bon souvenir que les habitants de la Gaule avaient gardé de Childéric ne fut pas étranger, sans doute, à la confiance avec laquelle ils accueillirent son fils.

Clovis avait quinze ans lorsqu'il succéda à son père comme roi des Francs de Tournai. Il était né en 466, au fort des combats que Childéric livrait aux Visigoths et aux Saxons. C'est probablement à Orléans qu'il vit le jour. Dans la coutume des Francs Saliens, la majorité commençait à douze ans et Clovis fut acclamé par son peuple sans qu'il y eut lieu de délibérer sur son avènement. Après plusieurs années passées dans le recueillement et comme dans l'apprentissage du gouvernement, il résolut de mettre la Gaule entière sous son autorité. L'empire romain avait disparu, le pays n'avait pour défenseurs que quelques troupes sans enthousiasme, incapables de résister au choc impétueux des forces franques. Ce fut une défaite écrasante au lendemain de laquelle Soissons ouvrit ses portes au vainqueur. Clovis s'y installa aussitôt comme dans sa capitale. Tournai fut oublié, et les Francs germaniques des bords de l'Escaut virent leur souverain abandonner, pour n'y plus reparaitre jamais, le palais de la vieille cité mérovingienne.

La bataille de Soissons avait ouvert la campagne de 486 ; le partage du butin qui avait eu lieu dans la même ville et donna naissance à une anecdote bien connue, en fut l'acte final. Mais, dès le retour du printemps de l'année suivante, l'armée se réunissait de nouveau pour d'autres conquêtes. Nos sources

sont malheureusement muettes sur la période de dix années qui s'écoule jusqu'à la guerre des Alamans, en 496. Comme au bout de ce temps nous trouvons le roi des Francs en possession de toute la Gaule, jusqu'à la Loire, nous devons supposer qu'il en aura consacré, au moins une partie, à faire la conquête de ces riches et belles provinces. Après s'être rendu maître des cités qui étaient au nord de la Seine, il traversa ce fleuve et se fit reconnaître comme souverain jusqu'à la Loire. Mais déjà le conquérant était appelé à l'autre bout de son vaste royaume par une nouvelle entreprise. L'histoire n'a consacré qu'une seule ligne au récit de cette campagne : « La dixième année de son règne, Clovis fit la guerre des Thuringiens et les soumit à sa domination. » Voilà tout et il y a dans cette simple ligne plus de problèmes que de mots. Par cette mystérieuse nation des Thuringiens, il ne faut pas entendre les Thuringiens de l'Allemagne centrale qui ne furent soumis que beaucoup plus tard : il s'agit, en réalité, des conquérants barbares de la cité de Tongres, sans qu'il soit possible de tracer les limites de leur royaume oublié.

Le nom et le prestige de Clovis avaient franchi rapidement les frontières de la Gaule. Toute l'Europe avait les yeux fixés sur ce brillant météore qui venait d'apparaître dans le ciel septentrional. Ceux qui avaient l'intelligence des événements comprirent qu'il était né une force nouvelle, et que le monde civilisé allait peut-être trouver son arbitre dans le jeune barbare des bords de l'Escaut. Théodoric-le-Grand, le roi des Ostrogoths, qui se frayait sa voie vers l'hégémonie du monde barbare, se tourna vers Clovis et lui demanda la main de sa sœur Aldoflède.

C'est à peu près tout ce qu'on connaît de cette princesse, qui mourut jeune : mais le rapprochement ménagé à la faveur de ce mariage entre les deux plus grands monarques barbares de ce temps, fut un bienfait pour la civilisation. Un événement plus important va solliciter notre attention : le mariage de Clovis, dont la légende s'est emparée pour le défigurer entièrement : les chroniqueurs, qui se sont fait inconsciemment l'écho de la poésie populaire, le présentent les uns comme un drame, les autres, comme une idylle romanesque que n'aurait pas désavouée Scudéry. Heureusement l'histoire a été ici plus belle que la fiction, et l'idéal que le christianisme avait réalisé

dans une âme vivante, l'imagination ne s'est pas trouvée capable de le traduire dans une conception poétique.

Clovis venait d'atteindre sa vingt-cinquième année; devenu, par ses conquêtes l'un des arbitres de l'Europe, il voulut avoir une épouse de sang royal, il arrêta son choix sur une jeune princesse burgonde, fille d'un roi de Lyon, arien, et d'une chrétienne accomplie qui donnait sur le trône l'exemple de toutes les vertus, Le père, Chilpéric, était mort vers 480; sa veuve, Carétène, et ses deux filles, Clotilde et Chrona, semblent avoir été recueillies par Godegisil qui régnait à Genève, sur une partie du royaume des Burgondes. Chrona prit le voile et on ne sait rien d'elle. Clotilde, dont on célébrait la beauté et les vertus, ne quittait pas sa mère, adonnée comme elle aux œuvres pieuses qui ont rempli l'existence de toutes les deux. La mère vécut jusqu'en 506, ne dédaignant pas, dit le poète qui a fait son épitaphe, de porter le joug du Christ après le diadème royal. L'union de Clovis et de Clotilde fut conclue en 492 ou 493. Une ambassade solennelle alla, selon l'usage, chercher la jeune fiancée et la ramena à son époux, qui était venu à sa rencontre à Villeroy, près de Troyes, aux confins des deux royaumes. Il la conduisit lui-même à Soissons où, selon toute apparence, eurent lieu les fêtes du mariage. L'union fut heureuse; dès les premiers jours le jeune roi barbare s'attacha d'un cœur sincère à l'épouse de son choix; il lui laissa prendre sur sa vie un grand et salutaire ascendant et Clotilde devint le bon ange de ce héros sauvage. Il lui resta fidèle; nulle part on ne voit que, comme tant de ses successeurs, il lui ait infligé l'injurieux partage de son affection avec des rivales. Elle fut la reine de son cœur comme elle était la reine de son peuple.

Le rôle des femmes chrétiennes dans la conversion des peuples barbares est un des plus admirables aspects de l'histoire de la civilisation. La conversion de Clovis, telle fut la mission que s'attribua Clotilde; mais ce ne fut pas l'œuvre d'un jour: Clovis résistait, il refusait de se rendre, il craignait de mécontenter ses guerriers en abandonnant le culte qu'avaient professé leurs ancêtres et les siens. Clotilde lui ayant donné un fils, il consentit au baptême de l'enfant et la cérémonie s'accomplit en effet avec une grande pompe: mais, par une circonstance fatale, le

nouveau-né mourut quelques jours après. Vivement affecté de cette mort qu'il regardait comme un effet de la vengeance de ses dieux, Clovis dit avec amertume à la reine : « C'est votre baptême qui est la cause de sa mort ; si je l'avais consacré à mes dieux, il serait encore vivant. » Clotilde, dont les reproches de son mari ravivaient la douleur maternelle, ne lui répondit que par le silence et les larmes et elle ne cessa d'invoquer Dieu pour qu'il rendît Clovis plus accessible à ses prières. Ses désirs furent bientôt exaucés.

L'année suivante elle eut un second fils qu'on nomma Chlodomir et elle obtint encore qu'il serait baptisé ; mais nouvelle épreuve pour sa mère, il tomba malade peu après la fin de la cérémonie : « Il en sera de cet enfant comme il en a été de l'autre, dit le roi ; il va mourir pour avoir été arrosé d'eau par tes prêtres et au nom de ton Christ ! » Cette sinistre prédiction ne se réalisa point, l'enfant revint à la santé, et Clotilde, se plaisant à reconnaître dans sa guérison le secours manifeste de Dieu, n'en fut que plus ardente à poursuivre la conversion de son mari. Un événement providentiel ne tarda pas à faciliter l'accomplissement de ses vœux. Les Alamans qui avaient été, avec les Francs, les plus redoutables adversaires de l'empire, s'étaient avancés jusqu'à Augsbourg et rendus maîtres de toute la région comprise entre le Lech et le coude du Rhin à Bâle ; de là, ils menaçaient l'Italie et les provinces orientales de la Gaule : l'Alsace, Tours, Metz, Besançon tombèrent en leur pouvoir. Le jour vint, où les Alamans eurent à compter, non plus avec les légions romaines, mais avec d'autres peuples de leur race qui leur disputèrent avec succès les terres impériales vacantes.

La première rencontre armée entre Francs et Alamans, dont nous ayons connaissance, eut lieu sous les murs d'un château-fort bâti par les Romains, non loin de Cologne, à Tolbiac (Zülpich) : le roi des Ripuaires, Sigebert, y fut blessé, mais la journée fut un succès pour les armes franques. « La fièvre d'expansion qui tourmentait les Alamans ne leur laissait pas de repos et ils revinrent à la charge. Comme ils tâtaient successivement toute la frontière, et qu'ils n'épargnaient pas plus le domaine des Saliens que celui des Ripuaires, Clovis fut entraîné à descendre à son tour dans l'arène. Nous ne connaissons pas l'occasion de cette prise d'armes. Soit que les Alamans aient

menacé les opulentes contrées de la Gaule orientale, dont les séparait la haute muraille des Vosges ; soit que Sigebert de Cologne, craignant une nouvelle invasion, l'ait appelé au secours, il pénétra en Alsace par une marche rapide, et vint tomber sur l'ennemi dans la vallée du Rhin. Il est impossible de marquer d'une manière plus précise le champ clos d'une rencontre qui devait être décisive pour l'avenir de l'Europe. Grégoire de Tours lui-même l'a ignoré, et tout le moyen-âge après lui. L'événement mémorable qui ouvre les annales du monde moderne est donc destiné à ne jamais porter de nom dans l'histoire. Le besoin de donner un point de repère à des souvenirs fameux a fait accueillir avec faveur l'ingénieuse conjecture d'un érudit du *xvi^e* siècle, qui a identifié la victoire de Clovis avec la bataille de Tolbiac racontée plus haut. Mais la popularité de l'hypothèse ne la garantit pas contre le contrôle de la critique, et une longue possession ne parvient pas à créer de prescription dans l'histoire, au profit des opinions qui n'ont pas de preuve formelle à invoquer. » Hâtons-nous d'ajouter que Tolbiac n'a cessé de garder des partisans et non des plus obscurs.

C'était en 496, la quinzième année du règne de Clovis. La lutte fut acharnée. Les deux adversaires avaient mis en ligne des forces considérables. Les Alamans se ruaient à la victoire avec un élan qui renversait tout ; mis en présence de rivaux dont les derniers événements avaient grandi le nom et exalté l'orgueil, ils savaient qu'ils jouaient une partie suprême et que l'enjeu de la lutte était digne de tous leurs efforts. Écrasés par les Alamans, les Francs commençaient à fléchir. Clovis qui combattait à la tête des siens s'aperçut qu'ils étaient sur le point de se débander. Comme dans un éclair, il vit passer devant ses yeux toutes les horreurs de la défaite et tous les désastres de la fuite. Alors, sur le point de périr, abandonné de ses dieux qu'il avait invoqués vainement, il lui sembla entendre en lui-même la voix aimée qui y était descendue si souvent pour lui parler d'un Dieu meilleur et plus grand. En même temps, il voyait surgir, du fond de sa mémoire remplie des entretiens de Clotilde, la figure de ce Christ si bon et si doux qui était, comme elle le lui avait dit, le vainqueur de la mort et le prince du siècle futur. Et dans son désespoir, il poussa vers Lui un cri plein d'angoisse et de larmes : « Jésus-Christ, s'écria-t-il, au dire de notre vieil historien, toi qui es selon Clotilde le Fils du Dieu

vivant, secours-moi dans ma détresse et si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et je me ferai baptiser. »

Le cri de Clovis a traversé les siècles et l'histoire en gardera le souvenir à jamais. Sorti, au milieu des horreurs du champ de bataille, des profondeurs d'une âme royale qui parlait au nom d'un peuple, il est autre chose que la voix d'un individu en péril, il représente ce peuple lui-même, dans le moment le plus solennel de son existence. Telle est la grandeur historique du vœu tombé des lèvres de Clovis à l'heure du danger : c'est un pacte proposé au Christ par le peuple franc, et que le Christ a ratifié. Car à peine Clovis eut-il prononcé ces paroles, continue le chroniqueur, que la fortune du combat fut brusquement intervertie. Comme s'ils s'apercevaient de l'entrée en scène de quelque allié tout puissant, les soldats de Clovis reprennent courage. La bataille se rétablit, l'armée franque revient à la charge, les Alamans plient à leur tour, leur roi succombe dans la mêlée et, alors, par un revirement aussi prompt qu'imprévu, les vainqueurs de tantôt se voient transformés en vaincus. La mort de leur chef a eu raison de leur ardeur ; ils jettent les armes et, sur le champ de bataille même, ils demandent grâce au roi des Francs. Celui-ci les traita avec douceur et générosité et, se contentant de leur soumission, il mit aussitôt fin à la guerre. Telle est, racontée par une source contemporaine, l'histoire du triomphe de Clovis sur les Alamans, ou pour mieux dire, de la foi chrétienne sur le paganisme. — « La France chrétienne, a dit Lacordaire, est née à Tolbiac, d'un acte de foi sur un champ de bataille. »

Clovis et son armée rentrèrent en triomphateurs dans une patrie qu'ils venaient de délivrer, acclamés par les populations de la Gaule orientale, qui n'avaient plus à trembler devant le glaive des Alamans. C'est à Reims que Clotilde, au comble du bonheur, rencontra son époux, déjà initié aux vérités de la religion par saint Vaast qu'il s'était adjoint comme compagnon de route. C'est là aussi que Clovis licentia son armée, ne conservant auprès de lui que ses Antrustions, gardes du corps spécialement attachés à sa personne.

Le baptême qui devait mettre le sceau à la conversion de Clovis n'était pas sans offrir des difficultés. Le peuple franc vénait dans Clovis non seulement le fils de ses rois, mais le descendant de ses dieux : en brisant la chaîne sacrée qui rat-

tachait sa généalogie au ciel, ne devait-il pas craindre que son autorité fût ébranlée ? Et puis que diraient ses Antrustions ? Liés à sa personne par un serment sacré, obligés au dévouement le plus absolu, ils ne pouvaient pas rester les adorateurs de Wodan tandis qu'il serait le disciple de Jésus-Christ : ce n'était pas seulement leur consentement à son baptême, c'était leur propre baptême que Clovis devait obtenir : et il remporta ce triomphe éclatant de provoquer l'adhésion joyeuse et spontanée de ses Antrustions à la foi qu'il avait embrassée. Leur instruction religieuse fut menée rapidement et la date du baptême fixée à la fête de Noël, par dérogation à la tradition antique qui réservait le jour de Pâques pour cette cérémonie.

Les historiens nous ont laissé plus d'un témoignage de l'éclat avec lequel celle-ci fut célébrée. Jamais la ville de Reims n'avait été témoin d'une solennité si grandiose ; aussi avait-elle déployé toute la pompe imaginable pour la célébrer dignement. De riches tapis ornaient la façade des maisons ; de grands voiles brodés, tendus à travers les rues, y faisaient régner un demi-jour solennel ; les églises resplendissaient de tous leurs trésors ; le baptistère était décoré avec un luxe extraordinaire, et des cierges innombrables brillaient à travers les nuages de l'encens qui fumait dans les cassolettes. Les parfums, dit le vieux chroniqueur, avaient quelque chose de céleste, et les personnes à qui Dieu avait fait la grâce d'être témoins de ces splendeurs purent se croire transportées au milieu des délices du paradis.

De l'ancien palais des gouverneurs de la deuxième Belgique, où il avait pris sa résidence, le roi des Francs, suivi d'un cortège vraiment triomphal, s'achemina à travers les acclamations enthousiastes de la foule, jusqu'à la cathédrale Notre-Dame où devait avoir lieu le baptême. « Il s'avance, le nouveau Constantin, écrit une plume contemporaine, il s'avance vers la piscine baptismale, pour se guérir de la lèpre du péché, et les vieilles souillures vont disparaître dans les jeunes ondes de la régénération. » Ce fut un défilé processionnel selon tout l'ordre du rituel ecclésiastique. En tête venait la croix, suivie des livres sacrés portés par des clercs ; puis venait le roi Clovis, dont l'évêque tenait la main, comme pour lui servir de guide vers la maison de Dieu. Derrière lui marchait Clotilde, la triomphatrice de cette grande journée, accompagnée de Théodoric, le fils aîné du roi, et des princesses, ses sœurs. Trois mille

Francs, parmi lesquels toute la bande du roi, et un certain nombre d'autres hommes libres de son armée, s'acheminaient à la suite du monarque, et venaient, comme lui, reconnaître pour chef suprême le Dieu de Clotilde. Les litanies de tous les saints alternaient avec les hymnes triomphales de l'Église, et retentissaient dans la splendeur de la ville en fête comme les chants des demeures célestes : « Est-ce là, aurait demandé Clovis à saint Remi, le royaume du ciel, que tu me promets ? — Non, aurait répondu le Pontife, mais c'est le commencement du chemin qui y conduit. »

Arrivé sur le seuil du baptistère, où les évêques réunis pour la circonstance étaient venus à la rencontre du cortège, ce fut le roi qui, le premier, prit la parole et demanda que saint Remi lui conférât la baptême. « Eh bien, Sicambre, répondit le confesseur, incline humblement la tête, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Et la cérémonie sacrée commença aussitôt avec toute la solennité qu'elle a gardée à travers les siècles. Répondant aux questions liturgiques de l'officiant, le roi déclara renoncer au culte de Satan et fit sa profession de foi catholique, dans laquelle, en conformité des besoins spéciaux de cette époque tourmentée par l'hérésie arienne, la croyance à la très Sainte Trinité était formulée d'une manière particulièrement expresse. Ensuite descendu dans la cuve baptismale, il reçut la triple immersion sacramentelle au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint. Au sortir du baptistère, on lui administra encore le sacrement de confirmation, selon l'usage en vigueur dans les baptêmes d'adultes. Les personnages princiers furent ondoyés après le roi ; quant aux trois mille Francs qui se pressaient sous les voûtes sacrées, il est probable que le sacrement leur fut conféré selon le mode de l'aspersion, déjà pratiqué à cette époque. Tous les baptisés revêtirent ensuite la robe blanche, en signe de l'état de grâce où ils entraient par la vertu du sacrement de la régénération.

La légende n'a pas voulu laisser passer le souvenir de la grande journée du 26 décembre 496 sans y suspendre ses festons, et pendant longtemps le peuple n'a connu le baptême de Clovis qu'à travers ses récits merveilleux. On racontait qu'au moment d'ondoyer le roi, saint Remi s'aperçut que le chrême qui devait être, selon les prescriptions liturgiques,

versé dans l'eau aussitôt après la bénédiction de celle-ci, faisait défaut, parce que le prêtre chargé de l'apporter n'avait pu se frayer un passage à travers les flots de la multitude qui se pressait aux abords. Alors il leva les yeux au ciel dans une supplication émue, et voilà qu'une colombe, tenant dans son bec une ampoule remplie du précieux onguent, descendit jusqu'à lui, la laissa tomber dans ses mains et disparut. Telle était, dès le ix^e siècle, la tradition rémoise. Plus tard, lorsque l'usage se fut introduit de sacrer les rois de France, on se persuada que le chrême miraculeux avait été apporté du ciel, non pour le baptême, mais pour le sacre de Clovis, et cette croyance a valu plus tard à l'église de Reims l'honneur de sacrer tous les rois. On aurait tort de sourire de ces légendes ; elles ne manquaient pas de grandeur et elles possédaient même une vraie valeur nationale en un temps où le peuple français vénérât la couronne de ses rois comme l'emblème de la patrie. Celle-ci lui semblait plus sainte quand il en croyait les représentants consacrés par Dieu même, et il faut respecter les poétiques fictions dont il a entouré l'origine de son obéissance.

Maître du royaume le plus vaste et le plus solide de l'Europe, Clovis était devenu l'arbitre de l'Occident. Godegisil, un des rois de Bourgondie, celui des oncles de Clotilde qui avait été son tuteur, en lutte avec son frère Gondebaud, appela Clovis à son secours. Gondebaud vaincu, prit bientôt une éclatante revanche et fit à son tour alliance avec le jeune roi franc : en détachant la Bourgondie arienne de l'amitié des Visigoths, peut-être Clovis pensait-il déjà à sa campagne d'Aquitaine qu'il n'aurait pu entreprendre s'il avait eu sur ses flancs les Burgondes hostiles. La situation politique de l'Aquitaine a fourni à M. Kurth un chapitre magistral, qui nous conduit à la défaite d'Alaric.

Les dernières années de Clovis s'écoulèrent à Paris où il avait fixé le siège de son royaume. Une mort précoce l'emporta à l'âge de quarante-cinq ans, le 27 novembre 511. Il laissait une famille jeune encore, mais en état de lui succéder, tous ses enfants ayant atteint l'âge de la majorité salique. L'héritage paternel fut morcelé en quatre parts. Les héritiers du glorieux fondateur de la France eurent son énergie et ses qualités guerrières ; ils continuèrent son œuvre et comprirent aussi l'influence sociale du christianisme, sans respecter toutefois ses

prescriptions dans leur vie privée. Clotilde cependant vieillissait dans l'espèce d'isolement moral que lui faisait sa supériorité sur son milieu. Sa vie, à partir de son veuvage, fut plus que jamais une suite de bonnes œuvres et surtout de cruelles épreuves dont son cœur de mère et de chrétienne saigna à vif. Elle s'éteignit enfin à Tours, le 3 juin 545, à l'âge de plus de soixante-dix ans, pleine de jours et de bonnes œuvres.

Si nous nous en tenons, pour juger Clovis, au petit nombre des faits avérés qui composent l'histoire de son règne, il ne nous apparaîtra pas sous un jour défavorable. Sans doute nous le voyons, sévère justicier, tuer de sa main le soldat qui a violé le ban du roi en pillant un homme de Saint-Martin ; mais il ne faut pas oublier qu'il usait d'un droit du pouvoir royal et, qu'en tuant un pillard, il préservait des milliers d'innocents. Toutes les guerres de cette époque étaient atroces, mais les siennes furent relativement humaines, car ses édits protégeaient des contrées entières contre les déprédations de ses soldats et, la lutte terminée, il aidait l'Église à en fermer les plaies, en lui fournissant des ressources pour racheter les prisonniers. Loin que nous trouvions chez lui des actes de véritable cruauté, nous le voyons, au contraire, user de clémence envers les Alamans vaincus et renoncer à poursuivre son avantage sur Gondebaud. Converti à la foi catholique, il se montre tolérant envers ceux de sa nation qui sont restés païens ; il les reçoit souvent à sa table, et rien ne laisse croire qu'ils soient exclus de sa faveur. Dans ses relations domestiques, il est accessible aux sentiments affectueux ; il pleure sa sœur Arboflède, il s'attache de tout cœur à sa femme Clotilde et lui laisse prendre un grand et légitime ascendant sur sa vie. Malgré ses répugnances personnelles, il lui permet de faire baptiser ses deux enfants et c'est en grande partie sous l'influence de Clotilde qu'il se convertit. Il y a entre les deux époux cette intimité des consciences et cette communauté de vie religieuse et spirituelle qui constitue l'union véritable des âmes. Fidèle à ses devoirs, Clovis est un des rares princes de sa famille qui aient su respecter le lit conjugal. Ses mœurs sont pures ; il n'a pas donné de rivale à Clotilde, et le palais, transformé en harem après lui, a été de son vivant le sanctuaire d'une famille chrétienne. Voilà les seuls traits que les brouillards de l'histoire nous permettent d'entrevoir dans la physionomie du premier

roi chrétien des Francs. Ils sont bien loin de s'accorder avec l'image que nous ont tracée de lui les chants populaires des Francs barbares. Il est, dès le temps de Grégoire de Tours, le roi catholique, protecteur né de tous les chrétiens opprimés, épée victorieuse au service de l'Église et de la civilisation.

« Clovis est, en un sens, le créateur de la société politique moderne. Il en a fondé l'État le plus ancien, celui qui a eu la direction des destinées du monde pendant des siècles, et duquel sont sorties les principales nationalités de l'Occident. Son nom est indissolublement lié au souvenir des origines de cette société, dont il ouvre les annales. Tant qu'il y aura une histoire, sa place y sera marquée, non seulement parmi les conquérants fameux, mais surtout parmi les créateurs de nationalités et les fondateurs de civilisations. Voilà sa gloire, qu'on ne peut ni contester ni diminuer. Sa grandeur, il est vrai, est tout entière dans son œuvre. L'ouvrier nous échappe en bonne partie ; nous ne sommes pas en état, on l'a vu, de juger ce qu'il peut avoir mis de talent et de vertu dans l'accomplissement de sa tâche providentielle. Mais l'œuvre est sous nos yeux, telle qu'elle est arrivée jusqu'à nous à travers quatorze siècles avec ses gigantesques proportions, avec sa vivante et forte unité, avec sa durée à toute épreuve. Au cours de cette longue époque, elle a été agrandie et embellie sans relâche par le travail des générations ; mais toute cette riche floraison se développa sur les fondements jetés par la main conquérante de Clovis. Cachés dans le sous-sol de l'histoire, ils se révèlent dans toute leur solidité par l'ampleur majestueuse du monument qu'ils supportent. »

La caducité des autres royaumes barbares, nés à la même époque, fait mieux ressortir cette indestructible solidité de la monarchie créée par le fils de Childéric : Ostrogoths, Vandales, Visigoths, Burgondes, Gépides, jonchent de leurs débris le seuil de l'histoire moderne ; ils disparaissent avec leurs fondateurs : seuls les Francs ont fondé un royaume qui a bravé l'effort des siècles, grâce au double principe de l'unité religieuse et de l'égalité politique dont la dynastie mérovingienne avait fait la loi fondamentale des rapports entre les deux races sur lesquelles elle régnait. Il en résulta une situation particulière, exceptionnelle, qui ne tarda pas à leur valoir le titre de *Nation très chrétienne*. Jaloux de s'en rendre dignes, ils

deviendront tour à tour, au moyen âge, les défenseurs du Saint-Siège, les héros des croisades, et les instruments dont la Providence se servira pour accomplir les grandes choses que l'histoire a consacrées par ces mots si glorieux pour la France : *Gesta Dei per Francos*.

Quand on a fermé le livre de M. Kurth, on reste sous l'impression d'une espèce de vision d'Ezéchiel : on est confondu de voir quel chemin la France de Clovis a dû faire pour devenir celle de Charlemagne et de saint Louis, quel chemin elle a dû faire encore pour descendre à celle de M. Félix Faure !

J. PETIT.

L'ABYSSINIE, LA COLONIE ÉRYTHRÉE ET LA RUSSIE

(Suite.)

VIII

Toutefois les journaux de l'époque parlèrent d'un conflit avec les autorités françaises de la colonie d'Obock et d'une fin violente de l'expédition d'Achinoff. Voici quelques détails à ce sujet.

Après avoir louvoyé quelque temps dans la mer Rouge, Achinoff, trompant la surveillance, sans doute très peu sévère, des croiseurs français et échappé à celle des croiseurs italiens, avait, dès le 18 janvier 1889, débarqué à Tadjourah, et s'était ensuite établi à Sagallo, petit fort situé le long de la côte, et qui relevait de la colonie française d'Obock. Il s'y était installé militairement avec ses 145 compagnons, leurs fusils et leur mitrailleuse, et s'y était tout aussitôt géré en maître indépendant.

Cela ne faisait pas le compte du gouvernement français, lésé d'une part dans ses droits de propriété territoriale et de protectorat sur le pays de Tadjourah, sollicité d'autre part indirectement d'empêcher une infraction flagrante aux règles du droit international, qui interdisaient l'introduction d'armes et de munitions, de contrebande de guerre sur le continent africain, à destination de l'Abyssinie alors en guerre avec l'Italie, contrairement aux obligations de neutralité que lui imposaient les circonstances.

Les autorités françaises d'Obock se virent dès lors forcées, malgré l'intimité de leur gouvernement avec celui de la Russie, d'entrer en négociations avec l'aventurier russe, tout en gardant tous les ménagements compatibles avec cette même intimité des deux gouvernements, pour l'amener à reconnaître

les droits de la France sur le territoire occupé par lui, et à se conformer aux règlements qui interdisaient le transport et le passage d'armes sur ledit territoire. Mais à l'interprète que lui avait envoyé le gouverneur d'Obock, Achinoff déclara qu'il était venu fonder une colonie, que Sagallo lui avait été cédé par le sultan de Tadjourah, et qu'il n'avait d'autre autorité à reconnaître que celle de l'empereur de Russie.

Le gouvernement russe, auquel il en fut aussitôt référé, déclara formellement de son côté « qu'Achinoff n'était chargé d'aucune mission, » et qu'il agissait en dehors de toute autorité, même officieuse, à ses risques et périls. Mais il signala en même temps, comme faisant partie de l'expédition du chef cosaque, la présence de prêtres qui méritaient d'être traités avec ménagements et respect.

Il fut reconnu d'autre part que le prétendu accord d'Achinoff avec le sultan de Tadjourah pour la possession de Sagallo n'aurait eu aucune valeur si même il avait été réel, étant donnés les engagements antérieurs du sultan vis-à-vis de la France, et que d'ailleurs ce traité affirmé n'avait jamais existé dans les termes qu'Achinoff lui attribuait.

La vérité est que le chef Cosaque ne ménageant ni les indigènes, ni ses propres compagnons, ni les autorités françaises, devint bientôt insupportable à tout le monde.

Le mécontentement des indigènes maltraités par lui présenta dès l'abord un caractère si grave que le gouverneur d'Obock dut intervenir auprès du sultan de Tadjourah pour empêcher que le conflit avec la population ne dégénérât en hostilités ouvertes.

Les violences d'Achinoff s'exerçaient également sur ses compagnons. Plusieurs de ceux-ci s'échappèrent et demandèrent protection aux autorités françaises.

Après un mois d'attente, de patience et de pourparlers, la situation devenant plus difficile, le territoire français étant traité en pays conquis, l'amiral Olry adressa, le 17 février 1889, à Achinoff une dernière sommation qui fut repoussée avec arrogance, comme celles qui l'avaient précédée.

N'ayant pas de troupes de débarquement et craignant, d'ailleurs, une mêlée qui aurait mis aux prises les deux partis, l'amiral Olry dut se résoudre à tirer quelques coups de canon sur le fort de Sagallo. Celui-ci se rendit aussitôt. On dit qu'il y

eut cinq morts et autant de blessés. Alors seulement on put distinguer parmi les compagnons d'Achinoff les simples aventuriers et les prêtres orthodoxes. Les premiers reçurent les soins que méritaient leur infortune ; les seconds furent entourés de ménagements et d'égards particuliers.

Les autorités françaises déclarèrent alors qu'Achinoff pouvait rester sur le territoire de la colonie, s'il observait une attitude pacifique et se mirent à la disposition de l'archimandrite Païssié et des popes pour les aider à rejoindre l'Abyssinie s'ils le désiraient. On dit que tous préférèrent être transportés à Suez et ils le furent sur des navires français ; mais le gouverneur d'Obock n'avait pas eu un instant la pensée de contrecarrer d'une manière quelconque les projets religieux de l'archimandrite. Toutefois trois popes, qui étaient parvenus à gagner Obock pendant la période des pourparlers, furent dirigés, suivant leur désir, sur l'Abyssinie, par les soins du gouverneur français.

Conformément à ses instructions, celui-ci avait eu à se préoccuper de faire respecter les droits de la France, sans porter atteinte à l'œuvre religieuse.

Il y eut cependant quelque émotion en Russie. Les partisans d'Achinoff manifestèrent de l'humeur. Le *Messenger de l'Empire* calma l'opinion en reconnaissant que la responsabilité du sang versé ne retombait pas sur les autorités d'Obock, mais seulement sur Achinoff.

Cependant il en résulta quelque aigreur entre certains hommes d'État français et l'ambassadeur de Russie à Paris. A l'époque où M. Spuller fut appelé à se charger de la formation d'un nouveau ministère, il se produisit, à ce que l'on raconta dans les cercles diplomatiques, un conflit entre lui et le baron de Mohrenheim, qui alla jusqu'à une provocation en duel adressée par lui à ce dernier. Nous reproduisons la version avec les réserves nécessaires. Achinoff était arrivé en Abyssinie en janvier 1889, à un moment où M. Goblet était encore ministre des affaires étrangères. En février, M. Spuller fut appelé à le remplacer. L'ambassade russe avait élevé des plaintes contre les agissements de l'amiral Olry, et le Czar lui-même en avait été extrêmement froissé. Ses mauvaises dispositions ne firent qu'augmenter lorsque le gouvernement français en vint à prononcer la dissolution de la Ligue des

Patriotes pour avoir protesté de la façon la plus violente contre les procédés employés par ledit gouvernement à l'égard d'Achinoff, et avoir organisé des quêtes en faveur du Cosaque libre. Le baron de Mohrenheim se crut obligé de se faire l'interprète des sentiments de son Souverain. Il se permit de tenir à cette occasion un langage très vif, et M. Spuller, qui venait, comme il a été dit, de recueillir la succession de Goblet, ne demeura pas en reste. Le conflit diplomatique donna naissance à un conflit personnel, qui s'aigrit au point que le ministre français des affaires étrangères en vint à envoyer ses témoins à l'ambassadeur de Russie. Des influences puissantes parvinrent finalement à empêcher le scandale, et, à la dernière heure, le duel n'eut pas lieu.

Quoiqu'il en soit, si l'expédition du « Cosaque libre » avait réussi, il est probable que la Russie n'aurait pas hésité à en tirer parti ; avortée, le gouvernement de St-Petersbourg ne pouvait que la désavouer. Achinoff fut d'abord interné, puis placé sous une sorte de surveillance afin qu'il ne fût pas tenté de recommencer quelque échauffourée. Il obtint ensuite la permission d'élire domicile en Russie à l'exception du Caucase et des villes de Petersbourg et de Moscou. En 1893, l'archimandrite Païssié fut nommé prier des monastères de Saint-Sabbas et de Zarzma, dans le Transcaucase.

IX

En même temps qu'avait lieu l'aventure que nous venons de rappeler, se passaient à Massaouah des faits graves que la presse dénonça à l'indignation publique et qui eurent de l'écho à la tribune italienne. On apprit tout à coup que, parmi les procédés administratifs en usage dans la colonie Erythrée, figuraient des actes de barbarie indignes d'un peuple civilisé et de fonctionnaires qui avaient pour mission de moraliser les indigènes.

Il existait alors, parmi les agents italiens de la sûreté publique à Massaouah, un syndicat occulte qui, dans un but de rapine, pratiquait l'assassinat sur une vaste échelle.

Les chefs de ce syndicat étaient l'avocat Cognassi, mis sous les verrous à cette époque, le lieutenant des carabinieri Livraghi, qui fut aussi arrêté, mais qui put, grâce sans doute à

de coupables complicités, s'échapper des mains de la police milanaise et se réfugier en Suisse, enfin Adam Aga, le chef d'une bande indigène salariée par l'Italie.

Les journaux italiens, notamment la *Tribuna*, ont publié à la charge de ces scélérats toute une série de méfaits et d'attentats d'une atrocité inouïe, sur lesquels il est impossible de revenir ici, et tout un récit de crimes épouvantables, révélés par Livraghi lui-même, mais auxquels il se prétend tout naturellement étranger. Cet ancien chef de la police italienne de Massaouah évalue lui-même à près de 800 les assassinats commis dans la colonie italienne dans un but de vol et de vengeance, et qui seraient demeurés impunis. Il parle aussi de massacres en masse, dont les indigènes auraient été plusieurs fois victimes. Tout cela sous les yeux, et souvent avec la complicité des représentants de l'ordre public. Ces exécutions en masse, décrites par Livraghi dans son mémoire de défense publié par les journaux, étaient dirigées par Adam Aga, le dernier de la trinité assassine de Massaouah.

On embarquait les malheureux condamnés au supplice, et on allait les décapiter sur un point quelconque de la plage ; ou bien on les conduisait aux confins, et là, après leur avoir rendu la liberté, on les abattait à coups de fusil. Des pêcheurs de Massaouah témoignent qu'ils ont vu quelquefois, la nuit, des têtes ensanglantées flottant sur les vagues de la mer.

On ne peut pas dire que tous ces méfaits fussent ignorés du commandement. Le supérieur de Livraghi, M. le capitaine Locascio, connaissait si bien la scélératesse de son subordonné, qu'il s'abstenait de boire et de manger hors de chez lui, et qu'il prenait les plus grandes précautions pour ne pas être empoisonné.

Au cours d'un congé, il fut reçu au ministère de la guerre, à Rome, et il ne manqua pas de raconter tous les forfaits commis jusqu'alors par le chef de la police indigène et ses complices. Mais le gouvernement jugea à propos de mettre l'affaire sous l'éteignoir.

On croit être en proie à un horrible cauchemar en lisant toutes ces histoires dont on voudrait encore douter. Il n'y a cependant d'incertitude que quant au partage des responsabilités.

Les amis de Livraghi affirmaient qu'il possédait, pour sa justification, des ordres écrits, signés par ses supérieurs hiérar-

chiques ; ces ordres, naturellement, feraient remonter jusqu'à l'état-major la responsabilité des assassinats en masse, qu'on expliquerait alors par la nécessité de débarrasser la colonie des traîtres et des émissaires ennemis.

On a cherché d'autre part à dénier toute responsabilité à la charge de Crispi en soutenant que tous les faits incriminés s'étaient produits à une époque où il n'était plus au pouvoir. C'est le contraire qui est vrai. Car Livraghi est entré en fonctions au mois d'avril 1888, et y est resté pendant tout le temps du commandement du général Baldissera, c'est-à-dire à une époque où la direction suprême était bien entre les mains de M. Crispi, et, en seconde ligne, dans celles du ministère de la guerre. Il faut aussi noter qu'une partie des massacres fut effectuée pendant que le comte Antonelli allait à la rencontre de Ménélik.

« Lumière donc, et lumière pleine et entière, s'écriait à cette époque et à ce propos le *Diritto*, et surtout *pas de suppressions.* »

Ce dernier vœu n'a malheureusement pas été complètement exaucé, et s'il n'y a pas eu, du moins à notre connaissance, de ces suppressions de personnes, si gracieusement entrées dans les habitudes administratives et gouvernementales de l'Italie moderne, témoin le comte Luigi Ferrari, si proprement supprimé et assassiné en pleine rue pour avoir livré les documents secrets nécessaires à l'histoire non officielle, mais vraie, de Crispi et d'Adriano Lemmi, il y a eu certainement suppression des procédures et de la plus grande partie des débats criminels auxquels cette épouvantable affaire devait tout naturellement donner lieu.

Quoi qu'il en soit, et quel que soit le point où s'arrêtent les responsabilités, ce scandale, qui a porté un coup terrible aux politiciens défenseurs des ambitions coloniales, prouve en tout cas que l'Italie n'a connu, jusqu'à présent de la politique coloniale que les procédés ténébreux et les entraînements sanguinaires, qui font quelquefois ressembler les nations civilisées aux peuplades sauvages qu'elles ont la prétention de tirer de la barbarie.

X

L'insuccès de l'expédition Achinoff ne détourna pas la Russie de l'idée d'en entreprendre une nouvelle. On apprit, au commencement de 1891, qu'une mission scientifique, cette fois, au moins

dans sa ligne générale, et dirigée par la Société Russe de géographie, devait être confiée au lieutenant Maschkoff.

Ce dernier n'était pas un nouveau venu. Il avait, en 1889, séjourné pendant cinq ou six mois dans les possessions du Négus, il avait soigneusement étudié les Abyssins ; il avait publié dans la *Novoïe Vremia* (le *Nouveau Temps*), une série d'articles, ouvertement hostiles à l'intervention italienne en Afrique. Mais le côté énigmatique de ce premier voyage du lieutenant russe en Abyssinie est révélé par le fait qu'à son retour en Russie, M. Maschkoff fut décoré de l'ordre de St-Vladimir, distinction qu'on accorde généralement aux officiers supérieurs ayant vingt-cinq ans de service au moins, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, à des officiers subalternes.

Cette fois, l'expédition du jeune lieutenant était ouvertement appuyée par le gouvernement ; un moine Fikhon, plus instruit, dit-on, que l'archiprêtre Païssié, compagnon de l'Hetman Achinoff, un géologue, un jeune rentier, fils d'un riche marchand de Moscou, le monténégrin Slabitchianine et quelques Cosaques accompagnent M. Maschkoff.

Les Italiens, qui considèrent d'un œil défiant tout ce qui peut sembler de nature à entraver leur œuvre, ne contestaient pas le but scientifique de l'expédition ; mais, se disaient-ils, la mission de M. Maschkoff n'a-t-elle pas une autre portée ? Ils s'en doutaient, et non peut-être sans raison. Ils se disaient qu'on n'ignorait pas à Saint-Petersbourg que l'incident de Sagallo n'aurait pu se produire, si Achinoff n'avait été énergiquement appuyé par M. Pobedonoszeff, procureur-général du St-Synode et par l'amiral Schestakoff, ancien ministre de la marine. Ils se disaient qu'en Russie les divergences de vues parmi les ministres passent souvent inaperçues, par la simple raison que le pouvoir législatif appartient à la couronne et que dès lors l'accord entre les chefs des différents services publics n'est pas absolument indispensable. C'est ainsi que l'expédition d'Achinoff, officiellement désapprouvée par le ministre des affaires étrangères était appuyée par l'amiral Schestakoff qui était favorable à l'idée de fonder sur la côte de la mer Rouge une station pour les navires de guerre russes. Quant à M. Pobedonoszeff, il encourageait l'expédition dans un but religieux. Enfin, ils rappelaient que des faits analogues se passaient dans l'Asie-Centrale

où des expéditions « scientifiques » du genre de celle du général Prjevalsky, du colonel Pevtsoff et d'autres sont les pionniers de l'extension russe.

Maschkoff espérait arriver dans les premiers jours de juin à la cour du roi Menelik, à Antoto, et il en attendait un accueil amical. Il craignait seulement que des difficultés ne lui fussent suscitées par les Italiens durant son trajet. Son but, on l'a dit, était de former des collections scientifiques et surtout de faire des études approfondies sur l'histoire de Abyssinie. Maschkoff voulait tenter aussi de pénétrer dans le pays des Gallas qu'aucun savant européen n'avait encore exploré. L'expédition devait durer trois ans.

XI

Tandis que les Russes essayaient de s'insinuer sans bruit dans l'Abyssinie et que les Italiens cherchaient à dissimuler des scandales intérieurs, le Negus Negesté consolidait tranquillement sa situation, raffermissait son autorité auprès des ras et dénonçait ou refusait de reconnaître une clause du traité d'Utchiali blessante pour son amour-propre.

Il aimait à rappeler à ce propos que le descendant de Salomon ne saurait être le vassal d'un souverain étranger. Celui que son peuple appelle *Aba Dania* (le père juste) se complait à prétendre qu'il descend de l'antique empereur d'Ethiopie Menelik, fils de cette Balkis qui porta le nom de reine de Saba et épousa le roi d'Israël Salomon. Et Menelik II, — comme il aime à se nommer, — prend plaisir à raconter, en le tirant des écrits rabbiniques, ce qui suit :

« Le roi Salomon, ayant écrit à la dite reine, pour lui demander sa soumission immédiate à son sceptre, elle s'écria : « je sais de » combien de malheurs les guerres sont ordinairement accom- » pagnées. La lettre de Salomon est une lettre de menaces. Je » saurai l'apaiser par des présents. » Mais Salomon refusa ceux-ci et la royale Dame se mit en route pour lui rendre hommage. Elle tenait toutefois beaucoup à savoir s'il était en réalité aussi richement doué de sagesse que le prétendait la renommée. Lors de son entrevue avec lui, elle lui offrit deux guirlandes, l'une de fleurs naturelles, l'autre de fleurs artificielles des plus

parfaitement imitées. Salomon fut particulièrement ravi de la beauté de celles-ci et soupçonna une tromperie. Au même moment, il vit un essaim d'abeilles voltiger de çà de là devant les fenêtres de son palais. Il fit aussitôt ouvrir celles-ci ; les abeilles entrèrent en masse et se réunirent aussitôt sur la guirlande de fleurs naturelles sans qu'aucune vint toucher l'autre. « Je veux accepter la guirlande qu'ont choisie les abeilles, dit le roi et, continuent les savants rabbins, Salomon prit Balkis pour femme et adressa une prière au vrai Dieu. Elle lui fit don de tout son royaume. Mais Salomon le lui rendit et, quand elle revint dans son pays, elle portait dans son sein le gage de ses relations avec Salomon. Après un certain temps, elle donna le jour à un fils qui est la souche des rois d'Abyssinie, et c'est ainsi que je m'appelle, après lui, Menelik deuxième du nom », dit habituellement le Negus en terminant sa narration favorite.

Cette légende est, d'ailleurs, une tradition nationale. L'histoire de l'Éthiopie, depuis le quatrième siècle de notre ère, ne contient que les listes des noms de ses souverains avec l'indication pour quelques-uns de la durée de leur règne. Ces listes conservées d'âge en âge donnent toutes unanimement pour ancêtre à la famille royale le roi Salomon qui eut de la reine d'Axoum, Makeda, mentionnée dans le livre des rois comme reine de Saba, un fils, Ebma Hakim, nommé aussi Menilelik, duquel seraient issus les rois d'Éthiopie.

Les ethnographes pensent que les Abyssiniens descendent d'une race aborigène sémitique et de colons venus de la Haute-Égypte. Abyssinie, *Habesch* en arabe, signifie mélange. Les Abyssiniens s'appellent eux-mêmes Itiopiavan (Éthiopiens) et donnent à leur pays le nom de *Mangasta Itiopia*, royaume d'Éthiopie. L'ancien idiome de l'empire abyssin d'Axoum n'est plus qu'une langue morte. La langue moderne est le *ghez*, *gêz*, *ghiz*, qui fut introduite en Afrique par une invasion sémitique et se divise en deux formes secondaires, le *tigré* et l'*amharique*.

Nous verrons tout à l'heure le rôle que joua dans les relations de Menelik avec l'Italie l'interprétation d'un mot de cet idiome. Donnons tout d'abord pour achever de faire connaître un peuple dont toute l'Europe s'occupe aujourd'hui, le récit, d'après un témoin oculaire, de la grande fête nationale du Harrar, une des régions principales de l'Abyssinie, telle qu'elle fut célébrée en 1893 :

La Saint-Michel, est une grande fête en Éthiopie. Saint-Michel est, en effet, le patron de l'empire d'Abyssinie, et, si vous en croyez non seulement les Abyssins du peuple, mais encore les hagiographies écrites en langue sacrée sur beau parchemin en peau de gazelle, Saint-Michel a été général abyssin, et certaines images le représentent sur un cheval fougueux, tenant à la main son fusil encore fumant, au milieu d'une terrible bataille où maints Gallas mordent la poussière. Au-dessous une inscription en ghèze indique parfois le lieu où *keudous Mikael* — comme on dit ici — s'est particulièrement distingué.

Notre calendrier portant la mention du saint vulgaire, il eût été difficile de songer que l'Éthiopie allait célébrer sa fête nationale si nous n'avions rencontré à notre promenade matinale une foule pittoresque de manants, truands, estropiés, malandrins et lépreux devant la grande église du Sauveur (*medani Allem*). On faisait une abondante distribution d'aumônes, bien insuffisante pour tant d'appétits aiguisés par une longue faim. Tout ce monde affamé tend la main, se bouscule, roule dans la poussière, essayant par des moyens subversifs d'obtenir une double ration, — ce qui ne réussit guère. Les crêpes, qui représentent le pain abyssin, sont englouties avidement, à peine happées au passage. Une distribution de coups de bâton, plus abondante encore que celle du pain, car la police n'est point ménagère à cet égard, tempère un peu l'ardeur des plus acharnés. Toute l'engeance misérable hurle sous les coups qui frappent les torses nus, et, après la distribution des pains et des coups de trique, le sol est, comme après une bataille, couvert de haillons terreux, et le sang coule parfois des membres épuisés des pauvres diables.

Cette fournée orageuse annonçait une grande fête, celle de Saint-Michel, ni plus ni moins.

De bonne heure, les Abyssins, hommes et femmes, plus propres que d'ordinaire, se portent vers la petite église de Saint-Michel, qui est située dans le Ghemjâ-Biet, — la maison du Trésor — qui est en même temps le magasin des dépôts et consignations. C'est la chapelle du palais. Le chef du Ghemjâ-Biet est à la fois receveur général et curé de la principale église.

Vers neuf heures et demie, un crépitement de fusillade retentit sur le *Faras Magala*, qui est la grande place de la ville ; une foule bariolée, aux chammâs (toges) blanches rayées d'un rouge violent, remplit la place ; Harraris, Gallas, etc., poussés par la curiosité, viennent faire nombre. Sous le beau soleil, cette foule est on ne peut plus pittoresque, car elle est complétée par les vendeuses du marché, femmes gallas, en robe bleue ou rouge, dont le costume, orné d'une croix brodée au dessus des seins, rappelle que les Portugais ont passé par ici, il y a longtemps. Tout à coup, un bruit de fanfare, strident et solennel, se fait entendre ; c'est toujours la même note, mais puissante. Quant aux trompettes, ce sont exactement celles qui annoncent l'arrivée de Rhadamès dans *Atida*, l'opéra de Verdi

Puis viennent les soldats, le remington sur l'épaule ; puis les diacres, puis les prêtres. Le bas clergé porte sur la tête une haute torsade en mousseline blanche, il tient à la main la crécelle et l'inévitable béquille.

Les prêtres d'un rang élevé sont en dalmatique ; le plus haut en dignité, l'*alaka*, porte une sorte de costume de prêtre russe. Un personnage, le front revêtu d'une sorte de tiare dorée et dont la robe rappelle assez celle de nos femmes européennes escorte le *tabot*, le bois sacré de l'autel, l'arche des Juifs. De grands parasols rouges ou violets, bordés d'étoffes de différentes couleurs s'élèvent au dessus du cortège et dominent les ombrelles de soie multicolores des prêtres. Deux bannières, très semblables à celles qu'on porte dans nos processions, rappellent les hauts faits de « monseigneur » Saint-Michel. Tandis que le haut clergé se range le long du mur de Ghemjâ-Biet, agitant ses éventails au-dessus du *tabot*, le bas clergé commence ses danses bizarres, dont j'ai rappelé l'effet peu religieux ; mais, en somme, le *tabot*, c'est l'arche, et David n'a-t-il pas dansé devant l'arche ?

De nouveau la fusillade éclate, nourrie ; les femmes poussent ces cris étranges qui ressemblent à des sifflets haletants de locomotive et qui, ici comme chez les Somalis, marquent le *summum* de la gaieté. Les chants religieux, en plain chant abyssin (*ziémá*), retentissent, nasillards, barbares, accompagnés par le bruit des crécelles, et la danse des prêtres continue toujours, plus rythmée, plus mouvementée. Ces contorsions, agrémentées de sourires, sont bientôt soulignées par des battements de mains dont l'effet rappelle celui des castagnettes. Enfin, la danse devient plus rapide, et nous assistons à un véritable quadrille, qui n'a rien d'édifiant pour des Européens habitués aux graves cérémonies de leur pays. Ce pas des lanciers marque la fin de la cérémonie. Les trompettes d'Aïda retentissent de nouveau ; le drapeau éthiopien est hissé au-dessus de Ghemjâ-Biét ; la fusillade crépite encore une fois, mais nourrie, dangereuse pour les oreilles des passants ; les femmes recommencent leurs cris de détresse, et le cortège, prêtres, bannières, dais, parasols, ombrelles, escortant le *tabot*, rentre dans le Ghemjâ-Biét, accompagné par la foule bigarrée.

En vérité, malgré son étrangeté un peu barbare, le spectacle avait quelque chose de théâtral, sous le soleil des tropiques qui remplissait la place du Faras-Magala d'une lumineuse gaieté.

En pleine Abyssinie, ces fêtes religieuses ont un accompagnement profane de tournois et de fantasias militaires. Ce spectacle, qui doit être essentiellement pittoresque, ne nous a point été donné.

XI

Les difficultés avec l'Italie avaient commencé.

Elles furent révélées officiellement dans les premiers mois de 1890.

Le livre vert, distribué à la chambre, était du plus haut intérêt.

Il allait du 1^{er} janvier 1857 au 9 septembre 1889.

Il comprenait des documents depuis la tentative de Cavour pour obtenir, au moyen de missionnaires, des rapports avec l'Abyssinie, jusqu'à la conclusion du traité italo-éthiopien signé avec Ménélik. Il contenait le texte de ce traité signé le 2 mai 1889 par Ménélik et le comte Antonelli au nom du Roi d'Italie et ratifié le 29 septembre suivant. Il contenait aussi le texte du traité signé le 9 décembre 1888 par le comte Antonelli au nom du roi Humbert et par le sultan Mohammed-Aoussa, ratifié le 13 novembre 1889.

Ce dernier arrangement garantit la sûreté de la route d'Assab à Aoussa et au Choa pour toutes les caravanes de et pour Assab, et reconnaît les possessions italiennes sur toute la route d'Amphyla à Rasdumeira. Le sultan, s'il est attaqué, arborera le drapeau italien et déclarera ses États placés sous le protectorat italien. Il arrêtera toute caravane de marchands d'esclaves traversant l'Aoussa.

Voici le résumé du texte du traité conclu entre l'Italie et l'Ethiopie :

L'article 1^{er} consacre la paix perpétuelle et les sentiments d'amitié constante entre les Rois d'Italie et d'Ethiopie, leurs héritiers, sujets et protégés.

Art. 2. Chacune des deux parties contractantes pourra nommer un agent diplomatique et des consuls auprès de l'autre.

Art. 3. Une commission de deux délégués italiens et de deux délégués éthiopiens sera chargée de placer des bornes frontières. La ligne des plateaux marquera la frontière entre l'Ethiopie et le territoire italien. En partant d'Arafali, les villages Halai, Saganeiti, Asmara formeront la frontière italienne. Allinefas, Adijoannès formeront la frontière italienne du côté des Bogos. D'Adijoannès, une ligne droite de l'est à l'ouest marquera la frontière.

Art. 5. Les caravanes de ou pour Massouah payeront sur le territoire éthiopien un droit unique d'entrée de 8 % sur la valeur des marchandises.

Art. 6. Le commerce des armes et des munitions de ou pour l'Ethiopie à travers Massouah sera libre pour le seul Roi d'Ethiopie, mais sur une demande qu'il adressera chaque fois aux autorités italiennes.

Art. 7. Les nationaux des deux puissances pourront librement entrer, voyager dans les territoires respectifs, mais sans armes, pour prévenir les razzias.

Art. 8 et 9. Les Italiens en Ethiopie, les Ethiopiens en Italie pourront acheter, vendre, louer et pratiquer leur religion comme les indigènes.

Art. 10. Les contestations entre Italiens en Ethiopie seront jugées par l'autorité italienne de Massaouah, qui sera assistée d'un délégué éthiopien pour résoudre les contestations entre Italiens et Ethiopiens.

Art. 12. Tout Italien commettant un crime sur le territoire éthiopien sera jugé par l'autorité italienne. Tout Ethiopien commettant un crime sur le territoire italien sera jugé par l'autorité éthiopienne.

Art. 14. La traite des esclaves étant contraire au christianisme, le roi Ménélick l'empêchera par tous les moyens possibles.

Art. 16. Au cas où une partie contractante demanderait la révision du traité, toutes les concessions y stipulées en matière territoriale resteront intactes.

L'article 17 est ainsi conçu : « S. M. le Roi d'Ethiopie consent à se servir du gouvernement de S. M. le Roi d'Italie dans toutes ses négociations d'affaires avec les autres puissances ou gouvernements. »

Art. 18. Si le roi Ménélick accorde des privilèges spéciaux pour le commerce et l'industrie en Ethiopie, la préférence à conditions égales sera toujours donnée aux Italiens.

Art. 20. Le présent traité sera ratifié; le comte Antonelli, au nom du Roi d'Italie, et Ménélick, en son nom propre, y apposent chacun leur signature et leur sceau.

Le traité a été ratifié le 29 septembre 1889.

Le Negus reçut quelques millions et une couronne-tiare en or. Il rendit peu après les millions, mais garda la couronne.

Dans une lettre au roi Humbert, il fit appel à son allié pour mettre fin à sa querelle avec le gouvernement italien. Ménélick disait qu'il ne pouvait accepter l'article 17 du traité d'Utchiali, mais qu'au fond, il ne demandait pas mieux que de vivre en paix avec l'Italie. Il s'adressera à elle chaque fois qu'il devra traiter avec les Puissances de l'Europe; mais il veut le faire de son chef, avec la plus grande indépendance et sans que cela lui soit imposé par le traité.

Donc, ce que repoussait Ménélick, c'est la vassalité dans laquelle M. Crispi avait cru l'enchaîner et que le ministre s'était imaginé pouvoir lui imposer sans trop de difficultés. Donc, il n'y avait rien de fait, la clause essentielle du traité, celle qui en était la raison d'être n'existait plus, étant repoussée absolument par Ménélick.

Or, l'Italie avait communiqué aux cabinets européens le traité d'Utchiali et les Puissances avaient pris acte de la com-

munication. Aucune d'elles n'avait énoncé de protestation contre le protectorat italien sur le Choa, mais c'était évidemment parce que toutes admettaient et devaient admettre qu'il y avait accord entre Ménélik et le roi Humbert. La Russie avait fait des réserves.

C'était un coup sensible porté aux tendances mégalomanes de M. Crispi. Déjà, il avait préparé un projet de loi, conférant au roi Humbert le titre d' « Empereur d'Erythrée et de l'Afrique Orientale » lequel aurait été ajouté à celui de roi d'Italie de la même manière que lord Beaconsfield ajoute le titre d'Impératrice des Indes à celui de Reine d'Angleterre.

Les résistances de Ménélik mettaient le projet à néant.

Dans ses rapports au gouvernement italien, le comte Antonelli exposa très clairement la portée, le nœud du conflit.

Nous trouvons dans celui qui porte la date du 20 déc. 1890 les appréciations suivantes sur le caractère énergique du peuple abyssin, mis en lumière par la terrible épreuve de la famine qui sévissait à ce moment dans la Choa et dont l'envoyé extraordinaire italien à la cour de Ménélik II fait une longue et minutieuse description.

Au sujet de sa réception comme envoyé d'Italie à la cour du négus, le comte Antonelli note en passant que « elle n'a certes pas été bruyante (*strepitosa*), mais digne et amicale », et il rapporte ensuite dans les termes que voici ce que lui dit Ménélik au sujet du fameux article 17 du traité :

« Cet article n'a éveillé ici aucun soupçon jusqu'à l'arrivée des lettres de l'empereur d'Allemagne et de la reine d'Angleterre. Dans ces lettres, l'un et l'autre me disaient qu'ils ne pouvaient désormais m'écrire directement. La lettre anglaise était courtoise, mais celle d'Allemagne était blessante (*pungente*), et au lieu du titre de Négus Néghesti, on m'y donnait celui d'Altesse. Dans toutes deux on voyait clairement que l'Éthiopie, à cause de l'article 17 du traité d'Ucciali, était considérée comme placée sous la dépendance de l'Italie.

» Cette dépendance est humiliante; je n'ai jamais entendu qu'il en soit ainsi.

« Les deux textes ont été relus attentivement et alors nous nous sommes aperçu que la traduction italienne n'était pas exacte. Le texte italien dit : « je *consens* à me servir du gouvernement du roi d'Italie pour toutes les affaires avec d'autres gouvernements », tandis que le texte amhara dit « *iccialaccional* » c'est-à-dire « je puis ».

« L'empereur me demanda, en conséquence, que cet article fût corrigé suivant l'esprit du texte amhara.

« J'ai répondu à S. M. que le gouvernement italien peut supprimer cet article mais non le corriger, attendu qu'il avait été infidèlement traduit par l'interprète éthiopien et non par l'interprète italien.

« J'ajoutai que la suppression de cet article libérerait l'Italie de tout engagement d'assurer et de patronner l'intégrité de l'empire d'Ethiopie. Je citai les points où cette intégrité était le plus menacée et dis que dans le congrès de Bruxelles la Russie et la France, mais spécialement la première n'admettaient point qu'il y eût un empereur d'Ethiopie. D'après ces antécédents, je fis remarquer à Sa Majesté que les conséquences ne pouvaient être qu'au détriment des intérêts de son empire, si l'Italie se désintéressait de question de l'intégrité d'un empire reconnu comme tel seulement parce qu'il était soutenu par l'Italie.

Alors l'empereur me dit qu'il fallait trouver un moyen d'arranger la question de façon à satisfaire le gouvernement italien sans être humiliante pour l'Ethiopie qui, me dit-il, n'acceptera « jamais aucun protectorat ».

Je consentis de bon gré à la proposition de l'empereur, et, dans l'audience du 23, je lui présentai la convention que j'ai l'honneur de soumettre à V. E. La traduction en amhara a été faite par deux interprètes et j'ai consulté deux *depteras* (docteurs) pour que celle-ci fût la plus correcte possible.

L'article 3 rencontra la plus vive opposition, surtout de la part de l'impératrice (1).

Le comte Salimbeni (prédécesseur d'Antonelli) assistait aussi à l'audience.

La discussion fut longue et animée, notamment sur le mot protectorat. On ne voulait pas admettre même la plus lointaine possibilité qu'un jour l'Ethiopie pût accepter le protectorat d'une autre puissance.

Je déclarai à S. M. que l'Italie n'avait pas proclamé son protectorat sur l'Ethiopie, mais que, en abrogeant l'article 17, il était indispensable de le remplacer par un autre accord garantissant à l'Italie la prépondérance de son influence en Ethiopie. Les dépenses que l'Italie avait faites pour l'Ethiopie s'élevaient à plusieurs millions et elle ne pourrait jamais permettre qu'un successeur de l'empereur actuel s'adressât éventuellement à une puissance autre que l'Italie.

Je fus alors prié de faire un second projet que je présentai le jour suivant (2). L'empereur le lut attentivement. Il ne fit aucune objection, me

(1) Art. 3 : « L'empereur d'Ethiopie s'oblige à n'accepter le protectorat d'aucune autre puissance, quelle qu'elle soit. Mais, s'il devait le faire, il donnera toujours la préférence à S. M. le roi d'Italie.

(2) La partie substantielle de ce projet est celle-ci :

« Art. 1^{er}. L'article 17 du traité italo-éthiopien signé le 2 mai 1889 au campement d'Ucciali est abrogé.

« Art. 2. Le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Italie déclare qu'il n'a

dit qu'il s'occuperait de faire un contre-projet, mais qu'en attendant son intention était de renvoyer toute décision jusqu'à la prochaine arrivée du ras Makonnen.

J'ai eu par la suite d'autres conversations avec S. M. qui m'a répété à plusieurs reprises qu'elle ne désire pas mieux que d'entretenir avec l'Italie des relations d'amitié et qu'elle fera tout son possible pour arranger en termes satisfaisants les questions actuellement pendantes.

L'évêque Matthios m'a promis de son côté tout son appui et m'a rapporté que, en ayant parlé à l'empereur, celui-ci lui avait dit que jamais il ne fera rien qui puisse déplaire au gouvernement italien.

Le ras Mangascia aujourd'hui très puissant à la cour de Ménelik, m'a fait des déclarations identiques. Tout, en somme, me fait espérer que l'accord le plus complet sera bientôt un fait accompli.

Un second rapport du comte Antonelli est daté du 29 janvier 1891. Ménelik, sur la question de l'article 17, avait dit : « Attendons Makonnen. » Celui-ci était alors dans le Harrar ; il fut mandé à la cour du négus. Après s'être fait assez longtemps attendre, il arriva enfin. L'accueil qu'on lui fit fut des plus froids. On l'accusait d'avoir trop cédé aux Italiens. Quelques jours après, Antonelli s'étant rendu chez le ras, celui-ci, qui avait l'air très préoccupé et souffrant, lui dit :

« Comte Antonelli, votre affaire est finie. S. M. me charge de vous dire qu'elle attache beaucoup de prix à l'amitié de l'Italie et quelle entend respecter les traités. Pour les questions qu'elle pourra avoir en Europe, elle s'adressera toujours aux puissances par l'intermédiaire de l'Italie ; mais elle désire couper court à toute équivoque de protectorat dans l'article 17. S. M. en conséquence, vous propose, ou de supprimer cet article ou de corriger le texte italien d'une façon qui corresponde au texte amhara.

Le ras, comme je l'appris ensuite, n'avait pas été content de la décision du négus et avait voulu soutenir nos intérêts, mais l'impératrice lui dit qu'il parlait en faveur des Italiens parce qu'il avait été payé pour cela.....

Ma réponse au ras Makonnen fut celle-ci :

« Je vous prie de dire à Sa Majesté que je ne puis accepter les propositions qu'elle me fait. Mais comme je ne veux pas que l'on suppose que les difficultés viennent de moi personnellement, et ne pouvant pas assumer la

point pris le protectorat de l'empire d'Ethiopie. L'empereur d'Ethiopie, de son côté, empêchera que les autres nations mettent l'empire d'Ethiopie sous leur protectorat.

» Art. 3. L'Empereur d'Ethiopie donne le mandat au gouvernement italien de garantir les droits, l'indépendance et l'intégrité de l'empire d'Ethiopie vis-à-vis des puissances. »

responsabilité d'une rupture des négociations pas plus que celle d'accepter un accommodement impossible, je télégraphierai à Rome pour savoir ce que j'ai à faire. »

Le jour même je fus invité à dîner par Leurs Majestés...

La discussion ayant repris après le repas, l'impératrice y prit part avec une vivacité insolite :

« Le gouvernement italien, dit-elle, a donné communication aux puissances de son texte de l'art. 17. Nous aussi, nous avons fait connaître aux puissances que cet article, tel qu'il est écrit dans notre langue, a une signification différente. Comme vous, nous aussi nous devons avoir le respect de notre dignité. »

Je répondis qu'en considération précisément de ce que disait l'impératrice, j'avais proposé l'abolition de l'article en discussion et sa substitution par une clause d'une plus grande clarté. L'impératrice ne voulut pas rester sans réplique et dit :

« Vous voulez la représentation de l'Éthiopie afin de nous faire passer auprès des autres puissances comme vos protégés ; mais cela ne sera jamais. »

« Dans une autre audience, le comte Antonelli proposa à l'empereur d'écrire au roi Humbert en termes rassurants au sujet de l'article 17 ; mais il ne parvint pas à l'y déterminer. L'impératrice, comme toujours, s'y opposa et fit elle-même un contre-projet de traité que voici, toujours d'après le comte Antonelli :

Art. 1^{er}. L'article 17 du traité d'Ucciali du 2 mai 1889 est abrogé.

Art. 2. S. M. l'empereur d'Éthiopie s'engage envers le gouvernement de S. M. le roi d'Italie à ne céder ses territoires à aucune puissance européenne à ne pas conclure de traités ou accepter de protectorats.

En fin de compte, Antonelli ne put rien obtenir, et, se croyant trompé par Ménélik, il rompit brusquement toute négociation et quitta le Choa.

LADISLAS WITEBSKI.

(La fin prochainement).

REVUE LITTÉRAIRE TRIMESTRIELLE.

FÉVRIER — MARS — AVRIL

- I. LETTRES BELGES. 1. *Le Trésor des humbles* par Maurice Maeterlinck (*Mercur de France*, Paris); 2. *L'Émerveillée* par G. Rahlenbeck (Dictrich, Bruxelles); 3. *Quinze années de littérature*, par Ivan Gilkin (Lacomblez, Bruxelles); 4. *Les Villes tentaculaires*, par Émile Verhaeren (Deman, Bruxelles); 5. *L'homme jeune*, par H. Van de Putte (*Le Coq rouge*, Bruxelles).
- II. LETTRES FRANÇAISES. I. ROMANS. 1. *Acte de foi*, par M. de la Queyssie (Plon, Paris); 2. *Les Vendanges*, par G. Beaume (id.); 3. *Le Bonheur de Ginette*, par Gyp. (Calmann Lévy, Paris); 4. *Le Médecin des dames de Néans*, par René Boylesve (Ollendorff, Paris); 5. *La Princesse des Ténèbres*, par J. de Chitra (Calmann-Lévy, Paris); 6. *Le Roi fou*, par G. Kahn (Havard, Paris); 7. *L'Ermite blanc*, de C. Ricci, traduit par Franco Arlotta (Delagrave, Paris); 8. *La Faim et la Soif*, par Mary Floran (Calmann-Lévy, Paris); 9. *On n'est pas des bœufs*, par Alphonse Allais (Ollendorff, Paris); 10. *Dernier refuge*, par Édouard Rod (Perrin, Paris); 11. *Mourir*, par Arthur Schnitzler, traduction de G. Vallette (Perrin, Paris).
- II. THÉÂTRE. 1. *Héracléa*, par M. Villeroy (E. Girard, Paris); 2. *Entre muftes*, par M. Talmeyr (Plon, Paris).
- III. POÉSIES. 1. *Dire du mieux*, par René Ghil, (*L'Association*, Paris); 2. *Ressorts poétiques*, par Gaston Homsy (Perrin, Paris); 3. *Nos Jours*, par Berthe Nordez (Delarue, Paris); 4. *Branches d'Épines*, par Silviane de Kerhalvé (Grimaud, Nantes); 5. *Les Cités futures*, par M. Ibels (*L'Association*, Paris); 6. *Aux écoutes*, par M. Ducoté (*L'art indépendant*, Paris); 7. *Chez nous*, par Achille Millien (Lemerre, Paris).
- IV. ÉTUDES, CRITIQUES, etc. 1. *Émile Verhaeren*, par A. Mockel (*Mercur de France*, Paris); 2. *La Fontaine, moraliste*, par le V^{ie} de Broc, (Plon, Paris); 3. *Mémoires et Souvenirs*, par E. Biré (Victor Retaux, Paris); 4. *La Religion des Contemporains*, par l'abbé Delfour (Lecène et Oudin, Paris); 5. *Quelques livres*, par Willy (*La Critique*, Paris); 6. *Les Bases classiques allemandes*, par Léon Riotor (*La France scolaire*); 7. *Devant le siècle*, par le V^{ie} Melchior de Vogüé (Colin, Paris); 8. *La Littérature contemporaine en Italie*, par Amédée Roux (Plon, Paris).
- V. DIVERS. 1. *Les Lundis*, de Caran d'Ache (Plon, Paris); 2. *Album de Forain* (id.). 3. *Poissons d'Avril*, par Willy (Flammarion, Paris); 4. *Histoires naturelles*, par Jules Renard (id.); 5. *Nouvelle Éducation de la Femme dans les classes cultivées*, par la V^{esse} d'Adhémar; 6. *H. Murger et son coin*, par Charles de Ricault d'Héricault (*La Vérité*, Paris); 7. *O mon*

Passé, par Hugues Le Roux (Calmann-Levy, Paris); 8. *L'Ymagier*, (Paris); 9. *L'Art monumental dans l'Inde*, (Desclée et C^o Tournay); 10. *Là-bas*, par Maurice Fauste (Imprimerie Ardéchoise, Privas); 11. *En Province*, par René Bazin (Calmann-Levy, Paris); 12. POST-SCRIPTUM : *Le Serment*, par J. H. Rosny, (Ollendorff, Paris).

I.

LETTRES BELGES.

1. La première chose que demande un Américain lettré, un Américain « de la société, » au Belge de passage à New-York ou à Washington, c'est, paraît-il, des nouvelles de M. Mæterlinck. Je dis un Américain « de la société ». En effet, la distinction entre gens *qui en sont* et gens *qui n'en sont pas* existe même chez les Papous, ou chez les Troglodytes rencontrés par Stanley dans les Ténèbres de l'Afrique. Si deux hommes sont jetés sur une île déserte, le premier sera « de la société, » le second n'en sera pas. Je ne sais si tous nos compatriotes seraient à même de contenter la curiosité de frère Jonathan ? Je crains bien qu'il n'y en ait un grand nombre pour qui M. Mæterlinck reste un homme bizarre qui n'a jamais écrit que *la Princesse Maleine*. Je me permets donc d'envoyer à nos rares *globe-trotters* qui se trouveraient là-bas, à l'heure présente, un petit renseignement dénué de toute complaisance et de tout snobisme : l'auteur de *Péléas et Mélisande* vient de publier un fort beau livre : *le Trésor des Humbles*. On sait ce qu'il faut entendre, de nos jours, par un beau livre. Ce ne peut être un chef-d'œuvre sans la moindre tache, une œuvre laborieusement et amoureuxment ciselée dans le silence d'une retraite prolongée. Non vraiment. Notre monde va trop vite. Il y a dans le *Trésor des Humbles* certaines faiblesses, de oscillations de pensées, des ébauches un peu vagues, des paradoxes et des erreurs philosophiques. Mais il y a aussi nombre de pages splendides, des méditations non moins attachantes par leur forme harmonieuse et mélancolique, que neuves d'inspiration. La plupart des gens qui lisent autre chose que les gazettes, connaissent déjà l'étude de M. Mæterlinck sur *Ruysbroeck l'admirable*, et celles qu'il consacra naguère à *Emerson* et à *Novalis*. Ils les retrouveront ici avec plaisir, car notre compatriote a fouillé et pénétré ces personnalités extraordinaires : or, ce n'est point trop d'un bon guide pour affronter l'escalade des sommets où se complut leur pensée. Je

dois en convenir, d'ailleurs, — vous ne pouvez vous imaginer avec quelle allégresse j'en conviens ! — ce livre s'adresse aux artistes et aux lettrés. En composant *le Silence, les Avertis, la Bonté invisible, la Beauté intérieure, le Réveil de l'âme, le Tragique quotidien*, notre poète n'a point songé un instant à faire concurrence à MM. Alphonse Allais ou Courteline. Il n'a pas davantage visé à plaire aux lecteurs de MM. F. Champsaur ou Gourdon de Genouillac. Les *humbles* auxquels il a pensé en écrivant ces pages, dont un grand nombre, je le répète, demeureront admirables, ces *humbles*, ce sont les âmes pensives et solitaires qui, ayant beaucoup réfléchi sur elles-mêmes et sur la vie, ont compris combien peu nous sommes et l'inanité des agitations extérieures. Philosophes, moralistes, théologiens surtout, pourront faire aux conceptions de l'auteur plus d'un reproche. Mais l'arbitraire de certaines spéculations, la hardiesse injustifiée de quelques déductions ne les empêcheront pas d'apprécier, à sa haute valeur, ce volume d'une lecture étrangement savoureuse pour le penseur. J'ajouterai qu'il passe, souvent, à travers ces méditations, le souffle enflammé auquel se reconnaît le vrai poète.

2. Je ne veux pas médire des romanciers flamands. Je suis sûr que la tradition des Conscience, des Snieders, des Ecrevisse est aujourd'hui reprise et continuée par d'excellents conteurs. Mais ils ont, j'imagine, leurs journaux et leurs revues, enthousiastes à les chanter. Je ne puis m'occuper ici que des écrivains « de langue française » et je dois constater que les mœurs du terroir wallon sont généreusement et richement inspiratrices. Aux Krains, aux Garnir, aux Delattre, aux Stiernet, viennent tous les jours s'ajouter des noms nouveaux. C'est, tantôt, M. Franz Mahutte agile et preste notateur des *gens de province* ; tantôt, M. Paul Arden, qui consigne dans un volume, trop frêle en vérité, les jolies choses qu'il a butinées en errant *Par les Chemins*. Aujourd'hui, c'est M. Rahlenbeck dont j'ai lu avec charme quelques contes savoureux, enguirlandant *l'Emerveillée*. Qu'on me permette de répéter ici ce que j'ai cru devoir écrire ailleurs, il y a quelques jours à peine.

Autour de *l'Emerveillée*, légende archaïque dans laquelle l'auteur a voulu symboliser — un peu trop tragiquement peut-être — la destinée fatale de « celles qui crurent aux lèvres prometteuses de mensonger amour, d'éternelles et mensongères

délicés », se groupent une douzaine de nouvelles et de proses affirmant la souplesse du talent et la variété des inspirations de leur auteur. Voici *l'Accusé*, une histoire un peu singulière tout de même. Voici *la Procession*, paysannerie qui fait défiler sous nos yeux quelques silhouettes rustiques bien détachées ; voici *Gritte*, délicieuse et triste idylle dont l'émotion sincère fait tout le charme ; voici *donneurs d'aumônes*, instantanée corrosive, et voici, enfin, l'odyssée ingénieusement combinée et touchante de *Jean Colet*.

Mais, ce qui domine dans toutes les impressions de l'auteur, ce sont les aspects du sol natal, les ressouvenirs du pays wallon, ce sont les lignes tourmentées du « bourg vétuste » où l'on sent bien qu'il a laissé quelque chose de son cœur. Chaque fois qu'il y revient, il passe près de nous un souffle frais sain, réconfortant. Et ce n'est pas déplaisant, surtout quand les yeux sont tombés sur certaine *Londonnerie*, égarée en ces pages, comme un rappel de l'éternel et déconcertant vice des hommes.

3. C'est peut-être l'heure de le redire, maintenant que des dissentiments déplorables mettent aux prises notre jeunesse littéraire : on peut s'emballer sur des théories, et même sur de simples modes ; mais on ne devrait jamais oublier les faits. Or, il restera un fait, contre lequel ne prévaudront point les colères momentanées. Si les lettres belges existent au point de vue *artiste*, si l'étranger s'est habitué à suivre nos travaux, à s'y intéresser, à les encourager plus que nous-mêmes parfois, c'est au jeune et vaillant groupe de ceux qui, voici quinze ans passés, s'intitulèrent *la Jeune Belgique*, qu'il le faut attribuer. Avant eux nous avons, *rari nantes*, quelques écrivains dont le talent forçait la renommée, mais ces exceptions faisaient davantage ressortir l'inexistence de nos lettres en tant que « mouvement ». Ah ! je sais tout ce que l'on peut dire ! Je sais qu'en Belgique tous les errements et toutes les variations d'opinions sont acceptés en *politique*, tandis qu'en matière d'*art* le faux pas du début marque d'une tare ineffaçable. Je me rappelle d'ailleurs les « feux de peloton » et les balles égarées des premières campagnes. Je me rappelle d'amusantes rodomontades et des danses enragées de guerriers Apaches, fumisteries dont furent les premiers à s'égayer ceux mêmes d'entre les victimaires qui paraissaient les plus convaincus à la besogne. Des fautes plus graves, des confusions de principes, des exaltations incon-

sidérées de toute indépendance furent à blâmer trop souvent, je le sais aussi. Mais quelles batailles se peuvent livrer sans qu'il se produise des injustices et des écarts ? Rien, d'ailleurs, ne peut empêcher que la Belgique doive sa belle efflorescence littéraire des quinze dernières années aux Waller, aux Gilkin, aux Giraud, aux Eckhoud, aux Verhaeren, aux Nautet, aux Verlant, aux V. Gille etc... Si cela ne peut excuser, aux yeux de certains et à nos propres yeux, les excessives libertés prises, il me paraît que les artistes du moins devraient s'en souvenir, même au sein des plus bouillantes polémiques. Un d'entre nos poètes qui resteront le plus sûrement, M. Ivan Gilkin, dans une brochure judicieusement pensée et alertement écrite, *Quinze années de littérature*, vient de le dire carrément. Le lecteur impartial, sans épouser toutes les idées et tous les griefs de l'auteur, sans prendre aucunement parti dans une querelle à laquelle il entend rester étranger, ne pourra s'empêcher, plus d'une fois, d'applaudir ce plaidoyer *pro domo*. Et, ma foi ! ayons toutes les audaces : conseillons la lecture de ces pages à maintes personnes, excellentes dans leurs intentions, mais un peu superficielles dans leurs jugements, qui s'obstinent à appeler *style Jeune Belgique* le parler congolais de M. René Ghil.

4. A la fin d'une étude qu'il consacrait, ici même, au puissant poète E. Verhaeren (1), notre collaborateur M. Ernest Verlant exprimait, en termes à la fois très justes, très mesurés et très sévères, les regrets qu'éprouvaient les lettrés les plus éclectiques, à voir un grand artiste tomber volontairement dans des écarts désastreux. M. Verhaeren venait, à cette époque, de publier *les Apparus dans mes chemins*. Depuis, *les Villages illusoires*, *les Campagnes hallucinées* et, tout récemment, *les Villes tentaculaires* sont venus pleinement justifier ces appréhensions. Dans un sens comme dans l'autre, M. Verhaeren est allé *crescendo*. Ses merveilleuses facultés ne lui ont point fait défection : la flamme, la vie, le don des images grandioses, l'enthousiasme poussé jusqu'à la frénésie, rien de cela n'a faibli. Mais le dédain de la logique et de la mesure, le mépris de l'agencement et de la forme dans l'œuvre d'art, l'insouciance de la langue et des règles, et, par dessus tout, cette acceptation sans examen des inspirations les plus troubles mêlées à des

(1) *Revue générale*, janvier 1893.

trouvailles précieuses, toute cette lourde rançon de son tempérament de poète flamand, l'auteur *des Villes Tentaculaires* en a pour ainsi dire exagéré à plaisir le poids.

Qu'on me permette de citer ici M. Verlant. Certes, je ne veux pousser moins loin que lui-même le culte de l'impartialité : d'autre part je ne pourrais exposer plus judicieusement les scories de cette poésie d'une originalité indéniable, mais dont l'imitation serait d'un exemple souvent déplorable :

« En présence de toute innovation, écrivait notre collaborateur, M. Verhaeren se trouve disposé d'une manière favorable et sa théorie sur l'évolution le pousse lui-même à évoluer. C'est ainsi qu'il s'est laissé séduire par le vers à rythme irrégulier qui n'a presque plus rien du vers traditionnel, du véritable vers français. On doit ajouter que sa nature le préparait à adopter le vers libre, qu'il le pressentait et qu'il en avait la vocation : car à toute époque, il porta malaisément les chaînes d'or du rythme et son tempérament hostile aux règles n'aspirait qu'à les secouer.

» Au point de vue du style, nous devons lui adresser un autre reproche, d'une capitale gravité. Depuis longtemps, quoique sa personnalité lui donnât le droit de ne pas se préoccuper d'être original, il a contracté des habitudes vicieuses et tyranniques. C'est la répétition obsédante des mêmes expressions, c'est l'abus de l'onomatopée, de l'ellipse, du raccourci, des mots en vedette et en emphase, de l'inversion de verbe à sujet, c'est l'emploi immodéré des adverbes qui usurpent la fonction de l'adjectif et du substantif, c'est le néologisme inutile et affligeant fabriqué à rebours des lois du langage, c'est l'erreur sur le sens des termes, c'est le style nègre des carnets de notes et des télégrammes. Malheureusement ces habitudes ne proviennent d'aucune négligence. Elles sont voulues par le poète qui refuse d'être un écrivain. Et elles s'accroissent au lieu de disparaître. M. Verhaeren s'est persuadé que la meilleure forme est celle que l'on transcrit telle qu'elle jaillit du cerveau, et que dans la poésie rien ne vaut que l'énergie désordonnée du premier jet. C'est la négation de l'art d'écrire érigée en dogme, et l'apothéose de l'improvisation. Beaucoup de ses œuvres, et des plus belles, hélas ! en portent la marque, la tare ; elles présentent quelque chose d'ébauché et d'incomplet. Ce n'est pas du vin, c'est du moût. Le moût soule les vendangeurs, mais le vigneron ne l'enferme pas dans son cellier.

» Ainsi les œuvres de M. Verhaeren, certes l'un des mieux doués de tous les poètes vivants, portent en elles un germe de mort qu'il entretient malheureusement, comme le malade des *Soirs* cultivait sa souffrance. Espérons qu'il reconnaîtra un jour que, dans l'histoire littéraire, les œuvres d'exécution parfaite subsistent seules, ne fussent-elles pas les plus originales. Peut-être alors ne s'obstinera-t-il pas à maintenir dans des passes

innavigables son beau vaisseau barbare, son vaisseau de haut bord, digne de cingler vers les rivages de la postérité. »

Qu'on ne me dise pas : moyen commode d'é luder un jugement sur *les Villes tentaculaires*, que de citer un ancien article de M. Verlant ! Mes lecteurs savent que je n'ai pas l'habitude d'abriter mes appréciations derrière celles de mes confrères. Mais, d'une part, je ne suis pas fâché de rappeler une chose à ceux qui — tout vibrants de leur belle jeunesse ! — croiraient avoir inventé, dans ces derniers temps, la renommée de M. Verhaeren : c'est qu'il y a plus de trois ans déjà, cette bonne vieille *Revue générale* consacrait à leur dieu une des études les plus compréhensives qu'il ait inspirées. D'autre part, tout esprit critique en conviendra, la perspicacité des lignes citées méritait qu'elles fussent rappelées. Qu'on ne m'accuse pas davantage de mettre en valeur les seules défaillances au lieu d'accorder aux *Villes tentaculaires* les éloges qu'elles peuvent mériter. Les apothéoses un peu tapageuses qui n'ont pas manqué au poète des *Moines* et des *Flamandes* — en qui certains artistes affectent de ne plus voir que celui des *Villes tentaculaires* — établissent une suffisante contre-partie. Et je ne fais nulle difficulté, malgré les réserves exprimées, de reconnaître, en terminant, que M. Verhaeren me séduit plus souvent que je ne devrais l'être. En dépit de la raison et de la logique qui me tancent,

« *J'aime de ses concerts la sauvage harmonie.* »

Sa fougue part d'un tempérament fort ; ses exaltations viennent d'une âme généreuse ; ses tableaux les plus crus trahissent l'indignation d'un amant de la Beauté. Comment, d'ailleurs, pourrais-je nier le pittoresque de ce romantisme effréné qui grossit et agrandit pour lui les choses, au point de transformer, dans son cerveau, une ville en pieuvre monstrueuse, et les places, les théâtres, les statues, les édifices de cette ville, en tentacules goulues qui sucent le sang et la vie des hommes... ?

5. M. Henri Van de Putte, lui aussi, s'est évidemment persuadé « que la meilleure forme est celle que l'on transcrit, telle qu'elle jaillit du cerveau et, que, dans la prose, comme dans la poésie, rien ne vaut que l'énergie du premier jet ». Mais, l'écrivain

peut alléguer une excuse : son *Homme jeune* est évidemment d'un très jeune homme. Cela éclate jusque dans la dernière des innombrables onomatopées, prosopopées, interjections, exclamations qui remplissent et encombrant vraiment un peu trop ce coquet petit volume. Cela se voit aussi dans le manque absolu de discrétion que cet *Homme jeune* apporte à la traduction des heures sensuelles de son adolescence, dans la chaleur tropicale de ses communions avec la Nature et avec la féminité ; et cela se sent enfin dans l'ingénuité de certaines professions de foi panthéiste. A ces réserves près, Dieu me garde de reprocher à l'auteur sa jeunesse ! Peut-être reconnaîtra-t-il lui-même, et bientôt, que les critiques qui le loueraient de ses défauts, au lieu de le mettre en garde contre eux, lui rendraient un fièrement mauvais service. On se blase vite sur cette joyeuse forfanterie qui fait litière de la grammaire ; on comprend rapidement l'inanité du plaisir qu'on peut éprouver à écrire « mélancolieux » au lieu de mélancolique « compénétré » au lieu de pénétré, et « voluptuosité » au lieu de volupté !

— « Lire ces choses dans l'accalmie des soirs recueillis comme ceux où elles furent créées, et songer miséricordieusement que ce ne sont pas des histoires, mais de la pauvre vie jeune, jaillie de mon cœur ardent et pensif, puéril et sentimental — sincère. »

Cela, mis par M. Van de Putte, en tête de ses pages, est très juste et très habile. Nous sympathisons souvent avec lui, à cause de cette fraîcheur de sentiments, d'impressions et de pensées qui perce sous ses formules alambiquées, à cause aussi de cet enivrement avoué de la vie aux premières heures, au premier soleil printanier, et à cause, enfin, de ses mélancolies devant la Mort. Mais que M. Van de Putte ne s'étonne pas des sévérités que pourraient manifester à son égard certains critiques. Les critiques sont gens affairés, et il vient leur demander, son volume compact à la main, d'entrer dans ses états d'âmes, et, lui passant toutes les fantaisies de son style volontaire, de son lexique fantasque et de sa syntaxe capricieuse, de se refaire, comme lui, un adolescent « jeune et superbe » qui se promène, gambade, grimpe aux arbres, saute les haies, franchit les fossés, pleure, éclate de rire, module des chansons d'amour et pousse des cris d'énergumène tendre dans le grand jardin de la mère Nature !

II.

LETTRES FRANÇAISES

I. ROMANS

1. Ce m'est une grande joie de pouvoir commencer la revue des romans de ce trimestre par l'examen d'une belle œuvre, à la fois littéraire et profondément chrétienne. Comme je l'ai dit naguère, à propos, si je ne me trompe, de la *Bernadette de Lourdes* de M. E. Pouvillon, ce devrait être aux catholiques de faire un grand succès à l'*Acte de foi* que vient de publier M. de la Queyssie. Dans une lettre-préface, adressée à M. Jules Case, l'auteur indique librement son but qui a été « d'exposer les bienfaits de la Foi ».

« Entreprise téméraire, dit-il, car il est des choses à ce point grandes et vénérables, qu'il faut craindre d'en trop parler. On court, en effet, le risque de ne pas les traiter avec tout le respect, tout l'amour qu'elles méritent. Mais j'ai scruté mon cœur et je n'y ai pas découvert la moindre trace de dilettantisme ou de légèreté. J'en ai conclu que je pourrais, sans danger de sacrilège ou de blasphème, écrire le présent livre. »

Il en ressort, quand on l'a lu avec l'âme sérieuse qu'il mérite d'intéresser, combien la Foi, « source de toute paix et de toute lumière, est, en somme, dans le principe, un acte volontaire. »

Le héros de ce livre, tour à tour, poignant ou délicieusement tendre, voit la femme en qui il avait espéré, qu'il avait considérée comme l'arbitre de sa destinée, comme la compagne élue de ses joies et de ses douleurs, repousser son amour. Que devient-il ? Élevé par un prêtre savant, judicieux et plein de sainteté, au lieu de se révolter, suivant la règle, au lieu de descendre lâchement la pente si facile des plaisirs qui grisent, il ampute héroïquement son cœur, il fait à Dieu le sacrifice du bonheur terrestre et, tout à coup, se voit appelé à la prêtrise. Comme M. de la Queyssie nous a décrit d'abord des tableaux mondains ou guerriers, avec la même aisance et le même art des tonalités justes, il nous esquissera désormais des scènes religieuses. Que les écervelés ou les incroyables raillent ces pages, où sont rappelés, en termes solennels et vibrants, les saints mys-

tères et les augustes cérémonies du culte catholique ! Nous, chrétiens, nous applaudissons l'artiste qui sait aborder, d'une main experte, pareille besogne. Ce n'est point la fougueuse flamme d'un Huysmans, mais ce ne sont point non plus ses déplorables erreurs ; ce n'est pas l'insinuante poésie d'un F. Fabre, mais ce n'est pas davantage sa perfide papelardise. C'est la note chrétienne dans toute sa pureté. La seconde partie du roman nous raconte la vie du comte Herbert Gilbert de Glaivelourde, devenu humble desservant de campagne. Il se rencontre ici, mêlées à d'agréables croquis rustiques, de jolies scènes de milieux ecclésiastiques, un intérieur de prélat, entr'autres, d'une touche très juste.

Les épreuves ne manquent pas au jeune prêtre. Ces épreuves sont de celles que la malignité du monde et parfois, hélas ! les imperfections des créatures les plus droites, ménagent à tout homme que son génie, son héroïsme ou sa sainteté soustraient à la toise commune.

Les personnages de ce récit, écrit d'une plume ferme et appropriée, sont bien dessinés et ils sont variés. Ce mérite est d'autant plus significatif que ces types sont nombreux. En résumé, ce qu'il faut louer le plus dans l'étude de M. de la Queyssie, c'est, malgré des faiblesses ou des inégalités sur lesquelles je n'ai pas voulu m'appesantir, le talent avec lequel l'auteur a poursuivi et atteint son but : rester strictement orthodoxe, être édifiant, tout en ne sacrifiant aucun des ressorts artistiques et dramatiques du genre romanesque. Voilà certes une rencontre digne d'être notée !

2. D'une allure assurément plus profane, chaste pourtant malgré les ardeurs méridionales qui l'échauffent, telle m'apparaît la récente œuvre de M. G. Beaume : *les Vendanges*. Je ne sais si les travaux de cet aimable écrivain sont des « succès de librairie ». S'ils n'en sont pas, c'est une injustice, et voilà tout. Car il a l'attrait d'un style exquis et deux incontestables originalités. La première consiste à nous peindre le Midi, les gens simples et même les petites gens de la campagne, sans l'ombre d'exagération, avec une précision de contours mêlée à je ne sais quelle idéalisation — à dose infinitésimale — qui est étrangement savoureuse.

La seconde lui est plus personnelle encore. En plein XIX^e siècle expirant, il nous chante l'amour, la jeunesse, les joies et les

labeurs, les tristesses et les travers de l'humanité, selon le mode antique. Ce sont des pastorales, ces romans naïfs et « aérés ». Nous y voyons l'homme à l'état de nature, quand cette nature est bonne, délicate, loyale. Sans doute, il y a des ombres au tableau : elles lui donnent la vie et l'aspect vrai.

Mais si M. G. Beaume a rencontré aux champs des balourds brusques, des envieux, des méchants même, du moins y a-t-il vu autre chose que des brutes et des luxurieux.

Je n'ai pas à parler de son talent descriptif. Il suffit d'avoir lu un seul de ses livres pour être édifié. Ce qu'il excelle à démêler, je le redis, c'est l'écheveau souvent embrouillé des sentiments dans le cœur enfantin et mal dégrossi de l'homme des champs. Voici un exemple. Vous connaissez ces demi-fiançailles des pauvres gens du peuple, ces fiançailles sans rien de définitif ni d'arrêté, avec, pourtant, je ne sais quelle convention tacite d'un fait accepté. Que de nuances, que de détails, que de touches successives et contraires, il faudrait à l'artiste inexpérimenté pour les analyser ! Écoutez M. Beaume :

« Fulcrand paraissait redoutable, trapu, les dents brillantes, les épaules comme une porte. Il surveillait Lise. Pourtant il n'avait pas, sur elle, les droits des futurs époux. On avait causé dans la montagne ; on avait parlé de Garaud, de Pastourel, en prêtant à Lise de hautes espérances. Et Lise, peu à peu, s'était détachée de Fulcrand, ayant déclaré, à maintes reprises, que le mariage ne la tentait pas encore. Au demeurant, puisqu'il s'était obstiné à la suivre, ainsi qu'un frère, elle ne le repoussait point ; on pouvait croire que, dans le fond de leur âme, ils gardaient toujours la même pensée. Lise et Pastourel, sans donner plus de force aux commérages, se réservaient ainsi la chance de se rencontrer, de partager pendant deux mois le même ciel. Un soir, l'an passé, le soir de la séparation, ils s'étaient serré la main, les larmes aux yeux, et cela seul leur avait suffi, cette promesse. »

Toute la saveur du roman est ainsi forte, généreuse, un peu grisante parfois, mais honnêtement grisante, comme le vin de rubis et d'or récolté sur les pentes ensoleillées des Cévennes, aux chants clairs et tendres, par les bons vendangeurs de maître Garaud de la Grange-des-Prés...

3. Avec Gyp, ai-je besoin de le dire ? nous sortons du cadre des œuvres familiales. C'est dommage. Ginette, dont elle nous

conte le problématique et décevant bonheur, eût pu réaliser un type d'élite. Mais, voilà ! Le romancier n'a pas voulu s'interdire de la conduire jusqu'à l'inévitable chute. Ah ! qu'il serait digne de ce talent souple, toujours jeune et si éloigné de la fadaise, que possède Gyp, de nous débarrasser de cet agaçant et, au fond, si éternellement banal adultère ! Ginette est placée entre son mari — le plus répugnant des snobs, car c'est un snob politique — et un jeune homme de beau caractère et de fière intelligence. Elle n'aime pas son mari, mais, d'instinct, elle est « propre ». Quelque conviction religieuse, une direction morale l'eussent préservée. C'est parce que rien ne vient lutter dans l'âme de cette jeune délaissée contre la surprise délicieuse d'être aimée par un être de choix, qu'elle succombe. Gyp ne s'en doutait pas sans doute en écrivant le *Bonheur de Ginette* ; mais, par ce côté du moins, son œuvre est morale. Quant au dialogue, au style, il est toujours pétillant, nerveux, plein d'observation et d'humour.

4. L'humour s'accuse bien plus encore dans le roman original et spirituel de M. René Boylesve. Mais que voilà un bizarre médecin, celui des *Dames de Néans* ! L'auteur nous le présente comme un bon gros matérialiste, dénué de scrupules et, fichtre, c'est qu'il l'est, dénué de scrupules ! Pour guérir le spleen maladif de madame Durosay, il n'imagine rien de mieux que de lui jeter dans les bras ce petit benêt de Septime !

Ce livre est donc loin d'être un ouvrage d'édification : d'autant plus que M. Boylesve a, comme à plaisir, tiré de ce sujet scabreux tout ce qu'il pouvait en extraire de plus sensuel. L'atmosphère morale en est d'ailleurs absolument sceptique et, sans ce brave abbé de Prébendes que l'auteur a su, involontairement peut-être, rendre sympathique, nous ne coudoierions là-dedans que des gens qui répugnent. La portée de l'œuvre est une sorte d'apologie païenne de la jouissance, de la volupté, et de la vie. Il est profondément regrettable que des dons indéniables d'esprit, de finesse, de satire légère et de style alerte et désinvolte soient employés à cette besogne désobligeante. Ce qui reste de plus agréable quand on a terminé cette lecture, c'est le souvenir de quelques croquis provinciaux qui sont charmants et ont un cachet d'art incontestable.

5. Je me demande pourquoi, d'ailleurs, les écrivains de la génération montante se croient obligés de recourir, pour intéresser, aux inspirations les plus bizarres. Voyez M. Jean de

Chilra (qui n'est autre que l'auteur très connu, Rachilde) et M. G. Kahn. Tous deux ont un talent qu'il serait incorrect de nier. Qu'est-ce pourtant que la *Princesse des Ténèbres* du premier ? C'est, dans une langue forte, vivante, absolument maîtresse d'elle-même, pleine de personnalité et sobrement picturale, un pur cauchemar. L'auteur mélange la psychologie cruelle de deux bourgeois crétins et crédules, la psychologie d'un brave et honnête garçon affolé, la psychologie d'une étrange créature intelligente, instruite, sceptique, philosophe et pessimiste, mais par dessus tout névrosée jusqu'à des limites impossibles, tout cela avec je ne sais quels éléments surnaturels de magie, de diabolisme, de satanisme, pour prendre un mot à la mode. On voit bien que cette œuvre, puissante en plus d'un endroit, mais malsaine et empoisonnée d'horifiques mystères, doit être symbolique. Mais, malgré l'intérêt du récit conduit avec maîtrise, de telles mixtures produisent un détraquement des nerfs, bien plus qu'une jouissance d'art.

6. Quant au *Roi fou* de M. G. Kahn, ce n'est pas non plus une œuvre banale. Voici le but qu'a poursuivi l'auteur : « Décrire un royaume que l'on sait exister, sans qu'on puisse le découvrir sur l'atlas officiel de l'Europe ; dire son passé, son présent, ses mœurs, prédire son avenir d'après les lois historiques et ne vous laisser aucun doute sur l'exactitude de ces faits trop précis pour n'être qu'imaginaires ; mettre en action des êtres de chair et d'os, ressemblants bien que chimériques, suivant la loi imposée de l'art et du roman : souverain étrange, revenu aux communes et journalières ambiances, ministres aux traits marqués, figures nombreuses qui peuplent et animent les palais, les salons, les rues, les places, les brasseries, et sites variés où la vie d'aujourd'hui s'écoule, où la vie de demain se prépare : mêler la fable et la réalité au point que l'une ne se distingue plus de l'autre et que toutes deux s'entraident pour exprimer plus de vérité. » Tout cela, on le pense bien, ne constitue pas une entreprise enfantine. M. Kahn y a-t-il réussi ? Oui, diront les lettrés familiers avec ce qu'il y a de plus raffiné et de plus hors du commun dans l'art d'aujourd'hui : non, diront les tenants de la vieille littérature française, alerte, spirituelle, claire comme le cristal de roche. Quel que soit, d'ailleurs, le jugement prononcé, nul n'accusera l'auteur d'avoir été « quelconque ». Son roman long, complexe, parfois volontairement touffu et abscond,

ne donne jamais la sensation de la convention plate. Le style, original, est trop souvent d'une recherche et d'un « tarabiscotage » un peu fatigants.

7. Passons, s'il vous plaît, à un ordre d'idées tout différent. Repons-nous de ces excursions intéressantes, mais tout de même laborieuses, dans la lecture de quatre morceaux pleins de fraîcheur et de simplicité familière : *L'Ermite blanc*, *Ave Maria*, *le Pas de l'abbesse* et *le Lit du Torrent*. Ils sont dus à la plume de Corrado Ricci et M. Franco Arlotta nous en a donné une traduction élégante et correcte. *Le Lit du Torrent* fixe, poétiquement, une impression et le souvenir d'une rêverie philosophique. Les trois autres pièces sont des légendes naïves et parfumées de la terre bolonaise. Elles plairont, sans doute, par l'atmosphère de foi et d'idéal qui en parfume toutes les pages.

8. Les écrivains de la famille ont pourtant mauvaise chance ! Le talent le plus mûri, l'invention la plus naturelle, les croquis les plus vivants ont beau être mis à contribution par eux. On s'en défie toujours. On parle immédiatement *roman de pensionnat*, et l'on cite avec pitié M^{lle} Zénaïde Fleuriot. On ne veut pas, semble-t-il, se rendre compte que ces artistes dévoués assument, bravement, la plus ingrate des tâches.

Tenez, j'ai précisément sur ma table un roman « pour jeunes filles ».

C'est *la Faim et la Soif* de M^{me} Mary Floran. Eh bien ! je vous assure qu'il y a plus d'esprit, plus de style et plus d'observation dans ce joli livre que dans maint gros bouquin naturaliste, tout bouffi de documents humains. M^{me} Floran a saisi un travers contemporain. Elle a compris que l'avilissement du mariage, aujourd'hui, tient surtout à cette poursuite effrénée des gros sous dont il n'est plus que le prétexte. Elle a voulu nous montrer que l'union de la Faim avec la Soif offre parfois des garanties de bonheur autrement solides que l'alliance des « sacs » et des « parchemins » comme disait déjà le bon Sandeau. Thèse moralisatrice archivée ! s'écrieront quelques-uns. Soit. Mais l'auteur l'a rajeunie par une vue toute neuve et toute personnelle de la question, par une manière à la fois très juste et très originale de l'exposer. Un jeune homme — excellent et brave garçon, — une jeune fille, — jolie, fraîche, spirituelle — ont, tous deux, vu la misère de près. Ils ont décidé de faire un mariage d'argent, puisqu'ils sont pauvres l'un et l'autre. Et

chacun, tout en restant les meilleurs amis du monde, fait ses petites expériences personnelles. Ils finissent, on s'y attend, par s'épouser. L'art de M^{me} Floran est tout entier dans son éloignement de la convention et de la fadaise, dans sa vue directe des incidents de la vie, dans la sobriété mais aussi dans l'absolue vraisemblance des péripéties auxquelles elle a recours. Ce sont bien des personnages que nous pouvons observer et coudoyer, ses héros, et cela nous les rend familiers. Les acteurs des scènes naturalistes ne sont, le plus souvent, que des « baudruches », et de laides « baudruches ».

9. Dans le volume de M. A. Allais, *On n'est pas des bœufs*, il se trouve un grand choix de nouvelles. Il y a, d'abord, celles qui sont spirituelles et drôles ; puis, celles qui sont spirituelles sans être fort drôles ou drôles sans être très spirituelles. Il y a, enfin, celles qui ne renferment ni esprit ni drôlerie. De ces dernières, le nombre est un peu trop grand peut-être pour un livre qui doit être hilarant sous peine de voler son monde. J'en prévient, entre nous, l'auteur, ses persiflages ou ses badinages qui ont la prétention de ridiculiser les choses religieuses tombent lourdement à plat. Ce n'est pas le fanatisme qui me fait parler, mon Dieu, non ! Qu'est-ce que la Foi des chrétiens peut bien avoir à redouter des épaisses « gaudissarderies » de M. Allais à l'égard des miracles ou des pèlerinages ? Mais, en premier lieu, c'est bête ; en second lieu, c'est très bête ; en troisième lieu, c'est étonnamment bête. J'en fais juge tout lettré impartial, M^r N'Importe-Qui lui-même, à moins qu'il ne soit anticlérical jusqu'à la folie furieuse ou gaga à ramasser dans une cuiller. Et cela est d'autant plus bizarre que, je le reconnais, on salue un humoriste très fin, très amusant et très observateur dans *Un excellent truc*, dans *le Bottin des départements*, dans *le Premier parapluie de M. F. Sarcey*, dans *l'Or mussif*, etc...

10. La conclusion du nouveau roman de M. E. Rod, *Dernier Refuge*, est empreinte du pessimisme le plus déprimant et le plus contraire à l'esprit chrétien. Le dernier refuge, c'est la mort. Deux êtres qui ont laissé l'amour coupable s'infiltrer dans leur sang, s'ils ne se résignent à la vie cachée et honteuse des hors-la-loi, n'ont qu'un parti à prendre : c'est de mourir. Pourquoi lutter ? Pourquoi chercher à remporter sur soi-même la plus noble et la plus glorieuse des victoires ? L'amour est roi,

l'amour est dieu ! Disparaissent devant lui les droits de la famille et de la morale, disparaissent même les conventions les plus nécessaires à l'existence de l'homme social !

Dans le roman qui précéda celui-ci, *Les roches blanches*, on nous exposait la destinée de ceux qui résistent à l'amour indépendant. *Dernier refuge* éclaire donc celle de ceux qui s'y abandonnent.

Assurément, de cette vie abominable et triste, découle une haute moralité, la seule d'ailleurs qui s'y puisse percevoir. Avec une pénétration cruelle et merveilleusement profonde, M. Rod nous montre la misère et le martyre de ces « amours taciturnes et toujours menacées » selon la belle expression de Vigny. Et c'est fâcheux, vraiment, quand on songe au talent de l'auteur, de voir ce talent dépensé tout entier en une œuvre de désolation et de mort.

L'action est presque nulle ici — si l'on appelle action les péripéties et les accidents matériels de la vie —. Martial Degay est devenu l'amant de M^{me} Barthemy, femme de son ami. Les deux premières parties du livre, écrit tout entier d'une plume nerveuse et âpre, nous expose très-complètement — peut-être un peu minutieusement même — les embarras, les tourments, les difficultés et les jalousies de leur vie cachée. Soudain le mari découvre leur liaison. Il chasse Martial et emmène sa femme. Martial, en partant, jette à sa complice un suprême cri d'appel. Après une dernière lutte, Geneviève Barthemy vient à lui, et, alors, ne pouvant vivre séparés, ne pouvant non plus affronter les mépris du monde, ils se tuent.

Geneviève est, entre les mains de son amant dont le type lâche et égoïste est admirablement fouillé, un simple jouet. Elle n'est presque pas responsable, tant sa personnalité est annihilée. Martial lui eût dit de rester avec son mari, elle eût obéi ; il lui eût dit de vivre, elle eût vécu. Il lui dit de mourir, elle meurt.

En aucune hypothèse, les artistes chrétiens ne pourront admettre ni l'idée mère ni les épisodes de ce roman. Ils voudront du moins louer sa facture littéraire, la concentration de l'intérêt sur deux ou trois personnages dessinés d'un trait net et ferme, en puissant relief. Ils admireront, surtout, certains tableaux où sont burinés, comme à l'eau-forte, les tourments du mystère obligé, des joies furtives et empoisonnées, de la jalousie, et ceux de l'absence et du doute, et les angoisses des séparations et de la solitude.....

11. Plus sombre encore, plus désolant, plus atroce à tout point de vue nous apparaît le roman de M. Arthur Schnitzler : *Mourir*. M. Gaspard Vallette vient de nous en donner une traduction tout à fait remarquable. Quand les Allemands se mettent à broyer du noir, il n'y vont pas par quatre chemins. M. Schnitzler a imaginé la situation suivante : Un homme rongé par la phtisie apprend, grâce à l'indiscrétion d'un médecin maladroît, qu'il lui reste un an tout juste à vivre. Cet homme a pour compagne — sans l'assentiment d'ailleurs du maire ni du curé — une créature admirable de dévouement. Que va-t-il se passer entre eux ? J'ai connu quelques personnes infortunées dont les jours étaient comptés et qui le savaient. Ces personnes, ayant la naïveté de croire en Dieu et d'espérer une vie future, s'efforçaient d'acquérir quelques mérites et de mourir proprement. Il semblait qu'elles voulussent, avant l'inéluctable départ, se faire regretter. Tel n'est pas le cas de Félix, le héros de *Mourir*. Matérialiste, ne croyant qu'à la vie et aux jouissances, la dernière année de son séjour terrestre est un enfer. M. Schnitzler a su tirer de cette donnée horrible tout ce qu'elle pouvait rendre. Il y a des impressions glaçantes, des rapprochements atroces, des clairvoyances qui font frissonner, dans ce cerveau que chaque heure rapproche de sa fin. Le dévouement magnifique de Marie n'est récompensé que par des sarcasmes odieux, des colères impuissantes, la révolte suprême de celui que la mort hypnotise et qui voit, autour de lui, la vie s'épanouir et claironner ses joies. Petit à petit, s'insinue au cœur de cet homme l'idée fixe d'entraîner avec lui, dans la tombe, sa compagne désespérée, et, après une tentative abominable, il expire comme un maudit.

II. — THÉÂTRE.

1. Parcourons, avant de passer aux poètes, deux pièces de théâtre, dont l'une a fait quelque tapage et dont l'autre mérite l'estime des lettrés. Parlons de celle-ci d'abord. C'est l'*Héraclée* de M. Villeroy. Le drame est en vers libres, mais non pas inexistants. L'auteur a successivement abordé plusieurs rythmes ; il n'a pas cru qu'il lui fallût proscrire telle forme, pour plaire aux préférences momentanées de certaine école, et, d'autre

part, il a pensé qu'on pouvait, dans les trouvailles où les innovations de l'art contemporain, chercher quelques effets nouveaux.

Héraclée, malgré de la déclamation, malgré un peu de vague et quelque confusion dans les moyens, est une belle œuvre. C'est du *théâtre d'idées*. M. Villeroy a voulu mettre aux prises la force brutale et la pensée, l'héroïsme et l'opportunisme. Austère, sans doute, son drame a pour but d'exalter des sentiments nobles et hautains. On lui a reproché un peu d'abus dans l'emploi des mots abstraits, et l'observation est juste ; mais il faut reconnaître, à côté de vers souffrant de ce défaut, un grand nombre de belles et sonores périodes, indiquant chez l'auteur une parfaite possession de la langue et des classiques français.

2. Un tout autre cachet, assurément, marque la comédie de M. Talmeyr : *Entre mufles*. Le lexique français est en train de s'enrichir d'un nombre considérable de termes désobligeants pour désigner l'humanité : *Mufles, rosses, etc.*, sont les plus doux. Attendons-nous, pour peu que cela dure, à voir sur les affiches théâtrales des titres dans ce goût-ci : *Entre gueules, entre museaux, entre pifs, entre groins, etc.*... Les personnages de la comédie de M. Talmeyr sont donc des *mufles*, puisque *mufles* il y a. Les *mufles*, ce sont des canailles élégantes. Il faut rendre cette justice à l'auteur que si tous ses types ne sont pas élégants, ils sont presque tous canailles. Déloyautés, indécitesses, roueries, ces gaillards se permettent tout. C'est du *sale monde*, comme on dit ; et voilà sans doute qui est peu encourageant pour le spectateur. Car, enfin, il n'est pas nécessaire d'aller au théâtre pour voir cela ! Le sujet est hardi, piquant, et remarquablement traité. Je ne puis dire qu'*Entre mufles* châtie en riant, car je n'y ai guère trouvé à rire. Mais il stigmatise nettement, et d'une façon presque pénible, des vices que l'indulgence du jour transforme trop vite en simples travers.

III. POÉSIE.

1. Je croyais en être quitte envers M. René Ghil. Je le tiens pour un galant homme, mais je ne comprends pas ses vers. Mes appréciations, pour peu qu'elles lui soient tombées sous les yeux, doivent l'avoir fait sourire. Je pensais donc que nos rapports

étaient réglés : de part et d'autre, salut courtois ; vous prenez à gauche, je prends à droite..... Point. J'ai reçu le volume II du chapitre V (*l'ordre altruiste*) du tome I de *Dire du mieux*. Dire du mieux que je n'ai déjà dit, je ne le puis pas, M. Ghil me le pardonne ! Oyez cet avertissement :

« Faisant suite au poème chimique jusqu'à la première cellule, que fut le dernier, c'est le poème, celui-ci, de la vie foetale, l'être humain dans son ascension embryogénique..... »

Si je ne comprends pas les vers de M. Ghil, c'est ma faute, évidemment... Mais pourquoi, diantre, fait-il rédiger ses « prière d'insérer » par M. Alphonse Allais, aidé de Thomas Diafoirus... ?

2. Ce n'est point à M. Gaston Homsy qu'on pourrait faire le reproche d'être obscur. Chacune des pièces renfermées dans *Resorts poétiques* est accompagnée d'un commentaire qui expose le but poursuivi par l'auteur ; le tout est précédé d'une *introduction* très lumineuse. C'est ici comme un cours de poésie. L'auteur a eu cette idée, originale pour le moins, de nous faire assister aux diverses phases d'une éducation poétique. Il s'adresse aux poètes de demain et aux prosateurs, car, pour M. Homsy, le meilleur moyen d'être un bon prosateur c'est d'avoir « taquiné la muse » comme disaient nos Vieux. Si les premières pièces du recueil sont piétres, c'est, Dieu merci ! que l'auteur les voulait ainsi et, sans pitié, il les critique et massacre lui-même. Quant aux dernières, elles lui paraissent louables. Elles sont, en tout état de cause, d'un versificateur habile et ce sera, je pense, l'avis des poètes même qui jugeraient le plus sévèrement l'originale tentative de M. Homsy. Je dois ajouter que certains morceaux, *Désir* par exemple, sont un peu vifs pour émaner d'un éducateur.

3. M^{me} Berthe Nordez n'encourra guère ce blâme. Ses vers qui, tous, témoignent d'une âme noble, d'un cœur sensible et pitoyable, ne parlent qu'aux meilleures fibres intimes. Elle aime les chants de la famille, les joies des amours chastes et des soleils printaniers : elle sait aussi traduire les mélancolies d'une nature rêveuse, et, si la forme, dans *Nos jours*, n'est pas irréprochable, si l'inspiration n'est pas d'une nouveauté infaillible, du moins l'absence de toute prétention donne-t-elle à ce volume un cachet de charme et de cordialité.

4. La « manière » de M^{me} Sylviane de Kerhalvé peut être rapprochée de celle de M^{me} Nordez. Peut-être même y trouverais-je plus de sincérité encore, moins de rhétorique convenue, une communication plus intime entre le poète et le lecteur. Il me paraît aussi que M^{me} de Kerhalvé se montre assez sévère prosodiste : sa forme est toujours soignée, les chevilles sont exceptionnelles et jamais on n'a cette sensation que l'auteur des *Branches d'Épines* parle sans avoir rien à dire. Voici, cueillie au hasard, une jolie impression :

A LA FENÊTRE.

Le château Louis-Quinze, au soleil du matin,
Étale sa pelouse où sourit la pervenche ;
D'un clocher de village, un carillon lointain
Allègrement dans l'air tinte, car c'est dimanche !

Une svelte beauté, blonde, le front hautain,
A son balcon doré gracieuse se penche ;
Des bouquets Pompadour tramés dans le satin
Font de larges paniers sur sa toilette blanche.

Le parc est somptueux, tout émaillé de fleurs ;
Près des nids on entend les oiseaux querelleurs.
Sous les flots de soleil, vous qui vous laissez vivre,

Des cloches écoutant le vol aérien,
Quand l'arome subtil des grands bois vous enivre,
Qu'attendez-vous ici, fraîche marquise ? — Rien.

5. Ces poètes sont des âmes douces et juvéniles, chantant, sans audacieuses visées, des sentiments sincères et généreux. Avec M. Ibels, nous revenons aux poètes de souffle ultra-personnel, aux innovateurs, aux natures tourmentées d'un idéal plus complexe. Certes, dans les *Cités futures*, beaucoup trouveront que l'originalité va parfois jusqu'au bizarre et que les libertés prises par l'auteur, en matière de prosodie, sont sujettes à devenir d'étranges audaces. Mais, si l'apologie de la Révolte que poursuit M. Ibels nous paraît trouble, mal définie et, bien entendu, inacceptable, je ne puis nier le martelé sonore de ses vers, le dessin souvent puissant de ses conceptions, et l'énigmatique grandeur de ses images :

« Quand les Mages passaient à travers les campagnes
Pillant et saccageant les moissons dans les champs,
On voyait, sur le soir, l'Aïeul dans la montagne
Crisper ses poings rageurs vers les soleils couchants.

» Et nous sommes les fils des Vieux Loups détestés.
Si nous pleurons — hélas ! — les pouvoirs qu'ont nos Mages,
C'est que nous avons soif des saintes libertés
Que les Vieux Loups buvaient durant les premiers âges :

» Car vos FRÈRES — les ROIS — ce sont les RÉVOLTÉS ! »

6. M. Ducoté n'est pas, comme M. Ibels, une sorte de barde tragique et mystérieux. C'est un pessimiste dont l'amertume se fond en mélancolie. Séduit par la nouveauté du vers libre, il s'en sert du moins sans qu'on le puisse taxer d'impuissance à se plier aux règles. Ses alexandrins très bien frappés en font foi. Cette mélancolie, que je note comme la Muse inspiratrice de M. Ducoté, se traduit souvent en accents d'une incontestable sincérité et d'une émotion communicative. Peut-être bien sa domination se fait-elle un peu obsédante : d'où certaine monotonie. Quant à la forme, s'il ne me coûte rien d'avouer ma préférence pour la patiente ciselure d'un Hérédia, je ne nierai point que l'harmonie un peu lâche du vers polymorphe se prête bien au murmure de ces tristesses et de ces rêveries :

Lorsque j'étais enfant je t'appelais : jeunesse ;
Et mon rêve, distrait de son bonheur présent,
Allait à toi, enchanteresse
Qui m'attendais là-bas sur un autre versant.

J'aurais voulu franchir l'année
Emporté sur le char ailé de ma pensée
Et de mes désirs impatients.
De mes mains la moisson en herbe était glanée
Lorsque j'étais enfant.

7. J'ai gardé, pour « la bonne bouche », le vingt-troisième volume de vers publié par M. Achille Millien : *Chez nous*. C'est que tout me plaît dans ce chantre mâle et songeur de son coin natal. Ah ! la fraîcheur, la vérité, l'harmonieuse poésie de ces *Sentes nivernaises* ! Sans doute, l'artiste n'est pas impeccable

et telle négligence vient déparer plus d'une pièce presque parfaite. Mais le souffle vibrant d'un tempérament de poète anime l'œuvre entièreD'ailleurs, qu'ai-je à faire de mieux que citer encore :

L'ANGELUS.

Le jour allait s'éteindre, un jour d'été ; la lune
Plaquait son disque d'or au dessus des buissons :
Deux femmes par les champs dépouillés des moissons
Lentement cheminaient, cheveux blancs, cape brune.

Elles marchaient de front, silencieuses, l'une
A l'autre ressemblantSoudain les premiers sons
De l'angelus. dans l'air s'épandirent : chacune
Tout net s'arrêta, grave et prête aux oraisons.

Le soir agrandissait leurs maigres silhouettes ;
Je les voyais debout, rigides et muettes,
Tracer de leurs doigts secs le signe de la croix :

Et mains jointes, tout bas, murmurant leur prière,
Elles me rappelaient ces images de pierre
Que taillaient les vieux temps quand ils disaient : je crois !

IV. ÉTUDES, CRITIQUES, ETC.

1. Dans une élégante plaquette de 70 pages, le *Mercure de France* a réuni une sympathique et laudative notice biographique sur M. Emile Verhaereu, par M. Francis Vielé-Griffin, et une laudative et sympathique étude — consacrée aussi au poète des *Villes tentaculaires* — par M. Albert Mockel. J'aurais l'occasion de redire ici ce qui, presque habituellement, doit se dire des travaux que les *Jeunes* consacrent aux *Jeunes* : c'est de la *critique des beautés*. L'analyse de M. Mockel est fine, ingénieuse, compréhensive et se sert, généralement, d'une langue personnelle et lyrique. J'admets très bien que beaucoup trouvent exagérés les éloges décernés à M. Verhaeren : on ne pourrait, cependant, sans injustice, nier que les efforts tentés par M. Mockel soient consciencieux et que son travail

soit des plus intéressants. Je note au passage ces lignes évocatrices et justes :

« Le poète du paroxysme ne s'arrête presque jamais à combiner des plans par étages savamment gradués, à modeler les courbes d'un groupe sculptural. Pourtant, c'est par ses plans heurtés, les saillies de couleur, les images, qu'il captive souvent. Comme le poète de la suggestion et des paroles simples, il demande au lecteur d'achever par son émotion la vision qu'il a créée. Mais l'objet même de cette vision, au lieu de naître peu à peu, comme de l'âme rajeunie, avec des silences et de la musique épanouie, s'entasse par blocs d'ombres striés de térébrantes lumières. C'est un cri dans la fumée, de la peur en sursaut, un sifflet déchirant les ténèbres ; c'est le soudain appel d'héroïsme qui sonne la diane au soldat endormi, et d'un choc arraché à ses rêves l'emporte avec des hurlements dans le tonnerre de la bataille. »

2. Après le plus moderniste des verslibristes, un des plus anciens : Jean de la Fontaine. Le livre que lui consacre le vicomte de Broc n'est point pour les familiers du fabuliste : c'est plutôt le guide éclairé et complet du novice qui voudrait se former une juste idée de cet immortel « bonhomme ». En effet, les vues individualistes, les remarques inédites abondent peu dans *La Fontaine moraliste*. M. de Broc a lu et compulsé tout ce que son poète favori a inspiré de travaux. Il en a condensé la moëlle dans ce volume agréablement écrit. Sa pensée directrice fut de prouver jusqu'à quel point et en quel sens La Fontaine fut moraliste : « Ce n'est pas l'apôtre de l'héroïsme ; c'est celui du bon sens et de la raison. Il cherche moins à nous corriger qu'à nous avertir, et nous montre une morale en action mise à la portée de tous. »

3. Je signale expressément, et je recommande vivement à mes lecteurs le nouveau livre de M. Edmond Biré : *Mémoires et Souvenirs*. Tout le monde est frappé de la faveur dont continuent à jouir ces sortes d'écrits. Mais le flot monte toujours, il déborde ; les amateurs qui veulent faire un choix et ne lire que les travaux intéressants ne savent à quel saint se vouer. « On ne peut lire tout, sac à papiers ! » Calmes-toi, cher gourmet : voici M. Biré qui t'offre un bon guide. Ces études, publiées en différents endroits et réunies ici, te signaleront, sans crainte d'erreur, ce qui mérite de te retenir et ce que tu pourras

négliger. Le charme de cette langue savoureuse et saine que parle notre auteur n'est plus à vanter ; la perspicacité de ses investigations, la sûreté de ses informations, la précision de ses notes, encore une fois, ce sont là des points sur lesquels chacun est édifié. C'est donc un livre de bibliothèque — et non point pour les rayons supérieurs, d'accès difficile — que celui où nous rencontrons successivement La Revellière-Lépeaux, Barras, Macdonald, Thiébauld, Pasquier, de Barante, Joinville, Tocqueville, etc.

L'esprit alerte dont M. Biré saupoudre ses analyses le sert encore quand il s'agit de choisir, dans l'œuvre étudiée, le détail pittoresque, l'anecdote typique qui retient le lecteur. En voici une, qu'il emprunte à Tocqueville et qui nous narre une historiette piquante, touchant Lamartine. Il s'agit de la *Fête de la Concorde*, le 27 mai 1848.

« On fit d'abord défilér, devant nous, tous les différents emblèmes des nations, ce qui prit un temps énorme, à cause de la confusion fraternelle dont avait parlé le programme ; puis vint le char et enfin les jeunes filles vêtues de blanc. Il y en avait là au moins trois cents, qui portaient leur costume virginal de façon si virile qu'on eût pu les prendre pour des garçons déguisés en filles. On leur avait mis chacune dans la main un gros bouquet, qu'elles nous firent la galanterie de nous jeter en passant. Comme c'étaient des commères qui avaient des bras fort nerveux et qui étaient plus habituées, je pense, à pousser le battoir qu'à répandre des fleurs, ces bouquets tombaient sur nous comme une grêle fort drue et fort incommode.

» Une grande jeune fille se détacha de ses compagnes et, s'arrêtant devant Lamartine, récita un hymne à sa gloire ; peu à peu, elle s'anima en parlant, de telle sorte qu'elle prit une figure effrayante et se mit à faire des contorsions épouvantables. Jamais l'enthousiasme ne m'avait paru si près de l'épilepsie ; quand elle eût fini, le peuple voulut néanmoins que Lamartine l'embrassât ; elle lui présenta deux grosses joues ruisselantes de sueur, qu'il baisa du bout des lèvres et d'assez mauvaise grâce. »

4. Voici encore un travail que je m'empresse de recommander « joyeusement » aux lettrés catholiques. Son titre est un peu vague et n'annonce pas très exactement le sujet qu'il traite : *la Religion des Contemporains*. En réalité, il s'agit de quelques littérateurs contemporains, — et non des moins huppés, — dont l'auteur envisage l'attitude à l'égard des problèmes de la Foi ou de l'inspiration religieuse. On peut les classer en deux groupes distincts : les *hostiles* et les *sympathiques*. Groupe des hostiles : A. France,

Zola, etc. ; groupe des sympathiques : Vogüé, Rod, Bourget, etc... Il faut applaudir M. Delfour des deux mains. Prêtre catholique, il n'a pas cru devoir rester étranger au mouvement, si mal défini et si trouble qu'il soit, qui porte un grand nombre des lettrés les plus distingués de ce temps, vers l'idéal chrétien. Esprit large, éclectique, impartial et informé, il n'a pas cru devoir, en restant très sévère au point de vue doctrinal, se refuser à louer les mérites littéraires des écrivains analysés. En un style élégant, spirituel, vivant, M. Delfour a judicieusement disséqué l'*Étui de nacre*, *Lourdes*, *Outre-Mer*, etc. : non seulement il nous a fait voir le peu de consistance ou l'illogisme de certaines vagues aspirations mystiques, mais encore, il nous a expliqué, en scrutant la nature même des auteurs, la genèse de ces mouvements. Je demande à faire une réserve. J'ai loué suffisamment l'esprit et la forme de ce livre pour n'être pas suspect. Eh bien ! M. Delfour si loyal, si courtois même à l'égard d'un perfide comme A. France, se montre injuste et presque discourtois à l'endroit d'Huysmans et de cette œuvre dont je m'obstine à admirer la sincérité : *En route*. Sans doute, la place d'*En route*, étude douloureuse, terrible et souvent boueuse, n'est pas « dans les familles chrétiennes ». Mais est-ce bien ce point de vue là qui importe « dans l'espèce », comme disent si élégamment les avocats ?

5. J'aurai tantôt à vous parler des *Poissons d'Avril* du spirituel Willy. Saluons en passant *Quelques Livres*, réunion de notices brèves, ingénieuses, loyales et toujours très pittoresques, consacrées par M. Henry Gauthier-Villars aux livres qui, selon son avant-propos « ne sont pas tous les livres parus dans l'année, ni même les principaux, mais seulement ceux qui lui ont été envoyés. » Le lettré retors, sous le paradoxe voulu de certains jugements, reconnaîtra aisément un esprit large, très au courant, servi par une plume souvent exquise.

6. Soixante-deux pages seulement ! La petite brochure de M. Léon Riotor sur *Les bases classiques allemandes* n'en compte pas une de plus. Mais quelle moëlle dans ce petit os ! C'est une véritable et très complète histoire de l'enseignement en Allemagne, depuis les origines jusqu'aux temps modernes. Écrit d'une plume fine et pleine de nerf, inspiré par des idées hautes et documenté d'une façon bien approfondie, cet opuscule peut rendre, dans les écoles aussi bien que dans les milieux littéraires, les

services les plus appréciables. Comme le dit bien la notice jointe au livre, « les origines de l'enseignement pratique qui fleurit aujourd'hui par delà le Rhin, la genèse d'une philosophie particulariste à nulle autre comparable, y sont tracées en quelques lignes, mais clairement établies. » Si l'on trouve ici un « crayon » presque uniquement borné à la littérature, c'est parce que le développement du classicisme allemand est intimement lié à l'histoire littéraire des époques durant lesquelles il naquit.

7. Le vicomte Melchior de Vogüé, dont j'ai souvent, ici-même, loué les dons d'éloquence et de vaste compréhension, n'aime point les titres simples. *Devant le Siècle*, telle est l'étiquette du volume qui succède aux *Heures d'Histoire*, aux *Regards historiques et littéraires*, aux *Spectacles contemporains*. Ce défaut de simplicité, je serais tenté de le reprocher à son style, savoureux mais un peu trop mâtiné de rhétorique, trop indulgent à l'affectation ou au théâtral. De même ses images, au premier jugé grandioses et saisissantes, s'amoindrissent et faiblissent souvent à l'analyse. Mais ces réserves ne doivent pas nous rendre injustes pour un ouvrage où des pages émues consacrées à Taine, à Montégut, à Canrobert, voisinent avec de spirituelles et perspicaces considérations sur le siècle, sur la vie française jadis et aujourd'hui, etc. Le fameux comte d'Antragues lui fournit un bel article sur *un Agent secret de l'Émigration* ; puis Ney, Chaptal, Pasteur, Hérédia, de Barante, La Reveillère-Lépeaux l'attirent successivement et nous valent des articles où les idées les plus neuves et les plus intéressantes sont remuées et exposées en images sensibles, toujours très prestigieuses.

8. M. Amédée Roux vient de publier le dernier volume de son *Histoire de la Littérature contemporaine en Italie*. Ce gros tome ne va que de 1883 à 1896. On comprend qu'une division si large ait permis à l'auteur d'être complet et de s'arrêter suffisamment à chaque écrivain. Poètes, critiques, historiens, romanciers, il n'en omet aucun et je ne sais si, de cette grande abondance, ne naît point quelque confusion. De plus, je note une grave lacune : l'absence, dans un ouvrage de ce genre qui doit être encyclopédique et de consultation, d'une table des noms cités. On peut ne point partager toutes les opinions de M. Roux. Mais, on ne refusera pas de reconnaître la haute utilité de son entreprise. *La Littérature contemporaine* constitue non seulement un précieux collaborateur de tout ami des lettres, mais de plus,

grâce à la personnalité des idées, grâce à la saveur des appréciations et à la facilité de la langue, ce travail offre une lecture des plus agréables. Le point de vue moral n'est pas omis par le critique. J'ai noté avec un vif plaisir des condamnations inexorables à ce point de vue : telle la flétrissure qu'il attache à l'œuvre romancière de M. d'Annunzio. Que les timorés se rassurent d'ailleurs : l'impartialité et la perspicacité littéraire de M. Roux n'en souffrent nulle atteinte.

V. — DIVERS.

1 et 2. La maison Plon, toujours à l'affût des choses d'art, nous offre deux albums de dessins, qui se recommandent par le nom seul de leurs auteurs. Les premiers sont dus au crayon désopilant de Caran d'Ache, les seconds, au stylet mordant de Forain. Ce dernier n'a rien de puéril dans l'imagination, on le sait du reste. Quant au silhouetteur inimitable des *Lundis*, il a pris soin d'avertir que son cahier s'adresse aux « enfants de quarante ans et au-dessus » ! Ma foi, pour certaines de ses bouffonnes mais diaboliquement spirituelles planches, l'avis n'est point de trop ! *Les Lundis de Caran d'Ache* ne contiennent pas moins de 62 histoires au crayon, avec ou sans paroles, et toutes sont à savourer, tantôt pour la légende délicieusement satirique, tantôt pour la verve infatigable des croquis.

Quant à l'*Album* de Forain on voit, dès la couverture, que ce n'est point un livre à laisser sur les bancs de l'école primaire. Mais quelle cruauté saisissante, quel don de concentrer toute la « muflerie » toute la « canaillerie » ou toute la misère contemporaines en quatre coups de crayons additionnés de quatre mots ! « Les nouvelles séries de Forain, dit M. Talmeyr dans sa préface, se classent-elles parmi les plus audacieuses ? Elles sont peut-être, au contraire, de ses moins virulantes ; elles ont toujours la vigueur et la générosité, le jet, mais dans une série de motifs relativement tempérés, et le fond, cependant, même dans ceux-là, n'en a pas moins cette pointe et cette vertu corrodante si remarquable dans les autres, ce quelque chose qui nous égratigne et qui se grave, qui nous blesse un peu, mais qui reste... » Pour les lettrés et les philosophes, pour les mora-

listes aussi, c'est une bonne fortune que de feuilleter les notes de ce terrible pamphlétaire.

3. Restons dans l'ordre des œuvres qui, tout en moralisant ou en suggérant des sensations artistiques, ne dédaignent pas d'amuser. Voici les *Poissons d'avril* de l'excellent Willy. C'est un dur fléau pour les critiques que Willy. Car enfin, que dire, à son sujet, que je n'aie point ressassé? Peut-être bien est-ce un peu sa faute, et s'il variait davantage les morceaux, toujours exquis c'est vrai, de son répertoire, nous pourrions alors le célébrer sur des modes divers. Mais quoi, dira-t-il, voulez-vous de la critique musicale? Lisez les cahiers de l'*Ouvreuse du cirque d'Été* qui ont créé un genre.... Voulez-vous de la critique littéraire? Vous parliez tantôt de « *Quelques livres* ». Préférez-vous le roman? J'ai écrit la *Passade*. Est-ce de la causerie humoristique, saupoudrée de parisine qu'il vous faut? Eh! bien, et mes *Poissons d'avril*? Donc, « ça me la coupe » comme dit l'autre.... *Les Poissons d'avril* sont plus verveux, plus amusants, plus pétillants de malice que jamais.... A propos, Willy ne me pardonnerait pas si j'oubliais de lui demander pourquoi, avec tout son fringant esprit, il se croit encore obligé de recourir à certaines plaisanteries qui, suivant un euphémisme capillaire, « frisent » pour ne pas dire plus, la gravelure?

4. *Les histoires naturelles* de Jules Renard, connaissez-vous ce livre? Non? Eh bien, vous ignorez une des plus extraordinaires fantaisies que je connaisse. Il y a là je ne sais quel mélange d'observation et de philosophie, qui, adapté à de tels sujets, ne s'est jamais encore rencontré chez nous, et ce livre fantaisiste est bien près d'être un chef-d'œuvre. En doutez-vous? Lisez donc ceci, pris au hasard, sans que j'aie besoin de mettre en vedette ni la clarté savoureuse de la langue, ni l'art raccourci et concentré de l'observation originale :

LA DINDE.

Elle se pavane au milieu de la cour, comme si elle vivait sous l'ancien régime.

Les autres volailles ne font que manger toujours, n'importe quoi. Elle, entre ses repas réguliers, ne se préoccupe que d'avoir bel l'air. Toutes ses plumes sont empesées et les pointes de ses ailes raient le sol, comme pour tracer la route qu'elle suit. C'est là qu'elle s'avance et non ailleurs.

Elle se rengorge tant qu'elle ne voit jamais ses pattes.

Elle ne doute de personne, et dès que je m'approche, elle s'imagine que je veux lui rendre mes hommages.

Déjà elle glougloute d'orgueil.

— Noble dinde, lui dis-je, si vous étiez une oie, j'écrirais votre éloge, comme le fit Buffon avec une de vos plumes. Mais vous n'êtes qu'une dinde...

J'ai dû la vexer, car le sang monte à sa tête. Des grappes de colère lui pendent au bec. Elle a une crise de rouge. Elle fait claquer d'un coup sec l'éventail de sa queue et cette vieille chipie me tourne le dos.....

5. On s'est beaucoup occupé, ces derniers temps, de la question féministe. Congrès par ci, enquêtes par là, interviews partout. Ne dérangeons ni la brave M^{me} Pognon ni l'infect Robin. Mais, allons-y de notre petite contribution à cette cause palpitante en recommandant de lire l'ouvrage de la vicomtesse d'Adhémar : *Nouvelle éducation de la Femme dans les classes cultivées*. Messieurs de la Sociale ne manqueront pas de dire : — Encore une fois, tout pour « la haute » ! Dame ! puisque c'est de son éducation que vous vous plaignez ! Puisque c'est pour sa réforme que vous bramez ! M^{me} d'Adhémar s'est cantonnée dans un côté de la question : elle s'est occupée des jeunes filles que l'on n'envoie pas au pensionnat ; elle examine la valeur et les dangers de l'éducation confiée aux mains des institutrices privées. C'est sur celles-ci qu'il faut agir dit-elle : elle voudrait donc voir constituer d'une sorte « d'école normale supérieure » destinée à les former. On peut discuter ces idées : elles sont très neuves.

6. Notre cher ami et collaborateur Charles d'Héricault est vraiment infatigable. Chacun sait le succès qu'eût récemment, chez nous comme en France, le *Journal d'un prêtre parisien* en tête duquel il mit une si curieuse et si consistante préface. C'est désormais un type du clergé sous la tourmente révolutionnaire, que ce brave abbé Rudemare ! Quelques jours après la publication du *Journal*, l'auteur de tant d'œuvres érudites, vaillantes, spirituelles et pour tout dire, « françaises » dans le meilleur sens du terme, nous envoyait un *Murger et son coin* qu'on lit d'une traite sans l'ombre de fatigue. *Souvenirs très vagabonds et très personnels*, nous dit M. d'Héricault. En effet, dans sa jeunesse l'historien de la Révolution fut lié avec le roi des Bohêmes, autant que pouvaient le comporter les divergences de leur éducation et de leur goûts. Il fut, plus d'une fois, son bon ange

ou son bon Samaritain. Avec un tact et une délicatesse rares, il nous dit tout ce qui peut être dit sans blesser les plus austères. Et cela forme un coquet volume de 160 pages où abondent des croquis plein d'humour et de finesse, des souvenirs piquants, des lettres inédites, où passent des figures connues ou oubliées, Privat d'Anglemont, Champfleury, Buloz, Veuillot etc. L'alerte et souple grâce du style de M. Ch. d'Héricault donne à ce pastel, parfois attendri et parfois riant, un cachet de personnalité savoureuse.

7. Qui donc disait dernièrement que M. Hugues le Roux est un impassible, un insensible, un psychologue froid qui jamais ne se livre ? Oh ! l'injuste signalement ! Lisez donc ces pages émues, toutes baignées d'affection familiale et de larmes douces, qu'il nous a données sous un titre par lui-même déjà suggestif : *O Mon Passé !* Notes d'un enfant, souvenirs de jadis, confessions vibrantes des premières affections et des premières douleurs, nous trouvons dans ce livre, admirable de sincérité et de mélancolique rêverie, la manifestation d'un cœur chaud et noble. Sec, M. H. Le Roux ? Allons donc ! Ecoutez :

« Je vous le demande en bonne justice, ô vous qui emportez de nos maisons les enfants pâles, pourquoi vos souliers sont-ils si lourds dans les marches ? Hier encore, une mère, une nourrice soutenaient ce fardeau, tout le long du jour, en souriant.

« Je n'entendis point les pas des hommes lourds. Je ne sus pas que notre porte s'était fermée sur bébé Emmanuel pour la dernière fois. Même, chère mère chérie, je ne me souviens pas d'avoir entendu tes sanglots. La nuit bienfaisante m'enveloppait à cette heure et, sans doute, tu te détournais de nous pour pleurer. C'est bien plus tard que tu m'as montré ton trésor, ces choses fragiles qui sont encore aujourd'hui sur le haut de ton armoire à glace : les souliers bleus qu'il n'a pas fini d'user ; un hochet d'ivoire et d'argent où deux grelots manquent ; un petit bonnet froissé dans son agonie rauque. Fermes-tu encore ta porte à clef pour visiter ce souvenir, cette unique cachette où tu as jamais enfermé un secret de ton cœur... ? »

Cette note délicate, pieuse, berceuse de choses saintes et douces, nous l'entendons à chaque ligne de ces *Mémoires d'un enfant*.

8 et 9. Les amateurs de publications artistiques me sauront gré de leur dire que deux brochures intéressantes ont paru récemment. L'une, tirée de l'*Ymagier*, nous conte le célèbre *Miracle de Théophile*, texte du XIII^e siècle, modernisé par M. Remy de Gourmont. *Le Miracle de Théophile* est le plus ancien type du genre de Faust. « Vidame de l'église d'Adana en Cilicie, Théophile, révoqué par son évêque, eût recours au diable, lequel, en échange de son âme, lui fit rendre sa dignité. Mais, comme dit Rutebeuf, Théophile songea que c'est chose très grave que de renier Dieu, il fit pénitence, et fut sauvé par l'intercession de la Vierge Marie. » M. de Gourmont, dont on sait le talent et l'érudition, s'est à merveille acquitté de sa tâche. Le texte qu'il nous donne est un calque de l'original, « sauf dans les passages que la littéralité eût faits trop obscurs ou même absurdes, à cause que les mots de ce temps-là ont changé de sens encore plus que de rôle... » C'est un volume très élégant aussi, très soigné, documenté avec précision et abondance, que celui de M. L. Cloquet : *L'Art monumental des Indous et des Perses*. Après des généralités qui nous exposent les principes de la matière, l'auteur aborde la période achéménide, puis il s'occupe des tombeaux, il envisage Persépolis, Suse, étudie les caractères de l'architecture des Perses, et termine par une discussion de la « sculpture » et de la « décoration » persanes. Des phototypies reproduites avec un soin et un souci d'art remarquables accompagnent ce « tract artistique ».

10. M. Maurice Fauste intitule sa promenade en Alsace : *Là-Bas*. Ce titre seul nous indique qu'une préoccupation patriotique n'a pas été absente de sa pensée, en voyageant et en écrivant. En effet, le rappel des tristesses de la défaite revient, parfois, jeter sur ces pages jeunes et aérées une ombre mélancolique. Mais Dieu merci ! M. Fauste n'est pas un de ces encombrants « revanchards » dont les rodomontades sont si fatigantes à lire. Cette note émue et sainte reste discrète. En lisant son petit volume, je n'ai formulé qu'un regret : c'est qu'il fût si court. J'ai parcouru, comme lui, l'inoubliable terre d'Alsace. Son récit simple et charmant a réveillé en moi d'exquis souvenirs. Il a noté les paysages d'un crayon si fidèle qu'après dix ans je les ai reconnus ; il a croqué des traits

de mœurs en qui revivent toute l'âme alsacienne... Oh ! vieux « Closter » de sainte Odile ! comme tu m'es apparu, bien semblable à ce que tu étais resté dans mon souvenir ! Hélas, si je retournais *Là-bas*, y retrouverais-je encore la saveur vierge des premières impressions ?

Il. Dans ce temps de reportage et de cabotinage aigus, quelle joie et quelle surprise heureuse de trouver des écrivains comme M. René Bazin ! C'est l'honnête homme et le noble cœur dans toute la force du terme. Lisez le chef-d'œuvre — le mot est simplement juste — qu'il vient de nous donner sous le titre : *En province*. C'est une suite de croquis légers et délicats, mais combien sûrs et exacts ! de la vie provinciale. Paysages et mœurs, il a tout noté. Il a écrit ce que l'observation présente et directe lui suggérait et aussi ce qui chantait dans ses souvenirs. Les traditions et les légendes locales sont, sous sa plume, d'adorables récits. Sachant unir la réalité à la fantaisie, sans même que le lecteur puisse se douter de l'artifice, il a mêlé des portraits que l'on sent méticuleusement vrais à des fragments d'histoire, à des paysages, à des rêves. Et jamais, notez-le bien, jamais un mot qui détonne. Non-seulement pas de ces échappées haineuses ou jalouses sur les contemporains ou sur les « chers confrères » ; mais jamais non plus de ces attaques banales, conventionnelles, obligées, contre la petitesse et la mesquinerie provinciales. L'ironie, chez lui, est toujours indulgente et fine.

On sent que M. Bazin, qui va d'instinct à tout ce qui est fier et bon, n'a voulu traduire que la poésie et la si reconfortante réalité que les artistes comme lui savent encore découvrir.

Quand j'y pense bien, le charme secret qu'on éprouve à cette lecture, charme contre lequel on ne saurait se défendre, sans d'ailleurs qu'on puisse nettement l'expliquer, ce charme doit venir de ce que pas une ligne d'*En province* n'est écrite de *chic* ou, comme on dit aujourd'hui, pour *l'épate*. Lisez cette préface, modeste, gracieuse, reconnaissante, si éloignée des vaniteux et tapageurs *avant-dires* qui sont de mode, et dites si M. Bazin n'y apparaît pas un de ces vaillants, un de ces êtres francs et droits qu'il faut estimer quand on les rencontre, car ils n'encombrent pas la grande voie des lettres ?

Il a donc laissé parler son âme, il a traduit avec aisance et distinction ses impressions, il a dit ce qu'il a vu et toute cette grâce, toute cette émotion et cette vérité que chaque ligne

trahit, tout cela vient de la culture remarquable et de l'élévation naturelle de son esprit, oui, sans doute, mais plus encore, peut-être, de l'inimitable jeunesse de son cœur.

EUGÈNE GILBERT.

P. S. Force m'est bien de rouvrir cette chronique, déjà longue et touffue. Est-ce vraiment ma faute ? Mais comment laisser passer sans un chaud petit mot du cœur, le délicieux récit que les frères J. H. Rosny viennent de donner à la collection Ollendorff illustrée : *Le Serment* ? C'est une analyse poussée avec une rare délicatesse de touches, avec un art sûr des nuances et une parfaite connaissance de l'âme féminine. Cette analyse porte sur un des problèmes les plus délicats qu'un cœur de jeune fille puisse avoir à résoudre. Destiné à toutes les tables, même à celles qui se gardent, ce petit livret, coquettement illustré par M. Métivet, sait unir le souci du goût littéraire à celui de l'intérêt et du mouvement. Il ne plane que dans les régions nobles et élevées et, par le charme du style aussi bien que par la sobre simplicité de l'invention, il méritera la haute faveur des lettrés et des femmes.

E. G.

Louvain, 1 mai 1896.

VARIÉTÉS

LES MÉMOIRES DU DUC DE PERSIGNY (1).

Le duc de Persigny, qui joua un rôle notable dans la fondation du Second Empire, s'appelait réellement Fialin. Le nom de Persigny, dont il se para quand il commença à jouer un rôle politique, venait d'un manoir, ancienne propriété de sa famille paternelle ou maternelle. Sa noblesse était d'origine douteuse, bien qu'il affirmât descendre des Dauphins d'Auvergne, et, quand Napoléon III lui conféra le titre de duc, un de ses contemporains prétendit qu'il lui avait été donné pour le soustraire au parquet qui voulait le poursuivre comme portant indûment le titre de comte.

Ses débuts dans la vie furent modestes : boursier du collège de Limoges, il passa par l'école de Saumur dont il sortit avec le grade de maréchal des logis. Il n'aimait pas qu'on lui parlât de sa carrière militaire, trop infime au gré de son ambition. Il se la vit un jour rappeler à Rome en 1866, et non sans quelque raison, par Mgr de Mérode. Dans une discussion qu'il eut avec ce prélat, doué d'ailleurs d'assez peu de patience, il jugea à propos de lui reprocher son humeur batailleuse :

— Je présume, monseigneur, lui dit-il, que c'est le vieux levain de trouppier qui reprend de temps en temps.

— C'est vrai, répondit l'évêque, j'ai été capitaine dans la légion étrangère et je me suis battu en Afrique, où j'ai gagné ma croix de la Légion d'honneur. Mais vous, Monsieur le duc, n'ai-je pas entendu dire que vous aviez été plus ou moins maréchal des logis fourrier dans un régiment de cavalerie ?

Le métier des armes ne plut pas longtemps à Fialin, il quitta bientôt ses galons pour solliciter une modeste place dans l'administration des douanes. C'est à cette époque qu'il commença à manifester ses opinions bonapartistes, d'abord en collaborant à des journaux, puis en fondant *l'Occident français*, revue destinée à formuler l'idée impériale et, s'il était possible, à la restaurer dans sa forme gouvernementale.

(1) Publiés par H. DE LAIRE, comte d'Espagny. 1 vol. in-8°. Paris, Plon, 1896, Prix : 7.50 fr.

Il s'adressa d'abord à Joseph Bonaparte, puis à Louis qu'il va trouver à Arenenberg. Dès ce moment, il devient l'âme de toutes les intrigues bonapartistes qui se nouent en France. Il est de la tentative de Strasbourg et de l'expédition de Boulogne, qui lui vaut une condamnation à vingt ans de détention dans la citadelle de Doullens. Lorsque la révolution de 1848 lui rend la liberté, il recommence ses démarches en faveur de Louis Napoléon ; le gouvernement provisoire en prend ombrage et le fait enfermer à la Conciergerie. Faut-il rappeler sa part dans l'exécution du coup d'État ? Elle fut capitale. Ce fut lui qui triompha des hésitations du prince, qui fit proclamer l'Empire malgré Napoléon lui-même, qui, de concert avec M. Troplong, posa les bases de la constitution de 1852, régla la presse, etc. Un de ses biographes l'a appelé « l'âme, le bon génie du nouveau régime ». Le bon génie ? c'est fort discutable, car, à notre avis, son influence fut souvent néfaste ; mais il est vrai de dire que, pendant de longues années, il exerça sur le gouvernement une action prépondérante. Tour à tour ministre plénipotentiaire à Berlin, sénateur, ministre de l'intérieur à deux reprises, ambassadeur en Angleterre, membre du conseil privé, son ascendant sur Napoléon III est grand jusqu'aux élections de 1863 qui marquent le commencement de la décadence impériale. Dès lors, sa vie active prend fin et, pendant les neuf années qu'il vit encore, on le tient à l'écart des affaires publiques.

L'acte d'accusation du procès de 1838 le représente comme « un homme actif et intelligent au possible, doué d'énergie et d'une volonté puissante ». Ces qualités se traduisent dans son existence gouvernementale. Il était l'adversaire irréconciliable du parlementarisme. Partisan convaincu de la politique absolutiste, la constitution de 1852, dont il était d'ailleurs un des auteurs, lui paraissait, sauf les modifications que l'expérience pourrait suggérer, comme la mieux en harmonie avec le tempérament de la nation. Son hostilité envers l'Eglise, dont l'autorité gênait la sienne, était profonde. C'est à lui que sont dues les mesures tracassières prises contre le clergé et la société de Saint Vincent de Paul. Il fut l'un des instruments de l'unité italienne ainsi que de la destruction de la puissance temporelle du Pape.

Quelques anecdotes sur le duc de Persigny ne paraîtront peut-être pas ici hors de propos. Je les puise dans un livre consacré à la société du second empire, sans me porter toutefois garant de leur authenticité.

Indépendamment des hautes fonctions auxquelles il fut appelé, Persigny, comme beaucoup de ses contemporains d'ailleurs, reçut fréquemment d'autres marques de la bienveillance souveraine. « Persigny était dans de continuel embarras pécuniaires et devait souvent recourir à l'impérial bon vouloir. Après avoir gaspillé ou englouti des sommes énormes dans son domaine de Chamarande, et quoiqu'il fût toujours harcelé par ses créanciers, il n'y exerçait pas moins de façon princière la plus large hospitalité. Un jour, de très bonne heure, Persigny, toujours matinal quand il avait besoin d'argent, fait son apparition dans l'appartement privé

de l'Empereur, avec la physionomie la plus triste et la plus abattue. Napoléon s'abstient d'abord de le questionner sur les causes de sa mélancolie, puis, finalement, s'aventure à lui dire qu'il a l'air malade.

— Ah ! Sire, je suis seulement accablé de tristesse. Ce Chamarande que j'ai créé de rien, qui m'a coûté près de deux millions, ce Chamarande me ruine. Je vais être forcé de m'en défaire.

Persigny était convaincu que l'Empereur allait lui dire bien vite de ne pas se tourmenter ; mais celui-ci, d'humeur badine, prit plaisir à prolonger son anxiété.

— Croyez moi, mon cher duc, repliqua-t-il avec l'indifférence la mieux jouée, c'est le meilleur parti à prendre. Débarrassez-vous de Chamarande, c'est une trop lourde charge, vous respirerez plus librement lorsque ce sera fait.

Persigny devint pâle comme un mort ; ce que voyant, Napoléon, qui avait un cœur excellent, prit dans son tiroir une liasse de billets et la lui tendit. Persigny se retira rayonnant. »

Le duc avait épousé une petite-fille du maréchal Ney. Cette union ne fut pas heureuse. Les inconséquences de sa femme furent pour beaucoup dans la disgrâce de Persigny. Elle avait le cœur dur : lorsqu'il fut frappé à Nice d'une congestion cérébrale, elle refusa de se rendre à son lit d'agonie malgré les appels pressants qui lui furent adressés et, fort peu de temps après être devenue veuve, elle se remaria, malgré l'orgueil qu'elle avait de sa naissance, avec un homme plus jeune qu'elle et de condition inférieure.

« Persigny était extrêmement hospitalier, mais il lui fallait batailler toutes les fois qu'il projetait une grande réception. « Cela donnait tant d'ennuis avec les domestiques, et quant au chef, ses extravagances ne connaissaient point de bornes. » Ainsi parlait madame ; et fatigué enfin d'entendre toujours les mêmes lamentations, le malheureux mari se décida à charger Chevet de tout organiser. Tout marcha bien d'abord, parce que Persigny allait lui-même au Palais-Royal donner ses ordres, indiquant simplement le nombre des invités et laissant carte blanche pour le reste aux chefs de la fameuse maison. Mais peu à peu il se reposa de nouveau de ce soin sur M^{me} de Persigny, qui, envoyant elle-même les invitations, ne pouvait, semblait-il, commettre d'erreurs sur le nombre des convives. Il constata bientôt cependant que les diners, sinon inférieurs comme qualité, l'étaient sensiblement comme abondance. Enfin, un soir qu'il y avait vingt-six personnes autour de la table, les mets furent à peine suffisants pour vingt, et le lendemain Persigny reprenait la route du Palais-Royal pour déposer personnellement sa juste plainte. « Comment, Monsieur le duc, lui répondit un des chefs, vous dites qu'il y avait vingt-six convives et pas de quoi en nourrir vingt ! Je vous crois parfaitement ; voilà la commande de M^{me} la duchesse, inscrite sur notre registre : Diner chez M. de Persigny pour seize personnes ».

Madame avait tout uniment empoché, ou espéré empocher, quinze cents francs ; car Chevet comptait rarement moins de cent cinquante francs par personne, vin compris ; en conséquence, elle avait essayé de nourrir vingt-six personnes avec la ration de seize. Là-dessus, on le devine, terrible scène. Madame promit de s'amender, et monsieur n'était que trop disposé à la croire. L'amendement fut pire que la première faute : un soir, la table du souper servie à la française, c'est-à-dire garnie d'avance de tous les mets, cette table s'effondra, entraînant dans sa chute le repas entier ; et pourquoi ? parce que, sa table de salle à manger s'étant trouvée trop petite, M^{me} de Persigny avait refusé l'offre de Chevet qui lui proposait de lui en louer une pour sept à huit francs, et avait préféré envoyer chercher un apprenti charpentier qui pour quarante sous lui avait fait cet assemblage instable de planches et de tréteaux. Chevet s'arrangea pour improviser en trois quarts d'heure un autre souper... qui figura sur la note avec le premier si malencontreusement perdu. »

* * *

Les pages qu'on a appelées *Mémoires de Persigny* ne sont pas à proprement parler des mémoires, mais bien plutôt une réunion d'études écrites entre 1867 et 1869 sur des sujets divers, ayant trait néanmoins chacune à un épisode quelconque du second empire auquel le duc s'est trouvé mêlé. La personnalité de l'auteur, dont elles expliquent la pensée et défendent la politique, constitue le seul lien qui les unisse entre elles. Elles subsistent indépendamment l'une de l'autre, formant chacun un tout complet. Elles ont, en général, le caractère d'un plaidoyer et quelque peu même, il en est du moins, celui d'un réquisitoire. Mais cela se comprend aisément. Pendant toute sa carrière politique, Persigny eut à lutter contre des adversaires irréconciliables. Avant même l'établissement de l'empire, on cherchait à le perdre dans l'esprit de Louis Napoléon ; plus tard, nombreux furent ceux, Morny et Rouher notamment, qui travaillèrent sans relâche à saper les fondements de son pouvoir. Les efforts de ses adversaires amenèrent sa chute : elle fut profonde, cruelle, irrémédiable et accompagnée de ce concert de récriminations auquel n'échappe nul homme politique en défaveur. De là le désir bien naturel d'obtenir sa réhabilitation devant la postérité. C'est de ce désir que naquirent les mémoires à la publication desquels le duc attachait le plus grand prix. Craignant qu'après sa mort le gouvernement ne fit main basse sur ses écrits en vertu de la loi qui l'autorisait à perquisitionner les papiers des hommes ayant exercé de hautes fonctions dans l'Etat, — comme cela s'était fait lors du décès de M. M. Billault, de Morny et autres personnages, — il prit des précautions spéciales pour assurer la conservation de ses mémoires, qui furent copiés à trois exemplaires remis à des personnes de confiance. L'un d'eux même partit pour l'Angleterre.

Les études que comprennent les mémoires de M. de Persigny sont au nombre de vingt-une dont quelques-unes traitent de questions importantes pour l'histoire contemporaine de la France, telles celles qui sont intitulées : Etablissement de la présidence. Premiers temps de l'assemblée législative. Proclamation de l'Empire. M. de Bismarck. Causes de l'attitude de la France en 1866. Présence de l'Impératrice au conseil, etc. Justifieront-elles pleinement la politique de l'ancien ministre ? Lui vaudront-elles la réhabilitation qu'il a cherchée ? Je crains que non car, outre les tendances gouvernementales qui s'y révèlent et dont il en est de condamnables, le duc se montre injuste pour plus d'un de ses contemporains, ainsi notamment pour Lamoricière dont, dans le chapitre intitulé : Castelfidardo, il rabaisse sans raison la noble figure. Il est difficile d'être juge dans sa propre cause et, ne l'oublions pas, les mémoires de Persigny forment plutôt un plaidoyer *pro domo* qu'un impartial récit.

S'en suit-il qu'il faille leur refuser toute valeur ? Loin de nous la pensée de l'affirmer. Au contraire, quiconque écrira dans l'avenir l'histoire du second empire devra en tenir compte, mais — il en est ainsi d'ailleurs pour presque tous les mémoires et c'est commettre une banalité que de le redire — il ne faudra pas accepter sans réserve, comme sans contrôle, les assertions qu'ils contiennent.

ALFRED DE RIDDER.

LES TARIFS DOUANIERS (1)

Quelle direction convient-il de donner, au nom de la raison et de l'expérience, à la politique douanière d'un État ? Telle est la question que MM. Funck-Brentano et Dupuis, viennent d'approfondir dans un volume que nous croyons devoir recommander à l'attention spéciale des lecteurs de la *Revue Générale*. Ils y trouveront appréciée, dans ses lignes principales, la grande réforme inaugurée en France en 1892. L'importance de nos relations commerciales avec ce pays fait que le sujet nous intéresse directement, et d'ailleurs, les auteurs s'étant attachés à dégager les principes essentiels d'une politique commerciale rationnelle bien plus qu'à analyser par le menu les nouveaux tarifs français, leur ouvrage sera consulté avec fruit partout où les questions de douanes préoccupent l'opinion. C'est le cas en

(1) Th. FUNCK-BRENTANO, professeur, et Charles DUPUIS, secrétaire général à l'École libre des sciences politiques : *Les tarifs douaniers et les traités de commerce*, suivi de tableaux de classification, tarifs français et allemand, chiffres du commerce extérieur (commerce spécial) de la France, en 1894. — Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 1896.

Belgique notamment, où naguère encore elles donnaient lieu à des débats parlementaires retentissants.

MM. Funck et Dupuis ne se réclament d'aucune école. Après avoir constaté qu'en cette matière les théories scientifiques ne sont pas moins contradictoires que les données de l'expérience, ils écrivent : « Que conclure sinon » que tantôt le libre-échange et tantôt la protection peuvent développer le » commerce extérieur et la prospérité nationale ; que l'un et l'autre principes » peuvent, selon les circonstances, en entraîner la diminution ou la ruine, » que ni le libre-échange, ni la protection n'ont de vertu spécifique infail- » lible : que leurs effets bienfaisants ou fâcheux dépendent de la façon dont » ils sont entendus, de l'art avec lequel ils sont pratiqués. La difficulté » consiste à juger quand et dans quelle mesure il faut recourir soit à l'un, » soit à l'autre, comment il faut même le plus souvent les combiner, associer » la liberté de certains échanges à la protection de certains produits. » — Ailleurs encore, ils disent excellemment à propos des deux grands systèmes en présence : « Aucun des deux systèmes n'a la puissance de résoudre un » problème trop complexe pour céder aux simples déductions d'un unique » axiome... Protectionnisme et libre-échange ne sont au fond que des » généralisations de nécessités particulières transformées en doctrines » absolues. Un peuple ne forme une nation et ne maintient son indépendance » qu'à la condition de subvenir à son existence sur le territoire qu'il occupe » et par les ressources qu'il y trouve ou qu'il y peut mettre en œuvre. C'est » une nécessité ; on en a déduit la théorie du protectionnisme. Un peuple » ne développe ses ressources et ne grandit en civilisation qu'à la condition » d'avoir part aux richesses que renferment les territoires des autres peuples, » et de s'assimiler les progrès que ces peuples accomplissent ; c'est une autre » nécessité ; on en a tiré la doctrine du libre-échange. Aucune des deux » doctrines n'embrasse et ne domine l'ensemble des conditions particulières » provenant d'une même cause et se rapportant à un même objet, l'existence » des peuples constitués en États... L'existence nationale d'un peuple qui » forme un État et tient à garder son indépendance n'est possible qu'à la » condition de satisfaire à la fois aux deux nécessités qu'ont trop souvent » isolées les théories économiques, alors qu'il s'agissait de les concilier. » — Cette absence de parti pris, la juste autorité qui s'attache aux travaux de MM. Funck-Brentano et Dupuis, leur constant souci de n'appuyer leurs conclusions que sur des faits bien établis ou sur des principes sûrs, tout contribue à rendre cette étude infiniment digne d'être remarquée.

Voici le plan qu'ont suivi les auteurs. Les premiers chapitres décrivent l'importance des tarifs douaniers et des traités de commerce, au point de vue de la politique et de la prospérité des États, et résument à grands traits l'état actuel de la politique commerciale des principales nations d'Europe et d'Amérique. MM. Funck et Dupuis s'attachent ensuite à préciser le but que peuvent légitimement poursuivre les taxes protectrices : elles

doivent se limiter à ce qui est indispensable pour enrayer les suites fâcheuses et abusives du principe d'ailleurs fécond en lui-même de la libre concurrence internationale. « Cette concurrence est pour l'ensemble d'une nation, un stimulant non moins nécessaire que la concurrence individuelle entre ses propres sujets. Mais la liberté absolue des échanges n'est pas plus la loi essentielle des relations internationales que la libre concurrence sans frein ni mesure n'est la loi essentielle des relations intérieures. »

Si ce principe se justifie aisément, l'application n'en est pas moins malaisée. Comment arriver, dans le fait, à tracer les limites dans lesquelles les taxes protectrices répondront au but qu'elles peuvent légitimement avoir en vue? C'est là un problème infiniment délicat que MM. Funck et Dupuis traitent avec beaucoup de pénétration. Ils s'efforcent d'abord de déterminer les *conditions* essentielles du commerce international et les *effets* économiques nécessaires des impôts intérieurs et extérieurs; puis, de l'étude de ces conditions et de ces effets, ils déduisent les limites d'une protection rationnelle. L'examen de cette difficulté a amené les auteurs à traiter de l'incidence des impôts et des effets du change, des emprunts et de la baisse de l'argent sur les relations-commerciales.

Les derniers chapitres sont consacrés aux instruments mêmes de la politique douanière: les tarifs, le répertoire, les traités de commerce. MM. Funck et Dupuis y justifient les traités de commerce contre les attaques exagérées dont ils ont été l'objet en France, et ils signalent les vices de forme du dernier tarif français pour lequel ils proposent une classification nouvelle. L'ouvrage se termine par un tableau, comprenant plus de 70 pages, où la classification recommandée et le tarif des douanes françaises sont mis en regard du tarif des douanes allemandes et du chiffre des importations et exportations françaises de 1894. Ce travail de patience, qui éveille les rapprochements les plus instructifs, rendra d'inappréciables services à ceux qu'intéressent les questions douanières.

PROSPER POULLET.

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS (1)

Ce beau volume d'une correction typographique qui fait vraiment honneur à l'éditeur — nous sommes décidément loin des abominations belges d'antan! — comble une lacune, pour employer le cliché connu.

(1) *La Chambre des Représentants*. — Biographie de nos 152 Députés, par A. HENRI et F. LIVRAUW, précédées d'un *Abrégé de notre histoire parlementaire* par A. DE RIDDER. Ouvrage illustré de 157 portraits et de plusieurs gravures. 1 vol. in-18 de 468 pages. (Société belge de Librairie, 16, rue Treurenberg, Bruxelles.) Prix : fr. 3.50.

Nous possédions bien l'*Histoire parlementaire* du pays, compilation plus ou moins intéressante des faits et gestes de nos honorables depuis 1830... Mais il manquait à nos bibliothèques un souvenir impartial des législateurs du jour. C'est ce travail que les deux jeunes auteurs laborieux et modestes offrent aujourd'hui au public.

Pour relier le passé au présent, M. A. De Ridder dont les lecteurs de la *Revue générale* ont pu apprécier depuis longtemps les qualités d'historien érudit, a écrit en genre de préface, un *Abrégé* de notre histoire parlementaire.

Qu'on se rassure : c'est l'histoire vécue, telle qu'elle résulte des documents publics; ce n'est pas l'histoire anecdotique, la seule que la postérité au dire de Mérimée, daignera retenir. Les sceptiques peuvent en faire leur deuil : ils n'y trouveront nuls bruits de couloirs ou de coulisses, les faits, et les faits officiels seuls parlent dans les deux cents pages de l'introduction de M. De Ridder. depuis les délibérations du Congrès national relativement au cens électoral de 100 à 20 florins! — combien lointaine déjà, cette évocation du passé — jusqu'aux débats récents si mouvementés de la révision de notre pacte constitutionnel. De 1830 à 1894, *longum ævi spatium!*..

Comme le remarque l'auteur en finissant, il s'est borné à exposer sans apprécier. Il n'en pouvait être autrement à moins d'entasser volumes sur volumes pour mettre au points les seules figures des grands morts parlementaires, les Rogier et les Lebeau, les de Mérode et les Defacqz, les J.-B. Nothomb et les Verhaegen. Nous ne parlons pas même des Malou, des Frères, des Jacobs, estimant que le recul du temps n'est pas encore assez considérable pour bien juger leur rôle historique dans les affaires du pays.

MM. Livrauw et Henry sont partis du même principe en écrivant leurs biographies de députés d'une plume toujours claire et correcte, tantôt concise — le plus beau représentant du monde ne peut donner que ce qu'il a, — tantôt proluxe, si l'on peut qualifier ainsi certaines notices plus développées que « l'abondance des matières » justifiait.

Mais courtes ou longues, toutes se distinguent par un souci réel d'impartialité absolue, qu'il s'agisse d'honorables rouges ou bleus, blancs ou verts. Rude tâche en vérité ! les esquisses à la plume sont bien le commentaire des 152 portraits qui les ornent : tous de même grandeur, tous parés, brillants et pavoisés !

MM. Livrauw et Henry en voudront-ils à la critique lorsque son impartialité à elle leur dira que la Postérité en rabattra quelque peu ? Il n'est pas téméraire de supposer qu'ici également comme en tout, elle aura à effectuer un triage sévère. La mère ourse trouve naturellement tous ses oursons jolis. La Vérité ne peut avoir cette tendresse : maints grands hommes des Partis modernes, des nôtres comme des autres, ne sont qu'en baudruche. Dieu et le temps aidant, qu'en restera-t-il dégouffés ?

C'est l'écueil inévitable des biographies des vivants, elles peuvent marcher de pair avec ces oraisons funèbres prononcées « corps présent » : *De mortuis nil nisi bene!* Et je vous le demande, le moyen vraiment de dire *coram populo* que M. Y. qui vient de mourir était... quelconque et que M. Z. qui se prélassait, Dieu sait en quel honneur? sur la classique basane parlementaire, en est un autre?

La *Chambre des Représentants* est donc une sorte d'aimable *Campo Santo*, exposé du soleil comme ceux du beau pays d'Italie, où l'on se promène à l'aise sous les cloîtres fleuris, pavés de mosaïques, bordés de statues de marbre grandes et petites, et de pierres tombales élogieuses. Tout ce que les inscriptions disent est exact, mais les inscriptions ne disent pas tout; elles ne pouvaient tout dire.

Telles de ces biographies de parlementaires — qui ont dû nécessiter, de longues et patientes recherches — sont cependant de vrais petits modèles, dans les limites des difficultés que nous venons de rappeler. Elles condensent en quelques pages la carrière publique de l'honorable membre « et posent fort congrûment sa silhouette. Citons par exemple celles de MM. Beer-naert, Coomans, Alfred De Fuisseaux, De Lantsheere, Lorand, Nyssens, Vandervelde et Woeste. Étrange « salade » dira quelque irrévérencieux. Mais n'est ce pas la vie publique ou non, où croyants et mécréants se coudoient tous les jours que Dieu donne ?

Les auteurs ont cru nécessaire — pour être complets? — d'étaler sur le coussin de chaque péroraison les croix, médailles et autres grands cordons obtenus par nos députés. Cette exhibition rappelle une fois de plus l'ordonnance de pompeuses funérailles; ce petit sacrifice à la vanité ajoutera-t-il quelque lustre aux mérites des titulaires? Ils n'en doutent pas, c'est toujours cela. Mais nous avouons avoir savouré davantage de véritables primeurs comme celle-ci : l'excellent et modeste doyen de la presse et du parlement, l'honorable M. Coomans, un démocrate s'il en fut, a le droit d'être appelé « Monsieur le Comte ! » — le représentant radical de Namur, l'honorable M. Hambursin a été professeur en Colombie, à l'Université de Bogota! — et M. Henricot, de Nivelles, major de la garde civique de Floreffe.

On voit avec quel souci du renseignement est élaboré le volume.

Nous ne pouvons, en terminant cet aperçu critique, que renouveler nos félicitations à l'adresse des auteurs. La *Chambre des Représentants* sera bientôt dans les mains de tous ceux que la chose publique belge intéresse.

D'autant plus que sa lecture typographique est aussi aisée qu'agréable, les portraits et nombreuses gravures qui l'émaillent étant des images de nature à plaire aux grands et aux petits enfants,

H. V. D.

SOUVENIRS D'ESCALE

(DE MARSEILLE A TOKIO.)

Ceci, sont tout simplement des impressions prises à la hâte, tout au long d'un voyage, un peu banal peut-être.

Elles sont anciennes déjà, et je les avais presque oubliées, tant, dans les existences un peu denses, les souvenirs se pressent et se détruisent. Les vagues, nouvelles venues, n'effacent-elles pas en leur incessante et folle et inconsciente course, les vagues qui les précèdent ?

Notées, au fond des cabines surchauffées, sur le pont des steamers, à ras des rivières lointaines, dans la jungle ou dans les rades, au bord des ballots hâtivement déchargés, — elles sont ce que j'ai rapporté de mes excursions, comme d'autres rapportent un bloc d'aquarelles bien fourni, comme d'autres fixent en des épreuves photographiques les choses vues une fois.

Mais — quelque imparfaite que soit l'épreuve et quelque malhabile celui qui la développe — l'âme humaine n'est-elle pas une plaque autrement sensible que l'appareil des photographes, et la plume ne pourrait-elle aussi bien que le pinceau esquisser, en quelques traits rapides, les lointaines visions entrevues ?

Marseille, 24 août.

— Monsieur prend la malle demain ? fait le portier en soulevant son képi galonné. Avec l'habituelle indiscrétion des gaillards de son état il avait déchiffré sur mes bagages l'étiquette verte des Messageries maritimes portant en grandes lettres « *Yokohama* » avec le n° de la cabine, et il s'était mis, en connaisseur, à fureter autour de mes valises.

Mes bonnes valises, bien arrimées, que j'aime un peu comme des camarades et toutes cicatrisées de combien de blessures cueillies un peu partout, où, il y a deux ans à peine, s'entassaient oilskins, surcoils et bottes imperméables pour braver les intempéries polaires. Aujourd'hui les voilà bourrées de *mauresques*, vêtements flottants de pierrot en flanelle légère pour faire la sieste et passer sur le pont les nuits des tropiques et de *costumes Singapoore* en coutil blanc, avec un col amidonné et boutonné jusqu'au menton comme un dolman de militaire. Au-dessus, un casque indien, rattaché par des ficelles, ballote.

Et il faut traîner péniblement tout cela à la Joliette.

Là, toute la grande famille des Messageries maritimes, adossée au quai, est rangée côte à côte. La mature elle-même ne donne aucune légèreté à ces colosses noirs, imposants comme une forteresse, mais vienne le large, ils s'enlèveront sur la vague avec l'allure svelte des oiseaux de mer. Leurs noms flamboient en lettres d'or, tous noms évocateurs de pays lointains, appellations de rivières inexplorées et de contrées perdues que les vaillants navires portent au flanc comme un titre de gloire.

On éprouve un peu le plaisir que les locataires d'une nouvelle demeure sentent à parcourir en tout sens la maison convoitée, à inspecter sa cabine, jeter un coup d'œil dans la salle à manger, mesurer du regard la promenade du pont et à dévisager les têtes du maître d'hôtel et du garçon de service qui sont chargés de vous rendre la vie confortable. A côté de l'Oxus qui est en partance pour la Chine, se trouve le *Cambodge*, qui nous a transportés en mer Noire. J'ordonne à mon batelier de l'accoster, pour saluer le lieutenant et nous nous serrons la main comme de vieux amis, riant un peu de nos adieux de l'an passé où nous nous étions dit : « Peut-être bien que nous nous rencontrerons sur la ligne de Chine. »

Nous nous rencontrons si bien, qu'il sera premier lieutenant sur l'Oxus. En nous séparant à Yokohama, nous nous sommes donné rendez-vous sur la ligne des Transatlantiques. Il sera commandant alors.

Pour tromper la longueur d'une dernière soirée à terre, il faut visiter le *café Riche* et les autres établissements qui inondent de leur gaz la célèbre *Cannebière*. A la veille du départ et par comparaison avec d'autres milieux, l'habitude de l'observation reprend le dessus. On sourit à regarder l'animal français,

paillard, surexcité par de mauvais alcools, suçant des tabacs empoisonnés, noctambule, et qui est la haute personnification du progrès et de la civilisation. Alors, on regrette de n'être pas né dans le Céleste Empire pour en avoir, pendant une heure, les façons de penser ; car regardées d'un point de vue tout à fait exotique, les habitudes des belles races européennes doivent paraître assez anormales.

On voit de vieilles barbes de loups de mer présenter de leurs cigarettes à des demi-mondaines très défranchies, de vieilles barbes qui ont un merveilleux sang-froid et une science infail- lible pour diriger les grands bateaux et qui ont ainsi laissé rouler des cigarettes de leur blague, à des Africaines du Gabon ou à des Malgaches, à des Chinoises sur leurs bateaux à fleurs ou à des mousmés en leurs maisons de thé. Et en leurs jours d'expansion, ils confient que les Françaises ne valent pas le petit doigt d'une négresse.

25 août.

Du haut de Notre-Dame de la Garde, si jolie, lorsque par une brumeuse matinée d'automne on revient du large et qu'on la voit se dresser sur la baie de Marseille, comme un phare sau- veur, on domine la ville. Au fond, Marseille tassé et besognant, d'où monte la rumeur confuse d'une ville qui travaille, puis le port, les vapeurs avec leur panache de fumée, les voiliers pen- chés sous leur mature comme des goëlands prêts à s'envoler, les rochers blancs trouant la mer, la mer délicieusement bleue, qui est le bon chemin pour s'en aller faire des promenades autour de notre monde. Le voyageur d'affaires, le marin, se désintéressent souvent de ces choses, la mer est pour eux un gagne pain parfois fastidieux, un long chemin qu'ils prennent à défaut d'autres ; mais pour celui qui a la hantise de l'excur- sion lointaine et de toujours nouveaux pays, il ne la considère jamais sans émotion. La veille de l'embarquement il la couvre d'un long regard joyeux, il suit ses mouvements, étudie ses ondulations, jouit de sa couleur, jusque là-bas, vers l'horizon où bientôt l'on se perdra aussi.

Le mistral, qui a nettoyé le ciel, s'est couché hier soir et c'est maintenant une mer bleue du midi, un soleil déjà torride et la ville, en bas, tient déjà de l'orient. Elle en est comme le dépo- toir avec ses cages de perroquets et de singes amenés par les

marins, ses marchands de bric-à-brac, où on rencontre sous une épaisse couche de poussière des lances de Somalis, des bibelots d'Extrême-Orient, des trophées nègres, avec tous les matelots vomis par son port et qui, s'accoudant sur les tables poisseuses, fréquentent les bouges du quai ; à côté du Breton à l'œil bleu, des Nubiens ou des Arabes foncés, des Chinois inaltérablement jaunes.

Vers trois heures, branle-bas au quai de la Joliette, arrivage de voitures bondées de malles, commissionnaires trop empressés, gens qui se bousculent, qui hurlent de loin les derniers adieux. Beaucoup achètent à l'entrée une de ces chaises longues en bambou, sur lesquelles on attache sa carte et qui, pendant toute la traversée, seront rangées sur le pont à la même place, selon le droit du premier occupant. Les derniers colis sont embarqués, la poste arrive. Accoudé au bastingage, j'observe cette précipitation, ce départ pittoresque, les jolies toilettes des parentes, les recommandations d'un moricaud à son compatriote comme si, du quai, j'assistais à un départ d'étrangers. On entend crier un commandement bref : « au poste d'appareillage ! » Les matelots, endimanchés encore, remuent des amarres avec des gestes de précaution pour ne pas maculer leurs habits de fête, le treuil grince. Les visiteurs et les amis quittent le bateau en toute hâte, font des gestes dont la signification échappe, prononcent des phrases qu'on ne comprend plus. Décidément, c'est le départ. Au milieu de ces adieux de tous les autres, soudain, pendant un instant, j'ai la sensation de ma solitude. Aucun ami dans cette foule et ceux qui pensent à moi, sont loin déjà, là-bas, dans le nord que pour des mois je vais quitter. Je songe alors que pendant six semaines, nous irons de l'avant, vers les pays du soleil, à 3754 lieues.

« Larguez tout ! » Et doucement le monstre se déplace, haultant d'une façon sèche, saccadée. Bientôt sa puissante respiration devient régulière et nous allons déjà d'une belle allure lorsque nous rasons à quelques encablures les rochers qui sèment le port de Marseille. Tous les amis y sont réunis et le roc n'est plus qu'une grappe humaine multicolore, bruyante, où des bras se tendent, des mouchoirs et des chapeaux sont agités, un immense hurrah retentit. Et nous tous aussi, mus d'un même entrain, nous agitons notre chapeau en un dernier salut plein d'émotion de tous ceux qui s'en vont à tous ces

inconnus qui restent. Quelques-uns fouillent encore cette foule avec leur lorgnette pour retrouver la figure aimée et sans vergogne, en cette fièvre du départ où l'on se déboutonne, envoient un baiser que sans doute on aperçoit à travers une autre lorgnette. Lorsque là-bas, les bras sont retombés, que les physiologies et les toilettes se confondent, pendant une minute un silence de mort pèse sur le bateau. Chacun s'est instinctivement replié sur lui-même, il a mesuré d'une seule vision tout ce qu'il quitte, tout ce qui l'attend et au fond de tous les yeux la mélancolie d'une préoccupation a surgi. Mais on est brave, cela n'a duré qu'un instant, à peine saisissable pour celui qui a déjà subi depuis quelques jours la scène de l'adieu et qui contrôle les autres avec calme et chacun se désintéressant encore de ses voisins, se préoccupe d'une confortable installation.

26 août.

La journée a été bien coupée. D'abord la Corse et la Sardaigne, des terres incendiées où, comme des chèvres, des villages blancs se sont accrochés au flanc de la montagne et semblent pâturer dans des anses perdues. Toutes ayant vue sur la mer, prédisposant à la piraterie. Moins toutefois que l'archipel grec, où les écumeurs de mer trouvent une retraite facile en se rendant d'une île à l'autre.

Puis ce sont les îles Lipari, roches volcaniques qui se dressent dans la mer, volcans éteints et calmes comme le Stromboli, volcans nouveaux comme celui que nous avons vu surgir l'année dernière, en passant dans les mêmes eaux par une tempétueuse nuit d'automne, où les gerbes lumineuses s'élançaient dans les ténèbres comme un feu d'artifice grandiose. Maintenant une colonne énorme de fumée, poussée par les toutes puissantes forces d'en dessous, s'élève en l'air. Parfois, d'après l'impulsion du vent ou la direction de notre navire on voit la colonne se pencher et s'en aller sur toute l'île en vapeur épaisse, déchiquetée en gros flocons, d'autres fois elle monte, s'arrondit en dôme, se gonfle, les replis de la fumée s'accroissent en ombre profonde et l'on dirait une monstrueuse excroissance, un gigantesque chou-fleur poussé sur la grande prairie verte où nous fournissons notre course.

Vers le soir, nous traversons le détroit de Messine. D'une part Messine avec sa jetée aux maisons jaunes, brûlées. De

l'autre côté, Reggio, plus petit, brûlé aussi. Et depuis lors le large.

27 août.

Maintenant a commencé pour plusieurs semaines cette idéale vie de mer, d'une endormante monotonie, où la bête exulte et se sent forte, où sur toutes les angoisses de l'âme, un grand calme se fait qui en aplanit toutes les rugosités.

Dès le matin, après la moiteur de la cabine, surchauffée par la transsudation des corps, on procède lentement aux soins de la toilette, non pas cette frivole toilette qui orne l'animal humain pour la représentation et le décore de colifichets comme un caniche de bonne maison, l'enrubanne, l'enduit de graisse pour être bien conforme aux têtes des coiffeurs et aux patrons des devantures de tailleurs ; mais la toilette à l'anglaise qui est de la véritable hygiène, qui fait l'homme propre, souple et fort. C'est d'abord la douche froide, puisée directement à la mer, et fouettée par la pression de la vapeur. Elle saisit, elle suffoque par sa froidure, mais bientôt elle produit sur tout l'épiderme une exquise sensation de brûlure et de fraîcheur mêlées, activant la circulation du sang et c'est un vrai plaisir de la laisser s'appuyer comme une caresse sur la poitrine, d'en envelopper les reins, de la laisser couler dans le dos en nappe bienfaisante. On la prendrait rien que pour voir tous les matins la tête bonasse du Chinois préposé aux bains, un grand homme jaunâtre qui vous accueille avec un sourire de momie, relève sa longue tresse et, après avoir soigneusement nettoyé le bain avec sa grande main jaune qui passe sur les parois comme une éponge, essaye tous les jours le robinet et regarde à travers le jet d'eau pour voir s'il est bien propre.

Puis on revêt la légère mauresque aux plis flottants et les pieds nus, chaussés de mules, après avoir cassé une croûte et souhaité le bonjour à ses compagnons de table, on fait les cent pas sur le pont. Et là, c'est un nouveau bain, un bain d'air tiède qui atteint toute la peau à travers la légèreté de la flanelle. Les matelots lavent le navire, l'inondent à grand bruit, se racontent quelques drôleries lorsque le maître d'équipage est à l'autre bord. A cette heure, il n'y a sur le pont que les gens habitués au grand air, profitant de la place que leur laissent les paresseux plongés encore dans les moiteurs ava-

chissantes d'un sommeil prolongé. Aussi, ils sont là, pour en jouir, de l'air ; peu causeurs à cette heure, tout entiers à la joie d'aller et de venir, de sentir jouer leurs muscles, regardant la mer bleuir au loin, et suivant avec délices les spirales de la pipe, cette première pipe du matin, tant savoureuse. C'est l'heure aussi, à laquelle l'âme plus libre au milieu de ce bien-être physique s'élève inconsciemment vers l'Être supérieur, dont la notion s'impose d'elle-même au milieu de l'immensité de l'Eau.

Le pittoresque le plus étrange règne dans ces costumes du matin et tous ces hommes, correctement sanglés pour le dîner, prennent alors de libres allures. La mauresque affecte toutes les formes et toutes les couleurs, tantôt en flanelle, parfois en ce tissu voyant fabriqué pour les sauvages de l'Océanie. Les Hollandais ont dans le dos des perroquets multicolores ou sur les cuisses de bouquets de fleurs criardes, d'aucuns se drapent d'un simple pagne comme les naturels de Ceylan et rien ne pourrait dire le laisser aller et la drôlerie de ces *matinées* d'hommes. Aussi peu de dames s'aventurent-elles dehors et le règlement du bord interdit cette tenue négligée entre huit heures du matin et neuf heures du soir.

Bientôt viennent les repas, ces plantureuses lippées où l'on s'attable avec un appétit rabelaisien, gueuletons si monstrueux que la plupart trouvent encore après un copieux repas, le moyen d'entamer une assiette pleine de *curry*, du riz bouilli à la chinoise avec une sauce pimentée. Certes tout cela n'est pas poétique, ce que je raconte, mais combien rares dans notre vie de névrosiaques sont ces savoureuses ripailles, ces désopilantes joies de la panse, ces béates sensations d'autruche qui digère des clefs et qui font comprendre pourquoi les gros mangeurs ont presque toujours un heureux caractère.

Mais voilà que la chaleur est venue avec le milieu du jour. A travers la double toile de la tente, arrosée par surcroît de précaution, le soleil distille une torpeur veule, qui aidée par le travail de la digestion casse les genoux, alourdit les reins, met du plomb dans la nuque. Quelques-uns s'escriment au jeu de palet ou au crapaud ; obligés à rester debout, à se baisser, à faire des gestes violents, une tiède sueur coule par tous les membres, la fatigue l'emporte et un à un les plus courageux désertent le poste. Même, les sages, qui déjà nonchalamment

étendus dans leur fauteuil observent d'un œil mi-clos les péripéties de la partie trouvent que ces joueurs s'imposent ainsi un supplice superflu et leur demandent en narguant si dans leur cabine, ils ne se donnent pas de la discipline pour s'amuser.

Le soleil va passer au méridien. Midi sera marqué dans le sextant et pendant quelques minutes il y a un va-et-vient de passagers autour du cadre où on affiche le point. Ceux qui ont annoncé le chiffre le plus approximatif de la réalité sont fiers et prophétisent pour le lendemain, au petit bonheur.

C'est le dernier effort de volonté et puis tout le bateau s'apesantit en une lourde sieste. Étendu sur la chaise longue, un livre dans les mains, un cigare aux lèvres, on s'absorbe en une douce somnolence dans laquelle flottent devant les yeux des visions d'autrefois, des rêves de pays nouveaux doucement bercés par le roulis, de nébuleuses images de choses aimées. Ce n'est souvent qu'une vague réminiscence, noyée dans des aspirations d'enfant comme d'une intelligence encore vagissante, où l'on perçoit surtout la tiédeur amollissante de l'air ambiant, la chaleur du soleil sur les paupières closes, comme un baiser, et lorsque l'œil s'entr'ouvre à demi, à travers les cils on devine l'infini bleu tranquille. Mais, à travers l'abatement absolu du corps, parfois aussi des images lointaines se lèvent, se précisent avec la netteté hallucinante que donne la fumée de l'opium et l'on se prend à murmurer des paroles, à ébaucher des phrases comme dans les cauchemars. Au réveil on voit, autour de soi, d'autres passagers plongés dans le même état comateux avec des yeux écarquillés, des regards absents comme ceux des fous qui errent avec une placidité bovine sur l'horizon ou se fixent inconsciemment sur un passager abasourdi. Presque sans transition, une longue lecture suit les rêves de la sieste. Les premiers jours on reprend les livres aimés, les penseurs suggestifs dont une phrase fait lever la foule des pensées de derrière la tête et avec eux, on s'attarde à la vanité des choses humaines, aux faiblesses de notre intelligence, aux tromperies de la femme qu'ils stigmatisent en verbes brûlants comme avec de mordants acides. Mais cet état d'intelligence s'écarte tellement de la situation actuelle, toutes ces choses vécues de la vieille Europe pourrie, détonnent tellement sur les pays neufs que l'on va voir, que bientôt ces lectures lassent comme une chose surannée et vide. Alors,

on se prend aux descriptions de ces lointaines contrées, à des itinéraires de voyageurs hardis et avec l'initiation à ces civilisations étranges cela donne un peu le charme calme de l'étude.

Le navire est une véritable cité ambulante. Entre les bastingages et les cabines c'est comme une longue rue grouillante. La promenade est de 120 mètres d'une venue, à chaque bord. Après le dîner, la foule s'y presse, les amis se rencontrent, les indifférents se saluent, avec un échange de poignées de mains. Une mission envoyée pour des charbonnages au Tonkin, des officiers français en destination de Saïgon, des missionnaires en partance pour les Indes ou la Mongolie, quelques commerçants anglais et hollandais, une troupe recrutée à Marseille, qui sous les ordres de son directeur, va faire la saison à Saïgon, toute une petite foule avec ses sympathies et ses tiraillements. C'est un vaste champ d'observation, où tous les jours les sujets se trouvent à portée de la main et dont on peut saisir très intimement le caractère, car dans la vie de mer, toute *closed*, on finit par se déboutonner.

La plupart des dames, après quelques jours de réclusion tournent à l'aigre doux. Elles ont un excellent caractère au départ et doivent être, à terre, de charmantes compagnes, mais leur délicat système nerveux est travaillé par des réactifs trop nombreux, mal de mer, logement étroit dans la cabine, nuits torrides. Ce n'est pas un article d'exportation, sauf les Anglaises, qu'une éducation presque virile conserve mieux, comme les alcools dont on sature les boissons pour les colonies. Puis elles se jalourent très vite et vos voisines ont bientôt pour unique thème de conversation que le capitaine un tel ne l'a pas saluée ce matin, que ces Hollandaises sont bien poseuses, que la dame qui se donne de grands airs est une modiste et une viveuse par dessus le marché. Et ainsi, vous qui êtes tout spécialement en route pour échapper à ces mesquines et bourgeoises préoccupations de l'existence, vous les subissez tous les jours à brûle-pourpoint, sans pouvoir même vous acculer en quelque coin sombre. Oh ! malheur !

Les hommes fraternisent mieux. On compare les tabacs d'Égypte, de Turquie ou de Manille ; les naturelles de Madagascar ou du Sénégal, on discute la supériorité des colonies françaises ou anglaises. D'aucuns ont eu des fièvres ; fièvres des bois au Caucase ou au Tonkin, malaria du Sénégal, fièvre

d'Afrique. Cela crée une sympathie entre eux. Ils discutent les meilleurs médicaments et parlent de leur maladie avec une certaine fierté comme un vétéran de ses cicatrices. Lorsque l'un d'eux a son jour de paludisme, les compagnons lui témoignent toute leur amitié, se confient mutuellement qu'un tel a son petit accès, l'encouragent et lui conseillent une injection de bromhydrate de quinine, le remède, le seul remède !

A l'avant, il y a quelques nègres, des Malais qui pincent la guitare, un prince noir, — ami des Français à cause d'un uniforme voyant dont on l'a gratifié à l'Exposition de Paris — et qui s'est juché avec sa domesticité sur le haut d'une cabine ; dix bœufs, un troupeau de moutons et toutes sortes de victuailles ambulantes et vivantes pour nourrir notre village. Le soir tandis que les acteurs chantent des gaudrioles de café concert qui attirent toujours un groupe compact auprès d'eux, d'infatigables joueurs s'attablent autour des jeux d'échecs. Il y a, à cette heure, une excellente place, toute embaumée de la fraîcheur de la nuit et où le déplacement du navire produit un agréable courant d'air. C'est sur le gaillard d'avant. Lorsqu'on s'y présente, le soir, le nègre qui est de quart, se précipite vers vous, car la circulation y est interdite. L'officier qui veille sur la passerelle doit avoir le champ libre et aucun objet opaque ne peut venir s'interposer entre son œil et un feu qui pourrait se trouver en mer.

On se range donc, pour se faire le moins gênant possible, derrière les cheminées d'aérage. De l'horizon, comme de longs reptiles blancs, qui sont la crête phosphorescente des vagues, viennent avec des ondulations et montent à l'assaut de l'étrave.

Elles se gonflent et s'allongent avec des chatoyements et des cristallisations lumineuses, se glissent doucement le long du bord, ou parfois se cabrent en sifflant et bondissent en un embrun, qui crache sur le pont, sa bave.

Le nègre trapu, silencieux semble, à l'avant, une cariatide d'ébène et lorsqu'il se retourne on voit rire, dans sa face noire, ses dents blanches. De temps en temps, il fait sonner la cloche, pour signaler un feu ; une autre cloche répond de la passerelle et on éprouve une tranquillité ineffable, à savoir par cette voix de bronze qui jette son appel sur la mer, que quelqu'un veille, pour vous, dans la nuit.

30 août.

Le matin, mouillés en rade d'Alexandrie. A six heures, tous les passagers ont gagné le quai en barquette. On devine les scènes qui se répètent partout en Orient : les accords difficiles à conclure, les discussions sur les prix, les serments d'intégrité de gens qui ne cherchent qu'à vous tromper. On est assailli par quatre rameurs qui vous imposent leurs conditions, par un individu qui s'empare de votre canne, par des cochers qui vous poussent vers leur voiture, des interprètes qu'on ne comprend pas et qui, malgré vous, se casent sur le siège, se mêlent de toutes vos acquisitions, s'adjugent la monnaie qu'on vous rend. Pays de soleil, pays de voleurs. Des rues européennes, une certaine *place des consuls*, sans intérêt quelconque, comme une place de n'importe quelle ville de France. Par bonheur, il y a quelques rues sales, empoussiérées, avec des balcons en rupture de ligne, des gamins affublés de loques multicolores et de beaux hommes pittoresques. La population est bien différente de celle du Levant. Rarement, on voit un arabe, ayant conservé la pureté de son sang et la finesse de ses lignes sémitiques. Presque tous sont trop bronzés, couleur chocolat ; le nez épais à cause d'un antérieur mélange avec les populations noires. Les Fellahines, paysannes égyptiennes, ont la bouche voilée comme beaucoup de musulmanes, des yeux noirs, — fort beaux quoiqu'un peu bêtes, — et une petite boucle de fer en forme de tire bouchon sur le front. Elles portent sur la tête de grandes amphores, aux formes pleines et rebondies qui sont une consolation pour le regard. Quelques nègres. Au demeurant une population peu avenante, abâtardie et prenant trop de ventre avec l'âge.

Le coin le plus original entoure la colonne de Pompée, se dressant sur un monticule de sable, assez haute et magistrale, blanche sur un ciel bleu au milieu de ruines effritées et de monolithes sépulchraux, historiées d'hieroglyphiques caractères. Une colline jaunie et déserte avec de grands buffles pensifs. Mes notes portent que ces buffles sont fort pensifs, mais quoique en fermant maintenant les yeux, je les retrouve encore dans le champ de ma vision comme je les ai vus par cette chaude matinée d'Afrique, j'ai oublié s'ils étaient de bronze ou de chair et d'os, tellement la coupe de ces bêtes au repos était sculpturale. A dix heures, nous démarrons. La rade s'étend en

demi-cercle, et à mesure qu'on se recule, Alexandrie gagne son cachet particulier, le port où tous les maîtres successifs de la mer ont posé leurs jalons pour des conquêtes plus lointaines, et maintenant les reliques des Romanis lascifs, les toujours énigmatiques vestiges des beaux Égyptiens, les magasins des Anglo-Saxons mercantiles, sont mêlés en un pittoresque panorama, piqué de minarets musulmans, plaqué de dômes aux imposantes rondeurs, avec des baraques de marchands mangées par la poussière. Et, faisant transition avec le lointain désert dont les vapeurs pouvoient au soleil, une rangée de palmiers, en leur raideur de végétation tropicale et luisants comme de vraies plantes de zinc, fraîchement vernissées.

31 août.

Dix heures de mer et nous stoppons devant Port-Saïd. Autour du bateau c'est une vision d'enfer. Des chalands chargés de combustible jusqu'aux bords se rangent sous le *Djemmah*. A la proue de ces noires embarcations, un brasier rempli de charbon est suspendu au bout d'une tige de fer. Une fumée épaisse tourbillonne au-dessus de ces brasiers léchés par les langues rouges des flammes. Parfois des braises ardentes s'échappent et plongent dans la mer, éclairant au passage les chaînes sordides qui amarrent les chalands comme des monstres captifs. Des traînées de lumière vacillante, par moments empourprent l'eau.

Autour des fallots incandescents, des corps bistrés d'Arabes se meuvent, des corps à la peau juteuse et luisante, qui, au contact de ce feu, s'allument avec des rutilances de cinabre. Des têtes surgissent, têtes sataniques au masque grimaçant, aux dents blanches, aux yeux flamboyants cerclés de charbon. Des bras nus sortent de la nuit environnante, des torses sans tête apparaissent un moment, des pieds dont les jambes restent dans les ténèbres s'avancent et tout cela est rouge, d'un rouge de feu, un rouge de sang. Les nez sont courbés, les fronts fuyants et ponctués par des bosses, les barbes pointues et frissottantes. Tous ces démons passent à la file chargés de charbon, qui va s'engouffrer dans la vaste machine moderne plus étrange dans ses aspects, plus grandiose dans ses allures que la chimère antique. Un refrain étrange, hallucinant part de l'ombre, scande

et rythme l'allure des noirs débardeurs. On dirait d'une rotissoire infernale où Lucifer et ses acolytes remuent des damnés à la pelle.

Port-Saïd est le plus vaste bouge du monde et n'est que cela. Tous les bateaux pour l'Orient viennent y faire leur charbon, sans y prendre des marchandises. Seulement trois heures d'escale, pendant lesquelles passagers et équipages se ruent à terre, sevrés qu'ils sont, depuis cinq jours, de bières frelatées et de cafés-concert.

Dès la descente, on est accosté par des individus louches qui se frappent superbement la poitrine, énonçant pompeusement leur position sociale, une position qu'il ne convient pas même de nommer.

Il se cramponnent à vous, vous veulent attirer en des rues sombres. « C'est par ici, Monsieur ». Ils devinent vos intentions : « Tchelebi ! capitaine ! la poste française à droite. Je vous y mène ». Des gamins aux propositions éhontées vous accolent, pour servir de guide. Leur enjoindre de se promener ailleurs est superflu. Vous leur annoncez très froidement qu'ils peuvent vous suivre, si cela leur plait, mais qu'ils ne toucheront pas un sapèque. « Parfaitement, Monsieur, c'est pour le plaisir ». Et ils vous attendent à la sortie du magasin, vous ramènent au bateau, sûrs de toucher quand même leur pourboire, sachant qu'il n'y a que deux moyens de se débarasser d'eux, des coups ou de l'argent. Même ils attrapent avec plaisir un semblant de raclée et en prennent texte pour demander un *bashisch*.

Des magasins de turqueries bordent la rue, des échoppes où on se fournit au départ de vêtements légers et au retour de vêtements d'hiver. C'est la spécialité de Port-Saïd, les vêtements à bon marché, de 36° qualité, mais suffisants pour faire la transition d'un climat à l'autre. Marchands de ce tabac d'Égypte, blond et capiteux, mais dont l'arome est tant inférieur au tabac turc, marchands de photographies obscènes connues sous le nom de photographies de Port-Saïd. Tout y sent le vice, crûment, un vice malpropre et répugnant.

De nombreux cafés-concert bordent la rue. Dans l'arrière boutique il y a une table de roulette où les passagers vont risquer quelques francs, pour voir.

On sait qu'il faut s'amuser à Port-Saïd et l'on s'amuse à tout

casser. Dans les cafés-concert, bondés de monde, où se sont dégorés des bateaux de tous les pays, steamers anglais, malles françaises, allemandes, italiennes, les passagers d'un même bord s'accostent avec des cris de joie, lèvent leur verre de bière pâteuse, agitent leur chapeau. Des gens, qui ne se sont jamais remarqués à bord, s'empoignent comme d'anciens amis séparés depuis longtemps. Les dames boivent des chopines, les acteurs se mêlent aux autres passagers, les matelots saluent sans cet air renfrogné qu'ils ont d'habitude. Ici c'est une troupe d'histriens français qui hurle le *Père la Victoire*, là-bas une chapelle de Viennoises en robe blanche, avec des ceintures roses qui raclent mélancoliquement des ballades du Danube avec des figures d'anges qui ont eu la pituite, plus loin un gros farceur d'Anglais qui se donne des claques et s'est peint le nez en rouge.

Et chacun acclame les siens, ceux de sa langue, ou bien dans cette fusion fraternelle de tous les peuples en un même stupide plaisir, on vote un ban pour l'artiste étranger. Notre troupe saïgonnaise a bouté le feu à la ville. Les passagers se sont groupés autour d'elle : un sévère commissaire de marine la dirige et bat la mesure. La *Marseillaise* est clamée, comme si on était à la veille d'une bataille. On fait une ovation à Boulanger, à laquelle nous participons tous comme s'il était là et qu'il serait notre général. On vote trois bans pour le ténor qui, de haut d'une table de marbre, a entonné son grand air, pour la plus grande stupéfaction du cabotin de la scène, qui, arrêté dans le rictus de sa dernière grimace, reste ébahi, à regarder ce concurrent plus fort. Puis, dans un casque indien, qui n'a que faire à cette heure fraîche de minuit, on fait la quête pour l'histriou toujours plus épaté, qui en reçoit le produit dans ses deux mains et remercie en tirant la langue.

Il y aurait encore à voir la ville arabe qui était une curiosité de Port-saïd ; mais, depuis quelque temps, elle est fermée le soir par ordre de la police anglaise parce que l'Européen s'y faisait assommer à coups de matraque. La matraque est un instrument cher aux Arabes qui tient le milieu entre le fouet et le casse-tête et dont la moindre caresse doit féler les crânes les mieux emboîtés. Lorsque je rentre au bateau, je trouve un grand nombre de passagers déjà couchés sur le pont. Quelques-uns d'entre nous avaient pris l'habitude depuis le départ, de dormir

sur le pont, mais ce soir-là, comme tous les sabords sont hissés à cause de la poussière du charbon, les gens qui tiennent le plus à leur couchette sont obligés de loger à la belle étoile. Je vais donc passer ma mauresque, prendre la couverture qui me sert de matelas et mon oreiller à air en caoutchouc. Les missionnaires dorment étendus sur leur chaise longue; je heurte le corps d'un marin couché le long du bastingage et, au moment de gagner ma retraite habituelle, un angle près du gouvernail, un des rares endroits où, le matin, on ne lave pas dès quatre heures, je trouve mon chemin barré par une dame. Une seconde d'hésitation pendant lequel je murmure mentalement un « Pardon, Madame », puis une, deux, j'enjambe le paquet et me voilà dans mon coin, à moitié ensommeillé, à fumer une dernière cigarette.

21 août.

Vers 1 heure nous entrons dans le canal de Suez. Courrier postal, nous avons le droit de naviguer la nuit et toutes les forces des piles électriques étant réunies en faisceaux à l'avant du navire, notre route est éclairée comme en plein jour.

On distingue parfaitement les berges. C'est avec une curiosité aisée à comprendre que le matin on inspecte le paysage. Le canal est encaissé entre deux déserts jaunes, éblouissants, sans l'ombre d'aucune végétation. Cela rappelle la désolation de l'Islande, mais l'illusion est de courte durée, grâce à ce cuisant soleil qui prend le bateau en écharpe et ferait baier les Arabes de la machine. Les berges sont plates, assez rapprochées pour qu'une grosse monnaie jetée du bateau aille s'abattre à terre. L'immense vapeur qui déborde presque le canal de sa mâtore, le rapetisse, l'écrase, fait paraître étroit ce ruban d'eau qui s'étend en ligne droite devant nous. Toutes les deux lieues il y a des gares, évasements de la berge assez grands pour caser un bateau. Toutes ces gares sont reliées par le télégraphe qui signale l'arrivée des navires et arrange les choses de façon à ce qu'il n'y ait jamais qu'un navire à la fois dans le même tronçon du canal.

Le désert continue plus intensément jaune, monotone, semblable aux dunes de nos côtes, éclairé par un soleil de canicule, mais il se perd au loin, très loin jusque vers les lignes noires qui le zèbrent, jusque vers les collines qui le ferment à l'horizon. Les collines vont se fondre dans le ciel, derrière la transparente

couche de poussière toujours en suspension sur ces solitudes. Parfois on voit le sable s'élever en colonne comme un jet de fumée, s'élever de partout alors et tout s'obscurcir et se voiler sous la même nuée jaune, comme si le simoun soufflait. Des flamants roses, perchés sur une patte, méditent au bord de l'eau avec leurs gros becs penchés comme de graves nez de philosophes ; plus loin de grands troupeaux semblent pâturer, des troupeaux de bêtes blanches, qui sont des pélicans. Et par une filière logique des idées, les pélicans du désert font songer à la Bible, aux Hébreux qui passèrent la mer Rouge, à cette lutte titanique d'Israël et des Pharaons. Et c'est si drôle, ce contraste des légendes d'alors avec cette œuvre toute moderne et très pratique du Grand Français.

Il y a 45° au soleil, 33° à l'ombre et dans un courant d'air.

Vers midi de nombreux chameaux circulent en caravane au bord du canal, tendant leur long cou maigre et toute leur piteuse silhouette se découpant sur un ciel crûment bleu. Des arabes bruns et luisants, comme enduits de glycérine nous regardent passer. Ils sont vêtus d'un turban et d'une chemise bleue, d'autres d'un grand burnous de flanelle blanche. Parfois l'un de ces travailleurs descend la berge, la pelle en l'air en un galop de sauvage ; des diabolins nus et noirs courent le long du bord en criant *bashish, bashish* et se battent, se jettent à l'eau après la pièce qu'on jette. Nous laissons sur la droite la reposante oasis d'Ismaïïa, avec son îlot de verdure et nous traversons le grand lac Salé.

Vers quatre heures les côtes s'écartent, s'élèvent, le large s'ouvre devant nous, sillonné de grands paquebots qui se balancent sous la brise. Suez, la ville arabe, se présente au fond d'une lagune comme un mirage, pittoresquement massé dans le désert avec quelques pointes de minarets. On stoppe devant le Suez européen avec ses maisons blanches et sa statue de Lesseps au milieu d'un square. Quelques bateaux, sous pavillon turc, sont pavoisés pour la fête du grand sultan. De nombreux boutres nous accostent, accourant à toute allure, oiseaux rouges et bleus penchés sous leur voile blanche, effilée comme une aile de goëland.

Un jongleur arabe, très-habile, installe rapidement ses bibelots sur le pont et exécute avec une grande adresse toute sorte de tours. Il est surtout fort drôle, mêlant quelques mots français à son charabia arabe. Gala ! gala ! gala ! crie-t-il, en faisant

des gestes d'incantation avec une apparence de conviction absolue. Gala ! gala ! gala ! brr. brr. brr. Puis ça y est, à son grand étonnement et il lève les mains au ciel pour remercier son bienfaiteur. Merci diable, bon diable, glapit-il avec un comique accent exotique. Il est très sans-gêne, monsieur le Jongleur et on rit à se tordre lorsqu'au lieu d'une pièce de monnaie qu'une dame tient dans sa main, il en fait surgir un jeune crocodile ou un petit serpent, au grand effroi de ces dames. Ne s'avise-t-il pas tout à coup, en un preste tour de main, de faire sortir un lézard du nez d'une miss fort rigide qui ne souffrait l'approche d'aucun gentleman ! Décidément, il a le flair, ce bon homme et on juge de l'effarement comique de la puritaine interloquée.

Jusqu'à la prochaine escale, lorsque les sujets de conversation sont épuisés et qu'on n'a rien à se dire en s'abordant, les passagers trouvent fort plaisant de se répéter pour la trentième fois : « Gala ! gala ! gala ! Merci diable, bon diable ! »

EUGÈNE DE GROOTE.

(A suivre).

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE BELGE

Les Ouvrages belges dont le titre seul est renseigné dans ce numéro seront analysés dans un numéro prochain.

SCIENCES BIBLIOGRAPHIQUES — LITTÉRATURE GÉNÉRALE

BERGMANS (PAUL). — *Analectes Belges. Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Belgique. Gand, Vyt.* 1 vol. in-8° de 235 pages. Prix : 5 fr.

THEYS (l'abbé A.-J.). — *Métrique de Victor Hugo. Liège, Jacques Godenne.* 1 vol. in-8° de 270 pages. Prix : 5 fr.

Les jeunes écrivains organisent des *referendum* pour savoir qui succèdera à Leconte de Lisle « dans l'admiration des poètes » : on décide que c'est Verlaine ; Verlaine, mort, vite un « referendum » : Mallarmé est élu... Tout cela est bien puéril et bien transitoire. Le vieux père Hugo, lui, n'eut pas besoin de ces sortes de congrès. Aussi reviendra-t-on toujours à lui. M. Theys a donc été très heureusement inspiré en consacrant un volume très étudié et très savant à la *métrique de V. Hugo*. Je ne suis pas assez « l'homme du métier » pour discuter avec M. Theys chacune de ses conclusions. Mais, je puis renvoyer à son volume tous ceux, et ils sont nombreux, qu'attire ce problème toujours palpitant de l'avenir de la poésie. M. Theys est un auteur de goût ; on sent qu'il possède à merveille son sujet ; quel meilleur éloge pourrai-je faire de son œuvre ?

E. G.

THÉOLOGIE — APOLOGÉTIQUE

AERTNYS (Jos.), C. SS. R. — *Theologia moralis juxta doctrinam S. Alphonsi Mariæ de Ligoris, doctoris ecclesiæ. Tornaci, H. et L. Casterman.* 2 vol. gr. in-8° de 970 pages. Prix : 12 fr.

JURISPRUDENCE — LÉGISLATION.

DE HOON (M^e H.). — *Voorlezingen over Strafvordering. Eerste stuk. Aalst, De Seyn-Verhougstraete.* In-8° van 96 bladz. Prijs : fr. 3,50.

Dans notre numéro de février dernier, nous avons appelé l'attention des étudiants, des avocats et des magistrats flamands sur le premier fascicule d'un cours de droit pénal publié par M^e H. De Hoon, substitut du Procureur du Roi et professeur à l'Université de Bruxelles. Aujourd'hui, le même auteur nous donne la première partie d'un cours de procédure pénale, conçu suivant le même plan et appelé à rendre les mêmes services.

Nous nous bornerons pour le moment à recommander cet ouvrage à nos lecteurs, nous réservant d'en parler plus amplement après complète publication. Edw. C.

PETIT (LAMBERT). — *La Jurisprudence belge de cinq années (1888-1892) en matière de sociétés.* Extrait de la Table de cinq années des « Pandectes périodiques belges ». *Bruxelles, V^e F. Larcier.* In-4° de 38 pages. Prix : 2 fr.

Le titre seul du recueil indique sa portée et son utilité.

Condenser et coordonner en une brochure toute la jurisprudence belge relative à une matière aussi compliquée et aussi vaste que les sociétés, c'est par le fait même projeter de la lumière dans les coins obscurs, faciliter la solution des questions difficiles et rendre plus rares les conflits. M. Petit l'a compris : on ne peut que le féliciter de son initiative heureuse. A. H.

Questionnaire pratique à l'usage des officiers et agents de la police judiciaire. Examen des principes élémentaires du droit pénal et des infractions aux lois et contraventions *Bruxelles, Ramlot.* 1 vol. in-8° de 161 pages. Prix : 3 fr.

(Extrait de la *Revue belge de la police administrative et judiciaire.*)

SCHÈERE (Ph.). — *Projet de Loi sur les Sociétés mutualistes. Fédération nationale des sociétés de secours mutuels de Belgique.* *Bruxelles, 10, Rue Saint Christophe.* In-8° de 63 pages. Prix : 1 fr.

WILQUET (CAMILLE) et **BELLEFROID** (LÉON), docteurs en droit. — *La loi communale du 30 mars 1836 et les lois modificatives. Commentaire pratique.* Premier fascicule. *Mons, Dufrane-Friart.* In-8° de 86 pages.

WILQUET (CAMILLE). — **Lois, arrêtés et instructions concernant la falsification des denrées alimentaires.** Manuel à l'usage des administrations provinciales et communales, des commissaires d'arrondissement, des officiers et agents de la police et des parquets, des laboratoires d'analyse, des chefs d'industrie, fabricants, brasseurs, commerçants, etc. *Mons, Dufrane-Friart.* 1 vol. in-8° de 275 pages. Prix : 3 fr. 50.

Les lois et prescriptions qui concernent la falsification de denrées alimentaires, dispersées un peu partout, ont été réunies ici par M. Wilquet, greffier provincial du Hainaut, et commentées par lui. Une exactitude parfaite des textes, des commentaires clairs et concis, des tables analytique, chronologique et alphabétique, voilà les qualités qui recommandent l'ouvrage qui nous occupe et qui convient à beaucoup de fonctionnaires provinciaux, communaux et de police, ainsi qu'aux commerçants et industriels.

SOCIOLOGIE — POLITIQUE

ANCIAX (MAURICE). — **Heures de Travail et Salaires.** Études sur l'amélioration directe de la condition des ouvriers industriels. *Bruxelles, V° F. Larcier.* 1 vol. in-8° de 299 pages. Prix : 5 fr.

Armée devant la Démocratie (L'). Ce qu'elle est, ce qu'elle doit être, par un Capitaine d'infanterie. *Tournai, Vasseur-Delmée.* In-8° de 59 pages. Prix : 1 fr.

Comité officiel de Patronage des habitations ouvrières et des Institutions de prévoyance. Compte rendu de la remise officielle des prix d'ordre, de propreté et d'épargne. 16 février 1896. *Bruxelles, Alliance typographique.* In-8° de 24 pages.

Comité officiel de Patronage des habitations ouvrières et des Institutions de prévoyance pour les communes Ouest de l'agglomération bruxelloise. VI° Rapport annuel avec 10 annexes. Travaux du Comité en 1895. Prix d'ordre. — Enquêtes sur la prévoyance. — Mutualités pour femmes, etc. *Bruxelles, Alliance, typographique.* In-8° de 134 pages. Prix : 1 fr.

DELVILLE (ALBERT). — **A l'œil droit du Socialisme.** Publications sociologiques primées par la Fédération des Cercles catholiques de Belgique. N° 2. *Bruxelles, Société belge de Librairie.* In-18 de 48 pages. Prix : 25 centimes.

École de Propagandistes. N° 1. Les lois électorales : a) La représentation proportionnelle. — b) Le suffrage universel. *Bruxelles, Société belge de Librairie.* In-12 de 16 pages. Prix : 10 centimes.

École de Propagandistes. N° 2. Le Travail : a) Le repos dominical. —

b) Journée maxima de onze heures pour les adultes. — c) Travail des femmes et des enfants. — d) Travail des agents de l'État. — Bibliographie. *Bruxelles, Société belge de Librairie*. In-12 de 61 pages. Prix : 10 centimes.

FRITSCH (le Dr C.). — **Sept Études sur la Question sociale**, traduites de l'allemand des *Stimmen aus Maria-Laach*. Louvain, *Uystpruyt-Dieudonné*. 1 vol. in-8° de 400 pages. Prix : 7 fr. 50.

JANSEN (FR.-XAV.), S. J. — **Où mène le Socialisme...** Véridique histoire. *Bruxelles, Société belge de Librairie*. In-18 de 16 pages. Prix : 15 centimes.

LECOMTE (GEORGES). — **Quatre Causeries sur le Socialisme**. Publications sociologiques primées par la Fédération des Cercles catholiques de Belgique. N° 1. *Bruxelles, Société belge de Librairie*. in-18 de 93 pages. Prix : 30 centimes.

Op Wacht ! Het Socialisme komt ! of zijn strijdplan tegen Godsdiens, Huisgezin en Eigendom. *Peer, Gebr. Smets*. In-8° van 59 bladz. Prijs : 40 centiemen.

Brochure de propagande, dont l'auteur anonyme est certes animé des meilleures intentions, mais ne nous apporte rien de nouveau en fait d'arguments.

Le ton des trois articles réunis dans cette plaquette est celui de la polémique de nos petits journaux. A notre sens, la question devrait être prise de plus haut. Ceux qui veulent sincèrement contribuer à l'apaisement social devraient, pour bien faire, s'adresser, d'une part, aux heureux de la terre pour les amener à une pratique plus sérieuse des vertus chrétiennes et, d'autre part, aux malheureux, dévoyés par de fausses doctrines, pour les ramener à des conceptions plus saines. En excitant les ouvriers chrétiens contre leurs frères socialistes par un exposé souvent superficiel de questions d'une importance vitale, on n'arrivera qu'à éloigner davantage les uns des autres des éléments qui, dans l'intérêt même de la société, devraient fraterniser.

{Edw. C.

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

JOCHEMS (Pater F. G. M.). — **De heilige Agatha**, maagd en martelares van Catana. *Lier, Taymans-Nezy*. 1 vol. in-8° van 286 bladz. Prijs :

Ce joli volume, élégamment imprimé et orné d'illustrations, nous transporte à Catane, ville sicilienne dont le nom a été prononcé assez souvent durant ces derniers mois. Son Excellence Nava di Bontife quitte en effet la nonciature apostolique de Belgique pour occuper le siège archiepiscopal de la cité qu'a immortalisée le martyre de sainte Agathe. Rien n'a manqué à la gloire de cette vierge du Christ. Sa naissance illustre, un interrogatoire devant le préteur, palpitant d'intérêt, des souffrances atroces, y compris l'abscission des mamelles héroïquement supportée ; une

gloire posthume quinze fois séculaire. Nous concevons sans peine qu'un dominicain, marchant sur les traces des plus grandes figures de son ordre, saint Thomas d'Aquin, saint Vincent Ferrier, saint Antonin, saint Pie V, ait conçu et réalisé le projet de doter notre littérature néerlandaise d'une bonne et savante monographie de sainte Agathe. D'autres encore avaient monté leur lyre pour célébrer cette glorieuse martyre, à commencer par saint Damase et saint Isidore dont le R. P. Jochems a traduit les hymnes en vers et en prose.

Nous ne retracerons pas ici la carrière mortelle de sainte Agathe. Née de parents chrétiens, Agathe fut l'une des plus grandes victimes de la persécution de Dèce, le 5 février 252.

Nous n'allons pas suivre le savant auteur dans son étude des reliques de la sainte martyre. Nous nous bornerons à signaler l'histoire du culte de sainte Agathe en Belgique. Dans chacun de nos six diocèses des églises lui ont été consacrées. Ces recherches sont fort curieuses.

Des exercices de dévotion, des litanies, un cantique traduit de l'italien terminent agréablement cet ouvrage, dont la place est marquée au foyer de nos familles néerlandaises et dans toutes nos bibliothèques paroissiales.

AD. D.

MAGNETTE (F.), docteur en philosophie et lettres. — **Les Dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime.** *Bruxelles, Hayez.* In-8° de 46 pages.

MAGNETTE (F.). — **Un Mémoire inédit sur la Liberté de l'Escant.** *Bruxelles, Hayez.* In-8° de 15 pages.

MAGNETTE (F.). — **Saint Frédéric, évêque de Liège (1119-1121).** *Liège, Grandmont-Donders.* Gr. in-8° de 38 pages.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.* T. IX.)

Manifestation en l'honneur de M. le Chanoine Mangelschots, supérieur du Petit-Séminaire de Malines, chevalier de l'Ordre de Léopold. 23 septembre 1895. Souvenir publié par le comité organisateur. *Malines, Godenne.* In-8° de 115 pages.

Le 23 septembre 1895, les anciens élèves du Petit-Séminaire de Malines célébrèrent splendidement et joyeusement la nomination de M. Mangelschots dans l'ordre de Léopold.

Le comité organisateur de la fête a réuni en une intéressante brochure le compte rendu de la solennité, les discours et toasts prononcés à cette occasion et la liste des mille souscripteurs au portrait du héros de la fête.

Le beau volume offert par le comité aux souscripteurs fait honneur aux presses de MM. Godenne, éditeurs à Malines. Ces pages, très élégamment imprimées, sont accompagnées de quatre phototypies très réussies des principaux bâtiments du Petit-Séminaire.

Le tout forme une excellente contribution à l'histoire de cet important établissement d'instruction.

J. J. D. S.

LITTÉRATURE — ROMANS

DEFFERNEZ (EDMOND). — *Coins perdus. Charleroi, H. Gobbe.* In-12 de 50 pages. Prix : 1 fr.

DE TALLEMAY (J.). — *Au Sanatorium. Nouvelle. Bruxelles V° Larcier.* 1 vol. in-18 oblong de 130 pages. Prix : 2 fr. 50.

FASSOTTE (l'abbé P.). — *Miscellanées. Bruxelles, 23, Montagne-aux-Herbes potagères.* In-8° de 50 pages. Prix : 2 fr.

MAHUTTE (FRANZ). — *Sans Horizon. Paris, Nilsson.* 1 vol. in-18 de 415 pages. Prix : 3 fr. 50.

Notice sur le peuple Congolais, vendue au profit de l'Œuvre de Matadi (Congo), érigée par S. Em. M^{gr} Stillemans, évêque de Gand. Gand, J.-B. D. Hemelsoet. In-8° de 32 pages. Prix : 50 centimes.

PICOT (GUSTAVE), — *La Légiade ou la Prise de Chèvremont.* Poème en huit chants. *Bruxelles, Polleunis et Ceuterick.* In-18 de 16 pages.

RODENBACH (GEORGES). — *Les Vies encloses.* Poème. *Paris, Charpentier et Fasquelle.* 1 vol. in-18 de 225 pages. Prix : 3 fr. 50.

(Bibliothèque Charpentier.)

Si quelques artistes trouvent un peu monotone la lyre de M. Rodenbach, il n'en est pas un, je crois, qui se permette de la juger incolore ou insignifiante. *Les Vies encloses* valent, comme *le Silence*, par la subtilité des pensées, le raffinement des images et la dolente musique des vers. L'influence baudelairienne est très sensible chez le poète des *Tristesses*. On pourrait, en analysant son art, y découvrir un mélange bizarre de la modernité la plus instantanée avec la mélancolie des vieux rêves archaïques. Comme le dit un critique : « il est bien le poète d'un temps où l'on a trouvé la photographie de l'invisible et les rayons Röntgen. Il a créé une poésie nouvelle à la fois scientifique et hallucinée ». E. G.

SOHIER (GEORGES). — *Tout est fané. Mons, Georges Loret.* 1 vol. in-18 de 77 pages. Prix : 2 fr.

LANGUE ET LITTÉRATURE FLAMANDES

ANTHEUNIS (G.-TH.). — *Liederen en Gedichten. Gent, Ad. Hoste.* In-8° van 32 bladz. Prijs : 25 centiemen.

(Bibliotheek van Nederlandsche Letteren.)

Jaarboek van het Davids-Fonds voor 1896. *Leuven, Karel Peeters.* In-8° van 121 bladz. Prijs : 2 fr.

(Schriften door het *Davids-Fonds*. N° 95.)

MATHOT (LODEWIJK J.). — Mengelingen : Alle aan de Semois, of een dorpje in de Ardennen in opzicht der volkshuishoudkunde. — Goede zeden. — De zwarte hut. — Walter Tervoorde of de heeren van Waes, treurspel in drij bedrijven. — Gedichten. *Leuven, Karel Peeters.* In-8° van 109 bladz. Prijs : 2 fr.

(Schriften door het *Davids-Fonds*. N° 96.)

METS (FR. BERNARDINUS), Minderbroeder conventuëel. — Verspreide stukken. Eenige Opstellen voor onze studeerende jeugd. *Aalst, De Seyn-Verhougstraete.* Boekd. in-8° van 196 bladz. Prijs : fr. 1.50.

Sous ce titre, M. B. Mets, frère mineur conventuel, que nous ne connaissons jusque maintenant que comme historien de l'ordre auquel il appartient, a réuni un certain nombre d'articles et d'essais, publiés pour la plupart antérieurement dans diverses revues flamandes.

En une modeste préface, l'auteur présente au lecteur son volume qui s'adresse surtout à la jeunesse, mais que l'homme arrivé à l'âge mûr lira aussi avec intérêt et profit.

A signaler dans ce recueil l'étude consacrée au D^r Schaepman considéré comme poète, et les deux articles, bien pensés, sur l'art et la musique ecclésiastiques.

EDW. C.

PYFFEROEN (OSCAR), leeraar bij de hoogeschool te Gent. — Het Gebruik der talen in burgerlijke zaken. *Gent, Vuylsteke.* In-8° van 160 bladz. Prijs :

M. Oscar Pyfferoen, professeur à l'Université de Gand, qui publiait il y a un an environ un travail important sur les réformes communales, consacre aujourd'hui une excellente brochure à la question de l'emploi de la langue néerlandaise devant les cours et tribunaux, en matière civile.

Conçue avec beaucoup de méthode, la brochure de M. Pyfferoen examine d'une façon approfondie cet important problème, dont la solution se fait attendre depuis si longtemps, malgré l'insistance que le peuple flamand met à la réclamer et malgré les bonnes intentions qui animent le gouvernement à ce sujet, ainsi qu'il appert du projet de loi déposé en 1894, à la Chambre des Représentants, par M. le Ministre de la Justice Begerem.

L'ouvrage, dont nous nous occupons en ce moment et dont nous recommandons vivement la lecture, donne d'abord l'historique de l'emploi des langues en Belgique devant les tribunaux sous l'ancien régime et sous les dominations française et hollandaise; il passe ensuite à l'étude de la législation des pays où diverses langues sont en usage, pour en arriver enfin à l'examen de la situation faite à notre langue maternelle depuis la révolution de 1830. Cette troisième partie est particulièrement intéressante. Tour à tour, l'auteur passe en revue les principes constitu-

tionnels qui dominent la matière, l'état actuel de la législation ou plutôt l'absence de législation sur ce point dans notre pays, la jurisprudence et l'usage, et les vœux et projets mis en avant pour arriver à une solution rationnelle et équitable de la question.

La quatrième et dernière partie de l'ouvrage nous offre un projet de loi qui a été soumis aux délibérations de la conférence flamande du barreau de Gand. Ce projet, très modéré en somme et accompagné d'un mémoire explicatif très bien fait, pourrait, selon nous, servir de base d'opération à ceux qui poursuivent le rétablissement de la langue flamande dans tous ses droits. La consciencieuse étude de M. Pyfferoen leur sera d'un précieux secours et ils doivent de la reconnaissance au jeune et savant professeur de l'Université de Gand pour la contribution si nourrie qu'il leur apporte.

Edw. C.

SIMONS (D^r L.). — Beowulf, Angelsaksisch volksepos, vertaald in stafrym en met inleiding en aantekeningen voorzien. Gent, A. Siffer. Boekdeel gr. in-8° van 353 bladz. Prijs : 4 fr.

Beowulf, ce monument littéraire remarquable de l'âge héroïque de nos ancêtres germains — dont la France possède une traduction depuis 1877 et l'Italie depuis 1883 — n'avait pas, chose curieuse, trouvé jusqu'ici d'interprète néerlandais.

L'ouvrage de M. L. Simons vient combler cette lacune d'autant plus inexplicable que le fait historique qui sert de base à l'épopée anglo-saxonne de Beowulf est une invasion des Danois sur le territoire des Pays-Bas.

La traduction du poème est précédée d'une remarquable introduction de 130 pages. L'auteur y prouve qu'il est absolument maître de son sujet et que rien de ce qui a été publié antérieurement sur la matière n'a échappé à son attention. Quant à la traduction même, elle mérite les plus grands éloges. M. Simons y suit d'aussi près que possible le texte original, besogne ardue et difficile, car ce texte nous est parvenu bien incomplet et bien défiguré. Le vers allitéré y est appliqué de très heureuse façon ; l'auteur nous explique la facture de ce vers dans son introduction et si nous pouvions lui adresser ici un vœu, nous lui demanderions de consacrer à cette forme de notre ancien vers une monographie complète qui, vu sa compétence toute spéciale, serait précieuse pour tous ceux qui s'intéressent aux études prosodiques.

Edw. C.

Sprookjes naar het duitsch der gebroeders Grimm door H. D. S. Aalst, De Seyn-Verhougstraete. In-12 van 64 bladz. Prijs : 45 centiemen.

Cette seconde livraison des contes des Frères Grimm, publiés par l'éditeur alostois De Seyn-Verhougstraete, renferme huit récits, parmi lesquels une charmante version de Cendrillon, et mérite pleinement les éloges que nous accordions dans notre livraison de février dernier au premier fascicule de cette publication.

Ceux de nos lecteurs qui se décideraient à l'acheter sur notre recommandation nous sauront gré, nous en avons la ferme conviction, d'avoir attiré leur attention

sur un recueil qui peut être mis entre toutes les mains et qui convient plus particulièrement au jeune âge.
EDW. C.

VON SCHMID (kanunnik C.). — **De Paascheieren en het Glimwormpje. Aalst, Deseyn-Verhougstraete.** In-8° van 63 bladz. Prijs : 50 centiemen.

Inutile, pensons-nous, de faire ici l'éloge des récits moraux de Christophe von Schmid. Leur réputation est établie depuis longtemps et des traductions en toutes les langues les ont popularisés un peu partout.

Le volume que M. De Seyn vient de publier et qui s'annonce comme devant être le premier d'une série, renferme deux de ces célèbres récits : *les Œufs de Pâques* et *le Vers luisant*. Leur traduction est suffisamment littéraire et sera bien accueillie des jeunes lecteurs. Malgré son prix minime, ce premier volume se présente bien au point de vue matériel et semble convenir pour être donné en prix dans les écoles primaires.
EDW. C.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

HAHN (GUILL.). S. J. — **L'Électricité et la Vie. Louvain, Polleunis et Ceuterick.** In-8° de 36 pages. Prix : 1 fr.
(Extrait de la *Revue des Questions scientifiques.*)

TECHNOLOGIE — TRAVAUX PUBLICS

HAUPT (OTTOMAR). — **Arbitrages et Parités. Traité des Opérations de Banque** contenant les usages commerciaux, la théorie des changes et monnaies, les dettes publiques et la statistique monétaire de tous les pays du globe. *Paris, Ch. Leroy.* 1 fort vol. in-8° de 922 pages. Prix : 13 fr.

NOTHOMB (L.), professeur honoraire à l'École de guerre. — **Les Rayons X de Röntgen.** Conférence donnée à la Société géologique du Luxembourg, le 11 Mars 1896. *Arlon, E. Goffinet.* In-12 de 20 pages. 75 centimes.

SCIENCES MÉDICALES.

GODDÉ (J.-C.). — **Essai de Pathogénèse nouvelle.** *Bruxelles, E. Lecomte.* 1 vol. in-18 de 330 pages. Prix : fr. 3.50

JANSENS (le D^r E.). — **Statistique démographique et médicale de l'agglomération bruxelloise et tableaux nosologiques des décès de la Ville de Bruxelles.** *Année 1895. Bruxelles, Hayez.* In-8° de 30 pages.

TONNEAU (D^r Jos.). — **Syndicat Médical borain. Rapport sur les travaux de l'année 1895**, lu à l'Assemblée Générale du 20 Décembre 1895. *Dour, A. Vaubert*. In-8° de 10 pages.

WATTIEZ (V.). — **L'Hygiène à la portée de tous**. Notions spécialement destinées aux élèves du degré supérieur des Écoles primaires et d'adultes. *Tamines, Duculot-Roulin*. In-18 de 45 pages. Prix : 30 centimes.

AGRICULTURE — HORTICULTURE

DAMSEAUX (Ad.). — **Situation de l'Agriculture américaine. Concurrency dans la production. Conférence donnée à Liège, le 15 Juillet 1895**, sous les auspices de l'Association des anciens élèves de l'Institut agricole de l'État à Gembloux. *Namur, Lambert-De Roisin*. In-8° de 12 pages. Prix : 50 centimes. .

DEPAIRE (J.-B.), professeur à l'Université de Bruxelles. — **Hydromel et produits dérivés de la Fermentation du Miel**. Conférences faites à la Société d'Apiculture de Bruxelles. *Bruxelles, Lamertin*. In-12 de 67 pages. Prix : 2 fr.

De 1830, à 1839, la Belgique importait 1.529.640 kilogr. de miel ; pendant la période 1880 à 1889, ce chiffre s'élevait à 10.511.108 kilogr. Pendant les mêmes périodes, l'exportation était respectivement de 207.821 et de 2.471.588 ; le mouvement commercial du miel a donc considérablement augmenté dans ces dernières années et c'est cette surabondance de miel qui a fait surgir la question de l'hydromel. M. Depaire, dans le petit travail que voici, explique la production, l'emploi et la conservation de l'Hydromel et de ses dérivés : l'Eau-de-vie d'hydromel, liqueurs à miel, Vinaigre d'hydromel.

C'est là assurément une ressource non encore utilisée par notre agriculture et nous pensons que les pouvoirs publics pourraient, après vérification des résultats, propager la pratique parmi nos apiculteurs. ***

MEULEMAN (E.), vétérinaire au 1^{er} Régiment de Guides. — **Étude sur l'élevage des Animaux domestiques au Congo**. *Bruxelles, A. Lesigne*. In-8° de 91 pages.

(Société d'études coloniales.)

VERSTAPPEN (DENIS). — **Monographies agricoles. La Culture des Lupins et la restauration en Campine du sol épuisé des Pinières**. 3^{me} partie. *Bruxelles, Alfred Vromant et C^{ie}*. 1 vol. in-8° de 93 pages.

DE LA DIMINUTION DES REVENUS.

SON IMPORTANCE ET SES CONSÉQUENCES FAMILIALES.

Si, d'aventure, il vous arrive de rencontrer quelque personne appartenant à la classe si intéressante, — n'en déplaise à messieurs les socialistes, — des rentiers ou, plus exactement, de ceux qui vivent totalement ou partiellement du produit de leurs revenus, vous ne causerez pas cinq minutes, sans aller buter à cette phrase : « Oui, je voudrais bien.... Il y a longtemps que j'en ai l'idée.... Mais, vous savez, les revenus diminuent et... »

Si vous appartenez à la même classe, point n'est besoin que votre interlocuteur achève sa phrase. Vous vous êtes compris suffisamment.

Au surplus, tout le monde répète si souvent — et les intéressés ne le constatent que trop, — que le revenu diminue, que c'est devenu une vérité banale et admise par tout le monde.

Oui, c'est vrai, le revenu diminue parce, que toutes les sources de revenu, c'est-à-dire le rapport de la terre, de l'immeuble en général, de la rente d'État et de tous les genres de placement, en un mot, diminuent. Et de quelque côté que se tourne celui qui vit du produit de son capital, sans le faire valoir par son travail personnel, à quelque genre de placement qu'il ait recours, partout il trouvera un « produit pour cent » moindre que ce qu'il était autrefois.

C'est là l'une des résultantes d'une révolution considérable qui s'effectue de nos jours et un mouvement contre lequel on ne peut rien. Nous croyons même que ce n'est que la période d'acheminement vers une situation plus grave encore, que la situation actuelle, au point de vue qui nous occupe, situation qui deviendra vraisemblablement l'état de régime dans le courant du siècle prochain.

Il faut donc se soumettre à cette nécessité supérieure, l'envisager bien en face, au lieu de se lamenter inutilement et

rechercher la conduite à tenir, ainsi que les moyens à prendre pour n'en pas trop souffrir.

Quelle est l'importance de la diminution du revenu ?

Quelle est son influence sur nos mœurs actuelles et comment cette influence devrait-elle se traduire ?

Quels sont les moyens d'en conjurer les conséquences fâcheuses ?

Tels sont les points que nous allons étudier rapidement, nous renfermant le plus possible dans l'examen des choses de la vie ordinaire, choisissant des exemples que tout le monde peut plus ou moins connaître, de façon à être aisément compris.

I

IMPORTANCE DE LA DIMINUTION DU REVENU.

Et d'abord quelle est l'importance de la diminution du revenu ?

Traduisons en chiffres cette diminution, en prenant pour point de départ une époque peu éloignée de nous et en ne dépassant pas une période de 25 à 30 ans ou, dans quelques cas seulement, de 50 ans.

Le revenu, c'est-à-dire le produit d'un capital que l'on ne fait pas valoir par le travail, provient, en règle générale, de l'une ou l'autre des sources suivantes :

- 1° La propriété immobilière, bâtie ou non bâtie ;
- 2° La rente d'État, de provinces, de villes ;
- 3° Les obligations de sociétés ;
- 4° Le prêt d'argent entre particuliers, avec ou sans hypothèque ;
- 5° Les actions de sociétés.

Voyons les variations de revenu qu'ont subies ces différents genres de placements du capital.

A. Propriété immobilière

a) *Propriété non bâtie*

1° TERRES. — A tout seigneur, tout honneur !

Parlons d'abord de la propriété immobilière et, en premier lieu, de la terre.

Nous savons que ce début fera un peu sourire la jeune génération, celle qui n'a pas connu l'époque, — pas si lointaine

pourtant, — où l'on disait, en parlant d'une jeune fille à marier : « Vas-y de l'avant, mon cher. Elle a 100, 200, 500 mille francs, un million de dot « en terres ». Et sur ce mot : « Une belle dot en terres », tout était dit. C'était le summum de la solidité, de la sécurité d'une fortune. Et celui qui était « riche en terres », était considéré comme ayant une position de fortune inattaquable.

Il a fallu en rabattre pourtant, quand la terre, qui valait cher, parce que ses produits rapportaient beaucoup, a commencé à ne plus nourrir que très imparfaitement celui qui la cultivait ; quand, à la suite des arrivages de céréales étrangères et pour d'autres causes encore, le blé, ce produit par excellence de la terre, a déchu tellement de valeur, que sa vente ne rémunérait plus suffisamment le cultivateur.

Naturellement, à partir de ce moment, la location que le fermier pouvait payer au propriétaire, devait forcément diminuer et, corrélativement, la valeur venale de la terre baissait.

Actuellement, quand on parle de ces vieilles fortunes territoriales, que les anciennes familles se sont léguées depuis des siècles, la première réflexion que font les gens un peu avisés, est celle-ci : « Cent, deux cents et plus, de terre, c'est fort bien, » ou, du moins, c'était très bien autrefois. Mais il faudrait voir » ce que ça rapporte aujourd'hui ? »

Et ces fortunes séculaires n'excitent plus que médiocrement l'envie. Elles sont fort éclipsées par les fortunes financières ou industrielles qui, elles, ont des sources bien plus fécondes pour les constituer et les alimenter.

Quelle est l'importance de la diminution de revenu de la terre ?

Elle est fort variable suivant l'étendue des propriétés, leur emplacement, leur qualité, leur convenance pour le preneur, etc. Il va de soi que la *petite propriété* à généralement moins perdu que la grande propriété, par la raison assez élémentaire qu'il y a incomparablement plus de gens qui peuvent occuper et faire valoir la première que la seconde.

La *qualité* joue aussi un rôle de plus en plus important à cette époque de culture intensive, où l'objectif est d'obtenir la meilleure et la plus grande production possible par unité de surface.

Quant à l'importance de l'*emplacement* vis-à-vis de la densité plus ou moins grande des populations, relativement à la proximité des moyens de transport, elle se comprend sans qu'il soit besoin d'insister.

Citons quelques exemples pris au hasard dans le Hainaut, afin de préciser et d'exprimer en chiffres l'influence plus ou moins grande de ces divers éléments de la question.

Nous connaissons telle ferme d'environ cent hectares de bonnes terres, qui était louée 21,000 francs annuellement, l'avant-dernier bail, et qui n'a pu être relouée, il y a 5 ou 6 ans, que 10,000 frs.

Cela fait une diminution de plus de 50 %. Or, ce n'est pas là un fait isolé. Sans qu'il y ait partout des diminutions aussi fortes sur la location des grandes fermes, l'on constate cependant assez généralement une réduction qui varie entre 35 et 50 % pour la grande propriété.

Par contre, les petites propriétés — et nous entendons par là les parties de moins de 10 hectares, — se trouvant dans des conditions générales de qualité et de situation à peu près les mêmes que les précédentes et qui se louaient antérieurement entre 210 et 250 francs l'hectare, ont encore amateur entre 150 et 180 francs l'hectare, ce qui ne donne plus qu'une diminution de 23 à 25 %.

Voilà pour l'influence de l'étendue.

L'influence de l'emplacement et de la qualité est tout au moins aussi grande, quelquefois plus grande.

Des terres morcelées et de qualité analogue à celles dont nous venons de parler mais moins bien situées, qui se louaient antérieurement vers les 200 francs l'hectare, trouvent difficilement preneurs aujourd'hui à 100 francs. Et si la qualité est médiocre, ce dernier chiffre n'est pas même atteint.

Cela nous ramène encore au chiffre de 50 % et au-delà, de diminution.

Les quantum de diminution, que nous venons de donner, se retrouvent à peu près partout dans notre pays, quelque soient les différences existant à l'origine entre les prix de location que nous avons cités et ceux que l'on voudrait considérer. L'écart entre le prix ancien et le prix actuel, pour un cas déterminé et toutes choses égales d'ailleurs, se rapprocherait fort de ceux que nous venons d'indiquer.

D'une façon générale, l'on peut donc dire que le revenu de la propriété terrienne a baissé depuis 25 à 30 ans, de 25 à 50 %.

2°) Bois. — Après les terres de culture viennent les Bois.

Ici, les questions de qualité, de croissance, de choix des

essences et, surtout, la question d'emplacement par rapport aux moyens de transport, jouent un tel rôle et établissent de si grandes différences d'une propriété boisée à une autre, qu'il devient bien difficile de fixer, pour ce genre de propriété un « pour cent » moyen de diminution de revenu.

Il faudrait s'en tenir à quelques remarques générales.

L'on pourrait dire, par exemple, que si les arrivages de bois étrangers et la diminution du produit du capital ont pesé fortement sur le prix des bois indigènes, d'autre part, les besoins sans cesse croissants de l'industrie et, notamment, des exploitations charbonnières ont contrarié ce mouvement en sens inverse. Pas assez pourtant pour que, d'une manière générale, il n'y ait plutôt baisse et baisse sensible sur le revenu des bois.

L'on peut dire aussi que la valeur vénale de la propriété boisée a baissé relativement plus que le revenu de cette propriété, ce qui semble une anomalie, mais qui s'explique si l'on tient compte que la propriété boisée est généralement de grande étendue, que cette étendue joue un rôle défavorable, quant à la valeur de la propriété immobilière en général et que le capital se détourne de plus en plus de la grande propriété immobilière. En second lieu, la vente des produits de la propriété boisée — laquelle en constitue le revenu — est semée de difficultés et de traquenards que nous n'énumérerons pas ici..... pour ne pas nous mettre en délicatesse avec les régisseurs particuliers et les marchands de bois.

Toutefois, pour ne pas rester absolument dans le vague, nous pourrions dire, en nous basant sur un certain nombre d'exemples que nous avons pu observer, que si, par exemple, *l'on évalue la baisse de revenu des bois entre 15 et 30 %*, quand le propriétaire fait valoir par les moyens ordinaires (1), celle de la valeur vénale des mêmes bois a baissé d'une quantité qui se rapproche de 35 à 40 % et quelque fois plus.

b) *Propriété bâtie.*

La propriété bâtie : Ah ! c'est ici que nous devrions établir bien plus de distinctions encore, si nous nous étions assigné la

(1) Il est clair que quand le propriétaire exploite et vend lui-même les produits de ses bois, les chiffres que nous donnons ci-dessus ne sont plus applicables.

tâche de faire une étude complète et approfondie de la dépréciation de la valeur immobilière, chose que ne comporte pas notre travail. Car, pour une propriété bâtie, que de conditions feront varier sa valeur et, partant, son rapport, son revenu, suivant son importance, sa construction, sa convenance pour les acheteurs, suivant son emplacement surtout ! Puis, suivant les circonstances, les événements. C'est quelque chose de très relatif que la valeur d'un immeuble et il serait vraiment impossible de fixer un chiffre représentant la diminution *moyenne* de valeur de la propriété bâtie.

Nous n'entrerons donc ici dans aucun détail, toute étude de détail devant amener des longueurs inutiles et, en somme, ne pas prouver grand chose, à cause de la multitude des influences dont il faudrait tenir compte.

Nous nous bornerons à dire que, pour une propriété bâtie donnée, si l'on écarte toutes ces influences, ne tenant compte que de la dépréciation qui a atteint la propriété immobilière en général, *cette dépréciation n'est guère moindre pour la propriété bâtie que pour la propriété non-bâtie*. A notre avis, elle est même supérieure.

* * *

Ceci nous permet de conclure qu'en ce qui concerne *la propriété immobilière*, de quelque nature qu'elle soit, *son revenu a subi une diminution qui varie entre 25 et 50 % et quelque fois plus*.

B.) Propriété mobilière

a) à revenu fixe.

1° 1) RENTES D'ÉTAT. — Abordons maintenant la propriété mobilière.

La forme la plus sérieuse sous laquelle elle se rencontre est la Dette ou la Rente d'État, de province ou de ville.

L'État, la province ou la ville qui fait un emprunt, remet à son prêteur une reconnaissance, gagée par l'emprunteur et fractionnée en titres d'un import déterminé et négociables, laquelle constitue un droit pour le détenteur, à un intérêt également fixé d'avance.

Ici, nous serons très à l'aise pour déterminer la baisse du revenu des rentes d'État, de provinces, etc. Nous n'aurons qu'à rappeler le taux auquel le rentier prêtait primitivement à ces grands emprunteurs et voir l'intérêt que ceux-ci lui accordent encore aujourd'hui, en faisant entrer aussi en ligne de compte, bien entendu, la cote que la Bourse assigne à un titre d'un import et d'un intérêt déterminés.

Pour ne pas trop nous étendre, nous ne nous occuperons que de quelques bonnes valeurs de ce genre et nous ne parlerons parmi celles-ci que des rentes d'État, ce qui est vrai, au point de vue où nous nous plaçons, pour ces rentes, l'étant également pour celles des provinces et des villes.

a) *Rente française*. — Prenons d'abord la Rente Française et choisissons parmi les émissions un exemple frappant entre tous.

L'emprunt de 5,724 millions créé en 1871 et 1872, pour payer l'impôt de guerre à l'Allemagne était du type 5 % et l'intérêt payé pour le service de cet emprunt était de 342 millions.

En 1883, c'est-à-dire 11 ou 12 ans après, eut lieu une première conversion, qui réduisit à 4 1/2, l'intérêt primitif de 5 %. L'allègement des charges budgétaires pour l'État a été de 35 millions. Mais, en même temps, c'était aussi 35 millions de moins que touchaient les rentiers détenteurs des titres de cet emprunt et abstraction faite de la cote de ces titres.

Onze ans plus tard, c'est-à-dire en 1894, une nouvelle conversion ramenait à 3 1/2 l'intérêt de 4 1/2 et, de ce chef, les rentiers de la première heure recevaient 105 millions de revenu en moins que lors de leur souscription, ce qui constituait pour eux une perte de près du tiers de leur revenu primitif.

L'on sait enfin que cette partie de la dette 3 1/2 Français est destinée à disparaître en 1902 par la conversion, si les circonstances si prêtent.

Faisons maintenant une étude comparative de ce genre, mais cette fois, en nous posant au point de vue des variations de la cote et prenons pour exemple le type 3 % Français, lequel n'a pas encore subi de conversion.

L'émission de 900 millions faite en 1886 — ce n'est pas bien loin de nous — et dont 500 millions seulement furent offerts au public, fut faite au taux de 79.80, c'est-à-dire à un taux qui donnait encore au capital un intérêt de 3 3/4 %. Aujourd'hui,

cette même rente est au-dessus du pair (entre 101 et 102) et ne rapporte donc plus même 3 % à l'acquéreur actuel.

En moins de 10 ans, le rentier qui a placé son capital en rente de ce genre a donc subi une perte d'intérêt de près de 1 %.

Or, que l'on ne s'y trompe pas, le nombre de ce genre de rentiers est très considérable. D'après des chiffres que nous empruntons au journal si digne de foi de M. de Laveleye, le *Moniteur des intérêts matériels*, auquel nous avons fait, pour ce que nous disons des rentes d'Etat, d'autres emprunts, la rente totale servie par l'État Français, pour ses trois types 3 1/2, 3 % perpétuel et 3 % amortissable, est annuellement de 812 millions et ce revenu se partage entre 4 1/2 millions de personnes, soit à peu près le quart des Français en état de posséder.

Si encore les conversions successives dont nous parlons, allégeant les charges de l'État, avaient eu pour conséquence une diminution des impôts, peut-être le rentier regagnerait-il d'un côté, au moins partiellement, ce qu'il perd de l'autre. Mais l'on sait qu'en France, — comme un peu partout du reste, — les impôts, loin de diminuer, ne font qu'augmenter.

Le revenu des actions de sociétés a été frappé, en France, il y a quelques années, par l'impôt de 4 % sur les coupons et, dans ces derniers temps, l'on parlait d'appliquer ce même impôt aux coupons de rente, ce qui eut encore réduit le produit annuel de celle-ci, pour les rentiers, de 32 1/2 millions.

Depuis lors, et ceci date de quelques jours à peine; le Conseil des ministres avait pris une mesure plus radicale encore : c'était l'adoption de l'impôt sur tout le revenu. Mais l'on sait que la Chambre n'a point encore donné force de loi à ce projet.

Toutefois, quel que soit le mode de perception de l'impôt, ce que constate le Français détenteur de rente française, c'est une diminution constante de ce que lui paie l'État pour le produit de son capital et une aggravation également constante de ce que lui, Français, paie à l'État, du chef des impôts.

b) *Rente belge*. — Pour la Rente belge nous constaterons une décroissance analogue dans le revenu des divers emprunts.

Afin d'activer notre raisonnement, nous ne donnerons plus que des chiffres, que nous produirons ci-après dans trois tableaux et qui feront sauter aux yeux cette décroissance.

Le premier de ces tableaux donne les cotes moyennes des divers types de rente belge de 1850 à 1881.

Le second tableau donne l'époque des conversions successives avec le cours que cotaient les divers types de rente, lors de leur conversion.

Le troisième tableau, plus suggestif encore que les précédents, donne le taux de capitalisation de la rente 3 % belge, prise comme type et ce, depuis l'année 1850 jusqu'à ce jour, d'après les cours qu'elle cotaient en Bourse.

I. — Taux moyens des cours des divers fonds de la Dette publique belge.

Années	5 %	4 $\frac{1}{2}$ %	4 %	3 %	2 $\frac{1}{2}$ %	Années	5 %	4 $\frac{1}{2}$ %	4 %	3 %	2 $\frac{1}{2}$ %
1850	»	90-06	84-35	65-83	49-80	1870	»	101-97	98-65	89-67	61-74
1858	»	98-61	94-42	74-01	56-23	1871	»	102-37	96-32	94-39	62-03
1859	»	97-39	93-19	73-34	54-75	1872	»	102-33	100-42	97-11	64-19
1860	»	97-28	96-34	76-57	55-71	1873	»	101-58	99-98	77-34	65-95
1861	»	99-16	97-69	79-46	57-11	1874	»	102-60	98-59	75-85	61-54
1862	»	99-68	98-25	82-60	58-65	1875	»	105-72	98-88	75-65	61-26
1863	»	99-86	98-26	82-82	60-84	1876	»	104-23	98-95	74-10	61-63
1864	»	99-60	97-27	81-81	58-74	1877	»	105-04	99-65	76-15	62-67
1865	»	99-54	96-77	85-45	58-55	1878	»	105-94	99-86	76-53	63-12
1866	»	98-29	95-35	84-99	56-46	1879	»	104-51	102-95	80-37	65-94
1867	»	99-32	94-98	85-01	56-48	1880	»	»	104-82	84-12	68-79
1868	»	101-00	96-42	86-04	59-63	1881	»	»	105-12	85-44	70-80

II. — Date des conversions — Cote des divers types lors de leur conversion.

1879	Conversion du 4 $\frac{1}{2}$ en 4 %.	—	Cours du 4 $\frac{1}{2}$ à la date de la conversion	105,86	
1886	»	4	» 4 %	»	103,65
1895	»	3 $\frac{1}{2}$	» 3 %.	»	102,00

III. — Taux de capitalisation du 3 % de 1850 à ce jour.

Année 1850	— Cours 65,85	— Capitalisation ou intérêt perçu 4,51 %	chiffre rond 4 $\frac{1}{2}$ %.
» 1860	» 76,57	»	» 4 %.
» 1870	» 89,67	»	» 3 $\frac{1}{2}$
» 1880	» 84,12	»	» 3 $\frac{1}{3}$
» 1890	» 95, »	»	» 3 $\frac{1}{6}$
» 1896	» 100, »	»	» 3 %.

Ces renseignements sont extraits pour la plupart du livre si intéressant de M. Léon Demarteau : *Histoire de la Dette publique belge.* — Hayez, éditeur, Bruxelles, rue de Louvain, 112.

Sans vouloir épiloguer sur ces chiffres, si parlants par eux-mêmes, faisons seulement remarquer que, comme le montre le tableau n° 3, la rente 3 % cotée, en 1850, fr. 63.83, rapportait alors 4 1/2 à celui qui l'achetait à ce cours ;

Qu'en 1860, la cote ayant monté à fr. 76.57, elle ne rapportait déjà plus que 4 % du capital d'achat ;

Qu'en 1880, le cours étant à fr. 84.12, l'intérêt perçu du capital employé n'étant plus que de 3 1/2 ;

Et qu'enfin, à partir de 1890, le cours se rapprochant du pair, pour le dépasser même aujourd'hui, le taux de capitalisation n'est plus que de 3 % et est même légèrement inférieur à ce chiffre.

La perte de revenu pour un capital donné et qui aurait été employé en Rente Belge 3 % est donc, pour la période envisagée (1850-1890) de 1 1/2 sur l'intérêt primitif de 4 1/2 % soit 33 % ou un tiers du revenu.

Si l'on remontait plus haut et si l'on se rappelait, par exemple, qu'en 1840, la rente 5 % créée depuis peu de temps était cotée aux environs de 101 et rapportait encore, par conséquent, tout près de 5 %, l'on trouverait qu'en 50 ans, le revenu de nos rentes d'État a baissé des 2/5 soit exactement de 40 %.

Si l'on considère maintenant que les placements en fonds d'État et de Provinces belges constituent plus de la moitié de la fortune mobilière en Belgique — exactement 3.325 millions, en juillet 1895, sur la totalité de cette fortune mobilière, qui est de 6.063 millions, soit 54.8 % de cette totalité (1), — l'on comprendra combien a frappé de gens, dans notre pays et combien gravement les a frappés, la diminution d'intérêt de ce genre de placement.

c) *Consolidé anglais*. — Le Consolidé anglais, enfin, cette

(1) Il est clair que nous ne donnons ces chiffres que comme des approximations. Car, comme le fait très bien remarquer le *Moniteur des Intérêts matériels*, n° 66, 18 août 1895, auquel nous empruntons en chiffres, pour évaluer exactement la fortune mobilière en Belgique, il eût fallu déduire, par approximation, le montant des titres Belges qui sont en dehors du pays et y ajouter, par contre, le total des titres étrangers, possédés par nos nationaux. Mais c'est là un travail fort difficile à faire, en admettant qu'il soit possible et les chiffres que nous donnons se rapprochent déjà assez de la réalité, pour l'usage que nous en faisons ici et qui est uniquement de fixer les idées.

perle des valeurs d'État, ce type de stabilité, et qui, en 1883, valait en moyenne 101, pour l'ancien 3 %, cotait encore 101 en 1894, mais pour un titre converti en 2 3/4. La cote est aujourd'hui, pour ce dernier type à 110, ce qui réduit à moins de 2 1/2 le revenu du titre acheté à ce cours.

Ces trois exemples pris en France, en Belgique et en Angleterre suffisent, pensons-nous, pour fixer les idées et chiffrer la diminution de revenu des rentes d'État.

Toutefois, avant d'en arriver à poser ces chiffres, veut-on savoir, afin de se rendre compte d'une façon saisissante, des diminutions considérables de revenu qui se produisent pour les rentiers d'État par suite des conversions, veut-on savoir, disons-nous, quel est le chiffre total des conversions faites en une seule année, l'année 1894, par exemple ?

Eh ! bien dans cette seule année 1894, l'importance des conversions de dettes d'État, faites dans le monde entier, a porté sur le chiffre formidable de 13 *milliards* (1). Et la diminution d'intérêts qu'ont subi de ce chef les rentiers d'État a été de 119 1/2 *millions*, chiffre rond, dans lequel n'est pas même compris la conversion dissimulée qu'a faite l'Italie en frappant d'un impôt la richesse mobilière.

*
*
*

La conclusion qui se déduit nettement de tout ceci, c'est que dans une période relativement courte et que nous sommes à peu près tous en mesure d'embrasser, *le revenu des rentes d'État a baissé de un à deux cinquièmes soit de 20 à 40 %.*

2° OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS. — La seconde forme de placement sérieux du capital mobilier est l'Obligation de Société.

C'est un prêt à intérêt fixe que le capitaliste fait à une société industrielle, financière, etc., et en échange duquel il reçoit des titres négociables, d'un import et d'un intérêt annuel déterminé, titres ayant inscription sur l'entièreté de l'avoir social.

C'est, si l'on veut, quelque chose qui ressemble fort à l'emprunt d'État, avec ces différences toutefois, que le débiteur

(1) *Moniteur des Intérêts matériels*, 27 janvier 1895.

est généralement moins « solide » : c'est une société, au lieu d'être un État, une ville ; ensuite l'emprunt est toujours fait pour une durée fixée d'avance et il est remboursable par partie chaque année, souvent avec une prime sur le taux d'émission.

De là proviendront aussi des différences avec les rentes d'État, quant à l'intérêt servi et, surtout, quant à la capitalisation.

Remarquons de suite cependant que ces différences disparaissent quand il s'agit de sociétés de premier ordre et l'on sait que les obligations de telles sociétés de chemins de fer, par exemple, sont capitalisées vers 3 %, tout comme les meilleurs fonds d'État. Mais c'est un peu là l'exception et, pour les bonnes valeurs, le taux de capitalisation des obligations évolue actuellement autour de 4 %.

Ici encore, la diminution de revenu s'est produite, de même que pour les fonds d'État, soit par des conversions — car en ce temps d'argent à très bon marché, l'on convertit aussi les obligations — ; soit, parce que le prix de l'obligation a monté en Bourse à un chiffre tel, que l'acquéreur actuel ne touche plus, du capital qu'il affecte à cette acquisition, qu'un intérêt réduit.

Tel est le cas, par exemple, pour les obligations de 500 frs. 5 % de la Société de la Providence, à Marchienne, lesquelles, émises à l'origine au pair ou même en dessous, cotent maintenant, (janvier 1896), 625 et celles du Grand Chemin de fer du Luxembourg, qui, pour un même type de titres, sont cotées à 632, ne rapportant plus à l'acquéreur actuel, que 4 % au lieu des 5 % de l'origine.

Certaines sociétés avaient même émis leurs obligations à 6 % et, il y a quelques années, ce taux a été assez souvent pratiqué, surtout dans les moments de crises industrielles. Or, le taux de capitalisation, pour ces titres, est assez généralement descendu, comme nous le disions en commençant, à 4 et même quelquefois, mais exceptionnellement, à 3 %.

* * *

Ce qui précède permet de dire que, pour les placements en obligations, le revenu du capital a baissé, dans une période semblable à celle que nous avons considérée pour les fonds

d'État, soit de 3 % sur un total primitif de 6 %, soit tout au moins de 1 et 2 % sur un total primitif de 5 %.

La réduction du revenu de ce genre de placement serait donc au minimum de un à deux cinquièmes, soit 20 à 40 % et elle irait, dans certains cas, jusque 3/6, soit 50 %.

* * *

Avant d'abandonner cette question, disons ici que les obligations diverses constituent 14 % de la fortune mobilière de la Belgique, calculée comme ci-dessus : 840 millions, au cours de juillet dernier.

En ajoutant ces chiffres à ceux que nous avons donnés plus haut pour les fonds d'État, l'on arrive à trouver que les fonds à revenu fixe forment $54.8 + 13.9 = 68.70$ % de la fortune mobilière en Belgique ; ce qui revient à dire que plus des 2/3 de cette fortune est placée en valeurs à revenu fixe sans comprendre encore bien entendu, dans ce quantième, les prêts faits entre particuliers.

* * *

Comme nous n'aurons qu'un mot à dire des prêts entre particuliers, nous intervertirons momentanément l'ordre d'étude que nous avons établi en commençant et nous ferons suivre immédiatement le chapitre des obligations de sociétés, par celui des actions de sociétés.

b) Valeurs à revenu variable

1° ACTIONS DE SOCIÉTÉS. — Ici, nous entrons dans un ordre d'idées différent de celui que nous avons eu à exposer jusqu'à présent. L'action de Société n'est plus un placement dont l'intérêt ou le revenu, — même s'il subit des réductions successives pour l'une ou l'autre des raisons que nous avons examinées précédemment, — n'en est pas moins assuré pour un chiffre fixé d'avance, tout au moins pendant un certain temps.

Non. L'action de sociétés est une somme que le capitaliste hasarde — l'expression nous semble juste — sur les chances de réussite que présente telle entreprise financière ou indus-

trielle. Le capitaliste, fondateur d'une entreprise, fait les fonds de cette entreprise et reçoit, en échange de ces fonds ou, si l'on veut, de son avance, des titres qui, régulièrement, doivent représenter, à l'origine, la valeur exacte de la somme versée. Il n'en est pas toujours ainsi, surtout maintenant, témoin les apports souvent fictifs ou tout au moins n'ayant qu'une valeur d'appréciation et qui sont payés en actions, les parts de fondateurs, les actions du jouissance, etc., etc. Mais admettons, pour simplifier notre raisonnement, que cette condition, la valeur du titre lors de l'émission correspondant exactement à la somme versée, existe réellement.

L'actionnaire de la première heure consent donc d'avance à ce que le capital, qu'il place dans l'affaire, courre toutes les chances bonnes ou mauvaises de l'entreprise.

Celle-ci réussit-elle ? Cet actionnaire à chance de retirer de son capital un intérêt rémunérateur et qui peut s'élever bien au-dessus de l'intérêt normal, pendant que ce capital augmente dans de fortes proportions.

Mais si l'entreprise ne réussit pas ? Ah ! le capitaliste alors risque fort de voir cet intérêt réduit, supprimé et même de perdre partiellement ou totalement le capital engagé.

Evidemment ce que nous disons ici du placement en actions, s'applique à fortiori au placement que fait le capitaliste, quand, au lieu de prendre une part dans une affaire industrielle ou commerciale mise en société, il fait seul les fonds de l'affaire et la dirige lui-même. Il y a même ici aggravation.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, il y a une différence radicale, essentielle entre les chances de variation du revenu que court celui qui place son capital en valeurs à revenu fixe et celui qui le place en affaires ou en actions industrielles, financières, etc.

Dans le premier cas, certitude — relative il est vrai, mais enfin certitude dans certaines limites, — de ne perdre ni l'entière-
té du capital, ni l'entière-
té du revenu.

Dans le second cas, incertitude presque absolue quant à ce que deviendra l'un et, par conséquent, l'autre.

Sans doute, l'actionnaire fondateur d'une affaire, — car jusqu'à présent nous ne considérons que cette catégorie d'actionnaire, — croit faire un « bon placement » en s'intéressant dans telle affaire. S'il est un peu versé dans la matière, il a

étudié et supputé les chances de succès et elles lui ont paru favorables. Il considèrera aussi quels sont les promoteurs de l'entreprise et, si ce sont des hommes sérieux, honnêtes et expérimentés, il se dira que de tels parains font bien augurer de l'enfant.

Mais, malgré tout cela et quelle que soit l'étude préalable, il reste de grandes chances à courir, il reste l'avenir que l'on ne connaît pas, les crises commerciales, les modifications imprévues dans les tarifs de transports ou les droits de douane, les mille écueils, qui attendent la plus sûre, la plus mûrie des entreprises.

En un mot, le placement en entreprises commerciales, financières ou industrielles, quels que soient les « atouts » que l'on ait dans son jeu, est essentiellement aléatoire. Il en est de même du revenu : Il peut être élevé, il peut être normal, il peut être zéro.

Si donc nous considérons le placement fait par l'actionnaire d'origine, nous ne pourrons plus dire, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, que le revenu de son placement primitif en actions, ait forcément diminué. Cela dépendra absolument de la manière dont l'affaire, qu'il a contribué à fonder, aura réussi.

* * *

Mais le monde des actionnaires n'est pas composé que d'actionnaires de la première heure, ce que nous avons appelé les actionnaires fondateurs ou d'origine. Les actionnaires de ce genre sont même l'exception et, quand l'on parle d'un actionnaire, c'est-à-dire, d'un capitaliste ayant placé un capital donné en actions, neuf fois sur dix, il s'agit d'une personne qui, postérieurement à la fondation d'une affaire, en aura acheté des actions en Bourse.

Dans ce cas, la question change.

La cote d'une action de société en Bourse s'établit en tenant compte de plusieurs facteurs dont les principaux sont la situation et l'avenir de la société et ce quelle doit vraisemblablement rapporter dans l'exercice en cours. C'est là la règle générale. Mais il y a des exceptions. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple tout récent, que nous avons vu les actions de certaines affaires russes ou de certaines sociétés de mines d'or faire prime

et une prime considérable, dépassant 100 pour 100, au lendemain de l'émission, alors que rien n'était encore fait, que les plans de la future usine n'étaient pas encore même dressés. Mais c'était là le résultat de l'engouement qui s'était emparé du public pour ce genre de valeur et, si l'on escomptait largement — trop largement sans doute — les résultats futurs, la spéculation ici jouait un grand rôle.

C'est là un grand excès et, ne nous attardant pas davantage à examiner des cas particuliers, revenons au cas général, c'est-à-dire celui où la valeur de l'action est capitalisée en tenant compte, comme nous venons de le dire, de la situation sociale et surtout du revenu.

Cette capitalisation, c'est-à-dire le rapport entre le capital que l'on engage et le revenu qu'il donne, a-t-elle varié depuis un certain nombre d'années, depuis la période que nous envisageons surtout ?

Oui, elle a varié, non pas peut-être dans le rapport exact du taux de loyer de l'argent, comme pour les valeurs examinées jusqu'ici, mais suivant une diminution constante et qui a été fortement influencée par la diminution de ce loyer.

C'est ainsi que telles bonnes valeurs, actions d'entreprises à rendement, sinon régulier — il n'y en a guère — mais, du moins, à rendement « compensateur » si nous pouvons nous exprimer ainsi, actions qui se capitalisaient il y a 15, 20 ou 25 ans, entre 6 et 7 % et même davantage, sont maintenant capitalisées vers 5 % et souvent en dessous. Leur valeur est telle, même sans que l'on escompte un avenir plus ou moins lointain, que le placement fait par un capitaliste en achetant ces actions au cours du jour, ne lui rapporte plus qu'un intérêt voisin de 5 % et se rapprochant même quelquefois de 4 %.

Evidemment, pour un placement aussi aléatoire que l'industrie, le commerce ou la finance, le capitaliste ne peut pas se contenter d'un intérêt aussi réduit que celui des fonds d'État, des obligations etc. Les chances de perte sont beaucoup plus grandes, dans le premier que dans le second cas. Mais les réductions continuelles d'intérêt provenant des conversions, mais le prix exorbitant des valeurs dites de premier ordre, mais la dépréciation rapide des valeurs immobilières et la presque disparition du revenu qu'elles donnent, ont amené le capitaliste à récipiscence et tel grand propriétaire qui, il n'y a

pas si longtemps, considèrait d'un certain air de mèpris le capitaliste industriel ou financier, a très bien compris qu'il ne pouvait plus soutenir son rang et faire face à ses depenses, rien qu'avec le revenu de ses propriétés ou de ses rentes d'état, revenu réduit, mutilé, pour toutes les raisons que nous avons données et il a reconnu la nécessité d'employer une partie de sa fortune en placements moins sûrs, sans doute, mais plus productifs.

* * *

En résumé, *le capital placé en actions*, postérieurement à leur création, c'est-à-dire en actions achetées en Bourse, ce qui est le cas général, ne donne plus maintenant qu'un revenu moindre qu'autrefois, parce que le taux de capitalisation des actions en général a baissé. Et il ressort des chiffres que nous avons donnés pour ce genre de valeurs que *cette baisse varie entre 20 % au minimum et 50 %*. Elle va même au-delà.

Pour que l'on puisse apprécier l'importance de cette baisse, quant à la fortune mobilière en général, nous dirons, reprenant le mode de procéder que nous avons employé précédemment pour les rentes d'État et les obligations, que les placements faits en Belgique, en actions belges ou étrangères établies en Belgique, représentent 30,9 % de la fortune mobilière en Belgique (1.897 millions sur 6.083 millions, cours de juillet 1895).

c) *Autres placements mobiliers.*

Quant aux *prêts faits entre particuliers*, avec ou sans hypothèque, qui ne sait que l'intérêt de 5 % que nous avons connu « intérêt légal », il n'y a pas si longtemps, est maintenant démodé et que c'est tout au plus si l'on peut encore placer maintenant à 4 % sur bonne première hypothèque ? Le taux tend à se rapprocher de 3 1/2 et même de 3 %, ce taux de 3 % tendant de plus en plus à s'imposer comme taux « Standard » pour tous les placements sûrs.

Les dépôts en compte courant à vue dans les banques qui rapportaient 3 % dans les meilleurs banques et même 4 et 5 % dans les autres, ne donnent plus maintenant que 2 1/2 et même 2 %.

La Caisse d'Épargne a réduit l'intérêt des dépôts à vue à 2 1/2 au lieu de 3 %, au dessus d'une somme de 3000 francs.

Enfin, veut-on une autre preuve de la diminution constante du loyer de l'argent, qui est, en définitive, la cause dominante de toutes les diminutions que nous venons de constater ?

Le taux officiel de l'escompte à la Banque d'Angleterre, taux en quelque sorte régulateur du marché du monde entier, qui était encore en 1882 de 4 1/4 %, n'était plus en 1888 que de 3 2/3, pour descendre progressivement et arriver en 1894, après diverses oscillations (dus surtout à des causes étrangères au libre marché des capitaux), à 2 %, taux qu'il conserve encore aujourd'hui (1).

* * *

Nous arrêtons ici ces constatations peu réjouissantes, qui toutes concourent à nous faire mesurer l'étendue du mal, si mal il y a et qui nous permettent tout au moins d'apprécier en chiffres approximatifs, la diminution de revenu qu'ont subi nos divers genres de placement du capital.

(1) Il est un dernier document que nous aimons à produire, à titre de curiosité, et bien qu'il n'ait pas un rapport direct avec le sujet que nous traitons. C'est le prix de l'argent-métal sur le marché de Londres depuis environ 25 ans.

Années	Prix en pences par once standard	Années	Prix en pences par once standard
1872	62	1890	47
1884	51	1891	45
1886	45	1892	40
1888	42	1893	36
		1894	28

EMILE HARMANT.

(A suivre).

MOEURS ANGLAISES

A PROPOS D'UNE « LANDLADY »

(Suite et fin.)

Maintenant, ami lecteur, esquivons-nous loin de ces cendres ardentes — « où vogue le char de l'État » — où couvent tant de mauvaises passions, de mauvaises querelles et de mauvaises humeurs, et souffrez que je vous rafraîchisse d'un vers du poète des champs et des abeilles :

Sol medium cœli conscenderat igneus orbem.

Il était donc midi. Avant d'aller à mes affaires je devais passer chez le banquier pour m'y ouvrir un compte. Qu'est-ce que cela peut bien me faire ? direz-vous. Parfaitement ; je n'ai nulle envie de vous entretenir des affaires de mon « échiquier ». Mais je m'en voudrais de passer sous silence une particularité anglaise et les comptes de banque en sont une caractéristique. Tout le monde y a son banquier, on dit en Anglais ses banquiers : le gros rentier dont la banque détache les coupons, le gros commerçant dont elle encaisse les recettes, le gros recteur d'une paroisse dont elle vide les plateaux de quête, puis le petit boutiquier, le modeste employé ou fonctionnaire, le besogneux professeur de musique ou de langages qui y verse le reliquat de ses prises, *takings*, le reste de sa paie, le produit de ses cachets. Les espèces métalliques s'échangent le moins possible, et ne s'accumulent que dans les caves des Banques, de la Banque d'Angleterre surtout. Le cambrioleur ne s'attend pas à trouver comme chez nous des milliers de francs en titres ou espèces dans les maisons où il opère. C'est le signe du crédit, la domination souveraine du chèque. Tout se paie par chèque, les

diamants et les pickles, depuis le chèque de dix-huit cent mille francs que signait le directeur de la compagnie De Beers jusqu'à celui fr. 3,50, que j'ai vu remettre par un prudent organiste au gamin qui activait le soufflet de ses orgues. Le chèque constitue à la fois l'instrument du paiement et le mode de sa preuve. Il apporte dans les relations commerciales une simplification à laquelle nos mœurs ne se prêtent pas encore. Les cinq cachets qui décorent lourdement nos lettres chargées sont parfaitement inconnus en Angleterre ; inconnus aussi les encaisseurs de banque avec leur sacoche enchaînée ou cou. La banque du débiteur se charge de payer au banquier du créancier les traites ou lettres de change soit directement soit par l'intermédiaire de la *Clearing House*. La simplicité même du système, entièrement basé sur le crédit, entraîne ses dangers et ouvre aux escrocs de vastes champs d'exercice. De la liasse de chèques que vous avez reçus en paiement et que vous avez remis à votre banquier pour en être crédité il n'est pas extraordinaire qu'un ou deux vous reviennent au bout de trois jours avec la mention : *No assets*, pas de provision. Il vous reste alors à poursuivre l'indélicat signataire qui a tiré sur une caisse vide. Le délai de trois jours est le laps de temps réglementaire à Londres pour permettre aux banques d'échanger entre elles les différents chèques et s'assurer de leur valeur. Après trois jours le silence de votre banque vous crédite définitivement du montant des chèques versés. Pour plus de sécurité, la plupart des chèques sont coupés à la plume de deux barres transversales, avec ou sans inscription, dans l'intervalle des barres, de la banque où le paiement devra se faire. Le morceau de papier ainsi marqué ne peut plus vous être payé que par l'intermédiaire de votre banque, et fussiez-vous périr de faim en attendant, il vous faut passer par cet intermédiaire. Un jour tout au début de mon séjour en Angleterre, je reçois un chèque croisé pour une somme dont j'avais un emploi immédiat. Il était fort clairement à mon nom et payable par la Banque de Londres et Westminster. Dans ma candeur naïve, comme chante l'amoureux de Mignon, je me rends au comptoir de cette vaste banque. J'allonge mon chèque au caissier qui est assis non pas derrière un grillage comme dans nos soupçonneux établissements, mais là, bien à découvert, comme un épicier près de sa cassonnade. Je m'attendais à la question ordinaire : Comment le prenez-vous ?

« *Le* » c'est ici l'argent et il vous donne ainsi le choix entre or et billets. J'avais ma réponse prête. Mais à peine avait-il vu le chèque que cet homme brutal me le rejette en disant : Donnez-le à vos banquiers. Modestement je lui avoue que je n'ai pas l'avantage d'avoir des banquiers, sur quoi il me foudroie du regard. C'était pour lui le comble de l'invraisemblance et je devais avoir trouvé ce chèque ou pis encore. Il ne me dit plus un mot, mais m'écartant d'un geste sec il me montra le porte... que je pris fort penaud. Ma seule ressource fut d'aller trouver mon bailleur qui consentit, vu ma jeunesse, à me donner sur la banque un chèque non croisé, muni duquel je revins près de mon caissier cette fois métamorphosé. Il me pria aimablement d'apposer ma signature au dos du chèque, me dit la phrase sacramentelle : comment le prenez-vous ? puis m'allonge les notes qu'il puise dans un tiroir et me glisse les souverains irrespectueusement au moyen d'une pelle après les avoir pesés. Comme il avait le temps il m'expliqua ma méprise et daigna ajouter qu'il avait eu l'idée d'appeler un policeman, mais que ma figure ahurie m'avait sauvé. *Et nunc.....*

C'est parmi les possesseurs de petits comptes-courants poussifs, toujours à court de souffle, que le chèque jette de particulières tentations. J'avais fait connaissance avec un brave compositeur de musique, un Hændel en puissance, qui, en attendant son éclosion au soleil du succès et de la fortune, soutenait sa famille, nombreuse comme celle d'Abraham, au moyen de leçons de piano et de chant. Ce Beethoven en herbe généreux, spirituel, bon époux et bon père, voyageait plus souvent dans les sereines régions de l'harmonie que dans celles des chiffres. Le samedi, quand sa femme lui demandait de quoi aller se procurer le rôti du dimanche, la bière du souper, la robe de l'aînée, ou la culotte du petit dernier, il tombait des nues, se grattait la tête qu'il avait extrêmement chevelue, et donnait tous les signes de la stupéfaction. Puis il se précipitait sur son carnet de chèques, consultait fièvreusement son *pass-book* et soupirait en voyant cette déplorable balance : quelques shillings à son crédit. Et il lui en fallait quarante ; que faire ? Il se jetait sur son livre de recettes : « Ah ! Madame X, écheoit aujourd'hui : elle est régulière, elle m'enverra son chèque ; sans aucune doute il m'arrivera par la dernière poste ce soir, ou la première de lundi ; dès lundi midi je pourrai en grossir mon

compte à la banque. Pas de doute, madame X est régulière ! » Sa femme attendait avec la petite fille, toutes deux prêtes, gantées, attifées, tapant impatiemment du parapluie le parquet du vestibule ! Il fallait se décider. Il signait un chèque de deux livres, plus qu'il n'avait ! C'était pour le boucher qui avait une autre banque que lui et était le plus riche de ses fournisseurs. Madame tranquillement mettait le chèque plié dans son portemonnaie et, avec la petite fille gambadant autour d'elle, dans l'attente de sa nouvelle robe, se rendait chez le boucher où elle commandait une belle épaule de mouton de cinq à six shellings. En paiement elle tendait son chèque de deux livres. Le chèque était croisé, la signature connue, — un contribuable de la paroisse, — le boucher sans précipitation, avec une nuance de répugnance car il n'aimait pas les artistes, le remettait à sa caissière lui ordonnant de retenir cinq shellings et de rendre la monnaie. Madame Beethoven empochait la belle livre d'or et l'appoint en argent et s'en allait insouciant achever ses emplettes. Mais lui, l'artiste, quelle angoisse à chaque passage du facteur le samedi soir et le lundi matin ! Le chèque de madame X serait-il là ? Il avait trois jours avant que son chèque téméraire revint au caissier de sa banque : si avant ce moment il n'avait pas réussi à augmenter son dépôt, c'étaient des reproches, des scènes, des hontes ! Heureusement que tout se termina bien pour cet imprévoyant enfant des Muses. Il peut maintenant, grâce à son succès, se cantonner dans le domaine de l'art, sans avoir à craindre les appels de sa femme en peine du dîner dominical.

De tout quoi il ressort que si le chèque a son utilité il a aussi ses dangers. Il donne lieu cependant à bien moins de fraudes qu'on ne serait tenté de le supposer, il est entré dans les mœurs et la loi fait promptement justice de ceux qui en abusent !

Mais voici que, pendant que je vous entretiens de ce régime de crédit universel, « le soir a succédé au matin » et, parmi les ombres qui s'allongent et le silence qui descend, je reprends lentement le chemin de mon logis. Après le souper qui avait été la reproduction trop fidèle de celui de la veille au point de faire croire que, comme aux festins d'Évandre, on s'y nourrissait *perpetui tergo bovis*, de la côte d'un bœuf perpétuel, comme traduisait un distrait, nous formons cercle autour du foyer. Dick était absent ; il était allé porter ses ravages à je ne sais plus

quel bal. Bob s'était adjudé l'unique fauteuil de la chambre, et les pieds chaussés de pantoufles reposant sur les chenêts, il épelait, en mon honneur probablement, le « Petit Chose » de Daudet avec le secours d'un méchant petit dictionnaire, source obligée de fréquents contre sens. M^{lle} Maud songeait, M^{lle} Kathleen souriait, M^{lle} Smith cousait, M^{me} Baxter grognait. Le foie était évidemment dérangé.

— Annie, dit-elle en scandant et sifflant chaque syllabe, je ne puis pas comprendre comment vous n'avez pas encore fini la lessive ; vous avez eu tout le temps. Quant à cet essuie-mains que vous avez brûlé, j'en retiendrai le prix sur vos gages.

— Vous m'avez déjà dit cela, Madame, dit Annie avec résignation emportant sur un plateau le couvert de souper.

— Mais, maman, dit M^{lle} Maud, ce n'est pas sa faute à cette pauvre fille ; vous l'avez envoyée chez le boulanger, elle ne pouvait pas savoir qu'on la ferait attendre et que pendant ce temps le feu trop vif roussirait la serviette.

— C'est cela, Maud, votre vieille habitude. Vous prenez la défense de la servante contre votre mère, au lieu de m'aider à maintenir mon autorité. Mais je suis seule maîtresse ici, entendez-vous, et je ne prétends pas être régentée par mes enfants. La vie est déjà assez pénible comme cela ! Je ne sais vraiment pas comment j'y résiste ! Oh ! *dear me, dear me*, devoir en arriver là à mon âge, à voir mes propres enfants se liguier contre moi avec mes domestiques !

Dick, qui était au beau milieu d'une phrase difficile dont il ne parvenait pas à trouver le sens, intervint à ce moment : « Mais finissez donc, maman ; ce sont de perpétuelles lamentations ! Il n'y pas moyen de lire une phrase. Si cela continue je vais au salon ! »

Cette menace produisit son effet. Mater se contenta de soupirer à faire tourner tous les moulins de Zaardam. Mais comme elle n'aimait pas à soupirer sans témoins elle se le tint pour dit et prit un livre.

— Allons, voyons, Monsieur, me dit M^{lle} Kathleen avec un sourire engageant, causons, ayons une conversation intellectuelle.

Pris à l'improviste je laissai échapper un « volontiers, Mademoiselle » parfaitement niais. Mais ces aménités familiales m'avaient mis sur des charbons ardents et je préparais une fuite

que je dus ajourner. Une conversation intellectuelle, comme ça tout de suite, tout chaud, sur commande ! Je ne savais quel sujet aborder, mais mon interlocutrice attachait le grelot.

— Avez-vous lu Robert Elsmere ? me dit-elle.

— Oui, Mademoiselle, avec ennui. L'histoire de ce vicaire anglican qui de trinitaire devient unitaire, m'a paru un assez médiocre sujet de roman.

— Ah ! je ne trouve pas, c'est très joli ; et pourquoi ne l'aimez-vous pas ?

— Mais parce que ces discussions sur l'unité de la nature divine et la pluralité de ses personnes me parurent être à la fois de la pitoyable théologie et de la triste littérature. Cela n'instruit ni ne délasse.

— « Croyez-vous en Dieu, Monsieur ? » C'était la mère qui me mettait le pistolet sur la tempe, une de ses spécialités.

— De tout mon cœur, Madame, et vous ?

Elle ne répondit pas à mon impertinence, mais elle m'envoya une autre tuile.

— C'est que je croyais que la plupart des catholiques romains sur le continent avaient perdu toute foi, et se contentaient de quelques signes extérieurs, comme ce crucifix que vous avez suspendu au-dessus de votre lit, une étrange chose !

J'avais en effet suspendu à mon chevet « ce dernier confident de l'âme qui s'envole » et je trouvai l'intervention de ma landlady en pareille matière absolument injustifiable. La moutarde me monta au nez.

— Veuillez me faire la faveur de croire, Madame, que l'hypocrisie et la bêtise ne sont pas plus communes sur le continent qu'en d'autres îles. Dans cette minutieuse inspection que vous avez faite de ma chambre vous avez pu remarquer que j'avais placé sur la cheminée quelques photographies. Ce sont des parents et des amis dont la vue me rappelle des temps et des lieux loin de moi, et en rafraîchissant mes souvenirs ravive mon affection. C'est un peu pour cela que j'ai suspendu cette croix, et que j'entends l'y laisser.

— Le Deutéronome nous dit : Tu n'auras aucune image devant toi.

— Je ne prétends pas lutter avec vous d'érudition biblique, mais ce que je fais ne me semble pas même en contradiction avec la lettre de nos Livres Saints.

— Ah ! vous vous entendriez bien avec ma fille Maud. Elle m'a fait le plus cruel chagrin de ma vie ; elle s'est faite catholique romaine.

— Mais, Madame, je suis sûr que M^{lle} Maud a eu de très bonnes raisons pour cela, et à part vous, vous devez vous avouer que ce grand crime ne l'a pas rendue moins bonne fille à votre égard.

Vous ne m'en voudrez donc pas si je me réjouis de trouver une coreligionnaire dans votre famille.

— Ah ! *dear me*, quelle terrible chose ! je ne m'y étais jamais attendue. Quel malheur ! quel malheur !

La bonne Maud, qui au seul mot de crucifix s'était réveillée de sa rêverie, me souriait maintenant avec une sorte de reconnaissance. Elle était heureuse, probablement, de ne plus être seule à soutenir les coups de boutoir théologiques de sa maman.

Quant à cette digne femme, elle m'énervait. Toujours des jérémiades, des doléances, du fiel, alors qu'autour d'elle ses enfants me paraissaient suffisamment empressés et déferents, sa bonne à tout faire même, suffisamment active et soumise, et toutes les circonstances extérieures suffisamment favorables pour qu'elle eût plus lieu de se réjouir que de se plaindre.

Je n'eusse certainement pas achevé la semaine sous son toit, mais M^{lle} Maud me retint. Il y avait dans le regard brillant de sérénité de cette très-insignifiante personne quelque chose qui m'implorait, et je ne voulais, pour rien au monde, la décevoir en lui enlevant le peu d'aide qu'elle semblait attendre de moi.

Elle ne dit rien cependant, mais la directrice d'école, la gracieuse Kathleen, tenait à sa conversation *intellectual* et prétendait en renouer les fils rompus par l'intervention de sa mère.

— Oui, maman, dit-elle, nous savons tous que vous êtes une bonne protestante et une abonnée du *Rock* (un journal protestant rabique qui alimente hebdomadairement les préventions anticatholiques). Mais il est encore trop tôt pour songer à convertir monsieur. Laissez-moi continuer un autre sujet. Si vous n'aimez pas Robert Elsmere — en se tournant vers moi — lequel de nos romanciers aimez-vous donc ?

— Ah ! mais, Mademoiselle, ils pullulent vos romanciers et je n'ai pas la prétention de les avoir lus tous. De nouveaux écrivains, féminins surtout, éclosent chaque jour. Vous

m'expliquerez peut-être ce phénomène, mais je ne sais quelle influence vos hautes écoles pour jeunes filles exercent sur leurs cervelles ; à peine en sont-elles sorties, si elles ont quelque loisir, elles se précipitent sur la plume, encomrent de leurs manuscrits les bureaux des éditeurs, et, comme il s'en trouve toujours d'aventureux, voilà une nouvelle fournée de romans.

— Elles ont raison, et j'en ferais autant si j'en avais le temps. Pourquoi n'écrivirions-nous pas aussi bien que les hommes ?

— Certes, votre littérature prouve bien que les femmes peuvent victorieusement soutenir la comparaison avec l'homme. Il suffit de rappeler les noms de Jane Austen, de George Eliot, sans oublier ma presque compatriote Charlotte Brontë, si vous n'aviez que ces noms-là. Mais l'amas de fadaïses, d'idylles souffreteuses, d'élégies anémiques, de thèses boiteuses, de contes à dormir debout que des écrivains en jupons jettent sur le marché est — sauf votre respect — positivement effrayant.

— Est-ce qu'en Belgique et en France les femmes n'écrivent pas autant ?

— Non, Mademoiselle, leur émancipation n'est pas aussi générale, ni aussi avancée que dans votre pays. Les femmes-écrivains forment encore une exception.

— C'est la faute à la confession, interrompt la Mater sous l'influence d'une idée fixe.

— Allons, maman, encore, vous êtes incorrigible ! Mais pourquoi disiez-vous, Monsieur, que Charlotte Brontë est presque votre compatriote ?

— Vous savez, Mademoiselle, que dans sa jeunesse Charlotte a habité Bruxelles, la rue Isabelle, comme pensionnaire ou institutrice de la pension Heger. En parcourant ses livres vous aurez remarqué que dans tous elle met à profit les souvenirs de ce séjour. Son champ d'observation est fort limité et il y a entre tous ses héros, Shirley, Jeanne Eyre, le Professeur, une parenté fort étroite. Mais ce champ elle l'a richement cultivé. Si sa harpe n'a que quelques cordes, elle les touche admirablement. Ses descriptions ont une puissance de coloris, une intensité dramatique qui les rend inoubliables. Quant à sa langue vous savez mieux que moi combien elle est ferme, nerveuse, riche, imagée. Je vous avouerai encore, entre parenthèses, que c'est à peu près le seul de vos romanciers qui cite

correctement le français, une manie fatigante qui se répand de plus en plus.

— Vous voilà bien enthousiaste ! N'est-ce pas parce qu'elle a puisé ses inspirations dans votre pays ?

— Oh ! que non ! Car elle dit du mal de nos paysages et peu de bien de nos concitoyens. Si je n'écoutais que ce sentiment-là, je lui en voudrais même un peu d'avoir, à mon avis, assez maltraité son directeur, un homme admirable dont le souvenir n'est pas mort avec lui.

— Alors ce n'est pas encore Charlotte Brontë que vous préférez parmi nos femmes écrivains ?

— Pas tout à fait. Je crois que vous avez un écrivain qui la dépasse de cent coudées. Voyons, vous devinerez aisément : un écrivain que vos philosophes ont loué pour la pénétration de son analyse ; — qui a su exprimer en un langage clair, simple, sans prétention les sentiments les plus subtils, les nuances les plus changeantes de l'âme humaine ; — dont le talent avait à la fois de l'étendue, de la variété, et de la profondeur — ; dont la plume a su rendre palpitantes de vie, débordantes d'intérêt les scènes les plus ordinaires de la vie journalière d'un petit bourgeois, d'un ouvrier, d'un pauvre curé de campagne, sans rien emprunter à des coups de théâtre romantiques, sans rien sacrifier au goût du scandale, — dont les livres sont une étude, un délassement et une leçon...

— George Eliot, naturellement.

— Tenez, quand j'ai envie de lire une belle page reposante et attendrissante, vraie et suggestive — comme vous dites — remuant à la fois les pensées et les sentiments, je prends la fin d'*Adam Bède*, la déclaration d'amour du héros à Dinah, dans la laiterie de la ferme, parmi les bourdonnements des mouches, dans la profonde paix d'une après-midi de dimanche tandis que tous les gens sont à l'église.

M^{lle} Kathleen allait me répondre par une autre question probablement, car c'était un interrogatoire sur faits et articles, un véritable examen qu'elle m'avait fait subir, quand un cri strident, suraigu, à déchirer l'oreille, plus qu'humain partit de la salle voisine, le salon. Je me levai en toute hâte croyant à un malheur d'autant plus probable que durant cette « conversation intellectuelle » M^{me} Baxter et Bob s'étaient éclipsés, et, dans son état de surexcitation religieuse, rien ne m'eût moins

surpris de la part de ma landlady qu'une crise de nerfs avec l'accompagnement de vocalises obligé *femineo ululatu*. Maud imperturbable me dit : C'est mon frère qui accorde son violon.

Je me rassis, doutant encore. Mais bientôt ces notes extraordinaires furent répétées. Elles constituaient un véritable tour de force, que je n'ai vu ou entendu pratiquer que sur le Stradivarius de Bob. Dieu le garde, le tympan m'en vibre encore. Après ces exercices préliminaires et hors portée, il commença je ne sais quelle sonate dont l'auteur devrait être pendu. La mère l'accompagnait sur un piano, retour de l'Inde — ce qui peut être très bon pour les Bordeaux mais ne l'est certainement pas pour les pianos, surtout quand on ne les a pas accordés depuis le voyage.

A chaque instant il y avait un arrêt, une reprise, un raccord, une interpellation à sa mère, des répliques aigres de celle-ci, puis encore de ces notes éclatantes quand il tâchait de rétablir l'entente entre ses cordes. C'était pénible.

Il ne pouvait plus être question de conversation mais de tampons d'ouate. Je pris mon bougeoir et remontai chez moi le plus loin possible de cette harmonieuse famille.

PIERRE LEROUGE.

ROYER-COLLARD

A voir le beau portrait de Royer-Collard par Géricault, reproduit en tête des pages que M. Spuller a consacrées au grand parlementaire français (1), on a l'intuition de sa vie entière. Ce portrait reflète la gravité, l'austérité, l'élévation d'idées, la dignité qui en ont été l'ornement constant. Les hommes d'une aussi belle allure, sans atteindre toujours la hauteur de Royer-Collard, étaient nombreux autrefois. Aujourd'hui il ne s'en rencontre plusguère ; on coudoie des hommes fiévreux, abondants en expédients, s'orientant d'après les vents les plus divers ; on cherche ceux que guident des principes supérieurs, et qui tâchent d'y ramener les foules. L'humanité a perdu ainsi quelque chose de sa grandeur : il semble qu'il n'y ait plus place en ce moment que pour la médiocrité.

Il est utile cependant de raviver les souvenirs que les noms illustres du passé nous ont légués, et l'on ne peut dès lors que louer M. Spuller d'avoir songé à placer Royer-Collard dans la galerie des grands écrivains français. M. de Barante avait, il est vrai, retracé sa vie dans une biographie détaillée. Mais M. Spuller s'est attaché à dessiner les traits principaux de son héros. Il y a mêlé ses vues personnelles ; je ne les discuterai pas ; aussi bien elles sont assez flottantes. Mais je veux montrer, en m'aidant des lumières qu'il apporte, qui était Royer-Collard, quelle était la cause qu'il personnifiait et comment le parti dont il a été le chef s'est, à mesure qu'il a avancé en âge, éloigné d'une partie de ses enseignements.

(1) *Les Grands écrivains français*. — Royer-Collard, par E. SPULLER, 1 vol. in-12 ; 1895. Paris, Hachette.

I.

Royer-Collard descendait de deux familles bourgeoises, habitant en Champagne, l'une, les Royer, à Sompuis, l'autre, les Collard, à Meix-Teircelin, familles comme il s'en rencontrait beaucoup dans l'ancienne France, vivant dans une aisance modeste, de mœurs simples et régulières, d'une probité sans tache, d'une piété rigide, gâtées quelque peu par le jansénisme dont l'esprit et les pratiques avaient réussi à envahir surtout les classes moyennes et le clergé. A cette époque, la maternité était envisagée comme un apostolat de tous les instants. Sa mère, sous les yeux de laquelle se passa sa première enfance, s'attacha à lui inculquer cette haute et sévère notion du respect qui fut toujours un des objets de son culte, et il la récompensa par une profonde vénération des soins qu'elle avait donnés à sa formation intellectuelle et morale. De bonne heure il fut habitué aux lectures sérieuses ; les écrivains de Port-Royal jouissaient encore d'un grand crédit, et il vécut au sortir de l'enfance dans leur compagnie.

Né en 1763, il fut envoyé en 1775 au collège de Chaumont, puis à celui de St-Omer ; il y fut imprégné de cette culture classique, si vivement battue en brèche aujourd'hui, mais qui avait cependant le mérite de tremper fortement les hommes. Il aimait les maîtres de Rome, de la Grèce et du xvii^e siècle ; par contre il nourrissait pour Voltaire une aversion qui ne l'abandonna jamais. Ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique ; mais il ne s'y plia pas, il préféra le barreau et débuta dans la carrière au moment où retentissaient les premiers cris de liberté et d'égalité qui devaient remuer jusque dans ses fondements la vieille société. L'élan général le gagna ; après tout, il appartenait à ce tiers-État dont Siéyès venait de marquer les destinées d'un mot vainqueur, et l'on échappe difficilement à la fascination d'idées favorisant la classe à laquelle on appartient. Il détesta toujours, et il n'avait pas tort, les privilèges et les abus de l'ancien régime ; et c'est animé d'une conviction datant de loin, qu'on l'entendit un jour s'écrier dans les Chambres de la Restauration : « Nous sommes tous pairs ou peuple ; si quelqu'un prétend être autre chose, qu'il le dise ! » Toutefois, l'égalité, dont il se montra le partisan convaincu dès ses débuts dans la vie, n'était ni

l'égalité sociale que l'on ne soupçonnait pas, ni l'égalité politique que le quatrième État ne songeait même pas à revendiquer. C'était l'égalité civile, et j'imagine, à prendre le cours de ses idées, què si on avait tenté de l'entraîner au-delà, il eût résisté de toute la puissance de sa raison.

La prise de la Bastille fut saluée par lui comme le signe de l'écroulement de l'ancien régime : elle fit du reste tressaillir tous les jeunes hommes des classes moyennes qui pressentaient, dans le travail qui remuait l'opinion, une amélioration de leur condition sociale et politique. Il habitait en ce moment l'île S^t Louis ; il y avait des relations de voisinage et de quartier qu'il utilisait à l'exemple de beaucoup de bourgeois qui exerçaient sur les petites gens une grande influence, et il leur dut d'être appelé dès 1789 à faire partie du Conseil de la Commune de Paris, où il rencontra nombre de notabilités de son rang. Danton, avocat et champenois comme lui, y siégeait aussi ; mais ils ne se ressemblaient en rien ; à côté d'eux, on voyait Manuel, Condorcet, Roederer et Bailly. Royer-Collard s'attacha à Bailly et jamais il ne déserta le respect de sa mémoire ; à quarante ans de là, il disait que son nom lui rappelait toutes les plus grandes et les meilleures émotions de sa vie. Ceci marque assez qu'il était favorable aux réformes préconisées en 1789 ; il applaudit à la nuit du 4 août ; mais, à la différence de tant d'autres, il ne se laissa pas emporter par les événements ; il cessa de faire partie du Conseil de la Commune de Paris, quand les excès révolutionnaires commencèrent à se multiplier ; il ne renonça pas à exercer toute action ; au contraire, il s'efforça dans son quartier de S^t Louis de faire prévaloir les idées de modération ; mais, après la chute des Girondins, craignant pour sa liberté et sa vie, il se réfugia dans son village de Sompuis où il retrouvait ses affections de famille et la paix inaltérée du foyer domestique.

Sa mère, en dépit des troubles du temps, ne se cachait pas pour continuer à donner publiquement l'exemple de toutes les vertus ; le dimanche, bravant la persécution, elle lisait elle-même les offices à ses serviteurs et aux gens du village qui venaient se réunir dans la cour de sa ferme. Mais comme en ce temps aucune vertu ne pouvait trouver grâce, elle fut dénoncée ainsi que les siens. Le procureur syndic du district de Vitry-le-François, Héry, se présenta chez elle, l'interrogea et se plaignit de voir le crucifix appendu aux murailles. Elle répondit noble-

ment, qu'elle était prête à mourir plutôt que de s'en séparer. Il la prévint que son fils était fort exposé ; mais, cédant à un bon mouvement, il ajouta qu'il chercherait à le sauver. Royer-Collard, averti, se réfugia dans une cachette d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor.

Il se livra d'abord aux travaux de son exploitation ; mais désigné par la notoriété de son nom aux suffrages de ses concitoyens, il fut bientôt élu au Conseil des Cinq-Cents. Il ne chercha pas à transiger avec des idées qui, pour perdre de leur crédit, étaient encore puissantes, et, en remerciant les électeurs, il leur dit, comme pour soulager sa conscience, qu'il était de ceux qui voulaient « le retour de l'ordre, de la justice et de la vraie liberté, la restauration de la morale sur ses antiques fondements, la proscription définitive et absolue du monstre révolutionnaire ».

La tempête avait été si violente, elle avait dispersé à ce point les éléments de l'ancien gouvernement, que les hommes d'un jugement calme et froid ne pouvaient entrevoir le rétablissement, au moins prochain, de la Royauté. Royer-Collard ne s'associa donc pas aux royalistes qui cherchaient à relever la tête, bien qu'étant encore en petit nombre ; il ne lia pas davantage fortune, faut-il le dire ? avec les bénéficiaires de la Révolution qui, absorbés par les soucis de leur position matérielle, se livraient à toutes les hontes de la corruption ; mais il prit place dans un groupe d'hommes aspirant à constituer un régime d'ordre et de liberté et à effacer les traces de la période conventionnelle. Dans ce groupe se rencontraient Pastoret, Barbé-Marbois, Vaublanc, Corbière, Camille Jordan qui devaient, à des titres divers, se signaler dans l'histoire de leur pays.

Du moment où un gouvernement régulier se trouvait constitué, il était impossible que l'attention des pouvoirs publics ne se fixât pas sur les questions religieuses : elles forment l'objet des préoccupations constantes de l'humanité, et d'ailleurs comment maintenir l'oppression qui pesait sur les consciences ? Au Conseil des Anciens, Portalis prit la défense des prêtres non-assermentés. Au Conseil des Cinq-Cents, Camille Jordan fut chargé de présenter un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les lois en vigueur sur la police des cultes et d'y proposer les modifications que les circonstances semblaient imposer. Il accomplit cette mission avec une indépendance entière, et son rapport fut envisagé par ceux qui s'intitulaient

« les patriotes » comme le coup de clairon des contre-révolutionnaires ; cependant, il ne réclamait que la liberté et il semble qu'aujourd'hui il ne devrait plus rencontrer de contradicteurs. Tel n'est pas tout à fait l'avis de M. Spuller ; il reproche au rapport d'avoir été « l'acte le plus frappant et le plus dangereux des clychiens, quoiqu'au fond le plus fondé », de n'avoir pas ménagé « les passions composées d'erreurs, de craintes et de haines » des patriotes. Ce raisonnement justifierait, s'il était admissible, le maintien de toutes les iniquités. C'est l'honneur de Royer-Collard de ne pas l'avoir fait. Il intervint dans la discussion, et, du premier coup, par sa grande manière, il se rangea parmi les orateurs de marque ; son discours eut un retentissement considérable. Il rendit à l'ascendant que la religion avait conservé le plus éclatant témoignage : « La religion catholique, dit-il, a survécu à la monarchie dont elle avait précédé la naissance ; elle a triomphé des attaques qui lui ont été livrées par la tyrannie révolutionnaire... C'est cette religion qui est la base de la morale populaire ; c'est elle qui sanctionne les devoirs qui lient les citoyens, entr'eux et les corps de l'État ». Puis, faisant allusion aux épreuves qu'elle avait subies, il affirma qu'elle avait « poussé de nouvelles et profondes racines dans le sol fertile de la persécution ».

Cette protestation courageuse, attestant que la France était demeurée chrétienne, était bien de nature à révolter ceux qui espéraient avoir mis fin à ce qu'ils appelaient la superstition. La superstition ! Au lieu d'adhérer à une telle manière de voir, Royer-Collard montra que les principes religieux étaient inhérents à notre nature et que « les législateurs éclairés ne pouvaient donner le change au plus impérieux besoin de la multitude, le besoin de croire, de s'étendre dans l'avenir, d'étendre ses espérances et ses craintes au-delà des bornes du monde physique et de la vie humaine ». Il conclut en opposant le régime qu'il appelait de ses vœux à celui qui semblait éteint : « Aux cris féroces de la démagogie, s'écria-t-il, invoquant l'audace et puis l'audace et encore l'audace, représentants du peuple, vous répondrez enfin par ce cri consolateur et vainqueur qui retentira dans toute la France : la justice, et puis la justice et encore la justice ! »

Ce discours, joint au rapport de Camille Jordan, constituait

tout un programme. Les révolutionnaires le sentirent bien. Quelques semaines après éclatait le coup d'État du 18 fructidor. Plus de cinquante membres des deux Conseils furent arrêtés et déportés; les élections de dix-huit départements furent annulées et l'on assista à un renouveau de la Terreur. Royer-Collard éprouva de ces incidents une impression profonde; il avait espéré qu'un état de choses régulier s'organiserait sous l'égide de la République; il perdit cet espoir; il jugea qu'il n'y avait plus rien à faire dans les voies que suivait la France, et il se retira de la vie publique en proie aux plus vifs ressentiments contre les malfaiteurs qui avaient rouvert l'ère des excès.

Mais à son âge, avec ses facultés et ses convictions, il ne pouvait se désintéresser longtemps de la chose publique. Persuadé qu'il n'y aurait jamais de sécurité pour le droit sous le régime existant, il se tourna vers le chef de la maison de Bourbon et devint un royaliste de raison : non qu'il songeât à renoncer aux principes consacrés en 1789; mais il estima qu'ils ne pourraient subsister que si la monarchie leur était donnée comme sauvegarde. D'autres pensaient comme lui, et c'est ainsi que se forma, à côté des royalistes de tradition, un parti monarchique nouveau, acceptant pleinement les transformations qui s'étaient opérées et hostile à toute réaction qui les mettrait en question. Ses négociations avec Louis XVIII aboutirent à l'organisation à Paris d'un Conseil permanent chargé de rendre périodiquement compte au prince de la situation; il consentit même à le former, à deux conditions qui témoignaient de sa clairvoyance : la première, c'est que le Conseil restât inconnu du comte d'Artois et de ses partisans, la seconde, c'est qu'il n'eût jamais à délibérer sur aucune résolution impliquant une action de l'étranger dans les affaires de France. Ces conditions ayant été acceptées, il s'adjoignit l'abbé de Montesquiou, envisagé dès lors comme un homme d'avenir; plus tard, il déclarait à Sainte-Beuve qu'il l'avait choisi « pour l'ornement, entendez-vous bien, pour l'ornement ! » Par là probablement il entendait rappeler qu'il avait exercé dans le Conseil une action prépondérante, tout en tirant profit des nobles manières, des élégances d'esprit et de l'habit du lieutenant qu'il avait placé à côté de lui.

Après le 18 brumaire, Louis XVIII — tant les illusions sont familières à l'homme! — se laissa aller à penser que Bonaparte rétablirait son trône; il lui écrivit même pour le pressentir; mais il se convainquit bientôt, que de ce côté il n'avait rien à attendre. Alors il se rapprocha du comte d'Artois et de ses partisans, espérant que peut-être le salut viendrait de là. L'ayant appris, Royer-Collard transmit à Louis XVIII la démission de tous les membres du Conseil royal; en même temps il pria le roi de ne pas livrer leurs noms aux agents de Monsieur, en disant « qu'ils étaient étrangers à la grande scène des affaires, sans considération personnelle et sans capacité; » et il termina sa lettre en ajoutant : « Comme c'est la force des événements et des choses qui a produit et conduit la Révolution, c'est la même force qui peut seule l'arrêter ou la détruire ». Louis XVIII ne persista pas dans cette orientation nouvelle; il songea à rétablir son Conseil, il y réussit même. Mais bientôt l'empire se constitua; le Conseil fut dissous; toute correspondance avec Louis XVIII devint inutile et Royer-Collard se vit contraint de rentrer dans la vie privée d'où, pendant plusieurs années, il ne devait pas sortir.

Il était demeuré à Paris et vivait dans le voisinage de son ami Quatremère de Quincy. Bientôt il se maria; il épousa une fille de qualité, M^{lle} de Châteaubrun, d'une grande piété et d'une réelle distinction d'esprit, qui lui donna quatre enfants dont deux moururent en bas-âge. Il éleva ses deux filles sévèrement : « Je ne veux pas, leur disait-il, que vous soyez des dames; je saurai vous en empêcher ». Il leur lisait souvent les passages les plus remarquables des grands sermonnaires sur l'éducation des femmes : « Qu'elles soient aimables comme Rachel et sages comme Rebecca », c'est dans ces mots que se résumait son programme. Et comme il allait souvent à Sompuis près de sa mère et de sa sœur, il les instruisit à y tenir une petite école. « Il faut, remarquait-il, donner aux classes déshéritées de la fortune la plus grande élévation morale, en même temps que la plus complète simplicité de mœurs ». Il les faisait aussi travailler pour les nécessiteux; il bannissait de cette façon de leur vie l'oisiveté et la légèreté; et du reste, en leur inculquant ces sentiments, il ne faisait que se conformer aux préceptes qui lui venaient du foyer maternel et de son commerce

constant avec les écrivains de Port-Royal. Peut-être, dans cette éducation, la part faite à la raison était-elle trop exclusive; aucune place n'y était donnée aux arts. Mais Royer-Collard cherchait surtout à faire régner autour de lui les influences morales auxquelles lui-même obéissait; sa vie était raisonnée et méthodique; elle portait l'empreinte des plus hautes vertus et d'un sentiment religieux prononcé; il se montrait fort hostile à la philosophie du XVIII^e siècle; il la combattit dans le *Journal des Débats*, et l'une de ses préoccupations était de réfuter le sensualisme de Condillac, alors très en vogue; le hasard lui mit dans les mains les œuvres de l'écossais Reid; il s'y attacha, et une occasion ne devait pas tarder à lui être offerte de s'en servir pour battre en brèche les théories à la mode.

En 1811, M. de Pastoret, ayant été nommé sénateur, désigna Royer-Collard au Grand-Maître de l'Université, M. de Fontanes, pour le remplacer dans la chaire de l'histoire de la philosophie à la faculté des lettres; Royer-Collard hésita, puis accepta; M. de Fontanes le reçut et lui recommanda de ne pas oublier l'éloge de l'Empereur dans son discours inaugural; mais le nouveau professeur, donnant une fois de plus la mesure de la fermeté de son caractère, n'en fit rien; il ne fut pas toutefois repris par l'œil vigilant et ombrageux de Napoléon. Il ne tarda pas à avoir pour collègue comme professeur d'histoire, M. Guizot avec lequel il noua d'étroites relations. M. Guizot l'a jugé d'une phrase bien juste : « C'était un homme, non de l'ancien régime, mais de l'ancien temps que la Révolution avait développé sans le dominer et qui la jugeait avec une sévère indépendance ». Royer-Collard passa ainsi les années de l'empire au milieu des études sérieuses; il assistait en spectateur au progrès des événements, et, de temps en temps, il prononçait quelques paroles d'oracle sur l'issue que préparaient au pouvoir impérial les folies gigantesques auxquelles il s'abandonnait.

Il ne fut professeur que pendant deux ans et demi. Mais ce laps de temps lui suffit pour organiser la lutte contre le matérialisme du XVIII^e siècle. Jusque-là Condillac était en France un maître incontesté; mais l'idole ne devait pas résister aux coups qu'il lui porta, et Taine a pu écrire avec vérité : « M. Royer-Collard se mit en campagne et le spiritualisme

commença ». Son enseignement était imprégné tout à la fois de la philosophie de Descartes et de celle de Reid, et il devait par elles donner aux esprits une direction nouvelle. Il eut un autre mérite encore. On demandait sous l'empire à Sieyès : « Que pensez-vous ? » Et Sieyès répondit : « Je ne pense pas ». Beaucoup n'osaient pas penser. Royer-Collard apprit à la jeunesse à penser ; la compression était à l'ordre du jour : avec lui, la vie intellectuelle renaquit.

M. Spuller lui reproche de n'avoir pas su, en cultivant la philosophie, « s'abstenir ni de ses croyances religieuses et morales ni de ses préoccupations politiques ». Étrange réflexion ! Les croyances religieuses sont pour leurs disciples la vérité éternelle ; elles s'imposent à l'homme comme le but de leur existence, et comment dès lors pourraient-ils s'en affranchir dans aucune manifestation de leur vitalité ? Mais, continue l'écrivain, « lié par son adhésion à la philosophie du sens commun, dominé par sa passion de l'ordre et de la règle dans les idées et les opinions comme dans les faits et toujours sous le joug des principes chrétiens, Royer-Collard ne pouvait pas trouver la véritable philosophie, puisqu'il cherchait tout autre chose, c'est-à-dire une direction pour l'âme des hommes aussi bien que des sociétés ». Comme si la véritable philosophie était l'antithèse des principes chrétiens, et comme si en abordant tour à tour le domaine religieux et le domaine philosophique, on pouvait se placer à des pôles opposés ! Dans son discours d'ouverture de la troisième année de son cours, Royer-Collard a fait cette juste remarque : « On ne divise pas l'homme ; on ne fait pas au scepticisme sa part ; dès qu'il a pénétré dans l'entendement, il l'envahit tout entier ». Les chrétiens qui ne sont pas hommes de foi dans tous les aspects de leur vie sont des chrétiens inconséquents.

C'est ce que comprenait Royer-Collard ; il étonna d'abord un peu son auditoire ; mais bientôt il le subjuga : non pas que tous se ralliassent aux idées philosophiques qu'il enseignait ; mais tous admiraient l'ampleur de ses déductions et la belle clarté de son langage. Taine l'a appelé « le dernier des philosophes français », et si cet éloge est peut-être excessif, nul ne peut méconnaître le service qu'il rendit à la civilisation en procurant au spiritualisme une véritable suprématie au sein de l'Université.

II.

La chute de l'empire donna à son activité une direction nouvelle. Il s'empressa de porter ses hommages au roi Louis XVIII à Compiègne, et tout indiquait qu'il était une des individualités que la situation devait mettre en relief. Quels étaient en réalité ses sentiments au sujet du nouveau régime ? Le chancelier Pasquier a écrit de lui que « son royalisme était agressif contre la Révolution et contre ses œuvres ; que les opinions constitutionnelles avaient fait peu de progrès dans son esprit et qu'il parlait fort légèrement de la liberté de la presse ». M. de Barante de son côté a exposé les évolutions par lesquelles il devait passer : « Ce ne fut que peu à peu, dit-il, à force d'en parler et d'y réfléchir plus à loisir, qu'on se forma sur la charte de 1814 une idée systématique, qu'on lui assigna une idée fondamentale, une pensée même, que M. Royer-Collard surtout finit par élever à une dignité de théorie et dont, plus tard, on se servit contre les ultras ». Chez lui, par conséquent, le royaliste dominait en 1814 ; les hommes sont ainsi faits, qu'ils subissent les impressions des événements ; rebuté par les excès de la Révolution et de l'empire, Royer-Collard était à ce moment surtout frappé des réparations qu'il attendait de la vieille monarchie ; ce n'est que petit à petit, sous l'influence d'autres faits, qu'il devait se constituer l'un des fondateurs et qu'il ne tarda pas à devenir l'organe le plus écouté de l'école libérale, telle qu'elle se révéla dans sa première phase.

Dès le retour des Bourbons, on lui offrit le titre de comte ; il refusa, non sans hauteur ; mais il se laissa nommer chevalier de la Légion d'honneur, et il accepta l'emploi de directeur de la librairie, et peu après les fonctions de conseiller d'État. Le poste de directeur de la librairie est fait pour étonner nos habitudes présentes ; il impliquait une sorte de gouvernement des esprits ; mais, à cette époque, tout le monde semblait reconnaître la nécessité d'une tutelle administrative sur les productions de la pensée, et quant à Royer-Collard, je viens déjà de le constater, il penchait plus alors du côté de l'autorité publique que du côté de la liberté ; pour lui, l'autorité résidait dans le roi ; les Chambres n'étaient guère investies que d'une mission de contrôle et de remontrance, et une liberté trop grande laissée

à la presse n'était pas sans danger. De même, il ne songeait nullement à la liberté d'enseignement, et il avait foi, au point de vue de la formation des jeunes générations, dans les droits de l'État. C'est sous l'action de ces idées qu'il collabora à une ordonnance portant réforme de l'Université impériale et dont il écrivit même le préambule : elle est du 17 février 1815. Mais le temps lui manqua pour la mettre à exécution. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe suspendit toutes les mesures que la royauté venait de prendre. Pendant les cent jours, Royer-Collard conserva ses fonctions de professeur. Lors de la seconde Restauration, il reprit celles de conseiller d'État ; il institua en outre, de concert avec Cuvier et Sacy le Conseil royal de l'instruction publique ; il s'en réserva même la direction et il eut en cette qualité l'occasion de fixer ses vues au sujet de l'éducation publique des classes moyennes, et de donner ainsi au futur parti libéral son principal dogme.

L'ordonnance du 17 février 1815 avait créé 17 Universités régionales, et par là elle avait bouleversé en un sens l'édifice napoléonien. M. Spuller y voit une grande concession faite au clergé et au parti politique qui obéissait à ses inspirations. C'est trop dire ; sans doute l'ordonnance cédait à une pensée de décentralisation ; mais elle n'affaiblissait en rien l'instruction par l'État. Quoiqu'il en soit, après la rentrée de Louis XVIII à Paris, l'idée des 17 Universités régionales fut abandonnée ; la savante organisation de l'instruction publique tracée par Napoléon subsista, et Royer-Collard s'en montra le défenseur vigilant. Seulement, il n'entendait pas admettre de la part du corps professoral de critiques contre la religion, et un jour Jouffroy, ayant parlé trop librement du christianisme, il le reprit vertement. Chaque année, il saisissait l'occasion de la distribution des prix du concours général entre les collèges de Paris, pour marquer ce qu'il espérait de l'instruction publique. En 1816, il dit : « La religion lui redemande des cœurs purs et des esprits dociles ; l'État, des mœurs profondément monarchiques ; la philosophie, les lettres attendent d'elles un nouvel éclat et de nouveaux honneurs ». En 1817, il exalta « la précieuse alliance de l'éducation et de l'instruction, hors de laquelle celle-ci ne serait qu'un instrument de ruine ». En 1818, il fit appel à la raison « qui étend incessamment son empire » pour développer et inspirer l'instruction publique » et il lui assigna pour tâche de

relever l'enseignement primaire. Par là il témoignait sa confiance absolue dans la direction de l'État ; mais il ne la comprenait pas en dehors d'un accord avec la religion. Cette direction, d'après lui, devait être générale : aucun établissement scolaire ne pouvait lui échapper. « C'est l'autorité du roi, disait-il en 1819, que l'Université exerce ; c'est pour lui, en son nom et sous ses ordres, qu'elle dirige l'instruction dans tout le royaume, donne des maîtres à la jeunesse et règle l'enseignement et la discipline de toutes les écoles, *et même de ces maisons particulières qu'on cessera peut-être de célébrer quand on saura qu'elles sont renfermées dans son enceinte et qu'elles vivent sous son influence et sous ses lois. L'Université a donc le monopole de l'éducation à peu près comme les tribunaux ont le monopole de la justice et l'armée celui de la force publique* ».

La comparaison pèche du côté de l'exactitude. Quelles que soient les divisions qui sévissent au sein de la société moderne, aucun désaccord n'existe au sujet des buts assignés à la justice et à l'armée. Il en va autrement de l'instruction. Dans son domaine se reflètent largement les diversités de croyances et d'opinions, et vouloir y attribuer à l'État un monopole, c'est nécessairement compromettre la liberté de penser et les droits des familles. La conception de Royer-Collard ne se comprend que dans une société unie de sentiments quant à la direction à donner à l'éducation de la jeunesse ; du moment où cette unité de sentiments est rompue, elle est oppressive. Je le sais : il estimait que sous son impulsion les croyances des populations étaient pleinement sauvegardées par l'enseignement public ; mais son erreur a été de croire que cette ligne de conduite resterait immuable ; d'autres devaient venir après lui, se montrer aussi attachés que lui au monopole de l'État, mais passionnés pour la laïcisation de l'enseignement, et compromettre ainsi les droits de la conscience religieuse. Certes Royer-Collard n'a pas entrevu ces conséquences ; mais c'est le cas de répéter, que la clairvoyance de l'homme est toujours courte par quelque endroit.

Quoiqu'il en soit, la prépondérance absolue de l'enseignement public était appelée à former l'un des articles fondamentaux du programme libéral. « L'Université, disait encore Royer-Collard, n'est pas autre chose que le Gouvernement appliqué à la direction universelle de l'instruction publique, aux collèges des villes comme à ceux de l'État, aux institutions particulières comme

aux collèges, aux écoles des campagnes comme aux facultés de théologie, de droit et de médecine. L'Université a été élevée sur cette base fondamentale, que l'instruction et l'éducation publique appartiennent à l'État et sont sous la direction supérieure du Roi ». Cette doctrine donna naissance à de longues luttes ; en France, le monopole absolu fut soutenu par les diverses fractions du parti libéral ; en Belgique, il fut recommandé par lui d'une manière indirecte, au moyen de faveurs prodiguées à l'enseignement public ; il devait finir par échouer ; mais j'imagine que, défiguré tel qu'il l'a été dans la suite, il aurait été abandonné par Royer-Collard lui-même, malgré les chaudes sympathies qu'il lui a témoignées.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas pour indiquer dans sa portée d'ensemble le rôle joué par Royer-Collard au début de la Restauration. Il faisait partie de la Chambre, qu'on a appelée la Chambre introuvable, et qui fut le fruit d'une réaction contre les calamités déchaînées par Napoléon. Il y acquit d'emblée un rang distingué ; tantôt il cédait aux passions du jour en appuyant le projet de loi sur les cours prévôtales ; tantôt il y résistait en s'opposant à toute atteinte à l'inamovibilité de la magistrature. Cette attitude, un peu mélangée, provenait de ce que sa ligne de conduite n'avait pas acquis la fixité qu'elle prit plus tard. Il tenait avant tout à une royauté forte et semblait envisager les Chambres comme des assemblées plutôt consultatives que gouvernantes. Est-ce parce que, témoin de la dictature exercée successivement par la Convention et Napoléon, il croyait un système intermédiaire préférable ? Est-ce parce que, les ultra-royalistes étant les maîtres à la Chambre des députés, il trouvait chez le roi Louis XVIII un appui pour les idées modérées ? Toujours est-il qu'à cette époque, c'était la droite qui voulait étendre les droits de l'assemblée, notamment en matière d'amendements, et c'était lui qui résistait. Il devait bien changer : tant il est vrai que les hommes politiques sont souvent le jouet des circonstances ! En 1815, Royer-Collard préconisait la royauté héréditaire, régnant et gouvernant en dehors et au-dessus de la Chambre des députés, appelée seulement à exercer un droit de contrôle sur les actes du Gouvernement ; plus tard, son langage fut tout différent ; il ne retint de ses premières idées que son attachement à l'enseignement de l'État ; il défendit, dans toute son intégrité, le régime représen-

tatif et il combattit avec une énergie ardente les hommes qui avaient repris ses théories d'antan.

On sait que le roi Louis XVIII, fatigué des exigences de la Chambre de 1815, prit le 5 septembre 1816 une ordonnance qui dissolvait les Chambres, réduisait le nombre des députés et refusait aux citoyens de moins de quarante ans l'accès aux fonctions législatives. C'était un acte de pouvoir personnel; mais il favorisait les visées de Royer-Collard et de ses amis. Il n'en fallait pas davantage pour qu'il l'approuvât; quand, l'avant-veille, il apprit que la mesure allait être prise, il se jeta au cou de M. Decazes et il l'embrassa. Cette mesure fermait la période de réaction contre les principes de la Révolution française, tels qu'ils avaient été consacrés par l'Assemblée constituante; mais, pour avoir été louée par Royer-Collard, elle a permis de porter sur son compte ce jugement: « Ce sont les idées de Royer-Collard qui ont incliné les conseillers du roi et Louis XVIII lui-même vers la célèbre ordonnance du 5 septembre 1816, et ce sont les mêmes idées qui, reprises par les conseillers de Charles X, les ont conduits aux ordonnances de juillet 1830 (1). »

Mais, il faut bien le reconnaître: si l'attitude de Royer-Collard et de ses amis varia de 1816 à 1830, si, à la première de ces dates il approuva l'initiative royale qu'il blâma à la seconde, c'est parce que, dans les deux circonstances, il servait au fond la même cause et qu'il en poursuivait le triomphe. Cette cause consistait dans une politique, et cette politique, que devait plus tard personnifier M. Guizot, était la politique du juste milieu. Ses défenseurs se plaçaient entre le parti de l'ancien régime et le parti de la Révolution; ils étaient sincèrement dévoués à la royauté, mais en même temps les serviteurs inébranlables de la charte; on comptait parmi eux, indépendamment de Royer-Collard, de brillantes renommées telles que de Serre et Camille Jordan; on les appelait les doctrinaires, probablement parce qu'ils avaient souvent à la bouche des thèses, et qu'ils parlaient, disaient-ils, au nom de la raison. En réalité, ils étaient favorables au gouvernement des classes moyennes tempéré par l'action royale; ils avaient un certain dédain pour la démocratie. Royer-Collard à la

(1) M. Spuller.

vérité, après avoir constaté un jour sous la Restauration, qu' « elle coulait à pleins bords », avait ajouté : « que d'autres s'en affligent ou s'en courroucent; pour moi, je rends grâces à la Providence de ce qu'elle appelle aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures »; mais plus tard, il qualifia la démocratie de « puissance aventurière et banqueroutière »; peut-être était-ce parce que le mot de démocratie est susceptible de sens divers; aujourd'hui encore les partis les plus divers s'affublent comme d'un bouclier de leur amour pour la démocratie.

M. Spuller est très sévère pour les doctrinaires. « Dans les rangs de ce parti, dit-il, à l'époque de la Restauration où nous sommes (1816), on remarqua bientôt un petit groupe d'hommes unis entre eux par des relations de société au moins autant que par des affinités d'esprit, ayant surtout pour lien commun une tendance à toujours tout critiquer plutôt que de prendre part à l'action, à parler sans cesse avec une affectation irritante de leur indépendance, à dédaigner les faits pour se confiner dans les théories, enfin à introduire dans la politique courante des principes abstraits et des vues générales. » Une partie de ces reproches était méritée; les doctrinaires avaient une foi absolue dans leur supériorité, ils croyaient incarner la raison et ils estimaient par ce motif que le gouvernement de la France leur appartenait de droit; ils étaient aussi portés à exagérer l'action de l'État, parce qu'à leurs yeux, l'État, ce devait être eux; ils dénigraient volontiers leurs adversaires; mais il faut convenir d'autre part qu'ils étaient fort attachés à la liberté politique et qu'ils ont travaillé à en établir le règne, qu'ils traitaient généralement les questions d'un point de vue élevé, et qu'à l'origine de leur histoire ils ne songeaient ni à combattre ni à contrarier l'influence sociale de la religion. Plus tard, ils devaient en France et en Belgique changer d'allures sur ce dernier point; mais c'est rendre hommage à la vérité que de constater le respect que portèrent au catholicisme les doctrinaires des premières années de la Restauration, et leurs héritiers, les doctrinaires des premières années de la Belgique indépendante.

Ai-je besoin de répéter que Royer-Collard occupait le premier rang parmi les hommes du groupe que je viens de caractériser? Il apportait à la défense de ses idées toutes les

forces de son puissant esprit ; il les revêtait des formes oratoires les plus splendides. Qu'on ne se figure pas néanmoins qu'il improvisât ses discours ; il les lisait, ou plutôt il les récitait, tenant à la main son manuscrit. Mais son débit était imposant, et, malgré l'infériorité du procédé qu'il employait, il avait l'émotion vraie et la parole naturelle ; on l'écoutait dans un silence religieux ; on sentait, à l'entendre, qu'il vivait dans le commerce des maîtres de la pensée et de l'éloquence. Tout, du reste, dans sa personne concourait à l'effet de ses harangues ; son aspect était grave et noble ; ses mots, précis et forts ; sa diction, éloquente, élégante et variée : ils portaient la marque d'un esprit vigoureux.

A côté de ces mérites, sa manière avait des désavantages ; il se renfermait dans des sphères élevées ; il professait la politique plutôt qu'il ne discutait avec ses collègues ; il ne répliquait pas ; il se mêlait peu aux hommes et ne prenait guère part à l'action ; il tenait du reste, suivant les propensions des hommes supérieurs, à montrer une entière indépendance. C'est pourquoi il témoignait plus de goût pour l'opposition que pour le pouvoir ; et, jaloux de planer au-dessus de tous, il n'épargnait pas toujours ses amis. Il disait de Guizot : « Guizot, un homme d'État ! c'est une surface d'homme d'État ! » de Cousin : « Sur sept jours de la semaine, il y en a trois où Cousin est absurde, trois autres, médiocre, mais un où il est sublime » : de M. de Rémusat : « Je ne comprends pas qu'on ait des oreilles pour entendre ce jeune homme, quand on a des jambes pour le fuir. » On pense si, tels étant les traits qu'il lançait à son entourage, il ménageait ses adversaires. Mais il eut l'heureuse fortune que, tandis qu'il se permettait tout vis-à-vis des autres, on ne se permettait rien vis-à-vis de lui.

J'ai plusieurs fois déjà souligné les sentiments religieux de Royer-Collard. Il était le disciple du Port-Royal, bien qu'il ne partageât pas toutes les doctrines des jansénistes ; mais il aimait, il vénérât les noms qui illustrèrent cette communauté laïque ; il allait jusqu'à dire : « Qui ne connaît pas Port-Royal ne connaît pas l'humanité ». On peut soupçonner d'après cela, qu'il n'avait pour les jésuites aucune sympathie ; il les accusait d'avoir altéré la morale chrétienne ; il craignait leur influence et voyait dans leur compagnie un gouvernement cherchant à se substituer au gouvernement laïque de la société civile ; il

obéissait ainsi à des préventions que les faits de chaque jour démentent. Pénétré de l'utilité de la religion, il entendait que l'État ne l'envisageât ni comme une ennemie, ni même comme une étrangère : « Dans la religion et dans la religion seule, disait-il, est déposée la sanction de la morale, par conséquent la sanction de la société. L'État a donc un grand intérêt à lui prêter son appui, pour obtenir son assistance... L'alliance dont je parle consiste en ce que de la mission divine du prêtre l'État fait une magistrature sociale, la plus haute de toutes, puisqu'elle a pour fonction d'enseigner la religion. Le prix de l'alliance, qu'on excuse cette expression nécessaire, est la protection ; la condition, c'est que le prêtre n'en sortira pas pour troubler l'État. » Cette crainte de voir le prêtre troubler l'État devait inspirer dans la suite au parti libéral beaucoup de mesures regrettables ; Royer-Collard n'y échappait pas complètement. Il donna sa démission de président du Conseil royal de l'instruction publique, rebuté, prétend le chancelier Pasquier, par les efforts du clergé pour désorganiser l'instruction publique, comme si celle-ci — qu'on se rappelle les révélations de Lamennais — n'avait pas grandement besoin d'être redressée ! Il combattit aussi l'idée de substituer un nouveau Concordat au Concordat de 1801 ; on sait enfin l'énergie qu'il déploya contre la loi sur le sacrilège.

Il semblait qu'il dût appartenir à la haute raison de Royer-Collard d'empêcher son parti de rendre le divorce entre la royauté légitime et la France presque inévitable. Mais les entraînements de la lutte agissent sur les esprits les plus fermes, et rien n'est plus malaisé que d'entrevoir, au milieu de la bataille, les conséquences des coups que l'on porte, et surtout de chercher à les prévenir. Royer-Collard aurait pu être une force pour le ministère du duc de Richelieu et pour celui qui lui succéda et dans lequel figuraient MM. Decazes et de Serre. Il ne le fut pas ; on ne faisait pas tout ce qu'il voulait, et c'était assez pour le mécontenter. M. Decazes s'étant décidé à modifier la loi électorale dans un but conservateur, il s'y opposa, et, comme le premier ministre lui montrait les périls de la situation, il répondit : « Eh bien, si nous devons périr, nous périrons ; c'est aussi une solution ». On ne doit voir dans ces paroles qu'une boutade ; mais il est certain que, placé de plus en plus sur la pente de l'opposition, Royer-Collard se tourna de nouveau

vers les théories des royalistes constitutionnels de 1791. Après l'attentat de Louvel, le pouvoir passa aux mains de la droite. Royer-Collard vit la contre-révolution s'avancer ; il crut devoir lui barrer la route et prononça les grands discours qui achevèrent de fixer sa réputation oratoire. M. de Serre, ayant consenti à faire partie d'un ministère de droite, ne trouva pas grâce devant lui ; bientôt la rupture fut complète, et Royer-Collard, ayant été, ainsi que Guizot, Camille Jordan et de Barante exclu du Conseil d'État, fut vivement froissé de cette mesure que l'offre d'une pension de 10.000 francs aggrava. A partir de ce moment, il entra de plus en plus dans la lutte contre les cabinets formés par le roi, et il prit ouvertement parti contre M. de Villèle. On a, depuis lors, rendu justice à ce ministre capable et habile, et la vérité arrache à M. Spuller cet aveu, « qu'il gouvernait avec un certain esprit de transaction que Royer-Collard, comme la France libérale toute entière, était incapable de reconnaître et d'admettre », Royer-Collard dénonça ses fautes, vraies, supposées ou exagérées ; il contribua largement à préparer sa chute. Tous les yeux étaient fixés sur lui ; il fut en 1827 élu par sept collègues et devint président de la Chambre nouvelle.

III.

Élevé à cette dignité par le roi qui y mit une sorte de bonne grâce, il parut désireux d'amener un rapprochement entre la monarchie et le centre gauche. Au fauteuil, il fit preuve d'une impartialité absolue ; il n'y manifestait aucune opinion ; mais il n'en tâchait pas moins de maintenir par ses avis la majorité autour du ministère Martignac. Dans ses rapports avec le souverain, il était respectueux sans servilité et dévoué sans aveuglement ; Charles X aimait sa franchise qui ne manquait jamais de mesure. Mais bien des signes indiquaient que la situation n'était que provisoire ; le roi passait pour attaché à l'ancien régime ; la nation était de plus en plus pénétrée de sa souveraineté, et elle manifestait clairement la volonté de la faire prévaloir. Royer-Collard, peu favorable quelques années auparavant aux droits prépondérants de la Chambre, s'était dans les derniers temps modifié ; néanmoins, préoccupé d'empêcher un conflit final entre le roi et la nation, il prodigua à la droite et

à la gauche les conseils de la modération. Mais, quand le roi forma le cabinet Polignac, les dernières hésitations cessèrent et il professa ouvertement cette doctrine, que le gouvernement réside essentiellement dans les assemblées parlementaires et qu'un cabinet a besoin de leur confiance pour subsister. « Charles X, s'écria-t-il, est toujours le comte d'Artois de 1789 »; et, ayant dû faire connaître la ligne de conduite qu'il désirait voir suivre par la Chambre, il n'hésita pas à dire : « Il faut frapper vite et fort ; ne laissons pas à la folie de quelques hommes le temps de détruire la liberté ».

Un tel programme manquait la sagesse : il ne pouvait que pousser Charles X aux résolutions extrêmes. Après le vote fameux des 221, il se présenta aux Tuileries pour lire au roi l'adresse qui venait d'être votée. Il le fit d'un ton ému et respectueux. La Chambre fut prorogée, et Royer-Collard se retira dans sa propriété de Châteaueux. Il ne revint à Paris que quand la Révolution était consommée. L'avait-il prévue? Sans la préparer, l'avait-il considérée comme nécessaire? On est fondé à le croire : « Je me souviens, a écrit M. de Barante parlant de la commission de l'adresse, des angoisses, des scrupules, des agitations qui le troublaient. « Rien peut-être ne sauvera la royauté, disait-il, mais si elle doit être sauvée, c'est en la retirant de la voie qui la conduit à l'abîme ». Après l'événement : « Moi aussi, dit-il, je suis parmi les vainqueurs : mais la victoire est bien triste ».

En sollicitant en 1831 de ses électeurs de Vitry le renouvellement de son mandat, il leur montra, d'une voix alarmée, quels étaient, d'après lui, les devoirs des bons citoyens : « La postérité, dit-il, jugera si la Révolution était inévitable, si elle pouvait s'opérer à d'autres conditions ; pour nous, hommes du présent, elle est accomplie. Un nouveau gouvernement s'est élevé, adopté par la France, reconnu par l'État ; il a pour lui le plus puissant des titres : il est nécessaire ; par là sont marqués les devoirs de tous. Nous sommes appelés à consolider, à revêtir de la force nationale ce gouvernement faible encore, mais dernière digue contre l'anarchie et le despotisme ».

Au fond il regrettait la légitimité, et il n'intervint plus dans les débats parlementaires que pour défendre l'ordre social et résister aux assauts d'en bas. Il se rangea aux côtés de Casimir Périer, quand celui-ci prit le pouvoir ; mais, plus

conséquent que lui, il défendit l'hérédité de la pairie. Il demeura ainsi attaché à ses conceptions, ne tenant guère compte des faits et ne voyant pas assez qu'on n'organise pas une société avec des abstractions. C'est aussi, pour ne pas trahir les thèses qu'il avait préconisées, qu'il se prononça contre les lois de septembre qui posaient des entraves à la liberté de la presse ; en agissant ainsi, il étonna beaucoup de conservateurs ; mais il estima qu'il se devait à lui-même de prendre cette attitude ; d'ailleurs, il avait peu de confiance dans les mesures restrictives. Après avoir déploré les victoires successives de la force, l'affaiblissement du respect, la destruction des croyances, il ajouta : « Est-ce à dire que tout soit perdu ? Non, tout n'est pas perdu ; Dieu n'a pas retiré sa main ; il n'a pas dégradé la créature faite à son image ; le sentiment moral qu'il lui a donné pour guide et qui fait sa grandeur ne s'est pas retiré des cœurs. Le remède que vous cherchez est là et n'est que là ».

Ces paroles furent en quelque sorte son testament politique. A partir de ce moment, il ne prononça plus de discours et ne fit plus connaître ses sentiments que par des sentences dogmatiques et des épigrammes acérées. Il écrivait à M. de Barante : « Je sens chaque jour que je ne suis plus de ce monde ; le passé m'occupe encore, parce que je le suis et que j'y trouve ample matière à réflexion ; je ne m'entends pas avec le présent ; je ne suis pas l'avenir ». C'est la tendance des hommes qui ont eu pendant longtemps pour échiquier une situation donnée, d'envisager d'un œil défiant toute situation différente ; mais encore que les changements qui se produisent diminuent souvent les chances de salut, le devoir du citoyen et du chrétien est d'accepter la scène où la Providence le place et de chercher à y faire le plus de bien possible. Sans doute, l'âge, les travaux et les mécomptes autorisent les retraites après de longues luttes ; mais encore vaut-il mieux être optimiste ; Royer-Collard était triste et mécontent. En 1839, il se retira définitivement de l'arène politique ; « il voulait, disait-il, mettre un intervalle entre sa vie active et la mort ».

Pendant, il continua à assister avec assiduité aux séances de l'Académie française, et il eut, en 1843, l'occasion d'attester une fois de plus l'énergie de ses convictions religieuses. L'idée avait été émise de mettre au concours l'éloge de Voltaire. Il s'y

opposa en disant : « Si le christianisme a été une dégradation, une corruption, s'il a fait l'homme pire qu'il n'était, Voltaire, en l'attaquant, a été un bienfaiteur du genre humain ; mais, si c'est le contraire qui est vrai, le passage de Voltaire sur la terre chrétienne a été une grande calamité. » Tout ce que l'Académie pouvait faire, d'après lui, c'était de mettre au concours un discours sur Voltaire : son avis prévalut.

Il mourut en 1845. Il avait toujours eu la foi ; mais, si l'on en croit M. Spuller, celle-ci demeura longtemps sans agir : tout en assistant aux offices de sa paroisse, il ajourna, peut-être par condescendance pour des préoccupations jansénistes, la réception des sacrements jusqu'aux derniers moments de sa vie. En mourant, il dit à son petit-fils, Paul Andral : « Mon enfant, soyez chrétien ; ce n'est pas assez ; soyez catholique. Il n'y a dans ce monde de solide que les idées religieuses ; ne les abandonnez jamais ; ou, si vous en sortez, rentrez-y. »

On le voit : Royer Collard n'appartenait pas à l'école libérale, telle qu'on la comprend aujourd'hui. S'il partageait ses doctrines en matière d'enseignement, s'il était quelque peu jaloux de l'influence du clergé, il attribuait à la religion un rôle social de premier ordre. Il fut toujours l'adversaire des privilèges de l'ancien régime : par là il sympathisait avec la Révolution ; il fut toujours l'adversaire du désordre et de l'incrédulité : par là il détestait les excès qui ont suivi 1789. Après la journée du 18 fructidor, il s'était tourné vers la royauté, parce que l'ordre et l'autorité étaient menacés ; quand la royauté fut rétablie et qu'il crut certaines des conquêtes de 1789 compromises, il donna à la volonté nationale le pas sur elle. En somme, les tergiversations qu'offre sa carrière viennent de l'époque de transition où il vécut ; il resta toujours fidèle à la liberté politique et à la religion : là est l'unité de sa vie. Sainte-Beuve a dit de lui qu'il était « un monument » ; M. Spuller, « que sa personne morale a été l'une des plus considérables que la France ait connues depuis la Révolution. » Où sont les hommes de notre temps dont on puisse tracer un tel portrait ?

CH. WOESTE.

EN DÉSIR

(Fin).

XLIII.

Aux Charmeuses, M^{lle} Barrel s'inquiéta dès le commencement de l'orage : « Pourquoi Anne ne revient-elle pas ? Peut-être ne trouve-t-elle personne pour l'accompagner ; je vais la chercher. » Elle fit appeler deux des fermiers qui se munirent de lanternes, car la nuit était profonde lorsqu'il n'y avait pas d'éclairs, et il partirent. L'orage ne cessait point, il devait durer trente six heures ; on eût dit que le ciel s'ouvrait pour un nouveau déluge. La route était un ruisseau ; en passant près de quelques maisons isolées, ils en virent les habitants occupés à protéger l'angle de l'une d'elles contre le torrent qui charriait d'énormes cailloux ; un peu plus haut, la route était coupée par le torrent qui s'était fait un lit de plusieurs mètres de largeur. Et comme ils cherchaient un moyen de passer, les lanternes firent apparaître en bas comme une personne couchée. « Là, voyez, » dirent-ils. M^{lle} Madeleine se pencha et la robe gris clair de sa nièce la lui fit reconnaître. « C'est elle, que lui est-il arrivé ? mon Dieu, mon Dieu ! » Et bien que le talus fut glissant, elle le descendit et vit qu'Anne était évanouie. Elle retrouva aussitôt son sang-froid, prit une lanterne, envoya les hommes chercher un brancard, essaya de préserver Anne avec les parapluies ; puis elle se pencha, se coucha presque sur elle. « Anne, ma petite Anne, qu'est ce qu'il y a, qu'est-ce qu'il y a eu ? » Elle n'avait rien sur elle à lui faire prendre, ni sels ni cordial ; elle avait bien pensé que sa nièce aurait pu avoir peur, mais un accident, non, jamais cela n'aurait pu lui venir à l'esprit. Elle sentait son cœur battre lentement sous sa main : « Anne, ma petite Anne chérie. »

La pluie tombait toujours avec violence, M^{lle} Barrel ne la

sentait pas, elle ne voyait et n'entendait rien, son anxiété était intense.

Enfin les hommes parurent avec le brancard, elle le fit poser à terre près d'Anne et, doucement, avec d'infinies précautions, elle la plaça sur la couche de paille qui le recouvrait et mit sur elle les couvertures qu'ils avaient apportées. Puis ils soulevèrent le brancard, mais ces hommes étaient incapables du mouvement d'ensemble qu'il fallait faire avec douceur ; Anne ressentit comme un choc très brusque qui lui fit pousser un grand cri, elle ouvrit les yeux cette fois, sa tante pressait ses mains dans les siennes, elle referma les yeux que les éclairs aveuglaient et presque inconsciente encore, mais gémissant à chaque instant lorsque les mouvements des porteurs cessaient d'être d'accord, on l'emmena dans l'orage et la nuit noire, à peine abritée par le parapluie que sa tante s'efforçait de maintenir au dessus de sa tête.

Ce fut pour M^{lle} Barrel une épouvantable nuit ; elle eut voulu envoyer chercher un médecin, mais ce n'était pas possible avec un orage pareil, qui déracinait les arbres et transformait les routes en torrents. Il lui fallut attendre en écoutant les divagations de sa nièce, dont le délire s'était emparée, et les bruits du vent et du tonnerre qu'un autre bruit accompagnait dont elle ne se rendit compte qu'à l'aube : elle vit alors que la maison était entourée de trois côtés par un torrent de boue qui entraînait d'énormes pierres, et ce fut sans doute grâce aux piles de troncs d'arbres qui sècheaient devant la maison qu'elle dut d'être préservée du torrent.

A l'aube l'orage durait toujours, mais cette fois M^{lle} Barrel ne voulut plus attendre ; elle appela le premier fermier qui parut et l'envoya porter une lettre à son médecin à C., elle promit de payer largement cette course. Il fallait deux heures pour descendre en ville et près de trois heures pour en remonter à pied ; mais elle comptait que la route ravagée ne permettant pas de venir aussi vite, le médecin n'arriverait guère avant midi.

Ce fut vers deux heures seulement qu'il arriva ; la route était coupée à chaque instant par des torrents, des arbres étaient descendus des talus sur la route et obligeaient à faire des contours difficiles ; ailleurs des amas de boue s'étaient formés, on n'avait jamais rien vu de pareil dans le pays.

M^{lle} Barrel voulut que le médecin se sêchât et se reposât un

instant avant d'aller vers sa nièce. Celle-ci était un peu plus calme, mais sa respiration était difficile et l'enflure de la hanche s'était développée : le médecin appliqua les sangsues qu'il avait apportées, en rassurant Anne de son mieux. Mais à M^{lle} Barrel il montra son inquiétude : Anne avait une fluxion de poitrine et, sans doute, un os brisé dans la hanche. Il proposa de rester jusqu'à ce qu'il fût possible de se rendre compte du mal plus exactement, ce qui fut accepté avec reconnaissance.

M^{lle} Barrel était plus calme aussi, maintenant qu'un autre était responsable de sa nièce ; son inquiétude était plus précise, il est vrai, mais elle pensait qu'Anne était assez robuste pour se remettre d'une fluxion de poitrine, et, quant à cet accident, ce serait sans doute une affaire de temps et d'argent, et elle ne ménagerait pas plus ses ressources que son dévouement. Elle avait craint si fortement de perdre sa nièce que la maladie ne lui paraissait plus rien maintenant.

XLIV.

Anne était au lit depuis trois semaines, elle était remise de sa fluxion de poitrine, mais l'appareil qui maintenait sa hanche brisée ne serait enlevé que dans plusieurs semaines, le médecin reculait toujours le moment de sa guérison et cette manière d'agir envers elle semblait cacher une chose douloureuse. Elle avait fait placer le lit qu'elle occupait dans la chambre de sa tante, très près de la fenêtre dont la vue s'étendait sur la montagne voisine ; elle sentait passer en elle toute la tristesse de l'automne, gris et terne, aux feuilles tourbillonnant longtemps avant de tomber à terre, comme si le vent se jouait d'elles avec ironie ; les riches couleurs qu'avaient prises les feuillages, à bout de vie, semblaient ironiques aussi comme le seraient de magnifiques dons à celui qui va mourir. Bien des troncs, déjà dépouillés, s'élevaient au milieu de cette fête des couleurs comme des squelettes lugubres et frissonnants, et tout frissonnait d'une indéfinissable crainte ; la sève se glaçait dans les rameaux et dans les branches, et la joie disparaissait de la nature et des âmes.

Anne avait reçu du P. André une lettre qu'elle avait plusieurs fois relue, trouvant ses mots très doux, mais n'en saisissant pas

tout le sens ; il y avait en eux de l'affection pour elle, elle le sentait et s'en attendrissait : « Pourquoi, lui aussi, est-il parti ? » Cette plainte résumait toute sa peine de ce moment ; il lui semblait que si tous ceux qu'elle avait aimés, avaient seulement voulu vivre et demeurer près d'elle, le mal et la douleur n'auraient jamais pu l'atteindre. Elle ne savait pas maintenant où était le P. André, il lui avait écrit pendant son voyage, ignorant encore dans quelle partie de l'Afrique ses supérieurs l'enverraient, mais cela lui devrait être bien indifférent, à lui capable d'écrire ainsi :

« La mer entoure mon navire et je pense à la solitude de votre âme, là-bas où vous m'avez dit que la distance détruirait l'harmonie entre ma pensée et la vôtre ; est-ce vrai et ne suis-je pas assuré de la tristesse où vous enfermez votre âme ne voulant pas voir la bonté de la souffrance, mais s'abandonnant à la dangereuse volupté de pleurer sur elle-même ?

» Et cependant, si vous saviez quelle œuvre d'amour la souffrance accomplit en nous ! Notre faiblesse est extrême, elle est le seul moyen de devenir forts ; notre volonté n'obéit point à notre raison, elle la rend docile et soumise ; notre âme est impitoyable, elle l'attendrit et la fait douce à toutes les misères ; le mal nous envahit, elle passe et nous purifie ; notre orgueil déraisonne, elle l'abaisse dans l'impuissance ; notre indignité nous épouvante, elle nous promet le pardon et l'oubli. Souffrance désirable, qui seule as pu calmer les âmes humaines, un Dieu d'amour t'a voué nos vies, toi seule nous rends dignes d'aimer, fais passer en nos âmes l'essence divine que J.-C. a mise en toi, et qu'une volontaire union entre Lui et nous transforme ton amertume en éternelle joie.

» Ne craignez pas qu'elle vous submerge si vous l'aimez ; vous le reconnaîtrez un jour, elle nous est aussi nécessaire que l'eau qui féconde notre terre et l'empêche d'être un astre mort et desséché. Elle est ce qu'il y a de meilleur ici bas, le seul accès par où l'amour pénètre en nous, et quand l'amour est en nous, elle devient l'unique donneuse de joie, elle qui est la seule preuve d'amour que nous puissions trouver en nous.

» Dieu a trop rapproché votre âme de Lui pour que votre tristesse soit durable, et je suis assuré que bientôt ma pensée et la vôtre s'harmoniseront encore en louant Dieu d'avoir donné au monde la souffrance. »

Et comme Anne relisait ces mots, elle se souvint de cette parole de Jean : « Le P. André dit qu'il faut aimer la souffrance, mais il ne dit pas comment on l'aime. » Elle ne se souvint pas que dans sa précédente lettre il lui disait : « Il faut accepter de souffrir, » et que c'est le premier pas pour arriver à aimer la souffrance.

XLV.

L'inquiétude se faisait toujours plus intense dans l'âme d'Anne et s'augmentait de celle que sa tante ne parvenait plus à dissimuler. La bonne M^{lle} Barrel avait bien vieilli pendant ces quelques semaines; après chaque visite le médecin lui disait des mots énigmatiques, et comme elle n'y tenait plus, elle lui dit un jour :

— Craignez-vous donc qu'Anne reste infirme?

— Je n'en sais rien, je ne puis rien dire encore, mais, si vous le voulez, j'écrirai à un de mes confrères de Paris qui est mon ami, je sais qu'il a soigné des accidents de ce genre, il s'en est même fait une spécialité, et, à cause de moi, j'espère que sa visite ne vous coûtera pas trop cher.

— Eh bien, écrivez lui de suite, je vous en prie, Anne s'inquiète aussi et c'est son inquiétude qui lui cause ces continuel accès de fièvre.

Le médecin devait venir le lendemain avec son confrère de Paris, Anne le savait, elle avait arraché cette nouvelle à sa tante peu à peu; tant de fois la perspective d'être infirme s'était montré à son esprit qu'elle en avait été terrifiée; ne plus se lever, ne plus marcher, dépendre des autres, être pour eux une charge, devenir aussi inutile qu'une chose brisée... Enfin ce médecin de Paris serait son sauveur, elle se rattachait anxieusement à cet espoir, il était devenu le désir de ses longues journées et de ses nuits d'insomnie.

XLVI.

Voici l'arrêt qu'avait rendu le médecin de Paris : M^{lle} Morère guérira peut-être, si elle veut bien se soumettre dans ma clinique à un traitement d'une année. Ce sera une affaire de dix à douze mille francs.

Anne voulait à tout prix savoir ce qu'il avait dit, tandis que M^{lle} Barrel voulait le lui cacher ; elle était prête à sacrifier sans hésitation toutes ses pauvres dernières ressources, s'il le fallait, elle s'arrangerait pour vivre ensuite avec sa nièce des petits revenus de la ferme jusqu'au jour où Anne se marierait, mais après ? Après, c'était un point obscur qu'elle ne voulait pas éclaircir maintenant, elle tâcherait toute sa vie de n'être pas une charge pour sa nièce ; après, cela n'avait point d'importance, ce qu'il fallait, c'était qu'Anne guérit. Elle oubliait le *peut-être* de ce spécialiste et, lorsque Anne arracha son arrêt à son médecin de C, ce fut le seul mot qui la frappa : « Et combien demande-t-il pour me guérir *peut-être* ? — Douze mille francs environ. » Anne soupira tandis que sa tante pleurait de grosses larmes ; le médecin n'avait pas vu ses signes qui le suppliait de se taire ou de ne pas dire la vérité.

— Alors je ne guérirai jamais !

— Mais si, Anne, je puis encore disposer de cette somme.

— Ah ! je n'ai pas le droit de l'accepter, puisque ce n'est que *peut-être*... si j'étais sûre, ma tante j'accepterais de vous cela encore, mais si maintenant nous diminuons ainsi nos ressources, de quoi vivrons-nous, lorsque je reviendrai ici infirme comme à présent ? Croyez-moi, laissons de côté toute idée de guérir.

— Anne, je t'en prie, essayons tout ce qu'il est possible de faire.

— Non, ma tante, et ne parlons jamais plus de ces choses, je vous en supplie. »

Elle n'en parlait plus, mais sa résignation, amère d'ailleurs pour ceux qui l'entouraient, n'était qu'apparente. En elle s'élevait toujours plus violent le désir de guérir : « Je me demande, pensait-elle, si j'ai su jusqu'ici ce que c'était que de souffrir... Oh ! cette souffrance qui torture le corps, anéantit la volonté, arrête la pensée... Je me souviens d'autres souffrances, mais il me semble maintenant qu'elles étaient des souffrances de rêve, à la fois tristes et douces, pleines de joie même ; car après tout, mes rêves, déjà si lointains, ont été la seule joie de ma vie ; si l'on me rendait cette puissance de rêver que j'ai perdue, j'accepterais de souffrir, mais est-ce qu'on rêve quand le corps souffre ? Puis-je rêver que je suis guérie et qu'on m'aime, puis-je rêver encore que j'aime ? Maintenant je suis seulement un corps qui languit et qui veut vivre. »

Et son âme, aussi faible qu'une âme de petit enfant, ne trouvait plus en elle que le souvenir de l'amour de sa mère qui lui apparaissait maintenant comme un refuge où sa guérison eût été certaine.

XLVII.

M^{lle} Barrel avait mis le P. André au courant des derniers événements de leur vie, il était encore à Tunis, pour un ou deux mois peut-être; il écrivit à Anne :

« Ma petite Anne bien aimée, voici que la souffrance envahit une fois de plus votre vie; combien je désire, mon enfant, qu'elle soit féconde et douce à votre âme; croyez-moi, je vous en supplie, acceptez-la, non seulement avec résignation, mais avec affection; oui, il ne me suffit pas que vous ne vous plaigniez point, il faut que toute votre âme chante la miséricorde de Dieu pour elle. Vous êtes atteinte dans votre corps, dans la partie de vous même qui jouissait le plus en ce monde, au point de vous faire oublier tout ce qui n'était pas ce monde d'apparences où vous fixiez votre âme. Au lieu de ces jouissances sans pensée dont me parlait votre dernière lettre, vous n'aurez plus guère que des jouissances de pensée; au lieu de vivre au milieu d'une nature merveilleusement belle où votre âme s'oubliait elle-même, vous vivrez dans des régions plus merveilleuses: vous qui aimez la lumière, Dieu a mis votre âme en pleine lumière; d'un regard maintenant vous pouvez embrasser toute votre vie d'infirmes comme si le temps pour vous n'existait plus, et si votre regard ne se trouble point, vous admirerez la sereine région d'amour, de souffrance et de joie où Dieu appelle votre âme. Oui, croyez-moi, votre vie sera heureuse parce que vous comprendrez que Dieu vous rapproche sans cesse de lui et que vous l'aimerez enfin de toute votre âme. »

Anne avait été si accablée de visites de condoléances qu'elle écrivit au P. André :

« Je vous remercie, mon Père, de vos affectueuses paroles, je vous remercie surtout de n'avoir pas eu pitié de moi; oh! sentir peser sur soi la pitié comme une porte qui vous enferme dans votre souffrance, personne ne sait combien cela est dur; vos pensées si hautes ne m'ont pas encore enlevée à ma souffrance.

france, et si mon âme loue Dieu, c'est comme une pauvre plante brusquement transplantée en pleine sève, et qui, essayant de vivre quand même, atteste ainsi la puissance du principe de vie qui est en elle.

» Ce que je regrette le plus, ce n'est pas ce que j'ai perdu en vérité ; je savais bien qu'un jour ma vie changerait, mais je rêvais que ma vie allait devenir semblable à celle des autres jeunes filles, que je fonderais une famille à mon tour ; je sentais s'élever et croître en moi des désirs où Jean n'avait plus de part, je me voyais ayant un jour des enfants qui seraient miens et dont je protégeais l'âme et le corps, et cette pensée s'installait en mon cœur ; ah ! je sens bien que mes rêves sont l'essence de mes regrets, mes rêves du passé et ceux de l'avenir, combien plus regrettés que la réalité monotone de ma vie et qui m'apparaissent si impossibles, ironiques et méprisants... Ma seule consolation, c'est votre affection, mon Père, et celle de ma chère tante, dont la compassion a été pour moi une ombre douce qui m'a empêchée d'être aveuglée par la pleine lumière dont vous me parlez. »

Anne sentait enfin son âme s'ouvrir à l'affection de sa tante, c'était en effet sa première consolation.

Le Père André lui répondit :

« Ma bien chère enfant, votre vie intérieure est faite de réminiscences et de rêves, c'est pourquoi elle est mauvaise ; elle devrait être faite d'amour, l'amour est agissant et ne laisserait pas votre volonté endormie à l'ombre de vous-même. Quand donc sortirez-vous de vous-même pour aimer, car vous n'avez jamais aimé que vous-même, ma chère fille ; nos rêves nous abusent en nous offrant dans notre cœur de trompeuses images d'êtres irréels auxquels nous donnons notre amour qui nous revient ainsi à nous-mêmes, puisque c'est notre propre création, notre pensée que nous aimons sans le savoir, jusqu'à l'heure où une souffrance réelle nous délivre de l'amour de nous-mêmes.

« Cessez de vous aimer, mon enfant chérie, souvenez-vous que nous devons aimer Dieu plus que tout et notre prochain comme nous-mêmes, et vous apprendrez qu'il faut pour aimer se renoncer soi-même : renoncer à sa volonté pour la soumettre à la loi de Dieu d'abord, puis, dans les choses indifférentes, à la volonté de ceux qui vivent avec nous ; renoncer à sa pensée, en faire don à Dieu d'abord, puis à ceux qui nous entourent,

cherchant constamment à diminuer leurs maux, à augmenter le bien qui est en eux, afin que Dieu soit glorifié par eux.

» Renoncer au rêve, aimer la souffrance, parce qu'elle seule nous en délivre, voilà donc ce que Dieu vous demande maintenant, ne le refusez pas, et votre vie sera heureuse, éternellement paisible, éternellement heureuse.

» Il faut aussi ne rien désirer; tout désir est un sujet de trouble; ayez la ferme volonté d'écarter de votre esprit tout désir, les meilleurs sont mauvais s'ils ne peuvent devenir un but que la volonté puisse et doive atteindre. Ne désirez pas guérir si vous ne pouvez pas le vouloir; acceptez toutes les conséquences de votre infirmité, la souffrance, la dépendance, les privations qu'elle vous imposera, et quand vous les aurez acceptées avec douceur, vous serez étonnée de n'en plus sentir l'amertume.

» Aimez Jésus-Christ, ma bien chère fille, aimez-le dans sa passion, dans sa gloire et dans son Tabernacle, aimez-le dans ses saints, dans ses pauvres, dans ceux qui souffrent, comme dans les riches et dans ceux qui se réjouissent, n'aimez en vous que Lui et la joie habitera votre âme. »

Cette lettre où le Père André avait mis tant de charité eut la puissance de calmer la violence avec laquelle Anne désirait guérir; elle n'accepta pas encore toutes les conséquences de sa chute, mais elle accepta du moins paisiblement cette conséquence de leur pauvreté: ne pouvoir suivre un coûteux traitement dont l'effet n'était pas même certain et dont le prix pourrait être l'insécurité matérielle de leur vie.

XLVIII

M^{lle} Barrel, toujours compatissante et voulant faire du bien à la fois à sa nièce et à son amie, invita aux Charmeuses M^{lle} Rainefort qui vint y passer le mois de février, exceptionnellement beau cette année-là. Elle espérait les distraire de leur douleur l'une par l'autre, elle espérait aussi que son amie devinerait ce qu'elle attendait d'elle pour Anne. Elle qui était toujours prête à donner le peu qu'elle avait et qui souffrait du refus de sa nièce, la trouvant « vraiment trop raisonnable », elle attendait un élan d'affection où lui serait offert le prix de

cette guérison si désirée. Mais elle ignorait que son amie poursuivait encore la chimère qui avait été toute sa vie : son âme était restée fermée, murée en elle-même, parce qu'elle n'avait pas accepté toutes les conséquences de la mort de son frère : elle voulait toujours faire de sa famille l'une des premières du pays, et elle s'occupait d'adopter un cousin issu de germain, un enfant d'une quinzaine d'années qui portait son nom et s'annonçait intelligent et bon ; les parents de cet enfant, ses plus proches parents, n'étaient pas satisfaits : ils auraient préféré que cette fortune fût également divisée entre leurs cinq enfants. « Mais ils céderont devant la perspective de ne pas hériter du tout, disait M^{lle} Françoise; d'ailleurs, s'il le faut, je me résignerai à augmenter un peu la dot des deux petites filles et à faire une partie des frais de l'éducation des deux autres garçons. » C'était la pensée qui remplissait son esprit et débordait dans ses conversations que traversait à peine parfois et toujours rapidement le souvenir du pauvre Jean qui reposait dans une petite chapelle somptueuse. Sa parole s'était durement vérifiée : « Je serai pleuré un peu de temps, puis je serai oublié. » Anne elle-même sentait son souvenir si affaibli en elle, qu'elle ne retrouvait plus dans sa mémoire ses traits tels qu'ils étaient dans les moments où ils s'aimaient ; il lui apparaissait toujours comme dans les photographies qu'avait apportées sa sœur, avec quelque chose d'inquiet, d'amer ou d'ironique, et ce n'était pas le Jean qu'elle avait aimé, et involontairement s'incrustait en elle la parole du Père André : « Vous n'avez jamais aimé que vous-même, » et cette parole semblait être pour elle comme une pierre tombale sur le souvenir de Jean.

. XLIX.

M^{lle} Françoise était partie, accompagnée à sa voiture par M^{lle} Madeleine qui revint aussitôt dans la chambre d'Anne et s'assit auprès d'elle ; elle la contemplait affectueusement, et comme Anne s'en aperçut, elles se sourirent doucement, puis M^{lle} Madeleine se pencha sur elle et l'embrassa, et soudainement attendrie, les yeux pleins de larmes :

— Jean t'aurait bien aimée, dit-elle.

— Qu'en savez-vous, ma tante ?

Et Anne soupira comme à l'écho lointain d'un très ancien amour.

— Françoise me l'a dit tout à l'heure.

— Il le lui a dit, à elle ?

— Non, mais il y a quelques temps, comme elle brûlait ses papiers sans les lire, suivant ses recommandations, ton nom et le sien l'ont frappée, et elle a lu ces mots. « Mon Anne bien aimée, je voudrais tant la faire heureuse. Si je guéris, je lui demanderai d'être ma femme, et Françoise sera si heureuse de ma guérison qu'elle voudra tout ce que je voudrai. » Françoise me disait que son plus grand regret était de n'avoir pas réalisé ce désir de Jean.

— Ah ! ma tante, son intervention n'eut servi de rien, ce désir lui est venu trop tard, à Jean, pour qu'il pût-être accompli.

Et pour la première fois, Anne montra son âme : « Si vous saviez, j'avais vu naître en lui-un peu d'amour pour moi, mais cet amour que je croyais fort était si frêle qu'il ne sut pas éloigner la maladie et la mort, en lui donnant la volonté de vivre ; c'est de cela surtout que j'ai souffert après sa mort, et maintenant ma peine est différente. J'ai tant désiré savoir si Jean m'avait aimé, mais si j'avais su comment je devais l'apprendre, lui mort et moi infirme, je ne l'aurais jamais désiré. Car qu'est-ce que cela me fait maintenant puisque je ne désire plus son amour, puisque je sais maintenant que les âmes comme les corps ne peuvent que se rapprocher sans se pénétrer jamais, puisque Jean est demeuré, malgré notre amour, si inconnu par moi que je ne puis pas dire si c'est son âme ou une âme de rêve que j'ai aimée. D'ailleurs je ne suis plus celle qu'il a aimée, celle-là était confiante, fière d'elle-même, jouissant de la vie, à peine un peu triste, et, maintenant, sans vous, ma tante, je serais presque une désespérée ; c'est votre affection qui m'apaise, qui m'adoucit la vie. »

M^{lle} Madeleine pleurait et embrassait sa nièce.

— Je savais presque tout cela et j'aurais voulu t'éviter cette peine. J'aurais voulu surtout que ta destinée fût de devenir la femme de Jean.

— Que voulez-vous, ma tante, ma destinée, après tout, est ce que je l'ai faite : si je n'avais pas aveuglément obéi à la peur d'être vu tel qu'on est, le seul, l'unique préjugé, j'aurais dit à

Jean mon amour puisque j'étais alors certaine d'être aimée, et lui aurait voulu l'union de nos deux vies. C'est par ma faute que cela n'eut pas lieu, c'est par ma faute aussi que je suis infirme : j'en étais arrivée à douter de Dieu, de sa bonté et de sa justice, à m'inquiéter de l'avenir, et ce doute et cette inquiétude ont produit en moi cette peur, cette épouvante qui fut cause de ma fuite affolée et de ma chute. Et cette seconde douleur, celle qui me vient de mon infirmité est plus grande que celle qui me vient de la mort de Jean. Pauvre Jean, dont je ne puis garder le souvenir, dont le souvenir disparaîtra comme lui-même a disparu ! Sans doute je l'aime encore, mais je sens que cet amour fuit de mon âme sans que je puisse le retenir, mon âme se vide malgré moi de tous les souvenirs très doux dont je l'avais remplie ; si parfois il m'apparaît encore, ses traits sont indistincts, et je ne suis plus sûre que c'est lui ; et lorsque j'ai cessé de désirer sa vie et son amour, j'ai senti s'élever et croître en moi d'inconnus désirs où il n'avait plus de part....

— Que veux-tu, ma chérie, c'est ainsi, le souvenir même nous abandonne malgré nous. Le temps efface tout, les joies et les peines, pour amener vers nous d'autres joies, d'autres peines, sans nous laisser la suprême jouissance de la vision claire du passé.

— Jean le savait, ma tante, quand il était si triste en me disant : « Nul ne se souviendra de moi, et ce ne sera pas ma faute, ni celle de personne, c'est la force des choses ! » Comme elle fut navrante la tristesse de ses derniers jours !

— Moins que nous l'avions pensé, Anne, lis cette prière que Françoise m'a donnée et que Jean écrit d'une pauvre écriture tremblée le lendemain du jour où le Père André vint lui consacrer, suivant son désir, la plus grande partie de son temps. »

Et M^{lle} Barrel mit entre les mains de sa nièce ces lignes crayonnées avec une visible peine : « Mon Dieu, j'abandonne à votre volonté mon âme. Elle veut être heureuse de tout ce que vous permettrez qui lui arrive, sachant que l'ayant aimée jusqu'à la mort, jusqu'à l'Eucharistie, vous ne voulez que la faire éternellement heureuse. Elle veut être heureuse de souffrir parce que vous ayant offensé, il est juste qu'elle expie ; elle veut être heureuse de mourir, parce qu'elle espère en votre infinie miséricorde jouir éternellement de votre amour. J'abandonne en vous mon âme, et je vous supplie de l'accueillir, non parce qu'elle a souffert, toute souffrance lui étant due, mais

parce que votre Fils Jésus-Christ l'a aimée et a souffert pour elle, et je vous supplie aussi d'inspirer à tous ceux que j'aime cet abandon plein de paix et de joie. »

— Oui, cette prière est apaisante, ma tante, mais elle n'est point paisible, elle marque une lutte qui dut être pénible, pauvre Jean !.... »

M^{lle} Barrel, toujours agissante, allait et venait en arrangeant la chambre d'Anne. « Françoise m'a bien déçue, dit-elle enfin.

— Et comment, ma tante ?

— Oui, j'avais espéré que, libre comme elle l'est maintenant, et liée avec nous comme elle l'est, elle m'aurait offert de s'occuper de ta guérison, eh bien, elle n'en a pas même eu l'idée, et cependant je lui avais bien expliquée notre situation. -

Anne avait rougi et ressenti à ces paroles une impression pénible, mais elle pensa en même temps qu'il fallait que sa tante l'aimât bien pour avoir ainsi parlé à son amie et elle lui dit très doucement :

— Que voulez-vous, ma tante, M^{lle} Françoise a une âme de riche, elle ne sait pas donner en aimant, parce qu'au fond elle n'aime guère.

— Tu as raison, Anne, aimons-nous bien, et tu verras que nous finirons par être heureuses.

L.

M^{lle} Rainefort n'avait pas lu seulement dans les papiers de son frère les quelques mots répétés à son amie, mais ces pages, où le nom d'Anne à qui il s'adressait, revenait comme un mot préféré.

« Mon Anne bien aimée, je me figure qu'un jour vous lirez ces lignes, ou que je vous dirai ces choses, je regrette si amèrement parfois de ne vous les avoir pas encore dévoilées. Je sais que vous m'aimez et cela je l'ai vu, je l'ai senti dans la douceur de votre regard et de votre parole, et ce fut pour moi une cause de joie et de tourment, car je vous aime, et je m'étais promis à moi-même de ne jamais aimer. Vous ne savez pas ce qu'est la pensée de transmettre à des enfants les maux dont on a sans cesse souffert ; si j'avais été semblable aux autres, il y a long-

temps, Anne, que je vous aurais demandé de devenir ma femme ; Françoise n'aurait pas été un obstacle à notre union ; ensemble nous l'aurions assez aimée pour qu'elle nous aimât ensemble, et devant l'heureuse réalité de notre union, elle n'aurait pas tardé à oublier ses rêves destinés à ne se réaliser jamais. Le seul obstacle entre nous, c'est ma volonté arrêtée depuis si longtemps que je ne puis plus lutter contre elle ; on ne vit pas impunément avec une idée fixe, on ne peut l'oublier, elle est sans cesse devant les yeux, et l'on sait que si l'on agit malgré elle, elle deviendra un remords, se faisant sentir dans toutes les conséquences, même indirectes, de l'acte accompli contre elle. Mon idée fixe a été de ne jamais me marier pour ne pas transmettre des germes de phthisie à des enfants qui en souffriraient peut-être plus que moi, et maintenant, Anne, que je vous désire de toute mon âme, de toutes mes forces, je ne puis pas vouloir l'union qui ferait nos vies heureuses l'une par l'autre. Il me semble qu'il suffirait de tendre la main pour saisir le bonheur et je me sens incapable de cet acte comme je suis incapable d'un vol ou d'un sacrilège. Vous ne savez pas, Anne, ce qu'est cette souffrance de sentir sa volonté prisonnière d'une idée dont on ne reconnaît plus la justesse ; elle m'a été si pénible que j'ai préféré mourir, j'ai laissé de côté tous les remèdes, toutes les prescriptions médicales, je suis un homme perdu à cette heure, mais je n'avais pas prévu ce qui m'arrive : Vous êtes venue, et malgré la maladie que vous saviez mortelle, vous m'aimiez encore, et j'ai senti disparaître mon idée fixe devant le désir de réaliser notre union ; maintenant je veux guérir, Anne, et nous serons un jour l'un à l'autre ; ma vie est nécessaire pour être la joie de votre vie et je veux vivre. Pauvre Anne bien aimée, je voudrais tant vous faire heureuse ; si je guéris, je vous demanderai d'être ma femme, la plus respectée et la plus aimée d'entre les femmes, et Françoise sera si heureuse de ma guérison qu'elle voudra ce que je voudrai. Pourvu qu'il ne soit pas trop tard... »

Et Jean s'était vraiment débattu contre la mort que son amour repoussait, la mort avait triomphé ; mais il ne croyait pas qu'un jour Anne serait aussi délivrée de son amour, que l'oubli descendrait sur sa mémoire, que sa vie n'était pas nécessaire à la joie de son amie, parce que la joie est en nous et nulle part hors de nous, comme l'amour.

Anne ne devait jamais savoir pourquoi Jean n'avait pas voulu leur union, sa sœur avait brûlé cette lettre où le mal de Jean, dont elle n'avait jamais voulu dire le vrai nom, était si nettement indiqué.

LI.

Avril rendait aux prés leur vert tendre, les arbres se couvraient de fleurs et leur jeune parfum communiquait une intense sensation de vie renouvelée. L'aube annonçait une rayonnante journée de printemps ; le soleil apparut bientôt dans sa gloire au dessus des monts qui se couvraient comme d'un léger voile de brume atténuant l'ardeur de ses rayons. A travers les feuillages des grands arbres, il pénétra jusqu'au petit salon des Charmeuses tout égayé de sa lumière.

De bonne heure, Anne s'était éveillée, et maintenant, étendue sur son habituelle chaise longue, près de la porte du jardin grande ouverte, elle aspirait l'air pur de ce très doux matin. Elle aimait cette vue intime et paisible sur les maisons du hameau échelonnées au pied des sapins et dans les champs ; elle lui plaisait davantage que la vue large et lointaine sur la plaine du couchant qui était seule autrefois l'objet de son admiration.

Depuis bien des jours, son âme apaisée par l'acceptation de la souffrance, s'exprimait par des paroles plus douces, des gestes plus caresseurs, un visage plus joyeux. Sa vie à venir lui apparaissait paisiblement souffrante dans son infirmité, paisiblement aimante auprès de sa tante dont elle comprenait le dévouement, et paisiblement utile aux bonnes âmes des femmes qui l'entouraient et qui venaient volontiers prendre de ses nouvelles en lui contant leurs ennuis et les petites difficultés de leur vie.

Elle attendait : sa vie s'était passée jusqu'ici dans le désir et dans l'attente d'un bonheur jamais arrivé : celui qu'elle attendait à cette heure matinale allait par sa venue fortifier sa courageuse résolution d'accepter la vie dans ses douleurs comme dans ses joies ; Lui que l'amour a fait docile à notre désir d'union avec Lui, allait venir et lui enseigner à être docile aux besoins et aux désirs de ceux qui vivraient auprès d'elle. Elle relisait l'Évangile de ce lundi de Pâques : comme aux disciples

d'Emmaüs, ses yeux s'étaient ouverts, elle savait qu'Il est l'amour, qu'en Lui seul est l'union possible avec l'amour, unique source de joie, que nulle pensée, nul besoin, nul désir ne lui demeure indifférent et qu'ils trouvent en Lui seul leur accomplissement.

Tandis que là-bas, sur la route bordée d'arbres fleuris et de prés verts, le prêtre avançait lentement, revêtu d'un blanc surplis et portant l'Eucharistie entre ses mains, Anne, à la pensée de l'union avec Jésus-Christ, sentait jaillir de son âme les effluves d'une joie qui s'harmonisait avec cette aube très pure et lui en faisait goûter l'intime et prophétique rayonnement. Par delà cette aube de joie, elle voyait une splendeur d'amour faisant naître une splendeur de vie où elle retrouverait, vivifiés, tous ceux qu'elle avait aimés, où elle-même, radieuse comme celles qui aiment, serait pénétrée corps et âme d'une joie qui la ferait vivre éternellement.

Et le souvenir d'autrefois passait rapidement en elle : « J'ai désiré de jouir de moi-même et je ne l'ai pas su ; j'ai voulu donner mon âme à une autre âme et je ne l'ai pas pu ; il n'y a en nous ni joie ni amour durables que l'amour accepté de Dieu et la joie qui vient de Lui. Maintenant que je vois ces choses, que la souffrance les a mises en moi comme une lumière, je veux ne plus craindre de souffrir, de voir souffrir, d'aider ceux qui souffrent à accepter leur souffrance, afin qu'ils sentent comme je l'ai senti le besoin de l'union incessante et absolue de notre volonté à la volonté divine. J'accepte la souffrance en moi et autour de moi, oh ! pas parce que je l'aime, mais parce qu'elle passe et que son bienfait demeure. »

Ses yeux étaient attirés vers la terre qui se vivifiait au soleil : « Il faut, pensait-elle, que la terre soit fécondée par le travail et la lumière pour qu'elle produise des fleurs et des fruits. Il faut aussi qu'une âme soit fécondée par la souffrance et par l'amour pour qu'elle devienne vivante. »

Le prêtre arrivait, et l'âme d'Anne se remplit de ce désir nouveau : « O Jésus-Christ, vous, le repos de mes désirs, le seul qui sachiez accepter l'amour, quand me sera-t-il donné de m'unir à vous sans voile, dans la splendeur de votre amour... »

JEAN MANAYRE.

LE PÈRE VAN TRICHT.

Ces quelques notes ont pour unique objet de rechercher et de mettre en relief les idées directrices qui forment la trame des conférences du Père Van Tricht. Elles invitent simplement le lecteur à reporter un instant son attention sur ces aimables causeries, qu'une à une il a sans doute lues, entendues et savourées, sur ces jolies brochures dont les teintes douces semblent chanter la joie tranquille, la résignation sereine, la fraîcheur inaltérable des sentiments purs, et la paix.

I.

PAUVRETÉ ET SACRIFICE.

Quand on a l'esprit attentif aux préoccupations de son temps, quand on a dans le cœur ne fût-ce qu'une goutte de cette bonté que Dieu, suivant la parole de Bossuet, mit d'abord en l'homme au jour de la création, on ne peut s'empêcher de songer à ce problème qui fait l'angoisse glorieuse de notre siècle et qu'on a nommé « la question ouvrière. »

Esprit essentiellement moderne, cœur sensible et compatissant aux misères humaines, âme de prêtre, le Père Van Tricht, dès le début de sa carrière oratoire, s'efforçait d'intéresser son auditoire aux maux qui font gémir, et parfois se révolter, la classe ouvrière. Il dépeignait le sort lamentable de l'*Enfant du pauvre*, de l'*Enfant des rues*.

Le Père Van Tricht n'avait pourtant pas exploré les dédales de la science économique.

Et faut-il être économiste pour avoir le droit de déclarer que la place de la femme n'est pas à l'usine, mais au foyer où les soins menus et impérieux du ménage la réclament, que l'enfant

ne peut entrer à la fabrique avant que ses bras soient assez robustes, son âme assez formée pour affronter les fatigues et les dangers de l'existence ouvrière? On juge ainsi pourvu qu'on soit un homme; c'est-à-dire un être sociable qui sait qu'à côté de lui d'autres doivent vivre, d'une vie plus modeste, plus restreinte et plus pénible peut-être, mais fortifiée et adoucie cependant par les bénédictions religieuses et les consolations familiales.

Faut-il être économiste pour découvrir la cause et indiquer le remède du vice essentiel qui mine la société contemporaine? Non, il suffit d'être chrétien pour voir clair comme le jour que ce vice n'est autre qu'une soif inouïe de jouissance, qu'une frénésie affolante de volupté lâchée, ce qui a fait dire avec raison que la question sociale est surtout une question morale, et à cette question morale la religion seule fournit une réponse satisfaisante.

C'est de la sorte, simplement et grandement, en homme et en chrétien, que notre conférencier a envisagé le problème. C'est ainsi qu'il l'a présenté, avec franchise entière, avec rudesse même; car, fût-on le Père Van Tricht, il y a des cas où il faut bien se résigner à être rude, si l'on veut être sincère.

Mais la pauvreté matérielle n'était pas seule à le séduire. Ce qui non moins éveillait sa sympathie et suscitait son éloquence, c'étaient les richesses morales qui parfois accompagnent le dénûment matériel, richesses cachées dans l'âme du pauvre, veines d'or incomparablement brillantes et pures dont la découverte procure sans doute au prêtre une de ces joies surnaturelles comme dut en éprouver Jésus-Christ devant la veuve apportant son obole.

Le monde, lui, passe indifférent, inconscient, bornant sa vue courte et distraite aux superficies et aux dehors. Il ne réfléchit pas que l'aumône de l'indigent représente, si modique soit-elle, une privation, un renoncement, et que dans le sacrifice seulement est la vertu. L'indigent ne peut donner sans en éprouver le contrecoup pénible, puisqu'il est par définition l'homme qui n'a pas assez, celui qui manque. Nous autres, nous donnons si souvent sans que nos satisfactions personnelles en soient atteintes et diminuées.

Et puis, dans son existence plus âpre, le pauvre, quand il est chrétien, conserve ordinairement plus intacte la puissance de générosité, de dévouement et, pour reprendre le titre d'une

causerie faite il y a deux ans par le Père Van Tricht, de *Charité personnelle*, charité qui ne se peut feindre, puisqu'elle est le don de soi, le dépouillement et quelquefois l'anéantissement de sa propre personnalité pour Dieu et pour le prochain.

Vous vous rappelez sans doute l'héroïque histoire racontée au cours de cette conférence : Deux ouvriers travaillaient sur un échafaudage ; une rupture se produit ; la corde qui les soutient dans le vide est trop faible pour le poids. Il faut que l'un ou l'autre se sacrifie, sinon tous deux vont s'abîmer sur le pavé. Alors s'engage un dialogue d'une sublime simplicité : « Tu as une famille plus nombreuse que la mienne, dit enfin l'un à son compagnon, tu lui es plus nécessaire. Dieu veillera sur les miens. » Et délibérément il lâcha prise.

Mais le P. Van Tricht ne pratique point l'exclusivisme ; j'oserais dire qu'il l'a en horreur. S'il aime à recueillir, pour les insérer dans les enjolivements de son style, les grandes actions, les riches merveilles qui forment le trésor moral et surnaturel des petits et des pauvres, il sait aussi reconnaître et admirer les humiliations et les abnégations saintes des grands et des riches. Loin de lui l'idée mesquine et mauvaise de représenter la vertu de sacrifice comme l'apanage d'une classe sociale ; partout où il la rencontrera, dans le peuple, chez les bourgeois, parmi l'aristocratie, il se plaira à la signaler au respect et à la vénération.

Je ne connais guère de pages plus émouvantes que celles qui terminent *La vie chrétienne*. « Laissez-moi, disait-il s'adressant à un auditoire anversoïse, laissez-moi terminer par un trait dont l'héroïne vit encore.

» Dans les brumes lointaines de votre beau fleuve, se dessinait la masse noire d'un navire ; ses grands mâts, profilant sur le ciel, portaient en berne le drapeau des quarantaines, et ce voile sombre, flottant sous la brise, disait quel drame sinistre se passait à l'horizon, devant les lignes droites de la plaine nue. Le choléra terrible s'était jeté dans les flancs de la grande machine. Des émigrants, entassés là, à trois cents, luttèrent en vain contre l'acharnement du monstre. Ils se tordaient dans les tortures, ils se débattaient, désespérés, sans secours, sans aide, entre les mains de la mort qui les étranglait... On le savait, et de loin, avec un mystérieux effroi, on regardait la silhouette vague qui cachait ces horribles choses.

» Un matin, de la porte de son hôtel, on vit sortir une jeune femme, modeste et souriante, une petite valise à la main. Son père l'avait conduite jusque-là, et au seuil, il l'avait embrassée et bénie. Elle marcha seule à travers les rues et tous, les pauvres surtout, la saluaient avec amour... Elle arriva au grand quai du fleuve... Où allait-elle?... Un vieux marin, assis dans sa chaloupe, l'attendait ; respectueux, il ôta son bonnet et lui tendit sa rude main, pour l'aider à descendre ; elle s'assit et sur un signe, il démarra ; puis, les deux mains sur les rames, hésitant, il la regarda, comme pour lui demander : « Est-ce donc bien vrai ? »... Elle sourit, inclinant la tête. Alors, refoulant dans sa poitrine l'émotion qui débordait, d'un coup vigoureux, il fendit les eaux blondes.

» La barque glissa rapide, on la vit tourner d'abord, fléchir au courant du fleuve, puis, en droite ligne... quoi ! mon Dieu ! c'est donc vrai !... en droite ligne, elle mit le cap sur le navire de mort !

» Il y eut dans tous ceux qui contemplaient ce départ mystérieux, il y eut dans toutes ces poitrines bronzées, dans tous ces cœurs d'hommes du port et des quais, si durs pourtant, un frémissement d'enthousiasme « Ah ! quel cœur ! ah ! quelle femme ! » se disaient-ils en se regardant, et des larmes montaient dans leurs yeux. Longtemps, on suivit la petite barque : elle s'accrocha aux flancs du grand navire.... Le long d'une échelle de cordes, on vit grimper la jeune femme, puis, sous les hauts bords, elle disparut. Le vieux marin se signa, comme s'il avait vu passer un ange du bon Dieu, et revint au rivage.

» Quand le mal eût arrêté ses ravages, quand il n'y eût plus ni morts à ensevelir, ni malades à soigner, ni douleurs à consoler, toujours simple et souriante, à son tour, elle fit sa quarantaine, puis, un jour, la même petite barque partit la reprendre et, seule, à travers les rues, sa petite valise à la main, elle s'en retourna à son hôtel (1). »

C'est faire œuvre bonne, réconfortante et salutaire que de montrer ainsi, par l'exemple concret, qu'aujourd'hui comme autrefois, dans notre vieux monde blasé, des êtres se trouvent qui vivent pour les autres ; qu'il n'est point indispensable de remonter à l'époque sanglante des martyrs, aux siècles chevaleresques du moyen-âge pour cueillir la fleur incomparablement

(1) *La Vie chrétienne*, pp. 68 s.

belle du sacrifice. Drumont déplore un peu à tort la disparition de ce qu'il appelle si bien « les êtres sacrificiels ». Oh non ! la race n'en est pas éteinte, il y en a encore en notre temps, autour de nous, près de nous, mais nous sommes si distraits par mille bagatelles, si absorbés dans mille préoccupations, que nous ne prenons pas le loisir de les remarquer. Et puis notre lâcheté n'est-elle pas intéressée à les oublier ? Ne sommes-nous pas trop souvent de ceux-là qui veulent bien tout sacrifier, sauf leur propre individu ?

Le Père Van Tricht n'a pas cru que les dévouements exceptionnels, les renoncements absolus fussent les seuls dignes d'être contés et glorifiés. A côté de la bonne sœur qui a voué sa vie aux enfants quelconques ramassés sur les chemins déserts de la vie, voici la bonne fille qui passe ses jours au foyer d'où la mère s'en est allée, celle que Louis Veillot a décrite avec l'éloquence émue du frère reconnaissant, « vierge veuve, religieuse sans voile, épouse sans droits, mère sans nom. » (1) Aussi combien durent être désappointés ceux que ce titre surprenant *Vieille fille* avait séduits comme une promesse de satire. S'il y eut de l'ironie en cette conférence, ce ne fut qu'un soupçon d'ironie bénigne, léger comme un souffle fuyant de brise égarée. Le respect, la vénération, voilà ce qui fit le fond de cette causerie d'apparence frivole, et c'était justice, puisque sur ces figures de vieilles filles rayonnait la marque royale du sacrifice vaillamment supporté.

Ainsi pour les sacrifiés qui ont recherché ou accepté la croix, le conférencier a répandu à profusion les meilleures bénédictions de sa parole suave, plus fine que les fines dentelles des aubes de fête.

II.

SCIENCE ET MODERNISME.

C'est durant ses années de professorat au collège Notre-Dame de la Paix, à Namur, que le P. Van Tricht se révéla conférencier.

Professeur de sciences — et combien enthousiasmant devait

(1) LOUIS VEILLOT. *Ça et là*. Tome I p. 140.

être un tel professeur — il donna alors une série de conférences scientifiques. Je revois dans le lointain déjà brumeux des souvenirs de la prime jeunesse ces belles soirées où le Père, avec cette aisance qui caractérise les maîtres, instruisait son auditoire en le charmant. Je revois la grande toile blanche déployée au fond de la salle et sur laquelle apparaissaient, éveillant la curiosité et fixant l'esprit, les images explicatives.

Il nous apprit alors bien des choses diverses, inclinant d'une main bénévole la coupe de la science afin que chacun pût y boire, comme le père de famille profite des hasards de la promenade pour intéresser l'intelligence de ses enfants, comme enseignaient, dit-on, les philosophes sous les pérystiles de marbre de la Grèce antique. Oh! ce n'était pas lui qui aurait jamais affublé la science de ce masque ridé, jauni, ennuyé ou farouche que d'aucuns voudraient lui coller au visage.

Plus tard, quand sa parole eut abordé d'autres sujets, le P. Van Tricht n'abandonna pas le genre primitivement adopté. Ainsi se succédèrent ces petits chefs-d'œuvres de vulgarisation scientifique : *Les Premiers habitants des Vallées de la Meuse*, *La lutte pour l'existence*, *Nos insectes*, *Nos familiers*, *Nos oiseaux*, *Glaciers et neiges*, et le *Rayon de soleil* qui débute si plaisamment par l'histoire de Tartarin en quête d'un lever de soleil au sommet des Alpes et que termine l'évocation grandiose du chaos final, de l'universelle destruction terrestre, d'où surgit triomphante l'immortalité de nos âmes.

La science qu'il possède, le P. Van Tricht se plaît à la répandre. S'il a maudit en des pages éloquentes l'avarice matérielle, j'imagine que l'avarice intellectuelle ne lui inspire pas une moindre horreur. Pas plus que nous ne pouvons affecter notre or à notre exclusive satisfaction, nous ne pouvons garder en égoïstes une vérité quelconque. De l'une et de l'autre richesse nous sommes dépositaires ; de l'usage de toutes deux nous rendrons un compte rigoureux au Dispensateur suprême.

Le P. Van Tricht aime la science et cet amour il s'est efforcé de le communiquer à ses frères.

C'est qu'essentiellement la vérité est bonne et salutaire ; connaître une vérité de plus, c'est percevoir une manifestation de la Divinité que l'on ignorait jusqu'alors. La science, impartiale et sincère, est par elle-même une glorification de Dieu.

Jaloux de l'honneur de Dieu, les chrétiens doivent donc être les premiers à rendre à la science le culte qui lui est dû.

Peut être parfois des catholiques se sont-ils affranchis à la légère de cette impérieuse obligation. Justement indignés du préjudice que cause à la religion l'impiété de certains savants, ils ont dans l'ardeur de la riposte atteint à la fois l'impie, le savant, la science elle-même. L'enfièvrement de la lutte excuse de telles erreurs, funestes pourtant à la cause que nous défendons. Une parole de dénigrement à l'égard de la science est un non-sens et un crime sur les lèvres d'un catholique.

Non moins grave est une autre question, voisine de la précédente et que l'on peut poser en ces termes : quelle doit être l'attitude des catholiques en face du modernisme.

Le mot est assez ample pour abriter des notions diverses : notions de progrès matériel et d'évolution morale ; telle d'une part cette efflorescence d'inventions dont notre siècle se couronne comme d'un royal diadème ; tel d'autre part ce mouvement universel d'émancipation sociale qui fait trépider notre vieux monde comme un wagon s'engageant sur une voie nouvelle.

Sans doute nous ne sommes pas obligés d'accepter pour du pain bénit toute innovation qui voit le jour ; mais nous ne sommes pas libres non plus de faire de parti pris mauvais accueil et grise mine aux formes de pensée ou d'action que notre époque prétend ajouter au patrimoine accumulé par les âges antérieurs.

Car nos adversaires ne manqueraient pas d'en profiter pour dire bien haut que nos dogmes sont indissolublement liés au passé, que notre doctrine, bonne au temps des diligences chaoteuses et des donjons féodaux, n'est plus qu'un pitoyable anachronisme au siècle de l'électricité et de la démocratie, et qu'enfin l'Église n'a plus à attendre de l'humanité en marche vers des horizons nouveaux qu'un regard de reconnaissance et d'adieu, comme ces ruines moyennageuses qui émeuvent encore sous la frondaison poétique des grands souvenirs, mais où personne ne viendra désormais chercher un abri, sinon peut-être quelque simple d'esprit pour qui le spectacle de la vie et la société de l'homme n'ont que des étonnements et des effrois. Il importe

que jamais notre attitude ne donne prétexte à semblables préjugés.

En face d'une idée émise, d'une institution préconisée, ne nous demandons pas : dois-je l'admettre, y suis-je obligé ; mais plutôt : puis-je l'admettre, mes principes me le permettent-ils ? Ce serait faire le jeu de l'anti-christianisme que de nous enfermer dans la sécurité de nos convictions comme dans l'isolement farouche d'un château fort imprenable. Sans doute, dès qu'il s'agit de l'intégrité de notre doctrine, l'intransigeance est un devoir. « Si votre œil vous scandalise, dit l'Évangile, arrachez-le et jetez-le loin de vous. » (S^t Mathieu chap. XVIII, v. 9). Mais, parce que l'ennemi peut surgir, ce n'est pas une raison pour tirer à tort et à travers sur tout inconnu que l'on rencontre.

D'ailleurs pourquoi les catholiques seraient-ils moins chez eux en chemin de fer qu'en char-à-bancs, moins à l'aise en démocratie qu'en féodalité ? Si l'homme devient de plus en plus maître et conscient des puissances qui l'environnent et des forces qui sont en lui, pourquoi s'en effaroucheraient-ils ? N'est-ce pas là un progrès véritable, du moment que l'homme tourne cette domination à la gloire de Dieu.

Tout cela, le P. Van Tricht l'avait profondément senti et je n'en veux pour preuve que sa belle conférence intitulée *Le XIX^e Siècle* et portant l'épigraphe victorieuse « Le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles ».

« Cette causerie, disait-il dans la préface, a été diversement jugée et beaucoup l'ont critiquée.

» Je ne m'en étonne pas. Dans une question aussi éminemment relative, rien n'est plus naturel que de voir les esprits les plus sincères et les plus dévoués à l'Église se séparer et suivre des opinions fort divergentes. Je considérerais comme un orgueil absolument insupportable de vouloir imposer aux autres, dans un sujet si libre, des opinions toutes personnelles.

» Je n'eus jamais cette prétention.

» En vérité je n'eus pas davantage celle de comparer l'ensemble du XIX^e siècle à l'ensemble du XVIII^e. Vouloir embrasser tant et de si vastes objets dépassait mes forces, et songer à les resserrer dans les étroites limites d'une conférence eût été folie.

» Je voulais encourager les âmes, rien de plus ; je l'ai dit. Je voulais surtout — et je me demande comment l'on a pu s'y

méprendre — mettre en lumière ceci : qu'en dépit des événements et des coalitions humaines, que les peuples avancent ou qu'ils reculent, le seul triomphant, l'éternel triomphant est le Christ. *Christus heri, Christus hodie, Christus in sæcula !*

» Certes, nous le croyons tous, nous, chrétiens.

» Pourtant à tous les siècles il y a eu, et il y aura à tous les siècles, des esprits craintifs, qui, voyant déferler les vagues et dormir le Sauveur, crieront épouvantés : « Ah ! Seigneur ! » Seigneur ! nous périssons ! »

» Il ne faut pas leur reprocher trop de crier ainsi, car, je le répète, ils sont sincères dans leur angoisse ; mais il faut se rappeler que le Seigneur leur trouvait peu de foi.

» *Modicæ fidei.* » (1)

III.

RÉALISME ET CHRISTIANISME.

C'est commettre une méprise déplorable que de placer sur la même ligne et pour ainsi dire en équation les mots : idéalisme et religion. Comme, en effet, l'idéalisme semble à beaucoup de gens l'opposé du réalisme, on en arrive naturellement à cette conclusion que la religion et la réalité ne sont pas faites pour s'accommoder. La religion serait ainsi à peu près semblable à ces bulles de savon aux couleurs d'arc-en-ciel qui s'évanouissent sans bruit en touchant la terre.

Rien n'est plus faux et plus malheureux qu'une telle conception. Le Christ a prêché une doctrine souverainement pratique et, adressant à son Père une prière suprême pour ses disciples, Il a dit : « Je ne demande point que vous les ôtiez du monde, mais que vous les sauviez du mal. » (S^t Jean, ch. XVII, v. 15).

La vie de sainte Gertrude présente à ce propos un épisode instructif : « Le monastère, est-il raconté, était grevé d'une lourde dette : Gertrude pria Jésus de procurer aux administrateurs de la maison le moyen de la payer. Jésus sourit doucement, puis : « Et que gagnerai-je à cela ? dit-il. — Vous y gagnerez, Seigneur, que les administrateurs pourront vous servir avec moins de sollicitude et plus de dévotion. — Mais je ne suis pas intéressé à ce

(1) *Le XIX^e siècle. Préface.*

qu'ils me servent ainsi : c'est l'intention qui fait le mérite de la sollicitude ou de la paix. Si j'eusse mieux aimé être servi dans la paix de la contemplation, j'y aurais pourvu, en exemptant l'humanité rachetée des sollicitudes de la nourriture, de l'habitation, du vêtement ; mais j'ai plus de profit dans les labeurs de mes amis (1). »

C'est notre vie réellement vécue qui doit être imprégnée de christianisme, et non je ne sais quelle seconde existence héroïque que nous nous plaçons à échafauder en rêve, aux heures de loisir et de chimères.

Le P. Van Tricht a voulu travailler à ce qu'il en fût ainsi. Il a beaucoup parlé de la vie au cours de ses causeries ; il l'a montrée telle qu'elle est, s'attardant exprès et avec raison au détail, au menu, au quotidien de la vie, tournant et retournant l'objet fragile de son étude pour en manifester successivement les faces joyeuses et tristes, sombres et claires.

J'imagine qu'il souscrirait volontiers à cette protestation de Georges Eliot : « Je ne voudrais pas, même si j'en avais le choix, être l'habile romancier qui pourrait créer un monde tellement supérieur à celui où nous nous levons le matin pour nous livrer à nos travaux journaliers, que vous en viendriez peut-être à regarder d'un œil dur et froid les routes poudreuses et les champs d'un vert ordinaire, ces hommes et ces femmes réellement existants, qui peuvent être glacés par votre indifférence ou souffrir de vos préjugés, qui peuvent être réjouis et encouragés par votre sympathie, votre appui, vos bons conseils, votre justice équitable » (2).

Et en effet, quel meilleur moyen de préparer des déceptions, des dégoûts et des chutes, que de montrer les hommes et les choses à travers le prisme des illusions. Mieux vaut nous accoutumer à voir ce qui est, mais à le regarder d'un œil chrétien. Laissez donc une fois pour toutes, romanciers et conteurs, la draperie mensongère des périodes grandiloquentes ; de grâce ne représentez plus le monde comme un Eden enchanteur, la famille comme un petit nid capitonné de

(1) *Le Cœur de sainte Gertrude*, par le P. L. J. M. Gros, p. 159.

(2) GEORGE ELIOT. *Adam Bede*, traduit par d'Albert-Durade, tome I, p. 222.

soie rose et le service de l'Église comme une lutte épique sous les bravos de la foule.

Non point qu'il faille verser dans l'excès contraire et faire de la vie et du monde une prison morne suant l'angoisse et l'ennui. Cette seconde conception est aussi fausse et aussi funeste que la première. Elle a donné naissance à ce genre de roman qui, selon l'énergique expression d'Ernest Hello, « a la passion du malheur », et qui est « par excellence le livre ennuyeux » (1).

C'est précisément le mérite de notre conférencier d'avoir su marcher sans faillir, avec une aisance parfaite, entre ces deux ornières également dangereuses. Faisant œuvre réelle, il a fait œuvre bienfaisante. Il a décrit avec ses épines et ses fleurs, ses mares bourbeuses et ses chants d'oiseaux, le sentier que tout homme parcourt en ce monde. et il nous a renseigné le Viatique qui aide à traverser les bons et les mauvais jours, les heures d'ombre et les heures de soleil, la paix douce et l'horreur de la tempête.

Quand il a voulu nous proposer des exemples parmi nos semblables, il a choisi des contemporains, il les a pris avec leurs faiblesses, il les a dépouillés de tous les dons naturels qui les diversifiaient du commun des hommes; et ainsi, après avoir retracé la biographie de Frédéric Ozanam, il nous a dit : « Je vous ai montré un homme de notre siècle et de notre temps, marchant dans les chemins coutumiers de la vie, n'ayant rien de ce qui semble indispensable à la gloire et aux grandes œuvres, sans fortune, sans prestige... Et pourtant voyez quelle trace il a laissée, de quel poids il a pesé dans la destinée du monde, voyez depuis trente ans qu'il s'est couché dans la mort, voyez comme son œuvre surgit glorieuse et féconde, sauvant les hommes du désespoir, sauvant les sociétés de l'anarchie et des révoltes.

Qu'avait-il donc que vous n'avez pas ?

Du génie ! Ah ! vous y revenez !... Oui, il lui en fallait pour son œuvre littéraire ; mais on ne vous demande pas d'œuvre littéraire, on ne vous demande pas d'enseigner en Sorbonne. On vous demande de faire du bien, Messieurs, rien que cela. Mais cela seul importe ! Du reste, je n'ai pas souci. Vous

(1) ERNEST HELLO. *L'Homme*, p. 383-384.

laissez tout le reste, quand vous partirez pour les lointains rivages de la mort, et le bien que vous aurez fait sera seul à vous suivre.

Jeunes gens, j'ai relevé du tombeau cette grande ombre : elle est debout, elle vous regarde, et elle vous crie, comme les vieux portraits du marquis de Rouillé : « Et toi, qu'est-ce que tu fais?... » (1).

« On ne vous demande que de faire du bien, rien que cela. » Oh! la bonne parole, encourageante dans sa simplicité, banale et néanmoins précieuse en cette fin de siècle où l'on se croiserait si volontiers les bras sous prétexte que c'est peine perdue de se gêner tant que la société n'est pas réformée de fond en comble. Faire le bien modestement, traditionnellement, allons donc! les temps sont changés, aujourd'hui il s'agit d'élaborer un plan social nouveau, et quand il sera fixé, alors nous verrons à faire le bien dont vous parlez.

Ainsi raisonnait sans doute le Docteur de la loi de la parabole évangélique, absorbé dans une savante méditation quelconque, tandis que le Samaritain, simple d'esprit et de cœur, descendait de son cheval et se penchait sur les blessures de son frère souffrant.

Cependant qu'on rêve d'un monde mieux organisé, celui dans lequel on vit continue de tourner, emportant les âmes et les corps qui auraient si besoin de réconfort et de sympathie.

Un écrivain moderne a dit avec infiniment d'esprit : « Le plus simple des hommes est double et même triple : il y a en lui un architecte qui combine et dresse des plans innombrables, puis un pauvre petit maçon, toujours en retard, qui taille la pierre de ses outils ébréchés, et enfin un inspecteur somnolent qui, de temps en temps, se réveille et met ses lunettes :

« Tu n'est qu'un fou, » dit-il à l'architecte.

Puis au maçon :

« Tu n'es qu'une bête » (2).

Ce monsieur l'inspecteur, serviteur du Seigneur Idéal, est pour le quart d'heure un personnage important et, pour ma part, je sais gré au Père Van Tricht d'avoir osé plaider contre lui la cause de ses deux victimes : l'architecte laborieux et

(1) *Frédéric Ozanam*, p. 65-66.

(2) GUSTAVE DROZ. *Tristesses et sourires*, p. 345.

l'humble petit maçon. Tandis que l'autre critique et déblatère, ceux-ci peinent et édifient. Leur œuvre est féconde, la sienne est essentiellement négative.

Le Père Van Tricht ne s'est pas borné au souvenir des grands chrétiens du siècle, tels Ozanam et Ampère. Pour ranimer notre courage, pour aviver notre zèle, l'image du Dieu fait homme venait naturellement sous sa plume.

Ici encore il a été réel et simple, comme le recommande Léon XIII à ceux qui prêchent la religion, insoucieux justement des formules et des périodes, des tirades empruntées et des verbalités sonores. Il a dépeint le Christ véritable, il nous a placés vis-à-vis de Lui, face à face, et il nous a demandé de conformer notre conduite à la sienne. Il a parlé de Dieu, de l'Église, de nos devoirs en phrases personnelles et concrètes, ainsi que faisaient saint François de Sales et saint Jean Chrysostome.

Ernest Hello a écrit sur la prédication de saint Jean Chrysostome des pages si belles que je ne puis passer à côté sans en détacher quelques lignes :

« Les détails les plus intimes de la vie, écrit-il, de la maison et de la famille passent sous nos yeux quand nous lisons saint Jean Chrysostome.

» Chez les Juifs, dit-il, pour prier il fallait monter au temple, acheter une tourterelle, avoir du bois et du feu sous la main, prendre un couteau, se présenter à l'autel, accomplir beaucoup d'autres prescriptions... Ici, rien de pareil... Rien n'empêche une femme, en tenant sa quenouille ou en ourdissant sa toile, d'élever sa pensée vers le ciel et d'invoquer Dieu avec ferveur ; rien n'empêche un homme qui vient sur la place ou qui voyage seul de prier attentivement ; tel autre, assis dans sa boutique, tout en cousant des peaux, est libre d'offrir son âme au Maître. » Cette familiarité, continue Hello, est le caractère distinctif de saint Jean Chrysostome... Quand il explique aux époux leurs devoirs, saint Jean Chrysostome entre dans des considérations si simples qu'elles étonneraient beaucoup aujourd'hui. Les modernes ne sont pas assez humains pour supporter tant de naïveté. Saint Jean Chrysostome conseille à l'époux de ne pas cacher son affection, mais de la montrer toute entière, très simplement. Il lui recommande de parler à sa jeune femme et

lui indique comment pourrait s'engager une de leurs premières contestations.

» Dis-lui, continue le saint, dis-lui avec la grâce la plus parfaite : Chère petite fille, j'ai associé mon existence à la tienne, dans les choses les plus importantes et les plus nécessaires d'ici-bas... Je pouvais épouser une femme plus riche, je ne l'ai pas voulu... J'ai tout dédaigné pour ne voir que les qualités de ton âme, que j'estime au-dessus de tous les trésors (1). »

Les très dignes défenseurs du classicisme académique ne comprennent point cette familiarité. Ils crient à la trivialité, au terre-à-terre. Laissez-les dire, mon Père. Abandonnez-leur la noblesse de leurs périphrases vaines et gardez pour vous la vulgarité du bien accompli.

En terminant ces quelques notes, je me rends compte de leur insuffisance.

J'aurais voulu exprimer le charme de cette éloquence enjouée qui enroule la grâce fragile de ses volutes capricieuses autour des sujets les plus graves.

J'aurais voulu faire comprendre l'œuvre que représentent les causeries du Père Van Tricht.

Cette œuvre, elle consiste à nous montrer toutes choses dans la lumière infiniment sereine et pacifiante de la Foi chrétienne, la misère et le sacrifice, les triomphes et les déceptions de la science, les progrès et les décadences des siècles, le réel et l'idéal. Cette œuvre, elle est de rendre sensibles et aimables le vrai, le beau, le bien, d'attirer les esprits et les cœurs vers ce qui est grand... comme font ces mains pieuses et discrètes qui, aux jours solennels, fleurissent les tabernacles saints de guirlandes de roses, invitant ainsi les fidèles à la piété envers Celui que nous adorons comme la Vérité, la Beauté et la Bonté parfaites.

(1) ERNEST HELLO, *Physionomie de Saints*, pp. 32, 33, 34.

GEORGES LEGRAND.

LA JEUNE FILLE

DANS LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE.

(Suite et fin).

III.

Celui qui est, avec Balzac, notre plus grand romancier, Gustave Flaubert, n'a écrit que deux livres, — deux chefs-d'œuvre, — sur la vie moderne : *Madame Bovary* et *l'Éducation sentimentale*. Il n'y a pas étudié la jeune fille : encore une fois son rôle est trop discret dans notre vie sociale, pour tenter les psychologues : Emma Bovary et M^{me} Arnoux offraient autrement d'attrait à l'écrivain.

Faut-il chercher la jeune fille du Second Empire dans la *Sybille* d'Octave Feuillet ou dans la *Chérie* de Goncourt ? Elles sont bien différentes l'une de l'autre : elles sont peut-être vraies toutes les deux.

Octave Feuillet, bien qu'un peu démodé, est encore aujourd'hui un charmeur pour les âmes adolescentes. Il leur ouvre un monde d'élégance et d'aristocratie où tous les hommes, même les plus mauvais, seraient distingués et garderaient cette distinction jusque dans le mal, où toutes les femmes auraient une grâce raffinée et fière. Rien ne s'y passe, que noblement : M. de Camors et Julia de Trécœur eux-mêmes, ont de grandes âmes qui ennoblissent presque le vice ; ils sont trop beaux pour ne pas plaire. A douze ans on raffolle des *Trois Mousquetaires* et des romans de Fenimore Cooper : on rêve d'être d'Artagnan ou Bas-de-Cuir. A quinze ans, on s'éprend des héroïnes de Feuillet et l'on rêve d'être l'un de ses messieurs très chics qui ont une tournure si élégante et parlent si bien. A ces âges heureux, notre âme n'a pas besoin de vérité, ou plutôt elle n'est pas assez forte encore pour la supporter : elle aime

l'idéalisation de la vie ; si elle a le goût naturel de la grâce et de la distinction, elle ira d'instinct au romancier qui lui offre un monde semblable à son désir.

Pendant *Sybille* garde encore du charme pour les esprits plus mûrs. Elle n'est pas si étrangère à la réalité qu'on l'imagine tout d'abord. Il y a tant de choses sur la terre, et même des âmes mystiques et pures. « Elles ont tout un ciel dans les yeux, » — dit-on de certaines jeunes filles aux grands yeux bleus. Il en est qui ont tout un ciel dans le cœur : elles n'ont vu de la vie que ce qui est semblable à elles, pur et délicat ; elles ne sont pas irréelles pour cela, elles sont seulement d'une humanité un peu spéciale, un peu plus haute que la nôtre. Ceux qui ont lu le *Récit d'une Sœur*, ou *Natalie Narickine* me comprendront : car dans ces intimes confidences de femmes, ils auront découvert le secret de ces âmes d'une qualité si magnifique. Et de fait, le portrait d'Alexandrine d'Alopeus dans le journal d'Albert de la Ferronnays (1) ne pourrait-il passer pour celui de Sybille : « Elle a tout ce qui fait les fortes passions : la grâce, la timidité, la décence, avec une de ces âmes passionnées pour le bien qui aiment parce qu'elles vivent..... Elle a un corps délicat et tout ce qui annonce la faiblesse et la dépendance, mais une âme forte et courageuse qui braverait la mort pour la vertu. » Élevée dans la solitude de la campagne, par un grand-père et une grand-mère trop âgés et trop bons pour tremper son âme délicate, Sybille a cette sensibilité particulière de ceux qui n'ont vu que la beauté des choses et la bonté des êtres, et dont l'enfance a été toute de sentiment. Elle garde cette sensibilité durant toute sa vie si brève ; elle en mourra même, car le mal qui brisera son corps aura sa racine en son âme, et viendra de sa première désillusion devant la réalité, trop pénible pour son idéale fragilité. L'amour qu'elle a pour Raoul est d'une immatérielle essence ; elle voudrait qu'ils s'aiment en parlant de Dieu et que le ciel descendît sur leur cœur et se mêlât à toutes leurs pensées, — et lorsque la loyauté de son fiancé lui révèle son incroyance, elle sait bien qu'elle ne pourra survivre à cette séparation soudainement apparue de leurs êtres qu'elle aurait voulu mêlés en une foi identique.

(1) *Récit d'une Sœur*.

Chérie n'a pas l'âme pure et ingénue de Sybille. Et pourtant elle est touchante aussi, par sa nervosité souffrante et ce maladif besoin de tendresse qui la poursuit à travers sa vie de fête. Dans ce livre de *réalité élégante*, M. Edmond de Goncourt a voulu faire une monographie de la jeune fille du monde officiel sous le second Empire : il a trop vu la vie par le côté extérieur, et il a eu sans doute le tort de prendre pour type une malade à la grâce artificielle, à la sensibilité raffinée : aussi n'a-t-il analysé qu'une jeune fille et non la jeune fille de ce temps-là. Pour ce portrait il a choisi ses nuances les plus aiguës, ses tons les plus rares et les plus subtils : s'il manque à sa phrase un peu de l'exquise fantaisie qu'y mettait son frère, elle a gardé son pittoresque, son charme nerveux.

Chérie est la petite fille du vieux maréchal Haudancourt : orpheline, elle n'a plus que ce vieillard pour l'aimer et veiller sur elle. Dès son enfance qui s'écoule presque toute au parc du Muguet, parmi les verdure des grands arbres, elle se montre impressionnable et délicate. Elle a des peurs folles de l'obscurité, de la solitude ; elle frissonne à la moindre émotion. A huit ou neuf ans, elle a une passionnette pour un officier d'ordonnance de son grand-père, une passionnette enfantine et cependant profonde. Avec les années sa sensibilité augmente, devient plus nerveuse, plus aiguë. C'est l'âge où elle se complait voluptueusement en des lectures aimantes et pieuses, où elle subit l'ivresse mystérieuse des caresses de la musique. Ses traits irréguliers, ses yeux d'un noir velouté, ses cheveux d'un *blond rose* qui prend à la nuque des nuances d'une caresse indéfinissable, laissent présager son charme futur ; elle a des câlineries adorables de petite fille ; elle aime la rêvasserie, la solitude et « le doux et mol enroulement de sa pensée autour de l'inconnu de l'amour ».

Puis c'est la vie à Paris, où le vieux maréchal vient prendre au ministère le portefeuille de la guerre ; c'est l'existence fiévreuse et épuisante de Paris, qui achève de détraquer ce pauvre corps fragile de jeune fille qu'une vie normale, calme et simple, aurait seule pu sauver. Dans ce milieu *Chérie* se sensibilise de plus en plus. Elle met un soin singulier à parer sa grâce élégante, choisissant de douces nuances, des étoffes moelleuses : « Ainsi parée, dit son biographe détaillant ses toilettes, — ainsi costumée, ainsi délicieusement travestie, et

les mains toujours dans des gants pour qu'elles restassent blanches, Chérie demeurait en sa chambre, en des adorations paresseuses de sa personne, dépensant de la coquetterie pour elle toute seule, et dérangée désagréablement, par une visite, de l'état vague et un peu mystique où elle se trouvait. »

Elle a un goût maladif pour les parfums. Ils l'enivrent si délicieusement ! Ce goût se développe de plus en plus. Elle finira par aimer les plus rares et les plus violents, le white-rose, le white-lilas, l'ylang-ylang, le musc. Lorsqu'elle lit quelque livre sentimental, elle a toujours à portée de la main son flacon d'odeurs : «... Un jour que dans un roman passionné, elle avait versé un flacon d'extrait de magnolia, la liseuse se trouvait mal au milieu de sa lecture. » Elle a même des raffinements de petite nerveuse détraquée, pour jouir plus savamment des parfums : elle parfume son lit à l'héliotrope : « Maintenant, tous les matins, à son premier réveil, la jeune fille se levait et, encore endormie, d'une main cherchant à tâtons, atteignait un vaporisateur et se mettait à insuffler l'intérieur de son lit de la senteur de l'héliotrope blanc. Puis, aussitôt, elle se refourrait entre les draps parfumés, ayant soin de les ouvrir le moins possible. Et la tête enfoncée sous la couverture jusqu'aux yeux, elle prenait une jouissance indicible à se sentir pénétrée, caressée, rafraîchie par l'humidité odorante de la vaporisation dans laquelle il lui semblait, son être encore mal éveillé, à demi s'évanouir, s'en aller, lui aussi, comme s'il était volatilisé en parfum et en bonne odeur. A la fin elle se rendormait, trouvant une volupté dans un sommeil où il y avait un peu d'ivresse cérébrale et un rien d'asphyxie. » Elle adore l'état vague et le mol assoupissement où la plongent les parfums trop capiteux, les bouquets de fleurs trop odorantes.

Elle raffolle du monde, surtout durant la première année où elle y est conduite. Elle en aime les décors luxueux, les caresses de la musique, des paroles, des flatteries, les tournolements doux, lents et lassants de la valse. Sa sensibilité y trouve un aliment perpétuel. L'amour est, dit-on, toute la vie des femmes : l'amourette fraîche, ingénue, occupe déjà la jeune fille, mais « il y a encore de l'enfant chez elle, elle fait *joujou* avec le sentiment, plus désireuse d'amouracher que d'être aimée ». Durant cette première année de bals, Chérie est dans cet état d'âme

constamment amoureux : elle a quinze ans, elle aime tous ses danseurs, elle ne les distingue pas très bien les uns des autres, elle les aime collectivement. Elle est bien jolie alors en toilette de soirée avec son souple torse oduleux, ses épaules tombantes et ses yeux surtout, ses yeux « couleur *noisette*, de cette coloration marron indescriptible, qui lui mettaient sous ses abondants cheveux devenus châtains, sous ses noirs cils, comme une chaude clarté irrisée du violacement d'un morceau de cristal de roche fumé ».

Elle est intelligente et fine, sa nature subissant l'excitation du milieu de Paris : « La jeune fille lisait peu, ne réfléchissait qu'à ses moments perdus, mais elle vivait dans cette atmosphère subtile, excitante, suggestionnante, où la femme tout naturellement s'habille mieux et pense plus spirituellement qu'ailleurs. Aussi ce qu'elle disait se trouvait toujours intelligemment tourné, et devant les grands ou touchants événements de la vie elle n'avait jamais le mot bête. » Elle sent le beau nerveusement ; elle est « la femme *article-Paris*, un être de goût, gentil comme la bimbeloterie qui porte ce nom, la femme *article-Paris* toutefois avec une petite note originale d'exotisme qu'elle tenait de sa mère ». L'attente du mariage, trouble et incertaine chez les jeunes filles, ne la préoccupe pas encore ; elle trouve si doux ce partage d'elle-même entre l'adoration de tous ; elle est d'ailleurs persuadée qu'elle trouvera toujours de beaux partis. Le mariage, c'est pour elle un milieu de vie commune et de tendresse partagée ; elle se plaît à laisser dans le lointain l'inconnu de l'amour. A ce moment elle est un exquis et frêle bijou d'art, qu'elle patine au bois de Boulogne dans sa fourrure toute blanche, qu'elle apparaisse au bal en ses étoffes de nuage et de vapeur arrangées avec cette coquetterie intelligente qui sait « spiritualiser le chiffon ».

Mais à cette vie trop artificielle ses pauvres nerfs ne peuvent résister. Névrose et nervosité, son corps perd l'équilibre des forces, sa santé se détraque lentement. C'est alors qu'elle prend l'amour maladif du bal, qui, du moins, lui donne l'excitation nécessaire : « Elle n'avait plus de plaisir à vivre que la nuit, aux lumières, dans l'enivrement de la musique, le tourbillonnement de la danse, la surexcitation des regards, des compliments, des frôlements énamourés. Il fallait pour la tenir

éveillée, amusée, intéressée, le bruit, l'agitation, la gaité nerveuse, l'espèce de frénésie capricante du bal, et cela jusqu'à six heures du matin, jusqu'à la dernière figure du cotillon. » Sa coquetterie devient audacieuse. Toutes ses amies sont mariées, elle reste la dernière, elle la plus séduisante. C'est qu'elle n'est pas facile à marier, pauvre Chérie, avec ses excentricités, son peu de fortune, sa gâterie, la folie de sa mère. Le désir de se marier à tout prix la fait manquer presque d'élégance ; elle cherche à *rouler* un homme, voyant dans la conquête du mari une sorte de lutte à outrance. L'adoration religieuse de sa personne la préserve seule de la faute, car son cœur et sa sensibilité sont affolés.

Puis cette coquetterie et cette fièvre de vivre tombent tout à coup. Chérie n'a plus l'entrain d'autrefois, elle se fige dans le monde, et bientôt elle n'y va même plus. Elle a d'inouïs désirs de tendresse, des besoins d'être dorlotée, d'être aimée, d'être *chérie*. A mesure qu'augmente sa maladie nerveuse, elle regrette davantage de s'en aller si jeune de la vie, sans avoir aimé ; elle songe au parc du Muguet où s'écoula son enfance calme, aux arbres bienveillants et doux à ses regards d'enfant, et aussi à tout ce que la vie lui a apporté de décevantes joies. Elle sait que sa fin est prochaine : elle rêve d'une mort *bien parisienne*, en voiture, aux Champs Elysées par une belle soirée de printemps, parmi le décor fastueux des choses. Une dernière fois elle se traîne aux Italiens, toute nerveuse, toute mourante, faisant face quand même à la mort avec un suprême et joli courage. Et puis la mort vient enfin saisir la pauvre enfant qui eût tant de grâce et de coquetterie.

Chérie ne ressemble point à Sybille. Oh ! non. Elle se doute à peine qu'elle a une âme ; même l'heure de la mort ne la fait point descendre au fond d'elle-même. C'est une Froufrou jeune fille, qui est grisée par la vie comme elle se grisait de parfums, qui s'abandonne à elle, croyant y trouver la joie et le bonheur. Elle a trop d'élégance et de charme pour n'être pas bonne par nature. Si son existence eut été normale et saine, elle aurait pu être une femme exquise et délicate. Énervée, raffinée, névrosée par la vie de Paris, elle vécut et elle mourut dans l'artificiel et le faux. Elle est fascinante néanmoins, parce qu'elle a si bien les instincts et le détraquement d'une Parisienne moderne.

IV.

Nous arrivons aux romanciers contemporains. Il y a peu de jeunes filles dans leurs œuvres, ou plutôt elles n'ont guère que des rôles secondaires. Celles de Zola n'inspirent qu'une sympathie médiocre : elles sont honnêtes par tempérament, parce qu'elles ont de la santé, et ne sont que de jolis animaux instinctifs et tranquilles. Telle est du moins l'héroïne de *Au bonheur des dames*, nature calme, pondérée et saine. L'Angélique du *Rêve* est une imitation de Sybille, imitation déformée par les habitudes de l'écrivain inapte aux nuances délicates, et totalement dépourvu du mysticisme qu'il affiche, et quant à la Clotilde du *Docteur Pascal*, qui joue auprès du vieux médecin le rôle d'Abisaïg la Sunamite auprès de David, elle n'a d'une jeune fille ni la pudeur, ni la réserve, ni le sentiment, ni le cerveau, ni l'âme. Dans les personnages de Zola il n'y a pas à proprement parler de caractères : ils se peuvent définir, cataloguer en deux mots ; quelques explications physiologiques suffisent à les faire connaître. C'est d'une humanité un peu rudimentaire : je n'entends point par là critiquer en gros l'œuvre du grand peintre de fresques qu'est l'auteur de *Germinal*, je constate seulement l'insuffisance de son analyse en un point particulier.

Il y a peu d'études de jeunes filles dans Alphonse Daudet, Guy de Maupassant, Paul Bourget. Il y en a beaucoup chez André Theuriet. A vrai dire il n'y en a qu'une. C'est toujours la même : lisez *Raymonde*, *Amour d'Automne*, *les deux Sœurs*, etc., vous rencontrerez sempiternellement une jeune fille très belle, très fraîche, brillante de santé, charmante comme tout ce qui est simple et naturel, très près de la nature, — à laquelle elle s'est beaucoup mêlée, ayant vécu presque toujours à la campagne, — par ses instincts, la domination de sa sensibilité, la sincérité de ses actes et de ses paroles. Je ne dis pas qu'elle soit déplaisante ; je dirai qu'elle est une bonne fille, manquant un peu de grâce, de distinction, de ce charme voilé et insinuant qui convient si bien à la femme, — mais après tout on peut s'en passer. Elle ferait une excellente servante d'auberge, accorte et vaillante, une brave fermière agile et de bonne humeur, une bonne mère assez insouciant de ses nombreux enfants.

Dans *Une Vie* de Maupassant, je trouve au début quelques bonnes pages sur les pensées de Jeanne avant son mariage. A mesure qu'il avançait en âge, l'auteur de *Bel-Ami* se débarrassait de ce qu'il y avait d'un peu commun et commis-voyageur dans son talent ; sa phrase et sa pensée devenaient plus limpides, plus profondes et aussi plus mélancoliques. Ses derniers livres ont un charme délicat et désenchanté que n'indiquaient point ses premières nouvelles : *Une Vie*, *Fort comme la Mort*, *Notre Cœur*, celui-ci surtout avec sa douce tristesse de plainte d'amour, sont d'une humanité admirable et d'une tendresse inquiète et nerveuse

Jeanne est fiancée à un homme qu'elle ne connaît point, qu'elle a à peine entrevu comme cela se pratique en France. Elle croit l'aimer, les jeunes filles ont tant d'affection en réserve, et l'accordent si volontiers à celui qu'on leur désigne comme leur futur mari. Elle s' imagine que l'amour confondra leurs âmes, réalisera tous ses rêves d'adolescente. Et puis un beau jour, je ne sais plus pourquoi, elle a l'intuition des éternelles séparations des êtres : « Elle sentait entre elle et lui (son fiancé) comme un voile, un obstacle, s'apercevant pour la première fois que deux personnes ne se pénètrent jamais jusqu'à l'âme, jusqu'au fond des pensées, qu'elles marchent côte à côte enlacées parfois, mais non mêlées, et que l'être moral de chacun de nous reste éternellement seul par la vie. » Sa pauvre vieille tante Lison, qui regarde avec désespoir les caresses du fiancé de Jeanne et compare tristement à leur vie sa vie solitaire, ne connaît point le secret des âmes ; autrement elle aurait un sourire de mélancolie en songeant combien sont éloignés l'un de l'autre les êtres qui paraissent les plus rapprochés. Pour tous ceux de la terre l'existence amène un cortège de souffrances et de déceptions, et les hommes ont beau se leurrer de leurs amitiés et de leurs amours, ils demeurent murés en une immuable solitude. Jeanne est poursuivie de cette idée, par ce beau soir d'étoiles où elle marche avec son père à travers la campagne normande, semée de feux-follets : « ... Il semblait à Jeanne que son âme s'élargissait, comprenait des choses invisibles ; et ces petites lueurs éparses dans les champs lui donnèrent soudain la sensation vive de l'isolement de tous les êtres, que tout désunit, que tout sépare, que tout entraîne loin de ce qu'ils aimeraient. Alors d'une voix résignée, elle dit : « Ce n'est pas toujours gai,

la vie. » Le baron soupira : « Que veux-tu, fillette, nous n'y pouvons rien. »

Nous n'y pouvons rien : c'est le grand mot de la philosophie amère et fataliste de Maupassant, avec cet autre qui clôt *Une Vie* et que dit à Jeanne la vieille bonne Rosalie : « La vie, voyez-vous, ça n'est jamais si bon ni si mauvais qu'on croit. » La vie trompe toujours ce qu'on attend d'elle, et pourtant il y a en nous un amour des forces naturelles, un abandon aux choses, au rythme universel du monde, qui fait que malgré tout nous aimons la vie. Peu de lectures laissent un désenchantement aussi profond que les quelques derniers livres de Maupassant dont la phrase chaude et frémissante chante l'inutilité des efforts et la séparation des êtres.

M. Paul Bourget qui possède l'art de transcrire les nuances les plus subtiles du sentiment nous devait d'analyser des âmes délicates de jeunes filles. Il y en a deux dans ses livres qui inspirent une sympathie passionnée, Alba Steno dans *Cosmopolis* et Henriette Scilly dans *La Terre promise*.

Cette liliale Alba Steno est une sœur de ces jeunes filles d'une grâce supraterrrestre qu'ont évoquées Shelley dans sa *Plante sensitive* et Byron dans sa *Fiancée d'Abydos*. Son âme ambiguë, formée par des hérédités diverses et compliquées, trop tôt déveloutée, cache le secret de sa confiance perdue et de son amour meurtri. Trop souvent elle a « celle de ses deux expressions qui lui donne un masque presque tragique », avec les coins de sa bouche tombant un peu, et tant de douleur précoce dans le bas de son visage amaigri. L'insouciance des vingt ans est morte en elle, et dans ses yeux d'un bleu transparent que le romancier compare à l'eau des lacs alpestres au pied des glaciers s'atteste parfois « le déséquilibre caché de cette étrange enfant ». Mélancolique petite sœur de Hamlet, elle ressemble à Ophélie, l'aimée des fleurs qui parèrent sa beauté jusque dans la mort.

Lorsqu'elle a découvert, après avoir tant hésité à croire, qu'elle devait mépriser sa mère, son âme s'en va à la dérive, n'ayant plus la force de vivre. A cette heure d'immense solitude où passe en elle le désir de la mort, entre Julien Dorsenne, qu'elle aime depuis longtemps déjà, et son cœur si las en est ranimé. Comme Julien vient lui annoncer son départ, elle lui avoue, n'ayant plus la force dans sa détresse que de cette

audace suprême, cet amour qui seul la rattache encore à la vie ; elle lui dit en joignant « ses pauvres mains amaigries qui tremblaient de l'angoisse des phrases qu'elle osait formuler : « Est-ce que vous ne comprenez pas que si je vous parle comme je vous parle, c'est que j'ai besoin de vous pour vivre... » puis d'une voix presque basse tant elle était étouffée d'émotion : « c'est que je vous aime !... » Toutes les pudeurs naturelles à une enfant de vingt ans montèrent à son pâle visage en un flot de pourpre quand elle eut jeté cet aveu : « Oui, je vous aime ! » répéta-t-elle d'un accent aussi profond mais plus ferme. « Ce n'est pourtant pas une chose si commune dans cet affreux monde, qu'un vrai dévouement, qu'un être qui ne demande qu'à vous suivre, qu'à vous être utile, qu'à vivre dans votre ombre... Vous le voyez, je n'ai pas de coquetterie avec vous, je n'ai pas de fierté... Si vous ne m'aimez pas, tout est fini pour moi, et alors que m'importe cette fierté?... Si vous m'aimez, oh ! si vous m'aimez !... » Et elle ferma les yeux comme si cette idée lui eut fait mal encore à force de douceur. « Alors vous comprendrez que pour avoir le droit de vous donner ma vie, de porter votre nom, d'être votre femme, de vous suivre, j'ai senti tout haut devant vous au moment où j'allais vous perdre. Vous me pardonnerez si j'ai manqué à ma modestie pour la première, pour la dernière fois... Mais j'ai trop souffert... »

Et jamais la pureté absolue de la jeune fille n'apparaît comme à cette heure où sa vie entière est attachée à cette suprême démarche. Et Dorsenne, accoutumé aux complexités des analyses psychologiques, a l'intelligence trop subtile pour comprendre le désarroi de cette âme si blanche. Il écarte — oh ! très délicatement — l'amour qui s'offre à lui ; le cœur agonisant d'Alba se referme à jamais, et l'on songe, devant le bonheur si doux que Dorsenne dédaigne, à la phrase mélancolique de Rossetti : « Regarde-moi en face, on me nomme *Ce qui pouvait être*. Je m'appelle aussi *Plus jamais, Trop tard, Adieu !...* »

Son aveu d'amour était un chant du cygne. Elle a dépassé ses forces de souffrir, et l'idée du suicide revient la hanter. Elle gagne, à travers la triste campagne romaine, le petit lac de Porto, dont l'immobilité sauvage s'harmonise à sa tranquille décision de mourir. Sur sa barque, elle s'avance jusqu'au milieu du lac, parmi les tristes plantes aquatiques : là, elle demeure

longtemps, toute frissonnante, se laissant aller à la fraîcheur malsaine du soir. Lorsqu'on la découvre, elle est atteinte des fièvres paludéennes, et la mort ne la repousse pas comme avait fait celui qu'elle aimait.

La Henriette Scilly de *Terre Promise* est plus attirante encore. Elle n'est point jetée, comme Alba, au milieu d'intrigues basses et compliquées ; son roman d'amour est simple, presque banal. Elevée solitairement par sa mère, M^{me} Scilly si hautement intelligente et bonne, elle a toujours vécu loin du monde, dans l'ignorance des compromis qui y sont acceptés. D'une sentimentalité un peu romanesque, elle demande aux autres êtres la même noblesse morale qu'à elle-même, et sa franchise ingénue n' imagine point les hypocrisies et les mensonges sociaux. Elle a vingt-trois ans, mais elle est si jeune, si mince, si fragile, qu'elle en paraît à peine dix-huit. C'est alors qu'elle est fiancée à Francis Nayrac, et qu'elle se met à l'aimer d'un amour profond et absolu. Ce Francis Nayrac l'aime, passionnément, lui aussi : c'est une âme délicate que la vie a blessée et qui met dans cet amour tout son espoir de bonheur. Mais son passé, — un passé que la souffrance même aurait dû racheter, — remonte tout à coup et vient les séparer. Par ce qu'elle a appris, par ce qu'elle a deviné, Henriette inconsolable de ne plus estimer son fiancé, conçoit impossible son mariage avec lui, bien qu'elle l'aime encore. Il faut lire le chapitre intitulé : *Les divinations d'une jeune fille* pour comprendre ce que l'analyse de Paul Bourget peut revêtir de douceur et de profondeur. Les demandes ingénues de Henriette à sa mère sur les mensonges méprisables qui accompagnent les amours adultères, sa logique terrible pour les juger, son inquiétude et son étonnement de savoir qu'un homme a pu dire à une autre femme des paroles d'amour qu'il lui dit, ce que la pauvre enfant entrevoit des bassesses de la société : tout cela est admirable d'émotion vraie et de vérité pressentie. Henriette est un type parfait de jeune fille pure, aimante et noble. Sa noblesse d'âme et son amour lui inspirent un grand sacrifice : elle veut expier pour son fiancé, le racheter, lui rendre sa beauté morale, et pour cela elle renonce au bonheur et désire la vie religieuse.

Il appartenait au romancier de *Mensonges* et au théoricien blasé de la *Psychologie de l'amour moderne* de nous donner ces deux exquises créations de jeune fille.

IV.

Certains romanciers ont le privilège de créer des types qui deviennent populaires. Ce privilège n'échoit pas toujours aux plus puissants et aux plus subtils : il y faut un peu de chance et le don de saisir les êtres dans leurs traits généraux, de négliger les nuances, pour ne garder que les lignes essentielles, l'art de voir un peu grossièrement, comme voit la foule. Je ne prends pas ce mot *grossièrement* dans son mauvais sens. Ainsi le *Tartarin* d'Alphonse Daudet est passé dans le langage courant ; on dit de quelqu'un : c'est un Tartarin.

Gyp a eu plusieurs fois ce privilège devant une classe de public plus restreinte. Elle a créé *Petit Bob*, ce gavroche du grand monde, et aussi *Paulette*, Paulette qu'elle a scindée ensuite en M^{lle} Eve, Loulou, Ariane, etc. Son art est un peu extérieur, sans grande distinction, sans grande profondeur ; mais superficiel et parfois trivial, il plaît néanmoins parce qu'il est vivant, plein de verve et de bonne humeur. On a comparé sa phrase à de la mousse de Champagne : du Champagne, je veux bien, mais alors pas d'un crû supérieur. Elle fouaille avec volupté les vices et les ridicules de notre époque, mais nulle part dans ses livres, — nombreux, oh ! combien ! — on ne découvre un idéal quelconque de vie, de société, d'amour, de quoi que ce soit. C'est une démollisseuse, une dilettante de la démolition ; elle a tout blagué, les choses bourrées de respectabilité et celles qui en sont totalement dépourvues, les vieux messieurs et les snobs, les femmes honnêtes et les autres. C'est un Rochetort femme, et bien femme, n'ayant ni l'âpreté, ni la violence du rire en lame de faux du polémiste, s'attardant volontiers aux petits côtés.

Elle a plusieurs fois, comme dirait Paulette, « flanqué un abatage » à la jeune fille moderne. Le premier type qu'elle en ait donné est cette fameuse Paulette, héroïne d'*Autour du Mariage*. Je ne dirai pas, comme M. Jules Lemaitre qu'elle est *immense* ; mais elle est d'une bonne venue. Écoutez-la déclarer à ses petites amies, quelques jours avant son mariage, ce qu'elle demande à l'union conjugale. Ce n'est pas précisément le sentiment qui l'étouffe ; elle est pratique et cynique, mais au

moins elle est franche. « Il est facile de voir que M. d'Alaly (son fiancé) est fou de toi... lui dit une amie.

» *Paulette* : — Assez pour que je sois sûre de le mener
» comme je l'entendrai.

» — Oh ! oh ! en est-tu si sûre que cela ?

» — Absolument, sans cela je ne l'épouserais pas ; je me
» marie pour avoir une existence agréable.... pas pour autre
» chose !

» — Mais ton fiancé est charmant...

» — Charmant... si tu veux ! Mais ce n'est pas une raison
» pour me laisser tyranniser par lui...

» — Tyranniser ! Quel vilain mot ! Ce doit être si doux au
» contraire d'obéir à quelqu'un qu'on aime...

» — Pour toi qui es une nature poétique, peut-être ; mais
» pour moi obéir ne saurait être doux. Je ne me sens aucune
» vocation pour l'obéissance passive, et je ne considère pas
» comme le plus grand des bonheurs de devenir la... chose d'un
» monsieur quelconque...

» — Non pas d'un monsieur quelconque, mais de...

» — Allons donc ! Comme s'ils n'étaient pas tous « quelconques »
» au bout d'un temps plus ou moins long !

» — Oh !

» — Aussi vais-je m'occuper de suite avec lui des choses
» sérieuses ; je réglerai l'organisation de ma vie, de mon budget,
» afin qu'il n'y ait pas dans l'avenir de discussions possibles à
» ce sujet... »

Et plus loin :

» — Tu vas t'amuser ?

» *Paulette, avec élan*. — Oh ! oui va !

» — Que feras-tu ?

» — Tout ce qu'on peut faire !

» — Mais encore !

» — D'abord pendant les premier temps je passerai en revue
» tous les petits théâtres que je ne connais pas... Je n'ai été
» qu'aux Français et à l'Opéra... c'est court. Je veux voir Judic
» et Chaumont. Je veux aller au Palais Royal surtout... et
» dîner au restaurant, et aller en mail à la Marche, avec des
» gens gais... et monter à cheval tous les matins ! Et puis à
» mon retour, je ferai faire mes toilettes... »

La bonne petite femme, dévouée et tendre, qui se mijote dans

ces répliques ? Et que M. d'Alaly peut donc s'estimer heureux ! Il n'est pas très fort en psychologie, M. d'Alaly, et Paulette lui réserve des surprises. Il l'imagine naïve, sans volonté, ignorante de la vie. — « Elle m'adore, — dit-il complaisamment à ses amis, — elle a été élevée par une mère austère, dans cette vertueuse croyance qu'un mari est un maître ; je la pétrirai à ma guise et je prendrai sur elle, dès le début, une influence que je saurai conserver... Paulette n'est pas une femme comme les autres : elle n'a pas été élevée à l'anglaise, la bride sur le cou... Elle a été très peu dans le monde et ne sait rien des plaisirs bruyants auxquels on habitue les jeunes filles d'à présent... » Et il fait le tableau de la vie calme qu'il compte lui offrir pour se reposer lui-même de sa vie de garçon : « ... Une existence tranquille, régulière ; pas de veilles prolongées ; pas de flirtage aux cinq heures des amies ; pas d'amazone d'une seule pièce ; pas de voiture tapageuse ; pas de comédies de société ou de duos amoureux sous le fallacieux prétexte que la musique spiritualise tout. »

L'existence tranquille et régulière, Paulette l'a trop connue chez ses parents. Elle aspire à autre chose : — « Vois-tu, dit-elle à sa mère, car maintenant que le mariage est décidé et qu'il est impossible de revenir en arrière, elle peut être franche avec ses parents et même avec son fiancé, — je te dirai franchement que je me marie surtout pour m'amuser... Eh ! mon Dieu, oui ; la maison n'est pas gaie, et la vie entre papa et toi est plus saine que drôle... Vous êtes excellents, toi et papa, et je vous adore ; mais enfin, vous vous intéressez à bien des souvenirs un peu... lointains pour moi... Papa pleure presque en racontant le départ de Louis-Philippe ; toi, tu lui parles aussi de choses de ce temps-là... Nous n'allons que dans un monde où tous les hommes ont l'air d'avoir avalé leur canne et où les femmes me regardent de travers quand j'ai le malheur de rire, ce qui m'arrive rarement pourtant... Alors j'ai aspiré à vivre autrement... oh ! mais là, aspiré à pleins poumons... M. d'Alaly me trouvait gentille ; je m'en suis aperçue, je l'ai encouragé... et voilà... »

Je crois que Paulette exagère un peu en décrivant l'austérité de son milieu. Elle a dû voir un monde moins sévère, des amies plus lancées ; car où donc aurait-elle appris l'argot qu'elle déballe à tous propos, et pris cet aplomb singulier que rien ne

renverse ? A moins que ce ne soit d'intuition ? Elle sait déjà toute la stratégie féminine qui lui permettra la conquête de l'homme ; elle a déjà tout lu, et lorsque son mari, le lendemain du mariage, lui offrira un livre qu'il croira inconnu de la jeune fille qu'elle fut jusqu'alors, elle lui rira au nez. Chacune de ses réponses sera une révélation piquante pour son mari qui se répètera constamment à lui-même, étonné d'avoir eu si peu de perspicacité : — « C'est inouï, elle n'est pas naïve du tout, mais pas du tout ! » Oh ! non, elle n'est pas naïve, elle est roublarde et cynique. D'ailleurs, M. d'Alaly n'est pas de force : d'abord il aime sa femme, de la façon du moins dont il peut aimer, et puis il est fatigué par la vie, peu apte à la lutte ; quant à elle, pour ce qui est de l'amour, du dévouement, des enfants, et *autres balançoires*, pour parler son jargon, va te faire lanlaire ! Elle est pourtant bonne fille, dit son auteur, seulement elle n'aime pas les sermons, elle aime le rire, la gaieté, le luxe, les fêtes. Cela n'est-il pas naturel à un être jusqu'alors trop comprimé et qui a besoin pour sa jeunesse saine et bien portante d'une vie plus libre et plus animée. — Elle sera dans l'existence un petit animal de joie, reconnaissant des plaisirs qu'on lui aura procurés, incapable d'hypocrisie et de mensonge, franche et amusante, avec une manière à elle de dire à haute voix, et à voix bruyante, les choses qu'on pense et qu'on n'ose pas exprimer, avec un art tout particulier de mettre les pieds dans le plat, pour prendre une locution vulgaire, et même d'apporter les plats pour avoir la joie d'y mettre les pieds, avec un mépris souverain pour tout ce qui est vieux jeu, dessus de pendule, c'est-à-dire digne, correct, sérieux, pour tout ce qui n'est pas son plaisir du moment, son caprice de l'heure. Bonne fille et même bon garçon, je veux bien, mais totalement dépourvue de cœur, n'ayant que cet esprit d'argot et de cynisme, au fond tout à fait déplaisante. Supérieure encore, d'ailleurs, à tous les messieurs qui tournent autour d'elle, et qui n'ont même pas son beau mépris des convenances, sa vivacité d'allures, et sa verveur de répliques.

Voilà ce qu'est devenue la jeune fille moderne. Il y en a d'autres heureusement. Gyp elle-même a donné à Paulette des sœurs plus charmantes, M^{lle} Eve et Loulou, par exemple. Elles ont de Paulette le peu de souci du qu'en dira-t-on, le *je m'enfichisme*, mais elles sont autrement pures et loyales. C'est une

âme noble que celle de M^{lle} Eve. Indépendante, franche, très jalouse de sa volonté, elle sera une femme exquise pour le mari qu'elle aimera. Elle est fière et n'admet point qu'on la juge sur des apparences, bien que les apparences la condamnent absolument. Elle méprise ceux qui se croient en droit de la mépriser, et son cœur se donne à Morray qui n'a pas cessé de croire en elle : et Morray a raison car le regard de ses yeux pleins de ciel ne suffit-il pas à la disculper ? Elle se rapprocherait de la jeune fille anglaise qui allie la franchise et la hardiesse à une grande sûreté de caractère, — mais avec une âme plus enthousiaste et plus vibrante : — « J'aime tout, dit-elle à Morray, — le soleil, les champs, l'exercice, le plaisir, la vie enfin ! ... Je suis *moi*, voyez-vous ! ... avec mes qualités et mes défauts... surtout mes défauts ! ... mais il me semble qu'en supprimer un seul, ce serait voler Dieu qui me les a donnés ! ... »

Quant à Loulou qui a quinze ans, elle ressemblera à sa sœur Eve : peut-être restera-t-elle cependant plus mal élevée, et gardera-t-elle à travers la vie plus d'entrain, d'espièglerie et d'enfantillage. C'est elle qui a ce dialogue amusant avec son danseur Juvisy qui lui a marché sur le pied :

« *Juvisy* : — Je suis désespéré, Mademoiselle ! ...

» *Loulou* : — Du tout, du tout, Monsieur ! ... on ne peut pas toujours être responsable de ses pieds ! ... (*Toisant les pieds de Juvisy qui sont énormes*).

» Vous surtout ! ...

» *Juvisy* : — Mais Mademoiselle...

» *Loulou* : — Seulement vous avez tort de mettre des clous à vos souliers ! ... Généralement pour aller au bal, on ne...

» *Juvisy piteusement* : — Je n'ai pas de clous, Mademoiselle !

» *Loulou, riant* : — Croyez-vous ?... alors, c'est naturel ! ... » (*Juvisy s'éloigne anéanti*). »

Et Loulou lève ensuite son pied à une hauteur extraordinaire pour montrer à M. de Xaintrailles le trou que Juvisy a fait à son bas. Ce M. de Xaintrailles l'hypnotise, comme dans l'*Ami des femmes* la petite Balbine est séduite par la grande barbe de Chantrin. Cela lui passera tout aussi vite.

Il serait injuste, à propos de M^{lle} Eve, de ne pas rappeler qu'elle se rapproche beaucoup de la Suzanne du *Monde où l'on s'ennuie*. Mêmes allures garçonnières, même amour de la vie,

et même caractère pur et loyal : il y a seulement chez Suzanne, un peu plus de sentimentalité et de charme féminin.

Si M^{lle} Eve et Loulou ont emprunté à Paulette la fantaisie de son langage et de ses allures, M^{lle} Ariane de Montespan (1) lui a pris son égoïsme féroce et pratique, en l'exagérant, et en le couvrant d'hypocrisie. Il faut bien que je me serve ici d'une expression un peu vive que M. Sarcey a mise à la mode à propos des pièces du Théâtre Libre : Paulette était *rosse* drôlement, presque gentiment ; la *rosserie* d'Ariane est beaucoup plus froide et calculatrice : elle lui réussira d'ailleurs puisqu'elle lui permettra de mettre le grappin sur le grand, gros, lourd, laid, gauche et colossalement riche marquis de Bruges. Ce roman le *Cœur d'Ariane* appartient comme l'*Armature* au genre cruel : le monde faisandé qu'ils dépeignent, l'un superficiellement, l'autre avec profondeur, est trop artificiel, pour que ses peintures ne le soient pas aussi.

Un autre analyste de ce monde, M. Henri Lavedan cache de la sentimentalité sous ses dehors d'observateur satirique. Cette note apparaît justement dans un livre qu'il a récemment publié sur les jeunes filles et qu'il appelle *Leurs Sœurs*. Il y a là des saynètes émues. Il donne à M^{lle} Eve des compagnes moins garçonnières dont quelques-unes sont très ingénues. En voici une, Germaine Mauduit qui est bonne fille et dont les idées sur le mariage ne ressemblent pas à celles de Paulette : « J'aimerais bien qui m'aimerait autant, — dit-elle. — J'apporte un esprit qui ne sait rien et qui a peur de trop deviner, un cœur timide et loyal qui voudrait bien ne pas souffrir ou du moins pas tout de suite ; bref je suis une jeune fille de bonne volonté qui demande à Dieu une simple chose : la paix sur la terre. Mais voilà, il ne l'a promise qu'aux hommes, pas aux femmes ! » En voici une autre, d'une qualité plus rare, petite âme douce, passionnée et mélancolique, Louise de Fruges qui est amoureuse de la mer : tandis que ses petites amies, très lancées, traitent la mer comme un salon où les baigneurs remplacent les valseurs, elle admire l'Océan dans la magnificence du soir : « J'entends, — dit-elle, — les vagues tomber et se posterner avec un bruit qui n'est jamais le même, tantôt doux, tantôt menaçant. Et ce bruit c'est à la fois une caresse, une chanson, un avertissement, et un sanglot. Les

(1) *Le cœur d'Ariane* par GYP.

étoiles ont l'air d'être attendries et d'écouter, d'admirer. Un mystère énorme et merveilleux plane avec respect sur cette mer profonde qui s'étend partout si loin. Je pense aux côtes reculées qu'elle baigne avec ce même grondement sournois, aux plages où je ne débarquerai jamais, où il y a peut-être à l'heure présente une jeune fille aussi simple et aussi émue que moi, et assise dans la même crainte recueillie. Je pense à tout ce qui arrive sur ses flots, à tout ce qui s'y passe et qui s'y est passé, aux navires qu'ils ont portés, il y a des centaines et des milliers d'années, depuis les barques primitives et rudes des premiers hommes, jusqu'aux steamers d'aujourd'hui avec leur mince bande de fumée si poétique au ras de l'horizon. Je pense aux oiseaux largement ailés de la mer, aux grands poissons qu'on ne saura jamais, aux naufrages et aux épaves. Je pense au vent, au déluge, à la fin du monde, aux mousses pris par une lame, et aux phares qui sont les clochers du matelot. Et je suis très heureuse, heureuse et triste à la fois... » Elle pense à beaucoup de choses, et sa rêverie est si vaste qu'elle s'y perd. Mais surtout elle pense qu'elle aimerait à se fiancer à ces heures — là où son âme se dilate et participe à la vie de tout, — se fiancer avec un jeune homme qui ne ressemblerait pas à tous les jeunes hommes qu'elle voit dans le monde et sur le plage. Et sa rêverie est parfaitement sentimentale encore que teintée de banalité.

V.

Il me reste à parler d'un livre qui eut un retentissement considérable et dont l'auteur est regardé comme un spécialiste, un spécialiste dangereux et pessimiste, sur la question de la femme. Le livre c'est les *Demi-Vierges*, l'auteur est M. Marcel Prévost. Son roman est écrit avec artifice. Il y fait l'opposition facile des deux éducations de la femme, et Jeanne de Chantel la petite provinciale sérieuse, correcte et sage, ressort en pleine lumière sur le bataillon, — j'allais dire de Cythère, — des belles flirtieuses savantes et provoquantes. Le philosophe du livre, — il y en a toujours un, qu'il s'appelle Desgenais, de Ryons, Thouvenin ou Hector le Tessier, — formule très nettement cette opposition, en assistant au mariage de cette petite déver-

gondée de Jacqueline de Rouvre avec Luc de Lestranges, le viveur pris aux filets de l'habile adolescente : « Ces deux enfants, — songe-t-il en regardant tour à tour la mariée et l'ingénue Jeanne de Chantel, — sont après tout les deux solutions *raisonnables* du mariage contemporain. Si l'on veut lui garder les caractères chrétiens qui faisaient sa noblesse, l'indissolubilité, la fidélité, la fécondité, il faut chercher la femme exceptionnelle, l'oiseau rare, ou la petite oie blanche, comme Jeanne... Si l'on veut le comprendre à la moderne, une façade correcte avec la licence derrière, mieux vaut, comme les Lestranges, se prévenir d'avance et s'entendre l'un avec l'autre. Les mœurs n'y perdent rien. Le franchise y gagne. »

Il y en a toute une collection dans le livre de ces jeunes filles qui font la roue devant les hommes, rient à des plaisanteries louches et même y répondent, flirtent audacieusement, comprennent tout, savent tout, et surtout que l'homme est souvent dominé par son désir, qu'il faut exalter ce désir sans le satisfaire, et que là est tout l'art de la conquête du mari (ce qui d'ailleurs est mal raisonner : une pensée de Chamfort le démontre) : il y a d'abord Maud de Rouvre, âme d'aventurière « point vulgaire, bien que dévoyée », de tempéramment amoureux, violent et combatif, si belle dans sa longue taille admirable, gardant un peu de fierté jusque dans sa perversité ; puis sa sœur Jacqueline, une rouée qui saura tirer parti de la vie, et demeurera sage de la tête, de la tête seulement ; Dora Calwell, un peu bien coloniale, même pour une demi-vierge ; les petites Reverseaux, émoustillées et lestes ; Juliette Avresac, dont la mère dit avec indulgence : « Bah ! toutes les jeunes filles flirtent aujourd'hui. C'est la nouvelle mode. Juliette me dit que les jeunes filles qui ne sont pas *flirt* ne se marient pas. Moi, je trouve que celles qui flirtent ne se marient pas non plus... »

A cette troupe qui manœuvre avec une agilité remarquable, M. Marcel Prévost ne trouve à opposer que cette pauvre, timide, effacée, un peu bête, Jeanne de Chantel, « la petite oie blanche », comme il l'appelle familièrement : elle a été élevée à la campagne, elle n'a lu que des livres de piété, elle aime bien sa mère. Tout cela est fort bon, mais le type est d'une faiblesse navrante. D'autant que le romancier, accoutumé à peindre des mœurs osées, est mal à l'aise dans son analyse

de l'innocence : c'est sa punition de ne plus comprendre la pureté. Car cette Jeanne, qu'il a mise là pour la parade de la vertu un peu trop compromise par ailleurs, est d'une pureté très relative : elle écrit à Hector le Tessier qui ne lui a pas dit qu'il l'aimait, pour lui avouer son propre amour. Est-ce le séjour de Paris qui l'a transformée si vite ? A moins qu'elle n'écrive par ingénuité.

Il importe de restreindre, — et M. Prévost le fait dans sa préface, — le monde où fleurit la demi-vierge. « Ce n'est pas, en effet, du monde tout court que j'ai parlé, — dit-il, — mais du monde oisif et jouisseur, plus spécialement parisien, ou du moins ayant une part importante de sa vie à Paris : monde aux vagues limites, contigu par quelques points au pays de Cosmopolis, ailleurs baigné par les eaux cythérées, mais touchant aussi, par de longues frontières, sans cesse franchies, à la bourgeoisie riche, à l'aristocratie qui s'amuse. Les caractéristiques de ce monde ? C'est que les idées religieuses et morales n'y sont jamais des idées *directrices*. On n'y approuve, on n'y condamne point au nom d'un principe supérieur, infallible, mais au nom des *convenances*, de l'opinion des contemporains. Autre signe : il y est admis qu'une jeune fille se divertisse dans la société des hommes. »

C'est un peu l'infiltration des mœurs étrangères qui a produit ces types nouveaux et dangereux de la jeune fille. En Amérique et en Angleterre, la grande liberté accordée à la jeune fille correspond au respect de la femme, à la protection de la loi, et à une moralité, de façade tout au moins : chez nous, ce respect, cette protection, ce calme des mœurs n'existent point. Comme les épingles, les jeunes filles d'Amérique sont toujours retenues par la tête ; M. Bourget cite sur elles ce mot d'un diplomate qui avait longtemps vécu aux États-Unis : « Elles ont la dépravation chaste. » Il en est qui vont un peu loin : ainsi celles, pourtant honnêtes, qui se font donner par des admirateurs qu'elles maintiennent au platonisme, des bibelots, des bijoux, jusqu'à des paires de chevaux. Cette vertu calculatrice est singulière : je la préfère à peine au dévergondage de nos demi-vierges : « Les « *flirts* » de mes filles, — dit avec mélancolie M^{me} de Reverseaux dans le livre de M. Marcel Prévost, — ne nous donnent jamais rien. »

Parlerai-je de M. Prévost moraliste ? Il y est amusant, bien

que dans ce rôle il manque de prestige. Cependant, pour lui faire plaisir, voici le petit discours que dans sa préface il adresse aux mères de famille : « Si vous n'avez pas le courage, vous dont les filles grandissent, de vivre exclusivement pour les élever et les conduire, intactes de cœur et de corps au mariage, c'est-à-dire de recommencer, pour elles, à *vivre de la vie des jeunes filles*, de grâce, ne les associez pas à votre vie mondaine, ne les habituez pas à vivre comme des femmes. Mariez-les jeunes, mais excluez-les du monde jusqu'au mariage. Rien ne vaut, certes, comme milieu d'éducation, la famille sérieuse ; néanmoins un pensionnat bien dirigé vaut toujours mieux que la famille oisive, ouverte à tous les livres, à tous les passants. — Mais il faut leur apprendre la vie ! — Non, Madame, il faut leur apprendre le devoir, l'honneur, la résignation... » Un Père jésuite n'aurait pas mieux dit. M. Marcel Prévost aurait dû joindre à sa préface quelques adresses de pensionnats bien dirigés, et remplacer le texte de son roman par un traité sur l'éducation dans le goût des œuvres de M. de Salignac de Lamothé-Fénelon : on aurait peut-être songé à le canoniser dans un avenir lointain...

Il y a évidemment bien d'autres auteurs dramatiques et romanciers qui ont créé des types de jeunes filles. Je n'ai rien dit par exemple de celles réservées, douces, passionnées de M. Edouard Rod, ni de celles perverses, subtiles et étranges de M. Paul Adam. Cependant je crois avoir suffisamment indiqué la progression constante de la place accordée à la jeune fille dans notre production artistique. Elle s'est personnalisée de plus en plus, jusqu'à en devenir inquiétante ; il conviendrait d'étudier la valeur de cette éducation transformée et son importance dans la vie sociale.

VI

— De toutes ces jeunes filles, tirées des romans ou des pièces, laquelle épouseriez-vous ? — demandai-je à un jeune homme qui me confiait sa peur du mariage.

— Elles ne sont généralement pas très engageantes, — me répondit-il. — Procédons par sélection, si vous le voulez bien, et écartons d'abord les demi-vierges qui ne peuvent être mises en cause. Les ingénues de Scribe sont en bois verni.

M^{lle} Hackendorf a trop de millions et ses toilettes sont ridicules. La Simone de *Mariage blanc* est trop mourante et je ne suis pas assez vieux pour jouer les Jacques de Thièvres ; quant à sa sœur Marthe, je ne suis pas de force. Agnès de Riverolles me raserait avec des recettes de cuisine et me broderait trop de pantoufles. Hedda Gabler ne m'en broderait pas assez, et je n'aurais même pas l'agrément de comprendre ses extravagances. Eugénie Grandet ? Trop uniforme : elle manquerait de variété. Natacha Rostow en aurait trop : elle est pourtant bien séduisante ; mais quand on n'est pas fidèle au prince André mort, le serait-on toujours à un vivant, forcément très inférieur à ce défunt magnifique ? Sybille est idéale : mais il faudrait soutenir la conversation à des hauteurs vertigineuses, et je ne suis pas assez supraterrrestre. Chérie ? Non, par exemple : une névropate, névrosée, nerveuse, énervée, énervante. Les belles filles de Theuriet ? Je ne suis pas garçon de ferme. La Jeanne de Maupassant est un peu négative. Le pensionnat de Zola est trop positif ; et puis, je craindrais les hérédités d'un tas de Rougon-Macquart. Alba de *Cosmopolis* a une jolie qualité d'âme : mais non, elle manque de santé, et serait d'une mélancolie incessante. Je préférerais Henriette Scilly ; pourtant elle ne saurait pas faire face à la vie telle qu'elle est ; elle manquerait de courage et de combativité, et il y a trop d'inconnu dans notre existence, nous ne sommes pas assez sûrs de nous-mêmes, pour ne pas avoir besoin auprès de soi, d'un dévouement actif et pratique, autant que d'une âme pure et noble. Paulette est bonne pour un des héros de Henri Lavedan ; quant à M^{lle} Eve et à Loulou, il serait bon de les conduire quelque temps dans un pensionnat bien dirigé dont on demanderait l'adresse à M. Marcel Prévost, car elles sont bien mal élevées ; j'en aurais vite assez de leur argot. Jeanne de Chantel, enfin, est une potiche qui, posée dans un coin, demeure bien sage ; mais j'aurais toujours envie de la casser.

— Vous êtes sévère pour ces demoiselles. Alors vous n'en épouseriez aucune.

— Mon Dieu, non ! mais il me semble que la question n'est pas épuisée. Entre Sybille qui est à l'extrême droite, et Maud de Rouvres qui est à l'extrême gauche, il y a un espace immense. Je sais bien que vous y placez Henriette Scilly, M^{lle} Eve, Paulette, etc. Je réclame une place entre Henriette

Scilly et M^{lle} Eve pour une petite personne qui ait un charme plus féminin que n'a cette dernière, et un peu plus d'énergie, de foi à la vie et même de connaissance que n'a la première. C'est peut-être celle-là que je choisirai. Et encore je ne serais pas sûr. Rappelez-vous ce mot de Balzac que vous avez cité : « Le mariage ressemble à un procès : il s'y trouve toujours une partie de mécontente. »

— Quand ce ne sont pas toutes les deux. Et pourtant le monde vit tout de même. Il ne faut pas demander trop à la vie et à l'amour, et surtout au mariage...

HENRY BORDEAUX.

L'ABYSSINIE, LA COLONIE ÉRYTHRÉE ET LA RUSSIE

(Fin.)

XII.

Le départ du comte Antonelli et le refus du gouvernement italien de renoncer à l'article 17 du Traité d'Utchiali, en acceptant le contre projet et le nouveau traité de paix offert par Ménélik, amenèrent insensiblement la reprise des hostilités.

Il y a peut-être lieu de le regretter. Si la bonne foi du cabinet de Rome parut à plusieurs suspecte en cette affaire, d'aucuns se sont demandé par quel hasard il put se faire que Ménélik, le rusé Ménélik, ne fut pas informé par un de ses interprètes de la valeur exacte de l'expression italienne destinée à rendre le mot amharique dans le Traité de 1889. On va jusqu'à penser que le Souverain abyssin savait parfaitement à quoi s'en tenir, mais qu'il avait feint d'ignorer la nuance, afin de tirer parti de la situation, sauf à soulever des objections lorsque le moment lui paraissait opportun.

Quoiqu'il en eût, le gouvernement italien eut en apparence tout les torts. Un fait, oublié peut-être aujourd'hui, donna du crédit à cette question. Peu après la signature du traité d'Utchiali et avant la reprise de la guerre, Ménélik avait formellement demandé à prendre part à la conférence antiesclavagiste de Bruxelles, et il s'était adressé à cet effet au roi Humbert, afin d'être représenté à la conférence par les plénipotentiaires italiens. Outre cette manifestation antiesclavagiste, due à l'initiative personnelle du monarque éthiopien, Ménélik était allé au devant des décisions de la conférence en faisant arrêter des caravanes d'esclaves qui traversaient ses États et en faisant punir les chasseurs et les trafiquants de noirs. L'Italie refusa de prendre en considération la demande du descendant de Salomon.

La guerre, qui recommença peu après, fut d'abord favorable aux Italiens. Ceux-ci avaient à prendre leur revanche des sanglantes défaites que leur avait infligées, sous le roi Jean, le ras Aloula, le 26 janvier 1887, à Dogali, et, le 6 août 1888, à Sanganeiti.

Le 26 janvier 1890, le général Orero, chargé, à la tête de 6000 hommes, tant italiens qu'indigènes, avec huit canons, de faire la conquête du Tigré, faisait son entrée à Adoua, le jour anniversaire même du désastre de Dogali. Il y était reçu avec honneur et empressement, disent les rapports de l'époque, par le clergé et les notables de la ville. Les Italiens retrouvèrent dans le fort d'Adoua une mitrailleuse conquise sur eux par le général abyssin et dont ils reprirent possession non sans fierté.

Toutefois, ce premier succès ne fut pas de longue durée. Le général Orero, qui redoutait une surprise, hésitait à marcher en avant au lendemain de la prise d'Adoua. Cette ville est, en effet, à plusieurs journées de marche de Golo-Gelassi, au cœur même du Tigré. Sur les conseils, sous la pression même du comte Antonelli, le général italien, successeur de Gênée et de San-Marzano, se décida à s'avancer vers l'intérieur du pays. Ce fut une idée malheureuse. Le plan du ras Aloula consistait précisément à attirer les Italiens dans l'intérieur, afin de les vaincre plus facilement dans les plaines de Temben, tandis qu'un soulèvement dangereux, organisé à Massaouah même par Hamed, le Kantibey des Habab, par Moussa el Hakard et Tadiadidad, un espion abyssin, chasserait les Italiens de tout le littoral.

Cette dernière partie du plan échoua par suite de la découverte du complot et de l'arrestation des principaux conjurés; la première réussit complètement.

Après avoir laissé les troupes italiennes s'engager dans l'intérieur, le ras Aloula engagea l'action à l'endroit indiqué dans la plaine de Temben, se précipita sur les Italiens qui, croyant leur retraite coupée, s'enfuirent après un combat sanglant, laissant un grand nombre de morts sur le terrain. Sur quoi, le général Orero regagna la côte à marches forcées. L'événement porta un coup sensible au prestige italien en Abyssinie; il grandit celui de Ménélik.

XIII.

La mission Maschkoff finit moins bruyamment que l'expédition Achinoff; mais elle n'eut pas plus de succès, en apparence du moins. Elle devait durer trois ans et pénétrer jusqu'au fin fond de l'Éthiopie. Si l'on en croit des gens bien informés, elle ne dura pas trois mois et ne dépassa pas Massaouah. Maschkoff adressa des lettres et quelques rapports à St-Pétersbourg et rentra en Russie. Mais il avait eu le temps d'étudier l'état de la colonie italienne, de recueillir de nombreux renseignements et on peut deviner qu'il les communiqua à qui de droit.

Ces tentatives de pénétration sur la côte orientale d'Afrique, remirent en mémoire les préparatifs d'une expédition à Madagascar en 1723. La *Revue maritime russe* (avril 1894) publia de curieux détails à cet égard. On savait que Pierre le Grand, sur les instigations de l'amiral Vilster, avait songé à s'emparer de l'île de Madagascar, pour y établir un protectorat russe; mais on ignorait que ce projet avait reçu un commencement d'exécution. Les préparatifs furent menés rapidement et très secrètement, comme il ressort des trois seuls documents que l'on possède sur ce sujet: une lettre du comte Apraxine, donnant l'ordre d'appareiller des frégates à Revel, la liste des médicaments à emporter et une lettre de l'amiral Vilster à Pierre le Grand. Le 12/24 décembre 1723, les frégates désignées sortaient de Revel, essayaient une grosse tempête et rentraient dans le port. L'une d'elles, *l'Amsterdam*, à la suite d'une fausse manœuvre, coula dans le port; seize hommes périrent. Il fut décidé de remplacer les frégates qui avaient été désignées pour l'expédition par des bâtiments dont la partie submergée devait être recouverte d'une cuirasse de feutre et d'ais; mais on ne trouva pas les matériaux nécessaires à Revel, et le 4/16 février 1724, il fut décidé que l'expédition serait remise à une date ultérieure; il n'en fut plus question.

Quoi qu'il en soit, d'entrepreneurs esprits russes souhaitaient de voir le grand Empire prendre pied en Abyssinie. Un nouvel essai de mission russe dans cette contrée s'est produit, il y a quelques mois; nous voulons parler de la mission Léontiew.

Organisée à la suite de l'ambassade abyssinienne envoyée au Czar dans le courant de 1894, et chargée de ramener celle-ci,

comblée de présents et de promesses, dans son pays, la mission Léontiew se mit en route pour l'Abyssinie dès les premiers jours de janvier 1895, composée, outre M. Léontiew, ancien capitaine dans la garde impériale, de MM. Zwiaghine, capitaine d'artillerie, le savant D^r Elisseew, ayant grade de capitaine dans l'armée russe, médecin de l'expédition, le Père Ephrem, MM. Siméonow, Georges Théodore Lague, et enfin Redda, neveu du défunt negus Johannes, prédécesseur de Ménélik, espèce d'aventurier qui a servi dans la légion étrangère (française) en Afrique, où il aurait commis un assassinat; en tout 7 personnes dirigeantes.

Redda était arrivé en dernier lieu d'Athènes à Constantinople, où on le munit de lettres de recommandation par MM. Sabler, général comte Ignatiew, et le professeur Lamansky, membres dirigeants de la Société de bienfaisance slave et du comité panslaviste de St-Pétersbourg. Partie d'Odessa, la mission arriva le 11 janvier 1895 à Constantinople, et en repartait le vendredi 12, pour la ville de Suez et Aden, pour Obock sa destination.

Elle disposait d'un fonds de 2 millions de roubles en papier, soit environ 5 1/2 à 6 millions de francs.

D'Obock, elle devait pénétrer en Abyssinie et chercher à atteindre Djibouti, bourg abyssin musulman, situé à une distance de plus d'un mois d'Obock. La distance de Djibouti à Tadjoura, si l'on voyage à petites journées, est de dix-sept étapes, à raison de trente kilomètres par jour. Le trajet de Tadjoura à Harrar de cinquante journées.

Les membres de l'expédition devaient tâcher de voir Ménélik; ce qui n'était pas facile, ce souverain ayant plusieurs résidences, selon les saisons ou les caprices du moment, dont les principales sont : Magdala, Achenghéi, Adoua, occupée depuis par les Italiens, Bormida, Debres, Tabor et Asmara (dans le Tigré).

Cette nouvelle mission se donnait pour tâche de nouer des relations politiques et commerciales avec l'Abyssinie, en d'autres termes de poser les jalons d'une conquête religieuse et morale de ce pays. Elle était patronnée par la Société impériale de géographie de Moscou, ainsi que par quelques membres influents de la Société de bienfaisance slave de St-Pétersbourg.

En sus des sommes considérables dont elle pouvait disposer en Russie, elle emportait de nombreux cadeaux pour le Roi

Ménélik et son entourage, cadeaux d'une nature variée, et consistant surtout en armes richement garnies.

Elle avait choisi Obock comme point de pénétration. Mais cet endroit, très éloigné de ce pays, nécessitait un voyage de plus d'un mois, nous venons de le voir, tandis que de Massaouah à Aijles il n'y aurait eu que 80 kilomètres. Les Italiens, bien que jaloux d'une propagande russe en Abyssinie, n'auraient pas osé commettre une acte d'hostilité envers la Russie, en suscitant des entraves matérielles à la marche en avant de la mission, et le débarquement de l'expédition eût pu se faire facilement, sinon à Massaouah même, du moins dans ses environs. La route d'Obock était d'autant moins avantageuse qu'aucun membre de la mission ne connaissait le pays, sauf Redda. Il est vrai que le gouvernement français avait, dit-on, promis de faire escorter la mission par un détachement de la garnison d'Obock (laquelle, en tout, ne compterait pas plus de 60 hommes); mais ce service n'a pu s'étendre tout au plus qu'à une dizaine de kilomètres d'Obock, et, au-delà, l'expédition devait continuer le voyage à ses risques et périls.

C'était un premier élément de difficulté et d'insuccès.

D'autre part, la présence du Père Ephrem était également considérée comme préjudiciable au succès de la mission, parce qu'elle rendait celle-ci suspecte aux yeux de la patrie fanatique des Abyssiniens, jaloux de leur culte, exclusifs et défiants, tandis que d'autres, non moins nombreux, ont une grande sympathie pour les Russes qu'ils appellent *Roussi-Véndémé* (nos frères russes.)

L'opinion générale était que la mission de Léontiew n'aurait pas plus de résultats effectifs que celle d'Achinoff en 1889. Il en fut ainsi.

En effet, Léontiew est rentré en Russie depuis pour solliciter un nouveau concours à son entreprise; mais il ne fut plus accueilli avec la même faveur parce qu'il ne put justifier d'aucun résultat utile.

Il aurait, d'ailleurs, cherché à duper le gouvernement russe en organisant, au retour, une mission abyssine sous de faux noms et sous des titres d'emprunt, amenant des cadeaux prétendument envoyés par le Négus au Tsar et consistant en pierreries fausses. Elysseeff et ses collègues étaient restés étrangers aux manigances de Leontiew.

Mais le zèle religieux des Russes ne se ralentit pas et, au mois d'octobre dernier, treize cloches, d'un poids de trente-sept quintaux et offertes pour des églises d'Abyssinie par les populations de Moscou, de Nijni-Novgorod et de Yaroslaw, furent expédiées à Odessa. De cette ville, elles devaient être transportées à Port-Saïd, par un navire de la flotte volontaire, puis à Obock, à bord d'un navire français, faisant le trajet de Madagascar. A Obock, les cloches furent remises au gouverneur français, M. Lagarde, qui les garda en dépôt jusqu'à ce que le roi Menelik les envoyât chercher. On ne dit pas si elles sonnèrent en Abyssinie le service religieux de Noël, et le Te Deum de la victoire d'Adoua.

XIV

Résumons brièvement la situation. Ménélik et les Italiens ne parviennent point à s'entendre. De négociation à négociation, d'escarmouche à escarmouche, on en arrive fatalement à la guerre. Le gouverneur de l'Érythrée, général Baratieri, qui a succédé au général Orero et le cabinet de Rome semblent ignorer les forces de l'adversaire. La France, la Russie surtout observent les événements d'un regard vigilant.

Au moment où les hostilités vont recommencer, disons encore deux mots de Ménélik.

Aucune loi fixe ne régit la succession au trône d'Abyssinie. A la mort de chaque négus, les grands feudataires de Tigré, du Choa, du Goggiam élèvent leurs prétentions rivales à la dignité de « Roi des Rois » d'Éthiopie.

En 1853, un chef nommé Kassa avait établi sa suprématie sur tous les seigneurs féodaux et s'était fait couronner négus, dans la ville sainte d'Axoum, sous le nom de Theodoros. A la suite de démêlés avec le négus, une petite armée anglaise, commandée par Sir Robert Napier, qui gagna dans Magdala son titre de Lord, envahit en 1868 l'Abyssinie. Theodoros fut battu et tué (1). Pendant quatre ans, l'Abyssinie fut en proie à la guerre civile. Enfin, le roi du Tigré, Johannès Kassa, neveu

(1) Voir notre article sur *Theodoros et l'Abyssinie* dans la *Revue générale* de 1869.

de Theodoros, l'emporta sur ses rivaux et fut reconnu négus en 1872.

Un seul chef, le jeune Ménélik, roi du Choa, essaya de contester à Jean Kassa le titre de négus. Mais, abandonné par ses auxiliaires gallas qui, au moment du combat, renversèrent leurs piques la pointe contre terre et passèrent dans les rangs ennemis, il dut s'humilier et prêter serment d'hommage lige à son heureux compétiteur.

Quand les Italiens jetèrent leur dévolu sur l'Éthiopie, ils trouvèrent dans Jean Kassa et dans son premier lieutenant, le ras Aloula, vice-roi du Tigré, de redoutables adversaires. Par contre, Ménélik, qui, tout en n'osant pas se mesurer avec le négus, n'en continuait pas moins ses menées clandestines contre lui, entra en négociations secrètes avec les Italiens dans l'espoir d'arriver, avec leur aide, à supplanter Kassa.

La mort du négus, tué en 1889, permit au roi de Choa de réaliser enfin ses ambitions si longtemps inassouvies. Il se fit couronner négus à Antoto. En vain, le ras Aloula essaya-t-il de lui opposer un concurrent dans la personne du fils naturel de Jean Kassa, le ras Mangacha, promettant à ce dernier l'appui non seulement du Tigré, mais des autres clans d'Éthiopie jaloux des Choans. Le prétendant qu'il voulait exalter au trône déclina cet honneur. Le ras Mangacha fit sa soumission à Ménélik qui l'investit de la vice-royauté du Tigré.

Ce fut pour se concilier l'appui éventuel des Italiens, pour se débarrasser plus facilement de ses concurrents, que Ménélik fut amené à signer le traité d'Utchiali. On sait que, lorsqu'il eut atteint son but, il contesta l'interprétation donnée à l'art. 17 par les Italiens et il résuma, dans une lettre habilement rédigée, les arguments qu'il avait fait valoir auprès du comte Antonelli. Elle débutait par cet entête : « Lion vainqueur de la tribu de Juda, Ménélik II, élu du Seigneur, Roi des Rois d'Éthiopie, à notre ami et frère Sa Majesté le Roi Humbert 1^{er}, roi d'Italie. Salut. »

Ménélik, né en 1842, est marié à la princesse Ouïzero Taïtou, née en 1856, fille de Boutoul, de la famille de Oubié. On la dit intelligente et ambitieuse. On a vu par les rapports du comte Antonelli qu'elle intervient dans les négociations diplomatiques de son mari. On ajoute qu'à la guerre, elle a la vaillance et l'énergie d'une amazone.

XV.

Nous avons vu le général Baratieri succéder au général Orero. Dès l'abord, et comme toujours dans chacune de ces expéditions italiennes contre l'Abyssinie, le nouveau gouverneur, qui avait l'ordre formel de s'emparer du Harrar et du Tigré tout entiers, pour arriver à s'emparer plus tard du royaume de Choa, placé sous la domination directe de Ménelik, débuta par une série de succès, qui le conduisaient jusqu'à Makalé, la capitale même du Tigré que l'on s'empressa de fortifier.

Après s'être emparés coup sur coup, dans plusieurs campagnes successives, de Keren, puis d'Asmara fortifiée aussi, les Italiens franchirent le Marèb, envahirent le Tigré et entrèrent à Adoua. Après avoir battu le ras Mangacha, qui ne comptait alors qu'une quinzaine de mille hommes, à Sénafé, ils occupèrent, Adigrat, chef-lieu de l'Agamé qu'ils transformèrent en un camp assez fortement retranché, destiné à devenir, avec Asmara, la base de leurs opérations ultérieures, puis de Makallé qu'ils fortifièrent également, et formèrent leurs avant-postes jusqu'à Amba-Aladji, qui commande la route entre Antala et le lac Aschanghi.

Mais, comme toujours, tout allait bientôt changer de face. Le 7 décembre dernier au matin, le major Toselli, qui, avec 1200 à 1500 hommes et une batterie d'artillerie, occupait Amba-Aladji, fut inopinément assailli par les 20.000 hommes des ras Aloula et Makonnen, et les Italiens, débordés de toutes parts, succombèrent après une résistance héroïque. Trois cents hommes sur 1500 et trois officiers sur 22 parvinrent seuls à à opérer leur retraite et à gagner Adéra, où se trouvait le général Arimondi, complètement ignorant du combat engagé dès le matin et de tout ce qui s'était passé. Tous les autres officiers, le major Toselli en tête, étaient tombés faisant face à l'ennemi.

Le général Arimondi parvint toutefois à arrêter la poursuite des Abyssiniens ; il resta jusqu'à la nuit à Adéra, rassembla les blessés et les fuyards, et retourna à une heure avancée de la nuit seulement à Makallé.

Mais Ménelik ne tarda pas à entrer bientôt lui-même en ligne à la tête d'une armée formidable, que les évaluations les

plus modérées portent de 80.000 à 150.000 hommes passablement armés, et vint, de sa personne, mettre le siège devant Makallé, que le général Arimondi avait tout aussitôt évacué sur l'ordre du général en chef, n'y laissant qu'une garnison de 1400 hommes sous les ordres du lieutenant-colonel Galliano.

Makallé, cerné de tous côtés, bientôt privé d'eau potable et réduit au tiers de la ration de vivres, non secouru par Baratieri qui resta dans l'inaction la plus complète, ne tarda pas à se rendre après un blocus de plus d'un mois, et obtint de la générosité de Ménélik une capitulation honorable, qui lui permettait de rejoindre l'armée italienne avec armes et bagages sous la conduite d'un corps de l'armée abyssinienne, et qui fut scrupuleusement observée.

Mais le Négus, ne s'en tint pas là. A peine Makallé repris, et pendant qu'il occupait Baratieri par des propositions de négociations, peut-être fallacieuses, et que le général italien traînait en longueur dans le seul espoir de voir arriver les renforts enfin demandés par lui et accordés en partie, les meilleurs corps de l'armée abyssinienne, sous le commandement du ras Aloula et du ras Mangacha, s'empressaient de tourner par une marche de flanc des plus hardies le corps d'armée italien cantonné à Adigrat, Dabraham et Entischa, et marchant dans la direction du nord-ouest dans la vallée du Tahazze et par des chemins de montagne à peine praticables. ils se dirigèrent sur Acsoum, et vinrent occuper dans le flanc des Italiens des positions montagneuses qui les couvraient parfaitement, lançant de tous côtés de fortes bandes qui menacèrent les communications de ces derniers avec la côte, coupèrent partout les fils télégraphiques, enlevèrent les convois de vivre et de munitions et harcelèrent ainsi de toutes les manières les derrières du corps d'armée italien, qui paraît ne s'être pas même douté un instant du mouvement si menaçant entrepris et exécuté contre lui.

Pour comble de malheur, à la vue de tous ces revers et de la marche en avant des Abyssiniens, une partie des tribus indigènes, jusqu'alors fidèles, des Ascaris, vinrent à faire défection, trahirent la cause des Italiens avec lesquels ils avaient combattu jusqu'alors, et tournèrent contre ceux-ci mêmes les armes et les munitions qu'ils en avaient reçues.

Le mouvement tournant des Abyssiniens s'était terminé le 10 février 1896, trois semaines à peine après la reddition de

Makallé. Peu de jours après, dans la nuit du 14 au 15 février, le ras Sébat, des Ascaris, qui avait été à Amba-Aladji avec le major Toselli, et le ras Bala-Agos se soulevèrent inopinément enlevèrent un poste italien bivouaqué sur la colline de Secta, au sud d'Adigrat, et occupèrent les passes d'Alequa. Celles-ci furent à la vérité, reprises par le major Vallé à la tête du 7^e bataillon d'infanterie. Mais la défection n'en avait pas moins eu lieu, affaiblissant de beaucoup les forces déjà réduites des Italiens sur une ligne beaucoup trop étendue, et l'effet moral n'en était pas moins produit, démoralisant les Italiens et rendant suspecte la fidélité des bataillons indigènes du général Albertone et du général Arimondi, qui formaient un effectif d'une dizaine de mille hommes, auxquels on ne put plus se hasarder à confier ces positions stratégiques.

Telle était la situation lorsque le 29 février au soir, le général Baratiéri, qui s'était tenu jusqu'alors dans l'inaction la plus complète, et n'avait pas même fait le moindre effort pour débloquer et sauver Makallé, se décida tout à coup à livrer bataille le lendemain 1^{er} mars, un dimanche, et prit ses dispositions à cet effet.

Il transmet en conséquence à ses quatre brigades Dabormida, Arimondi, Albertone et Ellena l'ordre de se mettre en marche dans la nuit même du samedi au dimanche, et de tomber sur l'ennemi. C'était une première faute : car il épuisait ainsi par avance ses troupes par la veillée, l'absence de sommeil, une marche forcée des plus fatigantes, la nuit, sur des hauts-plateaux sauvages et sans chemins, au risque de voir des bataillons isolés les uns des autres, des colonnes de minutions ou de vivres se séparer, s'égarer, tomber dans une embuscade ou dans des ravins, etc.

A cette faute vint s'en ajouter une autre, l'absence complète des dispositions stratégiques. Les trois premières brigades devaient marcher en avant, chacune de son côté, sans objectif désigné, avec seule mission de repousser partout l'ennemi, séparées les unes des autres, sans communications entre elles, incapables de se porter respectivement secours, et ayant pour unique réserve la brigade Ellena laissée en arrière avec le général en chef, mis aussi hors d'état de tenir ses troupes dans ses mains et de les diriger suivant les besoins de la lutte.

C'était courir à un échec certain : Il ne se fit pas attendre ;

mais ce fut plus qu'un échec, qu'une simple défaite, ce fut une déroute, un désastre complet. Presque tous le corps d'armée italien fut détruit ; les trois brigades Albertone, Dabormida et Arimondi y restèrent presque tout entières, tandis que la brigade Ellena, fortement entamée, s'enfuyait avec le général en chef à 125 kilomètres du champ de bataille, sans s'inquiéter du sort des trois autres brigades lancées en avant, et sans avoir su, pendant nombre de jours, ce qu'elles étaient devenues. 8000 à 12,000 hommes et toute l'artillerie perdus, trois généraux tués ou blessés, 3000 prisonniers, le prestige italien anéanti en Abyssinie, tels furent les résultats de cette catastrophe, sans précédent dans les entreprises coloniales, que l'on appelle la bataille d'Adoua.

XVI

Nous avons dit qu'on suivait avec une attention croissante à S^t-Pétersbourg les événements d'Abyssinie, les mouvements de l'armée italienne et les plans de Ménélik et de ses ras. On y était mieux informé qu'à Massaouah de ce qui s'y passait. On y était admirablement tenu au courant par Obock, et des agents, très bien renseignés sur les choses de ces contrées, mandaient, au commencement de janvier, que la situation du corps expéditionnaire italien était des plus compromises. L'Italie ne pourrait plus y compter sur un succès que si elle était en mesure de jeter en Afrique une armée de 300,000 hommes et de dépenser 300 millions de francs pour son équipée. Ménélik poursuivait très systématiquement le plan de resserrer de plus en plus étroitement les mailles du filet qui envelopperait le corps expéditionnaire. On reconnaissait que les Abyssins étaient plus mal armés que les Italiens ; mais ce désavantage était compensé par leur confiance dans le succès. « L'anéantissement du bataillon italien du major Toselli ne les avait pas entraînés à des démarches irréfléchies, mais peut-être, sous peu de semaines déjà, un grand événement, arrivé dans leur pays, viendrait surprendre l'Europe... » On avait prédit Adoua !

Voilà ce qui se disait et s'imprimait à S^t-Pétersbourg et un des organes principaux et des mieux faits de l'Orient, le russo-

phile *Moniteur Oriental*, prédisait, avec une clairvoyance voisine de la vision, les événements qui allaient dérouter l'Italie et étonner l'Europe. A Rome, on semblait ne se douter de rien.

La presse russe s'en inspira pour raviver l'intérêt de l'opinion en faveur du mystérieux royaume et de la côte orientale d'Afrique. La *Novoïe Vremia* traita à fond la question des rapports entre la Russie et l'Abyssinie, et émit à cette occasion des appréciations qui méritent d'être retenues. Nous les analysons brièvement :

« La Russie, disait-elle, n'a pas seulement en Abyssinie des intérêts d'ordre religieux, mais aussi politique. Le gouvernement du Czar devrait donc y envoyer un représentant dont la mission consisterait à étudier d'une façon approfondie la situation du pays. La religion des Abyssins diffère si peu (?) de la croyance orthodoxe qu'on pourrait encore trouver dans ce fait un lien entre les deux pays. Il serait peut-être recommandable de faire venir à S^t-Pétersbourg des prêtres abyssiniens pour conférer avec eux sur les différences de leur rite et déterminer les points de contact des deux religions.

» En ce qui concerne les relations politiques avec l'Abyssinie, continuait le journal, on doit agir avec prudence. Il conviendrait tout d'abord de préciser dans quelle mesure la Russie et la France procéderaient en commun dans la question abyssinienne. On pourrait élaborer, à ce point de vue, un programme indépendant. A la suite des difficultés que le comte Antonelli a rencontrées en Abyssinée, on doit supposer qu'une puissance orthodoxe seule peut y exercer une influence déterminante. La France doit en tout cas désirer voir s'implanter en Abyssinie un État n'appartenant pas à la Triplice.

» Ensuite, disait la *Novoïe Vremia*, il serait important de créer des moyens de communication dans le pays. La Russie devrait installer une garnison fixe sur la côte, afin que, éventuellement, une expédition russe puisse marcher abritée sous le drapeau national. On sait qu'entre la mer et la frontière abyssinienne s'étend un désert de 300 verstes (320 kilom.). Aux termes d'un traité, une bande étroite de la côte appartient à la France. Celle-ci entretient à Obock quelques canons et une compagnie de soldats. C'est suffisant pour répondre au but de la France, mais non pour protéger une expédition étrangère. Il serait, par conséquent, conforme à nos vues que la France

abandonnât à la Russie son protectorat sur une partie de la baie de Tadjoura, près de Djibouti. On ne doit pas s'attendre à des objections sérieuses contre une proposition de cette nature, attendu que les intérêts français sont de peu d'importance dans cette région et qu'on ne songerait pas à les amoindrir par une occupation russe. On ne doit pas admettre non plus qu'on se méprendrait en France sur la portée d'un arrangement semblable. »

XVII

S'intéressant de plus en plus aux affaires d'Abyssinie, la Russie résolut alors de s'y ingérer sous le drapeau humanitaire de la Croix Rouge. On ne saurait trouver mauvais qu'elle allât secourir des blessés. Faisant preuve d'impartialité, elle offrait en même temps ses services à l'Italie. Une seconde expédition analogue destinée à l'armée italienne d'Afrique devait s'embarquer à Odessa pour Naples d'où elle serait dirigée sur Massauah. Mais l'Italie déclina ces offres.

La mission de la Croix Rouge à destination de l'Abyssinie est dirigée par le général-major Schwedow ; elle compte environ 70 membres.

N'ayant pu obtenir de l'Ambassade d'Italie, à Constantinople, le visa de ses passe-ports pour la voie de Massauah — et ce par des raisons que le cabinet de Rome a communiquées à Saint-Pétersbourg — l'expédition est partie récemment par la voie d'Alexandrie, dans l'espoir de trouver à s'embarquer pour Obock sur un navire français.

On remarque la prudence du gouvernement russe. Il lui serait facile de mettre à la disposition des ambulanciers un bateau indigène ; on préfère jusqu'à nouvel ordre ne point paraître intervenir, à aucun titre, dans les tentatives des nationaux.

Mais, en dépit de cette circonspection, l'affaire éveilla les susceptibilités de l'Italie. Le 15 avril, le député Aguglia demanda à interpeller le gouvernement sur le point de savoir s'il comptait laisser passer, par le territoire de l'Érythrée, la mission russe pour se rendre auprès du Négus.

Le grand journal de Milan, le *Corriere della Sera*, reprodui-

sant l'*Italia militare*, s'énonçait à cet égard, dans son n° du 16-17 avril, ainsi qu'il suit :

« On est avant tout convaincu qu'il ne s'agit pas seulement d'une expédition sanitaire, mais qu'il s'y trouve aussi des officiers, qui iront instruire les Abyssins. Mais supposons même que cela ne soit pas le cas, disent ceux qui combattent la mesure du gouvernement : nous ne pourrions, même en nous trouvant en état de guerre avec la Russie, refuser le passage de ses ambulances par notre territoire, à l'effet de rejoindre leur armée, et ce en vertu de la Convention de Genève.

» Mais Ménélik y a-t-il adhéré ? Et, s'il y a adhéré, doit-il être concédé aux ambulances de toutes les nations de passer par le territoire de l'un des belligérants ? Enfin, Ménélik et ses troupes ont-ils qualité de belligérants aussi longtemps qu'on n'aura pas renoncé, par voie diplomatique au Protectorat, une déclaration faite, à la hâte, dans la Chambre, n'étant peut-être pas suffisante ?

» L'*Italia Militare*, loin d'être hostile au cabinet, se livre ensuite à un autre ordre de considérations : comment les Russes comptent-ils rejoindre Ménélik, si Salsa n'a pu y parvenir ? Pouvons nous permettre qu'ils apportent leurs secours et leurs conseils aux pillards d'Aloula et de Mangacha, aux brigands de Sebath et de Tafari, aux rebelles de l'Agamé et de l'Ocoulé Cousaï ? Ménélik est parti : nous n'avons plus devant nous que des rebelles, des traitres et des brigands, dans la vraie acception du mot. Permettre le passage aux Russes, serait faire une insulte sanglante à nos Ascaris blessés, qui se trouvent dans les hôpitaux de Massaouah et d'Asmara, à leurs familles, à leurs parents et amis. Qui garantit la sécurité de ces croisés (*crociati*) à travers nos possessions effectives et nominales ? Devons-nous les escorter par un escadron de carabiniers et l'y envoyer après ? Si les indigènes, qui, en deçà du Mareb, sont tous pour nous et haïssent les Choans, si les parents et amis des blessés, en apprenant que ces Russes sont nos amis et leurs ennemis, les attaquaient et les massacraient, qui en répondrait ? »

L'*Italia Militare* engage le Gouvernement à faire connaître ces raisons aux Russes, qui, par contre, peuvent trouver libre et sûre la voie d'Obock.

Le *Sviet* donnait sur les pourparlers diplomatiques engagés à propos de la mission les détails suivants :

« Le général Schwedow eut, dans les derniers jours de mars, un long entretien avec le marquis Maffei, ambassadeur d'Italie, entretien au cours duquel il le pria de demander à son gouvernement si l'autorisation serait donnée à lui et à la mission qu'il commandait de se rendre au camp de Ménélik en passant par Basé (*nom turc de Massaouah*).

« Il ajouta que cette demande il la faisait au nom de la Croix-Rouge russe, parce que le prince Lobanoff lui avait déclaré que le gouvernement russe ne voulait en rien être mêlé à cette affaire.

» L'ambassadeur d'Italie répondit qu'il informerait son gouvernement et transmettrait la réponse. Il fit aussi observer que pareille demande avait déjà été faite par le lieutenant Leontieff, qui déclarait de même vouloir se rendre en Abyssinie dans un but humanitaire et qui n'avait pourtant pas pu débarquer à Basé.

» L'ambassadeur d'Italie ne crut pas non plus devoir cacher sa surprise de trouver à la tête d'une mission sanitaire un militaire qui comme le général Schwedow passe pour un des meilleurs officiers actuellement au service.

» Les soupçons que peut avoir provoqués dans l'esprit de l'ambassadeur d'Italie la présence de l'illustre général Schwedow à la tête de la mission, auraient été rapidement dissipés si l'ambassadeur avait su que le général est également un médecin distingué. Il était même médecin avant d'être général. Ce fut au moment de la guerre de 1877 qu'il donna sa démission de capitaine médecin pour entrer dans l'armée ordinaire où il gagna tous ses grades en combattant valeureusement.

» Cependant, quand la paix fut faite, tout en restant général, il revint peu à peu à ses premières études et on lui doit la fondation de plusieurs hôpitaux civils et militaires, ainsi que de nombreuses réformes dans le service de santé introduites dans l'armée russe pendant ces dernières années.

» La Croix-Rouge fit en lui une précieuse acquisition, et sa présence dans le camp abyssin serait très utile aux blessés; mais inutile si les Abyssins espèrent se servir de lui, non comme médecin mais comme militaire.

» L'ambassadeur Maffei a envoyé un long rapport à son gouvernement sur la proposition faite par la Croix-Rouge russe. »

Quoi qu'il en soit, malgré le refus des Italiens de laisser passer par Massaouah la mission Schwedow de la Croix-Rouge russe, celle-ci a persisté dans son projet de se rendre en Abys-

sinie, mais n'a pas tardé à rencontrer toutes sortes d'obstacles peu faits pour l'encourager.

Partie de Constantinople à la fin d'avril à destination d'Obock, elle a subi, dès son arrivée à Alexandrie, une première déception. Les Sœurs de Charité, attachées à la mission, sont revenues à Constantinople, accompagnées par l'officier Maximow, pour rentrer à Odessa, effrayées par les difficultés du voyage.

Il paraît qu'en Russie même, on ne se fait pas plus d'illusions sur le succès de la mission actuelle que l'on ne s'en était fait sur celui des expéditions antérieures.

Le général Schwedow paraît trop âgé, avec ses soixante ans, pour pouvoir résister aux fatigues d'une marche à cheval continue, à travers des régions toujours accidentées et souvent montagneuses. Il en est de même du pope qui accompagne la mission, le Père Alexandre, qui est d'un tempérament fort délicat. Cet ecclésiastique, très érudit, aurait pour tâche spéciale de sonder le terrain religieux.

Un troisième membre marquant de la mission est M. Zwia-gghine, géomètre distingué, très versé dans la science géodésique et qui a fait partie de l'expédition Léontiew.

L'expédition actuelle était encore, à la date du 7 mai, à Suez, où elle cherche à s'embarquer pour Obock. Mais delà jusqu'au Harrar, le trajet est long, difficile, voire périlleux. Les Abyssins sont généralement très défiants, même quand il s'agit de leurs « Frères Russes », et leur défiance est constamment tenue en éveil par la circonstance que la région, située entre Obock et la résidence du Négus, est semée de peuplades hostiles les unes aux autres au point que l'accueil amical, fait aux voyageurs par l'une d'elles, ne manquerait pas de provoquer la jalousie des autres, et partant de créer à ces derniers toutes sortes de difficultés.

Les moyens précuniaires dont dispose la mission Schwedow doivent provenir uniquement de dons recueillis parmi quelques grands patriotes russes. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg observe actuellement encore la même réserve que lors de la première expédition, celle d'Achinoff. On raconte qu'Achinoff, ayant demandé à M. Hitrowo, alors Consul de Russie à Alexandrie, de lui venir en aide dans ses préparatifs de voyage, ce dernier lui aurait répondu en se grattant la nuque (sic) :

« Mais c'est toute une affaire que vous voulez m'endosser, et je ne puis vous suivre sur ce terrain. »

Ceux qui connaissent les relations russo-abyssines considèrent au surplus la mission Schwedow comme inutile. Les 52 Cosaques, débris de l'expédition Achinoff, qui ont été reçus dans le camp de Ménélik comme instructeurs, seraient largement suffisants pour les besoins actuels de la cause.

XVIII

Les Italiens invoquèrent surtout à l'appui de leur refus les cruautés commises par Ménélik sur certains de ses prisonniers, les mutilations révoltantes commises, sur ses ordres, après la bataille d'Adoua, sur beaucoup de ces derniers, tous faits, qui ne devaient pas les porter à favoriser une mission entreprise principalement dans l'intérêt d'un pareil ennemi.

Ces faits ont été sinon démentis du moins expliqués par l'ingénieur suisse, Ilg, représentant du Négus en Europe, puis par des correspondances italiennes elles-mêmes, qui les montrent sous leur véritable jour.

En Abyssinie, dit M. Ilg, interviewé à cet égard par plusieurs correspondants :

En Abyssinie, il est absolument interdit d'exercer aucune espèce de violence sur les blessés ou les prisonniers. Les Abyssins qui contreviendraient à cette interdiction seraient immédiatement pendus. Dans ces conditions, les informations concernant des cruautés commises ne doivent être accueillies qu'avec la plus grande prudence, comme du reste toutes celles qui sont envoyées en Europe. Il est possible que des actes de cruautés isolés aient été commis, mais clandestinement; ils s'expliquent par le fait que les Abyssins ont été exposés, dans les guerres soutenues contre les mahométans et les païens, à d'effroyables tortures. Dans le cas particulier, le Négus fera immédiatement exécuter ceux de ces guerriers qui se seraient permis de mutiler des ennemis, chrétiens, mahométans ou païens.

En ce qui concerne les Ascaris, la chose est explicable : le Négus ne s'en tient qu'à la loi de Feta Negert, qui découle de la loi justinienne, d'après laquelle le crime de haute trahison est puni par l'ablation de la main droite et du pied gauche. La loi abyssine considère les Ascaris abyssins au service de l'Italie comme ayant commis le crime de haute trahison à leur pays.

Les mœurs abyssines sont rudes et la loi inexorable, les voleurs et pillards de grands chemins s'exposent à avoir les lobes des oreilles coupés : en cas de récidive, ils sont pendus.

L'ingénieur Ilg a reçu du Tigré des lettres datées du 22 mars ; elles disent que la garnison de Makallé a dû son salut à la bienveillance du Négus. Il n'existe aucune convention, ou condition relatives à sa libération. Ménélik fit appeler M. Felter, le négociateur italien qui se trouvait au camp du ras Makonnen et qui traînait en longueur les négociations de paix, de manière à permettre aux Italiens de recevoir des renforts d'Italie. Le Négus comprit bien le stratagème ; aussi dit-il à M. Felter : « Dis à Baratieri qu'il parle de faire la conquête de mes États, alors qu'il n'a pas même tenté de secourir les pauvres assiégés de Makallé, qui doivent tous mourir de soif. Si j'avais aussi peu de conscience que lui, aucun d'eux ne sortirait vivant. Mais j'ai pitié de voir des chrétiens périr si misérablement. Que Baratieri les fasse chercher ». Et Ménélik prêta 100 mules aux Italiens pour leur permettre de se retirer.

Il résulte d'autre part d'une lettre écrite par le P^r lieutenant Barge, échappé au désastre de la bataille d'Aba-Garima, et actuellement en Afrique, lettre reproduite par le *Courrier de Messine*, touchant le sort du major Galliano, ce qui suit :

« A la bataille d'Aba-Garima, Galliano commandait une partie des troupes indigènes ; pendant la bataille même, il se fit particulièrement remarquer par sa bravoure et son sangfroid, en entretenant pendant cinq heures un feu régulier et en animant les siens à la résistance jusqu'au dernier homme.

« Entourée de toutes parts, la phalange héroïque fût complètement anéantie ; vingt-cinq hommes seulement tombèrent avec Galliano aux mains de l'ennemi, après une vaine tentative de suicide de la part du major. Blessé de plusieurs coups de poignard, il fut traîné au camp, et traduit le 2 mars devant le conseil de guerre des ras. Les 25 Ascaris et 6 autres prisonniers blancs furent mutilés sous les yeux de Galliano de la manière la plus horrible, puis pendus. Quant à Galliano, on lui coupa d'abord la main droite, puis le pied gauche. Ras Alula fut le seul qui intervint en faveur de Galliano, et fit valoir qu'il avait à la vérité violé la parole par lui donnée après la capitulation de Makallé de ne plus porter les armes contre le Choa, mais que, comme soldat, il avait été obligé d'obéir aux ordres à lui donnés. Malgré cette intervention et sur les incitations du ras Mangacha, il fut condamné à mort et devait être pendu : ce

n'est que, grâce à l'intervention de Makonnen que l'on résolut de le fusiller. Lorsque le peloton d'exécution s'approcha de lui et qu'on voulut lui bander les yeux, Galliano répondit : Le soldat italien ne craint pas la mort, mais la regarde en face : Vive le roi ! Vive l'Italie ! »

XIX

Mais, depuis tous ces événements que nous venons de rappeler à grands traits, la guerre s'est également portée sur un autre terrain, et d'autres facteurs y ont pris part.

Aussitôt après la bataille d'Adoua, le bruit se répandit que les Derviches du Soudan offraient leur alliance à Ménélik, et allaient à leur tour entrer en ligne pour attaquer les Italiens du côté de Kassala, et reprendre cette position importante dont ils avaient été inopinément expulsés par Baratieri.

Il paraît résulter de l'ensemble des renseignements obtenus à cet égard que les Mahdistes firent en effet des ouvertures aux fins d'alliance offensive et défensive au Roi d'Abyssinie, mais que celui-ci les repoussa, ne voulant pas traiter avec des mahométans fanatiques, ennemis de son culte comme de sa nation.

Quoi qu'il en soit de ces négociations, il est certain que les Derviches crurent l'occasion favorable pour profiter de l'anéantissement presque complet des forces coloniales italiennes à Adoua, et se portèrent en force sur Kassala, au nombre d'une quinzaine de mille hommes, commandés en dernier lieu par Osman Digma.

Il paraît même qu'après des escarmouches diverses, ils y obtinrent quelques succès, et parvinrent à attirer dans une embuscade la colonne volante du colonel Stevani destinée à renforcer la garnison de Kassala et à en protéger et couvrir la défense. Il est certain, en effet, qu'après s'être avancée beaucoup trop loin, dans des terrains montagneux où l'ennemi l'attendait de pied ferme, ce détachement dût se retirer après des pertes assez considérables et près de 22 officiers tués.

Néanmoins les Derviches n'arrivèrent pas à s'emparer de Kassala, qu'ils avaient déjà presque complètement cernée ; l'intervention anglaise, qui vint appeler leurs forces à la défense de

leur propre pays, le Soudan, dégagea à peu près complètement la forteresse, que les Italiens se proposent, dit-on, d'évacuer définitivement l'automne prochain, comme leur imposant des dépenses militaires trop étendues, dont l'Angleterre et l'Égypte sont à peu près seules à profiter.

On connaît l'histoire toute récente de cette intervention anglaise qui a abouti à la mainmise du gouvernement égyptien, poussé par les Anglais, sur les fonds de la dette publique égyptienne, gage commun des créanciers de ce pays, et a failli amener un conflit entre l'Angleterre, appuyée dans la circonstance par les puissances alliées de la Triplice, et la France soutenue par la Russie.

XX

Le 17 janvier, Ménélik écrivait de son camp de Makallé au général Baratiéri :

« Je suis tout prêt à t'adresser ma prière aux fins de médiation pour le rétablissement de la paix, aussitôt que tu m'auras donné l'assurance que ma démarche sera couronnée de succès et ne sera pas interprétée comme un signe de faiblesse.

« Si je salue avec bonheur cette nouvelle espérance de paix, ce n'est ni par crainte, ni sous la pression de la force. Notre bon droit nous rend forts, et sous la protection de la Très Sainte Trinité, il nous rendra invincibles. Je suis prêt à faire tous les sacrifices compatibles avec la dignité de mon empire pour assurer à mon peuple les bienfaits de la paix et éviter une plus longue effusion de sang, qui est toujours un crime. Ne néglige dès lors aucun moyen pour faire savoir à l'Europe que je ne suis pas un ambitieux avide du bien d'autrui, prêt à attaquer sans cesse ses voisins. Si j'ai pris les armes, si, après avoir épuisé tous les moyens possibles de conciliation, j'ai appelé sous les drapeaux tout mon peuple, je ne l'ai fait que pour défendre notre patrie, confiée par Dieu à mes illustres prédécesseurs, et qui m'a été transmise par eux comme un dépôt sacré. Fais donc pour notre pays, tout ce que tu trouveras bon et acceptable, et que Dieu t'en récompense ! Quant à nous, nous persévérons dans notre pleine confiance en la justice de notre cause et en la grâce du Seigneur. Qu'Il daigne nous conserver tous sous sa gracieuse protection ! »

Après les victoires qu'il a remportées, Ménelik est-il encore dans les mêmes dispositions ? L'avenir le dira.

Du côté italien, au désastre d'Adoua a succédé une période de tâtonnements.

M. Crispi a dû se retirer devant les manifestations de l'opinion publique. Les généraux Baratieri et Ellena ont été décrétés d'accusation.

Le général Baldissera a été remplacer le malheureux Baratieri. Adigrat a été réoccupé. L'ordre est venu de l'abandonner.

Dans la séance du 9 mai, le successeur de M. Crispi, marquis di Rudini, a défini en ces termes la politique coloniale future de l'Italie, après avoir déclaré qu'il se ralliait complètement aux déclarations faites par les ministres des affaires étrangères et de la guerre :

« Pour ce qui est de Baratieri, il faut, dit Rudini, qu'il soit jugé par des juges militaires. Il repousse la demande en accusation du cabinet Crispi, par le motif qu'il n'en résulterait que des haines continues et des récriminations perpétuelles. La publication complète, dans les Livres verts, de tous les documents relatifs à l'Afrique, a fait disparaître toute suspicion, et a fait écarter toute demande d'enquête ultérieure. Les intérêts moraux, la considération, l'influence de l'Italie et le sang versé de ses fils, lui défendent d'évacuer l'Afrique. Il repousse ensuite tout ordre du jour en faveur d'une extension de l'occupation (assentiment), de même que l'occupation de la ligne Adrigat-Adoua, qui conduirait à une guerre ruineuse. Par des motifs tant militaires que politiques, l'Italie ne saurait s'éloigner de la ligne du Mareb à Belesa. De cette manière, on verra disparaître toute cause de conflit entre l'Italie et Ménelik, et l'Italie obtiendra ainsi une garantie de paix effective. Le ministre ne réclame pas de vote de confiance. Les gouvernements n'en demandent généralement que quand ils ont tort. La Chambre doit apprécier la question et non juger les personnes. Il espère que la Chambre approuvera le programme et la conduite franche et ouverte du gouvernement. Pour éviter tout malentendu, il désire que la Chambre sache qu'il a ordonné l'évacuation d'Adrigat (approbation). Il désire en outre que le vote ait lieu sur l'ordre du jour qui prend acte des déclarations du gouvernement. Il termine en envoyant ses

félicitations à l'armée et à ses vaillants commandants Baldissera, Stevani et Prestinari. (Vifs applaudissements prolongés). »

Le Président annonce ensuite que le gouvernement accepte l'ordre du jour Luardi Gianforte d'après lequel la Chambre, après avoir entendu les déclarations du gouvernement, en prend acte, et passe à l'examen de l'article unique du projet de loi.

La Chambre adopte par 278 contre 133 voix l'ordre du jour dans lequel les déclarations du gouvernement sont prises en considération. Le marquis di Rudini n'avait pas demandé un vote de confiance, mais M. Sonnino, ministre des Finances dans le cabinet Crispi, qui le combattait, disait avec raison qu'il impliquait un tel vote. La Chambre manifesta de cette manière qu'elle désirait le maintien au pouvoir de Rudini et de ses collègues et approuvait son attitude dans la question abyssine.

LADISLAS WITEBSKI.

Alexandrie, 12 mai 1896.

LETTRE DE PARIS

22 mai 1896.

« Il faut choisir entre figurer la monarchie et la faire ! » Telle est le « mot » dans lequel se résume la lettre du duc d'Orléans récemment publiée et qui a une portée beaucoup plus grande que les manifestes princiers auxquels nous étions depuis longtemps habitués. Il est incontestable que ce document inaugure une nouvelle façon d'agir dans le parti royaliste — ou plus exactement dans la fraction jeune du parti royaliste et chez son prétendant. On sait les faits qu'il résume. Le comité central de Paris a fait grise mine au projet d'une candidature législative du duc d'Orléans. Il s'agissait non de se faire investir du mandat de député, ce qui est impossible ; mais de favoriser, sur le nom du prince, une manifestation dont on espérait escompter les effets, pour faire de « l'agitation » dans le pays. C'est contre ce projet que les membres du Comité se sont inscrits en faux, donnant ainsi à entendre que leur approbation n'allait pas jusqu'à souscrire à un nouveau « Clair-veaux ». M. le duc d'Audiffret-Pasquier fit entendre au Prince des rémontrances qui ne plurent sans doute pas, puisqu'elles furent cause de la lettre qui occupe en ce moment, quoique avec une modération de bon aloi, l'opinion publique. Désormais, la scission qu'on avait déjà remarquée au mariage de la duchesse d'Aoste est un fait accompli officiellement. Les « jeunes » trouvent les « vieux » encombrants et gênants et les invitent virtuellement au repos. Les « vieux » y consentiront-ils ? C'est, encore aujourd'hui, le mystère.

Mais, en dehors de tout esprit de louange ou de dénigrement, il est plusieurs choses qu'on peut faire remarquer. D'abord qu'il est impossible que le duc d'Orléans soit proclamé élu légalement. Pour faire en effet légalement acte de candidat, il est indispensable de déposer à la Préfecture une déclaration

de candidature. Or, si une telle déclaration était déposée, nul doute qu'elle fût tenue comme non avenue, comme illégale. Les bulletins au nom du duc d'Orléans ne pourraient donc pas être comptés : ils seraient annulés de plein droit. Donc, conséquence naturelle, impossibilité de faire appel à l'inviolabilité législative, et impossibilité de prendre place sur les bancs de la Chambre où on ne laisserait pas arriver le prétendant. Alors, quoi ?...

Resterait de pratiquer en masse l'abstention, de compter, par un petit subterfuge de calcul, comme acquises au duc d'Orléans toutes les voix des abstentionnistes, et de dire que, malgré le sophisme administratif de la majorité relative, le duc est bien l'élu tacite de la population. Mais c'est toujours la même question : alors, quoi ?...

Du reste, il faut tout prévoir en France, même le cas où la duc d'Orléans se présentant aussi officiellement que possible — ou simplement dans des conditions officieuses et si l'on peut dire négatives — n'arriverait pas à réunir une majorité !... C'est ce que n'a pas manqué de voir Rochefort avec sa raillerie habituelle de gamin de Paris. Voyez-vous, s'écrie-t-il, le futur roi de France réduit à remercier une poignée d'électeurs, absolument comme un quelconque de ses représentants qui n'aurait pas eu de chance ? Il serait beau, le prestige ?

Et sans doute tout cela est bel et bon, mais il n'empêche, malgré tout, que la lettre du duc est un acte considérable, soit par le texte même qui n'est évidemment pas tombé tout seul de la plume du prétendant, soit par le lieu d'où l'ordre de publication a été expédié. C'est de Sicile que la dépêche portant cet ordre a été envoyée à M. Dufeulle. Et cela n'est pas indifférent, quand on constate que le duc d'Orléans y était auprès de son oncle, le duc d'Aumale.

Il semble bien, en effet, que ceci n'est que l'aboutissement normal d'un travail latent mais vigoureux, entrepris par la jeunesse royaliste au profit de « l'action ». Et il est de stricte justice de constater que, dans toutes les manifestations de l'activité sociale ou politique, les anciens guides se traînent si péniblement dans les mêmes ornières sans se décider à en sortir, que les jeunes ont poussé un grand soupir de soulagement, en constatant qu'il y avait encore au monde quelqu'un qui parlait net et voulait carrément. Cela est, depuis si longtemps, dans les vœux de la masse des jeunes hommes qui arrivent à la vie

publique et cela, également, semblait tellement devenu un vain espoir, qu'il ne faut pas s'étonner de l'approbation sympathique qui a accueilli ce coup de poing sur la table du grand conseil quoiqu'il ait fait voltiger quelque peu la poudre des sébilles et qu'il ait même répandu quelques gouttes d'encre sur le tapis solennel autour duquel on était habitué à délibérer moins bruyamment.

Même les personnalités qui sont le moins accessibles aux avances des royalistes ne peuvent s'empêcher de trouver que dans l'état mental de la France, la parole du prétendant a changé quelque chose. On n'appelle pas encore le duc d'Orléans : le sauveur ; mais on avoue nettement qu'il est un *danger*, qu'il s'offre désormais comme le pis aller, pour les découragés que la politique du jour dégoûte ou exaspère. Or, comme en politique, le pis aller est souvent le *nec plus ultra* des combinaisons viables..., on voit tout de suite quel avenir s'ouvre devant nous.

Je ne fais ici que rapporter des impressions que j'ai constatées autour de moi. Si j'osais pour mon compte émettre une opinion, quelque humble fût-elle, (et sans entrer dans une voie de prédiction où j'aurais garde de m'engager) je ferais simplement remarquer ceci : Que si M. le duc d'Orléans est toujours et plus que jamais un prétendant, il n'est plus, mais plus du tout « le roi ». Et c'est là, précisément, que je vois l'événement grave, et irréparable. Qu'il s'en soit rendu compte ou non, le duc d'Orléans a coupé irrémisiblement les ponts qui reliaient sa situation actuelle à la monarchie. Ce n'est plus de la monarchie qu'il se fait le représentant, ce serait plutôt de l'Empire. Mais en somme, ce n'est de rien du tout que de sa personne. Et je crains pour lui, que, après le premier étonnement sympathique passé, la France ne le laisse un peu seul : il n'aurait pas le pays, et il n'a déjà plus les principes ni les traditions. C'est là que, pour lui, git le danger.

En somme, bénévolement et avec une crânerie très souriante, le duc d'Orléans vient de descendre au même rang que MM. Carnot, Cavaignac, Casimir-Périer, etc., tous les hommes bons Français, jeunes ou vieux, qui aspirent ou peuvent aspirer à diriger leur pays, et qui ont dans leur ascendance des ancêtres plus ou moins illustres. C'est une question purement de sentiment, — et les titres ancestraux du duc d'Orléans n'échappent certes à personne — mais ce n'est plus une question de tradi-

tion, une question de principes, une question de monarchie, une question de royauté.

Il s'agit de savoir uniquement, désormais, si la France préférera remettre à l'un ou à l'autre de ces *leaders* le soin de ses destinées, et quel est celui d'entre eux dont la clientèle sera assez forte, assez remuante, assez unie et surtout assez sympathique au pays pour l'élever au premier rang. Le nouveau régime qu'inaugurerait le duc d'Orléans arrivant au pouvoir par les moyens qu'il se déclare prêt à employer, s'appellerait du nom que l'on voudrait ; mais il ne pourrait s'appeler ni monarchie, ni royauté. C'est là le fait acquis, autant qu'un fait peut-être acquis en histoire, et, peut-être, en attendant que l'histoire au jour le jour déclare et proclame que, dorénavant, la monarchie sera cela. Mais tant que cette nouvelle acception n'aura pas été sanctionnée par l'Académie française, il sera permis de dire qu'il y a quelque chose de changé dans les idées reçues jusqu'ici, et que, s'il veut déjà prendre un titre synthétique, le duc d'Orléans peut s'appeler Philippe le Réformateur. Avant de réformer la France qui ne s'est pas encore donnée à lui, il réforme ce qui lui semble être son patrimoine : l'idée monarchique. C'est de bon augure !...

Cette même lettre met fin à la zizanie que l'on prétendait exister entre le duc d'Orléans et le prince Henri son cousin, depuis que ce dernier a accepté la croix de chevalier de la Légion d'honneur que lui a conférée le gouvernement de la République. Le duc d'Orléans a, là-dessus, un couplet fort gentiment enlevé, ma foi, avec de la verve et du bon sens. Comprendriez-vous, dit-il en résumé, que, moi sur le trône, un républicain refusât la croix que je lui donnerais pour un service public ?...

Maintenant, que le prince Henri, qui, dit-on, n'a pas pardonné à son cousin de n'avoir pas épousé sa sœur, la princesse Marguerite, ait lui-même des ambitions particulières, c'est ce qu'il est bien difficile de savoir au juste. Ce qui paraît possible, c'est que, entre les deux cousins, si la France avait à choisir, elle choisirait le prince Henri qui a fait ses preuves en des entreprises périlleuses et fécondes d'où un véritable honneur a rejilli sur le pays entier.

En effet, lorsque le 22 juin 1886, une loi d'injustice décida que les membres des familles ayant régné sur la France ne

pourraient désormais occuper aucun emploi dans les armées de terre ou de mer, le fils aîné du duc de Chartres venait de concourir pour l'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. L'interdiction le surprit donc au moment où, dans le patriotique enthousiasme d'une jeunesse habituée aux récits de vaillance et d'honneur, il allait consacrer sa vie à son pays, dans cette carrière militaire qui est pour les « enfants de France » une carrière de famille.

Si l'épreuve fut cruelle pour le colonel duc de Chartres qui, dans l'avenir, ne fixait de son œil bleu que les étoiles de général, elle fut peut-être plus terrible encore, sans qu'on y prit garde au premier moment, pour le jeune prince qu'elle désorbitait. Que faire? De la politique? Mais il est de branche cadette... Et d'ailleurs, la politique réussit si peu, même aux branches aînées!...

Alors? La vie mondaine? Jeune, beau garçon, plein d'allure et de race aventureuse, le prince Henri pouvait y prendre goût. Les chroniqueurs très renseignés, pour peu qu'on les en priât, vous conteraient même qu'il y mettait quelque exagération. C'est alors que l'esprit des voyages s'empara de lui, pour son plus grand bien d'abord, pour le bien de sa famille ensuite et pour celui de la France par dessus le marché. Car ce voyageur novice eut la chance de rencontrer un voyageur plein d'expérience, de sagesse et de philosophie. C'est à Bonvalot qu'il fut confié. Il est inutile de répéter ici qu'il a rapporté, de ces trois excursions très courageuses et non moins mouvementées, des notes précieuses et des documents uniques dont l'importance n'a pas échappé à la Société de géographie. Aussi a-t-elle récemment décerné au prince la grande médaille d'or qu'elle réserve aux explorateurs émérites.

S'il faut en croire la rumeur publique, le prince renoncerait désormais aux voyages lointains. C'est pourtant lui qui disait : « Combien je préfère aux bonnes auberges, et aux ressources des villes une belle prairie dans les montagnes, un ruisseau clair, un maigre dîner, le grand repos et la grande liberté! » Mais sans doute, il est de l'avis de son premier maître en voyages, Bonvalot : « On quitte son pays avec plaisir, par curiosité, et on y revient volontiers, par lassitude des autres. » Ce qu'il reste à souhaiter au prince Henri d'Orléans c'est un Bonvalot... pour l'intérieur.

C'est du reste un souhait général à faire à tout le monde que celui d'un guide expérimenté. Qui pourra bien guider le cabinet Méline au milieu des fondrières et des chausse-trapes qui encombrant son chemin ? Car, depuis ma dernière lettre, nous avons du nouveau en France. Le cabinet-crampon, autrement dit le ministère Bourgeois, malgré toutes les facéties de mauvais goût auxquelles il a occupé ses heures dernières, a pris enfin rang dans les vieilles lunes. Ce n'a pas été sans peine. Et jamais, je crois, la vitalité de la franc-maçonnerie ne s'était mieux manifestée que dans cette rage désespérée avec laquelle les ministres Trois-points se vissaient au pouvoir ! Il est juste de reconnaître que, jamais, plus effrontément, plus cyniquement que sous ce ministère, la franc-maçonnerie n'avait affiché ses prétentions ouvertes à gouverner exclusivement le pays. Il était peut-être bon que cela fût mis au jour, et de cet excès de vantardise et de fanfaronnades il restera du moins, je l'espère, la conviction raisonnée, irréfutable, que les Loges sont décidément bien un danger public, puisque elles ont le pouvoir de faire arriver à la toute-puissance des cuistres sans valeur, et celui non moins ahurissant de transformer un homme intelligent comme M. Bourgeois en un sectaire sans vergogne.

Le cabinet modéré, mâtiné de concentration édulcorée, dont M. Méline a assumé la présidence, a une rude besogne sur les bras. Refaire les Affaires étrangères que MM. Berthelot et Bourgeois avaient brouillées ; reconstituer la direction des différents ministères saccagés par des incohérences inouïes ; repousser l'impôt progressif sur le revenu, et pourtant « faire quelque chose » dans le sens d'un remaniement des impôts ; se préparer à lutter, au besoin, non seulement contre l'obstruction parlementaire, mais contre les tumultes de la rue que les leaders socialistes ont, à plusieurs reprises, invoqués comme l'*ultima ratio* de leurs demandes ; on voit que la tâche est d'importance. Autant que l'on peut préjuger des événements, en notre époque aussi « fertile en miracles » que celle où vivait Athalie, la majorité acquise par M. Méline, dès les premières rencontres, ne fera que s'accroître et nous pourrons finir l'année sans trop de craintes. Mais nous demeurons cependant à la merci d'une crise parlementaire survenue sans qu'on l'attende ou la prévoie, et par une de ces surprises de séances où les adversaires du cabinet ne se feront pas faute de le cribler de leurs voix et de

leurs bulletins, tout comme dans un monde moins « classé » le condottière attend le bourgeois au coin d'un bois.

Le but des socialistes serait d'arriver au plus tôt à faire réunir le congrès afin d'y faire triompher la revision et la suppression du Sénat. Mais, à vrai dire, il semble que ce congrès soit encore dans les brumes de la nuit et bien loin des lueurs de l'aurore. Or, comme les révolutionnaires attendent surtout le « Grand Soir » pour tout faire sauter, nous avons encore de la marge.

En attendant, et pour distraire nos maigres loisirs, ce ne sont pas les Congrès de natures diverses qui chôment. A l'hôtel des Sociétés savantes, ils se sont succédé avec une rapidité qui témoigne en somme d'une vitalité intellectuelle consolante. Je ne dirai qu'un mot du plus important d'entre eux qui a été catalogué sous le nom de « Congrès des Jeunes. » Le compte-rendu n'en a pas encore paru en librairie, et il y aura, sans doute, lieu à ce moment, d'y insister, textes en main. Mais je ne puis m'empêcher de constater que ce Congrès, œuvre d'un petit groupe de jeunes gens indépendants, a réussi au-delà de tout espérance. Comme les jeunes gens, catholiques de cœur et de vie, ne représentaient officiellement aucune des œuvres auxquelles ils pouvaient être affiliés, et qu'une liberté d'opinions aussi large que possible y était admise, il s'y est dit des choses extrêmement intéressantes, *vécues*, sur beaucoup de cas pratiques et auxquels nous nous heurtons chaque jour. On y a parlé notamment de l'enseignement religieux pour la jeunesse, de l'influence des associations d'anciens élèves sur leurs camarades plus jeunes, de la part plus considérable à attribuer à l'ouvrier lui-même dans la direction des œuvres qui le concernent, etc. etc. Sur tous ces points, des considérations ont été émises, des points de vue discutés qui ne l'auraient pu être aussi librement ni aussi complètement nulle part ailleurs. Ces jeunes gens n'ont pas prétendu faire œuvre parfaite, mais œuvre vivante, féconde. Ils ont essayé de parler pour agir, et non seulement pour parler. Et ils y ont réussi. Leur œuvre est faite pour durer.

Une autre de ces réunions intéressantes a été le Congrès féministe. On y a abordé des montagnes de questions, des Himalaya de tendances devant lesquelles l'esprit de l'homme demeure stupéfait. Il y avait pourtant des choses si intéres-

santes à demander ! Les congressistes chrétiennes ont droit à cette justice qu'elles se sont distinguées par le bien-fondé de leurs revendications et leurs idées pratiques. Leur participation officielle aux séances a été, d'ailleurs, l'occasion d'un incident remarqué, dès le début, et même dès la répétition générale du Congrès. Il n'était question de rien moins que de les exclure. Le bureau se montrait presque entièrement réfractaire à leur intrusion dans cette harmonie de libre-penseuses, si laborieusement élaborée. Et voyez comme les hommes demeurent encore bons à quelque chose ! C'est grâce aux protestations de la presse qui leur cria : casse-cou ! que les dites libre-penseuses résolurent de se montrer « tolérantes » !

Du reste, il faut rendre à César ce qui est à César et avouer que si ce congrès féministe fut assez couramment extravagant, c'est la plupart du temps aux hommes qu'il faut en faire remonter la responsabilité. Il y a eu, notamment, d'interminables interventions de M. Robin, le légendaire directeur du non moins fameux orphelinat de Cempuis ; et dire ce que cet ineffable petit vieux, essentiellement rageur, a pu débiter de sornettes est impossible. A la fin, on l'a mis à la porte — il est vrai qu'il est rentré ! — après un réplique vengeresse de M. Jules Bois, le conférencier mondain, qui a eu le mérite et le courage de dire son fait au grotesque personnage. Il s'est copieusement moqué de l'apostrophe monumentale de M. Robin : « Dieu, c'est le mal ! » Grâce lui en soient rendues. Il n'a point perdu son temps, même auprès des femmes ; car une congressiste, une Anglaise, je crois, n'a pu se tenir de déclarer en le voyant descendre des rostrs : « Je ne suis pas du tout de l'avis de l'orateur ; mais je ne puis nier qu'il soit bien de sa personne ... »

Plaisanteries à part, M. Bois a résumé en un paragraphe typique la moralité des débats. Malheureusement il avait, immédiatement auparavant, pincé, avec une déplorable attitude de romantique chevelu, les cordes de la plus vieille guitare qui se puisse rencontrer dans l'arsenal de la rhétorique. Oyez-moi ce pathos : « Le grand piège tendu à la femme consiste à lui offrir, soit la lampe douloureuse de l'ouvrière, soit les bougies plus décevantes des salons ; mais le seul flambeau qui lui est dû, le flambeau intérieur, la conscience, on a posé sur lui le plus lourd éteignoir... »

Eh bien ! M. Bois est un redardataire, voilà tout. Qu'est-ce

qu'il fait donc de l'électricité, du bec Auer et du gaz acétylène, le dernier cri de la belle lumière ? Malgré tout, cependant, et en dépit des exagérations extravagantes, il me paraît certain qu'au point de vue économique, il y a des modifications indispensables à faire subir à notre code en faveur de la femme qui est vraiment tenue en tutelle d'une façon exagérée. En faveur de ces améliorations indispensables, tous les braves gens sont d'accord pour donner leur appui et telle proposition de loi, en discussion actuellement, donnera satisfaction sur quelques-uns des points en litige. Mais, en vérité, si la femme qui paie patente, dirige un commerce ou une industrie doit pouvoir tenir sa place au tribunal de commerce, soit comme électeur, soit comme éligible, ne peut-on pas trouver que l'électorat politique ne s'impose vraiment pas encore, du moins chez nous ? Ah ! je ne dis pas que nous fassions des chefs-d'œuvre, nous, les hommes ! Loin de là. Mais, sincèrement, croyez-vous que ce soit bien facile, et pensez-vous que les femmes arriveraient à faire besogne plus utile ? Je crains que non, et je n'en veux pour preuve que les divagations du congrès féministe.

Il y a, entre autres, une jeune Suédoise, toute blonde, à l'œil bleu, qui déclara très gentiment ceci ou à peu près : « Mère de famille ! on ne parle ici que du prestige de la maternité. C'est étrange ! Je ne comprends pas. J'ai des enfants, pour mon compte, mais, vraiment, je ne m'en vante pas... » Et ainsi de suite. Vous pouvez imaginer quelle amère saveur de blasphème avaient ces énormités, sortant de cette jolie bouche qui avait l'air de conter une chose toute naturelle ! La cause de cette fausse conception du rôle féminin, elle la voyait dans l'influence catholique ; et la voilà partie en un parallèle entre la Sainte Vierge et la Vénus de Milo. Elle déclarait, sans ambages que, plus que la Madone avec l'enfant divin dans les bras, elle trouvait adorable la Vénus de Milo, même sans bras ! A force d'être scandaleux, cela finit par devenir puéril, car je voudrais bien savoir où nous en serions et où en serait elle-même la blonde Suédoise aux yeux bleus, si elle sortait d'une lignée de Vénus aux bras coupés. D'abord il y a beau temps que la lignée serait interrompue, sans doute, et, franchement, ce serait dommage, car elle finit par être intéressante, cette brave maman qui n'aime pas la Sainte Vierge. Je suis sûr qu'au fond il y a un malentendu et qu'on finirait par s'entendre.

Mais dans un Congrès ce n'est pas facile ; et si l'on veut faire œuvre vraiment utile et pratique, c'est encore à la plume qu'il vaut mieux avoir recours qu'à la parole.

C'est ce qu'a compris une femme de grand talent et de courageuse initiative, M^{me} le vicomtesse d'Adhémar, en publiant, (chez Perrin) un volume intitulé : *Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées*. L'auteur est une mère de famille qui a la pratique de l'éducation, ayant eu plusieurs filles à élever. Elle a eu l'occasion d'avoir pour auxiliaires, plusieurs « institutrices » et c'est des lacunes qu'elle a rencontrées dans leur formation soit intellectuelle, soit morale, qu'est née l'idée de cet ouvrage et de l'institution qu'il annonce.

M^{me} d'Adhémar a la plume extrêmement correcte, mais elle a le parler franc. Quel gré je lui sais d'avoir osé aborder, crânement, en face et sans peur, les questions que d'ordinaire on passe sous silence. En dehors des chapitres consacrés à la théorie et aux plans d'une sorte d'École normale supérieure d'institutrices chrétiennes pour les familles riches, il y a, dans ce petit volume, cent cinquante pages qui sont de tout premier ordre par les questions qu'elles soulèvent et par les réponses que l'auteur y fait. La triple vocation de la femme y est analysée avec une compétence parfaite et un rare talent. M^{me} d'Adhémar donne ensuite ses idées sur les *grandes lectures* qui conviennent à sa formation. Elle met tantôt en parallèle, tantôt en opposition, ces deux mots qui sont les termes fatidiques de toute éducation féminine : innocence et ignorance, et pousse son raisonnement à fond dans un chapitre qui est tout un traité sur la dogmatique du mariage.

Il y a longtemps, bien longtemps qu'un aussi important ouvrage d'éducation féminine n'avait vu le jour. Je ne prétends pas que tous ses lecteurs et lectrices seront de l'avis de M^{me} d'Adhémar, mais j'ai la conviction que pas un ne fermera son livre sans avoir la conscience renouvelée d'une responsabilité plus grande et les moyens d'y faire face avec plus d'énergie, de précision et d'habileté. Puis, encore d'une fois, ce n'est pas de la discussion en l'air, de la phraséologie sans but ; ceci a été vécu et la meilleure preuve c'est qu'on le signe.

Si l'on veut de la phraséologie sans but, on n'a du reste, ailleurs, que l'embarras du choix. Mais serait-il bien intéressant de choisir?... Entrons, si vous le préférez, à la Comédie-fran-

çaise où l'on joue *Manon Roland* de M. Émile Bergerat. Comment, dites-vous, Bergerat, Caliban, le tombeur de Porel, l'auteur d'*Ours et fours*, à la Comédie-française?... — Parfaitement. Lui-même. Et malgré le but atteint, toujours identique à lui-même. Il était lamentable, dans les coulisses, le soir de la première : « Ce que c'est que de nous, disait-il ! Travailler vingt-cinq ans pour faire admettre une œuvre aux Français, et attendre deux ans encore pour la voir jouer. Total : vingt-sept ans ! » Et il y a des jeunes qui se plaignent !... »

Cette fois, M. Bergerat avait pris — pour éviter la guigne sans doute — un collaborateur, M. C. de Sainte-Croix. Il faut vous dire que la pièce est en vers libres parce qu'elle était d'abord destinée à être mise en musique, pour l'Opéra. Mais l'essai, quoique loyal, fut désastreux. Et les auteurs ont échoué aux Français. Quand je dis « échoué », c'est une métaphore.

Très captivante, leur œuvre, bien dans le ton du jour, suffisamment « restituée » pour avoir le succès spécial qui s'attache aux « résurrections » centenaires. Mais, le drame ? Ah ! oui, le drame ! Eh bien ! il est historique. C'est-à-dire qu'il est historique sans l'être, ou quoiqu'il ne le soit pas. C'est un drame d'histoire où il n'y a presque pas une date ni une situation exactes... Mais il y a les... attitudes, les... sentiments, la... psychologie des personnages. Vous voyez bien, n'est-ce pas, que c'est un drame historique.

M^r et M^{me} Roland vivaient en paix familiale à la Platière, lorsque — suivant le drame et non pas suivant l'histoire — le girondin Buzot vient offrir un ministère au mari. Coup de foudre de Buzot à M^{me} Roland. On va à Paris, et M^{me} Roland devient l'Égérie de la Gironde. C'est en la proclamant telle que Buzot la sauve d'une émeute populaire. Mais Danton arrive au pouvoir et il s'agit, pour la Gironde, de traiter avec lui ou de mourir. Roland veut traiter. Sa femme qui hait Danton parce qu'elle le soupçonne d'avoir inspiré contre elle des libelles infamants, repousse le traité. Bien entendu, c'est au tour de Buzot d'être foudroyé. Il soutient la thèse de Manon Roland. — Mais c'est la mort ? objecte le mari. Sa femme le sait bien. Mais dans l'état troublé où est son âme, la mort seule peut assurer à jamais sa dignité de femme, à laquelle elle n'a jamais voulu renoncer.

M^{me} Worms-Baretta donne à Manon-Roland le cachet de sa

beauté mélancolique et douce, si douce même qu'elle manque un peu de force dans les passages de bravoure. M. Sylvain est un Roland parfait, et c'est vraiment une pièce à voir pendant qu'elle tient l'affiche.

Il y a aussi les Salons à voir ! Dieu ! quelle cohue ! Au Champ de Mars, en dehors de l'exposition des dessins de Puvis de Chavannes qui vaut, à elle seule, une étude attentive, deux toiles arrêtent surtout l'attention : la *Poussée* de Béraud qui est franchement mauvais par l'exagération du procédé auquel il avait tant sacrifié ces dernières années et qu'il a, cette fois, employé sans mesure ; des femmes de Besnard, dont je renonce à vous décrire la couleur, et une *Cène* de Dagnan-Bouveret qui est une œuvre très belle et tout près du chef-d'œuvre. Si elle était plus claire d'intention, ce serait parfait. Les expressions des Apôtres et du Sauveur sont fouillées jusqu'aux nuances les plus imprécises. Une curiosité c'est l'éclairage du tableau qui vient tout entier non de la tête du Christ, mais de sa tunique blanche. Comme on l'a remarqué fort justement, c'est donner à un accessoire une importance trop grande et qui diminue l'impression d'ensemble. C'est par la tête que Rembrandt éclaire ses plus célèbres toiles.

Aux Champs-Élysées, des *flottes* de portraits. Un, entre tous, qui est une merveille et qui est de beaucoup, à mon humble avis, ce qu'il y a de plus beau dans toutes les galeries. C'est le portrait que M. Benjamin-Constant a fait de son fils André et qui a déjà été acheté par l'État pour le Musée du Luxembourg. Le peintre n'a pas esquivé la difficulté. Le jeune homme est vu de face, la tête en pleine lumière ; les mains sont étalées sur la poitrine, les pouces pris dans l'entournure du gilet, dans une pose très familière. Il n'y a que cela dans le tableau, cette tête et ces mains, mais cela tient du chef-d'œuvre. Il y a dans les accessoires, dans le fond, une austérité dont il faut savoir gré à M. Benjamin-Constant, l'heureux peintre des opulences orientales.

Après celui-là, les envois annuels de nos grands maîtres portraitistes, Bonnet, Lefebvre, Henner, Machaud, Bouguereau et Chartran qui expose une *Sarah Bernhardt* plus Sarah que nature.

Puis des grandes machines, très grandes, très hautes qui n'en finissent pas. Et les moins banales sont d'une conception

funèbre, lamentable, désolante. M. Tattegrain, dans les *Bouches inutiles*, qu'il faudrait réduire à la dimension d'une gravure pour un in-8°, nous montre des gens hâves, déguenillés qui dépecent littéralement un cadavre! — Oh! les proportions!...

M. Pelez a voulu agrandir sa manière, et il a abouti à faire un très mauvais Béraud : voilà tout. Un Christ en croix qui vacille dans les transparences de l'atmosphère entre un ballon rouge et un faune qui joue de la flûte. Au rez-de-chaussée alignés comme sur un ruban télégraphique, des pauvres, des miséreux, des nourrices débordantes, des enfants riches, une « levrette en pal'tôt » des dames comme il faut et des dames comme il ne faut pas, « un ouvrier qui rugit et un bourgeois qui sommeille ».

..... Je n'y comprends rien ; mais rien de tout..... A moins que la composition ne se continue derrière la toile ? — Cela s'appelle : l'*Humanité*.

M. Rochegrosse a fait aussi de la peinture littéraire avec l'*Angoisse humaine*. Mais lui, on le comprend du moins, avec un peu d'attention. Pourtant il ne me semble pas que le résultat corresponde à son effort. J'ai idée que les vieux maîtres n'auraient pas eu besoin de bouleverser tout un faubourg et de le faire courir, enragé, après une apparition de la Loïe Fuller, pour symboliser l'angoisse humaine. — Ils auraient fait moins de têtes, et ils y auraient mis plus d'angoisse. Mais peut-être, après tout, est-ce affaire d'époque, de siècle, de goût, ou d'habitudes. Et je vois bien tout ce que je pourrais vous dire si je m'emballais là-dessus. Mais décidément, je n'ai plus de place.

Et je vous recommande encore le portrait de Benjamin-Constant.

ÉDOUARD TROGAN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE BELGE

Les Ouvrages belges dont le titre seul est renseigné dans ce numéro seront analysés dans un numéro prochain.

THÉOLOGIE — APOLOGÉTIQUE

DE BECKER (JULIUS). — *De Sponsalibus et matrimonio prælectiones canonicæ.* Bruxelles, Société belge de Librairie. 1 vol. in-8° de 548 pages. Prix : broché 8 fr., relié 10 fr.

Praelectiones canonicæ. On voudra bien remarquer ce mot. Il ne s'agit dans ce livre remarquable de M. le chanoine Jules De Becker, professeur à l'université de Louvain, ni de dogme ni de morale. Vous y chercheriez en vain la démonstration de l'institution divine du sacrement, ni l'assertion que recevoir ce sacrement en état de péché mortel est un sacrilège. Il s'agit dans ce traité du droit canon rien que de droit. En d'autres termes : quelle législation régit ici la matière ?.

Il y a dans notre sainte religion deux éléments dont il faut toujours tenir compte : le dogme immuable et la discipline, muable, — terme peu usité selon l'Académie, variable, si vous voulez, se modifiant avec les temps et même les lieux. Au moment où le prédécesseur de M. De Becker, Mgr. Feye, de savante mémoire, publiait en 1893 la quatrième édition de son traité de *Impedimentis*, il notait certaines

questions sur la valeur de la délégation donnée par les curés en matière matrimoniale étaient pendantes de cours de Rome. *Sub judice lis est*, écrivait l'ancien secrétaire de la Congrégation de la Discipline au concile du Vatican. A côté de sa magnifique encyclique du 10 février 1880, *Arcanum*, S. S. Léon XIII a fait paraître des solutions importantes sur la valeur du mariage civil ; la procédure a subi également d'utiles modifications. Sans doute, il ne faut point crier sur les toits que le dernier livre paru est toujours le meilleur. Mais encore faut-il mettre les manuels classiques, ceux-ci tout d'abord *au point*. Citons la liturgie par exemple. Ne serait-ce pas exposer les lecteurs à verser dans de graves erreurs en reproduisant tout uniment, nous ne dirons pas les œuvres de Gavanti ou de Merati, mais même les manuels d'un de Herdt, d'un Falise, d'un Bouvry ?

M. le professeur De Becker était, il faut le reconnaître, parfaitement préparé à la chaire que l'épiscopat belge lui a confiée. Fils d'Emile De Becker, neveu d'Alphonse De Becker, l'un des illustrations de notre barreau national, il prit le grade de docteur en droit civil et comptait suivre la carrière de plusieurs membres de sa famille. Sa vocation sacerdotale s'étant révélée, l'enfant de notre *Alma Mater* prit le chemin de la Ville éternelle ; il y conquit le bonnet de docteur en droit canon et le grade de licencié en théologie ; il suivit de plus les travaux des Congrégations. Rentré en Belgique, le jeune docteur, tout en s'occupant de ses leçons au Collège américain, a eu l'occasion de défendre les droits de l'Église, droits trop facilement passés sous silence, combattus même, par M. Mesdach de Ter Kiele, procureur-général à la cour de Cassation.

C'est donc avec un sentiment de satisfaction légitimée à l'avance que l'on ouvre ce nouveau traité. On a tout lieu de croire que ce livre sera lu et médité avec fruit, non seulement par les auditeurs de Louvain et d'ailleurs, mais qu'il est encore appelé à rendre les plus signalés services aux officialités diocésaines, aux professeurs de séminaires et aux chefs de paroisse. Pour ceux-ci, en effet, la célébration du mariage est un des points les plus importants de leur ministère, un de ceux dont ils doivent plus personnellement s'occuper, ainsi que Benoît XIV le rappelait aux curés de la Pologne.

A la différence d'autres auteurs, M. le chanoine De Becker nous donne dans ses Prolegomènes une sorte d'histoire du droit : ses sources seront le *Décret de Gratien*, et les *Décrétales*, le *Concile de Trente*, les *décisions* des Congrégations romaines, les *Constitutions pontificales*. En tête de chacune des *sections* de son traité, le docte professeur nous donne la *litteratura* de la question, en d'autres termes l'indication précise des meilleurs auteurs à consulter.

Ce traité de 500 pages se divise en dix sections.

I Les fiançailles. II Le mariage considéré en général. III Les empêchements dirimants. IV Les empêchements prohibitifs. V Les dispenses matrimoniales. VI Les devoirs du curé et ceux du confesseur. VII Les effets du mariage. VIII Les secondes noces. IX Les divorces. X La procédure juridique en matière de fiançailles et d'épousailles. Comme dans la plupart des traités analogues, l'auteur nous donne

le modèle des suppliques à adresser aux officialités ou aux congrégations en cas de dispenses à solliciter. Un ample index alphabétique termine cet excellent travail qui méritera au professeur de Louvain une place des plus honorables parmi nos canonistes.

Nous ne pouvons terminer cette notice sans insister sur le côté matériel du livre. C'est un bel in-8°, le papier est de premier choix, les caractères typographiques habilement choisis, les lignes bien espacées. Les théologies de Lehmkuhl ou de Ballerini n'ont rien de cette élégance, à laquelle nous pourrions comparer la théologie de Sabetti, mais imprimée en Amérique. Nous formulerons une réserve : cinq pages et demie d'*errata* ou d'*omisa*, c'est quelque peu fatigant, surtout quand on vient d'achever la lecture d'une histoire de l'art, qui comptait huit pages de *corrigenda*.

Ad. D.

PHILOSOPHIE — MORALE

TCHÉDRINE. — **La matière réagissante ou théorie physique, mécanique et chimique de la vie.** Paris, J. Lebéque et C^o. 1 vol. in-8° de 326 pages. Prix : 5 francs.

JURISPRUDENCE — LÉGISLATION

DE^oHOON (H.). — **Grondbeginselen van het belgische strafrecht.** 2^o deel. Aalst, De Seyn-Verhougstraete. 1 boekdeel. in-8° van 178 bladzijden. Prijs des werks :

Par ce second fascicule M. de Seyn-Verhougstraeten termine la publication des *Éléments du droit pénal* de M. de Hoon, que nous avons signalé il y quelques mois à la bienveillante attention de nos lecteurs.

La lecture de ce second fascicule nous a fait la même impression que celle du premier, c'est un travail très complet qui rendra les plus sérieux services et dont l'étude s'impose aujourd'hui qu'en matières pénales, la langue flamande a été rétablie dans ses droits partant où elle est langue courante de la population.

Aussi devons-nous de la reconnaissance à M. de Hoon pour la façon réellement remarquable dont il a traité son sujet et pour le grand pas qu'il a fait faire à l'aboration d'un vocabulaire juridique néerlandais qui répond à tous les besoins et contribuera dans une large mesure à rendre plus facile l'application des lois subies par la Législature en faveur du redressement des légitimes griefs de notre population flamande.

EDW. C.

DE WACHTER (PHILIPPE). — **Traité d'administration pratique, à l'usage des bourgmestres, échevins, secrétaires et receveurs communaux, des bureaux de**

bienfaisance, fabriques d'église, etc. Quatrième édition entièrement revue, corrigée et augmentée des lois et instructions nouvelles. *Frameries, Dufrane-Friart*. 1 vol. in-8° de 546 pages. Prix : 5 fr.

Loi relative au régime fiscal du Tabac en Belgique. Texte français et flamand. *Bruxelles, Ramlot*. 1 vol. in-12 de 48 pages. Prix : 60 centimes.

MASSON (F.) et WILQUET (C.). — Manuel de Droit constitutionnel. Notions élémentaires des institutions constitutionnelles et administratives de la Belgique. *Bruxelles, Lebègue*. 1 vol in-12 de 252 pages. Prix : 2 fr.

SOCIOLOGIE — POLITIQUE

ANCIAX (MAURICE). — Heures de Travail et Salaires. Étude sur l'amélioration directe de la condition des ouvriers industriels. *Bruxelles, V^e I. Larcier*. 1 vol. gr. in-8° de 299 pages. Prix : 5 fr.

Le sujet de cette dissertation embrasse une grande partie des réformes réclamées dans l'industrie par divers groupes de politiciens ou d'économistes. Elle contient une quantité importante de données statistiques et de faits observés, en matière de salaires et d'heures de travail. On comprendra qu'il nous est impossible de les vérifier en détail, mais la tendance générale du livre est favorable à des améliorations lentes et prudentes, mais effectives.

Il demande notamment la réduction des heures de travail et étaye son opinion de considérations rassemblées avec soin de divers pays, mais il combat résolument la thèse absolue des huit heures. Il nous faut limiter cet aperçu à une indication du caractère général de l'ouvrage, il est impossible d'en analyser le détail.

Dans l'ensemble, on y trouvera des données très utiles et des indications profitables. Le plan aurait gagné à être un peu serré, dans une coordination plus sévère de ses éléments. Nous aurions aussi dû réserver à faire sur certains points et certaines idées, à signaler quelques lacunes, mais celles-ci touchent à des questions qui comme la conciliation, ne sont pas proprement du sujet traité. Dans l'ensemble, ce volume sera consulté avec fruit et intérêt, et constitue une étude documentée d'économie pratique. Constatons encore que ce travail est une dissertation inaugurale agréée par l'université de Liège pour l'obtention de grade de docteur en Économie politique.

CARTON DE WIART (H.). — École de propagandistes. Programme sociologique. N° 1. Les lois électorales. *Bruxelles, Société belge de librairie*. In-8° de 16 pages. Prix : 10 centimes.

(Fédération démocratique chrétienne de l'arrondissement de Bruxelles).

CARTON DE WIART (H.). — École de propagandistes. Programme

sociologique. N° 2. Le travail. *Bruxelles, Société belge de librairie*. In-8° de 16 pages. Prix : 10 centimes.

GENART (CHARLES) Avocat. — **Les Syndicats industriels**. *Louvain, Ch. Peeters*. 1 vol. in-12 de 230 pages. Prix : fr. 3.50.

On sait l'importance qu'ont prise certaines organisations industrielles ayant pour but de grouper les producteurs dans une entente pour régler la production, influencer les prix, etc.

Ces groupements ont des formes économique et juridique diverses : il y en a qui exploitent et même rançonnent le marché ; il en est d'autres qui cherchent seulement à organiser la production et à se préserver des effets d'une concurrence excessive. L'autre étudie surtout ces dernières formes, sans négliger les premières ; il les disèque, en analyse le régime, les résultats, la législation. Cette étude est divisée en deux parties : la première comprend l'histoire monographique de quelques types de syndicats de divers pays, la seconde fait la synthèse puis, enfin, vient une analyse méthodique de la législation comparée et une bibliographie étendue. On trouvera dans ce petit volume, qui appartient à la collection de l'École des sciences sociales et politiques de Louvain, des renseignements très curieux sur cet intéressant phénomène de la vie industrielle, même ceux qui différeraient d'avis sur les conclusions de l'auteur y trouveront ample matière suggestive et instructive, exposée avec méthode, clarté, et une connaissance sérieuse des sources et des documents. C'est un volume d'économie et de législation comparées, qui présente très grand intérêt.

GILLÈS DE PÉLICHY (Ch.). — **Cordonnier d'Iseghem**. Les ouvriers des mondes. *Paris, Firmin-Didot*. In.8° de 84 pages. Prix : 2 fr.

HALLAY (MAURICE). — **La Vérité sur le Socialisme**. *Bruxelles, Lebègue*. 1 vol. in-18 de 74 pages. Prix : 30 centimes.

Hommes (les) du Drapeau rouge. *Bruxelles, Weissenbruch*. In-32 de 64 pages. Prix : 15 centimes.

L'auteur des *Hommes du drapeau rouge* a trouvé que la mesure était comble et il a refait à grands traits, d'après les documents authentiques, l'histoire et le tableau de la Commune de Paris en la dressant devant nous dans toute la vérité de son appareil de sang et de violence. Après quoi, il s'attaque au programme socialiste lui-même, distingue quels points on peut être discutés, quels doivent être résolument écartés, au nom de l'avenir du pays et des intérêts majeurs de la patrie. Les points de ce programme, qu'il condamne avec une force d'arguments et d'exemples à laquelle il sera bien difficile de répondre, sont le suffrage universel pur et simple à 21 ans et la nation armée. L'auteur montre avec une irrésistible évidence, par l'exemple de la France, que le suffrage universel pur et et simple ne fait que ruines,

agitations et stérilité politique. Il montre, par l'exemple l'Angleterre, combien son système de gouvernement qui garde aux classes dirigeantes leur légitime part de pouvoir a donné de stabilité, de force et de grandeur à sa politique. Et qui mieux est, c'est l'Angleterre qui réalise les réformes sociales, tandis que la France se contente d'en parler.

Enfin, l'auteur s'attaque au drapeau rouge et reproche aux socialistes avec une éloquente vigueur de bafouer le drapeau national pour arborer un emblème de guerre civile, un drapeau de meurtiers et d'incendiaires. * * *

LEMMENS (Jos.). — **Le Mutualiste chrétien** suivi d'un aperçu sur les questions de la réassurance. *Liège, Grandmont-Douders*. In-12 de 24 pages. Prix : 10 centimes.

MELCHOIR (J.). — **De Jeneverplaag of het Alcoolisme in België.** *Hasselt, Ceysens*. In-8° van 114 bladz.

MEYER (A.-C.). Priester. — **Wat is Démocratie?** Eenige opmerkingen op de voordracht van den E. H. Daens te Borgerhout gehouden. *Antwerpen, Drukk J. et H. Adriaenssens et Co.* In-12 van 82 bladz. Prijs : 40 centimes.

N'ayant pas eu l'occasion d'entendre la Conférence donnée par l'abbé Daens à Borgerhout, il me serait assez difficile d'apprécier la réfutation que lui consacre M. Meyer,

Je dois donc me borner à dire que cette réfutation est intéressante bien que me paraissant parfois un peu spéciieuse et à exprimer mes regrets de voir l'auteur, qui a de la facilité, écrire une langue souvent peu correcte. X. X. X.

ONCLAIR (M.-A.). Prêtre. — **Les Causes et les remèdes du Socialisme.** *Paris, Téqui*. 1 vol. in-18° de 281 pages. Prix : 2 fr.

PICARD (EDMOND). — **Le Sermon sur la Montagne et le Socialisme contemporain.** *Bruxelles, Paul Lacombez*. 1 vol. pet. in 18° de 108 pages. Prix : 2 fr.

VINCENT (JOHN-MARTIN). — **Constitution of the Kingdom of Belgium.** *Philadelphia, American Academy*. In-8° de 40 pages.

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

BALAU (l'abbé SYLV.). — **Histoire de la seigneurie de Modave.** *Liège Grand mont-Donders*. 1 vol. in 4° de 360 pages. Prix : 20 fr.

Modave fut un château très important que M^r Balau suit depuis les origines du XIV^e siècle jusqu'à aujourd'hui. L'auteur s'est trouvé à la source des documents, on

le sent, il put pénétrer tout à son aise dans les archives de Modave larges ouvertes à ses investigations. L'Introduction nous présente Modave, sa topographie, sa population, ses origines et ses archives ; c'est une esquisse du livre lui-même que nous verrons tantôt en tableau achevé. La première partie donne la vie succincte des seigneurs de Modave depuis 1233. Au cours de ces biographies M^r Balau est amené à parler de la machine du Marly, construite par le B^{on} de Ville et dont il lui est attribué l'invention. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'inventeur de la machine qui fonctionna dans la cour du château de Modave et fut le modèle de la machine du Marly : les Français reconnaissent le B^{on} de Ville comme l'inventeur de cette merveilleuse machine ; le professeur Weidler en 1712, en attribue l'invention à Rennequin Sualem de Jemeppe. Monsieur Balau apporte une lumière nouvelle ; il prouve que de Ville n'est certainement pas l'inventeur, que Sualem *peut l'être* et que, s'il faut l'attribuer à l'un des deux, c'est bien au charpentier Sualem et non à de Ville.

La deuxième partie est consacrée à l'histoire de l'église de Modave ; ses curés et sa cure ; les revenus de l'église — la chapelle du château — la révolution — l'école à Modave.

La troisième partie traite de la Communauté de Modave dans le passé, de ses limites, sa population, son organisation politique et judiciaire, ses guerres et ses habitants ; il y a un très curieux chapitre sur la valeur des choses au XVII^e siècle.

Ce qui domine dans ce travail, c'est le *document*, l'œuvre y gagne bien un peu de sécheresse, mais par contre elle en acquiert une autorité très grande et je crois que le but de l'auteur était tel.

Ici même nous avons loué souvent de semblables travaux ; celui-ci est trop savant pour répondre entièrement aux desiderata d'une histoire populaire, mais il fournira, à ceux qui voudront le tenter, les éléments d'une histoire de vulgarisation. Souhaitons que M^r Balau la fasse lui-même.

CAPECELATRO (Cardinal). — *Vie de S^t Alphonse-Marie de Liguori*, traduite par l'Abbé M. Le Monnier. *Société S^t Augustin, Tournai*. 2 vol. in 8^o de 376 et 440 pages. Prix : 10 fr.

Toutes les *vies de saints* sont intéressantes, pour peu qu'elles nous soient bien et fidèlement présentées ; toutes sont agréables et utiles à connaître en détail ; et je plains de tout mon cœur ceux qui n'en goûtent point la pure et surnaturelle *saveur*. N'est-ce pas là en effet qu'on trouve, pris sur le vif, ce qu'il y a de plus beau, de plus attachant, de plus digne d'attention en ce monde : des âmes éprises de Dieu, des âmes recevant de Dieu, en retour de leur flamme, des irradiations plus puissantes, des âmes dévouées pour Dieu à tout ce qui est bon, à tout ce qui est grand, à tout ce qui rehausse la dignité ou améliore la condition humaine ?

Mais, je l'ai dit, pour qu'il en soit ainsi, il faut que l'histoire des saints nous soit racontée assez complètement, assez simplement, assez naïvement. Le biographe ne doit pas sortir de son rôle pour se faire précheur ; il ne lui sied pas davantage de

se borner à une sèche nomenclature, à une énumération de faits alignés les uns à la suite des autres. Qu'il nous présente ces faits dans leur cadre naturel ; qu'il nous montre discrètement, qu'il nous aide à saisir sous leur écorce la pensée et le sentiment qui les ont inspirés ; mais qu'il nous laisse en général le soin et le plaisir de tirer nous-même des conclusions morales, ascétiques, psychologiques même et philosophiques. S'il suit ces règles, il ne pourra manquer d'être éloquent.

Il y a toutefois une étonnante variété dans la beauté inhérente aux récits hagiographiques. Parmi les saints, les uns ont passé les jours de leur pèlerinage terrestre au fond d'un cloître, d'une cellule, ignorés du monde, ne cherchant que l'obscurité, ne vivant que d'oubli, à peine remarqués des personnes qui les entouraient ; et c'est merveille que, par les soins pieux et intelligents de quelques amis, leur physionomie ait été conservée à la postérité, pour l'édifier et l'instruire. D'autres se sont dépensés en prédications et en œuvres pour la conversion des pécheurs, pour l'évangélisation des infidèles, pour le soulagement de leurs frères souffrants. Il en est qui s'étaient voués et qui se sont usés aux labeurs d'une existence studieuse, afin de fournir à la vérité de nouveaux moyens d'action sur les intelligences, afin de léguer à l'Eglise de nouvelles armes contre les formes sans cesse renaissantes de l'erreur. Mais les plus admirables et les plus attrayants ceux au commerce desquels il y a le plus à gagner, ce sont ceux qui ont réuni ces divers genres de vie et de mérites, qui ont été à la fois, dans un degré exceptionnel, hommes de prière, d'activité extérieure et de science.

C'est dans cette phalange d'élite que nous devons ranger saint Alphonse de Liguori.

Ame contemplative, il le fut assurément : les faveurs extraordinaires dont Dieu le gratifia nous en sont un indice ; et nous en avons une preuve meilleure encore dans les nombreux écrits qu'il a laissés sur la perfection, ainsi que sur les formes d'oraison les plus élevées. Apôtre infatigable, non seulement il a parcouru tout le sud de l'Italie pour y semer la bonne nouvelle, non seulement il a administré sagement et vaillamment, durant treize ans, son diocèse de Sainte-Agathe-des-Goths, mais il a fondé deux congrégations religieuses, qui ont hérité de son esprit et qui toutes les deux perpétuent et étendent sans cesse, chacune à sa manière, les fruits de son zèle. Homme d'étude et de vaste intelligence, outre ses productions dans le domaine de l'ascétisme et du mysticisme, il a enrichi la théologie dogmatique et l'apologétique de livres remarquables et précieux pour l'époque où ils ont paru ; et l'on sait assez qu'il a opéré dans les tendances de la théologie morale une très heureuse révolution, une rénovation sans exemple. La douleur aussi et les épreuves, chrétiennement, héroïquement supportées, l'ont marqué de leur empreinte et couronné d'une auréole auguste. Rien n'est plus instructif, rien n'est plus réconfortant que de voir cet évêque vénérable, chargé d'ans et de mérites, supporter sans faiblir, avec le poids de cruelles infirmités physiques, des contrariétés morales, des oppositions et des persécutions qui eussent abattu les plus forts. Il est impossible, par exemple, de lire sans en être émerveillé et ému ce qu'il eut à souffrir à propos et de la part

même de cette congrégation de missionnaires qu'était son œuvre de prédilection, et qui est restée, après le prompt dénouement d'une crise causée par des malentendus humains, un de ses plus beaux titres de gloire.

Pour raconter une existence comme celle d'Alphonse de Lignori ce n'était pas trop d'une science historique et ecclésiastique, d'une piété éclairée et d'une plume comme celles du cardinal Capecelatro. L'éminent écrivain a travaillé à ce livre, on le sent, autant avec son cœur qu'avec son esprit. En fouillant, en méditant et en traitant son sujet, il songeait, comme lui-même nous en avertit, « à sa propre sanctification et à celle du clergé et du peuple confiés à ses soins ». Cette pensée néanmoins ne l'a pas fait dévier de la voie que lui traçait sa tâche d'historien : pour s'édifier et édifier les autres, il n'a eu qu'à bien voir son héros et à le bien mettre en lumière. Sa manière ordinaire va d'ailleurs parfaitement à ce but. Il a pour principe, nous dit-il, de « considérer la vie des saints non seulement en elle-même, mais encore dans leur action bienfaisante au sein de l'Église et de la société ». Il a donc voulu « écrire l'histoire de saint Alphonse comme il avait écrit l'histoire de sainte Catherine de Sienne, de saint Pierre Damien et de saint Philippe ». De là ces fréquents aperçus généraux sur les mœurs, les institutions, les tendances doctrinales, les luttes et les nécessités du xviii^e siècle. Ce sont des tableaux faits de quelques traits caractéristiques, achevés en quelques grands coups de pinceau, tels en un mot qu'il n'y a que les maîtres pour en produire de semblables.

Pour les détails biographiques proprement dits, l'auteur a tiré parti de toutes les *Vies* antérieures ; mais sa source principale est l'œuvre du Rédemptoriste Tannoia, qui, le premier, a consacré trois gros volumes à la mémoire de son père et ami, et dont la véracité ne saurait être suspectée. Il a aussi profité largement des *Lettres*, publiées il y a quelques années ; elle sont « comme un miroir dans lequel notre Saint, à son insu et comme malgré lui, se réfléchit lui-même ». Les principaux ouvrages d'Alphonse sont mentionnés en leur lieu, et leur objet est caractérisé très brièvement ; mais qu'on n'en cherche pas ici l'analyse ; qu'on n'y cherche pas non plus des explications détaillées sur les longues polémiques relatives à la morale : des données de ce genre n'eussent intéressé que les théologiens, et ceux-ci possèdent d'autres moyens d'informations.

Le traducteur français, M. l'Abbé Le Monnier, me semble joindre au mérite d'une fidélité irréprochable dans l'interprétation de l'original, celui d'une grande clarté et d'une belle et correcte simplicité. Son style, comme celui de son auteur, est celui qui convient à l'histoire. On lui saura gré d'avoir mis à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs une *Vie* qui, outre ses autres titres, se recommande à l'attention générale par un côté fort apprécié et fort appréciable aujourd'hui ; je veux parler de celui qui nous est signalé dans ces lignes de l'*Introduction* :

« Quant au peuple, Alphonse chercha à s'en rapprocher le plus possible, au moment même où les plus adroits politiques, n'en avaient cure et prêchaient ouvertement le dispotisme. De race patricienne et né à une époque très aristocratique

encore, ses préférences furent pour le petit peuple ; il vécut presque toujours au milieu de lui ; ce fut pour lui qu'il institua sa congrégation ; il mit sa joie à aller partout, comme le meilleur des pères, à sa rencontre, à lui faire du bien, à le relever à ses yeux et à le soutenir, en lui annonçant la bonne nouvelle de l'Évangile. Ses écrits eux-mêmes, si nous en exceptons la *Théologie morale* et quelques autres, ont visiblement une empreinte populaire ; ils trahissent à chaque page, sous leur forme simple, claire, poétique et modeste, un grand ami du peuple. Si l'on avait moins abusé de l'épithète de démocrate, et si elle n'avait pas trop souvent un sens équivoque et confus, je n'hésiterais pas à l'appliquer à notre Saint. Mais j'aime mieux l'appeler le saint ami du peuple : véritable ami du peuple, parce qu'il fut l'ami de Dieu ».

Qu'on lise le livre du cardinal Capecelatro, traduit par M. Le Monnier, et l'on verra combien cette appréciation est frappante de vérité et de justesse. J. F.

DE VREESE (Dr W. L.). — Bijdragen tot de kennis van het leven en de werken van Jan Van Ruusbroec. Gent, A. Siffer. In-8° van 77 bladzijden. Prijs : 1 fr.

(Overgedrukt uit « Het Belfort » 1895 en 1896.)

M. De Vreese qui prépare un grand ouvrage sur Jan van Ruusbroec nous donne, dans cette brochure, une intéressante contribution à la connaissance de la vie et des écrits de l'illustre mystique flamand.

Les documents et lettres qu'il publie étaient, à part quelques fragments, inédits jusqu'à ce jour et présentent le plus haut intérêt. L'auteur nous apporte, en outre, de sérieux arguments en faveur de l'attribution à Van Ruusbroec du traité intitulé ; « Dat boec van den twaelf Dogheden » ; dont la paternité lui a été contestée.

En somme une plaquette qui fait bien augurer de l'ouvrage annoncé par M. De Vreese, d'ailleurs bien qualifié par ses travaux antérieurs pour mener à bonne fin l'œuvre qu'il a entreprise. Ed. C.

DUBOIS (Le R. P. Albert). — Le bienheureux Antoine-Marie Zaccharie fondateur des Barnabites et des Angéliques de Saint-Paul. 1502-1539. Tournai, Casterman. 1 vol. in-18° de 194 pages.

GOOVAERTS (ALPH.), archiviste adjoint du royaume. — Une Femme bourgmestre d'une ville belge au XVIII° siècle. Anvers, V° De Backer. In-8° de 31 pages. Prix : 1 fr.

Namur pô tot... même pour les mairesses. C'est une excellente étude des mœurs de l'ancien régime dont vient de nous gratifier M. Goovaerts, en nous racontant la vie de Madame Malotteau, veuve d'un bourgmestre de Namur. Thomas Malotteau, marchand, contrôleur et greffier des forêts, receveur et trésorier de la ville était un cumulard, on le voit. En 1719, en 1727, le gouverneur de la province, comte de Lannoy de Clervaux, avait fait à l'archiduchesse Marie-Élisabeth des représenta-

tions demeurées sans effet au sujet du renouvellement irrégulier de magistrat de Namur. Malotteau mourut en 1734 et sa veuve continua ses fonctions jusqu'à 1738. Mais le nouveau gouverneur, le duc d'Ursel avait un candidat, le sieur Rasquin, bourgeois négociant en gros, lequel ne fut pas agréé à Bruxelles. L'administration de la mairesse namuroise ne prit fin qu'en 1749. Mais ce désordre allait-il se perpétuer? En 1749, on consulta, conformément à l'usage, le gouverneur de la province et le président du conseil; on eût dû prendre l'avis également de l'évêque, mais celui-ci, comte de Berlo, n'était point *persona grata* à la cour de Bruxelles. Le Conseil-Privé présenta à la signature de Charles de Lorraine, le 28 juin, le sieur Rasquin, « bourgeois commode ». C'en était fait du règne de la mairesse!

AD. D.

Héroïsme chrétien ou Les Deux nouveaux Martyrs. (L'). Jean-Gabriel Perboyre et Pierre-Louis-Marie Chanel. *Tournay, Casterman*. 1 vol. in-18° de 144 pages. Prix : 60 centimes.

LAVIGERIE (le Cardinal). — **Les Martyrs en Orient.** Illustré de huit portraits. *Bruxelles, société belge de Librairie*, 1 vol. in-8° de 193 pages. Prix : 3 fr. 50.

MAGNETTE (F.). Docteur en philosophie et lettres. — **Les Dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime,** *Bruxelles, Hayez*. In-8° de 46 pages.

Eh bien oui, on n'a pas toujours la bonne adresse quand il faut se rendre de droite ou de gauche. Citons, par exemple, l'histoire de la domination française en Belgique. Les documents écrits par les représentants du gouvernement se trouvaient à Paris; c'est là que M. de Lanza de Laborde les a compulsés; un préfet envoyait sa dépêche au ministre compétent; il ne laissait à Bruxelles ou à Anvers qu'une minute peut-être. Nous ferons la même réflexion à propos de la plaquette d'une quarantaine de pages dont nous signalons l'apparition.

Que s'est-il passé à Liège après la mort inopinée du prince Velbrück? En apparence, rien du tout. Le comte de Hoensbroeck, trésorier de S. Lambert, a été élu par ses confrères en son lieu et place. Il y a bien eu une réunion des chanoines chez M. de Statte; mais ces ecclésiastiques ont-ils été convoqués pour s'occuper de l'élection épiscopale? Le public n'en sut rien. Voici maintenant le *dessous de l'histoire*.

La France où la Meuse à sa source, les *Provinces-Unies*, l'Autriche par suite de ses possessions aux Pays-Bas étaient fort intéressées au choix d'un souverain qui leur fut sympathique. La France, représentée à Liège par un diplomate des plus actif et des plus capable, appuyait le duc de Rohan, archevêque de Cambrai; mais ce nom résonnait mal aux oreilles liégeoises depuis la malheureuse affaire du Collier, où son cousin de Strasbourg avait été impliqué. L'Autriche n'avait pas de ministre attitré près du prince; les ordres venus de Vienne appuyèrent la candidature du prince de Salm, titulaire du siège de Tournai. Par haine de l'Autriche, sans même

parler des lenteurs de sa diplomatie, à Berlin et à La Haye on travailla en faveur de la France. Il y eut même des promesses d'argent, 10,000 livres à des chanoines, 5000 à deux autres. Au total 36.800 livres ; mais tous ces crédits ne furent point dépensés. Le 21 juillet 1784, le comte de Hoensbroeck était élu à l'unanimité et par acclamation. Dès le 31 août suivant, le nouveau prince signait une déclaration de ne rien faire sans l'agrément de Sa Majesté très-chrétienne, c'était une dette de gratitude. Quant au comte de Metternich, il fut assez sèchement éconduit par le souverain de Liège. Voilà du neuf pour nos compatriotes. Mille merci à l'historien.

AD. D.

MAGNETTE (I.). Docteur en philosophie et lettres. — **Un Mémoire inédit sur la liberté de l'Escaut.** *Bruxelles, Hayez.* In-8° de 15 pages.

La *Guerre de la marmite*, comme on l'a désignée par sobriquet, n'a guerre fait honneur à Joseph II. Sur cette question de la liberté de l'Escaut parurent à cette époque des brochures aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Hollande. Un amateur distingué, Th. de Jonghe en avait fait un volume factice, aujourd'hui à la bibliothèque royale. Voici autre chose. M. Magnette a découvert un mémoire inédit, rédigé à Francfort vers la fin de 1784, et destiné à servir de thème à développer par les gens du gouvernement des Pays-Bas Autrichiens pour rendre la vie au port d'Anvers, ruiné depuis la fermeture de son beau fleuve, ruine consacrée par le traité de Munster en 1648 et dont il ne s'est relevé que sous le premier Empire. M. Magnette insinue que les droits des Belges ne paraissent pas bien prouvés dans ce mémoire de huit pages, sorte de memorandum. C'est possible. Mais enfin était-ce une inspiration philanthropique que celle survenue aux Hollandais d'exiger la fermeture de l'Escaut? Y avait-il là autre chose qu'un intérêt égoïste, favoriser la prospérité d'Amsterdam? Ces négociations de Munster prouvent une fois de plus la nécessité pour un pays d'avoir un gouvernement national. La mère de Joseph II, l'immortelle Marie-Thérèse, inconsolable de la perte de la Silésie ne voulut-elle pas troquer la Belgique pour la Bavière? Aux négociations de Westphalie, ouvertes dès 1644, nous n'étions représentés que par des Espagnols. Ces plénipotentiaires avaient pour instruction de mettre fin à cette guerre inexpiable de quatre-vingts ans ; ils cédèrent tous les territoires et acceptèrent toutes les stipulations qu'un succès persévérant avait assurés aux Provinces-Unies. Ce fut le droit de la force, non la force du droit. L'Escaut demeura fermé durant un siècle et demi.

AD. D.

MAGNETTE (F.). Docteur en philosophie et lettres. — **Saint Frédéric, évêque de Liège (1119-1121).** *Liège, Grandmont-Donders.* Gr. in-8° de 38 pages.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.* T. IX.)

Le XII^e siècle compte deux martyrs à Liège tombés sous les coups d'assassinats servant des haines politiques. A la fin du siècle, c'est Saint Albert de Louvain ; au début, c'est Saint Frédéric. Frédéric de la maison de Namur, avait exercé d'impor-

tantes fonctions ; les voix du peuple et du clergé s'étaient portés comme d'inspiration vers un candidat si méritant. Malheureusement la querelle des investitures se continuait sur les bords de la Meuse. Henri IV, excommunié, s'était réfugié à Liège près de son ami le prince Obert ; on sait que Sigebert de Gembloux avait écrit des mémoires en faveur du César germanique, Alexandre de Juliers, appuyé par le comte de Louvain, le comte de Duras, l'avoué de la Hesbaye et la plupart des nobles de cette région, s'installa dans la cité épiscopale, tandis que son compétiteur, tout comme plus tard Saint Albert, allait se faire sacrer à Reims, en octobre 1119. Il mourut empoisonné, deux ans plus tard, le 27 mai 1121. Des doutes ont plané sur l'auteur de ce lâche attentat. Tout porte à croire que le vrai coupable n'est autre que l'intrus. *Is fecit cui prodest*. Travail bien documenté, puisé à de bonnes sources.

AD. D.

MATHIAS (BROEDER). — **Baron Bethune.** *Gent, A. Siffer.* In-4° van 21 bladz. Prijs : fr. 1.50.

(Getrokken uit het Jaarboek der Gilde van sint-Lucas en sint-Josef te Gent, 2^e aflevering.)

MIRGUET (V.). — **Histoire des Belges et de leur Civilisation.** *Bruxelles, Lebègue.* 1 vol. in-12 de 920 pages. Prix : 5 fr.

ROBERT (G.). — **Cours d'Histoire générale.** *Bruxelles, Lebègue.* 1 vol. in-8° de 223 pages, relié. Prix : 5 fr.

(Institut Robert.)

VAN DER LINDEN (HERMAN). — **Les Gildes marchandes dans les Pays-Bas au moyen-âge.** *Gand, Engelcke.* 1 vol. in 8° de 126 pages. Prix : 5 fr.

WILLEMS (CAMIEL). — **Rubens de roem van Antwerpen.** *Antwerpen, H. et L. Kennes.* In-8° van 112 bladz.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME LXIII

JANVIER

I. Les premières années du royaume des Pays-Bas (suite), par Prosper Poullet	5
II. Annina (nouvelle). Traduction de A. Chevalier, par Paul Heyse.	32
III. Au pays de Vaud (suite), par Charles Buet	54
IV. La guerre d'Espagne, par Alfred De Ridder	76
V. Le communisme dans l'histoire, par Th. Schyrgens	88
VI. Lettre de Paris, par Édouard Trogan	103
VII. La loi sur l'instruction primaire, par Charles Woeste.	121
VIII. De quelques ouvrages d'histoire, par Ch. de Ricault d'Héricault	125
IX. Variétés : I. Les jeunes, par René Bazin	147
II. Livres d'étrennes. (M ^{on} Plon), par Eugène Gilbert	149
X. Bibliographie	151

FÉVRIER

I. Frère-Orban, par Ch. Woeste	161
II. Le spiritisme (suite), par Prosper Saey	172
III. Les premières années du royaume des Pays-Bas (suite), par Prosper Poullet	190
IV. L'histoire des Boers, par Jules Leclercq	206
V. Le projet de loi sur les règlements d'atelier, par Arthur Verhaegen	218
VI. Variété : L'histoire de la poésie en Italie, par Ad. Delvigne	251
VII. Revue littéraire trimestrielle, par Eugène Gilbert	255
VIII. En désir (roman), par Jean Manayre	291
IX. Bibliographie	309

MARS

I. L'Abyssinie, la colonie Érythrée et la Russie, par Ladislas Witebski	321
II. Au pays de Vaud (suite et fin), par Charles Buet.	353
III. Mœurs anglaises (A propos d'une « <i>Landlady</i> »), par Pierre Lerouge	351
IV. Une visite à la prison de force de Gand, par Georges Guelton	372
V. En désir (roman) (suite), par Jean Manayre.	386
VI. Les premières années du royaume des Pays-Bas (suite et fin), par Prosper Poullet	409
VII. Le spiritisme (suite et fin), par Prosper Saey	451
VIII. Variétés : I. Le père Libert, par Georges Legrand	451
II. Lettres d'un curé de campagne.—Lettres d'un curé de canton, par P. L.	452
IX. Bibliographie	457

MICHIGAN STATE UNIVERSITY LIBRARIES



3 1293 03643 4011